
3 1761 07532957 3

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

TOME TROISIÈME

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790

Rédigé successivement par MM. M.-C. Guigue, J. Vaësen et Georges Guigue,
archivistes

VILLE DE LYON

TOME TROISIÈME



LYON

1887

Département du Rhône.

VILLE DE LYON.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

Impôts et comptabilité.

CC. 373. (Registre.) — In-folio, papier, 3 parties ou fragments, en tout 76 feuillets.

1364-1365. — Comptabilité. — Comptes de Henri Chevriers, receveur des deniers communs, et de Jean de Forcis, receveur général de la ville. — Les articles suivants paraissent devoir être signalés : « A mons. Humbert « Darbon (d'Albon ?), chivallier, quarente et sex flor. « trois gros pour sons gages de luy et de XII homes « d'armes que el veniet por lo common en la compagni « dou seign. de Vignay, quant el chevachiet vers Chavagn. « vers los enemis. » — « A Guillaume Piquet, recevour « pour mons. lo baillif de Mascon dou subsidio qui li fut « otroiés pour far departir de son bailliage moss. Seguin « de Badafol, quatre cens cinquanta et trois flor. pitiz que « li common deit audit moss. lo baillif de resta de la « somme de II^m IIII^c flor. à quoy l'on acordiez avoic luy « por lodit susidio. » — « A Hanri Cordier huet flor. « VIII gros... por fare abatre lo pont de la porta de « Trions, por murar la dita porta et por abatre una mey- « son devers Sains-Just. » — « Paia a cellos qui portieron « la symazi de la villa et les torches pour donart ou conte « de Pezenas. » — Paia por lo change de VI copes d'ar- « gent qui cotieront XLIIII florins que furon donnés ou « seigniour de Vignay. — Item ay paya por les II criés « que fit li Reys dou Ribaus por lo fet de la villa. — Item « ay paia a J. peyntre, por sognier les estroblies de la « banyeri Perronin dou Nevro. — A moss. Henri de Mon- « falcon, chivallier, quatre ving sex flor. quatre gros « pitiz que li sont deheu por sous gages et de les gens « armés que el aez tenu por la garda de la villa. — Item « paya ou valet que l'on trametit vert moss. de Savoy « por fere li asavoir los noviaux dous enemys, I flor. — « Item paya por IIII^{xx} et XII pières d'angin a duyre de « sayn Sabatin a Lyon, II flor. IIII gros. — Item por por- « tar lo present ou marechal d'Andenant. — Item paia a « Baronat que l'on trametit pour saveir etro dou enemys « vers Corzeu, lo VII jour decembro MCCCLXIIII. — Item « paia por selar les letres de moss. le maréchal et por « escripre IIII florins. — A moss. d'Andenchan, mares- « chal de Franci, mil flor. de grand poys en dechargimen « de la somma de V^m flor. de grant poys, en quoy li com- « mons est tenus au Roy nostre sire por la delivrance de « notre sire son payr. — Au seigniour d'Andenchan, ma- « reschal de Franci, treis cens et vint florins pitiz que li « eyrant deheu por temps que el a ezita a Lyon avoy sa « compagni, itans les enemis en Forcis et vers sain Sa- « phurin-lo-Chatel. — A Mathieu de Fuer cent flor. pitiz « que nous li parteyn de l'argen dou common por fere ado- « bart lo pont de Ronz (du Rhône) par defaut de ezo que « li dis pons n'en a point a present d'argen. — Audit Por- « cheron, navetan, XX et dous flor. umze gros pitiz... por « un navey que l'on aez achita de luy por fere un corsier por « lo common. — A Michiel Chenever dous cens trenta et « huec flor. umze gros que el deit paier a Aynart de Villa- « nova por la dita villa, en laqual soma la dita villa eret « tenua oudit Aynart par arest de comtion feez avoy luy,

« tam por causa dous despens que el fit quant el fuz « esleux por alar en Englaterra, comme por lous des- « pens que fit Tevencs de Villanova, sous frares, itant « ou lieu de luy en hostage por lo Roy nostre sire en « Englaterra. — A Jehan de Villars que l'on trametit vers « lo governour dou Darphinal, lo II jour d'avril LXIIII, « VII flor. — A Mathieu de Chapponay huec vins flor. « pitiz por paier les gens d'armes qui son de present a « Lyon por la garda de la villa. — A Robin Quaret, pel- « letier, bourgeois de Tornay, dous cens trans d'or que li « dit Robins ac preta a Thomas de Varey en Englaterra. « — A moss. Tiene de la Baume por luy et por XXX hom- « mes d'armes que elli a tenu a San Just por la garda de « la villa XV jours, qui finirent lo lons XXVII jour de « may l'an LXIIII, III^c flor. — Item ay paya por VI coupes « d'argen de VI^m qui furent donés a metre Gontier, segre- « taire dou Roy, notre sire, qui apportiet letres doudit « segniours a la villa, XLII flor. — Paia a Johan Don- « chans por lo valet que il trametit de Mascon a moss. Jo- « han d'Armaniac lo IIII jours d'avril MCCCLXIIII, « IIII gros. — Paya por loz notayre qui fut a criar que « l'on alet sus les murs lo jour de les Merivillies. — Item « por enferrar I pot, et por XI brochies a que l'on trait « lo pot, IX gros. — Item pour papier peint de quoy l'on « az cuvert les arbalaites, V gros. — A Jehan de Durchi, « dit Bullonc, qui est en hostage et Englaterra por lo Roy « Jehan, que Dieu assolliet, notre sire, treis cens flor. « prats en dechargimen de sous gages qui li sons debu « lui estant tenu esdit hostages. — A moss. Jehan de « Saint-Martin, chevalier, la somme de C et X flor. por les « gages de li et de XXVIII hommes d'armes qui on servi « lo comon VIII jour, c'est a savoir deis los XXVI jour « d'avril jusques au jour duy (4 mai 1365). — A Stievent « de Saint-Germain, dit Jolis, la somme de cent VI flor. « pitiz neup gros, en laqual li dit communs li eret tenus « por pris fait par luy en les choses qui s'ensiegont : pre- « mierement a I messagiert de mons. l'abal de Clugnou, « qui aportiet una letra sus l'estat des enemis, I flor. « III gros den. ; item por fere recuvrir la tor de S. Mar- « cel et tirar lo potau, I flor. V gros den. ; Item por « VI livres de confitura qui furon donés aut governour de « Monpel[lier] III flor. ; item a Aynart de Villanova por « alart Avignon avoic les Engleis por lo traitia d'Ansa, « LX flor. — A VI persones lo quauz l'on met suour los « murs et closures de la villa de Lion por mieux ou « plustoz savoir l'estat des enemis, se il approchavont les- « dites cloisures, chacune nuit deis los VIII jour de may « derierrement passa jusque a VII jours dou meis de juil- « let enseguant, en queta VIII semaines, a VIII flor. par « semana, LXIIII flor. — A moss. Aymo de Geneva, « guardier de Lion por lo Roy, notre sire, la somme de « deux cens flor. pitit por sos gages de cest an. — Al « comandour d'Englaterra V^cXVI flor. VIII gros auz quexl « ledit communs li eret tenus por pret facz par luy a Johan « de Durchi et Thomas de Varey, ostagiers en Englaterra, « en paiement des gages ou que lidit communs et tenus « auz dit Jean de Durchi et Thomas. — Item a moss. Be- « rer, seigniour d'Iserunt, C flor. en quoy li dit communs « li eret tenus por sos gages dou temps qui fut capitans « de la villa. — A Johan Champan, garda de la chaine « qui est a traver de Sauna... por ses gages..., a V flor. « lo meis..., comme por les despens de I homeu qui est « necessaires avoy luy en la dita garda por lo navey du « chafol qui sustin la dita chaina... XLIX florins VI gros. « — A Vialet lo messagier por trois chemins qui li a fait « por lo comun, I a Monbrisont et les dos a Brudes, « quant moss. Seguins leise Ansa, por saveir l'estat de « luy et des enemis, VII flor. — A Martin Novel, notaire, « X flor. por l'escriptura et travel d'une lettre et instru- « ment a nous rendue qui receuit sur ce que que moss. li « din (doyen) et chapitres de Lion deviant audit commun « quatre mille flor. qui leur furent preta por paier la « remiczon d'Ansa. — Item VIII flor. por les robes lequexl « l'on deit et a baillia por les gueites qui gucitont jour et « nuit por la garda de la villa el clochier de S. Nises « (S. Nizier), a Forviere et en acunes tours dou murs « de Sainte-Margarite. — Item por metre una serralli en « la tornalla de la Pecheri, en la chanbra dessoz, et por « fere treis portes en les archieres, et por l'afferramenta « de les dites portes, et por metre I tros de cheina en « chacuna barbacanna por cause de les ores, et por fere « un trapont por que l'on montis d'une chambra en atre « sanct sallir de la tortnelle, et por la maint du chapuis « et por fusta III flor. IIII gros. — Item que fut servy ou « governour ou Darphinal lo XXVIII jour de junier por « VI torches qui pesieront XXII livres, a II gros den. la « livre, et por VI liv. confitura, a V gros la livra, et por « la grant symaise de la villa pleina de vint, qui tint vint « carterons, a VIII lois lo carteron, et qui fut dona a « cioux qui portieron lo present, IX flor. II gros. — A « Guillaume Chambon, por XIIII torches, XXX livres de « confitura qui furont donés el nunt dudit commun a ma « dama d'Anjo, XLI flor. I gros. »

CC. 374. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 2 rouleaux, papier, 5 sceaux.

1368-1377. — Comptabilité d'Étienne de Saint-Germain, receveur de la ville. — Pièces justificatives. —

Quittances en faveur des bourgeois et habitants de Lyon, par Jean du Vergier, sergent d'armes du Roi, receveur général « en la cité et diocèse de Lyon sur le fait des « aides ordonnées pour la délivrance du Roy Jehan » de la somme de 420 francs d'or « en deschargement de ma- « jour somme » — fragment de sceau ; — quittance de 300 florins d'or en faveur des mêmes, par Louis de Feurs (*de Fuer*) et Jean de Preissa, « hostages en Engleterre pour « la ville de Lyons sur le Rosne. » Cette quittance, rédigée en langue vulgaire et datée de Londres le 1er mai 1371, est encore munie des sceaux endommagés desdits de Feurs et de Preissa, ainsi que de ceux de Jacob Jacolyn, marchand de Florence et de Thomas Gerland, marchand de Lubeck. — États très-sommaires des dépenses et des recettes faites en 1376 et 1377.

CC. 375. (Portefeuille.) — 6 rouleaux, papier, 3 feuillets, papier, 1 fragment de sceau aux armes de la ville de Lyon.

1377-1380. — Comptabilité de Tevenet de Lamure. — États de recettes et de dépenses diverses : salaires des employés de la ville, réparations aux fortifications, aux ponts, etc. — « A Johanin de la Verge, gouverneur du « gait, pour ses gaiges de 2 mois, 8 florins, ; — item a « François Buer, pour un moys que il demoura guarde de « la porte Saint-George l'an que les Bretons estoient au « Daphiné armés jour et nuit, de quoy il n'avoit point esté « satisfait, cinq franz ; — item a Symon Falavier, guaite « de Forvero, por ses guaiges de un an, seize florins ; « item a Serpoles, guaite de la Tour Carra, pour ses « gaiges de un an seze florins; item a I message qui fu « tramis à Saint-Saphorin-le-Chastel vers Pellerin pour « appreudre nouvelles des enemis, quatre gros ; — item « à un message que tramit Pellerins de Saint-Saphorin-le « Chastel a Lyon pour dire le nouvel des Englois dès « Carlat, huit gros; — item a Johan Barbier, sergent « d'armes, liquels fut tramis pour enquerir l'estre des « Bretons, quatre frans ; — item pour XII torches, XII d. « de tourtez et XII d. de confitures données à mons. de « Genève, le VIIIe jour de janvier LXX et huit, quinze « franz, et II gros ; — item à Thomas de Varey, qui ala a « Paris pour tenir la journée contre les ecclésiastiques et « pour empetrer grâce sur les fouaiges..... soixante quatre « frans ; — item... au petit Girard pour XXVII pieres de « chuyn qui furent mises en l'euvre du pont de Soone, « cinq florins; — item le XII jour de may LXXIX à Johan « Gauter pour ce que il avoit fondé la pile qui sotient ses « ovreurs, laquelle [est] profitable au pont de Soone, cinq « frans; — item pour une trompete achatée à Serpolet la « guayte, laquelle il doit rendre à la ville toutes les fois « que l'un voudra... deux frans. — Réparations aux fortifications de la ville « deis la porta de la Lanterna, « jusques à la Torreta; por enbochier les meurs deis la dite « porta de la Lanterna jusque a Sauna et refere les grant « eschaelers josta la porta de la Pecheri (1380). »

CC. 376. (Registre.) — 171 feuillets, In-folio, papier.

1380-1388. — Comptes rendus à la ville par Jacquemet de Saint-Barthélemy et Guillaume de Cuysel, receveurs. — Compte de Jacquemet de Saint-Barthélemy du 1er janvier 1380 au 30 décembre suivant : dépenses diverses. — « A Humbert Violet, quant il fut tramis en « France por le fait de la provision et défense du Royaume, « L frans ; — Item au Roz de la Vergi qui ala à Mascon « por faire le essay de la monoye de mons de Lion, « II frans ; — Item à Pierre, le masson, por embochier « et platrir les scindres de la bassa cour de la porte de la « Lanterne en laquelle l'un tient l'artillierie, 1 fr. ; — « Item à moss. Johan Le Vite por ses gaiges du terme de « la saint Johan IIIIxxI, VII flor. et dime. — Item por « une lanterne mise devant Notre-Dame de la porte de la « Lanterne le jour de Saincte Margarite, III gros ; — Item « a Guillaume de Cuysel, cler, procureur et secretaire de « la ville, en deschargiment de ses gaiges... X frans. — « Item a Symon d'Andelost, garde des clefs du pont de « Rosne et por ses gaiges du mois de juillet, VIII gros ; — « Item por XXV livres de fer que l'on pris de Andreu « Bonin por faire les croches a pandre les barbacannes « audessus des II tours (de la porte de Bornue), IX gros ; « — Item pour une XIIne de chivretin mis ou livre de la « ville et a celi qui le regla et relia, XII gros ; — Item por « III pos de sapin qui furent emploiez en faire le tabler sur « la porte de la Lanterne por tenir l'artillierie en la tour « nova, III gros ; — Item por porter les arbalestes à tour « qui estoient chez Michel Chenever en la dite tour et « pour une serraille qui fut mise en l'uis de la dicte tour, « IIII gros ; — Item por une fenestre françoise qui contient « XIII pies de pera de tailli a I gr. V. par pié achaté de « moss. Henri, I flor. V. g. I t. ; — Item por une fenestre a « colonne acheté de moss. Henry, en laquelle a XXXV piez « de taille, a I gros V. par pié, monte II frans XIIII gros « II ts. ; — Item por XXV l. de fer prinses chez André « Bonin por faire les bastons de fer et les fleurs deu lis « mises sur les tours et pomiaux, IX gros ; — Item à Jaquet « Chassagni por faire les banderes et les lion de loton, « 1 fr. ; — Item a Johan Evrert, peintre, por peindre les « armes qui sont sur la porta (de Bornue), IIII franz ; — « Item por cest present paper pris por registrer les comptes

« des receveurs de la ville, XXVIII gros ; — Item por grossser la lettre du reloge que doit faire Clerevaux, et por « III copies, VIII gros ; — Item à Phelippe de Gournay, « mercier, por une lettre qu'il empetra Avignon, du comandement des consulz, d'absolution de peine et de coulpe « pour la mortalité qui estoit a Lyon (novembre 1381), « VI frans et dime ; — Item por li amornes faittes a Chalendes par lo comandement des conseillers : primerement es Freres-Prescheurs II frans, es Freres-Menours « II frans; es Augustins 1 franc, es Carmes 1 franc, a la « Deserta 1 franc, a les dames de Brianna 1 franc, a la Chanal XII gros, a IX reclus III gros par reclus, 1 franc XI gros, « a les dames de Poleteins 1 franc ; monte en tout XI frans « XI gros. » — Dépenses faites pour le port « devant saint Vincent » ; acquisition de pierres de choin de divers particuliers ; — Copie de l'acte de nomination par les Consuls, de Jean Le Viste, à l'office de conseiller de la ville, aux gages de 15 florins par ans; — État des « écritures faites pour messeigneurs les conseillers » par Guillaume de Cuysel, secrétaire de la ville : requêtes, ordonnances, commissions, mémoires, etc ; « item III requêtes que donna moss. Johan « Le Vito pour le fait des escoles; » Item l'inventoyre de « toute l'artillierie de la Ville. » — Comptes produits par Guillaume de Cuysel, receveur de la ville en 1381-1382 (Voyez CC. 377), et de 1382 à 1386; payements faits : a Odet de Chantin, « sergent du Roy, por faire assembler « a Saint Jaquemo les Consuls et mander toutes les gens « que l'un fit mander au devant de mons. de Berry et de « madame de Savoie, II gros 1 t. ; Item a Humbert Gontier por XX torches pesant IIII^xx l. a II gros et dimi la « l. et por XX l. confitures, VI gros la l. que l'un donnit « à madame de Savoye le XXIII jour de may MCCC « IIII^xxIIII, et 1 gros por une bolace en laquelle l'un « portit les dictes confitures, monte XX frans et 1 gros. « — Item à Michelet Ponchon por V asnés et dimi de vin « blanc que l'un donnit a la dicte dame, a 1 f. et dimi « l'anée, monte huit francs et quart. » — Mandats de paiement délivrés par Pierre Arquier, échanson de Monsieur de Berry, pour plusieurs pièces de vin de Bourgogne achetées par lui de Morel, le tavernier. — Paiements faits : « A Jean Baronnat, sergent du Roy, por ce qu'il prit des « bonnes gens de la ville les liz et autres choses necessaires por la venue de monsieur de Berry, et les leur « randit, 1 franc ; — a Léonart Cailli por IIII^xiii^e de chamuys et por CL martres données à moss. Guy de La « Tremoilli, le II jour de novembre l'an que dessus, et li « furent portées et presentées à Villefranche, cent dix huit « frans ; — Item a Johan Gareniont, parchiminer, pour « parer les diz chamuys, 1 franc; Item es X reclus de la « ville et du suburbre a chascun IIII gros, monte un franc « et quatorze gros » — Don « d'Ypocras fin, » de vin et de confitures à « Mons. de Genève. a mons. Enart de Thoyrie, « baillif de Mascon, au general maistre des Freres-Menours ; — paiement « a Humbert Rosset, magnigler de « Saint Nice por sonner la campanne por publier le sindical, le vendredi devant Chalendes, l'an IIII^xx et cinq, « deux gros ; — Item a Jehan Papa por le rabat que messeigneurs les conseillers li firent a Saint Jaquemo de « VIIII années de froment et quatre bichez de froment « que avoit fait moudre l'année passée moss. Guy de Groulée, et V années de froment que fit moudre li mestre « d'ostel de la Roine de Jherusalem, un franc et quart. » — Don de torches, de confitures, de vin, a « Mons. de Savoye, le XVIe jour de juing, l'an IIII^xx et cinq, a moss. « le mareschaut de France, le XXI jour de décembre, a « moss. Enguerrant de Edin, a moss. le cardinal de Toyrie « le II jours de mars, et à mons. de Berry, le III jours de « mars. » — Paiements « a Huguenin Lange, chapuis, por « baisser le chapitel de la crois du pont de Sone, huit gros, « le jeudi saint, l'an IIII^xxV. ; — A Robinet La Plaie, receveur de la confrérie de la chapelle du Saint-Esprit « faitte au chief du pont de Rosne, pour paier les frères qui « ont chanté une messe cotidiane en ladicte chapelle durant une année, douze frans ; — A Alardin por porter « es seigneurs du conseil du Daphin une lettre pour ce « qu'il venissent a Saint-Valer par devers mons. de Paris, « mess. Arnaut de Corbie et moss. Philibert Paillart, por « le fait de la traitte des blefs du Daphiné, deux frans ; — « A Pierre Cuysel por sonner la cloche de la ville por la « publication du sindical de l'année advenir... le XXII jour « de décembre, II gros. » — États de la dépense faite pour construire une tour neuve « enmi la tour Ripaut et celle « d'Avrilliet et aussi por acreter le mur dessus le mur plat « jote la dicte tour (octobre 1386) ; — por une roucine que « l'un prit por mener la tieule que l'un avoit baîssié des « tours Pompierre et Johan de Veyle por couvrir la dicte « tour nove, un gros 1 t. ; — A Peronin d'Aczonna, « chapuis, ung franc et dimi que on li donna por debatir la « tour de la Pêcherie, laquelle estoit porrie et domagie, « marchié fait avec ly, le XV jour d'avril (1386) ; — « Au Roz de la Verge quatre frans que messeigneurs li « donnerent pour ce qu'il garda de leur commandement la porte de Bornue par tout le temps que les « gens d'armes qui sont alé en Espaignie ont esté en cest « pais, et firent le mandement, mess^rs a Saint Jaquemo le « XVII jour d'avril l'an IIII^xx et sept, IIII frans ; — A « Estienne Bullieu quatre frans por celle mesme cause car « il avoit gardé la porte de Saint Marcel ; — Monte la « somme de la composition faicte avec les juifs de Lion « por leur demore dès la feste de la Nativité Saint-Johan

« Baptiste IIIIxx et cinq jusque à la Saint Johan IIIIxx et « sept, quarante frans, et fut faicte la dicte composition le « XXI jour de novembre IIIIxxVI. » — Compte rendu par « Jaquemet de Getz, citoien de Lion, a ses seigneurs « les conseillers de la dicte ville tant de toutes les tailles « et collectes qu'il a levé et receu en ladicte ville, depuis « le mois de janvier MCCCIIIIxxII, jusque le IIIIe jour de « janvier MCCCIIIIxxVIII, comme d'arrerages et autres « sommes qui li furent bailliez a lever par les diz seigneurs » et aussi des dépenses par lui faites : — « Por le fait des « abalesters les quelx furent envoyé en France au mande- « ment du Roy... CCCXL fr. II bl. ; — A Michelet Baco- « nier qui garda la porte du pont de Rosne quant les Bre- « tons passirent du Daphiné au Royaume, ung franc ; — « Item à Phelippe de la Ducheri, lieutenant du capitaine, « por II chivaux que l'un prit por aler savoir quelles genz « d'armes il avoit logié a Briandax... le jour de feste Saint « Michel, l'un IIIIxx et six... IIII soulz Parisis ; — A Enart « de Villenove.... por la poine et travail qu'il a eu por tout « le temps qu'il a esté lieutenant à Lion de mons. le bailli « de Mascon, pour la reparation et fortiffication et garde de « dicte ville... LX frans ; A Johan de Mares, chapuis, huit « frans pour partie de ce que la ville li doit sur le prifait « qu'il a de faire de son mestier la tour que l'un fait de « novel au dessoubz de la Tour Ripaut (Mandat du 24 no- « vembre 1386). — Dépenses pour élever une tour devant la porte Saint-Georges ; — États des arrérages reçus par Jacquemet de Getz. Les noms suivants sont à signaler à divers titres : Guillemin le verrier, II gros ; Enemon de Varey, IIII florins; Loyassi, tire-corde de saint-Jean, I gros, 1 t. ; l'arbalesteri de Saint George III gros; Johan de Groulée, affannour I gros, 1 t. ; Aynart de Villenove, le josne, III flor. IIII gros ; Andreu de Groulée VIII flor. ; maistre Anthoine le phisicien 1 flor. IIII gros; maistre Girart le phisicien, 1 fr. IIII gros ; Baudet, le menestrier, 1 fl. VI gros ; Thomas de Varey XII fl. VI gros ; Johan de Villars, autrement Portier, VIII gros; Guillioton le peintre VIII gros ; Jaquemet, fils Michelet le teinturier, VI gros ; maistre Pierre l'escrivaint IIII gros ; Johan de Saint-Triver, sergent, IIII gros ; Jean de Varey, dorer, II flor. ; Aymo de Nevro, XL flor. ; Huet le verrer, I gros; Girart de Cuysel, maczon 1 florin ; Tevenet de la Mure XVIII fl. IX gros ; Guillaume lo bornye, menestrier, IX gros ; Johan Evrert, peintre 1 fl. ; moss. Johan Le Vite. XXX fl. ; Guillaume de Cuysel, drapper, VII fl. ; maistre Pierre le peintre I fl. III gros. — Dépenses faites « pour appareiller la tour qui est devant « la porta Saint George et por recovrir sur la maison de la « ville, en la seconde sepmaine de juillet, l'an IIIIxx et « VIII » — Mandat de paiement délivré en faveur de Jean de Offombourg, allemand, de la somme de 57 francs « que on li doit pour vendicion de onze bombardes, des- « quelx l'une gite une pierre de XX livres, et les IIII chas- « cune une pierre du pois de VI l., et les VI chascune une « pierre du pois de III livres » (19 septembre 1388) ; — « A Girart de Cuysel, maczon et à ses compagnons dix « neuf frans et dimi.... c'est assavoir huit frans et quart « pour reste des acretemens qu'il ont fait ceste année au « dessus de Pierre Seise, dix frans pour l'atrait qu'il ont « fait de la pierre, et ung franc et quart pour pluseurs « pierres qu'il firent pour essaier les bombardes. » — État de frais divers produit par Robinet La Paye, notaire : « Pour le scel et escripture d'une lettre en quoy mons. le « bailli commettoit à François de Cours le gouvernement « de la ville (mai 1383), XVIII gros ; — Pour XII couppes « d'argent pesant XII mars et IIII d. d'argent, au pris de « VI frans et 1 gros le marc, lesquelles furent données a « 1 grant seigneur, montent LXXII fr. XIIII gros ; — Item « le Ve jour de septembre en suivant, l'an dessus dit (1383) « se parti ledit Robinet de Lion, pour aler en Flandres, « vers le Roy et nos seigneurs de Berry et de Bourgogne, « auquel voyage il demoura alant, demourant et retournant « LXI jours, qui valent a compter II frans pour jour, VIxx « II fr. ; — Item pour une coupe d'argent dorée et cou- « verte donnée a 1 grant seigneur pour faire revoquer les « lettres par vertu desquelles les conseillers de la ville de- « vaient estre adjournés, XVIII frans. »

CC. 377. (Registre.) — 26 feuillets, In-folio, papier.

1382-1383. — Comptabilité. — Recettes et dépenses faites par Guillaume de Cuysel, receveur de la ville. — « Receu des juifs por la composition qui fut faite avec culx « le XXIX jour de may l'an IIIIxxIII dès la Saint-Johan « IIIIxxII jusqu'à Chalendes IIIIxxIIII, cinquante francs ; « — Receu por le prix du chival que sire Enars amenit « de France, de Jaquemo Baucain, le XV jour de juliet, « cinq fr. » — Payements faits : « A Humbert de Varey « pour aller en France a composer avec le Roy notre sire « por le fait de la guerre, por une année qui commença « le premier jour de mars mil CCC IIIIxx, et finira le « dernier jour de février l'an présent IIIIxxII, et partit « de Lyon li dis Humbert le XXIX jour de janvier, qua- « rante francs; — Item a Hugon Morel, cler et notaire, « por escrire IIII letres missoires que emportit li dis Hum- « bert, c'est assavoir une a mons. de Berry, autre a mons. « de Bourgogne, autre à mons. de Laon, et autres à mess. « Guy de la Tremoilli, deux gros; — Item a Humbert « Gontier por XII torches... et confitures... qui furent « données à mess. Enguerant de Édin, le V jour de may..

« XII frans IX gros; — Au chambrier dud. mess. Enguerant qui retenit le bacin et la tuaille en quoy l'un « avait porté lesdites espices, un franc; — Item a Hugonin Morel, cler notaire, pour escrire V lettres missives, « c'est assavoir une au Roy, autre au Conseil, autre à « mons. de Berry, autre à mons. de Bourgogne et autre à « mons. de Bourbon, deux gros, et les emportèrent en « France sire Enars et li autre qui alerent avec lui; — « Item a Odet de Chancins, sergent du Roy, pour faire « assambler a Saint Jaquemo plusieurs bonnes gens pour « deliberer sur ladicte alée de France; — Item le vendredi devant la Sainc Johan Baptiste fut transmis Guillaumes de Cuysel a Mascon dire et exposer à moss. le « bailli les œuvres des gens d'armes qui estoient environ « Lyon, et pour empetrer aucune provision de lui sur les « entrées et garde de la Ville, et despendit tam pour soy « comme pour le vallet et pour leurs chivaux ledit vendredi, sambedi et dimenche ensuivant XXVI gros; Item « pour passer la Sona, II gros; — Item chez Poncet « Cristin, quant messeigneurs li conseillers alirent faire la « reverence a mess. Pierre de Chivrouse et le tresorier « de France, en vin et en servicce, II gros II t.; — Item « pour III quarterons de vin que bevirent messeigneurs « les conseillers ches Poncet Cristin quant ils alèrent « faire la reverence a mess. le chancelier et de Laon, « VII bl.; — Item a Michelet Borno, pêcheur, pour II carpes et II beches que maistre Jehan de Bourdes donna « à mons. le chaucellier pour le deffaut qu'il avoit fait en « la lettre des coponnages, deux frans, le samedi V jour « de septembre; Item a celui qui porta les diz poissons « en l'ostel de mons. le chancelier 1 bl.; — Item pour « resaeller ladite lettre, unze gros; — Item pour le seel « de la lettre qui fut empetré pour ce que Micheuz Cheveners prist la monaye de l'emprunt que l'un a fait au « Roy pour ce que en la lettre a : *pour les Bourgois* (sic) « *et habitans* de Lion, pour chacun mot, VI s. parisis, « monte douze gros; — Guillaume bailla a Colin Bugniet « qui a chevauchié hier et aujourdhui (25 septembre 1383), « pour saveir novelles des gens d'armes qui estoient ou Boys d'Aly. XIIII gros »; — Dépenses pour construction d'une tour à la Tourette, acquisition et transport des matériaux, journées d'ouvriers et de manœuvres; gages des employés de la Ville. — Payements faits : « a Poncet Cristin, tresourer de mons. de Lyon pour ce que l'un puisse « vandre le vin es petites mesures, dès aost passé, jusque « en aost qui vient, einssi come il est acostumé, quarante « frans; — A Humbert Rosset, magnigler de Sainc-Juct, « pour sonner le sindical qui fut fais le jour de Sainc Thomas, IIIIxxIII, deux gros. » — Etat des dépenses faites « par Jean de Durche envoyé à Paris pour les affaires de la Ville : « Ay baillié a l'uisser de la chambre des comptes « pour ce qu'il me laissast entrer céans, quar je y avoie « affaire pour la certiffication qui faisoit m'ester contre « Girard Chapotte, IIII s. parisis; — Item a maistre Gui « Brochet, qui commanda que l'un sercha les papiers des « comptes de Girart Chapotte et que l'un li apporta quant « on les auroit trovez, qu'il me fit bailler à ceulx qui les « diz papiers avaient serchié et estoient deux, VIII g. par.; « — Item audit maistre Guy pour serchier les comptes du « temps don je avoie mestier, c'est assavoir de l'an LXXIX « et IIIIxx, pour escrire la certiffication des comptes, « 1 fr.; — Item es clers dudit maistre Guy Brochet pour « lo vin que je leur avoie encovent pour ce qu'il advisassent leur maistre de abrigier que je eusse ma bessoigne, « car il la me faisoit tant aler, et aussi quant li bessoigni « fut faite, il ne la vousirent bailler jusque que je leur « baillay IIII fr. » — Payement fait « a Gilet le maissellier, « sergent du Roy, pour ce qu'il garda la porte du pont de « Rone II jours, quant les Bretons qui venirent de la compaignie mess. Engueran de Edin passèrent au Royaume, « de la volunté mons. le chancellier de France, six gros. »

CC. 378. 13 pièces, parchemin, 9 pièces, papier, 1 rouleau, papier.

1380-1385. — Comptabilité. — Pièces justificatives de la dépense de Guillaume de Cuysel. — Lettres du roi Charles V datées de Paris le 7 juin 1380 pour contraindre ceux qui ont eu le maniement des deniers de la ville de Lyon à en rendre compte aux consuls. — Etats des journées de maçons employées à la réfection d'une pile du pont du Rhône. — Quittance de la somme de 25 francs d'or par François de Cours, châtelain et viguier de Sainte-Colombe pour le Roi, qui avait « vaqué et demouré à Lyon « vint et cinq jours pour exequter une commission du « parlement à la requête des consuls, contre Pierre du « Pré. » — Quittances délivrées mensuellement par noble homme Museton de Viègue, chevalier, pour ses gages de capitaine de Lyon (du 22 mars 1383 au 16 décembre 1385).

CC. 379. (Registre.) — 108 feuillets, In-folio, papier.

1386-1390. — Comptabilité. — Compte des recettes et des dépenses faites par Jacquemet de Ges, citoyen de Lyon, receveur générale de ladite ville, du 4 février 1386 au 24 octobre 1390 : « At recept pour 1 quar de talli qui « fut outreya par manière de prest ou meis de fevrier mil « CCCIIIIxx et six pour l'armée de Castille, laquelle « taille monte IX c. XVI fr. IX d. p.; — Item a plus recept

« pour 1 tiers de tailli qu'il levit en may et en septembro « l'an IIIIxx et VII par manière de prest pour l'armée de « Guienne, qui monte XIIc. XXI fr. VI s. IIII d. ». — Etat nominal des forains possédant des maisons à Lyon et ne payant aucune taille dans la ville, avec l'estimation de leurs immeubles. — Etat nominal de « plusieurs menues gens » sur lesquels on a fait recette quoiqu'ils ne fussent pas portés « ou papier de la taille ». — Payements faits : « A Hugues de Rillieu pour 1 vidimus qu'il bailla a mess. « les conseillers du fait du ressort de l'Ile, c'est assavoir « quant ledit ressort fut restitué par le roy Philippe, qui « par avant l'avoit fait casser à l'instance de mons. de Lion « qui estoit pour le temps, XXVIIII gros ; — Item... pour « les despens que nous fîmes a San-Saphorin et a Vianna « pour alar après monseigneur de Bergoigni pour decusar « la Villa de ce que on ne li eret a l'encontre quant el « venit, por eguy et por acuns loy de rossins le XXII doud. « mays (octobre) l'an dessus (1387) ; — Item a Henri Chi- » vrier pour VI chamois pour dunar a messire Guy de « La Tramoille avoy d'atre, ledit jour (11 décembre 1387), « IX fr. — En marge de cet article se trouve cette annota- « tion : Retorné, car messire de La Trimoilli ne les volit « prandre, et puis ils furent donnés à 1 commissaire ». — Item... a Loren Garin par la main de sire Michiel Cha- « vanier et de Guillaume de Cuysel et de Piero Chivrier, « pour les martres que el avit vendu a la villa le IX de « novembro, l'an dessus dit... XLIX fr. d'or; — A Pere- « nin Fornier por lo loy de son rousin qui portit les mar- « tres et los chamoys en Bergoigni a moss. Guy de La « Tramoilli, que el ne vussit pas prendre, por VII jours « que hon lo tenit... XIIII gros ; — A Janin lo meisselier « pour alar vers Montbrison saveir l'estro dou Engleis la « diomengi a XXVI de janvyer l'an dessus (1387), 1 fr. ; « — A Monet du Raffort don ju ay mandament de Miche- « let Chavence pour mander les gens pour aler au devant « de la Royne, le V de fevrier IIIIxxVII, 1 g.; Item... a « 1 valet que tramit le capitans de S. Bonet-lo-Chatel à « mess. les conseiller, qui lur aportit una lettre dou estat « douz Engleis qui estient venuz a S. Rembert, le XXV de « fevrier, l'an dessus, 1 fr. ; — Item... pour despens qui « furont fet ou boure de l'Ila, lo mars après quasimodo a « VII d'avril l'an dessus, quant li juges alit prendre la pos- « session de la jugeri du ressort de Lion, IIII gros ; — « A Jocerant Freppier, receveur des aides, pour les deux « premiés termes de l'aide novelle faitte paur l'armée « d'Alamaigne..... le XI décembre l'an MCCCIIIIxx et « neuf... MIIIIxx et II frans; — A Pierre Faure et a « Pierre de Vacieu por le drap d'or que on prit por fere lo « peilliet que on dunit ou Rey, le XII de juing l'an IIIIxx « et IX..., XXIIII fr.; — A Humbert Violet et à Humbert « Rochifort, qui furent tramis Avignon por achitar aucun « bel joyel por duna au Rey, le III de juin, l'an dessus, « XXIIII fr. ; — A ung valet qui alit querir Piero Chatel « Viel ver Chasey, por apparellier la venua dou Roy... le « XXI de septembro l'an dessus, III s.; — A metre Guil- « laume lo chapuis de Ruanova por los utis que el at fet « por lo pelo que hon at duna ou Rey, don ju ay manda- « men de la data dou VII doud. octembre l'an dessus, 1 fr; « — A Perrin lo potier por achitar de toyut et de plomb « por fere la fontana por la venua du Rey, oudit mois d'oc- « tembre, X fr.; — A Franceis Rata por VII anes de teyla « por fere les robes et chapirons et chauses ou II homme « servages, ou dit meis d'octembre, IX gr. I t. ; — Item « por la faczon de cudre les dictes robes a Piere dou Pla- « tro qui les cusit, VIII gros ; — A Nicholas de Verdon por « IIII fes de mossa por covrir les dites robes, VI gros ; — « A VI femes de Rua nova qni ant cosu ladita mossa sus « les dites robes et por 1 fez d'iri et por I livra de chan- « deylles por veillier a fere les dictes robes, et por lur « dunar lo vin, VII gros; — A Jehan de Blacieu... en « dechargimen dou pris fet dou plancheis que on fit por « sear les dames oudit meis, VI fr. ; A pluseurs nave- « tans por XXXV sapines d'areyna que l'on epanchit por « la venua dou Rey, a V gros la sapina, X fr. XV gr. ; — « A la Loysa por VI fromages de Clan que achitit Piere Fa- « vre por duna ou metre d'otal du Roy, oudit meis d'octem- « bre, VIII gr.;... Por una simesi de vin de Bergoigni qui « tint XII quarterons que on dunit oudit metre d'otal dou « Roy... 1 fr. ; — Por un vacherin que prit Piero Favre « de la Loysa et por XII grans veyres quel el fit portar au « plancheis de les dames, oudit meis d'octembre IIIIxx « et IX, IIII g. 1 t. ; — Au menetries en dechargimen de « so que on lur porra deveir... 1 fr.; — A Humbert « Rochifort par V anes d'ecarlata rogi que on dunit a « moss. le bailli de Macon... XXXII fr.; item a lo ton- « dour pour tondro lodit drapt, X gros ; — Item por » IXxx et XVI marcs et IIII et XIII d. d'argen a VIII fr. « X gros lo marc, a l'or tant por dorar comme por email- « lier et por faczon, qui ant ita pris de pluseurs gens, que « fut duna ou Roy et a monseigneur de Tureyne, ou meis « d'octembre l'an IIIIxx et neuf, monte XVIcIIIIxxXV « fr. V gr. ; — A Lienart Quali por XII chamoys que on dunit « a monseigneur de la Riveri... XIII fr. ; — A Rolin Ga- « rins por martres que on dunit oudit seigneur de la Riveri « par la man de Humber Magnin, fermier dou II vintein « du vin, LIIII fr. ; — A Pierre Beczon, chapuis, por lo ma- « rint et por l'ovrage que el at mis en la fontana que honz « fit por la venua dou Rey notre sire... V f. X. s. IIII d. p. ;... « A Pernet Lauberi por garnir lo navey en que on menit « les dames au plancheis... II fr. ; — A Glaudo de Pom-

« pere por pluseurs choses que el at tret por lo fet de la « villa et por vins que el at baillia tant por la fontanna, « comme por dunar a mons. de Lion novel... LXIII fr. « IIII s. p.; — A Thomas Mando por vin que on bieu « les femes qui cosiant les teyles por les tendre por la ve- « nua du Roy... IX s. p.; — A Jaquemin de Fribourg et a « Peyron de Valenci et a Gavaing le dorier por la peyna et « travail que il oront por la faczon de VI eguières d'ar- « gent que on devit dunar au Roy... XI fr. XII s. p.; — A « Guillaume Jutet pour pluseurs choses qui furont prises « de luy tant en or fin comme en colours pour peindre la « porta de Bornua et por torches que on prit por acompai- « gner lo Roy.... XVII fr. XII s. VIII d.; — A Jean Cibo « por les franges que on mit ou peillet que on dunit ou « Rey et por auna de sarda por fere la bandieri de la trom- « peta... VI f. III s. p.; — A Jehan Evrert, peintre, por « l'ovrage de les peintures que el ac fet a la porta de Bor- « nua et en la fontana qui gitavet lo vin, III fr.; — A Piere « Chivrier por les gages de moss. Museton, notre capitain, « du mois de novembre novellamen passa, qui furent « amaudura li dit gages par le Roy notre sire, le XIX jour « dudit mois de novembre, et por IX anes de roge por « vitir los mestries et por lo decrey du drap que el baillis « qui fut mis au pavaillon de les Dames... XXVII fr. VI s. p. — États des à comptes reçus sur les tailles.

CC. 380. (Registre.) — 347 feuillets, In-folio, papier.

1386-1399. — Comptabilité. — Comptes rendus des recettes et dépenses faites par Jacquemet de Gez et Jacquemet de Saint-Barthélemy, receveurs de la ville de Lyon. — Rôles des tailles reçues par Jacquemet de Gez. Dans ces rôles la ville est divisée en deux parties, la partie du Royaume et la partie de l'Empire, et chaque partie en sections dont voici la nomenclature : « La porte de Bornue, dès la Tête qui rit, jusqu'à la Cruis du Pont; la Charrere de Chivreri, dès lo Carré Barthélemi de Raffolle jusque au treyve Saint-Pol, tirant par Tripperie; la Montée de Saint-Barthélemi et de Confort, dès le Carre Pierre du Treyvo tendant par Porcherie jusque au Carre Guillemet Le Vite; dès le Carre Guillemet Le Vite jusque a Notre-Dame du Palais; la Charrere dès le Grand-Plastre jusque a Ruanne; Derrer Marsaut, dès Notre-Dame du Palais jusque a Portefrocq; dès la porte de Saint-George jusque a l'eglise; dès l'eglise de Saint-George jusque en Gourgoillon; du Sablez et de Luer, Gourgoillon, Belregart et vers la Magdeleine; dès la fontaine de Gourgoillon jusque au carre de Clostre; dès la porte du pont de Rone jusque a l'opital et vers la riviere du Rone et jusque a la mayson de la Grant-Court; dès l'Opital du pont du Rone jusqu'au Puis-Peloux; la Blancherie, la Ruete-Noire, dès le Puis-Peloux jusque au Rone; rue Raysin, le Palais-Grilliet, La Charrere de Bonnevaux jusque a la ✝; rue Pepin, dès les Frères-Menours jusque au puis de la Granaterie; dès le puis de la Grannaterie jusque a Saint-Nice; la rue de l'Armone, rue Vendrant, la Charrere de les Freres-Menours tirant par devers Saint-Nicies ensemble la rue du Boysson; rue Nove; dès Notre-Dame de rue Nove tirant pardevant Saint-Nicies ensamble la Panneterie et l'Espicerie jusque au Maysel; dès le Maysel jusque au carre de rue Longe; rue Longe; rue Marchere; dès l'Erberi tirant par Escorchebuef jusque a la porte de Pecherie; la Charrere du Bessal; dès la porte de la Lanterne jusque au carre Parisot; dès le carre de rue Longe jusque a Saint-Sourlin; dès devant la Platiere pardevant le Puis Ranco jusque a Saint-Sorlin; la Charrere de Luysserne tirant pardevant Saint-Pierre jusque a la mayson de Saint-Sourlin; dès le carre de rue Longe tirant tout au long jusque en Pisey et par Montriblout jusque a Petestirit; dès la mayson de Pisey jusque a l'Erbroseq; dès la charrere de Pisey venant vers Saint-Nicies; dès la porte de Saint-Marcel jusque au carre du cloux Saint-Pierre; la charrere du cloux Saint-Pierre; dès le carre du cloux Saint-Pierre jusque a Saune; Les Auges; dès la porte de la Deserte jusque a la mayson de la moneya et en tendant jusque a Saint-Vincent; dès l'Orme de Saint-Vincent jusque chez Jehan Brunel. » — Compte rendu par Jacquemet de Ges (double emploi avec CC379). — Compte rendu par Mathieu de Varey, chantre de Saint-Paul, en qualité de tuteur de Barthélemy, fils et héritier de Thomas de Varey, « d'un tiers de taille que leva ledit Thomas à Lyon, au mois de janvier l'an mil [CCC] IIII^{xx} et sept » — États des personnes insolvables et de celles qui ont obtenu décharge partielle ou totale de la taille. — Compte des recettes et dépenses faites par Jacquemet de Saint-Barthélemy, receveur de la ville de Lyon, depuis le 1er janvier 1397 : paiements faits « por adouber et appareiller « la porte de Confort qui choisit du tout et rumpirent les « enguyns par force de la bise, et fut reppareillée la sep- « maine saincte l'an IIII XVII; — A noble et puissant « homme messire Karados de Quesnes, seigneur de Sarra- « vellier, bailli de Mascon, senechal et capitaine de Lyon, « pour ses gaiges de la capitainerie d'une armée, CL li- « vres; — A maistre Estienne Boillat, cinq frans.., pour « la poine et travail qu'il a eu pour aidier a faire l'acort « dernier fait a Lyon avec le seigneur de Grolée et ses « complices sur le fait de la prise Anthonie de Villars; — Dépenses pour torches et confitures données par la ville au bailli de Mâcon, a messire Oddo de Villars, au comte de Saint-Paul, « a madame la baillie. » — État du pro-

duit en argent du foin vendu par ledit Jacquemet de Saint-Barthélemy « pour et au nom de mess. les conseillers de la noble cité de Lion » : « Primerement ay vendu a « mons. de Savoye une grange pleine de fein laquelle est « de Peronin Fornier, assise devant la rue du Temple, « XLIII f. ; — — Item ay vendu du fein lequel estoit en « rue Marchere, en l'ostel de Johan de Villars, escoffier, « II^cX quintaux, a III gros le quintal, monte XXXIX fr. « VI gros, etc. — Dépenses faites : — « por deux naveys « et un carreton qui furent menez au devant de nossei-« gneurs de Bourgogne et d'Orliens le dimenche II jour « du moys de may de l'an dessusdit (1395), où estoient « mess. les conseillers et les bourgois de Lion, pour fere « la reverence a nosdits seigneurs, et en fut gouverneur « Peronet Labery, sergent d'armes du roy notre sire : pre-« mierement pour ceulx qui cousirent les toiles don es-« toient couvers lesditz naveys, III gros I t. ; Item pour « XXVIII homes qui conduyrent et menèrent lesdiz naveis « et carreton à chascun homme V blans, monte II fr. « XIIII gros, II t. ; Item pour II nauchers qui gouvernèrent « lesdiz naveys, VI gros ; — Item pour XXIIII rames qui « furent prises chez Humbert de la Chise, et furent copées « pour ce qu'elles estoient trop longues, I fr. ; — Item « pour un barral de vin qui fut pris ches lo guers Mem-« boront pour donner boire a la maignie desdiz II naveys, « II gros ; — Item pour la poine dudit Peronet Labery et « pour le loyage desdiz naveys accordé avec ledit Peronet « par mess. les consulz, IIII fr. — Paiements faits « pour « les chivaux que les conseillers baillerent a mons. d'Or-« liens quant il s'en retorna ; — A Estienne de la Chal, « du bourg de l'Ile, pour ce que despendirent mesdis « s^rs. les conseillers et pluseurs bonnes gens de Lion « quant on ala vers mons. de Bourgogne pour parler à « lui du fait Anthoine de Villars, et ce fut au retour, quant « il vient d'Avignon, le XVI jour du mois de juillet « l'an IIII^xxXV, IIII gros ; — A Janin de Noion, messager, « ... pour ce qu'il ala audevant des marchans de Lion qui « estoient à Chalon, à la foire froide, quant fut pris An-« thoine de Villars, et leur faire assavoir la prise dudit « Anthoine et leur porter lettres de par mess^rs les consulz, « XII gros. » — Mémoire produit par Jacquemet de Saint-Barthélemy : « Premierement pour la poine et travail que « j'ay eu à vendre le fein... a mess^rs de Berry et le conte « de Savoye, où j'ay vacqué par l'espace de XV jours, « pourquoy j'ay eu grosse poine et grant travail et fu « en grant peril moy et mes deux enfans ; — Item pour « ce que j'ay travaillié et mes deux enfans pour le fait « des deux naveis en quoy allarent mess^rs les conseillers « et les bourgois de Lion audevant de mess^rs de Bour-« gogne et d'Orliens, où nous avons vacqué pluseurs jours « et en grosse poine et travail ; — Item pour ce que j'ay « travaillié pour avoir et pourchacer les chevaux que l'un « bailla a mons. d'Orliens, où nous avons vacqué pluseurs « jours. — Mémoire produit par Guillaume de Cuysel, secrétaire et procureur de la ville de Lyon : « Pour la « poine et travail que j'ay eu, dit-il, en cette année d'aler « a toutes les cours de Lion pour garder et deffendre toutes « les causes touchans et regardans le fait universal de la « ville, c'est assavoir à la court seculiere, a la cour de « l'official touchant le fait des sepultures et espousailles, « à la court ordinaire de Ruanne, à l'Ile-Barbe, à la cour « des esleuz et du maistre des pors. »

CC. 381. (Portefeuille.) — 11 pieces, parchemin, 36 pieces, papier. 2 rouleaux, papier, 5 fragments de sceaux.

1380-1387. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jacquemet de Gez, receveur de la ville de Lyon ; — Mandats, mémoires et quittances diverses ; — Réparations aux murs de la ville du côté du Royaume ; — quittance de Museton de Viegue pour ses gages de capitaine de Lyon ; — état des sommes dues à Robinet La Plaie, pour divers voyages faits dans l'intérêt de la ville, à Mâcon, à Paris « et en Flandre vers le Roy « et nosseigneurs de Berry et de Bourgogne, » et « pour « une coupe d'argent dorée et couverte donnée à un grant « seigneur pour faire révoquer les lettres par vertu des-« quelles les conseillers de la ville devaient estre adjour-« nez. » — Frais d'habillement des arbalestriers « qui « furent tramis en France ; » — à comptes sur les aides, les tailles ; — traitements de divers fonctionnaires et employés ; — réparations aux ponts ; — ordre de Museton de Viegue, capitaine, aux consuls de comparaître en personne, devant lui, en l'hôtel du Roi à Roanne, pour aviser à la sûreté de la ville, attendu « que les Englois d'Auvergne « en grant nombre de gens d'armes se doivent assembler « pour venir au païs de Lionnois, et desja ont coru es « marches de Forois où il ont prins pluseurs merchans et « autres personnes » (II septembre 1387).

CC. 382. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin, 35 pièces, papier. 2 rouleaux, papier.

1388-1389. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jacquemet de Gez, receveur de la ville de Lyon ; — mandats de payement, mémoires de fournisseurs, quittances diverses de fonctionnaires et d'employés de la ville. — A comptes sur les aides demandés pour les gens d'armes envoyés en Espagne ; — frais de

confection des rôles des tailles; divers mémoires de Humbert Gontier, espicier, pour fourniture de papier, de torches, etc., — réparations à la porte du pont du Rhône; — « Depans faiz par Humbert Rochifort et Humbert Violet, « les quez furent tramis Avignon par messeigneurs les con- « seliours de la ville de Lion pour savoir se ylli auroit la « veiselle d'argen de coy l'on devoit servir le Roy notre « sire, et fut le III jor de juin l'an MIIIc IIIIxx nuef. » — Frais de rédaction et d'expédition d'actes concernant les intérêts de la ville (V. CC 379).

CC. 383. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin, 44 pièces, papier 1 rouleau, papier.

1389-1393. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jacquemet de Gez, receveur de la ville de Lion; — mandats et quittances des sommes allouées pour la réception du Roi Charles VI qui fit son entrée à Lyon le 15 octobre 1389 : — « A Alardin... pour la poine « qu'il a eu a comander a tous ceulx qui doivent estre « vestu de roge pour la venue du Roy qu'il facent leurs « robes; — A maistre Guillaume le chapuis... pour les « utilz que il a fait pour pourter le paille que la ville doit « donner au Roy; — A Michelet de Ges, brodeur... pour « quatre anes de sandal por la grand bandiere..., por l'es- « tendal des enfans et III bandieres de trompetes..., por « XII anes de franges por lesdites bandieres, et une ane « de cordeta..., por lo siel de la villa où il sont entrez » IIc et XXIIII flour de lis..., por III bandieres de menes- « triers, etc. (V. CC. 379 et CC 380). — Mémoires des « sommes dues par la ville à Michel Chenevier... Por « 1 message que je tramis à Vienne a François Charbone- « rat qui prit lo navey vieil de la cheine que les grans aigues « enmeniront, 1 gros 1 t.; — Plus paié a Roulet l'arba- « lestier pour X jours que il vaqua pour verner et apareil- « ler V arbalestes a tour et pour faire en chascune deux « cordes, pour chacun jour IIII gros, val. II fr. et d.; — « Item pour XIII libres de fil de quoy furent faictes les « cordes des arbalestes dessus dites et des espinguelles, a « V blans la livre valent 1 franc VII g. 1 t.; — Item pour « disme livre de cire de quoy furent cirées les dictes cor- « des, 1 g. 1 t.; — Item à Lorent l'arbalestier demorant à « Saint-Geniz-La-Val, pour V jours que il vaqua à aidier à « bastir les espinguelles de la Torreta et dessus la bassecour « de la porte de la Lanterne, pour chacun jour III gros, « valent XV gr.; — Item pour IIc garros pour les arbalestes « à tour ferrez et empenés, VI frans; — Item pour un cannon en fuste a trere pieres, X frans; — Item pour IIII arbales- « tes de corna appelés arbalestes bastardes à tour, qui furont « achetés d'un arbalestier de Valence, au moys d'octobre « l'an IIIIxx, VIII frans; — Item pour plantar IIIIxx paux « pour retenir la pilla dessoubz la tour de la Pescherie, « et pour la betonar etc. XII fr. III g. II t.; — Travaux « de pavage faits à Vaise « deis les II Amans jusques devant « l'espital. — Paiements faits « a Nicholas Radisson pour « VI pièces de satain roge que il acheta Avignon du com- « mandement des conseillers LXV escus qui valent « LXXIII frans II s.; — Item por lo change de LXX escus « qui estoyent en moneya que je changis à or pour tra- « mectre Avignon por achetar ledit satains IIII d. p. pour « pièce, XXIII s. IIII d. — Item por despensa dou reloge « que l'on fit au clochier de la Platiri et por lo salaire de « VI jours de 1 homo qui la governit et por adobar lo « batail de la clochi, XXXII s. p.; — Item pour 1 voyage « que je fis Avignon par devers pape Urbain en la com- « pagni de sire Humbert Barral, par le commandement « des conseillers, pour empronter certaine finance pour « paier les gens d'armes qui estoient en garnison en la « dicte ville de Lion, par doubtance des annemis qui tenoient « la ville d'Ance et aussi por pluseurs autres negoces ont « je demorai, alant, venant et sejornant XXV jours, pour ce « XXV frans; — Item pour un voyage que je fis a Chalon... « pour aler recuire de mons. le comte de Tanquarville « XVc florins que ladicte ville li prestit au retour qu'il fit de « Brignayes à Lion, quant il fut délivrés de sa prison, pour « VIII jours que je demoris, moy IIIIe, à cheval, alant, venant « et sejournant pour actendre ledit paiement qui n'estoit pas « tout prest, et me fut fait ledit paiement en gros vieux, « pour ce et pour mes gaiges, XXIIII frans; — Item... « pour ce que je ay servi par l'espace de deux ans, saul le « plus, establi le guet et l'escharguet et ycelluy recognois- « tre de matin à la partie de l'Empire par le temps de la « guerre de Brignayes et d'Ansa et par lo tamps que pas- « sèrent les Grans Routes par cest pais, la somme de « XX frans. » — Instructions données à Jean de Laiz, au « sujet des affaires de la ville pendantes devant le parle- « ment. — Ordonnance de Girard de Thury, sire de Noyers, « chevalier, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon, sur la « tenue du siége de la cour de Roanne, à Lyon.

CC. 384. (Registre.) — 512 feuillets, in-folio.

1390-1400. — Comptabilité. — Comptes rendus par Jean Tibout, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses faites pendant sa gestion. Gages des fonctionnaires et des employés de la ville, réparations à la porte de Confort, au pont de Saône, à la tour Breton; frais de procédure contre l'archevêque de Lyon au sujet des funé-

tailles, des épousailles, du poids public, du péage de Rochetaillée, de la juridiction et du ban d'Aout. — Mandats et quittances des paiements faits : « — A Jean Evret, peintre, de trois écus... pour les armes... faites à la premiere porte du pont de Rône, pour la revenue du Roy; « — A Michiel Chenevier por faire l'engin por plantar des paux vers Ron por la deffensa de la villa, l'an IIIIxxIX; « six vins et trois frans pour LXI anées et dimi de vin « donné au Roy notre sire a sa revenue de Lenguedoc ; « — A noble home et puissant moss. Johan, seigneur de « Fontaines, capitaine de Lion, cent livres tournois, pour « les gaiges dudit capitaine de sa premiere année; — A « frere Clement, gardiens des Freres-Menours, cinq frans... « donné par amosne pour aidier à tenir leur chapitre pro- « vincial, qu'il tiendront prochainement en ceste ville ; — « Item pour recouvril les tours et portal de la villa de « Lion quant el Realmo quant en l'Empire, et aci pour « portal en les tours la tiola de la meson qui fut achita de « Johan Garvain qui fut abatua devant la porta de Bor- « nue, quant li Roy entrit a Lion ; — Item a Jehan Moys, « sergent d'armes... quant li Roys fut a Lion au retourt de « Languedoc, por comander a chascun de par le Roy, « comme tuit cil avient poissance alassent a cheval a de- « vant du Roy et que chascun meist netier davant chies « lui et meist de fue en lanternes chascun devers soi ; — « A l'abbesse et couvent de la Deserte, vint frans... pour « aider a reparer le mur de leur yglise qui tournoit en « ruine; — A Humbert Rosset, magnignler de l'eglise de « Saint Niciez de Lion, deux souls parisis por sonner la « la campannie a laquelle est acostume d'assambler le « peuple por publier le sindical de la ville ; — A reverent « pere en Dieu moss. Adam, abbé du monastere d'Eynay « de Lion XV livres en considération des soins qu'il donne « à l'œuvre du pont du Rhône; — A Michelet, lo terrail- « lour, sept frans et quart por LVIII jours qu'il at ovré ou « Puy d'Enay por faire que nulz ne puisset entrer par « ledit lieu en la villa; — A Juhennain de la Vergi por lo « loy de son roucin que l'on prit por chivochier a Sarpoil- « let pour asembla les bonnes gens de la villa a la trom- « peta pour aler au devant de mons. de Berri et de Tu- « reina, en la premiere semana et en la seconda de kareyme, « l'ant IIIIxx et dix, monte IIII gros ; — A Jean Moys, « sergent d'armes du Roy notre sire, douze soulz parisis, « por II jours qu'il est alés avec l'escuer de mons. de To- « reyne ou laugers des gens d'armes qui estoient ou pais « pour les faire delogier et aler en autre paiz. » — Dons par la Ville de torches et de confitures au bailli de Mâcon, au procureur du Roy à Mâcon, au cardinal du Puy, a MM. de Chevreuse, de Noyon, de Berry, etc. — Acquisitions de vin à Mâcon et à Tournus. — Paiements faits : — « A Burret le serraillour... pour « leva de XIII tours les XIII pannes et « fere venir tot a una cla fermant... II fr. II g.; — A Girart « lo maczon vint frans pour partie de prifait qu'il at a faire « tout a novo la bayete de Forvere; — A Tevenon le pey- « rolier ung franc... pour rapareiller VI de petis canons de « la ville; — A maistre Jacques d'Albois, maczon, quinze « frans... pour aidier a refaire les pons de Voyse; — A « Jaque de Beaujeu, maczon, quarente frans pour faire « l'atrait neccessario pour faire le premier portal du pont « de Rone a la partie de l'Empire; — A Petit Johan, le « chapuis, ung franc et dimi por remuer les cloches de « Forvero lesquelles il at convenu a changier leur place a « cause de la baiete novellement faicte ou clocher dudit « lieu; — A Jacques de Beaujeu, masson, vingt frans... « sus le prifait qu'il a afaire le portal sus l'arc de la trape « du pont de Rone; — A Jehan Dinet, tavernier, pour la « petita simeze de la villa qui fut prisa de vin de Biauna « pour servir maistre Estienne Rotagni, procureur en par- « lement, pour aucuns servis qu'il a fait a la ville; — A « Pierre Turrel, curial de Ruanne... six soulz et huit de- « niers parisis por l'escripture et seaulx de deux commis- « sions, l'une empetrée de mons. le juge du ressort, leu- « tenant du conservateur de juifs et juires à l'encontre des « diz juifs, por les chars qui prenoyent des maisselliers de « Lion, et l'autre du lieutenant de mons. le baillif de « Mascon à l'encontre des diz maiselliers; — A Humbert « de Varey, lieutenant de mons. le capitaine, vingt frans « pour ses gaiges; — A Nugue dou Boteil, maczon, huit « frans, reste du prifait qu'il a de faire l'espale de la porte « de la Roche; — A Guillaume Petiot, notaire, deux frans « pour partie des escriptures que ledit Guillaume a fait es « causes et procès que la ville de Lion at en la court de « l'Ile-Barbe à l'encontre de mons. de Lion, pour le fait « des libertez et franchises de la ville ; — A Eduart Rupt, « sept frans dix soulz et neuf deniers parisis que la ville « li doit por IIII torches arsées... que l'un prit le XXII « jour de fevriers l'an IIIIxx et dix, pour alumer les da- « mes que mons. de Torreyne avoit samontz a sopert le dit « soir; — A Monet du Rafour, sergent du Roy, quatre « blans pour faire assambler a Saint Jaquemo les maistres « des mestiers pour eslire les consuls; — Dix frans au « chivaucheur qui apporta les lettres comme la Royne es- « toit délivrée d'un filz au plaisir de Dieu (mandat du 17 fe- « vrier 1391 v. s.); — A Johanet et a Martin Garempont, « parcheminours, deux frans et unze soulz parisis, por « XXXVI piaux de parchemin ras, lequel parchemin a esté « emploiez et mis en acroistre le livre de la Ville; — A « Robert Grenyer, cinq florins, pour certaine quantité de « pieres qu'il avait en sa vigne ou lieu appellé les Bot- « lettes, laquelle fut employée es acretemens fais vers

« Pierre Scisse ; — A maistre Tibout Mailliet, reliour de « livres, huit soulz parisis, pour relier le livre des privi- « léges de la Ville tout a novo (mandat du 6 septem- « bre 1392) ; — Douze soulz parisis pour les tissurs et « autre soye, les fermaulx et cachetes employé ou livre de « la Ville ; — A chascun reclus qui sont en nombre unze, « tant en la Ville come ou suburbe, trois soulz parisis... « plus trois soulz parisis, pour l'ermitte qui est venus « demorer de novel ou pié dou pont de Rone de la dicte « ville ». — Frais d'acquisition et de plantation de pilotis « en la rivieri de Ron (Rhône) deis le portal de Vacieu « ensuit lo long jusques el portal de Ruanova » ; — Paiement fait à Nugo, maczon... pour « comensier et depessier « la grosso rochi qui est josta la porta de Vacieu. » — Réparations aux portes du Griffon et de S. Marcel ; frais du voyage de Humbert de Varcy de Lion à Paris, dans l'intérêt de la Ville ; frais de recherches, en Bugey et en Savoie, de la personne de Robin Garin, pelletier et bourgeois de Lyon, qui avait été enlevé par le bâtard Mochon et ses complices. Antoine de Chaponnay chargé des investigations à faire le long du Rhône et de la Rivière d'Ain engagea à Loyes « 1 home qui ala serchant et sentant par « les montagnes se l'on seroit novelles dudit Robin » : réparations à l'Arche Merveilleuse du Pont de Saône et à l'arche « après la Croix » ; — Don de torches de cire et de confitures « au mareschal de Brusiquaut » ; — paiement faits « à Pierre de Laffette, garde de la porte de George, « de vint soulz, pour ses gaiges de la garde de la dicte « porte de XV jors qu'il y demora continualment à cause « du grant pardon qui fut en icelle ville à la Saint Johan- « Baptiste dernier passé, et de XV jours du présent mois « de décembre (1393), qu'il y at aussi demouré à cause « des gens d'armes que mons. le mareschal fit aler en « Provence ; — Dépenses fetes pour fere le pont de la fuste « novo de la trappa dou portal dou pont de Ron de Lion, « et aci pour reteni et pour appareiller le pont de fusta « qui est de davant la Logi, aci celi devers la Guilliotiri... « a causa dou grans pasage de gens qui fut por lo grant « pardon qui fut a la Saint-Johan, et saches que en seli « pardon eot a Lion si tres grans pueblo de gens que on- « ques n'es veniot tant. Item saches que a la Saint-Piero « enseguent fut aci li dis pardons. » — Paiements : faits « A Jehan Celarier, peintre, de douze soulz parisis, pour XII « escussiaux as armes de la ville que l'on a posé es arches « de la Ville, lesquelles sont en la chapelle de Saint-Ja- « quemo (mandat du 20 mars 1393 v. st.) ; — A maistre « Pierre lo lanterner, pour fere II grans lanternes noves, « l'una a la porta de la Lanterna, et l'autra a la porta « Saint George, pour aluma et teni de fua en les lampes « de nuit, cotent XX gros ; — A Michelet Chavence... « pour la garde que l'un fit en la ville, environ la Saint- « Michiel, à cause des gens d'armes que mons. d'Orliens « envoya en Lombardie ; — pour posa les grans lanternes « de la ville et aci pour atres mecion fetes pour la venua « de monseigneur d'Olliens et de mons. de Beri et de « mons. de Berguone et de mons. de Borbon et dou « conte de Nyvers, filz de mons. de Berguone, et de « mons. de Savoy et dou filz de mons. de Borbon et plu- « seurs autres nobles seignours qui comenseront a entral « en la ville la diomengi lo segont jort de may et y demo- « reront XV jours pour aler en Avignon pour metre en « estat l'egliesi, l'an mil CCCIIIIxx et XV ; — A Guillaume « de Treffort, pelletier, deux frans por lo loyage de « son chival qui fut menez a Bourg-en-Breisse par ceulx « qui la furent envoyez de par la Ville pour pourter a « mons. de Bourgogne et a mons. de Savoye les lettres « que l'um avoit obtenu du Roy en son pellerinage qu'il fict « a Notre-Dame du Puy, sur le fait de la prinse Raolin « Garin ; — Item pour XX torches pesant LIX livres, que « l'um mit au sevelement de mons. lo compte de la Marchi « et de son fieux (morts à Lyon par suite des blessures qu'ils avaient reçues à la bataille de Brignais, en 1362), « quant l'un les hostit dou despoz dou Prescheurs por « mina a Vendome... Item pour XX personnes qui por- « tierent les dictes torches devant loz corps dou Pres- « chour jusque a la Chinal, a quel l'un poit a chacun « VI d. et pour XX escussons que l'um mit en les dictes « torches à les armes de la ville (4 juin 1495) ; — A Colin « le Ligiois, messagier de la ville, six frans pour pourter « des escriptures a Paris a maistre Guillaume Cousinot, « advocat, et Estienne Rostaing, procureur de la Ville ; — « A Thevenin Courant, recepvour des aides à Lion, com- « mis de par le Roy à recevoir l'aide nouvellement faicte « pour le fait du mariage de dame Ysabel de France, royne « d'Engleterre, IIIIxx livres torn ; : — Douze frans et « doze soulz parisis à Jehan Celerier, peintre, por le cen- « dal et franges de soie et por la fasson de la bandiere « que l'on fit faire es armes de la Ville, le premier jour de « may l'an IIIIxx et quinze, quant nos seigneurs de France « vindrent a Lion pour aler Avignon pour le fait de la « union de l'esglise. — Compte des recettes et dépenses faites pour le pont du Rhône par ledit Jean Tiboud : — prix de fermage des brotteaux et produits divers ; — dépenses pour le service de la chapelle du Saint-Esprit et réparations au pont.

CC. 385. (Registre.) — 966 feuillets, in-folio, papier.

1397-1408. — Comptabilité. — Comptes des recettes et des dépenses effectuées par Jacquemet et Poncet de

Saint-Barthélemy, receveurs de la ville de Lyon : — Produits des couponages, du dixième du vin, des tailles, etc. ; — traitement des fonctionnaires et employés de la ville; frais d'administrations; réparations aux bâtiments communaux, aux fortifications, aux ponts; dépenses diverses. — N. Ce registre fait double emploi jusqu'au f°. 74 v°. avec CC. 380. — Réparations à la porte de Saint-Georges et à celles de la Fréti, de saint-Marcel, de la Déserte, de Bourgneuf, de la Lanterne ; aux tours de la ville à la part de l'Empire ; aux tours de Sainte-Marguerite, du Griffon, de la Quarelle, de la Tourette ; aux ponts de la Pêcherie, de la Lanterne et à la trappe du pont du Rhône; — payements faits « a Johan Carrichon pour le pris de la grange « que de nouvel il a vendu, en laquelle l'un tient l'artil- « lerie de la ville, près de la porte des Farges ; — a Hum- « bert Gontier, espicier, pour XXX torches entières qui « peisont CXV livres, XXX livres confitures... que l'un « donit au Roy et à la Royne de Cecile, le X jours de « novembre (1399), XXIX f. IIII gros; — a Colin le Li- « gois, messager, quatre livres et dix soulz tournois pour « son voyage a Paris, pour porter au conseil et procureur de « la ville lettres missoires touchans le fait des Lombars « usurers demorans a Lion ; — a Guillaume Drappier, « revendeur, quinze soulz tournois pour porter a Mascon « certaines lettres missoires touchans le fait du pellerinage « de Rome; — a Andreu de Saint-Briort, sergent du Roy, « quinze soulz tournois... pour ses gaiges de deux jours « qu'il a vaqué ; c'est assavoir, un jour pour notifier es « bonnes gens de la ville qu'il alassent audevant des deux « Roynes de Secile, pour les aconpaignier a l'entrée de la « ville; et autre jour, pour aler audevant des dictes Roynes « et venir notiffier l'eure qu'elles dévoient entrer et venir « en la dicte ville (mandat du 19 mars 1400 V. S.). — Frais occasionnés pour obtenir la restitution d'un bateau chargé de marchandises revenant de la foire froide de Châlon, et arrêté à Beauregard. Les consuls considérèrent cette arrestation comme « un outrage que l'un avait fait es « bons marchans de Lyon » et prirent fait et cause pour eux. — Payements faits : — « a Guillaume de Cuysel, « secretaire et procureur de la ville de Lyon, pour la « poine et travail qu'il a eu de garder le signet de la « veyselle d'or et d'argent qui se fait a Lyon et le bailler « et apprester es doriers toutes les fois qu'ils en ont eu « besoing ; — a Jean Vendart, notaire royal... pour les « informations qu'il a fait sur les insultes et autres crismes « ou deliz faiz et perpetrez nouvellement pour le seigneur « de Dorten et ses complices a l'encontre de pluseurs « citoyens de Lyon... qui alaient en pellerinage a mons. « Saint-Claude ; — a Estienne Talart, habitant de Lyon, « unze livres tornois pour I grant navoy de XIII toyses de « sapin achaté de luy pour le mener, mettre et plongier « audessus de la Torrette pour faire virier et tourner le « Rone d'autre part, afin qu'il ne puisset dommagier la « dicte Torrette ; — a Janin le verrier, six livres tournois « pour faire tout a nove les deux verreres et le Θ de la « chapelle de Saint-Jaquesme, en laquelle l'un tient le « conseil de la dicte ville, esquelles verreres il a mis « XXII piés et dimi de verre, ensemble les verges de fer « ad ce necessaires ; » — État par paroisses des confraries de de l'œuvre du pont du Rhône qui n'avaient pas encore payé leurs cotisations, « c'est assavoir de Sancte- « Foy, Oulins, Saint-Genis-Laval, Brignays, Yrignins, Cher- « leu, Verneyson, Milliereu, Givort, Chaselles, Saint-Sapho- « rin-le-Chastel, Grigneu, Francheville, Saint-Genis les- « Olieres, Rochefort, Socieu, Orlienas, Thurins, Ta- « luers, Corzieu, Banneyreu, la Vulpillieri, Mornant, Saint- « Anduel, Rivirie, Saint-Didier de Rivirie, Saint-Pierre-de- « la-Palu, Bessennay, Bibost, Brullioles et Brussieu, Saint- « Romain de Popes, Arbrelle, Bulleu, le Boys, Briandax, « Saint-Johan de Bonnefons, Groysseu, Rive-de-Gier, Saint- « Romain-en-Jareys, Saint-Pol-en-Jareys, Saint-Johan-de- « Panissières, Saint-Chamont, Salvaigneu, Yurles, Saint- « Bel, Dargoire, Poillenay, Rontalon, Chaponnout, Veyse, « Bechevellain, Curis, Marcilleu, Tacins, Tarnant, Lo- « sanne, Poleymeu, Darzilleu, Doux Rieux, Montrotier, « Lisseu, Lentilleu, Saint-Clement-de-Varsonne, Tarare, « Colonges, Charnay, Esculleu, Saint-Didier-en-Montour, « Saint-Cire, Saint-Germain en Montour, Chacellay, la « Pellerenie, Lymones, L'Yle, Coson et Saint-Romain, « Arbrigneu, Saint-Andrer en Montour, Marcieu, Moran- « cieu, Bargout, Quinceu, Thesey, Ansa ; » — Payements faits : « a maistre Johan Gilet, recteur des escoles de la « dicte ville, trois livres tournois, pour aler à Dijon, et « faire venir avec soy autre bon, souffisant et discret pour « tenir, regir et gouverner avec li les dictes escoles; — « a maistre Guillaume Lagier, maistre es art, lequel nous « avons fait venir de Ambron pour regir les escoles de « Lyon, deux livres tournois, lesquelles nous li avons « donné pour faire sa despense de certains jours que « nous l'avons fait demorer en la dicte ville avant que nous « puissons acorder avec le scolastique d'icelle ville. » — N. par mandat du 17 novembre 1402, on lui accorde en outre 10 livres tournois d'indemnité « pour li faire laissier « la ville de Ambron ou il tenoit ses escoles et le faire « venir en ceste ville regir et gouverner les escoles ; » — « a Jean Carteron, poissonnier de Mascon, vint et deux « livres et dix soulz tourn. pour neuf beches et une carpe « achetez et pris de luy, que l'un a donné et presenté « a mons d'Orliens au nom de la ville avec les autres « poissons que l'on prit des poissonniers de Lyon (mandat

« du 19 novembre 1403). Le duc d'Orléans repassa à Lyon le 31 janvier suivant et reçut un nouveau don de 22 carpes, 6 anguilles et 15 béches. — Payements faits : « à Guil-« laume Justet, receveur de par le Roy d'une ayde qui fut « mise imposée pour ledit seigneur au moys de juing l'an « mil quatre cens et quatre, pour resister a l'emprise de « Henry de Lencaustre, se disant roy d'Engleterre,... « XVIII^c l. tourn. ; — a Humbert de Varey, citoyen de la « dicte ville, soixante dix livres tourn.... pour le voyage « qu'il a fait en France... pour porter lettres de recom-« mandation de part nous a mons. le duc d'Orliens, a « mons. le chancelier de France, mons. le chancelier « d'Orliens et plusieurs autres seigneurs, pour le fait « Pierre de Cuysel, citoien de ladicte ville, lequel avoit « esté adjourné a comparoir pardevant le Roy personnel-« ment a certain jour du moys de novembre (1404), pour « respondre a Johan de Torronbert, escuer de l'Empire, « en gaige de bataille et autrement dehuement contre « l'onneur et libertés de la ville ; » — a Humbert Gontier, pour fournitures de papiers « de planna, a l'arc, a la mar-« cha, a le S, de Piemont, a la Torina ; » — a Guillaume de Cuysel, secretaire de la ville, pour rediger « la licence « donnée a Gauvaing de Cuysel de prandre X ou XII car-« tiers de la pierre de Estranglar pour fere une cruis ou « chemin François a l'issue de Voisse ; » rembourse-ments faits de partie des sommes par eux versées pour les aides, à Mogni Benoy, à Jehan Cellarier et a maître Pierre, peintres ; — Dépenses faites « pour commencier a ter-« railler au gros gravier qui estoit en la riveri du Rosne, « joste les malades, vers la recluserie de S. Clar, devant « la vigni maistre Estienne le fisicien, pour fere retourner « le Rosne sur la ville, qui s'en aloit au Dauphiné, dont « fust grans domage ; — item pour planter les paux neces-« seres a resister a la revire du Rosne vers les murs de « la ville, en Rue Nove. » — Aumône de 3 gros faite aux « reclus de Saint-Pipoie, de Saint-Barthélemy, de la Mag-« delene joste Saint-Just, de Saint-cler vers Saint-Lau-« rent, de Saint-Martin-de-les-vignes, de Saint-Cler-près-« les-Malades, de Saint-Sabastin, de Saint-Marcel, de Saint-« Aleyne joste Enay, et a la recluse de Saint-Vincent. » Paye-ment fait « a Enemon de Sivreu envoyé en France pour « exposer au Roy notre sire les grans domages que ont « fait de novel en la ville de Lyon les revires du Rosnes et « de Saune, et demander aucun don pour mectre en les « reparacions desd. domages (mandat du 24 février 1407) ; « — a Johan de Sure et Pierre Pinart, pescheurs, vingt « soulz tourn. pour la reparation de leur trois navoys, « lesquelx hun prist la veille de la feste Purification « Notre-Dame dernier passé pour passer et garder les « bonnes gens devers le pont de Ron, qu'il ne perisent ne « leurs biens pour la grant abundance de auues lesquelles « lors furent pour ladicte ville. » — Frais occasionnés par l'arrestation à la Genetière, mandement de Trévoux, de Pierre Palleu, dit Piégay, qui amenait du poisson à Lyon (1405) ; somme payée à cette occasion à Damez de la Porte, capitaine de Trévoux, et à Damez de Ronzuel, chatelain dudit lieu. — Payements à Jean de Beaumont pour avoir fait « l'inventaire des lettres et autres choses communes de la « ville estanz es arches a Saint-Jaqueme, ou il a vacqué « avec son clerc qui escripsoit X jours et plus,... et puis « l'a mis en net et contient por tout XXX folliets ; — a « François Moyssart pour le boys que l'on a taillié au bro-« tel de la ville pour la chaucié que l'on voloit fere des-« soubz le pourtel de Rue Nove, et aussi pour la chaussié « que l'on voloit fere devant Saint-Cler, joste les Malades, « l'an mil CCCC et VII ; — au secretaire du Roy de Sicile, « pour avoir la certiffication dudit Roy des gens d'armes « qu'il menoyt, lesquelx passerent par la ville de Lyon « oultre la deffense que fut faicte de par le Roy notre sire « et crié a Lyon le XXVI jour de septembre mil CCCC et « huit ; — item a Johan de Beaumont pour faire escripre « en bon françois et de bonne lettre, une lettre missoire « transmise par mess^rs les consulz a mons, le chancelier « de France, XV d. t.. » — Dépenses faites « pour appa-« reiller et encimenter la baicte de la ville qui est assise « sur l'esglise de Forvero, iqui on cornet la gaite de la « ville,... afin que ne pluet dedens :... A Johan Cherat, « pour amener du mortier qui estoit sur le pont de Sauna « et aussi de l'esguy de la fontaine du Ruer ; — a sire « Guillaume Justet, pour IIII bennos de tiola pisia du « quarrons des Sarrazins pour fere fin ciment, a IIII blans « le bennot ;— a Favier le tiollier, pour I sextier de « cheaux, II gros I t. ; — a la mulier Aduar Rup, pour VII « quarterons de vin aygre pour fere fin et fourt ledit « ciment, a VI d. le quarteron ; — a Ennemond Jay, troil-« leur, pour IIII lampes de ly (lie) d'uelo pour mettre audit « ciment, afin que bon et fourt soit, à demi gros la lampi ; « a Annequin Dollanda, ferrailleur, pour VIII livres de « limailli prinsa pour mettre audit ciment, a VI d. la « livre. — Payements faits « a maistre Johan Tardi, le-« quel fut tramis le jour de l'Aparicion vers mons. de « Savoye, a Chambeyreu, por le fait des gens d'armes « de son pais lesquelx gastoient le pais de Lionoys, IIII l. « X s. tourn. ; — a Humbert Gontier, pour confitures... et « tourches... et pour V hommes, qui portirent le présent « au Roy Loys, le XXIIII jour de septembre, quatre cens « et huit. » —Procès-verbal d'apurement des comptes ci-dessus.

CC. 386. (Registre.) — 116 feuillets, In-folio, papier.

1397-1431. — Comptabilité. — Compte des recettes et des dépenses faites au nom de la ville de Lyon par Jacquet de Saint-Barthélemy, receveur, depuis le 1er janvier 1397 (V. S.), jusqu'au 24 mai 1399. (Ce compte fait double emploi avec le registre CC 383, jusqu'au f° 42.) — Diverses quittances délivrées à Poncet de Saint-Barthélemy pour ses dettes personnelles : services, pensions, tailles, anniversaires de son père et de sa mère, etc.

CC. 387. (Registre.) — 278 feuillets, In-folio, papier.

1388-1402. — Comptabilité. — Comptes spéciaux de Jacquemet de Gez, de Jacquemet et de Poncet de Saint-Barthélemy, receveurs de Lyon, établis pour justifier de l'emploi du quart des produits des « coponnages des blés levés ès mulins, et du Xe du vin vendu à détail. » Aux termes d'un accord intervenu sous la sanction royale, en 1388, entre les citoyens de Lyon et les ecclésiastiques, ce quart devait être affecté d'une manière exclusive, pendant 20 ans, aux édifices publics et aux fortifications de la ville. — N. tous les articles de ces comptes sont extraits des comptes généraux rendus aux consuls. (V. CC. 379, 380, 384 et 385).

CC. 388. (Registre.) — 260 feuillets, In-folio, papier.

1403-1408. — Comptabilité. — Suite du registre précédent.

CC. 389. (Registre.) — 282 feuillets, in-folio, papier.

1409-1411. — Comptabilité. — Comptes de Poncet de Saint-Barthélemy, receveur de la ville de Lyon. — Recettes ordinaires et extraordinaires : couponnages, 10e du vin, tailles perçues sur les étrangers possédant des immeubles à Lyon; — état nominatif de ces étrangers : Pierre Munier, de Grolée, possédait une maison attenante à celle de maître Pierre, le peintre; Antoine Rigaut en possédait six au Sablez; Guionet de la Becie, une qui faisait le coin de la rue Pastier et une autre « assize en la grant charière joste le fort de la Serre, » l'hôtel appelé de la Coconne; Jean Marchant, de Civrieux-en-Dombes, une en la rue « derrière les terres; » Jean le malade une « au Griffoul Joste le Rosne, » la veuve de Pierre Bocca, d'autres en Bourgchanin, dans la rue de Vaise, dans « la charrière de la Cruyseta ; » le sire de Salornay 4 sur les Terreaux ; Pierre de la Tovière des fonds « joste la maladiere de Belmont. » — Subsides perçus sur les forains possédant des biens meubles à Lyon. — État nominatif de ces forains. — Lettres du Roi autorisant la perception de ces impots.— Dépenses : réparations aux fortifications et aux édifices publics, gages et salaires des fonctionnaires, etc. — Paiements faits : « à la trompette de monsieur de Savoye, de trois livres, sept sols « six deniers tournois pour ses despens de ce qu'ilz a « appourté unes lettres dudit monsieur de Savoye contenans que le sire d'Antremont ne ses gens d'armes qui « lors estoient environ Lyon ne fisant nulz domages esd. « Lyon et qu'ils se departissent du pays Lionoys; — à « Perrot Doret, crieur public et a Janin Pelladru, sergent « du Roy, pour eulx et le notaire, pour leurs salaires de « crier à Lyon, en six luez, de par le Roi, que nulz ne soit « osés d'acheter aucuns forrages ou bien ne donner confort ne ayde es gens d'armes qui sont sus le pais. » — Dépenses « pour fere ung tourt nouve de chane en la « coste devant la porte de Saint-Marcel, appelé cancel, affin « que l'on ne puest venir a la pourte de la ville sans parler; » — pour réparer ou créer diverses poternes et pour établir des chaînes en rue-Neuve et ailleurs, — Paiements « faits : a Pierre Vincent, trompette du seigneur de Gacourt, « chevalier, lieutenant de mess. le conetable de France... « pour ce qu'il a defendu a voys de cry que les gens « d'armes qui sont de present à Lyon, de quelque condition « qu'ils soient ne soiant sy ardi de fere insulte ne offense à « aucun de la ville de Lyon; — a Thomas Pape et a « Humbert Gontier pour l'achat de C livres tournois de « monoye de Savoye et de Dauphin et en fere monoye de « Roy pour fere le payement de monsieur le baillif de mascon pour ses gages de la capitanerie de l'année passée, XXXVI s. X d. t. — a Jehan Baronat, sergent du « Roy, pour mettre ensemble les chapuis pour prandre de « fuste grosse pour appareiller les cindres du pont du « Rhône) qui sont cheut le mardi a 11 jour de juillet (1409); « — au Ros de Buissandres, affaneur, pour fere ung terreilz ou brotel de la ville près de la recluserie de Saint-« Cler pour fere tourner la rivière du Rone de vers la « ville pour le refforcement d'icelle et aussi pour ovier ou « domage qu'elle fait au pont de Rone, lequel terrel devoit « avoir six toyses de large, cinquante six toyses de long et « cinq piés de prefont; — a maistre Jehan Bony, maistre de « l'ovre... au fondement de la tourt de Saincte-Colombe, le-« quel nous avons fait venir a Lyon pour visiter l'ovre du « pont de Rone et la manière de fere revirier la reviere dudit « Rone devers la ville pour mieux fortifier icelle ville, soi-

« xante solz tourn. pour sa poine et dispense qu'ils a fait « pour soy, son valet et deux chivaulx en trois jours qu'ilz « ont demouré; — a Johan de Belmont, procureur a Lyon, « qui fut ung jour a Curis avec Perronin Fornier, Humbert Gontier et maîstre Jaques de Beaujeu pour visiter « la perrire qui appartient a la ville; — a Humbert de « Varey... pour les grans diligence, peines et travaulx., « qu'il a eu et fait quant le sire de Gacourt, lieuxtenant de « mons. le conetable de France, avec grant quantité de « gens d'armes estoient a Lyon et pour le pais environ, « quant nos seigneurs le duc de Bourbon et le conte de « Savoye avoient debat, pour tenir en ordonnance les « gens d'armes et autres entrans et saillans de ladicte « ville.., vint et cinq livres tourn.; — a Thomas Rossignol... pour la copie des lettres du Roy octroyées que « nul ne pourta faveur a Amé de Viry ou temps de la « guerre de mons. de Bourbon; — a Guilemin le Potier, « crieur publique de la ville, pour expublier les lettres du « Roy contenanz que les juifs portent signez en leurs abis, « 2 sols six den-tourn; — a noble et puissant homme « messire Johan de Chatelluz, chevalier, baillif de Mascon, « seneschal et capitaine de Lyon, cent livres tourn. » — Dépenses faites pour réparer l'Arc Merveilleux du pont de Saône, les portes de la Roche et des Farges ainsi que les chaînes de la ville; « Item pour taillier de la pierre « blanche de la perrire de la chaux qui est de dessus « Veysa, de devant Estranglart, pour fere pierres rondes « d'engin et de bombardes pour tramectre en Avignion. » — L'ordonnance autorisant cette dépense est ainsi libellée : « Humbert de Varey, Martin Bennot, licencié en loys, « Pierre de Cuysel, Claude de Varey, Jehan du Nevro le « josne, Peronin Fornier, Estienne Guerrier et Johan Caille, « citoyens et consuls de la ville de Lyon, a Poncet de « Saint Barthélemi, receveur de la dicte ville, salut. Nous « vous faisons savoir que très-reverend père en Dieu « mossieur le cardinal de Thury, legat apostolique, et « l'arcevesque conte de Lyon, résidens de present en « Avignion nous ont envoyés de nouvel leurs gracieuses « lettres closes par lesquelx ilz nous ont requis et prié « très-acertes que actendu la grant necessité qu'ilz ont « a fere de present de grosses pierres pour engin et pour « bonbardes pour invair et recovrer le palays d'Avignion, « lequel ilz dient estre occupé indehuement par les ennemis de romane, nous leur envoyssen desdictes grosses « pierres, et que considéré la cause pour laquelle ilz demandent lesdites pierres que est pour recouvrer le patrimoine du siége Romain, a quoy le Roy notre sire « donnet ayde et y a tramis de ses gens d'armes notablement, consideré aussi l'amour et prouffit que ledit « monssieur le cardinal a fait a ladite ville et au pont de « Rone en donnant certains grans indulgences es bien « facteurs dudit pont et puet bien aydier vers notre Saint- « Père le Pape a la dicte ville, nous, par le consentement « de pluseurs notables gens d'icelle ville et de la licence « des officiers du Roy a Lyon, avons fait aprester environs LX cartiers de pierres appelés choingz, lesquelx « nous leur avons envoyés par lesdites causes, que costent « d'aprester et mectre a point trante livres treze solz dix « deniers et mailli torn., comme est declaré ou reoule dessus « escrip; pourquoy nous vous mandons par ces présentes, « que des deniers communs de votre recepte vous bailliés « et délivreis es maczons et autres personnes et ouvriers « declarés audit reoule les sommes à la fin du nom d'eulx « escript, qui montent universement ladicte somme « de XXX l. XIII s. X d. ob. torn, et par rapportant ces « présentes et quittance appartenant, ladicte somme vous « sera alloué en vous comptes et rebatue de votre recepte « sans contredit. Donné a Lyon, en la chapelle de Saint- « Jaqueme, le venredi VI jours de juing l'an mil CCCC et « dix. » — Paiements faits : « a Johan Baronat, sergent « du Roy, pour fere delogier les mulins de dessus le pont « de Rone et mectre le dessoubz, la sepmaine devant la « my-caresme l'an mil CCCC et neuf; — Item pour « mander les bonnes gens de la ville pour aler audevant « de la Royne de Cisile et de son filz quant ilz veinrent de « France, le jeudi à IIII jours de decembre l'an que dessus; — a André de Saint-Briort, sergent du Roy, pour « fere comandement à tous ceulx a qui sont les maysons « esquelx sont estachiés les choynes de fer communes « d'icelle ville qu'ilz les facent aprester et fermer sur « grosse poine; — A Guillaume Voyron pour sa poine et « salaire d'aler à Monluel et à Miribel pour savoir l'estat « des gens d'armes qui estoient esdiz lieux; — A Estienne « Porpa, alias Grilliet, trois livres pour le loyage de troys « navoys qui ont soustenu XIX jours la cheyne de fer qui « traverse la rivière de Saune et se ferme à la pourte de « la Roche, et pour la destachier et recullir, laquelle nous « avoyen fait tendre pour doble des gens d'armes qui estoient par cest pays. — A maistre Guillaume Aliegre, « maistre de l'ovre, pour planter des gros et grans paux de « chane en la reviere de Rone de devant les mours de la « la ville, à cause du Rone qui gastoit les murs et les tours « de la ville, dont fuset grand domages, et fut comencié « desus le pourtel viel en tirant vers ledit pourtel; — a « maistre Tiboud reliour por relier les comptes du fait « du pont de Rone XV s. III den. tour; — Item pour relier « les comptes de la ville, fenis mil CCCC et huit, XXX s. « tourn. » — Compte du Pont du Rhône depuis le 1er février 1411, jusqu'au 29 mai suivant. Recettes : produit des droits de barrage, fermages des granges appartenant à

l'œuvre etc. — Dépense pour l'entretien dudit pont et frais divers. — Paiements faits : « a Humbert Gontier pour une « livre de chandoiles de bogie pour chanter les messes en « la chapelle du Saint-Esprit, III gros ; — a frère François « de Venesies, frère menour, pour fere le sermon pour le « pont de Rone, la dimenche devant la my-caresme ; donné « pour pain, pour vin, pour sa poine et pour poyson, « VI gros. — Dépenses faites pour l'entretien et l'ornementation de la chapelle du pont. — Procès-verbal d'apurement de tous les comptes précédents.

CC. 390. (Registre.) — 295 feuillets, in-folio, papier.

1409-1411. — Comptabilité. — Comptes de Ponce de Saint-Barthélemy. — Ce registre fait double emploi avec CC 389.

CC. 391. (Registre.) — 925 feuillets, in-folio, papier.

1411-1420. — Comptabilité. — Comptes spéciaux de l'œuvre du pont du Rhône, rendus par Audry de la Fay, dit Nantuas, receveur. — Recettes : sommes trouvées « ou « plot du pardon du pont en la chapelle du Saint-Esprit », produits des droits de barrage, des quêtes, rentes et services, coupes de bois des brotteaux, des fermages, des ventes de vieux matériaux, etc. ; — dépenses : frais d'entretien, de réparations et travaux divers. — Payements faits « à « maistre Guillaume Aliegre pour appareiller l'arc qui est « si fort domagiés qui est près de l'arc de la Trape ; — item « pour retenir l'arc tiers qui est au grant chemin après la « Guilliotière lequel estoit tous gastés le dessoulz et fut « cheut dont fuse graus domages ; item le quart arc qui est « au chemin près de la Fontaine des malades ; item aux arcs « de Saint-Nicolas, de la Croix, etc. ; — au prieur et couvent « des religieux frères Prescheurs de Lyon la somme de quinze « livres tourn. pour leur peine et salaire de ce qu'ilz chan- « tent deux messes tous les jours en la chapelle du Saint- « Esprit dudit pont, et ce pour six moys. — Frais d'établissement d'un pont provisoire en bois au dessus des arcs en réparation, des cintres, d'un grand engin pour planter des pilotis, etc ; — frais de démolition et de reconstruction des arcs endommagés ; — réparations d'outils, achats de fer ouvré, de crosses, de clous, de cordes, de bois, « de « berruetes pour charroier pierre menue » ; — journées de manœuvre ; — réparations au vieux pont de bois de la Guilliotière, « en venans vers le pont de pierre, — à la grange du pont de Rone assise devant Bechivillein ». — « Dépenses pour reforcier les pilles et lez ars qui cheurent « à les grans eaues ; — pour comblir le crop grant que avoyt « fait li grans croyssue du Rone devant la chapelle du Saint- « Esprit et couvril de gravier. La pierre de taille employée pour la réfection des arches fut extraite de la carrière de la Chaux, à Vaise, et de celles de Curis et de Villevert. — « Paiements faits : pour une esthole et ung magnipule neces- « seres pour chanter en la chapelle du Saint-Esprit la vigile « de Chalendes ; — A celli qui ot diligence de benoystre- « tuelles, un mantil et ung amit pour l'autel de la dite cha- « pelle ; — au Roy des Ribaux pour sa peine et salaire de « ce qu'il a crié plusieurs fois par la ville qui vueldroit pren- « dre en tache de reffere deux ars cheuz du pont nouve de « Rone, qu'ilz se comparoissent à Saint-Jaqueme le Xe jour « de janvier CCCC et quatorze ; — A sire André de la Fay « pour X peires de gans pris pour les massons por ouvrer et « et pour massonner en l'eaue pour fonder la pille, X gros. — Dépenses « pour le pont de la fuste de la Guilliotière « qui rompit et depisit le jour de la Saint-Christofle par le « moytent, que l'en fit un petit pontet de fuste pour des- « sendre ou brotel pour passer gens et besties ; — pour de- « couvrir les betons qui sont au lonc de Ron, en la marche « appellée Achere (ou de Chiere), pour betonna les piles « du pont de Ron. » Ces betons extraits, disent les comptes, « au lonc de Ron des caves des Cerasins », provenaient sans doute des antiques aqueducs souterrains qui longaient la rive gauche du Rhône. — « Paiement fait à Jehan Salaire, « peintre, pour metre XXVIII losenges de veyre et doré « une ymage du tabernacle (de la chapelle du pont du « Rhône) XII gros. — Frais de plantation de pilotis en amont de la chapelle Saint-Nicolas ; — réparations faites à cette chapelle.

CC. 392. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1405-1423. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Audry de la Fay et Léonard Caille, receveurs. — Quittances en faveur des consuls de Lyon par Pierre Cousinot, procureur en parlement, Barthélemy Le Vite et Guillaume Cousinot, avocats, pour leur pension « de ce présent parlement (août 1405). — État des dépenses faites du consentement des consuls par Guillaume Jutet « por lo fet de la guerra que les gentilshommes du « Dauphiné prétendoient à l'enconcontro de la villa de Lion » (1414-1415. — Lettres de recommandation et de remerciment de J. Coriant à maître Aubert Le Fèvre, receveur général en Dauphiné au sujet de la rançon et de la délivrance de son neveu Guillaume Jutet, le jeune, que les Dauphinois avaient fait prisonnier (1414 et 1415). — Procès-verbaux (20 février 1414 et 10 mai 1415), de l'assem-

blée des consuls et des maîtres des métiers de la ville de Lyon convoqués pour aviser au remboursement des sommes dépensées par ledit Guillaume Jutet. Parmi les maîtres des métiers, figurent : Aynart de Chaponnay, Jaquemet Michon, François de Salavre, Guichard de Bléterens, Jean Turrel, Guillion de la Fontaine, Hugonin Garnier, Louis du Solier, Jean Bayart, et parmi les autres « honorables personnes » appelées à prendre part aux délibérations : messire Jehan Le Viste, chevalier, Claude de Pompierre, Ennemond de Syvreu, Jean de Nievroz, Bernart de Varey, Michelet Buatier, etc. — Lettres patentes du Roi Charles VI (3 mars 1417), ordonnant que Guillaume Jutet sera remboursé par les habitants de Lyon des 400 écus d'or qu'il a dépensés, conformément à la délibération prise par les consuls, les maîtres des métiers et les notables de la ville le 20 février 1414. — État de solde des gens d'armes envoyés de Lyon à Villefranche les 3 et 4 février 1417. — Quittance (28 octobre 1418), par Benoit de Roche, notaire, de la somme de 11 livres 10 sous, pour divers voyages par lui faits, dans l'intérêt de la ville, à Pont-de-Vaux, à Bourg-en-Bresse, à Belleville, à Villefranche, à Chambéry et à Châlon. Ces voyages furent entrepris « pour savoir se monsieur de « Bergogne avoit nulles gens armés et se il feysoit nulle « entreprise de guerre pour dessendre en Lyonois ». — Autre quittance par Jean Favre, aussi notaire, pour un voyage fait, en 1418, à Saint-Claude « pour savoir la fin « à quoy ou dit lieu devoyent estre messieurs de Bourgogne « et de Savoy ». — Don de 18 torches et de 18 boîtes « d'épices à moss. l'arcevesque de Reins qui est à Lion « venuz de par mons. le Dauphin » (25 septembre 1418). — Quittances (1417-1427) de divers fournisseurs de la ville. — Trivier Grifet, pour « le murage de la porte de « Saint-Just », Benoit Barges, de Marols, pour 750 fers de flèche, 4 livres, 17 sous $^1/_2$ tournois ; — Étienne Morel, de Châlon, *pro emptione cujusdam navigii ad opus et utilitatem dicte ville*, » 20 livres de tournois ; — David d'Autreriche, imagier, « *pro factura quorumdam lapidum bombardarum* » ; — Guillaume Valette, arbalestrier, « pour « repareiller le grans arbalestes de la ville » ; — Ennemond Desymieu « pour les ferrures faictes et pousées es bateaux « qui porteyent les cheynes de la Roche », — Rolin de Mâcon et Jean Caille, pour 75 livres « de saupêtre pour faire pudre » ; — Robinette, veuve de Raymond Dodieu, 21 livres, 2 sous 6 deniers de tournois, pour « *octo tam « bombardis quam canonibus, sive canons... emptis a quo- « dam fabro de Foresio, die VI mensis januarii anno « domini MCCCCXVII* », — Étienne Grifet, dit du Pollet, pour matériaux employés à la tour des Farges ; — Étienne de Fontaine pour pierres de bombardes ; — Jean Garot, potier d'étain, pour le plombage des chaînes de fer de la ville ; — Gilliquin Vautier, « *pro ferraturis et reparatio- « nibus in plotis bombardarum dicte ville* ». — État des recettes et des dépenses faites du 1er août 1417 au 1er octobre 1418, par Léonard Caille, « commis par la ville de « Lion a recevoir de Pierre Chevillon, receveur des aides » octroyés pour les fortifications par lettres patentes du Roi données à Paris, le 17 juillet 1417. Parmi les dépenses les articles suivant doivent être signalés : — « A maistre Jac- « ques de Beaujeu, citoyen de Lion, la somme de onze « cens livres tourn... pour le pris fait de deux tours à lui « baillées à faire pour la fortiffication et emparement de la « dite ville entre le portail de la Lanterne et la rivière de « Sosne ; » — A Jehan Thibont, cytoien de Lion, la somme « de XXXII livres tournois qu'il avoit baillée et prestée « comptant pour achetter XXV arbalestes pour la deffense « et garnison de la dicte ville. » — « A Gillequin le ser- « reurier demourant à Lion, la somme de quatre livres dix « sols tourn... que deue lui est pour une bombarde de lui « achattée pour la fortiffication de la dicte ville » ; — « A « Aysnart de Chaponnay, citoyen de Lyon, la somme de « XIII livres dix sols tourn... qui deue lui est pour l'achat « de deux bombardes par lui achattées pour la fortiffica- « tion de la dicte ville.... et celle de LIX livres XV sols « tourn... à lui deue pour certaine quantité de salpestre « par lui achettée en la ville de Montpellier et amenée à « Lion » — « A messire Jehan Patarin, docteur en loys, « la somme de XV livres six sols six deniers tournois à lui « deue pour certains troussaus de cheynes de fer par lui « baillées et délivrées pour convertir et employer à l'em- « parement et fortiffication de la dite ville. — « A maistre « David, la somme de 4 livres qui deue lui estoit pour sa « paine et salaire d'avoir fait ung cent de pierres de bom- « bardes » — A Estienne Morel, nocher, la somme de vint « livres tornois qui deue lui estoit pour ung bateau de « chesne achetté de lui pour mettre dessoubs la cheyne de « la Rouche, sur lequel bateau fut fait une bastille » — A « Jean de Larche, paintre, la somme de vint sols tournois « qui deue lui estoit pour sa paine et salaire d'ung voyage « par lui fait dudit lieu de Lion à Chisy ». — « A Pierre « Marguin, pescheur demourant à la dite ville de Lion, la « la somme de vint sols tournois qui deue lui estoit pour « sa paine et salaire d'estre alé dudit lieu de Lion contre- « mont la rivière de Sosne sentir s'il descendoit nulz ba- « teaux chargés d'artillerie. » — « A Jehan Loysy, nochier, « demourant à Lion, la somme de quatre livres tournois.... « pour sa paine et salaire d'un voyage par lui fait... à « Chaalon sur la Sosne sentir se l'on faisoit point de vais- « seaulx d'armes pour descendre gens d'armes ou pays de « Lyonnois ». — » A messire Jehan Patarin la somme de « traize livres tournois... pour sa paine et salaire d'un

« voyaige par lui fait dudit lieu de Lion à Anse pardevers « le sr de la Fayette, de l'ordonnance de mesdiz sei« gneurs les conseillers, pour traitter que les Bourguignons « qui estoient à Chasey s'en allassent ». — Autre état des dépenses faites par Léonard Caille, « receveur du don fait « à la ville de Lion pour les fortiffication » du 1er de l'an 1417, au 30 septembre 1418 : — « A Durant Favre de « Labepin pour IXc de gros traicts, à XXXV s. tourn... le « cent, et pour Vc du mean trait à XXX s. tourn. le cent, « et pour IIm Vc fust de viretons emplumés sans fers, à « VIII s. IX d. tourn. le cent... — Item à maistre Jean « Ruboud, ovrier à faire bombardes, pour VIII bombardes à « doubles canons, chacune tirant une pierre de VII livres, « à XXX sous tournois pour chacune livre de pois qu'il a « fait pour la ville, la somme de IIIIxx IIII liv. tourn. — « Item, au même, pour bombardes tirant XIII, XVIII et « XX livres de pois ». — « Item... audit Jehan Ruboud « pour IX canons à queue de fer, à XLV sols tourn. la pièce, « la somme de XX livr. V s. tourn. — Item audit Durant Fa« vre de Labepin pour un moys XVIII jours qu'il a servi la « ville tant à repareiller les vieilles bombardes et canons de « dite la ville comme à forgier des fers de viretons et de « canons à queue, à VI liv. tournois pour moys, la somme « de IX liv. XII s. tourn. » — « Item à François Evrerd, « mareschal, pour le loage de la forge où ovrèrent les fèvres « durant ledit temps, XII s. 1 d. tourn. — Item pour IIII « sommées de charbon de pierre pour ladite forge XXIII s. « VII d. ob. — Item pour ung quintal de fer et six qua« reaux d'acier employés en ce que dit est, XXXVIII s. « IX d. ». — États de frais produits et quittancés par Bernard de Varey, Étienne Oydel et Jean Violet, envoyés (1418-1419) de Lyon auprès du Régent à Montpellier et à Bourges pour obtenir confirmation des deux foires accordées à la ville.

CC. 393. Portefeuille. — 14 pièces, parchemin ; 1 fragment de sceau.

1424-1427. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Audry ou André Chevrier, receveur. — Mandats de paiemement ordonnancés par les Échevins et Consuls de Lyon en faveur d'Étienne Oydel, Jean Bastier, Jean Filliart, Jean Rodet et autres pour la construction de la tour des chaînes de Pierre-Scise et travaux préparatoires à la tour Chenevier. — Mandat de paiement de la somme de cinq livres dix sols délivré en faveur de Pierre de Nièvre pour frais d'un voyage fait avec deux chevaux à l'Hôpital de Rochefort, en Forez, auprès du comte de Richemont, connétable de France « qui s'en « aloit de cette ville de Lion par devers le Roy (21 fé« vrier 1425). » — Lettres patentes du roi Charles VII prescrivant au sénéchal de Lyon d'employer les moyens de coercition pour activer la rentrée des tailles et des aides qui restaient à solder (Poitiers 22 octobre 1425). — Autres lettres patentes du même roi, données à Loches, le 22 septembre 1427, sur la requête de Ligier Arnoul, pour le faire rembourser des frais par lui avancés pour l'obtention de certaines lettres royales au profit de la ville de Lyon, « c'est assavoir unes lettres pour mettre barrage « en ladite ville et unes autres lettres d'octroy de certain « ayde jusques a six ans. » — Fragment du sceau royal en cire blonde sur simple queue de parchemin.

CC. 394. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1429-1431. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par François Loup, receveur de la ville de Lyon : — Copie des lettres patentes du roi Charles VI données à Paris, le 16 septembre 1415, autorisant les consuls de Lyon à percevoir un droit de barrage sur le pont du Rhône pour subvenir aux réparations dont ce pont avait un urgent besoin. « Oye, dit le Roi, humble suppli« cation de nos bien amez les consuls et habitans de la « ville de Lyon contenant que comme en ycelle ville ait « un grand pont sur la rivière du Rosne contenant le trait « de troys arbalestes de long ou environ, dont les deux « parties sont de pierre, dont l'une partie est vieille et « ancienne et l'autre partie a esté faicte depuis vint et sept « ans en, ca, ou environ, et l'autre partie est de boys, « lequel pont de pierre, tant le viel ouvrage comme le « nouvel pour la grant et merveillense force des grans « eaues et glaces qui ont esté en ladicte ville depuis IX ans « en ça, a esté telement ébranlé, extroblié et dommagié « que qui ny metra remede et le reppareillera brief il « cherra et yra tout en ruine, et desja et depuis les der« nières glaces dudit ouvrage nouvel cheutes deux arches « et aussi une partie dudit ouvrage ancien dudit pont, et « tant qu'il a convenu que lesdits suppliants aient fait faire « audit pont, en ce qui estoit de pierre, là où il estoit « cheu, en deux lieux, pons de boys, et avant ce « que lesdits pons de boys aient esté faiz et pendant « ce que on les faisoit lesdits suppliant ont fournis et « maintenu batteaulx et batelers à leurs fraiz et despenz « pour passer toutes gens et denrées qui vouloient passer « par dessus ladicte rivière, et avec ce pour soustenir ce « qui est demouré en péril de cheoir ont fait cindres appel« lez anneaux, et plusieurs autres grans mises et despens « ont fait et soustenu de leur propre, en tant qu'il n'est pas « en leur puissance de plus avant soustenir et reparer ce

« qui est en ruyne et peril de cheoir oudit pont, ne de faire « refaire ce qui est cheu desja, ne de maintenir en piez et « en estat convenable ledit pont, se n'estoit que un chascun passant sur ycellui pont contribuast aucunnement à « la reparation et soustennement d'icellui en paiant aucune « chose ». — État des dépenses faites pour la construction d'une tour neuve sur le pont du Rhône; — id. pour réparations diverses audit pont, réfection des piles, travaux aux arches, à la tour Breton, à la porte Saint-Marcel, à la chappelle de Saint-Jacques, etc. — Paiement de la somme de 12 livres 10 s. tournois « A noble homme Léonard de Mo- « lon, demeurant à Mirebel, et à sa femme pour occasion de « la maison ja piéçà vendue par lesd. mariez à la ville » ; Id. de II livres 5 s. tourn. a Mathieu Massou « procureur de « la communauté de la ville », à compte sur ses gages ordinaires, — États de paiement de divers travaux de réparation aux murs, portes et fortifications de la ville : tours vers la Déserte et vers Sainte-Marguerite, portes Sainte-Catherine, Sainte-Hélène, du Griffon et de la Roche; — dépenses « pour faire massoneri de gros cartier de pierre « en plusieurs plasses pour metre et plomber de gros « crampont de fer pour fermer les cheynes avec ; — pour « une grossa piesse de chano pour fere lo siege de la bon- « barda qui est en la tour de Saint-Marcel, etc. »

CC. 395. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1429-1438. — Comptabilité. — Pièces justificatives des paiements faits par Pierre Ponchon et Pierre Gontier, receveurs. — États des dépenses faites pour les fortifications de la ville de Lyon et « pour fere bara les ars du « pont de Ron de grantes et de grosses pieses de futa mises « ad traver des dit ars afin que nul navey ne puet passer ne « desendre bas sans fere asaber a la ville. » — Mandats de paiement délivrés en faveur de Claude Perier, « hoste « de l'ostel de Villars es fourbours de Saint-Vincent pour « l'aider a emparer en droit son dit hostel le chemin alant « de la porte de la Lanterne a la rivière de Sonne ; » — de Humbert Blandinet « pour trois milliers de fustes de vire- « tons empennés; — de Ennemond de Civrieux, en à compte de 2 marcs XV den. d'argent qu'il prêta à la ville « en deux tasses d'argent, c'est assavoir au témps que l'on « aquesta la maison de la ville ; — de Jean Colar pour « avoir esté nouvellement pour ladite ville par devers « mons. le duc de Bar porter lettres clouzes et rapporter « response touchant certaines paroles qui ont corru que « ceste dicte ville devait estre remise, que Dieu ne veuillie, « aux enemis du Roi (2 juillet 1431) ; — de Hugonnet « Bonnet, pour quatre coulouvrines de cuyvre a XX gros « la pièce, deux coulouvrines de fer XXIII gros la pièce, « six arbalestes d'acier de VIII liv. X s. tournois toutes « ensemble, trois milliers de communs traits qui ont « cousté XXXII royaulx, et ung sac de cuyr a mectre « XXV liv. de pouldre de bombarde deux gros, lesquelles « artilleries ont esté envoyées a mons. le duc de Bourbon « estant de present à Villefranche en Beaujeuloys pour « contraster au siége que tiennent les Bourgoignons de « present devant Belleville (4 octobre 1434) ; — de Pierre « Offrey et Jean de Lornache, lombart, pour 1400 de « traits qu'ils ont vendu a ceste ville et lesquelx ont esté « envoyés à mons. de Bourbon estant de present a Anse et « en déchargement de certaine quantité d'artillerie que la « dicte ville luy a donné et qu'il a demandé pour resister « aux ennemis du Roy notre sire, qui nagueres ont prins « Belleville en Beaujeulois (11 novembre 1434) ; — de « Hugonet Bonet, marchand de Lyon, pour deux milliers de « trets envoyés a mons. leduc de Bourbon .. pour acom- « plement de dix milliers de trets promis par la ville ; — » du seigneur de Saint-Priest en Jarez et du trésorier d'Auvergne « envoyés par de çà par mons. de Bourbon « pour demander aide pour led. seigneur pour la despense « qu'il a fait au traictiez de la paix d'Arras faicte entre le « Roy notre sire et mons. de Bourgogne ; — de Petrequin « Choquart, changeur, en deschargement de cinq cens li- « vres... pour prest qu'il fit à la ville, le Roi estant derre- « nierement en ladite ville (20 avril 1435) ; — de Colin de « Dines, de Jarniost-sur-Ville, pour nous aler excuser et « porter noz lettres d'excusation et autres lettres par de- « vers le Roy de ce que n'avons peu envoyer aux Trois- « Estas d'Issouldun, si notablement comme eussions bien « voulu, obstans les roctiers et autres gens d'armes et ro- « beurs tennans a present les chemins, les quelx des- « trossent et robent chacun sans miséricorde (20 avril 1435). « — de Bernard de Varey pour ung voyage qu'il fy pour « ladicte ville a Selles en Berry, aux Trois-Estas, lui et « Aymé de Nièvre, comme appert par ung mandement « fait et passé le VIII jour de janvier l'an mil IIIIc XXXIIII ; » « — de Rosier le poursuyvant de messire Theode de Val- « pergue, bailli de Mascon, sénéchal de Lion, ou a Jehan « de Varey, corrier de Lion, pour lui, pour les joyeuses « nouvelles qu'il a apportées en ceste ville de la bone ville « de Paris qui fut reduicte vendredi dernier passé en « l'obéissance du Roy notre sire, par le moyen de monsr le « conte de Richemont, connetable de France (mercredi « 18 avril 1436, après Pâques) ; — de Pierre Gontier, rece- « veur des deniers communs de la ville qui avoit baillé et « délivré des deniers de sa recepte et par commandement « a messire Symon Charles, chevalier de l'ostel du Roy, « la somme de vint et deux ducas d'or employés en quatre

« asnes d'esquarlate fine donnée audit messire Symond « Charles, afin que plus diligemment et de meillieur cuer il « procure que le saint concile qui est à Bale, quant il s'en « departira, s'en viegne lougier en ceste ville de Lion, « comme le Roy notre sire de ce a chargié expressement « entr'autres choses mons. l'arcevesque de Vienne et « led. messire Symon Charles, qui pour ceste cause et « plusieurs autres vont oudit concile de par le Roy « (30 avril 1436); — pour ung voyage fait par devers le « Roy lui porter lettres d'excusation d'aucuns blames et « reproches que aucuns avoient mis avant par devers le « Roy contre les habitans de ladite ville, à cause de cer- « taines assemblées naguières faictes aux Cordelliers, com- « bien que lesd. assemblées aient esté faictes en toute « vraye obéissance envers ledit seigneur (20 juin 1436). » — Autres mandats quittancés délivrés pour réparations au pont du Rhône, pour frais de voyages dans l'intérêt de la ville, pour gages des fonctionnaires municipaux : à Guillaume de Besançon, procureur en parlement; à Rolin de Mâcon, procureur de la ville; à Pierre Archimbaut, badel et mandeur du consulat; à Jean Rosset dit Mainglier, sergent royal; à Humbert de Grolée, chevalier, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon; — autres mandats pour dépenses diverses : confection de rôles, vacations, frais de procédures, desserte de la chapelle du Saint-Esprit, établissement d'un pont levis devant la porte des Augustins, etc.

CC. 396. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 147 pièces, papier. 2 sceaux.

1432-1442. — Comptabilité. — Pièces justificatives de la comptabilité de Nicolas Fornier, l'un des receveurs des émoluments des absolutions des ponts du Rhône et de la Saône, à Lyon. — États des dépenses effectuées pour les réparations du pont du Rhône : journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de manœuvres; réfection d'outils en fer; acquisition de pieux et de plateaux en chêne, de pierres, de chaux, etc; — payements faits à Hugonin Garnier, maître de l'œuvre; à Jean de Villars, ferratier; « à Loys Garnier, chapuis, pour II jours qu'il a « esté ou bois de Francheville à eydier à faire les III mu- « tons, VII gros tournois; — à Tievent Bechu, masson, « pour avoir repareillé le pertuys qui estoit en l'arc mer- « veillieux et aussi pour repareiller des sieges dessus le « pont de Saonne, XV gros; — à Jean Laurendet, cinq « francs et quinze gros pour avoir tallié à son pris fait « dix grosses pierres de chuyns esqueles a eu cinquante « deux piez de taille; » — à Ennemond Jay, fabricant d'huile, trois florins. « *pro tribus lapidibus de chuyny existentibus in orto suo versus Duos Amantes eundo ad Veysiam, proponendo et implicando in pila fracta dicti pontis Rodani;* » — à divers pour « des pierres de chuins « qui estoient vers la tour de Sainte-Margarite que l'on a « amenés jusques auprès de Sonne; — à François Arriva, « pour le chemin que l'on à fait par sa viegne a chareyer « des dites pierres; » — à Robert Palmier, clerc de Lyon, pour l'expédition de bulles d'indulgence des ponts du Rhône et de la Saône, 100 écus d'or reçus « *per manus Cosme et « Laurentii de Medicis et sociorum mercatorum curiam « Romanam sequentium* » (1 septembre 1435); — à Pierre Le Blanc (*Albi*), prêtre, pour ses dépenses d'un voyage auprès de l'archevêque de Lyon qui était alors à Bâle, dans le but d'obtenir l'entérinement des bulles d'indulgences accordées par le pape Eugène IV, à ceux qui contribueraient à l'entretien des ponts du Rhône et de la Saône; — à Étienne de Boilliat envoyé de Lyon à Florence pour en rapporter les susdites bulles qui avaient été remises par Robert Palmier à Étienne Tupinier, lequel était mort en route; — « à Barthélemy Buterreu et Tievent de Montfa, « de Lymones, sept frans et dix gros pour le menage de « cinquante ung quatier de pierre que ont charreiés pour « l'ovre des dis pons depuis la perreie de Leucat, qui est « à Saint-Didier, jusques sur Sone, au lieu d'Estranglart. » — Liste « de ceux qui ont gagnié et fait gagnier leurs « absolutions du pont de Rosne de Lion : Premierement y « a fait ouvrer mestre Marec l'escrivant une manovre pour « lui et pour sa feme et pour sont filz XXXIII journées. — « Item la norise de Pierre Turin y a fait faire X journées « de manœuvre; Item Jean Portefes, de Saint-Estiene de « Forans, y a ovré pour soi X journées; — Item Jehan de « Fontannes, de Saint-Georges de Roneyn, a ovré pour lui « et pour sa feme XX journées; Item, mestre Simon Bra- « val, mestre d'escole, a fait ovrer pour lui XX journées « de manovre; — Item, a fait euvre dame Sibille, relecée « de messire Jean Le Vite, par un masson, dit Trompeur, « XIIII journées, etc. — Monitoires de Pierre Charpin, docteur en décrets, doyen de Vienne, chamarier de Saint-Paul, official de Lyon et commissaire délégué par l'archevêque Amédée de Talaru, contre François Brunet, citoyen de Lyon, Guillaume de Nortelent, curé de Pouilleux en Dombes, Gervais Levrat, de Ferney, au diocèse de Genève, et Pierre d'Alvet, prieur des Frères-Prêcheurs d'Annecy, lesquels avaient reçu pour l'œuvre des ponts de Lyon certaines sommes dont ils n'avaient pas rendu compte (7 décembre 1437). Dans le préambule du monitoire, l'official rappelle que le pape Eugène IV avait accordé une indulgence plénière *in articulo mortis*, à quiconque travaillerait ou ferait travailler de ses deniers, pendant 10 jours, aux

réparations des ponts établis à Lyon sur le Rhône et sur la Saône.

CC. 397. (Registre.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1434-1436. — Comptabilité. — Compte sommaire rendu par Pierre Gontier, receveur de la ville et du barrage du pont du Rhône. — Recettes : ferme de la barre du pont ; 10e du vin ; gros par quarte de sel ; traite des blés ; sommes trouvées dans le plot des pardons, etc. ; — dépenses : réparations au pont ; service de la chapelle du Saint-Esprit ; salaires des employés de la ville, etc.

CC. 398. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1443-1445. — Comptabilité. — États de dépenses produits par Gilet de Chaveyriat épicier, et Reymond Dodieu, commis à lever les deniers et à régir l'œuvre du pont du Rhône ; — réparations au pont, à la porte de Rue Neuve, à celle de S. Georges, plantation de pilotis, etc. — Payements faits : « pour 1c d'osties que prit la fame qui garde le par« don dudit pont, XII den. ; — pour le diner et despence « faicte par messeigneurs les commis à veoir le débat de « la ville et de ceulx de S. Yrignie à cause des broteaulx, « les queulx furent tous sur le lieu ; — à Estienne du Pin, « et autres espiciers pour le desgat de XXIIII torches, et à « Jehan Celarier pour les escuyceaulx pains aux armes de « la ville envoyés au cevelliment de mons. l'arcevesque, « IIII fr. ; — pour deux symayses de vin que on beu les « maistres chapuis et massons que furent visiter la pila de « l'arc de la Trappe et la dernière pila à la partie de l'em« pire, le XXIX d'aost mil IIIIcXLIIII ; — pour le degast « de XVIII torches noves prises pour accompaignier le « chief des Xm martirs mis aux Célestins de Lion, le XII « jour de janvier mil IIIIc XLIIII, et pour ceulx qui les « portaient... II fr. V gros.

CC. 399. (Portefeuille.) — 17 cahiers, papier, 88 feuillets, in-folio.

1446-1458. — Comptabilité. — Comptes spéciaux de la fabrique du pont du Rhône rendus par Rolin Guérin, receveur. — Recettes : ferme des droits de barrages, revenus des brotteaux, vente de vieux matériaux, produit des absolutions, services, etc. ; — dépenses : réfection du pont de bois ; réparations diverses au pont de pierre ; achats de matériaux ; desserte de la chapelle ; plantation de pilotis ; pavage du pont ; reconstruction d'une pile ; transport de pierre de taille de Curis à Lyon.

CC. 400. (Portefeuille.) — 6 cahiers, papier, 91 feuillets, in-folio.

1445-1452. — Comptabilité. — Comptes de Rolin Guérin, receveur de la ville. — États des restes à recouvrer et irrécouvrable sur les arrérage des tailles. — Les motifs d'empêchements exposés en marge des noms sont ceux-ci : « Il est mort, *nihil habet*, *mendicat, recessit*, meneour, *vacat*, amodéré, la vile ly doit, en sorsoyance, *homo impotens*, *non manet in villa*, de la Université, hospitallier, *est antiqus*, *non reperitur*, *ecclesiasticus*, *non tenet domicilium*, *manet en Veyse*, franc arbalestrier, *studet*, etc.

CC. 401. (Portefeuille.) — 21 cahiers, papier, 225 feuillets, in-folio.

1445-1457. — Comptabilité. — Comptes rendus par Rolin Guérin ou Guarin, (les deux noms lui sont donnés) receveur de la ville. — Recettes : tailles et produits divers ; — dépenses : traitements des employés et gages des conseillers et autres fonctionnaires de la ville ; solde des gens d'armes ; réparations aux tours, au pont du Rhône ; etc. (V. CC. 402, 403 et suiv.)

CC. 402. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1445-1457. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Mandats délivrés en faveur de : « mestre Jehan de la Font, mestre « en ars, recteur des escolles de ladite ville » (1446) ; — de « maistre Jehan de la Balme, aussi maistre et recteur « desdites escoles » (1456). — Frais des députés de la ville auprès du roi à Bourges. — Le chancelier de France refuse cinquante écus d'or à lui offerts par les Lyonnais (1452). — Payements faits à Jean Grand, docteur en lois, et à Jacques Mathie, notaire et procureur, qui avaient été envoyés auprès du roi « pour avoir « et obtenir dudit seigneur, en ladite ville, ung es« tude et université, prolongier aussi le terme de la « franchise des foyres d'icelle ville, et pour obtenir abo« licion et remission de l'offense laquelle les manans et « habitans de ladite ville pourroient avoir faicte envers « ledit seigneur en prenans, mectans et donnans cours aux « monnoyes extranges et deffendues (1453) ; » — au meme « Jean Grand envoyé, « en ambassade par devers le « Roy... pour obtenir provision de non lever le droit des « marques des Genevois en ladite ville, ne ès pors et pas-

« sages de la sénéchaussée de Lyon... et aussi pour avoir « et obtenir aucune diminution des lances establies en « et sus icelle ville et pays de Lionnays (1455); » — au meme « pour avoir proposé et aringué devant le Roy... « en lui remonstrant les charges, afferes et autres doleances de ladite ville (1456); » — à Aynard de Villeneuve, « lequel a esté mandez à Ganat par le Roy .. avec certains autres des bonnes villes de ce royaume pour le « bien et utilité de la chose publicque » (1456); — à Jehan Hardi, notaire royal, « pour aler et au nom de ladit ville devers messrs l'evesque de Carcassonne et Tanneguy du Chastel, commissaires ordonnez par le Roy « au pais de Languedoc. » Dépenses relatives aux foires; surveillance aux portes; frais de voyage auprès du Roi à Chinon et ailleurs au sujet du privilége des foires, leur franchise et leur prolongation; — indemnité accordée à Michel Daillières, « fermier de la rêve de IIII deniers pour « livre,... pour avoir tolleré et souffert que les marchans « venuz ès foyres de la dite ville de Pasques, de Saint-« Jaques et Saint-Christofle et de la Saint-André... et les « marchandises vendues ezchangéez et exploytéez... aient « esté frans et quittes, franches et quittes du droit de la dite rêve. » — Lettres patentes du roi Charles VII pour contraindre les marchands à payer les droits de rêve pour les marchandises qu'ils faisaient aller à Genève sous prétextes de les conduire à Lyon où elles ne faisaient que séjourner (Bordeaux, 19 juillet 1451). — Autres Lettres du roi sur le même sujet. (Dun-le-Roy, le 22 août 1452, et Tours, le 21 avril 1453.)

CC. 403. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 65 pièces, papier.

1446-1457. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville aux personnages importants passant ou séjournant à Lyon : au Dauphin, deux queues de vin et des poissons; aux archevêques de Reims et de Carcassonne, une botte de vin, des torches et des épices; à l'archevêque de Trèves, des torches et des confitures; au duc de Bourbon, 2 douzaines de torches et 2 douzaines de boîtes de confitures; au duc d'Orléans, 10 livres de tournois, des torches et des confitures; à la duchesse d'Orléans, 24 torches de cire et 24 boîtes de confiture; à Guillaume du Bech., « maître de la chambre aux deniers du Roi », et à Jean Theudart, maître des requêtes du Roi, du poisson; au maître des ports, « une aulne et deux « tiers d'aulne drap de satin roge cramesy et figuré et « deux aulnes de satin figuré noyr à tier poil »; au duc de Savoie, des confitures; à Girard le Bourcier, conseiller du Roi, à l'évêque d'Aleth, au grand maître d'hôtel du Roi, un poinçon de vin de Beaune; au comte de Dunois, au connétable de France, au prince de Pignerol, au comte de Dammartin, aux duchesse et princesse de Savoie, « à madame « Magdaleine, fille du Roy à present estant en ladite ville » (11 janvier 1456 r. s.), des torches et du vin clairet. — Autres dons à la comtesse de Dunois; à Jean Dolon, chevalier, sénéchal de Beaucaire et capitaine de Pierre Seise; au chancelier de France; au bailli de Cotentin; à Pierre d'Ariole, général de France; à Etienne Chevalier, l'un des trésoriers de France, etc. — Frais du procès soutenu par la ville contre le siége archiépiscopal au sujet des priviléges des habitants et de la vente du vin tourné pendant le mois d'août. — Paiements faits à Rolin, menuisier, et à Jean de Lozelles, serrurier, « pour deux grans archés noves « mises en la chapelle S. Jaquemet pour conserver et « garder les lettres, priviléges et autres documens de la « ville. » — Mandat de paiement de la somme de six livres tournois « pour le louage et occupation de la sale « estant au dessus de l'ouvreur du change de Raoulin « Guerin, receveur des tailles et deniers communs de « ladite ville, en laquelle nous, disent les consuls ordonna-« teurs, et les autres nos compagnions et aussi nos prédé-« cesseurs conseillers de ladite ville avons tenu et acou-« tume de tenir le conseil de ladite ville, obstant la « moyteur et indisposition de la chapelle Saint-Jaqueme » (11 mars 1455). — Remise de 20 livres tournois accordée à Jean Pariset, fermier du barrage du pont du Rhône, à cause du dommage qu'il a souffert à raison « de l'impédimie « régnant en ladite ville, à occasion de laquelle nulz ou « peu gens extranges, depuis le moys d'aoust en ça, « n'ousèrent passer par la porte dudit pont; comme aussi « par raison de ce que mons. le Daulphin a esté continuelle-« ment durant ladite année (1451) au pays du Daulphiné, « soubz umbre duquel plusieurs et la pluspart des gens « extranges passans à cheval par ledit pont et soy disans « estre a mondit sr. le Dauphin passerent franchement sans « riens paier. » — Autre remise accordée, en 1454, au même « pour cause de la guerre et division laquelle na-« gueres avait esté entre mons. le Daulphin et le duc de « Savoye » qui avait nécessité la fermeture du pont. — Indemnité de 40 sous tournois accordée, le 24 février 1457, à Claude Viste, barbier et chirurgien, pour services rendus par lui pendant l'épidémie. Dans sa requête, Claude Viste expose « que, comme chescuns scet, en ceste ville ait « corru et regné grande mortellité d'empidimie, depuis la « Saint-Jehan en ça sur pluseurs gens, et pour espécial « sur povres gens serviteurs et sur povres filles serventes « qui n'avoient de quoy sey fere bien, lesquelles se sont

« retraites es hospitaux du pont de Rosne et des femes « empres Notre-Dame de Confort, et illecques souffroyent « beaucopt de meschie et povretés pour ce qu'ilz n'avoient « mege ne barbier qui se voulsise tenir aucunement par « devers eulx pour leur donner confort ne remede à la « dite maladie contagieuse, et ce voyent ledit Glaude meu « de pitié, etc... Considéré aussi que à l'autre mortellité, « qui fut l'an LI, il servit les povres ausdis hospitaulx le « mieux qu'il peut... il vous plaise... le degrever et re- « compenser » etc. — Remise de la somme de 50 livres tournois accordée à Jean Chapon, fermier, du 10e du vin vendu au détail, attendu « que du temps que le Roy et « toute sa court estoient lougez en ladite ville, il avoit dou- « blé la ferme dudit X^e, et ce, sus et pour entencion et « propoz que ledit seigneur deust demourer, comme voix « estoit, au long de ladite année en ladite ville, aussi qu'il « deust recouvrer et recevoir ladite ferme sur les mar- « chians estrangiers, regratiers et vendeurs de vin à détail « suyvans ladite court; en quoy toutes fois icellui Chapon, « avoit esté et estoit grandement deceuz pour ce que « obstant la mortalité et pestilance commençant pour lors à « regner en ladite ville, ledit seigneur et toute sadite court « s'estoient despartiz entour le mylieu ou peu moyns de « ladite année (1457) d'icelle ville, et par ce moyen et « aussi car la pluspart des habitans d'icelle ville avoient « absenté ladite ville, et s'en estoient alez demourer hors « icelle, ladite ferme du dixième lui avoit esté inutile. »

CC. 404. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

1445-1453. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Travaux publics, voirie, pavage, entretien et réparations des ponts, portes, tours, édifices et fortifications; — réfection de deux arches du pont du Rhône et de tout le pont de bois; réfection du pont de la Lanterne; — réparations aux tours de Saint-Vincent, de la Lanterne, de la Déserte, des portes Saint-Georges, de Serpolet et du Griffon; — acquisitions de plateaux de chênes, de pièces de bois; plantation de pilotis dans le Rhône. — Payement fait à maître Guichard le serrurier « pour les serrailles et ferreures de six plos de « fuste lesqueulx ont été faiz pour les ladres et pour « recuillir les aumosnes qui leur seront données. — Quittance de la somme de 19 francs par Jean Favre, mercier et citoyen de Lyon qui avait délivré à l'œuvre du pont du Rhône « *quindecin lapides nuncupatus choyns existentes super ripperium Sagone e contra conventum fratrum Augustinorum extractos per eundem Fabri de velle et consensu dominorum consulum dicte civitatis in eadem ripperia, et qui lapides signantur ad signum potencie* » (1449). — Il s'agit très probablement, dans ce passage, de cippes funéraires antiques sur lesquelles une *ascia* était figurée. — Dépenses faites « pour fere decobrir et abatre de gros « et de grans betons, vers le Chieres, sus Rons, et les fere « amenas à navey vers lo pont de Ront, su lo grabier, au « plus pres de l'arc de la Trape pour betonar la pila dudit « arc ». Il résulte de certains articles des comptes que ces *betons*, extraits des *caves des Sarrasins*, étaient détachés, fendus et détaillés avec des coins de fer et tirés dans un bateau au moyen d'engins. Par ces *betons* ne faut-il pas entendre des blocages de maçonnerie arrachés des acqueducs gallo-romain, souterrains qui longeaient la rive droite du Rhône, et que les paysans appellent encore *les Sarrazinières*? — Réparations au pont de Saône. — Remboursement à frère Antoine Pennet, recteur de l'hôpital du pont du Rhône des sommes par lui dépensées pour travaux exécutés dans l'intérêt de la défense de l'hôpital contre l'envahissement du fleuve. — Frais de desserte de la chapelle du pont du Rhône.

CC. 405. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier, 1 sceau plaqué.

1452-1454. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône et aux granges en dépendant. — Dépenses faites pour « le boyre de mes senieurs les con- « seliers en vin et griotes; item, pour VI grans veyro et « una eguieri de veyro pour lesdits senieurs ». — Plantation de pilotis; établissement de barbacannes à la porte du pont du Rhône; acquisition de bois; — réparations aux portes de Saint-Marcel, de Saint-Georges, de la Lanterne, de la Roche, de Saint-Vincent et du Griffon. — Abandon à la ville par les héritiers de feu Jean Patour des droits qu'ils pouvaient avoir sur une place située devant la récluserie de Saint-Épipoy. — Marché fait par les consuls avec Antoine Montayn, maçon, « pour decouvrir et abatre « de syme en fons la pile ja piéça rompte sur laquelle re- « pouse l'arc qui est auprès et jouste l'arc de la Trappe « du pont du Rhône du costé de la ville, et icelle pile ref- « fonder tout en bas et sy proffons qu'il pourra » — Établissement de chevalets pour soutenir les chaînes tendues sur la Saône à Ainay et à Pierre-Scise. — Réparations à la chapelle de Saint-Jacques, au pont sur la Saône, à la Tourette; — acquisition de plots de bombardes; — réfection d'une petite tour au lieu dit des Escloysons; — quittances diverses.

CC. 406. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

1455-1457. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Travaux de pavage exécutés à l'entrée de la porte de Bourgneuf et sur le pont du Rhône ; pose de sièges sur le pont de Saône ; — construction de tours neuves à la Lanterne ; — Charrois de pierre de Curis pour les ponts et les murailles de la ville depuis le port de Chalamont jusqu'au portail Figuet. — Dépense « pour clourre de murailles tout à l'entour « les deux granges de la ville estans au lieu et place de « la Pescherie ; — item pour XVI piaus blanches de « muton pour fere les hoquetons des frans arbaletriers ». — Frais d'équipement de plusieurs francs-arbalétriers ; — Réparations au pont-levis du pont du Rhône. — Frais occasionnés par des gardes apposés aux portes « à cause de l'empidemie (1456) ». — Paiement fait à Guillaume de Brion « pour chareyer les futes que un at pris pour clore « la Ferandiery et la rua Reysin en deux lues, pour clore « la meyson au Graset out y sen mors ses enfans » —, Construction d'une grande fenêtre en pierres de taille à la chapelle Saint-Jaquême ; — payement fait à Jehan de Juys, « peintre et verrier, de la somme de treze livres tournois à « lui deue... tant pour la façon des verrières par lui nou- « vellement faites et pousées en la chapelle Saint-Jaquême, « contenant XXXVI piés de verrière, comprise la ferreure « d'icelles verrières, comme pour la façon du treilliz d'ar- « chault fait par dehors (1457) ».

CC. 407. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier ; 1 cahier in f°, papier.

1445-1459. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon. — Titres et quittances concernant les tailles. — A-comptes sur les tailles payés entre les mains des officiers du roi ; — réfection des registres des tailles. — Paiement fait au mandeur du consulat « pour fere venir les habi- « tans de ladite ville par devant les six commis a. reffaire « les papiers des taux et vailliens, pour illecques bailler « et declarer leurs dits vailliens ». — Copie de lettres patentes du roi Charles VII (Bernay, 4 mars 1449), ordonnant au bailli de Mâcon de prélever en toutes villes la moitié du produit des octrois afin de subvenir aux besoins de la guerre faite « au pays de Normandie pour la recou- « vrance d'icelluy sur noz anciens ennemis les Anglois, et « pour refrechir notre armée et icelle reconforter de plus « grand nombre de gens... et résister à la descente des ennemis ». — Quittances de la moitié de l'impôt sur le vin et de la moitié des revenus de la barre du Rhône remises au receveur du Roi. — Ambassade auprès du Dauphin « pour empêcher que certains se disant à son service se « soient exemptés des tailles. » — Remises sur les arrérages des tailles en faveur de Jean Sala, dit Bastier, d'Amé Sala, son fils, et d'André Porte, lieutenant du bailli de Mâcon, à cause des services qu'ils avaient rendus à la ville. — Restitution à Antoine Aigne, notaire, des gages pris sur lui « pour le temps de la reboyne ». — Remboursement à Jean Vannerot, « soy disant garde des mines au pais de « Lionnoys », des sommes par lui payées sur la taille des gens de guerre.

CC. 408. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 16 sceaux.

1446-1458. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon. — Mandats et quittances des gages de Pierre, seigneur de Chandieu en Dauphiné, capitaine de Lyon (1446), et de Théode de Valpergue, chevalier, conseiller du Roi, bailli de Mâcon, sénéchal et aussi capitaine de Lyon (1446-1458). — Gratifications accordées par la ville à André Porte, docteur ès lois, lieutenant du bailli de Mâcon, à cause de services par lui rendus.

CC. 409. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

1448-1459. — Comptabilité — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de Lyon. — Mandats et quittances des gages des conseillers de la ville : Guillaume Becey, licencié en lois ; Aynard de Villeneuve ; Jean Brunicard ; Paquet Lecharron ; François Caillie ; Pierre Turin ; Gilet de Chaveyrie ; Pierre Buyer, licencié en lois ; Pierre Thomassin ; Jean de Villars ; Jaqueme Panoilliat ; Janin de Bruyères ; Jean Fenoyl ; Pierre Brunier ; Étienne Guerrier ; Petrequin Chocard ; Mathieu Audebert ; Jaquemet Torvéon ; Jean Baronnat ; Grégoire ; Payen ; Jean Grant, docteur en lois ; Catherin Buatier ; Benoit Chenal ; Michelet du Larc, dit Lambert ; Louis Lanczot ; André Chivrier ; Reymond Dodieu ; Jean Garnier ; François Guérin ; André Poculot ; Jacques Bennot, licencié en lois ; Jean Buatier ; Denis Loup ; Philippe Burle, licencié en lois ; Jean Formond, drapier ; Henri de Sivrieu ; Pierre Guillaume et Jacques Caillie.

CC. 410. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 119 pièces, papier.

1445-1458. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin receveur de Lyon. — Mandats et quittances de gages des fonctionnaires de la ville : Jacques Mathieu, clerc-notaire, procureur et secrétaire du consulat ; Pierre Archimbaut, mandeur ; Jean Du Pré et Barthélemy Bidon, guetteurs de Fourvières.

CC. 411. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 190 pièces, papier.

1445-1457. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires militaires. Logement aux frais de la ville de huit hommes d'armes et de leur suite dans les hôtels de l'Épée, du Mouton, de l'Écu de France, de Saint-Julien, du Lion et de la Mule de Lion ; leur solde payée entre les mains de Geoffroy de Couvran, chevalier, leur capitaine, et de Jean de Karaudain, son lieutenant ; — dépenses pour leurs vivres et leur entretien ; — emprunts faits par la ville pour cet objet ; — établissement d'une taille spéciale pour subvenir aux frais occasionnés par ces huit lances qui ne coûtent pas moins de 744 livres tournois par quartier d'an. — Procès avec Guillaume Chollet, receveur de la taille des gens d'armes ; — la ville est condamnée à 20 livres d'amende « pour fol appel ». — Lettres patentes du roi Charles VII (Paris, 6 août 1450) portant exécution de la sentence rendue sur ce point par la cour des Aides. — Passage de troupes ; foin et avoine fournis « aux « gens de la garde et de l'escuyerie du Roi estans en « ladite ville et autour d'icelle » ; — garnison portée à 27 lances. — Dépenses pour habiller, équiper et armer huit francs arbaletriers ; — acquisitions de salades, de dagues, d'épées, d'arbalètes d'acier, de traits de « baudreys garnis « de polies et cordes, de quarquas à porter et tenir le « trait, de palestos pour les arbalestes, de VII aulnes de « drap rouge de Tournay, d'une aulne et ung tiers blan « de Parpignia pour fere les quocteyrons desdits palestos « et les croix et lions d'iceulx », de lions brodés, de hoquetons de cuir, de brigandines. — L'un des hommes reçoit « une colovrine au lieu d'une arbaleste ». — Gages de Louis de Lavieu, dit Barre, capitaine des francs archers de Lyonnais. — Acquisition « d'une bombardele appellée « vuyglaire de fert » et d'arbalètes d'acier pour l'artillerie de la ville.

CC. 412. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 145 pièces, papier.

1445-1458. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Rolin Guérin, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Honoraires de fonctionnaires employés dans les affaires et procès de la ville : Guillaume Besançon, procureur au parlement de Paris ; André Porte ; Pierre Varinier, docteur en lois ; conseillers « des plaids et procès ; » Lambert Bonnet ; Jean Gauthier et François Massons, solliciteurs des causes du consulat à Paris ; Antoine Aigne, Hugues Clavel, notaires ; Jean Favre, notaire et greffier de la cour de l'official. — Frais d'un procès soutenu contre Humbert de Bleterens ; frais de plusieurs voyages à Paris, avec itinéraire détaillé ; — frais de visite des réparations exécutées aux fortifications ; — de surveillance des chaînes et du guet. — Rôle des bourgeois qui ont fait le guet et l'écharguet. — Réfection « des establies sur le fait de la garde en cas d'effroy. » — Mandats divers quittancés : pont du Rhône, desserte de la chapelle du Saint-Esprit ; don aux Frères-Prêcheurs pour tenir leur chapitre général, aux Frères-Mineurs pour réparer les dommages causés à leur monastère par le Rhône ; « a ung povre gentilhomme exilié de Constantinoble par les « Turs et demandant l'aumosne en ceste ville, XX sous. » — Secours accordés aux quatre couvents de mendiants, aux dames de la Déserte et aux ladres de Belmont et de la Magdeleine. — Achat de 4 manteaux et de 4 paires de gant pour 4 ladres qui devaient quêter pour les ladreries ; — paiement fait à « Jacques Boyson, brodeur, pour broder VIII « ymages ès manteaux desdits ladres. » etc.

CC. 413. (Cahier.) — 17 feuillets, in-f°, papier.

1443-1444. — Comptabilité. — Compte spécial rendu par Gilet de Chaveyria, receveur des deniers du pont du Rhône. — Recettes : produit des droits de barrage ; sommes trouvées dans le plot du pardon ; prix de location d'immeubles appartenant à l'œuvre du pont ; arrérages des absolutions etc ; — dépenses : réfection de deux arches ; dessertes de la chapelle du Saint-Esprit, etc. — Procès-verbal d'apurement dudit compte.

CC. 414. (Portefeuille.) — 7 cahiers, 141 feuillets in-f°, papier.

1457-1466. — Comptabilité. — Comptes annuels rendus par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon et de l'œuvre du pont du Rhône (manque le compte du

1er octobre 1462, au 30 septembre 1463). — Recettes : produit du 10e du vin, des tailles, des absolutions du pont du Rhône et de la bare dudit pont; location des immeubles appartenant à la ville; revenu des broteaux; vente de vieux matériaux, etc. — Dépenses : gages des fonctionnaires et des employés de la ville; réparations aux ponts, aux fortifications et aux édifices publics; entretien des gens d'armes; dons gracieux, acquisitions, frais divers. (V. CC. 416-423). Procès-verbaux d'apurement desdits comptes.

CC. 415. (Portefeuille.) — 4 cahiers, 84 feuillets in-fo, papier.

1457-1466. — Comptabilité. — Compte annuels rendus par Gilet de Chaveyria receveur de Lyon. — Double de partie de CC. 414.

CC. 416. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 83 pièces, papier; 3 sceaux.

1458-1466. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon. — Mandats et quittances des gages des officiers royaux, des fonctionnaires et des employés de la ville; — de Théode de Valpergue, chevalier; de Tanneguy, vicomte de Joyeuse, chevalier, et de François Royer, écuyer, successivement baillis de Mâcon, sénéchaux et capitaines de Lyon; — des conseillers de la ville : Jean Grand, docteur en droit; Denis Taillemont; Grégoire Payen; Étienne Coilliet; Pierre Brunier; Pierre Thomassin; Antoine de Varey; Pierre Fornier, licencié en lois; Denis Loupt; Jean Varinier; Pierre de Villars; Humbert de Varey; Mathieu Audebert; Guillaume Giraud, notaire; Michelet du Lart, marchand; Jean Fremond, marchand; Rolet Buclet, notaire; Antoine Penin; Laurent Paterin, docteur en lois; Pierre Offrey; Guillaume Pel; Jean de Villars; noble Ymbaud de Varey; Jean Rosselet; Jacques Caillie; Jacques Torvéon; Henri de Syvrieu; Janin de Bruyeres; Hugonin Bellievre, notaire; André Porte; Pierre Greysieu. — Paiements faits à Jean de Villeneuve, courrier de Lyon.

CC. 417. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 138 pieces, papier.

1458-1466. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de Lyon. — Mandats et quittances des gages de Jacques Mathieu, notaire, procureur et secrétaire du consulat; — d'Antoine Aigne, notaire, procureur substitué; — de Girard Attoset, messager; — de Pierre Merenin, solliciteur des causes et procès; — de Guillaume Besançon, procureur de la ville au parlement de Paris; — de Pierre Archimbaud, mandeur du consulat; — de Barthélemy Bidon, guetteur de Fourvières, etc.

CC. 418. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 76 pièces, papier; 1 sceau.

1461-1466. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses faites pour obtenir du roi les priviléges des foires de Lyon. — Frais de publication en Dauphiné et en Bourgogne des défenses faites par le roi à ses sujets d'aller aux foires de Genève. — Paiements de la somme de 500 écus d'or au roi pour avoir confirmation de la franchise des foires; — à Guillaume de Varye, général conseiller du roi en Languedoc « pour sa peine et despense de venir dudit « pais de Languedoc en ceste ville pour donner ordre et « police à la situation et establissement des foyres. » — Lettre signée du roi Louis XI, datée de Chartres le 16 août (1464), engageant les consuls de Lyon à aviser aux moyens de compenser le préjudice qu'éprouvent les fermes du droit de rêve, par suite de l'établissement des foires de Lyon et de l'interdiction signifiée aux marchands d'aller aux foires de Genève. — Les consuls accordent au fermier une indemnité de 350 livres tournois. — Dépenses faites pour obtenir « provision nécessaire sur certaines « deffenses faites au pais de Dauphiné, de par le Roy, à tous « marchans frequentans les foyres de Lion de non mener, « ne faire mener, ne conduyre aucune espicerie ne dro- « guerie esdites foyres de ceste ville, jusques à ce que pre- « mierement les gallées dudit seigneur estant à Aigues- « Mortes eussent deschargié. »

CC. 419. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

1457-1466. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Pont du Rhône : — réparations, achats et transports de matériaux; journées d'ouvriers et de manœuvres; pavage du pont; desserte de la chapelle; plantation de pilotis; confection de fagots pour remblais; extraction de gravier; louages de bateaux; visites des travaux; — frais faits « pour abatre, pour cas de nouvelleté, certaines peyssières « et autres édiffices faiz par l'abbé d'Enay en la rivière du « Rosne, auprès de la recluserie Saincte-Eslène, préju-

« diciables à la chose publique de ladite ville; » — bétonnage des piles; — réparations à la pile de l'arc du pont-levis, à la barre, à la chapelle, au pont de bois. — Réparations d'entretien au pont sur la Saône.

CC. 420. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

1458-1466. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses diverses : — secours accordés aux ladres de Belmont et de la Madeleine; — frais faits pour « neteyer « l'hostel du Lion et bois pour fere du feux pour charfa « mes senieurs conseilliers, quant il li ont mis le conseil « oudit hostel » (février 1458 v. s.) ; — réparations à l'hôtel du Lion. — Paiement fait à « Jehan de Juys pour VI escu- « son peins aux armes de la ville pour mettre es torches « que l'on portat au seveliment de sire Heynar de Ville- « nove. » — Réparations à la grange des Farges, aux murailles, aux portes de Bourgneuf et de rue Neuve. — Dépenses « pour deux mantuaulx de drapt gris de Saint-Pon « achatez pour les deux commis à amasser la vie des povres « ladres, tant pour le drapt, la tondure, les deux ymages, « comme pour la façon et costure d'iceulx III l. XIII s. IX d. « tourn. » — Don de deux douzaines de lapins, de 16 perdrix rouges, de 8 perdrix blanches et de 16 chapons gras au bailli d'Alençon, à Laurent Patarin et à « un seigneur « de Parlement. » — Mandat de payement de la location d'une chambre en l'hôtel de l'Argentier (Jacques Cœur), « que Mrs les conseillers tiennent audit hostel pour besoi- « gner es affaires de la ville » (1460). — Honoraires donnés à un frère mineur qui prêcha le carême. — Dépenses pour le transfert à Saint-Jaquême des meubles qui étaient en la maison de l'argentier, et pour le transfert de ceux qui se trouvaient en la maison de Rolin Guérin, dans la maison que la ville avait acquise pour tenir désormais les assemblées. — Payement fait « pour dues simeze de vin et « pour fruits que messieurs les conseillier burent à Saint- « Jaquême, can il voulurent conclure pour aler devers le « Roy, » — Frais d'établissement d'une cloche « pour les « foyres » sur l'hôtel du Lion et « et pour les frans ar- « chiers quan ils furent aux montres à la Tourt de Salva- « nie ; » — Dépenses « pour une clef que l'on a fet es ar- « meres de pierre qui son en la sale où l'on tien le conseil, « pour tenir les papiers de la ville enfermés ; — pour re- « paindre et redorer l'ensegnie du lion de l'ostel de la vile ; « — pour le boire de messrs les conseilliers en tenan « le conseil, pour une simese de vin, X deniers, et pour I denier de pein et pour IV deniers de pomes; — pour « fere porter les arches de Saint-Jaquême en la meyson de « la ville. — Réparations à la tour du Puits-d'Ainay et à la tour Chenevier. — Payements faits « à Guillaume Cho- « pine pour certenne quantité de pierre qui a esté empleyé « es bolevars que l'on a fait sur la rivière de Sone, devers « Bourneuf; — à II compaignons pour peser et porter en « la chambre de l'artillierie le saupetre que mestre Vala- « bran à d'afiner ; — item, pour fere aporter les deux vu- « gleres de coyvre qui estien a Pierrasyse en la mayson de « la ville ; — à Perrin Leymont, gantier, pour VII peres de « gans pour les masson qui firent le murs vers Pierre asyse ; « à Jehan de Juys, peintre, pour deux penonseaux de Roy, « pour meyntenir messrs les conseilliers au grabeau des « espice à l'encontre d'Amye Veysie ; — pour fere mettre « en prison le prestre qui avait fait deffance, por les pre- « vyleges de l'unyvercité d'Orliens, a messgrs les conseilliers « qui ne demandace rien à mess. Léonard Baronat. »

CC. 421. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 94 pièces, papier, 1 sceau.

1458-1466. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses diverses : — subventions accordées à Étienne Bechon, dit Georges, recteur des écoles de la ville. — Dons gracieux en cire, confitures, poissons, soie, velours, offerts à plusieurs grands personnages : Théode de Valpergue, bailli de Mâcon et sa femme ; Guy de Blanchefort, bailli ; l'évêque de Coserant, ambassadeur du pape auprès du Roi ; Tanneguy, vicomte de Joyeuse ; André Porte, lieutenant du bailli de Mâcon ; François Royer, bailli de Mâcon ; Robinet de Franqueville, écuyer; Mr de la Tour « envoié par le Roy « en ceste ville pour prendre possession d'icelle et pais de « Lionnois et recevoir serment de feaulté... et a esté lougez « en l'ostelerie de la Croix d'or et y coucha à trente che- « vaux » ; M. de Croys, grand maître d'hôtel de France ; M. de la Rosière ; deux enfants de M. le duc de Savoie et une des filles de M. le prince de Pignerol; le duc de Savoie ; la générale de Languedoc ; le grand écuyer du Roi ; le maréchal de France, gouverneur de Dauphiné ; le comte Galéas ; le chancelier de France ; l'archevêque de Lyon et Jean Eybert, président de Grenoble. — Frais de voyages faits dans l'intérêt de la ville auprès du roi, du duc de Savoie, de l'évêque et comte de Genève, etc., à Chinon, Paris, Grenoble, Montpellier, Pont-Saint-Esprit, etc. — Frais des procès soutenus par la ville contre les Baronnat, Jean Dupré, Claude Rochefort et autres. — Remises accordées au fermier du ban du vin.

CC. 422. (Portefeuille). — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier.

1458-1466. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Salaires des gardes des clés des portes S. Marcel, S. Georges, des Farges, de Bourgneuf et du pont du Rhône ; — Aumônes aux ladres de la Madeleine et de Balmont ; — travaux de pavage devant le portail de Rue Neuve. — Réparations aux tours de la Lanterne, de la Chaîne, du Portail-Vicil, du portail Chenevier, à la porte Saint-Georges et aux murailles depuis cette porte jusqu'à Pierre-Scise ; — frais de visite des ponts et des fortifications ; — accord entre les conseillers de la ville et Jean de Villeneuve « prenant charge d'aler par devers le « Roy, pour advertir ledit seigneur... des vision et visita- « tion du passage et rupture de la muraille de la dite ville « auprès de la forteresse de Pierrecise et des advis et dé- « libéracion faictes par la communaulté de ladite ville to- « chant la clôture dudit passage aussi de la contradiction « et responsc sur ce faictes par mons. le bailli de ladite « ville ». — Payement fait à Lyonet de Roussiz, changeur, de la somme de 19 écus d'or neufs, 16 gros et un tiers, « à lui deue pour troys quintaulx vint neuf livres de cuivre « achaté et receu de luy et convertiz en la façon de deuz « vuglayres pour artillier ladite ville ; » — à Michelet du Lart, Pierre de Villers, Antoine Mulet et Jean Maître, potier, pour fourniture de métaux employés dans la fonte d'une grosse bombarde qui fut coulée dans une grange « assise au bourg Saint-Vincent et sus la revière de Saon- « ne, » et transportée par « Collet Sayvoz, hostellier de l'os- « tellerie de Sancte-Katerine de la Jurie » dans la tour de Bourneuf ; — à Jean Favre, marchand, de 15 livres 2 gros tournois pour un millier de traits garnis. — Ordre des consuls de Lyon à Gilet de Chaveyria, receveur, de payer « par « manière d'emprunt », sur les fonds qu'il avait en caisse, à Pierre Symard, « commis de par le Roy à la recepte des « vivres et gaiges des gens d'armes ès ville et pais de Lion- « nois, » la somme de 785 livres 15 sous tournois « pour, « disent-ils, nous délivrer des arrêtz et evicter plus grans « frais à la ville, attendu, ajoutent-ils, que le roi, jà par « plusieurs foys, nous a fait commander et donner les arretz « à l'ostel dudit sieur appelée Roanne, pour avoir et obtenir « paiement et satisfaction du premier quarteron et paiement « desdits vivres. » Cet ordre fut « donné à Lion, en l'ostel « des hoirs feu Jaques Cuer, le XIIIIe jour du moys de mars « l'an 1460. » — États des dépenses faites pour l'armement et l'équipement de huit francs archers qui devaient aller, par ordre du roi, à Gênes, avec Louis Barrier, leur capitaine ; — achats de salades, de gantelets, de brigandines, d'épées, d'une couleuvrine, de dagues, de traits d'arbalète, de drap rouge de Tournay, de drap gris de Languedoc et de peaux de mouton pour faire des hoquetons, des capes, des pourpoints et des jaquettes sur lesquelles des lions étaient brodés. — Indemnité de 6 livres tournois accordée à Jean Blan, notaire « et hoste de l'ostelerie de la « Galée », pour avoir logé M. de Ventadour, capitaine de gens d'armes et lieutenant de M. de la Tour. — Payement de la somme de 10 livres tournois fait à Mandraud de Brebant, citoyen de Lyon, « pour la charge laquelle lui fut « donnée au commencement des divisions et guerre que « cy-devant ont régné entre le Roy, notre sire, et les sei- « gneurs de son sanc, touchant la garde de ladite ville et « pour recognoistre et establir le gait et eschargait. »

CC. 423. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1458-1471. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Gilet de Chaveyria, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses : — Payement « a Adam Tribolet, chau- « cetier, de la somme de quatre cens escuz d'or nuef du « roy à présent aians cours, et ce pour le pris et achat de « l'ostel du lion assiz en ladite ville, à la partie de l'em- « pire, en la rue appellée des Albergeries, lequel fut de « Anthoine Gerbe, et lequel avons, disent les consuls, « aujourd'uy date des présentes (3 mars 1458 v. s.) achacté « et acquis au nom de ladite ville et communaulté d'icelle « dudit Adam Tribolet donnatayre et ayant cause audit hos- « tel dudit Gerbe » ; — a noble Hugues de Varey, fils et cohériter de feu noble Jean de Varey, jadis bourgeois et courrier de Lyon, de la somme de trente écus d'or vieux, de 64 au marc, d'une part, et de 15 écus d'or d'autre part, pour le rachat d'une pension de 4 florins d'or qui lui était due sur l'hôtel du Lion, et sur une maison et deux granges acquises par la ville situées près de l'église de Saint-Nizier. —Secours de 10 livres tournois accordé au chapitre de Saint-Nizier pour la reconstruction du clocher de son église, « con- « sidéré que de la dite esglise de Saint-Nisier plus que d'au- « tres de la dite ville le consulat d'icelle ville est servys, et « que en icelle esglise, de toute ancienneté, l'on a acoustume « de fere la collation et publication du sindicat ou consulat « de ladite ville, appellé le peuple ou son et par le moyen « de la grosse cloche de ladite esglise, de laquelle cloche « aussi ladite ville est servie tant en matière de cas de feu « et d'effroy, comme aussi à sonner tous les soirs le gros « seral en ladite ville. » — Autre secours de 10 livres accordé aux religieuses de Sainte-Claire de la Déserte pour

relever les murs écroulés de leur couvent, attendu leur pauvreté qu'elles exposent en ces termes : « Qu'elles n'ont « blé, boys ne autres vivres et denier; que sitost qu'elles « sont oudit monastère elles sont privées des hostels et « biens de leurs parents, tellement que jamais mieulx n'en « vallent; qu'elles ne peuvent posséder aucuns biens ou « propriétés revenans à elles dont elles puissent avoir leur « vie temporelle, sans laquelle vivre ne peuvent. » — Don de 6 écus d'or neuf « à ung chevaucheur de monseigneur « le daulphin nommé Moton, pour avoir apporté les nou- « velles de la neyssance du premier filz de mondit seigneur « le daulphin » (mandat du 3 septembre 1459). — Ce chevaucheur dépensa à l'hôtel de la Tête-Noire 8 sous 4 deniers que la ville paya. — Frais du service funèbre du roi Charles VII ordonné par le consulat dans le couvent des Frères-Mineurs de Lyon, le 31 juillet 1461 : grandes messes de Notre-Dame, du Saint-Esprit et des morts; messes basses ; procession des Frères-Prêcheurs, des Augustins et des carmes; un cent d'hosties, une simaise de vin, 4 douzaines de torches, quatre gros cierges, une livre de « chan- « delles de bougia » ; — 27 sous et 6 deniers tournois sont alloués « à Jean de Juys, paintre, pour fere douze grans « escussiaulx pour mectre sur l'autier et es portes, et pour « quarante et deux petiz escussiaulx pour mettre ès torches « et sierges ». — Payement de 10 livres tournois à Jean Garbot, clerc notaire, « pour aler devers le Roy, touchant « le fait du siége du bailliage acoustumé estre tenuz à Saint- « Just et lequel ceulx de Mascon demandent et tachent « tirer à eulx » ; — a Jean Grand, docteur en lois, à noble Jean de Villeneuve et à Pierre Thomassin envoyés en ambassade « par devers le roy Loys.., lors estant en marches « es pais de Flandres, pour lui pourter et fere obéissance « et asseurement de toute bonne fidélité de par la ville ; » — à Humbert de Varey, trésorier de l'archevêque de Lyon, de 300 écus d'or, somme convenue par transaction, à raison de l'acquisition faite par la ville « du grant hostel « appellé de Charnay assiz près de l'esglise de Saint-Nizier. » — Remise de la somme de 13 livres tournois à Guillaume Brenot, clerc, sur ce qu'il devait, pour avoir fait la recette des tailles « mesmement du temps de la mortalité laquelle « regna derrierement en ladite ville » (mandat du 29 septembre 1462). — Payement à Peronet Syrodes de la somme de trois livres 10 sous tournois, « pour ung voyage par lui « fait à Grenoble pour la ville aux Trois Estas de l'assem- « blée du pais de Daulphiné pour avoir et rapporter les « assignations de la somme de III^{m} VII^{c} livres tournois na- « guères avancée et prestée par ceste dite ville au roy, et « baillée à Claude Coc, trésorier dudit Daulphiné (mandat du 27 septembre 1463); — à noble Jean de Villeneuve, courrier de Lyon, de la somme de 18 livres pour ses « gaiges « du vouage par lui fait pour ladite ville à Montferrant, à « l'assemblée des Trois Estas illec mandez et tenuz de par « le roy, et auquel vouage il a vacqué et demouré par l'es- « pace de neuf jours entiers à deux livres tournois pour « jour » (mandat du 30 décembre 1463). — Réparations à l'Hôtel-de-Ville : — payement à « Jehan de Juys, verrier, « citoyen de ladite ville, de la somme de douze livres dix « solz tournois à lui deue pour les verrières par lui faictes « en l'ostel de la dite ville, contenant icelles verrières en « tout sexante piés de verrière, à X blans le pié ; — à Pretie, le menuisier, et à Nicolas Morin, serrurier, pour travaux faits dans la grande salle. — Dépenses de voyages, courtages de changeurs, etc.

CC. 424. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1461-1462. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Buget, receveur de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — A-comptes sur le montant de la taille mise pour les vivres des gens d'armes; — paiement à André Porte, docteur en lois, lieutenant de monseigneur le bailli, conservateur des foires, pour ses « travaulx et poines » ; — versements faits entre les mains de Gilet de Chaveyria, receveur de la ville; — honoraires soldés à Jean Grolier, clerc et greffier de la cour des aides, pour des actes reçus et expédiés par lui ; — paiement à Guillaume Rousselet, marchand, « pour dix aulnes de « drapt veloux noyr donné à madame la baillie de Viennoys, « femme de messire Capdorat, bailli dudit lieu de Viennoys « et maistre d'ostel du roy ».

CC. 425. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-f^{o}, ensemble 72 feuillets, 3 pièces, papier.

1466-1469. — Comptabilité. — Comptes rendus aux conseillers de Lyon par Mathurin Beuget, receveur de la ville et de l'œuvre du pont du Rhône, des recettes et des dépenses faites par lui du 1er octobre 1466 au 30 juin 1469. — Recettes : reliquat des sommes dues sur les exercices antérieurs; — produit de l'impôt du 10e sur le vin, de la barre du pont du Rhône ; — pensions dues audit pont ; — tailles; — emprunt de 200 écus d'or fait de Simon de Pavie, médecin, citoyen de Lyon ; — revenu des foires; — louage des maisons appartenant à la ville, notamment de l'Hôtel du Lion, de la grange des Farges, de celle de la Pêcherie, des boutiques et caves de la Maison de la Ville, et « de la petite porte descendant de l'Herberie en Saone ; » — fermage des fonds appartenant à l'œuvre du pont du Rhône; —services dus sur des maisons acquises par la ville;

— vente de salpêtre « pour emploier es affaires de monseigneur le gouverneur à la guerre de Bresse; » — vente au prix de 900 livres tournois « de l'ostel du Lyon assis en la « Grenete, appartenant à la dite ville, qui fut vendue tant « pour payer a messire Jean Grant VI livres pour l'ouvraige « des draps d'or et de soye, comme pour mectre sus et « habiller les francs arbelestiers estans à la charge de la « ville qui sont alez en Catheloingne » ; — prix de vente d'un vieux bateau et produits accidentels divers. — Dépenses : gages et salaires des fonctionnaires et employés de la ville, frais d'administration, réparations aux fortifications, aux ponts, aux édifices communaux, armement et équipement des gens d'armes, dépenses occasionnées par la tenne des foires, la fabrique des draps d'or et de soie, dons gracieux, etc. (V. CC 426, 427, 428, 429, 430, et 431). — Procès verbaux d'adjudication aux enchères des fermes du 10e du vin et du barrage du pont du Rhône.

CC 426. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 68 pièces, papier.

1466-1468. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beuget, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages et salaires des fonctionnaires et des employés de la ville : — gages de François Royer, écuyer, conseiller et chambellan du roi, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon ; — des conseillers de la ville : Étienne du Pin, épicier, Jean Buatier et Guillaume Pel, marchands, Ymbaud de Varey, Pierre Offrey, marchand, Guillaume Girard, clerc-notaire, Jean Varinier, marchand, Étienne Godin, Jean de Villars et Pierre Brunier, marchands, Claude Guerrier, Denis Loup, drappier, et Pierre Fornier, licencié en lois ; — de Jacques Mathieu, clerc-notaire, procureur de la ville et secrétaire du consulat ; — de Guillaume Giraud, clerc-notaire, procureur substitué ; — de Barthélemy Laurent et de Guillaume Besançon, procureurs en parlement et solliciteurs des causes de la ville près le parlement de Paris ; — d'André Archimbaud, mandeur du consulat ; — de Barthélemy Bidon, guetteur de Fourvières. — Frais de voyage alloués « à Toussaint de Villeneuve, provincial de « la province de Narbonne, de l'Ordre de Notre-Dame de « Mont-des-Carmes, lequel va a Romme avec et en la com- « paignie de monseigneur l'arcevesque conte de Lion, et « lequel aura charge de soliciter ledit monseigneur l'arce- « vesque de fere requeste a Notre Saint-Père le pape tou- « chant la confirmation des privilèges de la dite ville, c'est « assavoir de non tirer les citoyens en plait en procès hors « la dite cité par lectres apostoliques, et aussi de fere con- « venir et appeler en icelle cité les extrangiers ; » — à Claude Guerrier, l'un des conseillers de la ville, « pour « deux jours et demy qu'il fut et vacqua a deux chevaulx « a Chastillion-d'Asergue devers monseigneur le seneschal « de Beaucayre, mess. Ruffet, pour le fait et matière « des francs arbalestiers ordonnés par le roy en la dite « ville; » — à Ennemond Payen, licencié en lois, « pour « un vouage par lui fait devers le roy avec et en la com- « pagnie de noble Jehan de Villenove, courrier, et du pro- « cureur de la ville, pour les affaires d'icelle ville ; — a « Jean Grand, docteur en lois, Jean de Villeneuve et Miche- « let du Lart, marchand, esleuz et ordonnez de par la ville « pour aler a l'assemblée des Trois-Estatz mandez en la « ville de Tours, au premier jour d'avril prochain venant (mandat du 20 mars 1467).

CC. 427. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

1466-1468. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beuget, receveur de la ville de Lyon et de l'œuvre du pont du Rhône. — Mémoires quittancés. — Réparations au pont de pierre du Rhône ; — journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de manœuvres ; — restauration du pont de bois, de la toiture des chapelles du Saint-Esprit et de Saint-Nicolas, des granges du pont ; — achat de pierre à Couzon, acquisition d'outils et engins divers, transport de matériaux, location de bateaux, pavage de la chaussée, frais de visite des travaux. Payement de IIII franz « à Jean Fenoy, dorier, pour « reste d'avoir repareillé le reliquiere de la chapelle du « pont. » — Desserte de ladite chapelle et acquisition d'ornements.

CC. 428. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

1466-1468. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beuget, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires militaires. — Solde par la ville des dépenses faites à l'hôtel du Chapeau-Rouge par « noble homme messire « Ruffet, chevalier, seigneur de Balsac et sénéchal de Beau- « cayre, commis et ordonné de par le Roy... à mectre sus « et establir en ladite ville et pays de Lionnoys certain « nombre de francs archiers ou arbalestiers pour le service « dudit seigneur, c'est assavoir de cinquante en cinquante « feuz ung franc archier ou arbalestier. » — Paiements à Gilet Anthoine, armurier, pour réparations de brigandines, à Jean de Cambray pour fourniture de salades, à Jean Marion, « bombardier de Châtillon-de-Dombes, pour la façon et « matière d'un vuglayre de fert pesant environ dix quin-

« taux, à raison de troys escus d'or le quintal. » — Dépenses occasionnées par la confection des rôles de la taille « mise « sus au mois de décembre dernier passé (mandat du « 3 mars 1467 v. s.) en ladite ville, à IIII den. pour « livre, pour le paiement de II^c harnoys de guerre, tant « cuyrasses que brigandines, achactez par le Roy en ladite « ville et donnez audit seigneur par icelle ville. » — Achat de trois quintaux de salpêtre d'un marchand des Pays-Bas. — Paiements faits par ordre du comte de Comminge, gouverneur de Dauphiné, maréchal de France et lieutenant du roi en Lyonnais, « pour aider audit seigneur à fournir à « l'artillerie et autres nécessitez de la guerre à l'encontre « des adversaires du Roy. » — Ordres sur ce adressés aux conseillers de la ville et portant la signature autographe du comte de Comminge. — États des dépenses faites pour armer et équiper les francs archers : achats de trousses, de lances ferrées, d'arbalètes, de baudriers, de gorgerins, de gardes, de poudre, de courroies, d'aiguillettes, de peaux de mouton pour faire des hoquetons, d'épées, de dagues, de brigandines, de toile noire pour doubler les hoquetons, de jaquettes de cuir, de pourpoints, de manteaux, de chausses de drap « de Doay tant de noir que de violet, et de gris de « Clerevaulx pour fere manteaulx » ; fournitures faites par Benoît, Pierre et Thieven Ravier, frères, par le Picart, gendre de Guillaume le dorier, Barthélemy Lescoffier, Antoine Mathieu, Jean Fenoil, dorier, Ambroix l'armurier, Sébastien de Milan, Pierre Bonnet, Jean Favre, etc.

CC. 429. (Portefeuille.) — 1 cahier de 27 feuillets, papier. in-f°, 9 pièces, papier.

1466-1469. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beuget, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Travaux de maçonnerie à la tour et à la porte Chenevier ; — frais de visite des fortifications par « Monsieur le bailli des Montagnes » ; — pose de cornets de plomb à la fontaine de Saint-Marcel. — Compte spécial des dépenses faites, en 1468, de l'avis du comte de Comminge, gouverneur de Dauphiné, maréchal de France, lieutenant du roi en Lyonnais, « touchant les réparacions, fortifications et clouture « de la ville, tant en foussez, murailles et tours, comme en « artillerie. » — Paiements faits a Jehan Baschet « pour « le commencement des terreaux de Saint-Sébastian, qui « a esté avec les Xe de la ville pour les conduire ; — a Jean « de Ry, charpentier, pour réparer le portal de Saint-« Marcel ; — a Thieven Chapon pour avoir emparez et re-« pareillé le portal de Saint-Georges ; — a Me Guillot, char-« pentier pour la réparacion de la Tourrete comme aux « autres tours d'environ. » — Achat de bateaux « pour la « fortification de la ville sur la rivière de Saonne. » Paiement « a Guillaume le vergentier pour la fasson de « trois quintaulx et demi de pouldre de bombarde, a raison « de 30 sous tourn. le quintal, pour une charrete de char-« bon, pour une livre d'eaue ardent ; — a un charreton « pour mener les vuglaires, les deux serpentines, les IIII roes « et aler querir a Pierre-Assise le mortier de la ville pour « amener en rue Nove en une des tours de la ville pour piller « pouldre ; — a Pietre l'Alemand pour avoir deux symaizes « de vin aigre pour arrozer ladite pouldre, et pour une « peau de bazanne pour fere sécher au souleil ladite « pouldre ; — a Gros Jehan, mareschal, pour avoir fait ung « vuglaire pesant quatre quintaulx LXVI livres et demie ; « — a Jean Guillermiere, mareschal, pour ung tarare de « fer pour furer les deux vuglaires de cuivre ; — a deux « hommes qui ont porté et raporté deux canons de l'ostel « de ville pour les fere tirer et essayer s'ils seroient bons ; « — a Nicolas le serrurier pour avoir fait des pierres de fer « poisant quarante livres, au pris de six den. la livre, pour « fere tirer les deux serpentines de la ville et ung vuglaire « qui sont d'ung moule ; — a Jehan Maistre dit Potier, « pour cinquante livres de plomb prises pour fere couver-« ture aux pierres des susdites, a demi gros la livre ; — a « Amé le chapuis pour avoir besoingné a fere les couvers, « portans et barbacannes des tours de Saint-Just ; — a « Jehan Vuychart, tournoyer, pour deux tapons de bois de « sapin pour fere tirer la grosse bombarde ; — a Mathieu « Tripe et Perouges pour avoir mis à point et redrecé l'ar-« tillerie en l'Ostel-de-Ville ; — a Adam Gontard, hoste « du Lyon, pour la despense de Pietre l'Alemand... estant « léans aux despens de la ville, a LX s. pour mois, pour « fere pouldre de bombarde, pierres et autres menues « besoingnes servans à l'artillerie de la ville ; — a Glaude « Margueron pour avoir embauschié la tour des Escloisons « regardant le long de la ruele des Dames et arrazer la « muraille jusques aux chevrons ; — a Gilbert pour adouber « la tour du Griffault ; — a Jehan Favre pour certain « nombre de pierres de groz cheoings estans soubz le pont « de Saonne qu'il avoit tiré de dedens la rivière en un grand « nombre, dont moytié à la ville et moytié à lui..., lesquelles « ont esté employées en l'œuvre de la fortification (aux « tours des Escloisons et aux portes de la Lanterne et de « Saint-Vincent) ; « a Mathieu Tripe et Perouges, maczons, « pour faire le mur des cannonnières de la porte de la Lan-« terne par dedens la ville et mectre ung treilliz de fer à la « fenestre de devant les Carmes et icelle massoner ; — a « Thieven Gaudin pour LVI livres souffre baillées a Guil-« laume le vergentier pour faire de pouldre de bombarde « et couleuvrines, et pour XIII livres ung quarteron d'eaue

« ardent baillée audit vergentier pour faire ladite pouldre. » — Journées de maçons, de charpentiers et de manœuvres ; — achat d'outils et de bois ; — extraction de matériaux aux rochers de Bourgneuf; — travaux aux fossés, aux portes de Saint-Vincent et de Bourgneuf, aux tours de la chaîne, de Saint-Just, des Ecloisons, à la Tour Brulée, à la Tour Carrée, entre le Puits-d'Ainay et Saint-Georges, etc.

CC. 430. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier.

1466-1468. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beuget, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Fabrique de draps d'or et foires. — Mandat « de la somme « de cent escus d'or nuef à présent aians cours... pour « icelle estre baillée, donnée et delivrée... pour et « au nom de la ville a noble homme messire Guillaume « Cousinot (le chroniqueur), chevalier, seigneur de Mons-« treul, conseiller et chambellan du Roy, commissaire « ordonné de par ledit seigneur a mectre sus et impou-« ser en ladite ville la somme de deux mille livres tour-« nois avec les fraiz nécessaires pour introduyre et en-« commencer en icelle ville l'art et ouvrage des draps « d'or et de soye, affin d'avoir terme, respit et delay du-« dit messire Cousinot, commissaire, d'envoyer devers le « Roy pour assupper et abolir ladite commission quant « pourra, ou y avoir autre telle provision et remède qu'il « plaira audit seigneur, et aussi pour compenser et con-« tanter ledit messire Cousinot d'aucuns services et plesirs « par lui autres foys faiz à ladite ville touchant le fait des « foyres d'icelle. » — Payement fait à Pierre Varinier et Jean Palmier, docteurs en lois, et Guillaume Pol, l'un des conseillers de la ville, « pour un vouage par eulx fait « derrièrement a Bourges devers le Roy... et messrs de « son grand conseil pour les affaires de la ville, mesme-« ment pour le fait des foyres, aussi touchant l'introduc-« tion de l'art et ouvrage des draps d'or et de soye en « ladite ville. » — Lettre adressée aux conseillers de Lyon par Guillaume Cousinot, et portant la signature autographe : G. *Cosinot*, pour réclamer à la ville 60 écus à compte sur ce qui lui etait dû. Dans cette lettre datée de Chartres le 9 mai 1467, Cousinot explique que si les affaires, en ce qui touche les foires, les gens d'armes et « le « fait des draps d'or et de soye, n'ont pu être sitôt « besoignés, » c'est que « le Roy a esté ung peu malade « des esmoreydes, dont, Dieu mercy, il est très bien « gary et est plus sain qu'il ne fut vingt ans. » — Payements faits : — « à Pierre de Villiers... pour quatre jours « qu'il fut et ala a deux chevaulx en Roannoys, au devant « de monsr le général de Languedoc sire Guillaume de « Varye, lequel venoit devers le Roy en ceste ville, et « d'icelle en la ville de Montluel en Savoie, pour departir « et diviser, comme l'en disoit, les quatre foyres de ceste « dicte ville à ceulx de Genève ; — a Geoffrey de Saint-« Barthelemy pour un vouage fait devers le Roy, pour « le fait et matière tant des foyres de ladite ville comme « du lougis des cent lances de Philippe monsr de Savoe « ordonnées et establiz a vivre en ladite ville et païs de « Lionnoys, et pour obtenir du Roy elargissement dudit « lougiz ; — a Ayme Veysié... pour certains accord et « transaction faiz et passés... pour raison et a cause de « l'office du grabeillaige de l'espicerie des foyres de la « ville, lequel office ledit Veysié avoit impétré du Roy sus « ladite ville, et lequel office moyennant ledit accord et « somme de IIc livres tournois est demeuré a ladite ville; « a Jehan Deveyz, alias Poype, huissier de la cour de « parlement de Grenoble, et autres... pour garder, ès « foires des Trois-Roys, les portes et passages du païs de « Dauphiné, affin que marchians et marchandises ne pas-sent oultre pour aler ès foyres de Genève. — Frais de publication des priviléges des foires de Lyon.

CC. 431. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1466-1468. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Mathurin Beuget, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville et affaires diverses. — Don de vingt marcs d'argent, de torches et de confitures, « a monsr l'arcevesque conte de Lion a son joyeulx et « premier avenement en la ville ; — d'un arnoys complet « a maistre Jean Le Munier, secretaire du Roy, acheté a « ung marchiant millenoys nommé Thomas Armeurier ; » — don de poissons « au comte de Comminge, gouverneur « du Daulphiné et mareschal de France, estant a present « en ceste ville ; » — de torches de cire et de vin clairet « a la duchesse de Milan ; — de cinq aunes « de drapt de « soye veloux a Monsieur de Balsac, sénéchal de Beau-« cayre et cappitaine des francs arbalestiers de la ville et « pais de Lionnoys. » — Dépenses faites à l'occasion d'un incendie en la Saunerie. — Payements — « a Pierre de « Montpancier, dourier, pour la fasson, ouvrage et do-« reure de deux bassins d'argent... au nom de la ville « donnez a monsr le conte de Comminge; — a Boitard, « sergens reyal, pour fere la crie parmy la ville qui vo-« drait estre franc arbalestier qui se se comparu a mes-« seigrs les conceilliers ; — a Jehan Buatier pour la quèce « et la toyle syrée pour envolopé le drap de soye que

« l'on tramit a monsgr le chancelier de France; — a Jehan « Marion pour II lanpreyes que l'on donat a monsgr de « Lion quan il fut venu de Rome; — ... à Tassin de la « Veue pour ung saumon qui fut donné avec lesd. lam- « prées ; — a maistre Nycolas de Vienne, faiseur d'arba- « lestes, pour trois arbalestes garnies de polies; — aux « Gandins pour II torches a baton pour alumer a messrs les « conceilliers quan il son tard au conceil; ... a Jehan « Sarron pour avoir chargé V grans cheoings alias pierre « sur le pont de Saune, devers la ruelle des Villars et les « avoir menées et déchargées devers le portal de Saint- « George; ... a un messager du Roy... lequel apporta « lettres closes dudit seigr adressées à la ville touchant « la paix faite entre ledit seigr et le duc de Bourgogne. » — Réparations aux tours de la ville, aux portes, aux fontaines. — Remises faites à l'adjudicataire de la ferme du 10e du vin; — remises au fermier des droits de barrage du pont du Rhône « a cause du bruit de la mortalité la- « quelle avoit regné en la ville, lequel bruit avoit retrait « beaucoup de gens de venir en icelle. »

CC. 432. (Portefeuille.) — 3 cahiers, papier, ensemble 60 feuillets.

1469-1472. — Comptabilité. — Comptes rendus aux conseillers de la ville de Lyon par Jean Girard, trésorier et receveur des deniers communs de ladite ville, des recettes et des dépenses effectuées pendant sa gestion. — Recettes : taille d'un denier pour livre affectée aux réparations des fortifications; — autre taille pour solder les frais d'un procès soutenu par les habitants de la ville contre ceux du plat pays; — produit de l'impôt du 10e du vin; — barrage, pensions, louages, services et autres profits et émoluments du pont du Rhône, etc. — Dépenses : gages et salaires des fonctionnaires et des employés de la ville; — entretien des édifices communaux, des ponts, des fortifications; — équipement des francs arbalétriers; — dépenses occasionnées par la fabrique de draps d'or et de soie; — dons gracieux offerts par le consulat; — dépenses diverses, etc. — Procès-verbaux d'apurement des comptes. (V. CC. 434 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441 et 442).

CC. 433. (Portefeuille.) — 3 cahiers, papier, ensemble 82 feuillets.

1469-1471. — Comptabilité. — Comptes de Jean Girard, receveur de la ville de Lyon. — Minute et copie non signées de partie de CC. 432.

CC. 434. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1469-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages et salaires. — Gages de noble François Royer, écuyer, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon; — des conseillers de la ville : Jean Formond, marchand, Philibert de Chaponay, André Handri, marchand, Jacques Caille, marchand, Claude Rochefort, drapier, Laurent Paterin, docteur en droit, Michelet du Lart, Guillaume Dodieu, Geoffroy de Saint-Barthélemy, Jean Buatier, Pierre Offrey, Pierre de Villiers, marchands, Ennemond Payen, docteur en droit, et Imbaud de Varey; — de Jacques Mathieu, notaire, procureur et secrétaire du consulat; — de Claude Bessonat, notaire, procureur substitué; — de Guillaume Besançon, procureur de la ville au parlement de Paris; — de André Archambaud, mandeur du consulat; de Barthélemy Bidon, guetteur de Fourvière.

CC. 435. (Portefeuille.) — 2 cahiers, ensemble 18 feuillets, in-fo, papier, 55 pièces, papier.

1469-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon et de l'œuvre du pont du Rhône. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône; journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de manœuvres; — réparations « à la seconde pille devers le « pont de bois qui s'est abaisiée; » — transport de gravier « sur le pontet qui est devant la Guilliotière et sus « l'autre pontet plus oultre en tiran a la meyson Taver- « nier, pour le charroy de l'artillerie du Roy, qui venoit « de Catelogne, que lesdits pontets ne cassassent, qui es- « tien tout degarny de terre. » — Réparations au pont de bois; — location de bateaux, extraction de gravier, acquisition et transport de bois et de pierre, betonnage des piles, plantation de pilotis; frais de visite des travaux, desserte de la chapelle du Saint-Esprit; — réparations à la grange du pont sur le Rhône; — entretien du pont de pierre sur la Saône; — indemnité de 10 livres tournois accordée à Mathieu Beuget pour améliorations faites aux brotteaux.

CC. 436. (Portefeuille.) — 4 cahiers, ensemble 42 feuillets, papier, in-fo, 7 pièces, papier.

1469-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville

de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux fortifications. — État des restes à recouvrer ou irrécouvrables sur les arrérages de la taille affectée aux réparations des fortifications. Dans cet état figurent Petit Jehan, le tissutier, qui avait été taxé à 2 s. 6 den. (*non invenitur*), maistre Ambroise, armurier, taxé à 20 sous; Tossains le bombardier, Girardin Blic, verrier; maître Hugues Jossart et Pernet le brodeur. — État des dépenses faites pour élever la tour ronde « es murailles des Escloysons du cousté devers Sanoe et tirant du portal de la Lanterne a la Tourrete et rivière du Rosne. » — Achat de pierre à Couzon et à Albigny; — charrois, journées de maçons, de charpentiers, de manœuvres, etc. — État des dépenses faites pour les réparations des murs d'enceinte; — établissement d'une chaîne « au carré de « l'Ospital de Sainte-Catheline. en la rue tendant au « Griffol. » — Dépenses pour la réfection du glacis du boulevard « ou tien la cheyne de la Roche. », et de celui « sus le Rone à la Tourrette,et pour rapareiller la tour de « la Querelle. » — Frais d'établissement de barbacannes. — Payement fait à François Revenu, dit Anisson, capitaine du Bourg Saint-Vincent, « pour avoir recogneu, « entretenu et mis en euvre les ouvriers et maneuvres « qui derrièrement ont réparé les murailles, tours et creneaulx de la ville au long des Escloysons et depuys le « portal de la Lanterne tirant au Rosne. » — État « de « la dispence faicte pour remonter l'artillerie et les bombardes de la ville d'après les ordres de Mr le comte de « Comminges. »

CC. 437. (Portefeuille.) — 5 cahiers, ensemble 36 feuillets, in-f°, papier, 4 pièces, papier.

1469-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires militaires; — frais d'équipement et d'armement de 30 francs arbalétriers « estant à la charge de la ville de « Lion, pour iceulx envoyer en Gascongne et pays d'Armignac, pour le commandement et ordonnance du Roy, « au moys d'octobre mil IIIIc LXIX. » — Achat d'arbalètes, de gorgerins, de dagues, de chausses, de poulies, de baudriers, de cordes, de manteaux, de pourpoints, de gantelets, d'épées, de salades, de brigandines, d'étoffes de couleurs noire, violette et grise, etc.; — réparations d'armes et d'armures; — frais de broderie payés à Philippe le brodeur. — Dépenses occasionnées par le retour des francs arbalétriers (janvier 1470 v. s.); — frais pour les contraindre à restituer leur équipement. — Nouvelles dépenses pour les rééquiper, « pour iceulx trameetre en « Savoye, » puis les désarmer et ensuite les réorganiser pour les « envoyer par devers monsr le seneschal de « Beaucaire, cappitaine à Roddeys, ou moys de février « mil IIIIc LXXI, » et enfin « en Bretaigne, au moys de « juillet mil IIIIc LXXII. » — Dépenses faites par la ville pour le ravitaillement de l'armée royale opérant en Bourgogne (1471).

CC. 438. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

1469-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Industrie et commerce. — Versement entre les mains de François Chauvet, receveur des aides, de la somme de 300 livres tournois à compte sur celle de 2,000 imposée sur la ville « pour l'ouvrage et facture des draps d'or et de soye en icelle ville; » — frais de transfert de Lyon à Tours de l'industrie des draps d'or et de soie. — Lettres collationnées du roi Louis XI à ce sujet (Amboise, 17 mars 1469 v. s.) : « Chiers et bien amez, nous avons sceu par « ce que nous a dit notre chier et bien amé Mace Picot, « notre tresorier de Nymes, le vouloir et affection que « avez a nous fere service et plaisir; et pour ce que desi- « rons fort que le metier des draps de soye soit fait et « continué en notre ville de Tours, envoyons par delà « notre dit tresorier pour fayre conduyre et admener en « notre dite ville de Tours, les ouvriers dudit mestier « avec les molins, mestiers, chaudières et autres choses « necessaires a icellui mestier, lesqueulx sont de present « en notre dite ville de Lion, et lui avons chargié de fere « deffrayer lesdits ouvriers de tout ce qu'ilz doyvent par « delà a quelque personne que ce soit, et aussi paier la « dispense que cousteront lesdits molins, chaudières, « mestiers et les autres ustensilz a amener par deça; si « vous prions que faictes en façon que les habitants de « notre dite ville fournissent ce qui sera necessaire pour « le deffroy desdits ouvriers et d'amenage des choses « dessus dites. » — État de frais dressé en conformité desdites lettres. D'après cet état les ouvriers qui portèrent leur industrie de Lyon à Tours sont : Étienne de la Vauge, Raphaël de Pareto, Balthazar de Soloyre, maistre André Stelle, Ylarion de Facioz, Guillaume le Bourguinon, Baptiste de Territ, maistre Guicherd, « teinturier desdits « draps. » Au nombre des créanciers, des ouvriers figure Antoine de Chassaignes, tissutier. — Frais divers motivés par la tenue des foires; — voyages auprès du roi; — payement fait à Jean Grand, docteur en droit, lieutenant

du bailli, conservateur des foires, « pour certaines re-« questes, lettres closes et autres scriptures et advertisse-« mens faiz et faictes... à la requeste des marchians « estrangers frequentans lesdites foyres, et transmises « au Roy, pour obvier à l'entreprinse et malice d'aucuns « marchians grossiers de ce royaume, lesqueulx tendent « et instoent envers le Roy de fere rumpre et abolir « deux desdites foyres octroyées et establies par ledit « seig^r en ceste ville de Lion ; » — à Geoffroy de Saint-« Barthélemy « pour un vouage par luy fait devers le « Roy touchant le fait et matière de la deffense faicte « nagueres de par le Roy, de non mectre en ce royaume « espiceries ne drogues aultres que celles qui seront ame-« nées par les galères de France, comme pour autres « afferes communs de la ville. »

CC. 439. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier.

1470-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — États des écritures faites pour la ville par Jean Grolier ; — par Jacques Mathieu, procureur, et ses clercs ; — par Pierre Balarin, docteur en lois. — Frais de procédure contre les habitants du plat pays ; — contre le siége archiépiscopal ; — contre deux habitants de Limonest.

CC. 440. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1470-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais de voyages faits dans l'intérêt de la ville par Ennemond Payen, docteur en lois, à Tours et à Amboise, auprès du roi, et par d'autres à Montpellier, en Languedoc et en Catalogne. — Indemnités aux fermiers des Brotteaux et de l'imposition foraine ; — remise accordée à Pierre Sales, fermier de la barre du pont du Rhône, sur le prix de son bail. Dans sa requête adressée au consulat Pierre Sales explique que « le passaige de ladite barre a esté de bien « petite valeur » à cause de l'inondation qui eut lieu au mois d'octobre (1471), de la mise en réquisition de tous « les chevaulx, jumens, chars et charrettes tant du « pays du Dauphiné que de ceste ville et aussi d'aultre « part, pour aller querir le saulpêtre qui estoit à Va-« lence, » de la prorogation pendant trois jours des foires de Lyon, « à l'occasion de certain bon traictier de paix « lors fait entre le Roy notre sire et le roi d'Englcterre, » à la suite duquel « l'on feist trois festes continuelles pour « rendre louange à Dieu, » et enfin à cause « que à l'oc-« casion des divisions qui ont esté entre le Roy et monsg^r « de Bourgoigne, le Roy manda tous les nobles et autres « gens de guerre tant du pais de Dauphiné que d'aillieurs « pour aller à son service à l'encontre du pais de Bor-« goigne, pour quoy les gens d'armes. . qui ont esté à « bien grant nombre ont esté logez à diverses foys audit « pais du Dauphiné et auprès de ceste dite ville de Lion, « par l'espace de six moys, saulve le plus, à l'occasion « de quoy nulz marchans estrangiers ne autre marchans « pendant ledit temps ne ont osé aler ne venir en ceste « dite ville de Lion, ne passer pardessus ledit pont pour « doubte desdits gens d'armes, ne pareilhement les bonnes « gens de village amener bestes, chars ne charretes pour « boys ne aultres vivres, comme avoient accoustume, pour « paour desdits gens d'armes et que eulx et leurs bestes « ne feussent prins pour mener l'artillerie de mons^r le « gouverneur du Daulphiné et le bagaige des gens d'ar-« mes, etc. — Dons gracieux de drap de soie-velour, de torches de cire, d'épices, etc., offerts au nom de la ville, « au seigneur de Vauldragon, commis à louger et establir « les cent lances de la charge de mons^r le conte de Com-« menge, en ladite ville et pais de Lionnois ; » — au roi et à la reine de Sicile allant en Provence ; — au comte de Comminge, maréchal de France, « un barril de vin de « muscadel fin de Parpignan, » 8 douzaines de perdrix rouges, de dragées, etc. ; — « a mons^r le chancellier de « France ung timbre de martres sebellines, » acquis au prix de 80 écus d'or, d'Ance Vaguenel, marchand alle-mand ; — « a noble Jossellyn du Boys, baylli des mon-« taignes d'Auvergne, six aulnes de drap de soye veloux « noir ; — a mons. le comte de Perigourt, l'un des lieux-« tenants generaulx du Roy sur le fait de sa guerre ès « marches et par deça à l'encontre du duc de Bourgogne ; « — a ung chevaucheur de l'escuyrie du Roy, nommé « Sanson Mugnier, lequel apporta lettres clauses du Roy, « touchant nouvelles de la paix et union des deux « royaulmes de France et d'Angleterre, pour en fere feste, « processions et rendre louange à Dieu (mandat du 25 no-« vembre 1470 ;) — a mons^r le conte dauphin d'Auvergne, « lieutenant général du Roy ; — a mons^r de Balsac, se-« neschal de Beaucaire et cappitaine de par le Roy des « francs arbalestriers de la ville, dix aulnes de drapt de « soye de Damas ; — a la contesse de Comminge ; — a « mons^r le marquis de Montferra ; — a mons^r le gouver-« neur de Rossillon ; — a mons^r le cardinal Gret et a « mons^r l'arcevesque conte de Lion. » — Secours de 10 livres accordées aux religieux célestins de Lyon pour réparations à effectuer à leur monastère.

CC. 441. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier.

1469-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Girard, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses : — Remboursement à Guillaume de Passi et à François de Nasi, « compaignons marchans florentins » demeurant à Lyon, de la somme de 600 écus d'or empruntée par la ville pour être offerte presque entièrement au roi, « afin « que ledit seigneur ait tousjours icelle ville et les affaires « d'icelle en sa bonne grâce et pour recommandez. » — Payements faits « — à Reymonet Maillard, sergent royal, « pour avoir esté à Bermont pour fere defence es ladres « qui n'entrasen poin en la ville ne autres pour eux. .... « pour certaine rebellion que lesdits ladres faisoient ; » — A Jean Machera et autres pour réparations à la grange Figuet ; — à Martinet « la crie, et à Petit Jehan, sergent royal, « pour crier la prolongation des foires pour les deux « jours con at fet les prossessions pour la pais des An- « glois ; — a Guillaume Pel pour fere netoier le por de la « Saunerie devant seint Aloy ; — au chevaucheur de mons^r « de Comenge qui aportat les novelles de la desconfiture « des Borgoignons (mars 1471 v. s.) ; — a divers pour la « dispense fet à Rouane par mes^rs les conseilliers, heux « istans aux arès pour les empruns faits par le roy, en la « semaine comensan le lundy XIe jour de mars mil IIII^c « LXX, en arans blans et sors, oranges, espinoches, mo- « tarde, uuyle d'olyve, uuyle de nois, figues et reyzins, « amandres, pomes, chandoiles, pain, poyson fres, ave- « leines, vin blanc, vin claret, bois, verjus, vinaygre, sel, « etc ; — a Borbon, sergent royal, pour avoir mené en « prison Jaque Ryvet, sergent royal, pour se qu il ne voloit « baillié sa relassion de la deffance qu'il avoit faite pour « les monoyes ; — a Colet Sevez, charreton, pour fere « chargier et chareier les deux groses bombardes du roy « de devant Roanne, l'une en l'Erberie et l'autre devant « la platière ; — a Odan Gotard pour avoir conduit et « amené les bonbardelles que l'ou avoit baillié à mons^r « de Comenges pour aler en l'armée, en Bourgoigne ; « Item pour fere amené ladite artillierie de la rue Chala- « mon en l'ostel de la ville ; — à deux povres gentishomes « eux disans estre de la ville de Negrepon, qui on requis « l'aumone pour racheter leurs parans que son entre les « meins des Turs ; » — Achat au couvent de la Déserte d'une chambre pour loger les gardes de la porte Saint-Vincent ; — service d'une pension due à l'église de Saint-Nizier ; — travaux de pavage ; dépenses d'entretien des édifices municipaux, etc.

CC. 442. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, papier.

1470-1472. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jean Baronnat, marchand, commis a lever la taille de deux deniers par livre imposée sur la ville de Lyon, au mois de janvier 1470. — Mémoires, mandats et quittances. — Paiements à Jacques Mathieu « pour « la façon escripture et ordonnance des papiers et char- « treaulx de la recepte de la taille, etc ; — a Barthélemy Berthet de cent écus d'or « pour pourter au nom de la « ville à Tours devers le roy, et icelle bailler et delivrer « a messire Guillaume Bullioud, docteur en lois, estant et « tramis en ambassade devers ledit seigneur ; — a ung mar- « chiant du pays d'Alemagne nommé Loys Fougrevergne, « de la somme de cent cinquante escuz d'or, pour achat « d'un timbre de martres sibellines fines, donné de par la « ville a mons^r le duc de Bourbon estant à present en « ladite ville » (mandat du 15 août 1471). — Remboursement des sommes empruntées à Tours par les conseillers Ennemond Payen et Pierre de Villars, ambassadeurs de la ville auprès du roi, au sujet des foires. — Versements divers faits entre les mains du receveur de la ville de Lyon.

CC. 443. (Portefeuille.) — 2 cahiers, papier, ensemble 90 feuillets, in-folio.

1472-1475. — Comptabilité. — Comptes rendus aux conseillers de Lyon des recettes et des dépenses effectuées pendant sa gestion par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur général de la ville et de l'œuvre du pont du Rhône. — Recettes : ferme du 10e du vin vendu en détail, tailles, emprunts, ferme de l'épicerie, barre du pont du Rhône, location des granges et des immeubles appartenant à la ville et à l'œuvre du pont, pensions, services, vente de vieux matériaux, etc. — Dépenses : gages des fonctionnaires et des employés de la ville ; — entretien des fortifications et des édifices communaux ; — réparations aux ponts ; — armement et équipement des francs archers ; — subsides ; — dons gracieux ; — frais d'administration, etc. (V. CC. 446, 448, 451, 452, 453, 454, 455, 456 et 457.)

CC. 444. (Portefeuille.) — 2 cahiers, papier, ensemble 88 feuillets in-folio.

1472-1475. — Comptabilité. — Comptes rendus par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur général de la ville de Lyon. Recettes et dépenses. — Double de CC. 443.

CC. 445. (Portefeuille.) — In-folio, 2 cahiers, papier, ensemble 89 feuillets.

1472-1475. — Comptabilité. — Comptes rendus par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur général de la ville de Lyon. Recettes et dépenses. Copie non signée de CC. 443.

CC. 446. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1472-1473. — Comptabilité. — Compte spécial des dépenses faites par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur de la ville de Lyon, pour les fortifications de ladite ville. — Dépenses « pour repareiller et refayre la muraille « entre la tour du portal Chenevier et l'autre tour nove « tiran au portal de la Lanterne, avec les bolvarts de « pierre, pont leveys et portes de boys dudit portal Che- « nevier. » — Achats de pierre à Couzon et à Anse, frais de transport, extraction de sable, acquisition de bois et de ferrures, journées de maçons, de charpentiers et de manœuvres.

CC. 447. (Registre.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1472-1473. — Comptabilité. — Compte spécial des dépenses faites pour les fortifications de Lyon, par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur de la ville. — Double de CC. 446.

CC. 448. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1473-1474. — Comptabilité. -- Compte spécial des dépenses faites par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur de Lyon, « pour la fortification et garde et emparement de ladite ville, et tant en artillerie, c'est assavoir « arbalestes, traicts, serpentines, colovrines, espingardes « et autres pièces grosses et menues d'icelle artillerie, « comme aussi en réparations des tours, murailles, ponts « levys et approfudissements des foussez tant du cousté « devers Savoye comme au quartier devers Saint-Just ». Paiements faits « a ung nommé Patarel de Saint-Estienne « de Furant pour 24 arbalestes d'acier garnies de tours « pour les bander; — a Colin Lacaille et Jehan Bret, pour « avoir essayer les XL colovrines qu'a fait maistre Durand « de Saint-Jehan de Bonne-Fons, et pour avoir essayer « trois vugleres qu'a fait maistre Denys Guilliornet; — A « Jaqueme Chevelu pour ung grant navey de neuf toyses « pour bâtir dessus et pour fere bastille pour garder la « chane; — a Perrin Valier, chapuis, pour avoir ouvré « et fait le bastiment sur ledit grant basteau ; — a Benoît « Michelet et Jéromme Gauteron, nochiers, pour menage « d'un autre gros bateau de IX toyses depuis le Rone en « Saonne pour bastiller sous ladite chayne ; » — a divers pour pièces de bois et chaines destinées à barrer les arches du pont sur le Rhône, — pour établissement de barbacannes sur les remparts ; — « a Jehan Maistre pour une livre « d'estaing et ung quartaron de plomb que print Adam « Godard pour souder les cornetz de fer blanc a qu'on « l'on charge les colovrines et espingardes; — a Alardin « Cortoys, sergent royal, pour ung voyage par lui fait « devers le Roy pour y pourter lettres audit seigneur de la « part de ladite ville, pour icellui seigneur advertir de la « venue du duc de Bourgoigne et des entreprinses que l'on « disoit que ledit duc faisoit à l'encontre de ceste ville ; » — a divers envoyés « à Nevers par devers Mons[r] de Beaujeu, « lieutenant du Roy, — sur les marches de Bourgoigne, — « à Molins pour sentir et savoir des nouvelles du duc de « Bourgoigne et de son armée ; — a Jean Palmier, Loys « Martinet, le procureur du Roy, tramis à Vienne devers les « seigneurs du Daulphiné pour sentir et savoir d'eux quel « aide et confort ils pourroient faire à ladite ville à ung « besoing; — a Noé le clotrier pour la ferreure de II[e] bas- « tons pour charger les colovrines et serpentines; — a « Lionet le mareschal pour quatre pales de fer appelléez « *bochetz* et ung fesseur a pouuer et besoigner es foussés « de la Lanterne; — à Humbert Barlatier pour six grosses « pièces de chane appellez *gazanches* pour besoigner es « foussés de Saint-Just ; — a Tievent Charbonnier, de Qui- « rieu, pour tras ou pièces de chane a fere mortiers pour « batre et faire pouldres de bombardes, canons et colo- « vrynes; — a Antoine Columbet et Tievent Buatier, de « Vaulx, pour IIII pièces de boys de peuple pour enchasser « les gros vuglaires de l'artillerie de la ville ; — a maistres « Durand des Prés, de Saint-Estienne de Furans, et Denis « Guilliornet, de Saint-Jehan de Bonne-Fons, maistres ar- « tilleurs, pour quatre-vingt quatorze quintaulx sexante « cinq livres d'artillerie tant grosse que menue et tant ser- « pentines, espingardes, que colovrines, au prix le quintal « de quatre livres XV sols tournois. » — Frais d'établissement d'une chaîne sur la Saône à Pierre-Scise, — de fabrication « de pouldre et de pierres pour canons et bom- « bardes ; » — achats de traits d'arbalètes, etc.

CC. 449. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1473-1474. — Comptabilité. — Compte spécial des dépenses faites par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur de Lyon, pour les fortifications et l'artillerie de la ville. — Double de CC. 448.

CC. 450. (Portefeuille.) — 1 cahier de 10 feuillets, papier, in-folio.

1475. — Comptabilité. — Compte spécial rendu par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur général de Lyon, d'un emprunt ordonné par le roi, au mois de juillet 1473, sur la ville de Lyon, « pour ayder à survenir à ses afferes, « mesmement pour resister à l'entreprinse du roy Jehan » d'Arragon, lequel se efforçoit de usurper le pays de Ca- » theloigne et conté de Rossillon et desja c'estoit entru en « la ville de Parpignian. » — Dans le préambule du compte il est expliqué que le roi envoya à Lyon, pour négocier cet emprunt forcé, « Monsr de Gaucourt, chivallier, maistre « Jehan Borre, seigneur du Plessis, trésorier de France, et « maistre Gilles Cornu, changeur du trésor », lesquels demandèrent 20,000 francs et se contentèrent enfin, « apprès plusieurs langages, assemblées, remostrances et « excusations sur ce faictes par les conseilliers et aultres « notables et maistres des mestiers de la ville », de 8,000 francs que la ville fournit en divers paiements.

CC. 451. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

1472-1475. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, trésorier et receveur général de Lyon. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville : — de noble François Royer, écuyer, conseiller et chambellan du roi, et de noble Jean d'Escuyer, chevalier, seigneur de la Barde, conseiller et chambellan du roi, successivement baillis de Mâcon, sénéchaux et capitaines de Lyon; — de feu Jean Formond, drapier; Jacques Tourvéon, Pierre Bunier, Pierre Guérin, marchands; François Buclet, docteur en lois; Jean Rossellet, marchand; Etienne Laurencin, marchand; Jean de Bruyeres, marchand; Hugonin Bellièvre, notaire; Guillaume Baronnat, Jean de Villiers, Claude Tailliemond, marchands; Philibert de Chapponay, bourgeois; Henri Calendrier, drapier, et Guillaume Bullioud, docteur en lois, tous conseillers de la ville; — de Jacques Mathieu, secrétaire du consulat; — de Claude Bessonnat, notaire, procureur substitué; — de Guillaume Besançon et de Barthélemy Laurent, procureurs au parlement de Paris; — d'André Archambaud, mandeur du consulat; — de Barthélemy Bidon et de Jean du Pré, guetteurs de Fourvières.

CC. 452. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1473-1475. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de la ville de Lyon et de l'œuvre du pont du Rhône. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône : — travaux de pavage, acquisition de bois, frais de charroi de matériaux, extraction de gravier, journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres; — desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Etat des dépenses faites pour la nourriture des malades de l'hôpital du Pont du Rhône.

CC. 453. (Portefeuille.) — 2 cahiers, ensemble 20 feuillets, in-folio, papier, 6 pièces, papier.

1472-1475. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires militaires. — Etat des dépenses faites en l'hôtel de Michel d'Allis par « des seigneurs du Daulphiné venus en ceste « ville de Lyon pour délibérer et adviser sus les répara- « tions et garde de la ville à l'encontre du duc de Bour- « gogne » (16 février 1473). Ces seigneurs étaient « M. le « maréchal, M. de Chauteau Vilain, M. d'Ellins, M. de la « Paleu, M. de Saire et le cappitaine du Pont de Beauvoi- « sin ». Voici le menu et la carte du souper des 6 gentils- hommes : « VI espaulles de mouton à V blans, X gros; un « cartier de veau, VI gros; VIII chappons à VI blans, « XVII gros; VIII perdris à V blans, XIII gros I blant; « VIII connis à IIII blans, X gros II blancs; demy livre de « sucre, III gros; IIII chappons pour mestre en paste, « VIII gros; une carte d'upocras, VIII gros; IIII tartes, « VIII gros; oranges, III gros; une carpe et un brochet, « XVI gros; pain, XIII gros II blans; vin, XVI gros; item « plus pour la belle chière, pour sel, huille, chandelles, « vergeus, vinaigre, amandes, bois, gastement de linge et « de vesselle, VI flor. Item plus au paticier, XXXII gros, « et à l'apothicaire pour un pain de sucre IIII flor. » — État des dépenses faites pour réparer les fortifications, les fossés, la porte de la Lanterne et achever la Tour-Neuve. — Don de 150 livres tournois à Philippe de Grolée, chevalier, conseiller et chambellan du roi, « pour les paines, « travaulx et service faiz à la ville par l'espace de deux « moys ou environ qu'il a demouré en ladicte ville pour la « garde et les conduictes des réparacions et fortiffications « d'icelle en l'absence de mons^r le bailli et séneschal de « Lyonnois lors estant en Cathelogne au service du Roy. » — Paiement fait à Pierre Favre, dit Barbason, « hoste de « l'ostellerie des Troys Pinjons, pour la despense faicte en « ladite hostellerie par le seigneur de Montoysons, au pais « de Daulphiné, au temps qu'il demoura en ceste dicte « ville avec le s^r d'Elins (Philippe de Grolée) pour la con-

« duicte de la garde d'icelle ville ; — a Denis Guilliormet, « de Saint-Jehan de Bonnefons, et Durand des Prez, de « Saint-Estienne de Furans, maistres artillieurs, pour la « facture de certaine quantité d'artillerie tant grosse, « moyenne que petite... pesant en tout IIIIxxXII quin- « taulx et demy. »

CC. 454. (Portefeuille.) — 1 pièce parchemin, 3 cahiers ensemble, 27 feuillets, papier, 37 pièces, papier.

1472-1475. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Armement et équipement des francs-arbalétriers à la charge de la ville. — Paiements faits à Jean Formond, drapier, à Jean Janin Piguenet, brigandinier, et à Ponce Favre, marchand, pour fourniture « de certaine quantité d'arnoys de guerre, « tant brigandines, salades, vonges, espées, gardes, gan- « telletz, arbalestes, trousses, que autres habillemens. » — États des dépenses faictes pour « recouvrer les arnois « des francs archiers de la ville à la venue de l'armée de « Cateloigne, au mois d'aoust 1474 », et pour les réarmer au mois d'octobre suivant. — Engagement par les 30 francs arbalétriers armés et équipés aux frais de la ville et partant sous les ordres de noble Jean de Villeneuve, leur capitaine, de restituer, à leur retour de la guerre, leurs armes « et deux charretes ferrées attellées chacune de troys che- « vaulx et garnies de cheines et autres choses désignées « es ordonnances royaulx sur ce faictes. » — Dépenses pour le ravitaillement de l'armée royale « estant à Char- « lieu (1472) ; — pour partie du deffroyement et de la « despence faicte par monsr de Charluz, cappitaine général « de IIIIm francs arbalestriers de l'ordonnance du Roy, « estant ledit seigneur derrièrement en ceste ville (mandat « du 13 mars 1473). » — Emprunt fait sur la ville de Lyon « pour l'entretenement de l'armée estant au pays et « conté de Rossillon ». — Paiement à Jean Girardon « pour « le louage et occupation d'une sienne grange située et « assise en la parroche et bourg Saint-Vincent..., en la- « quelle fut recuilie et retraite et encoures est en partie le « boys, fuste et ouvrage de charpenterie qui furent faiz et « preparez pour aler mectre le siége devant la ville de « Mascon, et lequel boys et fuste, depuys et nagueres ont « esté delivrez par le Roy à ladite ville et pour la fortiffi- « cation et reparation d'icelle ; — A Antoine Annocat, dit « de Grignieu, nauchier, pour mener et conduyre par la « rivière du Rosne, depuis ceste ville jusques à Beaucayre, « deux grosses bombardes lesquelles le Roy fait mener en « Cathaloigne ; — Dépenses pour les vins et les vivres « tramis en Aygues Mortes pour l'avitaillement de l'armée « du Roy estant à Rossillion, au mois d'octobre l'an mil « IIIIcLXXIIII ; — pour neuf quintaulx de pouldre de « bombarde ou environ faicte et tramise a monsr le duc de « Bourbon et d'Auvergne, lieutenant général du Roy, pour « fere guerre en Bourgoigne, en may mil quatre cens sep- « tente cinq ; — achat de salpêtre, d'aigue-ardent, de « mayere de sauge pour fere charbon pour ladite pouldre, « de barillies de sappin, » etc.

CC. 455. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1472-1475. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville au chancelier du Dauphin d'Auvergne, à Aubert Le Viste, conseiller du roi, à madame la « baillie de la ville, à monsieur le cardinal Gret et à l'ar- « chevêque comte de Lyon, dragées tant grosses que me- « nues ; — a monsieur de Bresse, à la compagnie et armée « des alamans alans au service du Roy, soubz la charge « de monsieur de Bresse, au pais de Catheloigne, montez « iceulx Alamans en bateaulx en ceste ville pour descendre « audit pais de Catheloigne ; — a monsr de Charluz, cap- « pitaine géneral de IIIIm francs arbalestriers, dix aulnes « de drap de soye velleux noyr, vendues par Jacques Tor- « véon, marchand ; — a maistre Jehan Bourre, seigneur « du Plessis et trésorier de France, une dozene torches « de cire a baston, quatre livres dragée muscade, et huit « livres dragée commune ; — a monsr de Bochage, con- « seiller et chambellan du Roy, sept aunes de drap veleux « cramesi achapté et prins à la banque de Médicis ; — a « Anthoine de Molesmes, maistre des ports es bailliage de « Mascon et seneschaussée de Lyon, vingt livres tournois ; « — aux ambassadeurs du roy d'Aragon alans devers le « Roy, 4 ponçons de vin, 2 dozènes de torches a baton, « 2 grosses carpes de Saone, 2 gros brochets, 2 anguilles « et 9 anées d'avoine ». — Arrérages d'une pension due au chapitre de l'église de Saint-Nizier et assignée sur l'hôtel commun de la ville. — Remise sur le prix de la ferme du 10e du vin vendu en détail accordée à Guillaume Brenot, « pour raison et à cause de la mortalité laquelle avait « régné ladite année (1473) en ladite ville, et à cause de « laquelle mortalité plusieurs des habitants de ladite ville « s'estoient absentez et les extrangiers n'y estoient osez « venir. »

CC. 456. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1472-1475. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais des voyages faits auprès du roi, à Paris et à Tours, dans l'intérêt des affaires de la ville, par le doyen de l'église de Lyon, Guillaume Henry; Guillaume Bullioud, docteur en lois; Claude Taillemond; Girard Boysset dit Castel, notaire; Philibert de Chapponay; Jean Palmier, docteur en lois; Guillaume Baronnat et autres. — Mémoires des écritures faites pour la ville par Jean Grolier, notaire royal et greffier de la cour des aides, et par Jacques Mathieu, procureur. — États des vacations dues à Pierre Fornier, licencié en lois, à Guillaume Bullioud et à François Buclet, docteurs en lois, et autres.

CC. 457. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1472-1475. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Barthélemy Berthet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses: — Paiements faits : — a François Bullo, dit « Ravanel, pour avoir esté vers le Pon-de-Vaux pour savoir « et santir s'il y avoit biancob gens d'armes an pais de « Maconoys; — a Jehan Machera, masson, pour avoir esté « ly et V compaignons toute la nuyt a garder le feu que il « ne gasted l'arc du pon de Saune, quant le feu brulat les « maysons sus ledit pon (décembre 1472); — a Pierre « Ballet, revendeur, pour trois chappons, trois perdrix et « quatre conis, et a Regnaud du Solier pour II livres de « dragées et pour une symese d'upocras données aux com- « missaires qui exsecutèrent les arests pour la ville à l'en- « contre de monseigr de Lion; — Item, à ce dernier pour « une grant torge a baston prinse pour aconpagner messrs « les conceilliers cant on alat ouvrir la porte Seint-Just à « monsr de Bresse ». — État des dépenses faites « par le « commandement et ordonnance de messeigrs les conceil- « liers pour les ospitaulx tan du pon du Rone que des « Deux Amans et autres à cause de la pestilence, au mois « de may l'an mil IIIIcLXXIII; — item pour la colasion que « firent messeigrs les conseilliers à l'ostel de la ville, tan « en pain, comme en vin et griotes; » — Paiements faits « à un artillieur nommé meistre Fransois de Bolloigne « venu de Bourg en ceste ville pour servyr de son mestier, « si besoing eut esté; — a Piétre le Jene, menuysier, pour « une arche pour tenir la lectre et les conptes rendus par « les reseveurs de la ville, et ung petit coffre pour tenir « autres lettres menues nessessayres a garder pour la com- « munauté de ladite ville, et pour le tableau sur quoy est « colé le patafle des péages; — item aux quatre mestres « de Seint-Estienne de Furan qui font l'artillerie de la « ville ». — État de la « despense faicte à Roanne (la « prison) par messrs les conseilliers, heux estans aux arets « audit lieu de Roanne a l'instance de mestre Mosse Picot, « commissaire pour le Roy, » du 31 janvier au 3 février 1473 (v. s.). — Copie des lettres patentes du roi Louis XI (13 octobre 1473) enjoignant au receveur et aux conseillers de Lyon, « sur certaines et grosses peines », de payer sans délai la somme de 1,800 livres restant due pour les ouvriers « des draps de soye » transférés de Lyon à Tours. — Paiements à Benoît Michelet et autres pour transformer en pré partie du broteau du Rhône; — « au messagier qui « aportat les lectres et novelles envoyées par monsr le « baillif de la détrosse des Borguignons qui fut feyte à « Chanmorillon, près de Chasteau-Chynon (mai 1475); — « à ung chevaucheur de l'escuyrie du Roy qui apporta let- « tres à l'église et à ladite ville du Roy, touchant l'alience « et appoinctement dudit seigneur avec l'empereur; — « item à ung autre chevaucheur de l'escuyrie dudit sei- « gneur qui apporta lettres d'icelluy touchant la trève et « appoinctement du roy d'Angleterre; — a Anthoine de « Bourg, cordoanier, et à Loys Le Blan, borrellier, pour « la façon et achat de seaulx de cuyr faiz pour servir au « commun de la ville en dangier de feu. »

CC. 458. (Registre.) — 34 feuillets, in-folio, papier.

1475-1476. — Comptabilité. — Compte rendu aux « conseillers et administrateurs de la chose publique de la « ville de Lyon », par Alardin Varinier, changeur, trésorier et receveur général de ladite ville, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1475 au 30 septembre 1476. — Recettes : reliquat des exercices antérieurs, arrérages de tailles, ferme du 10e du vin, revenu des foires, louage des immeubles appartenant à la ville, produit du droit de barrage du pont du Rhône, pensions, cens, services, émolumens et autres revenus appartenant à l'œuvre dudit pont, recettes accidentelles, etc. — Dépenses : gages et salaires des fonctionnaires et des employés de la ville, réparations aux ponts et aux édifices communaux, frais d'administration, à-comptes sur les tailles ordonnées par le roi, entretien des fortifications, armement et équipement d'hommes d'armes, frais de procès, etc. — Procès-verbal d'apurement dudit compte. (V. CC. 468-486.)

CC. 459. (Registre.) — 54 feuillets, in-folio, papier.

1476-1477. — Comptabilité. — Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1476, au 30 septembre 1477 (V. CC. 468-486).

CC. 460. (Registre.) — 68 feuillets, in-folio, papier.

1477-1478. — Comptabilité. — Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1477 au 30 septembre 1478 (V. CC. 468-486).

CC. 461. (Registre.) — 50 feuillets, in-folio, papier.

1478-1479. — Comptabilité. — Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1478 au 30 septembre 1479 (V. CC. 468-486).

CC. 462. (Registre.) — 54 feuillets, in-folio, papier.

1479-1480. — Comptabilité. — Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1479 au 30 septembre 1480 (V. CC. 468-486).

CC. 463. (Registre.) — 54 feuillets, in-folio, papier.

1480-1481. — Comptabilité. — Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1480 au 30 septembre 1481 (V. CC. 468-486).

CC. 464. (Registre.) — 44 feuillets, in-folio, papier.

1481-1482. — Comptabilité. — Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1481 au 30 septembre 1482 (V. CC. 468-486).

CC. 465. (Registre.) — 44 feuillets, in-folio, papier.

1482-1483. — Comptabilité. — Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1482 au 30 septembre 1483 (V. CC. 468-486).

CC. 466. (Registre.) — 22 feuillets, in-folio, papier.

1482-1483. — Comptabilité. — Compte rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1482 au 30 septembre 1483 (Double non signé de CC. 465).

CC. 467. (Portefeuille.) — 2 cahiers, ensemble, 13 feuillets, in-folio, papier.

1475-1476. — Comptabilité. — Compte spécial rendu par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées « pour raison et à cause des peyssières et autres « réparations faictes au droit de la recluserie de Saincte-« Héleyne près la revière du Rosne, et pour detourner « ladite revière et luy faire prendre son ancien cours em-« près ladite recluserie et du long du pré de l'abbaye « d'Aynay, affin que ladite revière ne esloigna ladite ville « et que icelle ville feust et demoura plus forte et emparée « d'icelle revière, ainsy que le roi l'avoit voulu, ordonné « et commandé ».

CC. 468. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1475-1484. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages de Jean d'Escuer, chevalier, seigneur de la Barde, conseiller et chambellan du roi, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon; — Gages des conseillers de la ville : Claude Rochefort; Pierre Offrey; Jacques Caillie; Jean Buatier, marchands; Aynard Eschat; Jaquemet Guérin; Jean Le Maistre, aussi marchands; Pierre Fornier, licencié en lois; Pierre Brunier, marchand; Guillaume Dodieu; Etienne Colloigna, licencié en lois; Antoine Catherin, notaire; Guillaume Baronnat; Claude Taillemond; Jean de la Fay; Denis Loup, marchands; André Garnier,

docteur en lois; Odoard Basto; Jean Rossellet, marchands; André Poculot, notaire royal; Jean Varinier, marchand; Pierre Torvéon, docteur en lois; Etienne Laurencin; Jean Duperat; Geoffroy de Saint-Barthélemy; Pierre de Villars, marchands; Hugonin Bellièvre; Clément Mulat, docteur en droits canon et civil; Michelet du Lart; Jean Rochefort et Henri Calandrier, marchands.

CC. 469. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

1475-1483. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, trésorier et receveur général de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages de Jacques Mathieu et d'Antoine Dupont, notaires, successivement procureurs généraux de la ville et secrétaires du consulat; — de Claude Bessonnat, substitut du procureur de la ville; — de André Archimbaud, mandeur du consulat, et de Jean du Pré, guetteur de Fourvières.

CC. 470. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

1475-1477. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon et de l'œuvre du pont du Rhône. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône; plantation de pilotis; confection de fagots destinés à être chargés de gravier et de pierre pour endiguer le fleuve; journées de charpentiers, de maçons, de mariniers et de manœuvres; acquisition de pieux et de plateaux de chêne; transport de matériaux, réfection d'outils, etc. — Réparations au pont de bois; établissement d'un pont levis; extraction de blocs d'anciens betons pour enrocher les piles. — Paiements faits : « à Anthoine Bayard, chappuis, pour « avoir fait ung tourt pour lever les barcs qui sont au tra- « vers des ars du pont du Rone qui garde que nul ne passet « sans savoir que set; — à Loysie, marchant de Dortan, « pour une perche de sappin de la longueur envyron de « IX toises pour metre au travers de l'un des ars dudit « pont que nul bateau n'y puisse passer sans congié. »

CC. 471. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

1478-1480. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon et de l'œuvre du pont du Rhône. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont de pierre du Rhône; plantation de pilotis; journées de charpentiers, de mariniers, de maçons et de manœuvres; acquisition et transport de bois et de matériaux; frais divers, etc. — Paiement fait « pour une carpe et ung boche et deux « peins de bores et deux symezes de vin doux donnés par « le comandement de messg^rs les conseilliers à frère Jehan « Borjois qui doit fere le sermon du pon du Rône » (mars 1478).

CC. 472. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

1481-1483. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon et de l'œuvre du pont du Rhône. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux ponts de pierre et de bois; plantation de pilotis; acquisition et transport de bois, de pierre et de matériaux divers, etc. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Paiements faits : — « a maistre Pierre, le bourreau de ladite ville, pour « avoir dechassé les povres malades ladres par les moys « prohibez, qui venoient en ladite ville et comuniquoient « avec les sains dont plusieurs inconvénients pouvoient « venir; — à Perronet Blanc, serviteur de l'ospital du pont « du Rosne, pour aider à nourrir et alimenter les povres « dudit hostel en deffault d'aumosne, et les officiers dudit « lieu. » — Réparations aux chapelles de Saint-Nicolas et du Saint-Esprit et à l'hôpital du pont du Rhône.

CC. 473. (Portefeuille.) — 1 cahier, 8 feuillets, in-folio, papier.
26 pièces, papier.

1473-1483. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — État détaillé des frais occasionnés à la ville par le séjour en l'hôtellerie de Michel d'Allières, de Charles de Grolée, chevalier, conseiller et chambellan du roi, seigneur d'Illins, venu à Lyon avec une suite d'hommes et de chevaux, « tant pour la garde, tuicion et deffense de ladite ville, « comme pour conduyre et ordonner les réparations et « fortiffications nécessaires à icelle garde ». — Acquisition de cinq bateaux « pour mectre et tenir soubz la chaine de « fer traversant la revière de Saonne au droit de Pierre- « Seize. » — Paiements faits pour « charréer, conduyre et « mesner le regract du clochier vieulx de l'église Saint- « Nizier de Lion sur le port de rue Neuve, et ce affin de « parfaire ledit port; » — pour planter les pilotis et transporter les matériaux nécessaires « à l'œuvre du port Saint- « Eloy, en la rue de la Saonnerie, sur la rivière de « Saonne. » — Dépenses diverses résultant de la cession

faite à la ville par l'abbaye de Chassagne, en Bresse, de la chapelle et de l'hôpital du pont du Rhône.

CC. 474. (Portefeuille.) — 9 pieces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1473-1485. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — A-comptes sur les aides ordonnées par le roi et remboursement d'emprunt. — Copie des lettres patentes du roi Louis XI (Plessis-les-Tours, 12 avril 1480), commettant Ymbert de Varey, son conseiller et maître d'hôtel, Anjourant Ra, son procureur sur le fait des aides en l'élection de Berry, Etienne Thiard, juge de Charolois, et Pierre le Roux, son secrétaire, pour se faire rendre compte des deniers provenant des droits de barrage et autres, dont la levée avait été autorisée en Lyonnais et Nivernais pour être affectée exclusivement à l'entretien des ponts, passages et fortifications. — Transaction entre les commissaires délégués et les conseillers de la ville de Lyon, par laquelle ces derniers s'engagent à verser au trésor royal la somme de 1,800 livres tournois. — Remboursements effectués entre les mains de Lionet de Rubis (*de Rubeis*), facteur de la banque de Médicis et autres, de certaines sommes empruntées par la ville. — Attestation des conseillers de Lyon portant qu'Alardin Varinier par « leur commandement a baillé, délivré et paié de et sur les deniers de sa « recepte a maistre Jehan Noel, secretaire du Roy, et par « ledit seigneur commis à faire paier par ladite ville au « receveur général de Languedoc, Lionnoys, Fourestz et « Beaujoloys, les cinq mille livres tournois par le Roy de- « mandées à icelle ville, en avril dernier passé, pour aider « à paier les Alemans de certaine somme à eulx accordée « pour le droit qu'ilz prétendoient en la Franche-Conté » (mandat du 11 mai 1483).

CC. 475. (Portefeuille. — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 1 cahier, papier, in-folio, de 22 feuillets; 3 sceaux plaqués dont 1 aux armes de Lyon.

1473-1483. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — A-comptes payés sur les aides ordonnées par le Roi pour ses guerres. — Copies des lettres-patentes de Louis XI ordonnant la levée de ces aides. (Plessis-les-Tours, 10 août 1476, 9 février 1478, 8 mars 1479, 11 octobre 1480, 30 décembre 1480; La Motte de Goy, 24 juin 1480; Plessis-les-Tours, 27 mars 1480; Argentan, 7 décembre 1481; Plessis-les-Tours, 26 décembre 1482). — État du remboursement de l'emprunt levé sur la ville de Lyon pour l'entretien de l'armée royale en Roussillon.

CC. 476. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier, 2 cahiers, ensemble 24 feuillets, in-folio, papier, 2 sceaux plaqués.

1476-1480. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Dépenses pour le ravitaillement des armées royales. — Paiement entre les mains des élus sur le fait des aides de la somme de 60 livres tournois « pour « convertir et employer aux fraiz et despences du charroy « et conduicte de l'artillerie du Roy, de Lyon jusques à « Grenoble (18 juin 1476). — Paiements faits à divers charretiers pour mener l'artillerie du roi « au pais d'Avi- « nion et de Provence et à Molins en Bourbonnoys ». — Transports d'avoine et de salpêtre à l'Arbrêle ; — envoi de 20 chevaux à Avalon pour le service de l'artillerie ; dix chevaux sont fournis par la ville et les 10 autres par les habitants de Saint-Just, Genay, Fontaines et Cuires. — Transport de Lyon à Tarare « de certaine quantité de sal- « pestres que le Roy a mandé mener par devers luy pour « l'entretenement de sa guerre es marches de Picardie. » — Envoi de 21 quintaulx 20 livres de souffre, et de 21 quintaulx 80 livres de salpêtre « a mons[r] le gouver- « neur de Bourgogne lors estant au siége devant Beaune « pour remectre et reduire ladite ville de Beaune à l'obéys- « sance du Roy. » (Mandat du 16 juillet 1478). — Sauf-conduit délivré par les commissaires royaux à Garin Torvéon, délégué par la ville de Lyon, pour conduire par la voie de la Saône 200 ânées d'avoine, 100 ânées de froment ou farine et quarante *lars* (porcs) destinés au ravitaillement de l'armée du Roi ; autres sauf-conduits délivrés à divers pour la même cause. — Remboursement à Antoine de Molesmes, maître des ports, de la somme par lui avancée « a « ung chacun des dix pionniers qui naguères furent en- « voyez de par ladite ville en l'armée du Roy lors estant « devant Dole et Auxonne en la Franche-Comté » (mandat du 15 août 1479.) — Paiements faits à « Jehan Gay, mar- « chant de Mascon, pour avoir prins charge de fornir, pour « et au nom de la ville, en l'armée du Roy estant en la « Franche-Comté, la quantité de 200 asnées de froment et « 200 asnées d'avoyne commandées et enjoinctes à ladite « ville par mons[r] le maistre d'ostel sire Ymbert de Varey « et Glaude Costain, varlet transchant du Roy, commi « saires deputez en ceste partie » par lettres de Louis XI datées du Plessis-les-Tours le 30 janvier 1479 (v. s.). — Copie des dites lettres. — Compte spécial rendu par Alar-

din Varinier des dépenses par lui faites pour le ravitaillement de l'armée de Bourgogne.

CC. 477. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 39 pièces, papier. 2 sceaux plaqués.

1474-1480. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires militaires. — État nominatif des 30 francs arbalétriers à la charge de la ville de Lyon, « lesqueulx aujour« d'yer (12 décembre 1475) firent leur monstre en l'ostel « commun de la ville, en présence de nobles Jehan de « Villenove, leur capitaine particulier, et de François de « Bras-de-Fert, l'un des esleuz pour le Roy en ladite ville « et pais de Lyonnais ». — Dépenses pour rébabiller et rééquiper lesdits francs arbalétriers ; — versement de leur solde en conformité des lettres-patentes du roi datées du Plessis-les-Tours le 21 décembre 1477 ; — copie desdites lettres fixant à 9 livres la solde annuelle. — Paiements « a Gillet Hubert et Jehan de Plaisance de la somme « de trante livres tournois pour deux tentes de grosse toyle « garnies de bastons et ferrements nécessaires pour les « trante franchs arbalestriers estans à la charge de la ville ; « — à Bastien Brochet et Pierre Sade, pour vendition de « deux chevaulx pour menner les deux tentes » ; — à Claude Fromentin, Pierre de la Perriera, Jacques de Boyson, Pierre Gastont, Pierre Bel, Pierre Barbier, Pierre Rubiliart et Philippe de la Perriera, brodeurs, pour avoir brodé des hoquetons. — Achat d'armes et d'objets d'armement et d'équipement pour les francs arbalétriers ensuite d'une lettre de Louis XI, adressée à M. de Charlus et communiquée par lui, en copie, au consulat : Mon« seigneur (*sic*) de Charlus, écrit le roi, j'ay ordonné « mon armée de partir le xve jour de février pour tirer « en Bourgongne... jusques ad ce que la conqueste de « la Conté soit parachevée, pour ce incontinent faictes dil« ligence d'amaser voz gens dedans ledit jour et gardés « surtout que doubles mespandre envers moy, ne souffrés « pas a voz gens amener ung seul cheval, mais les char« rectes et en chacune xv^{ne} quatre palles, deulx picz, deux « tranches congnyes et deux sarpes ; et ce vous y faictes « faulte tenez vous seur que je feray de votre compaignie « comme d'iceulx de Champaigne et les casseray et en fe« ray des archiers, comme j'ay des autres, et vous asseure « que je tireray le plus près de Bourgoigne que je pourray « affin de les veoir... Escript à Bonne-Avanture le xiie jour « de janvier 1479 (v. s.). » — Paiements faits « a ung « marchiant de la ville de Moncoluer, en Piemont, nommé « Mathieu Scarron..., pour quinze quintaulx de pouldres de « bombarde mises en l'artillerie de la ville ; — a Jean « Guillimere, mareschal demourant à Lion... pour ung « baston d'artillerie appellé serpentine, de la longueur de « six piez et demy affusté en son chariot ; — a Jean Gon« drier, pour une petite serpentine de métail pesant « soixante-dix livres. »

CC. 478. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 99 pièces, papier, 1 sceau.

1475-1483. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais des procès soutenus par la ville contre les fermiers des droits de cartelage et de couponnage ; — contre l'archevêque et le chapitre métropolitain pour la maison de la Grenette ; — contre Jacques Rivoyre et Claude de Bleterens, sa femme ; — contre Ymbaud de Varey, bourgeois de Lyon ; — contre Geoffroy Cœur, chevalier, seigneur de la Chaussée, d'Angerville, et élu de Paris, au sujet des tailles. — Frais alloués pour honoraires, écritures, vacations et missions à Jean Palmier, François Buclet, André Garnier, Pierre Torvéon, Laurent Paterin, docteurs en droit ; — à Girard Boisset, tabellion royal, Antoine du Pont, procureur de la ville, Étienne Vauzelles, clerc-notaire royal puis lieutenant du châtelain de Saint-Symphonien-le-Châtel, Jean Grollier, tabellion royal et greffier de la cour des aides, Jean du Cauroy, conseiller du Roy, François de Rafolle et Jean Bardin, notaires ; — a Barthélemy Laurent et Guillaume Besançon, procureurs au parlement de Paris, Pierre Fornier, licencié en lois, François Massod, Antoine Bailly, notaires, Girard Le Coq, conseiller du roi, Jean Channeau, avocat au parlement, Philippe des Plantes, conseiller et maître des requêtes ordinaire du roi, Jacques de Misery, greffier de la cour des aides, Antoine Paluys, notaire, etc.

CC. 479. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

1475-1485. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Missions et voyages dans l'intérêt de la ville. — Frais alloués pour voyages auprès du Roy, à Janin Cortoys, dit Picard, sergent royal, à Pierre de Villiers, Guillaume Baronnat, Claude Guerrier, Claude Thomassin, bourgeois de Lyon ; — à Martin Guillaume, changeur, François Buclet, docteur en droit, André Garnier, conseiller de la ville, Philippe Hau-

dry, sergent royal, Claude Taillemond, conseiller, Antoine du Pont, secrétaire du consulat, Jean Neyret et Jacques Jareys, notaires, Ymbert de Varey, maître d'hôtel du roi, Richard des Costes, bourgeois de Lyon, Jean Palmier et Claude Pasquet, docteurs en droit, Antoine de Villars, marchand, Jean Baronnat, changeur, etc. — Frais alloués à divers pour voyages à Grenoble, à Vienne, en Languedoc à Paris, en Bourgogne, à Tours, à Verdun, etc. — Paiement à « noble homme Anthoine de Sarron, filz de noble « Jehan de Sarron, chastellain d'Irignins, pour un voyage « qu'il a prins charge de fere et ou quel il est presentement devers mons^r le gouverneur de Bourgogne, lieutenant général de l'armée que le Roy a ordonné aller en « Savoye, affin de obvier que ladite armée, en tout ne en « partie, ne passe par les ville de Lion et pays de Lionnois (mandat du 9 mars 1482 v. s.); — à honorable « homme Jean Varinier, marchant, citoyen et l'un d'entre « les conseillers de Lyon, pour un voyage qu'il a prins « charge de faire pour l'ung des deux hommes que le Roy « a escript et mandé à ladite ville par ses lettres missives « envoyer à Amboyse pour assister à la solemnisation du « mariage de mons^r le Daulphin et oyr ce que le dit s^r leur « fera dire » (mandat du 14 juin 1483).

CC. 480. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

1475-1482. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville : — Dons « de cinquante escuz d'or de roy... « a madame du Bouchage, au lieu de dix aulnes de « veloux, pour une robe, pour raison et à cause de plu- « sieurs services et plesirs desjà faiz et au temps advenir « que peut fere mons^r du Bouchage, son mary, à ladite « ville et aux afferes d'icelle envers le Roy a présent « estant en ceste dite ville » (mandat du 19 avril 1475); — de six livres tournois « a ung chevaucheur de l'escuyrie « du Roy, nommé Thomas Garnier, lequel apporta nou- « velles de la trève et appointement prins entre le Roy et « le duc de Bourgogne; » — de dix livres « aux fourriers « du Roy, estans a present en ladite ville, pour leur vin « et à cause de la joyeuse et première venue dû Roy après « son coronnement en ladite ville; » — de torches et de dragées « au prince de Tarente, filz du roy Fernandez, « estant en ladite ville (12 juillet 1476); — « de sept aulnes « de velouz noir... a mons^r le grant tresorier Bouthart, « pour aucuns plaisirs qu'il a faiz à la ville; — de vingt- « quatre boîtes de diverses confitures aux deux enfans « masles de l'ostel de Savoye a leur joyeuse et première « venue en ladite ville; — de 10 aulnes de velous cra- « moisy, a mons^r le gouverneur de Bourgoigne, » fournies par Lionnet de Russis, facteur de la banque de Médicis; — de 15 livres tournois « aux religieulx, prieur et couvent de « Notre-Dame des Carmes de Lyon, pour continuer l'édif- « fice de leur couvent, et affin qu'ilz soient plus enclins « de prier Dieu et la glorieuse Vierge Marie pour le Roy « et prospérité de son royaulme et de ladite ville, ce qu'ilz « ont prins charge de faire humblement et de bon cueur; « — de 6 livres 13 sols 4 deniers a Anthoine Fecault, « chevaucheur d'escurie du Roy, qui, mardi dernier passé, « apporta de par ledit seig^r en ceste ville ung vidimus du « brief que Notre-Saint Père le Pape a envoyé à icellui « s^r et es autres princes crestiens, par lequel il les amo- « neste de fere tresves et abstinence de guerre pour troys « ans, affin d'aller ou envoyer gens d'armes a l'encontre « du turc inféal ennemy de la foy catholique (mandat du « 20 mai 1481); — de deux douzeines de grosses torches « a baston, a madame la contesse Daulphine, fille de mons^r « le marquis de Mantua, a sa venue et arrivée en ceste « ville pour aler esposer mons^r le conte Daulphin; — de « 8 livres tournois à Pierre du Pont, chevaucheur d'es- « curie du Roy, pour son vin et joyeuse nouvelle par luy « apportée en ceste ville et envoyé par le Roy, de la paix « final et traicté de mariage accordez et concleuz entre les « les ambaxadeurs dudit s^r et les ambaxadeurs de mons^r le duc d'Autriche. » — Autres dons en cire, argent, confitures, vins et poiss(o)ns faits à Jean d'Escuyer, seigneur de la Barde, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Lyon et bailli de Mâcon, à Jean de la Marieuse, secrétaire du Roi, à l'évêque d'Alby, aux Célestins de Lyon pour réparer leur monastère, à Jeande Villeneuve, courrier de Lyon, au gouverneur de Bourgogne, au duc de Savoie, au cardinal de Saint-Pierre *ad vincula*, légat du pape en France, à Jean de Chaumont, secrétaire du Roi, à Nicole Tilhart, conseiller du Roi, au gouverneur d'Auvergne, au maréchal de Bourgogne, au chancelier de France, etc. — Décharge accordée à Alardin Varinier, receveur, pour les tailles dues par Étienne Guerrier, chevalier, et Claude Guerrier, son frère; — remise accordée à Michel Montaigne sur la ferme de la barre du pont du Rhône, à cause « de la « mortalité qui durant quatre moys ou environ a esté en « ladite ville (1480), » et au fermier du 10e du vin vendu en détail. — État des « pertes que François Seve a fait a la « barre du pont du Rosne tant pour la mortalité, gens « d'armes, que pour les grans eaues : Et premierement « le 1er moys d'octobre mil quatre cens quatre vingt fut « deffendu en Dauphiné tout ledit moys que personne « dudit pays n'ouzast venir ny aller en ceste ville de Lion « pour ladite mortalité et aussi pour le bruyt d'icelle; —

« Item le quatorziesme jour de juillet l'an mil quatre cens « quatre vingt et ung arriva en ceste ville de Lion madame « la contesse Daulphine a tant grant multitude de che- « vaulx et gens, tant à l'aler comme au venir, que monte « plus mil chevaulx, etc. » — Remise accordée à Guillaume Brenot, clerc, fermier, du 10e du vin (12 décembre 1482), qui expose « que à l'occasion de la stérilité et charité des « vivres qui a esté l'année passée, de la pestilence et « mortalité qui a regné depuis Pasques en ça en ceste « dite ville, les bourgoys, citoyens et aultres habitants « n'avaient vendu aucuns ou moins bien peu de vins. » — Procès-verbal d'adjudication des fermes du barrage du pont du Rhône et du 10e du vin vendu en détail. — Remboursement à Ymbaud de Varey, bourgeois de Lyon, des deniers levés sur lui pour les tailles depuis son anoblissement.

CC. 481. (Portefeuille.) — 2 cahiers, ensemble 26 feuillets, papier, in-folio, 16 pièces, papier.

1476-1478. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Alardin Varinier, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses occasionnées par l'entrée du roi Louis XI à Lyon : — « Et premierement est à entendre et savoir, porte le « compte spécial établi pour cet objet par le receveur de « la ville, que le Roy notre seigneur venit et fit son entrée « en ladite ville par la porte du pont du Rosne, le samedi « vingt et troysiesme jour du moys de mars l'an courant « mil quatre cens septante cinq (v. s.) après disner, et « lequel seigneur disna a la Guillotiere, en l'ostel Estienne « Tavernier, et d'ilec veint descendre en la grant eglise, « et d'icelle grant eglise se ala louger en l'ostel Jacques « Caille. » — Don gracieux au Roi, de la somme de 5,000 livres tournois; — dons aux hérauts, trompettes, huissiers, portiers, massiers et sergents d'armes de l'hôtel du Roi; — a monsr d'Argenson, conseiller et chambellan du Roi, à l'évêque d'Évreux, aussi conseiller. — Achat de robe de « drap de mygraine » pour les 12 conseillers de la ville, le procureur et le secrétaire du consulat. — Payement fait « a maistre Jehan Prevost, peintre, demou- « rant en la dite ville, pour peintures, faczons de moules « et autres abillemens de moralitez faictes a la venue du « Roy en plusieurs lieux de la ville ; — a monsr le maistre « sire Ymbert de Varey pour la fuste d'une double porte « qui fut faicte au chasteau de Pierre-Sreise, en la chambre « ou fut mis monsr de Nemours par le commandement du « Roi ; » — a François Torvéon en remboursement « de « certaines menues choses emploiées en la cayge que le « Roi avoit commandée faire pour monsr de Nemours ; — à Aynard Eschat et Jacques Torvéon pour fournitures de velours et de soie bleus ; — a Philippe de la Perrière, brodeur, « pour XLI fleurs de lis brochées d'or pour « semer le paillioz ; — a Pierre Villefranche pour la « façon du tabernacle de boys dudit paillioz ; — a Jehan « de Juys, peyntre, pour peyndre a estoyles le dedans « dudit paillioz et les lances ou bastons a pourter icel- « luy, et iceulx bastons semer de fleurs de lix ; — a « Jaques Torvéon pour VII aulnes et tiers tercelin pour « abiller les enfans mis a l'arbre de Jessé ; — a la releyssée « François Guerin pour les abillemens de sa fille qui fit « ung des personages de Notre-Dame (dans le mystère de la « Nativité Notre-Dame ;) — a divers « pour faire eschauf- « faulx, planter bigues et tendre les cordes depuis la porte « de Bourneuf jusques a l'ymage Saint-Christophe ; — a « maistre Jehan Prevost, peyntre, pour les peyntures de « l'arbre Jessé et pour avoir fait le lyon, plusieurs beles « d'anges coronnés, patrons d'enfans, un molez et autres « mistères et istoyres esdites moralitez ; — au bastard « Jocerand Bullioud, bochier, pour troys peaulx de veau « pour fere le lyon ; — a Anthoine Vincent et a ses frères, « merciers, pour avoir fait ordonné le chauffe et le mis- « tère de la Ascension Notre-Dame en la rue du Palays ; « — a maistre Jehan Sales, médecin, pour sa paine et « labeur d'avoir ordonné et conduit toutes les ystoyres et « moralitez de la dite venue du Roy ; — a André le « peyntre pour avoir payn les toyles et autres mistères « faiz au eschauffau de la porte dorée, etc. »

CC. 482. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier, 2 sceaux.

1479-1483. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour « amenner et conduyre les seze meynagiers esleuz « en la ville de Lion pour aller demourer a Arras nou- « vellement dicte Ville de Franchise en Artoys, ensemble « leurs femmes, enfans, bagues et meynage. » — Quarante-huit personnes adultes et trois enfants partent de Lyon le 14 juillet 1479, sous la conduite d'Eustache Fenoyl, citoyen et marchand de Lyon. Voici les noms des chefs de famille qui consentirent, moyennant finance, à émigrer et à se fixer à Arras : Pierre Seguin, mercier, Pierre Cohault, pelletier, Henri de Perre, tavernier, François Cacho, gibeseur, Claude Richereau, éperonnier, Jean de Creux, cordonnier, Jean de Bourges, serrurier, Jean Blanchart, barbier, Rolin Potier, brigandinier, et Pierre Raoulet, maréchal. — Copie des lettres patentes du roi Louis XI,

imposant sur la ville de Lyon une somme de 1,124 livres tournois pour subvenir aux frais d'installation des familles envoyées pour repeupler Arras (Plessis-les-Tours, 30 décembre 1460). — Versements entre les mains du receveur commis par le Roi, des sommes à « distribuer es mecaniques estans en la ville et cité de Franchise... pour « faire repareiller les maisons d'iceulx mecaniques qui estoient demolies. » Solde des indemnités dues par la ville aux artisans qu'elle avait envoyés à Franchise. — Remboursements des sommes empruntées à divers pour cet objet.

CC. 483. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier.

1483. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour le passage de saint François de Paule à Lyon. — Deux lettres portant la signature autographe du roi Louis XI et datées au Plessis du Parc les 24 février et 27 mars (1483). Dans la première : « Nous envoyons, dit le Roi, notre amé et « féal conseiller et maistre d'ostel Rigault d'Oreille, à « Lion, au devant de Guy de Losière, aussi notre maistre « d'ostel, qui amene ung homme de saincte vie avecques « lui, que nous avons envoyé querir à Naples, et avons « donné charge oudit d'Oreille de faire faire ung chariot « et litière pour amener ledit saint homme mieulx a son « aise, et pour ce nous vous prions sur tout le service que « nous desirez faire, que vous recevez et festoiez icellui « saint homme le mieulx que vous pourrez, et faites faire « les dits chariot et litière et autres choses necessaires « pour l'amener »; et dans la 2e : « Quant ledit saint « homme sera arrivé par de là, recevez le et le festiez « comme ce c'estoit Notre Saint Pere, car nous le voulons « ainsi pour l'onneur de sa personne et de la sainte vie « qu'il mène. Si gardez qu'il n'y ait faulte. » Saint François de Paule fit son entrée dans la ville, le 24 avril 1483, en bateau, accompagné de Guy de Losière et de Rigaud d'Oreille, maîtres d'hôtel du roi, du capitaine de la grosse tour de Bourges et de l'ambassadeur du roi Ferrand. Le consulat qui était allé à sa rencontre lui offrit des pommes et des raisins. Il descendit à l'hôtel du Griffon. — État des dépenses effectuées à l'hôtel du Griffon et à l'hôtel du Porcelet. — Mémoires détaillés des fournitures diverses employées dans la confection et l'aménagement du « chariot branlant » commandé par le roi. — Paiements faits « à Jehan de Paris (le peintre) pour avoir adressé ledit « chariot et y deviser ce qui estoit neccessaire; — à la « porte posée en ceste ville pour le seint homme qui ne « povoit fere dyligence a cause de son cheval qui estoit « lasés afin de luy ayder a avoir ung cheval; — à Janin « Courtoys, sergent royal, pour une journée par lui vaquée « pour le saint homme que monsr le maistre d'ostel en- « voya ledit Janin à Tarrare de nuyt porter certaines lettres « du Roy à la poste de Roanne.

CC. 484. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1475-1478. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Don gracieux « au seigneur du Trac, d'Angle- « terre, que le Roy aveit mandé con ly faz bone chière, » de poissons, de lapins, de chapons et d'hypocras. — Frais de nourriture des malades de l'hôpital du pont du Rhône. — Paiements faits : « à Jehan Lonbard, chappuis, pour « avoir respareilliés le portal de Rue Nove et clore la tour « desus ledit portal et les deux tornelles qui sont entre « ledit portal de Rue Nove et le portal Figuet; — pour ung « escrytoire de bois avec une tranche plume pour tenir « en la sale du conceil; — a Pierre Portier, sergent royal, « pour avoir fait porter les licz et couches a Pierre Cise « pour la garde du duc de Nemours, et pour avoir mandé « les notables de la ville pour adviser sur la dite garde. » — Indemnité à divers pour l'élargissement de l'entrée de la rue Mercière. — Paiements à Pierre de Villiers, marchand citoyen de Lyon « pour toute la quantité du fer par « luy livré pour la guache (cage) ordonnée à faire de par « le Roy pour le duc de Nemours, prisonnier à Pierre Cise; « — a ung messagier venus de par le Roy pour fere a « savoir que le duc de Bourgoigne estoit mort (27 janvier « 1476, v. s.); — a Bertrand Georjan, poursuyvant de « l'escuyrie du Roy pour les lettres aportées par ly dudit « seigneur de la victoyre qu'il at heu sur les Flamans en « Neux-Fosses et au Mon-Cassel (1 septembre 1477) ; — « a Bonnet Pape pour avoir esté à Bourg-en-Bresse et « porté certaines lettres de par monsr d'Ally à monsr de « Bresse pour trouver du salpestre; — a maistre Jehan « Prevost, verrier et peintre pour une ymage de Notre- « Dame-de-Pitié à luy commandée pour mectre au man- « teau ou robbe de celluy qui va faire la queste pour les « povres de l'ospital, VII s. VI. d.; — au chevaucheur « qui adportal les novelles de la paix fete avec le roy de « Castelle (19 octobre 1478) ; — pour une dozeine de « conis et une doseyne de perdris et ung feysan présentés « a maistre Olyvier, barbyer du Roy ; — a André de Ler- « beri pour ce deschargier de sa perte de deux cartes « d'ypocras que l'on luy commanda de fere pour doné a

« meistre Holyvier, barbier du Roy, lequel ou ne ly pre-
« sentat pas, cart il c'ent alat atyvement (1 janvier 1478
« v. s.). A Jehan du Puy, peintre, pour une douzeyne d'es-
« cussons aux armes de la ville. »

CC. 485. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier, 1 sceau.

1479-1480. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Paiements faits : « A mestre Jehan « Prevost, peintre, pour un penonceau où sont les armes « du Roy pour metre sur le bateau qui meyne les vyvres « pour ladite ville en l'armée de Bourgoigne ; — a Jehan « du Puy, peintre, pour deux escussons et penonseaux des « armes du Roy pour porter es bateaux en coy l'on admenes les vyvres en l'armée de Borgoigne, et aucy deux « penunceaux aux armes de la ville, et pour une dou- « soyne d'escussons pour porter es torches au sevely- « ment ; — a Pierre Pasteur, royer, pour une lytière pour « mener le chien que le Roy envoyet a madame de Milan « (13 juillet 1479) ; — au serrurier et au chappuis qui fer- « rèrent la lictière ; — pour deux aulnes d'auras prinses « pour abiller le chien ; item pour dix aulnes de roulcau « tant blanc que rouge prinses tant pour faire couverture « sur ladicte lictière que doubler l'abillement dudit chien ; « — item pour huit aulnes et demye de toyle eyrée pour « doublé ladite couverture et une livre coton pour fourrer « ledit abillement dudit chien ; — a Jehan Germein, bo- « chier, pour deux espaules de moton et une longe de « viau pour le soupper de messrs les conceilliers en oyant « les comptes d'Alardin Varinier ; — item pour vint possins, « VI simèses de vin, etc., pour ledit soupper ; — a Phi- « lippe de la Perrière pour une banière où il mist les armes « de la ville et estoit pour la trompete Jean du Pra de « Forvière. » — Copie des lettres de sauf-conduit données par Louis XI (Plessis du Parc, 23 novembre 1479) à Jean Blazin, écuyer de son écurie, et à sa suite composée de 10 hommes tant cavaliers que piétons, envoyé « au seigneur Ludovic, à Milan. » — Ordre de Laurent Paterin, lieutenant du bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon, de faire confectionner, aux frais de la ville, une litière couverte d'étoffe blanche et rouge et garnie de toile cirée, pour y porter un lévrier que le roi envoyait par ledit Blazin audit seigneur Ludovic, et de faire confectionner aussi *unum jaques de damas albo et rubeo foderatum panno albo et garnitum colono*, pour habiller le lévrier. — Indemnité accordée par la ville à Jenin Courtoys, sergent royal, qui avait été chargé de conduire ce lévrier de Lyon à Milan « sur une byere », à raison de ce que dans le voyage « il « perdit ung cheval de dix livres tournois qui lui moorut « et lui faillit faire porter le lévrier par les montagnes par « quatre hommes certain grant chemin à ses dépens, où il « paya beaucoup de l'argent ». — Paiements faits « à Ros- « tein Nycolas pour un cartier d'aune de veloux noir qu'il « mit sur les armes du poillie de Seinte-Croix, qui fut « porté sus monseigneur lo légat à son entrée ; — item a « meistre Jehan Prevost, peintre, pour avoir peint lo qua- « tre lances en pers et semé de fleurs de lys d'or a quoy « on portat ledit paillo ; — à Pierre Donant, chevaucheur « de l'escuyerie du Roy, pour les joyeuses nouvelles qu'il « ad aporté de pardevers le Roy de la vitoire que messgrs « de Rodes ont encontre les Turs ; — item en aumône a « ung ladre qui ad esté sertein temps a costé Saint-Nisier, « pour le fere porter à la maladerie ; — à maistre Guil- « laume Yvoire, barbier et cirurgien de la ville, pour avoir « exposé son corps avec son art et mestier de cirurgie au « service des malades et infecz d'empedemie, tant en l'os- « pital du pont du Rosne que en quelcunque lieu de ladite « ville où l'on l'act appelé, et à ceste cause a perdu ses cha- « lans et hostes avec lesquels il gagnoit sa vie, C solz tourn. « (mandat du 8 janvier 1480, v. s.) ; — a Michaul Fon- « tenel, relyeur de lyvre, pour ung papier de trois mains, « v s. tourn ; — pour une messe de Notre-Dame chantée « es Célestins à dyacre et subdiacre à l'entencion des am- « baxadeurs qui sont allez devers le Roy, et à ce que « Dieu et Notre-Dame leur donit grace de besoigner tou- « tallement leur charge ; — a Girardin Baracho, apoticayre, « pour deux symeses d'ypocras presentées à ung serviteur « du prinse de Gale anglois, cant il dinat en l'ostel de « monsr l'esleu de Varey, lequel anglois nommé Christofle « le Roy voulust et manda festoier par la ville. »

CC. 486. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1481-1483. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Alardin Varinier, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Dépenses pour essarter la vigne de l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes, à Lyon. — Paiements faits « à Jehan Blie, verrier, pour avoir fait soixante es- « cussons des armes de la ville pour mectre es torches « enjointes par monsieur de Dunoys à icelle ville pour l'enter- « rement de monsieur de Savoye (mémoire du 22 avril 1481) ; « — a Taxin de la Veue, agullietier, citoyen de Lion, « commis a trouver, achapter et paier certain mouvement « pour faire frapper ung oreloge sur le clochier de l'église « Saint-Nizier dudit Lion pour servir à toute la chose pu-

« blicque ; — a maistre Jehan, recteur de l'escolle de Lion « à la part devers l'empire, pour aider a paier le louage de « sa maison affin qu'il ait occasion de plus soigneusement « traicter et enseigner les escolliers, mesmement les en- « fants de ladite ville ; — a James Provensal, espicier, — « pour avoir fait nectoyer la rue tendent du portal des « Frères-Mineurs a la revière du Rosne, en laquelle rue « avoit une si grande quantité de boue que gens, chevaulx, « ne charretes n'y pouvoient passer ; — a Jehan Petit- « Jehan, mercier, pour une dozeyne de bales pour metre « et trier les lettres des arches comunes de la ville pour « en feyre invantayre et les metres en manière con les « treuves prontemant cant on n'arat a fayre ; — a la fille « d'Aubergas qui fut juif et à presan chrestien, par pitié, « en aumône, XX sous tourn. ; — à Pierre Jourdem, « d'Isodon, estably et ordonné poste en ceste ville, qui « avoit desja plusieurs foys alé et chevanlché de nuyt pour « les affaires du Roy, et pour ce faire a prins plusieurs gui- « des pour le conduyre et accompaigner, ainsi que les « conseillers en ont esté informez et advertiz par mons[r] le « maistre d'ostel sire Hymbert de Varey, qui a charge « de l'expédition des postes en ceste dite ville ; — à Jehan « de Moncony, marchant de Lyon, pour ses peynes et « travaux qu'il at eu pour avoir mené les vyvres en l'armée « du Roy estans es pais de Bourgoigne ; — a Loys Roche, « pavisseur, pour avoir fait le pavement de la ruelle ten- « dent de la grant rue de Saint-Eloy a la revière de Saounc ; » — a divers pour dépenses faites par les conseillers et les notables de la ville, « détenuz et emprisonnez es prisons « du Roy à Lyon, » pendant les mois de janvier et fé- vrier 1482 ; — « a Pierre Caxart et Jean Chavannes de « Bechevellein pour deux charrées de paille prinses pour « mectre en deux granches pour y recueillir les povres que « le Roy envoya de Villefranche en ceste ville ; — a l'os- « pitalière de l'ospital Seint-Eloy pour le servisse qu'el at « fet aux povres malades dudit ospital ; — a Perronet Blanc, « serviteur de l'ospital du pont du Rone, pour alimenter et « nourrir les serviteurs et povres dudit hospital en def- « fault d'aumosnes et pour ce qu'il y a grant nombre de « malade de la peste ; — a Jehan du Val, chevaucheur « d'escurie du Roy, pour son vin d'avoir apporté à ladite « ville lettres missives dudit seigneur pour envoyer deux « notables personages de la ville à Amboyse pour estre « présens à la solemnisation du mariage de monseigneur « le Daulphin ; — à Rolin du Maret, sergent royal, pour « avoir feit comandement de par le Roy a plusieurs mar- « chans de ceste ville d'eux asambler en l'ostel comun « pour eslyre un prevost des marchans ; — a Domynyque « le peintre pour avoir feit trois douzeynes et demie d'es- « cussons aux armes de la ville pour metre aux torches « que l'on presantat a l'aussecle (obsèques) du Roi que Dieu « aseolle (absolve). »

CC. 487. (Registre.) — 272 feuillets, in-folio, papier.

1480-1493. — Comptabilité. — Expédition non si- gnée des comptes de recettes et de dépenses rendus par Alardin Varinier (V. CC. 458-488), et Guillaume Dublet, receveurs de la ville de Lyon, et par Humbert Taillemond, marchand de Lyon, « commis de par la ville à la recepte « des deniers des impositions et gabelles aians cours pour « le Roy nostre sire en ladite ville à present estans ès « mains d'icelle ville (du 1[er] octobre 1487 au 30 sep- « tembre 1488). » Ce registre porte sur les plats les armes peintes de Lyon : *De gueules, au lion de sable, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.*

CC. 488. (Cahier.) — 12 feuillets, in-folio, papier.

1483-1484. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des re- cettes et des dépenses par lui effectuées du 21 septem- bre 1483 au 30 septembre 1484. — Recettes : barrage du pont du Rhône, 10[e] du vin, fermages des immeubles de la ville, taille, etc. — Dépenses : traitements et salaires des fonctionnaires et des employés, réparations aux édifices communaux, équipement de francs arbalétriers, frais d'ad- ministration, etc. (V. CC. 500-519.)

CC. 489. (Cahier.) — 32 feuillets, in-folio, papier.

1484. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées. — Procès-verbal d'apurement dudit compte. (V. CC. 500-519.)

CC. 490. (Cahier.) — 38 feuillets, in-folio, papier.

1484-1485. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1[er] octobre 1484 au 30 septembre 1485. (V. CC. 500-519.) — Procès-verbal d'apurement dudit compte.

CC. 491. (Cahier.) — 17 feuillets, in-folio, papier.

1484-1485. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes

et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1484 au 30 septembre 1485. Non signé. (V. CC. 500-519.)

CC. 492. (Cahier.) — 16 feuillets, in-folio, papier.

1485-1486. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1485 au 30 septembre 1486. (V. CC. 500-519.)

CC. 493. (Cahier.) — 16 feuillets, in-folio, papier.

1486-1487. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1486 au 30 septembre 1487. (V. CC. 500-519.) — Procès-verbal d'apurement.

CC. 494. (Cahier.) — 24 feuillets, in-folio, papier.

1487-1488. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1487 au 30 septembre 1488. — Procès-verbal d'apurement (V. CC. 500-519).

CC. 495. (Cahier.) — 20 feuillets, in-folio, papier.

1488-1489. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1488 au 30 septembre 1489. — Procès-verbal d'apurement (V. CC. 500-519).

CC. 496. (Cahier.) — 20 feuillets, in-folio, papier.

1489-1490. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1489 au 30 septembre 1490. — Procès-verbal d'apurement (V. CC. 500-519).

CC. 497. (Cahier.) — 28 feuillets, in-folio, papier.

1490-1491. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1490 au 30 septembre 1491. — Procès-verbal d'apurement (V. CC. 500-519).

CC. 498. (Cahier.) — 34 feuillets, in-folio, papier.

1491-1492. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1491 au 30 septembre 1492. — Procès-verbal d'apurement (V. CC. 500-519).

CC. 499. (Cahier.) — 52 feuillets, in-folio, papier.

1492-1493. — Comptabilité. — Compte rendu par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1492 au 30 septembre 1493. — Procès-verbal d'apurement (V. CC. 500-519).

CC. 500. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier, 2 sceaux.

1483-1493. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages de Guiot d'Uzie, chevalier, seigneur de Vauldray, et de Gilbert Du Gué, écuyer, seigneur des Ternes, conseiller et chambellan du Roi, successivement baillis de Mâcon, sénéchaux et capitaines de Lyon ; — des conseillers de la ville : Pierre Greysieu, docteur en lois; Jean Baronnat, Barthélemy de Villars, Étienne Laurencin, Jehan Rossellet, Humbert Taillemand, Dauphin de la Fay, marchands ; Étienne Garnier, bourgeois ; Guillaume Baronnat, Jean Buatier, marchands ; Claude Mulat, docteur en lois, Jean Varinier, Jean Rochefort, Louis Teze, Alardin Varinier, François Rivoyre, marchands; Michelet du Lart, bourgeois; Pierre Fornier, licencié en lois ; Benoît du Rieux, docteur en lois ; Étienne Laurencin, Jean Le Maistre, marchands ; Claude Thomassin, Pierre Palmier, bourgeois ; Pierre Brunier, Jacques Fenoyl et François de Genas, marchands.

CC. 501. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier, 1 sceau plaqué.

1484-1492. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Gages des fonctionnaires. — Gages d'Antoine du Pont, clerc, notaire royal, procureur général de la communauté et secrétaire du consulat ; — de Claude

Bessonat, notaire royal, substitut du procureur de la ville; — de François Massonod, notaire royal, et de Georges Noyrie, aussi notaire royal, solliciteurs des procès de la ville, à Lyon; — de Hebert Bennot, docteur en droit, solliciteur à Paris, etc.

CC. 502. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1483-1493. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Guillaume Dublet, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des employés de la ville. — Gages de Jean Archimbaud, mandeur du consulat; — de Pierre Henry, son substitut; — de Jean Du Pré, guetteur de Fourvière.

CC. 503. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier; 1 cahier de 10 feuillets, in-folio, papier.

1483-1492. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — États, mandats et quittances. — Emploi des deniers appartenant à l'œuvre du pont du Rhône. — Établissement de pessières pour défendre la rive du fleuve; — acquisitions de pilotis en chêne à Dortan, de fagots, de cordes, de fer ouvré; — réparations au petit pont de bois; — journées d'ouvriers et de manœuvres. — État récapitulatif des recettes et des dépenses.

CC. 504. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier; 1 cahier de 14 feuillets, in-folio, papier.

1484-1485. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Emploi des deniers appartenant à l'œuvre du pont du Rhône. — Réparations; — achat de pilotis et de fagots pour les pessières; — frais d'extraction et de transport de gravier. — Journées d'ouvriers et de manœuvres. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Secours hebdomadaires accordés à l'hôpital du Pont. — État récapitulatif des recettes et des dépenses.

CC. 505. (Cahier.) — 69 pièces, papier; 2 cahiers, ensemble 10 feuillets, papier.

1485-1486. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Emploi des deniers appartenant à l'œuvre du pont du Rhône. — Réparations diverses. — Plantation de pilotis au moyen d'un engin appelé *mouton*. — Journées d'ouvriers et de manœuvres. — Entretien de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 506. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1486-1487. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Emploi des deniers appartenant à l'œuvre du pont du Rhône. — Réparations diverses; — entretien des pessières, etc. — Subventions accordées à l'hôpital. — Payements : « a Guillaume Yvoire, barbier et sirurgien, retenu « pour visiter et penser les malades de l'empedimie; — a « Pierre Debeloys, questeur de l'ospital, pour soy entre- « tenir, pour ce qu'il n'ose frequenter l'ospital à cause de « la peste; — a Claude Vaugey pour avoir deffendu que « ceux de Soleise ou est la mortalité n'entrent en la ville; « — a maistre Pierre, executeur de la haute justice, pour « chasser les povres ladres hors ladite ville, et soy prendre « garde qu'ilz n'y arrestent. »

CC. 507. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1487-1489. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Emploi des deniers appartenant à l'œuvre du pont du Rhône. — Réparations diverses au pont; — dépenses d'entretien; — extraction de gravier; — journées d'ouvriers, de manœuvres, etc. — Don de 20 sous tournois « a une « povre gentilfemme de Toraine pour aumosne, afin d'ai- « der a racheter son filz des mains des infidèles. — Payement à Pierre Daubenas, peintre et verrier, « pour avoir « fait la verrière neufve en la petite fenestre qui est près « la porte de la gallerie de l'ostel de la ville et avoir « adonbé les autres verrières dudit hostel. » — Secours à l'hôpital du pont du Rhône.

CC. 508. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1490-1494. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Emploi des deniers appartenant à l'œuvre du pont du Rhône. — Réparations diverses au pont; — betonnage des piles; — acquisition d'un mouton en fer et fonte; — jour-

nées d'ouvriers et de manœuvres, etc. — Payements à Étienne Laurencin, de 115 livres 4 sous tournois « pour « soixante unze quintaulx et dix-neuf livres de fer du fer « batu aux martinetz d'Alaval en Dauphiné, en cent quatorze « piesses de fer, pour faire barres traversans aucuns des « harcs dudit pont qui se sont ouvertz, afin de les garder « de plus ovrir, comprins la voyture et péages dudit fer « jusques à la maison appellée la Chartrosse; — à deux « charpentiers prins avec Girardin, le charpentier, pour « adouber ung bateau pour aller querir la Royne, et pour « deux charges de paille pour mestre dedans ledit bateau, « et pour pourter et rapporter la tapisserie, cloz, fil et égu- « glies pour attacher ladite tapisserie audit bateau; — a « Jean de Ville et ses compaignons pour avoir mené et « ramené, en ung bateau honestement habillé, mess^rs les « conseillers de ceste ville à l'Isle (Barbe) et de l'Isle en « ceste ville, pour aller parler à la Royne qui lors estoit « audit lieu de l'Isle. » (État du 9 au 16 janv. 1490 v. s.). — « A Me Molaris, filhastre de Me Jehan Noyton, notaire, « pour dix-huit tomberellées d'areyne prinses par com- « mandement du Roy de présent estant en ceste dite ville, « pour mectre en la rue de la Grenete, afin de courir la « lance en ladite rue. » (État du 31 janvier au 7 février 1490 v. s.). — Frais de desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 509. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1483-1492. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'établissement du port Saint-Éloi, sur la Saône, « pour la « décoration de la ville, le bien, prouffit et seureté des « habitants. » — Acquisition, transport et mise en œuvre des matériaux; — terrassements, réparations d'outils, plantation de pilotis, scellement de boucles en fer, etc.; — journées de maçons et de manœuvres. — Réparations aux portes de Bourgneuf et de Saint-George, à une pile du pont de Saône, à l'Hôtel-de-Ville, etc. — Mandat délivré en faveur de Jean de Paris (Jean Perréal), « paintre, de- « mourant en ladite ville pour les estouffes par luy mises et « employées à paindre la pierre nouvellement mise et pou- « sée au portal de Bourgneuf, en la muraille d'icellui por- « tal, en laquelle est gravé l'escu de France avec deux « anges et ung lion au-dessoubz, aussi à paindre le lion « mis et pousé au-dessus de la pille derrièrement reffecte « au pont de Saonne, auprès des maisons qui sont sur le « pont, à la part devers le royaume. » — Au dos, quittance portant la signature autographe de Jean de Paris (4 février 1492 v. s.).

CC. 510. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1483-1493. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires militaires. — Frais d'armement et d'équipement des 30 francs-arbalétriers à la charge de la ville; — achat de gorgerins, de salades, d'arbalètes, de ceintures, de dagues, d'épées, de braquemards, etc. — Payement à « Haquinet du Boys, menuisier, pour affuster bien et ap- « poinct troys douzeines des grosses colovrines de la ville. » — Dépenses pour l'entretien des fortifications.

CC. 511. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier; 4 cahiers, ensemble, 52 feuillets, in-folio, papier.

1490. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses occasionnées par l'entrée du roi Charles VIII à Lyon, le dimanche 7 mars 1489 v. s. — Rôle de la collecte mise sur la ville à raison de 8 deniers par livre pour subvenir aux frais de ladite entrée. — Don « de troys « pièces de camelots à maistre Philippe Baudet, maistre « des requestes du Roy; — de II^c IIII^xx XVIII aulnes « III quarts de tapisserie achetées de Jehan Garnier, mar- « chant de Tournay; — à François Buclet, docteur pour « ses poynes et sallaires d'avoir fait les arangues au Roy, à « mons^r de Bourbon, à Madame et autres princes. » — Payement à Guillaume, le brodeur, « pour cent cinquante- « troys fleurs de lis mises au paille qui fut pourté sus le « Roy. » — Don au Roi, « en une tasse d'or pesant deux « marcs six onces neuf deniers, de huict cens escus d'or à « la couronne; » — à mons^r le duc de Bourbon « de deux « grands potz et six tasses d'argent; — à madame de Bour- « bon de deux bassins, deux flascons, deux potz, une couppe « couverte dourez, douze tasses, deux aiguières, etc. — de « 58 escus d'or pour droit de la première entrée du Roy, » aux 3 fourriers du Roi, aux hérants Champagne, Bourbon et Bussy, aux trompettes, aux huissiers, massiers, sergents d'armes, aux huissiers de la chambre et de la chancellerie, au maître d'hôtel, etc.; — de 20 livres « à Jehan de Paris, « pour ses peines et travaulx qu'il a prins et heu pour « besoigner a diligence et veigler jour et nuit VIII jours « durans. — États des frais faits pour ladite entrée pour couvrir les rues « en toyles de coleur perse, depuis le portal « de Borgneuf jusques à Porte Frocq, et pour hystoires, « moralitez, jeux et aultres choses plaisantes..., afin de

« capter la benivolence du Roy. » — Dépenses « pour une « aulne et demye de damaz comme pour LXXIIII aulnes « troys quarts de toutes couleurs de taffetaz, et neuf aulnes « toyle de soye fournis par Jean Buatier, pour abiller les « filhes qui servirent ès mysteres jouez; — pour deux « robbes de gros Parpignan données par la ville, l'une à « Me Jehan de Paris, et l'autre à Clément Trie; — cinq « robbes données ès cinq trompettes, du drapt de Poytou, « et une robbe à Pierre Henry, de drap de Bourges; — « item pour les robbes de messrs les conseillers tant vieulx « que nouveaulx, qui s'abillérent à ladite entrée et receu- « rent tous de drap d'escarlate. » — Mémoire produit au consulat par le peintre Jean Prevost: « Et premier j'ay fet « le patron de l'écuson et l'invension; item fait III grandes « istoyres de l'invension de maistre Jehan Salles; item j'ay « demouré deux sepmaines à Mollins sans y avoir afferre « que pour escripre et noster toute l'entrée pour la vous « savoir racomter et vous garder de redite, comme j'ay fet « pour trouver quelque chose de novian. » — Le mémoire se termine par cette supplique : « Messieurs, je ne demande « que voustre grace; je ne vis que de mon mestier; donnés « moy se que vous plaira pour tout ce que j'ey fet. » — N. l'écu dont il est question ci-dessus avait 25 pieds de haut et 16 de large. — Mémoire produit par Jean de Paris : « Il est du a celui qui fit le diable XX solz, car on luy « promit, maiz, pour ce qui cuida brûler, il demande ung « escu ou deux pour ce; et celuy qui fit saint Michel et luy « et son frère ont prins le bois de quoy on fit le chauf- « fault, et les elles (ailes) et la teste de diable, que j'ay « prins a louage, et retiennent tout pour ce que on ne les « contente; — il est deu XXV s. pour sinc compaignons « qui portèrent le char du Soleil; — on m'a perdu ou robé « un petit linseul à la porte de Bourgneuf de quoy on en- « veloppa la teste du lion. » — Dépenses pour « la façon « d'une robbe pour le Soleil, pour les helles de saint Mi- « chiel, pour les arpes du Diable, pour remplir le serpent. » — Payements faits aux peintres Jean Prevost, Jacques de la Forest, Léonard Combren, Jean de Bourg, Jacques le Cathellan, Guillaume Brondet, Jaspar, François, Colas, Gilet, Philipot, Mathias et Me Dominique. — Journées de maçons, de charpentiers, de couturiers, etc.

CC. 512 (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1483-1493. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don de 100 livres tournois à Claude Gaste, doyen de l'église de Lyon « pour inster, « poursuyr, tenir main et donner faveur et aide a avoir la « conservation des priviléges des foyres de la ville du Roy « nouvellement venu à la couronne; — de 8 aulnes de « veloux noir, a monsr d'Argenton; — d'un drap de soye « de veloux cramoysy, a madame de Beaujeu; — de qua- « rante cinq livres trois quarts de confictures, d'anys, col- « handres, pignos et amandres, a monsr le cardinal Ballue; « — de deux ponczons du vin de Tournon aux ambaxa- « deurs des ligues d'Allemaigne; — de brochets, de cha- « pons, de perdrix, etc., au général de Languedoc; — « d'un bassin et d'une ayguiere d'argent, a monsr le cardi- « nal de Bourbon, archevesque de Lion, à sa première « entrée; — de deux grandes carpes et troys grans bro- « chetz, a monsr de Lorraine, arrivé en ladite ville pour « aller conquester le royaume de Naples, lequel il prétend « a luy appartenir (mandat du 3 aout 1486); — de quatre « asnées de vin a monsr l'évesque de Saint-Papoul et « monsr le juge du Mayne, commissaires deputez de par le « Roy, pour informer du lieu où les foyres seraient mieulx « establie en ce royaume; — de deux douzaines de boytes « de dragées de diverses sortes, a monsr de Bresse; — de « trente livres tournois pour faire jouer le mistère de la « Passion; — de trente escus d'or à sire Jehan Clerbourg, « l'ung des généraulx conseillers du Roy sur le faict des « monnoyes, pour aucuns plaisirs et services faits à la « ville; — de deux ponczons de vin a l'ambaxade du roy « d'Ongrie; — de six livres treze solz quatre deniers a « ung chevaulcheur d'escurie du Roy, pour son vin d'avoir « appourté lettres missives du Roy, par lesquelles ledit « seigneur fait savoir de ses bonnes nouvelles, mesmement « la desconfiture des Bretons a la journée faicte a Saint- « Aubin, le XXVIII jour du présentement passé moys de « juillet (mandat du 21 aout 1488); de six livres treze solz « quatre denier a Estienne Hatier, chevaulcheur d'escurie « du Roy, pour son vin, à cause d'avoir appourté lettres « missives du Roy, par lesquelles ledit seigneur fait savoir « de ses bonnes et joyeuses nouvelles, mesmement touchant « la prinse et reduction des villes et plasses de Dinan et « Saint-Malo de l'Isle en Bretaigne; — de perdrix, coniz, « canars, vin, fromage, etc., à monsr le gouverneur de « Montpellier, monsr de Charlus et monsr de Mont-Moril- « hon; — de 10 escus d'or a monsr de Coursenay, capitaine « des francs-archiers; — de trois aulnes de drap d'escar- « late a monsr le bailly d'Autun; — de poissons et de vin « au duc de Savoye; — de trois cens aulnes de tapisserie « de Flandre a feulhages, a monsr le bailly de Meaulx; — « de poisson a monsr de Nantes, frere de monsr le cardinal « arcevesque de Bourdeaulx, logé a l'Eaume, au retour « de Rome, où il estoit procureur général pour le Roy; — « de 20 livres de tournois au prieur et couvent des Céles-

« tins de Lion, affin de leur aider a repareiller les concava-« tions et demolitions faictes par l'impetuosité de la rivière « de Saonne au grand chemin estant audevant de leur cou-« vent, tirant de ladite ville ès maison des Franche Chière, « Rigaudière et du Plat, aussi à Saint-Michiel et abbaye « d'Aynay ; — dix aulnes de veloux cramoysy a mada-« moyselle l'admiralle ; — de deux boteilles de Malveysie, « tenau deux symeyses, ung bechet, une carpe et une an-« guille, a mons[r] le seneschal de Valentinoys, lieutenant « de mons[r] le gouverneur du Daulphiné ; — d'une fonteyne « de mabre à madame de Bourbon et envoyée à Molins ; — « de six fromages des grans fromages de Millan envoyez à « Paris aux bons seigneurs et amys de la ville, » etc.

CC. 513. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier; 1 cahier de 10 feuillets, in-folio, papier.

1486-1492. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — États et ordonnances. — Décharges et réductions accordées par le consulat aux fermiers du barrage du pont du Rhône, de l'impôt sur les blés et des impositions foraines.

CC. 514. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

1483-1486. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Voyages, missions et ambassades dans l'intérêt de la ville. — Frais alloués à Guillaume Baronnat, Antoine Dupont et Jean Rossellet « pour aller devers le Roy luy faire le serement « de fidélité pour raison de son nouvel advenement, lui « demander la confirmation des privilèges des foyres et le « barrage ; — a Morise Meynaut, messagier de la ville, « pour son voiage de aller de ceste ville de Lyon à Tours, « en quatre jours, pourter certaines lettres aux ambassa-« deurs de ladite ville estans es Troys Estatz audit lieu de « Tours ; — a Loys du Perier, citoyen de Lyon, pour aller « es Estaz de Languedoc pour le fait des foyres ; — a Sy-« mon Turin, marchand, et a venerable et noble homme « messire Hugues de Thalaru, arcidiacre en l'église de « Lyon, pour aller devers le Roy, affin de poursuyvre et « reavoir les foyres ; — a Anthoine de Villars, fils de « honnorable homme Pierre de Villars, marchand, pour « estre et comparoir aux Estatz de Languedoc qui se doi-« vent tenir en ce present mois de mars (1486 v. s.) à « Montpellier, et traicter secretement et couvertement que « lesdits Estatz consentent, accordent que les foyres ostées « de ceste dite ville y soient retournées, et à ceste fin « escripvent au Roy. » — Missions envoyées à Paris, Grenoble, Toulouse, Poitiers, Angers, Perpignan, Saint-Pourcin, Gien, etc., au sujet du procès entre la ville et les habitants du plat pays, de l'interdiction de l'entrée dans le royaume des draps de soie, de la réformation des monnaies, etc.

CC. 515. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

1487-1493. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Voyages, missions et ambassades dans l'intérêt de la ville. — Frais alloués « a Jehan Mercier, notaire, et Humbert Bailly, « clerc, pour leurs journées et vacations d'aller par les pays « de Savoye, Bourgoigne et Bresse, pour sentir et savoir « s'il y aura aucuns gens de guerre ne autres assemblez, « qui peussent pourter dommaige à ladite ville pendant le « temps que le mistère de la Passion sera joué en icelle « ville, afin de toujours garder et tenir ladite ville en bonne « seureté ; — à Glaude Thommassin et Guillaume Guer-« rier, bourgeois de Lyon, pour aller devers le Roy nou-« vellement venu et arrivé en la ville de Molins en Bour-« bonnois, aussi devers mons[r] et madame de Bourbon, « pour leur faire la reverence de par ladite ville, et si au « cas qu'ilz vouldroient venir en ceste ville, leur faire les « requestes, offres, recommandations, etc., pour toujours « capter la benigvolence du Roy et de mesdits s[r] et dame « de Bourbon ; — a Cathelle, pour un voyage parfait a « haste de ceste ville devers le Roy estant à Nantes, « pour faire pourvoir à la garde du chasteau de Pierre-« Seise ; — a Anthoine Salliart, chevaucheur, afin de pour-« ter lectres a noble homme Anthoine de Sarron, escuier, « lieutenant de mons[r] le mareschal de Bourgoigne, estant « à present audit Bourgoigne, et avoir nouvelles sus les « entreprinses et invasions du roy des Romains et son « armée, que l'on dit avoir marché en la conté dudit Bour-« goigne, pour selon lesdites nouvelles fortiffier ceste « ville. » — Autres voyages à Paris, Tours, Angers, Moulins, la Rochelle, Tournon, Valence, Genève, au sujet des foires, des gabelles, des impositions, du tirage du sel, des procès soutenus par la ville, etc.

CC. 516. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 85 pièces, papier; 4 cahiers, ensemble 49 feuillets, in-folio, papier.

1483-1493. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur

de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Frais de procédures, vacations des agents d'affaires de la ville; — expéditions de pièces; — honoraires de notaires, de procureurs, de conseils. — Frais occasionnés par la confirmation des priviléges des foires.

CC. 517. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1483-1493. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Remboursements d'emprunts. — Remboursement d'une somme de quarante trois livres deux sous quatre deniers « à Jehan « Buyer, filz et héritier de feu Barthelemy Buyer, jadis « citoyen de Lyon, ou a vénérable homme et saige maistre « Jacques Buyer, oncle et tuteur dudit filz, pour semblable « somme que icellui maistre Jaques, oncle et tuteur, a fait « delivrer par Nicolas Guillebaud, son serviteur et facteur « à vendre livres à Paris, a maistre François Massond, sol- « liciteur des causes et procès de la ville (mandat du 21 sep- « tembre 1483); » — Remboursement « de 8 mailles d'or « d'Utrec appelées en lengaige rural florins d'Utrec, à « Claude Rochefort. » — Intérêts des sommes empruntées de Lucas Camby, Néry Cappon, Barthélemy de Bondelmont, Philippe Fustobaldi, banquiers de Lyon, et d'autres particuliers. — Remise à la monnaie de Lyon de 600 marcs d'argent blanc « pour convertir en monoye du Roy, pour « aider et soulaiger le peuple. » — A-comptes sur les tailles. — Lettres patentes du roi Charles VIII (Montils-lez-Tours, 9 octobre 1492), pour contraindre les habitants de Lyon à fournir une aide de 6,000 livres, « pour ce, dit-il, « que le roy d'Angletere avec grant puissance et puis na- « guère descendu à Calais et marche de present pour « entrer en pays, et a ja prins, bruslé et destruict aucunes « places et villes et fait plusieurs maulx innumerables, a « quoy sommes deliberez de resister et y aller en notre « propre personne accompaigné des princes et seigneurs de « notre sang et d'un bon grant nombre de gens de guerre, « tant de noz ordonnances, ban et arrière ban, gens de « pyé, artillerie, et faire une forte armée par mer, etc. » — Mandat et quittance de ladite somme de 6,000 livres. — Service d'une pension due aux chanoines de Saint-Nizier; — à l'abbé et aux religieux de Chassagne, qui avaient cédé à la ville l'hôpital du pont du Rhône.

CC. 518. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1483-1487. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — — Affaires diverses. — Payements « à Guillaume Gauteret, « appothicayre, pour six douzeines de torches pesans deux « cens quatre livres, lesquelles furent mises et emploiées « pour les obsèques et seveliment du roy Loys, cui Dieu « absoille, lequel seveliment fust fait en l'esglise de Lyon; « — aux hoirs de feu messire Pierre Torvéon, jadis doc- « teur en loys, commis avec Estienne Garnier et Antoine « Dupont, secrétaire du consulat, a faire inventaire des « privilèges, lettres, documens et autrez enseignemens de « la ville; — à Glaude Bonin pour vingt-huit aulnes de « mendes grises, prises en sa boutique par noble Rigaud « d'Oreille, jadis maistre d'ostel du feu roy Loy, pour faire « covrir le cheriot du bon saint homme que ledit s^r fit « venir de Naples; — a Pierre d'Aubenas, peintre, pour « deux douzeines d'escussons aux armes de la ville pour « pourter à l'enterrement de feu mons^r le doyen; — à « Clément Trie, pour avoir fait faire certains eschaufaulx « et autres matières pour faire moralitez à la venue et en- « trée de mons^r le cardinal; — à Glaude Thomassin, pour « mettre et employer pour faire certain nombre d'histoires; « — à Jehan de Paris, peintre, pour avoir fait les deux « escus aux armes et devises de mons^r le cardinal arce- « vesque, faitz avec l'espée flambant, pour ystoire et joyeu- « seté et entrée de mondit s^r le cardinal arcevesque en « ceste ville; — à Jehan de Ville, riveyran, pour tendre « les deux grosses chaînes traversant la rivière de la Saone, « c'est assavoir près du pied du chasteau de Pierre-Scise, « et vers le portal Saint-George; — à Pierre de Beloys, « questeur de l'ospital du pont du Rosne, pour soy entre- « tenir separement à cause de la peste; — à Guillaume « Yvoire, cirurgien, retenu pour visiter les malades infectz « tant dudit hospital que autres de la ville (septembre 1486); « — à Jaques, sergent royal, pour avoir esté a Sainct- « Just et saisir certain arbre d'orme que mons^r le prevost « de Sainct-Just pretendoit à luy appartenir, couppé ledit « arbre au champ de la Croix de Coille; — à Claude Pon- « cet, appoticaire, pour deux douzeines de torches à baton « données à madame la princesse d'Orenge; — à Jacotin « Le Mere, pour le tondage de dix aunes de vert pour « tenir dessus la table en l'ôtel de la ville; — à Jehan du « Pré, pour soy estre tenu au donjon de Fourvière durant « ce que le mistère de la Passion a esté joué, afin de gar- « der la ville; — a une povre gentilfemme de Flandres, « pour aider a paier la ranczon de son mary, prisonnier ès « mains du duc d'Autriche; — à messire Pierre Reynaud, « chevalier, et dame Angeline, sa femme, de la cité « d'Otrente, pour racheter certaines personnes detenuz ès « mains des infeaulx Turcs.

CC. 519. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

1488-1493. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guillaume Dublet, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payements faits « es maistres mas-« sons et charpentiers jurez de la ville, et nauchiers et « gens de rivière assemblez pour adviser le remede que « l'on pourroit donner pour faire retourner le Rosne en « son ancien cours auprès de la ville ; — à Glaude Poncet « et à Girard, apoticaires, pour neuf douzeines de torches « de cire à baston, pour faire honneur de par la ville tant « es exèques de feu mons. le duc de Bourbon, comme à « l'enterrement de feu mons. le cardinal de Bourbon, ar-« cevesque et conte de Lion ; — à Pierre d'Aubenas, pein-« tre, pour avoir fait six douzeines d'escussons aux armes « de la ville pour mettre auxdites torches ; — à Jehan de « Paris, pour avoir fait deux escussons aux armes de la « ville et adoubé ung aultre escusson, fait ung grand soleil « et une lune, et pour les clouz et avoir tendu la tapis-« serie à l'entrée de mons^r le duc de Savoye ; — au beau « père des Carmes, pour avoir faict les deux sermons pour « et en faveur du pont du Rosne, et afin de aider à covrir « ung reliquiaire des dix mille martirs ; — à Jean du Mont, « peintre, tant pour XLVIII escussons, comme pour avoir « adoubé les verrières de l'ostel de ville ; — à Rostain « Nicolas, mercier, pour six aulnes et demy quart de taf-« fetas de Bouloigne, tant pers, rouge que vert, prins pour « habiller troys filhes de la ville en vertuz, pour ung mis-« tère qui fut entr'autres joué à l'entrée de mons^r de Sa-« voye, audevant de la porte de la Lanterne ; — à Jehan « Prevost, paintre, pour sertaines paintures par ley formés « en la porte de la Lanterne, tant d'or que d'argent ; — à « Roland Gendre, mareschal, pour aller en Alaval, afin « de faire fourger certaines barres de fer pour lier aucuns « arcs du pont du Rosne. » — Dépenses pour l'ameuble-ment de l'hôtel de la ville ; — pour le pas d'armes tenu de l'autorisation du Roi, par messire Claude de Vauldray, chevalier, seigneur de l'Aigle, au-dessus du pont de bois sur le Rhône, au mois de mai 1492 ; etc.

CC. 520. (Registre.) — 573 feuillets, in-folio, papier.

1493-1507. — Comptabilité. — Quatorze comptes annuels rendus par Jacques de Baileux, trésorier et rece-veur général de la ville de Lyon, des recettes et des dé-penses par lui effectuées du 1er octobre 1493, au 30 sep-tembre 1507. — Recettes : revenus des fermes du barrage du pont du Rhône, du grabeau ; cens, services et pensions dus à la ville ; louage des immeubles communaux ; droits d'aide, gabelles, 10e du vin, produits des emprunts, des tailles collectives, etc. — Dépenses : gages des fonction-naires, salaires des employés, dons gracieux, entrées d'Anne de Bretagne et du Roi, remboursement d'emprunts, réparations au pont sur le Rhône, à l'hôpital et aux autres édifices communaux, frais de procédures, d'administra-tion, etc. — Payement à « maistre Martin Havard, impri-« meur, pour cent feuilletz de papier qu'il a imprimez « contenant l'ordonnance de la boulengerye et poix de « pain de ladite ville ; » — à Jehan de Paris, peintre, à Jean Chaudian, fondeur, etc. (V. CC. 525 et suiv.). — Pro-cès-verbaux d'apurement desdits comptes.

CC. 521. (Registre.) — 274 feuillets, in-folio, papier.

1493-1500. — Comptabilité. — Comptes rendus par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er oc-tobre 1493 au 30 septembre 1500. — Double de partie de CC. 520.

CC. 522. (Registre.) — 286 feuillets, in-folio, papier.

1500-1507. — Comptabilité. — Comptes rendus par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er oc-tobre 1500 au 30 septembre 1507. — Double de partie de CC. 520.

CC. 523. (Registre.) — 467 feuillets, in-folio, papier.

1507-1516. — Comptabilité. — Comptes rendus par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er oc-tobre 1507 au 30 septembre 1516. — Recettes : barrage du pont du Rhône, grabeau de l'épicerie, cens, services, pensions et louages, fermes des aides et des gabelles, im-positions foraines, etc. — Compte particulier des recettes et des dépenses effectuées pour la fortification de la ville ; — achat d'artillerie. — Procès-verbaux d'apurement. (V. CC. 525 et suiv.).

CC. 524. (Registre.) — 367 feuillets, in-folio, papier.

1507-1514. — Comptabilité. — Comptes rendus par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon,

des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1507 au 30 septembre 1514. — Double de partie de CC. 523.

CC. 525. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 79 pièces, papier; 1 cahier de 10 feuillets, in-folio, papier.

1493-1494. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de Gilbert du Gné, conseiller-chambellan du Roi, bailli et capitaine de Lyon; — d'Antoine Piochet, Humbert Mathieu, François Buclet, Laurent Paterin, docteurs en droit, et de Pierre Brunet, conseillers de la ville; — d'Antoine du Pont, secrétaire du consulat; — de Jean du Pré, guetteur de Fourvières, de Jean Archimbaud, mandeur du consulat, de Pierre Henry, dit Canard, aide dudit Archimbaud; — de François de Genas, maître de l'œuvre et fabrique de l'hôpital du pont du Rhône; — de Georges de la Noyerie, solliciteur des causes et affaires de la ville. — Frais d'administration et de procédures; — remboursements d'emprunts; — approvisionnements en vue de l'arrivée du Roi et de la cour. — A-comptes sur les subsides dus au Roi. — Dons gracieux en poissons offerts par la ville au maréchal de Bourgogne, gouverneur de Provence; — de vases d'étain, de tapis, de dragées, à divers. — Payements à Pierre de Montpencier, orfèvre, de 129 livres tournois « pour deux potz d'argent dorez pesant « huit marcs demy-once, pour donner à monsr le cardinal « arcevesque de Lyon, à sa première venue »; — à Clément Trie, pour surveillance des réparations faites aux édifices publics; — « à maistre Berthélemy Bellièvre, clerc-no- « taire, de la somme de trente escus d'or à la couronne... « pour le louaige de l'ostel commun de la ville, qui na- « guères fut vendu par ladite ville audit Bellièvre soubz « grâce de reachat perpétuel. » — Compte spécial, rendu par François de Genas, des recettes et des dépenses par lui effectuées en 1493; — verrières placées à l'hôtel de ville par Pierre d'Aubenas, — secours aux pauvres de l'hôpital; — préparatifs en vue de l'arrivée de la reine Anne de Bretagne; — réparations à une tour du pont du Rhône, etc. — Dépense pour la réception du cardinal archevêque de Lyon; — « feu Grégois, » etc.

CC. 526. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1493-1494. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais divers occasionnés par l'entrée de la reine Anne de Bretagne dans la ville. — Subvention de 10 écus d'or à la couronne accordée aux conseillers Jean Caille, François de Genas, Claude Guerrier, Barthélemy Bellièvre, Jean Buatier, Jean du Peyrat, Amé Bullioud, Antoine Berjon, Jean Audebert, Louis Teze et François Buclet, ainsi qu'au receveur général de la ville, pour acheter des robes neuves d'écarlate pour aller au devant de la Reine. — Payements à André Perroset, cartier, « pour quatre cens « targuetes aux armes de la Reyne... pour icelles pendre « soubz les toilles desquelles les rues seront tendues et « couvertes », — à Jean Pra, pour les dépenses des trompettes venus de Montbrison; — à François Buclet, docteur en lois, « pour faire arengue et pourter lengaige au « Roy, notre sire, et à la Reyne; — à Jehan le Père, pour « les coings qu'il fit fere pour monnoyer les pièces d'or « qu'on donna à la Royne; — à Richard Terre, pour ses « poynes d'avoir fait les patrons pour le drap d'argent « qu'on vouloit faire pour mettre au paille de la Royne; « — pour deux livres chandoilles et vin pour les mon- « noyeurs qui monnoyerent les pièces d'or données à la « Royne : — à Loys Giraud, marchant et citoyen de Lyon... « pour cinq aulnes et demy taffetaz raié, et une aulne et « un cartier de cordon de soye pour les patrenostres « d'ambre que l'on donna à la Royne. » — Acquisition, à Beaune et à Givry, de vin destiné à être offert à la souveraine. — État des sommes imposées et dépensées pour l'entrée de la Reine. Comptes rendus par Antoine Peyron. Étienne Grolier, Guillaume Henry et Robert Court.

CC. 527. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier; 2 cahiers in-folio, papier; ensemble 47 feuillets.

1493-1494. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais occasionnés par l'entrée dans la ville de la reine Anne de Bretagne. — Supplique du peintre Jean de Paris (Jean Perréal), au consulat pour être payé de ses peines d'avoir préparé ladite entrée « tant de conduire, ordonner, mettre « gens en œuvre, que d'aler sur le Rosne, puis en Bour- « gneuf, puis aux Cordeliers, puis à l'hostel de la ville, et « tous les jours près de XXV personnes à respondre de « heure en heure : faittes cecy, faites cela, puis paier, puis « escripre, puis penser et regarder se tout yroit bien et de « tout luy tout seul tenir compte, etc. » — Mémoire produit par Jean de Paris : fournitures de papier, de couleurs, d'outils, de toiles, de terre grasse; journées de peintres « pour faire le signe, les hermines, les seraines; » —

paiements : « à Alexis, peintre, qui a fait les patrons des « ystoires comme je luy ay devisé ; — à Poncet, tailleur « d'images, qui a fait le signe et le mosle des seraines, etc. ; « — à Pierre l'Espagnol, paintre, VI journées; à François, « paintre, qui a aidé à mosler le signe ; à Jehan, paintre, « qui a broié le blanc ; à Jehan de Saint-Prié, tailleur « d'images, qui a besoignié audit Lion ; — à maistre Pierre, « à Audry, à Barthélemy, à Jean Bonté et aux deux filz de « Jehan de Rouan, tous paintres ; — à divers pour un « tronc de bois blanc pour faire la teste du serpent pour « le bout de la nau ; — au petit garson qui fit l'ange au « Change, etc. » — (N. au v° du 16e feuillet est dessinée la botte éperonnée dite de Jean Perréal.) — Cahier des « Fraiz pour l'entrée de la Royne et dons faits tant à la « Royne, monsr d'Orléans, monsr le cardinal de Lion et « autres : » — Payements à Pierre Bar-sur-Aube, « tain- « turier, pour fournir les toilles perses et toilles de trezain « de Chastillion et les toilles blanches extroictes d'Espinac, « qui seront mestier à couvrir les rues depuys la porte de « Bourneuf jusques à Portefroc ; — à André Perroset, car- « tier, pour paindre les toilles dont cy-dessus est faicte « mention moytié fleurs de liz et moitié armynes, des co- « leurs et en la façon que Jehan de Paris, luy fera la « monstre ; — à Guillaume Angelier, brodeur, pour faire « les fleurs de liz d'or en broderie neccessaires au paille « ordonné et arresté faire pour recevoir la Reyne ; — à « Mery Thomasseau, emballeur, pour faire IIIIc chappeaulx « rons faitz de buys en façon de cercles pour revestir les « IIIIc targuetes des armes de la Reyne ; — à Claude Lau- « rencin et consors, pour six aulnes satin blanc et six aulnes « satin bleu asuré, pour le prix chacune aulne de troys « livres II s. VI d., prins pour faire le paille ; — à Jehan « Buatier, ce qui s'ensuit : pour la fille Clement Trie, qui « est saincte Ursule en la nef, III aulnes demye taffetas ; « pour les sept dames de la Cité des Dames, à chacunes « troys aulnes et demye taffetas de Florence pour faire « robbes ; pour Marie Turine, qui est Obéissance sur la « porte de Bourgneuf, III aulnes demye taffetas ; pour la « femme Jehan de Bourg, qui est Ypolite; pour la fille « monsr le juge Bullioud, qui est la Royne soubz l'ung des « abres; pour la fille Barthélemy Berchier, qui est Amour; « pour la femme Pierre Garbot, qui est France au repos; « pour Pierre Turin, qui est le dauphin, taffetas jaulne, « rouge, blanc, etc. — Pour le lyon d'or qu'on a donné à « la Royne qui tient une couppe d'or converte gaude- « ronnée, où il y avait cent piesses d'or du poix de sept « escuz d'or chacunes pièce, d'ung cousté le Roy et de « l'autre la Royne, a esté payé ce qui s'ensuyt : et premier « à Pierre le Maistre pour XXIIII marcs I once XXIII d. « d'or fin au soleil qu'il a baillé pour faire lesdits lyon, « couppe et pièces, à LXXII e. d'or au souleil le marc, à « raison de XXXVI s. VIII d. t. l'escu, monte mil XXVI es- « cuz d'or au souleil, moins XI gros, qui vallent la somme « de XVIIIc IIIIxx l. VI s. t. ; — à deux monnoyeurs qui ont « monnoyé lesdits cent pièces d'or deux escuz d'or, et pour « chandoilles et vin pour boyre ausdits monnoyeurs III s. « IX d. t. fournis par Amé Bullioud, LXXIII s. IX d. t. ; — « à Loys Le Pere et à Nicolas, son gendre, qui ont fait les « coings desdites pièces et fait deux fois le coing de la « Royne, et pour la fasson dudit lyon, de la couppe et de « la targuette et escu aux armes de la Royne et la couronne « dessus, à une sainture qui le pourtoit, la somme de cin- « quante-cinq livres tournois, et par ce moyen on leur « done unze deniers d'or qu'ilz avoient moins livré audit « lyon, pour ce ladite somme de LV l. t. » — Payement à Guillaume Angellier, le brodeur, « qui a fait le paille qu'on « a pourté sur la Royne (et qui fut depuis donné par la « ville aux cordeliers de l'Observance), pour 88 fleurs de « litz d'or et 225 hermines de veloux noyr double et une « masse d'or pour les franges. » — Dons de vaisselle d'argent doré au cardinal arcbevêque de Lyon, au duc d'Orléans; — de vins de Malvoisie, d'épices, etc., au maréchal de Bourgogne, au général de Provence, au sénéchal de Lyon, au président Baillet, au général de Languedoc, etc. — Frais d'établissement de deux échafauds, l'un dit de la Cité des Dames, l'autre de la Cité de Mallebouche. — Une note à la fin du cahier fait connaître quelles étaient les légendes des médailles offertes à la Reine : « Du costé « de la portraicture du Roy : *Felix fortuna diu exploratum « actulit*. 1493. En français : Ce que tant longuement avons « demandé et souhaicté la bienheureuse fortune nous a « baillé. — Du costé de la portraicture de la Reyne : *Res « publica Lugdun., Anna regnante, conflavit*. En français : « La chose publique de Lyon, regnant Anne, a fait faire et « forger ces pièces. »

CC. 528. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1494-1495. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de Gilbert du Gué, chevalier, conseiller et chambellan du Roi, bailli, sénéchal et capitaine de Lyon ; — de Louis Teze et de Jean et Guillaume Rossellet, conseillers de la ville ; — de George de la Noyerie, solliciteur des causes ; d'Antoine du Pont, secrétaire du consulat ; de Jean Archimbaud, mandeur ; de Jean Pra (*alias* du Pré), guetteur et trompette de Fourvières. — Allocation à Jean Pathoud, parcheminier, « pour avoir gardé la porte du pont du

« Rosne, depuis la fin du moys de juillet jusques à la fin « du mois de septembre, pour ce que lors aucuns des ci- « toyens et habitans de ladite ville n'y vouloit aller à cause « de la peste que entr'autres lieux de la ville regnoit plus « en celui lieu. » — Réparations au pont du Rhône : achat de madriers et de plateaux pour réparer le pont de bois ; honoraires payés à Clément Trie, commis à la visite des édifices communaux; salaires de l'entrepreneur Lucas Cochin ; — entretien du pont de Saint-Georges, des fours, portes et fortifications de la ville. — A-comptes sur les aides dus au Boi. — Frais d'administration, de procédures, des foires, de missions spéciales. — Payements à George de la Noyerie pour des travaux exécutés par lui « pour la « décoration de l'ostel commun : premierement le tableau « des euvangilles sermentaulx avec le kalendrier, pour « lequel lui a esté tauxé pour l'escripture et parchemin « XV s. t., pour l'enluminure et histoires XXXV s. t., « pour le bois dudit tableau XV s. t., etc.; — à Barthé- « lemy Bellièvre, notaire, pour le louage de l'ostel où se « tient le consulat; — à Jehan du Menyl, citoyen de Lyon, « pour ung voyage qu'il a prins charge de faire de ceste « ville devers le Roy, notre sire, estant présentement en la « conté d'Ast, de retour de son royaume de Cecille, pour- « ter lettres audit sire de par ladite ville, par lesquelles « lettres ladite ville remercie icellui sire des bonnes nou- « velles qu'il luy a pleu escripre à icelle ville touchant la « victoire qu'il a pleu à Dieu luy donner contre l'armée des « Véniciens et du sire Ludovic, qui le vouloient combatre « et garder de passer pour s'en retourner par deça ; — au « chevaucheur qui appourta la lettre de mons^r le president « Palmier pour faire savoir à la ville les nouvelles de l'en- « trée du Roy à Naples ; — au gardien et frères du cou- « vent des mineurs de l'ordre de Sainct-François, pour « faire le service accoustumé en la chapelle du Saint-Es- « prit. » — Secours accordés à diverses reprises par la ville aux pauvres, aux malades et aux serviteurs de l'hôpital du pont du Rhône.

CC. 529. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1495-1496. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de François Buclet et de Laurent Patarin, docteurs en droit, de Barthélemy de Villars et de Guillaume Rossellet, marchands, tous conseillers de la ville; — d'Antoine Dupont, procureur de la ville et secrétaire du consulat, de George de la Noyerie, notaire royal, procureur substitué, de Jean Archimbaud, mandeur du consulat, et de Jean Dupré, guetteur de Fourvières. — Réparations au pont du Rhône et au port de Rue-Neuve : plantations de pilotis, journées d'ouvriers et de manœuvres, établissement de pessières, etc. — Frais de procès contre les habitants du plat pays ; — à-comptes sur les aides ordonnées par le Roi ; — intérêts des sommes dues par la ville; — remboursement d'emprunts; — allocations pour missions et voyages faits dans l'intérêt des foires, etc. — Dons gracieux offerts par le consulat « à madame d'Arcy, femme de « mons^r le président en la chambre des généraulx sur le « fait de la justice des aides, à Paris ; — à maistre Flori- « mond Roberthet, secrétaire des finances du Roy ; — vin « blanc et cleret au maréchal de Bretagne, au chancelier « de France ; » — velours noir et toile de Hollande donnés à Gilbert du Gué, chambellan du Roi et sénéchal de Lyon. — Payement à Laurent Cathaigne, épicier, de 30 livres tournois pour torches, dragées et confitures par lui fournies en vertu d'un mandat des consuls (18 février 1495 v. s.) ainsi motivé : — « Oye par nous la requeste des enfans « de ceste ville de Lion tendant à fin de leur faire aide et « degrevement pour faire ung bancquet es femmes et filhes « de ladite ville en l'ostel archiépiscopal d'icelle ville où « est lougée la Royne, notre souveraine dame, devant et « en la présence de ladite dame, ensembles dames et da- « moyselles, en quoy icelle dame, comme auroient esté « advertiz lesdits enfans, prendroit et auroit grand plaisir « et soulas, nous qui pour le bien de ladite ville desirons « capter la bien veuillence d'icelle dame de bien en mieulx, « à ce qu'elle ait tousjours ladite ville en plus grant et « meilleur souvenance et recommandation au bien et « prouffit d'icelle ville, avons ordonné et ordonnons par ces « dites présentes, que pour faire ce que dit est, soit baillé « et delivré pour aide esdits enfans, en la boutique de Lau- « rent Cathaigne, espicier, en torches, dragées et confi- « tures jusques à la somme de trente livres tournois. » — Payement à François Buclet, docteur en droits civil et canon, « pour pourter le langaige pour ladite ville au Roy, « notre souverain seigneur, à la Royne, notre souveraine « dame, mons^r d'Orléans, mons^r et madame de Bourbon, « mons^r le cardinal de Sainct-Malo, mons^r le chancellier « et autres princes et s^rs dernier estans en ceste ville ; — « à Jean du Pré, pour avoir esté à Trevolz querir de par la « ville certaine trompecte pour jouer à la publication des « foires; — à Jehan Mutin, chevaucheur, envoyé à Cha- « tenay, où le Roy estoit, pour savoir quel jour ledit sire « entreroit en ladite ville ; — aux portiers de chieux le Roy « pour leur vin et afin qu'ilz laissassent plus voulentier « entrer et yssir lesdits conseillers. » — Frais occasionnés par la vérification, au parlement de Dauphiné, des lettres d'annoblissement accordées aux conseillers de Lyon et d'autres priviléges.

CC. 530. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 51 pièces, papier.

1496-1497. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon ; — de Gilbert Patarin et de François Buclet, docteurs en lois, conseillers de la ville ; — d'Antoine Dupont, procureur général ; — de Clément Trie, commis aux réparations des édifices communaux ; — de Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat ; — de Jean du Pré, guetteur de Fourvière ; — de Jean Archimbaud, mandeur du consulat ; de Thomas Malechert, coadjuteur dudit Archimbaud, et de Nicole Guillault, solliciteur des causes de la ville à Paris. — Réparations au pont du Rhône ; — réfection du pont de bois « à cause de « la démolition dudit pont qui a esté faicte au moys de « janvier derrier passé par la grande inundation des eaues « ceste presente année 1496 ; » — achat de matériaux, journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres. — Réparations à la porte du Griffon, à la fontaine du bourg Saint-Marcel, à l'hôtel de ville où se trouvait l'artillerie, au pont sur la Saône. — Dépenses « pour les lisses, es- « chaffaulx et barrieres que mons^r le prevost de l'ostel « commanda et feist faire par ordonnance du Roy, à cause « des tournois et combatz faiz en ceste ville de Lyon, en « ce present moys de may mil CCCC IIII^xx XVI, en la rue « de la Grenecte, en la Jeuerie, au Palais. »

CC. 531. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

1496-1497. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gratifications accordées à Guillaume Merle, Pierre Boysson, François Colombier, fermiers des impositions de la revenderie, de la boucherie des bêtes vives et chevaux. — Honoraires payés à Étienne de Vauzelles, notaire et greffier de la cour des élus. — A-comptes sur les aides. — Louage de l'hôtel où se tient le consulat ; — remboursements d'emprunts ; — intérêts des sommes dues par la ville ; — frais de publication des privilèges des foires ; — frais de poursuite contre Jean Audebert, emprisonné pour refus de payer l'impôt, se prétendant noble ; — frais de procédures et autres. — Dons gracieux « de treize aulnes un tiers ca- « mellot, à mons^r l'advocat Courthardy ; — de raisins confiz « à mons^r maistre Denys de Bidaut, conseiller du Roy et « président en la chambre des comptes à Paris ; — de « fromages de Milan, de boytes de dragées, de potz d'es- « corse de citron, de poires muscadelles, des saulsisses de « Boulloigne » à divers. — Présent « d'un certain gros poysson » à mons^r de la Marche, chargé de par le Roi de confisquer les marchandises venant du Milanais et autres pays ennemis. — Secours accordé à l'hôpital du pont du Rhône, « pour distribuer et subvenir à l'alimentation et « norrissement des pouvres malades estans presentement « en grant nombre audit hospital, lesquelz par faulte de « deniers et revenu en icellui seuffrent et endurent de « grans mesaises de boire et de manger. » — Dépenses occasionnées par « le feu de joye fait sur le pont de Saonne « pour la naissance de mons^r le Daulphin. » — Réduction sur le prix de la ferme des hôtelleries accordées à Henry dit Canart. — Payements : à « Jaques Gauthier, sergent « royal, pour estre allé à Yrignins, Saint-Genyez, Charly, « Verneyson, Grigny, Millirieu, Brignais et Saincte-Foy, « mander et adjourner les citoyens et notables de ladite « ville, pour venir à Saint-Just deliberer et donner ordre à « la garde d'icelle ville, pour ce que la pluspart desdits « notables et gens d'apparence avoient absenté icelle ville « à cause de la peste ; — à George de la Noyerie pour « avoir grossée ung advis fait pour faire oster les filles et « femmes publicques des estuves de Ganivet. » — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Transaction entre la ville et Antoine Robillault, au sujet du grabel de l'épicerie des foires. — Payement « à Jehan Savoye, pescheur, pour « poisson qu'il a fourny pour donner à mess^rs les commis- « saires messire Théodore de Pavye, médecin, et noble « Jehan de Lallyer, vallet de chambre du Roy, venuz et « envoyez en ladite ville de par ledit seigneur pour en- « querir et savoir la disposition de l'air et santé d'icelle « ville touchant la peste. — Clôture de la porte Saint-Just « pour obvier au dangier de la peste, » etc.

CC. 532. (Registre.) — 15 feuillets, in-folio, papier.

1496-1497. — Comptabilité. — Compte spécial produit par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon, de la recette de la somme de huit mille livres tournois demandée à la ville par le Roi « par manière et forme de prest. » — Lettres patentes de Charles VIII réclamant cette aide (Lyon, 16 avril 1496.) — Rôle de l'assiette dans lequel figurent · Maurice Sève et ses frères pour 20 livres, Jehan de Chalon, dorier, Loys Le Père, Jehan Salla, Jehan Prevost, peintre ; Jean Tignat, orfèvre ; Pierre Barbe, orfèvre ; Jehan Richier, maître de la monnaie ; Jehan d'Orléans, or-

fèvre; Jehan Bollet, orfèvre; Jenin Calcan, libraire; Philippe Giraud, tissutier; Dominique Du Jardin, peintre; Pierre de Torne, orfèvre; Gabriel de Roussy, armurier; Jehan de Vauzelles, chaussetier; Jehan Guigo, drapier; François Obscure, orfèvre; Jehan Eguetan, libraire; Jehan Tresset et Jacques Maillet, imprimeurs; Jehan le Dyamantier, libraire, etc.

CC. 533. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier; 2 cahiers, ensemble 30 feuillets in-folio, papier; 2 sceaux plaqués.

1497-1498. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon; — de Laurent Patarin, de François Buclet et de Pierre Palmier, docteurs en lois, conseillers de la ville; — de Georges de la Noyerie, secrétaire du consulat; — d'Antoine du Pont, procureur général; — de Jean du Pré, guetteur de Fourvières; — de Jean Archimbaud et de Thomas Malechert, mandeurs du consulat — Réparations au pont du Rhône : confection d'un mouton pour planter des pieux, établissement d'un engin, acquisitions de madriers, de plateaux, de matériaux divers; — journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de manœuvres, etc. — Travaux de pavage à la porte Chenevier, derrière l'hôtel de ville, au pont de la porte Saint-George, etc. — Réparations à l'hôpital Saint-Laurent spécialement affecté aux pestiférés; — aux portes Saint-Marcel, du Griffon, de la Roche et de Bourgneuf; — dépenses pour les fortifications; — paiements à « Jean de « Lyon, cannonier, pour deux bennes charbon baillées « pour faire les pierres de fonte pour les bastons à feu, « ainsi qu'il en avoit eu charge; — à deux cordelliers ve« nans de Bourgoigne, lesquelz avoient esté chargez, ainsi « qu'ilz disoient, par aucun bon seigneur et amy de la « ville dire et reveller secretement quelque entreprise qui « se faisoit pour surprendre et piller par emblée icelle « ville; — pour une batellée de cailloux que Robin Piard « a fourny pour la deffense de la tour de la porte Chenevier « et autres petites tours prouchaines; — pour vingt barrilz « achetez de Pierre Garrouge, bennier, pour y mectre la « pouldre affinée pour les haquebutes; — pour avoir fait « percer XXIII colovrines à crochet et pour avoir fait faire « un patron de boys pour lesdites colovrines; — à Jehan « Barbier et à Jehan son compagnon, massons, pour ce « qu'ils ont besoigné tant au portal vieil, à la tour des « Pastez, comme au tauldiz fait nouvellement. »

CC. 534. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 79 pièces, papier.

1497-1498. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration, de missions et autres effectués dans l'intérêt de la ville; — remboursement d'emprunts; service des intérêts des sommes dues; à comptes sur les aides. — Députation auprès du Roi pour lui remontrer le préjudice que causerait à la ville le maintien de la défense de transporter l'or et l'argent hors du royaume; frais faits pour obtenir provision contre cette prohibition. — Publication par des sergents royaux des lettres patentes ordonnant aux marchands de conduire ou d'envoyer leurs marchandises aux foires de Lyon et non ailleurs; — allocation de 10 livres à Claude Thomassin, conservateur des priviléges des foires, pour poursuivre la condamnation d'un malfaiteur qui avait égorgé un muletier. — Indemnité accordée à Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat, « pour l'in« ventaire des lettres, documens, priviléges, procès et autres « pièces estans en l'ostel commun. » — Frais de procédures, d'exploits, d'expédition de pièces, de publication aux pays d'Asti, de Saluces et à Grenoble des lettres patentes octroyées en faveur des foires. — Dons gracieux offerts par la ville : — au sénéchal de Lyon, venu « pour la peste »; poissons fournis par André Daveyne, pêcheur; — de dragées, confitures et saucisses de Boulogne, « à messire Gabriel, médecin « du Roi, à M. le général Allegrin, à l'advocat Cothardi, au « général Gaillard; — de satin, au chancelier de France; — « au poste et chevaucheur du Roy, 6 écus pour son vin, « d'avoir apporté les premières joyeuses nouvelles et lettres « missives dudit seigneur de son advenement à la couronne, « après le trépas du feu roy Charles, que Dieu absoille; — « de troys grosses carpes, troys brochets, une truyte et « quatre lemproyes, à MM. les président et ambassadeurs « des Trois-Estatz du Dauphiné et à M. le gouverneur « d'Ast; — au chevaulcheur de M. le mareschal de « France, gouverneur de Bourgoigne, qui nagueres apporta « unes lettres missives que mondit seigneur avoit escriptes « pour adviser icelle ville de quelque entreprinse que le « bastard de Bresse avoit pour piller icelle. » — Achat d'une ânée de froment pour faire l'essai du poids du pain. — Payement à Jean Barbet, cannonier, « pour ses peines et « vaccations du redreissement et abilliage de l'artillerie et « pouldres de la ville; — à Jean Pra, pour tendre et des« tendre la grosse cheyne de la tour soubz Pierre-Seize « par dessus la rivière de Saonne, pour la garde et défens « de la ville. » — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit

du Pont-du-Rhône; — location de l'hôtel commun de la ville, etc.

CC. 535. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier; 2 cahiers, ensemble 14 feuillets, in-folio, papier.

1498-1499. — Comptabilité, etc. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon; — de Laurent Paterin, docteur en lois, de Jacques Buyer et de Jean Rochefort, conseillers de la ville; — de Mathieu Beraud, dit Amyot, solliciteur des causes et procès; — d'Antoine Dupont, procureur général; — de Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat; — de Jean Archimbaud et Pierre Henry, dit Canard, mandeurs; — de Jean Pra, guetteur et trompette de Fourvières; — de Clément Trie, commis à surveiller les réparations à faire aux édifices communaux. — Travaux de pavage exécutés devant la porte de la Fontaine de Tirecu; — réparations aux pessières et au pont du Rhône. — Achat de bois et de pierres de « chuyns, d'Antoine Chavant, oncle et neveu, perreeurs de la paroisse de Pre« millieu, mandement de la Balme de Viennoys. » — État des dépenses faites pour le pont du Rhône, du 8 janvier au 15 septembre 1499; — journées de charpentiers, de maçons, de tailleurs de pierre et de manœuvres. — Cinquante-un blocs de choins furent « prins au cymetière de l'ospital, « taillés et menés sur ledit pont. » — Réparations aux portes de la Lanterne et du port Figuet, ainsi qu'à la tour de la Chaîne. — Frais de fabrication de poudre pour les couleuvrines et « les bâtons à feu. » — Payements à Jean Montaigne et Pierre Revel, brigandiniers, « pour avoir « remonté les brigandines estans en l'ostel commun; — à « Gillet Proteau et Denys Rosseau, armeuriers et forbisseurs « demourans au molin sire Jehan Dupeyrat pour le forbis« saige et estoffes de trente-troys sallades; — à Rolin du « Maret, sergent royal, pour ung voyage qu'il a fait jusques « à Lent et d'ilec revenu à Villefranche porter lettres à « M. le bailly de Beaujeuloys, affin que ledit sieur man« dast et escripvist à ceste dite ville de la prinse et pillerie « que quelques gens de guerre avoient fait en icelle ville « de Lent, et des autres nouvelles et dangiers qu'il pouroit « savoir de la guerre et de l'armée du Roy des Romains, « affin de donner ordre et provision à la deffense et garde « de ceste dite ville ».

CC. 536. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1498-1499. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédures, à comptes sur les aides et les impositions, remboursement d'emprunts, arrérage de pensions, vacations de notaires, de greffiers, etc. — Sommes allouées à Humbert de Villeneuve, docteur en lois, lieutenant général du sénéchal de Lyon, pour frais d'un voyage auprès du Roi, « pour avoir deniers à clourre et « fortiffier la ville pour la seureté du royaume, pourceque « c'est l'entrée et une clef d'icellui; — à Jacques Gaultier « sergent royal, pour aller à Paris faire quelque poursuite « pour la conservation et entretennement des privilèges des « foyres; — à Benoit Berjon, clerc notaire, pour aller devers « le Roy, pour demander et poursuivre la révocation de « certaine commission que ledit seigneur, par inadvertance, « importunité de requerans ou autrement, a dirigée, octroyée « et décernée a monsr le receveur Secondin, pour deffendre « l'entrée des draps de soye en ladite ville. » — Dons gracieux de 14 aunes de satin à la femme du sénéchal de Lyon; de velour noir à monsieur de Saint-André et au capitaine de Serron, envoyés par le Roi à Lyon, « pour visiter les répa« rations et fortiffications neccessaires pour la closture et « deffense de la ville du costé devers l'empire, mesmement « sur le cartier de Saint-Vincent; — de canelle, orengeat, « anis, saucisses de Boulogne, poires muscadelles, potz « mirabolans, ymbis, écorce de citrons, raisins de Damas, « boyte de coliandres, à maître Philippe Baudot, à monsr le « marquis de Rothelin, mareschal de Bourgogne; — de pois« son, au bailli de Viennois; — d'épices et de vin de Malvoisie, « à mons' l'evesque de Lyon, ambassadeur pour le Roy et « allant devers monsr le duc de Savoie, etc. » — Décharges et réductions accordées aux fermiers de la carterie, de la boucherie, du barrage du pont, du poisson frais, de la pelleterie, etc. — Location de « l'ostel commun, où se tient « présentement le consulat, vendu à Barthélemi Bellièvre « par faulte de deniers communs soubz grâce de rachect. » — Frais de garde de la grosse chaîne de Pierre-Scize. — Paiements « à Jehan Greffet, potier, pour veysselle d'es« taing qu'il a baillée et fournye au nom de la ville, ès « deux pris du jeu de la colovrine qui ont esté jouez par « les colovriniers d'icelle ville dedens les fossez, lieu or« donné pour ledit jeu, affin d'introduire et faire applic« quer pluseurs compaignons et gens de mestier à user et « jouer de bastons à feu pour rennforser la défense d'icelle « ville en temps d'emynent peril contre les ennemys du « Roy et du Royaume, qui par surprinse, assault ou autre« ment vouldroyent gresver icelle ville; pour lequel jeu « mieulx faire exercer et continuer a esté ordonné donner « et délivrer esdits colovriniers chacune année, à quatre « foys, jusques à dix livres tournois en veysselle d'estaing. » « — Dépenses pour les obsèques du roi Charles VIII.

CC. 537. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier, 1 cahier de 8 feuillets in-folio, papier.

1498. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses occasionnées par l'entrée du duc de Valentinois. — Mystères et farces jouées en l'Herberie et au Change; salaires des musiciens et des acteurs ; — frais d'établissement des échafauds, de décorations, de costumes, etc ; — honoraires alloués à François de Rochefort, peintre. — Payements « au grillotier pour le louaige et perte des sonnetes qu'il « bailla pour dancer les Morisques; — à André Daveyne, « pour ung brochet qu'il bailla le jour du banquet pour « quelque seigneur qui ne mangeoit point de cher; — à « François, le peintre, pour ung portraict des murailles de « la ville qu'il feist en papier pour envoyer à mons^r le « lieutenant estant en court de par icelle ville; — à maistre « Glaude Chevallet, pour la facture de la rethorique et « bergerie morale et autres services qu'il a faiz en la con- « duite des mystères de ladite entrée; — pour le louaige « de deux cens soixante unze tranchoers de boys et pour « recompense de 69 d'iceulx tranchoers qui ont esté per- « duz ou rompuz audit banquet. » — Frais du banquet offert au duc de Valentinois. — Mémoires de divers fournisseurs. — Voici quelques extraits de celui de George Pepin, pâtissier : « XXXVIII chappons a III s. la pièce, XXXIIII co- « nilz à II s. VI d. pièce, XIIII douzaines de perdriz blanches « et rouges à VII bl. la pièce, XVI canars à VIII bl. pièce, XXXVI tourterelles à V s. pièce, troiz douzaines de begaces « à VI bl. la pièce, VI levrauds à III s. pièce, grives et al- « louettes XXX sous, XII paons XXI l., X fesans XII l. « X s., une rouelle de veau III s., une pièce de beuf IIII s. « II d., ung quintal et demy de lard V l. I s. III d., orenges « XIIII s., vasselle VI s., bois et charbon IIII l., XVIII pas- « tez de coings IIII l. X s., XVIII tartres d'Angleterre IIII l, « X s., XVIII dariolles d'Angleterre IIII l. X s., XVIII bri- « des a veau III l., XVIII platz de ryssolles II l. V. s., façon « de XVIII pastez de venoyson de biche I l.; façon « de XVIII pastez de sanglier I l.; XVIII platz desoub « II l.; XVIII platz de gellée II l.; langues de moton I l.; « XVIII platz de mestier II l. V s.; façon de XVIII pastez « de chappon I l. X s.; XVIII pastez d'allouetes I l.; XVIII « dariolles de cresme II l. V. s. etc. — Plus, pour Jehan de « Paris, en l'echauffault du Palais, ung pasté de deux « chappons et d'une lesche de beuf, ung conil, un chappon « et une perdriz rostis XXII s, I d., etc. » — Payement à Guillaume Darien, citoyen de Lyon, de 15 livres tournois « pour le plaisir et service qu'il a fait à la ville pour avoir « donné une belle grande et privée bische qu'il avoit « nourrye en sa maison, laquelle fut occise à faire service « au banquet et festoyement qui fut fait à monseigneur le « duc de Valentinoys à sa première venue et entrée en « ladite ville pour l'onneur du Roy, notre sire, qui l'avoit « mandé et commandé, etc. »

CC. 538. (Portefeuille.) — 2 cahiers, ensemble, 56 feuillets, in-folio, papier.

1499. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — États des dépenses faites pour l'entrée du roi Louis XII. — Cinq deniers pour livre sont imposés sur les habitants pour subvenir aux frais de réception; — les religieux de Saint-Antoine de Viennois s'engagent à tenir hors des murs leurs pourceaux qui erraient librement par la ville; le consulat leur promet en retour une ânée de seig^le par mois. Jean de Troyes et Pierre Goyon, cartiers, se chargent de la confection de 800 targettes les unes portant un porc-épic en champ de gueule, les autres un A, et des écussons aux armes de France ; — robes pour les conseillers ; — cent petits enfants de 6 à 9 ans, des meilleurs familles de la ville, sont vêtus de robes bleues, semées de fleurs de lis, et doivent crier : *vive le Roi !* — Jean Le Père et Nicolas, orfèvres, s'engagent « à faire et reduyre mil « escus d'or en ung porc-espic assis sur une terrasse de la « grandeur qu'il pourra estre et en la forme du patron qui « pour ce leur sera baillé par Jehan de Paris. » — « Le « mercredi, dixiesme jour du moys de juillet mil quatre « cens quatre vingt dix neuf, le roy Loys, douziesme de ce « nom, fit son entrée en la ville de Lion, par la porte de « Bourgneuf, et ala louger en l'ostel archiépiscopal; — « Le XIIe jour des moys et an dessusdits tous les conseil- « lers de la ville, exceptés Pierre Palmier, Glaude Lau- « rencin et Pierre Reguard, et avec eux presens mons^r le « procureur du Roy, Jacques de Baileux, trésorier, et le « procureur de la ville, sont allez devers le Roy, heur de « sept heures de matin, et luy ont présenté de par ladite « ville ung porc-espic fait tout d'or d'escus pesant treze « marcs cinq onces cinq deniers douze grains, lequel a « receu ledit don et offert de confirmer les privileiges de « ladite ville. — Autre compte des fraiz de l'entrée du Roy, « rendu par Amé Bullioud. » — Payements à la femme de Jean Bourgeoys, enlumineur, pour coutures; — à Huguenin Carra, mercier, pour fourniture du taffetas employé dans les costumes des femmes qui figurèrent les personnages de : « marchandises, France, amour, souveraine, prudence,

Justice, Influence, Droite ligne, de l'Eaue, de la Terre, de Providence divine et Peuple; » — à divers pour la décoration du poële porté sur le Roi; — « à Antoine « de Vigne, drapier, pour quatre aulnes et demye drap « turquin pour faire robbe à Jehan de Paris, qui fit Bon « Temps, et pour cinq aulnes vert pour faire coctes à « Santé et Liesse qui estoient avec Bon Temps: » — façon de robes, de chausses pour : l'Air, le Feu, Neptune, le Soleil, « qui sont de peaulx dorées et argentées, — à Claude « Chevallet, pour les dits qu'il fit pour l'entrée du duc de « Valentinois et du Roy et pour recorder les filles; — journées de peintres : Johannes Bourgoys, Jaques Berthet. « Jaques Forestz, Poncet Ymagnier, Pierre Bouté, François « Rochefforl, Guyon Levet, serviteur dudit François Rochefort, Jehan Lamy, Adam Le Fevre, Jehan d'Auney, « Philippe Besson, Pierre Diespe, Symon Chenevier, deux « Flamens, Jehan le Noir, serviteur de Jehan de Paris, « Jehan de la Rue, Jehan Henault, Anthoine Vessenat, « Henry Guiot, Jehan Chappeau, Pierre du Pont, Jehan « Ramel, Vincent Montmiral, Pierre de Fontaines, etc.; — « à Jehan de Paris, paintre du Roy, pour sa poyne d'avoir « devisé les mistères de l'entrée, avoir fait tous les patrons « tant desdits mistères que des cartiers, toilles et targuetes, « au broleur pour le poille et l'orfèvre pour le porc-espic « d'or donné audit seigneur et autres peines et travaulx « qu'il a heuz à conduire les mistères et faintes de ladite « entrée, LXX l.; — à Clément Trie, pour le soupper de « Jehan de Paris, François Rochefort, Pierre Bonté, « paintres, et Nicolas l'ymagier, qui s'assemblèrent pour « deviser les mistères et faintes de ladite entrée. » — État des fournitures faites aux peintres en couleurs, cordes, papier, étoffes et autres objets. — Payement « à maistre « Heurry Vallulfin, maistre de l'escolle du cousté devers « l'empire, pour certaines despenses par luy fournies pour « l'eschauffault des petiz enfans; — à Jehan de Paris, le « tondeur, pour despense par luy faicte en son eschauffault « du Puy Saint-Christofle, où il fit Bon Temps; — à « la vefve de l'Aubepin, cordonnier, de laquelle l'on emprunta neuf pierres ou il y a à chacune une boucle de « fer pour faire contrepois au char de Neptunus, desquelles « Jehan de Paris, le paintre, coppa les cordes de cinq et « tumbèrent en la Saonne; — Dons faitz aux officiers de « chez le Roy : aux forriers, aux huissiers d'armes, « aux trompettes, aux portiers, aux deux huissiers de « chambre et massiers, aux valetz de pié, aux herauIx « d'armes, au mareschal des logis, au prevost de l'oustel, etc. » — Payement « à Jehan Le Père, filz de Loys Le Père, orfèvre, de la somme de trente cinq escus d'or pour la fasson du porc-espic d'or donné au Roy, etc.»

CC. 539. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 22 pièces, papier, 1 sceau.

1499-1500. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Gilbert du Gué, chevalier, seigneur des Ternes, capitaine et sénéchal de Lyon; de Louis Teze, Pierre Burberron et Claude Le Charron, docteurs en lois, conseillers de la ville; d'Antoine Dupont, procureur général; de George de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat; de Jean Archimbaud et Pierre Henry dit Canard, mandeurs; de Jean Pra, guetteur et trompette de Fourvière; de Pierre Boteille et Jean Portier, gardes des clés de la porte des Farges; de Pierre Fuzier, parcheminier, garde des clés de la porte du pont du Rhône; de Jean Feschet, mercier, garde de la porte de Saint-Marcel; d'Edouard de Bire, maître-maçon, juré; de Mathieu Beraud dit Amiot, avocat à Paris, solliciteur des causes de la ville.

CC. 540. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier, 3 cahiers ensemble 94 feuillets, in-folio, papier.

1499-1500. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux édifices communaux et aux fortifications. — Honoraires alloués à Clément Trie et à Édouard de Bire « maistre juré sur le fait œuvre de la massonnerie; » — achat de pierre pour le pont du Rhône. — Acquisition de 200 « arbres de chaisnes, pour employer en la repparation « du pont du Rhosne et peyssières qu'il convient faire pour « destourner le cours de l'eaue pour la fortiffication d'icelle « ville, prenables et coppables ou boys de Leonard Favre, « appoticaire, assiz entre la ville et l'Isle-Barbe, du costé « devers l'empire, c'est assavoir cent desdits chaines de « pyé en syme, et les autres cent de la longueur de six « toises, à raison de cinq piés et demy la toise. » — Réparations aux portes du Griffon, de la Lanterne, de Saint-Marcel et de Saint-George; au pont de bois sur le Rhône, au pont de Saint-George, à la chapelle du Saint-Esprit, à le grange et à la tour des Farges. — Rapport de Jean de Salle et d'Eymar Eygret, charpentiers, sur l'état de l'arche de la trappe « du pont du Rosne au-dessoubz de la tour du « costé devers le Dauphiné, laquelle arche par l'impétuo- « sité et divertement du cours de l'eaue a commencé à « cheoir en ruyne et démolition. » — Devis, cahier des

charges et marché des travaux à exécuter. — Recettes et dépenses de la taille établie au port de Rue-Neuve, « à « cause de la démolicion de deux arches du pont du Rosne « près le pont de boys, qui churent en ruyne le dimanche « dix neufviesme jour du mois de juillet l'an mil cinq cens, « entre neuf et dix heures du matin ou environ, sans ce « qu'il y eust personne perie ne affoullée. » — Frais de construction d'un pont provisoire en bois sur les arches démolies. — Honoraires alloués à « maistre Quentin, chap- « puys de Seyssel, que messrs les conseillers avoient mandé « venir pour adviser et deviser sur le fait de la réparation, « pour ce qu'il est renommé estre expert en reparation de « pont et lequel y est voulentiers venu. » — Journées de maçons, de charpentiers, de mariniers, de manœuvres, etc.

CC. 541. (Registre.) — 16 feuillets, in-folio, papier.

1500. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Baileux, receveur de Lyon. « Le compte de la recepte et despence faicte pour « l'entrée de la Royne à sa première et joyeuse venue « de son second regne en la ville de Lyon. » — Collecte faite « sur les plus apparens et ayans prouffit et comodité « à l'institution et establissement des foyres; » — dans l'état on remarque les noms suivant : messire Maurice Sève et ses frères, Jehan de Chalein, orfèvre ; Loys le Père, Anthoine de Vauzelle, maître Jean le Dyamantier, François Rubis, Jacques Buyer et son neveu, André Daveyne, etc. — Prêt à la ville par Claude Laurencin, de la somme de 300 écus d'or « pour faire la médaille d'or donnée à la Royne. » — Payements à « Gabriel de Bourg, marchand, « pour les draps de soye qui ont esté prins de luy pour la- « dite entrée; — à Anthoine de Vinoz, marchant drappier, « pour quatorze aulnes draps rouge, blanc et jaune, pour « faire abillemens de bergiers et bergières, pour ceulx qui « jouèrent sur l'eschauffault le mystère en la rue du Palais ; « — à Guillaume Angelier, brodeur, qui a fait le poille, « pour douze lettres de *L* faictes de drap d'or porfillées « d'or et de soye noire, et douze lettres de *A* faictes de « veloux noir porfillées de guippures d'or ; — pour la façon « et soye de trente troys armynes de veloux noir porfillées « de soye noire; — item pour la façon de la pourfillure et « guippure d'ung grand *A* de veloux pers porfillé de guip- « pures d'or, et pour neuf fleurs de lis de drap d'or por- « fillées de guippures d'or ; — pour la façon d'une grant « couronne d'or à piarrerie porfillée de guippures; — pour « dix neuf onces de soye noire et jaune pour faire les « franges dudit poille, à huit sols l'once ; — à François « Rochefort, paintre, la somme de vingt livres tournois, « marché fait avec luy de faire tout l'ouvraige de paintture « bien et deuement requis et neccessaire pour ladite en- « trée, c'est assavoir aux quatre mystères et treze Sibilles ; « à Clément Trye, la somme de trente-six sols tournois « pour bailler, c'est assavoir, XXX sols à Jenin de Beau- « jeu, pour faire la rethorique des personnaiges et mystères « de ladite entrée, et six solz pour rabiller deux tunicques « qui y furent dessirées; — aux herauls de la Royne nom- « mez Vennes et Allebout, pour don à eulx fait; — à « maistre Nicolas et Jehan de Saint-Priest, ymaigeurs, pour « la taille et façon des portraictz et molles pour faire la « medaille du don et present fait à ladite dame, quatre « escus d'or vallant VII livres t. ; — à Jehan Le Père, or- « fèvre, la somme de huit escuz d'or vallant XIIII livres t., « tant pour la façon de la medaille donnée et présentée « de par la ville à ladite dame à sa joyeuse venue de son « second regne, que pour la descalle d'or et autres cho- « ses d'icelle ; — à Jehan de Bourges la somme de cinq « cens douze livres dix solz cinq deniers tournois pour « quatre marcs cinq deniers d'or d'escus que pesoit la lite « medaille, à raison de soixante douze escuz couronne le « marc, en ce comprins huit deniers d'or de deschet ; — « à Jaques Baronnat pour une couppe de voirre de Venize « par luy achaptée pour mectre et presenter ladite pièce « médaille quant elle fut présentée à ladite dame, troys « escus d'or soleil. » — Procès-verbal d'appurement du compte.

CC. 542. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 37 pièces, papier.

1499-1500. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville : dons d'épices et de vin de Malvoisie au duc de Gueldre, au prince d'Orange et au gouverneur de Bourgogne ; de velour cramoisi au vicomte Cotereau, secretaire du Roi, etc. — Sommes allouées à Pierre Renuart, conseiller, « pour les fraiz et journées « qu'il a faits pour estre allé de par la ville jusques au Puy « en Vellay et d'illec revenu par Valence et Tournon, pour « sercher et savoir si l'en pourroit trouver des blez pour « la fourniture et provision d'icelle ville, affin d'obvier « a cherté et neccessité, pour ce que l'on murmuroit que à « cause de la indisposition du temps le blé monteroit à hault « pris, et que la traicte des blez de Bourgongne avoit esté « deffendue ; — à Jeronym Menyer, pour ung voyage qu'il « feist derrierement en Savoye pour enquerir et savoir se- « crètement l'entreprinse et armée que faisoient le roy des « Romains et autres ennemys du Roy et royaume de France,

« lesquelz, ainsi que l'on murmuroit estoient deliberez faire « surpendre et piller ceste dite ville par emblée ou autrement; — à Jean du Vivier, sergent royal, pour ung « voyage qu'il a fait, au moys d'aoust dernier passé, qu'il « pourta au Roy lettres missives et informations touchant « l'excès qui fut fait par monsieur de Beaudisner, en la « personne de monsr le lieutenant, messire Humbert de « Villeneuve; — pour ce, disent les conseillers dans le « préambule d'un mandat du 3 août 1500, que nous avons « sceu l'oultraige et excès fait, perpétré naguères en la « personne de messire Humbert de Villeneuve, lieutenant-« général de monsr le séneschal, par le sr de Beaudisner et « autres ses complices, qui est chose scandaleuse et de « mauvais exemple, actendu le personnaige chief de jus-« tice auquel a esté fait ledit oultraige, et que par consé-« quent, si tel oultraige estoit tolléré estre fait aux plus « grans, et n'y estoit pourveu, plus facilement l'on pour-« roit envahir et assaillir les autres moindres citoyens et « habitans de ladite ville; par quoy, comme gouverneurs « et administrateurs de la chose publique de ladite ville, « avons arresté que le Roy notre souverain seigneur soit « adverty de la vérité du cas, etc. » — Frais d'administration et de procédures; — honoraires des gens d'affaires; — service de pensions et d'intérêts; remises et réductions accordées aux fermiers de la fusterie, de la pêcherie et de la draperie. — A comptes sur les droits d'aide dus au roi.

CC. 543. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier, 1 cahier, de 16 feuillets, in-folio, papier.

1499-1500. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payements « à vénérable per-« sonne, frère Pierre Garnier, procureur de la comman-« derie Saint-Anthoine audit Lyon, de la quantité de quatre « asnées seigle, pour le nourrissaige et entretenement des « porceaux d'icelle commenderie, lesquelz ledit procureur « feist mectre et nourrir hors icelle dicte ville environ « quatre ou cinq moys ou temps d'esté derrier passé, affin « de faire cesser et eviter l'infection et puenteur qu'ilz « faisoient et esmouvoient au long des rues en venant des « retraictz et conduitz des chambres latrines, au moyen « de quoy la peste se povoit plus facilement generer et « avoir son influence, et aussi que c'estoit chose laide et « deshonneste à veoir et mesmement pour ce que le Roy « et son train estoit lors en ladite ville; — à Imbault de « Varey, sr de Foreys, pour le droit et action que ledit « sr de Forestz povoit avoir sur les bouticques edifiiez sur « le bollevart de la porte de la Lanterne, auquel lieu ledit « sr de Forestz avoit une maison, laquelle par commande-« ment du roy Loys fut abatue et démolye pour y faire « ledit bolevart; — à Martin de Guigonne et Lucas Cou-« chin, charpentiers, pour la façon et fourniture des es-« chauffaulx, parc et lisses que le Roy a fait commander « faire faire à dilligence au pré de monsr l'abbé d'Esnay, « pour la jouste, combat et tornoy que le roi a ordonné y « estre faiz dedens mardi ou mercredi prouchain (mandat « du dimanche 10 mai 1500). » — Dépenses pour le repas et festoiement offert par la ville à maître Jean de la Bretonnière, conseiller du Roi en la chambre de la justice des aides, et à maître Nicole Chevalier, procureur en ladite chambre. — Location de l'hôtel commun. — 100 sols tournois accordés « au Roy et joueurs des bastons à feu pour « remectre sus et faire entretenir le jeu de la colovrine. » — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Réparations à l'hôpital Saint-Éloi. — Payement « à Gaspard, fondeur « de cloches, pour une cloche prinse de lui pour la cha-« pelle du Saint-Esprit, pesant IX livres, à IIII s. la « livre. »

CC. 544. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 32 pièces, papier

1500-1501. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés. — Gages de François Buclet et de Laurent Patarin, docteurs en lois, de Jean Benoît, dit de Bourges, et de Jean Russellet, conseillers de la ville; — d'Antoine du Pont, procureur général; — de Georges de la Noyerie, secrétaire du consulat; — de Jean Archimbaud et de Pierre Henry dit Canard, mandeurs; — de Jean du Pré, guetteur de Fourvière; — de Jean Patoud, commis à l'entretien de la chapelle du Saint-Esprit; — de Clément Trie, chargé des réparations à faire aux édifices communaux; — de Mathieu Berault, dit Amyot, avocat, solliciteur des causes de la ville à Paris. — Remboursements d'emprunts à Étienne Grolier et à Benoît Buatier. — Décharges et réductions accordées à Jean Hillaire et à Jehan Coreau, fermiers du barrage du pont du Rhône; — à Jean Guenault, fermier des impositions; — à Pierre Boysson, fermier de la boucherie. — Service des pensions dues au chapitre de Saint Nizier et à Barthélemy Bellièvre. — Frais d'administration, de procédures, d'expéditions d'actes, etc. — Vacations et honoraires des hommes d'affaires.

CC. 545. (Portefeuille. — 1 registre de 55 feuillets, in-folio, papier. 7 pièces, papier.

1500-1501. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations et entretien des édifices communaux. — Réparations au pont du Rhône; frais occasionnés par la traille établie en face du port de Rue-Neuve; — construction d'un pont provisoire en bois sur les arches démolies du pont du Rhône. — Indemnité accordée pour le reculement de la maison dite des Trois-Fourneaulx sise « sur la rue tendant « la grant porte des Cordelliers au Portal-Vieux sur le « Rosne. » — Allocation de la somme de 20 livres tournois « pour aider à faire la rue qui se fait presentement « large et aisée au lieu ou souloit estre une petite mal aisée « et ravissant ruelle appelée Tirecu, près la Bombarde, « laquelle, par le moyen de plusieurs gens de bien qui y ont « voulontiers contribué et les aucuns circonvoisins donné « de leurs possessions pour la manufacture et elargisse- « ment d'icelle, sera utille, aisée, large et prouffitable et « beaucoup advantageuse pour la venue et issue de ceulx « qui viendront et sortiront, tant à pyé comme à cheval, du « costé de la montagne de Forvière et Saint-Just. — Dépenses pour l'établissement de clés en fer destinées à relier les arches du pont sur le Rhône ; — journées de maçons, de charpentiers, de mariniers, de manœuvres; — extraction de gravier, etc.

CC. 546. (Portefeuille. — 2 cahiers, ensemble 22 feuillets, in-folio, papier; 28 pièces, papier.

1500-1501. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don à madame la chancelière « d'une chambre de tapisserie acquise de Pierre « Eglise au prix de 304 livres, 8 sols troys deniers ; — de « vingt-cinq escuz d'or soleil, à mons. maistre Florimont « Robertet, secrétaire des finances du Roy ; — d'un escu « d'or au barbier de mons[r] le chancellier pour avoir advisé « et sollicité mondit s[r] le chancellier de sceller des lettres « patentes en faveur de la ville; — de deux douzaines per- « driz rouges, une douzaine beccasses et deux butors à « mons[r] de Saint-André ; — de deux douzaines perdriz « rouges et deux douzaines blanches, ensemble de vingt- « sept symaises vin blanc et cleret prins au Chappeau- « Rouge, d'une carpe, d'une anguille, à mons[r] le général « de Languedoc ; — de cinq aulnes satin noir à mons[r] le « visconte Cotereau ; — d'un gros poysson à mons[r] le gé- « néral Briconnet lougé au Porcellet ; — d'ung fromaige « de Millan, de deux marcellins et d'une douzaine saul- « sisses de Bolloigne à mons[r] maistre Burdelot, procureur « général pour le Roy à Paris. — Frais alloués à Clément Trie et autres pour voyages faits par eux, auprès du Roi, à Loches, à Blois, etc., « pour la traicte des blez tant de « Bourgogne, comme de Languedoc pour la provision de la « ville de Lyon. » — Quatre anées de seigle accordées au procureur de la commanderie de Saint-Antoine pour les pourceaux de sa maison qui doivent être tenus hors de l'enceinte de la ville; — prix aux joueurs de la couleuvrine ; — desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Recette effectuée au barrage du pont du Rhône, à l'époque des foires. — État des balles d'épiceries grabellées du mois de novembre 1500 au mois d'août 1501.

CC. 547. (Portefeuille. — 1 pièce, parchemin ; 1 registre de 43 feuillets, papier, in-folio ; 32 pièces, papier

1465-1501. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Comptes rendus par Mathieu Berault, dit Amyot, solliciteur des causes de la ville à Paris, des frais par lui faits à l'occasion des procès soutenus par le consulat. — Pièces justificatives de ces frais : honoraires d'hommes d'affaires, droits d'expéditions, gratifications aux clercs, fournitures de papier, de sacs, etc.

CC. 548. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1501-1502. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés. — Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon ; — de Georges de la Noyerie, secrétaire du consulat ; — de François Buclet, Laurent Paterin, docteurs en droit, et de Barthélemy de Villars, conseillers de la ville ; — d'Antoine Berjon, procureur général; — de Jean du Pré, guetteur de Fourvières ; — de Jean Archimbaud et Pierre Henry, mandeurs du consulat ; — de Pierre Fuzier, Léonard Martin et Jean Gasteblé, gardes des clés des portes ; — de Jean Coignet et de Barthélemy Laurent, procureurs en parlement, à Paris.

CC. 549. (Portefeuille.) — 1 registre de 28 feuillets, in-folio, papier, 6 pièces, papier.

1501-1502. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux édifices communaux. — Établissement de conduits en plomb pour amener l'eau de la fontaine Saint-Marcel jusqu'à l'hôpital Sainte-Catherine, « pour le bien et prouffit « de la chose publique et des pouvres venans et affluans « audit hospital. — Avant cette époque l'eau coulait dans la rue jusqu'aux fossés de la Lanterne. — Frais pour repaver la rue « près le couvent des frères Jacoppins. » — Réparations au pont du Rhône. — Dépenses « pour re- « mectre et faire tourner le Rosne du costé devers la ville. » — Paiements à Guillaume Blanc, « pour deux grans vieulx « bateaux prins au port de rue Chalamon, et les avoir mon- « tez jusques au lieu des peyssieres du pont du Rosne, pour « illec les enfoncer et renforcer icelles peyssières ; — à « Pierre Cousturier, masson pour six journées qu'il a be- « sogné à tailler et perser la pierre qui servira de tronc en « la chapelle du Saint-Esprit sus ledit pont pour y mectre « les aumosnes qui y seront données. » — Restauration de la croix du pont : « à maistre Nicolas l'ymageur, pour avoir « reffait ung bras en l'ymaige de Notre-Seigneur, et une « main en l'ymaige de Jhesus en ladite croix qui estoient « rompuz. » — Construction « d'ung arc boutant de pierre « de taille derrier la chapelle du pont Saint-Esprit sur « ledit pont du Rosne du costé devers la ville. »

CC. 550. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 22 pièces, papier.

1501-1502. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédures ; — dédommagement accordé à certains fermiers de la ville ; — secours de 40 livres alloué à Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat ; — service des pensions ; — ferme des gabelles ; — frais de voyages auprès du Roi à Paris et à Blois, — État de la recette des deniers du barrage du pont du Rhône.

CC. 551. (Portefeuille.)—2 cahiers, ensemble 8 feuillets in-folio, papier.

1501-1502. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais occasionnés par « l'entrée et réception en icelle ville de « mons^r le cardinal d'Amboise venant et entrant légat en « France, au moys de novembre l'an mil cinq cens et ung. » — Paiements faits à Guillaume Angelier, brodeur, pour fournitures de satin, de franges, de cordons, etc. ; — « à « Berthelemi Panchati, marchant florentin, pour ung beau « drap d'or contenant quatorze aulnes demy octave, à « raison de vingt escus sol. l'aulne, dont a esté fait don et « présent de par la ville a mondit s^r le legat, pour en faire « vestemens et ornements à sa chapelle ; » — à divers pour les costumes des personnages devant figurer dans les mystères ; — « à Jehan Yvonnet pour XII jours qu'il a vaqué « tant à faire les rolles des personnaiges servans auxdits « mistères, comme pour avoir recordé les filles et avoir « joué luy-mesme sur les eschaffaulx ; — à Poncet tailleur « d'imaiges, Jehan Richart, barbier, Humbert Colombin et « leurs compaignons, qui ont joué les pastoreaulx en l'es- « chaffault de l'Erberie ; — à Clement Trye pour faire « payement au prebtre de Saint-Nizier et au filz de Canart, « qui jouèrent au mistère qui fut fait à la porte du pont du « Rosne ; — audit Clément Trye, pour payer Jehan Richier, « qui composa les ditz et rethorique desdits mistères et joua « luy-mesme et vacca à la conduite des personnaiges ; — « à Estienne Gaultret, qui eut charge tapisser troys « chambres pour mondit s^r le legat en son logis de là le « Rosne, en la grange sire Jehan Roussellet ; — à maistre « François Rochefort, paintre, pour avoir servy en l'art de « painture necessaire auxdits mistères luy et ses gens et « avoir fourny or et coleurs, aussi avoir inventé et mis en « ordre partie desdits mistères ; — à Glaude de Roanne, « sergent, qui fut porter les lettres de mons^r du Puy à « mondit s^r le legat estant logé à Eyrieu. »

CC. 552. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier ; 1 registre de 14 feuillets, in-folio, papier.

1501-1502. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville : — « à noble Jehan Roussin, « maistre d'ostel du Roy, d'une pièce de camellot, conte- « nant seize aulnes ; — à mons^r de Clerieu de deux flascons « pesans dix-sept marchs, quatre onces, dix-huit deniers « argent, fournis par Pierre Parent, orfèvre, marchant de- « mourant à Paris ; — à madame la chancellière estant « logée avec mons^r le chancellier en l'ostel des frères Pier- « revive, pour la grattiffier et en rememorant les biens et « honneurs que par son intercession mondit s^r le chancel- « lier a faiz et pourra faire à ladite ville, des pots de poires

« muscatelles, d'escorce de citron, des boistes de canelle, « d'orenjat, de semence froide, etc. — Dépenses « pour « quatre grans potz d'estaing en façon d'argent, pesans « quarante une livre et demye, achaptez de Benoit de « Noble, potier, à raison de quatre solz la livre, qui est « somme grosse, pour d'iceulx potz faire service en l'ostel « de la ville à porter et donner vin aux seigneurs ; — pour « avoir fait graver ès couvercles desdits quatre grans potz « les armes de la ville. » — Prix accordés aux joueurs de la couleuvrine. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Indemnité accordée « aux huit portiers qui furent commis « à la garde des portes pour obvier au dangier de la peste, « ainsi et par la manière qu'il fut advisé par monseigneur « le chancellier et autres seigneurs du grant conseil du « Roy. » — État des balles d'epicerie grabellées en la ville de Lyon. — Réfection du mur de soutenement du « grand « chemin venant de Saint-Just à Saint-Berthelemi au droit « de la ruette de Tirecu. » — Réparations aux tours des Balmes, du Puy d'Ainay, de la porte des Farges, de celles de la Roche et de la Chaîne, du faubourg de Saint-Just, et des arcs de Fourvières, aux 14e, 15e et 17e tours du côté de Fourvières, à celle de la porte Saint-Vincent, à la petite tour près la Déserte, à celles du portail Saint-Marcel, de la poterne de Sainte-Marguerite, du Griffon, de Chenevier, « aux deux tours rondes du Bessal, » sur les fossés de la Lanterne, à cinq autres tours près de ces dernières, à la tour Serpollet à la tour Ripault, à celle des Pastez, etc. — Dépenses diverses.

CC. 553. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 17 pièces, papier, 1 sceau

1502-1503. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville : — Gages de Gilbert du Gué, sénéchal et capitaine de Lyon; — de Laurent Paterin, docteur en droit, de Claude Laurencin, marchand et de Jacques Barondeau, conseillers de la ville; — d'Edouard de Bire, « l'ung des maistres jurés de massonnerie; » — de Geoffroy de Bernay, licencié en lois, avocat en parlement et solliciteur des procès; — de Roger Barme, aussi licencié en lois, avocat de la ville au parlement de Paris; — de Barthélemy Laurent, procureur de la ville au parlement de Paris; — d'Antoine Berjon, procureur général de Lyon; — de Georges de la Noyerie, secrétaire du consulat; — de Jean du Pré, guetteur et trompette de Fourvière; — de Jean Archimbaud et de Pierre Henry, mandeurs du consulat; — de Jean Girard et Jean Marmot, « ayant la charge « des clochettes et faire l'esveil ès lundiz pour faire prier « pour les trespassez; » — de Jean Fichet, dit Berthault, chargé d'ouvrir et de fermer la porte Saint-Marcel.

CC. 554. (Portefeuille.) — 1 registre de 54 feuillets, in-folio, papier, 8 pièces, papier.

1502-1503. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux ponts du Rhône et de la Saône. — Payement à Étienne Cunyl, maçon, « pour cent et cinq piés « pierre de chuyn qu'il a vendu et laissé sur le port de Rue-« Neufve, à raison de deux solz neuf deniers tournois le « pyé, du reste de certaine quantité d'icelle pierre qu'il « avait achapté pour reffaire l'avant-pile du pont de Saonne, « que feu monsr le maistre Jehan Baronnat en son vivant « ordonna estre reffaicte à ses coutz et despens. — Papier « et roelle de la despence faicte pour la reparacion et en-« tretenement du pont du Rosne, tant en massonnerie que « charpenterie, peyssières, betons et autres ouvraiges ne-« cessaires pour la conservation dudit pont et obvier à la « demolicion d'icelluy. » — Payements à Lucas Couchin, charpentier, « pour mectre et poser une clef sur ung arc « dudit pont, pour ce qu'il s'est fendu et l'arrière pile « desmentie et cheute ; pour ce qu'il a besoingné à mectre « une grant pièce de sapin pour porter le pont de boys sur « l'arc rompu ; — item pour faire l'escluse pour detourner « l'eaue soubz ledit arc pour y faire la massonnerie neces-« saire; — à Estienne Amorant, perreeur, demourant entre « Pierre Seize et la porte de Bourgneuf, pour ung mouceau « de pierre roupte de la roche de Pieraigle achapté de lui « et rendu sur le bort de Saonne ; — à Pierre Labbé, cor-« dier, pour une grande corde pezant LXII livres. — Frais d'établissement d'une traille au port de Rue-Neuve, attendu que « le lundi XXVe jour du moys de septembre l'an 1503, « les arches dudit pont qui desja avoient esté rompues, et « sur lesquelles l'on avoit fait pont de boys, cheurent en-« viron huit heures du matin. » — Extraction de gravier, achat de fagots pour les pessières, réparations d'outils, etc. — Journées de charpentiers, de mariniers, de maçons et de manœuvres, etc.

CC. 555 (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1502-1503. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Remboursements des emprunts faits pour subvenir aux réparations du pont du Rhône; — service des pensions dues

par la ville au chapitre de Saint-Nizier et à Barthélemy Bellièvre. — Frais de procédures, d'expéditions d'actes, etc.; — honoraires des hommes d'affaires. — Réduction (16 février 1503), sur le prix de son bail de deux années accordée au fermier du barrage du pont du Rhône qui avait éprouvé un notable préjudice à raison des fortes crues du fleuve, des réparations faites au pont et parce que « en la première « desdites deux années et au moys de juing, le Roy arriva « en ceste ville et y demeura jusques au moys d'octobre « ensuivant, pendant lequel temps les gentilzhommes et « archiers dudit seigneur faisoient venir leurs provisions de « boys, paille, foing, advoyne et d'autres denrées à eulx « necessaires sans riens paier, et en la seconde desdites « deux années la peste ou mortalité auroit eu cours puis « d'avant la Saint Baptiste dernier passée en tous les lieux « circonvoisins de ceste ville jusques à present, à cause de « quoy aucuns marchans ne marchandises, mulatiers ne « charretiers venans des lieux suspectz n'auroient peu ne « ousé entrer en ladite ville, comme la chose est trop plus-« que notoyre. » — Payement par les conseillers de la somme de 8,473 livres 14 sols tournois « qu'ilz devaient au « Roy à cause des gabelles de ladite ville qu'ilz tiennent à « main ferme dudit seigneur. »

CC. 556. (Portefeuille.) — 1 cahier de 10 feuillets, in-folio, papier, 2 pièces, papier.

1502-1503. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — État, mandats et quittances. — « Papier de la « despence faicte pour l'entrée de mons^r l'archiduc, en mars « mil cinq cens et deux, ensemble du bancquet et du feu « de joye fait pour la paix jurée entre le Roy et mondit s^r « l'archiduc. » — Paiements faits à divers pour les costumes des personnes qui figurèrent dans les mystères joués à la porte du pont du Rhône, dans la rue Grenette, en l'Herberie et aux Changes, et remplirent les rôles « d'Amour, du Pellerin, de Bon Vouloir, Ardant Desir, « France, Fille-de-France, du Fils de l'archiduc et de No-« blesse; » — à Pierre Bonté, painctre qui a besoingné à « paindre les abillements, armes et devises qu'il a fallu faire « pour ladite entrée; — à Jehan Richier, pour la composi-« tion et facture des vers faitz en rethorique pour les per-« sonnaiges qui ont joué auxdits eschafaulx et mystères, « aussi pour avoir recordé les filles et instruit tous lesdits « personnaiges, et aussi pour avoir escript et mis par ordre « la forme de ladite entrée. » — Dépenses pour le feu de joie fait sur le pont de Saône, « le jour que la paix fut criée, « le lundy IIIe jour d'avril mil v^c et deux. » — Dépenses pour le banquet servi sur le pont lors dudit feu de joie. — Payement à Benoit de Noble, potier, « pour troys asnées « et demy barral vin de Beaune pour boire et servir audit « bancquet dudit feu de joye à tous ceulx qui vouloient « boire et manger, par ordonnance de mess^rs les con-« seillers pour l'onneur du Roy et de ladite ville; — aux « instrumens, c'est assavoir Jehan de la Senaz, taborin, Guil-« laume, joueur du rebec, Jehan Barete, joueur du lut, et « Poncet, joueur des orgues, qui jouèrent audit bancquet. »

CC. 557. (Portefeuille.) — 3 cahiers, ensemble 32 feuillets, in-folio, papier, 5 pièces, papier.

1502-1503. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — États, mandats et quittances. — Don de 25 écus d'or couronne au sénéchal de Lyon, « à cause « des biens et honneur qu'il a toujours faiz et peult faire en « tous endroiz aux affaires communs, mesmement en la « commission et charge des vivres qu'il fault envoyer en « l'armée du Roy à Roussillon, en quoy il s'est en tout ce « qu'il a peu très-voullentiers employé; » — de 10 livres tournois aux religieux de Notre-Dame des Carmes, pour les aider à subvenir aux frais de la tenue de leur chapitre provincial, laquelle somme « pour employer et convertir en « une douzaine de moutons qu'on leur pourra faire délivrer « à la boucherie. » — Payement à Lucas Couchin, charpentier, de la somme de 20 livres tournois « à luy deue « par ladite ville pour reste du marché et prisfaict fait avec « luy pour les eschaffaulx, charpenterie et faintes qui furent « faiz à l'entrée, réception et joyeuse venue de la Royne « notre souveraine dame, en son second règne, lesquelz « XX l. t. luy furent mises en surceance et delay pour ce « que la feinte de la porte de Bourgneuf, qui estoit le prin-« cipal des autres mystères, ne fut descendue quant ladite « dame y arriva, ains demoura haulte par la coulpe dudit « Lucas, qui ne la voullut descendre, pour ce qu'il cuydoit « que icelle dame deust y arriver en sa letière qu'il veoit « lors assez loing, et neantmoins elle y arriva montée sur « ung aulbin qu'il cuydoit estre quelque autre dame, par « quoy craignoit faillir et trop se haster, ainsi que depuis « en avons esté advertiz, que ne seroit chose raisonnable « pour celle cause luy faire perdre et retenir ladite somme. » — Exemptions de subsides, gabelles et impositions en faveur des rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. — Robes de livrée accordées aux mandeurs du consulat. — Paiement « pour ung messel à l'impression « et bien relyé achapté et mis en la chapelle du Sainct-« Esprit sur le pont du Rosne, pour le service d'icelle « chapelle, LV sous. — Recettes faites au barrage du pont

du Rhône lors de la foire de la Toussaint 1502. — État des balles d'épicerie grabelées en 1503.

CC. 558 (Portefeuille.) — 8 pièces, prachemin; 35 pieces, papier, 1 sceau.

1503-1504. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Gilbert du Gué, seigneur des Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon; — des conseillers de la ville : Claude Le Charron et Laurent Paterin, docteurs en lois; Pierre Faye, marchand: Pierre Grand, Jacques Barondeau, Barthélemy Bellièvre, Pierre de Bourg et Jean Cayault, marchands; Pierre Reguard, Jean Buatier, Amé Bulliod, Humbert Mathieu, aussi marchands, et François Torvéon, qui tous font abandon de leurs gages à l'hôpital du pont du Rhône « pour le « norrissement des povres de Jhesu Crist y affluans en « nombre à cause de la stérilité, de la petite saison et des « incogneues maladies et languisons dont lesdits povres « sont malades et languissans, et aussi à cause des édiffices « qu'il a convenu et convient faire pour y loger et norrir « les povres filles repenties. » — Gages d'Antoine Berjon, procureur général de la ville; de George de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat; de Clément Trie, directeur des travaux communaux; de Jean Archimbaud et Jean Henry, mandeurs; de Jean du Pré, trompette et guetteur de Fourvière; d'Édouard de Bire, maître maçon, juré; des gardes des clés des portes; des préposés « à « sonner les clochettes et faire l'esveil tous les lundis et « aux festes des trespassez pour le salut et commémora- « tion d'iceux »; de Mathieu Coignet et Barthélemy Laurent, procureurs au parlement de Paris; de Roger Balme et Geoffray de Bernay, avocats de la ville au parlement de Paris.

CC. 559. (Portefeuille.) — 1 registre de 76 feuillets, in folio, papier, 14 pièces, papier.

1503-1504. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône; — acquisition de bois en Savoie; — salaire des mariniers de Dortan qui conduisirent trois radeaux à Lyon; — taxes payées aux péages d'Anthon, de Neuville, de Chazey, de Jonage et de Miribel; — journées de charpentiers, de maçons, de manœuvres; — achat d'un grand bateau plat pour le service de la traille établie sur le fleuve, — « Papiers et roolle de la despence « faicte par ordonnance de mess^rs les conseillers de la « ville de Lyon, en l'année commençant le premier jour « d'octobre courant mil cinq cens et troys, pour la répa- « racion et entretenement du pont du Rosne et des peys- « sières et aussi pour la treille érigée au port de Rue- « neufve, à cause de la démolicion de l'arche et pont de boys « qui chut en ruynes le lundi XXVme jour de septembre « l'an dessus dit. » — Payements « à maistre Jehan de « Salles, charpentier, pour faire la cabanne près le pont de « boys neccessaire aux ouvriers à faire le pont suspendu, « et pour avoir besongné en la charpenterie du boys d'icel- « lui pont; — à Pierre Draguillon de la Guillotière, pour « ses peines d'avoir conduit de nuyt les postes du Roy de- « puis la Guillotière jusques au passaige de la treille plu- « sieurs foys;—à Pierre Labbé, cordier, pour XXXV livres « de cordaille comprins en ce six onces qu'il a baillé pour « servir ès bateaulx dela treille et ès bateaulx qui mè- « nent les betons; item pour la maille de la grant treille, « treillons et autres cordailles y neccessaires, pesant le « tout huit quintaulx soixante-dix-neuf livres; — à An- « thoine de la Vanelle, graveur, pour avoir fait une marque « de fer aux armes de la ville, pour marquer à feu les « choses appartenans à ladite ville servans à ladite œuvre, « pour les recongnoistre. »

CC. 560. (Portefeuille.) — 4 pièces. parchemin; 25 pièces, papier.

1503-1504. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédures; — honoraires des hommes d'affaires; — réductions sur le prix des fermes; — remboursements d'emprunts; service des pensions; aides et gabelles dues au Roi. — Voyages et missions dans l'intérêt de la ville; — frais alloués « à maistre Édouard Lescuier, « greffier de l'officialité, citoyen de Lyon, pour ung veaige « qu'il a fait à deux chevaulx, jusques à Mascon, où estoit « et est encore le Roy, luy présenter les lettres de par la « ville, luy suppliant que son bon plaisir feust de deschar- « ger ladite ville du grant et excessif taux qu'avoit esté fait « sur icelle, touchant le fournissement des vivres et vic- « tuailles qu'il failloit faire et fournir à son armée en « Roussillon; — à maistre Anthoine Meigret, notaire, pour « ung veaige par luy fait jusques à Saint-Amour en Bour- « gongne, pour la ville soy enquerir et informer de la no- « blesse et progenie que prétend et dit avoir honorable « homme Glaude Thomassin. » — Dons gracieux offerts par le consulat, en dragées, confitures et fromage de Milan, « à mons^r maistre Jehan de la Berthonière, l'un des sei-

« gneurs de la chambre de la justice des Aides à Paris, et « à certains personnaiges qui ont servy et peuvent servir « aux affaires de la ville, » etc.

CC. 561. (Portefeuille.) — 4 cahier, ensemble, 63 feuillets, in-folio, papier; 10 pièces, papier.

1503-1504. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses diverses. — Payements aux religieux du couvent de Saint-Bonaventure, pour la desserte de la chapelle du Saint-Esprit ; — à Jacques Barondeau, recteur et gouverneur des hôpitaux du Pont-du-Rhône et de Saint-Laurent, pour les soins donnés aux pestiférés; — à Simon Benedictv « pour « les quatre pris francs que les colovriniers doivent et sont « tenuz jouer chacune année ès buttes d'icellui jeu ; — à « Jehan, filz de Girardin de la Roche, maistre charpentier, « pour quatre gibetz en façon de potences, faiz ès quatre « principalles yssues de la ville pour terrir les passans « et pugnyr les desobeyssans et delinqnans. » Dans le mandat les consuls ordonnateurs expliquent que « par « ordonnance de mons[r] le chancellier et du grant conseil, « en ensuivant le commandement et bon plaisir du Roy, « pour donner crainte à toutes manières de gens venans « des lieux dangereux, suspectz et infectz de peste, en « l'année derrière passée, fut deffendu sur peine d'estre « penduz et estranglez et autres amendes arbitraires, « que lesdits suspectz et infectz ne fussent si osez ne « hardis entrer, passer ne sejourner en ceste ville, affin « d'obvier au dangier de ladite peste qui avoit son in« fluance ladite année en pluseurs et divers lieux pro« chains et loingtains, et qu'il estoit très neccessaire « avec l'aide de Dieu le créateur y obvier, pour ce que « les affaires dudit seigneur se traictoient en ladite ville, « en laquelle lors estoit la Royne et mondit s[r] le chan« cellier, et que icellui s[r] y vouloit faire séjour à son « retour de Millan. » — État du vin vendu au détail, par Benoît de Noble, potier, pendant le temps qu'il fut roi des couleuvriniers.—États du grabeau de l'épicerie.— Recettes des deux trailles du port de Rue-Neuve et du barrage du pont du Rhône. — Réfection du pavé du pont sur la Saône.

CC. 562. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 33 pièces, papier, 1 sceau.

1504-1505. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés : — Gages de Gilbert du Gué, seigneur de Ternes, sénéchal et capitaine de Lyon; des conseillers de la ville Claude Le Charron, Laurent Paterin et Jean Caille, docteurs en lois; de Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire du consulat; de Jean Archimbaud et Guillaume de la Balme, mandeurs; de Jean du Pré, guetteur et trompette de Fourvière; de Clément Trie, surveillant des travaux communaux; de Barthélemy Laurent et Mathieu Coignet, procureurs au parlement de Paris ; de Jeoffroy de Bernay et Rogier Barme, avocats au même parlement; d'Antoine Berjon, procureur général de la ville; des gardes des clés des portes, etc. — Frais d'administration et de procédures; — à-compte sur les aides et sur les fermes tenues du roi par les conseillers ; — vacations d'hommes d'affaires; — réductions accordées sur le prix de leurs baux aux fermiers de l'imposition et gabelle de la revenderie, des huitième, dixième et vingtième du vin ; — au locataire « du dessoubz de la porte Chene« vier ; » — service des pensions.

CC. 563. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1504-1505. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — État des bois acquis de divers, à Pont-d'Ain et à Dortan, « pour employer à « faire les arches des peyssières sur le Rosne, au-dessus « du pont, pour retourner le cours dudit Rosne du cousté « devers la ville. » — Achat de pierre de choin à des « perreeurs de la Balme de Viesnoys. » Rôles de la taxe imposée, en juin 1504, pour la réparation du pont du Rhône. Sur ces rôles figurent Jehan Le Père, Jean Tignat et Pierre Barbe, orfèvres, Jacques Huguetan, libraire; Jacques Mailliet, imprimeur; Jehan Junin, dit le Diamantier, libraire, etc.

CC. 564. (Registre.) — 62 feuillets, in-folio, papier.

1504-1505. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — « La despence et fraiz faiz pour la « repparation et entretenement du pont du Rosne et des « arches appellées peissères, qu'il a convenu et convient « faire pour obvier à la démolicion dudit pont. » — Payement fait à « ung orpailleur pour avoir plongé dedans le « Rosne pour en tirer ung gros marteau de fer qui y estoit « cheut. » — Acquisition de pierre, de bois, de fagots, pour les pessières ; — réparations d'outils ; — extraction

de matériaux, journées de charpentiers, de maçons, de mariniers, de voituriers, de manœuvres, etc.

CC. 565. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier, 2 cahiers, ensemble 26 feuillets, in-folio, papier.

1504-1505. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don de saumons au cardinal d'Amboise, légat du pape, au chancelier, à Florimont Robertet et à Jean Cotereau; — de 2 douzaines de poulets, de 12 pigeons, de 6 lapereaux, de 3 levrauts, de 12 cailles, de 8 perdraux, etc., au sénéchal de Lyon. — Don de 12 livres pour s'acheter une robe à Jean Guenault, qui expose qu'il est ancien serviteur de la ville, « lequel « est tumbé en neccessité et povreté, sans ce qu'il ait « joué, gormandé ne paillardé. » — Affaires diverses. — Frais du banquet des archers et des arbalétriers; — prix décernés aux joueurs de la couleuvrine.— Entretien de l'artillerie de la ville; — desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Payement « à Anthoine de la Vanelle, fondeur « et graveur, demourant à Lyon, pour cent petiz escussons « de cuyvre aux armes de la ville, pour y attacher et bre« veter les clefs des coffres, armoires, archebans, aussi des « portes et tours de la ville. » — Costume du mandeur du consulat, etc.

CC. 566. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces, papier, 1 sceau.

1505-1506. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Gilbert du Gué, chevalier, seigneur de Ternes et de Putet, bailli de Mâcon, sénéchal et capitaine de Lyon; de Claude Le Charron, docteur en droit, lieutenant général du sénéchal; de Georges de la Noyerie, notaire et secrétaire de la ville; de Claude Gravier, aussi secrétaire; de Denis Garbot, procureur général; de Geoffroy de Bernay, solliciteur des procès; de Roger Barme, avocat de la ville; de Jehan Le Brun et Mathieu Coignet, procureurs de la ville, près le parlement de Paris; de Maurice Sève, docteur en droit, conseiller ordinaire de la ville; de Guillaume de la Balme, mandeur du consulat; de Jehan du Pré, guetteur de Fourvière; de Jehan Girard et Jehan Marmot, « commis à faire « l'éveil tous les lundis avec les clochetes, afin de faire « prier Dieu pour les âmes des trespassez; » d'Adam Emery, messager de la ville; de Barthélemy Grolée et Philibert Bourdelin, gardes des clés des portes Saint-Georges et du pont du Rône.

CC. 567. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1505-1506. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — A-comptes sur les fermes des gabelles et impositions foraines tenues du Roi par le consulat. — Frais d'administration et de procédure. — Remise accordée à Jean Coreau, receveur des deniers de la ferme du vin, « à cause « de la mortalité, comme aussi à cause de la pouvreté et « cherté des blez qui a esté et régné en la ville, dont la « vente du vin a esté beaucoup moindre. » — Remise à « Jean Guenault, fermier, « des impositions estans à la « main de la ville. » — Service des pensions. — Solde de ce qui était dû à Jean Focaud, marchand de Châlon, « pour « tout ce en quoy la ville luy pourroit estre tenu pour « reste de 2,000 asnez froment que ladite ville avoit « achapté de luy pour icelle garder de neccessité. » — Frais alloués à Claude Le Charron, docteur en droit, qui avait été envoyé à Tours avec Claude Thomassin, conservateur des foires de Lyon, et Claude Laurencin, trésorier général de l'archevêque, « pour supplier et requérir le « Roy, ainsi que les autres bonnes villes de ce royaume « faisoient et ont fait, que le bon plaisir dudit seigneur « fust faire le mariage de madame Claude de France et « monseigneur le comte de Vallois, pour le bien et utilité « de tout le royaume. » — Remboursement d'avances faites par Geoffroy de Bernay, solliciteur des causes et procès de la ville. — Vacations allouées à Claude Bovard, sergent royal, pour la levée de l'impôt « nouvellement mis « pour la réparation du pont du Rosne; » — à Mathieu Deheria, crieur public, « pour les cries des baulx de ga« belles que la ville tient à ferme du Roy, qui furent bail« lées a la chandoille. » — Compte du grabeau des foires.

CC. 568. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier; 1 registre de 56 feuillets, in-folio, papier.

1505-1506. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations à la tour carrée des Escloisons; — Réfection de la grande porte de l'hôtel commun de la ville; — du pont-levis de la porte de la Lanterne; — pose d'une serrure « en la porte du pont de Saonne appellée la porte des « Merveilles. » — État des dépenses faites du 30 septembre 1505 au 4 octobre 1506, « pour la reparacion et entre-

« tenement du pont du Rosne et des arches appellées pes- « sières, qu'il a convenu et convient faire et entretenir « pour obvier à la demolicion dudit pont. » — Journées de maçons, de charpentiers et de manœuvres. — Achat de pierres de taille, de bois de charpente; — transport de matériaux; — fournitures diverses. — Payements faits « à Ni- « colas Droguet, verrier, pour six escussons aux armes de « la ville qu'il a faitz pour mettre en la chapelle du Saint- « Esprit du pont du Rosne; — à Pierre Labbé, courdier, « pour cordes, pour atacher les paulx en les plantant ; — « à la relaissée de Jehan de la Doy, pour deux mailletz fere « qu'elle a vendu pour rompre et abatre la masse qui pour- « toit les deux arcz du pont tumbez. » — N. Sur la feuille de parchemin servant de couverture à ce registre, sont transcrites les lettres patentes du roi Louis XI, datées du Plessis-lez-Tours, le 24 mai 1506, autorisant le consulat de Lyon à percevoir sur les bœufs, vaches, moutons, porcs, entrant dans la ville, une taxe dont le produit devra être affecté à l'entretien des ponts sur le Rhône et la Saône.

CC. 569. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1505-1506. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Dons gracieux de vin, d'épices, de confitures, de fruits, de poissons, etc., offerts par la ville au vicomte Cotereau, au géneral de Languedoc, etc. — Dépenses faites par mons[r] de Rovastain, le capitaine Louis d'Ast et plusieurs autres gentilshommes chez « Michel Bussillet, hos- « tellier au Chapeau-Rouge, Pierre Bernard, hostellier au « Flascon-d'Argent, et Jean Coreau, hostellier au Lyon, « en la Grenette ; » — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône. — Réduction sur le prix de sa ferme du barrage du pont du Rhône accordée à Ambroise Bruyant « à cause de la pouvreté et stérilité qu'a esté uni- « versellement sur le peuple en diverses manières l'an der- « nier passé. » — Remboursement des frais par lui faits à Jacques de Baileux pour avoir « fait tailler en enlever en « deux pierres de chuyn les armes de la ville avec ung « estendart de fer à semblables armes, et le tout fait paindre « à huylle et métaux et coleurs y appartenans, pour les « mectre et poser en la tour au-dessus de la rue Tirecu. » — Ordre de mettre en liberté Louis Basset, détenu prisonnier dans la maison de Roanne, attendu qu'il avait fait cession d'une maison sise rue de l'Arbre-Sec en payement d'une somme de 52 livres qu'il devait à la ville. — Payement à Jean Chaudran, fondeur, « pour ung calice de cuy- « vre argenté et doré dedans pour servir à la célébration « des messes en la chapelle du Saint-Esprit. » — Réfection du pavé de la rue de Pierre-Scise. — Achat de robes pour les mandeurs du consulat. — Mandat de 25 livres délivré au nom de Clément Trie, « pour aider à nourrir et « substancer les povres malades actainctz et frappez de « peste et maladie contagieuse estans à present en l'ospi- « tal Saint-Laurent de Lion en grant nombre, à l'admi- « nistracion duquel hospital ledit Clément Trie a esté « commis. » — Procès-verbal de l'ouverture du tronc de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône, dans lequel a été trouvée la somme totale de 6 livres 10 sous 5 deniers « en douzains de Roy, trezains, Carolus, doubles ou pataz, « liars de Roy, deniers, pièces de trois liars, cartz de « Berne, Geneveys, malhes, cartz à l'eschelle et solz de « Savoye. »

CC. 570. (Portefeuille.) — 4 pièces parchemin; 20 pièces, papier.

1506-1507. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittance. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Guillaume Du Four, notaire, procureur ès causes et procès; de N. Gravier, secrétaire du consulat; de Guillaume de la Balme, et de Jean Archimbaud, mandeurs; de Jean Pra, guetteur de Fourvière; de M. Coignet et Jean Le Brun, procureurs au parlement de Paris; de Geoffroy de Bernay, solliciteur des procès au parlement de Paris; de Rogier Barme, avocat de la ville au même parlement; de Jean Marmot et de Jean Girard, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés; de Jean Fechet, Antoine Du Mas, notaire, André Bovier et autres, commis à la garde des portes de Saint-Marcel, des Farges, de Saint-Georges, du Pont du Rhône et de Bourgneuf, « pour que « aucuns venans de lieuz contagieuz et dangereuz de peste « n'entrassent en la ville, affin d'icelle garder et maintenir « en bonne santé. »

CC. 571. (Portefeuille.) — 7 cahiers ensemble 107 feuillets, in-folio, papier.

1506-1507. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectués par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Carnets des recettes faites aux portes de Saint-Georges, de Bourgneuf, des Farges et de Saint-Marcel, sur l'impôt de 10 denier mis sur le vin, les bestiaux et autres marchandises entrant dans la ville, et dont le produit devait être spécialement affecté aux réparations du pont du Rhône. — Grabeau des foires de l'année.

CC. 572. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin; 27 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

1506-1507. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — États, mandats et quittances. — Service des pensions dues par la ville au chapitre de Saint-Nizier et à Barthelemy Bellièvre. — A-comptes payés au Roi sur les fermes tenues par le consultat. — Nomination de commissaires pour lever les deniers affectés à la réparation du pont du Rhône. — Frais de procédures et d'administration; — confection de rôles, honoraires et vacations des hommes d'affaires. — Réductions accordées aux fermiers du vin, des huiles, de la fusterie, etc. « pour cause de la mortalité qui a régné durant ladite année en la ville et aussi « des gelées. »

CC. 573. (Portefeuille.) — 3 cahiers ensemble 62 feuillets, in-folio, papier.

1506-1507. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — États quittancés. — Réparations au pont du Rhône. — « Le papier et rolle de la despence « et fraiz faits, du 5 octobre 1506 au 3 octobre 1507, pour « la reparacion du pont du Rosne et des arches et pessières « qu'il a couvenu et convient faire et entretenir pour de- « voyer le Rosne devers la ville et obvier à la démolicion « dudit pont. » — Journées de charpentiers, de maçons, de mariniers et de manœuvres; location de bateaux; réfection d'outils; frais d'extraction du lit du fleuve des matériaux des piles et des arches écroulées; acquisition, transport, préparation et plantation de pilotis en bois de chêne. — Salaires des ouvriers « qui ont besoigné à ung trou que « l'eaue faisoit au bout des arches, au broteau, à la part « de la treille. » — Réparations au pont de bois, « duquel « par l'impétueusité du Rosne une grande partie estoit « tumbée. » — Payements « à maistre Lucas Cochin, cha- « puys, pour avoir chapotté des chevalletz et mis des sol- « les au grant pont de bois; — à Pierre Labbé, pour avoir « baillé une corde achaptée de luy pour le bateau de la « ville; — à Grégoire Cotier, pour transport de matériaux « depuis le Puys d'Esnay, où la muraille de la ville estoit « tombée, jusques au pont du Rosne; — » à divers, « pour « aller querir du gravier et le mectre sur le pont de pierre « du Rosne à cause de l'entrée du Roi qui vient de la con- « queste de Gennes (5 juillet 1507). » — États spéciaux des dépenses effectuées pour ferrer les pilotis et refaire à neuf les ponts-levis des portes de la Lanterne, Chenevier et du pont du Rhône.

CC. 574. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

1506-1507. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — A-comptes payés à Jean de Salles et à Lucas Cochin, maîtres-charpentiers, qui avaient l'entreprise « de planter de bons et gros paulx à ce « neccessaires les deux pilles qu'il convient faire, et la « masse qui portera les deux arcs qu'il faut reffaire au « pont du Rosne de ceste ville, et sur ladite plante faire « la plate forme bien et duement, aussi de faire et poser « deux sindres de boys neccessaires à faire lesdits deux « arcz. — Achat à la Balme en Viennois et à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, de pierre de choin, et frais de transport. — Marché fait avec Jean Taborin, dit de Lorraine, maître maçon, « pour bastir et massonner sur la derrenière pille « du pont du Rosne plus prouchaine des deux arcz dudit « pont derreniement tumbez, devers le vent, et icelle pille « monter et auleer de bonne et grosse pierre de chuyns et « de taille par dehors et par dedans de bonne massonnerie « de pierre menue, et de la aulteur de treze piez. » — Achat de barres de fer pour armer les pointes des pilotis.

CC. 575. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier; 2 cahiers ensemble 26 feuillets, in-folio, papier.

1507. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses « pour l'entrée du roy Loys XII, quant il vint de la con- « queste de Genes, au moys de juillet mil cinq cens et « sept. » — Frais occasionnés par les échaffauds élevés à la Grenette et au pont du Rhône; — location de tentures et de tapisseries. — Payements « à maistre Nicolas Clerc, « tailleur des ymages, pour ses vacations et journées à faire « l'arbre de palme pour l'eschaffault du pont du Rosne; « — à Jehan de Tholose, papetier, pour une rame de grant « papier emploié à faire ledit arbre, vingt solz; — à Jehan « Ramel, paintre, pour les coleurs qu'il a mises pour l'es- « chauffault du pont du Rosne; — à quatorze compai- « gnons qui ont joué ès ystoires de ladite entrée, à chacun « quinze solz tournois, et ce moyen devront rendre leurs « habitz; — à Adam, paintre, pour avoir fait les portraitz « des mistères de ladite entrée, X solz; — à Jehan Richier, « demourant à Lion, de la somme de dix livres dix sols

« tournois pour journées, vacations, paynes et travaulx « qu'il a eu tant à faire les dictz et factures des ystoires « jouées en ceste ville à l'entrée du Roy notre sire, que « pour avoir fait les recordz des filles et autres person- « naiges qui ont joué à ladite entrée; — à Jehan Salla, « conseiller de la ville, sept livres huit solz tournois, pour « icelle somme emploier en l'achapt de quatre escuz so- « leil, pour iceulx bailler et donner de par et au nom de « la ville aux deux portiers de l'ostel du Roy, c'est assavoir « au pourtier de la Chambre et au pourtier de la première « porte, à chacun deux escuz, affin qu'ilz aient ladite ville « et ceulx qui par icelle seront commis et envoiez devers « ledit seigneur pour les affaires de ladite ville pour re- « commandez ; » à divers pour les étoffes de drap d'or et de soie employées dans le poêle porté sur le Roi; — à Guillaume Angelier, brodeur, qui fournit en ces termes, dans son mémoire, le détail de son œuvre : « Et premiè- « rement aux pendans dudit pale y a cent fleurs de lys de « drap d'or, qui vallent chacune fleur de lys, tant pour les « avoir taillées et pourfillées que mises sur ledit pendent « dudit pale, cinq solz la pièce; — plus y a à l'entour du « grand escusson servant pour l'ordre trente coquillez, que « vallent chacune cinq solz, tant pour les avoir brodées, « profilées, taillées et les lacz où elles sont atachées; — « item, pour le grant escusson qui est au milieu dudit pale, « là où y a trois grans fleur de lys, qui vallent tant pour « les avoir taillées et porfillées que pour l'or et façon, dix « solz la pièce; — item plus pour avoir fait la coronne qui « est sur ledit escusson, tant pour la façon que pour les « guypeuses d'or et pourfileuses, que vault XL souls; — « item pour la façon du petit saint Michiel qui est pendu à « l'ourdre, que vault XXX sous; — item pour quatorze « onces de franges soye jaune et roge servant audit pale, « que vault chacune once unze soulz tournois, etc.

CC. 576. (Portefeuille.) — Pièces, papier.

1506-1507. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, rece- veur de Lyon.— Mémoires, mandats et quittances. — Frais occasionnéspar l'entrée dans la ville de François de Rohan, archevêque de Lyon, au mois d'août 1506.—Robes de camelot pour les conseillers Claude Vandel, docteur en lois, Barthélemy de Villars, Jacques Fenoil, Jacques Cotin et Guillaume d'Arras; — don d'un pourpoint de velours cramoisi au grand maître d'hôtel de l'archevêque, « moyennant quoy « il quitta et laissa à ladite ville le poille qui fut porté sur « ledit seigneur à son entrée et première venue. » — Payements à divers pour « sept aulnes et demy damas blanc, a « trois livres tournois l'aulne, dont fut fait ung paille audit « seigneur ; — pour une aulne et ung huitan satin roge « pour faire un escusson audit paille aux armes dudit sei- « gneur escartellées audit pris ; — pour trois octaves satin « pers pour ledit escusson. — Item pour demy aulne drap « d'or pour faire la pourfilleure et encartelleure desdites « armes, à raison de treze escus l'aulne ; — plus quatorze « aulnes taffetas roges pour abiller quatre filles servans de « personaiges es ystoires et jeux faitz pour ladite entrée, « à XXX sous l'aulne ; — plus quatre aulnes taffetas bleu « pour abiller trois jovenceaulx servans de bergiers et « pasteurs esdits jeuz et ystoires. — Et est a nocter qu'il « y avoit quatre eschaffaulx, jeuz ou ystoires, c'est assavoir « ung a la porte de Bourgneuf, où estoient cinq desdites « filles, ung aultre devant l'ostel du Griffon, un autre es « Changes, et l'autre au Palais, où estoient les autres filles « et personaiges, et estoient en nombre quatorze filles ha- « billées. — Plus au paintre qui a paint lesdits escus, mar- « ché fait pour or, argent, asur, vermelhon et autres « paintures, II livres X sous ; — à Jehan Richier pour la « facture desditz et roolles des filles et personaiges « d'iceulx histoires, IIII livres ; — à Bontemps et ses com- « paignons qui jouèrent ung jeu à la Chana, XXX sous. — Mandat en faveur du peintre Jean Ramel et quittance autographe. — Autre quittance de la somme de 10 sous en faveur d'un artiste qui signa A. F., « pour la facture et « portraict des ystoires jouées à l'entrée du Roy. » — Dons gracieux offerts par la ville. — Don de douze perdrix, de douze bécasses et de 2 paons à monsieur de Chaumont, grand-maître et gouverneur de Milan ; — de poissons au sénéchal de Lyon ; — d'un saumon au chancelier de France, « quant il passa par ceste ville, au moys d'avril « dernièrement, pour aller à Grenoble, quant le Roy alloit « à Milan, affin qu'il eust les affaires de ladite ville re- « commandez envers le Roy ; — d'un quartier d'extourjon « fraiz et d'une grosse bramme » au général de Languedoc; — de vin blanc et clairet aux généraux de Normandie et de Languedoc, et au trésorier Cotereau, etc.

CC. 577. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier ; 1 cahier de 16 feuillets, in-folio, papier.

1506-1507. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payements « à Guillaume Poli- « chard, nochier, pour deux bateaux qu'il a fourny et loué « pour soubstenir les chaînes de la porte Sainct-Georges « qu'on avait fait tendre sur la Saone pour empescher « l'issue et vuidange des blez; » — aux FF. Mathieu Roger et Dominique, prieur et procureur du couvent des Augus-

tins, pour la desserte de la chapelle du Saint-Esprit; — « à Mathieu Hus, imprimeur, demourant à Lion, roy du « jeu de la colovrine, de la somme de dix livres tournois, « pour d'icelle somme faire quatre pris qui se joueront « par luy, et les aultres joueurs dudit jeu, comme les « années précédentes; — à Clément Trie, citoien de Lion, « pour ses poynes et vaccations qu'il a eu et pris à la « conduyte des povres et malades de l'ospital de Saint-« Laurens-des-Vignes, hors la porte Sainct-Georges, « durant l'année finie en septembre dernier passé, durant « laquelle année en y a eu grant nombre et quantité « à cause de la peste qui a régné en ladite ville (mandat « du 13 octobre 1506); — à Jacques Barondeau, marchant « de Lyon, pour le drapt de deux robes de livrée qu'il « doit bailler et livrer à Jehan Archimbaud et Guillaume « de La Balme, mandeurs du consulat, pour le jour et « feste Sainct-Thomas, comme il les ont acoustumé avoir « les années précédentes; — à Loys Bolier, nochier, pour « luy et ses autres compaignons qui furent commis à pas-« ser les postes du Roy de nuyt et de jour, depuys le pont « de boys du Rosne jusques à la Croix de la Table-Ronde « de la Guillotière, durant que les eaux furent grosses, au « moys de décembre derrier passé: — à Claude Prost, « sellier, roy du jeu de l'arbaleste, pour faire et achapter « ung pris franc pour jouer entre les joueurs; — à Abra-« ham Grollée et Guillaume Bas et autres, leurs compai-« gnons, reverant de Sainct-Georges, pour les pris, des-« pences et fraiz qu'ilz ont faitz durant les festes de « Penthecostes derrier passées, qu'ilz ont josté et faitz « passe-temps sur la rivière de Saonne, à l'endroit du « lougis de la Royne pour luy faire plaisir et passer le « temps, ainsi que par nous (les conseillers) avait esté or-« donné; — à Jehan Louvpier et autres, ses compaignons « nauchiers et pescheurs de Sainct-Vincent, pour ung pris « a eulx donné afin de leur faire tirer l'oye et faire jouster « sur la rivière de Saonne, à l'endroit du lougis de la « Royne, pour lui faire passer le temps; — à Jean Barbet, « bombardier, pour ses poynes et vaccations d'avoir des-« roullé et tiré la grosse artillerie de la ville, tant icelle « qui est à l'ostel commun que les tours et murailles, où « il a vacqué trente journées et emploié aucune sienne « pouldre; — à messire Vanchard, filz de Michel Van-« chard, hoste du Griffon de ceste ville, pour le sermon « qu'il feist le jour de Sainct-Thomas, en l'église de Sainct-« Nizier pour la publication des conseillers nouveaulx. » — Travaux de pavage; — réparations à l'hôtel commun, aux portes du Griffon et de Pierre Seise; — frais de banquets offerts aux rois des archers, des arbalétriers et des couleuvriniers; — achat de papiers, frais d'expéditions d'actes, etc.

CC. 578. (Portefeuille.) — 4 pièces parchemin; 28 pièces papier.

1507-1508. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Gilbert du Gué, sénéchal et capitaine de Lyon; — des conseillers: Barthélemy de Villars, Claude Vandel, docteur en lois, et Jacques Fevre; — de N. Gravier, secrétaire du consulat; — de Denis Garbot, procureur général de la ville; — de Mathieu Coignet et Jean Le Brun, procureurs de la ville près le parlement de Paris; — de Geoffroy de Bernay et de Rogier Barme, le premier, solliciteur des procès, et le second, avocat près le même parlement; — de Jean du Pré, guetteur de Fourvières; — de Jean Archimbaud et Guillaume de La Barme, mandeurs du consulat; — de Jean Girard et Jean Marmot; « commis à faire l'esveil tous « les lundis en commémoration des trespassez; » — de Clément Trie, « pour la conduite de l'ospital de Sainct-« Laurent-des-Vignes, où l'on réduit les pauvres pestiffé-« reuz et dangereuz de peste; » — d'André Bonnier, Philibert Bourdelin, Jean Bigot, Jehan Fechet dit Berthaud, Léonard Martin, Antoine du Mas, chargés de la garde des clés des portes du pont du Rhône, de Saint-George, de Saint-Marcel de Bourgneuf et de Saint-Just, « pour gar-« der que aucuns venans de lieux contagieux et dangereux « de peste n'entrassent en ladite ville, affin d'en maintenir la « bonne santé. »

CC. 579. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1507-1508. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — A-comptes sur les aides, les gabelles et les fermes tenues du Roi par le consulat. — Remboursement d'emprunt. — Honoraires de Jean Guerout, « comis a l'acoustrement des papiers et « chartreaulx des nommées des habitans de la ville estans « en l'ostel commun; » — d'Antoine Tixier, notaire, greffier de la cour des élus; — arrérages des pensions dues par la ville au chapitre de Saint-Nizier et à Barthélemy Bellièvre. — Réduction sur le prix de sa ferme accordée à Pierre Derruz, fermier de la fusterie, de la paille, du foin, de la pierre et de la chaux, et à Édouard Colombier, fermier des bêtes vives et chevaux. — Payement à frères Jean de Genas et Martin Albert, procureur général et religieux de Notre-Dame-de-Confort, de la somme de

six écus d'or, montant de la condamnation prononcée contre la ville en faveur de leur couvent « à cause des « pardons de l'hôpital du pont du Rosne. » — Honoraires alloués à Humbert Mathieu et Jacques Fenoil pour avoir vaqué extraordinairement à l'audition des comptes de la ville. — Frais de messagers, d'expéditions d'actes, d'exploits, etc.

CC. 580. (Registre.) — 60 feuillets, in-folio, papier.

1507-1508. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Comptes des dépenses hebdomadaires faites pour entretenir les pesssières et réparer le pont du Rhône. — Journées de maçons, de charpentiers, de mariniers, de manœuvres ; — frais de confection de fagots, de transport de matériaux de divers points, notamment de grosses pierres de la Croix-de-Colle et de Saint-Just ; — frais de ferrure et de plantation de pilotis. — Dépenses « pour dix-huit gans que le chanoine de Cusset « fait achepter pour les manœuvres qui tirèrent à braz les » moutons ; pour ce paié a Augustin Berthet, gantier, « XX sous. » — Réparation d'outils.

CC. 581. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1507-1508. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Somme de 10 livres tournois allouée à Jacques de Baileux pour avoir « tenu en « sa maison et à ses dépens, tant de bouche qne autrement, « couché et levé messire Jehan de Cullan, chanoyne de « Cusset, et ung sien serviteur, par l'espace de cinq semaines ou environ, lequel fut envoyé quérir au lieu de Cus- « set, au mois de décembre dernier passé, pour lui bailler « la charge et conduicte de la réparation du pont de Rosne « et mesmement des deux arcz derrier tombez. » — A comptes à Jean de Salles et à Lucas Cochin, maîtres charpentiers, chargés à prix-faits de fonder et d'édifier les piles des deux arches renversées. — Procès-verbal de l'ouverture du tronc de la chapelle du Saint-Esprit. On y trouve la somme de cinq livres cinq sous onze deniers tournois « en carolus et tresains, douzains, liars de Roy, pacartz, « petits deniers, mailles et meschant monaye de geneveys « et mailles au cornet. » — Frais de desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Acquisition de pierre de Pierre Boz, dit Fenoillet, et de Jean de Farges, carriers au Mont-d'Or. — Payement à Pierre Durand, hôte du Faucon, de la somme de 4 livres 10 sous, pour dépenses faites pendant cinq jours par Jean de Cullan et son domestique ; — certificat de cette dépense écrit de la main du chanoine de Cusset, qui se nomme lui-même *Jan de Culan* et signe *J. Desculant*. — Acquisition de Françoise Cholz, femme de Guillaume Du Four, notaire, « de vingt-neuf pièces pierre « chuyn qui estoient à la Croix-de-Coille, pour les mettre « et emploier ès fondations des pilles et masse qu'il con- « vient fonder et faire pour pourter les deux arcz du pont « du Rosne qui sont tombez et qu'il faut reffaire. » — Acquisition d'autres 60 grosses pierres à prendre au même lieu. — A comptes à Guillaume Noytolon et Giraud Grangier, entrepreneurs de la reconstruction des deux arches détruites. — Transport « de deux cens soixante- « dix quartiers chuyn de pierre pris à la Croix-de- « Vacqua près l'Isle-Barbe et menez à la balme de Rosne, « près le pont de boys, pour icelle emploier à la fondation « des pilles et masse, à raison de deux solz ung denier « pour pierre. » — Allocation de la somme de 5 livres 13 solz tournois « a maistre Loys Ramiruncan, lequel « a eu charge en partie de la construction et bastiment de « chastel de Gennes, pour ses poynes et vaccation de luy « et de plusieurs de ses compaignons qui ont été commis « et vacqué à faire ung essay de la plante des paulx faicte « ès pilles et masse du pont du Rosne, pour seavoir si « icelle plante seroit bonne et souffizant pour pourter la « massonnerie des deux arches qu'il convient reffaire, le- « quel essay il a fait et sur icelluy raporté icelle plante « estre souffisant. » — Don de la somme de 9 livres tournois « à messire Jehan de Cullan, chanoyne de Cusset, « commis par la ville a soy soigner à l'œuvre et fabricque « du pont du Rosne, c'est asçavoir huit livres tournois « pour une robe de drapt gris et vingt solz pour ungs « oseaulx ou bottes qu'il a demandez luy estre baillez et li- « vrez, pour ce qu'il luy convient tousjours estre à l'envi- « ron de la massonnerie et des ouvriers et bien souvent en « l'eau durant que lesdits ouvraiges se font. » — Achat d'une fourrure blanche pour garnir cette robe. — Payement entre les mains de messire Jean de Chapponnay, président en la chambre des comptes de Dauphiné, et de noble homme Charles de Chapponay, châtelain de Vaux, commissaires à ce députés, du prix d'acquisition des bois provenant de la forêt domaniale d'Artas. — Procès-verbal d'adjudication de ces bois qui furent abattus « *pro elargitione et reparatione magni itineris tendentis a Heyriaco apud Artas*. — Honoraires alloués à Jean de Cullan. — Frais d'exploitation des bois de la forêt d'Artas acquis pour l'œuvre du pont.

CC. 582. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1507-1508. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Payement de la somme de 4 livres 5 sous tournois à Bertrand Amblard, pâtissier, « pour ung disner qu'il fournist en l'ostel de messire « Glaude Vandel, pour festoier mons. le commissaire mes- « sire Vincent Guichard, conseiller en parlement à Paris, « qui estoit venu en ceste ville pour exécuter l'arrest « donné à Paris touchant l'aubenaige des biens de feu mais- « tre Gouny Tournier en faveur d'icelle ville ; — à Nicolas « Lyon, apoticaire, de la somme de six livres dix-neuf sols « six deniers tournois pour ung fromaige de Millan achapté « de luy pour le pris de cent-douze solz six deniers tournois, « et douze saulsisses de Bolongne, qui ont costez deux solz « trois deniers la pièce, dont on a fait présent et don à « monsieur le président de Bourgogne ; — à madame la « chancellière de France, de la somme de 30 escuz soleil, « dont on luy a fait don et présent, elle estant en ceste ville, « mesmement car elle ne vouloit prendre ne recevoir le « satin d'une robe pour elle, dont luy fut fait dernièrement « à Bloix présent de par ladite ville, affin que monsieur le « chancellier de France ait ladite ville et affaires d'icelles « pour recommandez tant envers le Roy que autrement, et « aussi pour ses espingles, à cause du marché de quatre « cens esmynes blé froment que mondit sieur le chancel- « lier a venduz pour ladite communaulté ceste présente « année. » — Don d'un autre fromage de Milan et d'un carreton de Malvoisie à monsieur de la Trémouille, gouverneur de Bourgogne ; — de douze aunes de damas tanné à madame de Cornillion ; — d'une lamproie, d'une carpe et d'un brochet à messire Jean de Chapponnay, président en la chambre des comptes de Dauphiné ; — de 6 levrauts, de 12 lapereaux, de 12 poulets et de 12 pigeons à MM. le président de Bourgogne et Humbert de Villeneuve ; — de vin blanc et clairet, de saumons, de fromages plaisantins, etc., à MM. les trésoriers de France ; — de camelot de soie, de satin et de taffetas de Gênes, à monsieur d'Uriage, capitaine général des gens de guerre de là les monts, et à monsieur l'escuyer le Basque, seigneur de Saint-Laurent, « estans tous deux en ceste ville, pour les gratifier « des poynes qu'ilz eurent à conduyre les avanturiers ve- « nans de della les montz, lesquelz ilz feirent passer par « ceste dite ville en ordre, la semaine passée, sans y lou- « ger ne arrester, comme de ce faire furent de par ladite « ville priez, pour obvier que aucun insulte, violance ou « autre chose mal faicte ne fust survenue en ladite ville à « cause des avanturiers qui estoient en grant nombre. » (mandat du 20 juillet 1508.) — Location d'une tapisserie « qu'on a fait tendre en l'ostel de monsieur de Balmon, à « cause que monsieur le marquis de Montferrat y a esté « lougé avec madame d'Alenson, son épouse, la sepmaine « dernière passée, quant passèrent par ceste ville, esquelz « le Roy mandast faire tout honneur, bon recueil et hono- « rable traictement » (mandat du 26 septembre 1508.) — Don de vin de Beaune audit marquis et à son épouse.

CC. 583. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier; 2 cahiers, ensemble 38 feuillets, in-folio, papier.

1507-1508. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectués par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payement à Nicod Cabbe, charpentier « pour la façon des quatre eschaffaulx qu'il « a fait à l'entrée du Roy, au mois de juillet dernier « passé, quant il vint de son retour et conqueste de Gen- « nes. » — Avance de 27 livres tournois à Rollet Aubert pourvoyeur. Cette avance est motivée, dans le mandat, par ce considérant : « Pour ce que Rollet Auber, du lieu du « Mans, nous a fait dire et remonstrer qu'il est délibéré « doresnavant faire sa demeurance en ceste ville et y faire « et continuer son train et mestier qui est d'aller querir, « amasser et amener marée fresche, tellement que toute « l'année il amenera en ceste dicte ville, chacune sepmaine, « bonne quantité de poissons frais de mer, pourveu que « luy voulsissions avancer et sovenir de quelque somme « de deniers pour lui aider à achapter des chevaulx et « autres choses, qui pour celuy sont nécessaires, et aussi « luy faire faire une couverte aux armes de la ville, « affin que les peageurs qui sont sur chemins ne le feissent « paier de peages, en baillant bonne caution par luy de « continuer ledit train en ceste ville ou de rendre lesdites « somme et couverte que nous luy aurions baillez ; pour- « quoy nous avons considéré que quant ladite marée fres- « che se trouvera toutes les sepmaines en ceste dite ville, « ce sera l'onneur de ceste dite ville, aussi à cause que « plusieurs grans princes et seigneurs et autres notables « personnes de ce royaume sont souventes fois séjournans « et passans par ceste dite ville ; attendu aussi que au « moien d'icelle marée fresche l'autre poisson de ce pays « pourra estre en meilleur marché, nous avons ac- « courdé, etc. » — Remboursement à Jacques Buyer, Jean de La Fay, Guillaume Andrevet et Jean du Peyrat, conseillers de la ville, du coût de leurs robes de camelot qu'ils avaient fait faire pour aller au devant de l'archevêque de Lyon lors de son entrée. — Prix en vaisselle d'étain

accordés au Roi et aux joueurs du jeu de la couleuvrine. — Payement à Claude Vandel, docteur en lois, « pour plu- « seurs arengues par luy faictes pour et au nom de la ville, « tant au Roy, quant il vint de la conqueste de Gennes, « aussi à la Royne, et pluseurs autres princes et seigneurs, « que pour les visions, poynes et solicitudes qu'il a faictes, « eues et prises des procès et autres affaires de la ville. » — Réparations anx portes et à la grange de la ville. — Payement à Bernardin Camus, « mareschal et cannonyer « de Lyon, tant pour bateaulx, batelliers et autres gens « qu'il a prins pour passer deux canons artillerie que l'on « a amenez de della les montz apertenans à mons[r] le grant « maistre de France, sur la rivière du Rosne, affin d'ob- « vier que la charge desdits deux canons ne feist dommaige « au pont du Rosne tant de boys que de pierre. » — Dépenses « pour l'avitaillement de VIII[c] gens de pié de guerre « venans de Lombardie, arrivez le mercredi V[e] juillet ma- « tin, environ 8 heures, mil cinq cens et huit, au lieu de la « Guillotière. — N. Le jeudy ensuyvant, sixième dudit « moys de juillet arrivèrent environ mille avanturiers oul- « tre la bende d'yer, lesquels mons. d'Uriage, lieutenant du « Daulphiné et capitaine général des avanturiers condnisit « et mena en Veyse. » — Prix francs accordés aux joueurs de l'arc. — Garbeau des foires de la Toussaint et de Pâques. — Payements « à Jehan Huguetan, libraire de Lyon, « de la somme de vingt-cinq solz pour reliage d'un papier « de l'ostel commun, contenant quatorze comptes rendus « par le trésorier de Baileux. »

CC. 584. (Portefeuille.) — 4 pièces parchemin ; 23 pièces papier ; 1 sceau.

1508-1509. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages des conseillers Guillaume Andrevet, Jean Audebert, Pierre Chavet, docteur en droit, Jacques Buyer, Jean Salla, Humbert Mathieu et Jacques Tourvéon ; — de Geoffroy de Bernay et de Jean Le Brun, le premier sollicileur, des procès ; le second, procureur de la ville près le parlement de Paris ; — de Germain Valin, avocat de la ville près le même parlement ; — de N. Gravier, secrétaire du consulat ; de Clément Trie, « commys à l'acoustrement des pauvres de la ville, aussi à « la conduyte de l'ospital de Sainct-Laurent-des-Vignes ; » — de Jean du Pré, guetteur de Fourvières ; — de Jean Archimbaud et Guillaume de La Balme, mandeurs du consulat ; — de Jean Bourcier, dit de Lespée, Jean Cornu et Philibert Bourdelin, gardes des clés des portes de Saint-Georges, de Pierre-Scize et du pont du Rhône ; — de Jean Marmot et Jean Girard, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés.

CC. 585 (Portefeuille.) — 2 pièces parchemin ; 40 pièces papier.

1508-1509. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Payements « à Jehan Guéraut comis à l'acoustrement des papiers « des nommées. » — Réduction accordée à Jean Corrand, dit Archimbaud, fermier du barrage du pont du Rhône, parce que « les eaues furent longtemps grosses, parquoy « les marchans mulatiers et autres estrangers ne pou- « voient entrer ne passer sur ledit pont, et aussi parceque « au moien des inhibitions et deffenses faictes à cause de « la peste l'en ne laissoit entrer en ladite ville aucun mar- « chand ne mulatiers venans du pays bas et autres plu- « sieurs lieuz contagieuz. » — Procès-verbal de l'ouverture du trone de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône dans lequel on trouva la somme de six livres, deux sols un denier « en carolus, tresains, liars, doubles, de- « niers et mailles. » — Payement aux religieux Augustins pour la desserte de cette chapelle. — Allocation à Adam Emery, messager de Lyon à Paris. — Remboursement « à « honorable homme maistre Barthelemi Bellièvre, de la « somme de cinq livres onze solz tournois, pour trois escuz « soleil que a cousté ung *signifficavit* de Rome qu'il a obte- « nu et fait venir par ordonnance des conseillers, contre au- « cuns malfaiteurs qui destiennent titres, lettres, documens « et autres choses apartenans à la ville et communauté dudit « Lyon. » — Honoraires alloués à « Estienne Perrestz, no- « taire royal de Lyon, pour une lettre de donnation passée « par dame Huguette Berrarde dicte La Vallette, par la- « quelle elle a donné à l'ospital du pont du Rosne et de « Sainct-Laurent-des-Vygnes dudit Lyon une grange avec « ses appartenances assise près de Trévol, laquelle lettre « il a baillée, grossée et expédiée et laquelle fut mise es « archives de l'hostel commun. » — Réduction accordée au fermier de la canabasserie « à cause de la peste qui ré- « gna en plusieurs lieux. » — Allocation à Claude Le Charron, docteur en droit, lieutenant général du bailli de Macon, sénéchal de Lyon, « à cause des poynes eues et des « vaccations qu'il a faictes pour les urgens affaires de la « ville. » — A comptes sur les aides, les gabelles et les fermes tenues du Roi par le consulat. — Remboursement de certains frais de la procédure suivie contre « honorable « homme Claude Thomassin, lequel a esté par arrêt des- « mys et debouté de sa noblesse prétendue. » — Rembour-

sement d'emprunts. — Arrérages des pensions dues par la ville à la famille de Bellièvre et aux chanoines de Saint-Nizier. — Frais d'écritures, d'expéditions d'actes, d'exploits de sergents, etc.

CC. 586. (Portefeuille.) — 99 pièces papier.

1508-1509. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Exploitation et transport des bois de la forêt de la Blache ou d'Artas en Dauphiné acquis pour l'œuvre du pont. — A-comptes payés à Jean de Salles et à Lucas Cochin, entrepreneurs de la charpente nécessitée par la reconstruction de deux arches du pont; — à Jean de Farges, du Mont-d'Or, pour fourniture de 477 pieds « en carré de pierre de chuyn, et « 93 pierres appellées voulsures pour employer à la voul- « sure des deux arcs derrièrement tumbez. » — Honoraires alloués « à Nycol Morel, chappuis, et Pierre Teste dit « Surpris, massons envoyez quérir à Vienne expressément « pour veoir et visiter l'œuvre et fabricque du pont du « Rosne et mesmement les scindres posez ou premier arc « tumbé devers le Daulphiné, la massonnerie et voulsure, « pour myeulx asseurer ladite œuvre et obvier a inconvé- « nient. » — Payements à Giroud, de Saint-Cyr, « pour « 288 pieds en carré de pierre de chuyn et 82 pierres ap- « pellées voulsures; » — à Claude Mallet, de Saint-Germain « au Mont-d'Or, pour 4,000 pieds de pierre pour voul- « sures; » — à Guillaume Noytollot et Girard Grangier, maçons, pour la maçonnerie des piles. — Délibération consulaire chargeant maître Claude Claret, maçon d'Arbois, de diriger les travaux du pont, attendu « qu'il a esté « trouvé fort expert et expérimenté en constructions de « ponts, veu mesmement qu'il a trouvé et déclaré les faul- « tes faictes par les charpentiers et massons ayans les prif- « faits dudit pont. » — Mandat de la somme de six écus d'or au soleil délivré en faveur de « hon. homme Jehan « de Paris, varlet de chambre du Roy, pour le gratiffier « des poynes qu'il a eues a veoir et visiter l'œuvre des deux « arcz tumbez ou pont du Rosne devers le Daulphiné, et « mesmement mesurer et compasser en l'art de jométrie « et au petit pié tant la massonnerie jà encommencée que « les premiers scindres mis et posez ou premier desdits « deux arcz pour trouver la faulte qui y estoit faicte par « les massons et charpentiers qui ont les priffaits desdits « ouvrages, dont pour remédier esdites faultes ledit de Pa- « ris en a fait et baillé son advis et raport par escript, aussi « certains patrons en papier. » — Acquisition de chaux de Vaise et de chaux de Bourgogne pour confectionner les betons. — Indemnité accordée à Catherine, veuve de « Je- « han Compère de Lyon, pour tous domaiges et interestz « qu'elle pense avoir soubstenuz et soubstiendra à cause « de plusieurs pierres et betons que les ouvriers et ma- « neuvres du pont du Rosne ont prins et rompuz à l'endroit « d'une vigne qu'elle a au dessus la recluserie Saint-Clerc « sur le Rosne, et iceux pierres et betons emploiez à be- « tonner et garnir les vieilles pilles du pont du Rosne. »

CC. 587. (Portefeuille.) — 7 cahiers, ensemble 78 feuillets, in-folio, papier.

1508-1509. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Réparations au pont du Rhône. — États des dépenses faites pour betonner, sous la direction de Clément Trie, les piles du Pont. — Frais d'extraction et de transport « de betons au droit de la justice de Mgr « de Lion sur le Rosne et dessus Saint-Clerc. » — Journées de maçons, de mariniers et de manœuvres; — acquisitions et réparations d'outils, marteaux, coins, pics, etc. — Carnet des frais faits « pour netoier, faire la plante et « plate forme de la fondacion de la reprinse » d'une des deux arches écroulées du pont. — Dépenses en travaux de maçonnerie. — Extraction de matériaux à la carrière de Pierre Aigue.

CC. 588. (Portefeuille.) — 2 cahiers ensemble 28 feuillets in-folio, papier.

1509. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — « Compte rendu de toute la recepte aussi de la « despense faicte pour préparer et faire les aprestz de l'en- « trée du Roy notre sire Loys douziesme, à son retour de « la conqueste contre les Venissiens, laquelle entrée n'a « sorty son effect, pour ce que ledit seigneur contremanda « et ne volsit permettre icelle entrée luy estre faicte. » — Emprunts et remboursement des emprunts faits pour subvenir aux frais. — Honoraires alloués « à Jehan Richier et « Jehan Yvonet, commiz à faire les fainctes et facture de « ladite entrée ; — à Jehan Ramel, paintre, pour quatre « jours qu'il a vacqué à besoigner es fainctes ; — à Jehan de « Saint-Pries, qui a vacqué ung jour et demi. — Papier de « la despense faicte ou moys d'aoust mil V° et neuf pour « meubler le chasteau de Pierrecize, où furent lougez « Barthélemy Doelvieri et autres seize de la seigneurie de « Venise, prisonniers du Roy notre sire, prins par ledit sei-

« gneur et son armée en la guerre faicte contre lesdits Ve-« nissiens, desquelz avoit la garde messire Gabriel de La « Chartre. » — Frais de transport à Pierre-Scize « de « bancz et escabelles, tables et autres ustencilles de boys. » — Payement à « Jehan, le charretier, pour avoir vacqué le « vendredi IIIe d'aoust avec sa charrette parmy la ville « pour amasser des litz tant d'un costé que d'autre durant « tout le jour. »

CC. 589. (Portefeuille.) — 13 pièces papier.

1508-1509. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Dons de poulets, de pigeons, de perdrix, de lapins et de chapons au président de Bourgogne, à Humbert de Villeneuve, à Claude Le Charron, lieutenant général du sénéchal, et aux élus de Lyon, « affin qu'ilz aient les procès de la ville pour recommandez « et qu'ilz en facent bonne expédition ; — de vin blanc et « clairet a monsieur le cardinal de Lucembourg, qui arriva « samedi dernier passé (mandat du 6 février 1508 v. s.) en « ceste ville et s'en va en embassade pour le Roy à Rome, « auquel le Roy avoit mandé estre fait honeur, bon re-« cueil et honorable traictement ; — de cinq livres tournois « ès frères gardien et couvent de frère Jehan Bourgeoys « de Lion (le couvent des Cordeliers de l'Observance), « pour leur aider à faire et parfaire le pavey tout au long « et au droit dudit couvent frère Jehan Bourgeoys, au « chemin pnblicq tendent de Pierre-Scize en Veize ; — de « vin blanc et cleret à monsieur le seneschal de Lion et plu-« sieurs capitaines des gens à pied, affin qu'ilz feissent « lesdits gens de pié passer légièrement et paier par ladite « ville ; — à nosseigneurs les chancelier et trésoriers « généraux de France estans en ceste ville ou mois de mars « dernier passé, esquelz, disent les consuls ordonnança-« teurs, nous faisons pourter du vin blanc et cleret a leurs « repaz, comme avons a coustume, affin qu'ilz aient tous-« jours les affaires de la ville pour recommandez. » Ce vin fut acheté de « Jehan Bassecourt, hoste de la Teste-« d'Or. » — Don d'une carpe, d'un brochet et d'une brame au chancellier de France. — Envoi à Paris « de deux fro-« maiges plaisantins acquis aux prix de XI livres II sous « tournois, de six boetes raisins de Damaz et de douze « boetes confitures pour être donnés en présent par Denis « Garbot, procureur général de la ville, ès personnaiges à « qui estoit besoing et neccessaire affin d'avoir expédition « et bonne justice des procès de la ville et qu'ilz les eus-« sent pour recommandez. »

CC. 590. (Portefeuille.) — 15 pièces papier; 3 cahier ensemble 30 feuillets in-folio, papier.

1508-1509. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Achat d'une robe de livrée à Jean Archimbaud et à Guillaume de La Balme, mandeurs du consulat. — Mandat d'une somme de 100 sous en faveur de Jean Malortie et Jacques Courdier, roi et connétable du jeu de la couleuvrine, pour deux prix francs. — Allocation de la somme de trois livres dix-sept sous six deniers tournois, « c'est assavoir dix solz tournois pour une grant « messe dite et célébrée en l'esglise de Sainct-Nizier dudit « Lyon le jour de Sainct-Thomas ; cinq sols au maniglier « dudit Sainct-Nizier pour avoir sonné ledit jour la grosse « cloche de ladite esglise pour congreguer le peuple à la « manière accoustumée ; trente solz pour le sermon que « feist maistre Simphorien Champier ; trente solz pour « l'instrument du sindicat qui fut ledit jour publié audit « Sainct-Nizier, comme l'on a acoustume de toute ancien-« neté faire et payer ; plus pour avoir adoubé la chère en « laquelle ledit maistre Champier prescha, et pour la pour-« ter et rapourter » (mandat du 9 janvier 1508 v. s.) — Réparations « à la porte appellée le Barrer, autrement la « Tour-Neuve, hors la porte Sainct-Marcel. » — Réfection du pavé de la rue de la Juerie. — Dépenses « pour paier « le disner que messieurs les conseillers feirent jeudy « dernier passé en Veise, quant ilz allèrent au devant du « Roy et de la Royne, qui, jeudy penultiesme dudit moys « de mars (1509 n. s.), arrivèrent en ceste ville de Lion ; « — pour avoir fait tendre la salle et ung lit de tapisserie « en l'ostel de . Mgr d'Angolesme lougé en la doyenné de « Sainct-Jehan dudit Lion ; — pour XIIII simaises vin cle-« ret achaptez ou lougis de mons. l'official de Lion pour « donner et pourter à mons. le chancellier, quant le vin « de la ville fut failly ; — pour soixante une simaise vin « blanc achapté pour donner et pourter ès repas de mondit « seigneur le chancellier et de mess^rs les trésoriers géné-« raux de France, à VIII deniers le pot ; — pour un ad-« journement fait contre les hoirs feu Pierre Caille, Jehan « du Peyrat et Guinet Thiboud, pour les contraindre a re-« parer l'arc des Merveilles. » — Payement à Guillaume Romyeu, pâtissier, « lequel a esté par messieurs les con-« seillers envoyé sur l'escluse de la rivière de Loyre ser-« cher des saulmons pour donner et faire présens de par « la ville es princes et seigneurs de l'ostel du Roy ; — « frais pour le feu de joye qui fut fait le lendemain de la « feste de l'Ascencion derrier passé à cause des bonnes nou-

« velles de la victoire que le Roy et son armée eurent contre « l'armée des Venissiens, qui furent deffaits à la journée « de Caravaz (mandat du 22 mai 1509.) — Prix franc accordé à Pierre Bergeron et Jean Barthoud, dit la Doulsaine, rois du jeu de l'arbalète. — Mandat de la somme de quatre livres, seize sous dix deniers « emploiée en pain, « vin et jambons achaptez pour donner à boyre et à banc- « queter aux roys des jeux de la couleuvrine, de l'arc et « de l'arbaleste et à leurs bandes qui feirent ensemble « leurs monstres générales parmy la ville. — Feu de joie à l'occasion de la paix. — Présent d'un quartier d'esturgeon à Jean de la Bertonnière, général de la justice des aides à Paris. — Compte de frais de procédure et autres produit par Denis Garbot, licencié en lois, procureur général de la ville.

CC. 591. (Portefeuille.) — 4 pièces parchemin ; 17 pièces papier.

1509-1510. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Gilbert du Gué, seigneur des Ternes, conseiller et chambellan du Roi, sénéchal de Lyon ; — des conseillers de la ville : Jean de la Fay, Amé Bullioud, Benoît Buatier, contrôleur de l'entrée des draps de soie, Guillaume d'Arras, Barthélemy Bellièvre, P. Chauvet et Barthélemy Berlhet ; — de Denis Garbot, procureur général de la ville ; — de N. Gravier, secrétaire ; — de Guillaume de La Balme, mandeur du consulat ; — de Jean Girard et Jean Marmot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; — de Philibert Bourdelin, garde des clés de la porte du pont du Rhône ; — de Joffray de Bernay, solliciteur des procès de la ville au parlement de Paris ; — de Jean Le Brun et Barthélemy Laurens, procureurs de la ville près le parlement de Paris ; — de Germain Balin, avocat de la ville près le même parlement.

CC. 592. (Portefeuille.) — 8 pièces parchemin ; 39 pièces papier.

1509-1510. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Frais d'un procès contre Claude Thomassin, qui fut débouté de ses prétentions à la noblesse ; — contre les taverniers qui se prétendaient exempts de payer le 10e du vin. — Procès-verbaux d'ouverture du trone de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône. — A comptes sur les fermes tenues du Roi par le consulat. — Service des pensions dues par la ville aux chanoines de Saint-Nizier et à la famille de Bellièvre. — Réduction sur le prix de sa ferme accordée à Léonard Martin, fermier de la canabasserie. — Honoraires et vacations des hommes d'affaires ; — frais de voyages entrepris dans l'intérêt de la ville ; — d'expéditions d'actes ; — droits de sceau. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 593. (Portefeuille.) — 20 pièces papier.

1509-1510. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses efffectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Honoraires alloués à Claude Cleret et à Guillaume de Chessieu « commis à la « voulsure des arcs du pont. » — Payements pour fournitures de pierres à Pierre Fenoillet et Jean de Farges, carriers de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or ; à Pierre et Claude Maillet, carriers à Saint-Germain-au-Mont-d'Or ; — à Jean Bastier « pour le loage de deux mois de la Roche de Pierre Aigue. — Frais d'extraction et de transport de matériaux ; — acquisition de bois, de chaux de Mâcon, etc.

CC. 594. (Registre.) — 32 feuillets in-folio, papier.

1509. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — « Quernet de la menue despence faicte « pour la reparacion du pont du Rosne de boys et entre- « tènement des arches en l'année finie à la fin de septem- « bre M Vc et IXe. » — Extraction des matériaux à la Roche de Pierre-Aigue ; — frais de transports ; — journées de mariniers et de manœuvres. — Payement à Pierre Labbé « pour une maille pour le bateau de la ville pesant soixante « treze livres à 8 deniers la livre. — Six blancs donnés « pour Dieu à l'ospital, comme avoit esté ordonné par « mons. le vicaire de Lion quant il permist besongner le « jour Sainct-Simon et Jude au pont du Rosne. » — Réfection des chevalets du pont de bois.

CC. 595. (Portefeuille.) — 12 cahiers ensemble 128 feuillets, in-folio, papier.

1509-1510. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Réparations au pont du Rhône. — États mensuels des dépenses de toute nature occasionnées

par la reconstruction de deux arcs du pont du Rhône. — Acquisition, extraction et transport de matériaux ; — journées de charpentiers, de maçons, de charretiers, de mariniers, de manœuvres ; — réparations d'outils ; — achats de chaux, de fer, de crosses, etc ; — établissement d'une grue pour placer les voussoirs. — Don d'un écu pour boire aux maçons lorsqu'ils posèrent la clé du dernier arc. — Création de nouvelles pessières ; — plantation de pilotis au moyen d'un mouton, etc.

CC. 596. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

1509-1510. — Comptabilité ; — pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don de poissons frais fournis par Pierre Boisson et Nicolas Daveyne, à M. le trésorier Cotereau ; — de huit simaises de Malvoisie et de deux grands pots d'argent pesant 38 marcs 14 onces acquis de Claude Laurencin, à Mgr François de Rohan, archevêque de Lyon ; — de six aunes de damas cramoisi « de Caffa », fournis par Jacques Limosin, à madame la trésorière Cotereau, à raison de cinq écus d'or couronne l'aune ; — de 814 simaises de vin blanc et clairet au chancelier de France et à MM. les trésoriers généraux, etc.

C. 597. (Portefeuille.) — 2 cahiers, ensemble 42 feuillets, in-folio, papier ; 22 pièces, papier.

1509-1510. — Comptabilité ; — pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — « Cinquante escus d'or coronne « baillez et donnez à Denys Richerau, chastellain de Sainct- « Saphorin-le-Chastel, commissaire depputé et envoyé « par le Roy, pour faire abatre et desmolir les galleries, « avancemenz et retraitz estans tant sur la rivière de « Saone que autres places publiques et communes de la « ville. » — Prix francs accordés à Michelet Lejeune, roy du jeu de l'arc. — Payement à Clément Trie « pour avoir « vacqué ordinairement à faire faire et acoustrer les pavez « de la ville et pour avoir vacqué à la conduyte de l'ospi- « tal de Sainct-Laurens dudit Lyon et faire vuyder les pes- « tiffereuz de la ville et les louger et retirer oudit hospital « de Sainct-Laurens, durant une année finie à la fin du « moys de septembre dernier passé, durant laquelle année « la peste a regné en aucuns lieuz de la dite ville » (mandat du 13 novembre 1509). — Réparations aux portes de Bourgneuf et de Saint-Georges. — Achat de robes « à « manches de livrée de la ville » à Jean Archimbaud et à Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat. — Payement à Jérôme Pance, marchand de Lyon, « pour dix « pièces tapisseries de Flandres, contenant deux cens « quarante neuf aulnes à raison de unze solz l'aune, pour « meubler et tapisser l'ostel de la doyenné où fut lougé « Mgr. le comte de Dunoys, par l'espace de six moys ou « environ, et pour ce qu'il est bruit que le Roy doit en bref « retourner en ceste et aussi mondit sieur le comte d'An- « golesme, au moien de quoy l'on pourra avoir encores af- « faire de ladite tapisserie ; — à Gaspard de Symandres, « procureur du monastère de Sainct-Anthoine de Lyon pour « quatre asnées seigle, et ce moyennant ledit procureur « ait retiré et mys hors ladite ville tous les pourceaulx « grans et petiz dudit monastère qui soloient aller parmy « ladite ville et rendaient grant ennuy et puanteur ; à « Denis du Mont et Loys Taquet, sergens de la cour ordi- « naire de Lion, pour avoir vacqué à chasser les porceaulx, « les maraudz et coquins et ceulx de Vourles et autre lieux « contagieux de la peste hors ceste dite ville, pour elle « maintenir en santé et seurté affin d'obvier à plus grand « inconvénient. » Dépenses « pour le feu de joye fait sur « le pont de Saone, à cause des nouvelles veunes touchant « l'appointement faict entre le roy notre souverain sei- « gneur et le roy d'Angleterre ; — pour l'enterrement « et obsèque de Mgr le legat nommé Charles d'Amboise, « décédé en ceste ville de Lyon le XXVe de may mil V^{c} et « dix ; — pour trois douzeines torches de cinq solz pour « pourter audit obsèque depuys les Célestins jusques au « couvent des Observatins, IX livres ; — item plus pour « les armes faictes en papier de carte ès armes de la ville « pourtez avec lesdites torches, à raison de VII sous un « 1 denier pièce ; plus pour trente six feuilles papier de « cartes pour faire des dites armes de la ville, XII sous. » l'arc, de — Frais du banquet offert aux trois rois des jeux de l'arbalète et de la couleuvrine. — Réparations à la tour de la chaîne, sur la Saône, près de Pierre-Scise. — Payement « à Leonnet Berard, masson, pour estre allé à « cheval, de Lion à Lucennay, veoir et visiter la taille « nécessaire pour les deux chambres du conseil que l'on « prétend faire en l'ostel de la ville. »

CC. 598. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1510-1511. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittance. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages des conseillers : Antoine de Varey, écuyer, sieur de Balmont et de

Marignanne, Maurice Sève, docteur, François Le Bourcier (depuis bailli de Viennois), Claude Laurencin, trésorier de l'archevêque, Jean Faye, P. Regnard, J. Coyand. J. de Cuchermois ; — de Denis Garbot, procureur général de la ville ; — de N. Gravier, secrétaire ; — de Jean Archimbaud et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat ; — de Jean Marmot et Jean Girard, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; — de Philibert Bourdelin, garde des clés de la porte du pont du Rhône ; — de Jean Lebrun et Barthélemy Laurent, procureur de la ville près de parlement de Paris ; — de Geoffroy de Bernay, solliciteur des procès de la ville à Paris ; — de Germain Valin, avocat de la ville aussi au parlement de Paris.

CC. 599. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1510-1511. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Honoraires et vacations des hommes d'affaires. — A comptes sur les fermes des aides et des gabelles tenues du Roi par le consulat. — Service des pensions dues par la ville au chapitre de Saint-Nizier et à Barthélemy Bellièvre. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit-du-Pont-du-Rhône. — Frais de voyages et de missions dans l'intérêt de la ville auprès du Roi et de sa chancellerie à Grenoble et à Valence, pour obtenir l'abolition des maîtrises jurées et au sujet de la ferme du sel. — Dépenses de bouche faites par les conseillers de la ville envoyés en bateau à Valence : « pain blanc et noir, paté gigot, longe de veau, « paté pingeons, lengue beuf, jambon de pourceau, sa- « phran, raies, poussins, orenges, estorjon, molue, mo- « tarde, deux posses vache, demy foye de veau, geroffle, « enchoies, etc. » — Nouveau procès contre Claude Thomassin au sujet de sa noblesse.

CC. 600. (Portefeuille.) — 1 Registre de 30 feuillets, in-folio, papier, 1 pièces, papier.

1510-1511. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Réparations à l'hôtel de ville et construction d'une salle spéciale pour les archives. — Prix fait donné à Michel Brunel et à Jean Thevenon, maçons de Chessieux, « pour faire et tailler la pierre de taille qui s'ensuit, c'est « assavoir les ogives voultées à trois croisées avec un « pillier depuys les naissances et au dessus, compris arcz « doubleaux neccessaires qui seront entre lesdites croi- « sées, de la grosseur et comme les portraictz sur ce faitz « et pour ce baillez esdits massons, et qui sont neccessaires « à faire une chambre ou membre bas que mess[rs] veu- « lent faire en l'ostel commun, en une place qui est joignant « la place appelée le Garbeau, où l'on soloit tenir l'artille- « rie de la ville.. Item feront et tailleront lesdits massons « trois larmyers tenans ensemble avec deux pilliers pour « icelluy estaige ou membre bas de la largeur de deux « piez et de aulteur de trois piez et demy, piez de ville. « Item pour icellui estaige bas feront et tailleront une porte « de cinq piez de ville de largeur et de six piez d'aul- « teur. Item feront et tailleront pour ung autre chambre « ou membre hault, qui servira d'archive, autres trois croi- « sées d'ogives avec deux arcz doubleaux neccessaires et « selon ledit molle et patron. Item deux croisées ou deux « fenestres croisées à tout ung pillier ou millieu, de la « molleure et comme celles qui sont en la maison dudit de « Baileux que ledit Brunet à faictes audit de Baileux, avec « les codières de mesmes. Item fera et taillera une porte « pour entrer en ladite chambre ou archive haulte de la « largeur de deux piez et demy de ville et de l'auteur de « cinq piez et demy de ville voultée et rière voultée, le tout « de bonne pierre blanche du lieu de Lucenay ou de Pom- « myers bien taillez et préparez selon ledit portraict et « rendre en l'ostel commun de ladite ville de Lion prest à « poser et mectre en œuvre dedans la feste Saint-Michiel « prouchainement venant... pour le prix et somme de qua- « tre vingt dix livres tournois. » — États des dépenses faites pour ces constructions du 16 décembre 1510 au 29 septembre 1511. — Journées de maçons, de charpentiers, de manœuvres ; — acquisitions et transport de matériaux. — N. La feuille de parchemin qui sert de couverture au registre est un état ordonnancé à Narbonne, le 4 septembre 1503, par Jean sire de Rieux, de Rochefort et d'Autems, comte d'Harcourt, etc., lieutenant général du Roi en ses pays et marches de Languedoc, lisière et frontière de Roussillon, des dépenses faites par Jean Roussellet, conseiller du Roi, commis à tenir le compte et à faire le payement des frais extraordinaires des guerres. Cet état comprend entre autres articles les dépenses effectuées pour confectionner 100 bannières et guidons destinés aux pionniers de l'armée et dans lesquels entrèrent « vingt pièces et unze pans de bougran, huit « pièces de ruban blanc et six cannes et demye à faire les « croix desdites bannières et guidons ; vingt un pans et « demy de taffetas pers et gris, XVII pans taffetas bleu, « XII pans taffetas changeant sur jaune et violet, XII pans « autre taffetas changeant sur vert et rouge, XII autres taf- « fetas cramoisy, XII pans changeant sur jaune et gris,

« XII pans taffetas changeant sur violet et bleu, XII pans « taffetas changeant sur jaune et bleu, et quatre pans taf- « fetas blanc; plus sept onces de frange de soye blanche « à dix sols tournois l'once, cinq cens d'or fin à XXVII « s. VI d. le cent, et un cent d'argent valant X sous. — « Plus paiement de la somme de 10 livres à Bernard Gar- « rigues, painctre de Pesenas, pour plusieurs paincturcs « et autres choses de son mestier faites esdits guidons et « bannières, » qui furent confectionnées, moyennant la somme de 55 sous par Antoine Cusault, couturier dudit Pezenas.

CC. 601. (Portefeuille.) — 6 cahiers, ensemble 46 feuillets, in-folio, papier; 14 pièces, papier.

1510-1511. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Extraction et transport de matériaux; journées de maçons, de charretiers, de mariniers et de manœuvres; — réparations d'outils. — Établissements d'une pessière audessous de l'arc de la Trappe; — plantation de pilotis. — Achat d'une pierre de Lucenay de six pieds de long et de trois de large pour faire « ung parron sur la pierre où sont les armes du « Roy es deux arcz neufs, en commémoration de la victoire « que le Roy a eue contre les Venissiens » — Achèvement des travaux de réfection de la dernière pile du côté de la Guillotière. — Construction d'une porte neuve sur le pont du Rhône; — acquisition pour cet objet de pierres de taille à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à Lucenay et à Marcy.

CC. 602. — (Registre.) — 60 feillets, in-folio, papier.

1510-1511. — Comptabilité. — Pièces justificatives des depenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de ladite ville de Lyon. — État des dépenses hebdomadaires faites pour la construction d'une nouvelle porte et de deux tours édiffiées en tête du pont du Rhône, du côté de Lyon, sous la direction de Guillaume de Chessieu, maçon, qui touchait un traitement mensuel de 10 livres. — Extraction de matériaux à la roche de Pierre-Aigue; — transport des pierres de tailles de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or et de Lucenay; — journées de maçons, de charpentiers, etc. — Réparations aux chapelles du Saint-Esprit et de Saint-Nicolas. — N. La feuille de parchemin qui sert de couverture à ce registre est le rôle d'une montre faite à Narbonne, le 22 août 1503, de 398 pionniers « estans sous la charge « et conduicte de Amaury de Lantilhac, seigneur de la « Motte. »

CC. 603. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1510-1511. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don d'une carpe, d'un brochet, d'une anguille et autre poisson « à mons. Des- « chenet, estant en la ville pour le passage des gens d'ar- « mes qui vont della les monts, auquel sieur Deschenet le « Roy avait mandé faire bon acueil; — de vin aux capi- « taines et commissaires conduisant les aventuriers della « les monts contre les Venissiens; — de deux aulnes et « demy veloux tanney pour ung parpoing à mons l'esleu « Glaude de Varey; — de soixante deux sols six deniers « tournois pour ung habit donné pour Dieu et aumosne à « ung religieux de l'ordre des Bons-Hommes de Tours qui « vient de l'estude della les monts, affin qu'il prie pour « la prospérité du Roy et de la ville; — de deux flascons « neufs d'argent, pesans dix neuf marez neuf deniers ac- « quis de Guillaume Vincent, marchand geollier de Paris, « à mons le général de Lenguedoc, messire Henris Boyer; « — de deux pièces camelotz tannez, valant douze escus « soleil, et deux aulnes un quart satin cramoysi rouge de « Venize, à IIII escuz l'aulne, à Bazoche, qui fut icy en- « voyé par le Roy pour acoustrer le reffectoire des Augus- « tins au moys d'avril derrier passé, où fut tenu le con- « seil du clergé de l'esglise gallicane, et de cinq livres « quinze solz tournois pour la tare et perte qu'a esté en « trois aulnes veloux cramoysi qui fut prins et achapté « pour mettre sur la chère de Mgr. le chancellier, qui as- « sistoit audit consille et présidoit en l'absence du Roy. »

CC. 604. (Portefeuille.) — 3 cahiers, ensemble, 36 feuitlets; 12 pièces, papier.

1510-1511. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payement à Guillaume Angellier, brodeur, « tant pour achapt de drap et autre étoffe que « pour la manufacture d'une couverte par ledit Angellier « faicte es coleurs et armes de la ville et baillée et livrée « à Jean Bastin, commys à fournir chacune sepmaine et « en caresme ordinairement de la marée fresche en ladite « ville; — à Clément Trie, à cause de la charge qu'il a « des pavoirs et pour ce qu'il peut avoir vacqué à la

« conduite des pestiffereuz retirez en l'ospital Saint-Laurens ; — pour faire le banquet et donner à boyre à tous « ceulx qui estoient es monstres des trois roiz de l'arc, arbaleste et colovrine, c'est assavoir en pain six solz, en « jambons vingt six solz, en vin soixante seze solz, en verres « rompus vingt sols six deniers tournois ; — à Jehan de « Tholouse, papetier, pour une rame papier pour escripre « mise en l'ostel commun, XII sous VI deniers. »

CC. 605. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1511-1512. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages des conseillers Nicolas de Pierrevive, Einard de Beaujeu, François Rubis, Jacques Fenoil, Barthélemy Laurencin, Barthélemy de Villars, J. Buyer et G. Audry ; — de Denis Garbot, procureur de la ville ; — de Benoit Berjon, procureur général ; — de Jean Archimbaud et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat ; — de Jean Marmot et Jean Gérard, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; — de Simon Potat dit Trompillon, trompette à Fourvière ; — de Philibert Bourdelin et de Pierre Tholonjon, garde des clés des portes du pont du Rhône et de la Lanterne ; — de Germain Valin, avocat de la ville près le parlement de Paris ; — de Barthélemy Laurent et Jean Lebrun, procureurs de la ville près le même parlement.

CC. 606. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1511-1512. Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédures. — Frais de procès contre les frères de Pierre-vive, Claude Thomassin et les boulangers ; — réduction sur le prix de sa ferme accordée à Pierre Tournier, fermier de la fusterie, et à André Compte, fermier de la boulangerie. — Arrérages des pensions dues par la ville à Barthélemy Bellièvre ; — A comptes sur les fermes tenues du roi par le consulat. — Transport des dépêches de Lyon à Paris par les soins de Pierre de Bourgoigne « tenant la poste de Lion. » — Remboursements d'emprunts. — Voyages dans l'intérêt de la ville à Paris, à Blois et au Pont-Saint-Esprit. — Honoraires des hommes d'affaires, — frais d'expéditions d'actes, droits de sceaux, etc.

CC. 607. (Registre.) — 54 feuillets, in-folio, papier.

1511-1512. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Compte spécial des dépenses faites du 13 octobre 1511 au 19 juillet 1512, pour la reconstruction et réparation de certaines arches du pont du Rhône, l'entretien des pessières et l'édification d'une grange près du pont de bois « pour y faire provision de bois de chesne « pour faire les arches près l'arc de la Trappe. » — Dépenses « pour mettre des pièces de chesne au travers du « pont servant de clefs pour fermer, serrer et entretenir « l'arc fendu, qui et le prochain des deux arcs neufs. » — Fournitures diverses. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 608. (Registre.) — 77 feuillets, in-folio, papier.

1511-1512. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Compte spécial des dépenses faites du 6 octobre 1511 au 27 septembre 1512 pour la construction d'une porte neuve à l'entrée du pont du Rhône du côté de la ville. — Fourniture diverses ; — journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 609. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1511-1512. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Acquisition de pierre blanche de Pommiers et de Lucenay pour le portail du pont, les arches et le bâtiment neuf de l'hôtel commun, fournie et livrée au port des Célestins ou du Temple, par François Huguetan, Jean Thevenard, Barthélemy Poquillon, Janin Barthoud, Jean Coton, Benoit Matagrin, Jean Barjaud et André Chiel. — Frais de transport par eau et par terre ; — achat à Anse de « trente huit postz de peuple « pour faire les portes du portal du pont du Rosne. »

CC. 610. (Portefeuille.) — 7 Cahiers, ensemble 54 feuillets, papier, in-folio ; 15 pièces, papier.

1511-1512. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Répa-

rations aux édifices communaux. — Travaux exécutés au bâtiment neuf des archives de l'hôtel commun; — réparations à la tour de Serpollet; — réfection des murailles de Saint-Just au dessus de la porte Saint-Georges, « lesquels estoient tombées à baz de la montagne sur et devers ladite porte Sainct-George, et par lesdites murailles « tumbées les gens entroient de nuyt en la ville et yssoient « quant bon leur sembloit, qui estoit dangereulx pour ladite ville. » — Payement de deux livres « à Jehan Ramel, painctre, pour avoir escript es XXXII tours qui « sont depuis Pierrecize jusques à Sainct-George, esquelles « il escript le nombre d'icelles tours. » — Dépenses « pour « planter des paulx à l'entour de la tour de la Roche et « remailler et rabiller les pilles des arcs du pont de Saonne. » — Construction d'un corps de garde à la porte de Pierre-Scise. — Réparations aux portes de Saint-George et de Saint-Just; aux pont levis des portes de la Lanterne et de la Pêcherie; — réfection du mur d'enceinte de la ville depuis le portail de Rue-Neuve jusques sur les Terreaux; — du chemin de l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes à la Saône, — du pavé devant l'église des Augustins et à l'entrée de la porte des Farges. — État des frais faits pour tendre une chaîne barrant la Saône en face de Pierre-Scise. — Reconstruction « à neuf, en la Trinité, de la fournaise « de la fonderie de maistre Patris, canonnier, pour fondre « l'artillerie nécessaire pour la ville. »

CC. 611. (Portefeuille.) — 17 pièces papier.

1511-1512. — Comptabilité. — Pièces justificatives de dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Confitures et dragées « envoyées à Paris et données de par la ville à plusieurs seigneurs « de la justice affin qu'ils ayent les procès de la dite ville « pour recommandez ». — Don à Florimond Robertet, es« tant présentement en ceste ville avec le Roy (mandat du 25 août 1511), de deux cens quatre vingtz douze aulnes en « fine tapisserie de Flandres, où estoient les Sibilles por« traictes, achetées de Jehan Laurideau, marchant de « Lyon, à raison de vingt solz l'aulne; » — d'une pièce « de camelot de soye violet teint en greyne, à M. Salla, « maistre des requestes ordinaire de l'ostel du Roy, à cause « des services qu'il a faitz à la ville, tant pour l'abolicion « de maistrises jurées de ceste ville que autrement, con« tenant icelle pièce camelot soye dix neuf aulnes et demye, « à raison de deux escus soleil l'aulne; » d'une grosse carpe, « de deux brochets, d'une truite et de deux grosses anguil« les à monsieur le chancellier de France, estant en ceste « ville avec le Roy au retour de Vallance; — de robbes de « livrée de drapt tannoix où seront attachées les manches « argentées de la livrée de la ville, » aux deux mandeurs en consulat; — d'une carpe, d'un brochet et d'une lamproie au « capitaine et commissaire de IIm adventuriers « qui ont passé par ceste ville, affin que ledit cappitaine et « commissaire ne permist que lesdits adventuriers feissent « aucune insulte, ne exaction à la dite ville, ne qu'ilz y « logeassent; — d'un carreton de malveisie et de quatre « bottes de raysins de Damas à Mgr de la Trémoille, gou« verneur de Bourgoigne; — de soixante quatorze simaises « vin cleret du lieu de Mirevaulx, à Mgr de Lude estant en « ceste ville, qui alla veoir et visiter les vieux terreaux de « Sainct-Sebastien pour avoir son advis du lieu plus comode « pour y faire les murailles et bolevars; — de deux flacons « d'argent pesant XVII marcs, a XIII l. le marc, acquis « de Janot Cadore, geollier de Tours suivant la cour, à « Mgr le trésorier Robertet; — d'ung bassin d'argent pesant « VIII marcs 1 once VI g., au prix de XII l. X s. le marc, « acquis de Loys de Lueil, orfèvre de Bloys, à M. le « général de Languedoc, etc. »

CC. 612. (Portefeuille.) — 5 cahiers, ensemble 56 feuillets, papier, 10 pièces, papier.

1511-1512. — Comptabilité. — Pièces justificatives de dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payement « a ung homme envoyé « ès limites de Savoye et des Allemaignes pour gueter et « sentir si les Suysses marchent sur la dite ville et pays de « Lionnais, ou en quels quartiers ilz ont entreprins aller, « affin que la dite ville ne puise estre surprinse. » — Prix décernés aux joueurs de l'arbalète et de la couleuvrine. — Frais occasionnés « pour faire les feux de joye et la « procession à cause des nouvelles qui vindrent de la « reprinse de la ville de Bresse qui fut conqueste d'assault « et par force contre les Venissiens. » — Solde des dépenses de bouche faites à l'hôtel du Griffon par M. de Dompmartin, « cappitaine de la première bande des lansquenets venans « de Bourgongne et passant par la ville pour aller à l'armée « du Roy en Guienne ». — Secours de 20 livres 19 sous tournois accordé « à Jacques Barondeau, procureur géné« ral et recteur du grant hospital du pont du Rosne, pour « achapter du blé pour la nourriture et substantacion des « povres dudit hospital qui y sont de présent en si grant « nombre et quantité que le revenu dudit hopital n'y peut « suppeter, ne fournir ». — Etat de la « despence faicte « pour l'entrée du concille, tant pour la tapisserie prise en « Bourgneuf, au Change, à la Grant-boucherie-Saint-Pol,

« en la Juyerie, que en rue Merchière, à la Lanterne, comme « ailleurs, pour tapisser le long des rues, le dimanche « vingt septiesme de juing l'an mil cinq cent et douze, à « l'entrée de Mess[rs] du concille, que aussi pour garnir le « pont de Sosne d'un costé et d'autre de grans joncz ». — Payement « pour le boyre de messieurs (les conseillers de « la ville) dimanche passé (11 janvier 1512), quand ilz « furent audevant de la royne de Cecille, fait chez Périn, « à la Guillotière; — Despence faicte pour festoyer maistre « Jehan Le Brun, procureur des causes de la ville en par- « lement à Paris durant ce mois d'avril, qu'il a été en ceste « ville et s'est marié à la fille de feu Benoist Le Charron, » vins, poulets, pigeons, levrauts, chevreau, patisserie, lard, etc. — Acquisition de quatre pièces d'artillerie de maître Patris, canonnier de Marseille. — Achat à Jehan de Tholoze, papetier de Lyon, de 2 rames de papier fin pour écrire, à raison de 30 sous tournois.

CC. 613. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1512-1513. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages des conseillers Jean Rambaud et Claude Vandel; — de Clément Trie, voyer; — de Gravier, secrétaire; — d'André Peyron, procureur de la ville; — de Jean Archimbaud et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat; — de Jean Girard et Jean Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés; — de Jean Benoît et Jean Cornu, gardes des clés des portes du pont du Rhône et de Pierre-Seise; — de Mathieu de Redonnas, solliciteur des procès de la ville à Paris, successeur de Geoffroy de Bernay, chanoine de Chartres; — de Germain Valin, avocat; — de Jean Le Brun et Barthélemy Laurens, procureur de la ville près le parlement de Paris.

CC. 614. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1512-1513. — Comptabilité. — Pièces, justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — A-comptes sur les fermes tenues du Roi par le consulat; — service des pensions dues par la ville au chapitre de Saint-Nizier et à la famille de Bellièvre. — Remboursements d'emprunts. — Frais de desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Frais de voyages et de missions dans l'intérêt des foires. — Procès soutenus contre les boulangers et les frères de Pierre-vive. — Chauffage de l'hôtel commun. — Honoraires des hommes d'affaires.

CC. 615. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1512-1513. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Travaux à la porte neuve du pont du côté de la ville. — Établissement d'une grue pour monter les pierres de taille; — démolition de la vieille porte. — Réparations au pont de bois; — consolidation de ce pont « pour passer l'artillerie du Roy allant della les monts. » On l'étaya avec des poutres et des travons et on le couvrit de fumier. On couvrit également de « gravier le grand pont de pierre tout au long, affin que « l'artillerie ne feit dommaige. » — Acquisition de pierres à Lucenay, à Anse et à Pommiers. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 616. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

1512-1513. — Comptabibité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Travaux divers de construction et de réparation. — Réfection d'une partie du pavé de la ville; — réparations aux portes Chenevier, de la Lanterne, de Saint-George et à la grange communale; — extraction de matériaux à la roche de Pierre Aigue. — Réparations aux murs de Saint-Just, aux tours Mengart, Sainte-Marguerite et de la Roche; — à l'hôtel de la ville « en laquelle se print le feu le venredi « XVIII du mois de mars (1513), environ la minuyt. » — Construction d'une loge ou galerie au couvent de Notre-Dame-de-Confort pour retirer l'artillerie. — Dépenses pour les ferrures, le treillis et le vitrage des croisées et des portes de la chambre voutée des archives de l'hôtel de ville. — Réparations à la porte de Pierre-Seise. — Paiement à Jean Avesnier de la somme de 9 livres dix sous 8 deniers « pour la façon d'une porte ferrée et garnie de « fer servant pour la haulte archive neufve de l'ostel com- « mun faicte pour remectre et garder les papiers, tiltres et « documens de la ville et communaulté, pesant tout le « ferraige fourny par ledit Avesnier deux cens quatre-vingts « six livres de fer, à raison de 8 deniers la livre; — a « douze massons et six chapuys lesquelz ont abatu les « estuves, fourneau et enseigne de la Chievre, en ensui- « vant l'ordonnance de mons. Alabre, grant prévost des « mareschaux de France, qui a fait exécuter deux aventu-

« riers pour aucuns crismes, homicides et delitz par eulx « commis et perpetrez dedans et devant ladite maison de « la Chievre et declaré icelle maison estre a jamais inhabille « a y tenir estuves ni filles de joye pour les maulx et in- « conveniens qui y estoient advenuz, et obvier a ceulx qui « a l'advenir s'en peussent peu ensuyvre. » — Établissement d'un boulevard neuf au-dessus de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 617. (Portefeuille.) — 12 cahiers, ensemble 130 feuillets, in-folio papier; 26 pièces, papier.

1512-1513. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Etats, mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les fortifications. « Le mercredi V^e^ de may « V^c^ et douze, messieurs les conseillers, au moyen des « lettres qu'ils eurent de mons. d'Aumont, lieutenant « pour le Roy en Bourgongne, et de mons. le marquiz de « Rontillin, par lesquelles leur estoit mandé eulx fortiffier « et faire rempares et trenchées, affin de garder que le « Roy et la ville n'eussent inconvenient et ne feussent sur- « prins par les Suisses qui s'estoient declarez vouloir faire « la guerre au Roy et se faisoient oyr vouloir venir piller « ceste ville, ordonnèrent faire besongner es vieulx ter- « reaulx qui sont depuis Saint-Sebastien jusques en Saonne « et a grant diligence ». — États nominatifs des ouvriers et manœuvres employés au creusement des tranchées. — Allocations pour les dépenses faites dans la ville par MM. de la Voulte et le capitaine Jean Latier, « commis- « saires par le Roy ordonnez et envoyez en ceste ville « pour la garde, closture et fortiffication d'icelle. » —Construction d'une muraille depuis le port Charlet jusqu'au port de l'hôpital du pont du Rhône. — Travaux « es vielz « fossez de la ville au-dessus de la montaigne Saint-Se- « bastien » ; — aux fossés de la Lanterne. — Réparations à la porte de Pierre-Scise. — « Despence faicte par ordon- « nance de messieurs les conseillers pour faire faire des « portraictz et plateformes des murailles, bolevartz, tours « et moyneaulx qu'on doit faire au dessus de la montaigne « Sainct-Sebastien, aux vielz fossez, pour la closture et « fortiffication de la ville : — A Germain Chaneau, painc- « tre pour avoir faict ung portraict en papier des vielz fos- « sez et des porteaulx et murailles qu'on y pourroit faire, « lequel portraict en emporta Mons de la Voulte, XV s. t.; « — a Jehan Yvonet, pour avoir fait deux portraictz sur « boys enlevé de papier de quarte desdits fossez, portaulx « et murailles remys en l'ostel commun, cinq livres t. ; — « au dessus nommé Germain Chaneau, painctre, pour avoir « fait ung portraict de l'assiette de ceste ville de Lion et « du bourg Sainct-Vincent, fait et painct en parchemin, et « ung autre en papier pour envoyer au Roy, ainsi que l'a « ordonné, mons de Chandenier, VIII l. t. » — Etablissement de « ratelliers » en bois devant la porte Saint-Marcel.

CC. 618. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier

1512-1513. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. Mémoires, mandats et quittances. — Artillerie de la ville. — Frais alloués à Claude Grollier et Bernardin Camus pour aller à Marseille acheter des pièces d'artillerie d'un « canonnier nommé maistre Patris. » — Transport sur le Rhône par Michel du Vallier, dit Jacquet, de Condrieu, de quatre grosses pièces. — Dépenses « pour faire « monter grosse colovrine, deux sacres et ung faulcon de « métail achaptés de Me Patris. » — Paiement à Benoit Guichon, menuisier, « pour affusté sept pièces de vieille « artillerie de fer de l'ostel commun, des petites pièces a « crochetz ; — a Pierre Le Maistre pour IIII^c^ IIII^xx^ XVIII « livres plomb en table pour faire les boletz de plomb, a « LIII sous le cent; — au nepveu de Jehan Barbet pour « des dez de fer peur mectre dedans les bouletz de « plomb. » — Achat de 700 boulets « de fer de fonte » pour les quatre grosses pièces d'artillerie. — Paiement à noble Pierre de la Mote, dit Patris (il signait Patry de la Motte) canonnier, du prix convenu des dites quatre pièces pesant en totalité « soixante trois quintaulx du poix de « Marseille, à raison de sept escus au soleil et un quart « d'escu chascun quintal ; » — a Perrin de la Perrière, bourgeois d'Auxonne « pour certaine quantité de boys « neccessaire pour l'afustement de l'artillerie de la ville; « a Peronete Giraude, vefve de feu Pierre Petreau, pour « cinq cens de picques par elle vendues et délivrées à la « ville a raison de sept solz six deniers la piesse » ; — Achat de métaux pour fondre l'artillerie de Daniel Gandelfingel, marchand allemand. — Paiement à « Jehan Barbet, « canonnier, de la somme de quatre vingt cinq livres seize « solz neufs deniers tournois, tant pour la façon de cinq « mille livres pouldre de canon, que pour achapt de char- « bon et vinaigre qu'il a livré et employé a faire ladite « pouldre ; » — État detaillé du « poys des dix grosses « pièces d'artillerie de fonte et de métail faictes en la ville « de Lyon, en la fonderie faicte et erigée en la grange « de la Trinité par maistre Patris, canonnier, et maistres « René de Menez et feu Jehan de la Font, canonniers, ses « commis et serviteurs, pour le corps commun de la- « dite ville en l'année mil cinq cens et douze. » — Ces dix pièces du poids total de 11,455 livres consistaient en

une couleuvrine pesant 2,850 livres, 4 sacres et 5 faucons. — Etablissement d'un entrepôt pour les poudres dans les deux tours situées entre les portes Chenevier et de la Lanterne ; — d'un autre entrepôt pour la petite artillerie et les boulets des grosses pièces dans l'Hôtel de Ville. — Dépenses pour les affuts et le montage des dix pièces fondues par maître Patris et ses gens: — pour l'essai de ces pièces à Ainay. — Approvisionnement de poudre.

CC. 619. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1512-1513. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don au seigneur Jehan Jaques de cent deux simaises de vin fournies par Pierre Piarde « tenant les caves de l'ostellerie du Chappeau-« Rouge. » — Paiement « a Mathieu Breton, tavernier, « pour huit grans potz de vin portez ès repas du cappi-« taine Bayard, estant en ceste ville, tenans seize simaises, « à XX deniers chacune simayse (mandat du 15 octobre 1512). — Don a Jean Archimbaud et à Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat, « d'une robe de drap « tanney à la livrée de la ville ; — d'un faisan, de six perdrix, six lapins, six chapons et quatre béeasses, a mons. de Champdenier « envoyé par le Roy en ceste ville devers le « saint consille estant icy, aussi pour veoir et visiter les « clostures et fortiffications; — de vin au cappitaine Loys « d'Ast et autres cappitaines venans dellà les monts; — au « général de Languedoc ; — de veloux taney a mons. de « Saint-Maurice, commissaire des lansquenets soubs la « charge de mons. de Jamez; — d'un esturjon et d'ung « quartier d'un autre esturjon a mons. de Sainct-Vallier et « à M. Alabre, grand prevost de messieurs les mareschaux « de France; — d'une grosse carpe, d'ung gros brochet, « d'ung saulmon frais à messire Robert de la Marche, cap-« pitaine général des lansquenetz et avanturiers passans « par la ville pour aller au service du Roy ; — de cinquante « six livres esturgeon frais, à III sous VI deniers la livre, « a mons. le général de Normandye et a mons. le secre-« taire des guerres, etc. »

CC. 620. (Portefeuille.) — 5 cahiers, ensemble 58 feuillets, papier; 18 pièces, papier.

1512-1513. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépensés effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Paiement « à Jaques Barondeau, « recteur et procureur du grant hospital du pont du Rosne, « de la somme de 20 livres 19 solz tournois, pour acheter « de blez et vins pour subvenir a la nourriture et susten-« tation des povres dudit hospital dont il est ceste année « fort chargé ; — a Jean Bastier, de la somme de huit li-« vres à cause du louaige de la Roche et pierriere appellée « Pierre-Aigue, assize ou vignoble dudit lieu de Saint-« Vincent, et c'est pour le terme de deux années; — a « Jean Archimbaud, mandeur du consulat de la somme de « cent solz tournois, pour plusieurs boyres et goustez « fournis aux conseillers, tant en la salle de l'ostel com-« mun que en la chambre des papiers ; — a Guichard For-« tunat, pour estre allé a Gresieu et autres lieux du plat « pays, pour sentir les causes pourquoy les païsans dudit « plat pays se assembloient. » — Prix en vaisselles d'étain décerné au roi du jeu de la couleuvrine. — Passage de lansquenets. — Envoi a Paris auprès du Roi, d'un messager « pourter les lettres envoyées par mons. le général de « Normandie par lesquelles il advisait comme les Suysses « dient qu'ilz veullent venir en ceste ville en nombre de « XII^{m}. » — Paiement « a Glaude Huguetan, libraire, pour « le reliage de toutes les actes receues par feu mons. George « Noyerie, qui fut secretaire de la ville, en ung gros vo-« lume, XVIII sous; — a Jean Brotet, pour cinq torches « qu'il fournist la nuyt que l'ostel commun fut bruslé, pour « alumer parmy ledit hostel commun quant l'en sauva les « titres et autres biens. »

CC. 621. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier.

1513-1514. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages des conseillers Jacques de Torvéon, P. Faye, François Guérin, Chauvet, Pierre Fournier, écuyer, Claude Laurencin, bailli de Riverie, Jean Sève et Amé Bullioud ; — de Gravier et Benoit Berjon, secretaire et procureur de la ville; — de Jacques de Couland et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat ; — de Jean Girard et Jean Mernot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés.

CC. 622. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 44 pièces, papier; 2 sceaux.

1513-1514. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur

de la ville de Lyon. — Etats, mémoires mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédures. — Service des pensions dues par la ville au chapitre de Saint-Nizier; — remboursements d'emprunts; — frais de missions et de voyages : — paiement à Guichard David « pour ung voyage qu'il fist a Genefve et de là a mons. de « Savoye presenter lettres audit sieur et aux scindiez de « Genefve en faveur de mons. le president de Bourgongne « qui est arresté audit Genefve; — a Jacques Ledry, pour « ung voyage en Bourgoigne pour faire provision de blez et « poursuyvre la traicte et congé de tirer du blé du pays de « Bourgoigne pour la fourniture et provision de ceste ville « pour obvier a neccessité si affaire y venoit. » — Frais alloués à l'élu Nery Maz et à Claude Gravier, secretaire de la ville, envoyés auprès du Roi « pour obvier au paye-« ment des six mil livres tournois accourdées audit sei-« gneur par forme de don. » Voici l'étinéraire des députés qui partirent de Lyon avec quatre chevaux de poste : l'Arbrêle, Tarare, S. Symphorien, Roanne, Saint-Germain, La Pacaudière, La Palisse, Varennes, Bessay, Moulins, Saint-Pierre-le-Moustier, Nevers, La Charité, Cosne, Briare, Le Besays, Montargis, Saint-Mathurin, « Egarance, « Yssonne » et Paris, où ils arrivèrent le samedi 15 octobre 1513. De Paris ils allèrent à Luzarches, puis a Clermont, a Bertheult et à Amiens où ils arrivèrent le lundi 17, au moment ou le roi quittait cette ville pour se rendre à Corbie, où ils le rejoignirent le lendemain. — Remises et modérations accordées au fermier de la boucherie. — Transaction entres les conseillers de la ville, comme recteurs de l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes, et Jean-Antoine de Volpré, au sujet de « la fontaine de Sulant, « qui fournist et sert audit hospital. » — Frais de la procédure soutenue contre Claude Thomassin, les frères de Pierre-Vive, les boulangers et les maîtres des métiers. — Honoraires et vacations des hommes d'affaires; — frais d'expéditions d'actes, etc.

CC. 623. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1513-1514. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances.— Réparations au pont du Rhône. — Réparations aux chevalets et au platelage du pont de bois. — Dépenses « pour « reffaire tout de neuf l'arc rompu qui touche à l'arc neuf « du pont de pierre; — pour faire des arches neuves au-« près des grans vieilles arches qui sont pour devoyer le « Rosne devers la ville au dessus le broteau de ladite « ville. » — Achats d'une quantité considérable de bois de chêne. — Journées de charpentiers, de scieurs de long, de serruriers, de manœuvres.

CC. 624. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1513-1514. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. Travaux pour les fortifications et réparations diverses. — Réparations à l'hôtel commun, menuiserie et serrurerie; — aux deux granges de la ville sises près de la porte des Farges, à Saint-Just; — à la porte de Pierre-Scise; — aux chaînes des rues.

CC. 625. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

1513-1514. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoire, mandats et quittances. — Dons gracieuse offerts par la ville. — Dons à Guillaume de la Balme et à Jacques Couland, mandeurs du consulat d'une « robe de drap à la livrée de la ville pour porter le jour « de Saint-Thomas et autres jours nécessaires quant leur « sera ordonné; » — d'une carpe et d'un brochet « au « cappitaine Fontrailles, général-cappitaine des Albanoys « establis à l'entour de ceste ville et pays de Lyonnois; » — de vin claret de Tournon, au lieutenant général du « Dauphiné allant a Dijon à cause du bruyt de Souysses qui « pour lors estoit; » — de confitures, de fromages de Milan et de dragées « aux amys de la ville à Paris, affin qu'ils « ayent les affaires et procès d'icelles pour recommandez. » — Dépenses faites à l'hôtel du Chapeau-Rouge « par M. le « baillif d'Annonay, maistre d'ostel de mons. de Bourbon, « et par ledit seigneur envoyé en ceste ville pour deschas-« ser les aventuriers et vaccabons qui y estoient et au pays « de Lionnoys. » — Don de vin blanc et clairet audit bailli d'Annonay, au bâtard de Savoie et « a mons. Bontemps, « ambassadeurs du roy des Romains, allant de par ledit « sieur Roy des Romains en Espaigne; — a mons. l'advo-« cat du Roy a Paris, mons. Le Lyevre; — au bastard du « duc de Guerdes, cappitaine de certains lansquenetz. »

CC. 626 (Portefeuille.) — 5 cahiers, ensemble, 74 feuillets, papier, 19 pièces, papier.

1513-1514. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon; — mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Dépenses pour tendre une chaîne

sur la Saône au-dessous de Pierre-Seise. — Menu du dîner servi à l'Hôtel de Ville aux auditeurs des comptes de Jacques de Baileux : « quatre chappons, deux boillis et deux « rotiz, une poincte de beuf, ung os de gresse et deux « ancoustes de moton, godiveaulx (petits saucissons), trip- « pes, deux livres riz, saffren, une livre lart, oranges, « poyres, pain, quatre symaizes vin et fromaige. » — Paiement à Claude Bellievre, docteur, « pour avoir fait l'orai- « son du jour Saint-Thomas, comme c'est de costume ; — « aux compaignons qui ont porté cinq douzaines torches a « baton aux armes de la ville despuys l'ostel commun jus- « ques à l'esglise Saint-Jehan de Lyon pour l'obsèque de la « Royne ; — a Jehan Ramel, paintre, pour cinq douzaines « d'escussons aux armes de la ville attachés aux dites tor- « ches ; — a Jehan Grollier et Martin Clostrier pour ung « voyage qu'ilz ont fait jusques au pays de Bresse et en « Savoye pour guéter et explorer sur lesdits pays s'il y « avoit aucuns avancoureurs ou gens de guerre ou autres « vouleurs du pays de Suysse annemiz du Roy, pour ob- « vier a toute surprinse ; — a Jehan Le Pere, orfèvre de « Lion, pour certain nombre de palettes d'estaing qu'il feit « pour le consille qui fut tenu aux Augustins de ceste ville « depuis trois ans en çà, pour tenir le compte et savoir « ceulx qui entreroient oudit consille ; — à Anthoine de la « Vanelle, fondeur et graveur pour dix-sept escussons » ; — a divers pour les indemniser « des picques, haquebutes, « dagues, bagues et argent tant pièces d'or que monoye « qui ont esté ostées ès laneequenetz en ceste ville par « certains advanturiers qu'on ne peut bonnement aprehen- « der, affin d'obvier aux inconveniens qui s'en pour- « roient ensuyre si lesdits lancequenets s'en aloient « sans estre coutens ». — Etat nominatif des indemnités accordées aux lansquenets qui avaient été dépouillés de certains effets d'ornement et d'équipement consistant « en « avant bras, colouvryne, dague, javelline, picques, gor- « gerins, bouttons d'argent, sainture de veloux, couvre « chief, robbe de brunette doublée de ver, chemises, an- « neaulx d'argent, souliers, bonnets, plumes, patrenos- « tres, etc. » — Reymont, comte de Saint-George, reçut trois livres pour une épée à deux mains qui lui avait été dérobée. — Paiment à Jehan de Tholoze, papetier, pour papier fourni à l'hôtel commun ; — « à Jean Ramel, paintre, « pour avoir lavé et acoustré les verrières de la salle de « l'ostel commun, icelles reparer et rejondre ; — à Jehan « Huguetan, libraire de Lion, douze sols tourn. pour ung « messal pour servir à dire les messes de la chapelle du « Sainct-Esprit du pont du Rosne ; — a divers pour los « feuz de joyes à cause de la paix d'Angleterre, sur le pont « de Saosne et devant l'ostel de la ville, le dimenche XX « jour d'Aost M Vc quatorze ; — pour avoir fait porter du « vin à mons. de Bourges, ambassadeur du roy d'Angle- « terre lougé au Griffon, — a mons. de la Roue, commis- « saire de quinze cens lansquenetz, estant en ceste ville au « logis de mons. de Belmont, envoyé par monseigneur de « Bourbon pour establir garnison ausdits lansquenetz au « pays de Lionois. »

CC. 627. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1514-1515. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Jean Bertet, conseiller ; — de Maurice Sève, « commis à venir en « cour faire le serment de fidélité au Roi » (quittance autographe) ; — de Benoît Berjon, procureur général de la ville ; — de Gravier, secrétaire ; — de Guillaume de la Balme et Jacques Couland, mandeurs du consulat ; — de Jean Benoît, garde des clés de la porte du pont du Rhône ; — de Pierre Tholonjon, commis à mander le guet du bourg Saint-Vincent ; — de Jean Mermot et Lancelot Bizaton, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés ; — de Germain Valin et Jean Le Brun, avocat et procureur de la ville près le parlement de Paris.

CC. 628. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier ; 1 fragment de sceau.

1514-1515. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mandats, mémoires et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Frais de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville ; — allocation à Claude Gravier, notaire royal et secrétaire du consulat, « pour un voyage en Bourgoigne, à Dijon, devers monsei- « gneur le duc de Bourbou, pour le soulagement du lou- « ger des lansquenetz au pays des Lyonnois ; — à Jean « Grollier, pelletier de Lion, pour un voyage en Bourgoi- « gne pour enquerrir et savoir si les ennemys du Roi fai- « soient aucune entreprinse au préjudice dudit sr et de la « ville. » — A-comptes sur les fermes tenues du Roi par le consulat. — Service des pensions dues au chapitre de Saint-Nizier ; — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Payement « à mons. messire Jehan Balarin, docteur, « pour avoir fait le sermon du syndicat. » — Frais de procès contre Jean de Villars et les frères de Pierrevive. — Envoi de Maurice Sève, docteur en droit, juge mage e commis à la judicature de la sénéchaussée de Lyon, de Claude Laurencin et de Pierre Renouard, « vers le roy

« François, Ier de ce nom, nouvellement venu à la couronne « en ce royaulme de France par le trespas du feu roy Loys, « son prédécesseur et beau-père, derrenierement, le pre- « mier jour de ce présent mois de janvier décédé, pour luy « faire le serement de fidélité et aussi pour obtenir con- « firmation de priviléges de la ville, tant des foires, pro- « longation des aides, que autres choses requises et nec- « cessaires. » — Réduction sur le prix de sa ferme accordée à Jean de Villeneuve, fermier de la marchandise, attendu « que les marchans costumiers de frequenter les foires « de la ville ne sont venus à cause de la grant esmotion « de guerre qui a couru et court à présent tant en ce « royaume que en Ytalie, en Flandres et autres contrées. » — Frais de publication de la confirmation des foires; — honoraires des hommes d'affaires, etc.

CC. 629. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

1514-1515. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations du pont du Rhône. — Établissement de nouvelles pessières dans le lit du fleuve; — plantation de pilotis; — réfection du couvert du portail du pont; — réparations au pont de bois; — travaux pour faire dériver le fleuve au-dessus du broteau de la ville. — Transport de gravier et de sable sur le pont de pierre « pour le passage « de l'artillerie du Roy qu'il faut passer pour aller della « les montz avec l'armée dudit s^r pour le recouvrement de « sa duché de Millan. » — Journées de maçons, de charpentiers, de scieurs de long, de manœuvres, etc.

CC. 630. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

1514-1515. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Travaux divers. — Réfection des ponts-levis de la Lanterne et Chenevier; — réparations aux portes de Saint-Vincent, du Griffon, de Saint-Marcel, de Bourgneuf et de Saint-Just; — aux tours des Ecloisons, des Pastés, du Moyneau et de Bourgneuf; — aux murs sur le port de Rue-Neuve. — Réfection du pavé de certains quartiers de la ville, sous la direction du voyer Édouard Grand.

CC. 631. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

1514-1515. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don de vin « à M. de Saint- « Vallier, lieutenant général du Dauphiné, au cappitayne « Bayard, à mons de Mondragon, à mons. le prévost « Allabre, à Anthoine Le Viste, maistre des requestes du « Roy; — de vin blanc et clairet de Beaulne, à messei- « gneurs de la Voulte et général de Languedoc, à monsei- « gneur le connestable de France, le chancelier de France. « le premier président de Paris, les quatre généraulx de « France, les trésoriers Cotereau et Robertet, le receveur « général de Bourgoigne Sappin, le président de Bretaigne « Le Viste, le procureur général du Roy au grant conseil, « l'advocat du Roy à Paris, à mess^rs Demolins, Maillard, « Deslandes, secrétaires du Roy et autres. »

CC. 632. (Portefeuille.) — 4 cahiers, ensemble, 40 feuillets, papier, in-4°; 42 pièces, papier.

1514-1515. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Dépenses « pour faire tendre la « cheyne traversant la Saonne au-dessoubz du chastel de « Pierre-Cize, affin de tenir la ville en seureté, à cause du « jubilé octroyé par le Saint-Père, au Roy notre seigneur, « que fut dimanche dernier passé (mandat du 9 mars « 1514 v. s.). » — Achat de Pierre Crevecuer, marchand de Paris, de 4 flacons d'argent pesant 40 marcs 3 onces et demi 6 deniers, à raison de 13 livres 15 sous le marc. — Octroi de la somme de 3 livres 10 sous à Secundin Vieil, qui avait offert « faire blanchir et réparer la chap- « pelle du Sainct-Esprit du pont du Rhosne et le surplus « fournir du sien, à ce esmeu de dévocion. » — Dépenses pour des feux de joie faits sur le pont de Saône et devant l'hôtel de ville, à cause de la paix conclue entre le Roi, l'archiduc et le roi d'Angleterre. — Prix accordés aux joueurs de l'arbalète et de l'arc. — État des dépenses faites par Maurice Sève, Claude Laurencin, s^r de Riverie, et Pierre Renouard, envoyés en cour auprès du Roi, lors de son avènement à la couronne, pour lui faire serment de fidélité au nom de la ville :...« au barbier varlet de cham- « bre de mons. le tresorier Robertet, pour ce que souvant « il avoit mys mesdits s^rs en la chambre et fait parler à « mons^r le trésorier, un escu soleil; — à Pierre Creve- « cueur, geollier de Paris, pour quatre flascons d'argent, « pesant les quatre quarante marcs troys onces demye, « dont a esté fait don et présent de par la ville, c'est assa- « voir deux à mons. le trésorier Robertet, et deux à mons. « le général de Laugnedoc. » — Allocation de 1,963 livres

à Veran Chalendat « commis à tenir le compte et faire les « paiemens de la prochaine entrée du Roy. » — Dépenses pour un banquet offert par la ville aux joueurs de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. — Payement à Antoine de la Vanelle, graveur, « pour quatre escussons qu'il a « faitz sur cuyvre aux armes de la ville; — à Jehan de Saint-« Priest, tailleur d'images, de la somme de cinq livres cinq « sols tournois, pour avoir taillé six escussons en pierre « blanche aux armes de la ville, qui ont esté posez aux « pilliers de la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rosne, « appartenant à ladite communaulté; — à Jehan Bonté, « paintre, cinq livres cinq sols tournois, pour la painture « d'azur et argent desdits escussons; — item à Jehan Ave-« nieres pour les angons et plomb pour attacher lesdits « escussons. » — Dépenses « pour faire tendre la cheyne « sur la Saône, à cause de la descente des lansquenetz, « le mercredi XIII[e] de septembre mil V[c] XIIII. »

CC. 633. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages des conseillers Barthélemy Bellièvre, Jacques Fenoyl et Jean Faye, de Benoît Berjon, procureur général de la ville; — de N. Gravier, secrétaire; — de Germain Valin, avocat de la ville près le parlement de Paris; — de Jean Le Brun, procureur de la ville près le même parlement; — de Guillaume de la Balme et de Jacques Couland, mandeurs du consulat; — de Simon Pajard, dit Treze-Mestiers, trompette; — de Jean Marmot et Lancelot Bizaton, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémaration des trépassés.

CC. 634. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Honoraires alloués pour vacations à Pierre Bonyn, procureur général au grand conseil du Roi, envoyé à Lyon avec Henri Bohier, général de Languedoc, et Jean Prunier, receveur général de France, au sujet d'un procès élevé entre la ville et les consorts de Villars, à raison des fermes du barrage du pont du Rhône et de la boulangerie. — Remboursement d'emprunt. — A-comptes sur les fermes tenues du Roi par le consulat. — Frais d'expéditions d'actes, d'enquêtes; — honoraires des hommes d'affaires; — desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 635. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Plantation de pilotis au-dessous de l'arc de la Trappe; — établissement de pessières; — restauration du pont de bois. — Payement à Roland Fustel, « mareschal grossier, pour trois grosses et « grandes clefs de fer qu'il a faictes avec les clavetes « neccessaires pour mectre et servir à l'un des arcs viel « et caducq du pont du Rosne, pour le garder de décader. » — Journées de charpentiers, de maçons, de mariniers et de manœuvres.

CC. 636 (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont de pierre sur la Saône, notamment à l'arc dit *Dessous la Croix*. — Réparations « à l'ostel « Dieu Sainct-Laurens-des-Vignes, » affecté tout spécialement aux pestiférés. — Fournitures de chaux, de sable, de pierre, etc. — État des journées des ouvriers employés.

CC. 637. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques de Baileux, receveur de Lyon. — Mémoires mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville et dépenses diverses. — Dons de vin blanc et clairet au général de Languedoc; à Maximilien Sforce; à M, de Paris, aux généraux des finances, au trésorier Florimond Robertet, aux capitaines des lansquenets, au chancelier de France, au premier président du parlement de Paris, au sénéchal de Lyon, etc. — Payements « à Benoît de Noble, potier, pour journées et vaca-« tions faictes par lui après l'artillerie, et pour plusieurs « fusées et autres choses par luy fournies et jectées sur la « rivière de Saône, pour faire passetemps à la feue Royne « (mandat du 6 septembre 1515); — à divers, pour les feuz « de joyes devant l'ostel commun de la ville et sur le pont « de Saonne, comme il est de coustume, le dimanche VII[e] « jour d'octobre M V[c] quinze, pour la paix faicte et traictée

« entre le Saint-Père le Pape et le Roy notre sire; — à « divers pour acoustrer deux bateaulx propices à passer « la rivière du Rosne l'artillerie du Roy venant de France « en grosse quantité et grosses pièces, et se conduit à pre- « sent della les mons, à cause que l'on faisoit doubte du « pont du Rosne qui ne peult porter le faiz, par le rapport « des m^es massons et charpentiers de la ville de Lion, qui « avoient estez pour ce mandez ; » — à divers, sous la « direction d'Édouard Grand, « tant pour préparer et ta- « pisser le logeys de la Royne en l'arcevesché, faire « acoustrer ung bateau couvert et posté une tralle traver- « sant la rivière de Saonne, le droit de Saint-Jehan, pour « passer ladite dame, que rabiller les chemyns depuis le « boys de la tour de Sarvaigny jusques à la porte Saint- « George, par où ladite dame entra, à cause qu'elle ne « voulloit passer par ladite ville ; » — à divers, « pour « avoir fait passer les quatre mil lansquenetz appellés de la « *Lygue Noyre*, que l'on ne vouloist laisser entrer la ville « de Lion, par le Rosne, le droit du Bichet, au-dessoubz « de la Justice, par bateaulx. — Dépenses pour l'obsèque « de feu Françoys mons^r, frère de monseigneur le conné- « table de France. » — Frais de la publication du syndicat « de 1515-1516.—Allocation aux sacristains et chapitre de Saint-Nizier « pour faire racoustrer et réparer la bannyère « de ladite esglise et de la confrérie dudit Saint-Nizier, « laquelle fut rompue et dessirée le jour de l'entrée de la « Royne par l'empétuosité du vent qui couroit ledit jour « sur le pont de Saône, où ladite bannyère fut pourtée par « comandement de mess. Benoît Meslier, conseiller, pour « ce que les autres bannyères n'y vouloient marcher à « cause de l'impétuosité dudit vent; — Payement à Glaude « Huguetan, relieur de livres de Lion, de la somme de « quinze livres tournois pour la relieure d'un livre troi- « siesme des actes du consulat de ladite ville ; — à Me Maze- « nod, garde du scel commun, pour le scel de la procura- « tion passée par mess^rs les conseillers en court de Rome « pour poursuyr l'abolicion de l'évesché nouvellement « érigé à Bourg-en-Bresse, au détriment et dommaige de « la ville de Lyon. » — Ordre de livrer au gardien des clés de la chapelle du Saint-Esprit, la quantité de 15 lampes d'huile de noix pour l'entretien d'une lampe ardente, en acquit de la fondation anciennement faite et assignée sur une maison située près du pont du Rhône et appartenant à la ville. — Prix décernés aux rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. — Repas offert aux compagnons de ces jeux.

CC. 638. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier; 1 cahier de 6 feuillets, in-folio, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendas, « commis « à tenir le compte et faire les payemenz des fraiz de l'en- « trée du Roy. » — Mémoires, mandats et quittances. — Frais occasionnés par les entrées du roi François Ier, de la Reine et du duc de Bourbon, connétable de France, dans la ville de Lyon. — Mandement au receveur « de bailler « et delivrer a chascun de nous douze conseillers qui « sommes pour ceste présente année, c'est assavoir Franc. « Deschamps, docteur; Benoist Meslier, licencié ; Anthoine « de Varey, escuyer, sieur de Balmont; Jacques Baronnat, « seigneur de Poleymieu; Françoys du Pré, viconte de « Bayeux ; Jaques Fenoil, Anthoine Grollier, Pierre Faye, « Jaques de Cuchermois, Jehan Coyand, Esme de la Porte « et François Martin, vingt livres tournois pour dix escuz « soleil, moyennant lesquelz nous serons tenuz nous accous- « trer de livrée, c'est assavoir de robbe de Damas tanney « et parpoing de satin cramoysi, pour aller au devant du « Roy, à son entrée, luy porter le poyle et pour aller luy « faire la reverence et autres princes et grans seigneurs « qui seront en brief en ceste ville (26 juin 1515). » — Etat des sommes données aux officiers et gens de service de la maison du Roi. — Paiements à Jehan Yvonet et Jehan Richer, pour leurs vacations ; — à Montjoye, Roy d'armes, et aux « autres heraulx d'armes et trompetes du Roy et de « monseigneur le connestable qui ont esté joué parmy la « ville le jour de l'entrée de mondit s^r le connestable, « qui fut samedi dernier passé » (mandat du 3 juillet 1515); — à un courrier qui étoit allé « en poste jusques à la « Brelle au-devant du Roy et étoit revenu en poste raporter « aux conseillers à quelle heure entreroyt le Roy en la ville, « et fut le jeudy XIIe julliet mil cinq cens et quinze ; » — aux mandeurs du consulat « pour eulx abiller et acous- « trer de robbes et parpoing de la couleur et livrée de la « ville ; — à Gonin Paulmyer pour ses poynes et vaccations « qu'il a eu depuis deux moys en ça à mander souventes « foys, avec les mandeurs ordinaires, le consulat, notables, « maistres des mestiers, aussi les enfans de la ville pour le « fait de ladite entrée » ; — à divers pour pose de tapisseries au pont du Rhône et autres lieux, lors de l'entrée de la reine, « pour l'istoire représentée, pour l'echaffaut du « change ». — Billet du secretaire du consulat au receveur spécial pour l'engager à donner une gratification aux laquais du Roi : « Sire Verand Chalandat, les lacquetz du « Roy sont tousjours après moy, pourquoy vous prie « que leur pourtés ce qui est en votre papier, qui est,

« comme me semble, troys escuz. Ilz ont aujourduy juré « que plus ne reviendront et s'en plaindront au Roy. Pour-« quoy de rechief vous prie leur pourter ce qui est audit « papier. Votre Berjon. » — État des frais faits pour couvrir de sable et de gravier et décorer de toiles blanches et bleues les rues que devait traverser le Roi ; — item pour l'entrée de la Reine qui eut lieu le 2 mars 1515 (v. s.); — pour tapisser les appartements de la Reine et de la régente à l'archevêché. — Achat de 4,080 aunes de toile jaune et rouge à 10 deniers l'aune, et de 2,040 aunes de toile blanche à 1 sol tournois l'aune pour tenture. — Paiements à Jean Vinda et Anthoine Jenin, cartiers, « pour les targuetes aux « armes et devise du Roy mises dedens les chapeaulx de « buys pour l'entrée du Roy;—a Jerome de Noble, marchand « florentin, pour vaisselle d'argent »; — à six sergents royaux « pour leurs peynes, vaccations et sallaires d'avoir « esté aux villaiges d'entour le Lyonnais et empire pour « contraindre les gens desdits villaiges à mener leurs che-« vaulx et charrettes pour mener et conduyre les vivres au « camp du Roy et comme leur avoit esté mandé »; — État des dépenses diverses faites pour l'entrée du Roi et du connétable de Bourbon bois pour les échafauds, aménagement d'un bateau, etc. ; — fournitures aux peintres : « re-« tal à faire colle, charbon, farine, orpiment, ocre jaune, « ocre roge, tornesol, ocre blanche, vermeillon broyé, chaux « vive, noir de fumée, papier, fillet à coudre, synople, « vernis, vert-de-gris, huille en tupin et miel» ; — fournitures en clous, crosses et autres ferrures ; — journées de charpentiers et de menuisiers; —journées des peintres : Jehan Ramel, Jehan de Bourg, Barthelemi Carrel, Guillaume Deschamps, Benoit Bon-Enfant, Etienne Philibert ou Philippe (Ph.), Nycollas, serviteur de Guillaume Le Roy, maistre Le Vin ; — Dépenses pour le poêle porté sur le Roi : paiements « a Jaques de Carucq pour deux aulnes « demy toille d'or, 30 livres ; — à Florymont Rubis, pour « 1 aulne velloux blanc, une aulne velloux en vergreynt, « une aulne velloux jaune et une aulne velloux bleu, 26 li-« vres ; — plus six aulnes satin bleu, marché fait a 55 sous « l'aulne; plus II aulnes taffetas blanc, II aulnes taffetas « rouge, II aulnes taffetas bleu, II aulnes taffetas jaune, « II livres ; — a François Cartas, une aulne satin jaune, « demi aulne satin rouge et demi aulne satin blanc, 6 li-« vres ; — a maistre Guillaume Angellier pour la façon et « estoffes qu'il a fourny, etc. » — Dépenses pour habiller de taffetas de diverses couleurs les personnages allégoriques qui figurèrent aux entrées « Puissance royalle, Dis-« crétion, la Ville, Haulte volenté, Anges, noble Champion, « Amour réalle, noble Fraternité, Zéphirus, Loyaulté, « Sapience, Bon volloir, France, noble Désir, grâce de « Dieu, noble Assistence, la Paix, Prudent advis, Puis-« sance, noble Cueur, Bon droit, Estat de l'Esglise, Estat « de marchandise, Joyeuse nouvelle, Estat du peuple, « vertu de Foy, vertu de Raison, vertu de Tempérance, « vertu de Noblesse, vertu de Charité, vertu de Obediance. » — Payement « à Jehan Yvonet et Jehan Richier, qui ont « devysé les feintes et fait les rondeaulx des personnaiges « à eulx deux, à chascun 25 livres ; — a Anthoine Pin-« quand, escripveur et illumineur, pour les rolles et escrip-« teaulx desdits personnaiges, 1 livre 15 sous; — a Jehan « de Saint-Priest pour les priffait d'ung sert-vollant, une « sallamandre et une lycorne, 24 livres; — aultres des-« pences pour le don fait au Roy et à aultres seigneurs par-« ticulliers : Pour ung lyon d'or assiz sus ses pactes « derrieres tenant en une des pactes dessus ung cueur de « gueulles d'or et de l'aultre pacte tenant l'escu de la cité « de Lyon, ledit escu fynant sur la pacte senestre, et ledict « lyon sur une plactine d'or enlevée de deux doys, et autour « de ladicte plactine escript : *cor humiliatum non despi-« cies*, et l'escripture a clere voye, le tout pesant huit mars « quatre onces et demye, dont l'or coste 595 écus soleil « tournois, et vallent XI^{c} IIII^{xx} livres ; — a Jehan Le Pere, « pour la façon dudit lyon a luy ordonné par mesdits sieurs « les conseillers et aspert par sa quittance, LXV livres et « 1 écu pour le vin des serviteurs; — pour deux flacons « doubles dourez de Paris pour tenir en chacun vin blanc « et vin cleret, la coupe et la miche, et pour deux bassins « dorez, le tout argent de Paris, baillez lesdits deux flacons « a mons. le grant maistre s^{r} de Boysi, ung flacon et « 1 bassin, et l'aultre flacon et bassin a mons. le bastard « de Savoye; et pour deux grans potz d'argent baillez a « mons. le chancellier de France. Lesdits flacons, bassins « et potz achetez de sieur Gerosme de Noble, marchant flo-« rentin, pesans en tout 69 m. 7 onces trois quarts, a 15 li-« vres 10 sous le marc. — Dépenses pour covrir la grant « rue de toilles despuis Bourgneuf jusques à Porte-Frot; » — paiement à Anthoine Jenin, dit Barbe-Blanche, et a Jean Verida, cartiers, pour 1,050 « terguettes faites aux « armes et devises du Roy pour en garnir les chappeaulx « de buys pendans soubs les toilles au long de la rue, et « pour garnyr iceulx chappeaulx de buys de bendes de « papier entour rouges, jaunes et blanches, 39 livres 7 sols « 6 deniers. » — V. CC. 666 et CC. 667.

CC. 639. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendas, « commis à « tenir le compte et faire les payemenz des l'entrée du « Roy. » — Mémoires, mandats et quittances. — Hono-

raires des artistes qui travaillèrent pour l'entrée du Roi François Ier à Lyon. — Mémoire des fournitures et quittance autographe du peintre « Tievin Van de Moers; » peintures d'un bateau. — Quatre quittances portant la signature autographe du peintre Jean de Saint-Priest : « Jehan « de Saint-Pries », avec une tête de cerf ou de biche en guise de paraphe, « pour trois hystoires d'ung sert, d'une « sallemandre et d'une lycorne et pour la molleure d'ung « Lyon. » — Deux quittances autographes du peintre Jean de Bourg : l'une est signée *Jhan de Bourt*, avec paraphe, l'autre *Jhant de Bourt*, et au lieu de paraphe est accompagnée d'un écusson chargé de 3 autres petits écussons disposés 2 et 1. — Une quittance du peintre Guillaume Deschamps, pour travaux à Notre-Dame de Confort exécutés de concert avec Jean de Bourg. Elle est signée : *Guillaume de Cham.* — Trois quittances portant les signatures autographes de Jean Le Père, orfèvre de Lyon, pour divers honoraires, notamment « pour la fasson d'ung lion d'or « pour fere presan au Roy. » — Mandat délivré en faveur de ce dernier artiste « pour la façon de deux coppes d'or « qu'il a faictes, poisans quatorze marcs et demy, à raison « de deux escus soleil le marc, de sa main et façon, lesquelles ont esté données de par la ville, l'une à la Royne, « à sa nouvelle entrée, et l'autre à madame la duchesse « d'Angolesme et d'Aujou, mère du Roy, à celle fin qu'elle « aye la ville en singulière recommandation; plus pour la « façon des armes de mons. de Boysy, grant maistre de « France, en ung flascon et ung bassin d'argent donnez de « par ladite ville au sieur grant maistre. » — La signature de Jean Le Père consiste en un J un L et un P réunis en forme de monogramme.

CC. 640. (Portefeuille.) — 2 cahiers, ensemble 24 feuillets, papier, in-folio, 14 pièces, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendas et autres, « commis par messieurs les conseillers de Lyon à mener « et distribuer des vivres, comme pain et vin, de ceste « ville de Lyon au Daulphiné, à la Verpillière, à Moyrans « et autres lieux, pour la nourriture des lansquenetz que « le Roy faisoit passer pour aller della les montz à la con- « queste de sa duchié de Millan, au moys de juillet mil Vc « et quinze. »—Mémoires, mandats et quittances.—Expédition de Lyon à la Verpillière et Moyrans « de pain mi- « ches de III deniers pièce, de pain farein de V deniers « pièce, et autres groz pains de livre. » — Envoi de farine, de blé et de vin, etc., à Grenoble; — Frais de transport.

CC. 641. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justicatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, commis avec Jean Cayand, à recevoir les impositions, aides, gabelles et deniers communs de la ville. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires, diverses. — État des frais de voyage alloués à Maurice Sève, docteur, juge-mage de Lyon, et autres « envoiez de par la ville en court devers le « Roy François 1er de ce nom, au moys de janvier (1515), « à son premier advenement à la couronne, pour luy faire « de par ladite ville le serement de fidélité et obtenir con- « firmation des foires, continuation des aides et gabelles, « du dixième et barraige appartenant a ladite ville et des « autres droits et privilèges d'icelle. » — Frais alloués à Claude Gravier, secrétaire du consulat, « pour un voyage « qu'il fait présentement devers le Roy estant a Cremieu, « pour lever la contraincte et commission des quatre de- « niers mys sus en ce present moys de may, pour fournir « au Roy 6,000 livres par forme de don » (mandat du 20 mai 1516). — Réduction sur le prix de son bail accordée à Claude Corsain, fermier des bêtes vives et chevaux; — paiement à Pierre Chauvet, juge ordinaire de la ville, pour un voyage à Paris; — à Guichard David, dit Fortuna, pour un autre voyage « à Grenoble, devers le Roy et gens « de son Conseil, pour avoir prolongation de paiement des « 6,000 livres tournois acourdez audit seigneur par ladite « ville de Lyon par forme de don » (mandat du 19 juin 1516). — Prix-franc accordé à Claude Louvet, roi du jeu de la couleuvrine. — Réparations à l'hôpital et à la muraille de Saint-Laurent-des-Vignes du côté de Saône. — Acquisition de plateaux et de travons pour réparer le pont de bois sur le Rhône. — Don à l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône de 303 livres dues par la ville à feu Jean de la Balde, sénéchal de Lyon. — Réfection de la muraille de l'arc de la Croix du pont de Saône. — Gages d'Antoine Grolier, conseiller de la ville et de Guillaume de la Balme, mandeur du consulat. — Frais de procédures.

CC. 642. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

1516-1517. — Comptabilité: — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Jean Sala, capitaine de Lyon; — de François Deschamps, docteur; A. de Varey, Benoît Mellier, licencié en lois; Esme de la

Porte, Pierre Faye, Jean Coyand, N. Dupré, tous conseillers; — de Benoît Berjon, procureur général; — de Claude Gravier, secrétaire-greffier; — Antoine de Ferrière, solliciteur des procès à Paris; — Germain Valin, avocat en parlement; — Jean Lebrun, procureur en parlement; — Jean Marque, commis à recevoir les deniers du barrage du pont du Rhône; — Philibert Bourdelin, garde de la porte dudit pont; — Jean Marmot et Lancelot Bisaton, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés. — Salaires de divers employés auxiliaires.

CC. 643. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1516-1517. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats el quittances. — Frais d'administration et de procédures. — Service de la pension due par la ville au chapitre de Saint-Nizier; — à-comptes sur les gabelles et autres fermes tenues du Roi par le consulat. — Frais de recouvrement des aides et gabelles. — Octroi « d'un pourpoint de satin cramoisy à l'esleu « Claude de Varey, et de dix escus soleil à Aymard de « Beaujeu, lieutenant des esleus, affin qu'ilz aient en mé- « moire les affaires de la ville. » — Remboursement d'avances faites par divers pour le compte de la ville. — Envoi à Paris, d'Antoine de Ferrière, docteur en droit, pour activer la solution des procès soutenus par le consulat devant le parlement, notamment contre les maîtres selliers, cordonniers et tondeurs. — Frais de réfection des rôles d'impôts. — Payement « pour les essayz faictz du « blé de ceste année, affin de ordonner le prix du pain « que cuisent les bolengiers. » — Procès contre Claude Grollier, le bailli de Viennois et autres qui se prétendaient exempts de contribuer aux charges de la ville. — Rachat au capital de 1,600 écus d'une pension due à Claude Laurencin, baron de Riverie. — Honoraires des hommes d'affaires, procureurs et avocats employés par la ville; — frais de consultations, d'expéditions et de notifications d'actes.

CC. 644. (Portefeuille.) — 1 cahier de 10 feuillets, in-folio, papier, 18 pièces, papier.

1516-1517. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville. — Frais alloués à Benoît Berjon, procureur général de la ville, pour « voyages à Paris, Orléans, Blois, etc., « après le Roy, tant « pour la ferme des draps de soye, l'abat des galleries, « les procès, etc.; — à Jaques Paulin, citoien de Lyon, « pour ung voyage qu'il luy convient faire à Paris, devers « le Roy, ainsi que ledit s^r nous a mandé et escript luy « envoier ung ou deux personnages expertz et cognoissans « au fait des monnaies, auquel fait ledit s^r entend pour- « veoir et donner ordre; » — « à Maurice Sève, docteur, « juge-mage de Lyon, Pierre Regnoard et Claude Gravier, « secrétaire du consulat, pour reste de 103 livres à eux « deubz à cause du voiage qu'ilz feirent avec mons^r de « Riverie, Claude Laurencin et honorable homme Jaques « de Baileux, à Paris, devers le Roy, notre sire, à son « premier advenement à la coronne, ès moys de janvier, « février et mars en l'an mil cinq cens quatorze, pour faire « la fidélité audit seigneur et obtenir la confirmation des « foires et autres privilleges de la ville. » — A Claude Gravier, secrétaire, pour un voyage à Blois, et de Blois à Paris « pour le faict de l'abollicion des mestiers jurez et « autres affaires; » — à David Fortuna, pour une mission « en court pour avoir la traicte des blez du pays de Bour- « goigne; — à Claude Gravier, pour aller à Maubec, en « Daulphiné, après mons^r le général de Languedoc, pour « poursuyr la tache et vérification des lettres de continua- « tion du dixième et barraige appartenant à la dite ville « derrièrement obtenuz du Roi ».

CC. 645. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1516-1517. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quitances. — Réparations au pont du Rhône. — Payements à ceux « qui ont « besongné à plateller le pont de boys du pont du Rosne, « aux arches, à rabiller le bateau de la ville, parachever le « chevalet qui estoit encommencé, chaver la terre aux « pavisseurs qui pavent près la ponterle et rue de Com- « bremont, et couper les sauges que l'on a mené en la « maison de la ville; — à Guillaume Roy, marchand de « boys, pour l'achat de XXIIII pièces boys, pour faire les « clefz et retenues des vielz arcz du pont pour les lier et « garder de tumber. » — Confection de betons, extraction de matériaux, travaux d'enrochement, réparations au mouton servant à enfoncer les pilotis, journées de maçons, de charpentiers et de manœuvres.

CC. 646. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1516-1517. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Répara-

tions aux fortifications et édifices communaux. — Extraction au-dessous du pont sur la Saône « de roches qui empeschoient le navigaige. » — Payements « pour remailler « et massonner les pilles du pont de Saosne. — Transport de matériaux extraits de la carrière de Pierre-Aigue « sur « l'œuvre des fossez et murailles de la ville, vers Sainct-« Sebastien », à raison de 20 deniers « la charretée de « trois chevaulx ». — Payement à des charpentiers « pour « faire les engins propices à tirer les grosses pierres estans « soubz le pont de Saosne, et ne servant de rien; — à « Edoard Grant, commys à faire les pavez de la ville, « aussi à prendre garde aux réparations de la dite ville, » pour diverses vacations. — Réparations aux fontaines de Saint-Marcel et de l'hôpital Sainte-Catherine, aux portes de Pierre-Scise et de la Lanterne, à celles du Pont-du-Rhône, du Griffon, de Saint-Sébastien et de Saint-Vincent. — Payement à Bernardin Camus, maître canonnier, et autres, « pour avoir fait redresser, monter et rabiller l'ar-« tillerie estant en l'astellier de la ville à Notre-Dame de « Confort, et y faire de rateliers pour y mectre les acque-« butes; — à Guillaume Pyat et Gabriel Desorges, pour la réfection du pavé depuis la grande porte des Cordeliers « jusqu'au puis allant au port Charlet et Grolée ; » — à Jean Lombard, pour la réfection de la porte de la tour de Rue-Neuve ; — à divers « pour plastrir et blanchir les « tours de la ville, depuys les Courdelliers, pour y escripre « le numero, et pour cognoistre les clefs desdites tours. » — journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 647. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1516-1517. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Versement entre les mains de Laurent Arpeau, procureur de l'hôpital du pont du Rhône, de la somme de 200 livres provenant d'une substitution faite en faveur des pauvres, par Jean de la Goutte. — Réparations à l'hôpital du pont du Rhône ; — établissement d'un égout pour conduire les eaux dans le fleuve, construction d'un mur de clôture. — Réparations à l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes. — Octroi de la somme de 100 livres tournois « aux courriers « de la confrérie de la Sainte-Trinité qu'on célèbre en « l'esglise Sainct-Nizier de Lyon, pour emploier a la repa-« racion de la fontaine de l'ospital Sainct-Laurens-des-« Vignes, en considéracion du grant bastiment que fait y a « esté des deniers d'icelle confrérie, aussi par accord faict « de la somme de VI^{xx} livres tournois, ou environ, que « les dits courriers demandoient à la dite ville pour le « louage et occupacion de partie des granges d'icelle con-« frérie assizes vers le Rosne, qu'a esté longtemrs tenue « et occupée par la dite ville pour faire l'artillerie tant « grosse que menue pour le corps commun et pour les « particuliers de la dite ville et pour la fortification d'i-celle ».

CC. 648. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1516-1517. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don de vin à N. Seguier, conseiller au parlement de Paris, commissaire député à Lyon, pour faire exécuter un arrêt contre les artisans, à N. Duchemin, avocat, et Jean Le Brun, procureur de la ville ; — à MM. Lebrac et Courtin, conseiller aussi au parlement de Paris, « affin qu'ilz ayent les affaires et procès « de la ville pour recommandés; — de huit simaises de « vin clairet à mons. de Bayard, lieutenant général du « Daulphiné ; » — de 371 simaises de vin blanc et clairet, à 16 deniers la simaise, au bâtard de Savoie, aux généraux de France, à M. Le Viste, maître des requêtes ordinaires du Roi, aux échevins de Paris et d'Orléans, au général de Languedoc; — de 146 simaises « au bastard de Savoye, « luy estant en ceste ville ès mois de janvier dernier, ve-« nant du pays de Souysse où il avoit esté envoyé embas-« sadeur par le Roy ; — de vin blanc et clairet « au cappi-« taine Michiel, cappitaine de treze enseignes de lensquenetz « venans dellà les mons. ; — au gouverneur d'Orléans. — Don d'une chaîne d'or pesant deux marcs un denier douze grains « à madame la sénéchalle de ceste ville en considé-« ration des plaisirs que mons. le sénéchal, mess. Pierre « de Tarde a fait à la ville ; — d'un cartelet de malvesie à « mons. d'Aumont, lieutenant-général pour le Roy en « Bourgongne, pour avoir la traicte des blez dudit Bour-« gongne ; — au même, de deux boytes pruneaux d'Es-« paigne, deux boictes dactes, deux boytes dragées et six « grosses anguilles ».

CC. 649. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1516-1517. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payements aux religieux Augustins pour la desserte de la chapelle du Saint-Esprit; — à Guillaume de la Balme et Jacques Couland, mandeurs du consulat, pour deux robes de drap à la livrée de la ville;

— à divers, pour frais de l'élection des nouveaux conseillers; — « à messire Cyprian, prieur de Bon-Regnon, ora-« teur, pour avoir fait l'oraison acostumée de faire le jour « de saint Thomas, à Saint-Nizier, avant la publication du « scindicat, 30 sols; — à Henry de Lespyne, faiseur de « seaulx de Paris, pour vingt-six seaulx de cuyr boilli « qu'il a faictz et livrez en l'ostel commun, pour servir la « ville en cas de feu, à vingt solz la pièce; — à divers, pour « charger l'artillerie que l'on a mené tant au pont du « Rosne que ailleurs par peur des gens de guerre; — pour « faire le guet de nuyt entre les deux portes du pont du « Rosne, à cause qu'il y avoit sept enseignes de lensque-« netz qui estoient lougez à la Guillotière »; — à Guillaume Angellier, brodeur, « pour reste des parties fournies pour « le poille qui fut porté derrenièrement sur la Royne à sa « première entrée en ceste ville, au moys de mars mil cinq « cens et quinze (v. s.). » Voici les principaux articles du mémoire joint au mandat : « Pour avoir par moy fourny « unze onces troys quartz franges de soye qui ont estez « prinses en icelles, mises à l'entourt dudit poille, au pris « de XII s. t. chacune once; — plus ay fait pour les « dehors des pendants dudit poille XII couppons, à chacun « troys fleurs de lix taillées d'or trait et pourfillées de fil « d'or, vallant chacune XL solz tournois; — de plus ay « fait XII autres couppons d'argent traict semés d'armynes « taillées de veloux noyr et pourfillées de soye noire, et « y a à chacun couppon VIII armynes, tant pour mes fas-« sons, avoir taillées, pourfillées, XXX livres; — plus le « dedans dudit poille escartellé de satin blanc et pers, où « yl y a en chacun quartier XXXVI fleurs de lix taillées « d'or traict pourfillées de mesmes des pandans que sont « es deulx quartiers dudit poille, vallent en tout XL livres; « — plus pour les deulx quartiers de satin blanc semées « d'ermynes, ou il en y a LXX, que sont taillées et pour-« fillées comme les dessus dites, vallent en somme XXX li-« vres tournois; — plus pour la doubleuse des pandans « dudit poille, deux cordeillières, l'une taillée de veloux « viollet, et l'autre de veloux noyr, entrelassée l'une « parmy l'autre et pourfillées ensemble d'or, que vallent « pour la fasson, tant pour les avoir taillées, pourfillées, « VIII écus au soleil, vallent XVI livres tournois; — plus « pour ung painctre qui a painct les bastons à fleurs de « lix et ermynes, XL sous tournois ». — Secours de 10 livres accordé à un boulanger, dont la maison et tous les meubles avaient été incendiés, « tellement que ne luy de-« moura que sa femme et huit petiz enffans ». — Prix francs accordés aux joueurs de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. — Don de quatre ânées de seigle au procureur de la commanderie de Saint-Antoine, pour qu'il ne laissât pas errer les pourceaux de sa maison dans la ville pendant les mois de juin et de juillet. — Achat de trois tonnettes de harengs blancs « pour la fourniture et estappe « des lansquenetz revenans de della les montz, qui furent « lougez à la Guillotière et en Veise, lesquelles furent « fournies affin qu'ilz ne séjournassent en la ville ». — Dépenses diverses occasionnées par le passage des lansquenets. — Chauffage de l'hôtel commun. — Menus frais de bureau et d'entretien.

CC. 650. (Registre.) — 120 feuillets in-folio, papier.

1517-1519. — Comptabilité. — Livre-journal des recettes et des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon, du 1er octobre 1517 au 26 janvier 1519. — V. CC. 651 et suiv.

CC. 651. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Gages des fonctionnaires et employés de la ville. — Gages de Jean Sala, capitaine de Lyon; — de Jacques de Cuchermois, Jean de Bourges, Pierre Laurencin, Benoît Rochefort, Claude Paquelet et Philibert de Villars, tous conseillers de la ville; — de Benoît Berjon, procureur général; — d'André Peyron, procureur substitué; — de Claude Gravier, secrétaire du consulat; — de Guillaume de la Balme et Jacques Couland, mandeurs; — de Jean Marque, « receveur par le menu des deniers du « barraige du pont du Rosne »; — d'Antoine de Ferrière, docteur en droit, solliciteur des procès à Paris; — de Jean Duet et Philibert Bourdelin, gardes des clés du pont du Rhône; — de Lancelot Bizaton et Jean Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés. — Salaires des employés auxiliaires pour le recouvrement des gabelles et autres impôts.

CC. 652. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédures. — Allocations à Audry Barjot, Pierre Chauvet et François Deschamps, docteurs en droit, pour consultations. — Honoraires supplémentaires alloués à André Peyron, procureur substitué. — Payement à Hugues Fatault, libraire, pour reliure de registres; — aux religieux Augustins, pour la desserte de la

chapelle du Saint-Esprit; — à Jean de Tholonze, papetier, pour fourniture de papiers. — Frais de procès « contre « Jehan d'Escosse, soy disant roy, et certains nommez « Petit-Jehan, le Rebequet Molhet et certains autres leurs « consorts, eulx disans maistres jurez de l'art des tabou- « rins et ménestriers de la ville, sur ce que lesdits roy et « eulx disans maistres jurez vouloient contraindre les nou- « veaux tabourins et instrumens de passer maistres, faire « chefs d'œuvre et paier certains banquetz et argent, selon « certains ordonnances qu'ilz ont fait entre eulx, soubz « umbre de certains lettres par eulx nouvellement obtenues « du Roy, qui estoit au grand dommaige et détriment de « la chose publique, pour ce que lesdits roy et eulx disans « maistres jurez tendoient afin d'estre entre eulx seulletz « et petit nombre en ladite ville affin de eulx faire paier à « leur apetit ». — Remboursement d'emprunt. — A-comptes sur le prix des fermes tenues du Roi par la ville. — Service de la pension due au chapitre de Saint-Nizier. — Frais d'information contre Pierre Grenoble, dit Arodet, qui avait proféré des injures, le jour de saint Thomas, à Saint-Nizier, lors de la publication du syndicat. — Modération accordée à Jean Gayand, sur le prix de sa ferme des impositions foraines de Sainte-Colombe. — Frais alloués pour un voyage, aller et retour, de Lyon à Mâcon, à Jacques Limosin et Thomas Le Maistre, conseillers de la ville, et autres, appelés à déposer dans l'instance intentée contre Pierre Grenoble, Jean Gontier et Jean de Villars, à raison d'injures proférées et de placards apposés par ces derniers contre le consulat. — Payements à Jean Chappuis, « maistre escripvain, pour avoir écrit en lettres de forme « le tableau et pataffle du taux du barraige du pont du « Rosne ; — à Pierre Vanyer, illumyneur, pour avoir fait « et paint en icelluy tableau les armes du Roy, de la Royne « et de la ville en or et azur ». — Frais d'expéditions d'actes, honoraires des hommes d'affaires, etc.

CC. 653. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux fortifications de la ville. — Réparations aux tours de Rue-Neuve, au Portail-Vieil, à celui de Vassieu, aux tours du Blancher, des Pastez, des Ecloisons, de la Roche, de Saint-Georges, du pont du Rhône, etc. — Travaux sur la montagne Saint-Sébastien, pour creuser des fossés et élever des murailles entre les boulevards Saint-Sébastien et Saint-Vincent, sous la direction du voyer Edouard Grand. — Journées de maçons, de manœuvres, de charretiers, etc.

CC. 654. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations à l'hôtel commun. — Restauration de la grande salle du conseil. — Construction d'un fourneau en pierres de taille. — Paiement « à Loys Jonchet, ymagier, de cinquante « solz tournois pour dix jours qu'il a vacqué à tailler les « armes de la ville en pierre pour mectre sur le forneau de « la première chambre de l'ostel commun ; — aux massons « de l'astellier de Saint-Nizier pour le avoir aidé à monter « et pouser les dites armes; — à Daniel de Crène pour « avoir paint ung escu es armes de la ville estant en la « chemynée de la salle en l'ostel commun (signature autographe en forme de monogramme); — « à Jehan de « Bourg, verrier, pour six verrières posées en l'ostel « commun ». — Réparations : à la porte Saint-Marcel, à la grange de la ville, « à l'archive de l'hostel commun », au pont-levis de la porte Chenevier, à la tour de la Chaîne joignant la porte de Pierre-Scise. — Paiement « au prevost « de la ville et sergens de l'ordinaire pour avoir vacqué à « faire abatre les esguidiers sortissans aux rues publiques « et qui faisaient infection en ladite ville. »

CC. 655. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Acquisition de pilotis « pour employer et planter à l'entour des pilles du « pont du Rosne pour les betonner affin de obvier qu'elles « ne tumbent en ruyne »; — établissement de clés en bois pour maintenir les arches; — réfection en partie du platelage du pont de bois. — Dépenses pour charrois « de « pierres grosses et antiques qui estoient à Sainct-Laurens, « au port du temple, pour servir et emploier à quelque « fondation d'un arc du pont ». — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 656. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires mandats et quittances. — Réparations aux hôpitaux de la ville. — Construction et consoli-

dation d'une muraille faisant clôture de l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône. — Recette par Laurent Roy, procureur du dit Hôtel-Dieu, d'une somme de 25 livres à-compte sur celle de 300 donnée à l'établissement par l'héritier de Laurent Spinely. — Frais de transport « de la pierre rupte « qui estoit au port du Temple, depuis le temps que les « roches furent ruptes dessoubz le pont de Saosne, qui em- « peschoient le navigaige, et icelles pierres descharger à « l'hospital du pont du Rosne pour servir aux ouvraiges « d'icellui. » — Réparations à la grange blanche de l'Hôpital et construction de bâtiments annexes. — Paiement « a Mathieu de Heria, crie de la ville, et à Simond, trom- « pete, pour avoir crié pour deux foys en tous les carref- « fours de ladite ville et publié comme l'en voulait bailler « à pies pour bastir des maisons la vigne de l'ospital du « pont du Rosne, qui autres fois fut des Courdelliers du « couvent de Sainct-Bonneaventure dudit Lion, assise hors « et joignant de porte Sainct-Marcel, au chemyn tirant de « la porte Sainct-Sebastien. » — Réparations à l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes.

CC. 657. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier.

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittauces. — Frais de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville. — Frais alloués à « Jehan Sève, serviteur de honorable homme, « Anthoine de Vinolx, pour ung voyage par luy fait à Gre- « noble, pour la poursuyte de trois cens escuz donnez et « leguez par feu de Bossuzel, seigneur de Charlieu, à « l'ospital du pont du Rosne, dont procès pend audit Gre- « noble »; — à Guichard David et Robert Albisse, pour un « voyage en court pour le fait des IIII^{m} livres tournois que « le Roy demandoit à la ville par forme d'octroy; — à « Edouard Grand, pour être allé en Bourgoigne, devers « mons. d'Aumont, lieutenant général, luy porter lettres « du Roy et de mons. de la Tremoille, gouverneur dudit, « pays de Bourgoigne, pour la traicte des blez; — à Pierre « Burbenon, docteur ès droitz, lieutenant général de mons. « le séneschal de Lion, qui derrenierement, ès moys de « février, mars et avril, fut envoyé de par ladite ville en « court devers le Roy, et avec luy sire Jaques de Tourveon « et le secretaire de ladite ville, ainsi que le Roy avoit « mandé luy envoyer deux bons personnaiges, comme ès « autres bonnes villes de son royaume, pour donner ordre « à la polictique de ce royaume et pour icelluy enrechir; — « à Claude Gravier, envoyé auprès du Roy pour obtenir « abollicion de l'office de contrerolle nouvellement érigé « par le Roy en ceste ville de Lion, comme il a fait aux « autres villes de ce royaume, lequel contrerolle seroit « contre les libertez et franchises de ceste dite ville. »

CC. 658. (Portefeuille.) — 3 cahiers ensemble 19 feuillets in-folio, papier; 1 pièce, papier.

1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — « Despense « faicte le jeudy cinquiesme de mars l'an mil V^{c} dix sept « (v. s.), pour la feste et commémoracion de la naissance « du Daulphin (François de France, fils aîné de Fran- « çois Ier) que Dieu nous a donné en France, et naquit « dimenche dernier passé, dernier jour de fevrier, à Am- « boise, ainsi que le Roy notre sire l'a mandé. — Le jeudi « cinquiesme jour de mars, mil V^{c} XVII, à cause des « très-bonnes et très-joyeuses nouvelles qu'il a pleu au « Roy notre seigneur escripre à mess^{rs} les conseillers, « bourgeois et citoyens de ceste ville de la naissance du « Daulphin, ledit jour a esté faicte la feste comme le « propre dimenche, et de matin fut faicte la procession « générallc, et de seoir les feuz de joye parmy la ville et « aux despens du corps commun, par ordonnance de « mess^{rs} les conseillers deux grans feuz, l'un sur le port « de Saone et l'autre au-devant de l'ostel commun. Ledit « seoir furent mises trois tables, l'une aux Changes, l'autre « en l'Erberie et l'autre au-devant ledit hostel commun, « et fut donné à boyre et à banqueter à tous allans et « venans. Pareillement toute l'artillerie de la ville fut « mise, une partie au port de rue Chalamon, l'autre par- « tie au port des Augustins, et l'autre partie en ung ba- « teau sur la rivière, qui fut plusieurs foys tirée. Sembla- « lement furent faictes et gectées plusieurs fusées sur la « rivière et fait plusieurs triumphes dont la despense « qui s'ensuit a esté faicte : — trois ponsons de vin de « Bourgoigne, cinq cens chandeletz fournis par Jehan « Cosse, pâtissier, quatre douzaines fuzées et deux dou- « zaines petars, etc. — Dépenses pour faire et préparer « l'entrée de mons. le duc d'Urbyn, nepveu du Saint- « Père le Pape, ainsi que le Roy avait mandé faire en « ceste ville de Lion, le lundi XXIX mars MV^{c} dix sept et « jours ensuyvans de la sepmaine, tant pour faire une « ystoire à la porte du pont du Rhosne que autrement. » — Payements à divers « pour faire des arcz triumphans « garniz de buys pour les pons de Rhosne et de Saonne. » — Don d'un ponson de vin clairet « à maistre Jehan de « Paris, contrerolleur, pour la poyne qu'il a prins de faire « estat de ladite entrée et y avoir vacqué plusieurs jour- « nées. » — Payement « à Daniel de Cresne, paintre,

« pour les paintures des equssons, clés et fleurdellis se-« mées seur deux roubes de tafetas qu'on avoit fet fere « pour deux filles, pour l'entrée dou duc d'Urbint, apointé « en sezt livres dix soulz tournois ; — à Math. Chennaer, « paintre, pour ung patron qu'il avoit fait pour montrer à « messrs ou quel patron a deux equssons aus armes de « la ville et le champ semé d'armies et fleurdellis; » — Signature autographe en forme de monogramme de Daniel de Crenne. — Dépenses faites pour l'entrée « de mons. « le cardinal Saincte-Marie *de Porticu*, legat en France, « deputé par le Saint-Père et siége apostolique, pour ve-« nir devers le Roy, ainsi que ledit sr legat l'a mandé « et comme a esté ordonné et conclud entre messrs les « officiers de mons. l'arcevesque, messrs de l'esglise, offi-« ciers du Roy et l'ordinaire, conseillers et notables de la « ville, laquelle entrée fut faicte le vendredy XXIe de may « mil Vc dix huit. » — Payements à divers, pour avoir recueilli, transporté et disposé des tapisseries ; — « à « maistre Jehan Ramel, paintre, pour avoir fait quatre « escuz sur boys dudit sr pour servir à ladite entrée ; — « au même pour avoir paint les quatre bastons du poille « porté sur ledit sr; » — à Guillaume Angellier, brodeur, pour la confection du poêle ; — à divers pour fournitures d'étoffes ; — à François Carta, « pour huit aulnes satin « blanc et vyollet, à 22 gros l'aulne ; pour XIIII onces et « demy soyes en franges, à six solz tournois l'once, etc.

CC. 659. (Portefeuille.) — 4 cahiers, ensemble 48 feuillets, papier, 12 pièces, papier.

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don « d'une pièce d'or en « forme de médalle où estoit la figure de Jesus-Crist d'un « costé, et de l'autre costé de la face sainct Paul, pezant « soixante unze escus d'or, de laquelle pièce a esté fait « don et present de part la ville à madame la générale, « femme de mons. le général de Languedoc, mess. Henry « Bohier estant presentement en ceste ville, en considera-« tion des biens et plaisirs que mondit sr le général a « faictz par cy-devant et peust fayre à l'advenir. » — Acquisition de fromages de Milan, de dragées et de chataignes « pour envoyer à Paris, à divers, à cause des pro-« cès et affaires de la ville. » — Secours de 35 sous de tournois accordé à « maistre Jehan Romani, docteur, povre « homme, par aulmosne et cherité, considérans sa povreté « et litérature, pour luy aider à vivre et entretenir et affin « que prie Dieu pour la prospérité de ladite ville. » — Don « de 20 sols tournois au gardien du couvent de Saint-Bo-« naventure, par manière d'aumosne pour achepter quel-« ques vivres, en faveur de ce que le beau père qui a pres-« ché audit couvent durant le Caresme a bien recommandé « affectueusement l'ospital du pont du Rosne ; — de quatre « poinsons de vin blanc et clairet, contenant unze asnées, « aux général et frères prescheurs du couvent de ceste ville, « pour leur ayder aux fraiz qui leur convient faire à cause « du chappitre general de l'ordre qui se fait et tient de « present en leur dit couvent (mandat du 22 avril 1518) ; « — d'une medalle d'or acoustrée par Jheronyme Henry, « dorier, à madame l'esleu Mazi, à cause des services, « poynes et vacations prinses par mons. l'esleu Mazi, son « mari, pour les affaires de la ville » ; — de cent livres de tournois aux religieux de Saint-François de Saint-Bonaventure, pour les aider à supporter les charges de la tenue du chapitre général de leur ordre dans leur couvent, « considerant que audit chapitre qui est général y affluent « grant nombre de religieux de plusieurs nations et de tous « quartiers de crestienté, et que, s'ilz n'estoient receuz, « nourriz et alimentez, ceste ville en pourroit encourir « l'indignation de Notre Sainc Pere le Pape, du Roy notre « sire, et mauvaise extimation, et si en pourroit ladite « ville tumber en quelque inconvenient, que Dieu ne « vueille » ; — d'une médaille d'or fournie par Jheronyme Henry, orfévre, « pesant 14 escuz, à mons. Poinctet, con-« trolleur des chevaucheurs du Roy, pour le gratifier des « plaisirs et services qu'il a faictz à la ville ; — de vin « blanc et clairet au cardinal-général de l'ordre des Cor-« deliers, a mons. Sala, maistre des requestes du Roy, au « lieutenant du Roy à Mascon, » et à divers autres personnages passant à Lyon.

CC. 660. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1517-1518. — Comptabilité. — Pièces jutificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payement à Jean Barondeau, marchand de Lyon, de 20 livres tournois, « pour erres et en dedu-« cion de cent seaulx de cuyr bolu achaptés en Flandres « et fait venir en ceste ville pour faire quatre astelliers en « quatre lieuz de ceste ville pour obvier aux dangers et « inconveniens de feu » ; — à Guillaume de la Balme et Jacques Couland, mandeurs du consulat, « pour une robe « à chascun d'eulx de drap tané à la livrée de la ville où « seront attachées les manches où sont les armes d'icelle ; « — aux sergens de mons. de Lyon, pour avoir fait les « commandemens neccessaires de faire ouverture de gre-

« niers de blez estans en ceste ville, dont inventaire a esté « fait par mons. le courrier et mess^rs^ les conseillers; — à « Edouard Grand pour avoir fait porter du blé en la gre- « nette pour icelui vendre à bas prix, pour donner loy aux « marchans de vendre pour evicter la cherité; — à M. le « trésorier Bertheleмy Laurencin, pour vingt-huit simaizes « de vin blanc et clairet prins de lui et donné et présenté « de par la ville à mons. le cappitaine Bayard, lieutenant du « Daulphiné — à Gonyn Paulmier pour avoir vacqué trois « jours au bourg de la Guillotière, par ordonnance de « mess^rs^ les conseillers, à prendre garde que les bolengiers, « marchans de blez, revendeurs ne regratiers n'allassent « au devant des blez et vivres venans en ceste ville, pour « iceulx encherir, comme ils avoient fait les autres jours; « — à messire François de Pavies, docteur, chevalier, sei- « gneur et baron de Frouquevaulx, pour avoir fait l'orai- « son acoustumée de fere en l'église Sainct-Nizier, pour « la publication du scindicat (21 décembre 1517); — à « Jheronyme Lièvre, dit Menier, pour aller le long du « Rosne veoir et visiter les portz prouchains, et sur le « Rosne pour faire rompre les glasses, pour faire le pas- « sage des lansquenetz revenans dellà les montz, pour ob- « vier qu'ilz ne passent par ceste ville, et aussi pour aller « visiter les chemins qui sont depuis lesdits ports du Rosne « appellez de Johaunages, le port Masson et le port du « Pape, jusques sur le grant chemyn dudit Daulphiné pour « veoir et savoir si lesdits lansquenets pourroient passer « et traverser par lesdits chemyns, affin de les y faire « conduire et non en ceste ville; — à maistre Claude Ai- « gnel, fondeur, canonnier ordinaire du Roy, citoien de « Lyon, de la somme de quarante livres tournois, pour « une pièce d'artillerie du poix de cinq quintaulx, montée « sur roues, remise en l'atellier de l'artillerie estant en la « loge faicte en la place des Frères-Jacopins, et marquée « aux armes de la ville. — Prix accordés aux joueurs de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. — Don de douze simaises de vin « à mess^rs^ de Momonrancy, le cappitaine « de Lorges et autres, lesquels furent aux remparts et « fortifications de ceste ville pour veoir l'œuvre que l'on « y fait à present. » — Payement « à Hugues Fataud, li- « braire, pour achat d'un papier pour servir es archives « de l'ostel commun de *recuperavit*, pour y emmatriculer « tous les papiers, tiltres et autres choses qui seront mys « hors desdites archives, affin de savoir où ilz seront. » — Dépenses pour la construction d'une estrade pour les conseillers qui assistèrent aux représentations « des mistères « de la Conception Notre-Dame, et de la vie sainct Jean- « Baptiste, » qui furent joués aux Cordeliers au mois d'août 1518.

CC. 661. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Jean Salla, capitaine de Lyon; — des conseillers Jacques de Tourvéon, C. Philibert, Jacques Lymosin, Louis Mazeno, Antoine Audoyn et Pierre Faye; — de Benoît Berjon, procureur général de la ville; — de N. Gravier, secrétaire-greffier; — de Jacques Couland et Guillaume de la Balme, mandeurs du consulat; — de Simon Ravenat, clerc des fermes de la Boucherie et Pêcherie; — de Lancelot Bizaton, Pierre Marmot et Gonyn Paulmier, commis à faire l'éveil, tous les lundis matin, en commémoration des trépassés; — d'Antoine de Ferrare, solliciteur des procès; — de Germain Valin, avocat; — de Jean Marque, receveur des deniers du barrage du pont du Rhône; — de Jean Duet, dit Bolenger, de Jean Benoît, Pierre Parny, Antoine Vias et autres, commis à la garde des portes du pont du Rhône, de Pierre-Seise, de Saint-Georges, des Farges, de la Roche et de Saint-Marcel, « pour que personne venant « de Sainct-Sire, Colonges, Sainct-Genyer-Laval et aultres « lieuz contagieuz de peste n'entrassent en ceste ville, « pour icelle préserver dudit inconvenient de peste. » — Gages des employés auxiliaires commis à la rentrée des gabelles et autres impositions.

CC. 662. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Remboursement au chapitre de l'église de Saint-Nizier du capital de la pension que lui servait la ville (joint au mandat le titre constitutif en date du 22 février 1487, v. s.). — Remboursement du capital d'une rente de 20 livres due par l'hôpital du pont du Rhône à la famille de la Fay (joint le titre constitutif, de l'an 1484). — A-comptes sur les fermes tenues du Roi par le consulat. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Payement à Louis Giraud et autres pour la réfection « des papiers des nommées et extimes des habitans de la ville; » — à divers, pour expéditions d'actes, honoraires et vacations à raison des procès soutenus par la ville pour obtenir l'abolition des maîtrises et repousser les prétentions du curé de Saint-Michel, qui revendiquait

la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône comme une dépendance de sa paroisse.

CC. 663. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Honoraires alloués au voyer Edouard Grand ; — marché fait avec Guillaume du Solier dit Jarret, « masson et perreur de Sainct-Germain-au-Mont-« d'Or, prenant charge de faire et fournir la quantité de « quinze cens piés carrez de pierre necte de chuyn non « paillée, taillée de cinq paramans, servans pour faire « voultes au pont du Rosne, de l'aulteur chacune pierre « ou cadete de troys piés et demy de ville, et ce pour le « pris et à raison de trois solz deux deniers tournois cha-« cun pié carré de ville. » — Marché semblable passé avec Claude Machet, maçon au même lieu. — Réparations à la porte de Pierre-Scise, au pont de bois sur le Rhône, à l'arc de la Tour ou de la Trappe dudit pont. — Construction d'une muraille pour relier les boulevards Saint-Vincent et Saint-Sébastien. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 664. (Portefeuille.) — 2 cahiers, ensemble 30 feuillets in-folio, papier; 10 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — « Rolle de la despence et autres fraiz faits pour avoir pre-« paré le lieu de l'ospital de Sainct-Laurens-des-Vignes, y « fournir de vivres et autres choses neccessaires, à cause « du danger de peste qui est à Colonges, Saint-Genier-« Laval et autres lieux à l'environ de ceste ville de Lyon. « Fait au moys d'octobre MVc dix huit. » — Payement « au « sire Claude Pasquellet, pour quatre aulnes ung tiers drapt « Beanuaux, à XXVII s. VI d. l'aulne, et pour deux tiers « drapt jaune de Paris, à XXIII s. IX d. l'aulne, pour « faire deux sayons à deux hommes que on a loué pour « enterrer les pestiffereulx et pour les aller querir quant « ilz seront mallades, aujourd'uy mercredi VI jour d'oc-« tobre, ausquelz a esté ordonné donner à chacun de eulx « ung sayon auquel aura à chacun une manche jaune ; — « plus pour deux chappeaulx jaunes pour ceux que dessus « affin de estre cogneuz VI s. VIII d. ; — pour une livre « anssans, pour parfumer ledit Saint-Laurens, IIII solz ; » — à divers pour établissement de chassis en papier huilé ; — fournitures de paille et de couvertures pour les lits. — Dépenses pour le transfert à Saint-Laurent des malades ; — pour le barrage et le nettoyage des maisons suspectes, etc. — Réparations à l'Hôtel-Dieu du pont du Rhône ; — construction d'une muraille pour enfermer les filles repenties. — Secours accordé à la veuve de Blaise Manceau, barbier, emporté par la peste en soignant les malades de Saint-Laurent-des-Vignes. — Frais d'une instance contre maître Pierre Boucher (*Carnificis*), prêtre, détenu prisonnier à la requête des conseillers, « pour ce que com-« bien qu'il eust charge de prescher les filles repenties et « penitentes audit hospital et les ministrer les saincts « sacremens, néanmoings il les a induictes à vice et péché, « et qui pis est, etc... au grant detriment et deshonneur « dudit hospital et de toute ladite ville. »

CC. 665. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Philibert de Villars, receveur de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Paiements : « A Me Danyel Decean, « paintre, pour avoir paint d'or et d'azur les armes de la « ville estans aux archebancs de noyer faits pour l'hôtel « commun par M. Pierre Chabenest dit de Loches, menui-« sier ; — « A Jehan de Bourg, verrier, pour quatre ver-« rières contenant cinquante-deux piés pousées à la vistre « de la chambre des papiers. » — Envois à Paris de dragées, de coriandes, de raisins de Damas et d'un fromage de Milan, « pour donner de par la ville aux seigneurs et « amis d'icelle pour avancement des procès et affaires. » — Don d'une carpe et d'un brochet à M. Thumery, conseiller au parlement de Paris. — Paiement « à Jehan Lau-« rideau le jeune, marchand, de 29 livres ung sol tournois, « pour quarante-une aulnes et demie tapisserie de Flandres « aux armes de la ville, semée de fleur de liz qu'il a fait « faire, vendu et livré à raison de XIIII s. t. l'aulne de « Flandres, pour acoustrer et parer le parquet du consulat « de la salle de l'ostel commun. » — Don à messire Pierre Garbot, secrétaire du Roi, d'une médaille d'or faite par Jheronyme Henry, orfèvre de Lyon, et pesant 28 écus d'or couronne, « en laquelle médaille et pièce d'or estoient les « armes de ladite ville d'un costé, et de l'autre costé les « armes dudit Me Garbot, vallant et montant, tant pour « l'or que pour 3 escus d'or au soleil pour la façon, à la « somme de 60 livres 12 solz tournois. » — Quittance et signature autographes dudit orfèvre. — Paiement de la somme de 30 sous « à mess. Vauzelles, docteur, pour avoir « faict l'oraison doctoralle acostumée le jour Saint-Tho-

« mas 1518. » — Don de 120 sinaises de vin blanc et « clairet de Bourgogne au général de Languedoc. — Compte spécial produit par Benoit Rochefort « de l'argent « du pardon et jubillé de la chapelle du Saint-Esprit du « pont de Rosne, que fut les trois jours de Penthecostes, « M Vc XVIII, obtenu par ung bref du Saint-Père par mons. « le cardinal de Sainte-Marie de Portiens, légat en France, « pour convertir et employer en la réparation de ladite « chappelle. » — Les recettes s'élevèrent à la somme de 136 livres 7 sous 2 deniers. Parmi les dépenses figurent les articles suivants : « à Claude Nourry, dit Le Prince, « quatre livres cinq solz tournois, pour avoir imprimé les- « dits jubillé et indulgences translatées de latin en fran- « çoys, tant que pouvoit contenir une rame papier, aussi « avoir imprimé quatre cens petites lettres dictes *Formæ « absolutionis*, pour les confesseurs, y compris V solz don- « nés à ses serviteurs, pour le vin, qui avoient vacqué de « nuyt à faire ladite impression ; — à Anthoine Bardillon, « orphèvre, 30 solz pour avoir redouré et argenté le ca- « lixte ; — à Claude Mosnier, maistre fondeur, dix livres « tournois pour sa main et façon d'avoir fondu la cloche « de la chapelle. »

CC. 666. (Registre.) — 61 feuillets, in-folio, papier.

1515-1516. — Compte spécial des recettes et des dépenses effectuées par Veran Chalendat, pour les entrées du Roi, de la Reine et du connétable de Bourbon dans la ville de Lyon. — Etats des dépenses pour fournitures diverses ; — journées des charpentiers ; — des peintres : Jean Ramel, Jean de Bourg, Barthélemi Carrel, Guillaume Des Champs, Benoît Bon-Enfant, Etienne Philippes, Guillaume Le Roy, maître Le Vin ;— de « Jehan Yvonet et Jehan « Richier, qui ont conduit et devisé l'œuvre de l'entrée « du roy ; — de Jehan Pingault, escripvain et illumineur, « pour tous les rolles et escripteaulx des personages ; — « de Jehan de Sainct-Priest, ymagier, pour le priffait « d'ung ser vollant, une sallamandre et une licorne. » — Dépenses pour aménager un bateau, élever et orner des échafauds. — Paiement « aux haultzbois et sacqueboctes « du Roy qui ont joué à l'ostel de la ville présents mesdits « seigneurs, de 3 escus sollcil valant VI livres ; » — aux hérauts d'armes, trompettes, huissiers, massiers, laquais, valets et portiers de la suite du Roi. — Achats d'étoffes pour le poêle porté sur le Roi, et pour habiller les personnages allégoriques qui figurèrent à l'entrée. — Paiement à Jean Le Père, orfèvre, pour la façon du lion d'or offert au Roi. — Dépenses spéciales faites pour les entrées de la reine et du connétable. (*Voir* ci-devant CC 638 et 639.)

CC. 667. (Portefeuille.) — 6 cahiers, ensemble 72 feuillets, papier; 34 pièces, papier.

1515-1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, « commis à « tenir le compte et faire les payemens des fraiz de l'en- « trée du Roi. » — Mémoires, mandats et quittances. — Paiement au prieur des Jacobins « pour la roupture de « deux murailles, l'une du jardin et l'autre de la grant « salle, ou furent faictes les fainctes et histoires de ladite « entrée, qu'il convint rompre pour icelles mectre hors, et « lesquelles a faillu rebastir. » — A Guillaume Angellier, brodeur, pour la confection du poële ; — à Jean Salla, capitaine de la ville pour « s'acoustrer de robbe et pour- « point ; » — à Florymon Ruby et André Parrot « pour « IIII aulnes toille d'or et d'argent fourny pour l'entrée de « la Reine ; » — à Jean Ramel, Jean de Bourg et Guillaume Des Champs, peintres, « pour la painture de huit mil qua- « tre cens quarante-huit aulnes de toylles à couleurs de « blans et bleu, semées de fleur de lys et ermynes, pour « l'entrée de la Roine. » — « à Bonard de Bonardis, mar- « chant de Aviglana, pour un grant tapis de Turquye, « dont a esté fait don et présent de par la ville a mons. le « premier président de Paris, vice-chancellier de France.— « A Aymé Juste, fondeur de lettres en l'imprimerie, pour « la façon d'acuns abres et fleurs fait en cire pour l'entrée « de la Royne. » — (*Voir* CC. 638.)

CC. 668. (Registre.) — 20 feuillets, in-folio, papier.

1516. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat. — « Compte ori- « ginal de mons. le juge Chauvet du voyage fait à Paris ès « moys de juin, juillet et aoust M Vc XVI, pour les affaires « de la ville et pour certaines appellacions interjectées et « rellevées en la court de parlement audit Paris, par cer- « tains particuliers procureurs d'aucuns artisans de ladite « ville, à l'encontre desdits conseillers et du corps commun « d'icelle ville. » — Consultations et honoraires d'avocats et de procureurs, frais de procédure, etc.

CC. 669. (Registre.) — 42 feuillets, in-folio, papier; 1 sceau.

1518-1519. — Comptabilité. — Compte produit par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, des recettes effectuées par lui en 1518-1519. *Voir* CC. 670-673.)

CC. 670. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages de Jean Salla, capitaine de la ville; — de Durand Blanc, procureur substitué ; — de Guillaume de la Balme, mandeur du consulat ; — de Pierre Cammarmon et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit. — Frais de voyage alloués à Claude Gravier, secrétaire de la ville, pour un voyage en cour, à Paris; — A Mayer Richard, « messaiger de pié », pour un voyage à Chartres auprès du trésorier Jean Cotereau. — Don gracieux de 16 simaises de vin de Bourgogne à M. de Saint-Vallier; — de vin blanc et clairet au grand maître de France allant en ambassade en Espagne; — aux évêques de Paris, de Lizieux et de Castres; au premier président de Paris, au président de Dauphiné, à M. de Lescure, au capitaine Bayard. — Don à l'abbé d'Ainay d'un carteau de Malvoisie acquis du caissier de la banque de Nazy.

CC. 671. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 18 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur de Lyon. — Frais d'administration et de procédure. — Frais du procès soutenu par la ville contre Pierre Grenoble et Jean de Villars « à cause des injures dictes et placartz affi« gez ès carrefours de la ville de Lyon, à l'encontre des « conseillers et secretaire de la ville. » — A-comptes sur les sommes octroyée, au roi. — Frais d'un procès contre Pierre Carnificis, prêtre desservant l'hôpital du pont du Rhône. — Honoraires et vacations des hommes d'affaires.

CC. 672. (Portefeuille.) — 1 cahier de 20 feuillets in-folio, papier; 34 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Etat de la pierre de choin fournie par Guillaume du Solier, dit Jarret, et Claude Maillet, carriers à Saint-Germain-au-Mont-d'Or. — Refection de la muraille de l'arc de la Trappe. — Fondation d'une pile vers l'Hôtel-Dieu. — Frais de visite de l'œuvre du pont par 12 maîtres maçons et charpentiers. — Dépenses « pour « rabiller le pont Sainct-Vincent qui estoit rompu ; — pour « racoustrer la porte de la tour du pont du Rosne ; » — pour réparer le pont de bois ; — réfection d'un arc du pont de pierre. — Honoraires alloués à Édouard Grand, conducteur des travaux de la ville, et pour « pareillement « les vactions et poynes qu'il a prins et prent journelle« ment après le fait de la peste qui a esté et encores est « en plusieurs quartiers en icelle ville, tant à faire vuyder « les habitants ès maisons infectes et icelles maisons faire « clourre et barrer, conduire les malades et suspectz en « l'ospital de Sainct-Laurens ordonné pour ce faire. » — Transport de matériaux ; journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 673. (Portefeuille.) — 1 cahier de 35 feuillets, in-folio, papier; 8 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par le receveur Veran Chalendat. — Etats, mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les fortifications de la ville. — Etat des payements faits aux carriers chargés d'exploiter le rocher de Pierre-Aigue. — Construction d'un rempart reliant les boulevards Saint-Vincent et Saint-Sébastien. — Journées de maçons et de manœuvres. — Frais de transport de matériaux.

CC. 674. (Portefeuille.) — 3 cahiers, ensemble 46 feuillets, in-folio, papier; 21 pièces, papier.

1518-1519. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Réparations à l'hôpital du pont du Rhône. — Paiement « à Jehan David, serrurier, pour avoir fait les « mesures des aulnes crues et cuytes aussi des toises des « charpentiers et massons en fert, lesquelles ont esté affi« gées aux pilliers de la court de l'ostel commun ; — à « Jehan Laurencin, secrestain de Sainct-Nizier et official « de la court commune de Lion, pour la vuydange du pro« cès et sentence par luy donnée avec ses accesseurs au « prouffit de l'hospital de ladite ville contre maistre Pierre « Bouchier, presbtre dudit hospital, à cause de ce qu'il « avoit engrossé Claude de Damas, fille repentie, servant « audit hospital ; par laquelle sentence a esté condempné « ledit Bouchier a estre mené par les sergens, à son de « trompe et teste nue, aux prisons de Bechevelain et illec « estre detenu prisonnier à pain et eaue durant trois ans et « privé de tous offices et bénéfices ecclesiastics, et envers « ledit hospital en la somme de cinq cens livres et en tous

« despens ; — à Jehan Laurideau le jeune, pour deux spa« lières longues, tapisserie à fleur de liz aux armes de la « ville, qu'il a vendues pour le parquet de l'ostel commun, « pour mectre derrière les sièges dudit parquet, contenant « dix sept aulnes de Flandres, à raison de 14 solz l'aulne ; « — aux massons, chappuys et maneuvres qui ont vacqué « et besoigné à faire la chambre de la fille reclose de l'os« pital qui est murée et pour y faire des tournevans pour « luy bailler à menger ; — à Nicolas Carrel, pavisseur, « pour pavey qu'il a fait tout neuf le long du tenement du « couvent de Sainct-Bonaventure ; — à divers pour deux « jours qu'ilz ont vacqué à faire hoster les chevaulx mors « et brulez en la maison et logys des Troys-Roys qui brula « au mois de may, et iceulx mener en la rivière ; — à frère « Gaspar de Symandres, procureur de la commanderie « Sainct-Anthoine, pour deux asnées seigle, affin de faire « absenter et mectre hors la ville les porceaulx de ladicte « commanderie affin de obvier aux infections qu'ils fai« soient par la ville. » — Menues dépenses du service intérieur de l'hôtel commun. — Grabeaux des foires.

CC. 675. (Registre.) — 72 feuillets, papier; 1 sceau plaqué.

1519-1520. — Comptabilité. — Compte des recettes et des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, du 1er octobre 1519 au 30 septembre 1520. — Recettes : reliquat de l'exercice antérieur; — 10e du vin; — barrage du pont du Rhône; — garbeau de l'épicerie, — entrée des draps de soie; — ferme des immeubles appartenant à la ville (la onzième tour des Ecloisons était louée « à Pierre Char« lieu, dit Labé, » moyennant la somme annuelle de 3 livres 10 sons); — recettes extraordinaires et accidentelles. Parmi ces dernières, figure la somme de 1,724 livres 19 sols 3 deniers « receue tant de mons. l'arcevesque, de « messrs les doyen et chappitre de l'église de Lion, des « autres églises et confrairies, aussi des bourgoys, citoyens « et habitans de la ville, que autres, en aumosnes particu« lières et questes faictes par la ville depuis le mois « d'aoust MVc dix neuf jusques au mois de juillet MVc et « vingt, donnez pour le norrissement des malades pestiffe« reux, et des servans aussi des suspectz, qui n'avoient de « quoy vivre, estans à Saint-Laurent-des-Vignes. » — Dépenses : gages des fonctionnaires et des employés de la ville ; — à-comptes sur les aides dus au Roi ; — frais d'administration et de procédure ; — traite des blés de Bourgogne ; — réparations aux édifices publics. — Dépenses diverses. (Voir. CC 676 et seq.)

CC. 676. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1519-1520. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Benoît Berjon, procureur général, — de Claude Gravier, secrétaire ; — des conseillers : J. Brotet, Benoît Rochefort, Claude Laurencin, Claude de Varey, « panetier de la Royne, » et de Thomas Le Maistre; — de Guillaume de la Balme et de Jacques Couland, mandeurs du consulat ; — d'Antoine de Ferrare, solliciteur des procès à Paris ; — de Germain Valin, avocat au parlement; — de Jean Le Brun, procureur ; — de Jean Marque, receveur du pont du Rhône ; — de Jean Lefèvre, dit Bellièvre, et Philippe Gallyan, gardes des clés de la porte Saint-Marcel ; — de Pierre Jaquin et Mathieu Policard, gardes des clés de la porte Saint-Georges ; — de Jean Gotenoyre et Claude Lespine, gardes des clés de la porte de Pierre-Scise ;—de Jean Duet et Étienne Bourdelin, gardes des clés de la porte du pont du Rhône. — Frais de desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 677. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1519-1520. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Remboursement à André de Pierre-Vive, de la somme à laquelle il avait été cotisé, attendu « que, par consultacion faicte à Paris, s'est trouvé que ledit « André de Pierre-Vive ne devoit estre cotizé pour les « octroiz, pour ce qu'il se dit noble venu d'estrange pays « demeurer en ce royaume, en faveur du feu roy Charles, « qui donna audit André et à ses frères les privileges de « noblesse et exemption. » — Don d'une grosse carpe de Saône, d'un brochet et de deux perches au général de Normandie « allant dellà les montz » ; — de vin clairet de Bourgogne au comte palatin, au doyen de Mâcon et à M. de Savonyères. — Dépenses pour la nourriture de Claude de Damas, fille repentie servant à l'hôpital du pont du Rhône, « qui avoit été subornée et cogneue par « Me Pierre Carniffieis, qui avoit esté cordellier. » — Honoraires alloués à André Peyron, procureur à Lyon, chargé de soutenir les procès de la ville. — Prix francs accordés aux joueurs de la couleuvrine, de l'arc et de l'arbalète. — — Dépenses pour la nourriture, à l'hôtel de Benoît Gai-

gneur, de Claude Viet, prêtre de Savoie, « retenu et mys « au service du grant hospital du pont du Rosne pour « confesser et ministrer les sacremens aux povres malades « et filles repenties. » — Dépenses pour le syndicat de 1519 : — « à mess. Simphorien Champier, docteur, « pour avoir fait l'oraison doctorale acoustumée le jour de « Sainct-Thomas, trente sols tournois. » — Établissement d'un plot et d'une boîte pour recevoir les deniers du barrage du pont du Rhône. — Frais de chauffage de l'hôtel commun. — Frais de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville. — Réfection du pavé du pont du Rhône. — Dépenses « pour faire ung grant tableau de la longueur de « dix piez et demy, où est le grant calandrier, contenant « et pour y escripre les disnez fondez et à fonder au grant « hospital du pont du Rosne, mys en la premiere chambre « qui est à l'entrée de la salle de l'ostel commun, affin que « chacun puisse veoir les jours prins et à prendre pour « lesdits disnez. » — Payement « à maistre Jehan Yvon- « net, escripvain, qui a escript ledit calandrier. » — Dépenses « pour aulser ung mur qui estoit trop bas et pardessus le- « quel les gens passoient et entroient vers les filles repen- « ties » ; — pour la convocation des rois et joueurs de la couleuvrine, de l'arc et de l'arbalète appelés à prêter main-forte à la justice, « à cause du desbas que fut entre les « imprimeurs et les pescheurs de Saint-Vincent, lesquelz « s'estoient bandez en grand nombre.

CC. 678. (Registre.) — 30 feuillets, in-folio, papier.

1520. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon. — « La despence pour la traicte « des blez, pour laquelle cause a convenu envoyer devers « le Roy et mons. de La Trimoille, gouverneur de Bour- « goigne, au mois de may M V^c et vint. » — Frais de voyages en Picardie et en Bourgogne, pour obtenir la traite, — Don d'un fromage de Milan pesant 63 livres, « de douze « saulcisses de Bologne, troys boytes raisins de Damas et « troys boytes raisins de Corinte, à mons. le baillif de Cha- « lon, en considération de ce qu'il avoit fait lascher des « blez de Chalon ; — à mons. le procureur du Roy à Cha- « lon, en faveur des services par luy faitz ou passaige des « blez qu'on fait tirer dudit Chalon pour la provision de « ceste ville, dont autrement ceste dite ville eust esté en « gros inconvénient et necessité. »

CC. 679. (Registre.) — 59 feuillets, in-folio, papier.

1520-1521. — Comptabilité. — Compte des recettes et des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Recettes (Voir CC. 675 ; — Dépenses Voir CC. 680-685.)

CC. 680. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1520-1521. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de Jean Salla, capitaine de Lyon ; — des conseillers François Fournier, Jean Lorydeau, N. Faye, Rolin Chausson et Antoine de Vinols ; — de Claude Gravier, secrétaire ; — de Guillaume de la Balme, mandeur du consulat; — de Jean Marque, receveur des deniers du barrage du pont du Rhône; — d'Étienne Bourdelin et Jean Duet, gardes des clés de la porte du pont du Rhône ; — de Philippe Gallyan et Jean Bellement, gardes des clés de la porte Saint-Marcel ; — de Jean Paulmier et Pierre Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 681. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1520-1521. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Frais du procès soutenu par la ville contre Pierre Carnificis, prêtre, jadis desservant l'hôpital du pont du Rhône ; — contre Pierre Grenoble et Jean de Villars, qui avaient proféré des injures contre le consulat. — Dépenses pour le syndicat de 1520. — Payement de la somme de 30 sous « à messire Annemond Chalant, « docteur, pour avoir fait l'oraison doctoralle le jour de « Saint-Thomas, comme il est de costume; » — à M^e An- « thoine Jussieu, notaire royal, pour avoir receu avec « Arnolet de Vymer, sergent royal, une information secrète « contre Jehan Gauthier, appoticaire de Lyon, à cause de « certaines lettres missives blasfematoires qu'il avoit es- « criptes à mons. le général de Languedoc, mess. Henry « Bohyer, chevalier ; — à Jherosme Tholomé, marchant « banquier genoys demeurant à Lyon, pour l'expedition « d'une bulle contenant provision de relief en cas d'appel « et absolucion obtenue du saint siége contre maistre « Pierre Carnificis, prebtre, qui engroissa une fille repentie « de l'ospital nommée Claude de Damaz et desroba ledit « hospital. » — Frais de voyage à Romorantin alloués « à « noble homme Anthoine de Varey, s^r de Belmont, envoyé « devers le Roy luy remontrer les grans charges et po-

« vretez du corps commun d'icelle ville, affin d'avoir « dudit seigneur exemption des six mil livres qu'il de- « mande presentement par forme d'octroy, d'une part, et « de IIm IIIc livres restant à fournir de l'octroy précédent « fait audit seigneur. » — État des « fraiz faitz ès mois de « juing et juillet M Vc vingt et ung, pour ce que audit « temps le Roy envoya en ladite ville mons. de Chevrières, « séneschal de ladite ville, messire Henry Bohier, cheva- « lier, général de Languedoc, messire Jehan Briconnet, « chevalier, president de la Chambre des comptes à Paris, « mess. Adam Fumet, aussi chevalier, seigneur des Ro- « ches, maistre des requêtes, et Me Robert Gedoyn, sei- « gneur du Tour, secretaire des finances, avec commission « et lectres pactentes de veoir et cognoistre les differens « qu'estoient entre lesdits conseillers representans le corps « commun de ladite ville, d'une part, et les procureurs des « artizans de ladite ville d'autre, à cause que iceulx artizans « poursuivoyent rediction de compte de vingt années, nou- « velle forme d'eslection des conseillers et maistres des « mestiers. » — Vacations et honoraires des hommes d'af- faires; — frais d'expéditions d'actes, de missions et de voyages dans l'intérêt de la ville. — Dépenses allouées « à Jehan Peyrein, notaire, habitant de Lyon, envoyé à « Dijon et par delà jusques au lieu appellé la Margelle, où « estoit la court du Roy, pour obtenir de la chancellerie « dudit seigneur lettres pour asseoir et imposer sur les « manans et habitans de ceste ville la somme de six mil « livres tournois d'une part, et deux mil quatre cens livres « d'autre, le tout pour fournir au Roy par forme de don « et octroy. »

CC. 682. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1520-1521. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux édifices publics. — Création et aménagement d'une nouvelle chambre à l'hôpital du pont du Rhône. — Plantation de pilotis au pied de la tour de Rue-Neuve, sur le Rhône. — Réparations au portail et au port de Rue-Neuve; — à la porte du Griffon; — à celles de Pierre-Scise, des Farges et de Saint-Marcel; — au pont-levis de Saint-Sébastien. — Construction d'une boutique sur le boulevard de la Porte-de-la-Lanterne. — Réparations au boulevard Saint-Sébastien; — aux verrières de l'Hôtel-de-Ville, « lesquelles avoient esté rom- « pues à cause de l'artilerie qui fut laschée devant ledit « hostel commun. — aux portails Chenevier et Figuet. — Dépenses pour recouvrir la chapelle du Saint-Esprit, l'Hôtel-de-Ville, et « l'astellier où est l'artillerie à Notre-Dame « de Confort »; — pour l'œuvre du petit pont du boulevard Saint-Vincent; — « pour remailler les murailles de- « puys la tour de Rue-Neufve jusques à la porte de Lam- « bert. » — Journées de maçons, de charpentiers, de voituriers, de manœuvres. — Frais d'extraction et de transport de matériaux. — Achats d'outils et d'objets divers.

CC. 683. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1520-1521. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Réfection du platelage et du pavé du pont de bois; — dépenses « pour tirer quarante quartiers de pierre pour les « arcz qu'on veult faire lesquelz le Rosne avoit couvert « d'areyne; » — pour achat de plateaux de chêne fournis par Perrot Lychier et Étienne Chenavyer d'Artas. — Journées de maçons, de charpentiers et de manœuvres.

CC. 684. (Registre.) — 68 feuillets, in-folio, papier.

1520-1521. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — État des recettes et des dépenses faites par « Jehan Chapelle pour les pestif- « fereulx estans à Saint-Laurent-des-Vignes et des suspectz, « depuis le samedi XXI jour d'avril MVc et vingt. » — Dons faits par les confréries de Saint-Sébastien, du Corps-Dieu, de Sainte-Barbe, de Sainte-Croix, des imprimeurs, des merciers, de Saint-Jacques, des gibassiers, des tissotiers, des pelletiers, des bouchers, de la Sainte-Trinité, de Saint-Honoré, de Saint-Nicolas, des tisserands et des charpentiers; — dons faits par des particuliers et produit des quêtes; — subvention de la ville. — Dépenses pour la nourriture des malades; — salaires du barbier et des autres employés de l'hôpital. — Frais d'inhumation.

CC. 685. (Portefeuille.) — 11 pièces, papier.

1520-1521. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Dons de vin blanc et clairet au premier président de Paris, à messire de Salva, conseiller au parlement de Paris, à Jean Le Brun, procureur de la ville à Paris, « et autres seigneurs

« de ladite court revenus des grans jours de Montferrant, » au bailli de Mâcon ; — de deux brochets, de deux grosses carpes de Saône et de deux anguilles au bâtard de Savoie, grand maître de France, allant en Provence et Languedoc; — de deux robes « de drap tanée à la livrée de la ville, « esquelles seront attachées les deux manches d'orphé- « vrerie aux armes de la ville, » aux mandeurs du Consulat; — de huit simaises de vin blanc à l'official de Luçon, conseiller du Roi en son grand conseil ; — d'une aune et demie de velours rouge cramoisi à Mons. Garbot, secrétaire du Roi; — de vin de Malvoisie « aux ambassadeurs des « villes et cantons du pays de Souysse, eulx estans en ceste « ville, etc.

CC. 686. (Portefeuille.) — 5 cahiers, ensemble 78 feuillets, papier; 13 pièces, papier.

1520-1521. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Dépenses pour les pestiférés de l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes. — Paiement à divers charpentiers « pour cloure la porte « Sainct-Sebastien à cause des pestiffereuz ; » — à Claude Estrael, pour un bateau affecté au service de la ville; — à Jacques Coulaud, « pour collations et chandelles qu'il avait « fournies en la salle du Consulat et en la chambre des « attendans. » — Prix francs décernés aux joueurs de la couleuvrine. — Secours accordés à la veuve de Giraud Vuise, barbier, qui s'était dévoué « pour sauver la chose « publique, » en servant les pestiférés de Saint-Laurent-des-Vignes. — Mandat du Consulat attribuant, à titre d'étrennes, 15 livres au roi du jeu de l'arc, et 20 livres à chacun des rois des jeux de l'arbalète et de la couleuvrine, au lieu de l'exemption des aides et gabelles qui leur était accordée jadis, « à cause duquel affranchissement de ga- « belle les taverniers, qui doyvent grant gabelle, abatoient « continuellement le papegaulx pour estre exempts, et « pour ce que les autres compaignons et gens de mestier, « qui ne paient aucune gabelle ou bien peu ne vouloient « jouer ausdits papegaulx ne estre roy, car ilz n'y avaient « aucun proufit, ains plustost perte et doumage à cause « des fraicts et banquetz qu'il leur convenoit faire à cause « desdits royaulmes et pour entretenir leurs dites royautés, « dont les bandes en estoient diminuées tellement que bien « souvant a esté veu depuys six ou sept ans en ça qu'ilz « n'estoient que cinq ou six taverniers jouer ausdits pape- « gaulx et estoient tousjours rois au grand détriment de la « chose publique et affoyblissement de ladite ville. » — « Despense faicte pour envoyer explorateurs jusques à « Feurs en Foretz, au moys d'aoust mil cinq cens vingt et « ung, devers les lansquenetz qui y estoient en nombre de « neuf à dix mille passans pour aller en Guienne, où le roy « les envoyoit, lesquelz se mutinèrent contre leurs capi- « taines et Mons. le seneschal leur conducteur, tellement « qu'ilz furent contraintz les abandonner, et se faisoient ouyr « vouloir venir et entrer par force en ceste ville par faulte « de leur paiement, ainsi que aucuns de messieurs les con- « seillers furent advertis par Mons. le comte de Chevrières, « frère de mondit sieur le séneschal de ceste ville. » — Envoi d'un message au sénéchal de Lyon « pour empes- « cher que M. le lieutenant dudit séneschal n'allast tenir « son siége à Brignez, comme il voulait faire à cause de « la peste. » — Paiement à Gonin Paulmier « pour aller « dechasser les infectz qui se tenaient à Sainct-Sebastien « sur l'entrée de la ville et pour y demeurer affin de les des- « chasser, car ilz scandalisaient les marchans venans ès « foires. » — Garbeaux de l'espicerie des foires de Pâques d'août et de la Toussaint.

CC. 687. (Registre.) — 118 feuillets, in-folio, papier.

1521-1524. — Comptabilité. — Comptes rendus par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées. — Recettes : Reliquat des exercices antérieurs ; — dixième du vin. — Barrage du pont du Rhôsne. — Garbeau de l'épicerie ; — reve et cartulaire ; — cens, services, pensions et louages dus à la ville ; — entrée des draps de soie. — Recettes extraordinaires. Produit d'un emprunt de 9,000 livres « pour ung quertier es premier payement « de la soulde de cinq cens homes de pyé, à quoy la ville « de Lyon a esté tauxée par le roy, luy fournir pour les « secours de la guerre. — Dépenses, v. CC. 688-721.

CC. 688. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1521-1522. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et employés de la ville. — Gages des conseillers, Symphorien Champier, A. de Varey et Jehan Daulhon ; — de Cl. Gravier, secrétaire ; — d'Antoine de Ferrare, docteur, solliciteur des procès ; — d'André Peyron, procureur ; — de Guillaume de la Balme et Jacques Coulaud, mandeurs du consulat ; — d'Etienne Bourdelin et Jean Duet, gardes des clés de la porte du pont du Rhône ; — de Philippe Gallyan et Jean Bellement, gardes des clés de la porte Saint-Marcel ; — de Pierre Melhon,

garde des clés de la porte de Pierre Scize ; — de Gonin Paulmier, et Pierre Mermot, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés. — Desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 689. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1521-1522. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — A compte sur les aides accordés au Roi. — Frais du procès soutenu à Paris, par le consulat contre Jean Gautier, Jean de Villars et Pierre Grenoble « à cause des « injures par eulx dictz contre ledit consulat et secrétaire ; « qui furent condempnez en amende honorable es prouffi- « table dont ils appellaient. » — Frais de voyage alloués à Barthélemy-Ronzaut dit Bourduysant, pour être allé « de cette ville à Cognac où le roy estoit, pour avoir con- « tinuation du barraige du pont du Rhone »; — Honoraires « alloués à François Des Champs, docteur pour « avoir « servy et vacqué à la vision, conduicte et consultation « des pièces de la ville, fait plusieurs escriptures au lieu « des deux docteurs advocatz qui soloient en avoir charge « et estoient ordinaires ». — Voyage fait à Saint-Germain en-Laye auprès du Roi, à la demande des marchands étrangers fréquentant les foires de Lyon, se plaignant de ce que « monsieur de la Chesnaye soit disant commissaire de par « le Roy.... après avoir fait emprisonner les Cathelans « fréquentant lesd. foyres et résidans en ladite ville, « avoit mandé à tous marchans qu'ilz eussent à déclairer « ce qu'ilz devoient es ditz Cathelans et de ce faire rétri- « bution de leurs paynes et levées sur payne du double ». — Avances sur les frais d'un voyage qu'ils doivent faire en cour à Jean de Chaponay, président des comptes du Dauphiné, et à Claude Grolier citoyen de Lyon. — Versement à Jean Prévost, trésorier de l'extraordinaire des guerres, de la somme de 9,000 livres tournois « pour la soulde d'un « quartier des gens de pyé que le Roy fait fournir pour la « deffense et tuyssion de son royaume ». — Procès contre « les permis de l'entrée des draps de soie. — « Despences « faictes au moys de juing et juillet mil cinq cens vingt « deux, le Roy estant à Lyon, pour la poursuicte faite « contre Pierre Camys, teinturier, à cause des injures et « paroles dictz par luy contre mess[rs] les conseillers et « consulat de ladite ville sonnantes à sédition, à cause des- « quelles ledit Camys fut par monsieur le Prevost de l'os- « tel, auquel le Roy commys ladite matière, comdampné « et exequnté et fut mené par le bourreau et exequnteur « de la haute Justice des prisons de l'Arceveschê, en che- « myse, tête nue, et piedz nuz, pourtant une tourche allu- « mée parmy la ville jusques au devant l'ostel commun, « sur ung eschaffauld, et la fust amende honnorable aus- « dits conseillers et consulat demandant pardon desditz « injures, et della pourta ladite torche à Notre-Dame des « Courdelliers ». — Frais d'expédition d'actes, vacations et honoraires des hommes d'affaires, droits de sceau, etc.

CC. 690. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1521-1522. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances, réparations aux édifices publics. — Démolition du boulevard Saint-Vincent. — Réparations au Pont du Rhosne, pose de chevalets et de plateaux neufs. — Réfection du pont-levis de la porte de la Lanterne ; — travaux de pavage devant les granges de la ville. — Platelage du pont de la porte Saint-Sébastien. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 691. (Portefeuille.) — 1 cahier, 34 feuillets, in-folio, papier; 10 pièces, papier.

1521-1522. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les hôpitaux et les malades. — Subventions accordées par la ville à l'hôpital Saint-Laurent des Vignes spécialement affecté aux pestiférés. — Honoraires alloués à « Edouard Grant, bour- « geois citoïen de Lyon pour avoir vacqué durent l'année « dernier passée finie à la fin de septembre dernier passé « à la conduicte de la peste qui a regné ainsi quil a pleu a « Dieu en ladite ville, faire mener et conduire les malades « et infectz à Saint-Laurent qui est pour ce faire ordonné, « faire barrer les maisons infectées et netoyer ». — A « Go- « nyn Paulmier pour avoir vacqué avec Claude Bergeron au « fait et conduicte de l'ospital Sainct-Laurent et de la peste « jour et nuyt pour conduire les barbiers et serviteurs du- « dit Sainct-Laurens qui venoient visiter et quérir les ma- « lades et suspectz de peste faire barrer et clore les mai- « sons infectées jour et nuyt ordinairement depuis trois « moys ença ». — État des fournitures en drogues « medes- « sines et aultres marchandises lactives faitz du comman- « dement de Mons M[e] Andrien Briand, conseillier et pre- « mier médecin du Roy, par Pierre Gauteret, appoticaire « aux hospitaulx du Rosne et Saint-Laurent des Vignes à

« cause des Pestifereux » depuis de 26 novembre 1518 « tablettes preservatives, pouldres cordialles a prendre « tous les mactins, oppiale preservative fecte selon recepte, « heaux cordialles et préservatives. *Siropt de lymonibus*, « orge mondé, pruneaux de Tours, anys, coriandres con- « fictes, borse a clistère, sucre, amandes, saffran, ensens, « savon de gayete, métridat, ris, triacle, poudre cordialle « ou entre *spolium serpentis, reubarbe unguentum basil- « liconis, unguentum papuléonis*, huille rosat, huille vio- « lat, huille de camomille, huille de lys, dyacatholicôn « boteilles eau de chardon benist, eau de scabiose, argent « vif, plomb brullé, galbanum, miel rosat, miel violat, « huilles d'amandes doulces, emplastres actractif, pillules « préservatrices pour tenir en la bouche ou entre razma « unicorni, unguent apostollorum restaurant fecte avec- « ques conserves préservatives ou entre demye once perles « et aultres poudres cordialles avecque pelins de *gemmis « prout censilliatoris* et ung quarteron or fin contenant « trois livres pour donner à manger aux malades pour leur « resjouyr le cueur, ordonné par mons. Me Andrieu, gre- « nades esgres, sirop de *papavère*, cantharides, unguent « albon *camphoratum* unguent *comitis* poudre d'iris, cé- « ruze de Venize, deffensi ou entre sanguinis drago- « nis, etc., etc. »

CC. 692. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1521-1522. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don de trente-deux simaises « de vin « blanc et clairet, au pris de seize deniers la symaise a Mons « de Bayard, lieutenant du Daulphiné luy estant en ceste « ville venant de cour ». — De vingt-huit simaises à Mons d'Avullat, président du Daulphiné ; — de soixante-dix simaises à Mons Nicolay, premier président des comptes à Paris ; — « de vin muscadel et ypocras aux ambassadeurs des « cantons de Souysses qui allaient devers le roy au baptize- « ment du filz dudit seigneur » ; — de 12 plats d'argenterie pesant 35 marcs 5 onces 18 deniers six grains, fournis par Ponson Odoard, au prix de 14 livres le marc : « savoir « six à Mons. Robertet (trésorier) et les autres six à mons. « le général de Languedoc, mess^re Henry Bohier » ; — « de deux esguières et ung bassin argent pesant treize « marcs sept onces, douze deniers achapté à Pierre Cres- « vecueur, geolier de Paris au pris de quinze livres tour- « nois le marc, à Mons. le seneschal de Lyon, Mess^re de « Chevrières seigneur dudit lieu, à cause de son nouvel « advènement en la sénéchaussée dudit Lyon ». — « Parties « de vin donné et présenté de par la ville à mess^rs les « chancelliers de France, généraulx trésoriers et autres « gros personnaiges suyvans la cour, depuis le Ve jour d'a- « vril mil cinq cens vingt-ung avant Pasques, auquel jour « le roy arriva en ceste d. ville, jusqu'au XXIII juillet en « suyvant M V^c vingt et deux que ledit s^r s'en alla de « ladite ville ».

CC. 693. (Portefeuille.) — 4 cahiers, ensemble, 51 feuillets, papier; 21 pièces, papier.

1521-1522. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Veran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances, affaires diverses. — Paiement à Guillaume Sancet, pour poudre délivrée aux Roi et joueurs de la couleuvrine lors de leur montre ; — « à maistre François « de Caffurmo, orateur qui se tient avec mons. Champier, « cause de ce qu'il fut mandé venir de Sainct-Saphorin le « Chastel où il estoit, pour faire l'oraison doctoralle acos- « tumée faire le jour Sainct Thomas apostre pour la publi- « cation de l'instrument du scindicat, pour ce qu'on ne peust « trouver autre de la ville qui le voulust faire, à cause de la « brefvete du temps de laquele oraison il fust chargé et la « feit bien éloquemment ; » — à divers archers « pour avoir « vacqué durent dix jours entiers à coutraindre les habi- « tans de ceste ville a payer et porter les taux à quoy ilz « ont esté cotisez pour promptement fournir au Roy les « 9,000 livres tournoys qu'il a fait paier à ladite ville pour « la solde de cinq cens hommes de guerre qu'il fait fournir « à ceste dite ville ; » — à Grégoire Magnin « soubz maistre « du cueur Sainct-Nizier de Lyon pour une procession et « une grant messe du Sainct-Esprit, qu'ilz feirent et céle- « brèrent en solempnité ou furent mess^rs les conseilliers « et notables de ladite ville, pour prier Dieu pour le Roy, « pour la paix et que Dieu luy doint bon conseil et qu'il « veuille garder ladite ville de l'indignacion du Roy ; » — « à maistre Jehan, exécuteur de l'aulte justice, et autres « sergents pour avoir puys trois moys en ça, chassez de ceste « ville les maraulx, à cause que le Roy et la cour y estoient « pour faire tenir necte ladite ville » ; — prix accordés aux rois du jeu de l'arbalète, de l'arc et de la couleuvrine ; — paiement à divers « pour avoir mené une partie de « l'artillerie de la ville et les munycions à ce necessaire, sur « le pont du Rosne pour mectre la ville en deffences à « cause des avanturiers revenans de della les monts » ; — remboursement aux mandeurs du Consulat des menus frais avancés par eux pour le service intérieur de l'hôtel commun ; — garbeaux de l'épicerie.

CC. 694. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon.—Mandats et quittances.— Gages des fonctionnaires et employés de la ville. — Gages de Jean Salla, capitaine de Lyon. — de V. Gravier, secrétaire; de François Fournier, procureur général; — des conseillers. V, Fenoil-Jacques Theze, N. du Pré, Amé de la Porte, N. Prunier, président de Chaponay, d'Antoine de Ferrare, solliciteur des procès à Paris, de Jean Le Brun, procureur en Parlement, de Guillaume de la Balme, Claude Archambaud et Coulaud, mandeurs du Consulat; — de Bernard Rosier, garde des entrées de la porte Saint-Georges; — de François Bertholon, garde des entrées de la porte du Pont du Rhosne : — Étienne Bourdelin garde des clés de cette dernière porte; — de Pierre Meillon et Claude Torchon, gardes des clés de la porte de Pierre Scize; — de Philibert Galliand et Jean Bellement garde des clés de la porte Saint-Marcel; — desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 695. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mémoires mandats et quittances.—Frais d'administration, de procédures et pour les pestiférés. — Frais d'un procès contre Pierre Cyrodes; — d'une information contre les gardes des ports; — de divers voyages et missions; — Honoraires et vacations d'hommes d'affaires; — Paiement à Edoard Grant « pour avoir vacqué à la conduicte de la peste et de l'os- « pital Sainct-Laurent. » — Subvention accordée aux pestiférés de l'hôpital Saint-Laurent; — Frais pour faire des cabanes pour retirer les pestiféreulx si aucuns en surviennent; — Honoraires alloués à Anthoine Girard, maistre barbier « pour avoir servy et pensé en son art de barberie « et sirurgie ses povres malades frappés de peste qui es- « toient à l'ospital Sainct-Laurent ordonnez pour les pes- « tifférez, ou il a demeuré et servy continuellement de- « puys le XIII[e] jour de Mars MV[c] XX (v. etc.) jusques au « dernier jour décembre MV[c] XXIII[e].

CC. 696 (oublié). (Portefeuille.) — 12 pièces, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux édifices publics; — réparation au pont du Rhône; — acquisitions de sommiers, de travons et de plateaux pour le pont de bois, — Extraction de matériaux « a la perrière qui devant « Pierre-Scize. » Construction d'une muraille entre les boulevards Saint-Sébastien et Saint-Vincent. — Réparations à la porte de Pierre-Scize, journées de charpentiers, de maçons, de charretiers et de manœuvres.

CC. 697. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Véran Chalendat, receveur des deniers communs de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances; — affaires diverses; — pots de vin offerts au chancelier, au général de Normandie, au général Hurand, à mons. de Sainct Blancey et au général de Languedoc. — Prix franc accordé au roi du jeu de la couleuvrine; — paiement de la somme de 440 livres tourn. « à Pierre « Crevecuer, geolier de Paris, pour deux flascons, ung « bassin et une esguierre couverte, argent doré dont a este « fait don et présent de par la ville à mons. le séneschal « de Lion, mess[rs] Henry Bohier, chevalier, seigneur de « la Chapelle, maistre d'ostel ordinaire et conseiller du « Roy, a cause de son nouvel advènement à ladite sénes- « chaulcée. » — Dépenses pour les chaînes de la ville; pour les coffres « que mess[rs] les conseillers font faire en « la maison du poix des farines qu'est devant les Carmes « pour tenir les farines des musniers. » — Remboursement aux mandeurs du consulat des menus frais avancés par lui pour le service intérieur de l'hôtel commun.

CC. 698. (Registre.) — 64 feuillets, in-folio, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Compte produit par Claude Grolier, trésorier et receveur général de la ville et communauté de Lyon, des recettes et des dépenses effectuées par lui du 1[er] octobre 1522 au 30 septembre 1523. — Recette : Reliquat de l'exercice antérieur. — Barrage du pont du Rhône, garbeaux de l'épicerie. — Rève cartulaire, cens, services, pensions dus à la ville, fermes des draps de soie. — Recettes extraordinaires : Pesage des farines. — Dépenses : Gages des officiers et des conseillers; frais d'administration et de procédure; — réparations aux fortifications et d'édifices publics, frais impresvus, les affaires diverses. — Voy. CC. 702 et seq.

CC. 699. (Registre.) — 49 feuillets, papier, in-folio.

1522-1523. — Comptabilité. — Compte produit par Claude Grolier, trésorier et receveur général de la ville et communauté de Lyon, des recettes et des dépenses effectuées, par lui du 1er octobre 1522 au 30 septembre 1523. — Double du CC. 698.

CC. 700. (Registre.) — 48 feuillets, in-folio, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Compte particulier tenu par Claude Grolier, trésorier et recepveur général de la ville et communaulté de Lyon de l'impost des deux deniers pour livre sur les denrées et marchandises entrées en ladite ville, aussy de 12 deniers pour chacun « quarte de sel, et des deniers pour chacune asnée de bled « pesee allant au moulin » le tout pour fournir à la soulde « de cinq cens hommes de pied que ladite ville fournit au « Roy, ladicte recette servant du 23 juin 1522 au 8 mars en « suivant ». — Dépenses faites sur ces recettes : Versements à compte pour l'entretien des 500 hommes de pied; gages des préposés au recouvrement

CC. 701. (Portefeuille.) — 1 cahier de 18 feuillets, in-folio, papier.

1523. — Comptabilité. — « Compte particulier de « Claude Grolier, de la recepte et despence des munitions « et estappes faictes pour les gens de pyé passans par la « ville de Lyon allans della les monts au moys d'aoust « MVc vingt et troy. » — Envoi de deux bateaux au port d'Anthon « pour servir à passer la rivière du Rosne deux « mille francs archers estant soubz la charge et conduicte « de Mons. de Bussy, esquelz archers pour soulaiger la « ville et pays de Lionnois leur fut dressé chemyn puis « Mascon par le pays de Bresse, passant d'illec par le pays « du Daulphiné pour aller au service du Roy della les « monts. » — Envoi de vivres à Saint-Romain et Couzon « pour deux mille cinc cens hommes de pyé estens soubz la « charge et conduicte du cappitaine Lorges, lesquelz l'on « fait séjourner esditz lieux affin de sen venir loger en ceste « dite ville et quilz ne fessent que trespasser par icelle; « — despence au bourg de Veyse pour la « monition de « deux mille homes de pyé, lensquenetz estans soubz la « charge de Mons. le duc de Suffert. »

CC. 702. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Claude Grolier, receveur général de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville; — gages d'Antoine de Ferrare, sollicteur des procès à Paris; — de Jean le Brun, procureur en parlement; — des contrôleurs des droits d'entrées, des gardes des entrées, des gardes des moulins, des préposés aux poids des farines, des receveurs des deniers des entrées, du trompette sonnant l'ouverture et la fermeture des portes de la ville, de Pierre Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil tous les lundis matin en commémoration des trépassés; — desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 703. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Claude Grolier, receveur général de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Frais des procès soutenus par la ville contre Jean de Villars et Pierre Cirodes; — de 30,000 livres accordées au Roi « pour l'abolissement des entrées dernièrement mises « sus de deniers pour livre »; — Frais de voyages à Paris alloués à Claude Gravier, secrétaire de la ville pour obtenir l'abolition de l'impôt de 2 deniers pour livre et autres affaires; — Frais de recouvrements des impôts, salaire des employés auxiliaires; — Honoraires et vacations des hommes d'affaires.

CC. 704. (Portefeuille.) — 319 pièces, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Claude Grolier, receveur général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations aux édifices publics. — Construction d'une maison devant le monastère des carmes, sur les fossés « pour le poix des farines. » — Reconstruction d'un arc du pont du Rhône « assavoir l'arc prouchain des deux « arcs neufs, lequel arc estoit rompu a cause du boys qui « estoit dessoubz lequel estoit tout pourry »; — réparations à la petite porte de la Rue-Neuve, à celles de Saint-Georges et de Saint-Marcel; travaux de pavage à Pierre-Scize; — établissement de nouveaux chevalets au pont de bois du Rhône, et à celuy de Saint-Sébastien et de Saint-Vin-

cent; — réparation aux murailles de la porte de Saint-Just; — journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 705. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1522-1523. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Claude Grolier, receveur général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Paiement « à Jehan Lepère « dorier et orfèvre de Lion, pour une esguierre dorée « pesant cinq marcz cinq onces, trois deniers, pour deux « flacons argent pesant vingt un marcs, pour ung bassin « argent pesant huit mares demye once et pour deux onces « XVIII d. argent pour faire les émailz et doreures dont « a esté fait don et présent de par laditte ville à monsei-« gneur l'admiral estant en ceste ville affin quil feit rem-« bourser ladite ville des estappes par elles fournies en « Bresse et à la Guillotiere et Veize, pour la nourriture des « gens de guerre du Roy allans et retournans ceste pré-« sente année della de montz et affin qu'il ait toujours les « affaires de ladite ville pour recommandez ». — Signature authographe de Jean Lepère. — Achat de romaines pour peser les farines. — Dépenses pour le syndicat de 1522 « à M. Guillaume Mellier, docteur filz maistre « Benoist Mellier, pour avoir fait l'oraison doctoralle acos-« tumée faire trente solz »; — octroi de robes « à la livrée « de la ville » aux mandeurs du consulat. — Paiement « à « Gillet Huguetan libraire, et Jehan Ramel, paintre, c'est « assavoir audit Huguetan pour ung grant et gros livres de « papier blanc couvert de peau tanée, et audit Ramel pour « avoir painct sur ledit livre deux des armes de la ville, « pour ledit livre servir et tenir sur le bureau du consullat « pour rédiger par escrit journellement des affaires sur-« venus de la ville et des hospitaulx, pour affin d'en avoir « promptement vuitdange »; — à Claude Moysson de Monluel pour avoir vacqué a soy donné garde audit Monluel des marchandises qui arrivaient audit lieu et d'aller en advertir le receveur et controlleur des entrées du chemyn quelles prenaient affin que rien n'entrast sans leur sceu; — dépenses pour les pestiferés de l'hospital Saint-Laurent des Vignes.

CC. 706. (Registre.) — 104 feuillets, in-folio, papier.

1523-1224. — Comptabilité. — Compte original des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, du 1er octobre 1523 au 30 septembre 1524. — Recettes: Reliquat des exercices antérieurs, barrage du pont du Rhône; —garbeaux de l'épicerie, rêve cartulaire ou impositions foraines, services, cens, pensions et locations dus à la ville; recettes extraordinaires et accidentelles, amendes prononcées au profit de la ville, legs à l'hôpital; — droits d'entrée levés sur les marchandises, sur le poids des farines à la porte de la Lanterne. — Dépenses : Gages des officiers, frais d'administration, réparations diverses, aides et gabelles, etc. (v. CC. 708).

CC, 707. (Registre.) — 166 feuillets, in-folio, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Compte des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier et receveur général de la ville de Lyon, du 1er octobre 1523 au 30 septembre 1524. — Copie du CC 706.

CC. 708. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages de François Fournier, procureur général de la ville, de Cl. Gravier, secrétaire-greffier, de Jean Sala conseiller; — de feu François Martin, aussi conseiller; — de Perrin Vaupris, Jean Ravoula, Bernard Rozier, receveurs des entrées aux portes de Pierre Scize, des Farges et de Saint-Georges; — de Pierre Bourdelin et de Pierre de Lorme gardes des clés de la porte du pont du Rhône; — de Jean Chaine, garde des clés de la Porte de Pierre Scize, de Jean Bellemain et Philippe Gallien, gardes des clés de la porte Saint-Marcel, de Pierre Mariette et Antoine Robert, gardes des clés de la porte des Farges; — de Jacques Coulaud, mandeur du consulat; — de Pierre Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil tous les lundis en commémoration des trépassés; — d'Antoine Girault « maistre barbier, sirurgien « juré de la ville pour avoir servy les prestiffereulx estant « à l'hospital Saint-Laurent des Vignes; — de Claude « Bergeron pour vacation faicte à la conduicte de la « peste »; — de Claude Polat « pour avoir servy les pes-« tiféreulx, iceulx mener et conduyre les trepassez »; — de Claude Cheysart, prêtre desservant l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes; — de Pierre de Vara prêtre, desservant le grand hôpital du pont du Rhône; — de Jean Boysson, crieur public. — Salaires d'employés auxiliaires. — Frais de desserte de la chapelle du Saint-Esprit.

CC. 709. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Allocation de 60 écus au soleil « a messire Jehan de Chapponay, président des comptes du Daulphiné et conseiller de la ville de Lyon « pour ung voyage qu'il fait présentement en court... « pour obtenir et poursuivre la suppression et abolicion « des gardes des portz de ceste ville et autres affaires. — Remboursement d'avances à Jean Le Brun, procureur de la ville à Paris; — état des fournitures faites par Annemond Fontanel, relieur. — Frais de procès contre « Guil-« laume de Noble, maistre des portes de Lion, destenuz « prisonnier es prisons de Roenne, à cause de ce qu'il « contraignist a force et violence le pourtier ou garde des « clefz de la porte du pont du Rosne de nuyt, environ dix « heures et sortit de la ville luy sixiesme ou septiesme « dont il est poursuivy à l'instance du consulat ». — Frais « d'un voyage pour obtenir une réduction sur le prix du sel. — Remboursements d'emprunts. — Honoraires des hommes d'affaires ; — frais d'expéditions d'actes ; — menues dépenses de l'hôtel commun.

CC. 710 (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations diverses. — Réparations au pont de bois, sur le Rhône et des ponts Saint-Vincent, Saint-Sébastien, Saint-George, au poid des farines, à la porte de Pierre Scize. — Établissement d'un pont provisoire sur le Rhône pendant la restauration d'un pont fixe sur lequel devait « passer l'artillerie que le Roy faisait conduyre della les « monts ». — Acquisition de bois, frais de transports, journées de charpentiers et de manœuvres.

CC. 711. Portefeuille.) — 3 cahiers, ensemble, 48 feuillets, in-folio, copie.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — État des recettes faites par ledit Charles de la Bessée, Ymbert Gimbre et Sébastien Durand pour les fortifications de la ville. — Parmi les cotisés on remarque Marc Benard, orfévre, Claude Ruffin Plutier, Petit-Jean de Saint-Laut, Rebecquet, Eustache de Luxembourg, orfévre, Antoine de l'Esguille, orfévre, Jean Tignat, orfévre, Nicolas Delalende, médecin, Antoine Obscure, orfévre, Daniel Gaultier, peintre, Grégoire Robinet, libraire, Antoine Bardillion, orfévre, Jean Chaveyn, idem, Jean de la Place, imprimeur, Jean Besson, libraire, Jean Huguetan, Siriac Anquebert, Jacques de Foutte, Antoine Guilliard, Jean Gueynard, Pierre Maréchal, libraires, Lainé Monyn, relieur, Jean de Cambray, imprimeur, Jean Baisson, peintre, Antoine Lyserot, Guillaume Monniger et Georges Reynaud, imprimeurs, Jehan Feretz, peintre, Antoine Doillet, fondeur de lettres, etc.

CC. 712. (Registre.) — 33 feuillets, in-folio, papier, 11 pièces, jointes, papier, parchemin.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — Rôle « de la recepte faicte « par Humbert Gimbre pour les quatre deniers mys sus en « may MV^c quinze pour les VI^m livres à charges au Roy, « et le reste aux réparations. — Apurement du compte. » — Au nombre des cotisés on remarque Pierre Chabert, orfévre, Hugues Fatault, libraire, Martin Brillon, idem, Jacques Huguetan, Jacques Syriac, Michel de Préaulx, Vincent de Portenarüs, Simon Vincent, Jean Huguetan, Barthélemy Trop, libraires, Balthazard d'Ast, imprimeur, Daniel de Cram, peintre, Guillaume le Roy, peintre, Levym Vam Demure, peintre, François Fradyn, imprimeur, etc.

CC. 713. (Registre.) — 44 feuillets, in-folio, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — « Carnet de la recepte faicte « par Geoffroy Baronnat, citoyen de Lyon, d'un taux « ordonné par mess^rs les conseillers, par manière de « collecte, par le consentement des notables et maistres « des mestiers de la ville, le XXIII septembre MV^c vingt « et troys pour fournir aux fraiz des remparts et fortifica-« tions de la ville ». — Au nombre des personnes cotisées figurent Pierre Faulcon, orfévre, Montpancier, tailleur de la monnaie, Jean Chappean, peintre, maistre Françoys l'organiste, Pierre Bolet, libraire, Guillaume Carmes, orfévre, Nicolas Mevon, orfévre, Hannequin de Greigneur, peintre, Vincent de Portunariis, libraire, Jean Ramel, peintre, maître Mathieu d'Anvers, peintre, Guillaume le Roy, peintre, Levym Van-Demare, peintre, François Just, fondeur de lettres, Jacques de Balmont, faiseur d'images, Jean Fon-

tanel, libraire, Camille de Sept-Granges, tailleur d'images, Jean Fourvéon, peintre, Olivier Arnolet, Jacques Saccon, François Fradin, Claude Nourry et Jacques Blanchard, imprimeurs, François Carquant, libraire, Pierre Vanier, dit Bertrand, enlumineur.

CC. 714. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Fortifications de la ville. — États des dépenses faites pendant le mois d'octobre 1523, pour les fortifications « au-« dessus la montagne Saint-Sébastien. » — « Rôle des « charpentiers et manœuvres qui ont vaqué soulz la charge « et conduit de Jacques Fenoil à faire ung rempart au bo-« levard Saint-Vincent. » — Rôle des ouvriers qui ont travaillé au petit boulevard Saint-Sébastien sous la direction de Hugues de la Porte, Barthélemy-Rochefort et Jean Broquin. — Au grand boulevard Saint-Sébastien « sous « illec de Hugues Pourret, de l'écuyer sieur de Clermont, « de mons. de Fontaney, Pierre Manissier, Guillaume juge, de la Clete, Gabriel Millot, etc., etc. — Extraction de matériaux, journées de maçons et frais de transport, etc.

CC. 715. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Fortifications de la ville. — Dépenses faites pour le grand boulevard de Saint-Sébastien, pendant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1523. — Journées de charpentiers, de maçons, de manœuvres. — Frais d'extraction et de transport de matériaux.

CC. 716. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier, 1 cahier de 8 feuillets, in-folio, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Fortifications de la ville. — Dépenses faites pour le boulevard de Saint-Sébastien, pendant les mois de février, mars, avril et mai 1524. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres. — Dépenses diverses pour outils et autres objets.

CC. 717. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Fortifications de la ville. — Dépenses faites pour le boulevard Saint-Sébastien, pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1524. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres. — Frais d'extraction et transport des matériaux.

CC. 718. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Travaux divers. — Établissement de coffres et d'autres meubles pour le poids des farines dans la tour de Pierre Scize et dans une maison de la ville près des Carmes. — Réparations à la porte de la Lanterne. — Réparations à l'hôtel commun. — Création d'une nouvelle salle au-dessus des Archives.

CC. 719. (Portefeuille.) — 2 registres, ensemble, 66 feuillets in-folio, papier, 13 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les hôpitaux. — Paiement « à Jean de Villeyne et « Claude Polavid, de Montluel, servans à Saint-Laurent-« des-Vignes, pour le fait de la peste. » — Versement entre les mains de Laurent Roy et Laurent Arpeau, recteurs des hôpitaux de Saint-Laurent et du Pont du Rhône, de sommes dues par ces deux établissements. — Construction d'une maison entre le tènement de l'Hôtel-Dieu et la maison de la Chèvre. — Honoraires alloués à Pierre de Vara, prêtre de l'hôpital du Pont du Rhône, pour avoir desservi pendant 6 mois la chapelle du Saint-Esprit. — Allocation à une femme pour « avoir vacqué à nectoyer les « maisons infectées. » — Dépenses « pour faire des siéges « des restroys, pour les pauvres qui chemynent par la « ville. » — Paiements aux bateliers et sergens qui ont vacqué à bannyr trois maraudes infectes et contagieuses de peste qui n'étoient des maisons infectes, et de jour s'entremesloient avec les sains habitans, affin de mieulx infecter ladite ville. » — « Les parties de drogues et autres choses « fournies par Jehan Roze, dit de Tioujes et Loys Terze,

« appoticaires, pour le service des malades pestifféreulx « estans à l'ospital Saint-Laurent des Vignes, depuis le « XXe jour d'avril 1523. — Compte de Laurent Roy et « Laurent Arpeau de la recepte et despence des pestiffé- « reulx estans à Saint-Laurent-des-Vignes depuis le « XXe jour d'avril MV^c vingt et troys.

CC. 720. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Dons de vin blanc et clairet à M. le maréchal de la Palisse, gouverneur de Lyonnois, Forez et Beaujolois. — A M. de Pelleyque, capitaine de mille hommes de pied ; — de 17 livres d'esturgeon, au général de Languedoc ; — de deux flacons d'argent pesant 19 marcs 7 onces, « à 14 livres 15 sous le marc, à messire Jean de Poncher, nouveau général de Languedoc ; — de dragées et de fromages ; « à messieurs les généraulx de la justice et « affin qu'ilz aient les procès de la ville pendant par-devant « eulx à cause des gabelles et impôts pour recommandés ; — « d'une grant esguerre et ung grand plat d'argent le « tout à personnaiges et ouvraige d'anticaille dorez, pesant « vingt huit marcz une once trois quartz, argent doré, « achapté au feur et raison de dix escuz soleil de Thomas « Sautoyan, marchant de Lyon, pour en faire don et présent « de par ladite ville à monseigneur l'amiral de France qui « vient et dedans deux jours doit arriver en ceste ville « faire passer et mectre en ordre une grosse armée, que le « Roy envoye en Itallie pour la recœuvre de son duché de « Milhan; mandat du 21 juillet 1573. » — Don de vin blanc au chancelier de France *et autres* gentilshommes de la suite du Roi.

CC. 721. (Portefeuille.) — 4 cahiers ensemble, 56 feuillets, papier, 39 pièces, papier.

1523-1524. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur de Lyon. — Remboursement au capitaine Jean Sala, des sommes avancées par lui aux compagnons archers, arbalétriers et couleuvriniers convoqués pour faire le guet « à « cause du grand nombre d'avanturiers qui pour lors es- « toient en la ville. » — Prix *francs* accordés aux rois des jeux de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine. — Frais pour couvrir de pierres et de fumier le pont du Rhône « à « cause du passage de l'artillerie du Roy » ; — « pour mener « avec chevaux l'artillerie du corps de la ville estant en « l'astellier Notre-Dame de Confort en nombre de quinze « pièces, au pré d'Esnay, par commandement du Roy, « auquel lieu fut ainsi mené l'artillerie des bourgeoys et « habitans de la ville, lesquelles ledit seigneur voullut « veoir ensemble, le samedi XIXe septembre MV^c vingt et « troys. » — Achapt de papiers à Mathieu Ravillon, papetier d'Ambert. — Paiement à « Arnollet du Vivier, sergent « royal, pour avoir esté à Tancy, au-dessus Trévol, porter « lettres à mons. de la Roche et savoir nouvelles d'une « quantité d'Allemens, qui estoit par le pays de Bresse, et « en quel nombre. » — Dépenses pour aller chercher l'artillerie de la ville que le Roi avait fait prendre et conduire à Châlon ; — pour la publication du syndicat ; honoraires alloués à N. Malleval, qui fit l'oraison doctorale ; — pour les obsèques de la Palisse, tué en Italie. (Son corps fut reçu à la Guillotière par le consulat qui l'accompagna à l'église cathédrale où eut lieu la cérémonie, et de là aux Cordeliers de l'Observance.) — Paiement « à Jehan Jac- « quemo, exéquteur de la haulte justice, de la somme de « vingt solz... pour avoir fustigié et batu de verges deux « femmes marauldes, qui alloient netoier es maisons infectez « et après alloient par la ville avec les sains, contrevenens « aux inhibitions qui leur avoient esté faictes. » — Dépenses pour tenir la chaîne de Pierre-Scize « pour doubte « de quinze cens lansquenetz de la soulde du Roy qui « s'estoient lougés en Veise et ne vouloient délouger. » — Carnets du garbeau de l'épicerie.

CC. 722. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Compte produit par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1524 au 30 septembre 1525. — Recettes : Reliquats des exercices antérieurs, barrage, garbeau de l'épicerie, rêve cartulaire, cens, services, pensions, et locations des immeubles communaux, dixième du vin, aides et gabelles, tenues à ferme du Roi, etc. Dépenses : — Gages des officiers, remboursement d'emprunt, frais d'administration et de procédure, réparations aux édifices publics, aux fortifications « pour faire les remparts et boullevards de « boys et de terre hors les murailles de la ville au droict « de Tryon, au droict des Farges tirant à Sainct-Just, qui « ont esté ordonnées et commandées faire par Madame « régente en France, mère du Roy, pour la deffence de la « ville, ainsy quilz ont esté divisez par mons. le mareschal « de Trévolce et autres capitaines de guerre à ce commys, « par madame, Messrs les princes S^rs du sang Royal et

« autres bons capitaines estans en cette ville pour obvyer « à surprinse à cause du doubte des annemys de France, « espaignaulx et autres, qui se faisaient ouyr volloir pren- « dre ceste ville entrer au royaume pour celluy piller et « endomaiger »; pour bâtir en la place de « la petite chap- « pelle de la Magdelayne de l'hospital Saint-Laurent sur « le Rosne qui estoit tombée et y faire deux corps, l'ung « bas pour les enfans treuvez, et le haut pour retirer gens « d'apparences qui se vouldront illec retirer. » Menus frais divers. (V. CC, 724 et Seq.)

CC. 7233. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Compte produit par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1524 au 30 septembre 1525 (copie de CC. 722).

CC. 724. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des officiers, et des employés de la ville. — Gages de Henri Bohier capitaine de Lyon; de N. Gravier, secrétaire du Consulat, de François Fournier, procureur de la ville; d'André Peyron, procureur, substitué ; de Monet de Bourg, Jean Ravaux, Richard Morgier et Philippe Galyen, receveurs de l'impôt de 5 deniers aux portes du Pont-du-Rhône, des Forges, de Saint-Vincent et de Saint-Marcel ; d'Etienne Ambrier et Claude Arche gardes des clés de Pierre Scize ; d'Etienne Bourdelyn, garde de celles du Rhône ; de Jacques Ginet, receveur du poids des farines; de Jean Reverdy, receveur des gabelles — de Claude Archimbaud, mandeur du consulat; de Catherin Jehan et René du Fresne, messagers de la ville; de Pierre Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil en commémoration des trépassés.

CC. 725. (Portefeuille.) — 5 cahiers ensemble; 80 feuillets, in-folios, papier; 55 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Remboursement d'emprunts, frais de perception des impôts; — fournitures de vivres à l'armée royale ; — salaire des employés auxiliaires au recouvrement des taxes. — Garbeaux de l'épicerie, etc., etc.

CC. 726. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin (3 sceaux, dont 1 pendant et 2 pendus.)

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon. — Mémoires mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédures. — Condempnation prononcée contre la ville en faveur de Guillaume de Noble, maître des ports ; — honoraires des hommes d'affaires ; — frais d'expédition d'actes.

CC. 727. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances.— Réparations au pont de bois sur le Rhône. — Acquisitions de sommiers, de plateaux et de travons en Daulphiné ; — acquisition de pierres plates à Saint-Germain au Mont-d'Or. Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres. Salaires alloués à des manœuvres pour « bouter des « pierres contre la grange du pont du Rosne à cause des « gens pestiféreux qui se retirent près ladite grange ».

CC. 728. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1523-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les fortifications de la ville. — Établissement de remparts entre le boulevard Saint-Vincent et le boulevard Saint-Sébastien. — Extraction de matériaux ; — création d'un chemin « tirant du boullevard « Saint-Sébastien au grant chemyn de Savoye ». — Journées de maçons et manœuvres.

CC. 729. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Création d'un rempart au boulevard Saint-Sébastien à Saint-Just. — Extraction de matériaux à la carrière de Pierre-Scize, frais de transport, journées de maçons de charpentiers et de manœuvres.

CC. 730. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon.— États, mémoires, mandats et quittances ;— dépenses pour les fortifications de la ville ; — établissement d'un boulevard au dessus de Pierre-Scize et à la côte Saint-Sébastien, sous la direction du capitaine Johannis de Naples. — Honoraires allouées à Me Anquize de Bologne, maître des réparations et fortifications de Narbonne, qui étoit venu visiter les fortifications de Lyon, sur l'invitation de M. de Lautrec et qui « avoit fait un portraict du boulevard Sainct-Sébastien » ; journées de maçons, de charpentiers et de manœuvres.

CC. 731. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations diverses ; — aménagement d'une nouvelle salle de l'hôtel de ville ; — réfection de la toiture de la grange de la ville ; — de la chapelle du Saint-Esprit ; — établissement d'un pont de bois entre la porte des Forges et Pierre-Scize ; — réparations des tours de Vaise et des chaines. — Cloture d'un passage sur le Rhône, près le moulin du Peyrat.

CC. 732. (Portefeuille.) — 1 registre de 8 feuillets in-folios, papier ; 26 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les hôpitaulx. — Salaire attribué à Claude Ryortier, pour avoir vacqué du 1er mai au septembre 1524 « au fait des pestifereulx de l'hospital Saint-Laurent et à « faire barrer les maisons dangereuses de ceste ville. » — Gages du prêtre, du barbier et des domestiques de l'hôpital Saint-Laurent « qui ont servy les malades pestiffe- « reux » depuis le 16 mars 1524 jusqu'au 31 décembre suivant. — Honoraires alloués au vérificateur des comptes de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital Saint-Laurent ; — subvention accordée par la ville aux deux hôpitaux. — Réparations à l'hôpital et à vieille chapelle de l'hôpital du pont du Rhône. — Établissement d'un dortoir pour les filles de cet hôpital et de chambres pour les jeunes enfants et les nourrices. — Réparations à l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes. — État des drogues, onguents et emplâtres fournis pour le service des pestiférés de l'hôpital Saint-Laurent par Jean Roze, dit de Troyes, et Louis Terre, apothicaires.

CC. 733. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don d'une robe de drap tanné aux mandeurs du consulat ; — de deux médailles d'or « au coing et armes de Portucal, pesans dix ducatz « pièces » à Me Adam Fumé, sieur des Roches, maître des requêtes ordinaires du Roi ; — « de deux drageurs argent « douréz, pesans dix marcs quatre onces, à Mons. le tré- « sorier maistre Florimond Robertet » ; — de deux pensons « vin blanc et cleret du pays de Bourgogne, à Mess. Jehan « de Poucher, général de Languedoc ; — de cinq cens « quatre-vingt-six simayses vin blanc et clairet de Bour- « gogne ; — aux ambassadeurs vers Madame la Régente estant en ceste ville de Lyon.

CC, 734. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

1524-1525. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Dépenses pour approvisionnement des troupes royales ; — pour la garde des tours de la ville « pour ce qu'il y avoit lors grand nombre de lansquenetz « qui se faisoient oyr vouloir loger par force en ladite « ville » pour les feuz de joye faitz sur le pont de Saone et « devant l'ostel commun de la ville, le mardi XXVe d'oc- « tobre MVe vingt et quatre, à cause des bons et joyeuses « nouvelles que le Roy a escriptes de la duché de Millan « qu'il a prinse et mys en son obeissance où il est a pré- « sent ; — Frais de voyage alloués « pour obtenir du Roy « l'abolicion et suppression des gardes des portes dudit « Lion et solliciter au grand conseil dudit seigneur plu- « sieurs procez ; » — Paiement à Benoist du Rozier, « dit le Bressan, pour une douzaine torches.... pour « allumer Madame la Régente qui entra en ceste ville ve- « nant de Romans de nuist et alla louger à Saint-Just ; » (mandat du 7 décembre 1524). — Dépenses occasionnées par la publication du syndicat « à Messr Maurice Bulliod, « docteur, pour avoir fait l'oraison doctoralle, XXX sous. »

— Dépenses pour les feux de joie, « à cause de la paix « faite entre le Roy, le Pape, les Vénissiens et les villes de « Florence, Lucques et Seynes cryée et publiée le mardi « X^e jour de janvier MV^e vingt et quatre (V. S.) — Pour la « garde de la Tour, « qui est au milieu du pont du Rosne, « pour garder le pont leveys dudit pont, à cause de la « multitude de Lombartz qui estoient logiez à la Guillo- « tière ; — pour faire monter ung moulin des moulins « estans sur le Rosne au dessoubz le pont de Saône pour « essayer si mouldroit en cas qui feust nécessaire et que « la ville, que Dieu ne veuille, fut assiégée par ordonnance « de mons. Le mareschal de Trévolce ayant la charge « de la fortification de la ville. » — Paiement à Guillaume Deschamps, paintre, pour « avoir faict un giet, et painct en « ung feuillet carte et papier certaines armes anciennes « trouvées aux archives de l'ostel commun, pour savoir la « signification d'icelles, lesquelles armes ainsi painctes « ont esté remyses esdits archives. — Dépenses « à cause « de la paix perpétuelle faicte entre le Roy et le Roy « d'Angleterre publiée en ladite ville le XXII septembre « MV^e vingt-cinq. »

CC. 735. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Compte produit par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon, des recettes et des dépenses par lui effectuées du 1er octobre 1525 au 30 septembre 1526. — Recettes : reliquats des exercices anciens, barrage, garbeau de l'épicerie, cens, services, pensions et locations des immeubles communaux, dixième de vin, aides et gabelles tenus à ferme du Roi, etc. — Dépenses : gages des officiers, remboursement d'emprunts, frais d'administration et de procédures, réparations aux édifices publics, fortification, entretien des hôpitaux, etc.

CC. 736. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés. — Gages des conseillers : M. de Vauzelles, M. Regnault, Jérôme Pansse. V. Gimbre, Simon Vincent, V. Rochefort, Claude de Bellièvre, Philibert de Villars, Pierre Laurencin et V. Camus; — de M. Fournier, procureur général de la ville, de André Peyron, procureur; — de M. Gravier, secrétaire de la ville ; d'Antoine de Ferrare, solliciteur des procès à Paris; — de Jean Le Brun, procureur de la ville, près le parlement de Paris ; — de Jacques Calayan, avocat près le même parlement ; — de Pierre Fournier, commis à la recette du poids des farines ; — de Jacques Coulaud, receveur des impositions et des gabelles ; — de Jean Reverdy, aussi commis à la recette des gabelles ; — de Richard Morger, Michel du Jourrier, Monet de Bourg, Jean Chenu, Jean Estraignat et Bernard, commis à la recette des entrées; — de Charles Archambaud et Jacques Coulaud, mandeurs du consulat; de Symon Ravenat, Jean Boisser et Fleury Marparan, mandeurs adjoints ; — d'Étienne Bourdelin et Louis Buyer, garde des clefs de la porte du pont du Rhône : de Jean Chenu, garde des clés de la porte de Pierre-Scize, et d'Antoine Robert, garde des clés de la porte des Farges; — de Pierre Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil en commémoration des trépassés. — Salaires alloués aux employés auxiliaires.

CC. 737. (Portefeuille.) — 1 cahier de 33 feuillets in-folios, papier; 2 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédure. — Honoraires et vocations alloués aux sergents employés au recouvrement des impositions, aides et gabelles. — Prêt de 10,000 livres, à Louise de Savoie « pour subvenir à l'ur- « gent affaire, dit-elle, du Roy notre très cher, seigneur et « fils. » — Frais de procédure contre Marie Rostaing à « cause de l'entrée de II^c balles d'espicerie quelle prétend « luy avoir esté donnée par Madame la Régente, que seroit « au préjudice du droit que le Roy a donné à la ville de « l'entrée des cinq espèces, où est comprins l'espicerie « pour convertir aux réparations. » — Remboursement d'emprunts. — Honoraires des hommes d'affaires. — Frais de missions et d'expéditions d'actes.

CC. 738. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats, états et quittances. — Réparations au pont du Rhône. — Achat de sommiers et de plateaux en chêne. — Réfection de chevalets au pont de bois. — Pose des clés du troisième arc du côté de la Guillotière. — Construction d'un clocher sur la chapelle du Saint-Esprit. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 739. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les hôpitaux. — Établissements d'un dortoir pour les filles repenties dans l'hôpital du pont du Rhône, et d'une salle pour les jeunes enfants. — Acquisition de 52 blocs de pierre de choin « pour une « chapelle qu'on doit faire sur le Rosne. » — Honoraires alloués à Antoine Girard, barbier « pour avoir servy les « malades pestiffereulx à l'hospital Saint-Laurent-des-« Vignes ; » — à Claude Bergeron « pour avoir vacqué de-« puis le III[e] d'octobre 1525 jusqu'au XVIII novembre « suivant, à donner ordre et conduicte au faict de la peste, « et faire aller les malades à l'hospital Saint-Laurent, faire « absenter de la ville les infects, et barrer les portes des « maisons infectes. » — Secours accordés à Richard Ponce, maçon, « duquel le jour d'hyer (II obtobre 1525) la femme « mourut de peste et ung de ses enfants malade, pour luy « ayder à vivre en sa maison de demourance qui est à « quartier de l'Arbre Sec, affin qu'il ne fréquentent la ville » « et attendu que seroist un gros espouvantement de faire « ouverture présentement de l'hospital Saint-Laurent-des-« Vignes. » — Honoraires alloués à Guillaume du Rozier, dit Bressan, barbier « servant à pancer de sirurgie et bar-« berie les malades à l'hospital Sainct-Laurent. » — Gages des domestiques affectés spécialement au service des pestiférés de l'hôpital Saint-Laurent.

CC. 740. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Fortifications. — Construction du boulevard Saint-Sébastien. — Extraction de matériaux à la carrière de Pierre-Scize. — Frais de transport. — Journées de charpentiers employés « à faire les cindres des chambres « des canonières, » des maçons, des manœuvres.

CC. 741. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Fortifications. — Construction du boulevard Saint-Sébastien. — Extraction de matériaux à la carrière Pierre-Scize. — Frais de transport. — Honoraires alloués à Jérôme Henry, citoyen de Lyon « pour « avoir vacqué à la conduicte des ouvraiges des remparts « et fortifications. » — Dépenses pour l'édification du portail du pont-levis. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 742. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de Lyon. — Mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville. — Don de vin blanc et clairet de Bourgogne, au général de Languedoc, à M. le président de la Barde et autres conseillers au parlement de Paris ; — de robes de drap tanné « pour en icelles « attacher les manches d'orphèvrerie aux armes de la « ville, » aux mandeurs du consulat ; de 20 livres tour-« nois par manière de présent, à M[e] Jacques Gautier, pro-« cureur du Roi ».

CC. 743. (Portefeuille.) — 5 cahiers ensemble, 66 feuillets papier; 27 pièces, papier.

1525-1526. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses diverses. — Paiement à Guichard David « pour avoir esté en dilligence au péage de « Rossillon, et d'illec à Coyndre (Condrieu) devers Ma-« dame la Régente, la semaine précédente, pour avoir pro-« vision de faire vuyder endeça mille lansquenetz, qu'es-« toient sans aucun adveu audessus St Sébastien, à Cuyre « et jusques à la porte St Marcel....., lesquels vivoient « sur le peuple sans aucun payement » ; — Prix francs accordés aux joueurs de l'arc, de l'arquebuse et de la couleuvrine et à ceux qui abbattirent le papegai. — Réparations à l'hôtel commun, payement à M. de Bourg, verrier, « pour cinquante-trois piez verrières qu'il a « faicte et posées en neuf penneaulx, assavoir huit en la « chambre aulte des papiers, dont es quatre sont les « armes de la ville, et ung autre au lermier, que donne « clarté en l'alée de laquelle l'on entre en ladite chambre. » — A maître Guillaume Martin, « licencié pour avoir fait l'oraison doctoralle » avant les publications du syndicat de l'année 1525. — A divers « pour les feuz de joyes sur le

« pont de Saonne, le mercredi dernier jour de janvier MV° « vingt et cinq (V. S.) a cause de la paix faicte et traictée « entre le Roy, et l'esleu empereur. » — Creusement d'un puits entre les deux boulevards Saint-Sébastien. — Pavage du pont sur la Saône, à raison de 6 sols 3 deniers la toise. — Achat d'une balance pour le poids des farines.

CC. 744. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Compte des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, receveur général de la ville de Lyon, du 1er octobre 1526 au 30 septembre 1527. — Recettes : reliquat des exercices antérieurs, produit des droits de barrage, du garbeau de l'épicerie, de la rève cartulaire, des cens, services, pensions, etc., dus à la ville du 10me du vin, des impositions, aides et gabelles, tenus à ferme du Roi, etc. Dépenses : gages des fonctionnaire et des employés de la ville, frais d'administration et de procédure, entretien des hôpitaux et des édifices communaux, dons gracieux etc. (V. CC. 746 et suiv.)

CC. 745. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1526-1527. — Comptabilité : — Compte des recettes et des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon du 1er octobre 1526 au 30 septembre 1527. — (Double de CC. 744.)

CC. 746. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires et des employés de la ville. — Gages d'Henri Bohier, chevalier, sieur de la Chapelle, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, bailli de Mâcon, seneschal et capitaine de Lyon; — de MM. Faye et Baronnat, conseillers de la ville; — de M. Fournier, procureur général; — de M. Peyron, procureur ès-cours de Lyon; — de Jean Lebrun, Antoine de Perrière, et Jacques Loyau, procureur, solliciteur et avocat de la ville près le parlement de Paris; — de Richard Morget, Bernard Rozier, Jean Chenu, Monet de Bourg, Jean Jossaillet, Jean Saigne, Jean Estraignat et Claude Duchesne, commis à recevoir les entrées des cinq espèces; — de Genin Panallier, contrôleur de la recette des entrées; de Claude Archimbaud, mandeur du consulat; — de Louis Buyer et Etienne Bourdelin, garde des clés de la porte du pont du Rhône; — de Philibert Gallyan, garde des clés de la porte Saint-Marcel; — d'Antoine Robert, garde des clés de la porte des Farges; — de Jean Chenu et Etienne Cambrier, gardes des clés de la porte de Pierre-Scize; — de François Lobyce « commis à la conduite des ouvraiges des rem- « parts et des fortifications de la ville; » — de Pierre Marmot et Gonin Paulmier, commis à faire l'éveil en commémoration des trépassés; — de Julien Morange, trompette, etc.

CC. 747. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Frais d'administration et de procédures. — A compte sur les impositions, aides et gabelles, termes à ferme du Roi par le consulat. — Contrainte exercée par les sergents pour le recouvrement des gabelles et autres impositions. — Frais de voyage alloués à Jean du Perat docteur « lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon, « pour ung voyage en court devant le Roi, à cause de ce « que les officiers de Fourestz et de Beaujoloys, comme « juge royaulx, veullent prendre cognoissance de toutes « matières de lettres royaulx, infraction de sauvegarde et « aultres sur les habitans desditz pays de Fourestz et « Beaujoloys, et ne permettre qu'ilz viennent en ceste « ville, comme il faisoit de toute ancienneté ». — A Guillaume Mellier, docteur « pour ung voyage qu'il doit pré- « sentement faire et dont il a pris charge à Villefranche « pour communicquer aux eschevins et bourgeoys dudit « lieu et des aultres villes de Beaujoloys le bon volloir « que le Roi a de ériger un parlement en ceste ville de « Lyon en luy faisant quelque don et présent gracieulx, « qui sera en soulaigement dudit pays, à cette fin qu'ilz se « veuillent ayder et y contribuer ». — A Gaspard Guillot, docteur, pour une semblable mission à Montbrison ;—« à « Jacques le Charron, pour son voyage d'avoir esté en « court... poursuivre envers le Roy d'avoir ung parle- « ment en icelle ville. — Frais d'expédition d'actes, « honoraires des hommes d'affaires.

CC. 748. (Portefeuille.)— 1 pièce, parchemin; 298 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, tréso-

rier général de la ville de Lyon. — Reçus et quittances. — Remboursements à divers de la quote-part fournie par eux, dans la somme de 9,000 livres imposée sur la ville par le Roi, en mai 1522 « pour la soulde de V^{c} hommes » de guerre » : parmi les prêteurs qui ont donné leur acquit par signature autographe, on remarque : Guillaume Angeliès, Sibille Cadier, Symphorien Champier, Pierre Charlieu, dit L'abbé (le père de la Belle-Cordière) Odet Copaillon, Tissodier, Antoine de Vauzelles, Catherine de Bourges, Simon et François Tignat, orfèvres; Barthélemy Sève, Marie de Chouvery, veuve d'Amé Bullioud ; Pierre de Boloigne, dit Pytion; François Fradin, Guyot Henry, Nicolas Duret, François Gavon, André Doncieu, Mathieu de Vauzelles, maître Jean Cornuty, Florimond Rubys, Philibert de Villars, Nicolas Perrin, Pierre Corneille, Jean Doulx-Amy, joaillier, Nicolas Davergne.

CC. 749. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Réparations au pont du Rhône; — Dépenses pour la pose des clés du troisième arc du côté de la Guillotière. — Extraction de matériaux à la carrière du moulin du Peyrat. — Platelage du pont-levis. — Frais de pavage. — Établissement de peissières. — Plantation de pilotis. — Acquisition de madriers et de plateaux. — Réparation au portail. — Journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 750. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Travaux exécutés au port de Rue Neuve. — Plantation de pilotis. — Construction d'une muraille au quai, achat et transport de matériaux, journées de charpentiers, de maçons et de manœuvres.

CC. 751. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — États, mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les fortifications. — Continuation des travaux du boulevard Saint-Sébastien. — Établissement « de chambres de canonnières ». — Extraction et transport des pierres extraites des carrières de Pierre-Scize et Pierre-Aiguë. — Terrassements ; réparations aux portes de la Lanterne et Chenevier. — Payement : « à Jean Lombard, Me Chappuis pour ung jour « qu'il a vacqué avec les massons au divisement et por- « traict de la porte et du portal du boulevard Saint-Sébas- « tien. » — Journées de charpentiers, de maçons et de « manœuvres.

CC. 752. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses pour les hôpitaulx. — Drogues et onguents fournis pour le service des pestiférés internés dans l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes par Jean Roze, dit de Troyes : « Opyate préservative, bazelicon, amplastres « de seruze, dyaquilon magnum, peaulx de mouton, « ancens », etc. — Gages des serviteurs attachés aux pestiférés; aux employés « à barrer les portes des maisons « infectes et faire vuyder les suspects pour la conserva- « tion de la ville ». — Frais occasionnés par le déplacement de la croix du petit cimetière de l'Hôtel-Dieu et son transfert au grand cimetière. — Visite de la grange de Limandas, appartenant à l'hôpital du pont du Rhône.

CC. 753. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Dons gracieux offerts par la ville : — Don de 44 écus d'or soleil à Jean Godan, conseiller du Roi en son grand conseil « par manière de présent, de ce qu'il a en briefs jours « exéqueté l'arrest de l'ayde de II s. VI d. pour quatre de « sel au prouffit de la ville, contre les fermiers du sel » ; de robes de drap « à la livrée de la ville, esquelles seront « attachées les manches d'orphèvrerie aux armes d'icelle »; aux mandeurs du consulat ; — de cinq aulnes danmas noir de grand sorte à Mgr Olyvyer, conseiller au grant conseil, commissaire pour le faict de l'aide des II s. 6 d. sur quatre sel pour la ville ; « d'une couppe d'argent blanc avec son « couvert, faitz a cleres voyes, pesant trois marcz vingt « deniers argent, fournie par Pierre Cresvecœur, mar- « chant à Paris, et dorée par Jherosme Henris, orfevre à

« Lyon, et de deux grans potz d'argent dorez achaptez de « Jehan Lepère, orfevre, à Mons. Le mareschal de Tré- « volce, gouverneur de Lion et pays de Lyonnoys »; — de vin blanc et clairet fourni par Pierre Piardet, tavernier du Chapeau rouge: « à M. les présidents des cours « de parlement de Bourgogne et du Daulphiné, d'Avrillat « et Paterin, et à M. de Vatillieu, lieutenant de Mgr le « gouverneur de Bourgoigne, à Messire l'evesque de « Cosances, et général de Bourgoigne Hurault, eulx estant « en ceste ville ».

CC. 754. Portefeuille.) — 4 cahiers ensemble, 70 feuillets, papier; 31 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires mandats et quittances. — Affaires diverses. — Dessert de la chapelle du Saint-Esprit par les Cordeliers de Saint-Bonaventure ; — paiement à « Symon Vincent pour ung livre appelé *Déci- « siones Bellameia*, 17 sols 6 deniers » ; — à Jean Avesne, maréchal « pour reffaire les chesnes des carres des rues, et en avoir faict aux rues neuves » ; — à V. Machard, docteur, pour avoir faict l'oraison doctorale accoustumée de faire le jour Sainct-Thomas avant la publication du scindicat » — à divers « pour toille grosse employée a « faire sacz pour pourter la farine des estappes de l'armée « du Roy estant en Provence ». — Réparations à l'hôtel commun. — Dépenses « pour les feuz de joyes faits sur le « pont de Saonne et devant l'ostel commun de ceste ville « de Lyon le lundy XXVIe jour de mars MV^c vingt-cinq, « avant Pasques, à cause des nouvelles du Roy qui estoit « arrivé en la ville de Bayonne délivré du roy d'Espaigne « où il avait esté prisonnier ». — Prix francs accordés aux joueurs de l'arbalette, de l'arquebuse et de la couleuvrine.

CC. 755. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Partie pour l'hôpital du Pont-du-Rhône. — Compte « de certains deniers de l'ospital du Pont-du-Rône, lesquels luy a esté ordonné particulièrement recevoyr et ce tant des deniers provenuz des meubles apportez audit hospital par Marguerite Maugine, relaissée de Pierre Tallon, seur rendue audit hospital, lesdits meubles venduz à l'encan par ledit de la Bessée, que aussi certains autres deniers receuz par ledit de la Bessée de la mère des filliez dudit hospital, aussi du denier des aulmosnes donniez aux povres dudit hospital ». — Mandat à Charles de la Bessée de payer, sur le produit des meubles de ladite Marguerite « vefve de Pierre Talon, les habillements prins par elle à l'heure qu'elle se rendit. » — « Parties des fraiz et ouvraiges pour la despence du garde-manger, fait en l'ospital du Pont-du-Rosne, jouxte ou jardin derrière entrant de la cuysine en ladicte despence, pour en icelle tenir la despence dudict hospital serrée et close. » — Parties de réparacions faictes en l'ospital du Pont-du-Rosne et mesmement ou grant corps, où gisent les malades du costé du symetière, pour avoir fait reffaire les lermiers, verrières et autres choses nécessaires ». Gages d'Estienne Aguetan « maistre d'ostel à l'ospital du Pont du Rosne ». — Parties des drogues et médicaments fournies par Claude Pinsart et René Villateau « à la mère de Paris, la seur Grifonne, la seur Fontaine, la seur Janne, la seur Prestemaude, la seur Cicille » de l'hôpital du Pont de Rhône. — Achat de blé, vins et bois pour ledict hôpital. — Mandat de 40 livres en faveur d'Ysabeau, femme de Benoist Boiset, à cause des œufs fournis par elle à Laurent Roy, procureur dudit hospital pour la nourriture des povres ; « en faveur de Mye, « vefve de Jehan Bourgongnon, boucher pour cher par elle fournie » ; mandat de XXVII l. II s, de 100 l. en faveur de Pierre Landaco de Mâcon pour une batellée de boys ». — « Parties de drogues, oygnements et autres choses nécessaires fournies par sire Jehan Roze, dit de Troyes, et Loys Terre, marchans appoticaires de Lyon, pour le service des povres malades pestifféreulx estans à l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes ». — Mandat de XX l. à Jacques Guerrier, bourgeois de Lyon, « pour reste de deux mil cent vingt livres tournoiz pour laquelle somme il vendit deux prez et une terre à la Grange-Blanche (à luy appartenant) à l'hospital du Pont-du-Rosne. » — Mandement de 100 écus en faveur de Mons. Deperetz, complément de 1,200 écus soleil qui lui reviennent sur la vente des « maison, meubles et appartenances de Beauregard lez Saint-Genys Laval, que feu Monsieur messire Jacques Damoncourt, en son vivant précenteur d'icelle église, a donné et légué audit hospital » ; legs que ledit Deperetz avait acheté au prix d'une rente de 60 écus soleil en faveur de l'hôpital.

CC. 756. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 fragment de sceau sur cire jaune.

1526-1527. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mandats et quittances.

Lettres de François I[er] (27 mai 1527) pour faire payer par les conseillers et habitants de Lyon, à Pierre Renouard, « fermier du tirage du sel qui se faict contremont les rivières du Rosne et de la Saonne la somme de 96 l. 15 s. 9 d. 1 s. à laquelle ils ont été condamnés par arrêt de la cour des aides en date du 30 août 1525. — Mandement du consulat, à Charles de la Bessée, de payer ladite somme. Reçu de ses gages se montant à 60 livres pour 6 mois, donné par le secrétaire de la ville, Gravier, à Charles de la Bessée. — « Payement des deux potonniers qui ont mené et ramené MM. les conseillers à Esnay-sur-Saosne parler près de deux foys à Monsieur Le maréchal de Trévolce, gouverneur de Lion, pour la deffense de l'issue des blez. » — Mandat et reçu d'une somme de 10 livres, outre ses gages ordinaires, allouées à M[e] André Peyron, procureur de la ville et communaulté, es cours de Lyon à cause de ses vaccations extraordinaires par luy faictes tant es cours de la sénéchaussée séculière et es leuz que autres. »— Reçu donné par Pierre d'Apesteguy, conseiller du Roi, trésorier de France et recevenr général de ses finances extraordinaires et parties casuelles, d'une somme de 6000 l. t. que le roi avait demandée à la ville de Lyon ; (19 juin 1527). Autre reçu d'une somme de 1000 l. t. à compte sur ladite somme de 6,000 l. donné par Ambroys de Nogent, notaire et secrétaire du Roi, commis du général des finances à Lyon et trésorier de l'extraordinaire des guerres.

CC. 757. (Registre.) — 73 feuillets, in-folio, papier.

1527-1528. — Comptabilité. — Compte des recettes effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon, du 1[er] octobre 1527 au 30 septembre 1528. — Recettes : Reliquat de recettes de l'exercice précédent. Recettes du barrage du pont du Rhône, du dixième du vin, des aides et gabelles, » du garbeau et espicerie » de la reve cartulaire et troys impositions fouraines, du cens, serviz, pensions et louaiges « de l'ayde de deux sols six deniers tournois pour quatre sel vendu et débité » dans Lyon. — Dépenses : « Gaiges d'officiers ordinaires, gaiges des six conseillers qui ont vacqué au consulat deux années eschues à Noel derrenier passé, mil cinq cents vingt huict » — Affaires communs ». Payement aux gardien et religieulx de Sainct-Bonaventure de Lyon, pour la messe journelle et autre droict service qu'ilz ont dict et célébré en la chapelle du Sainct-Esprit du pont de Rosne, au lieu des deux mesces que l'on y souloit dire ; pour abbatre le couvert de la tour du boullevart de la Roche qui tumboit ; à Guichard David pour ung voiage qu'il a facit de ceste ville à Mascon au devant des lansquenetz, pour savoir quel chemyn ils tiroient ; « pour donner ordre qu'ils ne passassent par ce pays » pour monter des bateaux au port du Pape pour illec passer les lansquenets dudit port an Daulphiné ; à Barthelemi Golian, Paul Le Sour et Claude Lacoye « pour cinq nuictz qu'ilz ont veillé à la tour du millieu du pont du Pont du Rosne, à cause des lansquenetz qui pour lors estoient logez à la Guillotière ; » — « à maistre Anthoine Courtois et à son homme chappuys pour avoir vacqué un jour à deplatteller le pont-leviz sur le pont du Rhône à cause des dictz lansquenetz ; » à Guichard David « pour deux voiages qu'il a faictz partant de ceste ville allant en Beaujoloys, Dombes et autres lieux pour faire donner ordre aux lansquenets y estans » ; — à Jehan Thévenet et Pierre Piardet taverniers « pour troys cens quatorze simaizes vin blanc et clairet de Bourgogne, prins d'eulx donné et présenté de par la ville à Messieurs les général et trésorier de Languedoc, messieurs Tavel et de Sainct-Berthelemy, conseiller en parlement de Paris, que à Maistre Jehan Le Brun, procureur pour la ville à leurs repas... despuys le XIII[e] jour d'octobre mil cinq cents vingt sept jusques au XXIII[e] jour de novembre dernier passé ; » por façon et rabillage « des sceaux de cuyr qui ont esté mys aux bastelliers ordinaires, affin d'en servir et secourir la ville en cas de nécessité de feu et por les avoir faict marquer aux armes de la ville ; » pour avoir fait feuz de joye sur le pont de Saonne ainsi que le Roy l'avoit mandé et commandé par ses lettres à cause du Saint Père le Pape qui estoit hors des mains des ennemys, où il avoit esté détenu longtemps ; » à Annemond juge marchant demeurant en ceste ville, « pour unze aulnes de Damas caffas noir de Gennes... duquel a esté faict don et présent de par ladicte ville à madame de Loges, femme de Mons. le lieutenant général ; » pour avoir faict dire une messe haulte du Sainct-Esprit au convent frère Jehan Bourgeois, affin qu'il plaise à Dieu envoyer bonnes nouvelles à la ville des affaires d'icelle, mesmement des ambassadeurs estans devers le Roy pour remonstrer les charges et affaires de ladicte ville ; » à Maistre Jehan Moulin, notaire... pour peser le pain chez les boulangiers de la ville soubz l'auctorité du consulat, à cause que les mandeurs à qui appartient la charge n'y pouvoient vacquer ; » à Sire Guyot Henry de ceste dicte ville pour douze aulnes de velours cramoisy violect achapté de luy... lequel par ordonnance des mesdits sieurs a esté faict don et présent au nom de ladicte ville à Monsieur le capitaine Lorges, estant pour lors en ceste dicte ville, capitaine général des gens de pied que conduict au service du Roy dela les montz ; » à Philippes Galien, pour avoir vacqué et assisté journellement à la porte Sainct-Marcel pendant un mois pour garder que aulcunes personnes n'entrassent ne marchandises venant du lieu infaict contagieux de

peste mesmement de la ville de Gennes; — payements faictz aux roys des jeuz de l'arbalète et coulevrine, affin de les entretenir. — Despence faicte pour la garde des clefz des portes ». — Deniers payez pour l'octroy demandé par le Roy. » — Despense faicte pour les procez et affaires de ladicte ville. » Despence faicte pour l'entretenement et réparations du pont du Rosne; » autre despense faicte pour rompre et tirer de la pierrière qui est devant Pierre-Seize et charrroyer ladicte pierre sur ledit boulevart Sainct Sébastien. » — Aultre despence faicte pour oster et trancher la terre es fossez des remparts et fortifications de ceste dicte ville au dessus la montaigne Saint-Sébastien, pour faire les fondements, murailles et massonnerye des puys le petit boullevart Saint-Sébastien et la Tour de la Casemate tirant au Rosne. » — Aultre despence faicte pour la garde des chaines tendues sur la rivière de Saonne affin que aulcunes personnes ne puissent devaller contre bas la rivière des blez. » — « Despense faicte tant pour réparer l'hospital du Pont-du-Rosne que pour le faict de la peste ». — (Voir les pièces justificatives. CC. 760). Aultres deniers payez à ceulx qui ont été commis pour la ville et qui ont assisté à la vente et distribution du sel tant en ceste ville Sainte-Colombe et Coyndrieu et tenir registre par manière de conterolle, le tout pour le recouvrement de l'ayde de 2 solz 6 deniers pour quarte de sel ou sestier l'année de ce présent compte, laquelle ayde le Roy a permys lever pour convertir et employer aux réparations et fortifications de ladicte ville ». — Aultre despence faicte à rabiller les tours au long du port de Rue Neufve et y faire des retraictz pour le collége de la Trinité et aultres choses nécessaires, pour faire dresser les granges de la dicte Trinité, ung colleige (V. CC., 762). — Despence faicte pour l'audicion du présent compte.

CC. 758. (Registre.) — 73 feuillets, in-folio, papier.

(Double du précédent).

CC. 759. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier.

1527-1528. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires: de Claude Gravier, secrétaire de la ville; de M. Jehan Reverdy, notaire, pour ses gages et vacations es fermes es gabelles de courdoannerie, pelleterie, chappellerie, espinollerie; papeterie, mercerie; d'Estienne Bordelin et Jacques Mayod, pour la garde des clefs de la porte du pont du Rosne; de Jehan Chenu et Estienne Cambrier, gardes des portes soulz Pierre-Scize; de Guichard David, dict Fortuna, « pour ses deppens et vacations de cinq journées qu'il a vacquées de cette ville à Bourg et aultres lieux en Savoye devers Monsieur de Montchenu, gouverneur de Lion, pour avoir lettres de luy en faveur de ceste ville adressans au Roy, à Madame, à Monsieur le chancelier et aultres seigneurs du conseil du Roy pour avoir exemptions des six mille livres tournois que le Roy demande présentement à cette dicte ville »; de Jean Le Brun, procureur en parlement, pour avoir représenté la ville dans les procès qu'elle a eus à y soutenir; de Jehan Aubret pour « avoir enterné les impositions de la grant ferme de la mercerie, drapperie, espicerie »; des « servans à gaiges tant au lieu de Sainct-Laurent-des-Vignes, pour le service des mallades pestiffereux estans audict lieu, que par la ville à donner ordre de savoir les lieux suspectionnez de peste, les faire mener audict Sainct-Laurent, faire absenter de la ville, les infectz, barrer les maisons infectes »; de maistre Toussaint Desmolins et autres clercs, de maistre Jehan Le Brun, procureur pour la ville au parlement de Paris; de Claude Laurençon, « pour six vingtz deux journées qu'il a vacqué en ung voiage en court devers le Roy, nostre sire, pour la poursuyte d'ung parlement qu'on poursuyvoit avoir en ceste ville. » — Indemnité de 400 livres accordée par le consulat » à Jehan Buatier, receveur de l'entrée des draptz de soye pour le desdommager » de ce que « pour l'ouverture et eslargissement de la ruette qui est entre le monastère Saint-Anthoine et le tènement du Temple, il luy convient bailler dudict Temple » qui lui appartient; à Jehan Bloyssat, du mandement de Beauvoir, pour quatorze travons et six sablières, le tout de chaisne, pour servir aux ouvraiges du pont de boys du Rosne, achaptez de lui, renduz devant la maison de la Teste Noyre à la Guillotiere. » — A Guichard David... « pour avoir esté jusques à Mascon au-devant des lansquenetz pour savoir quel chemyn ils tiroient pour donner ordre qu'ilz ne passassent pas par ce pays de Lyon. » — Certificat de Jehan Sala, capitaine de la ville, « que Paul Dufour et Berthelemy Gorgevin et Claude La Brye ont servy de feyre le guet sur la porte du pont boys au milieu du pont du Rosne cinq nuys. » Gages d'Henry Bohier, chevalier seigneur de la Chappelle, « conseiller et maistre d'ostel ordinaire du Roy », capitaine de Lyon; de Claude Chenu, trompette. — Mandat de paiement en faveur de Jehan Thevenet et Pierre Piardet, taverniers de Lyon, « pour la somme de trois cens quatorze symaises vin blanc et clairet Bourgoigne prins deulx donné et présenté de par la ville tant à Messieurs les général et trésorier de Languedoc, Messieurs Tavel et de Saint-Barthelemy, conseillers en parlement à Paris, que à Me Jehan Lebrun, procureur au-

dit parlement pour la ville »; en faveur d'Henry Bohier, seigneur de la Chappelle, pour ses gages de capitaine de Lyon; de Jacques Coulaud et Claude Archimbaud, mandeurs du consulat, pour achapter à chacun d'eulx une robe de drap tanné à la livrée de la ville pour ou icelles actacher les manches d'orphevrerie aux armes d'icelle pour porter le jour Saint-Thomas prochain. » de Jacques Coulaud, concierge de l'ostel commun pour collacions de chandelles par luy fournies tant en la salle du consullat que chambre des papiers. »

CC. 760. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

1527-1528. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général des deniers communs. — Mandements et quittances de Me Hugo Bruery : « tant pour ses patrocinages que pour le procès par luy fait et receu à Vienne pour l'ospital du pont du Rosne de ceste dicte ville, contre Pierre Carnificis, à cause des excez par luy commiz audit hospital dont il fut condempné à pugnition corporelle, assavoir estre mené prisonnier à Bechevellein et y demeurer trois ans au pain et eaue, et en cinq cens livres envers ledit ospital pour la consficacion de ses biens dont il appella et releva audit Vienne; » de René du Fresne, messager de la ville, pour avoir porté et rapporté de ceste ville à Paris plusieurs procèz, lettres et pacquetz » de Germain Chenu, procureur et agent chargé de tenir le compte de la recepte et despence dudict hospital pour dix asnées de blé froment, dues à Parceval Bézard; du receveur d'Orléans, maistre Hector Sauzerre, pour avoir en recommandation les quinze mil livres données par le Roy sur les aydes pour les réparations et closture de la ville »; de Jehan Camus, marchand dudit Lyon, pour le rembourser de ce qu'il presta et bailla à « Petit Jehan la Poste pour avoir prins charge et faict tenir ung pacquet de lettres que le cousulat de ladicte ville escripvoit à monsieur l'esleu de Vinolx, estant lors en cour député... pour le faict du parlement qu'on poursuyvoit y estre érigé »; du trésorier de la ville « pour six jours qu'il a vacqué pour aller à Montbrison, Coyndrieu, Saincte-Colombe, Saint-Saphorin-le-Chastel pour faire deffendre l'issue des grains et pour lever audict Saincte-Colombe et Coyndrieu l'ayde du sel, » gages de Pierre Soulas « pour garder la chesne tendue sur Saonne, vers Esnay, pour non laisser passer aucuns grains. » — Gages du procureur de la ville de Lyon, le sieur Fournier; de Jacques le Charron, greffier des esleuz de Lyon; des conseillers de la ville Jehan Daulhon et Chauvet juge; de Jehan Reverdy « pour vacquer à l'exercice des fermes de la marchandise, pelleterie, tannerie, cordoannerie, etc.; d'Estienne Bordelin et Jacques Mayod, gardes des clefz de la porte du pont du Rosne; acquit de Claude Cheval, trompette, à cause du lonage d'une maison à luy baillée à Saint-Just »; de Laurent Roy dit Barondeau, « jadiz procureur des hostelz dieu du pont du Rosne et Sainct-Laurent-des-Vignes du prix payé par Charles de la Bessée, trésorier de la ville, à Benoist Boisset, quoquatier de Lion, pour œufs qu'ils avoit fourny et baillé pour lesditz hospitaulx. » — Gratiffications accordées par le consulat à Laurent Roy, « pour toute récompanse des services par luy faictz à feu Laurent Arpeau, son beau-frère, durant le temps qu'ilz ont vacqué à la charge de la recepte et despence de l'hostel-Dieu du pont du Rosne; » mandat de payement du consulat en faveur de Laurent Roy, « jadis procureur et commis à la rectorie des hospitaulx du pont du Rosne, de Sainct-Laurent-des-Vignes, du prix par lui dû à Jehan Vacheresse, dit Denise, bouchier dudit Lion, pour cher par luy fournie pour la nourriture des povres desdits hospitaulx. »

CC. 761. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1527-1528. — Comptabilité — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires de la ville de Lyon, de « Benoist Geoffroy, commis à tenir contrerolle de la vente et distribution du sel qui se fait au lieu de Coyndrieu »; de Jehan Saigne et Anthoine Robert, commis à la garde des clefs de la porte de Farges; de Charles de la Bessée, trésorier de la ville de Lyon »; de Bastien Bolonyer, pour avoir vacqué à tenir le contrerolle de la vente et distribution du sel faicte au lieu de Saincte-Colombe; d'Estienne Bourdelin, « commis à soy donner garde à la porte du Rosne à garder la sortye des bledz hors ceste ville »; de Jacques Coulaud, commis à faire la recette des impositions et gabelles de la grant ferme de la mercerie et appartenances d'icelle, de la pelleterie cordoannerie et autres »; d'Estienne Bordelin et Jacques Mayod, gardes des clefs de la porte du pont du Rosne; de Jehan Reverdy, notaire fermier des gabelles de la mercerie, pelleterie, espinollerie, cordouannerie; de Pierre Solus, esperonnier et Barthélemy Rozant, garde des chaisnes traversans la rivière de Saonne de l'abaye d'Esnay à la porte Sainct-George. — Salaires de Pierre Rat, dit Tout-blanc, Mathieu Granger, et Pierre Laurent, dit de Cheyssieu, « maistres massons, pour leurs poynes et vacations d'avoir veu et visité le bastiment que font la vefve et héritiers messire Anthoine Pyochet, docteur, en une place ou estoit leur maison sur le pont de Saonne du côté de

Fourvière. » — Mandat en faveur de MM. de Saint-Germain et Jehan Foucault, du prix de 917 asnées de blé froment qu'ilz ont avancé, et reçu par eux donné dudit prix. — Honoraires de Jacques Le Charron, « greffier des esleuz à Lyon, pour les registres, procès et escriptures de leurs causes contre plusieurs personnes en la court des aydes à Lyon à cause des fermes desdictes aydes. » — Mandat de payement à Annemond, juge, marchand de Lyon, de « unze aulnes damas noir de caffa de Gennes prins de luy, duquel a esté fait don et présent de par la ville à Madame de Loges, femme de monsieur le lieutenant général au gouvernement de Bourgogne; » à Jean Dumarct » l'un des messaigers de ceste ville pour aller de ceste ville à Paris, où estoit le Roy, porter lettre au trésorier de la Bessée, estant en court »; à Guichard David, pour deux voyages qu'il a faitz, l'un pour avoir esté de cette ville sur les portz de Rochetaillée et Myrebel, pour voir et savoir les blez qui y pouvoient estre et si l'on n'en deschargeoit point, et l'autre sur les portz sur le Rosne, depuis ceste dicte ville jusques à Coyndrieu; à noble François de Bruxat, maistre d'ostel de monsieur de Pomponne de Trevolce, gouverneur de Lionnoys, pour avoir esté avec aucuns du consulat à l'Isle, faire inventoire et visitacion des blez que aucuns marchans et autres y ont mené, les mettre soubz la main du Roy »; « à Benoist Fogerolles, tavernyer et au gros Thomas de Sainct-Vincent, Estienne Fourneret du pont du Rosne, tavernyers, pour achapt de quatre poynsons de vin blanc et cleret donné et présenté de par ladicte ville à monsieur de Chandio estant en ceste dicte ville »; de Jehan d'Oillon, grenetier, pour les fraiz et vacations du voyaige qu'il a fait pour ladicte ville, à Paris où estoit le Roy, poursuyvre envers ledit seigneur l'exemption des 14 mil livres demandées par icelluy seigneur a ceste dicte ville par octroy. »

CC. 762. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1527-1528. — Comptabilité — Pièces justificatives des dépenses effectuée par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Compte de construction du collége de la Trinité (1er novembre 1527, 27 mars 1528).

CC. 763. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1527-1528. — Comptabilité — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Travaux de fortifications. Comptes des ouvriers qui ont vacqué et continué à abattre le couvert de la tour du bolevart de la Roche; — « à faire des engins en mode de radeaulx pour soultenir les chenes tendant de la porte Saint-George à la porte Sainct-Michel et à faire ung engin et radeaulx pour soubztenir lesdictes cheynes sans bapteau »; « des maistres massons et charpentiers qui ont vacqué affere la vériffication accoustumée avec messieurs les conselliers des arcs du pont du Rosne et des arches dudict pont, et des maneuvres qui ont vacqué à passer lesdits conseillers et maistres dessoubz lesdits arcs, et à mener de bois de chauffage de la grange dudict pont à l'hostel commun; — des chappuis, recouvreurs et autres, qui ont vacqué tant à recouvrir la poterne de Bourgneuf et à clourre la fente de la ruete devers Saint-Clair faisant sortie de la rue Neufve allant de la côte Sainct-Sébastien audict Sainct-Clair, et celle joignant au tènement de Fourest à cause des mosniers qui passent par lesdictes ruetes et vont au molyn sans payer; » — « des chappuis et autres qui ont vacqué à rabiller le pont leviz tant du portal Chenevier que du bolevard Sainct-Vincent; des ouvriers qui ont vacqué et continué à faire les murailles joignant le boullevart Sainct-Sébastien; des ouvriers qui ont vacqué et continué à tirer la pierre sur les boullevars qui sont devant Pierre Cize, et charroyer ladicte pierre de ladicte perrière sur les boullevartz Sainct-Sébastien; des ouvriers qui ont vacqué et continué à faire les murailles tendant du grand chemyn au boullevard Sainct-Sébastien. »

CC. 764. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier; 2 pièces, parchemin; 2 cahiers.

1527-1528. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — « Parties de l'ospital de Sainct-Laurans, fournies par Berthelemy Ferrier, appoticaire; des servants à gages tant au lieu de Saint-Laurent des-Vignes pour le service des malades pestiffereulx estans audit lieu que par la ville, à donner ordre, savoir les lieux suspectionnez de peste, les faire mener audit Saint-Laurent, faire absenter de la ville les infectz, barrer les maisons infectes que aultrement; » « des ouvriers qui ont vacqué et continué a faire ung four à l'hostel Dieu du pont du Rosne. » — « Parties de despence pour avoir faire des sceaux de cuyr pour garnir les bastelliers ordinaires, afin de servir et secourir la ville en cas de nécessité de feu, et avoir fait rabiller les autres seaulx. » — Mandat au sieur Charles de la Bessée de payer, au nom du consulat, au sieur Dupérier, héritier de feu Dupré, une somme de 454 livres 17 sous t., à laquelle ladicte ville a été condamnée envers lui tant par sentence des requêtes du Palais du 28 septembre 1527, que par sentence arbitrale de M. André Peyron, intervenue sur des lettres d'exemption de tailles dont la ville leur contestait le bénéfice. — « Rolle

et partie de despence pour avoir fait feuz de joyes sur le pont de Saonne, ainsi que le Roi l'avoit mandé et commandé, à cause du Saint-Père qui estoit hors des mains des ennemys où il avoit esté détenu longtemps. » — Parties des fraiz faitz et fourniz par Charles de la Bessée, trésorier de la ville et communaulté de Lyon en ung voyage par luy fait en court, pour ladite ville, tant pour la vuydange du procès estant au grand conseil pour ladicte ville contre Pierre Regnoard et consortz, fermiers du tiraige du sel à la part du royaume, à cause des deux solz six deniers que le Roy a donné à ladite ville sur chacune quarte de sel vendu en ladite ville et sénéchaussée de Lyon, pour convertir et employer aux rempars et fortiffications d'icelle ville; » des ouvriers qui ont vacqué à monter des bateaulx au port du Pape pour passer les lansquenetz dudict port au Daulphiné; — « des ouvriers qui ont vacquez à continuer à à agouter et tirer le bateau de la ville de la rivière derroi Sainct Michiel qu'on il avoit boucté à cause de la chaleur de l'esté; » des ouvriers qui ont vacqué et continué à faire deux larmiers à l'hostel commun de la ville; — Parties de M. Lambert Dimey et Barthelemy Quetin, greffier de la court du Roy à Lyon à eulx deues pour les procès, enquestes, vacations et autres escriptures par eulx receues audict procès au prouffict de Messieurs les conseillers de la ville et communauté de Lyon contre Me Jehan Cornut, greffier du métropolitain de Lyon. » — Sentence du prévot de l'hostel du Roi condamnant Pierre Camy, teinturier, a estre mené par l'exécuteur de la haulte justice des prisons devant l'hostel commun et sur un eschaffault estre teste nue, piedz nuz et en chemise portant une torche de cire en ses mains alumée et illec a genolz crier mercy à Dieu, au Roy, à justice, ausdictz conseillers Claude Philibert et consortz », qu'il avoit insultés. — Garbeau de l'espicerie de la foyre de Toussainctz MVcXXVII. — Prix fait des remparts et fortifications de la ville.

CC. 765. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Reçus donnés par le consulat et quittances données par les souscripteurs de l'emprunt fait par la ville de Lyon pendant les mois d'avril, septembre, octobre et novembre 1529, et remboursé pendant les premiers mois de 1533. (N st). Parmi les noms de ces souscripteurs figurent ceux de : Thomas et Claude Javellot, pelletiers; Gonyn Colombet, lapidaire; Jehan Charvet, pelletier; de Pierre Charlieu, dit Labbé, père de la belle Cordière; Janot Jordain; changeur; de Symon Cotière, avec sa signature *Simon Coustiere;* de Gabriel de Silva, médecin; de Pierre Questoris, notaire, de Jehan Brisson, drapier; de Pierre Noytollon, enquesteur pour le Roi en la sénéchaussée de Lion; de Benoist Merie, notaire; de Jean Ferlat, notaire; d'André de la Roze, essayeur de la monnoye (avec sa signature *Delarouze*; de Jehan Montalland, notaire; de Vincent de Portunaris, libraire (avec sa signature *Vincenti de Portunariis*); de Michel de la Chapelle, médecin; de Randon Savyon, drapier, Pierre Dorlin, notaire; de Nycole de La Lende, docteur médecin; de Ciprien Mercier, notaire; de Michel Barraillon, notaire; de Jehan Grolier; d'Estienne Maillet, notaire; de Jacques de Noally, notaire; de Pierre Bullioud, d'Anthoine Jussieu, notaire; de Jehan de Cambray, imprimeur (avec sa signature J. Decambray); Didier Besançon, orfèvre; Sébastien Gryphius, imprimeur (avec sa signature); Melchior et Gaspard Trechsel, imprimeurs; Jean Croset, orfèvre; de François Fradin, dit Poytevin.

CC. 766. (Portefeuille.) — 157 feuillets, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Reçus donnés par le consulat et quittances données par les souscripteurs de l'emprunt fait par la ville de Lyon pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre 1529, et remboursé pendant les premier mois de 1633 (N st). Parmi les noms des souscripteurs figurent ceux de : Jehan Glatre, drapier; de Michel Roux, drapier; de Luxembourg de Gabien, marchant, avec sa signature Lucebore *de* Gabiao; Loys Doyen, marchant drapier; Lambert Caillat, marchant pelletier; de Jehan Lepère, orfèvre, avec sa signature *Jehan Lepère;* de Jehan Chausson, pelletier; de Jaques de Jontes, libraire, avec sa signature *Jac Giunti;* de Pierre Canet, drapier, d'André Morel, pelletier, de Pierre Pellisson, notaire; d'Olyvyer Faye, fourbisseur; de Denis Thurin, médecin; Alexandre Bourrellier, tainturier; Anthoine la Rippe, tainsturier; Jehan Couchault, orfèvre (avec sa signature *Jehan Cochaulpt;* Claude Montaignat, drapier; de Jean Mareschal, dit Roland, imprimeur; Jehan Phlipard, dit Rodillon, pelletier; Gillebert de Villiers, imprimeur; d'Estienne Cuyrat, drapier; de Claude Pezat, notaire; de Jacques Vize, drappier; de Loys Vean, pelletier; Philippe Baffort, drappier; Humbert Jovenel, drapier; Francoys Neyrolles, changeur; Claude Gella, drappier; Jacques de Bez, drappier; Jehan Brocquin, drappier; Claude Bart, fondeur; Jean Martin, marchant drapier, Mathieu de Flautrières, fontanier; Pierre Roux, drapier; Jehan Burgallet, drapier; Guillaume Bolle, libraire, avec la signature Guitte *Boulle*, libraire : Philibert Marchal, drapier; Jhérosme Henry, orfèvre;

avec la signature *Henri* et la feuille de trèfle au-dessus; de Michel Obtynet, drapier; Symon-Pierre Charverie, notaire; d'André Roust, drapier; Symon Perret, changeur; Estienne Turquet, marchant (qui restaura l'industrie de la soie à Lyon sous François Ier, avec sa signature *Turquiet*; Jehan Legay, notaire; Hugues Porret, marchant drapier; de Michel Guillen, maistre de la monnoye de Lion, avec sa signature *Mychel Guilhen*.

CC. 767. (Registre.) — 96 feuillets, in-folio, papier.

1528-1529. Comptabilité — Compte des recettes et dépenses effectées par Charles de la Bassée, trésorier général de la ville de Lyon du 1er octobre 1528 au 30 septembre 1529. — Recettes. — Reliquat des recettes de l'exercice précédent. — Recettes du garbeau et épicerie du barage du pont du Rhône, de la rêve cartulaire et trois impositions foraines, des cens, serviz, pensions et louages appartenant à la ville, du dixième du vin, recettes extraordinaires; impositions et gabelles; recette des commis ayant la charge de la garde et vente d'une certaine quantité de blé froment; de la ferme des aides et gabelles; des entrées des quatre espèces; de l'aide de deux solz six deniers par parte de sel. — Dépenses : gages d'officiers, indemnité aux fermiers des aides et gabelles, Robert Albisse, duquel la ville les avoit rachetées. — Affaires communes et voyages. — Payements faits aux rois des jeux d'arbalète et couleuvrine. — Dépense pour la garde des clés » ; pour les procès et affaires de la ville » pour continuer l'œuvre du boulevard et muraille Sainct Sébastien; pour rompre et tirer la pierre de la pierrière qui estoit devant Pierre-Scize et charroy de ladicte pierre » ; pour réparer le pont du Rosne et l'hospital appelé de Nostre Dame de Pitié du pont du Rosne; deniers payez aux personnes qui ont servy à gaiges tant pour la recepte et contrerolle des impositions et gabelles que pour l'exercice d'icelles fermes et autres menuz fraiz. » — Deniers payés pour achat de blés. — Frais et dépenses pour les voyages fait en cour pour avoir et obtenir traité » des blés es pays de Bourgogne, Dauphiné, Forez, Auvergne, Velay et Beaujolais. — Dépenses et deniers payez pour les fraiz faictz au temps de la sédicion faicte en ceste ville de Lyonnais, mois d'avril MV^c^.XIX, pour souldoyer ceulx qui furent ordonnez pour la garde et deffense de ladicte ville contre les séducteurs et leurs complices.

CC. 768. (Registre.) — 96 feuillets, in-folio, papier.

(Double du précédent).

CC. 769. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Gages des conseillers Court, Delaporte, Laurencin, Trie, Caille et Dupérat ; de François Fournier, procureur général de la ville ; de Gravier secrétaire ; d'Henry Bohier, capitaine ; de Jaques Coulaud et Claude Archimbaud, mandeurs du consulat ; de Jaques le Charron, greffier des élus de Lyon » ; de Jehan Aubret, clerc exercant pour la ville l'imposition de la grant ferme de la mercerie et appartenance d'icelle » ; de Jean Reverdy, notaire de Lyon » « pour avoir vacqué à l'exercice des gabelles, assavoir la cordouannerie, pelleterie, papeterie, espinollerie et chappellerie » ; de Pierre Marmot et Gonyn Paulmyer, clochetiers, commis à faire l'esveil de nuyt tous les lundis avec leurs clochetes en l'onneur et commémoracion des trépassez » ; d'Estienne Bordelin et Jacques Mayod, gardes des clefz de la porte du pont du Rosne ; de Barthelemy Rozant », pour avoir gardé journellement la chesne traversant la Saosne jour et nuyt le droict d'Ennay pour obvier à la descente du blez, et sortie de ceste ville » ; de Claude Cheval, trompete et gueyte de Fourvière » ; de Jehan de Bezy, dit Breton, et Pierre Sandron », archers du prevost des mareschaulx de Lionnoys pour avoir vacqué avec les mandeurs du consulat à mander les notables et maistres des mestiers et les faire venir en l'ostel commun sur poyne, pour adviser sur le moyen de trouver XX mil. livres par emprunct et les avancer sur les aydes et gabelles » ; de Philippe Pofrillet, citoyen de Lyon, pour « avoir vacqué journellement à la porte du pont du Rosne pour expressement garder que aucunes personnes ne marchandises venant de lieu infect et dangereulx de peste mesmement de la ville de Gennes n'entrassent en ceste ville ; » de Philippes Gallyan, chargé du même service à la porte Sainct-Marcel ; de Jehan Chenu et Estienne Cambrier, « commis à la garde des clefz de la porte soubz Pierre-Scize » ; d'Edouard Grand, citoyen de Lyon, « pour avoir vacqué à la conduicte des ouvraiges des remparts et fortiffications de ladicte ville audessus la montagne Sainct-Sébastien ,» — de Jaques Coulaud, concierge de l'ostel commun « pour les collations et chandelles qu'il a fournie en la salle du consulat et chambre des papiers » ; du même, commis à tenir le compte et faire la recepte par le menu des impositions et gabelles de la grant ferme de la mercerie, pelleterie, cordoannerie et autres. »

CC. 770. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville. — Mémoires, mandats et quittances. — Honoraires de Me Anthoine de Ferrare, docteur solliciteur des procès et affaires de la ville à Paris ; de Claude Laurencin et de Claude Gravier, secrétaire de la ville, députés à Paris; de Hugues Dupuy, docteur, délégué par la ville « à cause de l'octroy de trente-cinq mille livres que le Roy demande présentement à la ville de Lyon. » — Payement fait à Michel Seneton, l'un des conseillers de la ville, de la somme de dix escuz soleil vallant 20 livres 11 sous, t. pour le remboursement de pareille somme qu'il avoit fait délivrer par son fils Hugues Seneton, à Paris, et M. Jehan Lebrun, procureur pour ladicte ville en parlement; à Claude Laurencin, d'une somme de 22 livres 10 sous t. « pour sa vacation d'un voyaige qu'il a fait par l'adviz du consulat en Bourgoigne par devers monsieur l'admiral gouverneur dudict pays, pour luy supplier que des mandemens de traicte (des blés) que ledict sieur admiral par exprest charge lesdits mandemens d'en pouvoir relever en ceste ville pour la provision d'icelle »; à Regné du Fresne, messaiger, de 4 livres tournois « pour le port d'un gros pacquet, a luy baillé où sont les lettres du dixième du vin et barraige du pont du Rosne; aux héritiers de feu Anthoine de Vinolx, esleu de Lyon, d'une somme de 288 livres t. « a quoy monte sa vacation d'un voyaige en court auquel il avoit expressément esté envoyé poursuivre envers le Roy d'avoir et obtenir ung parlement en ceste dicte ville »; à dame Jane à vefve feu Humbert Basque et hoirs feu Humbert Basque, son fils, la somme de 30 livres t. monnoye de Roy courant « pour remboursement de pareille somme par eulx prestée à la ville au moys mil Vc vingt-deux pour fournir au Roy nostre Sire, neuf mille livres pour la soulte de Vc homme de guerre »; à Mathieu de Vauzelles, docteur, de 20 sous t. « pour avoir vacqué et appoincté le différant entre le consulat et monsieur le prothonotaire de Saint-Laigier, Théode de Laye, à cause de sa cocte des deniers mys sus en ceste ville l'année MVcXXIIII. »

CC. 771. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — « Rolle des parties de dépense faicte le jour Saint-Thomas appostre le XXI décembre mil Vc vingt-sept pour l'oraison doctoralle, messe du Saint-Esprit, et autres fraiz à cause de la publication des conseillers esleuz pour l'année commençant à Noël en suivant » — Rôle des dépenses faite en la même circonstance en 1528. — Payement de la ferme des gabelles. — Mandat de 6 livres 8 sous t. à M. Clément Beraud, « l'un des greffiers de la sénéchaussée de Lyon, lesquelles il a baillez à Mons. le lieutenant du Roy et à ses assesseurs pour les sportules et vuydanges du procès meu en la court de la sénéchaussée et instance contre la ville par dame Marie de Thumery, vefve et héritiers Amé Bulloud, demandeurs, à cause de la pension qu'ils prétendoient sur la maison nouvellement édiffiée pour le poids des farines près la porte de la Lenterne, et dont a esté donné sentence au prouffict de la ville contre ladite vefve et héritiers. » — Parties dudit procès et enquêtes pour Messieurs les conseillers. —Mandat de 2 escus d'or soleil à Jehan Sala, capitaine et conseiller de la ville », pour le remboursement de pareille somme qu'il avoit baillée au mareschal des logys monseigneur le comte de Saint-Pol, pour l'avoir fait déporter et marquer logys aux gens d'armes, depuis la porte de Bourgneuf jusques à la porte soubz Pierre-Scize ; » de 12 livres t. à maistre Jehan Nolyn, clerc de monsieur le Trésorier, Me Pierre d'Apesteguy, trésorier de l'Espagne, « lequel a apporté une lettre missive du Roy faisant mention envoyer audit seigneur la moictié des deniers communs et qui se lèvent par permission d'icelluy seigneur en ceste dicte ville. » — Mandat de 55 livres tournois à Jacques de Baileux, receveur des aydes, et équivalent en Lyonnois pour le droit de quittance et la moitié des arrérages dudit droit; de 30 livres t. aux gardien et couvent de Saint-Bonaventure pour la messe journellement dicte et célébrée par les religieux dudit couvent en la chapelle du Saint-Esprit du pont du Rosne; — de 40 livres t. à Me Jaques Gautier, « procureur du Roy, sur le fait des aydes en Lyonnoys pour le gratiffier des plaisirs qu'il a fait à la ville pour tenir main au recouvrement des deniers des impositions et gabelles; » à Philibert Grillet, messaiger de Mascon, « pour estre venu dudit Mascon en ceste ville envoyé par expresse par Me Jehan Verdet, advocat pour le consullat de ceste ville audit Mascon, contre monsieur le prothonotaire de Saint-Laigier, Théode de Laye »; de 4 livres t. à Me François Saure, l'un des greffiers de la sénéchaussée, pour ses vacations d'avoir receu les actes et protestacions faictes par le consullat contre monsieur le général de Languedoc, à cause de la ferme des gabelles; de 20 sous t. à Jacques Coulaud « pour avoir fait dire une messe aulte de Saint-Esperit au covvent frère Jehan Bourgeoys, affin qu'il plaise à Dieu envoyer bonnes nouvelles à la ville des affaires d'icelle, mesmement des ambassadeurs estans devers le Roy pour remontrer les charges et affaires

de ladicte ville affin d'avoir dimynution de XXXVmille livres d'octroy que le Roy demande présentement; frais faits par Gravier, secrétaire de la ville de Lyon » pour soy monter et acoustrer pour aller en court de par ladicte ville. »

CC. 772. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-4°, 31 feuillets, 27 pièces, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Approvisionnements en blé et en sel. — « Dépense faicte et fournye par Jacques Coulaud, pour le disner de Messieurs les conseillers, le vendredy XI décembre MV^c vingt huit, auquel jour ilz ont assisté en l'ostel commun pour donner ordre aux affaires de la ville, mesmement touchant le fait des blez soit à en savoir la quantité qu'il y en a en ladicte ville, pays à l'environ que trouver et savoir moyen possible d'en faire venir en ladicte ville pour la provision d'icelle. » — Mandement de 5,000 livres t. pour Henry Gimbre, marchand de Lyon, pour l'achapt des blez qu'il a achapté en Bourgoigne « de 1,332 livres t. à Jehan Camus et Anthoyne Goudy, marchand de ladicte ville, pour deux cens quatre-vingt-seize asnées de blé froment achapté au lieu de l'abbaye de l'Isle Barbe; » à Resgné du Fresne, « messaiger trois livres pour un pacquet envoyé par Monsieur de Réverie, estant en court, auquel estoit le mandement de la traicte de mil esmynes de blé Bourgoigne obtenu de Monseigneur le gouverneur dudit pays. » Parties de despence faicte par Guichard David en ung voyage par luy fait de ceste ville à Coyndrieu, Saincte Colombe, Gyvort, Verneyson et autres lieux le long du Rosne, pour faire commandement en vertuz d'un mandement de Monsieur le gouverneur de Lyonnois à ceulx qui ont fait amaz de bléz de non les transporter hors du pays de Lionnoys ». Parties du voyaige faict par Charles de la Bessée, trésorier de la ville et communaulté de Lyon « à Sainte Colombe et Condrieu pour faire publier la crye et ordonnance de Monsieur le gouverneur général de Lyonnois, portant intribitions et deffenses de non sortir blez hors du pays de Lyonnois soyt par eaux ou par terre. » — Mandement de 4 livres t. à Henry Marparoulx « tant pour deux voyages qu'il a fait en Fourest ou il a esté envoyé porter lettres à Monsieur de Riverie à Montbrison, pour advertir ledit sieur de Riverie qu'il luy pleut venir en ceste ville, pour le prier d'aller en court pour la ville pour obtenir traicte des blez du duché de Bourgoigne. — « Parties de despense pour avoir fait ung essay, fait par ordonnance de Monsieur le juge des ressortz de Lyon, du consentement de Messieurs les conseillers et des bolengiers de ladicte ville d'une asnée froment convertie en gros pain, affin de savoir et entendu clairement à combien viendronl la livre dudit gros pain. » — Mandats de payements pour Henry Gimbre, de Saint-Germain, Jehan Foucault, chargés d'acheter du blé pour le compte de la ville; pour Pierre Biny, marchant florentin, qui avoit vendu cinq cens asnées de blé froment à la ville; pour Guichard David, dit Fortuna, et Jehan. son filz, de 11 l. t. « pour vingt journées que ledit filz a vacqué de ceste ville jusques en Arles pour veoyr se le blé que Paule de Morelhi et autres Genevoys ont passé contre bas le Rosne pour mener à Gennes par permission du Roy, nostre sire, pour ce qu'ils avoient promis les mener au dit Gennes a grosse poyne affin de savoir s'ilz le vendroient et distribueroient alleurs, et fut trouvé par le rapport dudit David que ledit blé fut deschargé à Arles, pour ce que le capitaine dudit Arles ne le voulust permettre mectre sur mer sans avoir lettres du Roy ». — Parties de la despense faicte à Sainct-Michel « pour la garde des blez du cappitaine Jonas, le vendredi X^e et samedi XIe jour de mars MV^cXXVII avant Pasques » « tant pour dix beches que passèrent la rivière de Saonne à Messieurs les conseillers pour la despence des arquebustiers et arbalestiers la nuyt que firent le guet et le lendemayn à dîné par le commaudement de mes dits sieurs les conseillers que pour le desjeuné des troys extimeurs qui extimerent ledit blé dudit cappitaine Jonas. » — Mandement pour noble François de Bruxac, maistre d'ostel du seigneur Pomponne de Trevolce, gouverneur de Lionnoys de 10 livres t. « pour le récompanser de plusieurs vacations pour avoir esté par plusieurs fois jusques à l'Isle, et audessus, faire commandement aux marchans de blé, que illec s'arrestoient, de venir en ceste ville descharger leurs blez, et de plusieurs autres qui descendent jusques aux chesnes, espérans de passer oultre la dicte ville, et les faire remonter vers les Augustins et les y faire descharger pour obvier a ce qu'il ne veint nécessité en ladicte ville. » — Liste « des sergans et officiers qui ont vacqué par l'advis des conseillers à la visitacion des greniers à blez » — Mandement pour Estienne Bordelin de 3 livres 10 sous t. « pour soy donner guarde à la porte du pont du Rosne à guarder sourtir hors ceste ville des blez par ceulx des pays de Dauphiné, pour obvier à la faulte qu'il en pouvoit venir en ceste dicte ville et pays à l'environ ; » de 10 livres t. pour Jehan Molyn, notaire « commis à peser le pain chez les bolengiers soubz l'auctorité du consullat, à cause de ce que les maudeurs du consullat, esquelz est la charge dudict poix, n'y ont pu continuellement vacquer, affin que ledict poix fust exercé journellement pour le bien de la chose publicque. » — Mandat pour Claude Archimbaud de 8 livres 20. 6 d. t., oultre ses gages ordinaires de man-

deur « pour ce qu'il a vacqué à tenir registre par manière de contrerolle de la vente et distribution du sel qui se fait en ceste ville par les fermiers, pour affin de recouvrer l'ayde de deux solz six deniers pour quarte que le Roy a donné pour employer au réparacions et autres choses. » — « Parties de Messeigneurs les conseillers de Lyon du procès qu'ilz ont heu contre les fermiers du sel, à cause de deux courtes chargées de sel que lesdits fermiers voulloient faire monter à Mascon, fait par Me Jehan Legay, greffier de la visitacion. »

CC. 773. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — « Parties de despence deus aux personnes cy-après escriptz pour fromaiges, cognilz et vollataille prins d'eulx, donnez et présentez de par la ville à messieurs les esleuz Grollier et de Vinolx, et à monsieur maistre Aymard de Beaujeu, leur lieutenant, affin qu'ilz aient les affaires de la ville pour recommandez, mesmement le fait des procès qui sont et seront au moyen des impositions, aydes et gabelles. » — « Parties de confitures et dragées, deues au sieur André de Lerban, par luy fournies à Messieurs les conseillers de ceste ville de Lyon et desquelles a esté fait don et présent de par ladicte ville à Madame la contesse de Taude, vefve feu monseigneur le bastard de Savoye, grant maistre de France, estant en ceste dicte ville présentement avec monsieur le conte, son filz. » — Parties de la maison de la ville fournies par les frères Juge « pour le paille qui fust faict à l'entrée de Madame Renée, le vie jour d'octobre mil cinq cens vingt huict. » — Mandat de 18 sols, 8 deniers tournois à Berthelemy Mallet, tavernier, pour quatorze symaises vin blanc et clairet viel et nouveau, donné et présenté de par la ville à monsieur le cappitaine Lorges, estans en ceste ville. » — Parties deues par Messieurs les conseillers de la ville de Lion à sire Pierre Bernod, marchand de ladicte ville « pour vin et pain prins de luy, donnez de par icelle ville à la prière de monsieur de Lorges, cappitaine général des gens de pyé, qui avoient charge de les conduyre, de nombre environ dix mille des dictes gens de pyé, allant della les montz, en l'armée de la quelle est chief monseigneur le conte de Saint-Pol, en passant par ceste ville, es mois de juing et juillet MVc vingt-huit. » — « Parties du vin qu'a esté présenté au nom de Messieurs les conseillers de la ville de Lyon et par leur commandement à monsieur le général Ponchier, général du Languedoc, qui arriva en ceste ville de Lyon le septiesme avril MVc vingt sept avant Pasques. » — Mandat de 45 livres t. à Gabriel de Roussy roy de la colovrine, Humbert Rozier, connestable dudict jeu », et à Jehan Bachelu, roy du jeu de l'arbaleste ; » de 6 livres t., à Loys, chevallier et Jamyn Breton « pour la pouldre colovrine qu'ilz ont fourni ou fourniront aux roy et joueurs de la colovrine, en faisant leur monstre à la manière acostumée; » à Jehan Bacheluz, « roy du jeu de l'arbaleste » 100 solz tournois « pour icelle somme employer en veysselle d'estaing pour jouer entre les joueurs ladicte année quatre prix francs, affin que ledit jeu soit mieulx fréquenté et entretenu. » — Parties de despence pour le boyre et desjuner des roys et joueurs de la colovrine et arbaleste fait devant l'ostel commun de la ville en faisant leur monstre, où ilz ont fait le serment acostumé es mains du cappitaine de la ville, qu'est de venir et eulx trouver au mandement du consullat, ou ilz seront mandez pour le service du Roy et de ladicte ville. » — « Parties de despense faicte et fournie par Jacques Coulaud, pour le disner de Messieurs les conseillers en l'ostel commun, ou ils vacquèrent continuellement tant pour eslire, ordonner et establir quarteniers et notables en chacun quartier de ville, pour vacquer à l'extime des louaiges des maisons et les inscripre aussi les habitans pour sur ce dresser une forme de l'assiecte de l'octroy que le roy demande à la ville pour sa rançon et autrement. » — Parties deues « pour veysselle d'argent de la quelle a esté fait don et présent de par la ville et communaulté de Lyon à monsieur le général de Languedoc, messire Jehan de Ponchier, en faveur des plaisirs et services qu'ilz a faict à la dicte ville tant au recouvrement de partie des quinze mille livres que le Roy a donné à icelle pour les réparations et fortifications de la dicte ville et autrement. » — « Parties des fraiz pour la mulle donnée et présentée à révérend père en Dieu Monseigneur l'archevesque de Bourges estant à Lyon. » Salaire « des ouvriers qui ont vacqué et continué à poster le grenier du pois des farynes, pour mectre du blé par le commandement de Messieurs les conseillers. » — Payement fait à « Henry d'Espinay, faiseur de sceaulx de cuyr, de la somme de 2 livres t. pour avoir rabillé unze sceaulx de cuyr pour servir à la nécessité de feu » ; de 14 livres t. à Jacques Coulaud et Claude Archimbaud, mandeurs du consullat pour achapter à chacun d'eulx une robe de drap tanné tant pour porter le jour Saint-Thomas prouchain pour en icelles actacher les manches d'orphèvrerie aux armes et livrée de la ville. » — Parties des ouvriers « qui ont vacqué et continué à mener du boys pour chauffer Messieurs les conseillers à l'hostel commun et à rompre ledit bois et faire ung enging pour soutenir les sceaulx du feu qui sont à la maison de ville ; » — « rolle des parties de despence pour avoir fait faire des verrières en la chambre

basse et cuysine de l'hostel commun, en laquelle l'on a fait de nouveau ung grant lermyer pour y donner clerté. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué à recouvrir la porterie de Sainct-Just, de la porte des Farges, et faire une porte à la porte Lambert »; des ouvriers « qui ont vacqué et continué a faire les préparations a la porte de Bourgneuf pour l'entrée de Madame Renée; » des ouvriers qui ont « vacqué et continué à rabillier les engins de Saint-Eloy et des Cordeliers soustenans les scaulx du feu : » des ouvriers « qui ont vacqué et continué à faire ung engin à l'hostel commun pour soustenir les scaulx du feu et à faire une porte à la porterie du Gris Fourt; » payement de 5 livres t. fait à Claude Grand, dit Girer « pour vingt deux piez pierre chuyu convertie à faire codieres où il est besoing sur le pont de Saonne, affin de le réparer et rabiller. »

CC. 774. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué à tirer de la pierre de la perrière qui est devant Pierre-Scize et à faire la découverte de la dicte pierre, et charger les charretiers, et les dits charretiers qui ont vacqué a charroyer ladicte pierre de ladicte perrière au boulevard dit de la Casemate et au boulevard Saint-Sébastien et au port du Rosne et descendre ladicte pierre par ledict Rosne à l'hostel-Dieu du Pont du Rosne. »

CC. 775. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1528-1529.—Comptabilité.—Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué à faire les murailles qui se font entre les deux boullevards Saint-Sébastien » (le petit boullevard et la Casemate); « à faire un pan du petit boullevard » « à faire les murailles qui se font entre les deux boullevards Saint-Vincent »; « à faire les chanées des murailles qui se font entre le petit boullevard Saint-Sébastien et la Casemate, à masser le sable et pierre pour faire les dictes murailles », « à faire les murailles tendans du grant chemyn au boullevard Saint-Sébastien »; « à trancher la terre et foussez des rempart et fortiffications audessus la montaigne Saint-Sébastien, faire les concavemens des fondacions pour faire et continuer la muraille et massonnerie depuis et entre le petit bolevard Saint-Sébastien et la Tour de la Casemate, estant audessoubz dudict bolevard, tirant au Rosne. »

CC. 776. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1528-1529.—Comptabilité.—Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mandement de cent solz viennoys pour maistre Jehan Frecbenyer, prébendier de la chapelle Saint-Cosme et Damyan, ou pour messire Jehan Adveillon, presbtre, son procureur, ayant de luy charge à luy deus par les conseillers comme administrateurs des maisons et granges où est à présent érigé le colleige de la Trinité dont la directe et serviz qui est suricelle se meult de ladicte chappelle; de soixante l. t. pour maitre Jehan Canape, régent, retenu par le consulat pour régenter les escolles et collége, de nouveau érigé enceste ville au lieu de la Trinité ». — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué à joindre de postz pour poster le colliège de la Trinité; à faire « deux postains à deux des escolles et ung postain pour la cuysine, et recouvrir ledit colliège; » « à faire ung postain au colliège de la Trinité et à faire les marchepieds de la sale du consulat de l'hostel commun de la ville et à plasteller le pont de boys du pont du Rosne; » « pour avoir fait faire le guet jour et nuyt durant six jours de la sepmaine à la tour du millieu du pont du Rosne, à cause des lensquenetz estans à la Guillotière, pour obvier qu'ilz n'entrassent en ceste ville, mesmement pour faire ouverture à la poste du Roy quant elle venait pour offrir de la faire entrer que aussi pour tenir le pont leviz fermé et l'ouvrir aux allans et venans »; aux ouvriers qui ont vacqué et continué à habiller le pont de boys de la porte des Farges et à recouvrir la tour de ladicte porte et la grange »; aux ouvriers qui ont vacqué et continué « à rabiller le pont de boys du pont du Rosne et la tour de la porte Saint-Marcel et faire ung couvert sur le portal de la porte des Farges et recouvrir les granges de Saint-Just; » — « aux ouvriers qui ont vacqué et continué à faire une porte à la poterne du pont levys du pont du Rosne; » — aux personnes « qui ont servy à gaiges à la garde des chesnes traversant la Saonne le droit d'Esnay, et pour les faire ouvrir seoir et matin, journellement et autrement durant le temps qu'elles ont été tendues; à celles qui ont vacqué à retenir la cheyne et angyns qui la soubstenoient laquelle chesne l'impétuosité de la rivière de Saonne la rompit de rechef »; à celles « qui ont vacqué et continué à rabiller les engins soustenant les cheynes tendant du pré d'Esnay à la porte Saint-George et à rabiller ladicte porte et retendre les chaines et rabiller le pont de Saint-Just »; à celles qui « ont vacqué et continué à faire une maison dans un bateau pour le garde qui est commis

de par messieurs les conseillers de la ville de Lyon, à garder la chaîne tendant du pré d'Esnay à la porte Saint-Georges, pour garder que les bledz ne sortent de ladicte ville » ; aux ouvriers « qui ont vacqué et continué à rabiller le pont de boys du pont du Rosne et le pont levys de la Lanterne et les boutiques joignant ledit pont ».

CC. 777. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier ; 5 cahiers in-12, papier.

1528-1529. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué à faire une plante à l'hostel-Dieu du pont du Rosne pour faire une pille » ; — des ouvriers « qui ont esté avec messieurs les conseillers et la justice sur le port de rue Neufve pour prendre le bois qui empeschoit ledit port, lequel bois a esté mené à l'hostel-Dieu du pont du Rosne » ; — des ouvriers « qui ont vacqué et continué à faire ung four à l'hostel-Dieu du pont du Rosne et une travoneyson sur le dit fourt, à carrouer la chambre dudict fourt, à faire ung couvert sur ledit fourt » ; des ouvriers « qui ont vacqué et continué à faire une pille audit hostel-Dieu, à recouvrir la grange de la barre, la chambre des gardes et la chambre de la porterie et à mener des cadettes du cimetière de l'hostel-Dieu du pont du Rosne sur le mur de la pile, et du port du Temple audit hostel-Dieu. » « Billetz de menue despence payez pour les affaires de la ville durant l'année commençant le premier jour d'octobre MV^{c} XXVII finissant le dernier jour de septembre MV^{c} XXVIII. » — Recettes : papiers de la foyre de Toussainctz 1528 ; de celle des Rois 1529 (n. st) ; de celle de Pâques 1529 ; de la recepte du garbeau de l'épicerie de la foyre des roys MV^{c} XXVII (v. st) de la foyre d'aoust (MV^{c} XXVII. »

CC. 778. (Registre.) — 131 feuillets, in-folio, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Comptes des recettes et dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville, du 1er octobre 1529 au 30 septembre 1530. — Recettes : reliquat des recettes de l'exercice précédent ; recettes « du garbeau et espicerie du barrage du pont du Rosne, de la rêve cartulaire et troys impositions foraynes ; des cens, servis, pensions et louaiges appartenant à ladicte ville et communaulté ; des impositions, aydes et gabelles ; du dixiesme du vin ; des entrées des quatre espèces, assavoir des camelotz, vin, espicerie et poix des farynes ; de l'ayde de deux solz six deniers tournois par quarte de sel, vendue et débitée audict Lyon et pays de Lyonnois ; des aydes et gabelles données par le Roy pour les réparacions de ladicte ville. » — Recettes extraordinaires ; recettes de Jehan Chappelle et Jehan Petereau « qui ont eu charge de quinze cens dix sept asnées de blé, froment et de quatre vingt deux asnées seigle achapté pour la provision de la ville ; » recette « des deniers mys sur ce pour fournyr au Roy nostre sire la somme de 24,000 l. t. pour partie de la rançon et délivrance de nos seigneurs ses enfans hostaigiers pour ledict seigneur en Espaigne. » — Dépenses : gages d'officiers ; — affaires communes. — Payement « faict aux roys des jeuz d'arbaleste et colevryne affin de les entretenir. » — « Despence pour la garde des clefz des portes de la ville ; pour les procès et affaires de la ville, « pour continuer l'œuvre du boullevard et muraille de Saint-Sébastien, pour rompre et tirer la pierre de la perrière qui est audevant Pierre-Seize et charroyer ladicte pierre sur les boullevards Saint-Sébastien » ; « pour l'entretenement et réparations du pont du Rosne que aussy l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes pour le faict de la peste aussi pour l'achapt de la chièvre joignant ledit hospital du pont du Rosne ; pour l'entretenement et réparations nécessaires du collège de la Trinité ; réparations communes. — « Deniers payez pour les fraiz faitz à cause du tendayge entretenement et garde des chaynes tendues au travers de Saonne ; gens commys aux portes de ceste ville pour garder et empescher l'yssue des blez et autres frais faitz à cause desdits blez tant pour voyaiges pour avoir traicté pour en faire venir que aultrement. » — Remboursement de l'emprunt fait à Robert Albisse de 20,000 l. t. pour racheter les gabelles ; « frais faitz pour la pour suitte contre aucuns qui furent trouvez estre des sédicieux et culpables de la sédicion faicte en ceste ville au moys d'avril l'an mil cinq cens vingt neuf ; » « deniers payez pour l'exercice de la grant ferme de la mercerie, drapperie et appartenance d'icelle, de la cordonannerie, pelleterie et autres ; » « deniers payez à ceulx qui ont vacqué et servy à gaiges aux portes de la ville et sur les rivières de Saonne et Rosne pour faire la recepte par le menu de l'entrée des cinq espèces et contrerollé la vente et distribution du sel en ceste ville de Lyon, Saincte-Colombe, Coyndrieu, pour recevoir l'ayde de 11 s. 6 d. t. que le Roy a donné sur chacune quarte pour les réparacions de ladicte ville. » — Deniers rendus et non reçus de l'exercice précédent du huictiesme et dixiesme du vin à la partie du Rosne et à la partie de Saonne, des censes et appointemens de l'imposition des hostelleries et ratelliers ; — des impositions de la boucherie. — Dépenses pour « les fraiz de bouche fournies es auditeurs qui ont vacqué à l'audition, vérification et closture dudit compte. »

CC. 779. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville, pendant l'année commençant au 1er octobre 1529 et finissant au 30 septembre 1530. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages des fonctionnaires : de Paquellet, Jehan Salla, Guiot Henry, conseillers de la ville; de Jehan Roux, clerc et commis à l'exercice du huitiesme et du diviesme du vin ; de Pierre Destruz, Jehan Aubert, Jehan Peyreny, Jehan Reverdy et Roux, receveur des impositions et gabelles de revenderie, fusterie et autres; de Fournier, procureur général, de Gravier, secrétaire ; de Jacques Le Charron, greffier des aides ; de Jehan de la Bessée, procureur général ; de Jehan Reverdy « pour l'exercice des fermes de la cordoannerye, espinollerye, papeterye et autres ; — de Pierre Marmot et Gonyn Paulmyer, « commis au réveil de nuyt tous les lundis de nuyt et aux festes des trepassez en l'honneur et commémoration desdits trépassez; » — de Coulaud, mandeur du consulat; d'Estienne Bourdelin et Jacques Mayod, gardes des clefs de la porte du pont du Rosne « pour ouvrir et fermer aux heures ordinaires et demye aux postes du Roy quand le cas y echect » ; de Barthelemy Rozant, dit Bourduysant « pour avoir gardé jour et nuyt la chesne traversant la Saonne le droit d'Esnay pour obvier à la sortie des blez de ceste ville » ; de Jehan Chenu et Estienne Combrier, « gardes des clefz de la porte soubz Pierre-Seize, pour avoir ouvert ladicte porte aux heures pour ce ordonnées et de nuyt aux postes du Roy quant besoing a esté » ; de Me Anthoine de Bussy, notaire, « pour avoir vacqué à garder à la porte du pont du Rosne, pour obvier que blé, farine ne pain ne sortist de ladicte ville ; » de Claude Cheval, trompette, pour avoir gardé les clefs de la porte des Farges ; de Philippes Gallyan et Jehan Duveau, gardes des « clefz » de la porte Saint-Marcel.

CC. 780. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mémoires, mandats et quittances. — Quittances « des sergens qui ont servy à journées et autrement pour le fait et exercice des impositions, aydes et gabelles et à la contraincte des payemens d'icelles », d'Edouard Grant, « commis à la conduicte des rempars et fortiffications de la dicte ville, d'Henry Bohier, » chevalier seigneur de la Chapelle, conseiller maistre d'ostel ordinaire du Roy et capitaine de la ville de Lyon » ; de Jacques Coulaud, « concierge de l'ostel commun, pour avoir donné ordre aux affaires qu'il avoit de commandement du consulat au fait des blez, faire plusieurs lettres mémoires doubles et autres choses survenues, et mesmement du temps de la sédition, et depuis, au moyen de laquelle il a eu grosse peyne et labeur » ; — de Claude Cheval, « trompecte, commis à la guecte de Fourvières pour journellement de matin et seoir sonner avec sa trompette audict Fourvières l'heure d'ouvrir et fermer les portes de la ville et faire les cris avec sa dicte trompette qui seront et sont ordonnées pour ladicte ville ; » de Bernard Bezard, sergent royal, « pour avoir servy à l'exercice de la ferme de la boucherie; » « de Gilles Maupion, sergent royal, pour avoir exercé l'imposition du VIIIe et Xe du vin ; — d'Humbert Gimbre, « pour avoir vacqué avec Me Jaques Collaud à l'exercice des impositions, aydes, et gabelles que la ville tient à main ferme du Roi ; de Pierre Coterel, clerc, pour avoir assisté avec messieurs les conseillers à Saint-Jehan, chez monsieur le secrétaire pour faire la despesche de Catherin et autres envoyez tant en cour que en Bourgogne. — « Estat et roolle des personnes qui ont servy à gaiges tant pour la recepte et contrerolle des impositions, aydes et gabelles que messieurs les conseillers de la ville de Lion ont fait lever soubz la main de ladicte ville, que pour l'exercice d'icelles fermes et autres menuz fraitz, le tout pour la dicte cause. »

CC 781. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier.

1529-1530. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville. — Frais de procédure ; honoraires d'Antoine de Ferrare, avocat au Parlement, de Jean Le Brun, procureur au Parlement; de Jacques Laloyau, advocat au Parlement; de Mathieu de Vauzelles, docteur et conseil de la ville, « pour avoir entendu et consulté les procès et affaires de la ville, avoir assisté au consullat avecques les conseillers ou souventes foys il a este appellé, et autre part puis quelque temps pour les affaires d'icelle et mesmement depuis le mois d'avril derrenier passé, que fut la sédition et sacaigement fait par certain peuple mal meu, à quoy il a esté partie de temps occupé, soit tant pour donner ordre au fait et affaire de blez, pour adviser tous moyens possibles d'entourer et faire amener en ceste dicte ville aux procès lesdit séditieulx et autres en grant nombre que la ville a fait toutes escriptures, comme demande, libeaulx, deffences, répliques, raisons de droit et toutes choses nécessaires servant à iceulx » ; — d'Anthoine Buyer et

Bernardin Bouillier, clercs, pour avoir, despuys le vingt cinquième jour d'avril dernier passé que fut faicte l'émotion et pillerie par le populaire en ceste ville jusqu'à présent, vacqué à escripre jour et nuict continuellement lettres missives et meimoyres envoyez par le consulat en diverses foys en court devers le Roy, nostre sire, madame et seigneurs du conseil les advertir d'icelle sedicion ; » — de maistre Mathieu Saunier, « praticien, citoyen de Lyon, procureur substitué quant aux causes de la ville ; » — « de messieurs Vauzelle, Audoin et Vandel, docteurs, « pour avoir consulté par deux fois le procès d'appel pendant es ressortz entre les dits conselliers comme appellans contre Me Estienne Valantin, chancelier, promoteur de la cour ordinaire, à cause de la poursuyte que ledit promoteur et sa maison faisoient contre Me François Fournier, procureur général de ladicte ville » ; de Christofle de Signolles, secrétaire, et François de Brusac, maistre d'ostel du seigneur Pomponio de Trevolcio, lieutenant général au gouvernement de Lionnoys » ; — de Jehan de la Bessée, docteur de Villefranche, « pour avoir fait consultation avec messieurs Bellièvre et de Vauzelles, advocat de ladicte ville des différens que le corps commun a avec monsieur le doyen et chappitre de la grande église comme de l'édifice et avancement du bastiment de la maison de madame Piochète, du colliège de la Trinité » ; « de la trompette de Fourvières et autres ; — de Me Loys Dufourt, « l'un des greffiers de la court séculaire, pour l'expédition d'un procès par luy reçu, suscité par Me Estienne Vallentin, chancellier ex promoteur de ladicte court, et de Me Estienne Savary, notaire, contre le consullat et le procureur de la ville, à cause du blez, pour icelluy procès bailler à monsieur de Botières, prevost de l'ostel estant en ceste ville envoyé de par le Roy ; » — de Germain Chenu, « procureur et ayant charge de l'ospital du pont du Rosne et de tenir le compte et de la recepte et des dépence d'icelluy pour lever les actes et procédure faicte au bailliage de Vienne ; » — « d'un procès meu entre le consulat, comme recteurs dudict hospital, comme aians droit par donation de Jane Jolye, d'une part, et Jehan Du Puys de Saint Saphorin, d'autre » ; de Me Pierre Bocquin ; de Me Jehan de la Ronzière, « ayant charge de la sollicitation des procès et affaires de la ville. »

CC. 782. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Remboursement d'emprunts de 2,000 livres fait « à Claude Reynaud et Guyot Henrys, marchans, citoyens de Lyon ; de treze mil livres ou environ pour fournir les XXI mil livres avancées pour le recouvrement des gabelles ; de cinq mil huit cens douze livres dix solz tournois fait à honorables hommes Claude Renaud et Guyot Henrys de XXX escus soleil à honorables hommes Anthoyne Senneton et Jehan Mournay, citoiens, conseillers de ladite ville, qu'ilz ont répondu et promis paier à messieurs les doyen et chapitre de l'esglise de Lion » ; — de 6,195 escus soleil fait à Claude Renaud, Guyot Henrys, Jehan Mournay et Pierre Manissier » ; — de 8,095 livres fait à Pierre Manissier « pièces relatives à l'imposition de 35,000 livres t. faite sur la ville de Lyon pour payer sa rançon et ravoir ses enffans ostaigiers en Espaigne. » — Payement de courtage à Barthelemi Gallo, Florentin. — Remboursement d'un emprunt de 8,200 livres t. fait à Humbert Grellet, marchand fréquentant les foires de Lyon.

CC. 783. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Approvisionnement ; achats de blé faits par la ville à Vincent Petit-Jehan, Symonet, Paul Fontayne, Pierre Vincent et Henry Gimbre, marchands de Lyon ; à François Carré et Pierre Fourestier, marchands de Nevers ; « à Estienne Bertholon et Jehan Sève, ferrier à « Beaulne ; à Pierre et Jehan François Biny, marchands florentins de Lyon. — Remboursement des sommes payées pour la ville à Pierre Morin et Jehan Perret, fermiers du « cartellaige » ; vacations d'Edouard Grand par luy faictes par le commandement de messieurs les conseilliers de la ville de Lyon es moys de may et juingt mil Vc vingt neufz, tant pour aller quérir et amener des blez par charroy et autrement pour la nécessité que pour lors estoyt en la ville pour en survenir au populère, que ausy pour avoir audit temps esté au devant de certains lansquenetz que venoye en ceste ville, pour affin d'estre advertiz de la venue et çavoir leur manyère de vivre. » — « Mandat pour Anthoine de Bussy, notaire, Pierre Frère-Jehan et autres compaignons du Bourchanyn de ladicte ville pour leur poynes et vacations d'avoir esté en nombre de quarante ou environ l'espace de quatre jours au lieu de la Guillotière et eulx estre transportez jusques aux lymites du Daulphiné, pour affin de tenir main-forte à ceulx qui amenèrent blez en ceste ville à cause de certains commissaires eulx disant avoir commission de messieurs de parlement et des estatz dudit pays dudit Daulphiné arrestoient et gardoient venir en ceste dicte ville les blez et les venoient arrester jusques à la dicte Guillotière » ; pour Jehan Rousset, Jehan Rochon et

Ambroyse Burdy, qui étaient allés « avec Guichard David, dit Fortuna, le long de la rivière de Saonne par manière d'escoucte pour savoir et sentir quelz blez il vient de Bourgoigne et eulx s'enquérir le long de ladicte rivière jusques à Mascon si les communes des villaiges font aucun bruyt de retenir lesditz blez affin de venir advertir la ville pour aller audevant ainsi que par messieurs les conseillers a esté ordonné. » — « Rolle de mardy IIIIe jour de may Vc vingt neufz des marynyers et colovrenyers, que son aler (*sic*) jusques à Belleville au devant des bateaux qui amenoyt des blez que Vincent Petit amenoyt pour la ville pour les gardé que le menu peuple n'y fict mal là ou nous estions vingt et neuftz que marynyers et colovrenyers dont ayt faict la despence par mandement de messieurs les conseillers de Lyon. »

CC. 784. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Mandat de payement pour Estyenne Bourdelyn et Jacques Mayod, commis à la garde des clefs de la porte du pont du Rosne « pour leurs poynes et vacations d'avoir ouvert la dicte porte de nuyt à tous amenans blé en ceste ville du pays de Daulphiné; »« partie de despence faicte pour envoyer à Montbrison, en Forest, faire publier le mandement du Roy, nostre sire, contenant permission et congié à toutes manières de gens de la province et bailliage de Lionnoys de enmener blez à vendre en la ville de Lion et ailleurs dedans ladicte province nonobstant la défense faicte au contraire par les baillifz et officiers des lieux ordinaires, lesquelles défences par ledict mandement sont mises à néant et abolies comme faictes sans le congié du dict seigneur, et pour faire lesdites proclamations y convient envoyer audict Montbrison les commissaires depputez, sergens et trompette, pour ce que les officiers dudict Fourestz n'eussent permis ladicte publication, ne fourni de sergens et trompecte ainsi que fut ordonné par le consulat. » — Payement « des personnes qui « ont vacqué à la garde des portes de la ville pour obvier « que blé, farines ne pain ne sortist de la ville. » — « Fraiz et despens fourniz par mons. André de Lerban, l'un des conseillers de la ville de Lyon envoyé de par le consullat en pays de Bourgoigne avec monsieur le prévost de Botière, lequel sieur prévost, à la prière du consullat, s'est transporté jusques à Tournuz au devant des blez que l'on faisoit venir en vertu d'un mandement de traicte de VIc esmynes que le Roy, nostre sire, a octroyé à la dicte ville, pour en survenir et secourir icelle ville, lesquelz blez estoient en grox dangier destre prins et arrestez par les villes et communes comme ils s'estoient et faisoient oyr ou si ainsi eust esté que lesdits blez ne fussent venuz, ladicte ville en eusse pu tomber en inconvénient, lesquelz blez, Dieu grace, par le moyen de mondit sieur le prevost de l'ostel, sont arrivez à bon port en ceste dicte ville et pour sa despence de luy et de son train ». — « Compte de Jehan Mornay des blez dont il a eu charge, achaptés pour la provision de la ville de Lyon es années 1528 et 1529 ». — Carnet de l'achat des blez fait en Bourgoigne pour messeigneurs les conseillers de ceste ville par Henry Gimbre aux moys de janvier et feuvrier mil cinq cens vingt et huit, et aussi le chargement fait desditz blez au moys de mars suivant ». — « Compte « de monsieur de Reverie, Claude Laurencin de l'achapt « des blez qu'il a fait aux pays de Lionnoys et Fourest, ou « pour ladicte cause il fut envoyé par messieurs les con- « seillers de la ville de Lion, pour en survenir et secourir « la dicte ville au moys de may MVc vingt neuf ». — « Parties des fraiz qu'il a convenu faire pour la charge et « description des greniers faicte en ceste ville de Lyon es « moys d'avril et may mil cinq cens vingt neuf ». — Mandat de payement pour les personnes « qui ont vacqué et prins « garde, puis le XVIe juillet derrenier passé, de faire venir « les blez entrans en ceste ville pour vendre et mesme- « ment à la porte du Rosne de nuyt et à toute heure qu'il « vient pour ce qu'il vient cachetement, à cause des def- « fences faites en Daulphiné et les conduire en la grenecte « pour illec les faire vendre aux habitans et garder qu'il « ne tombe es mains des bolengiers ne marchans pour le « revendre pour obvier à la charté »; pour celles aussi qui ont vacqué à surveiller l'arrivée « des costaulx ». — Mandat de paiement pour Pierre Gruellet « pour unze jours « qu'il a vacqué au-dessus la montaigne Saint-Sébastien et « vers Saint-Clair pour obvier au transport des farines et « blez à cause que les musniers soubz umbre de ce qu'ilz « vont mouldre ou peuvent et pouvaient sortir, s'ilz n'eust « esté ladicte garde » ; — « pour Claude Ryotier, sergent « ordinaire de Lion, pour avoir assisté ordinairement en « la grenete et garder que les bolengers et musniers n'y « soient venuz achapter avant l'heure ordonnée ne enchérir « le blé » ; — « pour Jehan Servan, seigneur de Trocèzes, « pour ses poynes et vacations d'avoir par commandement « de monsieur le gouverneur, fait faire ouverture des gre- « niers de Lyonnoys où il y a blez et donné conduite aux « cotaulx et voituriers qui viennent et amènent blez en « ceste ville qu'ilz ne soient empeschez par chemyns » ; — « pour Jehan Molyn, clerc notaire, pour avoir excercé le « prix du pain en ceste dicte ville soubz l'auctorité du con- « sullat, affin que le dict prix fust mieulx fréquenté et con- « tinué pour obvier aux fraudes des bolengiers » ; pour Guil-

laume Juge, qu'a eu la garde de quinze cens asnées de blé « achaptées pour la provision de la ville en l'année mil « cinq cens vingt-sept; pour Jehan Foucault et François « Sim, pour avoir faict dresser les comptes dudict blé « qu'il a vendu ».

CC. 785. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Demandes d'autorisation pour transporter du blé à Lyon. — Frais de voyage « d'Henry Gimbre, marchand de la ville, qu'a pris charge « d'aller à Lyon par devers monseigneur l'admiral gouver- « neur de Bourgoigne, y estant présentement, pour luy « quérir et demander traicte des blez dudict pays » ; — « de François Pelluz, pour aller en divers lieux pour savoir « le nombre du bledz qui y porront estre. — Payement de « Christofle de Seignerolles, secrétaire, et de Toussainctz « Prevost, clerc de monsieur le gouverneur de ceste ville, « messire Pomponio de Trevulcio, pour avoir vacqué à faire « les inquisicions et preuve des justiciers à l'entour de « Lyonnois qui ont fermé la traicte de bledz pour l'envoyer « au Roy affin d'en avoir provision ». Frais de voyaige de Guichard David dit Fortuna « jusques à Saint-Genys devers Mons. le visiteur de Bourges » et pour d' « ung autre « voyage faict à Grenoble devers ledit sieur visiteur, lequel « y est allé pour veoir la traicte du bledz pour ceste ville, « comprins en ce ung autre voyaige faict par son filz la « vigille Sainct-Laurent derrenière passée au lieu de Saint- « Chamond, porter lettres audict trésorier de par le con- « sulat qui lors estoit audict lieu de Riva-de-Ger » ; payement à Flory Masparod, messager, pour avoir esté à Talluyer devers monsieur de Reverie pourter lettres, affin qu'il allât à Montbrison devers les officiers de Fourestz pour avoir la traicte des bledz » ; à messire Hugues Du Puys, docteur « procureur monseigneur de Lion, pour deux jours qu'il a vacqué d'estre allé de ceste ville à Vassillieu, avec monsieur l'official de la primate par devers monsieur le président du Daulphiné affin de le prier de par messieurs de l'église et de la ville qu'il se voulust transporter à Grenoble pour donner ordre au faict de la traicte des blez que le Roy a permis à la ville tirer dudit pays, aussi venir les blez des dismes et granges de ceulx de ceste dicte ville » ; « à messire Hugues Du Puy, docteur, pour ung voyaige « qu'il a faict ceste sepmaine derrenière en Daulphiné « devers monsieur de Maugeron, lieutenant dudict Daul- « phiné, pour le faict des blez, à quoy il a vacqué avec Jehan « Faure deux jours » ; à « Claude de Bourges, visiteur du « sel en la ville et pays de Lyonnois, pour ung voyaige que « faict présentement pour ladicte ville à Grenoble et au pays bas en Prouvence et Languedoc pour le faict des bledz comme il est contenu en ses mémoyres » ; à monsieur de Réverie Claude Laurencin « pour ung voyaige que présentement il a prins charge de par le consullat aller de ceste ville aux estatz du pays de Daulphiné, qui se doivent se tenir à Grenoble, le XVe de ce mois, pour requérir et demander traicte de certaine quantité de blé, que le Roy avoit promis et donné traicte dudit pays pour la provision de ceste dicte ville ; — pour Antoine Senneton pour le rembourser « de ce qu'il a fait tenir à Paris et fournir à M. Claude Gravier, secrétaire du consullat y estant poursuivant envers le Roy abolition des deffences faictes de non tirer des blez par les seigneurs mesmement ceux des pays ressortissans du bailliaige et senechaussée de Lyon, lesquelz avoient deffendu de non y amener blez et autres choses. » — Mandat pour Guillaume Doillon, seigneur de Latour, « pour ung voyaige que « présentement il a prins charge faire pour la ville au pays « d'Auvergne, vers monseigneur le duc d'Albanye, gouver- « neur dudict pays, et vers monsieur de Berbezieux pour les « prier de par nous et supplier qu'ilz nous veuillent donner « traicte de blez dudict pays. » — Lettre dudit Doillon au consulat sur les résultats de sa mission. — Mandat de payement pour Jehan Prestreau et Pierre Barbyot, citoyens de la ville de Lyon, de la somme de huit mil livres tournois « pour icelle par eulx porter à monsieur le visiteur Claude de Bourges et Henry Gimbre ou à l'un d'eulx estans en Bourgoigne pour en subvenir au payement des blez qu'ils ont achapté ou fait achapter pour la provision de ceste ville. » — « Parties de despence faicte par Benoist Rochefort, conseiller, en deux voyaiges par luy faits suivant l'ordonnance du consullat à Grenoble par devers messieurs du Parlement et des Estatz du Daulphiné avec lettres dudict consullat pour les prier et requérir permectre sortir blez dudict pays pour les amener en ceste ville pour le secours d'icelle actendu la nécessité qui y estoit », — despence faicte par « Me Hugues Vidil et Jehan Croppet, envoyez de la part de « messieurs les conseillers de la ville de Lyon à Grenoble « pour porter les lettres du Roy, nostre sire, et desdits con- « seillers de la ville de Lyon, aux seigneurs des Estatz et « au Parlement dudit Grenoble pour avoir la traicte de « mil asnées de blé ». — Payement fait à Claude de Lagrange, notaire royal, pour « ung voyaige d'aller jusques à « Ampuys où l'on envoye de nouveau par devers mon- « sieur de Maugiron, lieutenant de M. le gouverneur du « Daulphiné, luy porter lettres que le Roy luy envoye pour « avoir traicte de blez dudit pays ». — Mandat pour Regnaud Barlet, marchand de Lyon, pour aller en Daulphiné retenir blé à Chavanoz et autres lieux à l'environ

pour les faire venir en ceste dicte ville »; pour Humbert Paris « à cause du voyaige qu'il a prins charge faire pour la « ville en Bourgogne pour l'affaire des blez. » — « à hon- « norable Lyonnard Montaignat, l'un des conseilliers de la « ville, pour sa despence et vacation d'avoir esté à Vienne « et Sainct-Symphorin d'Ozon savoir quelz greniers de blez « il y avoit, pour affin d'en advertir messieurs des Estatz et « du parlement de Daulphiné qu'ilz veuillent permettre « eu pouvoir amener en ceste ville pour la provision « d'icelle ». — Don fait « à monsieur Palamydes, secré- « taire de monseigneur l'admyral gouverneur de Bour- « goigne, pour plusieurs lectres qu'il a faictes et dressées « de par ledict sieur Servans pour la traite des blez audict « pays de Bourgoigne et affin que par cy après il aye envers « ledict sieur les affaires de la dicte ville pour recom- « mandez, mesmement esdictes traictes. » — Mandement au sieur de la Bessée « pour ung voyaige par luy faict de « ceste ville à Montbrison par devers messieurs les bailly « et gens du conseil de Madame audit pays avec lettres et « mandemens du Roy affin de pouvoir tirer blez dudict « pays »; — pour Philibert Berthet, messager de Lion, « pour « cinq journées qu'il a vacqué allant, venant et « séjournant de ceste ville à Grenoble porter lettres de « messieurs de l'esglise et du consullat à messieurs du « parlement et des trois estatz du Daulphiné, pour avoir « traicte des blez qu'ilz ont ferme au pays de Daulphiné; « au grenetier Jehan Daullon, pour quatre jours qu'il a « vacqué d'estre allé de ceste ville à Mombrison comprins « sou séjour et retour avec messieurs les doyen de la grant « église et de Sainct-Romain par devers monsieur le bailly « de Fourest pour obtenir traicte de blez dudict pays; « pour Théode Levyn, marchand de ceste ville, pour ung « voyaige que présentement il fait pour la ville devers le « Roy estant à Bloys en dilligence pour obtenir dudict sei- « gneur traicte de blez de Baulce, Orléans, Berry, Bour- « goigne, Vellay et autres pays. » — Mandement pour Symon Ravenat, clerc « tant pour sa vacation et despence que pour le louage d'un cheval d'avoir par luy esté à Vymeis venant de seoir où il avait esté envoyé pour s'enquérir de certain blé illec arrivé, amené de Bourgoigne par Philippes Brulamac Lucquoys et se le deschargeoit audit lieu où il estoit question de le transporter hors de ce pays pour affin d'y obvyer ». — « Despense faicte par Guillaume Boulet, par le commandement de messieurs les conseillers pour aller mectre soubz les mains du Roy les blés que troverois (*sic*) le long de la Sonne aucy de deux voiages en Bourgongne par devers monsieur de Langes pour avoir la trete des blés ». — « Mandement parties et quic- « tances de Édouard Grand, du charroy, conduicte et autres « fraiz faitz pour avoir fait amener en ceste ville les blez achaptez des dames de Chevrières et de la Lyegue ». — « Parties des fraiz et despence faict pour aler de « Lion à Villefranche faire publier le crie et lettres « patentes du Roy, nostre sire, pour faire lever les inhi- « bicions et deffences faictes par les officiers de Beaujo- « loiz de non pouvoir tirer les blez hors dudict pais « de Beaujouloiz. » — Compte d'un voyage « faict par « maistre Claude Gravier, notaire royal, secrétaire de la « ville à Paris et en court devers le Roy, nostre sire, envoyé « et député par le consullat pour obtenir lectres dudit sei- « gneur affin de mectre à néant les deffenses faictes par les « baillifz, chastelains et autres officiers du ressort et bail- « liage de Lyonnois de non amener en ceste ville blez et « grains à fere pains parellement pour en avoir provision, « du Daulphiné qui ne veullent permectre en tirer, aussi « pour poursuive le procès contre les fermiers des drapz de « soye et pour autres causes déclairées en ses mémoires. »

CC. 786. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — Fortifications. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué à faire les murailles « qui se font entre le petit boullevard Sainct-Sébastien et « la Cazemacte »; de ceux « qui ont vacqué et continué à « faire le pont-levis du grand bolevard Sainct-Sébastien « et nourriture des coquins et maraulx qui ont vacqué à « porter terre aux fossés pour fère la largeur desdits fossés; « payement des ouvriers qui ont vacqué et continué à « oster les terres pour faire les fondacions entre le petit « bolevard Sainct-Sébastiens et la Cazemacte; payement « de vingt sept piez carrez pierre chuyn à rayson de troys « solz deux deniers le pyé rendu sur le port Saint-Vincent « pour servir aux ouvraiges des rempars et fortiffications « de la ville. »

CC. 787. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives de dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — « Despence faicte pour rom- « pre et tirer la pierre de la perrière qui est audevant de « Pierre-Scize et charroyer ladicte pierre sur les boule- « vardz Sainct-Sébastien. »

CC. 788. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier

général de la ville de Lyon — « deniers payés par ledit trésorier pour les fraiz faictz à cause du tendaige, entretenement et guarde des chaynes tendues au travers de la Saonne, gens commis aux portes de ceste ville pour guarder et empescher l'yssue des bledz ; » deniers payés « à Me Jehan Canappe, régent commis au collége de la Trinité, pour soy ayder à meubler et entretenir aux fraiz que luy convenoit faire en entrant dans ladicte regence, » « despense fournie par Jacques Coulaud pour le disner de messieurs les conseillers, aussi de monsieur de Vauzelles, advocat et consul de la ville, le mardi XII janvier mil Vc vingt huict (v. st.), auquel jour ilz vacquaient depuis le matin jusques au seoir, pour avoir adviz sur plusieurs choses concernant les affaires de la ville, tant pour le différant que le Consullat a avec messieurs de l'Esglise, au moyen du colliége de la Trinité nouvellement érigé, où le Consullat a pourveu d'un recteur aux gaiges de la ville, à quoy iceulx sieurs de l'église veullent empescher disans que à eulx est de ce faire ; » « frais des avaucemans sur Saonne par encorbellemans faictz par permission du Consullat que autrement, dont du tout avoit esté tenu propos de tous les différans se soubzmectre en arbitraige, de quoy mesdits sieurs de l'église pressoient, affin, devant que y procéder, entendre le droict de la ville pour l'observer et garder que autrement. » Mandat de payement d'une somme de cinq cens livres receue par Me Charles de la Bessée de Me Mathieu Chalan docteur pour la revente de XXV l. t., pension deue à l'ospital sur les granges maison et ténement de Fontanières mise en ses mains d'une part, et cinq cens cinquante deux livres provenues des aumosnes faictes par Laurens Ducorval, Jehan Sève et Jehan Marie estans ès mains de Me Jaques Coulaud ; » « pour Pierre Solas, dit Lesperonnier, pour avoir vacqué par ordonnance du Consulat à garder deux fustes de sel que les fermiers du tiraige du sel vouldoient monter en Bourgoigne, lequel l'on feist saisir à cause que la ville en estoit desgarnie et dépourveue ; » « parties des journées faictes par Charles de la Bessée trésorier de la ville et communaulté de Lyon, pour avoir esté de ceste ville à Saincte Colombe et Condrieu, pour donner ordre à la recepte de deux solz six deniers tournois que la ville prent sur chacune quarte sel, qui se vend ès greniers desdits Saincte Colombe et Condrieu, et commettre gens à ce entenduz, pour tenir contrerolle de ladicte vente, à quoy faire il a esté envoyé le pénultiesme jour de décembre passé, où il a vacqué troys jours, » — « parties des fraiz faictz pour faire adjourner Guillaume Remond et ses consortz fermiers du tiraige du sel à Aigues Mortes, par devant monsieur le gouverneur et séneschal de Beaucaire et de Nymes, commissaire à ce député par le roy nostre sire, en son conseil estroit, à veoir procédure, tesmoings, et procéder sur l'entérinement des lettres de sa commission, qui est pour empescher l'aulsement dudict sel, que lesdits fermiers poursuyvent, ainsi que le scindiq de Languedoc a escript au Consulat, dès samedy dernier XXVIe de février mil Vc vingt-neuf (v. st.). — Payemens faictz aux roys des jeuz d'arbaleste et collevryne, affin de les entretenir. »

CC. 789. — (Portefeuille) : 34 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier de la ville. — Frais de répression de l'émeute dite *Grande rebeine*, arrivée à Lyon, au mois d'avril 1529. — Montre et payement « des hommes mys sus aux gaiges et soulde de la ville et communaulté de Lyon, soubz la charge et conduicte de noble personne Anthoyne de Varey, barron de Malleval, seigneur de Chasses et Belmont, lesquelz ont esté payez dans le cloistre de Sainct Bonavanture audict Lyon, le premier jour de may mil Vc vingt-neuf, à chacun vingt quatre solz tournois pour leurs gaiges de quatre jours, assavoyr le XXVIIIe, XXIXe et XXXe avril, ledit premier de may, à raison de six solz pour jour, au feur de neuf livres tournois le moys... » — « Rolle des pyonniers et souldars payez le XIX may MVcXXIX en nombre IIc, payez pour quatre jours, ledit jour comprins. » — Payement faict « à Françoys Guérin, chastellain de Rontallon, de cent solz tournois pour les fraiz de justice et autre despense faicte audit lieu de Rontallon à cause de Pierre Nuguet dudit Rontallon, qui fut constitué prisonnier audit lieu, où il a esté l'espace de huit jours, lequel estoit au pillaige faict en ceste ville le XXV d'avril, comme il s'est trouvé par son procès ; » à Claude Pérault, sergent royal, vingt-cinq solz tournois, « pour estre allé de ceste ville à Meyzieu recouvrer un prisonnier, saisy du pillage par luy faict le jour de l'esmocion du peuple faicte en ceste ville ; » à Claude Cheval, « trompecte pour avoir servy la ville pour les exécucions et bannissemens de ceulx qui ont été accusé de pillayge ; » — « parties de despence fournies par Humbert Coryaud, lieutenant du prévost des mareschaulx en ceste ville de Lyon, pour aller quérir hors ceste ville plusieurs délinquants séditieulx qui firent le saccagement en ceste dicte ville. » — « Parties des fraiz faictz par Humbert Coryaud, dit Archimbaud, lieutenant du prévost des mareschaulx pour mener à Miribel et ramener en ceste ville de Lyon Jehan Musy, en ensuyvant le bon plaisir et ordonnance de Monseigneur de Savoye, et pour ce faire, s'estre departy de ceste ville, (de Lyon) le lundy derrenier jour de May MVcXXIX après disner, pour mener ledit de Musy

audit Miribel, et y estre allé coucher accompagné de sa bande en nombre vingt-sept, lequel il avait ramené en ceste dicte ville aux prisons de Roanne le lendemain matin ensuyvant, deuxiesme jour dudict moys de juing.» — Mandat pour Anthoyne de Bussy notaire et une bande de douze personnes avec l'aide desquelles « il avoit esté prendre en la grange du Pape, rière le pays de Bresse ledit Jehan Musy. » — « Parties de pain deu à Anthoyne Verrier, bolengier, qu'il a fourny par commandement de messieurs les conseillers au chartrier des prisons du roy à Roanne, pour le nourrissement des personnes de ceulx qui avoient faict l'émotion et sacaigement en ladicte ville, lequel pain il a convenu fournir pour ce que ledit chartrier ne vouloit rien bailler esdits prisonniers. » — Liste des personnes exécutées « par maistre Jehan Jaquemet, exéquuteur de la aulte justice, et payement à lui fait pour cette exécution.» — « Payement fait à Claude Foillet, dit Chambéry, maistre charpentier de Lyon, pour ses gibetz et potences, qu'il a faictz et érigés sur le pont de Saonne, esquelz ont esté penduz Jehan Musy et autres délinquans. » Payement « d'Antoine Picquet, Jehan Faye, juge des ressortz, Anthoyne Audon, Pierre Menil et Benoist Burbenon docteurs, Pierre Morel, docteur, Mathieu de Vauzelles, Annemond Chalay et François Faure, greffiers, pour avoir vacqué aux procès d'Anthoine Incano et Jehan Musy, qui ont esté condempnés à estre penduz, Thierry Lartilleur à estre fustigé, et autres à estre mys en gallères, lesquelz estoient des séditieux et sacaigèrent les maisons et greniers de la ville. » — Exemption du « huitiesme » et « dixiesme » du vin accordé par le consulat à Laurens du Corval, « parce que l'année précédente et le vingt cinquiesme jour d'avril, que fut faicte la sédicion en ceste ville, tout son vin, qu'il avoit en bonne et grosse quantité, et la plupart de tous ses biens meubles, or et argent, luy fut pillé et sa personne blécé jusques à la mort ; » — don de 785 l. t. 9 s. t. « fait par le Consulat à Monsr le prévost de l'ostel, de Botières, ses archiers et serviteurs, à monsieur l'advocat Matery, greffier et autres, pour les services rendus par eux à la ville à l'occasion de la sédition ; don de douze escus d'or à monsieur de Jons, gendre monsieur de Belmont, à cause de ce qu'il a vacqué depuis le XXV d'avril derrenier passé, que fut la sédicion et pillaige faict en ceste ville. »

CC. 790. — (Portefeuille) : 42 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier général de la ville de Lyon. — « Rolle et parties de despence faicte le jour Saint Thomas appostre, XXIe décembre MV^c vingt neuf, tant pour l'oraison doctoralle faicte ledit jour, messe du Saint Esperit, scindicat, que autres menuz fraiz acostumez ledit jour. » — Mandat de payement pour « les gardien et couvent Sainct Bonaventure, pour la messe journelle qu'ilz ont dicte en la chappelle du Sainct Espérit du pont du Rosne ; » pour Philippes Galland, « pour fin papier à escripre mys en la salle de l'ostel commun, pour servir aux actes, mynutes et mémoires ; » — payement à Pernet Pyrod, chapuis, « de cinq tableaux qu'il a faictz pour les cinq portes où sont escriptz les ordonnances faictes aux commys à garder pour la peste. » — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué à faire une fenestre en l'hostel commun de la ville pour poser une médaille antique, » — « à rabiller le grenier du poix des farines et le pont de boys du pont du Rosne et affaire une porte au port Charlet ; à faire ung couvert au cansel de la porte St-George et bouter ung somyer ; à continuer la réparacion de la porte Sainct George et en l'ostel commun, aussi à retenir la travaison du grenier de la ville sur le poix des farines en la place des Carmes, à faire ung couvert à la porte du port Charlet et planter des larmiés aux chanées des portes du port de rue Neufve ; à faire une pille à l'hostel-dieu du pont du Rosne, à garnir de terre et gravier à fleur de terre et à lyveau la dicte pille, à cause des concavemens qui y avaient esté faictz ; à desmolir aucune vielle muraille en la rue Sainct Anthoyne, tyrant à la Saonne, pour eslargir ladicte rue ; à recouvrir le couvert de tout l'ostel commun, redresser la margelle du puys dudict hostel commun, et autres choses nécessaires ; — payement a Jaques Couland, concierge de l'ostel commun de ladicte ville, des collations et chandelles par luy fournies en la salle du Consullat et chambre des papiers ; d'une robbe de drap tanoir à la livrée de la ville, donnée à Jacques Couland et Claude Archimbaud, mandeurs du Consullat, pour porter le jour Sainct Thomas prouchain, pour en icelles robbes actacher manches d'orphévrerie aux armes de la ville ; » — « payement à Henry Dupiney, sellier, de deux seaulx de cuyr achaptez de luy pour toujours entretenir et garnir les ratteliers estans en l'ostel commun de la ville, et autres lieux pour ce ordonnez, pour servir à ung affaire de feu ; » — « payement à Jehan Boysson, crye public de trente six arquebuzes, dont l'une à crochet, achaptées à l'ancan, ainsi qu'elles se cryoient et mectoient à vente. »

CC. 791. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier.

1529-1530. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Charles de la Bessée, trésorier

général de la ville de Lyon. — Payement « des confitures, dragées et autres choses fournies par Claude Raisonnier, marchant apoticaire, desquelles a esté faict don et présent de par la ville à messeigneurs de Bourges et premier président de Paris, en faveur des plaisirs qu'ilz ont faict à ladicte ville, » — « de six tasses d'argent à pyé, dorées, pesant dix-huit marcs, une once, seize deniers, et pour deux esguières modernes à manche carré, dorées au bort, pyé et millieu, pesant six marcs, deux onces, deux deniers, qu'est en tout XXIIII marcs III onces XVIII deniers, montant, à raison de seize livres tournois le marc, ladicte somme IIIᶜ IIIIˣˣ XI l. X st., desquelles tasces et esguières a esté fait don et présent de par la ville au seigneur Pomponio de Trivolce, lieutenant pour le roy au gouvernement de ceste ville et pays de Lyonnois ; » — « parties de dragées et confitures prinses de Claude Raisonnier, espicier, et données par ordonnance du consulat à messire Claude Bellièvre, docteur, aussi conseiller, estant pour lors détenu en malladie, pour aucunement le consoler de sa dicte maladie ; » — « despences de bouche faicte par Gabriel de Russy, armurier du roy, roy de la colovrine, aux acquebutiers pour le service de la ville par le commandement de messieurs les conseillers de Lyon. » — « Despence de bouche faicte pendant le temps de l'audition des comptes généraulx de la ville et communaulté de Lyon, renduz par monsieur le trésorier de la Bessée, de l'année finie le derrenier jour de septembre MVᶜ vingt-huit. » — « Rolle et parties de despence de bouche faicte par messieurs les conseillers de Lyon et avec eulx les notables esleuz pour coadjuteurs au consulat, laquelle despence a esté faicte par plusieurs foys pour desjeuner, disner de plusieurs jours depuis le XXV d'avril MVᶜ vingt-neuf, tant en l'ostel commun, Roanne, que autre part, où ilz s'assembloient et assistoient journellement, pour donner ordre aux gros affaires de ladicte ville, soit pour faire assembler messieurs les gouverneur, gens de justice, pour donner ordre à prendre et faire emprisonner ceulx qui fesoient l'esmocion et saccagement en ceste ville le XXVᵉ d'avril, ponr donner ordre à l'affaire des blez que autrement. » — Payement à Pierre Bernod et Claude Deschamps, de « dix-huit symaises vin blanc et clairet viel, donné et présenté de par la ville à monsʳ de Saint-André, bailly de Beaujoloys, affin qu'il eut la ville pour recommandée au fait de la traicte des blez du pays de Dombes, et de douze perdriz, dont huit baillées à messieurs de la primace Hugues du Puy et receveur Symon Caille, au mois d'octobre dernier, qu'ilz alloient par devers monsʳ le président de Daulphiné, de par la ville, à Veychillieu, sa seigneurie, où il estoit pour le prier faire assembler les Estats dudit pays, et le prier soy y trouver, pour donner ordre à la traicte de Vᶜ asnées de blé, que le roy avoit permis tirer dudit pays pour la fourniture de ceste ville, et les autres quatre perdriz aux secrétaire soubz signé et trésorier de la ville, qui alloient a Charly par devers monseigneur de Belmont, pour le prier souffrir que du mandement de sa baronnie de Malaval l'on puisse amener en ceste dite ville des blez, mesmement une quantité qui appartenoit à madame de Luppé. » — Payement « faict à Claude Deschamps et Cristofle Cocte de ce que leur est du pour les présents faitz à messieurs les esleuz de Lyonnois, assavoir sieurs Anthoyne Grolier, Claude de Vignolx, Pierre Cholet et mᵉ Aymard de Beaujeu, leur lieutenant, aux estraynes de Noël MVᵉ vingt-neuf, affin qu'ilz aient en bonne et briefve justice les procès et affaires de la ville pour recommandez, mesmement le fait des impositions, aydes et gabelles, que messieurs les conseillers tiennent à ferme du roy nostre sire. » — « Parties de vin deues par messieurs les conseillers de la ville de Lion au nom de la communaulté, lequel a esté donné et présenté de par la ville tant a messieurs de Botières, prévot de l'ostel, pendant le temps qu'il a séjourné en ceste ville, où il avoit esté envoyé par le roy nostre sire, pour faire pugnition de ceulx qui feirent la sédition et saccagement de ceste dicte ville, au seigneur de la Fayete, monsʳ de Maugiron, lieutenant au gouvernement de Daulphiné, monsʳ de la Chaulx, ambassadeur de l'esleu empereur pendant le temps que iceulx seigneurs ont esté et séjourné en icelle ville ; » — « despence faicte pour avoir fait cryer la paix en ceste ville de Lyon, faicte et traictée entre le roy, nostre sire, le saint père le pape, l'empereur, le roy d'Angleterre et le roy d'Ongrie, publiée le samedy XXVIIIᵉ d'aoust MVᶜ vingt-neuf et pour avoir fait les feuz de joyes le lendemain sur le pont de Saonne et devant l'ostel commun. » — Payement à Pierre Manissier, citoien de Lyon « de deux flacons d'argent par luy achaptez à Paris de Boudayne, geollier, pesant seize marcz une once et demye, au pris de quinze livres, cinq solz le marc, montant ladicte somme de 250 l. t. pour d'iceulx faire don et présent à monsieur de Loges, à cause des blez qu'il a permis venir de Bourgogne en ceste ville. » — Payement « des ouvriers qui ont vacqué à faire ung tournevant à l'hostel commun de la ville et rabiller les greniers de blé de la ville, c'est assavoir les deux greniers de Sainct-Vincent et le grenier du poix des farines, et y faire fenestres et autres choses nécessaires. » — Mandat de payement pour le trésorier de la ville Charles de la Bessée, qui demandait à « estre récompensé de ce que du voyage dont il fut dépesché pour aller en court, où fut avoué après par le consulat qu'il n'y irait point, à cause de diligense, achaptz de chevaulx et habillemens qu'il feist, ensemble du prest d'une sienne mulle, qui fut par luy prestée au sire Hugues de la Porte, depputé pour aller en court de par ladicte ville, où elle a demeuré deux moys et demy entiers. » — « Parties de despence faicte pour la mulle

achaptée par ordonnance des conseillers, laquelle fut baillée à me Claude Gravier, secrétaire de ladicte ville pour faire ung voyaige en court, laquelle mulle, au retour dudict secrétaire fut myse en l'ostellerie aux dépens de ladicte ville.» — «Parties des fraiz, journées et vaccations faictz par Charles de la Bessée, trésorier et receveur général de la ville et communaulté de Lyon, au voyaige qu'il a faict de Lyon à Paris et St-Germain-en-Laye, où estoyt la court, où il a esté envoyé en poste et diligense par messieurs les conseillers pour certaines affaires... » — Frais de séjour à Paris de mr Laurencin, seigneur de Riverie député de la ville en janvier, février et mars 1529 (n. st.). — Frais de voyage faits par Guichard David par ordonnancé du Consulat, « à la poursuite des blez et pour acouster l'artillerie, par « Catherin » pour la traicte des blez. » — « Compte de Théolde Levyn, marchant citoyen de Lyon des fraiz et dépences, faictz et fourniz en ung voyaige par luy faict de ladicte ville de Lion à Amboyse, où estoit le roy, auquel lieu il fut envoyé par messieurs les conseillers pour avoir et obteobtenir traicte des blez des pays de Fourest, Vellay, Vivaroys et Daulphiné, à cause de la nécessité qui en estoit en icelle ville. »

CC. 792. — (Portefeuille) : 4 cahiers in-12°, 3cahiers in-4° papier, ensemble 128 feuillets.

1529-1530. — Comptabilité. — Carnets du grabeau de l'épicerie des foires de Pâques, d'août, de Toussaint 1529 et des Rois 1530 (n. st.). Compte de Bastien Durand, de la recepte par luy faicte des emprunts faitz sur les apparens particuliers, en l'an MVcXXIX, pour fournir au roy l'octroy de XXIIIIm l. t. pour sa rançon et recouvrement de nosseigneurs ses enfantz ostagers en Espagne. » — Compte de Bastien Durant, commis en payement par le menu du don gratuit de XX solz pour asnée froment, et X sols pour asnée seigle, entrez à Lyon ès moys de may et juin MVc XXIX, ensemble les billetz qui avoient esté baillés journellement à ceulx qui amenoient desdits blez. »

CC. 793. — (Registre) : 131 feuillets in-4°.

1529-1530. — Double de CC. 778.

CC. 794. — (Registre) : in-4°, 74 feuillets papier.

1530-1531. — « Carnet de recepte faicte par Jacques Coulaud du maniement des deniers communs, dont il a eu charge par messieurs les conseillers de la ville de Lyon, ensemble de la despence par luy fournie depuis le premier jour d'octobre MVc trente, et finissant le dernier jour de septembre ensuivant MVcXXXI. »

CC. 795. — (Portefeuille) : 41 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses faites par Jacques Coulaud, commis à faire la recette des deniers communs. — Gages des fonctionnaires et employés de la ville : Lyonard Montagnat, Seneton, Favre, André de Larben, de la Porte, P. Manissier, conseillers ; de Jehan Sala, capitaine de la ville, de Jacques Le Charron, greffier des élus de Lyon ; de Gravier, secrétaire de la ville ; de Claude Archimbaud, mandeur du consulat, de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Symon Martin, commis au recouvrement des restes des impositions, aides et gabelles ; des commis au recouvrement de l'entrée des cinq espèces savoir : les vins, les camelots, l'épicerie, le poids des farines et le sel « débité tant en ladicte ville, qu'ès lieux de Coyndrieu et Saincte-Colombe, » de Pierre Morin, notaire, et Jehan Perret, fermiers du cartelage, de Robert Albisse et Pierre Tourvéon, fermiers des impositions, aides et gabelles de la ville ; de Jehan Guérin, Jullian Bergier, sergents royaux, ces derniers pour « avoir saisy et arresté ung bateau de sel, que certains marchans avaient amené de Vienne ou Saincte-Colombe, qu'ilz voullaient mener à Mascon ; » de Gonin Pouallier, Nicolas Reginon, Jehan Saigne, Jehan Estraignat, Jacques Ginet, Benoist Geoffroy, Jehan Chenu, commis à tenir le contrôle des entrées des cinq espèces.

CC. 796. — (Portefeuille) : 34 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Salaires des employés inférieurs. — Prix distribués aux rois de l'arbalète, de l'arc et de la couleuvrine. — Payement de Claude Cheval, trompette, chargé d'aller à Fourvières « soir et matin sonner avec sa trompecte, à l'heure que l'on doit ouvrir et fermer les portes de la ville, comme il est de coustume. » — Payement d'une trompette, « achetée de Simond de la Vannelle, faiseur de trompettes, dont s'aidera Claude Cheval, trompette, pour ce que le dict Cheval a rompu sa trompete et n'a pas de quoy en achapter une autre. » — Payement du dit Cheval, trompette, et d'Humbert, archer, « commis de la crye pour avoir cryé par deux foys le mandement de l'espicerie pourtant deffense de ne charger ni souffistiquer les gingembres et espiceries ; » — de Gonyn Paulmier, « commis à faire l'esveil de nuyt tous les lundis et les festes des trépassez, en l'honneur et commémoration des dits trépassez. » — « Rolle et parties de despence pour le jour et feste Saint Thomas appostre, XXI décembre MVc trente, pour la messe du Saint Esperit,

céllébré le dimanche avant la dicte feste. » — Payement fait aux « gardiens et couvent Saint Bonaventure pour la messe journelle, dicte et célébrée par les religieux du dict couvent, en la chapelle du Saint-Esperit du pont du Rosne; » payement d'Etienne Bourdelin et Jacques Mayod, commis à la garde des clefs de la porte du pont du Rhône.

CC. 797. — (Portefeuille) : 31 pièces, papier, 4 cahiers in-4°, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de procédure et d'administration; procès « contre les Luquoys, Florentins et autres marchans d'estrange nacion, demeurans en ceste ville de Lyon, qui ne vouloient payer les taux et cotes de la rançon du roy à laquelle ils ont esté cotizés. » — Députation à Paris en raison du dit « et pour obtenir abolicion des trois foires nouvellement érigées à Grenoble par monsieur le comte de St-Pol, » de Me Mathieu Vauzelles, docteur juge-mage de Lyon. — « Compte de messire Claude Bellièvre, docteur, et sire Hugues de la Porte, d'un voyaige par eulx faict en court ès moys de juillet, aoust et septembre MV^c^ XXIX, tant pour la modération de l'octroy de la rançon du roy, la ferme des gabelles, que autres affaires de la ville. »

CC. 798. — (Portefeuille) : un cahier in-4°, 42 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Approvisionnement en blé et en sel; mission donnée à Théolde Levyn pour acheter du blé en Provence, à Avignon et autres lieux à l'environ; suspension du cartelage du blé, appartenant à monseigneur l'archevêque de Lyon, depuis le 19 octobre 1530 jusqu'au 18 juillet 1531. — Voyage de M. de Bellièvre en Dauphiné pour obtenir du Parlement de Grenoble la traite des blés de leurs pays, de Loys de Gervays de la bande du seigneur Théolde de Trévolcy, gouverneur de Lyon et pays de Lyonnais, au même pays et dans le même but. — « Frais de journées et vaccations de Gabriel Gonnet notaire, Jehan Regnaud, Pierre Fabry, Denis Lemoyne, et autres sergens. qui ont vacqué par la commission de monseigneur le gouverneur de Lion et pays de Lionnoys, que les blés dudit pays de Lionnoys ne fussent transportez par cotaulx ne autrement en Dauphiné, et à contraindre les dits cotaulx à amener les blés qu'ilz trouvaient en ceste ville de Lyon, affin d'obvier qu'elle n'en tombast en nécessité.» — Envoi de plusieurs personnes « sur les champs, tant à Saincte-Colombe et pors à l'environ, que pareillement sur les portz de la rivière de Saône, avec commission de monsieur le gouverneur pour contraindre les marchans de cotaulx conduisant blez à les amener en ceste dicte ville. » — Voyage du sieur Paris en Auvergne devers monsieur de La Fayette, pour à luy pourter les lettres du roy et de mes dits sieurs les conseillers, pour avoir la traite des blez du dit pays d'Auvergne. » — Payement de mons^r^ de Frissonnet et Dumas, « pour avoir vacqué à la prière du consulat à prendre garde et tenir mains au lieu du pont Empeyrat et pays à l'environ, qui est l'issue du pays d'Auvergne, que les blez que les marchans du dit pays amenoient en ceste ville ne fussent arrestez et les faire eslargir..... » — Voyage en cour de Claude Baronnat « pour remontrer au roy la nécessité en quoy la ville estoit, au moyen des deffenses des traictes des blez faictes par ceulx de Daulphiné et autres pays prouchains de la ville, et le supplier abollir lesdictes deffenses, lesquelles ne seroient que pour causer cherté des blez...» — Voyages faicts par Jehan Sève, marchand à Digoin Marcigny et autres ports à l'environ, par mons. de Bozolz, Jehan Doulhon, en la ville du Puy par devers mons. le bailly du Vellay et autres officiers du roy au dit lieu, pour leur présenter et exhiber les lettres du roy contenant traicte des blez. » — Achat de blé fait à Jehan Roziers, marchand de Feurs ; à Bonnet de la Forye de la même ville; — certificat d'entrée pour les blés amenés par Vincent Petit, marchand de Lyon, — traversée de Lyon par des blés du Velay à destination de Vienne, — voyages d'Edouard Grand à St-Symphorien-le-Chastel et de Florent de Seignolles à St-Galmier pour assurer l'approvisionnement de la ville. — Compte de Sébastien Durant touchant le don gratuit du blé.

CC. 799. — (Portefeuille) : 17 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Approvisionnement de la ville en blé et en sel; suspension du droit de cartelage, appartenant au chapitre de Lyon sur les blés, et indemnité au fermier de ce droit; payement de Jehan Molyn, clerc notaire, de Jehan Marcyal « qui ont vacqué aux pois du pain, » de Barthélemy Rosant, dit Bourduysant, pour avoir vacqué à garder la chesne traversant la Saône le droit d'Esnay, pour obvier la descente de blez et de non en porter hors cette ville de Lyon ; » des personnes qui ont tenu registre de l'entrée des blez; transport de blé à Lyon fait par Henry Gimbre; achat à Claude Lebon, marchand de Vienne, d'une cargaison de sel qu'il voulait mener à Macon; — entrée en franchise d'une

cargaison de gingembre venant d'Antibes.—Frais de voyage de Théolde Levyn, envoyé en Bourgogne, pour obtenir de l'amiral gouverneur de ce pays la traite des blés, de Jehan de la Colombière, envoyé à Montbrison, pour sommer les habitants de s'associer aux poursuites des Lyonnais pour obtenir le rabais du prix du sel, et empêcher « l'aulcement du dit pris; » de Guichard David, envoyé à « Roanne, Digoin et portz à l'environ sur la rivière de Loyre, pour savoir s'il y avait blez venus de France, et s'il en venait, affin de donner ordre y envoyer pour les achapter. »

CC. 800. — (Portefeuille) : 12 pièces, 1 cahier in-4°, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.—Rolle et parties de « despense faicte en ceste ville de Lyon, par ordonnance de messeigneurs les conseillers de la ville pour les joyeuses nouvelles qu'ils ont eues du roy notre dit seigneur, par ses lettres reçeues le VIIe juillet MV^c trente, comme nosseigneurs et princes le Daulphin et duc d'Orléans, ses enfants, le premier jour du dit moys, furent dellivrez d'ostaiges qu'ils avaient tenu en Espaigne pour la rançon du roy notre dit seigneur; après la réception desquelles lettres et incontinent, les dits conseillers se retirèrent par devers messieurs les officiers, lesquelz conclurent en ce même instant faire crye et publicacion des dictes joyeuses nouvelles avec trompectent et clarons, ce qui fut fait, où assistèrent messieurs les gens du roy, gens de justice du dict seigneur de Lyon, et les dits conseillers, et commandé la feste le dit jour de jeudi, le lendemain, et samedi ensuivant et feu de joyes; aussi fut fait plusieurs histoyres et moralitez par la ville, par gens et filles à cheval, et le dimanche ensuivant, sur ung gallère, assize sur ung grant chariot. que trainoyent quarante hommes, tous nuz, acostrez en mores, où il y avait trois enfants représentant messeigneurs les enfants de France, trois filles en signe des trois vertuz. trois joueurs, tous habillez de taffetaz, avec deux mariniers et plusieurs chantres, le tout à la réjouyssance de ladicte bienvenue de nosseigneurs les enfants, où assistèrent toujours lesdictes trompectes et clarons, fiffres et taborins d'Almaigne. » — Payement de Jehan Rousans, « messaiger de pyé, pour sa vaccation de huit jours, en ung voyaige à Genefve et aux environs, où il avait esté envoyé pour par exprest savoir, si les Souysses y estoient venus et descendus, comme bruit estoit, en nombre de quinze mille, pour quelque querelle qu'ils avoient contre monseigneur le duc de Savoye et autres seigneurs du dit pays, en faveur des habitans de Genefve. » — « Parties dues par messieurs les conseillers de la ville de Lyon à Pierre Coppet, marchant potier d'estaing de la dite ville, pour avoir fait et renouvellé les grands potz d'estaing, servant pour porter présens de vin aux seigneurs venus en ceste ville, le roy y estant, comme monseigneur le chancelier, prélatz, ambassadeurs, généraulx de France et autres, qui ont pouvoir de faire plaisir à ladite ville. » — « Parties de vin deues par messieurs les conseillers de la ville de Lion à m^e Laurent du Corval et Jehan Plaussin, lequel vin a esté donné et présenté de par la ville à messieurs le cardinal de Trivolce, vyconte de Turayne, seigneur Théolde, gouverneur de Lionnoys, général de Languedoc et autres seigneurs... » — Payement à Pierre Piardet, tavernier du « Chappeau roge » du vin offert à m^r le général de Languedoc.

CC. 801. — (Portefeuille) : 13 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de repression de l'émeute dite *Grande Rebeine;* payement « de Thierry de Roche, artiller chargé de l'un des sédicieulx détenu ès prisons du roy à Roanne; » d'Humbert Coriaud, « lieutenant du prévost des mareschaulx, pour cause de vaccations par luy et ses archers faictes, tant en ceste ville que ès environs, pour sercher et prendre des délinquans et malfacteurs. » — « Fraiz de despence fournie pour avoir envoyé quérir Jehan Girard, dit Potyn, menuysier, habitant de Lyon, estant prisonnier à Rive-de-Gier, lequel est chargé estre l'un des sédicieulx qui saccagèrent ceste ville le XXVe d'avril MV^c XXIX. » Frais d'instruction et d'exécution.

CC. 802. — (Portefeuille) : 36 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses faites à l'occasion de la peste. — Payement de la veuve et des héritiers de « Pierre Solas, dit l'Esperonnier, qui avait vaqué trois mois avec Claude Bergeron et le Pellot à faire barrer les maisons infectes, faire absenter les infectz, conduire les mallades de peste à saint Laurent », de Michellette Roydet, « sœur et héritière de feu Christophe Roydet, jadis barbier, servant les mallades pestiffereux estant à l'hopital Saint-Laurent des Vignes;» — de Germain Chenu, procureur et « chargé de tenir le compte de la recette et despence des hospitaulx du pont du Rosne; » d'Antoine de Fons et Loys Nerbolier, « commis à la recepte du barraige du pont du Rosne soubz la charge de fermier, pour avoir gardé à la porte dudit pont du Rosne,

d'entrer les pestiffereulx et infectez, mesmement ceulx qui s'estoient retirez au pyé d'icelluy pont du cousté de la Guillotière, » « partie forny par Loys Terre, appotiquère pour les pestiffereux, estant à Saint-Laurent.» — « Parties deues à maistre Pierre Filouz, serrurier, des boutz à serrure, vournelles et autres choses de son métier par luy fournies, pour le barraige des portes des maisons infectes, affin de non les ouvrer, sans premièrement avoir esté nettoyées pour obvier au danger et inconvénient de ladicte maladie. » — Gages de Philippe de Lestot, de Pierre Laurent dit de Chessieu, de Claude Bergeron pour avoir gardé les portes St-Georges, St-Marcel, la porte St-Just et la porte du pont du Rhone « que aucuns infectz contagieux venants de lieux infectz n'entrassent en la ville.» — Salaire des ouvriers qui ont « vacqué et continué à faire certaines loges de postz à la maison et jardins de la Trinité, joignant l'Hostel-Dieu St-Laurent des Vignes, pour retirer gens suspectz de peste pour garder d'inconveniens, qui ne se mesle parmi le monde ; » — « qui ont vacqué au service des hospitaulx Saint-Laurent à cause des pestiffereux, et de nectoyer les maisons infectes, aussi de donner ordre d'amasser par la ville les povres par les rues, et les conduire tous les soirs mesmement les enfants, à l'ospital Sainte-Catherine pour les y faire coucher journellement ; » — « de Claude Vaudrenay, « pavisseur, à cause des herbaiges qu'il avait atrait au jardin de l'ospital de Sainct-Laurens, qu'il luy a convenu habandonner, à cause qu'il a convenu ceste présente année y retirer les pestiffereux et suspectz de peste pour en netoier la ville.» Défenses « de non laver aucuns drapeaulx, tilletz, tripes ne autres choses, quelles qu'elles soient, en la grande bachasce de la fontaine de Chena et de ne trobler ni maculer l'eau de ladicte grande bachasce. » — Salaires des personnes « qui ont vacqué à chasser et mettre hors les maraulx et coquins estrangers venuz en la ville mendier, à cause de la cherté du pain. »

CC. 803. — (Portefeuille) : 10 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses du collége de la Trinité. — Mandat de paiement pour Claude Tourvéon, tuteur des enfants mineurs de feu Claude Barsuraube, de la somme de cinquante livres tournois à lui accordée « pour et au lieu de la somme de quatre-vingtz livres, dont, à la requête du consulat, le capitaine Jehan Salla s'est à luy obligé, pour le louyé de la maison et grange dudit Barsuraube, assize près du Rosne et des granges de la Trinité, pour le lougeis de maistre Canape, régent des escolles naguières érigées en ladicte Trinité, duquel lieu et tènement de la Trinité le dit Canape feut contraint sortir, à cause des canonniers que le roy nostre sire y envoya pour faire son artillerie, et convint le louger es dictes grange et maison dudit Barsuraube, pour illecq l'entretenir à cause dudit colliége ou escolles ;»—pour François Fournier et maistre Claude Gravier à raison « du louage de leur maison, que fust de feu Benoit Damarain, en rue Neufve, pour la demeurance de m[e] Esloy du Vergier, maistre régent du colleige de la Trinité » ; pour Jehan Reynier et Jacques Robynier, « retenuz par le consulat pour régenter au colleige de la Trinité, pour le bien et instruction des enfants de la ville ; » pour Michel Vial, « bachellier dudict colleige ; » pour m[e] Heloy du Verger, maitre régent du collége de la Trinité, pour Flory Marpare, messager, « à raison d'un voyage fait à Mascon, pourter lettres au maistre d'escolle dudict Mascon, pour savoir s'il viendra régenter au colleige de la Trinité. »

CC. 804. — (Portefeuille) : 54 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de construction des fortifications. — Payement « des ouvriers qui ont vacqué et continué à tirer la pierre de la perrière qui est devant Pierre Assize, et charrier ladicte pierre de ladicte perrière au boulevard Saint-Sébastien. »

CC. 805. — (Portefeuille) : 40 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Mandat de payement pour Edouard Grand, citoyen de Lyon « aiant la charge et conduite des rempars et fortifficacions ; » pour les ouvriers employés « à faire le portal du grand bolevard Sainct-Sébastien et le pont-levis dudict bolevard ; » « à faire la tour du grand bolevard Sainct Sébastien et rabiller le couvert d'une des tours de la ville, joignant la porte Lambert, et faire des potenses et une estrappade ; » « à rabiller le puis du colliège de la Trinité et murer les portes audit colliège ; » « à rabiller le pont de boys du pont du Rosne. »

CC. 806. — (Portefeuille) : 15 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des

deniers communs. — « Despence faicte, tant pour avoir fait et dressé des loges pour tenir à couvert les povres et coquins, que l'on a contrainctz aller vacquer et travailler aux foussez des rempars et fortifficacions de la ville de Lion, comme ordonné a esté par messieurs les conseillers de ladicte ville, par l'adviz des notables terriers et maistres des métiers, affin de tenir iceulx povres et coquins à couvert de nuyt, esquels l'on donne leur vie de pain et souppe, qui leur est distribué par monsieur le visiteur de Bourges, Jehan Broquin et autres, qui sont à ce commis et à ce depputez par le consullat. »

CC. 807. — (Portefeuille) : 18 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué de rabiller les deux ponts du Rosne et de la Saonne, recouvrir l'une des tours de rue Neufve et remuer l'artillerie pour faire place au coliége de la Trinité, » — « à faire une muraille tendant de la grand rue du Temple à la rue Sainct-Anthoine, tirant au port Chalamon, pour eslargir ladicte rue ; » — « à recouvrir le portail de la porte Chanavier ; » — « à rabiller le pont de bois du pônt du Rosne et faire une porte sur le pont de la Saonne, par où l'on gecte de nuict les malfaicteurs qui sont condamnés à estre noyez par justice ; » — « à rabiller le pont de boys de Sainct Just et recouvrir à l'ostel commun de la ville. »

CC. 808. — (Portefeuille) : 14 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué à reffaire une pille du pont du Rosne, et des peyssières pour garder les pilles audit pont, et faire torner le Rosne dans la ville, et tirer de pierres en la perrière de Ferrier pour mectre en ladicte peyssière ; » « à rabiller le couvert de la tour de rue Neufve et recouvrir ladicte tour. »

CC. 809. — (Portefeuille) : 20 pièces, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement fait à la veuve et aux héritiers de Jehan Debire, « maistre masson, en son vivant conducteur de l'œuvre de la massonnerie des remparts et fortifficacions de la ville ; » — « des ouvriers employés à recouvrir l'église du Saint-Esperit de la barre du pont du Rosne ; » — « à recouvrir les chambres de l'ostel-dieu de Sainct Laurent des Vignes et rabiller la fontaine dudict hostel-dieu, et faire le couvert es retraictz dudit hostel-dieu ; » « à recouvrir la chambre des portiers de Pierre Size et rabiller le couvert de ladicte chambre ; » — « à faire des chières et des chassiz au colliège de la Trinité et recouvrir ledict colliège ; » — « à faire des portes aux granges de la Barre ; » — achat « de pierre chuyn à Guillaume de Solyer, pierreur de Sainct-Germain au Mont-d'Or ; » et de plateaux de bois de chêne « à Benoist Tichier et Benoist Mondon d'Artaz. » — Payement des ouvriers, « qui ont vacqué et continué à mener grosses pierres sur ung charriot, pour faire les fondacions des murailles qui se font entre la cazamate et le petit bolevard Sainct-Sébastien ; » — « à rabiller les portes de rue Neufve et le gibet sur le pont de Saoune. » — Payement de Claude Favard, citoyen de Lyon, « tant pour cinq toyses pavey qu'il avait fait faire, par ordonnance du Consulat, sur le port de St-Eloy, avoir fait découvrir les marches dudict port, qu'il avait fait nectoyer, à cause de plusieurs immondices qui y avaient été myses et gectées, tellement que les bateaulx n'y pouvoient aborder. » — « Payement de Claude Vaudrenây et consortz, pavisseurs, pour leur magnufacture de environ cent dix-sept toyses pavey, par eulx faitz au grant chemyn le long du tenement du couvent frère Jehan Bourgeoys, tant que le chemyn se comporte en largeur, lequel chemyn, qui est à l'entrée de la ville, estoit rompu et gasté tellement que chevaulx et charrètes n'y pouvoient passer. » — Allocation accordée à Me Clément Amyot, Claude Thibaud et Anthoine Marchant « pour leur ayder à faire ung mur de pierre et muraille, pour faire et entretenir une rue publique tirant de Bourgneuf en Veyse ou tenement de la Chenal contremont, tirant ès vignes et aux murailles de la ville, au lieu d'un chemyn qui y soulloit estre, et ce, pour pacifflier le différant estant entre messieurs de l'église St-Pol d'une part, et Me Clément Amyot, monsieur de Polleymieu, Jaques Ferrol, Claude Thibaud, Anthoine Marchant et autres, leurs consortz, ayans vignes audessus l'ospital de la Chenal, à cause du chemyn et passage qui est parmi le ténement de ladicte Chenal. »

CC. 810. — (Registre) : 54 feuillets in-4°, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — « Contrerolle de Jacques Coulaud, de la recepte faicte par Charles de la Bessée,

trésorier et receveur général de la ville et communaulté de Lyon, et ce, pour l'année commençant le premier jour d'octobre MVc trente, et finissant le dernier jour de septembre ensuivant MVc trente ung, durant laquelle année est assavoir que ledit trésorier de la Bessée fut suspendu de son office, et commis ledit Coulaud à faire la charge. »

CC. 811. — (Registre) : 84 feuillets, in-4° papier.

1530-1531. — Comptabilité. — « Compte de Jacques Coulaud, commis par messieurs les conseillers de la ville et communaulté de Lyon, à faire la recepte et tenir le compte des deniers communs qui se lièvent pour les réparations et closture de lad. ville, au lieu de Charles de la Bessée..... et est assavoir, que combien que les acquictz, mandemens et descharges soient levez sur led. de la Bessée, comme trésorier de lad. ville, néantmoins led. Coulaud en a fait led. payement, et à ceste cause, ordonné que lesd. acquitz, mandemens et descharges luy serviront en ce présent compte, comme s'ilz estoient levez sur luy. »

CC. 812. — (Registre) : 90 feuillets, in-folio, papier.

1530-1531. — Comptabilité. — « Compte premier de Jacques Couland, de l'année commençant le premier d'octobre MVcXXXI, finissant le derrenier de septembre MVcXXXI. »

CC. 813. — (Registre) : 62 feuillets in-4° papier, 3 cahiers in-12, papier, ensemble 53 feuillets.

1531-1532. — Comptabilité. — « Estat servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville et communaulté de Lyon de ce qu'il a à recevoir, durant l'année commençant le premier jour d'octobre MVcXXXI et finissant le dernier jour de septembre ensuivant trente deux, lequel estat ledit Coulaud a dressé, tant pour servir à sa dicte recepte, que pour tenir raison des payements à ceulx qui sont redevables. » — Carnets « du garbeau de l'espisserie de la foire de Pasques MVc trente, et de la foyre d'aoust 1530. » — « Journal servant à Jacques Coulaud, de la quantité de IIIIcXXIII asnées, V bichetz froment Beaulse, que fut achapté par le Consulat de Jehan Rozier, de Feurs, en l'année MVc trente. »

CC. 814. — (Registre) : 89 feuillets in-4°, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — « Journal pour Jacques Coulaud, de la recepte par luy faicte des deniers appartenant à la ville et communaulté de Lyon, pareillement de la despence sur ce fournie durant une année commençant le premier jour d'octobre MVc trente ung. »

CC. 815. — (Registre) : 44 feuillets in-4°, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — « Compte deuxiesme de Jacques Coulaud, commis par le Consulat de la ville de Lyon à faire la recepte payemens et tenir le compte général des deniers commungs de la dicte ville et autres, qu'ilz se lievent pour les réparations et fortiffications d'icelle ville, et ce pour une année commençant le premier jour d'octobre l'an mil cinq cens trente ung, et finissant le dernier jour de septembre ensuyvant mil cinq cent trente deux. »

CC. 816. — (Registre) : in-folio, 80 feuillets, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Double du registre précédent.

CC. 817. — (Portefeuille) : 18 pièces, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Affaires diverses. — Payement « à Henris Savore, papetier, de papier pour servir es rolles, mémoires, doubles, mynutes et mandatz et autres affaires, » « aux gardien et couvent St-Bonaventure de Lion de la messe qu'ilz sont chargés dire et célébrer chacun jour en la chapelle de Saint-Esperit du pont du Rosne ; » « à Guillaume de Bierces, cartier, des chassiz par luy faitz en papier, tant en la salle du Consullat, que en la chambre des papiers, comprins l'huile de quoy ilz ont été engressez ; » — prix distribués aux rois des jeux de la couleuvrine, de l'arc et de l'arbalète. — Payement aux hoirs Alardin Mathieu et Guillaume Gauteret « des confitures et dragées envoyées en court et à Paris, pour icelles donner et présenter, de par la ville, à messeigneurs le légat, cardinal de Grammont, messeigneurs lez grant maistre et admiral de France et autres seigneurs. » — « Roolle de despence faicte le jour Saint Thomas, vingt ungieme décembre, mil cinq cens trente ung, pour la publication du scindicat, publié en l'esglise Saint Nizier, où ledit jour le peuple fut assemblé, au son de la grosse cloche à la manière accoutumée. » — Achat pour Claude Archimbaud et Symon Ravenat, mandeurs du consullat « d'une robe de drap tanoir, livrée de la ville, pour porter le jour Saint Thomas prochain, avec la manche d'orphévrerie aux armes de ladicte ville, et autres jours de l'année quant commandé leur sera. » « Parties de la despence qui a esté faicte pour l'oubséque de madame la régente, le XIXe jour d'octobre MVc trente ung, fait en la grant

esglise de Lyon.» — Frais du « disner de messieurs les lieutenant, procureur du roy à Lion, esleu Grolier, grenetier Jehan Daillon, receveurs, Jehan Prunier et Martin de Trois, procureur et secrétaire de la ville, le mercredi de la semaine saincte XXVII mars MVᶜ trente ung, en l'ostel commun, auquel jour furent receuz les comptes rendus par le trésorier Charles de la Bessée, de quatre années finies le dernier jour de septembre MVᶜ trente, à cause du remboursement, tant des XVᵐ l. que le roy avoit données à la ville sur la ferme des gabelles, pour les réparations de la ville, que du remboursement des XXᵐ l. que ladicte ville avait avancées audit seigneur sur ladicte ferme, laquelle révision a esté faicte, pour ce que l'on a trouvé avoir esté, comme est, ladicte ville intéressée desdicts remboursements par lesdits comptes, suivant l'estat fait par monsieur le général de Languedoc, luy estant en ladicte ville audit présent mois de mars, par laquelle révision ledit de la Bessée s'est trouvé redevable, oultre ses dits comptes rendus, en la somme de IIᵐ VIIIᶜ IIIIˣˣ l. XIIII st. envers icelle ville, donnant à entendre icellui de la Bessée estre recullée, et qu'elle se devoit prendre après son derrenier compte rendu, ce qui a esté trouvé du contraire par ledit estat.» —« Paiement à mᵉ Laurent Ducorval, patissier, de deux poinsons de vin viel, à raison de IIII l. l'asnée, lequel vin a esté donné et présenté au seigneur Pomponio de Trivolce, nepveu et lieutenant de monseigneur le maréchal de Trivolce, gouverneur de Lionnoys, en faveur des plaisirs qu'il a faitz à la ville, tant pour avoir traicte de blez pour la provision de ceste ville, au passage des gens d'armes, que autrement. » — « Parties de vin clairet viel, à raison de deux solz et de deux solz six deniers la symaise, donné et présenté de par la ville à messieurs de Saint-André, séneschal de Lion, au bailly de Mâcon, général de Languedoc, monsieur du Mortier, seigneur en parlement à Paris, monsieur Matheron, président d'Aix en Provence, pendant leur séjour en ceste ville de Lion, et ce, depuis le XVᵉ septembre MVᵉ trente ung jusques au VIIIᵉ novembre ensuivant. » — « Payement de la messe journelle dicte et célébrée par les gardiens et couvent de Saint-Bonaventure en la chapelle du Saint Esperit du pont du Rosne. »

CC. 818. — (Portefeuille) : 35 pièces, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages des conseillers de la ville, Guerrier, Court, Béraud, Baronnat, Prunier, Bertholon, Lanet, Regnault, Mornay, du procureur général de la ville, Jehan de la Bessée; de Jehan Sala, lieutenant du capitaine de la ville ; de Claude Gravier, secrétaire de la ville.— Honoraires d'Antoine Ducurtil, solliciteur de la ville, d'Anthoine de Ferraire, « pour ses sollicitations de la présente année ; » de Mathieu Saunier, « procureur substitué, quant es causes de la ville et communauté de Lion, es cours dudit Lion;» de Dupuy, « advocat des conseillers de Lion au parlement de Paris ; » de Jehan Lebrun, leur procureur audit parlement. — « Rolle, estat et quittances des personnes à gaiges, servant pour la garde des clefz des portes ordinaires de la ville de Lion, lesquels gaiges leur sont ordonnez pour leurs vaccations d'ouvrir et fermer journellement lesdictes portes, soir et matin, aux heures ordonnées par le Consulat de ladicte ville, et de nuyt aux postes du roy, quand besoing, pareillement à la trompecte, qui a aussi journellement, seoir et matin, à sonner la trompecte au lieu de Fourvière, aux heures qu'il est besoing d'ouvrir et fermer lesdictes portes. »

CC. 819. — (Portefeuille) ; 14 pièces, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de procédure. — « Payement de Claude Perault, Pierre Potier et autres ses compagnons, sergens, au nombre de cinq qui vacquèrent à prendre et inventoriser les biens meubles de Charles de la Bessée, trésorier jadiz de la dicte ville, qu'ilz inventorisèrent, prirent par exéqution, et gardèrent jour et nuyt, à ce qu'ils ne fussent aliénez, pour avoir paiement de ce que ledit de la Bessée devoit à ladicte ville. » Payement à Pierre Beaujeulin, « de plusieurs extraictz faits es archives de l'ostel commun des privileiges des foyres de la ville, sindicats, mémoyres, lettres missives et autres choses, pour servir au procès que la ville a en Parlement à Paris contre le conservateur des foyres, Nery Mazi, à cause de la visitation de l'espicerie, dont la ville a droit, qu'il veult prétendre. » — « Parties et fraictz faictz pour l'enqueste de neuf témoings, faicte à la requeste de messieurs les conseillers de Lyon contre monsieur de Sainct Berthélemy, aussi des extraictz faictz contre ledit Sainct Berthélemy, pour s'en ayder contre lui, en la cause pendante aux requestes du palays à Paris, en laquelle il demande plusieurs voyages de feu son père, qui ont esté payez, et plusieurs autres choses indues. » — « Parties fournies par Jehan de la Bessée, procureur de la ville, pour les procès et affaires de ladite ville. » — Honoraires de mᵉ Mathieu de Vauzelles, « docteur, conseil et advocat des procès et affaires de ladicte ville et communaulté de Lyon. » — « Fraiz et vacations faictes par Claude Archimbaud, mandeur du consulat, et Bernard Tibot, sergent royal, envoyez par messieurs les Conseillers de ceste ville de Lion à Macon, pour faire et

exécuter ung mandement obtenu en parlement à Paris par le consulat, contenant adjournement contre monsieur le baillif de Macon, pour faire pourter le procès et procédure par luy faicte à la requeste de Estienne Savary audit parlement au dernier jour de janvier MVᶜXXXI, (v. st.) et constituer prisonnier ledit Savary, pour offrir de saisir ladicte court desdits procès, et Savary accusé de l'un des principaulx, que furent *sic* la sédicion en ladicte ville de Lyon au moys d'avril MVᶜ XXIX. » — Parties et dépense faite par messieurs les auditeurs du premier compte de Jacques Coulaud, commis à tenir le compte et faire le payement des affaires de la ville. — Parties et despences faictes et fournyes par François de Périer « pour les affaires de messieurs les conseillers de la ville de Lyon, pour avoir et obtenir lectres de commutacion de l'octroy, faict par le roi nostre souverain seigneur à messieurs les conseillers de ladicte ville de Lyon, affin de povoir, par messieurs les conseillers, prendre, cueillir et lever ung carolus sur chacune carte de sel qui se vendra en toute la ferme de tiraige en la part du royaulme pour dix années, et en ce faisant, abolir l'octroy fait par le roy nostre dit seigneur auxdicts conseillers, de povoir prendre et lever à Lyon et Lyonnois deux solz six deniers sur chacune carte de sel qui se vendront à Lyon et pays de Lyonnois. »

CC. 820. — (Portefeuille) : 20 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Impositions et perception des taxes. — Certificat donné par les Echevins de Bayonne, du payement des droits, par Jehannin de Sussionner, voiturier de Sainct-Jehan-de-Luz, pour des marchandises venues d'Espagne à Bayonne. — Payement par le Consulat aux sieurs Albisse, Pitti et Tourvéon d'une somme de 800 livres à eux due, tous les six mois, pendant 8 ans, en vertu d'une transaction « sur le bail des impositions aides et gabelles de ladite ville. » — Quittance donnée par Jacques de Baileux « recevеur des aydes et équivallent au pays et eslection de Lyonnois » aux conseillers de Lyon, de ce qu'ils doivent comme fermiers « des aydes, assises et huitièmes de ladicte ville. » — « Estat servant pour les gaiges des personnes qui ont servy à recevoir par le menu l'entrée des cinq espesses en ceste ville de Lion, lesquelles espesses sont les vins, camellotz, espiceries, le poix des farines et le sel... » — Gratification du Consulat à Jacques Gautier, procureur du roi en la cour des aides de Lyon, « pour ce qu'il a vacqué à tenir main en l'estat son office, en faveur de nous, fermiers des impositions, aydes et gabelles, que tenons du roy, affin que mieulx elles pussent être excercées. » — Remboursement à Jean Perret et à Pierre Morin, fermiers du droit de cartelage, d'une somme de « six vingtz livres tournois que les doyen et chapitre de la grant église de Lion » touchent sur le produit de sa ferme. — Mandat de 419 l. 12 s. t. à Jacques de Baileux, receveur des aides pour le roi, « pour avoir le relache des personnes de sire Claude Trye, Pierre Regnaud, conseillers, et Mᵉ Jean de la Bessée, procureur général de la dicte ville, détenuz aux arretz en la maison du roy appellée Roanne, à Lyon, à la requeste dudict receveur. » — Payement à « Humbert Coryau, lieutenant de prévost, de la somme de six livres pour six vaccations, et de trois sergents d'avoir prins prisonnier Charles de la Bessée, jadiz trésorier de la ville, affin d'avoir payement de ce qu'il estoit demeuré redevable envers icelle ville et communaulté. » — « Parties de veysselle de laquelle a esté fait don et présent par messieurs les conseillers de ceste ville de Lion, pour la communaulté de ladicte ville, à monseigneur de Saint-André, chevalier de l'ordre, à présent séneschal d'icelle ville, tant pour son nouvel advénement en ladicte séneschaucée, estant en ladicte ville venu prendre sa possession, que pour recongnoissance de plusieurs plaisirs et vaccations par lui faitz et prins pour les affaires de ladicte ville, tant pour obtenir du roy l'abolition des foyres nouvellement érigées à Grenoble par le gouverneur de Daulphiné, pour l'octroy des dix deniers sur chacune quarte sel tiré, vendu, et distribué en la ferme du sel, à la part du royaume, pour les réparations de ladicte ville, que autres bons affaires esquelz luy a pleu s'employer. » — Quittances signées de Jean Lepère, Jehan Cochaulpt et Jéronyme Henry, qui avaient exécuté à cette occasion pour le Consulat, le premier, « un bassin d'argent, et une coupe d'argent toute dourée » le second deux salières d'argent, et le troisième « une couppe d'argent dorée et deux esguières d'argent. »

CC. 821. — (Portefeuille) : 29 pièces, papier, 1 cahier, 14 feuillets in-4°, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. Frais d'approvisionnement. Compte de Jacques Coulaud des « quatre cens XXIII asnées, cinq bichetz froment, dont il a eu charge par le Consulat en l'année finissant le derrenier jour de septembre MVᶜXXXI. » — Achats de blé faits pour la ville, en Provence, par Théodore Levyn, en Lorraine, par Claude de Bourges, visiteur du sel, à Roanne, par Pierre Chesnay, en Bourgogne, par Henri Gimbre. — Envoi de Pierre Chaverie, greffier, citoyen de

Lyon, à Grenoble pour obtenir de « messieurs de Parlement et des Estatz qu'ils voulussent révoquer les deffenses qu'ilz avoientz faictes, de non sortir blez du pays de Daulphiné. » — Payement de « Jehan Molyn, clerc, pour avoir par luy vacqué à l'excercice du poix du pain. » — « Parties de ce qu'a frayé maistre Clément Amyot, l'un des conseillers de la ville de Lyon, pour la poursuytte qu'il a faicte, à obtenir de messieurs des Estats et Parlement du Daulphiné le passaige des blez venus, tant du cousté de Piedmont, Provence, Contat de Venisse et aultres lieux par ledict pays du Daulphiné, et iceulx estre conduictz en ladicte ville de Lyon, pour le nourrissement du peuple, ce que le dit Amyot a obtenu. » — Payement d'Antoine de Gamyn, « seigneur de Romanesche, en Daulphiné, pour avoir contrerollé et faict passer les mullatiers et bletz venans de Piémont, passant par le Daulphiné, pour la provision de ceste ville, affin que par ledit Daulphiné n'y fust donné d'empeschement, ainsi que par la court du Parlement du Daulphiné luy avoit esté ordonné par commission expresse. »

CC. 822. — (Portefeuille) : 15 pièces, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses à l'occasion de la peste. — « Rolle et parties dues par la ville à Me Pierre Fillouz, serrurier, pour ouvraiges de son mestier et mesmement pour des boutz (*sic*) à serrure, et vournelles, prinses de luy pour servir au barraige des maisons et portes infectes, affin de non les ouvrir, sans premièrement avoir esté nectoyées pour obvier au dangier et inconvénient de peste. » — « Estat des gaiges des prêtres, barbiers et autres servans à l'hopital Saint Laurent des Vignes les povres mallades pestiffereulx, pareillement de ceux qui ont donné ordre par la ville à la conduicte de savoir journellement les mallades frappez de peste, et les faire conduire audict Saint-Laurent, faire barrer les portes des maisons suspectes et dangereuses, absenter les infectz affin d'obvier aux inconveniens, aussi de faire retirer les povres estans par les rues en grox nombre, venus de toutes pars à cause de la cherté et sterillité de blez, et les conduire aux hospitaulx Saincte Catherine, de la Chanal, et autres lieux pour coucher. » — Payement d'Anthoine de Font et Loys Nerbolier, commis des fermiers de la barre du pont du Rosne, « pour avoir gardé que les infectz et venans de lieux infectz n'entrent en ceste ville. » — Payement fait à Me Jehan Reguyer, régent du Collége de la Trinité, « d'une somme de quinze livres tournois, affin qu'il se puisse entretenir et vivre en ladicte charge, jusqu'à la Saint Jehan Baptiste prouchain, et entretenir les autres maistres estans avecques luy, qui luy convient nourrir, à cause que les enfans ont habandonné et discontinué ledit colliége pour la contagieuse malladie de peste qui pullulle en ceste ville ; » autre payement de 15 l. t. fait pour la même cause à « Jacques Robynier, tenant à présent la régence dudit collége de la Trinité, au lieu de Me Jéhan Reygnier ; » — payement à Me François Fournier et Claude Gravier de 20 l. t. « pour le loage de leur maison, qu'ils ont en rue Neufve, qu'a esté louée d'eulx, pour les maistres régens et portionnistes de l'escolle et coliége de la Trinité ; » — payement à Jacques Regnion, fondeur, de trois livres six solz, pour une cloche métail pesant vingt deux livres, laquelle a esté baillée au régent du colliége de la Trinité, pour icelle sonner à l'heure de lire les leczons aux enfans et escolliers, pour les appeller affin d'eulx y trouver, » « à messire Claude de Cublize, receu principal régent, au colleige de la Trinité, pour l'instruction des enfans de la ville. »

CC. 823. — (Portefeuille) : 18 pièces, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Travaux publics. — Payement, à raison de trois sous, 5 deniers par jour, des ouvriers qui ont travaillé du 25 juin au 12 août 1532, « à rabiller le pont de boys et le portail de la porte des Farges, et à acoustrer le pont de boys du pont du Rosne, à raison de 5 sous par journée de charpentier, de 3 sous 6 deniers par journée d'aide, à rabiller une pille du pont du Rosne à raison de 5 sous par journée de maçons et de charpentiers et de 4 sous 2 deniers par journée de maneuvre du mortier. » Frais de pavage. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué à paver le pont du Rosne, des manœuvres qui ont servi lesdits pavisseurs de cailloux et de sable, et des charpentiers qui ont vacqué à faire des fenestres à la grange de la barre » à raison de 4 sous par journée de « maneuvre » et de 5 sous par journée de charpentier. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué à rabiller le pont du Rosne, à raison de 5 sous par journée de maçon et de charpentier et de 4 sous par journée de maneuvre du mortier. » — Payement, à raison de 5 sous par jour, « des charpentiers qui ont vacqué et continué à faire ung pillier à la porte de l'atellier de l'artillerie qui est à Confort. » — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué, du 25 juin au 12 août 1532, à rabiller le pont levys et le portail de la porte des Farges-lez-Sainct-Just. »

CC. 824. — (Portefeuille) : 47 pièces, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement « des maneuvres, perreulx et charretiers qui ont vacqué et continué, du 27 novembre 1531 au 9 septembre 1532, à tirer la pierre de la perrière qui est devant Pierre-Size, et charroier la dicte pierre de la dicte perrière sur les boulevards Sainct-Sébastien, » à raison de 3 sous 9 deniers par journée de «maneuvre», de 96 deniers par « tomberellée » extraite, et 3 sous par « tomberellée » transportée. — Payement des « maneuvres, perreux et charretiers qui ont vacqué et continué, du 16 août au 23 septembre 1532, à rompre de pierre en la perrière de Terrailles, et en celle de Pierre Fournier et Claude Baron près St-Clère, et icelle avoir fait charroyer sur l'euvre des remparts et fortiffications, et mesmement près et joignant le boulevard Sainct-Clair, » à raison de 3 sous 9 deniers par journée de manœuvre, de 2 sous par « tomberellée » extraite et par « tomberellée » transportée.

CC. 825. — (Portefeuille) : 51 pièces, papier.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.— Dépenses des fortifications.— Payement des ouvriers « massons, charpentiers, manœuvres de mortier et simples manœuvres qui ont vacqué et continué, du 2 octobre 1531 au 12 aout 1532, à faire le portail du grant boulevard Sainct-Sébastien, » à raison de 5 sous par journée de maçon et de charpentier, de 4 sous 2 deniers par journée de « maneuvre du mortier » et 3 sous 6 deniers par journée de simple « maneuvre »... de ceux qui ont « vacqué et continué aux mêmes conditions du 19 août au 30 septembre 1532, « à faire les fondacions et murailles de la sceinture tendant du petit boulevard Saint-Sébastien au boulevard St-Cler. »

CC. 826. — (Registre) : 26 feuillets in-4°, papier; 4 cahiers in-12, papier; ensemble 56 feuillets.

1531-1532. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.—Garbeaux des foires de Toussaint 1531, des Rois, de Pâques et d'août 1532. — « Contrôle de Sébastien Durant de la recepte faicte par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs de la ville et communaulté de Lion... »

CC. 827. — (Registre) : 112 feuillets in-4°, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — « Compte troisiesme de Jacques Coulaud, commis par le Consulat de la ville de Lyon à faire la recepte et payemens, et tenyr le compte général des deniers communs de ladicte ville, et aultres qui se lèvent pour les réparacions et fortiffications d'icelle ville, et ce, pour une année commençant le premier jour d'octobre l'an mil VᶜXXXII, et finissant le dernier jour de septembre ensuyvant mil cinq cens trente troys. »

CC. 828. — (Registre) : in-folio, 96 feuillets, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Double du registre précédent.

CC. 829. — (Registre) : 108 feuillets in-4°, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — « Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, lequel journal sert, tant pour la recepte que pour la despence, et ce pour l'année commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens trente deux, et finissant le derrenier jour de septembre 1533 »

CC. 830. — (Portefeuille) : 21 pièces, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de Jacques Fenoil, de Jehan Daulhon conseillers, de Jean de la Bessée procureur général de la ville, de Mathieu Saunier procureur substitué quant ès causes de la ville et communaulté de Lion, ès cours de Lyon, de Pierre Marmot et Gonyn Paulmier, « pour leur vacation et commission d'avoir sonné par la ville les clochectes, tous les lundis, de nuyt, pour le réveil en l'honneur et commémoration des trépassez; » de Claude Archimbaud et Symon Ravenat mandeurs du Consulat, Jehan Sala capitaine de la ville; « rolle et estat des personnes à gaiges, servans pour la garde des clefz des portes ordinaires de la ville de Lyon, lesquels gaiges leur sont ordonnez pour leur vaccation d'ouvrir et fermer journellement lesdictes portes, seoir et matin, aux heures ordonnées par le consulat de ladicte ville, et de nuyt, aux postes du roy, quant besoing et nécessaire a esté; pareillement à la trompette, lequel a aussi journellement, seoir et matin, sonné avec sa trompecte, au lieu de Fourvière, aux heures

qu'il estoit besoing d'ouvrir et fermer lesdictes portes. » — Menues dépenses pour l'achat à Henri Savoret, « marchant papetier d'une rame fin papier de la petite sorte » pour servir à faire l'inventaire des lettres et documens « estans et appartenans à ladicte ville, qui se fait présentement; » payement « des deux batelliers qui menarent messieurs les conseillers à Esnay, où lors était arrivé monseigneur l'amiral, venant de Bourgongne, allant devers le roy, à Marseille, pour luy faire la révérance, et pour retourner dudit lieu d'Esnay mesdits sieurs les conseillers. » — « Parties de despense faicte par la ville pour l'obsèque de feu le seigneur Théolde de Trévolce, mareschal de France, et gouverneur de Lyon, lequel obsèque fut fait le dimanche XXIIIIe novembre MV^c trente deux, le corps duquel seigneur estoit en la commanderie Saint-Georges, et fut porté dudit lieu en l'esglise Notre-Dame de Confort, en laquelle église fut faicte ladicte obsèque. » — « Rolle et parties de despense faicte le jour et feste saint Thomas, appostre, MV^c trente deux, pour la publication du sindicat, publié en l'église Saint-Nizier de Lion, où ledit jour le public fut assemblé, au son de la grosse cloche, à la manière acostumée, et où m^e Jehan Regnier, régent du colliège de la Trinité, fit l'oraison doctoralle. » — Prix des rois « de l'acquebutte, la coulovryne, arbaleste et arc. » — Mémoire et quittance signée de Jeronyme Henry (J. Henry) « de deux fasclons *(sic)* d'argent, pesant vingt ung marcs, sept onces, dix huit deniers, » au prix de 307 l. 11^s 3 d. t., plus cinq l. 2 s. t. « pour les dorer et brunyr » et de « deux sallières argent, dorées, couvertes, faictes à l'antique et fort bien ouvrées, marché fait à cinquante livres tournois les deux. » — Payement de douze livres tournois à Jehan Orlari et Nicolas Fay, de Lyon, « pour avoir redressé, refferré et racoustré les quinze cens picques de la ville, qui furent achaptéz pour la force et provision d'icelle, » d'une part et dix l. t. pour le « loage d'une grange près les religieuses de la Déserte, où ilz les ont remises et entreposées puis cinq ans..... »

CC. 831. — (Portefeuille) : 17 pièces, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de Jacques Baileux « receveur des aydes et équivalent au pays et eslection de Lyonnois. » Payement de Claude Gravier, secrétaire de la ville « pour deux vidimus escriptz en parchemyn, signez et scellez, l'un des lettres royaulx de la déclaration et contraincte à faire payer les coetizez des deniers mys sus pour la rançon du roy, et l'autre de l'entérynement et vériffication du séneschal de Lyon ou son lieutenant sur icelles lettres, pour envoyer à Paris et servir la cause d'appel à Paris contre le prieur de Montverdung, à cause de son impotz de ladicte rançon, pour raison de sa maison près la Bombarde; » du même Claude Gravier « pour avoir faict plusieurs vaccations extraordinaires, mesme à reveoir, resercher, et carculler par nostre ordonnance les comptes des sept derrenières années, renduz par le trésorier de la ville, Charles de la Bessée, » soupçonné de malversations.—Dépenses de bouche des commissaires chargés de procéder à l'examen de la comptabilité de Jacques Coulaud. — « Fraiz faitz pour la dépesche de la déclaration touchant le derrenier ressort et souveraineté de Dombes qui a esté remys à Lyon. » — Etat des gages dus aux personnes « commises à recevoir par le menu l'entrée des cinq espesses, savoir : les vins, camellotz, espisseries, le poix des farines et le sel. » — Honoraires de m^e Antoine Ducurtil, solliciteur de la ville au Parlement de Paris, de Pierre Gravier et Pierre Blin « clercz, pour avoir faict plusieurs doubles et copies de plusieurs tiltres, documens, et enseignemens pour produire ès procès de la ville ; » de « m^e Toussainctz des Molins, maistre clerc de m^e Jehan Le Brun, procureur général de la ville, à Paris, en considération des peynes et solicitations par luy faictes après les procès de ladicte ville, despuyz troyz ans en ça ; » de m^e Mathieu de Vauzelle « docteur et advocat de ladicte communaulté. »

CC. 832. — (Portefeuille) : 14 pièces, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Couland, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses occasionnées par la peste et par la disette. — Payement de Claude Thévenet, « commys à la porte du Rosne à vacquer que les maraulx et infectz n'entrassent en ladicte, ville et mesmement ceulx que l'on avoit jecté hors Sainct-Laurent, qui s'estoient retirez à la Guillotière, au pyé dudit pont ; » — honoraires et quittances de « m^e Jehan Pierre de Seignoribus de Pyemont, médecin de la peste, pour venir en ceste ville dudict Pyemont, pour adviser sur le fait de la peste et sancté de ladicte ville, que lors pullulloit en ceste dicte ville, affin de donner ordre à ce qu'elle ne tombast en plus grand inconveniant, actendu mesmement le bruyt qui estoit que le roy, la royne et monseigneur le daulphin voulloient venir en icelle ville et y faire séjour. » — Allocation à m^e Hugues Vidilly « procureur, commis à la recepte du revenu et aumosne du grand Hostel-Dieu du pont du Rosne, pour subvenir à la nourriture des povres mallades estans en grant nombre audit Hostel-Dieu, venuz de toutes pars, à

cause de la cherté des bléz ;» payement «d'Estienne Pocullot, dit Garguillon, pour avoir vacqué l'espace de deux mois environ, journellement de seoir, à retirer les povres et coquins qui cryoient parmi la ville de nuyct, ès hospitaulx Saincte-Catherine et de la Chanal, et les y faire coucher ; » «parties de despences fournies par Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville et communaulté de Lyon, en blé achapté durant le temps mentionné ès présentes parties, le tout pour la despense et nourriture des povres mallades du grant hospital du pont du Rosne de ladicte ville, y estans en gros et effréné nombre, venuz de toutes parts, à cause de la grosse nécessité et charté de blez que a esté par tous pays, lequel blé il a convenu achapter des deniers communs, pour ce que le revenu dudict hospital n'y pouvoit survenir, que aux povres mallades pestiffereux estans à l'ospital Sainct-Laurent-des-Vignes. » — « Estat et rolle des gaiges des prestres, barbiers, et autres servans à l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes les povres pestiffereux, pareillement à ceulx qui ont donné ordre par la ville à la conduicte de la peste, de savoir journellement les mallades frappez de peste, les faire conduire audict Saint-Laurent, faire barrer les portes des maisons infectes, absenter les personnes suspectionnez, affin d'obvier aux inconvenians. » — « Compte de Jehan Broquin et Henry Savorée, commis à la porte de Fourvière, à recevoir les aumosnes, que furent ordonnées faire pour le nourrissement des povres mallades pestiffereux estans à l'ospital Saint-Laurent-des-Vignes, depuis le XVe mars mil V^c trente deux (n. st.) jusques au mois de janvier ensuivant. »

CC. 833. — (Portefeuille) : 12 pièces, papier; 4 cahiers, ensemble 68 feuillets in-8°, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Remboursement de l'emprunt contracté en 1529 par le Consulat pour la rançon de François Ier. — Frais d'approvisionnement de la ville. — Payement fait à Barthélemy Rozant, dit Bourduysant, « pour vingt-quatre jours qu'il a vacqué, tant sur la rivière de Saonne, à soy prendre garde à la sortie et descente des blez, pour obvier au transport, qu'à la porte Saint-George, avec Bernard Rozier. » — Payement de Jehan Molin, « commis à exercer le poix du pain, soubz l'autorité du Consulat, affin que mieux il fust fréquenté. » — Enseignement public : payement à m^e Françoys Fournier et Claude Gravier, citoyens de Lyon, d'une somme de vingt livres tournois, pour le « louage d'une maison, en rue Neufve, laquelle avoit esté louée par ordonnance du Consullat, pour la résidance et demeurance des maistres régens du colliége de la Trinité, suivant les paches fait avec eulx, à cause qu'il n'y avoit logys suffisant pour lesdits maistres audit colliége. » — Garbeau des foires de Toussaint 1532, de l'Apparition, de Pâques et d'août 1533.

CC. 834. — (Portefeuille) : 25 pièces, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Travaux publics. — Traitement « de m^e Pierre de Poictiers maistre masson, ayant la charge et conduicte des fortiffications, murailles et portaulx, boulevards et autres emparemens; » « d'Humbert Paris, ayant la charge et conduyte desdits ouvrages et fortiffications au lieu et place feu Edouard Grant; » payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué à faire la sainture des murailles tendant du boulevard Saint-Sébastien au boulevard Saint Clère,» du 30 septembre 1532 au 21 avril 1533, à raison de 5 sous par journée de maçon, de 4 sous 2 deniers par journée de « maneuvres du mortier qui deschargent la chaux, » de 4 sous par journée de « maneuvres de la rivière,» de 3 sous 6 deniers par journée de «simple maneuvre»; — des ouvriers et « maneuvres qui ont vacqué et continué » aux mêmes conditions « à faire les murailles tendans du boulevard Saint Clerc à la cazemacte du 28 avril au 10 juin 1533. » — Frais de nourriture « des maraulx et coquins qui ont esté amassez par la ville et menez aux rempars et fortiffications de la ville, dessus la montagne Saint Sébastien, par ordonnance de monseigneur le gouverneur, où illec iceulx maraulx l'on a mys en œuvre, à charier la terre du long du fossé du graut boulevard Saint Sébastien, et la porter hors dudit fossé, que aussi pour les journées des personnes qui ont conduyct et fait travailler lesdits maraulx, » du 7 avril au 16 juin 1533.

CC. 835. — (Portefeuille) : 27 pièces, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. Travaux publics. — « Rolle et partie de despense faicte pour achapt de plateaulx, travons et autres pièces boys chaisne, achaptez pour provision, lesquelz boys ont esté mys et entrepousez en la grange de la ville, estant au pyé du pont du Rosne, de costé de la Guillotière, pour servir aux ouvrages dudit pont et des pleyssieires pris et joignant ledit pont. » — Payement, à raison de 5 sous par journée de maçon et de charpentier, « des ouvriers qui ont vacqué et continué à rabiller le pont levys de boys du pont du Rosne,

et faire une porte de la grange du pied dudit pont, » du 10 février au 22 septembre 1533 ; « des maneuvres qui ont vacqué à faire les préparatives pour faire une muraille, pour garder que le Rosne n'aye son conduict par dessoubz ledict pont ; à charroyer pierre pour mener audict pont pour illec faire une muraille pour faire tourner le Rosne dans la ville et retenir le pont de boys ; à raison de quatre sous par journée de « maneuvre de la rivière. »

CC. 836. — (Portefeuille) : 50 pièces, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats, et quittances. Louage à Pierre Fournier, à raison de vingt livres tournois, « de sa perrière, estant près et sur les fossez de la Lanterne, tiraut à Sainct Clerc, en laquelle on fait tirer de pierre menue, pour employer aux murailles et bolevars de la ville près Sainct Clerc, et ce, pour demie année, qui finira à Noël prouchain. » — Payement des ouvriers qui « ont vacqué et continué à tirer la pierre des perrières des Terrailles et de Pierre Aigue, et charroyer ladite pierre aux boulevards Saint Clerc et Saint Sebastien, du 30 septembre 1532 au 15 septembre 1533, » à raison de 2 sols par tomberellée de pierre transportée, et de 2 sols 6 deniers par tomberellée extraite ; de 4 sols par journée de « maneuvres de la rivière, qui ont vacqué à amasser cailloz pour mener au boulevard Saint Clerc ; » de 3 sous 6 deniers, par journée de « maneuvres qui ont aigué la pierre auprès du boulevard Saint Clerc. »

CC. 837. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier ; 1 cahier, 16 feuillets in-4°, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Travaux publics. Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué de rabiller le pont de la Lanterne, » à raison de 5 sous par journée de charpentiers ; à « recouvrir les deux tours de la porte de Pierre-Size et le poix des farines estant à ladicte porte, et à rabilller lesdictes tours » à raison de 5 sous par journée de « recouvreur » et de charpentier. — Payement des ouvriers qui ont « vacqué et continué », depuis le 12 novembre 1532 au 16 avril 1533, « à faire les maisons brulez appartenant à la ville, estant joignant le pont de la Lanterne, et recouvrir les flèches dudict pont et le poix des farines », à raison de 5 sous par journée de maçon et de charpentier, et de 3 sous 9 deniers, par journée de maneuvre.

CC. 838. — (Portefeuille) : 47 pièces, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de l'entrée à Lyon de la reine Eléonore, femme de François I, et du Dauphin, du duc d'Orléans et du duc d'Angoulème, fils du roi, les 26 et 27 mai 1533. — Fournitures de couleurs et de papier, faites au Consulat par Mathieu Chevrier, peintre, Jehan Brotin, Jehan Viant..... Mandat et quittance de 45 l. 10 s. t. signée de « Salvator Salvatori, florantin, ymaigier, pour ses vaccations d'avoir conduict l'ouvraige des mistères et eschaffaulx, qu'il a divisés aux menuysiers charpentiers et painctres ; » quittance de 5 l. t. signée de « Loys Cheramyt, escripvain, pour les escripteaulx par luy faitz pour les dictes entrées. » — Parties de Me Perrin Jaquet, « ymaigier ; » payement de 10 s. à Me Jehan de Bourgogne, « pour les ordonnances d'aucunes figures et pourtraictures de boys ; pour les cheveulx de ladicte figure, 10 s. ; pour le platre pour faire les masques qu'il avoit molé, 15 s. » — Mandat de 3 l. 19 s. et 11 d. t., et quittance signée de Salvateur de Vidart, pour avoir fait « les ouvraiges de l'eschaffault de Sainct Eloy ; » payement des « ouvraiges faictz par Me Danyel, peintre, pour servir aux entrées de la royne et de monseigneur le Daulphin. » — Mandat de 150 l. t. et quittance signée de « Simon Coustière, marchant lapidaire, citoyen de ladicte ville, pour deux dixains d'agathe, garnyz d'or, en vaze, avec la croix d'agathe garnyz d'or, lesquelz ont esté donnez de par la ville à mesdames les deux filles du roy, à leur première venue en ceste ville, affin que le roy nostre sire aye toujours en bonne recommandacion icelle ville. » — Mandat de 7 l. 10 s. t., et quittance signée de « Pierre Vanyer, illuminateur et escripvain, tant pour avoir escript le mistère de *conctraint*, fait et divisé par Monsr de Montrottier, en ryme, à l'onneur et louange de ladicte royne, et à son entrée, lequel estoit dressé au port Saint Pol, que pour vingt-six escripteaulx en or et azur, pour ceulx qui jouent les mistères de ladicte entrée et de monseigneur le Daulphin. » — Payement de 67 l. 15 s. t. « à Jehan de Crane, peinctre, pour l'entrée de la royne et de monseigneur le Daulphin ; » de 21 l. 5 s. t. à Jehan d'Argillemont et Pierre Laurens, son compagnon, « pour la quantité de dix sept-cens chappeaulx et rondeaulx de buys, qu'ilz ont fait pour les targuettes à armes de la royne et monseigneur le Daulphin. » — Mandat de 66 l. t. « deues à Jaques de Belmont et Anthoine Genin, dit Barbeblanche, pour les armes et targuettes qu'ilz ont faictes aux armes de la royne et de monseigneur le daulphin. » — Mémoire de

Jehan de Vendemore, peintre, « à l'occasion de ladite entrée. » — Achats de tentures et d'habillements pour les officiers de la ville ; « d'une robe satyn et une robbe taffetaz armesin, avec ung purpoint satin » à raison de 70 l. t. par conseiller.— « Parties de draps de soye deues aux frères Guillaume et Annemond Juge, marchands de Lyon, prinses par messieurs les conseillers, pour les habillemens des hommes, femmes, et filles, qui ont joué les mistères dressez ès eschaffaulx ; » payement à Barthélemy Ferrier de 42 l. 16 s. 9 d. t., « pour l'azur et autres choses par luy fournies, pour les dorures des ouvraiges des peintres aux hastelliers des Cordelliers et Confort pour les mistères des entrées de la royne et monseigneur le Daulphin. » — Devises composées à l'occasion de ces entrées. — « Parties deues à Florimond Pécoud, brodeur, pour les « pailles » de la reine et du dauphin. » — « Mémoire de ce que Philippe Guichard, dit Rambaud, ait fourni pour accoustrer eschauffauit du grant palais par le commandement de monsieur le secrétaire Gravier et de sire Humbert Paris. » — Quittance signée par J. Chiffman, de 100 écus soleil, « pour un uchet ou cornet couvert d'or et orfévrerie, et une espée aussi couverte d'or et orfevrerie et bourderie, donnez et présentez à mons^r le Daulphin, deuxiesme filz du roy nostre sire, et d'un leurre avec les saintures ou escharpes, colliers de lévriers, à deux chaperons d'oyseaulx d'or frisé et orfévrerie, donnez à monseigneur d'Angoulesme, troisiesme filz dudit seigneur. » — Mandat pour Nicolas Tironneau de 200 l. t. sur le prix des 5650 « aulnes toilles blanches et noyres, qui sont les couleurs de la royne, tendues sur cordes depuys la porte Bourgneuf jusques à Portefroc. » — Payement à « Laurent Carles, marchant florentin, de neuf marcs demy de fil d'or fin de Chippres, qu'il a fourni pour les franges des pailles de la reine et du dauphin au prix de 171 l. t.; à Estienne Reste « de deux marcs de fil d'or de Chippres » pour les franges dudit « paille », au prix de 37 l. t.; à « Charles Marucelly, marchant florentin, de cinq aulnes, deux tiers, toille d'or jaulne, » prinse à raison de 79 l. 5 s. t.; à Philippe Freschet de 12 liv. « soye noyre, blanche et jaulne » à raison de 72 liv. t.; à Jehan Thomas, « costurier, de 30 s. t. pour la façon de douze sayes taffetas, qui furent donnez par la ville à Barillon et aultres ses compaignons, auxboys, que l'on avoit fait venir du pays de Fourest ; » à « Guillaume Bourdoys, tissotier, de 40 écus soleil, pour cinq aulnes de toille d'or figuré, pour le poëlle de la royne ; » à Pierre Anthoine de Chevène, « marchant de Mantoue, de 90 l. t., pour 18 l. soye rouge et blanche, pour servir à faire les franges aux pailles de monseigneur le Daulphin et monseigneur le légat ; » de 1266 escus d'or, 38 sols, 4 d., vallant 2850 l. 8 s. 4 d. t., pour 17 marcs, 7 onces, 3 den. d'or à XXII caratz et demy, qu'est à raison de 70 escus soleil, et 36 sols 6 deniers le marc, duquel or ont esté faictes les médailles données et présentées à la royne et à monseigneur le Daulphin, à leurs nouvelles et premières entrées en ladicte ville, lesquelles médailles estoient ouvrées et taillées à leur louange et divise, sellon le portraict mons^r de Montrotier, qui a fait et dressé tous les mistères desdictes entrées, aussi une autre médaille, faicte à la manière d'un petit livre, ouvré à la divise et louange de monseigneur le légat, et à luy donné à cause de sa nouvelle et première entrée comme légat, lesquelles médailles sont du poix cy après déclaré : assavoir celle de la royne de dix-huit marcs, quatre onces, vingt-deux deniers ; celle de mondit seigneur le Daulphin : de cinq marcs, deux onces, dix-huit deniers ; et celle de mondit seigneur le légat : de trois marcs, sept onces, onze deniers, revenant le tout à ladicte quantité de 17 marcs, 7 onces, 3 deniers, montant au prix dessus dit ; plus audit Perret la somme de 270 l. t. pour la valeur de 120 écus d'or soleil convenuz et accourdez à Me Jacques Gauvyn, orphèvre, et par ledit Perret avancez audit Gauvyn, pour la façon desdites trois médailles. »

CC. 839. — (Portefeuille) : 25 pièces, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement des organisateurs de l'entrée de la reine Eléonore et de ses fils. — « Partie de despense faicte en l'ostel commun par messieurs les conseillers, officiers et autres commis, auxquelz il a convenu boyre et manger, pour ordonner conduire et avancer le fait desdites entrées ; » payement de 145 l. « de pouldre pour les bandes de gens de pyé qui allarent au devant de la royne ; » du capitaine des imprimeurs », de Joachim du Mas, « pour avoir servy à mander messieurs les conseillers notables et autres servans esdictes entrées ; » de mons^r le visiteur de Bourges, « pour survenir aux fraiz de bouche que les enfants de la ville et gens de mestier ont faict, quand ils se sont assemblez pour eulx mettre en ordre et estre prestz pour aller au devant de la royne et monsieur le Daulphin ; » « frais de conduite par Henry de Saint Pol, des enffans de monsieur le secrétaire Gravier et de ceulx du sire Jacques de la Ville à l'entrée de messieurs les enffans et de la royne ; » payement de Me Guillaume Mellier, « pour avoir vacqué avec monsieur de Montrottier à faire et dresser la facture et mistères desdites entrées ; » étrennes données par la ville aux officiers de la reine et du Dauphin, « rolle des gens de rivière qui ont tiré le Daulphin sur la rivière ; » de ceux « qui ont vacqué

à aller quérir de gravier et sable sur les rivières de Rosne et Saonne, l'avoir amené et étendu par la grant rue depuis la porte de Bourgneuf, jusque à la grant église saint Jehan ; » de ceux « qui ont tendu les cordes traversant la grant rue, depuis la porte de Bourgneuf jusques au portal de Portefroc et de la grant église Saint Jehan de Lyon, pour sur icelles cordes estandre les toilles pour lesdites entrées ; » « de Pierre Hubaud et consortz en nombre de vingt caretz, qui ont vacqué à nectoyer le port de la rue Chalamon tout du long dudit port, ainsi qu'il se comporte, et jeter toutes les immondices et ordures en Saonne au derrière du monastère de Saint Anthoine. »

CC. 840. — (1 cahier) : 12 feuillets ; 1 registre, 38 feuillets in-4°, papier.

1532-1533. — Comptabilité. — Dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville. — Registre de dépenses faites pour l'entrée de la reine et du Dauphin (les pièces justificatives de ces dépenses se trouvent ci-dessus aux numéros CC. 838 et 839.) « Parties des fraiz faictz pour meubler le logys de monsieur le duc de Nortefort, ambassadeur d'Angleterre ; » avec quatre missives du roi François et une de J. du Belloy, de Paris, au gouverneur et aux bourgeois de Lyon, pour leur annoncer l'arrivée du duc, en date de Villeneuve en Auvergne, le 15 juillet, de Montpellier, le 20 août suivant, et du 17 juillet 1533.

CC. 841. — (Registre) : 49 feuillets in-4°, papier.

1533-1534. — « Estat servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, de ce qu'il a à recevoir, et ce, pour l'année commençant le premier jour d'octobre MV^c trente troys, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant MV^cXXXIIII, lequel estat ledit Coulaud a fait et dressé, tant pour servir à ladicte recepte, que pour tenir raison des payemens aux redevables. »

CC. 842. — (Registre) : 90 feuillets in-4°, papier.

1533-1534. — « Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, lequel journal sert tant pour la recepte que pour la despence, et ce, pour l'année commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens trente troys, et finissant le derrenier jour de septembre ensuivant 1534. »

CC. 843. — (Registre) : 41 feuillets in-4°, papier.

1533-1534. — « Compte quatrième de Jacques Coulaud, commis par le Consullat de la ville de Lyon à faire la recepte (et) paiemens, et tenir le compte général des deniers communs de ladicte ville et aultres qui se liévent pour les réparacions et fortiffieacions d'icelle ville, et ce, pour une année commençant le premier jour d'octobre l'an MV^c XXXIII et finissant le derrenier jour de septembre ensuivant mil V^c XXXIIII. »

CC. 844. — (Registre) : in-folio, 78 feuillets, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — (Double du registre précédent).

CC. 845. — (Portefeuille) : 21 pièces, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Dépenses effectuées par Jacques Coulaud receveur des deniers communs. — Gages des fonctionnaires et employés de la ville : de Claude Trye, de Pierre Regnaud, Jehan Favre, de Bourges, Chanet, docteur, conseillers de la ville de Lyon, de Gravier, secrétaire, clerc et greffier du Consulat, de Claude Thévenet, Loys Nerbolier, Jehan Germain et Estienne Cambrier, Jehan Saigne, Jehan Bergier, Philippes Galyau et Jehan Dureau, dit Demolins, « pour leurs peynes d'avoir ouvert et fermé les portes journellement aux heures ordonnées par messieurs les conseillers, qui ont et tiennent à foy et hommages du roy nostre sire lesdictes clefz ; » de Claude Archimbaud et de Simon Ravenat, mandeurs du consulat ; de « Pierre Marmot et Robert Guymbault, commis à faire l'éveil de nuyct, tous les lundis après la mynuyct, en l'honneur et comménoracion des trespassez ; » de m^e François du Puy « advocat et conseil de la ville de Lyon en parlement, à Paris ; » de Geoffroy Trunel, procureur en parlement de Paris des conseillers de la ville de Lyon, de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville, d'Anthoyne du Curtil « solliciteur des affaires de la ville à Paris. » — Gratification de 15 l. t. accordée à m^e Mathieu Saulnyer « oultre ses gaiges ordinaires, tant pour la multitude des causes que la dite ville a eu depuis quatre ans en ça, tant pour les deniers mys sus pour la rançon du roy, que pour les gabelles, aussi pour l'hospital de la dicte ville, actendu mesmes que sesdits gaiges ordinaires, qui sont de cent solz tournois pour chacun an, sont fort petiz au regard de la multitude des dictes causes, actendu aussi que

ledit Saulnyer expédia audit maistre Mathieu Croppet le contrat des gabelles passé entre ledit Consulat, Robert Albisse et ses consortz. »

CC. 846. — (Portefeuille) : 28 pièces, papier, 2 pièces, parchemin.

1533-1534. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. Frais de procédure et de négociations. — Mandats pour Claude Gravier, secrétaire de la ville, en raison « d'un voyage qu'il faict présentement à Molins, où les Grans jours de la cour du parlement de Paris se tiennent, pour la poursuyte des procès de ladicte ville, meuz et pendans en ladicte court et aultres affaires ; » pour « m^e^ Symon Caille, prévost des mareschaulx ou pays de Lionnoys, par accort fait avecques luy au traicté monsieur le lieutenant du Peyrat, de la somme que icelluy prévost a affermé avoir payé luy et ses gens pour le passaige de la barre du pont du Rosne, puis deux ans ou environ, depuis lequel temps il a intenté procès contre le Consullat pour raison dudit barraige, duquel il a obtenu sentence à son prouffit, de laquelle sentence le Consullat estoit appellant et depuis acquiesse à ladicte sentence, ainsi que par conseil avoit esté advisé, actendu son estat de prévost et à Jehan Dumaret, messaigier, pour avoir porté ledit procès à Paris ;» pour m^e^ Anthoine du Curtil, solliciteur des procès et affaires de la ville à Paris, pour plusieurs consultacions, dons et présens pour les procès de ladicte ville, et pour un arrest donné pour la ville contre mons^r^ de Lion, à cause des quatre maistres jurez, massons et charpentiers visiteurs des bastimens de la ville, et pour les fraiz par luy fourniz pour les espices et autres dudit procès à plein et par le menu esdictes parties. » — « Acquit pour ung vidimus de l'arrest du fait des comptes donné par messieurs du Grant Conseil du roy.» Ajournement de la ville de Lyon à produire ses comptes. Nommée du feu sieur Jacques Bas. — Payement de Mathieu de Vauzelles, docteur, conseil et advocat de la ville de 50 l.t. « à cause des grans affaires et procez survenus durant l'année finissant présentement, tant à cause du différent estant entre le Consullat et les marchants de ceste ville, Florentins, Lucquoys, que autres, pour raison des deux deniers pour livre, que le roy avait permis lever sur les denrées et marchandises entrans en cette ville, jusques au remboursement de X^m^ III^c^ l. t., quoy montent les fraiz des entrées de la royne et de monsieur le daulphin faictes en la ville ou mois de may derrenier passé, sur lequel différent le roy avoit ordonné commissaire Monsr m^e^ Guys de Brestay, conseiller au Grant Conseil, qui en estoit par exprest venu en ladicte ville, pour entendre lesdits différens, affin de le faire entendre au roy ou en appoincter, par devant lequel commissaire ledit m^e^ de Vauzelles se seroit souventes foys transporté avec le Consullat et autrement pour remonstrer les affaires mys en avant par lesdits marchans pour contre de leur dire. » — Payement « de Jehan Gravier, Pierre Gravier et Pierre Beaujolin, clercs, pour avoir doublé plusieurs carnetz, jornaulx et comptes par le menu, de l'administration du blé que feu Jehan Chapelle a heu charge du Consulat sa vie durant. » — « Parties fournies par Jehan de la Bessée, procureur de la ville, pour les procès et affaires de ladicte ville, depuis le quatorzième jour d'aoust mil cinq cens trente deux. » — « Mémoire et mandat de payement d'Anthoyne Ducurtil, solliciteur des procès ventillans en la cour de Parlement à Paris pour la ville. » — Mémoire et mandat de Claude Gravier, pour « ses vaccations extraordinaires quant le roy et la court furent arrivez en ceste ville, au moys de may, et qu'il fut advisé par le consulat qu'il falloit toucher d'avoir en ceste ville ung parlement ; » « quant il fut advisé par le Consulat et donné charge audit secrétaire de poursuyr et obtenir continuacion de l'aide des cinq espèces, entrans en la dicte ville, ordonnez pour les réparacions, clostures et fortifficacions de lad. ville, que n'avoit peu obtenir mons^r^ Baronnat qui en fut envoyé en court, et couste son voyaige plus de V^c^ l. t., et ledit secrétaire seul les a obtenues et poursuyvies pour huit années, qui excusera ung autre voyaige qu'il eust convenu faire en court à gros fraiz, quant luy fut donné charge expresse de poursuyr et obtenir lettres pour lever dix-mille quatre cens livres que montent les fraiz des entrées, sur l'aide des cinq espèces, quant fut advisé par le Consulat lever deux deniers pour livre sur les marchandises entrans en la ville, et pour avoir les lettres nécessaires en fut donné charge audit secrétaire ; quant luy fut aussy donné charge poursuyr l'affranchissement des péages de la chassemarée ; quant par aucungs marchans particuliers fut pryé, et luy fut donné charge d'obtenir lettres que les marchans de ceste ville pour leurs debtes deues par obligez cédulles ou parties se peussent rendre prins avec les marchans estraugiers ; quant il luy fut donné charge de donner et poursuyr la despeche des lettres pour remuer la boucherie et tuerie des bestes ; quant il feist poursuyte de la confirmacion de la noblesse et du remboursement du louaige des granges de la Trinité pour l'hospital ; quant luy fut donné charge de dresser, poursuyr et obtenir lettres contre ceulx de la Guillotière qui ne veulent payer le barraige les festes et qui en avoient déclaration par édict du roy ; et finallement, incontinent que mons^r^ le légat fut icy arrivé à ce dernier voyage, il dit que le roy avoit donné confirmacion des foyres à ceulx de Valence en Daulphiné, à quoi ceste ville debvoit prendre garde, par quoy ledit secrétaire fist assembler le Consulat, auquel récita

ce que dit est, et leur bailla moyen de faire bons mémoires et advertissemens de dommaige et détriment que ce seroit aux foyres de ceste ville.» — « Parties de despense faicte par messieurs les Lieutenant, advocat et procureur du roy en la séneschaulcée de Lion, monsieur le grenetier Jehan Daillon, sire Benoist Rochefort conseillers, mᵉ Claude Gravier de la ville et communaulté de Lion, en vaccant à l'audition du IIIIᵉ compte de Jacques Coulaud, commis à tenir le compte et faire le payement des affaires de la ville, qu'est de l'année commençant le premier octobre MVᶜ trente troys, finissant le derrenier septembre ensuivant MVᶜ trente quatre. »

CC. 847. — (Portefeuille) : 13 pièces, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Perception des taxes. — « Parties payées pour les procès et affaires du fait des impositions, aydes et gabelles, que la ville tient à ferme du roy nostre sire, durant une année commençant le premier octobre MVᶜ trente trois, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant MVᶜ XXXIIII. » « Deniers payez aux clercs et sergens pour la sollicitation et contraincte des payemens restant estre deuz des impositions et gabelles, mesmes de l'année finie le derrenier jour de septembre MVᶜ vingt neuf, que la ville tenoit à sa main, et sur la somme de CIIIIˣˣ XIII l. t. V s. IIII d. restant de plus grant somme, et dont le trésorier Charles de la Bessée, par appointement fait avecques luy, après la redition de ses comptes, il avoit esté deschargé. » — Frais de vidimus des lettres d'abolition des controleurs des deniers communs, des lettres « d'exemption de la ville d'envoyer la moytié des deniers communs en Louvre comme le roy l'avoit ordonné par esdict; » « de l'arrest du Grant Conseil par lequel est dit, que les comptes de ceste ville seront rendus par devant monsieur le séneschal, procureur du roy, deux conseillers et le clerc du Consulat de la ville, envoiez à la chambre des comptes à Paris, pour obvier d'y pourter ou envoyer les doubles des comptes de la dicte ville et du revenu commun, où messieurs les conseillers estoient adjournez à ces fins.» — Payement de 500 l. t. fait par Michel Duperrel, fermier du barrage du pont du Rhône, au nom du Consulat, à Robert Albisse et Pierre Tourvéon, en vertu d'une transaction sur le bail des aides et gabelles. — Reçu donné par Jacques de Baileux, receveur des aides et équivalent en Lyonnais, d'une somme de 2118 l. t. 6 s. payée par le Consulat pour la ferme des aides. — Vidimus des « lettres de l'affranchissement des péages de la marée fresche, derrenièrement obtenues du roy, et du mandament et acquit de deux mil vingt livres t., obtenues dudit seigneur à cause du louage des granges de la Trinité, qui seront emploiez, moytié pour l'ospital, moytié aux confrères de ladicte Trinité, par acord fait avec eulx. » Payement de Le Charron, greffier, pour l'expédition du procès et régistre « faictz en la court des aydes, à la requeste du Consullat fermier des impositions, contre Anthoyne Gaudin, sellier de ladicte ville, lequel avoit obtenu sentence à son proffit, par laquelle il auroit esté déclairé exempt de l'imposition et gabelle de son mestier, de laquelle sentence le Consullat en est appellant en la cour de messieurs les généraulx de la justice des aydes à Paris; et de Dumaret pour avoir porté ledit procès audit Paris. »

CC. 848. — (Portefeuille) : 21 pièces, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Affaires diverses. — Prix distribués aux rois des jeux de « l'arc, de l'arbaleste et de l'arquebute.» —Papier « à escripre pour servir aux actes à faire mynutes, mémoires et autres affaires » acheté à Henri Savore. — Payement à Claude Archimbaud et Symon Ravenat, mandeurs du Consulat, « d'une robbe de drap tanné, livrée de la ville, pour pourter avec la manche d'orphèvrerie, aux armes et enseignes de la ville, le jour Sainct Thomas. — Dépenses faites ce même jour pour la publication du syndicat en l'église Saint-Nizier de Lyon. — Reliquat des dépenses faites « ès mois de may et juing MVᶜ trente trois, le roy estant en ladicte ville de Lion, auquel temps et audit mois de may, la royne, monseigneur le daulphin, messieurs d'Orléans et d'Angolesmes et les dames, enfans de France, feirent leurs entrées et premières venues, et au mois de décembre ensuivant, que ledit seigneur fut de retour à Lyon, à son voyage de Provence. — Payement de Florimond Pécoud, brodeur, pour « la façon des paysles de la royne et de monsʳ le daulphin; de Jacques de Brypio pour fournitures de tapisseries; de Mathieu Paris pour fournitures de taffetas bleu; de Humbert Paris pour « eau ardant; » indemnité à « dame Jane Pargelle, vefve Gérard Vallentin, hostesse du Moton, de Veyse, pour les verrières rompues en son logys, lorsque l'eschaffault fut fait joignant sondit logys pour la royne, à son entrée en ceste ville; » présent de la ville à « François Dupuy, conseil et advocat de la ville en parlement à Paris, estant présentement en ceste ville, à cause que, puis sa retenue il n'avait esté en ceste ville, lequel a fait rapport de l'estat des procès d'icelle ventillans audit parlement; » payement de Pierre de Bourgoigne « tenant le poste du roy à Lion pour avoir despéché son homme, nommé Marc Camus, envoyé en dilligence, partant de ceste ville, à

Molins, pour, par l'ordonnance du Consulat, suivant les lettres du secrétaire du Consulat y estant pour les affaires de la ville, pourter tous les titres des octroys et permission de lever le barraige du pont du Rosne, pour produire en la cause et procès suscité par les habitans de la Guillotière et Bichevellain (sic) contre la ville, à cause de l'exemption prétendue dudit barraige, les dimanches venans en ceste ville oyr messe, en vertuz de certaines lettres qu'ilz ont obtenues nouvellement du roy, lesquelz tittres du dict barraige il convenoit promptement envoyer, pour servir audit procès, qu'estoit comme escripvoit ledit secrétaire, au rolle pour playder jeudi prouchain aux Grants jours, lequel se devoit vuyder sur le champ, pour ce qu'il n'estoit question que d'appellation verballe faicte par le Consullat de l'intimacion desdites lettres ainsi obtenues par lesdits de la Guillotière. »

CC. 849. — (Portefeuille) : 13 pièces, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Affaires diverses. Allocation de cent livres tournois accordée à « honorables hommes, André de Beaumond, et Barthélemy Ferrier, marchans espiciers et courriers de la confrairie des appoticaires, érigée, puis certain temps en ça, au grant hospital du pont du Rosne de ladicte ville, de laquelle ilz entretiennent une boticque de drogues, médecines, oygnemens et autres choses nécessaires pour le service des povres dudit hospital, autrement se déclairoient qu'ilz ne pouvoient plus fournir, au moyen de ce que ladicte boticque a esté deterriorée et dégarnie. » — Payement à messire Thomas Morel, « de trois messes par luy dictes et célébrées en la chapelle du Saint Esprit du pont du Rosne, ordonnées par feu la maîtresse des portz, dame Marie Rostaing, depuis le mois de septembre MVᶜ XXXII, qu'elle alla de vie à trespas jusques en avril ensuivant, à quoy l'ospital dudit pont du Rosne estoit tenu par le légat qu'elle y a pour ce fait, ce moyennant que ledit mᵉ Morel rendra, comme il a promis, quelques habitz d'église, qu'il avoit par devers luy, donnez par ladicte Rostaing, que seront mys soubz clef en ladicte chapelle, pour y servir, en présence du cappitaine Sala qui le certifiera. » — « Estat et rolle de ce qu'il reste estre deu ès barbiers et autres qui ont servi à gaiges, tant les mallades pestiffereux à l'Ostel-Dieu Saint Laurent des Vignes, que à ceulx qui ont donné ordre par la ville à la conduicte de donner provision de faire conduire audit Saint Laurent ceulx qui ont esté frappez de ladicte malladie, faire absenter les suspectz, barrer les portes des maisons infectes affin d'obvier aux inconvéniens. » — « Mandat de quinze livres, quatre solz tournois à Jehan Plausson, marchand de Lion, pour payement de deux poinsons, vin de Bourgoigne, donnez et présentez de par la ville à frère Santes, religieux de l'ordre des jacopins, florentin, résidant en ceste ville au couvent de Confort, à cause des prédications qu'il a faictes et fait journellement, en faveur des povres et hospitaulx, mesme que par son moyen quelque homme de bien florentin a entreprins de faire ung bastiment et edifice à l'ospital Saint Laurent, pour les povres pestiffereux. » — Payement à « Estienne Nycolier tavernier et mᵉ Mathieu de Vauzelles, docteur, de quarante cinq livres quinze s. t., à savoir, audit de Vauzelles XXIIII l. pour deux poinsons vin Millery, contenant huit asnées, et audit Nycolier sept asnées, demy barral vin, à raison de soixante solz l'asnée, lesquelz quatre poinsons de vin ont été offertz à monsieur le gouverneur d'icelle ville, seigneur Pomponio, en faveur des plaisirs qu'il a faictz à ladicte ville, pour avoir escript au roy et à monsʳ l'admiral, gouverneur de Bourgoigne, pour avoir traicte des blez. » — Honoraires accordés aux gardien et couvent de Saint Bonnaventure pour la « messe journelle par eulx dicte et cellébrée en la chapelle du Saint Esprit du pont du Rosne en l'honneur du fondateur dudit pont. » — Mandat donné à « Pierre de Bourgoigne, chevaulcheur d'escurie et tenant les chevaulx de poste à Lyon, de remettre au nom du Consulat la somme de dix escuz soleil, pour iceulx faire tenir à monsʳ mᵉ Jehan Pointet, controlleur des chevaulcheurs d'escurie, comme don et présent, en considéracion de plusieurs paquets qu'il a fait tenir de ceste ville en court et de court en ceste ville. » — « Mandat pour monsʳ Barillon, secrétaire du roy et de monsʳ le légat et à Benoit Bas, marchant geollier de Lion, de la somme de vingt huit escuz et demy d'or soleil, assavoir, audit monsʳ Barillon, six escuz soleil, et audit Bas, XXII escuz et demi pour une chesne d'or pesant à semblable somme, laquelle chesne a esté donnée et présentée, de par la ville, à monsieur de la Forest, aussi secrétaire du roy et de mondit sieur le légat lesdits six escuz donnez et présentez de par ladicte ville audit mons. Barillon, pour les plaisirs et services qu'ilz ont faictes, et mesmement ledit sieur de la Forest, pour faire dépescher à mondit sʳ le légat les lettres de continuacion des aydes des cinq espèces, les lettres de barraige du pont du Rosne, contre ceulx de la Guillotière et Bichevellain qui avoient obtenu exemption les festes, affranchissement de la chassemarée, faire veoir les advertissementz pour la ville touchant les foyres que demandoient au roy ceulx de la ville de Valence et Loriol et Montpellier. » — Union de la rectorerie de l'hopital Sainte Catherine à l'hopital du pont du Rhone par suite de la demande de Claude de Poneyn, lettre de remerciement de M. la Forest, « acquit et ordonnance de

la somme de XIIe livres, baillez et payez à Pierre Bernod, procureur du légat de feu messire Claude Chausson, prebsre de Saint Jean de Lion, dont ledit Bernod a répondu au sieur de Poncin, recteur de l'ospital du pont du Rosne, et après son trespas audit hospital perpétuellement quatre vingt livres de pension annuelle; pour ce que ledit Pierre Bernod *n'avoit* peu vaquer à recouvrer les deniers de la ferme du vin qu'il *tenoit* du Consullat, pour ce que le roy et la court *avoient* esté et séjournez, puis le mois de juin derrenier en ceste ville, et leur avoit convenu fournir grande quantité de vin, dont n'avoit peu encourres estre payé à cause du souldain département d'icelle court.» — Mandat de payement « à me Pierre Lucre dit Le Prince, imprimeur, de quarante solz tournois pour cent pataffles du poix et pris du pain, que les bolangers de ladicte ville sont tenus faire sellon le cours, valleur et pris du blé. »

CC. 850. — (Portefeuille) : 21 pièces, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de fortification. Payement de Pierre de Beauchier, dit de Poytiers, maistre masson et d'Humbert Paris, « ayant la charge et conduicte de la massonnerie des clostures et réparacions de la ville. » — « Estat servant pour les gaiges des personnes commis à recevoir par le menu l'entrée des quatre espesses, assavoir : les vins, camellotz, espicerie, et poix des farines, entrans en ceste ville de Lion, lesquelles se lièvent par permission du roy, nostre sire, les deniers desquelles sont pour convertir et employer aux réparacions et fortiffieacions de la ville. » — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué du 30 septembre 1533 au 12 janvier 1534 (n. st.), à tyrer la pierre de la perrière qui est devant Pierre-Seize, et de la perrière des Terrailles et charroyer icelle sur les boulevards Saint Sébastien et Saint Clere. »

CC. 851. — (Portefeuille) : 37 pièces, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de fortification. — Traité passé par le Consulat avec Jacques Colomb, Humbert Perrier, Michel Fambet, Pierre Manicet, Pierre Bouvier, André Délessert, et Phélip Colomb, pierreurs, « par lequel ils s'engagent à tirer et rompre pierre menue, d'icy à Noël prouchain venant au lieu et perrière de Terrailles, telle quantité qu'il sera nécessaire, pour les ouvraiges des remparts et fortiffications d'icelle ville, et que commandé leur sera par messieurs les conseillers ou Humbert Paris, leur commis, sans ce qu'ilz puissent aller besoigner autre part, pour laquelle pierre lesdits Colomb et consortz pierreurs seront payéz à raison de deux solz six deniers tournois, qu'ils avoient eu par cy-devant, rendue chargiée aux chantiers en ladicte perrière, sans autres fraiz, fors que le charroy de ladicte perrière aux rempars, que la ville payera, comme il est de costume, et fournira la place de ladicte peirrière, comme accourdé leur a esté par le Consulat, et les faire payer toutes les semaines, sellon le compte du charroy.» — Frais d'extraction faite aux conditions ci-dessus pour le boulevard St Clère du 3 février au 11 avril 1534; pour « les murailles des rempars du consté Saint-Sébastien et entre le boulevard Saint Clère et la tour de la Cazemacte, estant au dessus, » du 13 avril au 22 septembre 1534.

CC. 852. — (Portefeuille) : 42 pièces, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de fortification. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué l'euvre des rempars du costé Saint Sébastien, près le boulevard Sainct Clere, du 30 septembre au 16 décembre 1533, à raison de 5 solz par journée de maçon, de 4 s. 2 d. par journée « de broyeur du mortier; » et de 3 s. 6 d. par journée de manœuvre. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et continué la despence cy-après escripte, tant pour la nourriture des maraulx et vaccabons, hommes et femmes, qui ont travaillé à concaver les fondations pour la saincture et muraille des rempars, et fortificacion de la ville de Lion, tyrans et tendans du boulevard Saint Clère à la tour de la Cazemacte, et pour les journées des personnes qui les ont conduitz et distribué leurs vivres, que aussi de ceulx qui ont accoustré les chemyns des charroys de la pierre nécessaire, du 9 mars au 27 avril 1534. » — Frais de « l'euvre des rempars et fortifficacions du cousté Sainct Sébastien, entre le boulevard Sainct Clère et la tour de la Cazemacte, » du 4 mai au 22 septembre 1534, « tant en journées de massons, maneuvres, despenses des maraulx et coquins que estoffes nesseceres pour lesdits ouvraiges, » à raison de 5 s. par journée de maçon, 4 s. 2 d., par journée de maneuvres du mortier, 3 s. 6 d. par journée de « maneuvre pour servir les massons. »

CC. 853. — (Portefeuille) : 54 pièces, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers

communs. — Travaux publics. — « Rolle des ouvrages du pont du Rosne, payé en l'année commençant en octobre MVᶜ XXXIII, mesmement de pierre ropte, de laquelle l'on fait amatz et provision pour faire deux arcs droitz ou buctes, pour soubtenir le pont de boys du costé de la Guillotière, et mesmement prouchains aux deux arcs neufz de pierre, affin d'obvier à la grosse despence de boys, qu'il conveuoit faire de chevalletz de boys, pour soustenir ledit pont, aussi pour faire ung pan muraille de environ quatre toyses, pour emparer ledit pont de boys, à raison de III s. 6 d. t. pour tomberellée de pierre rendue au port du Rosne. » — Payement des ouvriers « qui ont vacqué et contynué à mener et charroyer pierre pour faire des pilles pour le pont de boys du pont du Rosne, » à raison de 4 sous par journée de « maneuvre de la rivière », à réparer le « pont de boys du pont du Rosne, » à raison de 5 s. par journée de charpentier; « à mener et conduyre la pierre menue par eau, prinse sur le bourt des vielz foussez de la Lanterne, menée au pyé du pont du Rosne dans la ville, pour icelle faire après mener au pyé du pont dudit Rosne, pour servir aux ouvraiges d'icelluy;» « à préparer l'édiffice de la massounerie. qui se doit présentement commancer, et fonder deux pilles droites prouchaines au pont de pierre du Rosne du costé de la Guillotière, pour le soubstènement du pont de boys du Rosne. et pour rabiller ledit pont de boys; » « à faire la plante neccessaire pour la première pille droite qui a esté par le Consullat dellibérée faire audit pont, où pour ladite cause il a convenu achapter de gros paulx de chasne; » « à faire une tranchée du gravier estant au dessus les arches dudit pont, par le moyen duquel, ledit Rosne venoit à myner lesdites arches; » « à reffère les coudières du pont du Rosne toutes neufves, et amasser des pierres et cailloux au long du Rosne, pour mettre aux pessières estans au dessus dudit pont; » « à abiller les tours couvertes de fer blanc de la porte dudit pont et les portes du port de rue Neufve; » « à charrier les grosses pierres de boys, comme somyers et travons de chesne, achaptez de maistre Estienne Jenyn, charpentier, pris au port de rue Neufve et charryé au devant la grange de la ville, estant au pyé dudit pont de boys; et partie dudit boys achapté par messieurs les conseillers de la ville de Lion le VIIIᵉ d'aoust MVᶜ trente quatre. » — « Bourdereau de l'argent trouvé au tronc et plot de la chapelle de Saint-Espérit du pont du Rosne de Lyon, ouvert en la présence de monsʳ le Cappitaine Jehan Sala, le XVIIIᵉ de juing MVᶜ trente-quatre. » — Location à Mᵉ Claude Gravier et aux héritiers Mᵉ François Fournier «d'une maison en rue Neufve, laquelle a esté louée pour la demourance et résidance des maitres régens du colliège de la Trinité, suivant les paches faictes avec eulx, à cause que audit colliège il n'y a logys pour lesdits maistres. »

CC. 854. — (4 cahiers) : in-4°, ensemble, 76 feuillets, papier.

1533-1534. — Comptabilité. — Grabeau des foires de Toussaint 1533, des Rois, de Pâques et d'Aout 1534.

CC. 855. — (Registre) : in-folio, 68 feuillets, papier.

1534-1535. — Comptabilité. — « Compte cinquiesme de Jacques Couland qu'est de l'année commençant le premier d'octobre MVᶜ trente quatre, finissant le derrenier septembre MVᶜ trente cinq. » (Voir le détail de ces dépenses aux numéros CC. 857-865.)

CC. 856. — (Registre) : in-folio, papier.

1534-1535. — Comptabilité. — (Double du registre précédent).

CC. 857. — (Registre) : 70 feuillets in-4°, papier.

1534-1535. — « Journal servant à Jacques Couland, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, lequel journal sert tant pour la recepte que despense, et ce pour l'année commençant le premier d'octobre MVᶜ trente quatre, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant 1535. »

CC. 858. — (2 registres) : in-folio, 13 feuillets chacun, papier.

1534-1535. — Comptabilité. — « Compte particulier de Jacques Couland de la despense des cloture, fortifications et réparations de la ville de Lyon d'une année commençant le premier janvier MVᶜ trente quatre. (v. st.) » Lettres patentes de François I, en date du 14 septembre 1535 ordonnant à Guillaume Preudomme, trésorier de l'Espargne, de verser la somme de 7250 l. t. provenant des aydes, dons et octrois, entre les mains de Jacques Couland, receveur des deniers communs, pour l'employer aux fortifications sur l'ordonnance de Pompone de Trévolce. gouverneur de Lyon. (En double exemplaire).

CC. 859. — (Portefeuille) : 17 pièces.

1534-1535. — Comptabilité. — Dépenses effectuées par Jacques Couland, receveur des deniers communs. — Gages de Jehan Sala, de Guiot Henry, Guillaud et Rochefort, conseillers; de Saunier « procureur substitué, quant ès causes et procès de la ville et communaulté de Lion, es cours de ladicte ville; » « d'honorable homme Jehan Sala, lieutenant

en l'office de cappitaine de la ville, se montant à la somme de cinquante livres tournois, faisant moitié de cent livres qui sont les gages ordinaires dudit office de cappitaine, et les autres C livres appartiennent à mons^r de Belmont, cappitaine de ladicte ville, qui est suivant l'accord fait à la retenue dudit office et lieutenance, à la charge que ledit Salla est tenu exercer ledit office soubz l'autorité du roy et Consullat, comme de recognoitre guet et escharguet et garde des portes de la ville, quand le cas y escheet; » de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville, d'Anthoine Ducurtil « solliciteur à Paris des procès et affaires de ladicte ville de Lion » pendans en la court de parlement, de Claude Gravier, greffier et secrétaire du Consulat; de Claude Thevenet, Pierre Delorme, Jehan Dureau, Estienne Cambrier, Jehan Germain, Humbert Rozat, Jehan Saigne, Jehan Bergier, « commis à la charge de garde des clefs des portes ordinaires et portalz de la ville, pour ouvrir et fermer aux heures ordinaires, seoir et matin, pareillement de nuyt, aux postes et autres allans et venants pour les affaires du roy, et aussi pour sonner seoir et matin la trompette à Fourvières à l'heure ordonnée par ledit Consulat d'ouvrir et fermer lesdictes portes; » de Simon Ravenat et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat; et payement « d'une robbe en drap tanné, livrée de la ville, pour pourter avec la manche d'orphèvrerie aux armes et enseignes de la ville, le jour Saint Thomas, lorsque se fait la publication du seindicat; » gages de Pierre Marmot et Robert Guymbault, « commis à faire l'esveil de nuyt, par toute la ville, tous les lundis, en l'honneur et commémoration des trépassez. » — « Parties de menues despences pour le portz des pacquetz, lettres, et autres choses pour les affaires de la ville. »

CC. 860. — (Portefeuille) : 17 pièces, papier.

1534-1535. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de procédures; honoraires de m^e Antoine Ducurtil, solliciteur des procès et affaires de la ville à Paris, « es procès que Françoys Neyrolle a meuz et suscitez contre le Consulat, pour les comptes rendus despuys l'an MV^c XXII en ça, qu'il entend contredire et débatre, de Jehan de la Bessée et du grenetier Jehan Daillon pour aller à Paris et en court soubstenir les comptes de l'administration des deniers, pareillement les baulx des fermes du barraige du dixiesme du vin, gabelles et aydes du sel qu'il y a convenu porter, pource que ledit Neyrolles allégoit collusion esdits baulx, par le moyen de quoy, par arret de la court, avoit esté dit, que lesdits baulx seroient portez et affermez par ung des conseillers et le seindic de la ville, que aussy pour poursuyr envers le roy, l'exemption des deniers communs lesquelz ladicte ville tient par permission du roy, lesquelz ledit seigneur avoit ordonné les porter en ses coffres du Louvre, et dont commandement en avoit été fait par mons^r le séneschal de Lion ou son lieutenant, suivant les lettres dudit seigneur, pour d'iceulx deniers en continuer les ouvraiges des réparations, fortiffications et autres ouvraiges nécessaires d'icelle ville. » — « Partyes de dragées et confitures, envoiez à Paris pour avoir abréviacion et vuydange des procès de la ville, mesmement des procès suscitez par François Neyrolles, du procès contre mons. de Montverdun à cause de son taux de la rançon du roy etc. » Parties fournies « par Michel de Perel, fermier du barraige du pont du Rosne, au procès contre messire Anthoine Haudoyn, lequel se voulait exempter du barraige du pont du Rosne, pour ce qu'il se disoit conseiller du roy au parlement de Dombes. » — Parties dudit Ducurtil « pour la sollicitation des procès de la ville, ventillans tant au Parlement, que au Grand Conseil et es Grands Jours, tenuz à Molins. » et pour avoir obtenu du parlement la révocation des lettres qui nommoient Jehan Cheylien à l'office de contrôleur, et obtenu gain de cause au profit du Consulat contre l'Archevêque de Lyon dans l'affaire de l'établissement de « quatre maistres jurez ouvriers des batiments. » Honoraires de Mathieu de Vauzelles, docteur et avocat de la ville contre François de Neyrolles.

CC. 861. — (Portefeuille) : 21 pièces, papier.

1534-1535. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses diverses, achat de papier à Henris Savore « pour servir aux actes, mémoires, mynutes, doubles et autres affaires. » — Vente à Loys Doppes, « ayant charge mons. le baron de Saint Blancard, de cinq cent piques de ladicte ville, à cause qu'elles estoient vieilles et artisonnées à raison de V solz pièce. » — Décharge accordée par le Consulat à Jacques Coulaud de la somme de « cent deux livres provenues du rachapt fait par dame Claude Peyron, tenementière de la vigne qui fut de Jehan Danse, assize auprès de l'Isle-Barbe, de cinq livres dix solz de pension, pieça imposée sur ladicte vigne, pour le disner fondé au grand hospital par frère Claude de Beaumont, aumosnier de l'isle, pour ce qu'il a, par l'adviz desdits conseillers, délivré lesdites cent deux livres à m^e Hugues Vidilly, procureur dudit hospital, dont a esté reachepté moitié d'un pré que tenoient dudit hospital les hoirs messire Franc Deschamps, assiz dellà le Rosne dont l'autre moitié tiennent les hoirs feu Jean Brotet; » payement de Claude Bergeron « pour avoir vacqué à donner ordre par la ville, savoir les malades que ont esté de peste, les avoir fait conduire à l'ospital Saint-Laurent, pendant le temps que la peste a pullulé, barrer les portes des maisons infectes, et faire

absenter les infectz, faire nectoyer les maisons et quelques habillemens infectz du 9 mars 1533 (v. st.) jusqu'au 9 décembre 1534. » Location de la maison de Claude Fournier, docteur, et Claude Gravier, secrétaire, « sise en rue Neufve, pour la résidence et demeurance de me Claude de Cublise, régent du colliège de la Trinité et de ses bachelliers, [suivant les paches faites aveeques luy, à cause que audit colliège n'y a souffizante demeurance. »— « Roolle de despense faicte pour recouvrir la chapelle Saint Laurent et les maisons de la Trinité près ledit Saint-Laurent. »— Louage « aux prieur et couvent des frères Jacopins Nostre-Dame de Confort, de la place en laquelle le Consullat a faict et construit l'atellier, où est l'artillerie de ladicte ville pour neuf ans et demy » à partir du 5 novembre 1532. — Payement « aux gardien et couvent de Sainct-Bonaventure, de la messe journelle par eulx dicte et cellébrée en la chappelle du Sainct-Esperit du pont du Rosne en l'honneur du fondateur dudict pont et d'autre divin service ordonné et fondé par madame la maitresse des portz, Marie Rostaing. » — Frais de la cérémonie de la Saint Thomas et entre autres, honoraires de « Jehan Tignat, docteur, pour avoir fait l'oraison doctoralle ledict jour Sainct Thomas. » Présents de réception. — « Parties de vin deues à Jehan Plausson, Pierre Piardet, Claude de Bourges et Jehan Lallemand etc., à raison de XX deniers la symaise de vin clairet et de vin blanc de Bourgogne, offert à plusieurs seigneur passans et qui ont faict séjour en la ville, mesme aux ambassadeurs de messieurs des Ligues, venus de chacun des quanton au mois de novembre MVc trente quatre en icelle ville, où le roy les avoit assignez pour estre payez des pensions que ledit seigneur leur donne, lesquelles pensions icelluy seigneur leur a accourdé doresnavant les payer en ladicte ville, lequel vin a esté, comme dit est, donné par commandement du roy, suivant le rapport de mons. de Lamet, lequel avoit charge ainsy le faire faire; et ausy aux ambassadeurs de Berne qui vendrent en ladicte ville, au mois de May 1534, à cause de l'emprisonnement de Baudichon qu'ils disoient estre leur bourgeoys. » — Mandement pour « Gabriel Lepère, orfevre de la ville, d'une somme de trois cens quatre vingtz dix livres seize solz neuf deniers tournois, pour paiement d'une cruche d'argent doré pesant vingt deux marcz trois onces, au feur de seize livres dix sols le marc, compris vingt une livres treize sols pour l'avoir redoré d'une part, et à Benoist Bas, géolier dudit Lion, cent soixante quinze livres tournois pour paiement de deux drageurs argent ouvrez, pesans sept marcz deux onces huict deniers, à raison de vingt livres le marc, dont du tout a esté fait don et présent à monsieur le Grand Maistre de France, Sr de Montmorancy, estant passant par cette ville, allant en Provence, en considération des plaisirs qu'il a faictz en ladicte ville, fait journellement, et pourra faire à l'avenir envers le roy, nostre sire, et en son Conseil. Certifficat dudit don par Michel Guillien (avec sa signature), et Camuz. » — « Payement à André de Beaumont, marchant espicier, et André Valansot, voicturier, de deux pot myrabolant, dragées et confitures envoyées au secrétaire de la ville et solliciteur à Molins, où ilz sont présentement aux grans jours, poursuivant la vuydange des procès de ladicte ville, pour icelles confitures donner et présenter de par icelle aux personnes qu'ils véront estre affaire. » — « Rolle et partie de despense pour avoir fait faire feu de joyes en ceste ville de Lion, devant l'ostel commun et sur le pont de Saonne le mercredi feste Saints Symon et Jude, XXVIIIe d'octobre MVc trente quatre, suivant les lettres du roy nostre sire, en date de Saint Aygnen 23 octobre, à cause du nouveau advènement de nostre Saint père le pape Paul, troisiesme de ce nom. » — « Payement à Estienne Nycollet, tavernier, de dix huit asnées ou six poinsons vin nouveau, achapté de luy, à raison de cinquante cinq solz l'asnée, lequel vin a esté présenté seigneur Pomponio Trivolse, gouverneur de la ville, en faveur des plaisirs qu'il a faitz, mesme puis trois mois pour avoir escript au roy de faire lever les garnisons establies au pays de Lionnoys, qui causent grandement charté de vivres en ceste ville, que avoir souvent vacqué d'aller veoir et visiter l'œuvre des rempars et fortifficacions de ladicte ville. »

CC. 862. — (Portefeuille) : 3 pièces parchemin, 1 sceau et deux fragments de sceau en cire jaune, 24 pièces papier, 5 cahiers, 98 feuillets in-8° en tout.

1534-1535. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Couland, receveur des deniers communs.— Frais de perception des taxes.— Gages de « Jehan Germain, commis à la recette des entrées des cinq espèces, à la porte du pont de Pierre-Scise, de Monet de Bourg, chargé des mêmes fonctions à la porte du pont du Rhône, de Philippe Galyan, à la porte de Saint Marcel, d'Humbert Rozat, à la même porte, de Jehan Saigne, à la porte des Farges, de Bernard Rozier, à la porte Saint-George, de Michel de Jaurrieu, sur les rivières de Rosne et Saonne, de Jehan Fenouillet, sur ces mêmes rivières, de Bastien Creste, aide du précédent, de Michel Berlingon, commis à recevoir le droit du poix des farines, à la porte de la Lanterne, à peser le blé allant au molin et recongnoistre au retour, de Jehan Molin, aide du précédent, de Jacques Genet, successeur du précédent, de Sébastien Durant, commis au contrerolle desdictes entrées. » — Quittance de Robert Altruite et Pierre Tourvéon, d'une somme de 500 livres, à eux payée par Michel Duperret, fermier du barage du pont du Rhône, en raison d'une transaction passée entre eux et le Consulat, sur le bail des impositions, aides et gabelles. — « Bail à

ferme des impositions et gabelles des vins, faict pardevant messieurs les esleuz à Pierre Bernard. » — Agrément donné par Michel de Peretz, à l'appointement fait avec lui par le Consulat, au sujet de la ferme du barrage du pont du Rhône, par lequel, en exécution d'un arrêt des Grands-Jours de Moulin, les habitants étaient exemptés des droits de barrage « les festes seulement. » — Contrôle des entrées des quatre espèces, fait pour Sébastien Durant. — Vidimus des lettres par lesquelles le roi dispense la ville « d'envoyer la moytié des deniers communs au chateau du Louvre, à Paris, ainsi que le roy l'avoit mandé par toutes ses villes. » Frais de contrainte. — Mise à prix de « la ferme des entrées des vins, camellotz, espicerie, et poix des farines, qui se lièvent pour les réparacions et closture de ceste ville. » — Voyage fait par Claude Gravier, greffier et secrétaire de la ville, aux Grands Jours de Moulin, où il fut envoyé pour le procès de la ville contre ceulx de la Guillotière, et mandement de Bechevelleyn et contre le prieur de Montverdun, à cause de son taux de la rançon du roi et plusieurs autres procèz et pièces relatives à ce procès. — « Bail pour la ville contre Guillaume Rollet et Claude Archimbaud, fermiers des impositions de la grant ferme de la mercerie, pelleterie, cordonnerie, espinollerie, laynes et chappellerie. » — Achat fait par Jhérosme Henry, orfèvre de Lyon, à Jacques Coulaud, receveur des deniers communs « d'une petite tasse appellée montre d'argent, pesant trois onces seize deniers, pour le prix de six livres cinq sols, et ung chappellet d'ambre usé, pour le prix de quinze solz, lesquelles tasse et chappellet il disoit avoir fait prendre par exéquution de la vefve Jehan Gaillard, patissier. » — Payement de François le Charron, greffier des Aides de Lyon. — Procès entre François Neyrolles et le Consulat « à cause des entrées mesmes du vin, que ledit Neyrolles avoit entré en ceste ville de Lion, dont les deniers sont ordonnez pour les réparations et fortiffications de ladicte ville. » Lettres patentes de François I, relatives à ce procès. — Garbeaux des quatre foires.

CC. 863. — (Portefeuille) : 42 pièces, papier.

1534-1535. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs.—Payement des ouvriers « charpentiers et gens de rivière, tant pour amacer et ceuillir des pierres et callouz le long du Rosne, pour mectre aux arches et pessières estans audessus dudit pont du Rosne, que pour avoir mis des plateaux au pont de boys, que pour avoir contynué l'euvre de la pille qui se faict au bout du pont de pierre du Rosne, tallé la pierre pour faire ladicte pille, pilloté la fondassion d'icelle et achevé de recouvrir l'hostel de Sainct Laurens et maisons de la Trinité; » — « pour avoir faict des chevalletz au pont de boys dudit Rosne et aussy reffaict les coudières et engardes dudit pont de boys, » — « pour avoir contynuez l'euvre de la deuxième pille soubz le pont de boys du Rosne et à faire les chevalletz et coudières dudit pont, pour l'euvre de la charpenterie dudit pont et serrer le boys vieulx et le mettre en grange. »

CC. 864. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier.

1534-1535. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de fortification. — Construction « des remparts et fortifications, du cousté Sainct Sébastien et entre le boulevard Saint Clair et la tour de la Cazemathe; » à raison de 5 s. par journée de maçon, de 4 s. 2 d. t. par journée de « maneuvre du mortier, » de 5 s. 9 d. t. par journée de « maneuvres pour servir lesdits massons et fere les chanées. » Le travail, interrompu le 13 juin 1535, d'après les comptes, fut repris le 6 sept. 1535 par l'ordre des conseillers « avec l'advis de mons. le gouverneur et autres officiers du roy nostre seigneur audit Lion, et pour ce que les jours commençoient à apetisser et pour obvier à la décadence des terres pour les retenir, car, autrement elles fussent tombées au prochain yver, et affin que le roy, qui de bref debvoit venir en ceste ville, *trouvât* ladicte brèche faicte et lesdits ouvraiges avancez, ce qu'il *entendoit* et *désiroit*, ainsi qu'*avoit* rapporté monsieur le grénetier Doilhon, qui puis huyt jours estoit revenu de court. » — Payement de Pierre Boucher, « masson », et d'Humbert Paris, « conduisant les ouvrages de la massonnerie des clostures et fortiffications de ladicte ville, » des ouvriers employés « à remassonner une berche contenant envyron douze toises, en long de la muraille et fortiffications au dessus de Fourvière près la tour Saincte Marguerite ; et pour recouvrir la tour de Serpolet, dudit cousté de Fourvyère, à raison de 5 s. t. par journée de charpentier et de recouvreur. »

CC. 865. — (Portefeuille) : 42 pièces, papier.

1534-1535. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de fortification. — Payement des ouvriers « qui ont vacqué à tirer et rompre la pierre en la perrière de Pierre Aigue et icelle charroyer sur la tour de la Cazemacte, pour parfaire la muraille entre les boulevardz Sainct Sébastien et Sainct Clair, » à raison de XX d. t. par « tomberellée de pierre rompue » et de 3 s. t. par tomberellée

de pierre transportée. — Location à Claude Fourrier « de sa perrière des Terrailles, près les fousséz de la Lenterne, en laquelle l'on prent la pierre menue, de laquelle se fait la courtine et muraille des fortifficacions, depuis le boulevard Saint Clair, tirant contremont à la tour de la Cazemacte. »

CC. 866. — (Registre) : 60 feuillets in-folio, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — « Compte sixième de Jacques Coulaud, qu'est de l'année commençant le premier d'octobre MV^c trente cinq, finissant le derrenier septembre MV^cXXXVI » (v. le détail des dépenses aux n^os CC. 869-87).

CC. 867. — (Registre) : 30 feuillets in-4°, papier.

1535-1536. — Minute du précédent registre.

CC. 868. — (Registre) : 76 feuillets in-4°, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — « Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, lequel journal sert, tant pour la recepte que despense, et pour l'année commençant le premier d'octobre MV^c trente cinq, finissant le derrenier septembre. »

CC. 869. — (Portefeuille) : 27 pièces, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des fonctionnaires et employés du Consulat : — de Pierre Durand, Jehan Camus, Aymard de Beaujeu, Jehan Broquin, Pierre Manissier, Simon Perret et de la Porte, conseillers ; d'Antoine Ducurtil « solliciteur ordinaire des procès et affaires de la ville à Paris, de Geoffroy Trunel, procureur au Parlement de messieurs les conseillers de la ville ; » de François Dupuy, leur « advocat au Parlement ; » de Mathieu Saunier, procureur substitué par la ville es cours de Lyon, de Pierre Séguier et Gabriel Marilhac, « conseils et advocats de la ville au parlement à Paris », de Claude Gravier, secrétaire de la ville, de Jean Sala, capitaine de la ville ; de Pierre Marmot et Robert Guymbault, « commis à faire l'esveil tous les lundys matin, en commémoracion des trespassez, fondé par feu monsieur le trésorier Cotereau ; » de Jehan Bergier, « trompecte commis à faire l'esveil et sommeil de sa trompecte à Forvière soir et matin pour faire ouvrir et fermer les portes de la ville aux heures ordonnées ; » de Simon Ravenat et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat. — « Payement à Maurice Roy, facteur de Henri Savore, de papier fin à escripre, pour servir aux actes, mémoires, lettres missives et autres escriptures pour les affaires de la ville ; » distribution « de vesselle d'estaing aux rois et joueurs des archers et arbalestriers, ainsi qu'il est de bonne coustume ancienne, affin de leur donner occasion de fréquenter lesditz jeuz. »

CC. 870. — (Portefeuille) : 7 pièces, papier, 3 cahiers, ensemble 16 feuillets in-8°, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de procédure. Exécution du jugement rendu contre le Consulat par un commissaire du Roi, en faveur de m^e Antoine Giraud, greffier criminel en la juridiction temporelle de Lyon ; — procès de la ville contre ceux qui refusaient de « paier les deniers du vin qu'ilz faisoient entrer, » contre François Neyrolles « sur ce qu'il avoit requis mectre en crye de bailler à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur, les impositions, aydes et gabelles, lesquelles il vouloit avoir par offre qu'il avoit faicte ; » « pour deffendre aux blasmes et contredictz qu'il avoit baillez en parlement à Paris contre le Consulat et les comptes de la ville, sercher et doubler les pièces nécessaires et acquitz pour soutenir les comptes et honneur du Consulat, et pour aucuns grans mémoires et advertissements baillez à mons. le Grenetier d'Oilhon et procureur général de la ville, qui furent envoyez à Paris et en court contre ledit Neyrolles, et pour les frais de Michel Guillen, maistre de la monnoye de Lyon, et l'un des conseillers, pour estre allés de Paris à Rouen vers le roy, estant lors à Rouen, pour avoir et obtenir vacation touchant le faict dudict procès, et monsieur le légat où il estoit adressé, auquel il ne pust parler, obstant la maladie dudit seigneur. » — « Frais d'entretien en prison de Charles de la Bessée, jadiz trésorier de la ville, saisi et arresté ès prison de Roanne, depuis le deuxième septembre 1535, à la requeste du Consulat ainsi que conseil portoit, pour raison de la partie de XIX^c et tant de livres qu'il avoit respondu et promis payer pour feu Jehan Chapelle, laquelle ledit Chapelle ou ses héritiers doit à cause des blez dont il avoit esté chargé par la ville, de laquelle partie ledit de la Bessée fut chargé par sentence de mons. le lieutenant, procureur du roy, et autres auditeurs de son compte derrenier de l'année finie le derrenier septembre MV^c trente, de laquelle saisie et arrest icelluy Charles de la Bessée se seroit porté pour appellant à la cour de parlement, à laquelle la matière aurait esté playdée, et par arrest d'icelle court donné le XIXe de ce présent mois de décembre, la saisie auroit esté déclarée nulle avec despens

de la cause d'appel dommages et intérêtz dudit de la Bessée pour raison de ladicte cause d'appel, pourquoy, suivant le conseil arrivé de Paris, a esté consenty à l'élargissement dudit de la Bessée et de payer les dépens par luy faictz esdites prisons. » Dépenses de procédure faictes par Jehan de la Bessée, procureur de la ville, et Antoine Ducurtil, solliciteur.

CC. 871. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin, 12 pièces, papier, 6 cahiers, en tout 41 feuillets in-8°, 1 sceau et un fragment de sceau.

1535-1536. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de procès pour le recouvrement des taxes. « Parties fournies par Jacques Coulaud, commis à la charge de la trésorerie pour les procès et affaires de la ville. » — « Mandement parties et quittances pour avoir obtenu nouveau bail des gabelles, pour obvier à l'entreprise d'aucuns particuliers qui se perforçoyent et journellement se perforcent icelles impositions et gabelles évincer et oster des mains dudit corps commun, pour les avoir et tenir à leur main pour leur particulier proufit et en tirer tout ce qu'ilz pourront des marchans, tant de la ville que estrangiers, que seroit le deschassement d'iceulx marchans et anichillement de la ville et des foyres ; » — « deniers fournis par Jacques Coulaud pour les affaires de la ville, suivant la promesse à luy faicte par messieurs les conseillers et régistrée aux actes du Consullat le 6e juillet 1535, à cause des inhibicions faictes audit Consullat par mons. le lieutenant général du roy, nostre dit seigneur, de non ordonner des deniers communs qui se lièvent par permission dudit seigneur et commandement de porter iceulx deniers aux coffres du Louvre à Paris pour l'année commencée le premier janvier précédent. » — « Mandement et parties de dépenses faites par François Dupérier, pour obtenir du roi la précédente dispense de verser au Louvre les deniers communs, le droit de lever dix ans durant dix liv. t. par chacune quarte de sel, que se vendra et débitera ès limittes de la ferme du tiraige du sel, que se faict contremont les rivières du Rosne et de la Saonne de la part du royaulme », et pour procès « contre le syndic de Languedoc qui avoit obtenu lettres d'abolition dudit carolus quant au sel, que se vendoit à Tournon, grenier du Languedoc, contre les estatz de Masconnoys qui avoient obtenu la même abolition. » — Procès soutenu au nom des conseillers de Lyon « par me Barthélemy Beaujolin, greffier de la sénéchaussée de Lion, pour eulx servir à l'encontre de François Neyrolles, provenues sur l'exéquution de l'arrest donné aux Grands-Jours à Molins au mois d'octobre MVe trente quatre, entre ledit Neyrolles appelant et lesdits conseillers d'autre, sur ce que ledit Neyrolles n'estoit tenu, comme il disoit, payer l'entrée de son vin, pour ce qu'il n'estoit débité et pour faire crier et bailler à ferme les entrées des cinq espèces ordonnées pour les réparations et pour faire crier et bailler à rabaiz les ouvraiges desdites fortiffications et pour la vériffication dudit octroy de continuation desdictes entrées. » — « Compte de mons. le grénetier Jehan Doillon, l'un des conseillers de la ville, d'un voyage par luy faict es moys de juillet et aout MVe trente cinq, me Jehan de la Bessée, docteur et procureur général de ladicte ville avecques luy, pour les affaires d'icelle ville et communauté à Paris et en court, tant pour aller soubstenir les comptes de l'administration des deniers de la ville de onze années, que François Neyrolles a vollu contredire, et fait porter audit Paris pareillement les baulx des fermes des barraige, dixiesme du vin, gabelles et aydes du sel, qu'il y a convenu, pour ce que ledit de Neyrolles allégoit collusion es dits baulx, que aussy pour poursuir envers le roy l'exemption des deniers communs, lesquelz la ville tyent par permission dudit seigneur, lesquelz ledit seigneur avoit ordonné les porter en ses coffres du Louvre. » Exécatoires de dépens accordés à Charles de la Bessée par le parlement contre la ville. — « Ordonnance de remboursement à dame Antonie Sève, vefve feu Jehan Coyaud, des 20 l. t. prêtés par son mari pour la rançon du roy en 1529. — « Reçu donné par Jacques Baileux, receveur des aydes et équivalent au pays et eslection de Lyonnois, du prix dû par la ville pour le produit des aydes et assizes en la ville et banlieue qu'ils tiennent à ferme. » — « Payement de me Anthoine Rovert, clerc, pour avoir faict et mis au net des actes du Consulat de cinq ou six années, en ung grand volume, pour le prix de 38 l. t., à luy accordées et paiées par le secrétaire de ses propres deniers. » — Payement audit Gravier de la somme de 50 l. t. pour « avoir fait les dilligences de obtenir la continuation des gabelles, pareillement évocation des querelles procès et questions muz et suscitez par François Neyrolles, en plusieurs et diverses matières, et tant ès cours de cette ville que à Paris, aussi pour obtenir nouveaux acquet des 2020 l. t., deues par le roy à cause du louage des granges de la Trinité. » — « Cries des entrées des cinq espèces pour les bailler à ferme. » — « Payement à Claude Gravier, secrétaire de la ville, et François Cotereau, notaire, des transumps ou vidimus, faictz, colationez et signez en parchemyn, des lettres patentes en forme d'édit, par lesquelles il est deffendu que aucuns draptz de soye dorénavant n'entrent en ce royaume, par ailleurs que par ceste ville de Lyon, sur grosses signées. »

CC. 872. — (Portefeuille) : 4 cahiers, en tout 69 feuillets in-8°, 5 pièces, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, recevur des deniers communs. — Approvisionnement en blé. — Achat de 187 « asnées, 7 bichets blé froment de Masconnoys,» pour la somme de 760 l. 14 s. 6 d. t., à Denis Fournier, marchand de Mâcon. — « Mandat de payement pour Regné Guermot, sergent à cheval. au Chatellet de Paris, en raison de certaine exéqutoire de despens de la court de parlement de Paris, datée du premier septembre MVc XXXI, signée par Camereau Burdellet, obtenue à la requeste de feu Madame mère du roy, régente de France, comme duchesse de Bourbonnoys, comtesse de Fourest, procédez iceux dépens à cause des prohibitions faictes au pays de Fourest par les officiers de Maddame, à cause de la traicte de blez, dont le Consullat avoit obtenu mandement au contraire, que fut envoyé publier audit Forest, à quoy iceulx officiers furent appelans et relevèrent en ladicte court. » — Mandement pour « Guillaume du Mont et Guillaume Pitre, marchans de fèves, pour leurs vacations et despens qu'ilz ont faict durant dix jours chacun d'eulx, pour aller en Auvergne errer et marchander des blez pour la fourniture que le roy a commandé faire en ceste ville, pour son train et son armée, plus despense faicte par me Jehan Gravier, notaire royal de Lyon, pour estre allé dudit Lyon à Vienne, par ordonnance et commandement de messieurs les conseillers, pour obtenir de mons. le vibailly de Vienne lettres d'attache sur les lettres patentes du roy nostre sire, pour tirer du pays du Daulphiné la quantité de dix mil asnées bled, pour la provision dudit seigneur et de ladicte ville. » — « Fraiz et vacations faictz par feu Theode Levin, conseiller de la ville de Lyon, en troys voyages par luy faictz pour la ville l'un à Grenoble, au moys de juillet MVc XXIX, pour requérir à messieurs de la court de parlement et estatz de Daulphiné qu'ilz voulussent permettre tirer quelque quantité de bledz dudit pays pour la provision de ceste ville, ce qu'ilz ne voullurent permettre ; l'autre au moys d'octobre MVc XXX, par devers mons. l'admiral gouverneur de Bourgoigne, estant à Dijon, pour avoir et obtenir de luy traicte du bledz dudit pays pour la provision de cette dicte ville, laquelle traicte n'a voulu accorder, s'en excusant que par les estats tenuz pour ladicte cause a esté trouvé qu'il n'y avoit bledz que pour la provision dudit pays, mais seullement accordé permission et passage des bledz que l'on pourrait achapter en Bassigny, Lourroyne, Conté et autres pays hors du duché de Bourgogne, dont il a obtenu mandement, qu'il a apporté ; et l'autre voyage à Chambéry devers mons. de Savoye, pour obtenir permission de passage de bledz venant hors de son pays.» — Grabeaux de Toussaint 1535, des Rois, de Pâques et d'août 1536.

CC. 873. — (Portefeuille) : 11 pièces, papier, 3 cahiers, ensemble 14 feuillets in-8°, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses diverses. — Constructions et réparations au collége de la Trinité exécutées par Humbert Gimbre et Jacques Sanneton. — Retenue faite par l'ordre du roy sur le produit du louage des granges de la Trinité, occupées par son artillerie ; payement à Claude Gravier et aux héritiers François Fournier du louage de sa maison, « assize en rue Neuve, pour le lougis du maistre régent et commençaulx du coliège naguères érigé en la grange et tènement de la Trinité, pour demye année finie à la Noël. » — Autre payement audit Gravier pour le terme de Saint-Jean. — Frais de « charpenterie des granges de la Trinité faits par me Estienne Genyn. » — « Rolle de dépenses pour avoir recouvert en l'escolle de la Trinité. » — « Ordonnance consulaire pour me Hugues Vidilly, procureur et receveur de l'ospital du pont du Rosne, d'une somme de 100 l. t., myses en garde en ses mains le XXX juin derrenier passé, provenues d'un légat et fondacion du disner de feu François Barbier. » — Frais du voyage fait par « Estienne Genyn, charpentier, sur l'ordonnance du Consulat, à Seyssel, Genefve et Saint-Claude, jusques au Compté, pour entendre quelz gens et bruyt de guerre il y avoit, aussi s'il y avoit aucuns bateaulx ou radeaulx sur le Rosne prest à venir, affin d'obvier à surprinses, actendu le bruyt de guerre qui court et que les armées du roy nostre sire et de l'empereur sont prochaines de trois ou quatre lieues en Provence. » — « Despense faicte par Jean Gravier, notaire royal, envoyé en court, par devers le roy nostre sire et monseigneur le grand maistre, en poste, par ordonnance du Consulat, pour avoir lettres desdits seigneurs pour faire desloger la bande de mons. le capitaine Dangleure, que estoit à la Guillotière, et avoir gentilzhommes et commissaires pour faire passer les bandes de messieurs de Quincy, Canys et d'Hoche, que estoit au tour des faulxbourgs de ladicte ville de Lyon, et iceulx faire déloger et vivre en paix, pour obvier à tous inconvénians et dangiers, estre allé par deux fois à l'Arbrelle, Tarare, jusques à St-Saphorin Dellay, audevant desdits cappitaines, légionnaires, leur porter lettres de monseigneur le grant maistre, les advertissans passer par la ville de Lyon, sans y faire séjour. » — Voyage fait par Estienne Genyn à Chambéry, « par commandement de messieurs du conseil privé du roy, nostre sire, estant en ceste ville, pour le bruyt

que couroit que Chambéry, depuis qu'il avoit esté réduit à la main et obéissance du roy, avoit esté puis quatre jours en ça, reprins par aucuns Savoyens, gens de Savoye, de Tarentaise, pour savoyr et rapporter ce que estoit, lequel y seroit allé, mais ne seroit osé aller, obstant ce que ledit Chambéry auroit esté reprins par lesdits gens de Savoye et Tarentaise qui prenoient, batoient et tuoient ceulx qui trouvoient des gens du roy, et se seroit enquis auprès dudit Chambéry de ce que dit est. » — « Deniers prestés, fourniz et avancez par Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de ladicte ville et communaulté de Lion, à diverses personnes pour les munitions faictes ès lieux de Veyse, Saint-Just et la Guillotière, faulxbourgs de Lion, pour la nourriture des gens de guerre à pyé et cheval, passans et qui ont passé par lesdits lieux, allant della les mons, au service du roy, et ce, depuis le premier jour d'avril MVᶜ trente cinq, lesquelles munitions les habitans du plat pays de Lyonnais sont tenuz faire, et lesquelz deniers leur a convenus prester ou à leurs procureurs ayans de ce charges, à la prière de monsieur le lieutenant spécial du roy en la sénéchaussée dudit Lion, affin qu'inconvénient n'en advient audit pays de Lion et pour le soulagement d'icelluy, à la charge que lesdits procureurs seront tenuz, comme ilz ont promiz, et à ce condempnez par sentence rembourser lesdits deniers, ainsi avancez des premiers, qui seront imposez sur l'édit pour lesdits fraiz. »

CC. 874. — (Portefeuille) : 52 pièces, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais d'extraction des matériaux. — Payement des ouvriers « qui ont continué l'œuvre à tirer la pierre en la perrière de Pierrégue, pour icelle charrier sur la tour de la Cazemathe, entre les boulevardz Sainct-Clair et Sainct-Sébastien, pour faire la muraille entre ledit boulevard Saint-Clair et ladicte tour de la Cazemathe, du 4 octobre 1535 au 4 avril 1536, à raison de XX deniers t. par tomberellée extraicte et de 3 sols par tomberellée transportée ; à tirer la pierre de ladite perrière et icelle charrier aux mêmes conditions entre le petit boulevard du Pourtal et le petit boulevard St-Sébastien, du 8 mai au 29 juillet 1536 ; à tirer la pierre de ladicte perrière, et icelle charrier aux mêmes conditions sur et près le grand boulevard Sainct-Sébastien, pour lever la muraille entre ledit boulevard et le boulevard Sainct-Vincent, du 31 juillet au 25 septembre 1536. »

CC. 875. — (Portefeuille) : 25 pièces, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement des ouvriers, charpentiers recouvreurs, maçons, « maneuvres de la rivière et simples maneuvres, qui ont faict la grille du pont-levis du Rosne plastellé à neuf, et mis des plateaux au pont de boys du Rosne et recouvert la tour dudit pont-levis et l'esclise de Saint-Esprit et autres granges dudit pont ; » « qui ont travaillé à l'édiffice d'une plessière sur la rivière du Rosne, joignant au derrier arc du pont de pierre dudit pont, du cousté de la Guillotière, affin de contregarder que ladicte ryvière ne ruyne le pont de boys dudit Rosne, en laquelle plessière convient de planter paulx de chesne et à remplir icelle plessière de pierres et cailloux aveceques des fagots et graviers ; » à « exausser la muraille estant entre la dernière pille dudit pont et ladicte plessière ; » à « reffaire et mettre deux chevaletz neufz au-dessoubz du pont de boys dudit Rosne, » à « amasser pierres au long du Rosne pour metre et remplir ladicte plessière ; » à « amasser de gros quartiers de betuns et autres pierres pour faire provision pour mectre esdictes plessières et rochez, à raison de 5 s. par journée de maczon et de charpentier, 4 s. par journée de maneuvre de la rivière, 3 s. 6 d. par journée de simple maneuvre. »

CC. 876. — (Portefeuille) : 41 pièces, papier.

1535-1236. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses pour « l'œuvre du rempart et fortiffication de ceste ville de Lyon, du cousté Sainct-Sébastien pour faire la muraille entre le boulevard Sainct-Clair et la tour de la Cazemathe, pour pourter et mectre les terres du fossé derrière ladicte muraille, du 4 octobre 1535 au 27 mai 1536, à raison de 5 s. 6 d. t. par journée de maçon, de 4 s. 2 d. t. par journée « de manouvrier de mourtier;» de 5 s. 6 d. t. par journée de « simple maneuvre; pour lever la muraille entre le grand boulevard du Pourtal et le petit boulevard Sainct-Sébastien », du 29 mai au 29 juillet 1536, aux mêmes conditions ; « pour lever la muraille entre le grand boulevard Sainct-Sébastien et le boulevard Sainct-Vincent, et pour abiller et réparer le boulevard de la Roche, près la Saone, à cause que l'on passait entre ledit boulevard et la Saone, » du 31 juillet au 1ᵉʳ octobre 1536, toujours aux mêmes conditions. — Payement des ouvriers qui « ont vacqué à faire une loge de poz et traz de sappins près le port de rue Neufve, pour pezer les bledz et farynes pourtés et rappourtés du moulin, à cause que les moulins estans sur le Rosne hors la ville ne pouvoyent plus moudre, pour cause de quoy a esté convenu faire ledit poys, pour en retirer les deniers, lesquelz s'employent aux fortiffications de la ville. »

CC. 877. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier.

1535-1536. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses diverses. — Payement « aux gardien et couvent Sainct Bonaventure de la messe journelle, par eulx dicte et cellébrée en la chappelle de Saint-Espérit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont et autres dyvers services. » — Frais de voyage de mons. de la Fay, Pierre Arod, conseillers, et de me Claude Gravier, secrétaire du Consulat, à Montbrison et à Sainct-Rambert en Fouretz, devers le roy, pour avoir des deniers dudit seigneur, affin de continuer et mieulx avancer l'œuvre de clousture et fortiffications de ceste ville, aussi la réparation du pont du Rosne, et remonstrer qu'il convient en reffaire deux ou troys arches que le passage et repassage de l'artillerie avoit fort gastez et ouvertz, et obvier à quelque octroy dont l'on se doubtoit à cause des guerres esmues entre le roy, nostre dit seigneur, et l'empereur et ses consortz. » — « Frais de construction d'une butte et loge du feu de la colevryne en ceste ville de Lyon aux fossez de la Lanterne, suyvant le commandement du roy refféré par mons. le chancellier, affin de donner occasion aux habitans de la ville d'eulx adonner jouer à ladicte colleuvryne, par moyen de quoy la ville en pourra estre de meilleur garde et deffence, qui est suyvant le vouloir du roy, estant en ceste ville. » — Frais du « couvert » établi par Estienne Genin, charpentier, « pour la louge et chambre du jeu, de nouveau ordonné faire pour le jeu de la colovrine, au font du fossez de la Lanterne. » — Payement de 20 l. t. à Jacques Gimbre, « roy l'année présente du jeu de la colovrine, pour son estrayne d'avoir, au mois de may précédent, abattu le papegault, dressé pour le jeu, par moyen duquel il est devenu roy dudit jeu ; ce moyennant, il sera tenu, comme il a promis, durant l'année, soy trouver, avec sa bande, où par le Consullat il sera mandé pour le service du roy, nostre sire, et pour la garde et deffense de la ville, comme il est de costume et fait a esté par cy devant. » — Etrenne semblable à Pierre Mote et Octavyan Cosme, parfumeur, rois de l'arbalète (le premier en 1535, le second en 1536) et de 15 l. t. seulement à Jehan Lance, roi de l'arc. — « Despense faicte le jour et feste Sainct-Thomas XXI décembre, pour la publication de l'instrument du sindicat de la communaulté de Lyon » et, notamment, payement de 30 s. t. à « me Fleury de Sura, licencié, que a faict au dit Sainct-Nizier l'oraison doctoralle. » — Payement à André Chambard « de douze asnées vin blanc et clairet de Nurenaux (?) achapté de luy au prix de troys livres dix solz l'asnée, pour en faire don et présent à mons. le chancellier de France et autres seigneurs de la court, que doibvent estre de brief en ceste ville; » « à Estienne Nycolier, tavernier, de deux botes de vin clairet viel, contenans onze asnées demye et demy barral de 47 l. t., qu'est à raison de 4 l. t. l'asnée, lequel vin a esté donné et présenté en ce mois d'octobre au seigneur Pomponio de Trivolci, gouverneur d'icelle, en faveur des plaisirs qu'il a faitz à ladite ville, mesme de ce qu'il a souvent vacqué par ung an d'estre allé voir et visiter l'œuvre des remparts et fortiffications pour le bien et couescement d'iceulx ; » « à Jehan Démiot, appoticaire, de six torches à bastons, portées avec les armes de la ville à l'obsèque de feu Lyonart Montagnat, qui alla de vie à trépas au mois de novembre, à cause que ledit Montagnat avoit esté conseiller de ladicte ville, que est la coutume observée d'ancienneté. » — « Parties de despenses (en poisson) faicte par la ville et communaulté de Lion au mois de mars MVe trente cinq (v. st.), par les ordrez de monseigneur le gouverneur, de messieurs les gens du roy de ladicte ville, pour avoir fait don et présent de par ladicte ville à mons. d'Anglurre, cappitaine de mil hommes légionnaires du pays de Champaigne, estant lougé avec sa bande au lieu de la Guillotière, le XXVIe dudit mois de mars, affin mesmement que ledit cappitaine, gardast que les gens de sadicte bande n'entrassent que à petit nombre en icelle ville, y venant lors achapter leurs monitions nécessaires et sans leurs bastons à feu, picques ne allebardes, et que de nuyt il les fest retirer à leurs enseignes, pour obvier à tous inconveniens, et ce, oultre le vin donné audit cappitaine et autres ayans telles charges, qu'est de celluy qu'avoit esté achapté et payé au patron Panguet. » — « Despenses pour meubler le logys de mons. l'ambassadeur du roy d'Escosse et son train, ès couvent Notre-Dame de Confort et Célestins de ceste ville de Lion, ès mois de février et mars MVe trente cinq (v. st.), accompagné de deux prélatz et plusieurs gentilzhommes, suivant le commandement du roy, nostre sire, estant en ladicte ville refféré par mons. le grant maistre de France à messieurs les conseillers d'icelle ville, mesme pour tappisser certaines chambres, faire fournir veysselle, linge, pour le commun, cuysine et linceulx à cause que esdits lieux, combien qu'il y eust lietz, les religieux s'estoient déclarez qu'ilz n'avoient linge ne linceulx pour y fournir. » — « Rolle et parties de despenses faictes par le Consullat pour l'entrée de monseigneur le révérendissime cardinal de Trivolci, à présent légat de France, faicte le vendredi XXI juillet MVe trente six, à cause de son nouveau adven̄ement, laquelle entrée le roi, estant en ceste ville, a commandé faire, pour laquelle entrée ont été payés à Pierre Laurent deux charretées fagotz de buys, desquels a esté fait les triomphes et rondeaulx de deux eschaffaulx et mistères, l'un à l'entrée de la porte de Rosne, et l'autre aux Changes ; à Florimond Pecouz, bro-

deur, un paysle damax blanc, avec les armes dudit seigneur légat en broderie, qu'il dut reprendre, en lui payant 12 l. t., faute par le légat d'avoir voulu l'accepter; » à Jehan Ramel, « paintre, » trois livres tournois, « sur deux histoires par luy faitz en toille painte, de la grandeur chacun d'un linceul, l'une pour le mistére de la porte du pont du Rosne, l'autre pour icelluy des Changes, et la valleur d'un autre linceulx d'orpeaulx qu'il a faitz, servant pour les triomphes desdits mistéres. » — Présent de vingt escus soleil fait à Salvator Salvatori « en considération des paynes et vaccations qu'il a prins puis deux ans en ça, et prent journellement à la conduite du bastiment de l'ospital Saint-Laurent, que est fort somptueulx, lequel fait faire mons^r de Beauregard, Sieur Thomassin Gadaigne. »

CC. 878. — (Registre) : in-folio : 92 feuillets, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — « Compte septiesme de Jacques Coulaud, qu'est de l'année commençant le premier d'octobre MV^c trente six, finissant le derrenier septembre MV^c XXXVII. » (Voir le détail aux numéros CC. 882 et suivants.)

CC. 879. — (Registre) : in-folio : 59 feuillets, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Double du précédent, plus une lettre patente de François Ier, en date de Paris, le 10 janvier 1536 (v. st.), autorisant à affecter aux dépenses causées par la peste, la famine et l'émeute *de la grande* rebeine, partie des deniers levés pour les fortifications.

CC. 880. — (Registre) : in-folio : 65 feuillets, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — « Estat servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville et communaulté de Lyon, de ce qu'il a à recevoir, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre mil cinq cent trente six, finissant le derrenier septembre MV^c XXXVII, lequel ledit Coulaud a fait et dressé, tant pour servir à ladicte recepte que pour tenir raison des payements aux redevables. »

CC. 881. — (Registre) : in-folio : 86 feuillets, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — « Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, lequel journal sert, tant pour la recepte que despence, et pour l'année commençant le premier d'octobre MV^c trente six, finissant le derrenier septembre MV^c XXXVII. »

CC. 882. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 43 pièces, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la rentrée des deniers communs. — Dépenses diverses. — Mémoires, mandats et quittances. — Gages de Jacques Fenoyl, de Jehan Daulhon, de Guilliaud, Gimbre, Rochefort, Michel Guilhem, à raison de 20 l. t. par tête, et pour avoir vaqué durant deux années aux affaires du Consulat. — Payement faict à Jacques de Baileux, receveur des aides, de 2,818 l. 6 s. « à cause de la ferme et pour le quartier d'octobre, novembre et décembre précédent. » — « Payement à monseigneur le R^me François, cardinal de Tournon, lieutenant général pour le roy, nostre sire, en ladicte ville de Lion et pays de l'environ, le XVe jour d'octobre MV^c XXXVI, estant audict Lion, de vingt mil livres, laquelle ledit sieur receveur a faict mettre ledit jour ès mains de m^r Martin de Troyes, trésorier de l'extraordinaire desguerres, pour employer au service de sa charge sur le tant moyns de ses IIII^xx IIII^m VII^c XXXII de l'achapt d'icelle, aydes, impositions et gabelles. » — « Deniers payez aux personnes, esquels, par le Consulat de ladicte ville de Lion, a esté vendu rente et pensions sur le revenu des deniers de la ville, mesme des gabelles, les deniers desquelles ventes ont été employés en l'achapt des impositions, aydes et gabelles que le Consullat a nouvellement, et le XXVIII décembre MV^c XXXVI, acquises du roy, lesquelles rentes et pensions sont à raison de dix pour cent, selon les deniers qu'ilz ont fourny, mentionnez en leurs contrats et aux actes du Consulat, soubz reachapt perpétuel, payables icelles pensions ès termes Noël et Saint-Jehan-Baptiste par moitié, et dont le premier terme et payement commence à Sainct-Jehan Baptiste MV^c XXXVII, temps de ce compte et pour ce payer par ledit commis des deniers provenuz desdictes gabelles, es personnes après escriptz : Estienne de Bourg, docteur, Andrée Bellièvre, veuve d'Estienne Bertholon, Thomas Gadaigne, Mathieu de Vauzelles, avocat du roy, Jehan Sala, capitaine de la ville, Jehan Pichin, notaire, Clémence de Rochefort, Oddette Giraud, Meraud de Fay, chevalier, de Saint-Jehan d'Ambronay, Jehan Baronnat s^r du Vernay, Luxembourg de Gabiane, Estienne Trevenay, greffier de la cour ordinaire de Lyon, Marguerite de Bourges, veuve de Michel Pélisson, etc. »

CC. 883. — (Portefeuille) : 14 pièces papier, 6 cahiers in-8°, ensemble 24 feuillets, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Mémoires, mandats et

quittances. — Dépenses diverses. — Remboursement à Geoffroy Baronnat, Jacques Fenoyl et Jaques Senneton, des sommes avancées par eux au nom de la ville à Blasio Mey, Antoine Gondy, seigneur du Peyron, Jehan de Loys, Alphonse d'Avignon, qui avaient prêté « partie des VII^{m} escus soleil vallans XIII^{m} V^{c} livres, fournies le Xe de novembre à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, et par luy remys sur le champ à m^{re} Martin de Troyes, trésorier de l'extraordinaire des guerres, sur tant moyns de IIII^{xx} IIII^{m} VII^{c} XXXII l., accordez au roy pour l'achapt des gabelles. » — Payement de « Nycolas Delbaron et Vincent de St-Donyne, courratiers, pour avoir moyenné trouver à change et interest les parties d'argent pour satisfaire à l'achapt des gabelles ; » — de Jehan Gravier, fils du secrétaire de la ville, pour voyage par luy fait en cour « pour la despèche des affaires de la ville, mesme pour la despèche de l'achapt des gabelles que le roy avoit accordé vendre au corps commun de la ville. » — Mandat de la somme de neuf cens quatre vingts huit livres deux solz neuf deniers tournois, « pour achapt de six marcs trois deniers douze grains d'or fin en escuz et ducatz fonduz pesans ledit poix, pour faire une couppe couverte d'or, livrez à Jehan Cochaupt, orfèvre, pour en faire ladite couppe, de laquelle a esté ordonné faire don et présent de par la ville à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, estant en ceste ville, à ce qu'il veuille aider et tenir la main pour avoir du roy, nostre sire, par achapt, les gabelles et impositions ayant cours, pour ledit seigneur, en ceste dicte ville et faulxbourgs de Lion, aussi affin de plus facilement obtenir l'abolicion de la commerce génevoyse, dont plusieurs marchans sont fort scandalisez et troublez, tant de ladicte ville que estrangers, au grant dommage d'icelle et des foires ; » — « plus 30 l. 15 s. fournis audit Cochaupt par marché fait pour la façon de ladicte couppe, » plus « dix solz aux frères Juge pour demy aulne taffetas vert, dont ladite couppe sera enveloupée et couverte. » — « Payement à Robert Albisse et Pierre Tourvéon d'un semestre des 1000 livres à eux dues annuellement par Michel Deperet, fermier du barrage du pont du Rhone, au nom du Consulat, en raison du retrait de la ferme des gabelles que ledit Albisse avait prise par bail. » — Remboursement « à Anthoine Gondy, seigneur du Peyron, des frais par lui faits pour obtenir certaines lettres royaulx du roy, déclaratives du bail de la ferme et imposition du vin, conclu avec Pierre Bernard et Jehan Fenoillet. »

CC. 884. — (Portefeuille) : 66 pièces, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Remboursement des personnes « qui ont presté à ladicte ville pour promptement fournir au prest fait à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, pour les affaires du roy, pour la paye des lansquenetz » ; parmi ces prêteurs figurent : Simon Perret, Jehan Charreton, receveur, Jehan du Peyrat, lieutenant général du roy, en la sénéchaulsée, André de la Rouze, « maistre de la monnoye, » la veuve Estienne Bertholon, née Bellièvre ; » Michel Guilhem, « mestre de la monnoye, » Simon Coustière, Michel de Bruges, Gabriel de Silvas, médecin, Anthoine Gondy, seigneur du Peyron, Luxemborg de Gabiano, Odet Gapaillon, « marchant tixotier, etc. »

CC. 885. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 4 cahiers, en tout 16 feuillets in-8° ; 23 pièces, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Affaires diverses. — Frais de procédure. — Honoraires de Jehan de la Bessée, procureur de la ville de Lyon, de François Dupuy et de Gabriel Marillac, avocat au Parlement, d'Anthoine Ducurtil, solliciteur des procès et affaires de la ville à Paris, « mesmement au moys de novembre MV^{c} XXXVI, pour l'avoir fait partir de ceste ville, où il estoit venu par les vacations, pour aller audit Paris, pourter les pièces nécessaires, tant contre ledit Neyrolles, que Charles de la Bessée qui, pareillement, avoit apellé de ce qu'il avoit esté emprisonné par faulte d'avoir payé ce qu'il devoit à ladicte ville, affin d'aller consulter lesdites matières, instruire et faire aprester les advocatz de la ville pour plaidoier et soubstenir le droit de la ville, qu'est le tout pour le fait des réparacions et des deniers des entrées, que ledit Neyrolles ne vouloit payer pour son vin ; et aussi pour la vériffication des privilléges donnez par le roy aux ouvriers de la nouvelle magnuffacture de ladicte ville des draps de soye ; » de « Nycolle Mellier, greffier du parlement de Dombes, establi à Lion pour la vériffication faicte par ladicte court desdits privilèges ; » de Geoffroy Trunel, procureur en parlement, de Claude Gravier, secrétaire de la ville, de Jacques Le Charron, greffier, « pour les procez, enquestes, registres et autres escriptures par lui faictes et expédiées, à cause de la grant ferme de la marchandise, et autres, que le Consulat tient et fait lever à sa main. » — Gages des personnes commises par le Consulat « à la charge et garde des clefz et portes ordinaires et portalz de ladicte ville, pour ouvrir et fermer aux heures ordinaires, soir et matin et de nuyt, aux postes et autres allans et venans pour les affaires du roy, aussi à la trompecte de Fourvière qui sonne matin et soir, heure ordonnée par le Consullat d'ouvrir et fermer

lesdictes portes, savoir : Claude Thévenet, Pierre Delorme, Philippe Gallyen et Jehan Dureau, Humbert Rozat, Estienne Combier, Jehan Duplat, Jehan Saigne, Jehan Bergier, trompette de Fourvière, Robert Guymbaud et Pierre Marmot, à cause du réveil de nuyt tous les lundis de l'année, en l'honneur et commémoracion des trépassez ; de Claude Archimbaud et Simon Ravenat, mandeurs du Consulat, de Pontet, controlleur des chevaucheurs, et Pierre de Bourgogne, tenant la poste du roy à Lion. »

CC. 886. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier ; 3 cahiers, en tout 16 feuillets in-8°, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Baux des impositions et gabelles de l'année commençant le premier d'octobre MV^c XXXVI, finissant le derrenier septembre MV^c XXXVII, baillées à ferme à Pierre Bernard, Jehan Fenoillet, Pierre Tricot, dit Trivol, et Simon Ravenat. » — « Quittance délivrée par Jacques de Baileux, receveur des aydes en la ville de Lyon, pays et eslection de Lionnoys, de la somme de 8473 l., à lui dus par les conseillers de Lyon, comme tenans à main du roy les huitiesme du vin, impositions et gabelles. » — Remise à Jehan Fenoillet, fermier des entrées, d'une somme de 25 l., en raison de ce que « Pierre Bernard le tira en procès, aussi le Consulat par devant M. le séneschal, pour ce que l'enchière dudict Fenoillet fut myse après la chandelle estaincte, sur lequel différent ledit Fenoillet, au traicté de M. le lieutenant du Peyrat, quicta audit Bernard l'entrée de deux cens botes vin, dont le Consulat promet audit Fenoillet le desdommager. » — « Payement à Jacques de Baileux, receveur des aides, de 75 l. à lui deues pour ses droits de quittance. » — « Bourdereau et estat des gabelles et entrées baillées à ferme pour l'année commençant le premier d'octobre MV^c XXXVI, à Simon Ravenat, Pierre Tricot, dit Trivol, Pierre Bernard, Jehan Fenoillet, Estienne Nancy, dit Coquu. » — Payement à m^e Martyneau, principal clerc de m^r de Savonyères, général de Languedoc, de 6 écus dus pour son vin, à cause de la dépêche de lettres de vérification de la vente des gabelles. — « Reçu donné par Martin de Troyes, conseiller du roy, receveur de l'extraordinaire des guerres, de deux versements, l'un de 40,000, l'autre de 10,000 l., prestés par les conseillers de Lyon au cardinal de Tournon, lieutenant général du roy en Lyonnais, Forez, et à m^r de Grignan, pour subvenir au faict des guerres du roy estant la part de Pyémont. » — « Frais faictz pour lever et recevoir le taux de la cotisation, faicte au mois d'aoust MV^c trente sept, par manière de pret sur les apparans et habitans de la ville de Lyon, pour fournir à m^r le révérendissime cardinal de Tournon, aussi par pret, cinquante mil livres pour les affaires du roy, lesquels frais ont esté payez par Jaques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville, et à faire la recepte de ladicte coctisation, ès présence de sieur Symon Court et Jhérosme Guerrier, conseillers de ladicte ville, lesquels ont estés présens et assisté à ladicte recepte. » — Promesse de remise accordée par le Consulat à Jehan Petreau, fermier de la sellerie et de la bourrellerie, « pour ce que les selliers que furent tirez en cause, alléguèrent n'estre tenus pour ce que la manufacture excède la matière et obtiendrent sentence des esleuz de Lyon absolutoyre, qui est devolue par appel aux généraulx de la justice de Paris, quand il se sera acquitté de ce qu'il doit, à cause des deniers et des blez dont il a la charge. » — « Ordonnance de rabat à m^e Symon Ravenat, fermier de l'arengerie et à Jehan Fenoillet, fermier du dixiesme de vin en faveur d'Estyène Truquetz. » — Payement de Jehan Molin « pour avoir vacqué durant trois moys comme coadjuteur des mandeurs, à mander les Consulatz, et au poix du pain, pour ce que lesdits mandeurs ont esté ocupez à l'exercice de la ferme de la marchandise, que se liève à la main de la ville. » — Procuration donnée par Macé Ardiller, greffier des élus, sur le faict des tailles et aides en l'élection de Blois, à Claude et Guillaume Regnaud, marchands de Lyon, de toucher la rente à lui due par le Consulat. — Décharge en faveur d'Estienne Nancy, fermier de l'aide du sel.

CC. 887. — (Portefeuille) : 253 pièces, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Titres de l'emprunt fait par la ville « pour fournir par forme de pret à Mgr le révérendissime cardinal de Tournon L^m l. pour les affaires du roy, laquelle somme ledit seigneur et monsieur de Grignan ont promis rendre à la foire de Toussaintz. » Parmi les noms des prêteurs figurent ceux de « Jehan de Graly, cirurgien, Jehan Montaland, notaire royal ; Claude Brotet, tainturier ; Claude Guichard, tainturier ; Pierre Charly, dit Labé ; Clémence de Rochefort, « vefve monsieur m^e André Bryan, en son vivant conseiller et premier médecin du roy ; » m^e Nycolas de Chaponay, » seigneur de Feysin, conservateur ; Pierre Morin, notaire ; Pierre Chaverie, greffier ; Estienne Trevenay, greffier de la cour ordinaire de Lyon ; Jaques Roy, sirurgien ; Bernard Demyreau, tainturier ; Jehan Velque, dit Larbanoys, tainturier ; Antoine et André Corneille ; Pierre Roche, dit Goyon, tissotier ; Geoffroy Rubis ; François Cotereau, notaire royal ; Mathelin de la Roche, cirurgien ;

la veuve de Jehan d'Aubenas; Jean de Vienne, changeur; Michel Despreaulx, marchant libraire; Luxembourg de Gabiano; Barthélemy d'Argenton, docteur médecin: Jehan Compère, greffier de Charly; Vincent de Portonariis; Claude Planche, tainturier; veuve et héritiers François Fradyn; François Carteron, tainturier; Jacques Mycal, marchant teinturier. »

CC. 888. — (Portefeuille) : 265 pièces, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives de la comptabilité de Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Titres de l'emprunt fait par la ville « pour fournir par forme de pret à Mgr le révérendissime cardinal de Tournon L^{m} l. pour les affaires du roy, laquelle somme ledit seigneur et monsieur de Grignan ont promis rendre à la foire de Toussaints: parmi les prêteurs figurent: Estienne Huret, « cirurgien: » Jullian Thoret, « sirurgien; » Barthélemy Beaujolin, greffier: Laurent Tixier, greffier; Jehan Choul, docteur: François Roche, greffier: Jehan Pézaud, procureur ès cours de Lyon: Berthélemy Boyron, procureur: Clément Amyot, greffier; Symon Jarey, procureur ès cours de Lyon; Cyprian Mercier, greffier; Jaques Le Charron, greffier; dame Claude Morelle, vefve m^{e} Antoine de Vauzelles: m^{e} Pierre Bonin, procureur ès cours de Lyon; Jehan Chevlieu, trésorier: Pierre Fournier, greffier, Pierre Coignet, notaire royal, Jaques Sigaud, « procureur ès cours de Lion: » Gabriel Chardon, « joueur d'instrument: » Simphorian Champyer, docteur; Gabriel de Silvas, docteur médecin; Sébastian Gryphius, imprimeur; Jehan Moilin, dit de Cambray, imprimeur: Denys de Harsy, imprimeur; Jehan Crespin, dict du Carre, imprimeur; Pierre de Bourgogne, « contrerolleur; » Jehan Dorin, « contrerolleur; » Jehan Bellièvre; Aymar de Beaujeu, « juge des Chasteaulx;» Jehan de Pardieu, « marchant teinturier; » Claude du Pont, fondeur; Jehan Mosnier, fourbisseur; Philibert Perrin, greffier: Loys de Seryn, « marchant armurier; » Estienne Maillet, notaire royal; Michel de Bruges; Pierre Dorlyn, notaire royal: Humbert Paris; Michel de la Chapelle, médecin; Jehan Charreton, receveur; Anthoyne Querel, notaire royal; Pierre Pellisson, notaire royal: Symon Cotières, orfèvre; Guillaume Chappelle, notaire royal; l'argentier Geoffroy Baronnat: le capitaine Jehan Sala; « le général de Bretagne; » m^{e} Anthoine Bulloud; le receveur et élu de Vinolz; l'élu Anthoine Grolier; le général Nery Duboys; Jaques Gauvayn, orfèvre; Richard Bygote, orfèvre; Guillaume Mellier, docteur; Claude Coynde, notaire; Benoist Ponthus, greffier; Mathieu Mayet, greffier; André Roze, « maistre de la monnoye; » Michel Guilhen, « maistre de la monnoye de Lyon; » Anthoine Durand, « procureur ès cours de Lion; » Mathieu Croppet, « procureur ès cours de Lion; » Jehan de la Bessée, docteur, procureur de la ville; Gaspard Guillot, docteur; Jehan Guillaud, greffier; Maurice Pocullot, docteur; Estienne Quentin, procureur; Jehan Prunier, « receveur de Fourest; » Estienne Bleternay, greffier; Jehan Chausson, greffier; Pierre Morel, docteur; Claude Collombet, docteur; Claude Daney, greffier: Mathieu de Vauzelles, « advocat du roy; » Hugues du Puy, lieutenant particulier; Jehan du Peyrat, « lieutenant général du roy; » Claude Regys, « greffier; » « Guillaume Vandel, docteur; Jehan Dauxere, greffier; Estienne Bourg, docteur: Pierre Bernoud, docteur; Pierre Boyronnet, « enquesteur; » François Neyrolles, « garde de la monnoye de Lyon; » Jehan Ambley, greffier, » etc., etc.

CC. 889. — (Portefeuille) : 19 pièces, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Affaires militaires. — Gages d'Antoine de Varey, écuyer, seigneur de Belmont, baron de Malleval, capitaine de la ville, et de Jehan Sala, son lieutenant. — Prix décernés à Anthoyne Verryer, « roi de l'arc;» Guillaume Grangier, charpentier, « qui avoit abatu le papegaut du jeu de l'arbaleste; » de Jaques Gimbre, « roi de l'arquebutte; » Grégoire des Champs, « roi du jeu de la colovryne. » — « Payement de Jehan Saladin, potier d'estaing, pour les prix de veysselle aux rois de l'arquebute et de l'arbaleste. » — Role des ouvriers « qui ont vacqué, du 5 au 18 février 1537 (n. st.), à contynuer l'euvre de la loge de la colovriue, qui a esté ordonné faire par l'adviz de messieurs les gens du roy au font des fossés de la Lanterne, près le Rosne, pour les joueurs de la colovrine, affin que mieulx ledit jeu soit peuplé, fréquenté et contynué pour la garde de la ville, mesme pour recouvrir la loge et aulser la muraille, tant que ladicte loge se comporte sur le champ allant au Rosne, pour contregarder ledit couvert. » — « Louage aux prieur et couvent des frères prêcheurs Nostre Dame de Confort, de la place, en laquelle le Consulat a fait et construit, des deniers de la communaulté, l'astellier auquel est l'artillerie de ladicte ville estant en la place entrant en l'église dudit Confort. » — « Ordonnance de Catherin Jehan, pour ung voyage qu'il a faict en court à Crémieu, pour avoir lettres du roy, affin de faire marcher et tirer oultre trois mil légionnaires estant en ceste ville. » — « Payement d'Octavien Cosme, roy, et Mathurin Durand, porteur d'enseigne du jeu de l'arbaleste, pour les fraiz qu'ilz firent, au mois de septembre derrenier passé, quant ilz feirent leur montre générale

par ceste ville, suyvant le commandement du roy et de monseigneur de Chateaubryant, estant icy son lieutenant général, pour veoir la force des trois rois dudit arbaleste, de l'arc et colovryne, à cause du doubte qu'on avait de l'empereur, lequel, avec une grosse et puissante armée, estoit venu en Provence, pour cuider envahir ce royaume, laquelle dépense fut en gaiges de tambourin, fiffres et despense de bouche, à cause qu'ils retardèrent quinze jours à faire leur montre pour atendre ledit sieur lieutenant général, qui venait de Bourg en Bresse et fut malade sur ces champs, néantmoyns manda qu'on l'atendit, car il vouloit veoir ladicte montre, ce qu'il fit. » — Missive de M. de Chateaubriand en date du 7 sept. 1536. — « Mandement de Guichard David, dit Fortuna, pour avoir servi comme ayde ès deux mandeurs du Consullat, à cause du renouvellement des establis, tant pour mander les penons, dixainiers, quarteniers que autres, pour la garde et deffense de la ville, aussi pour le fait de la munition du blez et à peser le pain. » — « Rolle de despense pour la montre faicte en ceste ville de Lion, le dimanche X^{e} jour de septembre MV^{c} trente six, pour les trois roys des jeuz de la colovrine, arc et arbaleste, avec leurs bandes, et d'une partie des habitans de ladicte ville, qui marchèrent avec eulx tous en ordre, acoutrez, les ungs armez, les autres d'acostremens qu'ils avoient faictz par expretz, à manière de gens de guerre, portans, les aucuns et la plupart, arquebuses, les autres pieques que le Consullat avoit fournies, et les autres alebardes, arez et arbalestes, laquelle montre a esté faicte par ordonnance et commandement de monsieur de Chateaubriant, estant en ladicte ville, lieutenant général pour le roy et pays à l'environ, pour donner ordre au fait de guerre et gendarmerie, le roy estant lors en Avignon en son camp, contre l'empereur, qui s'efforçoit entrer au pays de Provence, et laquelle montre fut pour savoir et entendre la force de la ville et les gens qu'on pourroit soudainement avoir pour la garde et deffense d'icelle, où il y avoit environ quatre mil personnes choysiz de cinquante et soixante personnes par les penons et quarteniers de chacun quartier, tous gens de fait, lesquelz allèrent eulx assembler et mectre en ordre à la Guillotière et conduitz par le cappitaine de la ville par toute ladicte ville, et pardevant le logys de mondit seigneur de Chateaubryant, estant dans le cloistre Saint Jehan, par quoy, tant pour leur avoir donné à boyre le dimanche précédente aux Cordelliers, où premièrement l'on les feist assembler pour savoir le nombre qu'ilz pourroient estre et leur donner assignation avec l'ordre qu'ilz devoient tenir, pour faire porter les pieques aux penons et quarteniers, affin de les délivrer à ceux qui ainsy avoient esté choisiz, les avoir retirées et racostrier et pour autres choses nécessaires furent payées grosses sommes par Jacques Coulaud. » — « Fourniture de piques faicte par Jehan Odynet. » — Lettre relative au cantonnement des légionnaires de Normandie à la Guillotière.

CC. 890. — (Portefeuille.) : 10 pièces, papier; 7 cahiers, en tout 50 feuillets in-8°, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Dépenses de fortifications. — Payement d'Humbert Paris et de Pierre Baucher, dit de Poictiers, « maistre masson, commis à la conduicte des réparations de la massonnerie de la ville. » — Payement des ouvriers « qui ont vacqué ladicte année à continuer l'ouvrage des rempars, fortiffications et clousture de ladicte ville de Lion, au-dessus de la montagne St-Sebastien, qui est de cousté de Bresse et Savoye, lequel ouvraige est la muraille estant entre le grand boulevart Sainct-Sébastien et celluy de Sainct-Vincent, et est à noter que lesdits ouvraiges ont esté faictz à journées et que les massons et charpentiers ont estés payés à V s. VI d. par jour, les broyeurs de mortier à IIII s. VI d., maneuvres servans à tout à III s. IX d. »

CC. 891. — (Portefeuille.) : 49 pièces, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Dépenses de fortifications. — « Despence, tant pour tirer et rompre la pierre en la perrière de Peraisgue, faire les découvertes nécessaires en ladicte perrière, que pour le charroy aux charretiers qui l'ont menée et conduicte de ladicte perrière jusque sur l'œuvre des rempars, en vertu du prix fait que la ville fournira aux pierreurs la place et perrière pour tirer la pierre nécessaire, lesquels pierreurs ont, pour chacune tomberellée de ladicte pierre menue à trois chevaulx chargée en ladicte perrière de Peraisgue, vingt deniers tournois à la charge, payez par chacune sepmaine de ce qu'il se trouve avoir esté charroyé, selon le compte que en aura esté tenu par deux personnes à ce commys par le Consulat à journées, aux dépens de la ville, l'une en icelle perrière au chargement, et l'autre au deschargement en place sur ladicte euvre des rempars, sur autres fraiz ny journées fors de charroy aux charretiers, pour lequel est payé, de chacune tomberellée a trois chevaulx de ladicte perrière ès dits rempars, distant de l'un à l'autre envyron ung quart de lieue, trois solz, lesquelles osches ont esté rapportées chacune sepmaine en l'hostel commun, lorsque se font les payemens des ouvraiges desdits rempars, et le tout est veu, calcullé et arresté, et sur

le champ dresser les rolles esquels est contenu le nombre et quantité de charroy de chacune sepmaine, et le tout payé suivant lesdits rolles. »

CC. 892. — (Portefeuille) : 38 pièces, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Ouvrages et réparation faictes pour maintenir et entretenir le pont du Rosne mesme de boys, à cause du passaige de l'artillerie et munitions passées sur icelluy, allans dellà les mons au service du roy, pour lequel il a esté acheptè quantité plateaulx chesne, à VII s. le pyé mesuré au large, de l'épaisseur quatre doiz, long de largeur d'icelluy pont ; pour le plateller, trabz et travons marchandez selon leur grandeur et grosseur ; aussi pour reffaire lesdictes arches et plessières, estans au-dessus dudit pont, du cousté du Daulphiné, le droict de port rue Neufve, affin de tenir ladicte rivière du Rosne serrée à ce qu'elle n'abandonne son cours le long des murailles de ladicte ville, lesquelles plessières tombaient en ruyne sans ladicte réparation, pour laquelle a convenu à achapter et planter grande quantité de paulx et potz de chesne, marchandez selon leur grandeur et grosseur, pierre rompue prinse à la perrière de Terrailles, à raison de II s. VI d. la tomberellée, reçeue sur le port du Rosne, dont la ville fournit le lieu pour la tirer, et après ladicte pierre conduicte en bateau par gens de rivière sur l'œuvre, aux journées de V s. par homme, fagots de broteaulx à XX s. le cent, pour servir à les charger avec ladicte pierre, caillotz et gravier, pointes de fert attachées esdit paulx, pour les faire planter à XV deniers livre, cloz de bande pour les attacher, à III s. VI deniers le cent, crosses à XV d. livre, et autres choses nécessaires, lesquels ouvraiges, à journées de charpentiers de VI s. VI d., maneuvres à III s. IX d., jusques au mois janvier mil V^c XXXVI (v. st.), et depuis ledit temps à IIII s., à cause que la plainte se faisoit. »

CC. 893. — (Portefeuille) : 13 pièces, papier ; 8 cahiers, en tout 93 feuillets in-4°, papier.

1536-1537. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Dépenses diverses. — « Parties de despence en vivres faicte par messieurs les commis à fère le taux des manans et habitans de la ville de Lyon, pour fournir à la somme de cinquante mil livres, demandés présentement par mons^r le révérendissime cardinal de Tournon, pour le roy, pour la paye des lansquenetz ; pour fère lequel taux, lesdits commis, au nombre de dix, ont assisté audit hostel commun, et par autres personnes survenans pour la même cause. » — Quittance signée de Jhéronyme Henry, orfèvre, de 20 écus soleil, « moyennant laquelle somme il a changé VIII^c XLII escuz d'or soleil cours cassez et de baz or, qui avoient esté receuz en recevant les sommes empruntées au mois d'août derrenier des particuliers apparans de ladicte ville, pour subvenir aux cinquante mil livres qu'il a convenu promptement porter à monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, pour les affaires du roy qui furent receuz desdits particuliers, lesquelz VIII^c XLII escus soleil ainsi cassez, rompuz et de baz or il auroit changez, et pour iceulx il en aurait autant baillé d'autres escuz bons et qui auroient estés receuz par Me Martin de Troyes, ou son commis ; et en oultre, quatre quintaulx salpestre que devoit ledit Henry pour prest à luy fait de celluy qui estoit en la tour de la Lanterne, dont il demeure quitte et deschargé. » — Autre quittance, signée du même Jéronyme Henry, de la somme de 658 l. 14 s. 8 d. t., assavoir : 600 livres « à quoy montent trente-sept marcz quatre onces douze deniers argent fin, employé en une gallée, pour servir à table, que le Consulat a fait faire, et dont a esté fait don et présent de par ladicte ville à monsieur de Bourg, chancellier de France, ainsi que fait a esté à ses prédécesseurs, à son premier advènement audit estat de chancellier, afin qu'il ait les affaires de ladicte ville et communaulté pour recommandez, qu'est à raison de seize livres par marc, la façon comprinse, compris aussi l'or de la doreure, pesant ledit or d'icelle doreure II onces et demye, vallant cinquante-deux livres sept solz huit deniers tournois ; item XXVII s. en vif argent, pour servir à ladicte doreure ; item quarante cinq sols, pour le vin de ses serviteurs, et XXIV s. pour une corbeille et toile, pour la mectre et couvrir, quand elle fut presentée, montant lesdictes parties à ladicte somme de VI^c LVIII l. XIIII s. VIII d. t. » — Augmentation de 10 s. par marc, accordée audit Jéronyme Henry par le Consulat, sur le rapport du m^e de la monnoye, Michel Guillen. — « Parties de despense, tant pour avoir fait faire coings et trosseaulx fert, aux armes du roy et de la ville, pour marquer et buller les draps de soye entrez, venduz et sortiz de ladicte ville, suivant les lettres de nouveau edict dudit seigneur, par lesquelles il est prohibé que dores ennavant, à commencer au mois de juing MV^c XXXVII, aucuns draps de soye n'entrent en ce royaume par autre lieu que par ladicte ville de Lion, où illec ilz seront bullez et marquez en l'ostel commun par messieurs les conseillers d'icelle ville, esquelz la marque est commise, sans aucune chose en prendre, deffendant le transport d'iceulx draps, sans

ladicte marque, sur payne de confiscation, en plomb pour attacher au bout d'un chacun desdits draps, sur lequel se fait ladicte marque, marteaulx que autres choses nécessaires, le tout pour ladicte cause. » — Quittance signée « Truquetz, » d'une somme de 50 écus d'or, partie 500, à lui accordés par le Consulat, « pour ériger et attraire en ceste ville la manuffacture des draptz de soye, assavoir à chacune feste Nativité Saint Jehan-Baptiste 50 escuz soleil, et à chacune feste Nativité Nostre Seigneur, 50 escuz, le premier paiement commençant à la Nativité Saint Jehan-Baptiste prouchaisne, qui seront en cinq années pour luy aider à fournir aux premiers fraiz qu'il y convient faire; pour ériger ces mestiers, faire les molins pour retordre la soye, avoir des queues pour la taincture, faire venir les ouvriers et autres choses nécessaires, avec condition, s'il ne continuoye ladicte affaire, le payement desdits cinquante escuz cesse. » — « Rolle et partie de despence faicte par le commandement de monseigneur le rév^me cardinal de Tournon, lieutenant général du roy en la ville de Lion et pays à l'environ, pour les feuz de joyes faictz devant l'hostel de ladicte ville et sur le pont de Saonne, le mercredi XIIIIe jour d'avril MV^c trente sept, après Pâques, à cause des joyeuses nouvelles de la prinse faicte par le roy nostre dit sire, de la ville et chasteau de Edyn, dont mondit seigneur le cardinal a receu lettres. » — « Mandat pour Rolin et Jehan Faure, de Lion, de 80 l. t. en payement de dix aulnes velours noir, achaptez d'eulx et envoyez à Paris pour en faire don et présent par ladicte ville à messieurs les procureur et advocat du roy, aux généraulx de la justice des aides à Paris, advocats des procès et affaires de ladicte ville, en faveur de plusieurs consultations et escriptures qu'ilz ont faictes pour lesdits procès, tant contre François Neyrolles que autres dont n'avoient esté payez. » — « Parties de vin deues à Michel Guilleu, maistre de la monnoye, Pierre Bernod, Estienne Nancy, Jacques Fenoil, Estienne Nycopier, Jean Lallemand, donné et présenté, de par la ville et communauté de Lion, en gros et menu, à monseigneur le chancellier de France, général de Normandie, messieurs de Soyssons, président Poyet, maistres des requestes ordinaires du roy, monsieur de Saint-André, séneschal de Lion, procureur général du roy de la justice des aydes à Paris, m^e François Deslandes, secrétaire du roy, es seigneurs d'Anglure, des Forges, de Quincy, Sainct-Aubyn, la Salle, cappitaines des légionnaires et gens de pié, le conte Guillaume, cappitaine des lansquenetz et autres seigneurs de la court et cappitaines d'hommes d'armes, à cause du passage de la gendarmerie passans par ladicte ville, allans au service du roy dellà les mons et en Provence; et ce, depuis le XIIIe jour de janvier MV^c trente-cinq (v. st.), pendant lequel temps ledit seigneur et sa court a fait séjour en icelle et es environs, affin que iceulx seigneurs eussent ladicte ville et affaires d'icelle pour recommandez envers le roy, et quant aux cappitaines, qu'ilz eussent à faire passer les gens de leurs bandes paisiblement et sans séjour, et qu'ilz les feissent retirer de seoir aux lieux de leurs estappes et enseignes, sur ce ordonnées, mesme es lieux de Veyse, Sainct-Just et la Guillotière, faulxbourgs de Lion, pour obvier à tous inconvéniens. » — « Fourniture faicte par Pierre Gauteret, apothicaire, au Consulat de médicament et de torches, pour porter aux funérailles, processions et réceptions solennelles. — Rolle de despense faicte le jour de feste Sainct-Thomas 1536 pour la publication de l'instrument du syndicat, et notamment payement « à m^e Anthoine Maignyn, licencié, pour avoir fait l'oraison doctorale, de XXX s. t.; » « aux gardien et couvent St-Bonaventure de ladicte ville, de XXX l. t. de la messe ordinaire et journelle par eulx dite et célébrée en la chappelle du fondateur. » — « Fourniture à Claude Archimbaud et Symon Ravenat, mandeurs du Consulat, d'une robbe drap tanoir, livrée de la ville, pour pourter, avec la manche d'orphèvrerie aux armes et enseigne de la ville, le jour Sainct Thomas prochain et autres jours, quant ordonné et commandé leur sera. » — Dépenses de bouche « faictes en procédant à l'audition du cinquiesme compte de Jacques Coulaud. » — Payement de Jacques Senneton et Humbert Gimbre, « commis à la conduicte du bastiment du colliége de la Trinité. » — « Louage à Jacques Gravier de sa maison de la rue Neufve, pour le lougis du maistre principal du collége de la Trinité. » — « Garbeaux des foires de Toussaints 1536, des Rois, de Pasques et d'août 1537. »

CC. 894. — (Registre) : in-folio, 78 feuillets, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — « Compte huitième de Jaques Coulaud, qu'est de l'année commençant le premier d'octobre MV^c trente sept, finissant le derrenier septembre MV^c XXXVIII. » — Recettes : garbeau de l'épicerie, barrage du pont du Rhône, dixième du vin, aides et gabelles, rêve cartulaire, cens, servis, pensions et louages; recettes extraordinaires, aides et entrées des cinq espèces. Dépenses : gages d'officiers, payements des rentiers, remboursement d'emprunts, frais de procédure, solde de gens de guerre, affaires communes, travaux des ponts du Rhône, du pont de Saône, des fortifications, du collège de la Trinité, du couvent des Frères mineurs. — « Compte des frais faictz pour le détournement des lansquenetz, allans et retournans de Provence et Vienne, es moys de juing et juillet MV^c XXXVIII. »

CC. 895. — (Registre) : grand in-4°, 56 feuillets, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — Double du registre précédent.

CC. 896. — (Registre) : grand in-4°, 48 feuillets, papier.

1537-1538. — « Estat servant à Jaques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, de ce qu'il a à recevoir et ce pour l'année commençant le premier d'octobre MV^c trente sept, finissant le derrenier septembre MV^c XXXVIII, lequel estat ledit Coulaud a fait et dressé, tant pour servir à sadicte recepte que pour tenir raison des payemens aux redevables. »

CC. 897. — (Registre) : grand in-4°; 87 feuillets, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — « Journal servant à Jaques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, lequel journal est tant pour la recepte que despense, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre MV^c trente sept, finissant le derrenier septembre ensuivant MV^c XXXVIII. »

CC. 898. — (Portefeuille) : 24 pièces, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jaques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Traitement de Court : de Jhérosme Guerrier et Senneton, conseillers : de Hugues du Puy, procureur de la ville : de Gravier, secrétaire de la ville ; de Mathieu de Vauzelles, docteur, advocat des procès de la ville et communaulté de Lyon, de Pierre Séguier et François du Puy, advocats en Parlement ; Geoffroy Trunel, procureur en parlement des procès de la ville pendans à Paris : Pierre Pinet, « procureur substitué quant aux causes et procès de la ville. » — « Payement à Jacques Le Charron, greffier des élus de Lyon, » — « des registres et autres escriptures faictes par luy et par ses clercs ; » gages de Denis Bernico, dit Baudin. Jaques Paige, Jehan Dureau, dit Demolins, Philippe Gallien, Claude Feschet, Humbert Rozat, Jehan Du Plat, Jehan et Benoit Saigne, Jehan Bergier, « commis par le consullat de la ville de Lyon à la garde des clefz des portes et portalz de la ville, pour leur vacation d'avoir ouvert et fermé lesdictes portes, seoir et matin et de nuyt, aux postes du roy et autres allans et venans pour les affaires du Roy, quand besoing a esté ; aussi de la trompecte, commis pour sonner au lieu de Fourvière, seoir et matin, heure d'ouvrir et fermer lesdictes portes ; » de Jehan Molin, « à cause et en faveur de ce qu'il servit, en l'absence des mandeurs, à pourter du vin à potz es sieurs venans et séjournans en ceste ville, et à peser le payn, » de Bastien Lucas et Jehan Bergier, « trompétes, retenuz et commis à sonner de la trompéte seoir et matin à Fourvière, au lieu acostumé pour l'esveil et faire fermer les portes de la ville, seoir et matin, aux heures ordonnées, ainsi qu'il est acostumé aussi les autres cries parmy la ville ; de Pierre Marmot et Robert Guymbault, commis à faire l'éveil de nuyt tous les lundys avec leurs clochétes, en l'honneur et comméinoracion des trespassez ; » — « de Michel Guillemynot, clerc, mandeur du consulat et Claude Archimbaud, exerçant les impositions, aydes et gabelles de la grant ferme de la mercerie, pelleterie, cordonnerie et espinolerie et papier, laynes et chappellerie. »

CC. 899. — (Portefeuille) : 6 pièces, papier ; 7 cahiers, ensemble 102 feuillets, in 8°, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Remboursement fait à la ville par M. Guillaume Demoreyne, trésorier de France, de 50,000 l. prétées à mg^r le rever^me cardinal de Tournon et à mg^r de Grignan, et délivrées à Me Martin de Troyes, commis aux payemens et à tenir le compte de l'extraordinaire des guerres. » Remboursement fait par la ville à Antoine et Loys Bonvisy, marchands lucquois, Rolyn et Jean Faure frères, Domynicque de Loupperin, Jehan Alphonse, d'Avignon, des avances par eux faictes à la ville, pour fournir les fonds de cet emprunt. — Remise accordée par le Consulat, à Estienne Nancy, dit Coqun, fermier des entrées « d'espiceries et camelotz et du carolus sur quarte sel entrant et débité en ceste ville. » — « Bourdereau et estat des fermes et gabelles et entrées pour l'année commençant le premier d'octobre MV^c XXXVII, baillées à ferme. » — Garbeaux des foires de Toussaint 1537, des Rois, de Pâques et d'aout 1538.

CC. 900. — (Portefeuille) : 77 pièces, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Arrérages de l'emprunt contracté par la ville pour l'acquisition des aides et gabelles, parmi les rentiers figurent : Méraud du Fay, chevalier, seigneur de Saint-Jean d'Ambronay, Marguerite de Bourges,

Oddecte Giraude, veuve Jacques de Cucharmoys, Hugues Vidilly, procureur et receveur du grand hopital du pont du Rhône, Clémence de Rochefort, « vefve mestre André Brian, en son vivant conseiller et premier médecin du Roy; » Audrée Bellièvre, « vefve Estienne Bertholon. » Anthoine de la Viz, « tabourineur de Lion; » Marguerite de Bourges, Estienne Trevenay, greffier de la cour ordinaire de Lyon; Luxembourg de Gabiano; Jehan Baronnat, seigneur du Vernay; Claude Gaspard, seigneur du Souz; Jehan Sala, capitaine de la ville; de la Chapelle; de Vauzelles; Thomas Gadagne, etc.

CC. 901. — (Portefeuille) : 19 pièces, papier ; 3 cahiers, en tout 12 feuillets, in-8°.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Payement de Poinctet, « contrerolleur des chevaucheurs, et de Me Jehan Gravier, secrétaire de la ville, allant en court pour les affaires d'icelle, pour les lui porter, faire don et présent, au nom de la communaulté, audit contrerolleur, en considération de plusieurs lettres et pacquetz, envoyez par son moyen de ceste ville en court aux députez y estans, et de court en ceste dicte ville, pour les urgens affaires d'icelle; » « du loage de la maison de Jehan Gravier, en rue Neufve, que le consulat a tenu de luy pour le maistre principal, régens et escoliers du collège de la ville, érigé en ladicte rue Neufve. » — Parties de vin payées à Estienne Nancy, Pierre Bernod, Pierre Piardet, au temps ou Mr Dumyères passa par ceste ville, s'en allant delà les monts, lieutenant-général du Roy, et pendant que les princes, seigneurs et capitaines ont passé par ceste ville, allans et venans delà les montz, pour le service dudit seigneur, puys au moys de septembre MVc XXVII que le Roy, nostre dit seigneur, vint en ladicte ville, pour donner ordre à son armée qu'il faisait lors passer au pays de Pyemontz, et laquelle il suyvit; pendant lequel temps, et tant faisant séjour en icelle ville, que devant et après, il a convenu gratiffier les seigneurs qui ont faict plaisir à ladicte ville, et donner du vin pour honneur d'icelle, comme à monsieur le Chancelier, messieurs de Soyssons, de Belly, président Poyet, maistre des requestes, général de Languedoc, monsieur de Beaumont, lieutenant ou gouverneur de Bourgogne, monsieur le séneschal de Lion, comte Guillaume et autres seigneurs et capitaynes qui ont conduit la gendarmerie. » — Payement à Jehan Gravier, notaire royal et secrétaire du Consulat « d'ung voyage qu'il a faict, de ceste ville à Molins, où estoit le roy et monsieur le conestable, pour savoir si l'on ferait entrée à mondit seigneur le conestable, que de bref doit venir en ceste dicte ville avec le roy, nostre dit seigneur, à cause de son premier advènement comme conestable en icelle; » à « Nicolas Malerbes, revendeur, de six jambons Mayence, pezans quarante neuf livres », au prix de 10l. 19s. 6 den. — « Rolle de despenses faicte le jour de Saint Thomas, XXI décembre MVc trente sept, auquel jour fut publié l'instrument du scindicat à la manière acostumée » et notamment « XXX d. à Me Claude Champier, pour avoir faict l'oraison doctoralle. » — Fourniture à Claude Archimbaud et Michel Guillemynot, mandeurs du Consulat, « d'une robe drap tanoir, livrée de la ville, pour porter, avec les manches d'orphévrerie aux armes de ladicte ville, le jour Saint Thomas prouchain et autres jours. » — Frais de voyage de Jehan Gravier, notaire royal et secrétaire du Consulat, pour être allé « en court à Cresmieu et à la Balme, où le roy estoit, pour s'enquérir au vray du partement de ladicte court et de monsieur le conestable, et pour savoir comme avoient faict ceux de Paris au conseil privé, touchant l'admodération de la soulde des gens de guerre. » — Dépenses de bouche « faictes en l'hostel commun, pour le diner de messieurs les conseillers et officiers de la ville, le samedi XXIXe septembre MVc trente sept, auquel jour ilz ont assisté audit hostel commun, pour adviser le moyen de bailler les fermes des impositions et gabelles, et savoir les gens plus traictables qui y vouldroient entendre de les prendre à ferme. » — « Honoraires aux gardien et religieux du couvent Saint-Bonaventure de la ville de Lyon, pour la messe journelle, par eux dicte et cellébrée, en la chapelle du Sainct Esprit du pont du Rhône, en l'honneur du fondateur dudit pont. » — « Payement à Claude Clessard, brodeur de Lion, d'une somme de six livres, quinze solz tournois, pour deux écussons en broderie, aux armes de la ville, qu'il a faictz pour les deux manches des deux trompectes de la ville, qu'ilz seront tenuz porter quand ilz marcheront au devant le Consulat. » — « Compte de deux voyaiges faictz par monsieur Duperier, conseiller, Me Jehan de la Bessée, procureur général, et Jehan Gravier, secrétaire du Consulat de la ville et communaulté de Lyon, en court, devers le Roy et nosseigneurs les conestable et chancellier, estant à la Coste-Saint-André, Romans et Valence en Daulphiné, par ordonnance dudit Consulat, pour présenter audit sieur conestable une coupe d'or, dont la ville lui faisoit don et présent, à cause de son advénement audit estat de conestable, et affin qu'il ait toujours les affaires de ladicte ville pour recommandez, et pour poursuyr rabais et admodéracion de la somme de XXVIIIm VIIIc l. t., que le roy demande pour octroy à ladicte ville, pour la soulde de XIIc hommes de pyé de guerre, pour quatre moys, pareillement pour obtenir lettres pour imposer en ladicte ville par forme de collecte ledit

octroy. » — Payement à Symon Perret, « marchand changeur de Lion, de six marcs d'or, sept onces treze deniers et demy d'or fin, qu'il a livré à messieurs les conseillers de la ville en escuz coronne et autres pièces de semblable or, valant à raison de soixante onze trois quars pour marc, quatre cens quatre vingtz dix huit escuz d'or soleil de quatorze solz six deniers monnoye, en somme toute, argent, unze cenz vint une livre quatre solz, six deniers tournois, lequel or a esté baillé ès mains de sieur Jehan Cochaud, orphèvre, et par luy fondu, duquel or a esté faicte ladicte couppe. » — « Roolle de despence faicte le lundy jour de la magdelleyne, XXIIe de juillet, l'an mil cinq cens trente huit, pour faire les feux de joye et publier les lettres du Roy, nostre sire, faisant mention de la trève dudit seigneur et de l'empereur pour dix ans, et aussi de la veue faicte à Eygues Mortes, audit moys de juillet, entre lesdits seigneurs, et de la grande confédération et amytyé qu'ilz ont eu ensemble, dont l'on espère ung grant bien pour la chose publique. » — « Payement à Barthélemy Gervay, maistre de la soye, Anthoine Constans et Baptiste du Pont, maistres du métier des velloux, nouvellement venuz en ceste ville, besoignans à la magnuffacture des velloux, de trois escuz d'or pour leur vin, affin de leur donner bon courage de continuer en ceste dicte ville ladicte magnuffacture. » — « Partie de plomb payé par Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs, pour marquer et bulleter les draps de soye entrez et débitez en ladicte ville, lesquelz, par esdit du roy, a esté prohibé et deffendu de n'entrer desdits draps de soye, de quelque part qu'ilz soient fors par ladicte ville, en ce royaulme, et iceulx marqués en l'hostel commun à la marque, qui pour ce fut ordonnée par ledit seigneur au Consullat, de laquelle marque ne se paye aucune chose, ains le tout aux despens d'icelle ville. » — Payement à Jaques Cisset, relieur, de 8 l. 15 s. t., « pour avoir relié sept gros papiers des actes du Consulat, et couvertz de peaux rouges. » — Fourniture de « fin papier pour escripre » faite au Consulat par Henry Savore.

CC. 902. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 3 cahiers, en tout 14 feuillets in-8°, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Affaires militaires : traitement de Jean Sála, « lieutenant à la charge de la cappitainerie de la ville ; » payement à maistre de Troyes, « commis par le roy au recouvrement de ses finances, tant ordinaires qu'extraordinaires, en la charge et généralité de Languedoc, Lyonnais, Forestz et Beaujoullois, » des frais d'entretien « de douze cens hommes de guerre à pied, à quoy ladicte ville a esté coctisée, pour partie de la soulde de XX^m hommes de guerre à pied, que le roy, nostre sire, a ordonné estre levés sur les bonnes villes et cytés franches et autres de son royaume, durant quatre mois. » — « Rolles et parties de salpestres achaptez par ordonnance du Consullat, suivant les lettres patentes du roy, données à Molins le XXIIIe février MV^c trente sept (v. st.), payez par Jacques Coulaud, commis à tenir le compte et faire le payement des réparacions et autres affaires de la ville, et des deniers des réparations, comme portent les lettres, qu'est pour partie de la munition de vingt cinq milliers salpestre, dont ledit seigneur a ordonné faire provision et fourniture à icelle ville, dans le terme de deux ans ensuivans, lesquelz salpestres, ainsy achaptez, ont estés mys et entrepousez au grenier du poix des farines, à la porte de la Lenterne, appartenant à ladicte ville, pour après en faire ce que par ledit seigneur sera ordonné. » — « Partie de despense faicte pour rendre et rembourser au grenier de la munition du roy, en ceste ville, huit quintaux pouldre colovrine, qui furent livrez es mois de may et juing MV^c trente huit, par Estienne de Noble et Anthoine Tissue, canonniers et pouldriers dudit seigneur, dont fut fait présent, assavoir : de cinq quintaulx au baron de Flestyn, capitaine des lansquenetz, lorsqu'ils descendirent par la rivière de Saonne à Vienne et Provence, pour le service du roy, affin qu'ilz descendissent par eaue, et non par terre, en ceste ville et aux fauxbourgs ne au pays de Lionnoys. » — « Rolle de despense faicte au moys de septembre MV^c trente huit, pour faire ung avancement du jeu de la colovrine sur les fossez de la porte de la Lenterne, dont sieur Humbert Paris a tenu le compte, pour avoir posté le bas de la chambre dudit jeu, faire ung fourneau, le carrouer et autres choses nécessaires. » — Payement de m^e Estienne Genyn, charpentier, « pour le prix fait de la charpenterie du jeu et halle de la colovrine, sur les fossez de la Lanterne. » — Délivrance à Jehan Clerc, Girard Vauldet, « de leur estrayne d'avoir abattu le papegau du jeu de l'arbaleste et celui du jeu de la colovrine ; » à Nycolas Bienvenu, « de son estrayne de conestable de la hacquebuste. » — Payement à Humbert Bertyn, « potier d'estaing, de la veisselle par luy fournie pour jouer avec les joueurs dudit jeu de l'arbaleste. » — « Rolle et parties de despenses des personnes qui ont vacqué à faire le guet en la tour et pontleviz du milieu du pont du Rosne, de nuyt, pour la garde et seureté de la ville de Lion, à cause du bruyt de douze mil lansquenetz qu'estoient à Vienne, esquelz le roy avoit donné congé eulx en retourner en leur pays, pour ce qu'ilz se faisoient oir voulloir venir en ladicte ville, affin d'obvier à tous inconvéniens, puis le jeudy XXe jour de juing MV^c trente huit jusques au lundi premier juillet ensuivant ;

aussi pour avoir mené et conduict certaines grosses pièces d'artillerie aux boulevardz Saint-Sébastien, Saint-Clair et le long des murailles et rempars, et munitions nécessaires pour tenir ladicte ville sur sa garde pour ce que lesdits lansquenetz passèrent le Rosne et feirent leur estappe à Myrebel ; aussi pour donner à boyre et collacion aux gens de trois ou quatre penons et à deux bandes des roix de la colovrine et arbaleste, que feirent le guet toute la nuyt du dimanche derrenier jour de juing, pour ce que lesdits lansquenetz, au nombre de douze mil ou environ, estans lougez audit Miribel, faisoient quelque bruyt de vouloir surprendre ceste ville, à cause que le roy les avoit cassez ; pareillement pour ce que icelle nuyt y eust en ceste dicte ville une alarme, pour ce quelques gens, venans de Montluel, passans parmy lesdits lansquenetz, veirent le guet d'iceulx lansquenetz qui estoient debout et marchoient, pensans qu'ils vouloient venir surprendre ladicte ville, et vinrent environ à la mynuyt à crier à l'alarme, disans que lesdits lansquenetz y venoient, dont fut toute la ville esmeute, furent sonnez les tocquesains par le commandement des gens du roy et autres choses cy après déclerées. »

CC. 903. — (Portefeuille) : 25 pièces, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Ouvraiges et réparations faictes et payées pour le pont, arches et plessières du Rosne, pour maintenir et entretenir cedit pont du Rosne mesmes de boys, à cause du passage de l'artillerie et munitions passez sur icelluy, allans au dellà les montz, au service du roy pour lequel il a esté achapté quantités de plateaulx chesne, à VII s. le pied, mesurez sur largeur, de l'épaisseur quatre doyz, et quant à la longueur, sont de la largeur d'icelluy pont, pour le plateller, trabz et travons, marchandez sellon leur grandeur et grosseur, aussi pour continuer les ouvrages des arches et pleyssières estans audessus dudit pont, de cousté de Daulphiné, le droit du port rue Neufve, affin de tenir ladicte rivière du Rosne serrée à ce qu'elle n'abandonne son cours le long des murailles de ladicte ville, lesquelles pleyssières tomboient en ruyne sans ladicte réparacion, pour laquelle a convenu achapter et planter grande quantité de paulx et de postz de chesne pour les sangler, marchandez sellon leur grandeur et grosseur, pierre rompue, prinse à la peirière de Terraille,» à raison de II s. VI d. la « tomberellée rendue sur le bourt du Rosne, dont la ville fournit le lieu pour la tirer, et après ladicte pierre, conduicte en bateaulx par gens de rivière sur l'œuvre, aux journées de V s. par homme, fagots de broteaulx, à XX s. le cent ; pour servir à les charger avec ladicte pierre, caillotz et gravier, poinctes de fert actachez esditz paulx pour les faire planter à XV deniers livre, cloz de bande pour les actacher à III s. VI d. le cent, crosses à raison de XV deniers livre, et autres choses nécessaires, lesquelz ouvraiges, charpentiers aux journées de VI s., maneuvres à IIII s. par jour, à cause que la plante se faysoit à l'engyn de moton, desquelz ouvraiges les payements en ont esté faitz en l'ostel commun, chacune sepmaine par rolles sur ce faitz, esquels sont à plain déclairez et par le menu la despense, signez, careullez et arrestez par l'un des conseillers, chacun à son tour, puis le 1er octobre 1537 jusques à Noël ensuivant, auquel temps fut commys par le Consulat sire Symon Court, l'un des conseillers, par manière de contrerolle, depuis lequel temps il a continué signer lesditz rolles, et du secrétaire d'icelle, en présence desquelz lesditz payements ont esté faitz, certiffiez par Humbert Paris, commis à la conduicte des ouvraiges et réparations de ladicte ville. »

CC. 904. — (Portefeuille) : 40 pièces, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Despense faicte tant pour tirer et rompre pierre en la perrière de Piraisgue, faire les descouvertes nécessaires en ladicte perrière, que pour le charroy aux charretiers qui l'ont conduicte de ladicte perrière jusques sur l'œuvre des rempars, pour entendre laquelle despense est à noter qu'il y a pasches avec Claude Nyco et consortz, pierreurs, par lesquelles leur a esté accordé par manière de pris fait, que ladicte ville leur fournira, comme elle a fourni la place et perrière pour tirer la pierre nécessaire, lesquelz pierreurs ont pour chacune tomberellée de ladicte pierre menue à trois chevaulx, chargée en ladicte perrière de Piraisgue, vingt deniers tournois, à la charge d'estre payez, à chacune sepmaine, de ce qu'il se trouvera avoir esté charroyé, sellon le compte qui en aura esté tenu à oches par deux personnes à ce commis par le Consullat, à journées aux despens de la ville, l'un en icelle perrière au chargement et l'autre en deschargement en place sur ladicte œuvre des rempars, sans autres fraiz ny journées, fors du charroy aux charretiers, pour lequel se paye de chacune tomberellée à trois chevaulx, distant de l'un à l'autre environ ung quart de lieu, deux solz six deniers tournois, comme il appert par le compte précédent, lesquelles ont esté rapportées chacune sepmaine, en l'ostel commun, lorsque se font les payemens des ouvraiges desdits remparts, où le tout est veu, careullé et arresté et sur le

champ dressé les rolles, esquels est contenu le nombre et quantité dudit charroy de chacune sepmaine. et le tout payé, suivant lesdits rolles, en présence de l'un de messieurs les conseillers de ladicte ville, du secrétaire d'icelle, et par eulx signez et arrestez, certiffiez par Humbert Paris, commis à la conduicte d'iceulx ouvraiges. »

CC. 905. — (Portefeuille) : 1 cahier, 8 feuillets, in-8°, papier; 29 pièces, papier.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Ouvraiges des rempars, fortiffications et closture de la ville de Lion, au-dessus de la montagne Saint-Sébastien, qu'est du cousté de Bresse et Savoye, et est assavoir que iceulx ouvraiges ainsi continuez est la massonnerie, même de aulser et lever la muraille et sainture, estant entre le grant boulevard Saint-Sébastien et celluy de Saint-Vincent, et rempars de terre par derrière, pour la mettre en ordre de deffense ; est à noter que lesdits ouvraiges ont esté faitz à journées, et que les massons et charpentiers ont esté payez à VI s. par jour, les broyeurs de mortier, à IIII s. VI d., maneuvres servans à tout à IIII s., la chaulx Bourgoigne, à VI s. VI d. le sestier, à la prendre sur la rivière de Saône, et XII d. pour chacun sestier de charroy esdits rempars, et celle de Veyse à V s. VI d. le sestier, plus III d. de chacun sestier pour la rendre sur le port des Augustins, la grosse pierre Chu?n servant pour les canonières et autres affaires, rendue par les pierreurs de St-Germain au Mont-d'Or sur ledit port, III s. II d. le pyé carré, et pour le charroy d'icelle sur l'œuvre desdictes fortiffications, IIII s. pour voyages à trois chevaulx, bennotz a porter terre et mortier, II s. I d. pièce, et pour le rabillage d'iceulx, III d. pour chacune pièce, soit fontz, cercles ou duelles ; » « pour avoir fait faire à neuf le pont de la porte et portal St-Georges de la ville, contenant ung arc de pierre voulté, lequel autrement s'en allait tomber en ruyne, pour lequel pont despense a esté faicte, tant en journées de massons, maneuvres, achapt de pierre de taille, grosse et menue, chaulx, sable et charroy, que autres choses et estoffes nécessaires. » — Payement de Laurens Thébains et d'Imbert Paris, « commis par le Consulat de la ville de Lion à la conduicte et visitation des ouvraiges des réparations et et fortifications. » — Contrôle par Simon Court des dépenses desdits ouvrages.

CC. 906. — (Portefeuille) : 1 pièce parchemin, avec sceau, 31 pièces papier, 2 cahiers, en tout 9 feuillets in-8°.

1537-1538. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Travaux publics. — Subvention de 400 l. t. accordée par le Consulat aux « gardien et couvent Sainct-Bonaventure, pour fonder et faire une muraille au derrière de leur couvent sur le Rosne, pour obvier à la ruyne dudit couvent, et du viel et grant reffecteur, pour ce que le Rosne a myné et myne journellement jusques auprès du mur faisant closture dudit reffecteur et couvent devers ledit Rosne, ainsi que lesdits conseillers le voirent, puis huit jours qu'ilz se tranportèrent sur ledit lieu, après laquelle vision et que ladicte matière a esté bien et amplement débatue, considérans que ladicte muraille sera fait deffensable sur ledit Rosne, laquelle sera garnie de canonnières nécessaires, et qu'il est fort requis clourre en cest endroict, aussy que le roy a baillé lettres (Lion le 10 février 1535, (v. st.), pour y employer des deniers des fortiffications... » — Adjudication des travaux de « maçonnerie et charpenterie de la boucherie qu'on veut faire ès fossez de la Lanterne. » — « Information « super commodo et incommodo » — et veues de lieuz, — faite par M. le premier président de Tholose, Me Jehan Bertrandy, assisté de Me le lieutenant du Peyrat, de Me Mathieu de Vauzelles et de Me Jean Croppet, l'un des greffiers de la sénéchaussée, « touchant le remuage de la boucherie Sainct-Nizier, sur les fossez de la Lanterne, où estoit le jeu de l'arc, aussi la tuerie et triperie, ensemble la vente du poisson que se tient à l'Erberie, et le mettre vers la Croix de la Platière. » — « Gratification au secrétaire dudit Me Bertrandy et de M. de Soyssons, affin de luy faire depescher les lettres et ordonnances du Roy pour faire ung port sur Saonne, le droit de Roanne, et abbattre le jardin devant ledit lieu, aussi pour abatre la petite chapelle de la Magdeleyne en la place de la Platière, et faire remuer la boucherie, tripperie et tuerie près Sainct-Nizier. » — « Compte d'ung voyage faict par Jehan Gravier, secrétaire du Consulat de la ville de Lyon, en court, par ordonnance dudit Consulat, pour retirer de M. de Villandry les lettres et brevet de la démolition du jardin de Rohanne, ce qu'il apporta, et lequel jardin despuys, moyennant ledit brevet, a esté desmoly pour illec faire une place pour la décoration de ladicte ville, au moys de juillet MVc trente-huit. » — « Frais de la démolition dudit jardin, laquelle le roy a ordonné, pour estre faict au devant dicte maison de Roanne une grant place et port, et sur Saonne une levée et muraille, selon le patron et devys que le Consullat en a faict faire, au feur de VI s. par jour de massons, et de IIII s. par jour de maneuvres qui ont

servy à démolir ledit jardin et pourter les pierres. » — Roles « des massons, chapentiers et maneuvres, qui ont vacqué à reffaire les murailles soubstenant du troisiesme au cinquiesme arc et pille du pont de Saonne, du cousté de Fourvière, à commencer sur la pille ayant regard le contremont de l'eaue, laquelle muraille s'en allast ruynée, au feur de VI s. pour jour de massons et de charpentiers, de IIII s. VI d. pour jour de maneuvriers; de V s. pour jour de maneuvriers qui ont pourté le sable, et pour achaptz de pierre, chaulx, sable, boys pour estamper et faire eschaffaulx. » — Frais des « ouvraiges et réparations nécessaires au colliège de la Trinité, restans, comme de faire la grant salle, frappant et ayant regard sur la rue Montribloz, pour servir à boire et manger aux escolliers, y faire cinq chambres audessus de ladicte salle, quant à la muraille seulement, aussi avoir remonté les murailles de la cuysine et gardemanger, y faire deux chambres dessus joignans à ladicte salle pour la demorance des maistres régens, à raison de IIII s. VI d. pour jour de maneuvriers de mourtier; de IIII s. pour jour des autres maneuvriers; VI s. pour jour de massons, et de IIII s. pour jour de maneuvriers, pour servir lesdits massons. » A compte sur le « prixfait d'Estienne Genyu, charpentier juré de Lion, de la charpenterie du coliége de de la Trinité. »

CC. 907. — (Registre) : in-folio, 61 feuillets, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — « Compte neufviesme de Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville, pour l'année commençant le premier d'octobre MVc trente-huit, finissant le derrenier de septembre MVc XXXIX. » — Copie de lettres patentes de François Ier, datées de Chantilly, le 16 novembre 1538, autorisant la ville à affecter à la construction du port de Roanne les 2000 l. t. destinées aux fortifications.

CC. 908. — (Registre) : in-4°, 60 feuillets, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Double du registre précédent.

CC. 909. — (Registre) : in-4°, 73 feuillets, papier.

1538-1539. — « Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville et communaulté de Lyon, lequel journal contient recepte et despense, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre MVc trente huit, finissant le derrenier septembre 1539. »

CC. 910. — (Registre) : in-4°, 58 feuillets, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — « Estat servant à Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers de la ville et communaulté de Lyon, de ce qu'il a à recevoir, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre MVc trente huit, finissant le derrenier jour de septembre 1539. »

CC. 911. — (Portefeuille) : 19 pièces, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Gages de Gabiano, Jehan de Rochefort, Simon Court, Jehan Faure, conseillers de la ville, de Mathieu de Vauzelles, docteur, « conseil et advocat des procès de la ville : » d'Antoine Sève, nommé solliciteur de la ville à Paris, au lieu d'Antoine Ducurtil, « qui par cy devant, puis dix ans ou environ, exerçoit ladicte charge, à cause de deux estats qu'il a en ceste ville de Lyon, l'un procureur du Roy aux esleuz, l'autre greffier de la conservation ; » de Pierre Pinet, procureur, substitué ès causes et procès de la ville ; de Pierre Séguier, « advocat de la ville au parlement ; » de François Dupuy, « advocat de la ville en parlement, » de Gabriel Marilhac, « advocat de la ville en parlement ; » de Geoffroy Trunel, « procureur de la ville en parlement ; » de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Claude Gravier, secrétaire de la ville ; de Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, mandeurs du Consulat ; de Pierre Marmot et Robert Guymbaud, « commis à faire l'esveil de nuyt par la ville, en l'honneur et commémoracion des trespassez ; » — de Jehan Bergier et Bastien, « trompectes, ordonnez de sonner tous les seoirs et matins à Fourvière, pour faire ouvrir et fermer les portes de la ville ; » dudit Bastien Lucas et Armand Pinaud, « pour sonner seoir et matin avec sa trompecte, au lieu et guect de Fourvière, aux heures sur ce ordonnez, pour signiffication aux commis à la garde des clefs des portes pour ouvrir et fermer » et aussi pour « l'achapt d'une robbe de drap tanoir, livrée de la ville, à porter les deux années suivantes devant le Consullat, allant au devant des princes et seigneurs venans en ladicte ville, et autrement, quant commandé luy sera avec la manche aux armoyries de la ville ; » de Jehan Dureau, dit Demolins, et Claude Bertrand, dit Fischet, Humbert Rozat, Jean Chazocte, Jehan Saigne, « commis à la garde des clefs des portes de la ville, subgectes d'ouvrir et fermer, et de nuyt, aux postes du Roy et autres allans et venans pour le service dudit seigneur. »

CC. 912. — (Portefeuille) : 8 pièces, papier; 7 cahiers in-8, en tout 34 feuillets, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Frais de poursuites judiciaires. — Payement de « me Jean Gravier, notaire royal, pour ung voiage par luy faict, par ordonnance du Consullat, au lieu de Valence, pour retirer ung double des privilleiges des foires obtenues par ceulx dudit Valence, contre et au préjudice des foires de ceste dicte ville, et de la publication d'icelles foires ; » — « pour avoir fourny dix escuz d'or soleil, et de poix, aux secrétaires de mons. de Guyse, gouverneur de Bourgoigne, pour obtenir une traicte de cinq mil asnées bled dudit pays de Bourgoigne, pour le soulagement de la ville. » — « Dépense pour la ville de Lyon, fournye par l'escuier Catherin, à la poursuite des procès de ceulx de Villefranche au conseil privé du roy, au moys d'aoust 1539, pour la ville, pour avoir traicte de bledz des pays de Bourgoigne, Bresse et Daulphiné et pour l'exemption de l'ausmone. » — Mandat pour ledit Catherin Jehan, « pour aller avec mons. le procureur de la ville en court, pour ce qu'il a bonnes entrées envers messieurs les chancellier, conestable, cardinal de Tournon et autres ; » pour mr Pierre Gravier, « prebstre, pour avoir vacqué, puis le XXVIII d'aoust MVc XXXIX derrenier passé, que luy fut mandé à Paris, où lors le roy estoit, et ledit me Gravier, pour soy prendre garde envers messieurs les commissaire, depputez par le roy à veoir les comptes des trois années précédentes et vraye valleur des deniers communs de la ville de Lion, suivant le commandement du roy, pour excuser, actendant celluy que le Consullat y devoit envoyer, que fut au moys d'octobre ensuivant, auquel temps y fut envoye mr Jehan de la Bessée, procureur général de la ville. » — « Compte et parties de me Jehan de la Bessée, procureur général de la ville et communaulté de Lyon, pour un voyage par luy fait en court, le roy estant à Compiègne, pour porter les comptes des trois dernières années et l'estat de la valeur des deniers commungz, dons et octroyz et des charges ordinaires et des deniers, fornyz au roy, puys dix ans en ça, et des réparations et les lettres originaulx des dons et octrois et autres causes contenues es lettres du roy escriptes au Consulat le XXVIIIe juing MVc XXXIX, aussi pour faire abolir et révoquer les deux foyres ottroyées à ceulx de Valence, et par eux publiées, et faire remonstrance au roy et à son conseil privé, du dommaige que pourroit advenir aux foyres de Lyon, aussi pour avoir lettres du roy pour povoir tirer bledz des pays de Bourgoigne, Bresse, Bourbonnoys et Auvergne, pour mener en la ville de Lyon, nonobstant les deffenses faictes par les gouverneurs des pays, et faire révocquer lesdites deffenses ; aussi pour avoir lettres pour faire abattre le carré de la maison de mons. Paterin en la rue du Gauyvet, affin de élargir ladicte rue à cause du port de Roanne, et pour autres causes contenues aux mémoires et instructions baillées audit de la Bessée. » — « Compte de Jehan Gravier, d'ung voyaige par luy faict en la court, estant en Picardie, à Paris et à l'envyron, où il fut envoyé par le Consulat de la ville de Lyon, au moys de septembre mil Vc trente-huit, poursuyr le parlement et derrenier ressort du pays de Bresse estre estably en ceste ville de Lyon. Item, poursuyr exemption de la moytié restant à payer de la soulde des XIIe hommes de pied, demandée par le roy, nostre sire, à ladicte ville, montant quatorze mil quatre cens livres tournois : item obtenir lettres pour employer des deniers des octroiz des réparations jusques à deux mille livres, pour faire le port et levée sur la Saone audevant le chastel du roy, appelé Rohanne ; item pour recouvrer de mons. Bayf, me des requestes du roy, un sac quy luy fust baillé audit Lyon, où sont plusieurs lettres et documents de ladicte ville, mesmement l'abolicion du contrerolle et autres, servans a ladicte communaulté, qui luy furent baillez par mr Jehan Gourrel, secrétaire de feu monsr le chancellier Bourg, par ordonnance dudit sr chancellier ; item poursuyr et obtenir l'arrest du conseil privé, pour remuer la vielle boucherie St-Nizier sur les fossez de la Lanterne, et la tuerie et tripperie sur le Rosne. » — Mandement et parties de mr du Perrier. — Mandement et parties de mr Claude Gravier, secrétaire de la ville, « lequel est par delà, pour tacher faire rabatre l'adjournement personnel donné par messieurs les généraulx de la justice des aydes, au mois décembre MVc trente huit, contre messieurs les visiteur de Bourges, receveur Laurencin, mr Clément Amyot, Pierre Regnaud, Simon Court et Jehan Faure, conseillers, en l'année MVc XXXIII, à cause de quelque bail des gabelles de la boucherie et bestes vifves, que furent baillées lors à me Simon Ravenat et Pierre Tricot, dont le procès a esté suscité par Mathieu Bernard, boucher. » — Frais faits par Antoine Sève, solliciteur des affaires de la ville à Paris, Toussaint Demolins, « nepveu et ayant cause de feu Jehan le Brun, procureur de la ville a Paris. »

CC. 913. — Portefeuille) : 89 pièces, papier; 3 cahiers, ensemble 13 feuillets in-8°, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Mandement pour MM. Estienne Saige, official de la primace, Mathieu de Vauzelles, juge,

Gaspard Guillot, Jean de la Bessée et Guillaume Mellier, tous docteurs, pour une consultation faicte sur la manière que le Consullat aura à faire sur les lettres de déclaration du roy, nouvellement obtenue par les Florentins et Lucquoys, résidant à Lion, à cause que par icelles il est dit que lesdits Florentins et Lucquoys, qui ne seront nez ni mariez en ladicte ville, et qui n'y auront aucuns biens, ne payeront rien de la cotisation sur eulx faicte des douze deniers mys sus au mois d'avril derrenier passé, pour la soulde des douze cens hommes de guerre à pied, de laquelle déclaration ilz demandent présentement l'enterrinement, avec lesquelz docteurs fut advisé et ordonné, que, au jour de l'assignation, serait requis que ceux qui se voudroient ayder desdictes lettres, qu'ilz fondissent de procuration, comme par le playdé sur ce dressé plus à plein est contenu. » — « Parties de l'escuyer Catherin pour certain mandement pour les marchans et voyturiers, venans d'Ytalie, adressans au gouverneur de Thurin, qui fut obtenu à la porsuyte et instance de sire Guyot Henrys. » — « Parties fournies par le même sire Catherin Jehan, escuyer, pour les conseillers de la ville de Lion, pour avoir et obtenir du roy, nostre sire, et de son conseil privé, trois lettres patentes au proffict de ladicte ville, selon leur mandement et lettre missive, adressant audit sire Catherin et à m^e^ Pierre Gravier, fils du secrétaire de ladicte ville, estant à présent en court, assavoir unes lettres pour la seureté des marchans et marchandises passans par le Pyémond, venant et fréquentant les foyres dudit Lion, adressantz à monseigneur de Montejan, lieutenant pour le roy audit Piémond, unes lettres pour faire abbatre la porte de la Lanterne: et les autres contenant permission auxdits sieurs conseillers de prendre, par manière d'emprunt sur les deniers des octroiz des réparations de ladicte ville, la somme de deux mil livres tournois, pour faire faire les boucherie et escorcherie à la porte de la Lanterne, au lieu de celles d'auprès St-Nizier et la triperie d'auprès le port de la Saone, que le roy a ordonné estre réunies, par son arrest donné en son conseil privé. » — Dépens obtenus par la ville de Lyon, prenant fait et cause pour Jehan Prestreau, Vincent Petit et consors, « fermiers de la sellerye, » contre « Anthoine Gaudin, Michau Girard et autres, leurs consortz, selliers. » — « Rabais fait à Jacques Paige, dit Mayod, fermier des entrées des cinq espèces : du vin, camelotz, espisserie, sel et poix des farines, pour ce qu'il n'y a eu que bien peu de vin en ce pays de Lyonnais, et n'en est venu de Bourgoigne, ny d'ailleurs, fors quelque peu de Viveroys, qui n'a payé l'antrée, pour ce qu'il a passé contremont en Bourgoigne, aussi on y en a mené de ce pays et n'est venu en ceste ville. » — « Avance faicte par Jehan Guillaud, promotheur et procureur du roy en la court ordinaire de Lyon, pour subvenir au payement des deniers prins à change pour le pris de l'achapt des gabelles. » — « Vente de XXX^m^ livres de pencion, deue par la ville sur le revenu des gabelles, au prouffit de Pierre et Jehan Laurens. » Parmi les rentiers figurent : Thomas Paulet, « presbtre ; » Hugues Vidilly, « procureur et recepveur du grand hospital du pont du Rosne, » au nom dudit hopital ; Anthoine de la Vys, « tabourineur de Lion ; » Loyse Faye, « femme Claude Bellièvre ; » Jehan Senneton, « commissaire de l'ausmone générale ; » Marguerite de Bourges ; Estienne Trévenay, notaire royal ; Luxembourg de Gabiano ; Clémence de Rochefort, « veuve André Brian, en son vivant, conseiller du roi et son premier médecin ; » Françoise Bellièvre : l'argentier Baronnat ; Claude Gaspard ; seigneur du Sonz ; Jehan Sala ; Michel de la Chapelle, docteur médecin ; Jehan Daulhon, seigneur de Chiel ; Mathieu de Vauzelles ; Thomas Gadaigne ; François Guilhem ; Méraud du Fay, chevalier seigneur de St-Jehan de Bournay ; Andrée Bellièvre ; « veuve Estienne Bertholon ; » Estienne de Bourg, docteur en droit, advocat du roy en la cour ordinaire de Lyon, » etc., etc.

CC. 914. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Affaires militaires. — « Parties pour avoir fait et doublé les quatre chartreaulx des douze deniers mys sus en ceste ville de Lyon, au mois d'avril MV^c^ trente huit, pour fournir à la somme de XXVIII^m^ VIII^c^ l. pour la soulde de douze cens hommes de guerre à pied, à quoy ladicte ville a esté coctisée par le roy, pour partie de XX^m^ que sont coctisés les bonnes villes franches de ce royaume. » — Mandat pour Bernard Grangier, « salpestrier de Villefrancque en Rohergues, pour payement de huit cens quatre vingtz livres prix de marc salpestre, mys en grenier des munitions de ladicte ville et communaulté de Lion. » — Mandat « pour salpestres achaptés à Giraud Barbe, du lieu de Dye en Daulphiné » ; quittance pour « salpestre » de Jehan Royer, « secrétaire de Jean Ruffier, salpestrier de Villefranque en Rouargues. » — Gages de Jehan Sala, « lieutenant en l'estat et office de cappitaine de la ville. » — Payement à « Claude Palluat, potyer d'estaing, de la veysselle d'estaing qu'il a fournye pour les prisfaits des jeux de l'arc, de l'arbaleste et de la colovrine, dont les rois furent : Jehan Platon, pour le jeu de la colovrine, Jehan Bas, pour celui de l'arbaleste, et Jacques Guerrier, conestable de la colovrine, qui avoit fait le meilleur coupt, après le Roy, au papegault de la colovrine, suyvant ce qu'il a esté acostumé faire par cy devant, ce moyennant que lesdits roys et conestable sont tenuz, comme ilz ont promis,

eulx trouver, au mandement du Consulat, avec leurs bandes pour le service du Roy et de ladicte ville. » — Allocation aux « prieur et couvent de Confort pour le louage de la place, en laquelle le Consullat a fait faire, des deniers communs, l'astellier, ouquel est soubz clef l'artillerie de la ville, en la place entrant en leur église. » — Garantie fournie par Claude Teste, marchand de Lyon, au nom de la ville, à Emilius Ferrate, « docteur et conseiller du roy, lequel avoit advancé et fourny, sur la cotte des marchans florentins et luquois demeurant en ceste ville, des douze deniers mys sus pour fournir au roy la soulde des douze cens hommes de guerre à pied, la somme de deux mil livres tournois, laquelle a esté ordonnée par le roy, nostre sire, et par ses lettres patentes, aussi par ordonnance de mons^r le séneschal de Lion, ou son lieutenant, luy estre restituée. » — Missive de François I, datée de Paris le 18 décembre (1538), ordonnant ce remboursement.

CC. 915. — (Portefeuille) : 14 pièces, papier, 5 cahiers, en tout 79 feuillets, in-4°, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Dépenses diverses. — Payement à « Philippes Guichard, dit Rambaud, espissier et Jehan Johannel, voicturier, d'un fromaige plaisantin de XVI l. le cent, d'une part, et XV s., V d. pour deux rondeaulx boys sappin, cordes, toilles et emballaige d'autre, et audit Johannel, III l. pour le port et voicture dudit fromaige, de ceste ville à Paris, lequel fromaige a esté envoyé audit Paris, aux procureur et solliciteur de la ville, ainsi qu'ilz avoient mandé pour en faire, avec quelques autres choses, dons et présens à Messieurs de la justice et gens du Roy, affin de faire rabatre ung adjournement personnel, par eulx décerné contre sept conseillers qui estoient en l'an MV^c XXXII, à cause du bail qu'ilz passarent en l'absence de Messieurs les esleuz dudit Lion, des fermes et impositions de la boucherie et bestes vives. » — « Parties de vin prins de Jehan Faure, Estienne Nancy, Claude Nicolet, Claude Archimbauld, et à eulx deu par messieurs les conseillers, puis le Xe jour d'avril MV^c trente sept avant Pasques, auquel temps le roy arriva en ladicte ville, venant de Paris, soy préparer pour aller avec grosse compaignie de princes et seigneurs à Nyce, lieu assigné entre ledit seigneur, le Sainct Père et l'Empereur, pour parlementer ensemble et faire, par le moyen dudit Sainct Père, quelque traité de paix entre le Roy, nostre dit seigneur, et ledit Empereur, depuis lequel temps il a faict séjour jusques au moys de juillet ensuivant, qu'il fut de retour en ceste dicte ville, pendant lequel temps il a eu groz passaige de plusieurs princes et seigneurs comme Monseigneur le chancellier de France, Messieurs les présidens, Poyet et de Tholouze, évesque de Soissons, Monsr de Velia, trésoriers généraulx, que autres seigneurs, esquelz il a convenu donner et envoyer du vin, pour le bien et honneur de ladicte ville, dont il est de coustume, affin que toujours ilz aient envers le Roy les affaires de ladicte ville pour recommandez. » — Payement à m^e Simon Ravenat, de soixante neuf livres, deux solz six deniers tournois, pour six poinsons vin, contenant dix neuf asnées et demye barrail vin du pays bas, desquelz a esté faict présent de par ladicte ville à Monseigneur Pomponio de Trévolce, gouverneur de la ville, en faveur des plaisirs que journellement ledit sieur gouverneur faict à ladicte ville, et à ce qu'il aye toujours ladicte ville en bonne recommandacion. » — « Parties de despense de bouche faicte en l'ostel commun par messieurs les auditeurs du VIIe compte de Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville. » — Mandat pour les « gardien et couvent Sainct-Bonaventure, pour la messe journelle, par eulx dicte et cellébrée, en la chappelle du Sainct-Esprit du pont du Rosne. » — « Partie de plomb pour marquer et bulleter tous draps de soye entrez et débitez en ladicte ville, lesquelz par esdit du Roy, a esté prohibé et deffendu de n'entrer desdits draps soye, de quelque part qu'il fussent, en ce royaulme, fors par ladicte ville de Lyon, et iceulx marquez en l'ostel commun à la marque que pour ce fut ordonnée par ledit seigneur, et commise au Consullat, de laquelle marque ne se paye aucune chose, ains le tout aux dépens d'icelle ville, et ce, durant dix mois commençant le premier d'octobre MV^c trente neuf, finissans le premier jour d'aoust ensuivant MV^c quarante, auquel jour le Roy a ordonné de nouveau une douanne en ladicte ville, en laquelle se déchargent tous les draps de soye, où se marquent iceulx draps et payent le droit d'entrée audit seigneur, laquelle il fait lever à sa main, puis le premier d'aoust. » — « Mandement de quarante cinq livres pour Christofle de Corbonne, Gilbert et André ses enfans, faiseurs de draps de veloux et de soye en ceste ville, laquelle somme lui a esté ordonnée pour en partie le desdommager des fraiz, qu'il a faictz pour faire venir et amener en ceste ville ses trois molins à filer et retordre le fil de soye pour ladicte manufacture, et plusieurs mestiers desdits veloux et draps de soye pour attraire et multiplier ledit art. » — Mandement et quittance de 100 écus, signée « Truquetz, » pour « la conduicte de la magnufacture des velloux et draps de soye. » — Achat d'une « robbe tanoir, livrée de la ville, » à Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, « mandeurs du Consullat, pour pourter, avec les manches d'ophèvrerie, aux armes de la ville, le jour de Sainct-Thomas prochain, et autres jours, durant l'année présente, quand commandé leur sera. » —

Vente de meubles appartenant aux héritiers Antoine Cholet et Guillaume Laboytense « jeunes enfans nourriz en l'ausmone généralle. » — « Rolle de despence faicte le jour et feste Sainct-Thomas, XXI[e] décembre MV[c] trente huit, auquel jour fut publié l'instrument du scindicat à la manière acostumée, » et notamment, honoraires de « m[r] Berthélemy Aneau, principal régent du colliège de la Trinité, pour avoir fait l'oraison doctoralle acostumée » se montant à XXI sols. — Achat à « Pierre Luret et Estienne Joly, « cordonnier, » de « cent seaulx en cuyr boully qu'ilz ont livré en l'ostel commun, pour servir au secours du feu, quant le cas y escheit ; » à Loys Vicaire, papetier, « d'une rame fin papier à escryre, remyse en la salle de l'ostel commun pour servir ès actes du Consulatz, à faire mémoires, mynutes, lettres et autres escriptures pour les affaires communes de ladicte ville. » — Payement de m[r] Jehan Molyn, clerc, « à cause de ce qu'il a servy quelque foys en l'absence des mandeurs du Consullat, à porter vin à potz es seigneurs, venans et séjournans en ceste ville, et à peser le pain. » — « Garbeau des foires de Toussaint 1538, des Rois, de Pâques et d'aoust 1539. » — « Bourdereau des fermes, pour l'année commançant le premier jour d'octobre MV[c] trente huit. »

CC. 916. — (Portefeuille) : 44 pièces, en tout 14 feuillets in-8°, papier, 2 cahiers,

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Travaux publics. — Frais de construction du « colliège de la Trinité, » à raison de 6 sols par journée de maçon, de 4 s. 6 d. par journée de « maneuvriers du mortier. » — « Parties des ouvraiges faitz par m[e] Estienne Genyn, touchant la charpenterie, boys et manufacture du colliège. » — « Rolle et parties de despense pour avoir reffait le couvert du puys de l'hostel commun de la ville, pour ce que le vieil couvert estoit tombé en pourriture, et en icelluy puys fait ung engyn propre à tirer l'eaue. »

CC. 917. — (Portefeuille) : 24 pièces, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Payement des ouvriers employés « à tirer la pierre en la perrière de Pierre Egue, et à icelle charrier près le grant boulevard Sainct-Sébastien, au feur de V s. VI d. pour chaque « tomberellée » extraicte, et pour chaque « tomberellée » transportée. »

CC. 918. — (Portefeuille) : 15 pièces, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Mise à prix des travaux de maçonnerie et charpenterie d'une boucherie sur les fossés de la Lanterne. — Adjudication à Pierre Deschamps, dit Cheyssieu, maçon, « de deux puys en maçonnerie es fossez de la Lanterne, où se fera la boucherie es lieux qu'on a advisé de la profondeur, jusques à cinq pied dedans l'eau et plus bas, si besoing est, la hauteur de trois piez hors le puy et de trois piez et demy de jour. » — Commission donnée à Simon Court et Jehan Senneton par le Consulat, « pour avoir l'intelligence et superintendance de l'euvre de la boucherie es foussez de la Lanterne, tant pour achapt de matières, que autres choses nécessaires. » — Adjudication à Estienne Genyn des travaux de charpenterie de ladicte boucherie. — Payement des ouvriers employés tant « à piocher et charrier les terres, pour remplir les fossez entre les deux portes de la Lanterne et Chenevyer, pour l'édiffiement de la boucherie, qui se faict à présent auxdits fossés, que pour avoir découvert et hosté la tuille de la grant tour du portal de ladicte Lanterne et hosté le bois dudict couvert et autres boys estans en ladicte tour et portal. »

CC. 919. — (Portefeuille) : 16 pièces, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Travaux du pont du Rosne pour maintenir et entretenir ledit pont, tant de boys que pieux, pour lequel mesme pont de boys a esté achapté quantité de plasteaulx chaisne à VII s. le pied, mesurez en largeur, et de l'espesseur quatre doigtz, et quant à la longueur sont par exprès commandez estre de la largeur dudit pont, pour le plasteler, trabs, travons et autres boys nécessaires, marchandez et paiez selon leur grandeur et grosseur ; aussy pour contynuer les ouvraiges des arches et pleyssières, estans au-dessus dudit pont, du costé du Daulphiné, le droit du port rue Neufve, affin de tenir ladicte rivière du Rosne serrée à ce qu'elle n'abandonne pas son cours le long des murailles de ladicte ville, lesquelles pleyssières tomboient en ruyne sans ladicte réparacion, pour laquelle a convenu achepter et planter grande quantité de paulx et postz de chaisne, marchandez selon leur grandeur et grosseur, pierre rompue, prinse en la perrière des Terrailles, à raison de II s. VI d. la tomberellée rendue sur le bort du Rosne, depuis le lieu pour la tirer, qui se loue de Claude Ferrier,

propriétaire, le pris de dix livres par an, pour y prendre telle quantité qu'il est nécessaire pour lesdits ouvraiges, et après, ladicte pierre conduicte en batteaulx par gens de rivière sur l'euvre, aux journées de V s. par homme, fagotz de broteaulx à XX s. le cent, pour servir à les charger avec les pierres, caillotz et gravier amassés audit Rosne, poinctes de fer attachez esdits paulx pour les faire entrer et planter, à XV d. livre, cloz de bande pour les attacher, à III s. VI d. t. le cent; crosses à XV d. livre, et autres choses nécessaires, lesquelz ouvraiges ont esté faitz à journées, quant aux charpentiers, de VI s. par jour, maneuvres à tyrer l'engyn du molin, IIII s. : desquels ouvraiges les paiemens ont estez faitz en l'hostel commun, chacune sepmaine par roolle sur ce faictz, esquelz sont à plein declérez et par le menu la despence, signez, carcullez et arrestez par l'ung de messieurs les conseillers, mesme par sire Simon Court, commis à contreroller les ouvraiges des réparacions et fortifficacions et du secrétaire de la ville, en présence desquels lesdits paiemens ont été faictz, certiffiez par Humbert Paris, commis à la conduicte desdits ouvraiges, comme il est de coustume. »

CC. 920. — (Portefeuille : 21 pièces, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Ouvraiges et réparations faictes pour faire une levée, place et port public devant la maison du roy appellée Roanne, en ladicte ville de Lyon, pour la décoration et embellissement d'icelle ville, devant laquelle maison ledit seigneur avoit ung jardin, lequel, à la supplication du Consulat, au moys de juillet MVᶜ XXXVIII, ledit seigneur estant lors audit lieu, il avoit donné, affin de faire lesditz place et port, joignant sur la rivière de Saosne, avec permission d'y employer IIᵐ l. des deniers ordonnez pour les réparations de ladicte ville, et pour faire et continuer laquelle réparacion a esté par roolles et acquitz, les sommes contenues en ce chappitre tant en achaptz de paulx chaisne, dont les pris sont après declairez, marché de pierre chuyn, chacune d'un arpent d'aulteur, à deux paremens, quant au front et foulle desdictes marches, taillés à nect, les deux boutz justement escarrez, au dessoubz picqué, dont la moyndre moytié doyt estre de quatre piés en longueur, de largeur ung pied demy, desquelles touteffois la plus grant part doibvent estre de cinq, six à sept piedz de long, de bon banc naturel, non subjectz à gabelles, ni à refendre, pour le prix de deux solz chacun pied courant, rendu sur ledit port, suivant le marché fait avec Thomas Bonnet, Pierre Solier et Claude Maillet, pierreurs de St-Germain au Mont d'Or, lesquelz ont prins charge, fournyr toute la pierre nécessaire, chaulx Bourgoigne, à VII s. le septier, maneuvres à tyrer l'engyn du moton pour la plante desditz paulx, à IIII s., charpentiers, à VII s. par jour, manouvriers ayant servy à faire la plante à IIII s. VI d., manouvriers ayant servy a pourter pierre et sable pour préparer l'œuvre de la massonnerye, pour édiffier ledit port, V s. par jour, pointes de fer pour planter lesdits paulx, à XII d. t., que aultres choses nécessaires, à plain mentionnez dans les roolles sur ce dressez de la despense faicte par chacune sepmaine, signez et arrestez par Simon Court, l'un des conseillers de ladicte ville et commis au contrerolle desdits ouvraiges, et par le secrétaire d'icelle, lesquelz ont assistez aux payemens, certiffiez par Humbert Paris, commis à la conduicte desdits ouvraiges. » — « Achat à Humbert Gimbre, bourgeois de Lyon, de 200 paulx, outre 400 paulx que il avoit ja cy devant fourniz, au pris de XXV s. t. pour chacun paul. » — « Payement à Michel Tignat, geollier et concierge des prisons du roy en ladicte ville, appelez Roanne, de vingt-cinq livres tournois pour toute récompense et dédommagement qu'il pourroit avoir eu au moyen de la desmolition du jardin qui estoit devant ladicte maison de Roanne, que ledit Tignat avoit fait acostrer de ses deniers pour son usage, comme chose deppendant de ladicte geolle, tant en façon de treilles que autrement, et dont il avoit fait requeste à ses frais. »

CC. 921. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier.

1538-1539. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Dépenses faites pour les « ouvraiges des rempars, fortiffications et closture de ladicte ville de Lyon, audessus la montagne Sainct-Sébastien, qui est du costé de la Bresse et Savoie, tant en journées de massons, broyeurs de mortier, maneuvriers, charpentiers, achapt de pierre taille, sans y comprendre la menee, ny le charroy, d'autre part ; aussi achaptz de chaulx, boys, bennotz, palles, pyoches, cloz, crosses, que autres estoffes nécessaires, desquelz ouvraiges les paiemens en ont esté faictz en l'hostel commun de ladicte ville, chacune sepmaine par roolles sur ce dressez, esquelz despense est au long escripte, et par le menu signez, carcullez et arestez par sire Simon Court, l'ung des conseillers de ladicte ville, à ce commis par le Consullat, par manière de contrerolle, de par le secrétaire d'icelluy par Humbert Paris, commis à la conduicte desdits ouvraiges, que fait a esté par cy devant ; est assavoyr que iceulx ouvraiges, ainsy continuez, est la massonnerye mesme de haulser et lever la muraille et clausture, étant

entre le grant boulevard Sainct-Sébastien et celuy Sainct-Vincent, et ramparer de terre par derrière pour la mettre en ordre de deffense; est à noter que lesdits ouvraiges ont esté faictz à journées, et que les massons et charpentiers ont esté payez à VI s. par jour, broyeurs de mortier à V s., maneuvres servans à tout à IIII s., chaulx Bourgogne, à VII s., le septier, sur la rivière de Saone, et XII deniers pour le charroy dudit septier, celle de Veyse à V s. VI d., plus III d. de chacun septier, rendue au port Sainct-Vincent, la grosse pierre chuyn servant pour les cannonières et autres affaires, rendue par les pierreurs de Sainct-Germain au Mont-d'Or audit port, III s. II d. le pied carré, et pour le charroy d'icelle sur l'œuvre III d. pour voyage à troys chevaulx, bennotz à porter terre et mortier, II s. I d. pièce, paié le rabillage desdits bennotz III d. par chacune pièce, soit fonts, sercles ou douelles. » — Payement de Laurent Thébain et Ymbert Paris, « commis sur les réparations et forticafitions de la ville. »

CC. 922. — (Registre) : Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — « Compte dixiesme de Jacques Coulaud, commis par le Consullat de la ville de Lion à faire la recepte, payemens et tenir le compte des deniers communs, qui se lèvent pour les réparations et fortiffications de ladicte ville, et ce, pour une année commençant le premier jour d'octobre l'an mil mil cinq cens trente neuf, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant MV^c quarante. » — Recettes : « garbeau de l'espicerie, barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, impositions, aydes et gabelles, rêve cartulaire, cens, servis, pensions et louaiges, recette extraordinaires, ventes de rentes, entrée des cinq espèces. » — Dépenses (v. les pièces justificatives CC. 926-934 *bis*.)

CC. 923. — (Registre) : in-4°, 47 feuillets, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Double du précédent registre.

CC. 924. — (Registre) : in-4°, 58 feuillets, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — « Estat servant à Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville et communaulté de Lyon, touchant les deniers qu'il doit recevoir l'année commençant le premier d'octobre MV[c] trente neuf, finissant le derrenier septembre MV[c] quarante. »

CC. 925. — (Registre) : in-4°, 71 feuillets, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — « Journal servant à Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville et communaulté de Lyon, lequel contient recepte et despence, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre MV[c] trente neuf, finissant le derrenier septembre 1540. »

CC. 926. — (Portefeuille) : 1 pièce parchemin, 19 pièces papier, 7 cahiers, ensemble 48 feuillets in-8°, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Gages de Guiot Henry, Jean Sala, conseiller de la ville, Jean de la Bessée, procureur général, Claude Gravier, secrétaire du Consulat, de m[e] Clère Laurenson, « pour récompense d'avoir solicité en l'absence de m[e] Jean de la Bessée. » — Honoraires de Mathieu de Vauzelles, « docteur, conseil et advocat des procès de la ville, » de m[e] François Dupuy, de Pierre Séguyer, de Gabriel de Marilhac, avocats à Paris, de Geoffroy Trunel, procureur au parlement, de Pierre Pinet, « procureur, quant es causes de la ville, » d'Antoine Sève, solliciteur de la ville à Paris, pourboire « de m[e] Esmé Sapin, clerc dudit m[e] Antoine Sève. » — « Parties fournies par maistre Jehan de la Bessée, procureur général de la communaulté de Lyon, pour les procès de lad. ville, depuis le XII[e] jour de janvier mil cinq cens trente neuf (v. st.). » — « Compte particulier de François Roussellet, s[r] de la Par Dieu, d'un voyaige fait en cour, où il fut envoyé, et avec luy, le secrétaire de la ville, m[e] Claude Gravier, et pour l'adviz et dellibération du Consullat d'icelle ville, ès mois d'avril, may, juing et juillet et aoust MV[c] quarante. « — Frais du voyage fait par ledit Claude Gravier, avec François Roussellet, « le roy estant en Picardie, tant poursuyr l'exemption des XIIII[m] IIII[c] livres que le roy demande présentement à lad. ville, pour la moitie de la soulde des XII[c] hommes de guerre à pied, dont avoit esté obtenu surçoyment, pour une année finie au mois janvier 1539 (v. st.), et dont le surplus, qu'est l'autre moictié, a esté payé dès l'année MV[c] XXXVIII (v. st.), que pour instruction du Consulat à ces députés. » — « Parties fournies par messire Pierre Gravier, pour le Consulat estant et séjournant à Paris, pour les affaires de la ville, par commandement de m[r] du Perier, l'ung des conseillers de lad. ville, et m[e] Claude Gravier, secrétaire dudit Consullat, son père, estant à Paris, pour les affaires d'icelle ville, lequel secrétaire, ainsi que le Consulat luy escripvit, partit dudit Paris le dixiesme de febvrier mil cinq cens trente huit (v. st.), et par l'adviz dudit s[r] du Perrier, ils laissèrent ledit Pierre

Gravier, pour poursuir le retraictement de l'adjournement personnel, décerné par messieurs les généraulx de la justice à Paris, par arrest du vingt-cinquiesme décembre précédent, et pour recouvrer ledit arrest, retraicter ledit adjournement personnel, aussi poursuir la vuidange du procès de Neirolles, estant ès mains de mons^r le président de Tholose, qui c'estoit aspresté pour en faire son rapport au conseil privé pour le vuider, par quoy fut donné charge audit Pierre Gravier de y prendre garde, avec les pièces servans pour la ville contre ledit Neirolles, qui luy furent pour ce laissées, pour en servir contre ledit Neirolles, auquel séjour ledit Pierre Gravier a demeuré depuis le dixiesme de febvrier, jusques au huictième juing qu'il s'en revint, par l'advis du s^r du Perier, après que mond. sieur le président de Tholose s'en fut party de court pour aller en Bourgoigne. » — Récépissé donné par mons^r Buzordy, secrétaire de monseigneur le chancellier, de vingt cinq écus du soleil, « pour l'expédition de certaines lettres de déclaration, servant à la franchise des marchandises, allans et venans aux foires de Lyon sur les lettres de édict, » et certificat dudit récépissé par mons^r de Saint-André, « gouverneur et séneschal de Lion. » — « Estat des gages de Jean Dureau, dit de Molins, et Claude Bertaud, dit Fichet, Humbert Rozat, Jehan Chazocte et Jean Saigne, Bastien Lucas et Arnault Pinault, commis à la garde des clefz des portes de la ville de Lion, subjects d'ouvrir et fermer seoir et matin, journellement et de nuyt, aux postes du roy et autres allans et venans pour le service dudit seigneur, pareillement à la guecte de Fourvière, sonnant, seoir et matin, avec sa trompecte, l'ordre d'ouvrir et fermer lesdictes portes; » « de Pierre Marmot et Robert Guimbault, commis à faire l'esveil de nuyt, en ceste ville de Lion, tous les lundis, en l'honneur et commémoracion des trespassez ; » de Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, mandeurs du Consulat.

CC. 927. — (Portefeuille) : 92 pièces, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Payement des rentiers de la ville : Estienne de Bourg, « docteur es droiz, advocat du roy en la court ordinaire de Lyon; » Izabeau Grolier, femme de Jean Guilliaud, « promoteur et procureur du roi, » Barthélemy Fayer, « commis à la recepte des deniers de l'ausmosne généralle : » Marguerite de Bourges, « vefve de Michel Pelisson; » Estienne Trévenay, notaire; Luxembourg de Gabiano; Clémence de Rochefort, « vefve de Me André Bryan, en son vivant, conseiller et premier médecin du roy »; Françoise Bellièvre; Geoffroy Baronnat; Jean Sala, capitaine de Lyon ; Pierre Palerne, « chanoyne de Saint-Nizier; » Michel de la Chapelles, docteur médecin ; Mathieu de Vauzelles, Thomas Gadaigne, « seigneur de Beauregard ; » François Guilhem, « maistre de la monnoye; » Meraud de Fay, chevallier, seigneur de Sainct-Jean de Bournay ; Claude Bellievre, Anthoine de Ladvis, « tabourineur ; » Thomas Paulet, « presbtre ; » Hugues Vidilly, « procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne ; » Amé Ponchon, notaire de Lyon ; Guillaume du Mont, marchand de Feurs ; Benoist de Rocheffort, « chanoine et procureur général de l'esglise collégiale de Sainct-Nizier ; » etc., etc.

CC. 928. — (Portefeuille) : 7 pièces, papier, 6 cahiers, en tout 122 folios in-8°, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Approvisionnements. — « Compte de Claude Archimbaud, des bledz qui furent achaptez par la ville, en l'année 1538. » — « Parcelles des fraiz faictz en deux essaiz de bledz, suivant l'ordonnance du Consullat, au mois d'octobre 1539, affin de cognoistre à quel prix l'on doit faire le pain et à quel pris eu regard à la valleur du blé, lesquels essaiz ont esté faictz chacun d'une asnée, de six bichetz froment, avec les coppons prins des pays après mentionnez, et après, fait et dressé sur l'ancien pataffle le prix du pain, yssu dudit blé, sur le prix, comme s'il costoit douze grox le bichet, mesure de Lion. » — Payement de Me Jehan Molin, clerc, « pour avoir vacqué à peser le pain que vendent les bolangiers, pour faire observer le taux et le pris à eulx ordonné par le Consulat. » — Payement de Me Nicolle Mellier et de Me Jehan Gravier, « pour leurs vaccations d'un voyaige par eux fait à Bourg par devers mons^r le comte de Montrevel, gouverneur de Bresse, pour lui remontrer le dommaige et inconvénient qu'il povoit advenir à la ville de Lyon, au moyen des deffenses qu'il avoit faites, es pays de son gouvernement, de la traicte des bledz, affin de les lever, suivant l'esdit du roy, fait dès le mois de juillet précédent. » — Frais d'un voyage de Mr Gravier en cour « pour faire les remontrances nécessaires, au contraire de certaines lettres patentes du roy, publiées en ceste ville le lendemain de Noël derrenier passé, faisant et contenant défenses de ne tirer hors de ville, ne de ce royaume blez ne autres denrées et marchandises, sans congé du roy, et sans payer cinq escuz pour chascun tonneau, qui serait le deschassement de marchans et perdicion des foyres de ceste ville. » — « Rabat fait par messieurs les conseillers à Me Simon Bavenat, Pierre Tricot et Jehan de Johannel, à

cause de l'extinction, par M. le lieutenant du Peyrat, de la gabelle des chevaux. » — Garbeau des foires de Toussaint 1539, des Rois, de Pâques et d'août 1540. — « Bourdereau des fermes baillées par le Consulat, pour l'année commençant le premier jour d'octobre MV^c trente neuf. »

CC. 929. — (Portefeuille) : 17 pièces, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des droits communs. — Ordre à Jacques Coulaud, d'avancer sur les fonds de la ville, « les frais de l'entrée de monseigneur le révérendissime cardinal de Ferrare (Hippolyte d'Este), comme nouvel archevêque de Lyon, qui est en chemyn de venir. » — Payement à Loys Vicaire, papetier, « d'une rame fin papier, remys en la salle de l'ostel commun, pour servir aux affaires de ladite communauté ; » à Claude Archimbaud et Nicolas Tixier, « mandeurs du consulat, d'une robbe de drap tanoir, livrée de la ville, pour porter, avec les manches d'orphévrerie, aux armes de la ville, le jour de Saint Thomas prochain, et autres jours durant l'année, quand commandé leur sera. » — « Despense faicte le jour de St Thomas pour la publication du scindicat, faicte en l'église Saint-Nizier, à la manière acostumée, dont XXX s. à maistre Pierre Tholet, docteur, pour avoir fait l'oraison doctoralle. » — « Achats de torches à Philippe Guichard, dit Rambaud, pour l'enterrement de sire Benoit Rochefort, sire Jean Broquin, monsieur le juge des chasteaux, monsieur le m^e de la monnoye, monsieur Champier, sire Rolin Fabvre, conseillers. » — « Payement de 45 sols à Pierre Ballet, « libraire de Lion, pour avoir relié deux grans papiers du volume en peau rouge, des actes du consulatz de l'ostel commun. » — « Parties de despense de bouche faictes par messieurs les lieutenant, advocat, procureur du Roy en la seneschaussée de Lion, de messieurs les conseillers et les officiers de la ville, vaccant à l'audition du compte de Jacques Coulaud. » — « Payement aux « gardien et religieux du couvent Sainct-Bonaventure de la messe journelle, par eux dicte et cellébrée en la chapelle du Sainct-Esprit du pont du Rosne. » — « Prix accordés « à Benoist Gobier, roy du jeu de l'arbaleste, et à Benoist Olandier, conestable du jeu de l'arquebute, pour avoir abattu le papegaulx des dits jeux ; et payement à Jehan Lenoyr, potyer d'estaing, de la veysselle d'estaing par luy fournie pour lesdits jeux. » — « Payement à Anthoine de Varey, de Pompierre, escuyer, seigneur de Belmont, capitaine de Lyon, de 50 l. t. pour les gages de sadite charge. » — « Achat de salpestre à Guillaume de la Font, salpestrier ordinaire du Roi, au duché de Viverois, et à Jehan Rouffier, salpestrier de Villefranque en Rohergues. » — Louage aux prieur et religieux du couvent des Carmes, d'une chambre basse de leur couvent, pour garder le salpestre de la ville. »

CC. 930. — (Portefeuille) : 56 pièces, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Ouvrages et réparations faictes pour le bien, décoration et embellissement de la ville de Lion, mesme pour construire l'édiffice de la nouvelle boucherie es viez foussez entre les tours de la Lanterne et Chenevyer, suivant la permission du roy encommencée dès le mois juillet MV^c XXXIX, au lieu de la boucherie appellée de Saint-Nizier, laquelle ledit seigneur a ordonné abbattre et desmolir, à cause qu'elle estoit en lieu trop étroit, empeschant le passaige de la rue, tendant de laditte tour Lanterne au pont de Saosne, qui est cueur de la ville, où deux personnes ensemble à cheval, ny charretes, ne pouvoient bonnement passer, faisant laquelle desmolition a convenu promettre et récompanser aux propriétaires de semblable fondz et revenu, en ladicte nouvelle boucherie, faire aussi aux deux boutz d'icelle deux grans places où les marchans, amenans vivres et marchandises, se pourront retirer pour vendre, mesme bestail, qui n'avoit autre lieu propre, le tout plus comode, spacieux et aysé que nul autre, non nuysant à passaige, faisant lesquels ouvraiges a convenu abbatre et desmolir une grande tour vieille et caducque, appellée de la Lanterne, par permission du Roy, laquelle autrement venoit à décader et à ruyner à gros dangier et inconvéniant des personnes passans et maisons prouchaines ; aussi remplir de terre la place des foussez et boucherie, afin d'y entrer à niveau de la rue ; et est icy fait despense de ce qu'il a convenu faire à journées, des choses qui ne se pouvoient faire autrement, aussi achapt de pierre grosse et menue, chaulx et sable, nécessaire pour la massonnerie, car quant à la magnuffacture de ladicte massonnerie, elle a esté baillée à Me Pierre Laurent, dit Cheyssieu ; pareillement la charpenterie, et à fournir tout le boys nécessaire, à Me Estienne Genyn, le tout, quant esdits prix faictz, d'autre part, payez comme plus à plain appert cy après ; desquelles journées pour le remplissaige des dites places, estouffes de pierre, chaulx et sable, la despense contenue en ce chapitre faite et payée par ledit commis, suivant les rolles sur ce dressez par chacune sepmaine, sellon les ouvrages faictz durant ladicte sepmaine, de Symon Court, conseiller et contrerolleur, commis par le Consullat, puis le premier d'octobre MV^c XXXIX, jusques à Noel ensuivant, qu'il est sorty de l'estat de conseiller, pendant lequel temps il a fait ladicte

charge, et en son lieu Humbert Gimbre, aussi conseiller et contrerolleur pour les deux années ensuivans audit Noël, et du secrétaire de la ville, lesquelz ont signé, carcullé et arresté lesdits rolles, certifiez par Humbert Paris, commis par le Consullat à la conduicte des ouvraiges de la ville, comme il est acostumé de faire des autres réparacions. » — « Quictance de Me Estienne Genyn, charpentier de Lion, des deniers à lui fourniz sur le prix fait de la tuerie et escorcherie sur la rivière de Rosne, quant au boys et magnuffacture de la charpente seullement, hors mys les paulx et plante de la fondation, etc.

CC. 931. — (Portefeuille) : 20 pièces, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Payement des ouvriers employés aux fortifications de la ville, « du costé de la montagne Sainct Sébastien, et mesmement pour lever et parfère la muraille et seinture, entre les boulevardz du portal d'icelluy Sainct-Sébastien et le boulevard Sainct-Vincent, à raison de VI s. par journée de massou, V s. par journée des broyeurs de mourtier, de IIII s. par journée de manouvriers, pour servir lesdits massons et broyeurs de mourtier, que pour tirer le gravier et sable dans les fossez desdits rempartz ; » — de Laurent Thébain, « commis par le Consulat à la conduicte desdits ouvraiges ; » de Symon Court, « bourgeois et conseiller de ladicte ville, pour avoir vacqué à voir, visiter et fournir la recepte et despense, et assisté aux paiements qui en ont esté faicts, chacun dimanche, journellement, et quant besoing estoit ; d'Humbert Gimbre, bourgeois et l'un des conseillers de la ville, commis à tenir registre et contrerolle de deniers ordonnez pour lesdits ouvraiges, aussi de la despense desdits ouvraiges, où il a assisté et esté présent, faisant les pris et marchiez des estouffes nécessaires et payemens desdits ouvraiges, signer, carculler et arrester les rolles et acquitz d'iceulx, suivant ce que par le roy a esté ordonné. »

CC. 932. — (Portefeuille) : 52 pièces, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Payement des ouvriers « pierreurs et charretiers employés, tant à tirer la pierre en la perrière de Pierre Egue, qu'à icelle charrier entre le grant bolevard St-Sébastien et le bolevard St-Vincent, » à raison de II s. VI d., puis II s. seulement, par « tomberellée » extraite ou transportée. — Forfait entre « Jehan Passin, George Chevallier et Claude Genevoy, « pierreurs de Passins en Savoye, diocèse de Genefve, à présent habitans de Lyon, tant en leur nom qu'en celui de neuf autres pierreurs, et Humbert Gymbre, conseiller de la ville, et Humbert Paris, commis à la conduyte des ouvraiges et réparations de ladite ville, au nom d'icelle, pour besoigner par lesdits pierreurs ordinairement, aux jours ouvriers, à tirer pierre en la peirrière de Perraigue, estant au dessus de la vigne de Allardin Moricault, joignant à la vigne de sire Jehan Faure, de tant que ladicte pierre se comporte, et aussi qu'elle est descouverte de présent, et en icelle faire les duytes que seront nécessaires pour les ouvraiges et réparations des murailles de ladicte ville, et ce, durant ung an entier continuel et consécutif, commençant aujourd'hui XXIIIIe avril MVe quarante, pour le prix, pour chacune tomberellée d'icelle pierre, à trois chevaulx, lesquelles iceulx pierreurs feront charger à leurs dépens, bien et deuement, à l'ordonnance desdits sieurs Humbert Gimbre et Humbert Paris, ou leurs commis, sur ladicte perrière, de deux sols tournois pour chacune tomberellée, lesquelz leur seront payés, chacun dymenche, par le trésorier de ladicte ville, à rate et pour rate, qu'ilz tireront ladicte pierre et qu'elle sera charroyée sur les murailles, et en oultre promectent lesdits sieurs Gimbre et Paris, leur faire paier, ensemble et pour une foys, la somme de dix livres tournois, pour le tiraige qu'ilz feront, ladicte année durant. »

CC. 933. — (Portefeuille) : 33 pièces, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Rolle et parties de réparations, pour avoir reffait de font en cyme, la muraille du retraict servant au grant corps de l'hostel commun de la ville de Lyon, frappant devant Sainct-Nizier, du costé de la maison du *Chien-Vert*, laquelle muraille estoit partie tombée, et estoit nécessaire la reffaire, pour obvier à plus grant inconvénient. » — « Rabat accordé à Claude Duranty, disant qu'il a esté endommagé en ung pré de la ville, assiz della le Rosne, qu'il tient à louaige pour XXV l. par an, à cause de certain pont de boys que le Consullat a fait faire vers les pleyssières, car, au moyen dudit pont, le charroy a gasté ledit pré de cent solz, pour une foys, ou à me Vidilly, procureur de l'ospital, lequel pré est à son louaige, pour l'entretènement du bestial dudit Duranty, granger des terres dudit hospital, au lieu de Bèchevellyn et la Guillotière. » — Location à Claude Fourrier de Lyon, à raison de X l. t. par an, de la « perrière assize en Terrailles, tirant à Sainct-Clere,

en laquelle l'on a pris et tiré comme l'on faict de présent, la pierre roupte pour charger les arches des pleyssières sur le Rosne. » — Payement des ouvriers employés à « meetre des plateaulx au pont de boys du Rosne, que pour fere paver sur le pont de pierre, avoir recouvert le portal dudit pont, chappelle du Sainct-Esperit et granges estans des membres dudit pont; faire une chasnée fert blanc sur la louge des gardes dudit pont; aussi l'astellier où est l'artillerie de la ville, estant en la place du couvent Confort; rabillé le pont de Saosne et le pont levys de la porte Sainct-Just; mis ung chevallet neuf au pont de boys du Rosne; pour avoir faict une chasnée de fert blanc au long du couvent de l'église Sainct-Nycolas, à la porte dudit pont du Rosne, que aussi pour avoir recouvert de fer blanc en plusieurs lieux les tours de ladicte porte, que pour avoir recouvert sur ladicte église Sainct-Nycolas, et sur l'église Sainct-Esperit prés ladicte église; » à raison de VI s. par journée de charpentier, de VI s. III d. la toise de pavé, de 16 s. VIII d. par « batellée » de gravier extrait et 16 s. par « batellée » transportée, de II s. 6 d. par « tomberellée » de cailloux pris aux fossés St-Sébastien et transportés au pont de Saône. — Ajournement de Claude Patherin, « premier président de Dijon pour venir deffendre en ceste ville, par devant mons^r^ le Séneschal, ou son lieutenant, à l'entérinement de certaines lettres obtenues par la ville, pour faire abbatre et retirer partie d'une maison qu'il a en ceste ville en la rue Ganivet, pour entrer et sortir en la place et port de Rohanne. » — Payement des ouvriers employés « à clorre la place réduicte en botique, devant le port de Rohanne, en dessoubz la maison Monsieur le lieutenant du Peyrat, et icelle fermer de nuict, pour obvier aux inconvéniens et dangers, qui se y pourroient faire, et que ne se y retirent gens vacabons et de mauvez volloir, » à raison de « VI s. VI d. par journée de maçon, V s. par journée de maneuvre de mortier, IIII s. par journée de maneuvre ordinaire » — Payement des ouvriers employés « à planter les paulx au port de Rohanne, et de pierre de taille de Sainct-Syr, pour faire les degrés ou marches dudit port, » à raison de IIII s. VI d. par journée des « manouvriers, qui ont servy à tirer le moton pour planter lesdits paulx; » de IIII s. par journée de « simples manouvriers. » et de VI s. « par journée de charpentier et de maçon. » — Payement à Thomas Brunet, « pierreur de Sainct-Germain au Mont-d'Or, de 33 l. 14 s. t., pour 337 piedz pierre chuyn, en XXXVIII cadecte, mesurez pour servir à faire marches au port de Roanne. » — Avance faite à Humbert Paris sur ses gages.

CC. 934. — Cahier de 20 feuillets, in-8°, papier.

1539-1540. — Comptabilité. — « Carnet des fraiz de l'entrée Monsr le révérendissime cardinal de Ferrare, arcevesque de Lyon, faicte au moys de may 1540. » — Payement des « maistres charpentiers, des maistres menuysiers, » de « Mathieu Charryer, Henry Lhomme, Jehan Picard, Bernard Salomon, Guillaume le cappitaine, Nycolas Roman, Guillaume Charey, Anthoine Portat, Jehan Levyn, Bastien Delaye, Laurent Fourestz, Bernard Charryer, maistres paintres. » — « Armoyries et autres choses que l'on a faict particulièrement faire, et parties de colleur fournies, savoir III l. t. à Me Daniel de Crane, paintre, pour une grante esgle, paincte en toille, qui fut mye à l'eschaffault, qui fut dressé au portal du pont du Rosne, pour ce que, en icelluy, il n'y avoit point de personnages, et XV s. pour trois armes, qu'il avoit faictes sur papier carte, l'une dudit seigneur Révérendissime, l'autre de Mgr le duc de Ferrare, et l'autre de Millan; audit Jehan de Crane, paintre, dix neuf livres XV, s. pour XXVIII armes du roy, de la royne, monseigneur le daulphin, le seigneur Révérendissime duc de Ferrare, la ville et autres, faictes sur papier carte, à V s. pièce; et pour une cherité, qui fut myse à l'ospital XXV s.; » « à Mathieu Charrier, painctre, trente cinq livres, pour parties de coleurz comme azur, craye blanche, tornesol et autres colleurs, par luy fournies aux paintres; « à Pierre de Lalande, faiseur de poponnes, II l. V s. pour avoir fait ung esgle, vaullant, montant et descendant, pour meetre au mistère, que pour ce fut fait à l'eschaffauld de la Grenecte: à Mathieu, colovrinier, pour la fainte de faire monter et descendre ledit esgle; pour la fontayne, distillant vin le jour de ladicte entrée, mesme pendant le temps d'icelle, laquelle fut faicte et dressée au puy Pelluz. » — « Achapt de boys chesne, noyer et sappin, prins des personnes qui ont servy es mistaires et eschaffaulx de ladicte entrée, et charroy desdits boys; » — « Draps de soye, mesme taffetaz pour abiller les personnaiges, hommes, femmes et filles qui jouerrent ès mistères de l'entrée; » « trompectes et munitions d'artillerie pour resjoyssances à ladicte entrée; » « l'acostrement de messieurs les conseillers, représentant le corps commun de la ville, lesquelz furent habillez de robes taffetas Almeysin, soyes, velloux, le tout noir, et parpointz satyn cramosy roge, le jour de ladicte entrée, allarent au devant dudit seigneur révérendissime jusqu'en son logeys, à la Guillotière, en la maison du sieur Theolde Trivoulse, et d'illec s'en viendrent, après lui avoir fait la révérance et ordre devant luy, avec messieurs les gens du roy jusque à la porte du Rosne, où quatre desdits conseillers le receurent avec le poelle, et fut conduict jusque à Portefroc; pour le poelle: pour avoir fait

abbatre et deffaire les eschaffaulx après ladicte entrée, retiré les boys, engins et estoffes des mistères, et les avoir fait retirer es granges de la ville près le port du Rosne. »

CC. 934 (*bis*). — (Registre) : in-folio, 16 feuillets, papier.

1539-1540. — Double du registre précédent.

CC. 935. — (Registre) : in-folio, 56 feuillets, papier.

1540-1541. — Comptabilité. — « Compte unziesme de Jaques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville, pour l'année commençant le premier jour d'octobre MVᶜ quarante, finissant le derrenier septembre ensuivant MVᶜXLI. » — Recettes : « garbeau de l'espicerie, barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, imposition, aydes et gabelles, rève cartulaire, cens, serviz, pensions et louaiges, recepte extraordinaire, vente de rentes faite par le Consullat, douze deniers mys sur pour le payement de XIIᶜ hommes de guerre, formant la somme de XXVIIIᵐ VIIIᶜ l. t.; aydes et entrées des cinq espesses, camelotz, vin, poix des farines, sel, espisseries. » — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 940 et 941.) (*Exemplaire de la ville.*)

CC. 936. — (Registre) : in-folio, 32 feuillets, papier.

1540-1541. — Comptabilité. — « Compte XIᵉ de Jaques Couland, commis à la recepte des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre mil Vᶜ quarante, finissant le derrenier septembre ensuivant MVᶜ XLI, contenant la recepte des deniers *patrimoniaux* et du propre de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte. » — « Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la Chambre des Comptes à Paris. »

CC. 937. — (Registre) : in-folio, 26 feuillets, parchemin.

1540-1541. — « Compte XIᵉ de Jaques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVᶜ quarante, finissant le derrenier septembre ensuivant MVᶜ XLI, contenant la recepte des deniers qui se lièvent par permission et octroy du Roy seullement et la despense, où ilz ont esté employez, comme es repparations, fortiffications et autres affaires nécessaires d'icelle ville, lequel est le premier rendu en la Chambre des Comptes, à Paris. « — « Quant es autres deniers patrimoniaulx de ladicte ville, autre compte en a esté rendu pardevant Messieurs les gens du Roy, à Lyon, et conseillers de ladicte ville. »

CC. 938. — (Registre) : in-4°, 40 feuillets, papier.

1540-1541. — Comptabilité. — « Estat servant à Jaques Coulaud, commis à la Trésorerie de la ville et communaulté de Lyon, des deniers qu'il doit recevoir l'année commençant le premier d'octobre MVᶜ quarante, finissant le dernier septembre MVᶜ quarante ung. »

CC. 939. — (Registre) : in-4°, 70 feuillets, papier.

1540-1541. — Comptabilité. — « Journal servant à Jaques Coulaud, commis à la Trésorerie de la ville et communaulté de Lyon, contenant recepte et despense, et ce, pour l'année commençant le premier d'octobre MVᶜ quarante, finissant le derrenier septembre ensuivant 1541. »

CC. 940 — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 20 pièces, papier, 7 cahiers en tout, 102 feuillets in-8°, papier.

1540-1541. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Gages de Gaspard Guillot, Imbert Faure, Hugues de Laporte, Rousselet, conseillers. — Honoraires d'Antoine Sève, solliciteur de la ville. — Gratifications « de trois pièces d'or portugaloyses » offertes à « monsieur de Saint-Ravy, maistre des requestes de l'hostel du Roy, grand familler de Mgr le chancellier, à ce qu'il veuille tant faire que mondit seigneur le chancellier preigne et accepte la cape d'or, qui fut faicte pour luy donner, et que luy fut présentée l'année passée par monsʳ de la Pardieu, et le secrétaire du consullat, estant en court à Fontainebleau, laquelle il reffusa et ne voulait acepter, et depuis a esté gardée pour la présenter, quant il viendroit en ceste ville. » — Don de « deux cents escus d'or, fait par Mᵉ Guillot, conseiller et Jehan de la Bessée, procureur général, au nom de la ville, à Mgʳ de Saint-André, seneschal et gouverneur ès Lion, estant en ceste ville, en considération de ce qu'il a vacqué et séjourné quelques jours en ceste dite ville, pour le traité et accord faict avec Mgʳ l'arcevesque de Lion, ou ses vicaires, MM. les custodes de Ste Croix, et les propriétaires des bancqs de la vieille boucherie, pareillement avec les bouchers, pour les faire retirer et aller vendre chair à la boucherie nouvelle faicte sur les foussez de la Lenterne, et accorder avec lesdits custodes et propriétaires des pris de leur bancqs et pensions deubz sur icelle vielle boucherie. » — « Estat de ce que la

ville doit sur la nouvelle boucherie faicte es fossez de la Lenterne, es propriétaires de la vielle boucherie près Saint-Nizier, que fut abatue au moys de décembre MV^c quarante. » — Payement « des ouvriers massons et maneuvres qui ont vacqué, tant à parfaire les ouvraiges en massonnerie, seullement des deux maisons faictes en deux des carrés de la vieille boucherie de la Lenterne, les carrouver, faire les cuves et voultes des retraictz, les ferrures et serrures necessaires, tant es deux maisons que es bancs et botiques de toute ladicte boucherie et autres choses nécessaires » « à raison de VI s. par journée de maçon, et de V s. par journée de « broyeurs de mortier. » — « Rolle de despense faicte pour avoir abbatu les botiques et estaudiz de la vieille boucherie, près Saint-Nizier, estant en la place devant les maisons de sires Humbert Gimbre, Pierre Durand, la vefve Claude Gella, fille dudit Gimbre, la vefve et héritiers Philibert Chevrot, et la maison que ledit Gimbre a fait payer, disant qu'il en avait charge du Consullat ; aussi pour avoir nectoyé dedans et dehors la nouvelle boucherie pour ce que les bouchers commençaient y aller mardi derrenier de novembre MV^c quarante, et pour contraindre à y aller, les sergens y ont vacqué. » — « Despense faicte pour faire porter des cailloz à la place prochaine, et joignant la nouvelle boucherie es foussez de la Lenterne, pour icelle paver au moys de juin MV^c quarante ung. » — Payement des « maçons et maneuvres, qui ont vacqué à mectre en euvre et pouser les marches pour entrer en la nouvelle boucherie de la Lenterne du cousté et place devers Saonne.» — Coupe d'or fabriquée par Richard Toustain, orfèvre parisien, « sur le pont au Change, à l'enseigne du Sagitaire, pour le prix de 818 l. 6 d. t., en 350 écus d'or, et le surplus en monnoye, ouvrée par le pied et au bas à figure de pilliers et griffons, pesant quatre marcs cinq onces sept gros d'or à 23 caratz, vallant à raison de huit vingtz deux livres tournois le marc, sept cent soixante sept livres six deniers tournois, et pour l'estuy trente cinq solz, » ladite coupe offerte par François Rousselet, seigneur de la Part-Dieu, conseiller, et Claude Gravier, secrétaire, au nom de la ville, à Mg^r le chancelier, à l'occasion de son avènement à ces fonctions. — Payement à Richard Bigotet, « geôlier de Lion, d'une somme de 80 l. 2 s. t., pour une couppe d'argent dorée, poysant trois marcz, cinq onces, trois deniers argent, achaptée de lui, au feur de vingt deux livres le marc, pour donner et faire présent, avec deux flascons argent, qui estoient en l'ostel commun, que furent achaptez, pour faire présent à un autre personnage, lequel présent ne fut faict, le tout pour offrir à Mr de Saint-André, qui doit demain arriver en ceste ville, comme nouveau gouverneur et lieutenant pour le Roy en ceste ville et pais de Lyonnois. » — Quittance signée « Estienne Truequetz », d'une somme de 50 écus, sur la subvention de 500 écus, à lui accordée, par le Consulat, « pour la magnuffacture des vellours et draps de soye nouvelle en ceste ville de Lyon. » — « Bail de la ferme de tonlieu, qu'est IIII deniers parisis pour beste chevaline, au lieu de la gabelle des chevaulx, au prouffit de la ville, contre Claude Chenu, fermier pour une année, commençant le XIIIe novembre MV^c XXXIX, pour le pris de C livres par an. » — « Payement aux gardien et religieux du couvent de Saint-Bonaventure de Lyon, de la messe journelle, par eulx dicte et cellébrée en la chapelle du Saint-Espérit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont. » — « Parties de despenses faictes au jour Saint-Thomas MV^c quarante pour la publication du scindicat et l'oraison doctoralle, prononcée par Me Barthélemi Agneau, principal du collège de la Trinité, lequel reçut XXX solz.»— Garbeaux des foires de Toussaint 1540, des Rois, de Pâques et d'aout 1541.

CC. 941. — (Portefeuille) : 101 pièces, papier.

1540-1541. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Payement des quartiers dus aux rentiers de la ville : François Bellièvre, François Sala, fils de feu Jehan Sala, en son vivant capitaine de la ville, Izabeau Grolier, Barthélemy Fayet, « caissier de l'Aumosne généralle ; » Marguerite de Bourges, « vefve Michel Pellisson ; » Clémence de Rochefort, « vefve André Bryan, en son vivant conseiller et premier médecin du Roy ; » Luxembourg de Gabiano, Estienne Trévenay, « notaire et greffier de Lyon. » Esmé Ducrest de Crusillies, habitant de Chambéry ; Benoist de Rocheffort,« chanoine et procureur général de l'église collégialle de Sainct-Nizier ; » Aimé Ponchon, notaire de Lyon ; Thomas Gadaigne, seigneur de Beauregard ; Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de Lyon ; Thomas Paulet « presbtre » ; Hugues Vidilly, « procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne »; Anthoine de Ladviz « taborineur de Lyon, » Claude Bellièvre, président du Dauphiné ; Méraud du Fay, chevalier de St-Jean de Bournay ; Hugues du Puy ; Estienne de Bourg, « advocat du Roy en la court ordinaire de Lyon » ; Mathieu de Vauzelles, « advocat ; » François Guillem, « maistre de la monnoye ; » Pierre Palerne, chanoine de St-Nizier, Michel de la Chapelle, docteur médecin ; l'argentier Geoffroy Baronnat, etc., etc.

CC. 942. — (Registre) : in-folio, 72 feuillets, papier.

1541-1542. — Comptabilité. — « Compte douziesme de Jacques Coulaud, commis à la trésorerie et recepte de la

ville et communaulté de Lyon, qu'est de l'année commençant le premier jour d'octobre MVᶜ quarante ung, finissant le derrenier septembre ensuivant MVᶜ XLII. » — Recettes : « garbeau de l'espisserie, barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, aydes et gabelles, du huictiesme et vintiesme du vin, de la boucherie, bestes vives et tonlieu, au lieu de la gabelle, qui se levait sur les chevaulx ; des blez et farines, ferraterie, harengerie et poisson sallé, sellerie, bourlerie, pierre, chaulx, paille et foyn, rève cartulaire, le droit de laquelle se lève sur toutes denrées et marchandises sortissans du royaulme en l'Empire, par la ville de Lyon et portz de la sénéchaussée, hors, quant à ladicte ville, la franchise des quatre foyres, et encoures quinze jours après chaque foyre » ; louages et pensions ordinaires ; louage de la nouvelle boucherie. Recettes extraordinaires, « autre recepte des XII deniers mys sus en l'année MVᶜ XXXVIII pour 1200 hommes de guerre à pié, entrées des cinq espesses, camelotz, vin, poix des farines, sel et espisseries ; cotisation faicte sur les notables et apparans de la ville de Lion, par manière de prest, au moys de juillet MVᶜ quarante deux, pour fournir promptement au Roy la somme de soixante mil livres, que ledit seigneur a fait requérir et demander lui prester par Mgr le révérendissime cardinal de Tournon. » — Dépenses (Voir les pièces justificatives au numéro CC. 946-949.

CC. 943. — (Registre) : in-folio, 52 feuillets, papier.

1541-1542. — Comptabilité. — « Compte XIIᵉ de Jacques Coulaud, commis à la recepte des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVᶜ XLI, finissant le derrenier septembre ensuivant MVᶜ XLII, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre de la ville seullement, et de la despense sur ce faicte ; quant es autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la Chambre des Comptes à Paris. »

CC. 944. — (Registre) : in-folio, 28 feuillets, parchemin.

1541-1542. — Comptabilité. — « Compte XIIᵉ de Jacques Coulaud, commis par le Consullat de la ville de Lyon à la recepte des deniers de la ville, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVᶜ quarante ung, finissant le derrenier septembre ensuivant MVᶜ XLII, contenant ledit compte, recepte des deniers qui se lèvent par permission et octroy du roy seullement, et la despense où ilz ont esté employez, comme ès réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires d'icelle ville, lequel est le IIᵉ rendu en la Chambres des Comptes, à Paris. — Quant ès autres deniers patrimoniaulx de ladicte ville, autre compte en a esté rendu par devant messieurs les gens du roy à Lyon, et conseillers d'icelle ville. »

CC. 945. — (Registre) : in-4°, 76 feuillets, papier.

1541-1542. — Comptabilité. — « Journal de Jacques Coulaud, commis à la trésorerie de la ville et communaulté de Lyon, contenant recepte et despenses pour l'année, commençant le premier d'octobre MVᶜ quarante ung, finissant le derrenier septembre ensuivant 1542. » — Lettres patentes de François Iᵉʳ, en date de Messigny, le 22 juillet 1542, ordonnant un emprunt de 60,000 l. sur les habitants « apparans » de la ville, « remboursable sur le trésorier et receveur général de Languedoc et sur l'ayde de deux escus soleil, par chacune pièce de velloux et drap de soye de la magnuffacture de Gennes, entrans dans le royaulme. » — Autres lettres patentes, de Chatellerault, le 16 juin 1541, affectant les deniers d'octroys des villes à la construction de fortifications dans les places frontières. — Autres lettres du roi en date de St-Just sur Lyon, le 2 septembre 1542, réduisant provisoirement la levée de 11032 l. t. à 8000 l. t., jusqu'à son retour de la guerre.

CC. 946. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 4 cahiers, ensemble 76 feuillets in-8°.

1541-1542. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Ordonnance de remboursement de messieurs les conseillers, qui avoient presté à la ville pour fournir LXᵐ l. au Roy, au moys d'aoust et septembre derrenièrement passez : Gonin de Bourg, Geoffroy Baronnat, Mathieu Athiaud, Jehan Faure, Pierre Lanet, Barthélemy Fayet, Pierre et François Trunel. » — « Mandement, parties et quictances de mᵉ Pierre Gravier, des fraiz et vacations qu'il a faictz en court, tant pour poursuyr le rabat de trois mil et tant livres, sur les XIᵐ XXXII l. VII s. III d. t., à quoy le Roy avait tauxé les deniers communs de ladicte ville, qu'il demandait pour ung an, affin d'en avoir modéracion et remontrer que lesdits deniers n'estoient de telle valleur, mesmes car puis deux ans, led. seigneur avoit prins à sa main et faict lever la foureine par les esleuz, qui en recevoient les deniers au prouffit du Roy, pour en avoir main levée, pour ce qu'elle estoit, comme elle est, comprise de l'achapt des gabelles, que la ville a acquises du Roy ; aussi, comme au moyen du nouveau esdict, de non entrer espisserie en ce royaume, fors par les portz royaulx, du

laquelle, de ce qu'il venoit des ports non royaux, la ville prenoit, par permission dudit seigneur, XXV s. pour balle, entrant audit Lion, qu'estoit comprinse esdits deniers communs, dont ne se recevoit aucune chose ; poursuyvre le procès intenté au Conseil privé par ceulx de Villefranche, à cause des dix deniers pour quarte sel, qui se levoit au pays de Beaujolys comme en celluy de Lyonnoys, pour la réparation de ladicte ville, dont iceulx de Beaujoloys poursuyvirent exemption, que pour autres affaires contenuz en ces mémoires. » — « Parties de confitures fournies par Estienne de Vannes, marchant appothicaire de Lyon, audit mᵉ Pierre Gravier, estant à Paris, pour en faire des présens. » — « Quittance de mᵉ Claude Gravier, secrétaire de la ville, pour ses vaccation et despense de trois jours qu'il a esté au pays de Bresse, le roy y estant, au mois septembre 1541, pourter avec monsʳ le grenetier Daulhon, la coupe d'or, pour le don et présent de M. le Chancellier, et poursuir la main levée des deniers communs et des octroiz, que le roy a mys à sa main. » — « Mandement certifficatif à mᵉ Jacques Morice, secrétaire de Mgʳ le cardinal de Tournon, pour avoir vacqué quelques jours en l'hostel commun, pour faire paier les reffusans leurs cottes des soixante mil livres, prestez au roy : » d'Humbert de Masso, « pour son homme qu'il a envoyé en court, en poste, chargé pourter à mᵉ Pierre Gravier ung gros paquet de mémoires et pièces servans pour la ville. » — Quittances données par Anthoine Gondy, « recepveur ordinaire pour le roy à Lyon, » aux conseillers de la ville, de 2,500 l. pour la rève qu'ils tiennent à ferme. — « Rolle de despense ordinaire, faicte pour le jour Sainct-Thomas XXIᵉ décembre MVᶜ quarante ung, auquel jour fut publié l'instrument du scyndicat, en l'esglise Sainct-Nizier de Lion, en présence du peuple illec assemblé au son de la grosse cloche, à la manière acostumée ; » et notamment « payement de XXX s. à mᵉ Claude Guillaud, fils de mᵉ Jean Guillaud, promoteur en la court ordinaire de Lion, pour avoir fait l'oraison doctoralle. » — Payement de XXX l. t. aux « gardien et religieux du couvent Saint-Bonaventure, pour la messe journelle, par eulx dicte et cellébrée en la chappelle du Sainct-Esprit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont. » — Payement à « Richard Bigoutet, marchant geolier de Lion, d'une somme de soixante-treize livres douze sols tournois, pour une chesne d'or pesant trente escuz et trente deux solz d'or, achapté de luy, et pour la façon, marché faict à deux escuz soleil, revenant à ladicte somme de LXXIII l. XII s. t., de laquelle chesne avait esté faict don et présent à mᵉ Dominique du Gabre, secrétaire de mgr. le Reverendissime cardinal de Tournon. » — Payement à Claude Pitry, chapuis, « de quatre grans chassiz et deux petis, de bois sapin, ès fenêtres de la salle du Consulat, pour empescher le froit qui y estoit par tropt grant. » — Garbeaux des foires de Toussaint 1541, des Rois, de Pâques et d'août 1542.

CC. 947. — (Portefeuille) : 1 pièce parchemin; 21 pièces, papier ; 6 cahiers, ensemble 30 feuillets, in-8°, papier.

1541-1542. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — « Quittances des propriétaires, qui avoient bancs en la vieille boucherie Sainct-Nizier, pour les termes Noël MVᶜ XLI, et Saint-Jehan MVᶜ XLII. » — « Fraiz et vacations du prévost de la cour ordinaire de Lion, son lieutenant et officiers, sergens de ladite court, tant pour avoir fait commandement à tous les bouchers, qui vendoient chair en la nouvelle boucherie de la Lenterne, puis ung an, qu'ilz eussent à continuer y vendre, et non ailleurs, car la voulloient délaisser, comme ilz se faisoient oyr, et aller autre part à leur plaisir, sans leur ordre de boucherie, qui eust rendu la nouvelle boucherie inutille, laquelle a été faicte par permission du Roy ; aussi pour avoir faict le guet de nuyt par ledit prévost et ses officiers, l'espasse de six jours ou environ, à l'entour de la vielle boucherie Sainct-Nizier, qu'avoit esté desmolie et rendue en place, puis ung an, faisant laquelle desmolition, ceulx qui avoient maisons à l'entour, avoient promis de bouche, qu'ilz feroient récompense, telle que de raison, pour leur comodité au moyen de ladicte desmolition et place, mais ne le pouvoient savoir jusqu'à ce ; depuis lequel temps, ils auroient esté plusieurs foys requis de ce faire, ce qu'ilz auroient différé, et n'y voulloient entendre, au moyen de quoy auroit esté ordonné, avec l'adviz de messieurs les gens de justice, rebastir ladicte place, et pour ce dressé, à cause que l'année venoit à expirer de ladicte desmolition, certaines engardes de boiz apposez, contenant le circuy d'icelle vielle boucherie, pour raison que les deniers de la ville et communaulté estoient chargez de payer environ IIIᶜ livres par an aux propriétaires, qui avoient bancs et estaulx en ladicte boucherie, pour icelle bastir en autres usaiges que de boucherie, y faire boticques servans pour vendre marchandises autres que chair, pour en tirer revenu, duquel on puisse payer les propriétaires, suivant l'acord fait avec eulx, lesquelz bastimens ainsi encommancez, aucun, comme le bruit estoit, mesmes que prenoient comodité en ladicte place, s'estoient fait oyr de l'abatre, et de fait sans ledit guet, furent trouvez aucuns sur le fait que abatoient ; que aussi, pour faire aller tous poillalliers, et revendeurs, que vendoient en place et empeschoient le passaige devant St-Nizier, aux places ordonnées devant ladicte boucherie nouvelle. » — Payement des « charpentiers, maçons, maneuvres et autres,

à raison de VI s. par jour, et de V s. par nuit de charpentier, de VI s. par journée de maçons et de V s. par journée de maneuvres, qui ont faict de mourtier, aussi dépavé ladicte plasse, osté les terres et nestyé les fondassions et servy les massons. » — « Rolle de despense pour rebastir et réédifier les boticques en la place de la vielle boucherie, près St-Nizier, pour icelles louer, y venir vendre marchandises et denrées honnestes, autres que en usage de boucherie, au proffit de la communaulté, et pour en survenir et acquitter les pensions accourdées et deues aux propriétaires des vielz estaux, et boctiques abbatues, moyennant lesquelles pensions iceulx propriétaires vendirent et remirent à ladicte communaulté leurdictz estauditz et boticques, de laquelle despense, tant journées que achapt de matières, honorable homme Berthelemy Fayet et Gonin de Bourg, conseillers, à ce commis par le Consullat, aussi Humbert Paris, commis à la conduicte des ouvraiges de ladicte communaulté, ont tenu compte, commençant ladicte despense à sercher les fondations desdictes vielles boticques et estauditz, et à dresser et escarrir les boys et faire les engardes dès le IXe novembre MV^{c} quarante ung. » — « Roolles et parties de despence pour ouvraiges nécessaires, faictes en la nouvelle boucherye de la Lanterne, tant pour avoir faict tout le tour et long des couvertz, des bancs et estaulx de ladicte boucherie, chanées et gargolles, le tout de feuilles de fer blanc, pour recevoir et conduire les eaues pluvyales, y apposer crochetz de fer pour le soustènement desdictes chanées, parrachever, recouvrir le tènement d'icelle bocherye, racoustrer le pavey, à cause des eaues distillans par cornetz desdictes chanées. » — « Rolles payés pour faire carrouer les boticques nouvellement édiffiez en la place où estoit par cy-devant la vielle bocherye de Saint-Nizier, que pour mectre de terre pour remplir ladicte place et boticques ; » pour « les serrures et ferrures faictes par la veufve Pierre Filloul, et boticques nouvellement faictes en la place, ou soulloit estre la boucherie St-Nizier. » — Payement à Simonde de Lorme « marchande de toilles, demeurant près Sainct Pierre les Nonnayns, de deux pièces toille bourraz, pour faire des tautes aux bancz de la nouvelle boucherie sur les fossez de la Lanterne, où le soleil frappe si fort que la cher ni les bouchers n'y peuvent comodément demeurer ; » à Jehan Esmard, « marchant allemant, demourant à Lion, de deux cent feuilles fert blanc, renforcés pour faire partie des chanées et gargolles. » — Payement de Raymond Orgelet, sergent, pour contrainte exercée envers « les redevables, mesmes les bouchers, que devoient le louaige des bancs en la boucherie de la Lenterne ; de Me Mathieu Chomat, clerc du greffe criminel, pour son vin, d'avoir assisté avec Julliens Bougière et Jean Amable, sergens ordinaires, pour faire commandement aux bouchers supernuméraires, qui vendaient chair en la rue tendant du Puys Pellu à l'Hospital, aller vendre et eulx retirer à la grand nouvelle boucherie ; » de Pierre Fourrier, « pour avoir gardé les clefz de la grant novelle bocherie de la Lenterne, ouvrir et fermer scoir et matin. » — « Contribution de Me André Blondet, secrétaire de Mgr le Daulphin, duc de Bretagne, à cause de l'esloignement de la rue du Ganyvet, allant au grant port de Roanne, estant vis à vis de derrière de la maison dudit Blondet ; de Pierre Robyn, pelletier, Thomas Brully, sellier, l'esleu Pierre Cholet, à l'indemnité due à M. le président Patherin, « pour avoir retiré sa maison du port Roanne pour l'eslargissement de la rue, affin que les charretes y puissent passer. »

CC. 948. — Portefeuille : 100 pièces, papier.

1541-1542. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Mandats et quittances des rentiers de la ville : Nicolas Rouillet, « chantre, procureur et recepveur pour Messieurs les secretain et chapitre de l'église collégiale de St-Nizier, de Lyon ; » Palerne, « procureur de messieurs les secretain et chappitre de Sainct-Nizier, de Lyon ; » Amé Ponchon, notaire ; Claude Gravier, secrétaire de la ville ; Aymé Ducrest de Crusillies, demeurant à Chambéry ; Claude Gaspard, seigneur du Souz ; l'argentier Geoffroy Baronnat ; Françoise Bellièvre ; Clémence de Rochefort, « vefve maistre André Brian, en son vivant conseiller et premier médecin du Roy ; » Luxembourg de Gabiano ; Estienne Trévenay, « l'ung des greffiers à la confection des inventaires ; » Marguerite de Bourges ; Claude Paterin ; Girardin Panse, « caissier de la grant aumosne généralle ; » Hugues Vidilly, « procureur et recevenr du grant hospital du pont du Rosne de Lion ; » Thomas Paulet, « presbtre ; » Anthoine de la Viz, « tabourineur de Lion ; » Me Claude Bellièvre, « président du Daulphiné ; » dame Ennemonde Giraud, « vefve de feu Loys Cry, en son vivant marchant florentin, demeurant à Lion ; » Hugues Dupuys, « docteur ès droitz ; » Méraud du Fay, chevalier, seigneur de St-Jean de Bournay ; François Guilhem, « maistre de la monnoye ; » Thomas Gadaigne ; Mathieu de Vauzelles, « advocat ; » Antoine de la Chapelle ; François Sala.

CC. 949. — Portefeuille : 71 pièces, papier.

1541-1542. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des

deniers communs. — Cotisation des notables Lyonnais, « pour promptement fournir au Roy LX^{m} l. t. par forme de prest, de laquelle somme de LX^{m} l. t. noz seigneurs les chancellier, Révérendissime cardinal de Tournon, admiral de France, Me Guillaume Prudhomme, général de Normandie, et Martin de Troyes, trésorier et commis à la recepte généralle de Languedoc, et chacun pour le tout, sont obligez, et dont le Roy a donné assignation de remboursement sur ladicte recepte généralle de Languedoc, mesmement sur l'ayde de deux escuz sur chacune pièce de velloux et draps de soye de la manufacture de Gennes entrant en ce royaulme, payable en troys ans à rayson de VII l. par quartier, ensemble le prouffit et don gratuit de dix pour cent par an, accordé par ledit seigneur et mondit seigneur le Révérendissime cardinal de Tournon, son procureur ; » et remboursement des préteurs. Au nombre des cotisés figurent : Luxembourg de Gabiano, Estienne de Bourg, « advocat du Roy en la court ordinaire du Roy ; » Antoine du Curtil, procureur ; Jacques Le Charron, greffier ; Pierre Charly, dit Labbé ; Claude Guichard, tainturier ; Jean Rydady, notaire royal, M^{r} le « contrerolleur » Pierre Peyraton ; Pierre Grolier, docteur ; etc.

CC. 950 — (Registre) : in-folio, 72 feuillets, papier.

1542-1543. — Comptabilité. — « Compte XIIe de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MV^{c}XLII, finissant le derrenier septembre ensuivant MV^{c}XLIII, contenant la recette des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte. — Quant es autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la chambre des Comptes à Paris. » — « Receptes : garbeau de l'espisserie, impositions, aydes et gabelles, rève cartulaire, cens, serviz, pensions et louaige, louaige de la nouvelle boucherie de la Lenterne ; louage des nouvelles botiques faites et édifiées, puys le moys de may mil cinq cent quarante deux, au lieu où soulloit estre la vielle boucherie Sainct-Nizier ; » « autres deniers remys ès mains dudit Coulaud, concernant le faict du grant hospital du pont du Rosne de ladicte ville de Lyon, duquel Messieurs les conseillers de ladicte ville sont recteurs et gouverneurs ; remboursement faict par le Roy ou Monsr Me Martin de Troyes, receveur général à Lyon, de partie de soixante mil livres, prestées audit seigneur par ladicte ville, ès moys d'aoust et septembre mil cinq cens quarante deux. » — Dépenses : (V. les pièces justificatives, CC. 953 et 954).

CC. 951. — (Registre) : in-folio, 63 feuillets, papier.

1542-1543. — Comptabilité. — Double du registre précédent.

CC. 952. — (Registre) : in-folio, 34 feuillets, parchemin.

1542-1543. — Comptabilité. — « Compte XIIIe de Jacques Coulaud, receveur des deniers de la ville et communaulté de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MV^{c} XLIII, contenant ledit compte, recepte des deniers qui se lèvent par permission et octroy du Roy seullement, et la despense, comme ilz ont été employés es réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires d'icelle ville, lequel est le IIIe rendu en la chambre des Comptes à Paris. — Quant ès autres deniers patrimoniaulx de ladicte ville, autre compte en a esté rendu par devant Messieurs les gens du Roy à Lyon et conseillers d'icelle ville. » — Recettes : « barraige du pont du Rosne, aydes des cinq espèces, lesquelles se lèvent par permission du Roy ; espisserie, camelots, vin, poix des farines et sel ; douze deniers mis sus au moys d'avril MV^{c}XXXVIII, pour fournir au payement de la soulde de XII^{c} hommes de guerre à pied ; » « recepte à cause des deniers prins par le Consullat à change et interest » — Dépenses : V. les pièces justificatives n°s 953 et 954.

CC. 953. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 4 cahiers in-12, 2 cahiers in-4°, ensemble 66 feuillets.

1542-1543. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Indemnité accordée par le Consullat à Pierre Trico et Jehan Johannel, adjudicataires de la ferme des « bestes vives et boucherie, suspendue en raison de la levée par le consulat de l'ayde des entrées sur le pyé forché, pour fournir aux LX^{m} l. t. pour la soulde des gens de pyed demandez par le Roy. » — « Remise à ferme par « noble Antoine Gondy, recepveur ordinaire du Roy, de son domaine à Lyon, de la rève cartulaire au Consulat. » — Bail de la ferme « des bestes vives, boucherie et autres appartenances d'icelle ferme, et de la ferme des blez, farine, fusterie, revenderie, harengerie, poisson sallé, ferraterie et autres apartenances d'icelle ferme, à Me Jehan Johannel et Pierre Tricot ; » — « de la ferme de la poissonnerie fresche, courderie et canabasserie, à Jehan Boysset et Claude Ravalier, dit Brotel ; de celle de la mercerie, dra-

perie, pinterie, baterie, espicerie, ensemble de la fruyterie, huylle d'olyve, amandes, figues, raysins et autres fruitz venans des pays bas, aussi de la pelleterie, cordouanerie, espinolerie, papeterie, laynes, parchemyn et chappellerie, à Claude Archimbaud et Nicolas Tissot. » — Frais d'expédition d'un « *vidimus* de lettres de main levée de l'imposition fourienne, remise ès mains de la ville.» — «Payement fait par le Consulat à Anthoyne Gondy, receveur du domayne pour le Roy, à Lyon, de 2500 l. pour la ferme de la rève, aquise par la ville. » — Emprunt de 3000 l., fait au nom de la ville par Jacques Coulaud, à Me Laurent Tixier, greffier de la Guillotière, habitant de Lyon, et de 1000 écus d'or à Brethon Gros, par Humbert de Masso et Gonyn de Bourg, conseiller de la ville et en son nom. — Garbeaux des foires de Toussaint 1542, des Rois, de Pâques et d'août 1543.

CC. 954. — (Portefeuille): 106 pièces, papier; un cahier in-4°, 6 feuillets, papier.

1542-1543. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers publics. — Dépenses diverses. — « Partie de toille, baillée aux bouchers, pour en faire des tantes en leurs bancs, à eulx louez en la nouvelle boucherie de la Lenterne, à cause de la grande ardeur du soleil, qu'est survenue. » — « Quittances des propriétaires qui avaient bancz et botiques en la vielle boucherie de Sainct-Nizier. » — « Fraiz faitz et payez par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville et communaulté de Lion, pour avoir payement de plusieurs personnes redevables à ladicte ville, tant pensions, louages que autres deniers. » — Payement aux « gardien et couvent Sainct-Bonaventure de ladicte ville, de la messe journelle et ordinaire, par eulx dicte et cellébrée en la chapelle du Sainct-Esperit du pont du Rosne ; » « à Pierre Pourret, « de huict cens boys, qu'il a fourny pour brusler en la salle et chambre des papiers du Consulat ; » « à Anthoyne Godyn, cartier, pour avoir refaict en papier, et collé les chassiz de la salle du Consulat et chambre des papiers.» — «Rolle de la despense faite le jour de Sainct-Thomas XXI décembre MVc quarante deux, pour la publication du syndicat » et notamment, « XXX s. pour Me Anthoine du Lac, qui a faicte l'oraison doctoralle acostumée... » — Payement de leurs quartiers aux rentiers de la ville : Luxembourg de Gabiano, de Bourg, « advocat du Roy en la cour ordinaire de Lyon ; » Méraud du Fay, « chevallier, seigneur de Sainct Jehan de Bournay. » Pierre Dorlin, « notaire et tabellion royal à Lyon ; » Nicolas de Sainct-Pol ; François Guillhem, « maistre de la monnoye de Lyon ; » Thomas Gadagne ; Thomas Sertin et Albisse Dalbene, « tuteurs et administrateurs des personnes et biens de Thomas Gadaigne, filz et héritiers de feu monsr de Beauregard, noble Thomas Gadaigne ; » « Laurens Cappony, ayant le compliment des enfants et héritiers feu Thomas Gadagne, et compagnons, comme procureur de sire Paule Anthoine Gadagne»; Mathieu de Vauzelles, « advocat ; » le grenetier Daulhon ; Michel de la Chapelle, docteur médecin; Pierre Palerne, « chanoyne de Sainct-Nizier » ; François Sala, « cappitaine de la ville de Lyon ; » Guillaume Gaspard, Sr du Souz ; l'argentier Geoffroy Baronnat ; de Françoise Bellièvre, dame de Lange ; « Clémence de Rochefort, vefve de maistre André Bryau, en son vivant conseiller et premier médecin du Roy ; » Jehan Baronnat, seigneur du Vernay ; Claude Trévenay, « marchant de St-Roman de Popes, héritier de Me Estienne Trévenay, en son vivant notaire et greffier aux inventaires audit Lyon ; » le président du Dauphiné, Claude Paterin ; Ennemonde Giraud, « vefve de feu Loys Cry, en son vivant marchant florentin, demeurant à Lyon : » Claude Bellièvre : Anthoine de la Viz, « taborin ; » Thomas Paulet, « presbtre » ; Claude Regnod, « presbtre, procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne ; » Amé Poichon, notaire ; Nicolas Roillet, « chantre, procureur et receveur pour messieurs les secretain et chapitre de l'église St-Nizier de Lyon ; » Aymé Ducrest de Crusillies, « demeurant à Chambéry ; » etc., etc.

CC. 955. — (Registre) : in-folio, 90 feuillets, papier.

1543-1544. — Comptabilité. — « Compte XIIIe de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLIIII, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte. — Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la chambre des Comptes à Paris. » — « Recettes : impositions, aydes et gabelles, acquises du roy au proffict de lad. ville, puys le moys de décembre 1536 ; huitiesme et vingtiesme du vin ; gabelles de la boucherie et des bestes vives ; de la poyssonnerie fresche, canabasserie et courderie ; du blez et farines, ferraterie, harengerye et poisson salé, revenderie, fusterie, pierre et chault, paille et foyn, sellerye et bourlerye ; — de la grant ferme comprenant la mercerye, espisserye, drapperie de layne et soye ; pinterye, batterye, riz, amendes, huilles d'olyve, figues, raysins, orenges, et autres fruictz venans du Pays-Bas ; de la rève cartulaire, en laquelle sont

comprins les portz de la sénéchaussée de Lyon, et pays de Beaujoloys, deppendant de la maistrise des portz dudit Lyon ; cens, servis, pensions et louaiges ; boucherye de la Lenterne ; — boutiques édiffiées puys l'année mil cinq cens quarante deux, où soulloit estre la vielle boucherie Sainct-Nizier ; — louaiges des places et pyes, estans despuys le portal Chenevyer, tirant le long des murailles de la ville, hors ledit portal tirant à la boucherie Lenterne ; — receptes extraordinaires, rentes et pensions vendues par le Consullat ; » dons « faicts au grant hospital du pont du Rosne, aussy à celluy de Saincte Catherine dudit Lyon ; » remboursement partiel de 37,000 l., sur les 60,000 empruntées par le roi en 1542 ; « cotisation, faicte par manière d'emprunt, et sur les bourgeoys, manans et habitans de la ville de Lyon, ès moys d'apvril et may 1544, pour fournir LXVI[m] l., à laquelle somme ladicte ville de Lyon a esté taxée, pour sa portion de LXXII[m] l., à quoy icelle ville et les villes clouses de la séneschaulcée de Lyon estoient coetisées. » — Copies des lettres patentes de François I[er], en date de Rouen, le 29 avril 1544, « ordonnant ladite imposition, liste des imposés, devers la Saône : Jehan Jordant, dit Dance, «taincturier»; Jehan Carlet, dict de Part-Dieu, «taincturier» ; Bernard de Myreau, «taincturier»; Claude Ponson, dict Nizier, «taincturier»; Anthoine Corneille ; M[r] le général du Boys; Jean Bellièvre ; « la vefve et hoirs Pierre de Bourgoigne »; Jehan Anthoine Larmurier ; Loys de Serin, armurier ; Jacques Barontiny, parfumeur ; Jehan Cochaud, orfèvre ; Annemond des Roziers, chasublier ; Gabriel Berthier, changeur ; Michel de la Chapelle, médecin; M[r]«l'esleu Grolier»; M[e] Nicolas du Pré, «bancquiers»; M[e] «l'esleu et receveur de Vinolz;»M[e] Claude Martellanche; l'argentier Geoffroy Baronnat; Symon Coetières ; Jehan Daulhon, grenetier ; André de la Roze ; Richard Bigotté ; Pierre de Luxembourg, orfèvre ; M[r] de Feyzin, M[r] Nicolas de Chapponay ; Pierre Vauzelles, orfèvre ; Jehan le Clerc, orfèvre ; François Guillem, m[e] de la monnoye, et les hoirs feu Michel Guillem ; Gabriel de Silvas, médecin ; M[e] Pierre Grolier, docteur ; Jehan Mollet, orfèvre ; M[r] du Puy, « lieutenant particulier.; » Maurice Poculot, docteur ; Gaspard Guillot, docteur ; «l'advocat» Estienne de Bourg, docteur ; « Pierre Vise, orfèvre ; M[e] Anthoine du Curtil», procureur du Roy ; Jehan de Crain, peintre ; M[r] du Crozet, docteur ; Claude Nycolier, docteur ; M[e] Pierre Noytolon, «enquesteur»; Jaques Nycolas, « syrurgien ; » Annemond Chaland, docteur ; Claude Laurencin, seigneur de Riverie ; Pierre Bulloud, docteur ; Michel le Paige, lapidaire ; M[e] Anatase, médecin : Jaques Anaud, monnoyeur. Devers le Rosne : Jehan Berthier, dit Moton, changeur ; Pierre Battet, libraire ; Morin, libraire ; Jehan et François Freslon, libraires ; Jaques de Jonctes ; Barthélemy Dargenton, médecin ; Pierre Taclard, « essayeur de monnoye»; Jehan Mosnier, «librayre»; Gilles et Jaques Huguétan, frères, libraires ; Estienne Maillet, libraire ; Benoist Montaudoyn, « bapteur d'or ; » Vincent de Portunariis ; Jaques Croset, libraire ; Jehan Peyu, orfèvre ; Nycolas Rosset, changeur ; Salvator Vidal, peintre ; Jehan de Torne, imprimeur ; Mathelin Fourgues, «hacquebutier»; Jehan André, dit Davignon, « faiseur d'eau fort ; » Estienne Gueynard, changeur ; Loys Nesme, «taincturier»; Claude Pichon, «taincturier» ; Bastien Greffius ; Mathieu de Mectz, « hacquebutier ; » « la vefve et hoirs François Fradin ; » Jaques Moderne ; Ollivier Arnollet ; Balthazard Arnollet, fils dudit Arnollet ; Benoist Montaigne, dit Bonin, imprimeur ; la « vefve Jehan Hannequin, peintre : » Mathieu Chevrier, « peinctre ; » Hugues Chevrier, « peinctre : » Jehan Vendemure, « peinetre ; » Gabriel Vendemure ; Antoine Garnier, dit Fuzet, « taincturier ; » Maryn le Siévort, «orlogier»; François Juste et sa belle mère; Danyel de Crane, « peinctre ; » Thomas Berthereau, imprimeur ; Jaques Mycal, « taincturier ; » Estienne Colloigne, « taincturier ; » Jehan Fenoillet ; Anthoine Doulcet, « fondeur de lettres ; » Guillaume Burgat, changeur ; Denys Darcy, imprimeur ; Michel Ligier, tireur d'or ; Noël Doville,« horlogier ; » Jean Bigonneau,« orfévre.» « Retournant en la greneterie : Jehan de la Rochette, dit Gratet, « tissotier ; » Pierre Charly, dit Labbé ; la « vefve et héritiers Pierre de Boloigne, dit Pictor ; » Jehan et Pierre Buffereau, changeurs ; Jehan Crozet, orfèvre ; Hector Pennet, imprimeur ; etc., etc. Emprunt fait aux Florentins et Lucquois de 8000 l. t., pour subvenir aux dépenses de la ville « mesmes pour les rempars et fortiffication, et fournir à la soulde des gens de guerre. » — Dépenses. V. CC. 957-959.

CC. 956. — (Registre) : in-folio, 68 feuillets, parchemin.

1543-1544. — Comptabilité. — « Compte XIIII de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MV[c] XLIII, finissant le derrenier jour de septembre ensuivant MV[c] XLIIII, contenant recepte des deniers levez par permission du roy seullement, et la despense, comme ilz ont esté employez ès reparations, fortiffications et autres affaires nécessaires d'icelle ville, lequel est le IIII[e] rendu en la chambre des Comptes à Paris. — Quant ès deniers patrimoniaulx de la ville, autre compte en a esté rendu par devant messieurs les gens du roy et conseillers d'icelle ville de Lyon. »— Recettes : « barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin ; aydes et entrées des cinq espèces : camelotz, vin, poix des farines, sel, espisserye ; entrée de l'espisserye, qui est la cinquiesme et dernière espèce, de celle venue des

portz maritains royaulx, qui est demourée sur les bras de la ville, pour ce qu'il n'y a eu personne qui l'ait voullu mectre à prix. » — Contribution des pays voisins aux fortifications de la ville; entrée d'un denier tournoi pour livre; emprunt « pour la soulde de troys mil hommes de guerre à pied, pour portion des bourgeois et manans de Lyon, de la soulde de cinquante mil hommes de pied, demandez par ledit seigneur estre payez par les bonnes villes de son royaulme, » et pour les fortifications de la ville.— Emprunts à change, pour subvenir auxdits frais de fortifications. — Dépenses : réparations du pont du Rhône ; fortifications de la colline St-Sébastien ; extraction de pierre à « Pyraisgue ;» construction d'« ung nouveau rampart de boullevart, au-dessus du chasteau de Pierre-Size et Sainct-Just, appelé le boulevart de la Cytadelle, au territoire de la pye joignant, et hors les murailles de ladicte ville de Lyon : » fortification d'Ainay ; « closture d'une bresche de la muraille et sainture, estant au dessus de Fourvière, tendant du chasteau de Pierre Size à Saint-Just ; d'une autre brèche, estant au dessus du portail Sainct-George, tyrant contre mont à la porte Sainct-Just et des Farges ; gazonnement du boulevard Nostre-Dame et Sainct-Vincent, et tour Ronde, au dessus de la montagne Sainct-Sébastien : » payement du « capitaine Adrian de Monbrun, Humbert Paris, Philibert Troignard, Annemond Girard, Ollivier Rolland, commis à la conduicte des rempars et fortifications ; » prix des rois de l'arc, de la couleuvrine et de l'arbalète ; achat d'artillerie et de munitions ; « monstres généralles faictes en la ville, au moys d'aoust mil Vc XLIIII, par les habitans d'icelle ville, depuys l'age de XVIII ans, jusques à l'âge de LX ans, par le commandement du Roy et de monsieur de St-André, gouverneur de la ville, affin que le Roy nostre dit seigneur ayt peu sçavoir le nombre des habitans et armures po r mieulx et pour plus promptement résister à la garde et deffence d'icelle ville. » — « Payement à Mr Pierre de Saincte-Livye, dit le Prince, imprimeur, de cent feuilles, imprimez en papier du taulx et prix du pain ; » — « à Jehan Du Cresne, painctre, de douze escussons par luy faictz, aux armes de la ville, painctes sur fer blanc, pour servir et estre portez avec les torches aux trespassez conseillers ; » à Barthelemy Aneau, « principal et régent du colleige de la Trinité, » d'une subvention de 100 l. t., « affin qu'il puisse mieulx entretenir et donner instruction et enseignement aux enfants ; » achats de blés pour la ville, « et pour fournir aux commissaires depputez en Provence à faire biscuitz pour l'advitaillement de l'armée turquoyse, soubz la charge du capitaine Barberousse, estant à Marseille, Thoulon et pays à l'environ ; » gages d'officiers du Consulat, etc., etc.

CC. 957. — (Registre) : in-folio, 35 feuillets, parchemin.

1543-1544. — Comptabilité. — « Compte particulier de Jacques Couland, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de la recepte de l'ayde du bestail à pied fourché, entrant en lad. ville et fausbourgs de Lyon, pour fournir au roy LXm l.t. pour la soulde de cinquante mil hommes de guerre, durant les moys de may, juing, juillet et aoust MVc XLIII, et ce, depuis le XXe juing au susd. MVc XLIII, qu'il fut commencé lever, jusques au derrenier de mars MVc XLV (v. st.), que sont deux ans, neuf mois, dix jours, aussi de la despense sur ce faicte, rendu en la chambre des Comptes à Paris. »

CC. 958. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier, 3 cahiers in-4°, ensemble 16 feuillets, papier.

1543-1544. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jaques Couland, receveur des deniers communs. — Lettre missive de François Ier, datée de Fontainebleau le XIXe jour de janvier, annonçant au Consulat la naissance d'un fils du Dauphin et l'invitant à faire des feux de joie dans la ville pour célébrer cet événement. — Dépenses de ces feux. — Présent fait par le Consulat, « à Mr de St-Rémy, envoyé par le Roy en ceste ville, pour la conduicte des rempars et fortiffications, d'une somme de cent escuz d'or, oultre une chesne d'or, pezant deux cens ung escu d'or soleil, et du prix de 465 l. 15 s. » Quittance signée de Richard Bigotet pour ladite chaine. — Présent de 400 écus d'or, fait par « le Consulat à Mgr de Saint-André, conseiller du Roy, son seneschal, lieutenant et gouverneur général en la ville de Lyon et pays lyonnois, en considéracion que a jà demeuré en ceste dicte ville troys moys, assavoir despuys le derrenier jour de février derrenier passé, jusques à présent, où le Roy l'avoit envoyé pour faire fortiffier ladicte ville, tant du cousté de la montaigne Sainct-Sébastien, que du cousté de Saint-Just, pour le doubte de l'Empereur qui se fait ouyr la voulloir prendre et endommager ; » de 10 escuz d'or à Blaise Beauboys, Mr d'hostel dud. seigneur ; de 10 escuz à M Estienne du Tronchet, son secrétaire ; de 6 escuz à Jehan de Chamblant, son escuyer ; plus 4 l. t. « pour une bourse en laquelle ont esté mys les ditz 400 escuz d'or. » — « Parties des fraiz faictz pour achapter des confitures séches et de Gevues, pour icelles envoyer avec celles acheptées à Lyon, et en court, pour faire don et présent à Messeigneurs les conestable, cardinaulx de Lorraine, de Tournon, maréchal Sainct-André, garde des sceaulx, Sr d'Ulphé (sic), et autres seigneurs de

la court, pour avoir les affaires de la ville pour recommandez, mesme pour abolir le greffe des insinuations, obtenu par François Senneton. » — « Rolle et parties de despenses pour le jour et feste St-Thomas, l'an mil Vc quarante troys, » et notamment « de quatre escuz d'or, ordonnez estre payés par forme de présent, à Me Philibert Sarrazin, docteur médecin, habitant de ladicte ville pour l'oraison doctoralle qu'il feist, actendu qu'il fut prié et chargé par le Consulat par la fautte et absence de Me..... qui s'en estoit chargé et s'en alla sans la vouloir faire. » — « Frais de la messe journelle, dicte et cellébrée par les gardien et convent de Sainct-Bonaventure, en la chappelle du Sainct-Esperit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont. » — « Rolle et parties de despenses faicte le mercredi XXIIIIe jour de septembre MVc quarante quatre, pour les feuz de joye, faictz devant l'hostel commun de la ville, et sur le pont de Saônne, pour la paix faicte entre le Roy et l'Empereur, suivant les lettres du roy escriptes à Monsr de Sainct-André, gouverneur et lieutenant général dudit seigneur, lesquelles il a communiquées au Consulat, et ordonné pour cest effect les feuz de joie. » — « Rame fin papier à escripre acheptée à la vefve Jacques Giraud, papetière, demeurant en la rue Mercière, pour servir aux actes du Consulatz, à faire doubles et memoires. » — Frais des contraintes exercées par Claude Corbeil, sergent royal, contre les bouchers pour les obliger « à aller vendre à la grant boucherie, nouvellement érigée sur les fossez de la Lenterne, chasser les vendeurs de pourceaulx, fruiz et vaulataille, parmy ladicte ville. » — « Quittances des propriétaires, qui avoient bancs et boticques en la vielle boucherie Sainct-Nizier. » — Payement à Pierre Pourret « de 800 gros boys de compte à brûler, marché faict à cinquante solz le cent, pour chauffer le Consulat en l'hostel commun, et autres qui y viennent, et aussi en la chambre des papiers. » — « Fraiz et despens faictz par Anthoine Valloyre, dit Béguin, en ung voyaige faict par ordonnance de MM. les conseillers de la ville de Lyon, et par eulx commis à conduyre les mères Yllaire de Boneneur et Coronée Clément, qui ont eu la conduicte de l'hospital du pont du Rosne de la ville de Lyon, jusques au lieu de Bloys, au monastère des filles repenties, lequelles sont parties dudit Lyon le vendredy XIIIIe jour de décembre MVc XLIII. »

CC. 959 — (Portefeuille) : 4 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; 7 cahiers, dont 3 in-8°, 4 in-12, ensemble 46 feuillets, papier.

1543-1544. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, commis à la recette des deniers communs. — Achat par l'hôpital du pont du Rhône « du dixme de Villefranche et Gleisy en blez ; » — « frais de convocation des notables et maistres des mestiers en l'hostel commun, où estoient messieurs les gens du roy, pour trouver moyen de trouver argent pour faire les fortiffications, aussi pour la soulde de trois mil hommes de guerre, à présent demandez par le roy à ladicte ville, à raison de VII s. VI d. pour jour et pour homme. » — Dépenses de bouche, « faictes en l'hostel commun par messieurs les conseillers, l'esleu de Vinoulx, Jehan Paffi, dit Bello, Jehan Seneton et Barthélemi Fayet, commissaires à faire le taux dudit emprunt. » — Mandat et quittance de « Me Denys de Charsy, imprimeur, pour avoir faict en impression huit cents cedulles, pour icelles bailler aux citoyens et habitans coctizez par prest ; quarnet de quictances des clercs et sergens, qui vacque à la sollicitation et contraincte dudit emprunt. » — « Frais de vidimus fournis aux receveurs des aydes et gabelles, Jacques de Baileux. — Frais d'entérinement, en la cour de parlement de Tholouze, des lettres d'affranchissement de la forienne et rêve des denrées et marchandises sortissant des foyres de ceste dicte ville. » — « Baux de la ferme de la pessonnerie fresche, courderie et canabasserie à Pierre Trico, Me Jehan Johannel et Pierre Cheylieu ; de la ferme du blez, farines, fusterie, revenderie, arengerie, poisson sallé, ferraterie, sellerie, borrellerie, pierre et chaulx, paille et foing à Pierre Trico, et Jehan Johannel; de la ferme de la mercerie, draperie pinterie, batrie, espicerie, ensemble de la fruiterie, huylles d'olyve, amandes, figues, raisins, aussi de la peleterie, courdonnerie, espinolerie, papeterie, laynes, parchemyn et chappellerie, surçoyement de la levée des gabelles de la boucherie et bestes vives, » et remboursement « de IIm l. par an, pour la valleur d'icelles, sur les deniers de l'entrée du pied fourché ; » avance à Estienne Trembley de Charlieu, de « 600 escuz soleil pour six cens asnées blé, froment de Beaulse, vendables par le menu ou populaire ; et de 400 escuz d'or à Me Odet Baille, Monde Millet, sa femme, et Jehan Millet, marchand de Lyon, pour deux mille asnées blé, froment et seigle. » — Reçus donnés par « Anthoine Gondy, receveur ordinaire pour le roi à Lyon, » de 2,500 l., aux conseillers de Lyon, « à cause de la rêve et cartulaire qu'ils tiennent à ferme dudit seigneur. » Reçu des conseillers de la ville de 275 l. t. « à eux adjugées par le séneschal de Lyon, ou son lieutenant, contre ceulx du plat pays de Lyonnois ; » exemption pour deux ans de contribution ordinaire ou extraordinaire, accordée aux marchands Florentins et Lucquois établis à Lyon, en considération d'un prêt de 8,000 l. par eux fait au Consulat. — Garbeau des foires de Toussaint 1543, des Rois, de Pâques et d'août 1544.

CC. 960. — (Portefeuille) : 101 pièces, papier.

1543-1544. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mandats et quittances des rentiers de la ville : « Gonyn de Bourg, Françoise de Poysieu, veuve de Me Méraud du Fay, en son vivant, chevalier, seigneur de Saint Jehan de Bournay ; Gaspar Guillot, docteur es droitz ; » François Guilhen, « maistre de la monnoye de Lyon ; » Thomas Sertin et Albisse Delbène, « recteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz de feu Thomas Gadaigne, et Laurent Capponi, ayant le compliment desdits enfans ; » Mathien de Vauzelles, « advocat ; » le grenetier Daulhon ; Me Michel de la Chapelle ; Pierre Palerne, « chamaryer de Saint-Nizier ; » François Sala, capitaine de la ville ; Claude Gaspard, Sr du Souz ; l'argentier Geoffroys Barounat ; Françoyse Bellièvre ; Clémence de Rochefort, « vefve de Me André Briant » ; Luxembourg de Gabiano : Claude Trevenay, « de St-Romain de Popes ; » Marguerite de Bourges, « vefve Michel Pelisson ; » Claude Paterin, président de Dauphiné ; « les commissaires de l'aumosne généralle ; » Ennemonde Gravier, « vefve Louis Cry, en son vivant, marchand florentin à Lyon ; » Benoit Ponthus, « greffier de la seneschaussée, » Thomas Paulet, « prestre ; » Claude Regnod, « prestre, procureur et receveur du grand hospital du pont du Rosne ; » Amé Ponchon, notaire ; Aymé Ducrest de Crusillies, demeurant à Chambéry ; etc., etc. — « Emprunts faits par le Consulat aux plus apparans habitants, pour promptement avoir deniers.... pour la paye IIIm hommes de guerre. » (V. le registre CC. 955).

CC. 961. — Registre) : in-folio, 56 feuillets, parchemin.

1544-1545. — « Compte XVe de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLIIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLV, contenant ledit compte, recepte des deniers levez par permission et octroy du Roy, et de la despense, comme ilz ont esté employez es réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires de ladicte ville. » — Recettes : « barrage du pont du Rhône, dixiesme du vin, entrée des « camellots, » du vin, du blé, du sel, de l'épicerie ; six deniers par livre sur les marchandises entrans dans la ville, hors mys sur les victuailles ; composition du Consulat avec les marchands sur lad. entrée ; recette à cause des marchandises restées en la main de la douanne le dernier d'aoust mil Vc XLV, auquel jour ladicte entrée a esté abolye et cessée de lever ; recette à cause des deniers mys sus et cottisez, au moys de juillet mil Vc XLV, sur les citoyens et habitans de Lyon pour fournir au Roy quarante quatre mil livres, (pour la portion de lad. ville, de XLVIIIm l. t., demandée par led. seigneur, tant à icelle ville, que es villes closes de Lyonnois, pour la soulde des gens de guerre et armée de mer. contre le roy d'Angleterre, durant les moys d'avril, may, juing et juillet an susdit mil VcXLV. » — Dépenses : réparation du pont du Rhône, fortifications de St-Sébastien, du boulevard de la Cytadelle, « aultrement de la pie estant au desous du Chasteau Pierre-Size et Sainct-Just » ; du boulevard d'Ainay ; recette de la douane ; achats de salpêtre, maladie contagieuse, etc., etc. (V. les pièces justificatives CC. 963-965.

CC. 962. — (Registre) : in-folio, 42 feuillets, papier.

1544-1545. — Comptabilité. « Compte XVe de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVcXLIIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLV, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domaine de lad. ville, seullement, et de la despence sur ce faicte. — Quant ès autres deniers des octroys, le compte a esté rendu en la Chambre des Comptes, à Paris. » — Recettes : « garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, du huitième du vin, de la boucherie et bêtes vives, des blés et farines, fusterye, revenderye, harengerie et poisson salé, ferraterie, sellerie, bourlerie, paille, foyn, pierre et chaulx, poyssonnerie fresche et canabasserie et courderie, grant ferme de la mercerye, espisserie, drapperie de layne et soye, pinterie et baterie, riz, amendes, huille d'olyve, figues, raysins, orenges et autres fruictz venans du Pays-Bas, cens, servis, pensions et louaiges ; boucherye de la Lanterne ; bouticques édiffiées au lieu où soulloit estre la vielle boucherie Sainct-Nizier ; » vente de pensions ; recettes du grand hopital du pont du Rhône. — Dépenses. (Voir les pièces justificatives CC. 963-965.)

CC. 963. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier ; 1 cahier, 6 feuillets in-8°, papier.

1544-1545. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses diverses : gages des conseillers de la ville pendant l'année 1544-1545 : de Monconys, de Claude Teste, d'Anthoine Vincent, de François Sala, ca-

pitaine de la ville; de Claude Gravier, secretaire; de Jehan de la Bessée, procureur général; de Claude Archimbaud, maudeur du Consulat; de Robert Guimbaud et Perinet Pirod. « commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trespassez»; achat à «Yhérosme Tolose, papetier de Lyon, d'une rame fin papier à escripre, mys en la salle du Consulat, pour servir aux actes, à escripre memoires...» — « Parties de torches et autres fraiz, deuz à Philippe Guichard, dit Rambaud, qu'il a fourniz pour le sepuelliment de feu André Garbot, lors conseiller, le IIIe jour d'octobre MVc quarante quatre, et le IIe jour de janvier ensuivant, le sepuelliment de feu sire Guyot Henrys, aussi conseiller. » — Allocation de 30 l. t. « aux gardien et couvent des Cordelliers de l'ordre St-Bonadventure, pour une messe ordinaire, que se dit par les religieux dud. couvent, chacun jour, en la chappelle de Sainct-Esperit du pont du Rosne. » — « Rolle et parties de despenses du jour et feste Sainct Thomas 1544. » et notamment, de XXX s. « à Mons. Mr Charreton, docteur et chanoyne de l'esglise St-Paoul dudit Lyon, que avoit faict et prononcé l'oraison doctoralle. » — « Despense faicte le dimanche cinquiesme d'octobre mil cinq cens quarante-quatre, pour le disner de monsieur le juge Tignat, Monsr Meslier, son lieutenant; Me Guillaume Meslier, docteur assesseur; M Geoffroy Trunel, procureur des procès de la ville, à Paris, estant en ceste ville; Monsr de la Bessée, procureur général de lad. ville, assemblez par ordonnance du Consulat et dudit juge, en sa maison, appellée le Greillon, sur l'Observance, près Pierre Cize, pour juger le procès de la ville renvoyé par arrest du parlement dudit Paris, entre le Consulat, demandeur, et les enfans et hoirs de Jehan Chapelle, leur père, pour avoir condempnacion et payement de dixsept cens livres ou environ, deues par lesdits hoirs à lad. ville, dont ledit Chapelle, leur père, leur seroit demeuré redevable, à cause des blez de lad. ville, dont il aurait eu charge ès années MVc trente et trente-ung, lequel procès estoit et est en estat de juger. » — « Quictances des propriétaires qui avoient bancs et botiques en la vieille boucherie Sainct-Nizier. » — « Pris fait baillé à Matthieu Perret, dit Michelet, masson pour faire un fourt au collége de la Trinité. » — Avance de 100 l. sur les gages de Me Barthélemy Aneau, « recteur et principal du colliége de la Trinité. » — Allocation à Me Claude de Cublize, « jadis recteur au coliége de rue Neufve, en faveur de sa vieillesse et pauvreté, et pour demeurer quicte envers luy des réparations et services qu'il a faictz. » — « Dépenses en blé, vin et vivres, pour l'hopital du pont du Rhosne. » — « Recette d'une pension de XXX l. réachaptée par Humbert Faure, le VII décembre MVc XLIIII, pour le prix de VIc l. t., en faveur de quoy il a donné C l. t. aud. hospital, qui est en tout VIIc livres, pareille somme que luy estoit deue d'un prest qu'il avoit fait à la ville l'année MVc XLII. »

CC. 964. — (Portefeuille) : 29 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, 1 cahier in-fol., ensemble 39 feuillets, papier.

1544-1545. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Baux des gabelles « des bledz, farines, fusterie, revenderie, » à Pierre Tricot et Jehan de Johannel; « de la poyssonnerie fresche, canabasserie et corderie, » aux mêmes; « honoraires de Me André de Fontville, greffier, estant en cour pour les affaires de la ville, mesme pour le fait de l'ayde et entrée de six deniers pour livre; » de Me Jehan Gravier, secrétaire du Consulat, également député avec ledit de Fontville, « en court devers le Roy et son Conseil privé, estant à Bloys ou à Chambourg, poursuyr exemption de XLVIIIm l., que le roy demande présentement, tant sur ceste dicte ville, que autres villes closes du pays de Lyonnois, aussi poursuyr la supression d'une abolicion généralle de l'ayde de VI d. t. pour livre, sur les denrées et marchandises entrans en lad. ville, obtenue par certains Allemans, et pour ce, obtenir confirmacion de la première abolicion dudit ayde par le Consullat, obtenue estre préalablement remboursez de LXXVm l. t., prins à interetz pour survenir aux closture et fortiffications de ladicte ville, semblablement poursuyr main levée de deux escuz sur pièce velloux de Gennes, lesquelz furent ordonnez pour le remboursement des LXXVm l. t. prestez au Roy; » de Pierre Séguier et Clément du Puy, « advocats en parlement, à Paris, » de « Geoffroy Trunel, procureur en parlement; » de Valentin du Caurroy, « advocat en parlement, à Paris; » d'Anthoine Sève, « advocat au parlement de Paris; » « Pierre Pynet, procureur ès cours de ceste ville de Lyon; » de Mr Nycole Meslier, « lieutenant en la court ordinaire de Lyon, pour avoir veu et faict son rapport du procès qui estoit pendant en ladicte court, entre le Consulat de ladicte ville, demandeur, d'une part, et les héritiers feu Jehan Chappelle, et espices de dix escuz d'or soleil, fournyes pour le jugement deffinitif dudit procès, vuydé en ladicte court ordinaire de Lyon, au mois de septembre MVc XLIIII; » de Mathieu de Vauzelles, « docteur, conseil et advocat des procès et affaires de lad. ville; » — frais de poursuites judiciaires, soutenues ou intentées pour la ville par Jean de la Bessée, procureur général. — « Compte de la recette et despense faictes par Mr André de Fontville, greffier civil à Lyon, en ung voiage qu'il a fait, tant sur chevaulx de poste que autrement, partant duditlieu, le 17e jour du moys de mars 1544, (v.st.) pour aller devers le Roy et nosseigneurs de son conseil privé. »

— Remboursement d'emprunts faits par la ville aux sieurs Delaporte, Faure, Henry et Sève. — Mise en liberté de Guyon Gauteret, chaussetier, débiteur de la ville, « détenu aux prisons du Roy, appelez Rohanne, puys quatre moys en ça. » — Vente par la ville à « Paule Sourt, reveran sur le Rosne, présent, et Claude Dumont et Anthoine Canet, riveyrans, de Saint-Michel dudit Lyon, présent, de six bapteaulx appelez courtes, boys sapyn, et ung carreton, aussi sapyn, estant sur la ryvière de Saonne, à soubstenir la chesne traversant ladicte ryvière, auprès d'Enay, environ deux ans derrenier passez,pour empescher l'yssue des blez, et autres choses défendues. » — Grabeaux des foires de Toussaint et de Noël 1544, Pâques et août 1545.

CC. 965. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 79 pièces, papier.

1544-1545. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittance des rentiers de la ville : Aymé du Crest de Crusillies, demeurant à Chambéry ; « Pierre Palerne, « au nom et comme procureur de messieurs les secrétain et chappitre de St-Nizier de Lyon ; » Amé Ponchon, « notaire de Lyon ; » M Claude Gravier, » secrétaire de la ville ; » Claude Dejoz, « prébendier et héritier de feu messire Thomas Paulet, en son vivant prestre béneffìcié en l'église de Lyon ; » Claude Regnod, « prestre, au nom et comme procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne de Lyon ; » Mr Claude Bellièvre, premier président du Daulphiné ; Benoit Ponthus, « greffier de la séneschaussée de Lyon ; » le président Claude Patherin ; Guillaume Gaspard, marchand de Villefranche ; François Bellièvre ; l'argentier Geoffroy Baronnat ; François Sala, capitaine de la ville; Michel de la Chapelle, docteur médecin; Mathieu de Vauzelles; Thomas Sertin, « l'ung des tuteurs et administrateurs des personnes et biens Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universels de feu Thomas Gadaigne ; Laurans Cappony, procureur du Sr Albisse d'Elbène, autre tuteur desdits héritiers Gadaigne; » François Guilhem, « maistre de la monnoye de Lyon ; » Anthoine de Rocard' « comme procureur de noble dame Françoise de Poysieu, vefve de feu messre Méraud du Fay, chevalier et seigneur de Sainct-Jehan d'Ambronay, tutrice des dits enfants dud. seigneur et d'elle ; » Luxembourg de Gabiano ; Marie de Pierrevive, « femme et procuresse fondée de noble homme Anthoine Gondy, Sr du Peron et de Toissey, receveur ordinaire pour le roi à Lion ; » Pierre de Gallian, marchand florentin, résidant à Lyon, etc., etc.

CC. 966. — (Registre) : in-folio, 44 feuillets, papier.

1545-1546. — Comptabilité. — « Compte XVIe de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commencant le premier d'octobre MVc XLV, finissant le dernier septembre ensuivant MVc XLVI, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte. — Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la chambre des Comptes de Paris.» — Recettes : « impositions, aides et gabelles, huitiesme et vingtiesme du vin, rêve cartulaire, cens, servis, pensions et louages ; louages de la boucherye Lenterne, en laquelle il y a cinquante-ung bancs ou boutiques, comprins icelles des deux maisons, estant en icelle boucherie ; des boutiques édiffiées puys l'année mil cinq cens quarante deux, au lieu où soulloit estre la vielle boucherie Sainct-Nizier. » — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 968-970.)

CC. 967. — (Registre) : in-folio, 30 feuillets, parchemin.

1545-1546. — Comptabilité. — « Compte XVIe de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLV, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLVI, contenant ledit compte, recepte des deniers levés par permission et octroy du Roy, et de la despense, comme ils ont esté employez ès réparations et autres affaires nécessaires de ladicte ville. » — Recettes : « barraige du pont du Rosne ; dixiesme du vin ; entrées des cinq espèces, camelotz, vin, poix des farines, sel et espisserye ; entrée du pied fourché. » — Dépenses : réparations du pont du Rhône ; construction des remparts « des boulevardz St-Clair, joignant la rivière du Rosne ; des ouvraiges en pierre des canonnières du boulevard Notre-Dame et autres ouvraiges nécessaires esdits rempars ; » — « des ouvraiges faictz pour... refaire le port rue Chalamon, sur la rivière de Saônne, tant qu'il se comporte en largeur, la rue frappant sur ledit port, seulement pour ce qu'il estoit rompu et ruiné, à cause des eaux pluviales, descendans en icelluy des rues Mercière, les rues de la Grenette et autres prochaines. » (V. pour les autres dépenses les pièces justificatives CC. 968-970.)

CC. 968. — (Portefeuille) : 3 pièces, parchemin, 33 pièces, papier, 3 cahiers in-4°, 4 cahiers in-12, ensemble 56 feuillets, papier.

1545-1546. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des

deniers communs. — Dépenses diverses. — « Gages du conseiller Jehan de Rochefort, pour demie année finie à Noël 1545, de Jehan de la Bessée, procureur général, de Claude Gravier, secrétaire du Consulat ; de François Sala, capitaine de la ville ; de Pierre Bret, trompette, commys à faire l'esveil à Fourvyère, seoir et matin, pour faire ouvrir et fermer les portes de la ville » : de Jehan Esparron et Pernet Pirod, « commys à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trépassez ; » de Claude Archimbaud, mandeur du Consullat ; honoraires de Me Mathieu de Vauzelles, « docteur ès-droictz, advocat et conseil des procès et affaires de la ville ; » de Me Anthoine Sève, « advocat au parlement à Paris»; « de Mr Pierre Seguier; » Clément du Puy, Valentin du Caurroy, « advocats en Parlement à Paris ; » Estienne Duronis, « solliciteur des affaires de la ville au grand Conseil ; » Geoffroy Trunel, procureur de la ville au parlement de Paris ; Pierre Perret, « procureur ès cours de la ville de Lyon. » — « Bail de la mercerie, draperie, pinterie, baterie, espicerie et appartenances d'icelles fermes, ensemble de la fruiterie, huilles d'ollyve, amandes, figues, raysins et aultres fruictz, venans du Pays Bas, aussi de la pelleterie, cordonnerie et espinollerie, papeterie, laynes, parchemyns et chappellerie, à Claude Archimbaud, pour deux années, commençant en octobre MVc XLV. » — « Mandement de Jehan Le Loup, messaiger ordinaire de la ville, pour avoir porté la somme de six escuz d'or de ceste ville, aux grands jours de Ryons, et les distribuer, assavoir : deux escuz à Me Geoffroy Trunel, procureur général de la ville, pour sa comparicion au procès, pendant auxdits Grands-jours entre les conseillers, inthimez, et les habitans de Tarare et autres villes du pays de Lyonnois, et quatre escuz, à Monsr Me Nycolle Meslier, pour faire faire consultacion auxdits Grands-jours dudit procès, et fournir à ce qui sera nécessaire pour la conservacion du droit du Consulat ; » — « dudit Jehan Le Loup, pour avoir pourté et remys, par devers le greffe de la cour des aides, à Paris, le procès par escript d'entre les conseillers, ayant prins la cause pour Denys Bernico, fermier, appellant des esleuz de Lyonnois, et les frères Senneton, marchans dudit Lyon, inthimez, d'autre, suyvant la contraincte et compulsoyre obtenue par ledit Le Loup. » — « Compte et parties des fraiz et vaccations de Jacques Coulaud, receveur de la ville, du voyage par luy faict à Paris pour la reddition de ses comptes. » — « Acquit de Me Claude Gravier, secrétaire de la ville, pour certains vidimus de l'achapt des gabelles par le Consulat, de l'appointement passé par messrs les conseillers avec messieurs les Ytaliens, touchant l'ayde de six deniers pour livre, qui se levait sur toutes marchandises, entrans en ladite ville, et les copies de l'arrest donné au Grand Conseil, par lequel auroit esté ordonné que les comptes de la ville se rendroient par devant le seneschal de Lyon, ou son lieutenant, les procureur et advocat du Roy, deux des conseillers et le secrétaire, l'arrest de monsr Me Adam Fumée, conseiller et Me des requestes du roy, par lequel les comptes des vingt années précédentes furent déclarez avoir esté bien et deuement renduz, et des lettres patentes du Roy, par lesquelles est permys auxditz sieurs conseillers d'employer des deniers et octroyz du Roy au faict de la peste. » — « Achapt d'une rame fin papier, remise en salle du Consulat pour escripre les actes, mémoires, escriptures, doubles et autres, servans pour les affaires de ladicte communaulté. » — « Despense payée et acquictée pour le jour et feste Sainct-Thomas » et notamment XXX s. à « Me Guillaume Lymandas, docteur, que auroit faict et prononcé l'oraison doctoralle, comme faict a esté de toute ancienneté. » — « Payement aux gardien et couvent Sainct-Bonaventure de Lion, d'une messe ordinaire, par eulx célébrée, chaque jour, en la chapelle du Sainct-Esperit du pont du Rosne. » — « Parties de Philype Guichard, dit Rambaud, des torches qu'il a fournies à MM. les conseillers pour les sepvelimens de feuz Monsr l'argentier Baronnat, et feu Pierre Lanet, qui avoient esté conseillers, aussi pour convoyer mesdits sieurs les conseillers, quant ilz sortent tard l'hyver du bureau du Consulat. » — « Vin, tant blanc que claret, fourni par Jehan Flochperg et André Para, taverniers, pour Messeigneurs de Saint-Rémy, Maugeron et de Grignan. » — Mandat de Siriac Hospère, « pour avoir servy de mandeur, quasy journellement, et pour avoir pesé le pain. » — « Quittances des propriétaires, qui avoient bancs et boticques en la vielle boucherie Sainct-Nizier. » — « Payement par le Consulat à Antoine Gondy, receveur ordinaire, pour le Roy à Lyon, de la somme de 2,500 l. à cause de la rève et cartulaire qu'il tient à ferme dudit seigneur.» — Garbeau des foires de Toussaint 1545, des Rois, de Pâques et d'Août 1546.

CC. 969. — (Portefeuille) : 73 pièces, papier.

1545-1546. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mandats et quittances des arrérages des rentiers de la ville : Aymé du Crest de Crusilies, demeurant à Chambéry ; les sacristains et chapitre de St-Nizier ; Amé Ponchon, notaire royal ; Pierre Tassard, « procureur de l'ospital du pont du Rosne ; » « messire Benoist Decostes, presbtre habitué en l'église St-Jehan de Lyon ; » Me Claude Bellièvre ; Benoyst Ponthus, « greffier en la séneschaussée de Lyon ; » Thomas de Pierrevive, « caissier de l'aumosne généralle ; » le président Claude Patherin : Claude Trévenay,

de St-Romain de Popey ; Guillaume Gaspard, marchand à Villefranche ; Guicharde de Cucharmoys, dame du Vernay ; Clémence de Rochefort, « vefve de Mr André Briant, conseiller et premier médecin du Roy ;» Françoise Bellièvre ; Catherine de Bourges, « vefve feu noble Geoffroy Baronnat ; » Pierre Paterne, chanoine de St-Nizier ; François Sala, capitaine de la ville ; Jehan et André de la Chapelle, fils de Me Michel de la Chapelle ; Bonne Laurencin, « vefve de Jehan Daulhon » ; Me Mathieu de Vauzelle ; Thomas Sertin, « l'un des tuteurs et administrateurs des personnes et biens des nobles Guillaume et Anthoine Gadaigne, enfans et héritiers de feu Thomas Gadaigne, et Laurens Cappony, ayant le complément desdits enfans, et procureur du Sr Albisse d'Elbène ; » François Guilhem, « maistre de la monnoye de Lyon ; » Nycolas de St-Pol ; Luxembourg de Gabiano ; Françoyse de Poysieu, « vefve feu messire Meraud de Fay, chevalier et seigneur de St-Jehan d'Ambronay, tutrice des enfans dudit seigneur ;» Jehan Françoys Biny, « marchant banequier florentin, » demeurant à Lyon, ayant droit de Me Jehan Garde ; Bonne Trye, femme de Me Estienne de Bourg, « advocat du Roy en la court ordinaire de Lyon ; » etc.

CC. 970. — (Registre) : in-folio, 36 feuillets, papier.

1546-1547. — Comptabilité. — « Compte XVIIe de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLVI, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLVII, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de lad. ville seullement, et de la despense sur ce faicte. — Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la chambre des Comptes, à Paris. » — Recettes : « garbeau de l'espisserie, impositions, aydes et gabelles, des huictiesme et vingtiesme du vin, de la boucherie, bestes vives et droict de tonlieu, au lieu de la gabelle des chevaulx ; des bledz et farines, fusterye, revenderye, harengerie et poisson salé, ferraterye et sellerie, bourlerie, paille, foing, pierre et chaulx, poyssonnerye fresche, canabasserye et courderye, grant ferme comprenant la mercerye, espisserie, drapperie de laine et soye, pinterie et bateryc, aussi les rys, amendes, huille d'olyve, figues, raisins, oranges et aultres fruictz venans du Pays Bas, ensemble la pelleterye, cordoannerye, espinollerye, papier, laynes, parchemyn, et chappellerye ; rève cartulaire, comprenant les portz de la séneschaulcée de Lyon et pays de Beaujolays, deppendant de la maistrise des portz dudit Lyon, les deniers de laquelle rève se lèvent avec la fouraine sur tous vivres, denrées et marchandises sortissans du royaulme, et par mesme moyen, à cause que d'une mesme marchandise est deu rève et fourienne, et se reçoyvent selon ung taulx gracieulx pour ce ordonné, le tout, pour le soullagement des marchands, fréquentans les foyres de ladicte ville de Lyon, desquelles touteffoys ne se paye aucune chose, quant a icelle ville, durant la franchise des quatre foyres, ni de quinze jours après, chacune des marchandises appartenans des marchans des villes impériales, ne pareillement de dix jours, des villes et quantons des Ligues par exprest privilleige du Roy : cens, servis, pensions et lonaiges. » — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 972-974.)

CC. 971. — (Registre) : in-folio, 43 feuillets, parchemin.

1546-1547. — Comptabilité. — « Compte XVIIe de Jaques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLVI, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc XLVII, contenant le dit compte, recepte des deniers levez par permission et octroy du Roy, et de la despense, comme ilz ont esté employez ès réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires de ladicte ville. » — Recettes : « barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, cinq espèces : camelotz, vin, poix des farines, sel et espiceryc ; pied fourché ; douze deniers mis sus en 1538 ; emprunt aux Florentins et aux Lucquois. » — Dépenses : réparations du pont du Rhône ; travaux de fortification, « tant pour parfaire les canonnyères du grant boullevard devant l'église Sainct Sébastien, ayant regard sur la riviere du Rosne, monter et haulcer la muraille dudit boullevard, mesme sur les lad canonières, que au boullevard Sainct-Clair, frapant et joignant ledit Rosne et autres lieux, où il estoit requis pour la deffence de la ville. » — Dépenses pour la « venue et arrivée du corps de Monseigneur le daulphin, l'amenant du lieu de Tournon, où il avoit esté entreposé, puys son trépas, le conduisant à Sainct-Denys en France, ainsy que le Roy l'avoit mandé. » — Députés envoyés vers Henri II, pour lui faire hommage a son avénement, peste, etc. (V. pour les autres dépenses les pièces justificatives CC. 972-973).

CC. 972. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin, 29 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, ensemble 16 feuillets ; 4 cahiers in-12, ensemble 32 feuillets.

1546-1547. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jaques Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des fonctionnaires et employés du Consulat : de Nicolas Baronnat, Pierre Tassard, Pierre Sève, conseillers ; François Sala, capitaine de la ville ;

Jehan de la Bessée, procureur général ; Claude Gravier, secrétaire ; Claude Archimbaud et Laurens Raye, mandeurs ; Jehan Esparron, Pierre Vende, Pernet Pyrod, « commis à faire l'esveil, chacun landi matin, en comméмoracion des trépassez ; honoraires de Mᵉ Nycolas Meslier, docteur, lieutenant de Monsʳ le juge ordinaire dudit Lyon, pour plusieurs vacations par luy faictes, à la prière du Consulat et suivant les lettres missives que luy furent envoyées aux Grands jours dernièrement tenuz à Rion, tant pour empescher plusieurs requestes faictes auxdits Grands-jours par Monsʳ l'advocat de Bourg, contre le présent Consulat, autorité et privilèges de la ville, aussi pour empescher les foyres de ceste dicte ville, auquel lieu de Clermont il seroit allé exprès dudit lieu de Rion ; » de Mᵉ Mathieu de Vauzelles, « docteur advocat et conseil pour les affaires communs et hospital du pont du Rosne dudit Lyon ; » de Mᵉ Valentin du Caurroy, Anthoine Séve, Clément du Puy, Séguier, avocats au Parlement de Paris ; de Nycolas Baronnat, docteur, « procureur du Roy en la séneschaulcée de Lyon, » de Geoffroy Trunel, procureur au Parlement de Paris, et Pierre Pynet, procureur ès cours de la ville de Lyon. — « Vin blanc et claret, offert par le Consulat à Monsʳ de St-Valier, à Monsʳ de Maugeron, à Monsʳ de Lésigny, à Monsʳ de Gyé et à Monsʳ du Puy, advocat, Anthoine Sève, solliciteur, et Geoffroy Trunel, procureur au Parlement de Paris, eux estans à Lyon, de retour des Grands jours derrenierrement tenuz à Rion, à Monsieur de Grignan et à Monseigneur de Saint-André, lieutenant-général pour le Roy et gouverneur en ladicte ville, envoyé par ledit seigneur pour les réparacions et fortifications de ladicte ville. » — « Messe quothidienne, dicte et célébrée en la chapelle du Sainct-Esperit, près le pont du Rosne, par les gardien et religieux Courdelliers du couvent Sainct-Bonaventure dudit Lyon ; » — « payement du marguiller et tirecorde, manécantant et clergeon de l'église Sainct-Nizier, à l'occasion de la Sainct-Thomas, et de Mᵉ Geoffroy Rivyère, docteur médecin, qui auroit faict et prononcé l'oraison doctoralle. » — « Quittance donnée par Anthoine Gondy, receveur ordinaire pour le Roy à Lyon de la somme de 2,500 l., à cause de la rêve et cartulaire, que les conseillers tiennent à ferme du Roy. » — « Carnet de quittances des propriétères, qui avoient bancs en la vieille boucherie Sainct-Nizier, servant pour les termes Noël MVᶜ quarante-six et St-Jehan-Baptiste MVᶜ XLVII. » — Garbeaux des foires de Toussaint 1546, des Rois, de Pâques et d'août 1547.

CC. 973. — (Portefeuille) : 104 pièces, papier.

1546-1547. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — « Mandats et quittances des rentiers de la ville : Aymé Ducrest de Crusillies, de Chambéry ; les chanoines et sacristain de Saint-Nizier ; Amé Ponchon, « notaire et secrétaire de l'arceveschė de Lyon » ; Claude Gravier, secrétaire de la ville ; Pierre Tassard, en qualité de « procureur et receveur du grand Hospital du pont du Rosne ; » Claude Bellièvre, « président de Daulphiné ; » Thomas de Pierrevive, « caissier de l'aumosne générale ; » Marguerite de Bourges ; le président Claude Paterin ; « dame Jane Menoust, vefve feu sire Claude Mérault, cessionnaire de damoyselle Guicharde de Cucharmoys, dame de Vernay ; » Jehan et François Sala ; Françoise Vigière, « vefve de Claude Gaspard, seigneur du Sou ; » Françoise Bellièvre, dame de Lange ; Clémence de Rochefort, « vefve Mᵉ André Briant, en son vivant, conseiller et premier médecin du Roy ; » Hector de Godefroy, « escuyer, seigneur de Cornas » ; Jehan et André de la Chapelle, « au nom de leur père feu Mᵉ Michel de la Chapelle ; » Mᵉ Mathieu de Vauzelles, « advocat pour le roy à Lyon » ; Laurent Cappony, « ayant le complément des enfans et héritiers feu Thomas Gadaigne et compaignons, comme procureur de sʳ Paulle Anthoine Gadaigne, et de sʳ Albisse d'Elbène, tuteur des héritiers Gadaigne, et Thomas Sertyn, l'un des tuteurs et administrateurs des personnes et bien de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz de feu Thomas Gadaigne ; » Françoys Guilhem, « mestre de la monnoye de Lyon ; » Catherine de Bourges « vefve de l'argentier, noble Geoffroy Baronnat » ; Anthoine de Rocard, « comme procureur de noble Claude du Fay, seigneur de Saint-Jean d'Ambronay, filz de feu Méraud du Fay » ; Nicolas Dupré, « bourgeois et banquier de Lyon, comme procureur de Mᵉ Jehan Sarde, escuyer de nostre Sainct Père le pape » ; Gonyn de Bourg ; Luxembourg de Gabiano ; Bonne Trye, « femme de Mᵉ Estienne de Bourg, advocat » ; Jehan Baronnat, seigneur du Vernay, etc.

CC. 974. — (Registre) : in-folio, 50 feuillets, papier.

1547-1548. — Comptabilité. — Compte XVIIIᵉ de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVᶜ XLVII, finissant le derrenier septembre ensuivant MVᶜ XLVIII, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de la dicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte. — Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a esté rendu en la chambre des Comptes, à Paris. » — Recettes : « garbeau de l'espisserye, impositions, aydes et gabelles, du VIIIᵉ et du XXᵉ du vin, de la boucherie, bestes vives et droict de tonlieu, au lieu de la

gabelle des chevaulx; des bledz et farines, fusterie, revenderie, harangerie et poisson salé, sellerie, ferraterie, bourlerie, paille, foing, pierre et chault, de la poyssonnerye fresche, canabasserie et courderie, la grand ferme, comprenant mercerie, espisserye, droguerie de layne et soye, pinterie et baterie, rys, amendes, huilles d'olyve, raisins, orenges et autres fruictz venans du pays bas, pelleterie, cordonnerie, espinollerie, papier, laynes, parchemyn et chappellerie; rêve cartullaire, comprenant les portz de la séneschaucée de Lyon et pays de Beaujoloys, deppendans de la maistrise des portz dudit Lyon, les deniers de laquelle rêve se lèvent avec la fouryenne sur tous vivres et marchandises sortissans du royaulme; cens, serviz, pensions et louaiges. » — Dépenses. (V. les pièces justificatives CC. 977-978.)

CC. 975. — (Registre): in-folio, 42 feuillets, papier.

1547-1548. — Comptabilité. — Double du registre précédent.

CC. 976. — (Registre): in-folio, 40 feuillets, parchemin.

1547-1548. — Comptabilité. — « Compte XVIII° de Jacques Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MV° XLVII, finissant le derrenier septembre ensuivant MV°XLIII, contenant ledit compte, recepte des deniers levez par permission et octroy du roy, et de la despense, comme ilz ont esté employez ès réparations, fortiffications et autres affaires nécessaires de ladicte ville. » — Recettes : « barraige du pont du Rosne, dixiesme du vin, entrées des cinq espèces, vin, poix des farines, sel et espisserye. » — « Emprunt destiné au remboursement des Florentins et Lucquois, et aux frais de l'entrée du roy et de la reine. » — Dépenses : réparation du pont du Rhône; fortifications du boulevard Saint-Vincent, de la tour des serpens, « estans au bas des fossez de la Lanterne, frapant ladicte tour, et joignant la rivyère du Rosne, et ce, suyvant l'adviz de plusieurs cappitaines, de laquelle il a convenu abatre le couvert et la faire voulter, pour servir de boullevard et rempart de ce que le boullevard Sainct-Clair ne pourroit deffendre; » « de la loge et grange de boys estans dedans le boullevard de la citadelle, au-dessus Saint-Just, où sont entreposez les boys et otils nécessaires pour les réparations de ladicte citadelle, que l'impétuosité du vent avoit abatu, aussi pour racoutrer le portal et clorre les gorges des canonnyères dudit boullevard, pour la seureté d'icelluy et des boys, et utilz estans dedans ladicte loge; » — « réparation du pont de Saône » — « édiffice d'un jeu de paulme fait a neuf, au tènement et circuit de l'abbaye d'Enay, pour l'esbat et passe-temps du roy Henry, en son arrivée et nouvelle venue audit Lyon », etc., etc.

CC. 977. — (Portefeuille): 1 pièce, parchemin, 25 pièces, papier; 4 cahiers in-12, ensemble 40 feuillets; 1 cahier, 6 feuillets, in-4°, papier.

1547-1548. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Traitement des conseillers de la ville : Guillaume Henry, Hugues Delaporte, Jehan Cornuti, dit de Capella, Humbert Gimbre, François Grolier, « esleu de Lyonnois ; » Humbert Faure, « esleu au lieu feu Jehan Cléberger, pour ce qu'il estoit allé de vie à trépas ; » François Sala, capitaine de la ville; Jehan de la Bessée, procureur général de la ville; Claude Gravier, secrétaire du Consulat; Claude Archimbaud et Laurent Rave, mandeurs du Consulat: Jehan Esparron et Pierre Venda, « commis à faire l'esveil chacun lundy matin, en commémoration des trépassez ; » honoraires de M. Mathieu de Vauzelle, « docteur, advocat et conseil des procès et affaires de ladicte ville et communauté, et de l'hospital du pont du Rosne ; » Anthoine Sève, Pierre Séguyer, Clément du Puy, Valentin du Caurroy, « advocatz en la cour de Parlement, à Paris : Geoffroy Trunel, procureur au Parlement de Paris, et Pierre Pinet, procureur ès cour de Lyon. — « Don et présent de ung ponson de vin de Bourgogne de Beaulne, à raison de dix livres tournois le ponson, acheté à Claude Tisserant, et demi ponson vin blanc du creu de Millery, contenant quatre asnées et demye, à quatorze livres tournois, au feur de III l. X s. t. l'asnée, acheté à Philippe Guichard, dit Rambaud, offert par le Consulat à Monseigneur de St-André, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en ladicte ville et pays de Lionnoys, estant en ceste dicte ville, envoyé par ledit seigneur pour icelle faire réparer et fortiffier. » — « Don de 500 escuz d'or au même. » — «Rolle et parties de despense, faicte le jour de Sainct-Thomas MV° XLVII, » et notamment de XXX s. donnés « à Monsr M° Trousson, docteur advocat ès cours de Lyon, qui auroit faict et prononcé l'oraison doctoralle. » — « Payement des gardien et couvent des Courdelliers de Sainct Bonadventure, pour une messe, par eulx dicte et célébrée, chacun jour, en la chappelle du Sainct-Esperit du pont du Rosne. » — « Roalle et parties de despense, faicte par ordonnance de messieurs les conseillers de la ville de Lyon, pour ung banquet et festin, faict pour avoir donné à diner à messieurs les ambassadeurs des Lygues et cantons du pays de Souysse, le sabmedy XXV février MV° XLVII (v. st.), temps de caresme

estant lors en ladicte ville de retour de la court, où ilz estoient allez porter baptizer madame Claude, fille du Roy Henry, qui est suivant une lettre escripte esdits conseillers par Mons[r] de Sainct-André, gouverneur de ladite ville, disant avoir le commandement du Roy ainsi le faire, et que l'on feroit service audit seigneur; lesquelz ambassadeurs estoient en nombre quatre, acompagniez de environ trente personnes de leur suicte, tous assistans audit bancquet, où estoient aussi messieurs les lieutenant-général et particullier et procureur du Roy en la séneschaucée de Lyon, Torvéon, conseiller au Grand Conseil, et plusieurs autres notables de ladicte ville, y convoyez de la part du Consulat, lesdits conseillers aussi y estans avec les officiers estans souz ledit Consulat, auquel bancquet il y avoit environ soixante personnes d'assiecte, et ordonné faire six platz garniz, chacun de vingt-cinq platz, à trois services pour plat, que sont LXXV pour plat, le service et assiecte faict par le cappitaine Sala et des enfans de la ville, pour lequel il a convenu avoir toutes choses requises en tel cas pour l'honneur de la dicte ville, et duquel bancquet ont eu charge Anthoine Bonyn et Jehan de la Porte, conseillers d'icelle ville, pour ce faire, achepter toutes choses nécessaires, le tout faict par leur conduicte, et ordonné au recepveur de ladicte ville fournir les deniers; et est assavoir que iceulx ambassadeurs estoyent arrivez en ladicte ville, puis le mercredy précédent XXII[e] dudit moys de février, logez une partie au *Lyon d'Or* et l'autre à l'*Ours*, esquelz depuis leur dicte arrivée, avoit esté envoyé de la part de ladicte ville et présenté à leur repas force ypocras et vin muscat.»—Payement, de 2,500 l. à Jacques Rousselet, receveur ordinaire pour le Roy à Lyon, par le Consulat, en sa qualité de fermier de la rêve et cartulaire. — Carbeau de l'epicerie des foires de Toussaint 1547, les Rois, Pâques et août 1548.

CC. 978. — (Portefeuille) : 101 pièces, papier; 1 cahier, 6 feuillets, papier, in 4°.

1547-1548. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mandats et quittances des rentiers de la ville : Clémence de Rochefort, « vefve messire André Briant, conseiller et premier médecin du Roy, nostre sire ; » — « la veufve et hoirs Claude Merauld ; » Marguerite de Bourges ; les hoirs messire Claude Paterin ; Thomas de Pierrevive, « receveur de la grant ausmone de Lyon ; » Pernette Beauregard, femme de Guigo Vérard, de Lyon ; Claude Bellièvre, Pierre Tassard, « procureur et receveur du grant hospital du pont du Rosne ; » Claude Gravier ; Amé Ponchon, notaire ; les sacristain et chapitre de St-Nizier ; « Aimé du Crest de Crusillies, habitant à Chambéry ; » Bonne Laurencin, « vefve de feu Jehan Daulhon, seigneur du Chiel ; » Jehan Cornuty, dit de Capella; André et Jehan de la Chapelle, « fils et héritiers de feu M[e] Mychel de la Chapelle, médecin ; » François Sala, capitaine de la ville, et Jehan Sala, son frère; Hector de Godefroy, « seigneur de Cornas ; » Françoise Vigière, « vefve de feu Claude Gaspard, seigneur du Sou ; » Catherine de Bourges, « vefve de feu l'argentier Geoffroy Baronnat; » Françoise Bellièvre ; Thomas Sertyn, « l'ung des tuteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz de feu Thomas Gadaigne et Laurens Cappony, procureur du sieur Albisse d'Elbène, autre tuteur desdits héritiers Gadaigne ; » Laurens Cappony, « ayant le complément des enfans et héritiers de Thomas Gadaigne et compaignons, et procureur du sieur Paulle Anthoine Gadaigne ; » M[e] Mathieu de Vauzelles, « advocat pour le Roy à Lyon ; » Jehan Camus, seigneur de la Roche ; Gonyn de Bourg ; Claude du Fay, seigneur de St-Jehan d'Ambronay ; M[e] Jehan Sarde, « secrétaire de l'archeveschè de Bourges, escuyer de Nostre Sainct Père le Pape ; » François Guilhem, « M[e] de la monnoye de Lyon : » Luxembourg de Gabiano ; Bonne Trye, « femme d'Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de Lyon ; » « Françoise Rubis, vefve de feu noble maistre Claude Paterin, président de Bourgogne, et demoyselle Denise Paterin, femme de M[r] le baron de Senecey,» etc.,etc.; «des propriétaires qui avoient bancs en la vieille boucherie Sainct-Nizier, servant pour les termes Noël mil V[c] quarante sept et Sainct Jehan-Baptiste MV[c] XLVIII. »

CC. 979. — (Portefeuille) : 20 pièces, papier.

1547-1548. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Extrait des délibérations consulaires relatives aux préparatifs pour l'entrée du roi Henri II et de Catherine de Médicis, « sur l'advertissement faict par Mons[r] le Gouverneur auxdits sieurs conseillers et Consulat, de la venue du Roy, nostre sire, Henry, et de la Royne, en ceste ville, que doit estre dedans six sepmaines ou environ, ausquelz convient faire entrée pour leur premier et joyeulx advénement à la coronne, comme accoustumé estre à ses prédécesseurs roys de France, et pour ce qu'il conviendra faire grans fraiz, tant pour faire faire et dresser les dons et présens qu'il leur conviendra faire auxdictes entrées, aussi pour faire tendre les rues pardessus de toyles tainctes aux couleurs dudit seigneur et de la Royne, qui sont blanc et noir et vert et blanc, faire faire les escussons aux armoiries et divises desdits sires, aussi les eschaffaulx et ystoires qu'il conviendra faire parmy la-

dicte ville, habiller les personnaiges, tant hommes, femmes, que filles que joueront auxdictes histoires, où journellement conviendra fournir et ordonner argent par le menu. » — Délégation donnée par le Consulat à François Rousselet, seigneur de la Part-Dieu, Gonyn de Bourg, Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles, Humbert de Masso, conseillers « pour prendre garde et ordonner les payemens des fraiz qu'il conviendra faire... mesme pour donner ordre à faire faire les pris-faictz des présens, des poyles, des eschaffaulx, et faire habiller les femmes et filles qu'il conviendra mectre sur les eschaffaulx pour jouer les ystoires, que seront dressées ; » et par ces derniers, à « Anthoyne Bonyn et Jehan Paffy, dit Bello, conseillers, pour tenir le compte et fournir tous les deniers, fraiz et despenses qu'il conviendra faire... et pour ce que, à présent, il n'y a deniers ès mains du recevеur des deniers communs de la ville, comme il a rapporté, pour promptement fournir auxdits fraiz qu'il conviendra faire, a esté ordonné et ont esté priez lesdictz Bonyn et Bello, prendre à change et intéretz, au meilleur compte qu'ilz trouveront, deux mille escuz d'or soleil pour fournyr et satisfayre à partie desditz fraiz, desquelz ilz tiendront compte sur lesdits fraiz et depens qu'ilz fourniront. » (11 mai 1548). — Mandats auxdits Bonyn et Bello de verser aux sieurs de Montessu, Hiérosme Guerrier et Jehan de la Porte, les sommes nécessaires, « pour convertir aux fraiz qu'il convient faire pour les entrées. »

CC. 980. — Portefeuille) : 15 cahiers, in-4°, papier, ensemble, 102 feuillets.

1547-1548. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis à Lyon, 23 et 24 septembre 1548.—«Rolle des maistres peinctres, charpentiers et menuysiers, qui ont vacqué à veoir et visiter les lieux et places, prendre les mesures, faire les desceintz et autres prépturatives (*sic*), commencer ung eschaffault, au lieu de Veyse, où lesdits seigneurs Roy et la Royne repouseront le jour des dites entrées, pour d'illec veoir passer les bandes et compaignyes des gens de cheval et à pied de ladicte ville, que aussi pour faire les eschaffaulx et théatres ordonnez estre faits, tant à la porte Bourgneuf, entrée de la ville, ung grant arc à voulte, au devant le Griffon, où sera l'eschaffault de la France, au port St-Pol, où seront eslevez le Rosne et la Saone avec deux fontaines ; au-devant St-Eloy, ung grand théaltre à deux faces, où seront les termes ; au Change, où seront eslevez Nectune (*sic*) et Immortalité, avec une grand perspective et un grand palais, l'eschaffault de la Fortune, ensemble quatre gallères, pour donner le passe-temps sur l'eau audit seigneur Roy et la Royne, durant qu'ilz séjourneront en ceste ville. » — Parmi les artistes employés aux préparatifs figurent : M Bernard Salomon, « painctre, conducteur de l'œuvre de la painctrerie », payé a raison d'une livre par jour : Mathieu Chevrier, « painctre, pour cinquante une livre de crée broyée, » et autres couleurs ; M Pierre Jaquet, « moleur pour aller à Sainct-Cire, pour sercher et tirer de terre grasse et icelle faire amener en ceste ville, pour faire les molles des termes et figures pour servir à l'entrée ; » et Mᵉ Perrin Jacquet, père, « qui y a vacqué avec son filz ; » Jehan Menaige, « maistre painctre », payé à raison de 12 sols par jour ; M Guillaume Charrier, Jehan Frécon, Jehan Jacquet, Augustin Ravant, Pierre Corneille, Nicolas Pourreau, Guillaume Morizet, Pierre Sentier, Jehan Varembrung, Claude Roch, Jehan Edoard, Philippes Carmoys, Jehan Picard, Mathelin Jouerin, Jacques Moujon, Paule Lalemant, Aymé Paupin, Corneilhe ou Cornillon de Bavière, Pierre Veial, Jehan de Paris, Jehan Baudry, Bastien Cachet, Anthoine Boy, Bastien Maulpin, « painctres » ; Adam Martin, Mathieu Charles, « mouleurs, pour les termes et grandes figures tant de plastre et colle, que terre et allebastre;» Pierre Labé, «courdier, pour un quintal de chanvre pour lesdits molleurs ; » Michel Carlet, « painctre ; » Anthoine de Bourgoigne, « painctre ; » Lyevyn Van de Rivière (*sic*), Nycolas Laurein, Jehan Laurein, Regné Muet, Arnaud Trichet, Tours Aumegois, Romain le Flamant, Estienne Lègue, « compagnons painctres ; » Pierre Roche, Jacques Chevallier, Nycolas Jacquet, « fils de Perrin Jacquet ; » Laurent de Sainct-Prief, « mouleurs des termes et figures ; » Claude Chambéry, « maistre tailleur d'ymayges ; » Michel Carré, Augustin Ravau, « painctre ; » Jehan Flamant, François le Jeune Cueur, Estienne Charvier, « painctres ; » Levyn Flamant, Estienne Gay, Philippe le Bert, Claude Motte ou de la Motte, Jehan Barbret, Jehan Cachet, Charles Martin, Jehan Bodrein, « compaignons painctres ; » François Jolly, Pierre Munart ou Mounard, Loys Vallier, André Morung, « maistres painctres ; » Martin Longueau, Gabriel Milly, Gaulthier d'Enver, Philippe Duquet, Bastien Garson, Cachet Garson, « compaignons painctres ; » Bastien Jorlet, Charles Lizet, « mouleurs pour les termes et figures et tailleurs d'ymaiges ; » Jacques Granet, Ennemond Milly, « painctres ; » Pierre Trachon, Jehan des Hayes, Jacques Grumet, Pierre Tallon, Loys Bally, « maistres painctres ; » Benoist Ribout, Jehan Odard, « mouleurs; » Jehan Farre, « maistre painctre ; » Cachet Robin, « compaignon painctre ; » Richard Briant, « mouleur ; » Gauttier Dameret, Georges Langloys, Jacques Roy, « compaignons painctres. » — Payement des serreurs, tacquiers, menuisiers, faiseurs de bateaulx et gallères, massons employés à abattre la maison du poix des farines, à Pierre Seize pour commen-

cer a pouser la piramide, à décombrer les terres et faire les cappotz pour dresser les eschaffaulx; charpentiers travaillans aux eschaffaulx de Veize, Pierre Seize, Bourneuf, port St-Pol, Sainct-Eloy et autres lieux, à la porte Pierre Seize, pour rompre les rochiers, muraillhes, et une maison pour pouser et dresser les piramide et eschaffaulx. »

CC. 981. — (Portefeuille) : 35 pièces, papier.

1547-1548. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement et frais d'équipement des personnes figurant dans le cortège de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis, « de Charles Perryet, Charles Cordeilles et aultres, leurs compaignons, haultboys, en nombre de sept ; » Pierre Bret, Bonneaventure Marquet, Guillaume Cougnet, Jehan Valfo et François Bridard, trompettes, « pour avoir joué sur les galères dressées sur la rivière de Saône ; » « André Thivellon, Benoist de la Chault, Claude Vial, Laurens Babotte, taborineurs ; Jehan Cousturier et Anthoine Fournier, fifres, tous de Fourestz ; Benoist Bellon et ses compaignons, joueurs de taborins au nombre de quatre, sur les gallères, le jour devant le despart du Roy, lorsque la gallère, faicte pour Monsr le Cardinal de Ferrare, feust bouctée sur la rivière de Saonne ; » — « des capitaines des mestiers ayant bandes pour aller aux entrées ; » Michiel Noyrot, de Chambéry, Loys Chazelles, Jacques Chazelles et Poncet Baudin, de Chambéry, trompettes ; Anthoine Maillard, Estienne Vivyan, Jehan Esmyon, Pierre Esmyon, François Jarrousson, Claude Mycard, François Charly dit Labbé, Guillaume..., Symon Dairaz, Hugues...., François Mouaret, maistres joueurs d'espée, pour les bateries, armes et guerre navalle, ordonnée estre faicte pour donner plaisir au Roy ; » « des matellotz et patrons pour servir aux gallaires ; » habillement « de six violons et de deux satires ; des quatre hommes qui ont porté l'eau, et se sont donné garde à faire pisser la fontayne ; Jacques Daulhon, capitaine des enfans de la ville à cheval, et Claude Raveyrie, dit Dijon, capitaine des enfans de la ville à pyed, pour habillemens, collacions et bancquetz fournyz auxdits enfants ; » robes des conseillers, « en satin et sayes de veloux, pour l'entrée du Roy, et de damas et sayes de veloux, pour l'entrée de la reyne, avec leurs lacquais habillez de livrée ; » « robbes de taffetas et saye de velours ; » pour le procureur général Jehan de la Bessée ; « demye ostade, doublée de satin, bandée de velours et saye de damas, » pour le secrétaire ; habillements de « six sergens de bande, ordonnez estre prins et choiz pour la conduicte des capitaines et bandes et gens de pyed des mestiers de la ville ; » payement de « Guillaume Giraud, chevaucheur d'escurye du Roy pour plusieurs vaccations et journées que ledit Guillaume a faictz, par ordonnance du Consulat et commandement de Monseigneur de Sainct-André, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladicte ville et en Lyonnois. » Pourboires « des maryniers qui ont mené les gallères devant le Roy. »

CC. 982. — (Portefeuille) : 79 pièces, papier.

1547-1548. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Jacques Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Commande à « Jean de la Barre, dit de Lyon, orfèvre de Lyon, » et livraison par lui faite au Consulat de « deux ystoires en or, l'une pour faire don et présent au Roy, où il y aura ung Roy, assis en une chaise, et deux déesses menant ung lyon, où il y aura escript dessoubz : « *fidei libertatis* ; » le tout estant sur une basse (*sic*), et l'aultre, pour faire don et présent à la Royne, où il y ait une Royne, assize en une chaire, tenant deux cornetz d'abondance, assis sur une basse, où il y aura escript dessoubz, *semper*..... et au dessoubz (*sic*) : « *semper honos nomenque tuum laudesque manebunt* ; » et au-devant, ladicte Royne aura ung lyon, le tout en or, selon les pourtraictz qu'en ont esté dressez et baillez audit de la Barre, du poix, assavoir ledit présent du Roy, 9 marcz, 4 onces, 5 deniers, et celuy de la Royne, 7 marcz, 5 onces, 1 denier, 12 grains » et du prix de façon de 300 l. t. ensemble ; — à Florimont Pécol, « marchant brodeur, habitant de Lyon, de deux palles ou pavillons sur toille d'or et toille d'argent, l'un avec cinq escussons aux armes du Roy, environnez de l'ordre d'icelluy seigneur, les quatre desdits escussons petits et le cinquiesme grand, tous de fillet d'or fin et fillet d'argent fin, avec soixante pourtraictz et devises ; l'autre en fil d'or et d'argent avec cinq escussons des armes de la Royne, suivant le pourtraict, qui desdits escussons a esté baillé, lesdits deux palles garniz de leurs franges et bastons revestus, » le tout pour le prix de 170 l. t. — Commission donnée à Jacques Fenoyl, conseiller, « de refaire à neuf les deux manches des deux mandeurs, faictes d'orfévrerie et d'y employer les paillettes d'or et d'argent qui sont aux vieilles manches ; » ledit travail exécuté aussi par Florimond Pécoul, au prix de 16 écus d'or soleil. — « Parties de Didier Bezanson, orfèvre, pour douze onces et demy argent doré blanc et en paillettes, au prix de LVI l. V. s., et pour trois cartiers escarlate roge, au prix de VI l., à lui achetées par ledit Jacques Fenoyl. » — « Parties deues à Claude Torvéon, teincturier, suyvant le pris fait avec messieurs les conseillers, pour la fourniture de six milz deux cens dix aulnes toille, taincte noir, blanc et vert, à ung d. t. l'aulne ; pour les avoir cousues et tendues depuis Bourgneuf jusqu'à Porte-

froc, et pour l'intérest de ses toilles, qu'il garda jusques à l'entrée du Roy, dont il en perdit une foère. » — Mandats et quittances de « Bernard Salomon, painctre, de 10 l. t. pour aucuns pourtraictz qu'il a faitz, tant pour les habillemens des enffans de la ville, que pour le présent qu'il convient fayre au Roy et à la Royne ; » d'Anthoine Berthet et Mathieu Bourgeois, « serviteurs et mandeurs, pour eulx habiller pour les entrées, et avoir veilliez plusieurs nuictz aux Augustins : » de « Gillet Chastillon et Jehan Nycolas, « apoticaires, pour une douzaine et demye torches, qu'ilz ont fournyes, pour allumer aux gallions et gallères qui accompagnèrent le Roy et la Royne sur la rivière de Saoune, venant du couvent de l'Observance, où il avoit souppé, le jour que la guerre navale fut faicte dans les gallions et gallères, que fut le mercredy XXV° de ce moys ; » de Jean Brunet « pour dix douzaines de linceux, à raison de 6 l. 5 s. t. la douzaine ; » des héritiers de « Jehan Sève, canabassier, pour deux douzaines vieulx linseulx ; » de Claude Montoiz, « marchand de Lyon, pour 75 aulnes 2 quars de toile : » de Pierre Sentyer, « peyntre, pour cinq ceus fruytaiges papier collé, peyns au feur de XXXV. s. le cent ; de M° Perryn Jacquet, « tailleur d'imaiges pour plastre blanc, pour les moulleurs, à raison de V. l. X. s. et VI l. le quintal ; » de M Claude de Chambéry, « ymaigier, pour allebastre, à raison de VI l. t. le cent ; » de Jehan Coste, « thailleur d'ymaiges, de Lyon, pour les escussons aux armes du Roy et de la Royne ; » de Pierre Jacquet, « mouleur d'ymaiges, pour troys figures qu'il a prins charge de faire à l'eschaffault du Griffon, » à raison de VI l. par figure ; » de M° Pierre Sentier, « peyntre, pour six corps anticques, au feur de VI l. V. s. pièce. et pour l'acoustraige des deux figures de l'eschaffault du port Sainct Pol avec un vaze, quatre escuz soleil, pour peynturer les troys fygures du Griffon, XV l., et ung escu soleil, pour avoir peynt les cornes des satires ; » de François Collongier, « affaneur, de Lyon, pour festons buy, pour mectre autour les armoiries du Roy et de la Royne, aussi pour boys qu'il a fourny pour la chasse de Pierre Seize ; » de Claude Montaignard, « marchant drapier de Lyon, pour neuf aulnes et demye, à troys livres, ung soulz, troys deniers tournoys l'aulne, de drap de Paris, noyr, pour faire cappes aux quatre maistres conducteurs de l'œuvre de l'entrée, c'est assavoir, M° Jehan de Rohan, M° Jean de Raulens. M Bernard Salomon, peyntre, et M° Estienne Genyn, chappuis ; » de M° Matthieu Dumays, « acquebutier, pour les artiffices de feu qu'il doit fournyr : » « de M° Jacques de Bripio. pour le tendaige des cordes, pour soutenir les toilles sur les rues, puis la porte Bourgneuf jusques à Portefroc ; » de Jehan Jorlet, « serrurier, pour ferrures ; » d' « Estienne Perret et Regné Picquet, pour deux bapteaux achaptez d'eulx, à raison de XXXVII l. I s. VI d. t. ; » de M° Estienne Charvier, « pour la façon de peindre la Fortune, les esles de Immortalité et deux coronnes ; » de M° Catherin Tourvéon, « dit de Bourgoigne, pour huict termes bronze, au feur de IIII l. XV s. pièce, pour 80 testes bronze, au feur de V s. pièce, quatre termes painctz de couleur, à IIII l. pièce ; six ceus de fruictz, à III l. le cent ; testes en masque à IIII s. VI d. pièce : la peincture d'ung cheval et d'une roche ; les forces d'Hercule ; la Fortune, deux figures et une teste de Lyon, deux anges tenans l'escusson du Roy à la porte de Bourgneuf ; » d'Anthoine Berthet et Benoist Planson, Symphorien Gallet et Sylvestre Chaleysin, « pour l'achapt de 4 bapteaux ; » d'Estienne Genyn et Pierre Termaut, charpentiers, pour achapt de pièces de bois : de Claude de la Cocque et Estienne Genyn, « charpentiers, pour pannes et postz ; » de Pierre Frérejehan, « pour ung pont sur la Saoune, faict au feur de trente cinq escuz d'or soleil; » de Jehan Bere, « marchant de Sainct-Julyan Molyn Molecte, en Fourestz, et Jehan Boyllond, marchant de Bourg Dargental ; d'Anthoine de Coton, Berthélemy Veyre, pour postz par eux fournis. »

CC. 983. — (Registre) : in-folio, 36 feuillets, parchemin.

1548-1549. — Comptabilité. — « Compte premier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MV° XLVIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MV° XLIX, contenant ledit compte, recepte des deniers levez par permission et octroy du Roi, et de la despence, comme ilz ont esté employez ès reparacions, fortifficacions et autres affaires nécessaires de la ville. » — Recettes : « barrage du pont du Rhône, dixiesme du vin, cinq espèces, savoir : camelotz vin, poids des farines, sel et épiceries, reliquat de la taxe levée pour la solde des gens de guerre, de laquelle M° François Gabauldy avoit eu charge de la recepte ; » sommes prises à charge des marchands étrangers. — Dépenses : réparations du pont du Rhône, de Saône, et notamment, « pour rompre les rochers, pierres, estantz audessoubz dudit pont, pour donner passaige à ladicte pierre et icelles pierres mettre et pouser au pied des pilles d'icelluy pour la garde et conservacion d'icelles: » réparations du « port du Temple, le pavé refaict à neuf tout au long dudit port ; » des murailles et coudières, estans le long de la rivière de la Saolne, au-dessus du portail de Pierre Seize, » et réfection « du pavé le long desdictes murailles, le portail desquelles murailles avoient esté abattues et razées à l'entrée du Roy et de la Royne : » « érection d'une louge au pied du pont du Rhosne, au dessoubz la chappelle St-Nycolas, pour en icelle peser les bledz et farines, allans et revenans du mollin ; »

installation « d'ung aultre poix, a la porte de Pierre Seize, dedans une bouticque esprès louée, joignant ladicte porte, appartenant aux hoirs de Humbert Jossat, affin d'estre payé du droit de *Carrolus*, accoustumé estre levé pour chacune asnée bled, pesée audit poix, pour fournir aux fortiffications ; » « gardiens des clefs, prix des jeux de la coulovrine et hacquebutes, de l'arbaleste et de l'arc ; » procès contre les villes closes de Lyonnois, à raison de la solde des gens de guerre : « despense faicte pour l'édiffice d'un jeu de paulme, faicte à neuf au ténement de l'abbaye d'Esnay, pour l'esbat et passe-temps du Roy Henry, à son entrée et nouvelle venue audit Lyon ; lequel jeu Monsr de St-André, gouverneur de la ville et pays de Lyonnois, avoit ordonné faire et construire des deniers des entrées, la place duquel jeu a esté acquise et appentionnée par messieurs les conseillers de ladicte ville, au proffit de la communaulté de l'abbé dudict Esnay, à ce consentant les religieux dudit lieu, pour le prix principal de C l., convertiz en rente et pension annuelle de C. s. t., payable aux termes de Noël et Sainct Jehan, par moictié, et soubz le servis de XII d. t. revenu, (*sic*) par ledit abbé, avec condition que le Consulat sera tenu recongnoystre la rente et servys de cinquante ans en cinquante ans ; la première paye de ladicte rente commençant à Noël, an susdit MV^c XLVIII. » « Frais et contrainte de la soulde des gens de guerre, vaccations des commissaires du Roy, sergens, et autres officiers royaux, en exécution des lettres patentes, données à Fontainebleau le 29 mars 1549 (v. st.) etc. »

CC. 984. — (Portefeuille) : 22 pièces, papier

1548-1549. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Couland, receveur des deniers communs. — Mandats et quittances. — Gages des conseillers de la ville : Yherosme Guerrier, Jehan Tignat, Gonyn de Bourg, Jaques Fenoyl ; de Françoys Sala, capitaine de la ville ; de Jehan de la Bessée, procureur général ; de Jehan Gravier, « notaire royal, clerc greffier et secrétaire du Consulat ; » honoraires de Me Mathieu de Vauzelles, « docteur, advocat et conseil de la ville ; » Pierre Séguier, Valentin du Caurroy, Clément du Puy, Anthoine Sève, « advocats en parlement, à Paris;» Geoffroy Truuel, « procureur en la court de parlement, à Paris»; Pierre Pynet, «procureur ès cours de Lyon ; » gages de Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs du Consulat, de Jehan Esparron et Pierre Venda, « commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trespassez, en la ville de Lyon, tant de la part de Fourvière, que du Rosne. »

CC. 985. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papiers ; 1 cahier in-4°, 4 feuillets ; 4 cahiers in-12, ensemble 38 feuillets, papier.

1548-1549. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Couland, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Dépenses diverses. Rôles des ouvriers qui ont travaillé du 1er au 21 avril 1549 (v. st.), « à remailher, recouvrir et racoustrer les bancs et bouticques, en la grant boucherie, mesme sur les Terreaulx ; » à raison de 6 s. par journée de « massons et recouvreurs ; » 6 s. par journée de charpentier, 5 s. par journée de « maneuvre ; » de 4 s. par journée de « maneuvres qui ont vacqué à charger les tombereaulx, pour remplir de terre les caves de la boucherie. » — « Carnet de quittances des propriétaires, qui avoyent bancs en la vieille boucherie Sainct-Nizier, servant pour les termes Noël MV^c quarante huict et Sainct Jehan-Baptiste MV^c XLIX. » — Prêt au Consulat, par Me Pierre de Bourg, « commis par le Roy à faire le payement des réparations de la ville, de la somme de 1,500 l., par ordonnance de Monseigneur de Sainct-André, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladicte ville, puis le moys de juillet MV^c XLVIII, pour commencer audit temps à construire et édiffier le jeu de paulme, faict au lieu et ténement de l'abbaye d'Enay, pour l'esbat et passe-temps du roy Henry, à sa première et nouvelle venue au moys de septembre. » — Achat à « Anthoyne Roy, dict de Coton, marchant de Lyon, de troys poinsons, vin blanc et claret, contenans onze asnées vin, achaptez au prix de quatre livres l'asnée, desquelz a esté faict don et présent, avec autres troys poinsons, achaptez de Claude Archimbaud, au prix de trois livres dix sols l'asnée, offert à Monseigneur de Sainct-André, lieutenant et gouverneur général pour le Roy en ladicte ville et pays de Lyonnoys. » — « Parties fournies par Philippe Guichard, dit Rambaud, appothicaire, à messieurs les conseillers de la ville de Lyon, pour torches à bastons pour l'enterrement de feu Me Jaques Couland, le 6 aout 1548, celui de Claude Regnaud, conseiller, le 6 décembre 1548, de Mr de la Pradelle, le 25 avril 1549, de Nicolas Baronnat, procureur du Roy en la séneschaussée de Lyon. » — « Achat de papier à Jaques Croset. » — « Réparations faictes par Jehan de Crane, aux verrières de la salle du Consulat, où sont les armes du Roy, où il a levé un goud, remis du plomb et fourny du verre blanc, et où il a levé les panneaulx du dessoubz, racousté les bordures et myz deux lozanges, lavé et refait les tenans de plomb neuf. » — Payement à Jacques Croset, relieur de Lyon, de deux livres, 5 s., « pour un gros livre papier blanc, couvert de peau doré, pour servir à enregistrer les actes et instruments du Consullat » — Dépenses de la Sainct Tho-

mas, et notamment, payement de XXX s. t. à Barthélemy Aneau, « principal recteur du collége de la Trinité, que auroit faict et prononcé l'orayson doctoralle. » — « Mandat de 50 l. t. pour le même Barthélemy Aneau, « pour aulcunement le desdomaiger et récompenser des pertes par luy faictes et soubstenues, puys ung an et demy en ça, que son bail dudit colliège estoit finy et expiré, tant pour l'entreténement dudit coliége, que pour la norryture et gages des régentz, qu'il luy a convenu tenir audit colliège, pour l'instruction des enfans. » — Diner de la Sainct Thomas. — Payement de XXX l. t. « aux gardien et couvent des cordelliers de St-Bonaventure, pour une messe journelle par eulx dicte et cellébrée durant l'année, en la chapelle du Sainct-Esprit du pont du Rosne. » — Remise faicte par le Consulat à Pierre Cheylieu, « fermier des gabelles de la revenderie, harengerie, poysson sallé et aultres despenses de la revenderie, en raison du procès en exemption, intenté par les selliers. » — Quittance donnée par François Rousselet, receveur ordinaire pour le Roy à Lyon, de la somme de 2,500 l., à lui payée par le Consulat, comme fermier de la rève et cartulaire. — Garbeau des foires de Toussaint 1548, des Roys, de Pâques et d'août 1549.

CC. 986. — (Portefeuille) : 97 pièces papier.

1548-1549. — Comptabilité. — Pieces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittance des rentiers de la ville : Bonne Trie, femme de Me Estienne de Bourg, « avocat en la court ordinaire de Lyon ; » Catherine Laurencin, dame de Varennes ; Luxembourg de Gabiano ; Marie de Prunière, « vefve feu noble Nercy Berthollon, en son vivant seigneur de Jorso » ; Jehan et François Salla, seigneur du Rier ; Gonyn de Bourg ; Claude du Fay, seigneur de St-Jean d'Ambronnay, « filz et héritier de messire Meraud du Fay ; » Jehan Sarde, « secrétaire de l'archeveschė et bancquier de Bourges ; » Loyse Taillemond, « vefve feu Me Gaspard Guillot, en son vivant docteur ès droictz ; » François Guilhem, « maistre de la monnoye de Lyon ; » Thomas Sertyn, « l'un des tuteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz de feu Thomas Gadaigne, et Laurens Cappony, comme procureur du sieur Albisse d'Elbène, autre tuteur desdits héritiers Gadaigne, et ayant le complément des enfans et héritiers feu Thomas Gadaigne ; » Mathieu de Vauzelles, « advocat ; » Jehan Camuz, seigneur de la Roche ; Bonne Laurencyn, « vefve feu noble Jehan Daulhon, en son vivant seigneur de Chiel ; » André et Jehan de la Chapelle, « fils et hoirs de Mr Mychel de la Chapelle ; » Charlotte Brunelle, « releysée d'Hector de Godeffroy, et Heleyn de Godeffroy, chanoine aulmonier de l'église collégialle de Sainct-Chef, en Dauphiné, hoirs dudit Hector ; » Françoise Vigière, « vefve feu Claude Gaspard, en son vivant seigneur du Sou ; » Yherosme Guerrier, seigneur de Montessu ; Catherine de Bourges, « vefve de feu noble Geoffroy Baronnat ; » Françoise Bellièvre ; Clémence de Rocheffort, « vefve feu messire André Briaud ; » Marguerite de Bourges, « vefve Mychel Pellisson ; » dame Françoyse Rubys, « vefve de noble homme Claude Paterin, premier président de Bourgogne, et le baron de Senecey, héritiers dudit président ; » Pierre Sève, « commis à la recepte de l'aulmosne généralle ; » Benoit Ponthus, « notaire royal, greffier en la séneschaucée de Lyon ; » Annemonde Giraud, « vefve feu Loys Cry, en son vivant. Florentin, demeurant à Lyon ; » Claude Bellièvre, « premier président de Daulphiné ; » Thomas de Pierrevive, « procureur et receveur du grand hospital du pont du Rosne de Lyon ; » Amé Ponchon, notaire royal ; Jehan Mellier, « chanoyne, procureur général de l'église collégialle de St-Nizier de Lyon ; » Aymé Ducrest de Crusillies ; Claude Chourier, « marchant de Grenoble ; etc. »

CC. 987. — (Portefeuille) : 64 pièces, papier.

1548-1549. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Couland, receveur des deniers communs. — « Restant des fraiz des entrées et nouvelles venues du roy Henry et de la Royne, faictes en la ville de Lyon, au moys de septembre MVc XLVIII, veues, carculées et arrestées le VIe janvier MVc quarante huict (v. st.) », et ordre à sire Humbert de Masso de payer « tous ceulx à qui il est deu encore, à ce jour, des frays des dictes entrées, lesquelz sont nommez dans un rolle à luy baillé, escript de la main de Me François Colaud. » — « Ordonnance du Consulat pour prendre à change et interestz, jusques à deux mil escuz, pour paracheνer à payer les frais des entrées, » se montant sans cela à « quarante troys mil neuf cens livres ou environ. » — Payement des personnes ayant figuré aux entrées, ou des ouvriers ayant travaillé à leurs préparatifs, « des gladiateurs qui ont combattu le jour de l'entrée, devant le Roy, et sur le bapteau, le lendemain des entrées pour le passe-temps dudit seigneur et de la Royne ; d'Anthoine Vivet, chappuis, pour quatre caisses qu'il a faictes, pour mectre les grands molles qui ont servy à faire les termes. » — Requête (autographe) de Bernard Salomon, « autrement le petit Bernard, peinctre de Lyon, » pour obtenir le payement « de sa besongne et charge » et satisfaction donnée à cette requète. — Payement à Guillaume Roville, « marchant lybrayre, de douze escuz solleil, pour faire imprimer l'entrée et faire tailler les figures ; » à « Jehan Poitevin, cousturier, demeurant a Lyon, de 13 l. 10 s. t., pour avoir acoustré les

filles des eschaffaulds, et fourny la soye dont les bizettes d'or et d'argent estoient cousues ; pour avoir feit quatre pourpoin de sattin violet, pour les quatre mestres, dont l'ung estoit mestre Bernard (Salomon), et l'austre, Jehan de Roan, et l'austre, mestre Estienne Jenyn, et l'austre mestre Jehan de Romans, et avoir fourny pour lesdits quatre pourpoin, huit dozeynes de bottons, et quatre aulnes de canevars, pour doubler lesdits pourpoin ; » à Jehan Coste, « ymagier, de 25 l. 5 s. t., pour reste du prisfait des escussons qu'il a fourniz, et les crochetz pour pendre lesdites armes et escussons ; » de 50 l. t. à Maurice Sève, « pour avoir conduict les fraiz de l'entrée ; » « à Me Claude Chambéry, pour plusieurs veillées par luy faictes, à faire la Fortune et autres pièces, oultre ses journées ; » de 3 l. 5 s. à « Jehan de Crane, painctre, pour les deux enseygnes qu'il a doré au devize du Roy et de la Royne, pour mettre au bateau sur la rivière ; » à Pierre Frèrejehan, « de 35 escus soleil, pour reste du pris fait du pont qu'il a fait derrière l'église St-Jehan, tirant droit à Rontallon, pour le passaige des gens de pied. » — « Parties fournyes par Gonyn du Bourg et Jehan Malezieu, pour les entrées du Roy et de la Royne, en étoffes pour pavillons, chausses des Gladiateurs, vêtement de l'Immortalité, fille de Simon Gofreis, au gran palais de Diane, nyepce du sieur Jehan Guiraut, des filles qui accompaignoient Diana, l'une, fille de feu le grant André, et l'une, fille de Jacques de Brépio ; de Palas, fille de feu Montaignard ; de Neptune, au Change ; de Vertu, fille de sieur André de la Roze ; » etc., etc. — Payement « des baptelliers de Saint-Vyncent, pour avoir essayé les bapteaulx préparés pour ladicte entrée ; pour avoir mené les bateaulx, lendemayn des entrées, au devant le lougis du Roy ; des gladiateurs, pour avoir esté dans lesdits bateaulx, durant deux jours, pour faire les bateries sur l'eau, pour le passe-temps du Roy ; de quatre gaigne-deniers, qui ont gardé l'eschaffault St-Esloy, jour et nuyet, l'espace de VIII jours, atendant lesdictes entrées, et durant lesdits deux jours. » — « Rolle de la sable et gravier, qui a esté mys parmy les rues, tant sur les pontz du Rosne et de la Saonne, que le long de la grand rue, puys la porte de Bourgneuf, jusques au cloistre Sainct-Jehan. » — Mandat de 40 l. t. au profit de Pierre Jaquet, « masson, tailleur d'ymages, pour avoir fait le Temps, aussi la Fame. » — Payement à « François Colongier et Laurens Batisfoy, affaneurs de Lyon, de seze festons ou chappeaux de buys, à mectre autour des armoyries du Roy et de la Royne ; » à Mathieu de Mays, « arquebustier, de 95 l. 10 s., pour les fuzées et feux artificielz, qu'il a faict ; » à Mathieu Vaubertrand, « baptelier, de 4 l. 10 s., pour avoir gouverné et conduict les bapteaulx sur l'eau, pour le passe-temps du Roy ; » « de troys hommes, quy ont gardé la tapisserye de l'échaufault de Vèze, là où estoit le roy à l'entrée. »

CC. 988. — (Portefeuille) : 59 pièces, papier, 2 cahiers, ensemble 8 feuillets in 4°, papier.

1548-1549. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Suite des dépenses faites pour l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis. — Mémoires, mandats et quittances des fournisseurs : de Guillaume le Cheynier, « pour le louaige d'une cheyne dorée pour servir à tenir la Fortune ; » de Me Pierre Léonard, « cousturier, pour les oppes et cordons d'ung des cornetz pour la Diane, et acoter le dart d'icelle ; pour la fasson de 74 cazacques drapt d'Aumalle, bleu et rouge, à six solz pièce ; pour quatre aulnes de bougran noir, blanc et rouge, pour faire deux cazacques, pour les violons, à 5 s. l'aulne, et pour la fasson desdictes deux cazacques; » de Bertrand du Liges, « plumassier, pour plumes par lui fournies, blanches, noires et vertes ; de dame Claude Buffereau, vefve de feu sire Mathieu Paris, pour taffetas blanc de Tours ; de Symon Frère, et Claude Demonconys, marchants canabassiers, pour toiles ; de Claude Tourvéon, taincturier, pour toiles bien tainctes, bonnes et suffisantes» ; de Philibert Miralhet, «pour passemens, brodures et autres accoustremens ; » d'Estyenne Bleyn, « pour vingt huit rames qu'il a fourny pour les bapteaulx, au feur de onze sols pièce » ; de Pierre Berney, charpentier, de Lyon, « pour boys et postz par luy fournys, » et d'Estienne Genyn, tant pour le bois par lui fourni, que pour les journées « faictes et emploiées, pour abatre les décorations de l'entrée ; » des « maçons, recouvreux et mâneufvres, lesqueulx ont vacqué à recouvrir les maisons qui ont esté découvertes pour l'entrée du Roy, auprès du chateau de Vèse, à la porte de Bourgneuf, devant le Griffon, et sur la tourt de la porte de Pierre Size, aux boticques de St-Eloy ; » d'Ennemond Milly, peintre verrier, « pour rabillage des verrières de la salle des Augustins et de la chapelle du Sainct-Sépulcre dudit couvent des Augustins, et pour autres manufactures faictes par ledit Milly ; » réparations de la maison de Flory Gaudin, chaussetier, « qui fut habatue » par ordre du Consulat ; de la boutique Estienne Jolly, cordonnier, près l'échafaud du port St-Eloy ; de la boutique d'Olyvier Meynart, « plumassier. » — Dépenses de bouche : achats de dragées, d'oranges, de « canellat, madreaux, » etc., à Héron ; de « vin blanc et claret, » à François Sala, capitaine de la ville, à raison de 4 l. 10 s. l'asnée, « pour faire présent à Monsr de Guise et à Madame la princesse de Ferrare » ; « de vin blanc et cleret, à Jehan Baillet et à Claude Besson, à Jacques Fenoyl, Claude Archimbaud, au même prix que dessus pour faire présent à MM. du Grant Conseil, « pendant le séjour du Roy et de la Royne à Lyon ; » à Pierre Sève « d'un poinson Malvesie, au

prix de XXXI l. 10 s. — Fournitures « que au vin, que au pain, que au fruictz, faictes par Laurens Raye, pour la colassion de messieurs les conseillers au Chapehan Roge, le XXIII septembre, au Veze, à l'entrée du Roy ; du vin pourté à Monsr le chancelier. » — Parties fournies par Jehan Delalandre, patissier, « pour despense de bouche, faicte en l'hostel commun par messieurs les conseillers de la ville, les jours des entrées, y estant assemblez pour donner ordre au faict desdictes entrées, et pour eulx mectre en ordre, aussi des officiers de la ville. » — Fourniture de « pain, vin, torches, chandelles, pour nourrir et éclairer les chapuis veillant à l'eschaffauld du grand palais. » Etrennes aux officiers du « Roy » et de la « Royne, » aux fourriers, « haulboys, portiers, huissier de la salle du Roy, fourrier de son escurye, trompettes, taborins, fifres, joueurs d'arpes et flustes du Roy. » — Parties fournies par Claude Archimbaud, « pour avoir faict aller quérir à Grigny, par une bèche et troys hommes, la biche de Monsr le Receveur de Forestz, pour pailles et cordes pour la lier, pour avoir faict mener le serf et ladicte biche en la porte de Bourgneuf, lieu destiné pour la chasse ; pour ung bichet et demy d'avoine et pour du foing pour noryr lesdits serf et biche et pour paille. »

CC. 989. — (Registre) : in-folio, 46 feuillets, papier.

1549-1550. — Comptabilité. — « Compte deuxiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre mil Vc XLIX, finissant le derrenier septembre ensuyvant, mil Vc cinquante, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du proppre dommayne de ladicte ville, seulement, et de la despense sur ce faicte. — Quant ès autres denyers des octroys le compte en a esté rendu en la Chambre des Comptes à Paris. » — Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, rève cartulaire, cens, servis, pensions et louages. — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 991-993.)

CC. 990.— (Registre) : in-folio, 30 feuillets, parchemin.

1549-1550. — Comptabilité. — « Compte IIe de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc XLIX, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc L, contenant ledit compte recepte des deniers levez par permission et octroy du Roy, et de la despense, comme ilz ont esté employez ès repparacions, fortifficacions et autres affaires nécessaires de la ville. » — Recettes : « barrage du pont du Rhône, dixiesme du vin, cinq espèces, savoir : camelotz, vin, poids des farines, sel et épiceries ; » — Dépenses : réparations du pont du Rhône, remparts de la montagne Sainct-Sébastien, « parachèvement du port du Temple et *réfection* à neuf du pavé, tout au long dudit port ; » *réfection* « à neuf du pavé depuys le répositoire de l'eaue de la fontaine de Chulans, tout le long du chemyn, pardessus les corps qui conduissent ladicte eaue, jusque à l'hospital Sainct-Laurens, où ladicte fontaine va sortir, auquel lieu l'on mect les pestiféreux ; » réparations du collège de la Trinité ; du pont de Saône, « de certains trous de murailles des privés de l'hostel commung, aussi du couvert et galleryes qui estoyent ruynées et gastées des eaux, et pour icelles carrouver, aussi reffaire et monter la muraille estant près lesdittes galleryes, laquelle tomboit en ruyne ; » réparations « de l'estable du jeu de paulme d'Enay, joignant la chambre de la despoille dudit jeu, » garde des clés, prix des jeux de la « couleuvrine, arbaleste et arc. » — Frais de l'entrée de monseigneur le maréchal de Sainct-André, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy, en ladite ville de Lyon, etc., etc.

CC. 991. — (Registre) : in-folio, 54 feuillets, parchemin.

1549-1550. — Comptabilité. — « Compte particulier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte du nouveau ayde, et subside mys sur le vin entrant en ladicte ville et faulxbourgs, de l'année commençant le Ve aoùt MVc XLIX, que ledit ayde fust commencé à lever, finissant le IIII aoust ensuivant MVc L. » — Recettes d'André du Treur, receveur de ce subside à la porte St-Irénée, de Claude Fatru, à la porte de Trion, Jehan Tacon, à la porte de Pierre Scise, Henri Bigaud, à la porte St-Georges ; de Guillaume Thoret, à la porte du pont du Rhône, « ès faulxbourgs de la Guillotière ; » Jehan Champuis, à la porte Saint-Sébastien ; Charles Fère, « le long de la rivière du Rosne, puis le boullevard Sainct-Clère jusqu'au droit du Rosne ; » Loys Derrieu, « le long de la rivière de Saonne, puis le pont jusques au pont Sainct-Michel, d'ung costé et d'autre de la rivière ; et Jehan d'Arboys, puis le pont, jusques à la tour de la Roche, le long du pont Sainct-Vincent et du costé de Fourvier (*sic*) à Vèze. » — Emprunt fait par François Coulaud, au nom de la ville, pour payer la part incombant à Lyon, dans la solde de 50,000 hommes de pied, durant quatre mois de l'année 1548. Parmi les préteurs figurent les marchands étrangers : Antoine Grimalde, « genevois, » Nycolas et Bernard Manuely, marchands florentins, Antoine et Loys de Bonvize, « mar-

chands lucquoys, Jehan Fréser, Barthélemy Vezel, « compagnons marchans allemans: » François, Laurens et Gabriel Spinola, « marchans genevois »; Angelo Johanni, « marchant genevois », Amerardo Salviaty, « marchant florentin. » — Dépenses : fabrication « d'une grosse et longue chaisne de fer, que lesdits conseillers et officiers de ladicte ville ont fait faire pour barrer et fermer au travers la rivière de Saonne, pour chacune nuit, pour éviter que les marchandises de vin ne passent par dessus ladicte rivière sans payer et acquitter ledit ayde; » — louage des bateaux employés à soutenir ladite chaîne ; réparations faites « à la tenaisson de la potière de la porte Pierre Size, sur quoy estoit entreposée la chaine, aussi pour faire un tour d'engin pour tendre et distendre ladicte chaine ; » etc.

CC. 992. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 33 pièces, papier; 6 cahiers in-8°, ensemble 46 feuillets.

1549-1550. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Couland, receveur des deniers communs. — « Gages des conseillers : Anthoine Bonyn, Jehan Palfy dit Bello, Jehan Delaporte, Jehan Senneton, Humbert de Masso, Luxembourg de Gabiano, Symon Court; » du procureur général de la ville, Jehan de la Bessée; du secrétaire de la ville, Jehan Gravier ; de François Sala, capitaine de la ville; de Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs du Consulat ; de Jehan Esparron et Pierre Venda, « commis à faire l'esveil, chaque lundy matin, en commémoration des trespassez ; » honoraires de Me Mathieu de Vauzelles, « docteur et conseil des procès et affaires de la ville; » de Mes Valentyn du Cauroy, Claude Boulet, Anthoine Sève, Clément du Puy et Pierre Séguyer, « advocatz en parlement, » à Paris; Geoffroy Trunel, procureur en parlement, et Pierre Pynet, « procureur ès cours de Lyon. » — Frais de la fête St-Thomas, et notamment, payement de XXX s. à Monsr « Mr Estienne Pasquier, docteur d'Orléans, pour avoir faict l'orayson doctoralle, en l'esglise Sainct-Nizier, et ce, en considération, qu'il n'y avoit docteur en ladicte ville, qui ce soyt voullu charger d'icelle orayson. » — Payement aux gardien et couvent des Cordelliers de la ville de Lyon, de XXX l. t., « pour une messe quotidienne, chacun jour par eulx dicte et cellébrée en la chapelle du Sainct Esperit du pont du Rosne. » — Fourniture à Monsr le baron de Riverie, sire Claude Laurencin, et sire Jehan Bello, conseillers, « d'une robbe et chapperon de deuil, pour assister au lieu de St-André à l'obsèque et funéraire de Monsr de Sainct-André, jadis gouverneur et lieutenant général pour le roy en ladicte ville, et de deux douzaines de torches aux armoyries de ladicte ville. » — Frais de voyage desdits députés et de Claude Tourvéon « conseiller du Roy en son grant conseil. » — Rabais, de 30 l. t., fait par le Consulat à Jehan de Calonne, sur « la ferme de l'imposition et gabelle de la revenderie, poyssonnerie fresche et sallée, canabasserie, corderie, aussi de la batterie, bourrellerie, paille, foing, pierre et chaulx. » — Payement du Consulat à Françoys Rousselet, « receveur ordinaire pour le Roy, nostre sire, à Lyon, de 2,500 l., à cause de la ferme de la rève cartulaire. » — « Carnet de quitances des propriétaires qui avoient bancs en la vieille boucherie Sainct-Nizier, servant pour les termes de Noël MVc quarante-neuf et Sainct Jehan-Baptiste MVCL. » — Remise aux « enfans pupilles de feu Guynet Flajollet, en son vivant bouchier de Lyon, du louage d'un banc de boucherie, attendu leur pauvreté et qu'ilz sont nourriz par l'aumosne généralle. » — Garbeaux de l'épicerie des foires de Toussaint 1549, des Rois, de Pâques et d'août 1550.

CC. 993. — (Portefeuille) : 100 pièces, papier.

1549-1550. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Couland, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Bonne Trye, femme « d'Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de ceste ville de Lyon ; » Catherine Laurencin, dame de Varennes ; Luxembourg de Gabiano ; Bellièvre, oncle de Mr Mathieu Bertholon, « ayant droit de feu Nercy Bertholon ; » Jean et François Salla ; Gonyn de Bourg ; Pierre Regnaud ; Claude du Fay, seigneur de St-Jehan d'Ambronay ; Jean Sarde, « secrétaire de l'arcevesché de Bourges; » Françoys Guilhem, « maistre de la monnoye de Lyon » ; Thomas Sertin et Albisse d'Elbène, « tuteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne, enfans et héritiers universelz de feu Thomas Gadaigne, et Laurens Cappony, ayant le complyment des enfans et héritiers feu Thomas Gadaigne et compaignie, comme procureurs du seigneur Paule-Anthoine Gadaigne ; » « l'advocat Me Mathieu de Vauzelles : » Jehan Camuz « secrétaire du Roy ; » Bonne Laurencin, « vefve feu noble Jehan Daulhon, en son vivant seigneur de Chiel ; » Jehan et André de la Chapelle ; Heleyn de Godefroy, « filz mineur et héritier universel de feu Hector de Godefroy, escuyer ; » Françoyse Vigière, « vefve feu Claude Gaspard, en son vivant seigneur du Sou ; » « Katheryne de Bourges, vefve de feu noble Geoffroy Baronnat ; » « Françoyse Bellièvre, dame de Lange ; » Clémence de Rochefort; Marguerite de Bourges, « vefve Mychel Pellisson : » « Françoyse Rubix, vefve feu noble Claude Paterin, premier président de Bourgogne ; » Anthoine Dela-

dry, « caissier de l'aulmosne généralle ; » Anne Boute, « vefve feu Me Benoist Ponthus, en son vivant notaire royal, greffier en la séneschaulsée de Lyon ; » Claude Bellièvre, « premier président de Daulphiné ; » Loyse Faye, « femme dudit président ; » Thomas de Pierrevive, « procureur et recepveur du grant hospital du pont du Rosne ; » Amé Ponchon, « notaire royal »; Jehan Mellier, « chanoyne et procureur général de l'église collégiale de Sainct-Nizier de Lyon ; » Aymé du Crest de Crusillies, de Chambéry ; Claude Chourier, « marchand de Grenoble ; » etc., etc.

CC. 994. — (Registre) : in-folio, 52 feuillets, papier.

1550-1551. — Comptabilité. — « Compte troysiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier d'octobre mil cinq cens cinquante, finissant le derrenier septembre ensuyvant mil Vc LI, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domaine de ladicte ville seulement, et de la despense sur ce faicte. — Quant ès autres deniers des octroys, le compte en a été rendu en la Chambre des Comptes à Paris. » — Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles du « huictiesme et vingtiesme du vin, » de la boucherie, bêtes vives et « droict de tonlieu ; » « des blés et farines, fusterie, revenderie, harengerie et poisson salé, sellerie, ferraterie, boucherie, paille, foin, pierre et chaux, poissonnerie fraiche, canabasserie et corderie; de la grant ferme comprenant la mercerie, épicerie, droguerie de laine et soie, pinterie et bapterie, riz, amandes, huile d'olive, figues, raisins, oranges, et « autre fruitz venans du pays bas ; » pelleterie, cordonnerie, « espinolerie, » papier, laines, parchemin, chapellerie ; rève cartulaire comprenant « les ports de la séneschaussée de Lyon et pays de Lyonnois, dépendant de la maistrise des ports de Lyon ; les deniers de laquelle rève se lièvent avec la fouraine, sur tous vivres, denrées et marchandises sortissans du royaulme, et par mesme moyen, à cause que d'une mesme marchandise est deu rève et fouraine et se reçoit selon un taulx gracieux pour ce donné ; » cens, servis, pensions et louages. — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 996-998.)

CC. 995. — (Registre) : in-folio, 16 feuillets, parchemin.

1550-1551. — Comptabilité. — « Compte troysiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, en l'année commençant le premier jour d'octobre MVc cinquante, finissant le dernier septembre ensuivant MVc cinquante ung, contenant ledit compte recepte des deniers levez par permission du Roy, et de la despense comme ilz ont esté employez. » — Recettes : « barrage du pont du Rhône, entrée des quatre espèces, camellots, vin, poids des farines et épicerie ; deniers pris à change. » — Dépenses : réparations du pont du Rhône, « du portail vieil sur le Rosne, appellé le portail des Cordelliers ; » « du portail vieulx appellé Lambert ; » « du portail appellé port Charlet ; » « de la fontaine de l'hospital Sainct-Laurens des pestiferez ; et du pillier qui soutient l'ymaige St-Laurent, qui est le lieu où sort ladicte fontaine, qui estoit rompu en divers lieux » ; « du port de Noyer, aultrement de St-Vincent ; » dépenses « pour avoir faict amasser et serrer toutes vieilles pièces d'artillerie fer, estans aux tours et portaulx de la ville, et icelles mener en la granche et astelier de Confort, avec les autres munitions, racoustrer à neuf, lesquelles pièces estoient fort remplies de terre ; » réparations de « l'hostel commun, tant à remonder les murailles des chambres et icelles plastrer et blanchir, et refaire à neuf les pavez sur le dernier, qui estoient du tout tumbez, » « de la grande muraille Pierre Size, estant sur la rivière de Saone, laquelle pour l'impétuosité des eaux estoit du tout ruynée ; » frais de garde des portes ; prix des jeux de l'arc, de l'arbalète et de la couleuvrine : députations envoyés au roy ; frais de procès ; remboursement de sommes prises à change ; « tendaige d'une chaine à la hauteur de Pierre Seise, pour empescher les bateaux d'entrer sans payer le subside du vin ; » frais de contrôle dudit subside.

CC. 996. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier

1550-1551. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des conseillers de la ville : Pierre Sève, Hugues de la Porte, Guillaume Henry, Pierre de Biaise, dit Baillon (Baglioni), Claude de Monconys, Girardin Panse, François du Périer, Simon Court, Guillaume Regnaud, Catherin Trye, Claude Laurencin, Guillaume Françoys ; de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Jehan Gravier, secrétaire du Consulat; de Françoys Sala, capitaine de la ville ; de Laurens Rave et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat ; de Jehan Esparron et Pierre Venda, « commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trépassez. » — Honoraires de Me Claude Boulet, Anthoine Sève, Valentin du Caurroy, Clément Dupuy, « advocatz en Parlement, » à Paris ; de Geoffroy Trunel, « procureur en Parlement ; » Mathieu de Vanzelles, « advocat et conseil de la ville ; » de Pierre Pinet, « procureur ès cours de Lyon. »

CC. 997. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 8 pièces, papier; 2 cahiers in-8°, ensemble 8 feuillets, et 4 cahiers in-12°, ensemble 38 feuillets, papier.

1550-1551. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Mémoires, mandats et quittances. — Mandement de XXX l. t. pour les « gardien et religieux du couvent des Cordelliers de Sainct-Bonnaventure, pour une messe quotidienne, qu'ilz ont dict et cellébrée en la chapelle du Sainct-Esperit près le pont du Rosne. » Dépenses de la St-Thomas 1550, et notamment de XXX s., « payez à Me Jehan Hérisson, docteur, qui auroit faict et prononcé l'orayson doctoralle ; » pour Richard Bigotet. « marchant, orfèvre et geollier de Lyon, de la somme de 202 l. 8 s. 9 d. t., pour une couppe d'argent doré, acheptée de luy, avec ung bassin d'argent, desquelz couppe et bassin a esté fait don et présent à madame de Haulteclère, femme de Mr Colliaud, sr dudit Haulteclère, Me des requestes ordinaire du Roy, nostre sire, en considéracion de plusieurs vaccations, faictes par led. Sr de Hauteclère pour les affaires de la ville, tant au Conseil privé du Roy, nostre dit Sire, que au moys d'aoust dernier, monseigneur de St-André, chevalier de l'Ordre, mareschal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladicte ville et pays de Lyonnois, estant en ceste dicte ville, à son premier et joyeulx advènement, tant pour le fait des réparations et fortifficacions de ladicte ville, que pour les souldes des gens de guerre, demandées par le Roy à ladicte ville. » — « Carnet de quittances des propriétaires, qui avoient bancs en la vieille boucherie Sainct-Nizier, servant pour les termes Noël MVc cinquante et Sainct-Jehan MVc LI. » — « Ordonnance du Consulat à François Coulaud de consentir au relasche de Pierre Ponchon et Humbert Charpin, bouchiers détenus prisonniers pour le louage d'un banc en la boucherie Lenterne. » — « Rolle de despenses pour avoir faict rabilher et racoustrer les bancs et bouticques de la grand boucherie neufve de la Lenterne, tant pour boys, postz, crosses et cloux, que autres estoffes nécessaires pour le racoustraige desdictes bouthicques, pour icelles tous jours entretenir et en tirer les louages accoutumez, que pour les charpentiers employez audit ouvrage, au feur de six solz par jour et les maneuvres au feur de V s. » — « Compte des fraiz des deux voyaiges faictz par Françoys Coulaud, receveur de la ville, en la Chambre des Comptes, à Paris, pour rendre les comptes du fait de sa charge. » — Quittance donnée par François Rousselet, « receveur ordinaire du Roy, nostre sire, à Lyon, de 2,500 l. t., pour une année de la ferme de la rève cartulaire, acquise par le Consulat. » — Garbeau de l'épicerie pour les foires de Toussaint 1550, les Rois, Pâques et août 1551.

CC. 998. — (Portefeuille) : 100 pièces, papier.

1550-1551. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : « Bonne Trye, femme de Monsr Me Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de Lyon ; » Catherine Laurencin, dame de Varennes ; Luxembourg de Gabiano ; Barthélemy Berthollon, « chanoine de l'esglise collégialle de St-Just ; » Jehan Sala, seigneur du Rieu ; Gonyn de Bourg ; Claude du Fay, « Sr de St-Jehan d'Ambronay, fils et héritier de feu messire Méraud du Fay ; » Jehan Perret, « filz et héritier de feu Symon Perret ; » Jehan Sarde, « secrétaire de monseigneur de Bourges ; » François Guilhem, « maistre de la monnoye de Lyon ; » Guillaume et Thomas Gadaigne, « enfans de feu Thomas Gadaigne ; » Mathieu de Vauzelles ; Jehan Camus, « secrétaire du Roy ; » Bonne Laurencin, « vefve feu noble Jehan Daulhon, Sr de Chiel ; » Jehan et André de la Chapelle; François Sala ; Hélain de Goudefroy, fils et héritier d'Hector de Goudefroy, Sr de Cornas ; Françoise Vigière, veuve de Claude Gaspard, Sr du Sou ; Yhérosme Guerrier, Sr de Montessu ; « Katherine de Bourges, vefve de feu noble Geoffroy Baronnat ; » Françoise Bellièvre ; Clémence de Rochefort, « vefve de feu Me André Bryan, en son vivant premier médecin du Roy ; » Ysabeau de Bourges, « vefve feu noble Anthoine Bernard, Sr de Chintré, héritière de feu noble Marguerite de Bourges, vefve de feu Michiel Pellisson ; » Jehan Frellon, « commys à la recepte des deniers de la grant aulmosne généralle de Lyon ; » Loyse Faye, « femme de Mr le président Bellièvre ; » M Claude Bellièvre, « premier président du Daulphiné ; » Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte du grant hospital du pont du Rosne ; » Amé Ponchon ; Me Jehan Mellier, « chanoyne et procureur général de l'église collégialle de Sainct-Nizier de Lyon ; » Aymé du Crest de Crusillies ; Claude Chourier, « marchant de Grenoble ; » Françoise Rubis, « vefve de feu noble homme Claude Paterin, premier président de Bourgoigne ; » etc., etc.

CC. 999. — (Registre) : in-folio, 41 feuillets, papier.

1551-1552. — Comptabilité. — « Compte quatriesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de la ville

seullement, et de la despence sur ce faicte, pour ung an entier, commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante ung, et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens cinquante-deux, ledit compte présenté par devant vous, Monseigneur le séneschal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy, audict lieu et conseillers de ladicte ville, commis et depputez par icelluy seigneur pour icelluy compte examiner et clourre. » — Recettes : garbeaux des foires, impositions, aides et gabelles du VIIIe et XXe du vin, de « la boucherie, bestes vifves, et droict de tonlieu, au lieu de la gabelle des chevaulx ; » des « bledz et farines, fusterie, revenderie, harangerie et poisson sallé, cellerie, ferraterie, bourlerie, paille, foing, pierre et chault; » « de la poissonnerie fresche, canabasserie et corderie ; » de la grant ferme sous laquelle sont comprins la mercerie, espicerie, droguerie de layne et soye, pinterie, et bapterie, aussi du riz, amandes, huille d'ollyve, figues, raisins, orenges et autres fruictz venans du pais bas, ensemble aussi la pelleterie et cordoannerie, espinolerie, papier, laynes, parchemyn et chappellerie ; » rêve cartulaire, « en laquelle sont comprins les portz de la séneschaulcée de Lyon, les deniers de laquelle rêve se lèvent avec la fouraine sur tous vivres, denrées et marchandises, sortissans du royaulme et par mesme moyen, à cause que d'une mesme marchandise est deu rêve et fouraine, et se reçoit sellon un taulx gracieulx pour ce ordonné ; » cens, servis, pensions et louaiges, « de la boucherie Lenterne, » « des boutiques édiffiées en la vieille boucherie Sainct-Nizier ; » « des places mises en piez despuis la rivière de Saosne et portal Chenavier, tirant le long des murailles de la ville, par dehors à la boucherie Lenterne; » « deniers provenuz de l'hospital du pont du Rosne. » — Dépenses : gages des officiers du Consulat, rentes dues par la ville, payement « de trente solz à Me Florent Vallesaut, pour avoir faict l'oraison doctoralle ; » etc., etc.

CC. 1000. — (Registre) : in-folio, 60 feuillets, parchemin.

1551-1552. — Comptabilité. — « Compte quatriesme de Françoys Coullaud, recepveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, et de la despence faicte par ledit Coullaud, à cause des deniers des aydes, dons et octrois, pour ung an entier, commençant le premier jour d'octobre MVC cinquante-ung, et finissant le dernier septembre ensuivant MV^c LII, ainsi qu'il est plus au long contenu et déclairé en ce présent compte, rendu à court par ledit recepveur en personne, et Françoys de Charbonnières, son procureur, fondé de lettres de procuration receuz sur les comptes précédans servans cy. » — Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des quatre espèces camelot, vin, poids des farines, épicerie, « subcides mis sus, et ottroyé lever par le roy sur les louages des maisons ; » « sur le vin entrant en ladicte ville et faulxbourgs de Vèse, St-Just et St-Sébastien, qui est trente solz pour botte de vin du pays, et quarante solz vin estrangier ; » « deniers prins à change. » — Dépenses : réparations du pont du Rhône, du pont de Saône ; « de la grange au devant le poix des farines ; » « des bancs et bouticques de la grande boucherie Lenterne ; » « du port du Temple ; » « frais pour rompre et perser la muraille de la tourt des Serpens et desmolir le couvert, lequel tomboit à terre, chose très nécessaire pour la commodité de ladicte ville, mesmes ladicte ouverture pour la sécurité des basteaulx, arrivans sur la rivière du Rosne durant l'impétuosité, laquelle passe le long de ladicte tour ; » « réparations de la maison et portail de la porte St-George ; » — garde des clefs des portes ; prix des jeux de « la coullovrine et arbaleste ; » — payement des fonctionnaires et employés de la ville, frais de procès, mesures contre la peste ; payement de « maistre Anthoine Morilhac, painctre ; » de Jean Goust « hacquebuthier ; » des « tabourins, fiffres, trompettes et haubois, » employés pour l'entrée « de Monseigneur le Révérendissime de Tournon, de nouveau archevesque de Lyon ; » frais d'habillement des conseillers pour ladite entrée ; remboursement des « huit mil livres qu'avoient presté les Fleurantins et Lucquois et des souldes commandées par le roy des années MV^c XLVII, MV^c XLVIII et L ; » frais faits pour tendre une chaîne sur la Saône, « au devant du chateau de Pierre Seise, pour obvier aux frauldes et abuz que se pourroient faire, tant de jour que de nuit, sur ladicte rivière, faisant entrer les vins sans payer les aydes et subsides. » — « Frais de l'entrée de Henri II et de Catherine de Médicis, au mois de septembre 1548 ; » de « l'édifice du jeu de paulme, faict à neuf au tènement et circuit de l'abbaye d'Esnay, pour l'esbat et passe-temps du roy Henry, à son arrivée et nouvelle venue ; » de l'entrée du mareschal de St-André, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ladicte ville. »

CC. 1001. — (Portefeuille) : 21 pièces, papier ; 1 cahier, 14 feuillets in-8°, papier.

1551-1552. — Comptabilité. — Recettes de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon. — Certificats délivrés par « Guillaume Le Moyne, Geoffroi Sève et Anthoine de la Dry, ayant charge de contreroller les marchandises qui se acquictent à la douane de la ville de Lion, » des sommes à verser par

« Henry Seve, commis à la recepte six deniers pour livre à Mᵉ François Coullaud, recepveur général en ladicte ville. » — « Garbeau de la foyre de Pasques MVᶜ LII. »

CC. 1002. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 10 pièces, papier.

1551-1552. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coullaud, receveur des deniers communs. — Constitution d'une rente annuelle de 20 liv. t, au profit de Philippe Galand, « marchand appoticaire, citoyen de Lyon, » et de ses ayants cause. — Don de 5,400 l. t. à « Monseigneur le mareschal Sainct-André, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ladicte ville, pour reste et complément de la somme de 10,000 l. t., promise audict Sʳ pour plusieurs plaisirs faictz à ladicte ville, puys son advènement audict gouvernement, mesme pour avoir faict obtenir le subside de six deniers pour livre sur les denrées et marchandises entrans en ladicte ville : » de 2,000 autres écus sur ladicte somme de 10,000 l. t., « pour le payement de la soulde de l'année mil cinq cent cinquante-deux, montant LXIXᵐ Vᶜ l. à la part de ladicte ville, fraiz et interestz. » — Délai de payement accordé par le Consulat à Claude Petit, dit Corbeil, « bouchier, pour le louaige d'un banc de la grant boucherie. » — Quittance donnée à Mᵉ André Compaignon, clerc notaire, habitant de Lyon, « des lods, milods, cens, servis et autres droits seigneuriaux dus aux conseillers, à cause de leur directe et seigneurie de la fabricque du pont du Rosne, appartenant à ladicte ville, par ledit Compaignon, comme ténementier d'une maison à luy advenue par le décès et trépas de feue Janne Ducrest, en son vivant héritière de feu Mᵉ André Tixier, size à Lyon en la grand rue tendant du Puy Peloux à l'Hostel-Dieu du pont du Rosne. » — Lettres patentes de Henri II données à Reims, le 12 mars 1551, (v. st.) autorisant le Consulat à lever six deniers par livre sur toutes les marchandises entrant dans Lyon pour l'acquittement de leur quote part de la solde des 50,0000 hommes levés par le Roi. — Quittance de Bonne Trye « femme de Monsʳ Mᵉ Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de ceste ville de Lyon, » pour la moitié de sa rente annuelle de 100 l. t.

CC. 1003. — (Registre) : in-folio, 60 feuillets, papier.

1552-1553. — Comptabilité. — « Compte cinquiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte des deniers patrimoniaulx et propre domayne de la dicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte, pour ung an entier commençans le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante deux, et finissant le dernier septembre mil cinq cens cinquante troys, le dit compte présenté par devant vous, Monseigneur le seneschal de Lyon ou vostre lieutenant, gens et officiers du roy audit lieu, et conseillers de ladicte ville, commis et depputez par icelluy seigneur pour icelluy compte examiner et clourre. » Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles du VIIIᵉ et XXᵉ du vin, de la boucherie, « bestes vifves et droit de taulieu, au lieu de la gabelle des chevaulx ; » des « bleds et farines, fusterie, revenderie, harengerie et poisson sallé ; cellerie, bourlerie, paille, foing, pierres et chault ; de la poissonnerie fresche, cannabasserie et courderie ; de la grant ferme soubz laquelle est comprins la mercerie, espicerie, droguerie de layne et soye, pinterie et bapterie, aussi des riz, amandes, huile d'olyve, figues, raisins, orenges et aultres fruictz venans des pays bas, rève cartulaire, cens, servis, pensions et louages de la boucherie Lenterne, des boutiecques, édiffiées puys l'année mil cinq cens cinquante-deux, au lieu où souloit estre la vielhe boucherie Sainct-Nizier ; des places mises en piez, despuys la rivière de Saône et portail Chenavyer, tirant le long des murailles de la ville par dehors, à la boucherie Lenterne et despuys ladicte boucherie, jusques au portail Lenterne ; » recettes extraordinaires. — Dépenses : (Voir les pièces justificatives CC. 1006-1010).

CC. 1004. — (Registre) : in-folio, 42 feuillets, parchemin.

1552-1553. — Comptabilité. — « Compte cinquiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante deux, finissant le dernier septembre ensuyvant mil cinq cens cinquante troys, contenant ledict compte recepte des deniers levez par permission du roy, et de la despense comme ilz ont esté employez. » — Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrées des quatre espèces : camelot, vin, poids des farines et épiceries, subside sur le louage des maisons, sur le vin « entrant en ladicte ville et faulxbourgs de Veize, Sainct-Just, Sainct-Sébastien, deniers pris à change. » — Dépenses : pont du Rhône ; « fraiz faictz pour avoyr faict abattre et desmollir la masse de pierre que Pierre Vincent, marchant de ladicte ville, auroit avancé sur la rivière de Saône, bastissant sa maison joignant la porte Chenavier, laquelle estoit fort préjudiciable au cours de la rivière et dangereuse pour les basteaulx y trafficquans, durant le cours d'icelle, aussy pour faire ung port au lieu de ladicte maison ; » — « pour parachever de rompre et percer la tour des serpens et desmollir le couvert, lequel tomboit à terre, et parachever le chemyn encommencé par devant la-

dicte tour, pour aller tout le long du Rosne, chose nécessaire pour la tuition de la ville, conservacion des bateaulx et moulins à bled estans sur la rivière du Rosne ; »—« pour avoir faict faire une porte, et fermé de muraille une grande ouverture le long du Rosne au long des fossez Lenterne ; » pavage des abords extérieurs de la porte de Bourg-Neuf ; « racoustrement de la fontaine estant près la porte St-Marcel. » — « Charroy des boullets d'artillerye et autres munitions estans en l'hostel commun, menez à la granche St-Nicolas du pont du Rosne, et racoustrement de la porte du pont Lambert le long du Rosne ; » réfection du pont, joignant la la porte St-Sébastien, » et démolition « des ponts de boys estans sur les murailles, closture des brèches et réfection du pont de boys ; » — « frais faictz pour avoir rabillé la porte du portail Chenevier et icelle faict servir à la porte Sainct-George ; » réparations « d'une grande muraille de l'une des maisons joignant le portail Lenterne : » frais « pour avoir faict faire commendement oster les immondices des rues, aussi les fumiers, et les reffusans faire porter le fumier à l'hospital du pont du Rosne. »—« Construction d'une loge de boys, près du Rosne, pour poiser les farines allans et retournans du moulin. » Garde des portes ; jeux de la couleuvrine et de l'arbalète, « hacquebute » et de l'arc : payement de « messieurs les recteurs de la grande aulmosne de Lyon, pour avoir fait faire la procession génerale des paouvres pour prier Dieu pour la prospérité du Roy, nostre sire, estant en guerre, aussi pour la santé de Monseigneur le Révérendissime cardinal de Tournon, archevesque de ladicte ville, estant malade. »— Achat de torches pour les funérailles de sire Pierre Tassard et Jacques Saneton « qui avoient esté conseillers de la ville, que pour convoyer messieurs les conseillers sortans du Conseil durant le temps d'yver. » — Payement de Jacques Frachet, principal régent du collège de la Trinité ; de Jacques Crozet, relieur ; frais d'abolition de la foraine pendant les quatre foires ; des chaînes tendues la nuit à St-George et à Pierre Scise.

CC. 1005. — (Registre) : in-4°, 8 feuillets, parchemin.

1552-1553. — Comptabilité. — « Compte particulier de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des receptes et despenses par luy faictes, à cause de l'aide et subside de six deniers pour livre, mis sus et octroyé lever par le roy sur toutes les denrées, marchandises entrans en ladicte ville et faulxbourgs, hormis vivres et victuailles, pour le payement de la soulde des gens de guerre, demandée par ledit seigneur, en l'année mil cinq cens cinquante ung, montant la part de ladicte ville soixante-neuf mil cinq cens livres, ensemble des fraiz et interestz, lequel aide auroit esté levé soubz la main de ladicte ville, par le menu, au lieu appellé *Douanne*, par gens à ce commis et depputez par le Consulat, et pour, et durant une année commençant le premier may mil cinq cens cinquante-deux, que ledit aide fust commencé à lever, finissant le dernier apvril ensuyvant mil cinq cens cinquante-troys. »

CC. 1006. — (Portefeuille) : 30 pièces, papier ; 4 cahiers in-12, en tout 56 feuillets, papier.

1552-1553. — Comptabilité de François Coulaud, receveur des deniers communs. — Pièces justificatives de recettes : garbeaux des foires de Toussaint 1552, de Pâques et d'août 1553. — Certificats délivrés par Guillaume Le Moyne, Geoffroy Sève et Anthoine de Ladry, « ayant charge de contreroller les marchandises qui se acquittent à la douanne de la ville de Lyon, » des sommes à verser par Henry Sève, « commis a la recepte d'icelle douane, » à Me Françoys Coullaud, recepveur général en laditte ville. » — Bail passé à Claude Archimband et Nicolas Tixier, des impositions et des gabelles, et du huitième et dixième du vin.

CC. 1007. — (Portefeuille) : 29 pièces, papier ; 1 cahier, 6 feuillets, in-4°, papier.

1552-1553. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des conseillers : Anthoine Vincent, Claude Gellas, Gonyn de Bourg, Jacques Fenoil, seigneur de St-Martin, François Salla, pour deux années de consulat finies à la Noël 1553 ; de François Salla, capitaine de la ville ; de Me Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Jehan Gravier, secrétaire de la ville ; de Jehan Esparron et Pierre Venda, « commis à crier le *Réveillez-vous !* acoustumé estre crié, en commémoration des trespassez, chacun dimanche, au soir ; » de Laurens Rave, mandeur du Consulat ; honoraires de Mes Dupuy, du Cauroy, Marilac, Claude Boulet, Sève, « advocatz en parlement ; » de Geoffroy Trunel, « procureur en parlement ; » de Pierre Pynet, « procureur ès cours de Lyon ; » « parties de Jehan Croppet, « greffier de la séneschaulsée de Lyon, » pour expéditions par lui délivrées au Consulat. — « Fraiz et parties de despence fournye par François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, en ung voaige par luy faict exprès dudit Lyon, à Paris, pour rendre les comptes du faict de sa charge, mesmes des deniers qui se lèvent par permission du Roy, tant pour

convertir aux réparacions et fortifficacions, que aultres affaires d'icelle ville, et payement des souldes, desquelz comptes il auroit porté les minutes de l'adresse qu'il en avoit faicte à la manière accoustumée, ensemble porté tous commandements, ordonnances et acquictz servant pour la rédiction d'iceulx. qui est suyvant l'éédict faict par le Roy, de rendre les comptes dorénavant en la Chambre des comptes audit Paris, auquel voaige il avoit porté les comptes des années mil cinq cens cinquante ung et cinquante-deux, lequel voiage ledit Coulaud auroit faict par ordonnance de Messieurs les conseillers. » — « Carnet de quittances des propriétaires, qui avoient bancs en la vieille boucherie St-Nizier, pour les termes Noël MV^c LII et St-Jehan MV^c LIII. » — « Rolle et parties de despence. faicte et payée et acquictée par Me Françoys Coulaud, receveur des deniers communs....... le jour et feste Sainct-Thomas MV^c cinquante-deux, pour l'oraison doctoralle prononcée par Me Jacques de Lenchampt.....» — « Compte de sire Raphaël Malezieu des confitures qu'il a fourni pour messieurs de la ville de Lion, pour fère prézent. » — « Rolle de despense pour avoir agencé plusieurs pièces painctes en la grant salle du Consulat, tant des entrées de monsieur le mareschal de St-André, que de Monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon, archevesque de Lyon. »

CC. 1008. — (Portefeuille) : 13 pièces, papier.

1552-1553. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Travaux publics : « deppense faicte du 3 au 17 octobre 1552, et au mois de janvier 1553 (n. st.), pour faire plancher deux classes du colleige de la Trinité des vieulx plateaulx du pont du Rosne, chose très nécessaire pour la conservacion des enffans, » à raison de sept sols, par journée de charpentier ; pour ung potent de poustz sapin pour la division d'une classe en deux, et achapt de bons cloux et crosces ; » pour avoir fait faire des « cadettes de pierre sur la boutique, estant soubz une maison en la grand boucherie, que tient à louaige Guillaume Durant, bouchier ; » « pour avoir fait faire en la grand boucherie vouter une cave soubz une boutieque, laquelle estoit esfondrée, aussi pour avoir fait clourre certaines boutieques en ladicte boucherie, pour empescher les bouchiers d'y entreposer aulcune chouse, et pour les rendre de meilleur louage, et pour avoir faict plancher et carrouer à neuf la traveyson estant sur la cave de l'hostel commun ; » « pour avoir continué l'aintz (?) de pierre, et aultres réparacions commencées en l'hostel commun ; » avoir « potté une traveyson et faict ung rembourcey en une chambre de l'hostel commun, pour la demeurance du recepveur des deniers communs ; » « pour avoir racoustré la traveyson de la salle du Consulat, carrouer le granier ; » avoir « remaillé certaines murailles vieilles et caducques, carroué à neuf des chambres ; » avoir recouvert « les maisons qui sont hors la porte de la Lenterne, tirant sur les fossez apartenant au corps commun de la ville de Lyon ; » à raison de 7 sols, par journée de « maçon et de charpentier », de 6 s. par journée de « recouvreur, » de 5 s. par journée de « maneuvre. »

CC. 1009. — (Portefeuille) : 100 pièces, papier.

1552-1553. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Claude Chourier, marchand de Grenoble, « héritier par sa femme de Loys de Rochefort ; » Jehan Mellier, « chanoine et procureur général de l'église collégiale de St-Nizier ; » François Cotereau, « notaire royal à Lyon ; » Amé Ponchon; André Martin, « presbtre en l'église de l'Hospital du pont du Rosne ; » Jehan Semeur, « clerc de l'hostel-Dieu du pont du Rosne ; Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deubs à l'hospital du pont du Rosne ; » Claude Bellièvre ; « premier président du Daulphiné ; » Jehan Frellon, « commis à la recepte des deniers de l'aulmosne générale de Lyon ; » François Bernard, « Sr de Chintré, en Masconnoys ; » Françoise Bellièvre, dame de Lange ; Geoffroy et Jacques Baronnat, « enfans et héritiers de feu noble Geoffroy Baronnat et de damoyselle Catherine de Bourges ; » Helayn de Godefroy ; Jean Sala, seigneur de Rieu ; François Salla; André et Jehan de la Chapelle ; Bonne Laurencin, « veufve de noble Jehan Daulhon, en son vivant Sr de Chyer et de la Charretonière, grenetier ; » Jehan Camus, notaire et secrétaire du Roy ; Mathieu de Vauzelle, « advocat ; » Laurent Cappony, « ayant le compliment, » et Thomas Sertin et Albisse d'Elbène, « tuteurs et administrateurs des personnes et biens de nobles Thomas et Guillaume Gadaigne ; » Symphorien Buatier, Sr de Montjolly, « comme curateur de Jehan et Anthoine Guilhem ; » Loyse de Taillemond, « vefve feu messire Gaspard Guillot, en son vivant advocat en la court ordinaire de Lyon ; » Jehan Perret, fils et héritier de Simon Perret ; Jehan-Baptiste du Four, procureur de Monsr Pierre Camby, « gentilhomme servant de Monseigneur le Dauphin, et domestique de Monseigneur le cardinal de Tournon ; » Jehan Sarde, « seigneur du Bogisson, demeurant à Bourges ; » Guy de Bryançon, Sr de Cizerin ; Gouyn de Bourg, Luxembourg de Gabiano, Sr de Vourles ; etc., etc.

CC. 1010. — (Portefeuille) : 39 pièces, papier.

1552-1553. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Remboursement de l'emprunt fait par la ville en 1542 « pour promptement fournir au Roy LXM l. t. » Noms des prêteurs : Pierre de Luxembourg, « orfèvre : » Clémence Sève et Pierre Sève ; Jehan Charvet ; Jehan Buyer, Thomas de Pierrevive, Me Anthoine Quérel, notaire, Michel Despréaulx, Jehan Paffiz, Hugues et Jehan de la Porte, Jehan Bellièvre, etc., etc.

CC. 1011. — (Registre) : in-folio, 58 feuillets, papier.

1553-1554. — Comptabilité. — « Compte sixiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre mil cinq cens cinquante troys, et finissant le dernier septembre ensuyvant MVc cinquante quatre, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de ladicte ville seulement, et de la despense sur ce faicte. — Quant ès autres deniers des octroys le compte en a esté rendu en la Chambre des Comptes à Paris. » — Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, cens, servis, pensions et louages, « boucherie Lenterne, » « bouticques édiffiées, puys l'année mil cinq cens quarante deux, au lieu où soulloit estre la vieille boucherie ; » « places mises en pyez despuys la rivière de Saonne et le portail Chenavyer, tirant le long des murailles de la ville par dehors à la boucherie Lenterne, et despuys ladicte boucherie jusques au portail Lenterne ; » — « ventes de pensions à raison de dix pour cent ; » — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 1013-1016).

CC. 1012. — (Registre) : in-folio, 12 feuillets, parchemin.

1553-1554. — Comptabilité. — « Compte particullier de François Coullaud, recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la Ville, des recepte et despense par luy faictes, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, mys suz et octroyés lever par le roy, sur toutes les denrées et marchandises entrans en ladicte ville et faulxbourgs, horsmys vivres et victuailles, pour le payement des souldes des gens de guerre, demandées par le roy, lequel ayde auroit esté levé soubz la main de ladicte ville par le menu, au lieu appelé Douanne, par gens ad ce commys et depputez par le Consullat, et ce, pour et durant une année et cinq moys, commençans le premier jour de may mil cinq cens cinquante trois, et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens cinquante quatre. »

CC. 1013. — (Portefeuille) : 27 pièces, papier.

1553-1554. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des conseillers : César Groz, Jehan Henry, Anthoine Bonyn, Luxembourg de Gabiano, (tous ces conseillers font abandon de leurs gages à l'hôpital du pont du Rhône) ; de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville; Jehan Gravier, secrétaire du Consulat; Pierre Venda « commys à faire la crye pour les trespassez ; » Laurens Rave, mandeur du Consulat ; frais de la Saint-Thomas ; ordonnance consulaire à François Coulaud, de « remectre la somme de deux cens livres tournoys, qui a esté remise entre ses mains, provenue de la vente qui a esté faicte d'une pension de dix livres tournois à noble Anthoine Champier, docteur médecin de monseigneur le duc de Laurrayne, entre les mains de Thomas de Pierrevive, receveur des deniers communs dudit Hostel-Dieu, de laquelle il sera tenu rendre bon compte et reliqua, et à la charge de remectre icelle somme de IIc l. t. dans Noël prochain entre les mains dudit Coulaud, pour d'icelle somme acquérir, au prouffit dudit hospital, sur les aydes et gabelles de ladicte ville et communaulté, une pension annuelle de vingt livres tournois. » — Mandat de payement pour « Barthélemye Molle, marchant de ladicte ville, de neuf carteaux et demi de vin Marvoisie, qui est au feur de douze escuz soleil le quarteau, acheptez de luy pour envoyer en court à sire Jehan Henry, y estant depputé pour ladicte ville, pour faire don et présent avec de confitures, à messeigneurs le connestable, garde des seaulx, mareschal St-André, et aultres seigneurs de la court, pour plusieurs bienfaicts et plaisirs faictz à ladicte ville. » — Payement de confitures « fournyes par Raphael Maleysieu, marchant espicier de Lyon, » porr le même usage, « mesme pour obtenir modéracion de la soulde des gens de guerre pour laquelle la dicte ville de Lyon et habitans d'icelle auroient esté excessivement taxez, et pour obtenir suppression et abolition du greffe des insinuations qui avoit esté érigé contre et au préjudice des privilièges, franchises et libertez des foyres de ladicte ville et habitans d'icelle. » — « Rolle de despence faicte au moys de mars mil cinq cens cinquante troys, (v. st.) pour réparations faictes en la grande boucherie, hors la porte de la Lenterne, pour troys voultes faictes en troys caves d'icelle, avoir fait clourre des bouticques, journées de recouvreur et maneuvres, achapt de thuilles et postz, clos.

crosses, journées de charpentiers et autres fraiz. » — « Rolle de despence faicte au moys de may mil cinq cens cinquante quatre, pour avoir faict portes neufves de deux bouticques, où soulloit estre la boucherie vielle, qui estoit (*sic*) rompues et gastées, et pour avoir faict le pavey au devant, tout autour desdictes bouticques, tant en journées de charpentier, au feur de sept solz l'une ; cloux, crosses, postz, toyses de pavey, que aultres fraiz. » — « Quittances des propriétaires qui avoient bancz en la vieille boucherie St-Nizier, pour les termes Noël MV^c LIII et St-Jehan MV^c LIIII. » — Remise à Me Anthoine Monard, « clerc notaire, habitant de Lyon, du reste du louage d'une des bouticques, nouvellement édiffiées en la vieille boucherie. » Certificat d'un versement fait par Jaques Gimbre, « voyeur de la ville » du prix « des rames estans aux deux bapteaulx, acheptez pour mettre sous les chaines du cousté Pierre Size. »

CC. 1014. — (Portefeuille) : 9 pièces, papier ; 4 cahiers, 52 feuillets in-8°; 1 cahier, 10 feuillets in 4°, papier.

1553-1554. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de justice. — « Despence de François Coulaud, en ung voyage par luy faict exprès dudit Lyon a Paris, pour rendre les comptes du faict de sa charge, de l'année commençant le premier octobre mil cinq cens cinquante deux, finissant le derrenier septembre ensuyvant mil cinq cens cinquante troys, desquels comptes il auroit porté les minutes de la dresse qu'il en avoit faicte, à la manière accoustumée, ensemble a porté tous les mandements, ordonnances et acquis pour la reddition d'iceulx comptes, qu'est suyvant l'édict fait par le Roy, de rendre les comptes des octroys doresenavant en la chambre des Comptes, à Paris, ensemble auroit ensemble porté tous les vieulx comptes, puys l'année MV^c XLI, que l'on a commencé rendre compte audit Paris, jusques en l'année mil cinq cens cinquante deux, pour iceulx faire descharger des souffrances et pertes indécises mises en coctes ès dits comptes. » — « Compte des fraiz d'ung voyaige faict par sieur Jehan Henry, l'ung des conseillers eschevins de la ville de Lyon, à la prière du Consullat de ceste ville de Lyon, en court, en poste et dilligence, tant pour poursuyr la suppression du greffe des insinuations de ladicte ville, obtenu par sire François Senneton, que pour avoir continuation du subside de six deniers pour livre pour le payement de la soulde, demandée par le Roy en ceste présente année. » — Réduction consentie par le Consulat à François Bernod « jadis fermyer de la gabelle de la revenderie, fusterie, arengerie, poyssonnerie, sellerie, bourrellerie, et aultres deppendances d'icelles, » en raison d'exemption et de moins value. — Autre réduction consentie à « Raolin Revenu et consortz, jadis fermyers de la gabelle de la mercerie et du vin, qui se vend à destail audit Lyon. » — « Bail du greffe des insinuations acquis du Roy par le Consullat, passé à Me Pierre Fayeul, praticien, citoyen de Lyon. » — Honoraires de Claude Boullet, Valentin du Caurroy, Françoys Marlhat, Anthoine Sève, « advocatz en la court de parlement de Paris ; de Pierre Pinet, procureur substitué » ? — Garbeaux de Toussaint 1553, des Rois, de Pâques et d'Août 1554.

CC. 1015. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 115 pièces, papier.

1553-1554. — Comptabilité — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Mandats et quittances des rentiers de la ville : Claude Bellièvre, président de Dauphiné ; Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deubz au grand hospital du pont du Rosne : » Jehan Semeur, « clerc dudit hostel-Dieu ; » André Martin, « prestre de l'hospital du pont du Rosne ; » Amé Ponchon ; Jean Mellier, « chantre et procureur général de l'église collégialle de Sainct-Nizier de Lyon ; » Françoys Cotereau, notaire royal ; Nicollas de Cassollas ; Jehan Frollon, « commis à la recepte des deniers de l'aulmosne générale de Lyon ; » Françoise Bellièvre ; Françoys Bernard, « Sr de Chintré en Masconnois ; » Simphorien Buatier, « au nom et comme curateur de Jehan et Anthoine Guilhem, ses cousins ; » Thomas Sertin et Albisse d'Elbène, « tuteurs et administrateurs et Laurens Cappony, ayant le compliment des enfants et héritiers de feu Thomas Gadaigne ; » Mathieu de Vauzelles ; Jehan Camus, « notaire et secrétaire royal ; » Jehan Cornuti, « dit de Capella ; » André de la Chapelle ; François et Jehan Salla, « seigneurs de Rieu ; » Françoise Vigière, « vefve feu Claude Gaspard, en son vivant seigneur du Sou ; » Philibert Gaspard, « Sr du Brueil et du Buysson ; » Geoffroy et Jacques Baronnat, héritiers de l'argentier Baronnat ; Jehan Perret ; Guy de Brianson, « seigneur de Cyzerin ; » Gonyn de Bourg ; Luxembourg de Gabiano, etc.

CC. 1016. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier.

1553-1554. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Remboursement de l'emprunt faict en 1542, par le Consulat, « pour fournir au roi LX^m l. t. par forme de prest, de laquelle somme noz seigneurs les chancelier, Révérendissime Cardinal de Tournon, admiral de

France, Me Guillaume Prudhomme, général de Normandie, et Martin de Troyes, trésorier et commis à la recepte généralle de Languedoc, et chacun pour le tout s'estoient obligez; » parmi les prêteurs remboursés figurent : Guillaume Bole, libraire; Gillet et Jaques Huguetan, Me Pierre Noytolon, « enquesteur ; » Me Jaques du Croset, docteur ; Me Gaspard Guillot, docteur; Jehan Sève ; « le receveur et esleu de Vinolx; » « madame la jugesse des Chasteaulx, Marguerite Peyron ; etc. »

CC. 1017. — (Registre) : in-folio, papier; 74 feuillets.

1554-1555. — Comptabilité. — « Compte septiesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre mil Vc cinquante-quatre, finissant le derrenier septembre ensuivant, MVc quarante-cinq, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de la ville seullement, et de la despense sur ce faicte. » — Recettes : reliquat de l'année précédente, garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, du « huictiesme et vingtiesme du vin, aussi des hostelliers et ratelliers ; de la boucherie, bestes vifves, et droit de l'entrée, au lieu de la gabelle des chevaulx; des bledz et farines, fusterie, revenderye, harengerie et poisson sallé, celleryc, ferraterie, bourlerie, paille, foing, pierre et chault ; de la poyssonnerie fresche, canabasserie et corderie ; de la grant ferme soubz laquelle est comprins la merceryc, espicerie, droguerie de layne et soie, pinterie et bapterie, aussi des ridz, amandes, huille d'olyve, figues, raysins, orenges et aultres fruictz venans du pays bas, ensemble aussi la pelleterie et cordoannerie, espinolleryc, papier, laynes, parchemyn et chappelleryc ; » greffe des insinuations ; cens, serviz, pensions et louaiges ; vente de pensions. — Dépenses : (voir les pièces justificatives CC. 1021-1026.)

CC. 1018. — (Registre) : in-folio, parchemin; 42 feuillets.

1554-1555. — Comptabilité. — « Compte septiesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier jour d'octobre MVc cinquante-quatre, finissant le dernier septembre ensuivant, MVc cinquante-cinq, contenant ledit compte recette des deniers levez par permission du roy, et la despense comme ilz ont esté employez. » — Recettes : barrage du pont du Rhône ; dixième du vin, entrée des quatre espèces, camelots, vin, épicerie, poids des farines ; « recepte faicte à cause des salpestres, qui ont esté livrez au roy, dont la ville estoit chargée et coctisée faire provision de vingt milliers, suivant les lettres patentes dudit seigneur ; recepte des vingt-deux deniers mis sus pour fournir au roy le paiement de la soul le. » — Dépenses : frais d'entretien du pont du Rhône, du pont de Saône, « mesme de remailler les pilles dudit pont, que la grande impétuosité de ladicte rivière avoit mynées et deschauscées puis longtemps ; » du port de la « Balaine ; » réparations d'une classe au collège de la Trinité ; comblement de la « fosse de la Lanterne, le droit de la rue St-Pierre, pour faire ung passaige public, chose très nécessaire pour la décoration et commodité de la ville ; » dépense « pour avoir faict descouvrir les gargouilles de pierre de la fontaine de la Chanaine, qui avoit cessé de bailler eaue et c'estoit perdue dans terre, icelles gargouilles refaictes à neuf, et cherché des vaines d'eaue dans la roche estant au-dessus, pour en avoir plus grande abondance ; » garde des clefs des portes de la ville ; prix aux « roy et joueurs de la coullevrine et arbaleste ; » payement à Gilbert Martin, « gardien du couvent Sainct Bonadventure, d'une messe ordinaire dicte et cellébrée par les relligieulx dudit couvent, en la chapelle du Sainct Esprit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudit pont ; » payement de Jaques Fraschet, « principal régent du colleige de la Trinité » ; de Jehan Baron, premier régent après ledit principal ; de Sébastien Vennerot, second régent ; de Michel Charas, second régent, et Jaques Aubert, médecin, « proviseur dudit colleige ; » de Me Charles Fontaine, « me ès-arts, esleu par provision au colleige de la Trinité ; remboursement d'argent, pris à change.

CC. 1019. — (Registre) : in-folio, parchemin ; 10 feuillets.

1554-1555. — Comptabilité. — « Compte particulier de François Coullaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte et despense par luy faicte, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, mis sus et octroyé lever par le roy sur toutes les denrées et marchandises entrans en ladicte ville et faulxbourgs hors mis vivres et victuailles, pour le payement des soldes des gens de guerre, demandées par le roy, lequel ayde auroit esté levé soubz la main de ladicte ville par le menu, au lieu appelé « Dohanne », par gens à ce commis et depputez par le Consulat, et ce, pour et durant une année commençant le premier jour d'octobre MVc cinquante-quatre, et finissant le dernier jour de septembre MVc cinquante-cinq. »

CC. 1020. — (Portefeuille) : 55 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, papier, ensemble 40 feuillets.

1554-1555. — Comptabilité. — Recettes : « certiffi-cacions des contrerolleurs du subside de six deniers pour livre : Anthoine de Ladoy et Guillaume le Moyne, pour l'année commençant le premier jour d'octobre MVc LIIII, finissant le derrenier septembre ensuivant MVc LV. » — Garbeaux de l'épicerie des foires de Toussaint 1554, des Rois, de Pâques et d'août 1555. — Intérêts des sommes prêtées par la ville.

CC. 1021. — (Portefeuille) : 23 pièces, papier.

1554-1555. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coullaud, receveur des deniers communs. — Gages des conseillers : Claude Laurencin, Humbert de Masso, Symon Court, Claude de Monteonys, François de Ruzinan, Jehan Prunier, Jérosme Guerrier, seigneur de Montessu, pour deux années finies à Noël 1555, avec abandon par ces deux derniers conseillers de leurs dits gages à l'Hôtel Dieu du pont du Rhône; de Jehan Gravier, secrétaire du Consulat; de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville, de Jehan Genin et Loys Jouvenet « sergens ordinaires de Lyon, pour avoir vacqué les jours de marché, au lieu de la Grenette, pour garder que les regretiers et revendeurs n'achaptent bledz des cotaulx qui l'amènent vendre aux alles de la Grenette, et qu'ilz ne les arrisquassent jusques à ce que le menu populaire en fut pourveu; » de Claude Archimbaud, mandeur du Consulat, « pour avoir vacqué et assisté chacun jour de sabmedy, et aultres jours de marché à la vente et distribution desditz bledz, à ce que les cotaulx et autres les amenans eussent à les vendre aux habitans de la ville et obvier que les bolengiers, revendeurs et regretiers ne les arrisquassent et achaptassent lesditz bledz, que le pauvre populaire n'en eust faict provision ; » de Claude Archimbaud et Laurens Rave, comme mandeurs du Consulat : de Jehan Esparron et Pierre Venda, « commis à faire l'esveil chacun lundy matin, en commémoration des trépassez. » — « Despance pour avoir faict voulter des caves en la grande boucherie neufve près la Lanterne, avec leurs trappons de pierre de taillie, renduz pousés ; » « pour avoir faict des pourtes aux trappons de six caves, que furent faictes dernièrement en la grant boucherie, près la Lanterne, pavy sur lesdictes caves, faict des chevilles en charrassons et portes en ladicte boucherie, où il estoit nécessaire, ballié des bancs à ceux que estoit besoing, à raison de sept s. par journée de charpentier et de masson ; » « pour avoir faict faire des portes en deux boutiques des bancs de la grant boucherie, remonté les degrez qui sont pour descendre en l'une des caves ; mis des chevilles ; » « pour avoir faict paver la court de la place au dessoubz des degrez et l'allée, aussi remuer quelques pierres et massonner icelles ; » « pour avoir faict recouvrer les maysons du jeu de paulme de l'ostel commung de Lyon, estant près l'abeye d'Enay. » — « Remise faicte à Anthoyne Morin, boucher détenu prisonnier aux prisons de Roanne, » de ce qu'il doit au Consulat, « pour le louaige d'ung banc de la grand boucherie, » en raison de ce qu'il est « si pauvre et indigent, vieulx et caduc, que l'on le nourrit pour l'amour de Dieu, et n'a aucungs biens, meubles ne immeubles, pour satisfaire à ladicte somme. »

CC. 1022. — (Portefeuille) : 27 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 20 feuillets, in-4°, papier.

1554-1555. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses : « quictances de ceulx qui avoient bancz en la vieille boucherie Sainct-Nizier, des termes Noël MVc LIIII et Sainct-Jean MVc LV. » — « Parties fournies par Pierre de Tours, libraire, pour messieurs les conseillers, pour six privileiges des foyres, tant vieulz que nouveaulx, reliefz à cinq solz pièces ; pour sept douzaines parchemyns à vingt huit solz la douzaine, et pour la raclure, quatre solz la douzaine, et pour la relieure et régleure d'ung lyvre faict desdits parchemyns, servant au greffe des insinuations, contenant troys cents feuillets, quarante solz. » — « Parties de boys et charbon achepté pour la provision de la salle du Consulat, chambre des papiers, aussi du lieu où se faict la recepte des louages et greffes des insinuations, fournyes par Claude Archimbaud, l'ung des mandeurs du Consulat. » — « Parties fournies par Jacques Crozet, relieur de Lyon, pour messieurs les conseillers, pour papier, livres, relieure que aultrement. » — Payement « aux gardien et couvent des Cordelliers, de trente livres tournois, pour une messe quotidienne par eulx dicte et cellébrée en l'esglise du Sainct Espérit du pont du Rosne, pendant une année. » — Frais faits « le jour et feste Sainct Thomas, mil cinq cent cinquante-quatre, pour l'oraison doctorale, prononcée par Me Philibert Girinet, advocat, et publication de l'instrument de scindicat, publié ledit jour en lesglise Sainct-Nizier. » — « Parties de despense de bouche, fournye par Laurens Rave, l'ung des mandeurs du Consulat, en ung disner, ledit jour feste Sainct-Thomas; » « autres parties du même, pour avoir faict faire une grant boyte fert blanc, pour mectre le privilleige des foyres, pour

ce que celle où avoit esté mys ledit privilleige avoit esté rompue; pour une douzaine de sacz thoille et quatre caisses, pour mectre plusieurs piesses en ordre aux archives; pour plumes, encre, chassis de la chambre des papiers; parties de confitures seiches, fournies par sire Raphaël Maleyzieu, marchant espicier au Consulat, aussi de marvoysie. » — Fourniture par « Philippe Guichard, dict Rambaud, appoticaire, du XXI[e] jour de décembre, de quatre simaises et ung pot ypocras cleret, que fust pour le banquet Sainct-Thomas, à sept solz le pot. » — Achat par Laurens Raye, « de plusieurs vins, pour porter aux seigneurs passans par ladicte ville, entre autres à M. le conte Recoudol, coronal des lansquenets. » — Fourniture « de collations et chandelles, » faite par Claude Gravier, d'une « robbe à la livrée de la ville, » aux mandeurs; paiement à Claude Archimbaud, « mandeur, d'un voyage de quatre jours, par lui faict en Bresse, par devers Monseigneur de la Guiche, gouverneur et lieutenant général pour le roy au pays de Bresse. » — Recettes : vente « d'ung vieulx bapteau pourry, osté de dessoubz les chaisnes du cousté de Pierre-Seize, par Pierre Joly, commis auxdictes chaisnes; » — « d'une courte pourrie, estant soubz la chaisne d'Esnay; » coupe « du foing estant au broteau dessoubz le pont du Rosne; » — « d'un cent de faictz de mayère, et dix-huit faictz peisseaulx, par Pierre Robellet audit broteau; » recette du subside du vin et marchandises, déduction faite du reste des gages de « M[e] Armen Henrieu, régent au colliège. »

CC. 1023. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 1 cahier, 6 feuillets, in-folio, papier.

1551-1555. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Honoraires et frais de procédure de M[es] Claude Boulet, Anthoine Sève, Valentin du Caurroy, Francoys Marlhat, « advocatz en parlement, à Paris »; Geoffroy Trunel, procureur en parlement, à Paris; Jehan Royer, « solliciteur des procès de la ville pendans au Grand Conseil; » Pierre Pinet, « procureur substitué de la ville ès cours de Lyon. » — Commission de « Jacques d'Albon, chevalier de l'ordre, seigneur de Saint-André, mareschal de France, séneschal de Lyon, pour contraindre toutes personnes, marchans, voyturiers par eau ou par terre, et aultres, quelz qu'ilz soient, de paier aux conseillers de la ville, ou à leur recepveur, à ce député, l'ayde de six deniers pour livre du prix et taulx des marchandises qui entreront dans ladite ville et faulxbourg d'icelle. » — « Ordonnance du rabaiz fait à Léonard Regnaud, courdonnier, sur ce qu'il doit du louage de la première maison, appartenant à ladicte ville et communaulté, size près la porte et sur les fossez de la Lanterne, qu'il tient à louage desdits conseillers sur le terme de la feste et Nativité de sainct Jehan Baptiste derrenier passé, pour le dédommager et récompenser de ce qu'il n'auroit tenu et occuppé ladite maison, pendant le temps que Pierre Munissier a faict bastir et édiffier le devant d'icelle maison pour dresser la rue. » — Mandement pour « Jehan Leloupt, messaigier ordinaire de Lyon à Paris, » de la somme que la ville a été condamné à lui payer par mons[r] M[e] Claude Larchier, « conseiller du Roy en la court des aydes, comme ayant prins la cause de François Barnod, son fermyer, de l'imposition de la revenderie, arengerie, et aultres ayans cours audit Lyon, appellant des esleuz dudit Lyon, d'une part, contre Robert Tricault, marchand fustainier dudit Lyon, inthimé, d'aultre part; » frais de vidimus « des lettres de la traicte générale par lesquelles le Roy, nostre sire, veult que de pays à aultre, de son obéyssance, l'on puysse enlever bledz, vins et autres vivres, et de la déclaration dudit seigneur obtenue sur icelles, lesquels vidimus ont esté baillez à Claude Archimbaud, mandeur de la ville, pour porter devers Mons[r] le baron de Digoyne, lieutenant de Monseigneur de la Guiche, gouverneur au pays de Bresse, aux fins de faire ouvrir la traicte desdits bledz et aultres vivres, qui estoit fermée du cousté de Bresse. » — Réduction faite par le Consulat à Symon Tricol et Jehan Moyssan, « jadis fermiers de la revenderie, poissonnerie, canabasserie et aultres, pour aulcunement les récompenser et desdommaiger, de ce que les celliers (*sic*) comprins en leur bail, n'auroient payé aulcune chose durant les deux années de leur dicte ferme. » — Frais d'un voyage de Françoys Coulaud, de Lyon à Paris, « pour rendre les comptes du fait de sa charge, desquelz comptes il auroit porté les minutes de la dresse qu'il en avoit faicte, à la manière accoutumée, ensemble tous les mandements, ordonnances et acquictz d'iceulz comptes, qu'est suivant l'édict fait par le roy de rendre les comptes des octroys dorénavant en la Chambre des Comptes; ensemble auroit porté tous les vieulx comptes, puys l'année mil cinq cens quarante ung, que l'on a commencé rendre comptes audit Paris, jusques en l'année mil cinq cens cinquante troys, pour iceulx faire descharger des souffrances et parties indécises, mises en cocte esdits comptes. »

CC. 1024. — (Portefeuille) : 15 pièces, papier.

1551-1555. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Françoys Coulaud, receveur des deniers communs. — Remboursement de l'emprunt fait par le Consulat en 1542, « pour promptement fournir au Roy LX[m] l. t. », avec assignation de remboursement « sur la

recepte généralle de Languedoc, mesmement sur l'ayde de deux escuz, sur chacune pièce velloux et drap de soye de la magnuffacture de Gennes, entrant en ce royaume. » Parmi les prêteurs ainsi remboursés figurent : Claude de Beaumont, courrier de Lyon ; Anthoine Veyrat « teinturier » ; Pierre du Vergier ; Balthazard Douppes, etc., etc.

CC. 1025. — (Portefeuille) : 5 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1554-1555. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Françoys Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentes assignées par le Consulat sur le revenu des gabelles ; parmi les rentiers figurent : « damoyselle Pierrette de Sez, d'Othun en Bourgogne, vefve de feu noble homme et saige, M[e] Pierre Ailleboust, de son vivant médecin ordinaire du Roy ; » les héritiers du grenetier Jehan Daulhon ; Amé Pouchon, « secrétaire du siège archiépiscopal de Lyon ; » Jehan Mellier, « chantre et procureur général de l'église collégialle de Saint-Nizier de Lyon ; » messieurs Robert Cornier, « presbtre, curé de Malonne, Jehan Gobillet, Benoist Bailly et Jehan Dureaul, presbtres du lieu de Senecey, au nom et comme commis à la desserte de l'oratoyre, de nouvel édiffié en la basse court du chastel et meison fort dudit Senecey, cessionnaires et ayant droict de damoyselle Denise Paterin, femme de hault et puissant seigneur messire Nycolas de Bauffremont, chevalier, seigneur et baron de Senecey, comme héritière de feu noble et puissant seigneur, messire Claude Paterin, en son vivant chevalier, et premier président de Bourgoigne ; » François Salla, capitaine de la ville ; « Simphorien Tholusson, trésorier de l'aulmone générale de Lyon ; » et Thomas de Pierrevive, « receveur du grant hospital, au nom de ladicte aumosne et hospital, ayant droit de Marino Johanne Ramylly ; » Claude de Monteonys; Jehan Ridady, « notaire royal et procureur ès cours de Lyon », etc., etc.

CC. 1026. — (Portefeuille) : 99 pièces, papier.

1554-1555. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Françoys Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers : Catherine Durrel, « vefve feu Grégoire Trente, en son vivant Lucquoys, corratier, habitant de Lyon ; » Gonyn de Bourg ; Guillaume et Jehan Henry, « tuteurs et administrateurs des personne et bien de noble Nycolas Henry, seigneur de Crémieu ; » Guy de Briançon, seigneur de Cizerin ; Joseph de Cambis, seigneur d'Aulvaire ; Jean Perret, Simphorien Buatier, seigneur de Montjoly ; Jacques Dupuy, « cappitaine, chastellain de la ville de Saint Galmyer ; » Mathieu de Vauzelles, « advocat du Roy en la séneschaussée et siège présidial de Lyon ; » Laurens Cappony, procureur de Paule et Anthoine Gadaigne ; Laurens Cappony, « ayant l'accomplimeut des hoirs Thomas Gadaigne ; » Jehan Camus, « secrétaire du Roy ; » Jaques et Philippe Daulhon, « hoirs du grenetier Jehan Daulhon ; Bonyn « le contrerolleur ; » Jehan Cornuti, dit de Capella ; André de la Chapelle ; Françoys de Godeffroy, « chanoine de St-Bernard de Romaus » ; Philibert Gaspard, « seigneur du Breul et du Buisson ; » Geoffroy Baronnat ; « Françoise Bellièvre, dame de Lange ; » François Bernard, seigneur de Chintré ; Riche Richard, « recteur de l'hospital de Notre Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; » Claude Bellièvre, « premier président du Daulphiné ; » Jehan Semeur, « clerc de l'hospital du pont du Rosne ; » André Martin, « prebstre, domestique de l'hospital du pont du Rosne ; » Jean Salla, « seigneur du Rieu ; » Barthélemy Bertholon, « seigneur de Jourson ; » Luxembourg de Gabiano, « seigneur de Vourles ; » Bonne Trye, « femme de M[e] Estienne de Bourg, advocat en la cour ordinaire de Lyon, » etc., etc.

CC. 1027. — (Registre) : 63 feuillets, in-fol., papier.

1555-1556. — Comptabilité. — « Compte huitiesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte des deniers patrimoniaulx et propre dommayne de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte, pour ung an entier commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante-cinq, et finissant le dernier septembre mil cinq cens cinquante-six, ledit compte présenté par devant vous, Monseigneur le seneschal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audit lieu et conseillers de ladicte ville, commis et depputez par icellui seigneur, pour icellui compte examiner et clorre. » — Recettes : reliquat de l'année précédente, garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles du « huitiesme et vingtiesme du vin, aussi des hostelleries et ratelliers ; de la boucherie, bestes vives et droit de tonlieu, au lieu de la gabelle des chevaux ; des bledz, farines, fusterie, revenderie, harengerie et poisson sallé, sellerie, ferraterie, bourlerie, paille, foin, pierre et chault ; de la poissonnerie fresche, canabasserie et corderie, de la grande ferme sous laquelle est comprins la mercerie, espicerie, droguerie de layne et soye, pincterie et bapterie, aussi des ridz, amendes, huille d'olyve, figues, raisins, oranges et aultres fruictz venans du pays bas, ensemble aussy la pelleterie et cordoannerye, espinollerie, papiers, laynes, parchemin et chappellerie ; » recepte du greffe des insinuations des ventes perpétuelles, donations et

testamens acquis du Roy ; cens, serviz, pensions et louages; recettes extraordinaires, rêve cartulaire et impositions foraines. » — Dépenses: (V. les pièces justificatives, CC. 1029-1036.)

CC. 1028. — (Registre) : in-folio, 8 feuillets, parchemin ; 4 cahiers, papier, ensemble, 38 feuillets in-4°.

1555-1556. — Comptabilité. — « Compte particulier des six deniers par livre, levez sur les marchandises entrans en la ville de Lyon, durant l'année finie le dernier jour de septembre mil V^c LVI, pour le payement des souldes des gens de guerre demandées par le roy, lequel ayde auroit esté levé soubz la main de ladicte ville, par le menu, au lieu appelé Douane, par les gens à ce commis et depputez par le Consulat. » — Garbeau des foires de Toussaint 1555, des Rois, de Pâques et d'août 1556.

CC. 1029. — (Portefeuille) : 19 pièces, papier.

1555-1556. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Honoraires de Jehan Royer, « solliciteur pour les affaires et procès de la ville, à la suite du Grant Conseil; » d'Hugues Valentin, « solliciteur des procès et affaires de la ville audit Lyon ; » de Me Humbert Faure, « conseiller général, superintendant des deniers communs des villes de la généralité de Lyon. » — Frais de voyage de Me Estienne Genyn, charpentier de la ville, à Grenoble, et honoraires de Me Méraud Brugel, procureur au Parlement de Grenoble, Claude Brugel, son frère, et Jehan-Claude Mitaillier, sergent royal, et payement de « *trois vidimus* de l'arrest donné par la vénérable Court de Parlement de Grenoble, pour raison des exactions commises par les péageurs d'Anthon et Johannaige (Jonage), contre les marchans amenans et sortans marchandises et vivres en ladicte ville. » — Payement de Jehan Guéraud, « commis par le Consulat, à assister au bureau de la fourayne, avec le maistre des portz, pour faire dépescher les passeportz des marchans, qui acheptent marchandises durant les foyres de ceste ville, pour les transporter hors le royaulme, et tenir le registre desdictes marchandises, enlevées durant la foire de Toussaint dernier passé ; » de Claude Archimbaud, « mandeur du Consulat; » Jehan Genin et Loys Jouvenel, « sergens ordinaires de Lyon, pour avoir vacqué et assisté, chacun jour de sabmedy et aultres jours de marché, aux alles et en la Grenette, à la vente et distribucion des bledz, qu'on aporte vendre en ladicte ville, à ce que les cotaulx, et autres amenans lesdits bledz, eussent à les vendre aux habitans de ladicte ville, et obvier que les boulangiers, revendeurs et regretiers de blé n'arrisquassent et achaptassent lesdits bledz que le paouvre de ladicte ville n'en eust faict provision. » — Gratification à Me Jehan Gravier, notaire royal, secrétaire du Consulat, « pour plusieurs vacations extraordinaires par lui faictes, à cause des souldes des gens de guerre, demandées par le roy, et des subsides mys sus tant sur le vin, louage des maisons que sur la marchandise ; » à Me Jean de la Bessée.

CC. 1030. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier.

1555-1556. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement de « deux covertes, aux armoyries de la ville, baillées à Pierre Cologne, chassemarée de ladicte ville, à la manière accostumée ; » « d'une robbe à la livrée de la ville, fournie à Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs du Consulat. » — Gages de Claude Vende et Jehan Esparron, « commys à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trépassez ; » fourniture d'une « bannière taffetas rouge, aux armoyries de la ville, à Laurens Rave, mandeur du Consulat. » — « Parties de boys et charbon fourny par Philibert Rossel, pour le chauffaige du Consulat, chambre des papiers et des commis à lever le subside des louages, et par Laurent Rave, pour le chauffaige du greffier des insinuations et ses clercz, et chandelles, suivant ce que lui a esté accordé par son bail. » — « Rolle de dépense faicte pour payer et acquieter, par Me Françoys Coulaud, au marguilier et tirecorde de l'église Saint-Nizier, aux manécantant et clerjons de ladicte église pour la grand'messe, et au secrétaire du Consulat pour l'instrument du sindicat; pour un disner le jour et feste Sainct Thomas, appostre, où estoient messieurs les comte de Russy, séneschal, et autres gens du roy et notables de ladicte ville. » — Payement à « Me Nicolas Mellier, advocat, de dix escuz testons, vallans vingt-deux livres, treize solz, quatre deniers tournois, pour avoir faict l'orayson doctoralle dont il auroit esté prié, à cause de ce que l'on ne trouvoit personne que s'en fust voulu charger. » — Parties fournies par Pierre de Tours, libraire, « pour livres, papier blanc, tant pour les commis du vin, marchandise, que louaige de maisons, et reliure pour messieurs les conseillers de la ville et pour le greffe des insinuations; » présent « de deux mil huit cent vingt livres tournois en escuz soleil, faict à monseigneur le mareschal Saint-André, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ladicte ville, et à mons^r de la Bessée, gentilhomme ordinaire de sa

chambre, de deux cent trente-cinq livres tournois en escuz soleil; à Monsr Me Gaspard de Salianis, trésorier des salpestres, de douze l. deux s. t., pour aucunement le gratifier du grant séjour qu'il auroit faict en ladicte ville, actendant le moyen que ladicte ville luy fournist vingt milliers de salpestres, à quoy elle estoit taxée suyvant les lettres du roy. » — « Parties de vin de Taige (? et aultres vins de pays et estrangier, qui ont estez prins pour en faire don et présent au m^e d'hostel, secrétaire de Monseigneur le cardinal de Laureyne, et aultres officiers dudit seigneur passans par ceste ville, revenans de Rome, et à Monseigneur le grand prieur de France, passans par ceste dicte ville, allant à la Court, à ce qu'ilz ayent les affaires de ceste dicte ville pour recommandez. » — « Parties de vin achapté à Nicolas Cormarant, hoste du lougis, où pend pour enseigne *la Gallaire,* à raison de cinq livres l'asnée, duquel a esté fait don et présent à Monseigneur de la Guiche, chevalier de l'ordre et lieutenant général pour le roy au pays de Bresse et Bugey et Veromey, pour plusieurs plaisirs par luy faict à ladicte ville, en laissant et permettant venir en ladicte ville les bledz dudit pays de Bresse, pour la provision d'icelle, nonobstant les deffenses qui avaient esté faictes audit pays de les transporter hors icelluy. » — Parties de vin « offert à Monseigneur de Brissac, et autres princes et seigneurs, passans par ceste dicte ville, pendant le temps qu'ilz y ont séjourné. » — « Fraiz faictz à la venue de messieurs les ambassadeurs des cantons des Ligues, en vertu des lettres myssives du Roy, par lesquelles est mandé les traicter et caresser. » — « Mandement et parties de sire Pierre Nadal et de Raphaël Maleyzieu, pour les vins et confitures offerts à messieurs les Révérendissimes de Lorreyne et de Tournon, et à messieurs d'Urfé et Dumortyer en court. » — « Aulmosne de deux cens livres tournois aux gardien et couvent Saint-Bonaventure de Lyon, pour leur ayder à achapter et faire provision de vivres et aultres choses nécessaires, pour la nourriture et alliment des religieulx, tant du royaulme que estrangiers, qui doibvent assister le quinziesme juing au chapitre général, qui se tiendra audit couvent. »

CC. 1031. — (Portefeuille) : 16 pièces, papier.

1555-1556. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Rolle de despence faicte au moys d'octobre mil cinq cens cinquante-cinq, pour la repparacion de nouveau faicte en une maison, appartenant à l'oustel commung, size près les Carmes, sur les vieulx fossés, près la porte qui solloit estre appellée la Lanterne, pour faire pouser et ressouder ung pillier neufz, en la place de vieulx pillier, de plus grande grosseur, à cause que celluy qui y estoit ja pousé présédent estoit trop mince et mal fondé, aveques aultres tuilles, qui estoient rompues et cassées; pour avoir recouvert sur l'ostel commung; pour avoir fait ausser et lever deux gaynes de forniau, qui sont en la maison ci-dessus, que tient l'hoir Sanson, pour ce que la murallie, que joine à ladicte mayson, que Germain Bret a faict faire neufve, est beaucoup plus aulte que celle, dont, par nécessité, les a fallu ausser; que, aussi, pour faire carrouer et rabiller des fentes, cassures et pertuis, estans en ladicte maison; que, aussi, pour faire recouvrir; » — « au mois de novembre mil cinq cens cinquante-cinq, pour avoir faict plastrir et blanchir de blanc induy an l'oustel commung, pour ce que les ras gasteut tout ce que on mecthoit audit grenier et autres lieux dudit oustel commung; » — « au moys de novembre mil cinq cens cinquante-cinq, pour achapver de massonner la muraille, qu'il a fallu reffaire en la susdicte maison appartenant à l'oustel commung, carrouer, plastrir et abiller les pertuis et fentes desdictes murailles, reffaire deux pannyères de forneau que c'en alloient à bas; » « pour le jeu de paulme d'Esnay, appartenant à la ville et communaulté de Lyon, pour en icelluy faire les codières pierre taille, tout au long dudit jeu, au lieu de celles qui estoient de boys, ja gastées et ruynées; » — « pour le couvert, greniers, court et autres lieux de l'oustel commung; » — « pour la réparation de perseoir, plastrir, blanchir, massonner portes et troux ès allées et court et aultres lieux de l'oustel commung; » — « pour avoir faict reffaire le jeu de paulme d'Enay, assavoir les balletz, lesquelz estoient pourris et gastés, à cause des néges et pluies qui tombent sur lesdictes balles, que, aussi, pour avoir faict massonner les pertuis des traulx, qui sont audit ballet, prenant dans la muraille et faict recarrouver au long des murallies, qui ont estés faictes neufves, pourtant ès coudières au grant ranc dudit jeu; » — « pour avoir faict repavir le jeu de paulme d'Enay, lequel estoit enfoncé et gasté en plusieurs lieux, par quoy l'eau qui tombe audit jeu dormoit et reppousoit dans ledit jeu, aussi pour baisser le carrouement et pierre, où l'eau se pert dans terre au milhieu dudit jeu; que, aussy, pour avoir faict noircir ledit jeu par dedans tout autour ès murailles et balles, ensemble ès pilliers qui soustiennent ledit ballet; » — « pour avoir faict voulter en la grant bocherie, sur les vieux fossés, près la Lanterne, six caves, lesquelles estoient pourries, cassées et rompues; despenses faictes au moys d'apvril mil cinq cens cinquante-cinq, avant Pâques, pour avoir faict ballier des bancs neufz, sur quoy les bouchiers despessent en la grant boucherie, appartenant à l'houstel commung, sise sur les Terreaulx, près la Lanterne, en huit botiques

qui ont esté achaptées par maistre Estienne Genyn, charpentier, chapperotés, reffenduz, mis et pousés en plasse des vieulx, qui estoient gastés et rompus, faict faire des portes de boys sappin aux trappons des six caves, qui ont esté voultées, à cause que celluy qui auparavant y estoit, estoit pourry, rompu et gasté ; que, pour faire mectre des escharrassons, chevilles et poustz, ès lieulx et plasses desdictes botiques, où il estoit nécessaire ; » — « pour avoir faict nettoyer les ayses d'une des maysons appartenans à l'oustel commung de Lyon, que tient à louaige la verrière, size sur les vieulx fossés près la porte de la Lanterne ; que, aussi, pour faire remailler la murallie, près desdictes ayses, tant du cousté de la cave que de ladicte mayson, que deors, pour ce que l'eaue entroit dans ladicte cave à faulte de estre remallié, tant ès journées de masson, à raison de sept solz, de charpentiers, à raison de sept solz également, maneuvres, au feur de cinq solz par jour, clous, crosses, chaulx, sable, charroys, pierre que aultres fraictz. »

CC. 1032. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin, 12 pièces, papier; 5 cahiers in-4°, papier, ensemble 56 feuillets.

1555-1556. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Ordonnance consulaire audit Coulaud de payer « aux procureurs, manans et habitans de Sainct Genys-Laval, Brignais, Givort, Sainct-Anduel, Dargoyre, Riverie, Rive de Gier, Sainct-Chaulmont, Saint-Romain en Jarez, Regny sur Reyn et Saincte Colombe, la somme de mil livres tournois, à eux ordonnée payer par arrest du grand Conseil, pour raison de leur part et portion des souldes, par eulx payées et contribuées avec ladite ville et communaulté, puys l'année mil cinq cens quarante troys. » — Remboursement de l'emprunt fait en 1543 par le Consulat, pour fournir le subside de LX^m l. t. demandé au nom du Roy, par noz seigneurs les chancellier, révérendissime cardinal de Tournon, admiral de France; Mes Guillaume Preudhomme, général de Normandie ; Martin de Troyes, trésorier notaire à la recepte générallé de Languedoc ; le receveur Pierre Tourvéon ; Rome Morin, « marchant libraire ; » — « quittances de ceulx qui avoient bancz en la vielle boucherie Saint-Nizier, des termes Noël MV^c LV et sainct Jehan MV^c LVI. » — Ordonnance du Consulat à François Coulaud, de payer « aux manans et habitans de la Guillotière et mandement de Béchevelleyn, ou à leurs procureurs et scindicz, la somme de neuf vingt troys livres quatorze solz tournois, à quoy sont montez les despens taxez par les commissaires, sur ce depputez, esquelz par arrest du Grand Conseil du Roy, nostre sire, prononcé en icelluy, le vingt sixiesme jour d'octobre mil cinq cens cinquante ung, les eschevyns, manans et habitans de ceste dicte ville ont esté condempnez, envers iceulx manans et habitans dudit lieu de la Guillotière. » — Remboursement « aux procureurs et sindicz du lieu de la Guillotière, de la somme de sept cens livres tournois à eulx convenu et accordé payer, pour les deniers qui avoient estez levez sur eulx, pour les aydes et subsides mys sus et levez par permission du Roy, sur le pied forché et vin entrant en ladicte ville, lequel avoit esté ordonné par ledit arrest du Grand Conseil. » — « Ordonnance de la compensation faicte à l'hospital du pont du Rosne, jusqu'à concurrence de 400 l. t., de la dette de 1,500 l. t., dont il estoit tenu envers le Consulat, en raison de la cession par ledit Consulat aux seigneurs arcevesques, de la maison que fust de feu Pierre Lanet, dont la directe appartenoit à l'hospital saincte Catherine, joinct et uny audict grand hospital du pont du Rosne. » — « Gratification accordée à Me Mathieu de Vauzelles, « docteur advocat de la ville, » pour travaux extraordinaires. — « Mandat de payement aux dames abbesse et couvent de Sainct Pierre les Nonains de Lyon, de troys cens livres tournois, faisant moitié de six cens livres accordées esdites dames, suivant une transaction sur ce faicte et passée, moyennant laquelle elles quictent à ladicte ville la directe et censive qu'elles prétendent sur les pies appensionnées par ladicte ville, sur les foussés de la Lanterne et de la grant place que l'on veult faire, puys ladicte pie jusques au bout du fond de leurdit couvent. » — Remise à Claude Courbellet, « povre homme, lequel avoit esté, par l'espace d'ung an pour le moins, en grant captivité de maladie, estant chargé d'enfants et contrainct de demander l'haulmosne générale, du louage d'un banc à la boucherie de la Lanterne. »

CC. 1033. — (Portefeuille) : 11 pièces, parchemin; 55 pièces, papier.

1555-1556. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : de M. le président Me Claude Bellièvre, et de Loyse Faye, sa femme ; Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne ; » Jehan Semeur, « clerc de l'hospital du pont du Rosne ; » André Martin, « presbtre de l'hostel Dieu du pont du Rosne ; » Amé Ponchon, « secrétaire du siége archiépiscopal de Lyon ; » Jehan Mellier, « chantre et procureur général de l'église collégiale de sainct-Nizier ; » Méry Paris, « presbtre et maistre des clerjons en l'église collégiale St-Nizier ; » messire Robert Cornier, « curé de Mallonne ; » Jehan Gobellet,

Benoist Bailly, Jehan Dureaul, presbtres de Senecey, commis à la desserte de l'oratoire de nouvel édiffié au chastel et maison forte dudit Senecey; » « Catherin Trye, seigneur de Varennes ; » Claude de Monteonys ; Catherine Durret, « vefve Grégoire Trente, en son vivant corratier à Lyon ; » Hugues du Puy, Jacques du Puy, « de Sainct Garmier en Fourestz;» Guy de Briançon, seigneur de Cizerin ; Heleyn de Godefroy, fils de feu Hector de Godeffroy, etc. etc.

CC. 1034. — (Portefeuille) : 94 pièces, papier.

1555-1556. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses de François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Barthélemy Bertholon, seigneur de Jourson ; Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles ; Catherin Trye, seigneur de Varennes ; Bonne Trye, « femme de mons^r m^e Estienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de Lyon ; » « du cappitaine François Sala, héritier de Jehan Sala, son frère, seigneur du Rieu ; » Gonin de Bourg ; Nicolas Henry, seigneur de Crémieu ; Jehan et Anthoine Guilhen, « héritiers de feu noble Michel Guilhen, bourgeoys de Lyon ; » Laurens Cappony, « ayant le compliment et procureur, et au nom de Paul et Anthoine Gadaigne, hoirs Thomas Gadaigne ; » Mathieu de Vauzelles, « advocat du Roy ; » Anthoine Bouyn, « conseiller du Roy et contrerolleur général de ses finances, estably à Lyon ; » Jehan Cornuty, « dit de Capella ; » Jehan et André de la Chapelle ; François Sala ; Philibert Gaspard, « seigneur du Breul et du Buysson ; » Françoise Bellièvre, « dame de Lange ; » Riche Richard, « recteur, et au nom de l'hospital de Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon, ayant droit de dame Ysabeau de Bourges ; » frère Pons Compain, « procureur du couvent des Jacobins de Lyon ; » Jacquette Laurencin, « femme de honnorable homme Jehan Paulat, seigneur de la Tour et de la Porte, » etc., etc.

CC. 1035. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier.

1555-1556. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes et dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Recettes : « certifficat du prouffit des deniers estans en caisse, prouvenuz des subsides du vin et marchandises, baillez à plusieurs personnes avec prouffict ; de la vente de deux chevaulx ramenez par mons^r le receveur de Foretz, Me Jehan Prunier, de la cour, où il estoit allé pour les affaires de la ville ; de la vente d'un basteau des cheynes, du cousté d'Esnay ; de la vente de deux bateaulx vieulx sappin, pourriz et gastez, ostez soubz les cheynes du costé Saint-Georges, à Pierre Vial, batellier ; de ce qui a esté receu des voisins de la fontaine de la Chenal pour ayder à la rabiller. » — Dépenses : gages des conseillers Claude Caron, Girardin Pense, Guillaume Françoys, Guillaume Regnauld, Nicolas Perret, Pierre Sève, pour deux années finies à la Noël 1556 (ces conseillers abandonnent leurs gages à l'hôpital du pont du Rhône) ; de Jehan de la Bessée, procureur général de la ville ; de Pierre Grollier, procureur général ; de Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; de Claude Archimband et Laurens Rave, mandeurs du Consulat. — Honoraires d'Anthoine Sève, Valentin du Caurroy, François Marlhac, Claude Roulet, « advocatz en Parlement, à Paris ; » Geoffroy Trunel, « procureur de la ville en Parlement, à Paris ; » Pierre Pinet, « procureur substitué de la ville ès cours de Lyon. » — « Acord faict avec Guillaume Durant, boucher, des réparations faictes en la mayson qu'il tient à louaige, en la grant boucherie. » — « Certification des bancz qui ont vacqué à la boucherie de la Lanterne, appartenant à la ville, ès termes de Noël mil cinq cens cinquante-cinq, et Sainct-Jehan mil cinq cens cinquante-six. »

CC. 1036. — (Registre) : in-folio ; 110 feuillets, papier.

1556-1557. — Comptabilité — « Compte neufviesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte des deniers patrimonyaulx et propre domayne de la dicte ville seullement, et de la despense sur ce faicte, pour ung an entier, commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens cinquante-six, et finissant le dernier septembre mil cinq cens cinquante-sept, ledit compte présenté pardevant vous, Monseigneur le séneschal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audit lieu, et conseillers de ladicte ville, commis et depputez par icelluy seigneur, pour icelluy compte examiner et clorre. » — Recettes : reliquat de l'exercice précédent, garbeau de l'épicerie ; gabelle du VIIIe et XXe du vin, « aussi des hostelleries et ratelliers de la boucherie, bestes vifves et droits de taulieu, au lieu de la gabelle des chevaulx ; des bledz et farines, fusterye, revenderye et harengerye et poisson sallé, cellerie, ferraterie, bourlerie, paille, foing, pierre et chault ; poissonnerye fresche, canabasserye et corderye ; de la grand'ferme, soubz laquelle est comprinse la mercerie, espicerie, droguerie, de layne, pincterie et bacterie, rits, amendres, huille d'olyve, figues, raisins, orenges et autres fruitz venans du pays bas, ensemble aussi la pelleterie et cordonanerie, espinolerye, pappier, laynes, parchemyns et chappellerie. » — « Recettes du greffe des insinuations des ventes perpétuelles, donations

et testaments, acquis du Roy au proffit de ladicte ville; rève cartulaire et imposition forayne, nouvellement acquise du Roy, en laquelle sont comprins les ports de la séneschaulcée dudit Lyon et pais de Beaujolloys, deppendant de la maistrise des ports; cens, servis, pensions et louages; vente de pensions. » — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 1037-1044.)

CC. 1037. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin; 17 pieces, papier.

1556-1557. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des fonctionnaires : Claude Platet, François Grollier, Hugues Delaporte, Guillaume Henry, François Garin, conseillers; Pierre Grollier, procureur de la ville; Jean Gravier, secrétaire du Consulat; Pierre Vende, Anthoine Gaillard, Jean Esparron, « commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoration des trespassez; » Claude Archimbaud, mandeur du Consulat; Laurens Rave, autre mandeur, « pour avoir porté les vins, desquelz a esté faict don et présent à plusieurs notables personnaiges, passans par ladicte ville. » — Gages de Geoffroy Sève, Jehan Guéraud, Françoys Morand et Philibert Vallynot, « commis à faire la recepte par le menu et contrerolle de la rève et forayne qui se liève en ceste ville, laquelle il a plu au roy remettre auxdits conseillers, pour icelle lever sur les denrées et marchandises sortans hors ladicte ville, pour estre menées et conduictes hors le royaulme, hors la franchise des foyres establyes en ceste dicte ville, et pour faire la certiffication des marchandises sortans de ladicte ville, durant la franchise desdictes foyres. » — Payement à « Françoys Rousselet, recevéur ordinaire du domayne pour le roy, notre sire, à Lyon, de 2,500 liv. t. pour la rève cartulaire et fouraine acquise par la ville. »

CC. 1038. — (Portefeuille) : 23 pièces, papier; un cahier in-4° de 10 feuillets, papier; 4 cahiers in-12, ensemble 44 feuillets, papier.

1556-1557. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Parties de confitures, Malvoysie et muscatz, pour faire don et présens à messieurs les duc de Guyse, prince de Ferrare, ducs de Nemours et d'Aumale, messieurs de Bressat, François Bernardin, et aultres seigneurs passans par la ville de Lyon, allans en Piedmont et Ytalie. » — Payement à Laurent Rave, mandeur du Consulat, du vin dont auroit esté faict don et présent mons^r de la Croix et à mons^r le comte de Vantador, que pour avoir fourny les colacions faictes aux bandes des hacquebutiers et archiers faisans leurs montres par ladicte ville, après avoir abatu leurs papegautz; » autre paiement audit Laurent Rave, « pour avoir journellement faict advancement de deniers à deux maistres faiseurs de pouldre, pour avoir fait visitacion des pouldres de la ville; » « pour le portaige des deniers renduz à mons^r le conte de Vantador, logé à la *Pomme;* pour « le portaige des torches portées aux obsèques de M. le président Bellièvre; » à sire Claude Laurencin, « pour faire peser une des mesures de cuyvre au poids de la ville. » — « Parties de boys et charbon achapté pour le chauffaige du Consullat et chambre des papiers. » — Fournitures faites par Claude de Tours, libraire, au Consulat, notamment pour le greffe des insinuations. — Dépenses de la Saint-Thomas : payement à Me Anthoine de Massoud, « advocat, » de 14 liv. 8 s. t., « pour avoir fait l'orayson doctoralle, le jour de St-Thomas, appostre. » — Payement « au couvent et gardien des Cordelliers, d'une messe quotidienne qu'ilz dient et célèbrent en l'esglise du Sainct-Esprit du pont du Rosne. » — Remise à Laurens Rave, Françoys Bernod et Anthoine de Thalyn, de 100 l. t. sur « la ferme de la revenderye, poysson fraitz et sallé, et aultres dépendances d'icelle à Jehan Jay, forgeur, du louage d'une place joignant le poix des farines vieulx, sur les foussez de la Lanterne; » à la « veufve de Benoist Caillet, bouchier de Lyon, du louage d'un banc à la grand boucherie;» « bancs qui ont vacqué à la boucherie de la Lanterne; » « quittances des pensionnaires de la vieille boucherie Sainct-Nizier, pour les termes Noël MV^c LVI et Sainct-Jean-Baptiste MV^c LVII. » — Recettes : « Compte rendu par le compère Jehan Bouttu, de la recepte de Beaujollois de l'année de janvier 1555 (v. st.), finie décembre 1556. » — Garbeau des foires de Toussaint 1556; des Rois, de Pâques et d'août 1557.

CC. 1039. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier; 3 cahiers in-4°, ensemble 36 feuillets, papier.

1556-1557. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de procès. — Honoraires de Me Pierre Grollier, procureur général de la ville; de Jacques Filleul, Françoys Marlac, Valentin du Caurroy, Anthoine Sève, Claude Boullet, « conseils et advocats de la ville, au parlement de Paris; » Mathieu de Vauzelles, « docteur, advocat et conseil des procès et affaires de la ville, procureur pour la ville de Lyon à la court de parlement, à Paris; » Jehan Roy, « solliciteur des affaires de la ville à la suyte du Grand Conseil; » Denis Garrel, « solliciteur à la suytte du Conseil privé; » Pierre Pinet, « procureur substitué ès

cours de la ville de Lyon ; » gratification à Jehan Chazottes, « clerc de M. le receveur Coulaud, pour plusieurs copies par luy faictes, tant de mémoyres, lettres missives des estatz des officiers du subside du vin, et aultres escriptures qu'il luy a convenu faire ; » payement à « Me Claude Barsuraube, notaire royal, des copies de mémoyres, lettres missives, instructions, quittances et aultres escriptures qu'il luy a convenu faire, puys ung an en ça, pour les affaires de la ville. » — Payement à « Loys le Galloys, huissier, sergent à cheval du Chastellet de Paris, de l'amende de vingt livres, infligée à la ville, pour avoir prius la cause en main pour François Barnod, fermier de la revenderie, harengerie et aultres deppendances, contre Robert Durand, soy disant exempt à cause de la magniffacture des fusteynes ; » — « parties que Estienne Perret a fourny pour messieurs les conseillers et eschevins de la ville de Lyon, pour faire recongnoistre de nouveau le terrier desdits seigueurs conseillers, recteurs de la fabrique du pont du Rosne ; » au même, « pour avoir sommé et pris acte des sommations par notaires des pensionnaires, pour venir recepvoir les sommes de deniers que leur sont deues, particulièrement en la maison commune dudit Lyon. » — Mandement à François Coulaud, de payer « aux dames abbesse et religieuses et couvent du monastère royal sainct Pierre de Lyon, » 300 l. t., « pour reste de la somme de six cens livres tournois en laquelle les sieurs conseillers et Consulat estoient tenuz et obligez auxdictes dames et couvent sainct Pierre, par obligacion et transaction sur ce faicte et passée, receue par le notaire royal, secrétaire dudit consullat, le vingtiesme jour de mars l'an mil cinquante cinq, avant Pasques, et pour les causes contenues en icelle transaction. » « Conseils d'Humbert de Masso à son fils Guyot de Masso, chez sire Jacques Legros, devant l'hostel-Dieu, près le Petit Pont, à Paris. »

CC. 1040. — (Portefeuille) : 7 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1556-1557. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement et aliénation de rentes sur l'hotel de ville : « aux hoirs Me Michel Guilhem, jadis maistre de la monnoye de la ville, et comme ayant droit de Me Manault et Jehan Guillen, docteurs médecins, leurs oncles; » Françoyse de Rubys, « vefve de feu messire Claude Paterin, en son vivant premier président de Bourgongne; » Jehan Ferruz, « marchant à Brianson ; » Barbe Carcande, « vefve de feu Me Anthoine Quérel, en son vivant notaire royal de Lyon ; » Laurens Tixier, « greffier de la Guillotière, » etc., etc.

CC. 1041. — (Portefeuille) : 3 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1556-1557. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement de rentes sur les aides et gabelles à Nicolas de St-Pol « ayant cause de Bastien et Girardin Panse ; » Françoyse Bellièvre, « vefve feu monseigr Me Nicolas de Lange ; » Richard Richard, « recteur de l'hôpital Notre-Dame de Bourgueuf, en la ville de Mascon ; » « frère Pons Companz, procureur du couvent des frères prescheurs, intitullé Notre-Dame de Comfort, de Lyon ; » Thomas de Pierrevive, « receveur du grand hospital du pont du Rosne ; » frère Jehan Monery, « procureur dudit couvent; » « damoyselle Jacquette Laurencin, femme à noble Jehan Paulat, seigneur de la Tour en Jarey, habitant de Lyon ; » « Jehan Thibaud, commis à la recepte de l'haulmosne générale ; » Laurens Cappony, « comme procureur et au nom de sire Paul Anthoine Gadaigne ; Jehan Camus, secrétaire du Roy ; » Claude de Monteonis ; Mathieu de Vauzelles ; Anthoine Bernod, « docteur en droitz ; » Loyse Faye, « femme de monsieur le président Bellièvre, et Catherine Faye, sœurs ; » etc., etc.

CC. 1042. — (Portefeuille) : 8 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1556-1557. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement des rentiers sur les aides et gabelles : Anthoine Bernod, « advocat ès court de Lyon, mary de Catherine Gimbre, veufve de feu Claude Gellas ; » Marguerite Delatour, « vefve François de Grandriz, marchand de Villefranche ; » Philibert Gaspard, « seigneur du Brueil et du Buisson ; » Nicolas Henry, « seigneur de Crémyeu ; » Anthoine Bonyn, « seigneur de Servières, conseiller du Roy et contrerolleur général de ses finances, estably à Lyon ; » Jehan Cornuti, « dit de Capella, banquier ; » Jehan de la Chapelle, « docteur médecin ; » Anthoine Regnaud, « seigneur de Sainct Trivyer ; » « Just, seigneur et baron de Tournon, comte de Roussillon, receveur et gouverneur du coliége édiffié et fondé par monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon ; » Jacques de Grossepierre, « procureur du roy ez baronies de Dauphiné ; » « Melchior Girard, filz et héritier de Honorat Girard, en son vivant marchand d'Ambrun ; » etc., etc.

CC. 1043. — (Portefeuille) : 14 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1556-1557. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement des rentiers sur les aides et gabelles : Paule Anthoine Gadaigne, « bourgeois d'Avignon; » Jean Sala, « ayant cause de Nercys Bertholon; » Gonyn de Bourg; Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles; Françoys Salla, « cappitaine de la ville de Lyon ; » Mathieu de Flotrières; Jehan Semeur, « clerc de l'hospital du pont du Rosne; » André Martin, « presbtre de l'hospital du pont du Rosne; » Jehan Mellier, « chantre et procureur général de l'église collégiale de St-Nizier, de Lyon ; » Méry Paris, « manécantant en l'église collégiale de St-Nizier, de Lyon; » Benoît Bailly, « presbtre, et l'ung des orateurs de l'oratoyre, fondé en la basse cour du chastel et maison forte de Senecey, procureur, et au nom de messire Robert Cornier, curé de Malonne, Jehan Gobillet et Jehan Dureau, prebstres et orateurs dudit oratoyre, » etc., etc.

CC. 1044. — (Portefeuille) : 6 pièces, papier.

1556-1557. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Rolle de despence faicte aux moys de mars, avril et may 1557, pour avoir faict mectre en la grant boucherie des banctz pour les bouchiers, laquelle boucherie est de l'oustel commun, sise sur les vieulx foussés, pousteller le planchier de nouveau dans une desdictes boutiques, sus la cave, qui estoit porry et enfoncé, il (*sic*) mectre des traulx et barres pour fermer les portes en ladicte boucherie, faire planter des paulx sur lesdits fossés en plasse, pour marquer les pies balliés à pension sur lesdits fossés, massonner en ladicte boucherie, oustel commun et autres lieux, pour ledit oustel commun, au feur de 7 sols par journée de charpentier et de maçon. » — « Rolle de despense, faicte pour faire une muraille au long de la grant boucherie, pour faire des boutiques pour les trippiers, faict faire foussez et fondacions et autres murailles et fondacions, faictes hors ladicte boucherie de cousté de Saousne, pour faire aultres boutiques pour lesdits tripiers, achapt de pierre, tuylle, pierre rompue, chault, sable. » — « Rolle de despense faicte au mois de descembre mil cinq cens cinquante-six, pour continuer les repparacions faicte en la chambre, que l'on a fait faire en l'oustel commung de Lyon, pour ceulx qui sont commis à faire les acquis et passeports de la rève et foreine que ce lève audit Lyon ; » — « pour avoir fait faire ung petit fourneau pierre en la chambre basse, sur la court de l'oustel commung de Lyon, où on lève la rève, auquel fourneau a fallu, pour monter sa gueyne qui conduit la fumyère jusques au-dessus du couvert, rompre la muraille pour enfoncer ladite gueyne dedans, la remassonner et plastrer deors et dedans ladicte gueyne. » — « Ordonnance par laquelle il est quieté à Jehan Bault, paulmyer, vingt-cinq livres sur le louaige dudit grand jeu de paulme, près l'abbaye d'Esnay, que, puys trois ans en ça, il auroit convenu réparer et y faire les balletz et galleries de pierre, le nercir et faire autres réparations nécessaires, sans lesquelles ledit jeu estoit du tout inutile, faisans lesquelles réparacions, et auparavant, luy a demeuré ledit jeu de paulme inutil l'espace de neuf moys, sans qu'il y ait faict aucun prouffit. » — « Aumosne faict aux pauvres du meuble prins à feu Estienne Prunet, dit Bergier, pour treize livres, un solz, ung denier, qu'il devoit de reste pour la tour estant sur le portail du Rosne, lequel estoit de trop peu de valleur. »

CC. 1045. — (Registre) : in-folio ; 95 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — « Compte dixiesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre MV^c LVII, et finissant le derrenier septembre mil cinq cens cinquante-huict, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx et du propre domayne de ladicte ville seullement, et de la despence sur ce faicte. » — Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles ; greffe des insinuations ; rève cartulaire et imposition foraine ; « pors adjacens de la séneschaulsée, deppendans de l'acquisition de ladicte resve et forayne ; » « cens, servis, pensions et louages; boucherie Lanterne ; boutiques édiffiées à la place de la vieille boucherie Sainct-Nizier ; » « places mises en pyes despuys la rivière de Saonne et portail Chenevier, tirant le long des murailles de la ville, par dehors, à la boucherie Lanterne, et despuys ladicte boucherie jusques au portail Lanterne ; » « ventes faictes par le Consulat de pensions à raison de neuf, huict, dix pour cent sur le revenu des gabelles et greffe des insinuations, acquis du Roy, et autres deniers communs pour subvenir aux affaires de la ville. » — Recettes extraordinaires : « laoudz deubz à la ville ; » « recepte tant du principal que proffit, des trente-sept mille livres tournoys empruntez de plusieurs particulliers, dont recepte est faicte cy devant, pour parachever les deux cent mil livres, baillées au Roy sur le subside de six deniers tournois pour livre, que de ce

que est deu de trop, avancé sur ledit subside jusques le derrenier décembre mil cinq cens cinquante-sept, puys lequel temps ledict sieur l'a remys à ladicte ville, moyennant lesditz deux cens mil livres tournois. » — Dépenses: (v. les pièces justificatives CC. 1047-1057.)

CC. 1046. — (Registre) : in-folio ; 40 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Double pour partie du registre précédent.

CC. 1047. — (Portefeuille) : 22 pièces, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des fonctionnaires et employés du Consulat: Anthoine Camuz, Claude Raverie, Lyonnard Pournaz, Jacques Bournicard, conseillers (lesquels font abandon de leur traitement à l'Aumône générale et à l'hôpital de Lyon); Jehan Gravier, secrétaire du Consulat; Pierre Grollier, procureur général de la ville; Gabriel Russy, « contrerolleur des deniers communs, dons et octrois; » Humbert Faure, « général superintendant des deniers communs, dons et octroys ; » Georges Sève, « commis à faire la recepte par le menu de la rève et forayne ; » Jehan Guéraud, « contrerolleur; » Guillaume Durant, « commis à faire les certiffications durant la franchise des foires ; » « François Morant, « commis pour faire les brevets et certiffications des marchans, qu'il veoit marquer aux marqueurs durant la franchyse des foyres, adressans aux officiers de la forayne qui font les certifficacions ; » Philibert Valinot et François Fonda, « marqueurs ; » « les officiers magistratz tenans le siége présidial ; » Claude Archimbaud et Laurens Rave, « mandeurs du Consulat ; » Pierre Vende et Anthoine Gaillard, « commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en commémoracion des trespassez. »

CC. 1048. — (Portefeuille) : 13 pièces, papier ; 1 cahier in-4° de 10 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Certiffication de ce que le jeu de paulme d'Esnay, appartenant à la ville et tenu à louayge par honnorable homme Jehan Bault, paulmyer, habitant de Lyon, à la feste Nativité Sainct-Jehan-Baptiste mil cinq cens cinquante-huit. » — « Certiffication des bancz qui ont vacqué à la boucherie de la Lanterne, appartenant à la ville, ès termes Noël MV^c LVII et Sainct-Jehan-Baptiste MV^c cinquante-huit. » — « Quictances des propriétaires des bancz de la vieille boucherie St-Nizier. » — Remise « à Anthoine Granjehan, ryveran sur le Rosne, de troys l. t. sur ce qu'il doibt du louage de la tour, estant sur le portail du Rosne, en considéracion de ce que l'on s'est aydé de ladycte tour, pour faire la garde jour et nuict, pendant que les ennemys ont estez en la Comté et pays de Bresse, encoures qu'elle fust à son louage ; » remise à « Jean Bault, paulmyer, de douze l. 10 solz t., sur le louage du grand jeu de paulme d'Esnay, qu'il a tenu à louage de ladicte ville, pour aucunement le récompenser de ce que ladicte ville auroit occupé et empesché ledit jeu de paulme et le jardin y estant, pour faire salpestres pour ladicte ville. » — « Rolle de despence, faicte au moys de septembre mil cinq cens cinquante-huit, pour avoir faict mestre des plotz servant aux bancs pour coupper la chair des bouchiers en la grant boucherie, sur les vieulx fossés appartenant à l'hostel commun de ceste ville. » — « Rolle de despence, faicte au moys de juillet mil cinq cens cinquante-huict, pour avoir faict recouvrir sus le couvert de la mayson que tient Lyonnard le cordaunyer, appartenant à l'oustel commun de ceste ville de Lyon, size ladicte mayson sur les vieulx fossés, près là où solloit estre la porte de la Lanterne, et sus celle que tient le verrier, tout joignant, et aussy sur le couvert où est l'artillerie de la ville, aux Cordelliers, à raison de 7 s. par journée des recouvreurs, et de 5 s. par journée de « maneuvres » — « Parties de la despence de vivres faicte par Claude Archimbaud, à Villorbanne, à monsieur le conseiller Rabot, et autres commissaires, députez de la Court de Parlement du Dauphiné, à la visitacion des foussez que les communes de Miribel, Neyron et aultres avoyent faicts pour faire détourner le Rosne du costé de Bresse au costé de Dauphiné. » — « Parties et fraiz fourniz par Me Claude Brunier, chastellain de Vaulx, tant pour voyages par lui faictz à Grenoble, et par devers Monsieur le comte de Clermont, lieutenant au gouvernement du Dauphiné, pour avoir provision pour faire combler une tranchée, faicte le droict de Vaulx, par ceulx du mandement de Miribel de Bresse, pour divertir le Rosne de son cours accoustumé, que pour aller sur le lieu avec ung conseiller de la court dudit Grenoble, pour faire vene de lieu de ladicte tranchée. »

CC. 1049. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier; 6 cahiers in-4°, ensemble 43 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des de-

niers communs. — Frais de voyage de Me Pierre Grolier, procureur général de la ville « par ordonnance du Consulat en court, en la compagnie du sieur Françoys Guérin, pour plusieurs affaires, mesme pour le fait des soixante mil esculz, que le roy demande à la dicte ville par forme de prest. » — « Parties fournies par Me Jehan Royer, solliciteur au Grand Conseil, pour les procès et affaires de la ville; » payement « à deux secrétaires de M. de Morvilliers, évesque d'Orléans, de plusieurs expéditions par eulx faictes, pour ladicte ville, par commandement dudit sieur d'Orléans, estant ycy depputé pour les affaires du Roy en ladicte ville; » payement à « Jehan de Villeneufve, Jehan Chevallier et aultres sergents royaulx, des exploitz et commandemens par eulx faictz à plusieurs foys au Consullat, pour le payement des souldes des gens de guerre, à cause que ladicte ville n'avoit deniers, et estoit contraincte prendre argent à intéretz pour le payement desdictes souldes, pour éviter emprisonnement; » payement de « trois vidimus escriptz en parchemin, signez par deux notaires, et seellez du seel royal estably à Lyon, l'ung des lettres patentes, par lesquelles le Roy a déclaré exemptz les conseillers, eschevins de la ville, de la somme de deux mil cinq cens livres tournois, à laquelle ilz ont esté coetisez pour la présente année, pour les fortifficacions des villes de frontière du royaulme; l'autre des lettres patentes par lesquelles le Roy a ordonné estre proceddé à la levée du revenu des gabelles, acquises au prouffict de ladicte ville du Roy, nostre sire, et l'aultre des lettres patentes par lesquelles est permis auxdits conseillers, eschevins de la ville de Lyon, prendre, cueillir et lever sur chacune botte ou queue vin de pais, entrant en ladicte ville, trente solz tournois, et pour chacune botte vin estrangier, quarante solz tournois; » — payement des quatre vidimus, « l'ung de la vente des gabelles, passée par le Roy, et messieurs ses commissaires à ce députez, au prouffit de ladicte ville; l'aultre des ratiffications faictes par le roy de ladicte vente, et les autres des lettres patentes du Roy, nostre sire; de déclaration que ledit seigneur ne vouloit et n'entendoit lesdites gabelles estre baillées à ferme aux plus offrans et derreniers enchérisseurs, par messieurs les esleuz, ains que messieurs les conseillers eschevyns jouyront de la vente à eulx faicte par ledit seigneur Roy, sellon sa forme et teneur. » — « Payement à sire Symphorien Tellusson, marchant de Lyon, de 150 escuz soleil, pour son remboursement de semblable somme, qu'il auroit fourny, à la suytte de la court, à Me Pierre Grolier, procureur général de la ville, y estant pour survenir aux affaires de ladicte ville; » payement à « Me Claude Barsusaube, notaire royal, de plusieurs copies de mémoyres, lettres missives, instructions, quictances et aultres escriptures, qu'il luy auroit convenu faire, tant à cause de la grand cherté de bled, qui auroit esté en ladicte ville, que pour le grand bruict de guerre qui auroit esté en icelle. » — Remboursement du prêt fait à Paris par Jehan et Mathieu Maleyzieu, marchands de Lyon, à Me Pierre Grolier, procureur de ladicte ville. — Expédition d'un « contrat de vente, passé par messieurs les commissaires sur les équivallens de Lyonnois, le Puys et Mende, pour les quarante mil escuz, prestez au Roy au denier douze, que pour l'expédition de l'obligation, par noz passée des deniers de la communauté, pour l'asseurance des quatre vingt mil escuz, prestez au Roy par certains marchans de Suysse, ensemble le garde domaige, que le Roy, ou bien messieurs les conseillers ont passé, lequel ilz ont promis faire ratiffier audit seigneur. » — Transaction entre Guillaume Chazottes, « marchant de Lyon, » et le Consulat, le 16 décembre 1557, par laquelle, pour la somme de 900 l. t. « icelluy Chazottes a renoncé au prouffict desdits sieurs conseillers et de Jaques Gimbre, voyeur de la ville, aux lettres de provision qu'il avoit obtenues du Roy, nostre sire, de l'estat et office de voyeur de ladicte ville, et au procès, qui, pour raison dudit office, estoit pendant en la court de parlement, à Paris. » — Payement à « honorable homme Robert Tricault, marchant fustanier, citoyen de Lyon, de cent l. t. de despens par luy souffertz et soubstenuz, et à luy adjugez par arrest de la court des aydes de Paris, en certain procès qui a esté pendant et déciz entre les conseillers, propriétaires des aydes et gabelles ayant cours en ladicte ville, acquises du Roy, nostre sire, ayant prins en mains pour Françoys Bernod, leur fermyer, de l'imposition et gabelle de la revenderie, harengerie et aultres, ayans cours en ladite ville, appelans de messieurs les esleuz de Lyon, d'une part, et ledit Robert Tricault, inthimé, d'aultre, prononcé ledit arrest le deuxiesme jour de may mil cinq cens cinquante-six; » « vidimus des lettres patentes du Roy, par lesquelles il declaire les habitans de Lyon mécanyeques, gens de mestier, n'estre contribuables au subside de quatre escuz d'or soleil, que Milan Caze, commys à faire la recepte généralle pour le Roy à Lyon, contraignoit indifféremment au payement desdits quatre escuz soleil; » — « parties deues à Jean Croppet, greffier en la séneschaulcée de Lyon, et à ses clercs, Me Rambert de Sainct-Pol, et aultres, par messieurs les conseillers, eschevins de la ville de Lyon. » — Honoraires et frais de Mes Claude Boulet, Anthoine Sève, Valentin du Caurroy, Françoys Marlhat, Jehan Filleul, « advocatz en parlement, à Paris; » de Geoffroy Trunel, procureur en Parlement; de Pierre Pinet, « procureur substitué de la ville ès cours de la séneschaulcée de Lyon; » de Me Mathieu de Vauzelles, « docteur advocat et conseil des procès et affaires de ladicte ville; » de Hugues Valentin, « solliciteur des procès et affaires de la ville; » Lambert Pinet, « docteur ès droict, advocat ès cours de Lyon. »

CC. 1050. — (Portefeuille) : 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Mandement du Consulat, pour rembourser aux habitans de Chazey la somme « de soixante dix huit livres, dix solz, dix deniers tournois, par eulx fournie, pour leur coete et portion de la soulde de l'année mil cinq cens cinquante sept, demandée par le Roy sur la ville de Lyon et villes clauses du pays de Lyonnoys, de laquelle somme le Consulat fut tenu les en acquitter, suyvant ung contract fait avec eulx, pendant que le subside de six deniers pour livre sera continué pour le payement des souldes. » — Location à s^r Guillaume Regnaud, « bourgeoys de la ville, d'ung grand magasin, au lieu de St-Vincent, pour serrer les marchandises venans par eau, actendans qu'elles aient acquicté le subside de six deniers pour livre. » — Payement « à sieur Françoys Guerin, bourgeoys de Lyon, d'ung grand livre de raison et aultres livres et papiers, pour tenir le compte et registre de ceulx qui ont fourniz les deux cens mil livres tournois, moyennant lesquelles le Roy, nostre sire, a remys le subside de six deniers pour livre que se liève en ladicte ville. » — Location à Claude Boytier, « marchant de la ville, de la maison appelé Dohanne, où se liève le subside de six deniers pour livre. » — Vidimus « du contract de la continuation du subside de six deniers pour livre, passé par MM. de Grignan et de Voulzay, » et de la ratification dudit contrat par le Roy, frais d'expédition de ces deux vidimus. — « Compte des fraiz d'un voyaige faict par seigneurs Guillaume Henry, et Anthoine Camuz, conseillers eschevins de la ville en court, par devers le Roy, nostre sire, et noz seigneurs de son conseil privé, tant pour le fait du party des deniers, que le Roy demandoit sur le subside de six deniers pour livre, que pour plusieurs aultres affaires de ladicte ville. » — «Gages de Me Françoys Guérin, marchant de Lyon, pour tenir le compte et registre de ce qu'est deu aux marchans, qui ont mys deniers sur le party de deux cens mil livres, assignez sur les six deniers pour livre. » — « Quittances du prest de l'année MV^c XLVI, de ce que en a esté remboursé en l'année finissant le derrenier septembre MV^c LVIII, » aux « heoirs Jehan Bellièvre ; » au général Nery Duboys, aux « heoirs Me Françoys Guilhem, à M. Gabriel de Silvas, à monsieur le lieutenant du Peyrat, à Luxembourg de Gabiano, Jacques de la Roue, procureur, Nycolas Grillet, seigneur de Bessay, » etc., etc.

CC. 1051. — (Portefeuille) : 9 cahiers in-8°, ensemble 72 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Estat des gaiges des commis à recevoir, contreroller et faire payer par le menu l'ayde et subside de six deniers pour livre, mis par permission du Roy, nostre sire, sur toutes denrées et marchandises entrantz dans la ville de Lyon et fauxbourgs d'icelle, lesquelz gages ont estés conveuuz et accordez par messieurs les conseillers de la ville de Lyon, auxdits commys et à chascun d'eulx, pour les causes après déclaréez, et ordonné iceulx estre payez en fin de chacun moys, du 1er janvier 1557 (v. st.) au 30 septembre 1558. » — « Noms des commis et de leurs fonctions : Henri Sève, « commys à recevoir par le menu ledit ayde et subside ; » Denis de Charron, « commys pour ayder à faire ladicte recepte dudit ayde ; » Guillaume le Moyne et Claude Livet, « commys à tenir le contrerolle de ladicte recepte, et livre et registre de toutes les marchandises qui payent ledit ayde ; » « Jehan Guibert et Phillibert Mareschal, commys pour concierges dans la douanne, à la charge de bien et fidellement garder les marchandises que y seront menées, et d'icelles rendre bon compte et reliqua ; » Robert Doy, « concierge de la doanne du Roy, pour avoir l'œil que les marchandises, qui sont menées à ladicte doanne du Roy, qui n'y doibvent rien, payent et acquictent ledit subside de six deniers pour livre ; » Floride Ponchon et Philippe Guichard, dit Rambaud, « commys pour visiter et peser les marchandises entranz en ladicte ville ; » Philibert Wy, Flory Jourdain et Pierre Chalvet, « gaigne deniers, commys pour retirer les marchandises et les mectre dans ladite douanne ; » Jehan Guéraud et Pierre Barbazan, « commys et gardes pour tenir registre de toutes les marchandises qui entreront par la porte du Rosne, envoyer doubles tilletz de chacun, conduire l'un aux concierges et l'autre aux contrerolleurs de ladicte doanne ; » Pierre Tacon et Jacques Tyesse, commis au même emploi « à la porte de la Lanterne ou Sainct-Marcel ; » Claude de la Mer, dit Robin, et Michel Micollier, « à la porte Sainct-Just ou de Farges ; » Ennemond Mareschal « à la porte Sainct-Georges ; » Françoys Girod et Maurice Humbert à la porte de Pierre-Scize ; Jehan Basque et Estienne Chastel, « le long de la rivière de Saonne, depuys Pierre-Scize jusques au pont ; » Charles Fert et Claude de Laval, « commys et gardes sur la rivière de Saonne, depuys Esnay jusques au pont ; » Françoys Falco, « dit Quidort, pour avoir la nuit veiglé, pour prendre garde que aulcun basteau n'aye à se deschargier

sans acquicter; » Jehan Souppe, « commys à prendre garde à la Guillotière, que aulcune marchandise ne se descharge là en fraude dudict droit d'entrée ; » Pierre Peschet, « pour avoir vacqué continuellement à la grand foulle des affaires, durant toute la foyre des Roys derrenière passée. »

CC. 1052. — (Portefeuille) : 34 pièces, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes et dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Recettes : vente de la « mayère couppée au broteau de la ville ; » de « la besche qui servoit aux cheynes du costé Pierre-Scize, laquelle estoit toute pourrye, à Loys Dombein ; » versement fait à François Coulaud, par « sire Alexandre Carcaillon, trésorier des salpestres, pour la vente des ustensilles boys, qui avoient esté acheptez par la ville, pour les ouvriers des salpestres, qui auroient travaillé pour ladicte ville; » vente « d'ung cheval moreau, ramené de Bourgoigne par sire Jehan Guéraud, revenant de faire achapts de bled pour la ville. » — Présents en numéraire, velours et confitures, offerts par la ville à M. de Vozey, « m^e^ des requestes, » à son secrétaire, à mons^r^ de la Vaure, « gentilhomme de mons^r^ de Grignan, » et à m^r^ de Grignan, sur le profit réalisé par la ville au change de 37,000 l. en « testons et royalles. » — Payement fait par Laurent Rave, mandeur du Consulat, à Etienne Fay, fondeur, de « quatre marques cuyvre, aux armes du Roy et de la ville, pour marquer les balles, au feur de XVIII s. pièce ; » — « d'ancre et pinseau, comprins ung thupin, pour mectre ledit ancre, pour marquer les balles ; » — « du ferraige de la banque, où on faict la recepte de la rève forayne, dont les ferrementz estions tous rompuz, et pour faire un petit buffet, pour mectre les certiffications en foyre. » — « Parties des livres papier, fourniz par Me Jaques Croset, libraire de Lyon, pour la refve et forayne. » — « Parties fournyes par Simon Groz, libraire, pour la rève et forayne des acquis imprimez, livres et papier blanc. » — « Parties fournies par Magdeleine Thoisset, vefve feu Pierre de Tours, libraire ; » — et par « Me Jehan Lhomme, pour avoir reserré et joinctz les postz de la chambre basse, où se reçoit la resve et forayne, qui s'estoient fectées. » — Payement de 14 l. 8 s. t. à Me Jacques Dupuy, « principal du collège de la Trinité, pour avoir faict l'oraison doctoralle le jour de Sainct Thomas ; » du marguillier et tirecorde de Sainct-Nizier, pour avoir sonné la grosse cloche pour assembler le peuple, manecantans et clerjons de ladicte église, pour une grand'messe, dicte et cellébrée en la chapelle Sainct-Jacques : du secrétaire du Consullat, pour l'instrument du sindicat; » aux « gardien et couvent de Sainct-Bonaventure de Lyon, de 30 l. t. pour la messe journelle et ordinaire, dicte et célébrée par les religieux dudict couvent, en la chapelle du Sainct-Esprit du pont du Rosne, en l'honneur du fondateur dudict pont. » — Vin fourni par Laurent Rave et offert à « plusieurs notables personnaiges par ceste ville, et à messire les présidentz de Daulphiné, à ce qu'ilz ayent le procès, intenté contre le seigneur de Joannaiges, pour recommandé. » — Don fait par la ville à mons^r^ Dumas, « contrerolleur général des postes, de vingt-cinq escuz soleil, vallans soixante livres tournois, à luy ordonnez, en considération de ce qu'il n'auroit riens eu, puys quatre ans en ça, du don qui luy auroit esté acoustumé bailler, et à ses prédécesseurs contrerolleurs des postes, qu'estoit une portugaloyse, pour faire tenir diligemment et seurement les pacquetz de la ville, tant de ceulx qui sont envoyez à Paris et en court aux depputez de la ville, que ceulx qui sont envoyez par deçà. » — « Parties des vins qui ont esté présentez, par le commandement de messieurs les conseillers, par Claude Archimbaud, mandeur du Consullat, à messeigneurs le maréchal de Brisac, de Grignan, président de Birague et président du Dauphiné. » — Payement à « Barthélemy Molle, marchant de Lion, de deux quarteaulx malveysie. » au prix de 41 l. 8 s. t., « pour faire don et présent, avec des confitures, à plusieurs messieurs du Conseil privé. » — « Parties des torches, fournyes par Phylippe Guichard, appoticaire de Lyon, pour messieurs les conseillers, eschevins de la ville et communaulté de Lyon, tant pour servir aux obsèques et fraictz funéraires de feu m^r^ Laurencin, de mons^r^ le président Bellièvre et de Nicollas Perret, Georges de la Tour, Jehan Seneton, que pour conduire les conseillers eschevins de nuict, allantz et venants pour les affaires de ladicte ville. » — « Partyes de boys et charbon, achapté pour le chauffaige du Consullat et chambre des papiers. » — Mandat de vingt et une livres, « pour la fasson d'un tableau des évangilles, enluminé d'or et d'azur, enchassé en boys noyer, pour faire faire les serments au Consullat ; » de 24 l. t. à Jaques Brunet, « docteur piedmontois, en faveur de ce qu'il a fait plusieurs descriptions des antiquitez de la ville de Lyon. » — Achat fait par le Consulat, à Hugues Thibaud, « marchant de St-Estienne-de-Furant, et Pierre Jacob, forgeur dudict St-Estienne, de cent quarante hacqueboutz à croc de fer, avec leurs affustz et moulles nécessaires, du calibre et de la façon et sorte d'ung arqueboutz, qui a estée marquée par les parties, avec le bourrelet devant, lesquelles seront essayées à double charge, bonnes et suffisantes, à dicte de maistre à ce expertz, lesquels ils promectent rendre bien et deuement faictes et parfaictes, audit Lyon, dans l'hostel commun. » — Fourniture d'une « bannière taffetas aux armoyries de la ville, » au nouveau trompette de ladite

ville, du coût de 6 l. 2 s. t., « tant pour le taffetas rouge, que pour les cordons et franges soye, et pour avoir faict paindre et mectre les armoyries de ladicte ville en ladicte bannière en argent blanc. » — Robes à la livrée de la ville, fournies à Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs du Consulat.

CC. 1053. — (Portefeuille) : 76 pièces, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Bonne Trye, femme de mons^r Me Estienne de Bourg ; Luxembourg de Gabiano, seigneur de Vourles; Henri, Balthazard et..... de Gabiano, héritiers feu Luxembourg de Gabiano ; Laurent Tixier, greffier de la Guillotière ; Françoise de Mornay, femme de noble Claude de Bourges, s^r de Myons ; Pelonne de Bouzin, dame de Champs ; Jehan Perret, « marchant joiallier à Lion ; Loyse de Taillemont, « mère tutrice de Estienne Guillet, fils de feu Me Gaspard Guillet, en son vivant docteur ès droitz et lieutenant du Conservateur des privilèges royaulx des foires de Lyon ; » Laurens Capponi, « ayant le gouvernement et administration des affaires des héritiers de feu Thomas Gadaigne ; » Cosme Martelli, « procureur de nobles Guillaume et Thomas Gadaigne; » Mathieu de Vauzelles; Jehan de la Chapelle, « docteur médecin ; Antoine Barnoud, « docteur ès droitz ; » Françoise Bellièvre, dame de Lange ; Richard Richard, « recteur de l'ospital Notre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; » Jean Morel, « commis à la recepte des deniers de l'haumosne générale de Lyon ; » — « frère Jehan Monery, procureur du couvent de Nostre Dame de Confort ; » Jacquette Laurencin, « femme à noble homme Jehan Paulat, seigneur de la Tour en Jarez:» Loyse Faye, « pour et au nom de Jehan et Pompone Bellièvre, ses enfants ; » Catherine, seur de Loyse Faye ; Thomas de Pierrevive , « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne ; » Jehan Semeur , « clerc de Lyon ; » André Martin, « presbtre domestique de l'hospital du pont du Rosne ; » Jehan Ponchon, « curé de St-Georges, de Lyon ; » Jehan Trunel; Jehan Mellier, « chantre et procureur général de l'église collégialle de Saint-Nizier ; » Meri Paris, « presbtre et chanoyne de l'église collégialle Sainct-Nizier; » Magdeleyne Archimbaud, « veufve de feu maistre François Cotereau, en son vivant notaire royal, citoyen de Lyon ; » Loys Girard, clerc à Lyon ; Jehan Ridady, « ayant droit des prébendiers de Senescey ; » dame Barbe Carcande, « vefve de feu Me Antoine Querel, notaire de Lyon, » etc.

CC. 1054. — (Portefeuille) : 53 pièces, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Claude de Monteonys ; Françoise de Rubys, « vefve de feu messire Claude Paterin, en son vivant chevalier, seigneur de Vareilles, et premier président de Bourgongne ; » Jehan Ferruz, « de Brianson; » Bernard Storoffy; Melchior Girard, « marchant d'Ambrun ; » Pierre Sève ; Just de Tournon, « seigneur dudit lieu, comte de Rossillon, recteur du colliége édiffié et fondé par monseigneur le révérendissime cardinal de Tournon ; » Antoine de Grossepierre, marchant de Buys, en Dauphiné ; » Monsieur de Villeneufve, « gouverneur de Montpellier ; » Jaquelyne Pont, « femme de Jehan de la Place, charpentier de Montbrison ; Pernette de Setz, « d'Autun, en Bourgoigne ; » etc., etc.

CC. 1055. — (Registre) : in-folio, 52 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — « Compte particulier de maistre François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, des recepte et dépense par luy faicte à cause de l'aide et subside de six deniers par livre, octroyé lever par le roy, sur toutes denrées et marchandises entrans en ladicte ville, durant huict années, commençans le premier janvyer mil cinq cens cinquante sept (v. st.), moiennant deux cens mil livres tournois, fournies audit seigneur, prinses de plusieurs particulliers, esquels a esté passé rente sur ledit subside, avec prouffit de douze pour cens, ledit compte servant pour ung ans et ung mois, commençant le premier janvier mil cinq cens cinquante sept, finissant le derrenier décembre mil cinq cens cinquante huict. » V. les pièces justificatives CC. 1056-1057.

CC. 1056. — (Portefeuille): 2 pièces parchemin; 40 pièces, papier; 4 cahiers in-4°, papier, ensemble 36 feuillets.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par François Coulaud receveur des deniers communs. — Recettes : « certifications délivrées par Guyllaume Le Moyne et Claude Lyvet, commis et ayant charge de contreroller les marchandises, qui se acquittent à la doanne de ladicte ville, » des sommes à verser entre les mains des préposés à la recette du subside

de six deniers pour livre : Henry Sala, Henry Clerc, Henry Sève. — Quittances données par « Françoys Rousselet et Simphorien Buatier, receveurs ordinaires du dommayne pour le roy, nostre sire, à Lyon, » au Consulat, de la ferme de la rêve, cartulaire et foraine par lui acquis du roi. — Emprunt fait par la ville à César Gros, ayant droit de Galliot Franchotty. — Garbeau des foires de Toussaint 1557, des Rois, de Pâques et d'août 1558.

CC. 1057. — (Portefeuille) : 57 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 20 feuillets, in-4°, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers dont les pensions « sont assizes sur le subside de six deniers pour livre : Israël Minkel et George Aubrech, compaignons, marchans allemandz, demeurans à Lyon : » Jehan Moret, « commis à la recepte des deniers de l'haulmosne généralle de Lyon ; « Estienne Mussio, « marchant de Bresse ; » Claude Raverie ; Philippe Bonacorcy ; Laurens Charles, « esleu de Lyonnois ; » Jehan Camuz, « secrétaire du roy ; » Benoist et Mathieu Sève ; Léonard Spina ; Jehan Levin, « esleu de Lyonnois ; » Balthazard Douppes ; Guillaume de la Tour, « conseillier du Roy et receveur général de ses emprunctz et dons gratuictz à Lyon ; » Laurens Tixier « greffier de la Guillotière. » etc., etc.

CC. 1058. — (Registre) : in-4°, 41 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Débatz des comptes fournis par messieurs l'archevesque, doyen, chanoine et chappitre de l'église de Lyon, sur le Xe compte que rendoit Me François Coulaud, receveur des deniers communs en la ville de Lyon, par devant messieurs de la chambre des comptes, à Paris, l'an MV^c LVIII. » Le clergé reproche au Consulat le secret et la faveur dans l'adjudication des impôts, même les pots de vin ; de ne pas faire faire les réparations du pont du Rhône « par prix faictz et au rabais, » mais de les payer sur des rôles ; d'exagérer les dépenses d'entretien dudit pont ; d'imputer sur les octrois des dépenses qui doivent être faites sur les deniers communs ; de « prendre ceste grande entreprise de desmolir, chacun an, une partye d'un couvent, demandant sans raison, ny occasion, grande somme de deniers pour avoir faict abatre, la présente année, la muraille du grand cloistre des Cordeliers de Sainct-Bonaventure et partye de leur verger, pour mectre en place publique, et avoir prins le derrière dudit couvent pour faire une place publique, pour aller le long de la muraille de ladicte ville en temps de nécessité ; d'avoir faict une tranchée dans le fossé, pour garder de passer dans le jeu de la harquebutte, lequel est au lieu et place où solloyent estre les vieux fossez, lesquels font en partie mectre en maison, et en partye places publiques, la plupart duquel lieu appartient auxdits seigneurs demandeurs, comme haultz seigneurs justiciers et directz ; » etc., etc., tout le compte, recettes et dépenses, est ainsi examiné article par article, et des objections sont formulées à peu près à chacun.

CC. 1059. — (Registre) : 110 feuillets, in-folio, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — « Compte onziesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre mil V^c LVIII, et finissant le derrenier septembre mil cinq cens cinquante-neuf, contenant la recepte des deniers patrimoniaulx, et du propre dommaine de ladicte ville seullement, et de la despense sur ce faitz. » — Recettes : (V. les recettes des années précédentes.) — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 1061-1065.)

CC. 1060. — (Registre) : 82 feuillets, in-folio, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — « Compte particulier de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon des receptes et dépences par luy faistes, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, pour treize moys commençans le premier janvier MV^c cinquante-sept (v. st.), finissant le derrenier janvier ensuivant MV^c LVIII (v. st.) » (V. les pièces justificatives CC. 1066-1069).

CC. 1061. — (Portefeuille) : 31 pièces, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des officiers du Consulat : de Claude Laurencin, seigneur de Riverie ; Guillaume Clavel ; Cézard Gros ; Claude Gella, Claude de Bourges, conseillers ; Claude Archimbaud et Laurens Rave, mandeurs du Consulat ; de Pierre Vende et Anthoine Gaillard, « commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, à Lyon, en commémoration des trepassez ; » de Jehan Guéraud, « commis à tenir le

contrerolle de la recepte des droictz de la refve et fourayne, qui se liève en l'hostel commun, remyse par le Roy à la ville : » de Guillaume Duran, « qui auroit faict la recepte pour le menu de ladicte rève et fourayne, en l'absence par malladie, et après le trespas de feu Geoffroy Sève, jadis commis à ladicte recepte ; » Michiel de Bourges, aussi « commis à ladicte recepte ; » Françoys Morant, « commis à faire les brevetz et certiffications des marchandises qu'il veoit marquer aux marqueurs, durant la franchise des foyres, adressans aux officiers de la fouraine, qui font les certiffi-cassions : » Philibert Valinot et François Soulda, marqueurs ; Claude Gravier, secrétaire du Consulat ; Pierre Grolier, procureur général de la ville : Pierre Pinet, « procureur substitué de la ville ; » Jacques Filleul, François Marllac, Valentin du Caurroy, Anthoine Sève, « advocatz de la ville en parlement. » — « Fraiz faictz et despense fournye par Guilaume Durant, commis pour le faict de la rève cartulaire et fouraine, pour avoir payé à maistre Faye, fondeur de Lyon, quatre marques neufves, deux aux armoyries de la ville, deux aux armoyries du Roy, nostre sire, pour servir à marquer les fardeaulx, balles et pacquetz sortans hors la ville franchement, durant la foyre ; » à M. François Soulda, « l'ung des marqueurs, de l'encre et des pinceaulx; » à Estienne Faye, « autre marqueur, trois moulles de boys, comprins les portz, charroys et estreinaige, et une serrure pour le petit buffet, faict de nouveau pour tenir les livres de recepte, appointements, cautions et certificacions ; » — « parties de Simon Gros, librère » pour livres et papiers. — Dépenses de la Saint-Thomas, pour « les marguilliers et tire-corde, les manécantants et clerjons de Sainct-Nizier, » et pour l'« instrument du sindicat » rédigé par le secrétaire du Consulat. — Don au maréchal de Sainct-André, « gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladicte ville et pays de Lyonnois, et prisonnier ès mains des ennemys de Sa Majesté, » de 4,000 l. t. « pour satisfaire à partie de sa rançon ; » indemnité de 150 l. t. comptée à Geoffroy Regnaud, « commandeur de la Tourrette, trésorier de l'ordre de Malte, pour 1,700 asnées de bled froment, qui avoient été achaptez en Bourgoigne, pour mener audit Malte, lesquelz bledz passant par ladicte ville auroient esté arrestez, à cause qu'ils auroient voulu passer par force et violence, et qu'ils auroient rompu les chaynes. »

CC. 1062. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier ; 4 cahiers, in-4°, ensemble 28 feuillets, papier ; 4 cahiers, in-8°, ensemble 38 feuillets, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Couland, receveur des deniers communs. — Frais de justice : « journées et vaccations d'Estienne Perret, clerc de Lyon, d'estre allé de Lyon à Villefranche, Belleville, Toyssey, Montmerle et Trévolz, le long de la rivière de Saonne, pour faire crier et proclamer, à son de trompe, esdits lieux, la rève cartulaire, accoustumée lever le long de ladicte rivière, sur les marchandises qui sont transportées hors le royaulme, pour icelle bailler par le Consulat à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur, aux actes, paches et conditions que ledit Consulat la tient du Roy. » — « Fraiz et despens faits par Barthélemy Valentin, par diverses foys, pour estre allé au lieu de Villefranche, pour Messieurs les conseillers eschevins de la ville de Lyon, tant aux fins d'obtenir lettres de placet et pareatés, que pour faire mectre à exécution la sentence de garnison, donnée à proffict de mesdits seigneurs à l'encontre de Claude de Rance dudit Villefranche, pour raison des droitz de resve que mesdits seigneurs luy ont baillé à ferme. » — Indemnité accordée « à Jehan Grossaut, charretier de Lyon, pour le desdomaiger des despens, dommaiges et inthéretz, esquelz il avoit esté condampné envers Jehan Bollant, voicturier par eau, par sentence de monsieur le Conservateur des privilléges des foires, confirmée par arrest du siége présidial. » — Indemnité « de huict livres, cinq solz, » accordée à Mr Pierre Mosnier, « soliciteur de messieurs les doyen et chappitre de l'esglise de Lyon, laquelle somme lesdits sieurs doyen et précenteur de ladicte esglise avoient esté contrainctz payer, à la requeste desdits sieurs conseillers eschevyns, pour le droict d'entrée de sept bouttes de vin, qu'ilz avoient faict entrer en ladicte ville, pour le payement du subside mys sur le vin entrant en ladicte ville, pour lequel subside l'on auroit prins par exécution deux poinsons de vin, pour avoir délivrance desquelz, lesditz seigneurs auroient estez contrainctz consigner ladicte somme ès mains des commis desdits sieurs conseillers, laquelle exécution, par sentence de monsr le séneschal, a esté revocquée avec despens, dommaiges et intéretz. » — Frais de justice « pour l'acte de renvoy faict aux Requestes du Pallais, à Paris, à la requeste de Me Françoys Mizaud, prétendant exemption de l'entrée du vin ; » — « pour le procès criminel contre Anthoine Poignat, pour raison de l'arrisquement et monopole du sel ; » pour information « faicte à la requeste de messieurs les eschevins, à l'encontre de Jehan Bourdin, de St-Just, à cause des violences, injures et rebellion par luy faictes aux commis de l'entrée du vin ; » « pour avoir faict faire deffense à Estienne Vyard, boucher, de ne vendre chair durant le caresme, jusques autrement fust ordonné; » pour procès « contre Pierre Jacob et Hugues Thibaud, de Sainct-Estienne-de-Furan, à cause de la vente de certains harquebouses à croct ; » — à cause du procès contre François Bérandier, « exécuteur de haulte justice. » —

Payement de « Me Rambert de Sainct-Pol, qui a eu la garde du sel royal de la séneschauscée dudit Lyon, pour avoir scellé durant deux ans, dernier passez et escheuz, toutes les sentences, provisions et commissions faictes et expédiées au prouffict desdits conseillers, tant pour avoir payement des subsides qui se lièvent en ladicte ville, sur le vin et sur la marchandise, qu'aultres droitz et debvoirs appartenans à ladicte ville. » — Don de vingt livres tournois à « Monsieur le courrier, Me André Pourret, juge criminel dudit Lyon, pour plusieurs occasions extraordinaires, que journellement il est contrainct faire et prendre pour l'exercice de la justice, en ce qui concerne la politicque de la ville, qui est par nous poursuivye, pour faire maintenir et entretenir bonne police en ladicte ville, tant aux vivres qu'aux bastimentz qui se font en ladicte ville ; » honoraires et frais de « Me Mathieu de Vauzelles, docteur, advocat du Roy et conseil des procès et affaires de la ville ; » Jehan Frère et Claude Boulet, « advocatz et conseils de la ville de Lyon, en Parlement, à Paris ; » Baron, procureur en Parlement ; Hugues Valentin, « solliciteur des procès et affaires de la ville ès cours de Lyon. » — « Frais et parties de despense fournie par Me Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, en deux voaiges par luy faictz exprès, dudit Lyon à Paris, pour rendre les comptes du faict de sa charge, des années mil cinq cens cinquante-six, cinquante-sept et cinquante-huict, et comptes particuliers du subside de six deniers pour livre des années mil cinq cens cinquante-six et cinquante-sept; desquelz comptes il auroit porté les minutes de l'adresse qu'il en auroit faicte à la manière accoustumée, ensemble tous les mandemens, ordonnances et acquictz, pour la reddition d'iceulx comptes, au premier desquelz voiages la clousture desdits comptes auroit esté interrompue, à la poursuite de messieurs du clergé, que fut au moys de novembre MVc LVIII ; par quoy auroit convenu y retourner, pour faire vuyder ladicte clousture, au moys de mars ensuyvant, lesquels voaiges il auroit faicts par ordonnance de messieurs les conseillers. » — Quittance donnée par Symphorien Buatier, « receveur ordinaire du domayne pour le Roy, nostre sire, à Lyon, » de 2,500 l. t. à lui dues par la ville, comme fermière « de la rève cartulaire et fouraine. » — Recettes : garbeaux des foires de la Toussaint 1558, des Rois, de Pâques et d'août 1559.

CC. 1063. — (Portefeuille) : 34 pièces, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Remboursement de LXm l. t. levées sur les plus notables habitants, « par forme de prest, par noz seigneurs les chancelier, Révérendissime cardinal de Tournon, admiral de France, Me Guillaume Preudhomme, général de Normandie, et Martin de Troyes, trésorier et commis à la recepte généralle de Languedoc. » Parmi les personnes remboursées figurent : Jehan Grolier, Michel de la Chapelle, Nycolas de Chapponay, Françoys Guillen, Gabriel de Silvas, « docteur médecin ; le greffier, Me Clément Amyot, etc., etc. » — « Quittances des propriétaires, qui avoient bancz en la vieille boucherie St-Nizier, pour les termes Noël MVc LVIII et St.-Jehan MVc LIX. » — « Bancz qui ont vacqué en la grande boucherie des Terreaulx. » — « Dédit de 500 l. t. à Pierre Gaban, maistre masson, et Claude Collet, maistre charpentier, sur et tant moings d'un priffaict, qui leur avoit esté baillé, de faire et parfaire le pont de boys du pont du Rosne, par arcz de pierre et massonnerie ; lequel pris faict touttefoys ne seroit sorty son effect, au moyen du trespas dudit Gaban, qui seroit survenu. » — « Forfait nouveau, passé par le Consulat à Me Estienne Genyn et Claude Collet, maistres charpentiers, et Me Pierre Faure, me masson, habitans dudit Lyon. » — « Rolle de despenses, faictes en l'ostel commun de la ville de Lyon, pour avoir déposé certain esguedier d'un des membres dudit ostel commun, et le reposé et massonné en ung aultre, où on faict la cuisine, et remassonné la muraille et escorchement d'icelle, taut de là où a esté levé ledit esguedier, que aultres lieux dudit ostel commun, tant en journées de masson, au feur de 7 sols, de maneuvres, au feur de 5 sols, mortier, achept d'une cruche neufve pour ledit esguedier, que aultres fraictz. » — « Roolle de despense faicte au moys de may mil cinq cens cinquante neufz, pour avoir faict ung forneau en une chambre aulte de l'ostel commun, tant en journées de massons, charpentiers, maneuvres, bricques, carrous, chaulx, sables, poustz, boys, clous, charroys que aultres fraictz ; » — « vente de postz, restans des loges faictes pour les ouvryers des salpestres au lieu d'Esnay, à Me Estienne Genyn. »

CC. 1064. — (Portefeuille) : 58 pièces, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Loyse Faye, veuve du président Bellièvre, et Jehan et Pompone Bellièvre, ses enfants ; Catherine Faye, sœur de Loyse ; Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne ; » Jehan Semeur, « clerc de l'hospital du pont du Rosne ; » André Martin, « presbtre domestique dudit hospital ; » Jehan Ponchon, « curé de St.-Georges ; » Jehan Mellier, « chantre et procureur général de l'église collégialle de Sainct-Nizier, de

Lyon; » Pierre Perrin, « presbtre manécantan des six clergeons de la livraison, en l'esglize Saint-Nizier de Lyon; » dame Magdeleyne Archimbaud, « vefve de feu Françoys Cotereau, en son vivant notaire royal et citoyen de Lyon; » — « dame Barbe Carcande, vefve de feu Me Anthoine Quérel, en son vivant notaire royal de Lyon; » Poncet Bonnet, « recepveur de l'haulmosne généralle de Lyon ; » Claude Monconys; Françoyse de Rubys, « vefve de feu Claude Paterin, en son vivant premier président de Bourgoigne ; » Jehan Ferruz « l'aisné, marchant de Briançon ; » dame Claude Gondelfinger, « citoyenne de Lyon, veufve de feu sire Philibert Tèze, bourgeois de Lyon ; » Marguerite de la Tour, « vefve feu Françoys de Grandris, en son vivant bourgeois, marchant de Villefranche ; » etc., etc.

CC. 1065. — (Portefeuille) : 76 pièces, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : de Marchion de Girard, « escuyer d'Ambrun, seigneur de Riortiers, en Daulphiné; » Honorat Bonnet, « marchand d'Embrun ; » madame de la Marcheferrière ; le Révérendissime cardinal de Tournon, « pour le colliège dudit Tournon ; » Jacques de Grossepierre, « marchant de Buys, ès baronnies du Daulphiné ; » J. Monery, « religieux et procureur de Nostre-Dame de Confort ; » Me Anthoyne Janyvet, « recteur des escoles du Pont de Beauvoysin ; » Jehan Camus, « notaire et secrétaire du Roy ; » « damoyselle Pierrette de Sez, d'Othun, vefve de feu noble Me Pierre Alleboust, en son vivant médecin ordinaire du Roy, nostre sire ; » Françoys de Ruzinant ; Lazare Morin, d'Ecormey, « seigneur dudit lieu et de Dray, conseiller du Roy en son grand conseil ; » Imbert Faure, « seigneur de la Salle et maison forte de Theizé ; » Bonne Trye, « femme de monsieur Me Etienne de Bourg, advocat en la court ordinaire de ceste ville de Lion ; » Catherine de la Tour, « vefve de feu noble Luxembourg de Gabiano, vivant seigneur de Vourles; » — « damoyselle Pelonne de Bouzin, dame de Champ, Challiouvres, Ars et Lempt, mère et tutrice des enfants de feu Claude Vincent, dict Legourt ; » Jehan Perret, « marchant joaillier de Lyon ; » Joseph de Cambys, « seigneur de Vare, en Provence, gentilhomme servant Mgr le Daulphin ; » Cosme Martelli, « procureur, et au nom de nobles Guillaume et Thomas de Gadaigne ; » Mathieu de Vauzelles, « advocat du Roy, à Lyon ; » Jehan de la Chapelle, « docteur médecyn ; » Anthoine Barnoud, « docteur ès droictz; » madame de Langes; Richard Richard, « recteur de l'hospital Nostre-Dame de Bourgneuf en la ville de Mascon; » Jehan Paulet, « seigneur de la Tour en Jarrestz, » etc., etc.

CC. 1066. — (Portefeuille) : 14 pièces, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de perception du subside de six deniers pour livre, accordé par le Roi au Consulat. — « Louage d'une chambre qu'Estienne Chastel, commis audit subside, est contrainct tenir, par commandement du Consulat, sur le port Sainct Vincent, pour illec ordinairement demeurer et résider, pour prendre garde que aulcune marchandise n'entre en ladicte ville, sans payer les droictz dudit subside. » — Louage à « Claude Boytier, marchant, de la maison où se faict la recepte du subside de six deniers pour livre, appellée dohanne. » — « Vidimus en parchemyn, signez par deux notaires royaulx, l'un desquelz contient deux peaulx, et le contract de la continuation du subside de six deniers par livre : l'aultre, la ratiffication dudit contract fait par le feu roy Henry, que Dieu absoille ; » — « autre vidimus du contract et promesse passée par les sieurs de Grignan et de Vaulzay aux conseillers escheyyns de Lion, de la continuation dudit subside. » — « Parties de plusieurs consultations et fraiz pour le fait du subside de six deniers pour livre. » — Gages de sire Françoys Guérin, « pour avoir vacqué à tenir le compte et registre de ce que est deu aux marchans, qui ont mys deniers sur le party de deux cens mil livres, assignez sur le subside de six deniers pour livre. » — Mandement sur le subside de six deniers pour livre, « pour Me Milan Caze, receveur général pour le Roy de la soulde de cinquante mil hommes de pied, demandée par le Roy, et levée sur les villes closes de la généralité de Lyon, de quarante troys livres, treize solz, dix deniers tournois, à laquelle les habitants de Vimy ont esté coetisez pour leur coete part et portion de la soulde desdits cinquante mil hommes de pied, l'année dernier passée mil cinq cens cinquante sept, de laquelle soulde lesdits conseillers sont tenus acquicter les habitans de Vimy, tant et si longuement que ledit subside de six deniers pour livres sera levé au prouffict de ladite ville et communaulté, suivant la transaction et accord faict par lesdits conseillers avec lesdits habitants de Vimy, le vingt-cinquiesme janvier mil cinq cens cinquante quatre. »

CC. 1067. — (Portefeuille) : 2 pièces, papier ; 12 cahiers, ensemble 96 feuillets, in-8°, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des

deniers communs. — « Estat des gaiges des commis à recevoir et contreroller et faire payer par le menu, l'ayde et subside de six deniers pour livre, mys par permission du Roy, nostre sire, sur toutes denrées et marchandises entrantz dans la ville et faulxbourgs d'icelle. » Pour le personnel et les fonctions, voir CC. 1051.

CC. 1068. — (Portefeuille) : 58 pièces, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Certiffications délivrées par Guillaume Le Moyne et Claude Livet, commis et ayant la charge de contreroller les marchandises qui se acquietent à la douane de ladicte ville, des sommes à verser entre les mains des préposés à la recette du subside de six deniers pour livre : Henri Sala, Henri Clerc, Henri Sève. »

CC. 1069. — (Portefeuille) : 112 pièces, papier ; 4 cahiers, in-8°, ensemble 40 feuillets, papier.

1558-1559. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Listes et quittances des personnes, « qui ont acquis rentes et pensions sur le subside de six deniers pour livre, à rayson de douze pour cent : » Poncet Bonnet, « receveur de l'haulmosne générale de Lyon ; » Philippe Bonnacorse, « marchant florentin, demeurant à Lyon : » Laurens Charles, « esleu de Lyonnoys ; » Guillaume de la Tour, « conseiller du Roy, recepveur général des empruntz, dons et remboursemens en la ville de Lyon ; » Israël Minkel et George Aubrecht ; Jehan Camus, « notaire et secrétaire du Roy ; » Léonard Spina, « marchant florentin, demeurant à Lyon ; » Jehan Le Vin, « esleu de Lyonnois; » Laurent Tixier, « greffier de la Guillotière ; » Jacques Lieques, « marchant du Puy, fréquentant les foyres de Lyon ; » Jehan Moret, « trézorier de la grande aulmosne généralle de Lyon ; » etc., etc.

CC. 1070. — (Registre) : in-folio, 52 feuillets, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — « Compte particullier de Françoys Coullaud, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, des receptes et dépenses par luy faictes à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, octroyé lever par le Roy sur toutes denrées et marchandises, entrans dans ladicte ville, durant huit années, commençans le premier janvier mil cinq cent cinquante-sept, moyennant deux cent mil livres tournoys fornyes audict seigneur, prinses de plusieurs particuliers, esquelz a esté passé rente sur ledict subside, au profit de douze pour cent, ledit compte servant pour un an, commençant le premier febvrier mil cinq cens cinquante-huit v. st., finissant le derrenier janvier mil cinq cent cinquante-neuf v. st. . » V. les pièces justificatives CC. 1071-1073.

CC. 1071. — (Portefeuille) : 12 cahiers, in-4°, ensemble 96 feuillets, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses et des recettes occasionnées par le subside de six deniers pour livre. — « Estat des gages des commis à recevoir, contreroller, et faire payer l'ayde et subside de six deniers pour livre. »

CC. 1072. — (Portefeuille) : 51 pièces, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Certiffications » délivrées par « Guillaume Le Moyne et Claude Livet, commys et ayans charge de contreroller les marchandises qui se acquietent à la Doene de la dicte ville ; » des sommes à verser entre les mains de Henry Sala et Henri Sève, commis à la recette du subside de six deniers pour livre.

CC. 1073. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Subside de six deniers pour livre, frais de justice. — « Certiffication du prouffit des deniers du subside de six deniers pour livre, baillez à change en attendant de payer les pensionnaires, qui se payent par chaque quartier. » — Frais du vidimus du « contract de la continuation pour huict années, de lever le subside de six deniers pour livre, passé par hault et puissant seigneur de Grignan, lieutenant général pour le roy, à Lyon, et monsieur Me Estienne Lallemand, seigneur de Vouzay, conseiller du roy et maistre des Requestes ordinaires de son hostel, au nom dudit seigneur roy. » — Louage à Claude Boctier, au prix de 101 liv. 5 s. t., « de la maison de Doanne, où ce faict la recepte des six deniers pour livre ; » à Guillaume et

Jacques Regnaud, « bourgeoys, citoyens dudit Lyon, pour 60 liv. t., d'ung magasin, estant des membres de leur maison, size au port Sainct-Vincent, dans lequel magasin l'on a deschargé et mys en garde les marchandises qui sont arrivez et entrez en ladicte ville, par la rivière de Saonne, audit port Sainct-Vincent, pour, sur icelles, lever l'ayde et subside de six deniers pour livre ; » consultation à l'occasion dudit subside. — « Parties fournyes par Benoist Gaiet, commis à faire les certiffications de la forayne, durant la franchise des foyres, pour le faict de ladicte forayne, durant la franchise de la foyre d'aoust mil V^{c} soixante, et franchise des Allemans. » — « Compte d'un voaige faict par Me Jehan Gravier, secrétaire du Consulat, Guillaume Durant, l'ung des commis pour la rève et fouraine, à Lyon, et Humbert de la Vyolette, garde des portz dudit Lyon, de ceste ville en Beaujaulloys, et jusqu'au port de Toissey, pour faire commandement, à la requeste de messieurs les conseillers eschevins de ladicte ville, aux pontonniers estans sur les ports Sainct-Bernard d'Ance, Ryortiers, Frans, Beauregard, Rivière, Montmerlo, Belleville, Chamagnieu et Toissey, le long de la rivière de Saosne, de ne passer, ne transporter aucunes denrées et marchandises, vivres et victuailles ryère les pays de Bresse et Dombes, sans préalablement payer et acquicter les droitz de rève accoustumez lever sur lesdits portz, remys par le Roy, nostre sire, auxdits sieurs conseillers, et pour faire cryer à son de trompe, à Villefranche, le jour de marché, qui voudroict prendre à cense lesdits droictz de rève, qui se trouvast le jeudi XXVIe jour d'octobre mil cinq cens cinquante-neuf, en ceste dicte ville, devers lesdits sieurs conseillers, en leur hostel commun, à une heure actendant deux, aussi pour faire contraindre Claude de Rance, jadis fermier desdits portz de la rève, à payer la somme de troys cens soixante-dix livres, qu'il doibt de reste de ladicte ferme, suyvant l'ordonnance du Consulat. » — « Parties fournies par Laurens Rave, l'ung des mandeurs du Consullat, pour le faict de la rève cartulaire et foraine, qui se lièvent par les commis de messieurs les conseillers, ayant droict du Roy en ceste partie, pour chandeilles, fagotz, gros boys, fiolles d'ancre, livre blanc, papier, marques aux armoiryes du roy et à celles de la ville, aussi pour avoir fait les certiffications en foyre.» — « Mandement de Claude Corbel, sergent royal en la séneschaussée de Lyon, pour avoir contraint les redevables de ladicte ville, tant les inquilins des maisons que fermyers tenans à main ferme les gabelles de la ville, à payer ce que ilz doibvent à ladicte ville. » — Sentence de la sénéchaussée, condamnant le Consulat à rembourser, à Guillaume Chazottes, 500 l. t., représentant le prix de son office « d'aulneur, presseur et plieur des draps de leyne, manufacturez au pays de Languedoc, qui sont venduz et achaptez en la ville et forsbourgs de Lyon, et foire d'icelle » supprimé par le Roi. — Consignation au greffe de ladite sénéchaussée, par François Coulaud, de 200 écus, « à raison de quarante-six solz tournois pièce, que les marchans de Carcassonne ont payé audit receveur, pour le remboursement de l'office dudit Chazotte, supprimé par le Roy. » — Quittance donnée par Simphorien Buatier, « receveur ordinaire du dommaine pour le Roy, à Lyon, » à Mr François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octrois, des 2,500 l. t. dues par le Consulat, comme fermier de la rêve cartullaire et foraine.

CC. 1074. — (Portefeuille) : 57 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 32 feuilets, in-4°, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Deniers payez, en l'acquit de la ville et communaulté de Lyon, par ledit receveur, aux personnes cy après, qui ont acquiz rentes et pensions sur le subside de six deniers pour livre à raison de douze pour cent ; » Poncet Bonnet, « trézorier de l'aulmone générale ; » Estienne Mussio, « marchant de Bresse ; » Jacques Licques, . « marchant du Puy ; » Philippe Bonacorsy, « marchant florentin : » Laurens Charles, « esleu de Lyonnois ; » Guillaume de la Tour, « conseiller du Roy, trésorier et receveur général des empruntz, dons et remboursemens ; » Israel Myuquel et Georges Aubrecht ; Jehan Camus, « secrétaire du roy ; » Léonard Spina, « marchant florentin ; » Jehan Levin, « esleu de Lyonnoys ; » Laurens Tixier, greffier de la Guillotière, etc., etc.

CC. 1075.— (Portefeuille) : 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 24 feuillets, in-4° ; un sceau de cire verte, sur queue de parchemin.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais judiciaires : honoraires de Me Claude Boulet, Valentin du Cauroy, François Marlhat, Filleul, Jehan Frère, Sève, « advocatz au parlement de Paris ; » Me Hugues Valentin, « soliciteur des procès et affaires de la ville ès cours dudit Lyon, et conseil des procès et affaires de la ville ; » Pierre Baron, « procureur en parlement ; » Pierre Pynet, « procureur substitué ès cours de Lyon. » — Frais de Me Pierre Grolier, procureur général de la ville, pour nouvelles données par « Me Jacques Laurens, chargé de s'enquérir de la poursuite que le clergé faisoit pour obtenir exemption de l'entrée du vin ; » et autres

démarches relatives à la même affaire, « pour escriptures pour lesdits sieurs conseillers, intervenans au procès des fromagiers contre Anthoine Borra, aussi fromagier, pour le contraindre à se retirer en la place publique avec les autres fromagiers ; » — « pour ung plaidé par escript, contenant raisons de droict pour lesdits sieurs conseillers contre messieurs l'arcevesque, doyen, chanoines et chappitre de l'église de Lyon, impétrans de lettres royaulx, pour adsister à l'audition des comptes des deniers patrimoniaulx de la ville, et pour empescher lesdictes lettres ; » — « pour faire insérer en ung acte de sommation faicte par Vauce, chauffe-cire, demandant entier remboursement de la suppression de son office ; » — « pour empescher la publication et effect des lettres d'exemption obtenues par les ouvriers de soie, résidans à Lyon, de l'entrée du vin ; » pour une consultation de Mr Mathieu de Vauzelles, en sa maison, « et en présence de messieurs Bonin et Tourvéon, conseillers, touchant l'exemption desdits ouvriers, et des ouvriers de l'artillerie ; » — « pour l'enqueste faicte pour les revendeurs d'huile contre les seigneurs de St. Jehan ; » pour « l'appointement du seiziesme décembre, sur la requeste du clergé, pour assister à l'eslection des nouveaulx conseillers. » — Mandat de payement pour « Françoys Salla, cappitaine de la ville de Lyon, procureur de haulte et puissante dame Jehanne Galiotte Dassis, dame de Cursol, » des 20,600 l. t. prêtées par ladite dame à la ville pour la soulde des gens d'armes. »

CC. 1076. — (Portefeuille) : 1 cahier de 9 feuillets, in-4°, papier ; 23 pièces, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des fonctionnaires et employés du Consulat : Claude Monconys, Jacques de Torvéon, Claude Senneton, Balthezar Vallynot, Anthoine Perrin, Anthoine Bonyn, conseillers ; Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; Pierre Grollier, « procureur général de la ville et communaulté de Lyon : » Laurens Rave et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat ; Pierre Vanda et Anthoine Gaillard, « commis à faire l'esveil, chacun lundy matin, en ceste ville de Lyon, en commémoration des trespassez ; » Mr Françoys Béraudier, « exécuteur de la haulte justice. » 72 l. t. — « Parties de despences fournye par Guillaume Durant, pour le fait de la rève cartulaire et fouraine, durant la foyre de Toussainctz, mil cinq cent cinquante-neuf, pour quatre marques faites par Me Estienne Fay, fondeur, pour marquer les balles sorties durant ladicte foyre et franchise des Allemans, assavoir, troys aux armoyries de la ville, et une aux armoyries du Roy. » — Payement à Michiel de Bourges, « receveur de la rève et fouraine, d'encre et d'une fiole pour tenir icelluy ; » de « chandelles et fagotz » ; « de pinceaulx ; » fourniture de parchemin et papier faite par Simon Gros, « librayre », au Consulat. — Payement de 20 l. t. à M. Balthasar Gayaud, « docteur advocat, pour avoir faict l'oraison doctoralle, le jour feste Saint-Thomas, appostre, XXIe décembre MVc LIX, à l'eslection des conseillers ; » et payement des « marguillier et tirecorde de l'eglize Sainct-Nizier, pour avoir sonné à ceste occasion la grosse cloche de St.-Nizier, pour assembler le peuple ; des manécantant et clerjons de ladicte église, pour la grand'-messe dicte et célébrée en la chapelle Saint-Jacquesme, du secrétaire du Consullat pour l'instrument du scindicat. — « Estat de Jehan Guéraud, Michel de Bourges, Guillaume Durant, Françoys Morant, Claude Dupré et Françoys Soulda, commis par le Consulat à tenir le registre et marquer les balles des marchandises, achaptées en la ville de Lyon, durant les franchyses des foyres. » — Mandat de 15 l. t. pour Jehan Couchault, orfèvre de Lyon, « pour l'achapt d'une couppe et drageoir d'argent doré et couverte, achapté dudit Couchault, de laquelle a esté faict don et présent à madame de Chavannes, en faveur de plusieurs plaisirs, faveurs et gratuittez, faictz tant par ladicte dame que ledict seigneur de Chavannes, pour le passage et transport des bledz, achaptez au pays de Bourgoigne, pour la provision de ladicte ville ; et pour les frais faicts pour porter ladicte couppe et drageoir et obtenir vérification des lettres de traicte desdits blez. »

CC. 1077. — (Portefeuille) : 59 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 22 feuillets, in-4°, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Deniers payez, en l'acquict de la ville et communaulté de Lyon, par ledit Me Françoys Coulaud, aux personnes cy-après, qui ont acquis rentes et pensions sur le subside de six deniers pour livre, à rayson de douze pour cent, tant de ce que leur a esté payé de ladicte rente, pour le quartier commençant le premier jour d'aoust mil cinq cens cinquante neuf, finissant le dernier d'octobre suivant, que est troys pour cent, que de ce qui leur a esté payé sur le principal, et en diminution d'icelluy : Poncet Bonnet, « trézorier de la grant aulmone généralle de Lyon ; » Jacques Lieques, « marchant du Puy ; » Philippe Bonacorsy, « marchant florentin ; » Laurens Charles, « esleu pour le roy à Lyon : » Ysrael Minquel et Georges Obrecht ; Jehan Camus, « notaire et secrétaire du Roy ; » Léonard Spina, « marchant florentin : » Jehan Le Vin, « esleu pour le roy, à Lyon ; » Laurens Tixier, greffier de la Guillotière, etc., etc.

CC. 1078. — (Portefeuille): 22 pièces, papier; 4 cahiers, ensemble 26 feuillets, in-4°, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Françoys Coulaud, receveur des deniers communs. — Travaux publics: « rolle de despence faicte par Claude et Anthoine Sibillon, pavisseurs et consortz, pour avoir faict le pavey en divers lieux, tant en places que au devant des maisons appartenans à la ville; par Claude Gravil, « pour avoir envoyé Claude Faure, pavisseur, en Montelleymar, quérir des aultres pavisseurs, pour la nécessité qu'il en avoit en ceste ville, pour ce qu'il a forny et baillié à plusieurs foys aux sergens de l'ordinayre, pour ce qu'ilz ont assisté à diverses foys ès places et portz pour la pollisce, et les faire vuyder et netoyer; pour avoir faict gecter du femyer au Rosne, qui estoit dans le bot de la plasse des Cordellyers; pour ce qu'il a payé et forni à deux charretiers qui ont menné du bois à l'ospital du Pont du Rosne, lequel boys empeschoit en la dicte plasse; pour ce qu'il a payé à cinq gaigne-deniers, qui ont vacqué à nethoyer le Port Neuf, à la venue du prince de Savoye; pour ce qu'il a forni et livré à maistre Pierre de Poytiers, maistre masson, de Lyon, pour avoir esté au pont du Rosne, visiter les arcs, pilles et fondacions du pont du Rosne, pour ce qu'il a forny aux massons qui travaillent et massonnent au pont du Rosne, et pour estre à plusieurs foys allé voyr et visiter à la fonteyne Saincte-Catherine. » — « Rolle de despence des réparacions faictes en la grand boucherie Lenterne, au moys de mars MV^c LIX avant Pasques, et avril ensuivant, tant pour faire recouvrir que pour rabiller les chanées des couverts, au feur de 7 solz, par journée de recouvreur, journées de pavisseurs pour faire paver, faict faire huict caves, voultées pierre, et plusieurs bancz et estaulx boys chasne, et aultres menues réparations. » — « Rolle de despence faicte au moys de décembre mil cinq cens cinquante-neuf, pour avoir faict couvrir sus les maisons appartenans à l'ostel commun de ceste ville de Lyon, sur les vielz fossez près la Lenterne, et sur une partie de la grand boucherie, estant sur lesdits vielz fossez, sus partye des couverts de l'hostel commun, sus les couvertz de la grand'porte et corps de garde de Sainct-Sébastien, où sont à présent les gardes, et aussi faire rabiller les cronetz et chanaulx qui sont pour conduyre l'eau de la grand'boucherie, qui sont de fer blanc, lesquelles estoient rompues en plusieurs lieux. » — « Rolle de despence pour plusieurs réparations faictes au moys d'avril mil cinq cens soixante, ès maisons appartenans à ladicte ville, estant tant sur les fossez Lanterne que aultres lieux en ladicte ville, « comme la porte des Farges, » et « le barraige du pont du Rosne. » — « Mandement de Me Estienne Genin, Claude Collet, maistres charpentiers, et Pierre Faure, maistre masson, prix facteurs du pont de boys du pont du Rosne, en pierre, et par arcz, suivant les portraictz, qui sur ce ont esté faictz et dressez. » — Mandat de « Peruette de la Chanal, vefve de feu Anthoyne Guichard, Anthoyne et Jehan Guichard, ses enfants, de Françoys Maguinet, de Pierre Poillard, dict le Saige, pouldrier du Roy et Jane Michalle, sa femme, tuteurs et administrateurs des personnes et biens des enfants et héritiers feu Jehan Molle, en son vivant orfèvre dudict Lyon, pour troys maisons qui sont assizes au bout du pont du Rosne, nouvellement construict et édiffié de pierre, lesquelles maisons il convient abattre et desmollir pour parachever ledit pont pour la beauté et décoration d'icelluy et le rendre plus fort, et encore pour le passaige de ceux qui passent pardessus, suyvant l'advïz de maistres massons et charpentiers de ladicte ville. » — « Mandement de Pierre Poyre et compaignons manœuvres, pour soixante-dix-sept toyses de terre qu'ils ont faict et parfaict, tant pour faire la plateforme de grand estandue au pied du pont du Rosne du cousté de la Guillotière, à la sortye et descente dudit pont, que pour faire ung grand fossé, puys ledit pont jusques à la brassière des plessières, estant au-dessoubz dudit pont et autres chavez pour icelluy pont. » — « Rolle de despence, faicte au moys de septembre mil cinq cens soixante, pour avoir fait combler et applanir les fossez qui estoient autour des pilles des arcs dudit pont, de nouveau faictz du cousté de la Guillotière, que aussi pour faire commencer de amener cailloux pour pavir au bout dudit pont dudit cousté, autour des elles, qui est l'entrée; » — « pour faire continuer d'amener des cailloux, pour pavir sur le bout du pont du Rosne et faire rompre la muraille et fondations du petit arc vieulx, ensemble des maisons qui ont esté abatues pour la commodité du public, pour faire le pont neuf, lesquelles fondations empeschoient à planter les cailloux pour paver; » — « pour continuer de faire rompre les murailles qui estoient des fondations des deux maisons, que on a fait rompre au bout du pont du Rosne, du cousté de la Guillotière, que pour hoster ou meetre de terre devant les pavisseurs qui font le pavé au bout dudit pont; fait venir et charrier des cailloux et du gravier pour meetre au méchant chemin, qui est au bout dudit pont et allentour, où chevaux, charrètes et gens ne pouvoyent passer, pour la grand fondrée et bourbes qui y estoient; aussi pour remuer et anniveler les terres devant les pavisseurs. »

CC. 1079. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des

dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Bonne Trye, femme de mons. m^e^ Estienne de Bourg; Catherine de la Tour, « vefve feu s^r^ Luxembourg de Gabiano ; » Laurens Tixier ; « Françoyse de Mournay, héritière feu dame Clémence Millot, sa mère ; » Pelone de Bouzin, « dame de Champs, d'Ars et de Lan, comme tutrice des enfants mineurs de feu noble Claude Vincent, dict le Gourd ; » Jehan Perret, « marchant de Lyon ; » Paulle Anthoine Amadeo, « ayant droit de sa belle-mère, vefve feu Me Gaspard Guillot ; » Joseph de Cambys, « s^r^ du Vare, gentilhomme ordinaire de la maison de Monseigneur le Daulphin ; » Cosme Martelli, « procureur et au nom de nobles Guillaume et Thomas de Gadaigne ; » Mathieu de Vauzelles; Mr Jehan de la Chapelle, Antoine Barnoud, « docteur ez droictz ; » Mme de Langes ; Richard Richard, « recteur de l'ospital de Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; » Poncet Bonnet, « receveur et trésorier de l'haulmosne généralle de Lyon ; » Monery, « religieux et procureur du couvent de N.-D. de Confort ; » Jacquette Laurencin, « femme de noble Jehan de Paulat, seigneur de la Tour en Jarez; » Loyse Faye, « procureur de m^es^ Jehan et Pompone Bellièvre, ses enfans; » Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rhosne, de Lyon ; » Jehan Semeur, « clerc de Lyon ; » André Martin, « presbtre domestique de l'hospital du pont du Rosne ; » Jean Croppet, « l'un des greffiers en la séneschaulcée de Lyon, tuteur des enfants de Me Amé Ponchon ; » Jehan Mellier, « chantre et procureur de l'église collégiale de Sainct Nizier de Lyon ; » Mathieu de Bourg, « filz et légataire de feu s^r^ Gonin de Bourg, » etc., etc.

CC. 1080. — (Portefeuille) : 2 pièces, parchemin ; 86 pièces, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Messire Pierre Perrin, « presbtre manicantan des six clergeons de la livraison de l'esglise St-Nizier de Lyon ; » Jehan Ridadi, Claude Monconys, Françoysé de Rubys, « vefve de mons^r^ le premier président de Bourgoigne, Me Claude Patherin ; « Jehan Ferruz, « marchant de Brianson, » Claude Gondelfinger, « citoyenne de Lyon ; » Marguerite de la Tour, « vefve de feu s^r^ Francois de Grandrix, en son vivant bourgeois et marchant de Villefranche ; » Melchior de Girard, « escuyer d'Ambrun, seigneur de Riortiers en Daulphiné ; » Madame de la Marcheferrière, « damoyselle Claudine Buyer ; » Pierre Pillet, « marchant de Tournon, procureur, et à ce nom, de Illustrissime Monseigneur le cardinal de Tournon ; » Laurens de Grossepierre, « fils de Anthoine de Grossepierre, marchant du Buys, ès baronnyes en Daulphiné ; » Philippe Janyvet, « du lieu de Lespaud en Combralles, procureur, et à ce nom, de Me Anthoyne Janyvet, escollier, de Lespaud, son frère ; » messire Pierre de Bourdie, « chevalier, seigneur de Villeneufve, gouverneur de Montpellier, varlet de chambre ordinaire du Roy, nostre sire ; » Jehan Vestu, « marchant d'Aultunt, procureur, et à ce nom, de Charles Ailleboust, chanoyne dudit Ostunt, de Me Jehan Ailleboust, Anatolle Ailleboust, chanoyne en l'esglise dudict Ostunt, Hugues Ailleboust, bénéficié en icelle, Jehan Ailleboust, docteur en médecine, et André Ailleboust, frères germains, enfans légitimes et héritiers de feuz Me Pierre Ailleboust, en son vivant médecin ordinaire du Roy, nostre sire, et damoyselle Perrette de Sez ; » Françoys de Ruzinant, « héritier pour ung tiers de feu Barthélemy Spinola, dict Tasquiert, ayant charge de messieurs les recteurs de l'Hostel-Dieu et grand haulmosne généralle dudit Lyon, héritiers pour les autres deux tiers ; » Lazare Moryn de Cormey, « conseiller du Roy en son grand conseil ; » Imbert Faure, « seigneur de la Salle et maison forte de Theyzé ; » Magdeleyne Genevoys, « vefve feu monsieur le receveur Me Guillaume François, en son vivant receveur des tailles et esquivallent de Lyonnois ; » etc., etc.

CC. 1081. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 cahiers, in-4°, ensemble 21 feuillets, papier ; 4 cahiers, in-12, ensemble 36 feuillets, papier.

1559-1560. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes et des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Dépenses : « quittances des propriétaires qui avoyent bancz en la vieille boucherie St-Nizier, pour l'année finissant le derrenier septembre MV^c^ LX. » — « Bancz qui ont vacqué à la grand boucherie de la Lanterne, en l'année finissant le dernier septembre mil V^c^ soixante. » — « Quittance donnée par Claude Raverie à Françoys Coulaud, de la somme de soixante deux livres dix solz t., pour les arréraiges d'une pension de CXXV l. t., à luy deue par la ville et communaulté, et ce, à cause de sa mayson estant en rue Challamon, qu'il a vendue à ladicte communaulté, moyennant ladicte pension. » — Rachat à « noble Humbert Faure, seigneur de Theizé, bourgeoys cytoien de Lyon, au prix de dix mil l. t. d'une rente de 800 l. t. » — Recettes : vente du boys et marreyn des trois maisons qu'estoyent au pied du pont du Rosne, du cousté de la Guillotière, abbatues pour parfaire ledit pont ; » des « marreins et boys de la tour et portal Sainct Marcel, baillé

à prix fait à Me Mathieu Michellet, à la charge de l'abatre et desmollir, sur laquelle vingt livres ont esté baillez par ledit Michellet à Jehan Gallant, courdier, pour la recompense que luy a esté acourdée, de reculler sa mayson, joignant et apuyant ladicte tour et portal. » — Remise des « trente livres, à quoy a esté vendu le boys et marreyn de la tour St-Vincent, es mains de Monsieur le voyeur Gimbre, pour employer à reffère le couvert de la recluserie Sainct Sébastien, qui avoit esté ruyné au service des rempars, pour y entrepouser d'estouffes nécessaires pour lesd. rempars. » Garbeaux des foires de Toussaint 1559, des Rois, de Pâques et d'août 1560.

CC. 1082. — (Registre) : in-folio, 44 feuillets, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — « Compte particullier de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense par par luy faicte à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, de huit moys, commençant le premier febvrier mil Ve soixante, finissant le derrenier septembre MVe soixante ung. » (Voir les pièces justificatives CC. 1088-1091.)

CC. 1083. — (Registre) : in-folio, 34 feuillets, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Double du registre précédent (1).

CC. 1084. — (Registre) : in-4°, 108 feuillets, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — « Compte trèziesme de Me Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et dépense faicte par ledit Coulaud, à cause des aydes, dons et octroys pour ung an, commençant le premier jour d'octobre mil cinq cent soixante, et finissant le derrenier jour de septembre mil cinq cent soixante ung, ce présent compte rendu à court par ledit Coulaud en personne. » — Recettes : barrage du pont du Rhône ; dixième du vin ; entrée des quatre espèces ; camelots, vin, poids des farines et épiceries. — « Rente et pension de neuf mil troys cent septante cinq l. t., que prend la ville et communaulté de Lyon, chacun an, sur les équivallentz de Viveroys, Foretz et Beaujolloys, pour la somme de cent douze mil cinq cens livres tournois, prestez au Roy par les srs Laurent et Pierre Cappon, et Thomas Rinuchini, marchans florentins, pour laquelle somme ledit seigneur a vendu ladicte rente et pension à ladicte ville, qui est à raison de huit et ung tiers pour cent, chacun an, pour payer lesdicts Cappony et Rinuchini, ou ayant droict d'eulx. » — Dépenses : réparations du pont du Rhône ; « pour avoir faict ung couvert à la porterye St-Georges ; pour avoir fait à neuf la porte des Farges ; pour avoir faict nettoyer le port du Temple d'une grande quantité de terre et bourbe, que l'eau auroit amené sur ledit port, aussi plusieurs terres et immondices y auroient esté portées par aulcuns des habitans de ladicte ville la nuyt, que empescheoit entièrement le deschargement des marchandises, vins et aultres vivres, chose très nécessaire ; aussi pour icelluy port paver, parce que ledict pavey estoit entièrement rompu du grand charroy et apport ; pour avoir fait lever les terres du long de l'hospital Saint Laurent ; pour avoir faict paver sur le pont de Saonne ; pour avoir remaillé les puys de la triperye, et iceulx parfondez de massonnerye, pour y maintenir l'eaue, chose très nécessaire ; pour avoir faict recouvrir sur les couvertz, massonner les privez et fait paver les courtz au grand collège de la Trinité ; pour avoir faict remuer le bachat de pierre de la fontaine de la Chanal que receoit l'eaue, icelluy levé et mis en dedans la muraille, à cause des charrettes amenans abrever là leurs chevaux, que empescheoient le passaige, ensemble la commodité des habitans, qui ne se pouvoient aider de l'eau de lad. fontaine, et aultres plusieurs réparations, pour donner cours à faire venir l'eau en habondance ; pour plusieurs ferrures faictes ès portes, portaulx, et autres lieux de ladicte ville pour la fortiffication et emparement d'icelle ; pour avoir faict ung port sur la rivière de Saône, en la rue Faure, où il a convenu faire une grande planté de paulx ; » pour la garde des clefs ; pour les « deniers payez aux roys et aux joueurs de coulevrines et arbalestiers, et ce, affin d'entretenir lesdits jeux, ainsi qu'il est de coutume de tout temps et d'ancienneté en ladicte ville, à ce que les habitans en soient plus exercitez auxdits jeuz, pour myeulx résister à la deffense de ladicte ville ; pour l'appensionnement à sire Pierre Vincent, marchant de ladicte ville, de la place joignant le portail Chenevyer, pour en icelle faire ung port, pour la décoration de ladicte ville ; pour l'appensionnement aux prieur et religieux de Confort de leur grant plastre, estant au devant de leur esglise, prins pour faire une place publique, pour la force et décoration de ladicte ville ; pour le louaige, aux gardien et couvent Saint Bonaventure, du grand réfectoire dudit couvent, où a esté faict ung arcenac pour tenir l'artillerye, et aultres munitions de guerre, et la pension à eulx accordée de leur grant plastre, mys en place publique pour la décoration et force

(1) Comme ce registre n'a pas été cousu, il y manque plusieurs feuillets, contenant les noms de plusieurs des créanciers de la ville, et les « gaiges des commis à lever, ayde et subside de six deniers pour livre ; » feuillets qui figurent au registre CC. 1082.

de la ville, et le louage d'une grant salle dudit couvent, où l'on tient les picques de la ville, en laquelle elles ont esté ferrées et redressées ; » pour les gages de mr Barthélemy Anneau, « principal régent du colliège de la Trinité; » aux gardien et couvent Saint Bonaventure, pour troys messes ebdomadalles, chascune sepmaine accoustumées estre dictes et célébrées au colliège de la Trinité ; » pour les gages de me Jehan Gibauts, « naguières retenu principal par manière de provision au colliège de la Trinité ; » pour les gaiges des « sergens employés à faire tenir bonne pollice, que pour contraindre les bouchiers d'aller vendre leurs chairs aux boucheries ordinaires, aussi les poissonniers et revendeurs ès lieux que leur sont ordonnez. » — « Frais du voyage de monsr de Ferrières, Me Anthoine Bonyn, comme l'un des depputez de la ville de Lyon, pour assister aux Estatz tenus à Orléans, que aussi despuys à Paris et à ladicte court. » — Frais d'un voyage fait par « Jean Ravot, procureur et solliciteur des procès de la ville, en Bourgoigne, pour vériffier au parlement de Dijon les lettres patentes du roy, d'acquisition de la refve et fouraine, et pour icelle signiffier aux bureaulx estans ès extrémitez dudit pays, à cause des empeschemens que font ceulx desdits bureaulx aux marchans amenans et sortans marchandises de ladicte ville, passant par lesdictes estremitez. » — Payement de « me Pierre Fradin, imprimeur de la ville, pour avoir imprimé les priviliéges des foyres, octroyez par les feus roys de France, avecque les confirmacions jusques au roy Charles, à présent régnant, en cinq cens trente six volumes, pour iceulx distribuer aux marchans, du royaulme que estrangiers, fréquentant lesdictes foyres, pour iceulx privilleiges faire publyer, tant aux extremitez que aux estrangiers pays ; » de me Barthélemy Aneau, « pour avoir fait la prélection, corrections et accomplissement des privilleiges des foyres, nouvellement imprimez. » — Frais « d'ung disner faict en l'hostel commun, le XXe septembre, jour des arrivées de messieurs le cardinal de Tournon et mareschal Saint-André, auquel disner estoient messieurs les conseillers et officiers de la ville. » — Frais du voyage « faict par Pierre Grollier, procureur général de la ville, avec le sieur de Servières, de ceste ville en court, estant lors en la ville d'Orléans, pour se trouver aux estatz généraulx qui lors y furent tenuz, pour faire ses remontrances des plainctes et doléances, faoules et charges supportées par les habitants de ladicte ville, durant les guerres, et aultres que leur furent baillées par mémoyres, à leur partement. » — Frais de voyage « faicts par le capitaine Regnoard, de ceste ville jusques à Valence, par devers monsr l'évesque dudit Valence, y estant, pour luy monstrer les privilleiges et exemptions de ladicte ville, pour le faict des tailles, pour en y estre recordez, estant de retour en court ou conseil privé, à cause du procès, intenté par les habitans du plat pays de Lyonnoys, qui poursuyvent faire contribuer ladicte ville avec eulx. » — Frais de voyage de Guillaume Henry, « l'un des conseillers, à Mollins, à l'assemblée des Estatz du gouvernement de monsr le mareschal de Saint-André, pour illec résouldre la response qu'il convient faire de la résolucion du moyen de trouver deniers pour satisfaire aux debtes du Roy, proposée aux Estatz tenuz à Orléans. » — Frais de voyage de « George Regnoard, lieutenant du capitaine de la ville, en court, pour obtenir lettres d'exemption de payer le droict de fouryenne ès extrémitez du royaulme ; des marchandises qui auroient acquitté audit Lyon, ou bien qui seroient sortyes dans la franchise des foyres ; aultres lettres pour empescher l'exemption de plusieurs se disant bourgeoys de Bresse, aultres lectres pour réduyre les commanderies des hospitaulx à l'Aulmosne généralle et hospital, et les lectres de l'abat des auvens et eslargissement des rues. » — « Fraiz de l'entrée et nouvelle venue de Monseigr le cardinal de Ferrare, venant de Romme, légat en France, en passant par ladicte ville, que fust le lundi premier septembre mil cinq cent soixante-ung. » — « Lettres d'exemption du ban et arrière ban pour les habitans de ladicte ville, pour raison des fiefs nobles, qu'ils y tiennent dans le royaulme. » — Payement de Jean Moyrod, « essayeur de la monnaye, pour avoir vacqué à jaulger les bapteaulx chargez de bledz sortans de la ville, allant contre bas le Rhône. » — « Fraiz faicts par Claude Archimbaud, mandeur, « pour avoir fait ferrer troys milliers deux cent quatre vingt huit picques, et pour cloz férez de picques ; pour avoir fait remonter, rabiller, nectoyer et desrouiller les corselletz, bourguynottes, brassars, morrions et aultres armes, prestez aux habitans de lad. ville, qui n'avoient la commodité d'avoir d'armes, pour faire les guetz la nuyct, et garder les portes, puys le quatriesme septembre mil cinq cens soixante, jour de la descouverte de l'entreprinse de certains séditieulx, soubz espèce de la religion, jusques au mois de febvrier ensuyvant, que tout auroit esté apaisé. » — Payement et achat de 5,547 livres de fer, à mr Nicolas Fontayne, forgeur, « employé à ferrer le montaige de quatre pièces artyllerie, faictes nouvellement pour la deffense de la ville ; » de Pierre Robert, charron, « pour avoir monté sur roues et affutz les dictes quatre pièces, icelles fait parachever, charrouer et conduyre au lieu où elles ont été parachevées, et prins garde qu'elles fussent bien faictes et montées ; » de Mercurin de Rovillas, pour « deux quintaulx cuyvre, » et du « cappitaine Françoys Salla, pour semblable quantité qu'il auroit fournye, pour ayder à faire lesdictes quatre pièces ; » de Michel Mortier, pour « avoir clos le lieu où ont été faictes les ferrures de l'artillerie au dessoubz le pont du Rosne. » — « Frais faicts pour la nourriture et solde des arquebousiers de la ville, » depuis le 4 septembre 1561 jusques au 10 octobre suivant, « les-

quelz auroient vacqué tant à ayder à aller chercher les sédicieulx, pour iceulx prendre et saisir, que à garder l'hostel commun, durant ledit temps, où estoient les armes et munitions de la ville, que pour aller acompagner messieurs les conseillers, allant ouvrir et fermer les portes, pendant le doubte et crainte. » — Gratificacion de 20 écus soleil à mons[r] de la Vacherie, « gentilhomme de mons[r] le mareschal de Saint-André, en considéracion de plusieurs plaisirs et services faictz pour la garde et deffense de la ville. » — Indemnité à Aymare, « vefve de feu m[e] Claude Thomas, monstreur de la butte des hacquebusiers, tué au service de la ville, à la descouverte de l'entreprise ci-dessus ; » à Anthoinette Tissot, « vefve feu Hugues Vienot, hacquebusier, » tué en la même occasion ; à « la vefve de Augustin Ravan, painctre, » tué le même jour ; solde des « hacquebousiers, qui auroient vacqué en armes en l'hostel commun, le jour de la Feste-Dieu, cinquiesme juing mil cinq cens soixante, par crainte et doubte de quelque scandalle, lequel scandalle seroit advenu ledit jour avec grand émotion du peuple, par ung homme estrangier qui se seroit jecté furieusement sur le *corpus domini*, porté en procession en la paroisse St-Nizier, et faict tomber le presbtre qui le portoit, dont le peuple se seroit si esmeu, que sans la bonne dilligence de prendre ledit homme, lequel auroit esté exécuté ledit jour, fust advenu quelque grande esmotion et sédition, pour à quoy auroient estez entretenuz lesdits harquebousiers en nombre de cent quatre-vingtz, durant troys jours, jusques à ce que tout auroit esté paciffié. » — Frais de guet et de garde des « portes et des chaynes tendues sur la rivière de Saosne, l'une du cousté de Pierre Seize, l'autre du cousté de la porte St-Georges, ycelles chaynes tendues la nuyct, pour garder les abbutz qui se peuvent commettre, tant pour l'entrée des marchandises, à cause des subsides mys sus, que pour la sor'ye des bledz. » — Despense faicte pour prendre garde au faict des bledz, pour éviter le enchérissement. »

CC. 1085. — (Portefeuille) : 26 pièces, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des conseillers : Pierre Sève, Gérardin Pense, Georges Regnoard, Jehan Tricaud, de m[r] Pierre Grollier, procureur général de la ville ; de M[e] Mathieu de Vauzelles, « docteur advocat du Roy, et conseil des procès et affaires de la ville ; » de noble Georges Regnoard, lieutenant du capitaine de la ville, « commis à la garde de l'artillerie et munitions de guerre, appartenans à la ville ; » de Jehan Gravier, secrétaire de la ville ; de m[es] Claude Boulet, Sève, du Cauroy, Marlhac, Filleul et Fréret, « advocatz en parlement, à Paris ; » Pierre Baron, procureur en parlement ; Pierre Pynet, « procureur substitué, » Hugues Valentin, « procureur et praticien ès-cours de la ville de Lyon, greffier en l'eslection de Lyonnoys ; Françoys Béraudier, exécuteur de haute justice ; » Laurens Rave et Claude Archimbaud, mandeurs du Consulat ; Pierre Venda, « costurier » et Anthoyne Gaillard, « courdoannier, » chargés « de la crie en ceste ville les dimanches au soir, en mémoyre des trépassés. »

CC. 1086. — (Portefeuille) : 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 12 feuillets, in-4°, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Nomination de m[e] Jehan Ravot, « procureur et praticien ès cours de Lyon, pour solliciteur des procès et affaires de l'ostel-dieu du pont du Rosne, aux gages de 100 l. t. » — Quittance donnée par Pierre Sève de son traitement comme « conseil de la ville de Lyon ; » frais de *vidimus* « des lettres de vendition des gabelles, acquises au prouffit de la ville et communaulté de Lyon du Roy, avec la ratiffication d'icelle vente par Sa Majesté ; » « vériffication de ses cours de parlement, chambre des comptes et généraulx sur le faict de la justice des aydes, à Paris. » Mandat de payement d' « escriptures faictes par Jean Lavergne, clerc, pour les affaires de la ville, suyvant ce qui luy a été ordonné, tant par M[e] Françoys Coullaud, receveur, que M[e] Pierre Grollier, procureur général de la ville. » — « Parties fournyes par Estienne Perret, pour estre allé et venu en Bourgoigne, en la ville d'Austun, distant de Lyon de vingt deux lieues, pour faire assavoir à damoyselle Perrète de Sez, de venir revendre une pension annuelle de 320 l. t., qu'elle prend de pension annuelle, sus les gabelles soubz le sort principal de 4,000 l. t. » — « Compte des fraictz de deux voaiges, faits par m[e] Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, exprez de Lyon à Paris, et en court, pour rendre les comptes du faict de sa charge, des années mil V[c] cinquante-neuf et mil V[c] soixante, desquelz comptes il auroict porté les minutes de l'adresse, qu'il auroit faicte à la manière accoustumée, ensemble porté tous les mandemens, ordonnances, et acquitz pour la reddition d'iceulx comptes, au premier desquels voaiges la closture auroit esté interrompue, à cause que les lettres du Roy, obtenues par M. de Servières, pour le restablissement des partyes rayées ès comptes précédens, n'auroient esté trouvées suffisantes, par quoy il auroit convenu audit Coulaud aller en court, où il auroit obtenu lettres du Roy, par lesquelles il estoit mandé à messieurs du second bureau, bailler leur ordre sur le resta-

blissement desdictes partyes, lesquelles lettres, après estre venu faire ung tour audit Lyon, pour venir prendre les comptes renduz des années mil V[c] cinquante sept et cinquante huit, pour en iceulx faire restablir plusieurs partyes supercédées, seroit retourné pour faire vuyder ladicte closture, ensemble ledit advis. » — Placement de 5,000 l. t., « provenans du subside de six deniers pour livre, confié par le Consulat à Barthélemy Teste, un de ses membres. » — Transaction du Consulat avec Claude de Ravey, « jadys fermier de la resve de Villefranche et portz adjacens, » sur les arrérages de ladite rêve. — Quittance donnée « par Simphorien Buatier, receveur ordinaire du domayne, pour le Roy, notre sire, à Lyon, » au Consulat, de 2,500 l. t., dont celui-ci étoit redevable chaque année, comme fermier de « la resve cartulaire et fourayne. »

CC. 1087. — (Portefeuille) : 20 pièces, papier; 6 cahiers, ensemble 26 feuillets, in-4°, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Rolle de despense faicte, payée et acquittée par m[e] Françoys Coulaud, receveur des deniers communs. au marguilier et tire-corde, au manycantant et clerjons de Saint-Nizier, et au secrétaire du Consulat le jour et feste St Thomas 1560. » — Mandat de 20 l. t. pour M[e] Anthoine Giraud, » docteur, advocat, pour avoir faict l'oraison doctoralle. » — « Mandement à Philippe Guichard, dict Rambaud, et Guillaume Janyvet, barbier, de 72 l. t. pour trois queues ou bottes de vin vieux, achaptez d'eulx, desquelles a esté fait don et présent à Monseigneur le mareschal Saint-André, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ceste ville de Lyon et pays de Lyonnoys, pendant le temps qu'il a séjourné en ceste dicte ville, pour donner ordre et résister aux entreprinces et conspirations faictes en ladicte ville, par certains estrangiers, appelez Huguenеaulx, où il auroit séjourné ung moys ou environ; » — pour Claude Tisserant, « marchant, » de 90 l. t. pour six poinsons vin vieux « achaptez de lui, desquels a esté fait don et présent à Monseigneur l'abbé de Savigni, lieutenant au gouvernement de cette ville, en l'absence de Monseigneur le mareschal de St André. » — « Payement à Laurens Rave, l'ung des mandeurs, d'une couverte drapt tanné, avec les armoyries de la ville, baillée au chasse marée-ordinaire de la ville; » — à « Anthoyne Trouchon, » hoste de la Table ronde, de 10 l. t. pour aucunement le desdommaiger et en party récompenser des fraitz et despens qu'il avait faictz à faire bastir et édiffier la muraille et fondations de sa maison, qu'il a assize en la rue Saint-George, laquelle muraille l'on l'a contrainct abattre et desmollir, pour l'élargissement de la rue St-George. » — Vente « d'un basteau bêche, qui souloit servir à la chayne traversant la rivière de Saosne, à la part d'Esnay. » — Parties de reliures, plumes, papier, fournis par Jean Rousset, libraire; d'une visite faicte par « deux maistres massons de l'édiffice, estant entre Jehan Accarel et Jehan Davrillot, pour les piez qu'ils tiennent de la ville; » — du louage « d'ung cheval, pour aller quérir mons[r] de Servières, à Saint-Germain; » — « d'ung sac cuyr pour pourter le comte à Paris; » — « de sacz toille, pour mettre les deniers dans le couffre serrant à clef; du disner de messieurs les conseillers, le jour que mons[r] le mareschal de Sainct-André arriva à Lyon, qui fust en octobre mil V[e] LX, fourny par Didier Chavant, pâtissier; des chassiz de la salle du Consullat, chambre des papiers, greffe des insignacions et rêve fouraine; de plusieurs passaiges de rivières de messieurs les conseillers; de toille cyré pour enveloppé les comptes envoyé à Paris; d'avoir fait racouster la romaine du poys des farines. » — « Parties de papier, reliure et parchemyn, fournyes par Simon Gros, libraire. » — « Parties de groz boys, fagotz, papier, marques aux armoyries de la ville, pour marquer les balles; pinceaulx, encre et chandelles, acheptées par Claude Dupré, commis de la rêve fouryenne, pour le service de lad. rêve. » — « Mandement de sire Gérardin Panse, bourgeoys de Lyon, pour avoir fait vériffier au bureau de la foraine de Troyes, en Champagne, les lettres d'exemption desdicts droitz de resve et foraine, pour raison des marchandises qui auront esté vendues et négotiées durant les foyres establies en ceste dicte ville, auxquelles lettres d'exemption lesdits officiers du bureau dudit Troyes ne voulloient obéyr. » — « Gaiges des commis à faire la recepte par le menu et contrerolle de la resve et fourayne, aussi des commys à tenir les registres et marquer les balles des marchandises achaptées en la ville de Lyon, durant la franchise des foyres : Michel de Bruges, Jehan Guéraud, Benoist Gaiet, François Morant, Claude Dupré, Françoys Soulde. »

CC. 1088. — (Portefeuille) : 3 pièces, papier; 12 cahiers, in-4°, ensemble 96 feuillets, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Estat des gages des commis à recevoir, contreroller et faire payer le nouveau ayde et subside de six deniers pour livre, mys par permission du Roy sur toutes les marchandises entrans dans la ville de Lyon et faulxbourgs d'icelle, lesquelz gages ont esté convenuz et accordez par messieurs les conseillers et eschevins de la ville de Lyon auxdits commis, et à chacun de eulx, et ordonné

iceulx estre payés en fin de chacun moys par Me Françoys Coulaud : Henri Sève, Pierre Fautet, Guillaume le Moyne, Claude Lyvet, Jehan Guibert. Fleury Ponchon, Robert Dey, Jehan Dambroys, Philippe Guichard, dit Rambaud, Fleury Jourdain, Jehan Guéraud, Pierre Barbazan, Humbert du Cloux, Loys de Brézy, Loys Faroud, Barthélemy Girard, Henry Rigaud, Françoys Girodz, Maurice Humbert, Henri de Cucharmoys, Estienne Chastel, Charles Fect, Claude de Laval, Laurent Rave, Philibert Rousset, François Falco, Jehan Souppe et François Garin. »

CC. 1089. — (Portefeuille) : 58 pièces, papier; 3 cahiers, in-4°, ensemble 20 feuillets, papier.

1550-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes et dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Certifficacions délivrées par Guillaume Le Moyne et Claude Lyvet, commis et ayans la charge de contreroller les marchandises, qui se acquittent à la douenne de lad. ville, des sommes à verser entre les mains de Henry Sève, commis à la recepte d'icelle doanne. » — Payement à Claude Boytier, du loyer de la maison, « où se faict la recepte du subside de six deniers pour livre. » — « Compte des frais d'un voiage faict par monsr de Servières, Anthoyne Bonin, de ceste ville de Lyon en court, notamment pour obtenir confirmation du contraict faict avec le feu Roy Henry, du subside de six deniers tournois pour livre ; » — « d'un voyage faict par sr Jacques Gimbre, voyer de la ville de Lyon, de ceste ville en court, en la compagnie dudit monsieur de Servières, l'ung des conseillers eschevins de lad. ville. » — « Carnet des quictances de remboursement du prest de l'année MVc XLII, de ce qui en a esté payé en l'année finissant le dernier septembre MVc LXI. » Parmi les personnes remboursées figurent : Anthoyne Gondy, seigneur du Peron, Michel de Castellas, « l'esleu Levin, » etc., etc.

CC. 1090. — (Portefeuille) : 57 pièces, papier; 2 cahiers, ensemble 28 feuillets, in-4°, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Deniers payez en l'acquict de la ville et communaulté de Lyon, par Me François Coulaud, receveur de lad. ville, aux personnes cy-après nommez, qui ont acquis rentes et pensions sur le subside de six deniers pour livre, à raison de douze pour cent, et c'est tant de ce qui leur a esté payé de lad. rente, » pour deux trimestres du 1er août au 31 janvier 1561 (n. st.) : Robert Gourlin, « trésorier de l'aulmosne généralle, » Antoine Mussio, « marchant de Millan, » Claude Raverye, Philippe Bonacorsy, Laurens Charles, « esleu de Lyonnois ; » Jean Baptiste Bertholomey, « marchant florentin, demeurant à Lyon, comme procureur et au nom de honorable homme Léonard Spina, aussi marchand florentin ; » Jehan Camus, notaire et secrétaire du Roy ; Guillaume de la Tour, « conseiller du Roy, trésorier et receveur général des empruntz, dons et recouvrements, qui se font en la ville de Lyon ; » Benoist et Mathieu Sève ; Anthoine Pons, « contre-garde pour le Roy en la monnoie de Lyon, tuteur des enfants de feu Hugues Turry, son gendre ; » Pierre Vincent, seigneur de Chamellet, citoyen de Lyon ; » Jehan Le Vin, « esleu de Lyonnois ; » Ysraël Minquel et Georges Aubrecht ; Laurens Tixier ; Jehan de la Bessée, docteur, etc., etc.

CC. 1091. — (Portefeuille) : 88 pièces, papier ; 3 cahiers, ensemble 40 feuillets, in-4°, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement de rentes assignées sur le subside de six deniers pour livre, pour trois quartiers du 1er février 1560 (v. st.) au 30 septembre 1561. (Les noms des rentiers sont les mêmes qu'au numéro précédent.)

CC. 1092. — (Portefeuille) : 4 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers assignés sur les gabelles et le corps commun de la ville : Loyse Faye, « vefve de monsr Claude Bellièvre ; » Bonne Trye, « femme de Me Estienne du Bourg ; » Catherine de la Tour, « vefve de feu noble Luxembourg de Gabiano ; » Catherin Trye, « pour et au nom de sa mère Catherine Laurencin, dame de Varennes ; » Laurens Tixier, « greffier de la Guillotière ; » Françoyse de Mournay ; « damoyselle Pelonne de Bouzin, dame de Champ lès Lyon, d'Ars et de Lan en Dombes, tutrice des personnes et biens des enfans mineurs d'ans de feu noble Claude Vincent, dict Le Gourd ; » Jehan Perret, « marchant joaillier, à Lyon ; » Paulle Anthonie Amadei, « ayant droit des hoirs de Me Gaspard Guillot, citoyen de Lyon et de Millan ; » Tomas de Guadaigne ; Mathieu de Vauzelles ; Jehan de la Chapelle, « docteur médecyn ; » Anthoine Barnoud, « docteur ès droictz ; » Denise de la Chance, « fille de feu Anthoyne de la Chance ; » monsr de Langes ; Ri-

chard Richard, « recteur de l'ospital Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon ; » Robert Gourlin, recepveur de l'haulsmosne généralle de Lyon ; » Rigollet, « religieux et procureur du couvent de Nostre-Dame de Confort, à Lyon, ayant droit de Catherine Tourneuze ; » Jehan Paulat, « sieur de la Tour en Jaretz, et Jacquette Laurencin, sa femme ; » Louise Faye, » procureur de Mrs Jehan et Pompone Bellièvre, ses enfans, » etc., etc.

CC. 1093. — (Portefeuille) : 10 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers assignés « sur les gabelles et le corps commun de la ville » : Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne ; Jehan Semeur, « clerc dud. hospital ; » André Martin, « presbtre domestique de l'hostel-dieu du pont du Rosne ; » Me Jehan Mellier, « chantre et procureur général de l'église collégiale de Sainct-Nizier ; » messire Pierre Perrin, « presbtre manécantant des six clergeons de la livraison, en l'église Sainct Nizier ; » dame Magdaleyne Archimbaud, « vefve de feu Me Françoys Cotereau, en son vivant notaire royal, citoyen de Lyon ; » Claude Monconys ; Jean Ridady ; Françoise de Rubys, « dame de Trésilles, présidente Patherin ; » Claude Platel, « procureur et au nom de Jehan Ferruz, l'aysné, de Briançon ; » Claudine Gondelfinger, « citoyenne de Lyon ; » Marguerite de la Tour, « vefve de feu Françoys de Grandriz, en son vivant bourgoys marchant de Villefranche ; » Pierre Sève ; Pierre Pillet « marchant bourgeoys de Tournon, procureur et au nom de monsr le Réverendissime le cardinal de Tournon ; » Émond Augier, « docteur en théollogie, relligieux de l'ordre de la compagnie et société de Jésus, procureur et au nom de noble et puyssant seigneur Just, seigneur et baron de Tournon, comte de Rossillon, seigneur d'Arlenc, et de plusieurs ses autres places et segneuries, séneschal d'Aulvergne, bailly de Viveroys ; » Jacques de Grossepierre ; « de Buys aux baronyes, en Dauphiné ; » Anthoyne Janyvet, « recteur des escolles du pont de Beauvoysin ; » Me Claude le Riche, « banquier de Lyon, procureur et au nom de Me Charles Ailleboust, chanoyne en l'esglise d'Ostung, de Me Jean Ailleboust, docteur ès droictz, Anthoine Ailleboust, chanoyne, Hugues Ailleboust, Jean Ailleboust, et André Ailleboust, frères, héritiers de feue damoyselle Perrette de Sez, veufve de noble sr Pierre Ailleboust, quand vivoit, médecin ordinaire du Roy, nostre sire ; » François de Ruzignant ; Benoist de Rochefort, « chanoyne de St Nizier ; » Thomas de Gadaigne, sr de Beauregard, « filz et légataire de feu Thomas de Gadaigne, son père ». — Remboursement de leur capital « à noble Me Lazare Morin de Corney, seigneur dud. lieu et de Dracy-les-Couches, conseiller du Roy, en son grand conseil ; » à Melchior Girard, d'Embrun ; « noble Pierre de Burdye, sr de Villeneufve, gouverneur de Montpellier. »

CC. 1094. — (Portefeuille) : 1 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives de François Coulaud, receveur des deniers communs. — Désignation au Consulat de Léonard Moncard, imprimeur à Lyon, et Pernette Caillet ; Benoiste de Combe et Humbert Molart ; Clémence Farquet et Clément Grant ; Françoyse Cornylle et Jehan de Lannoys ; Marguerite Durette, fille de Pierre Durret, et Bernard Bruet ; Henriette Maillet et Jehan Charvet ; Loyse Perréal et Simon Belleveyne ; par damoyselle Magdeleyne Genevoys, veufve feu monsr le receveur Me Guillaume Françoys, suyvant la volonté testamentaire dud. deffunt, pour recevoir une certaine somme, pour les ayder à marier et pour ayder à payer partye de leur doct et marriage ; » et de trente « pauvres à habiller, chascun an, sur une somme de cent cinquante livres tournois. » — Commission par le Consulat de « Jacques Bournicard et Léonard Pournaz, conseillers, pour entendre et scavoir des hoirs feu Me Nycolas Dupré, en son vivant baron de Montaney, bancquier de Lyon, le moyen qu'il y aura pour recouvrer d'eulx ou de leur tuteur et curateur, la pension de deux cens escuz par luy vendue, au prouffict desdicts conseillers, eschevyns de la ville de Lyon, pour employer, chacun an, assavoir huict vingtz escuz à marier quatre pauvres filles, et quarante escuz, pour entretenir deux pauvres escolliers aux études, ensuyvant l'ordonnance testamentaire de feu noble Jehan de Licieulx, dit Le Pavauyer, en son vivant varlet de chambre du Roy, qui, pour le sort principal de lad. pension, auroit donné et légué deux mil cinq cens escuz, qui auroient esté employez en l'achat d'icelle pension de deux cens escuz. » — Payement à Me Jehan Cathelan, régent à Tournon, « pour l'entreténement d'Anthoyne, fils de Michel Froyssin, et Françoys, fils de Claude Chanalagues, pauvres escolliers de Vernolx ; et à Loyse Rochone, Espérite Chasscarnose, Jeanne Charretière, fille de Pierre Charretier ; Philippe Sanyère, de Vernoux ; Magdelayne Bouchard, Estiennette Thibaud, de Lyon, des sommes à elles attribuées en exécution du legs de Licieulx.

CC. 1095. — (Portefeuille) : 14 pièces, papier; 6 cahiers, in-4°, ensemble 34 feuillets ; 4 cahiers, in-8°, ensemble 34 feuillets, papier.

1560-1561. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Rolle de despense faicte aux moys de septembre, octobre et novembre mil cinq cens soixante, pour avoir fait arpailler, chaver et agotter l'eau, qui vennoict dans les fondassions, que on veut faire et chaver plus parfond, pour fonder et bien planter la pile, qui fault reffaire en ung des artz neufz du pont du Rosne, et la plus pretz du pont vieulx du cousté de l'Eguilletière (*sic*), laquelle il a fallu fonder plus parfont qu'elle n'estoit la première foys, pour obvier à l'inconvénient de la charge qui seroit faicte dessus, et aussi plus large qu'elle n'estoit pour la fasson du pavé de nouveau faict au bot du pont du Rosne, et pour parachepver de faire nyveller les terres, qu'il a fallu remuer pour ledit pavé, au devant les pavisseurs qui ont faict ledit pavé; et faire agoter l'eau et arpailler la borbe et terre jusques au ferme de la pille, que l'on a faict reffaire et reffonder, tant en journées de pionniers, qui ont chavé, arpallé et agotté l'eau, jour et nuyt, au feur de cinq solz par jour, palles de boys et fert, piouches, ferrage et manches d'icelles, chandoilles, toises de pavé, calloux, charroys, barrettes, chaux, sable ou gravyer, que autres. » — « Roolle de despense faicte pour avoir faict faire vouster dix caves en la grand boucherie, lever les terres, paver le dessus desd. caves, faict faire les trappons desd. caves et ferrures d'iceulx ; pour avoir faict travaillier le serrurier, lanternier et aultres, tant à la bouscherie sur les vieulx fossés, la porte St-Georges, la porte St-Sébastien, à l'houstel commun, aux chanez et aultres lieux et fraictz ; pour avoir faict et fourny en la grand bouscherie sur les vieulx fossez onze portes et trappon des caves, que ont esté voultées, pour le servisse et commodicté des bouschiers avec leurs barres, boys, pour porter icelles, porter aussy des degrés de boys garnis avec leurs marches, pour descendre dans icelles caves que aultres fraictz. » — « Roolle de despense faicte au mois de febvrier mil cinq cens soixante (v. st.), pour avoir faict recouvrir l'esglise St-Jacques, près St-Nizier, tant en journées de recouvreux, au feur de 7 s.; de maneuvres, au feur de 5 s. t., chaulx, sable, tuille, charrois que aultres frais. » — Vente d' « ung cent macherée coppée au brotteau; » — lodz d' « une mayson près le bourg Chanyn, accourdé par le Consulat avec Beatrix Chevaucourt, vefve Gillet Vincent. » — « Mandement de sire Claude Guérin, Yves de Luc et Pierre Godin, fermyers de l'archeveschê dudit Lyon, des laoudz deubz aud. sieur arcevesque, pour l'acquisition, faicte au proffict de la ville et communaulté, d'une maison size en rue Chalamont, faisant le dessus de lad. rue, de honorable homme, Claude Raveyrie, de Dijon, pour icelle abattre et démolir, pour l'eslargissement de lad. rue Chalamont, qui estoit par trop estroicte, et pour mectre lad. rue large et spacieusse, ouverte par-dessus pour la commodité des allans et venans et passans en icelle, mesme pour l'ayssance du port d'icelle rue Chalamont. » — « Quittances des pensions assizes sur la vieille boucherie. » — « Bancs qui ont vacqué à la grand boucherie de la Lanterne. » Garbeaux des foires de Toussaint 1560, des Rois, de Pâques et d'août 1561.

CC. 1096. — (Registre) : in-folio ; 56 feuillets, papier.

1561-1562. — Comptabilité. — « Compte particullier de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense par luy faictes, à cause de l'ayde et subside de six denyers pour livre, de l'année commençant le premier octobre mil cinq cens soixante ung, finissant le dernier septembre mil cinq cens soixante-deux. »

CC. 1097. — (Registre) : in-4°; 82 feuillets, papier.

1561-1562. — Comptabilité. — « Compte quatorziesme de Mr Françoys Collaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense faicte par led. Collaud, à cause des aydes, dons et octroys, pour ung an, commençant le premier jour d'octobre 1561, finissant le derrenier jour de septembre 1562, ce présent compte rendu à court par lui, Colaud, en personne. » — Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des quatre espèces, camelots, vin, poids des farines et épicérie ; rente et pension de 7877 l. 10 s.; « sur les équivalents de Lyonnois, Mende et Le Puy ; » de 9375 sur ceux de « Vivareys, Foretz et Beaujolloys. » — Dépenses : « réparations, fortiffications, décorations et embellissements de la ville, » au pont du Rhône, et à « la tour du milieu dud. pont du Rhône ; » réparation « du pont Sainct Sébastien ; » « despense pour avoir faict une porte neufve, boys chesne, à la porte des Farges, entrée de la ville du cousté Saint-Just, que pour avoir rabillé le pont levis et faict recouvrir sur la porterie ; » « pour avoir reffaict à neuf le chemin, puys la porte Sainct George, jusqu'au bout de l'hospital Sainct Laurent, et chemyn tirant à Saincte Foy, pour parachever les réparations de la fontaine de la Chana, qui s'estoit du tout taryc, et pour avoir adjancé les bachatz; » — « pour avoir osté la terre du long des vielz foussez Lenterne, et icelle porté dans lesdits fossez qui ne servent, et ce, pour faire une

platte forme pour servir de place publique; pour avoir faict lever les murailles et faict des piles de long du Rosne, et hospitaulx Sainct Laurent et Trinité, joignant desdicz, pour les pestiffereux, et aussi lever et remailler les murailles desd. lieux du long du chemin, qui estoient du tout ruynées; pour avoir faict un portail à l'entrée du couvent des Cordeliers; pour reffaire à neuf le puys de la grant place des Cordeliers, lequel estoit du tout tombé et ruyné, aussi réparer celluy qui est au bout de lad. place, tirant en Grollée; pour les réparations faictes au colliège de la Trinité, parce que ledit colliège estoit du tout en ruyne; pour faire une modelle d'une maison de ville sur les roches du pont de Saonne; pour avoir faict recouvrir sur la loge estant au pied du pont du Rosne, où l'on souloit tenir les provisions de boys pour ledit pont de boys du Rhosne. » « Garde des clefs de la ville; prix des rois et joueurs de colovrine et arbalestiers; » gages de Me Jehan Gibaud, « principal du colliége de la Trinité, par manière de provision, par le décès de Me Barthélemy Anneau, et indemnité des pertes par luy faictes, à remectre ledit colliège en train, au moyen de l'homicide perpétré à la personne dudit Me Barthélemy Anneau, par certain peuple que se meust et esleva le jour de la Feste-Dieu derrier, » et aussi « pour remuer et faire place à Me André Martin, docteur, que le Consulat a faict venir de l'Université de Paris, pour estre principal, régir et gouverner ledit colliège. » — Location « aux gardien et couvent Saint-Bonaventure, du grand réfectoire dud. couvent, où a esté faict ung arcenac, pour tenir l'artillerie et autres munitions de guerre de lad. ville, comprins une chambre joignant pour tenir les bouletz; et pension de 100 l. t. à eux accordée au lieu de leur grand plastre, mis en place publique pour la force et la décoration de lad. ville. » Payement « à Claude Senneton, sr de Larclais, pour avoir faict publier, en la court du parlement de Bretagne, les privilèges, franchises et libertez de la juridiction du conservateur des privileiges, franchises et libertez des foyres, establyes en lad. ville; » à Françoys Pérouse, « pour avoir desrouillé et nectoyez vingt corcelletz garnis, renduz par Monsr de Savigny, gouverneur et lieutenant général pour le roy en lad. ville, qui luy auroient esté prestez des munitions de la ville pour le service du Roy; despence pour l'entretènement de deux cents harquebouziers par commandement de Mr de Sault, pour la conservation de la ville et la garde de mondit sr le gouverneur en sa maison, et allant par la ville, aussi pour la garde du chasteau de Pierre-Seize, par son commandement; pour l'entretènement et souldе de cinq cens hommes de guerre levez en lad. ville, par commandement dud. sr gouverneur; » payement des « officiers magistratz tenans le siège présidial aud. Lyon; » des sergens chargés « de prendre garde à la Grenette, les jours de marché, que les regretiers et bolengiers n'eussent à arrisquer les bledz amenez par les cotaulx; » garde des chaines tendues sur la Saône. — Rentiers payés sur les équivalents : Humbert Faure, sr de Thézé; le trésorier Juge; Mathieu de Vauzelles; Jehan et André de la Chapelle, Jean de la Bessée, Jean Paulat, sr de la Tour; Laurent Tixier; le capitaine François Sala; Poncet Bonnet; Monconys; Pierre Bullioud; François Grollier; le général Albisse d'Elbène; Capponi et Rinucchini, « marchans florentins; Simphorien Buatier, seigneur de Monjoly; le séneschal Gadaigne et son frère; « Nicolas Paul Anthoine Manelly; Jean de Chionasy; Thomas Fortiny, Pierre Vincent, sr de Chamellet, etc., etc. Remboursement de l'emprunt de 1544.

CC. 1098. — (Portefeuille) : 22 pièces, papier.

1561-1562. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages du procureur général de la ville, Mr Pierre Grolier; de Me Mathieu de Vauzelles, « docteur, avocat du Roy, et conseil des procès et affaires de la ville; » Jean Ravot, solliciteur des affaires de la ville; Pierre Pynet, « procureur substitué de la ville de Lyon; » Jehan Gravier, notaire royal, secrétaire du Consulat; Gabriel de Russy, « armurier du Roy, contreroleur des réparasions de la ville; » François Béraudier, « exécuteur de la haulte justice; » Laurens Rave et Jehan Raze, mandeurs du Consulat; Pierre Venda, « costurier, » et Anthoine Gaillard, « cordoannier, pour sonner la nuit chacune dimanche, au soir, en mémoyre des trespassez. » — « Roolle et despense faicte, payée et acquictée par Me Françoys Coulaud, aux marguilliers et tirecorde, manycantant et clerjons de St-Nizier, au secrétaire du Consulat, pour l'instrument du saindicat, et aussi pour faire tapisser les bancz et siéges mis au cœur de lad. église, nectoyer la rue et autres. — Mandement de 20 l. t. pour Me... du Boys, « docteur advocat aud. Lyon, pour avoir faict l'orayson doctorralle le jour St Thomas, apostre. » — Partyes de neuf poinçons vins blanc et claret, prins de Pierre Pillet, marchant de Tournon, vin dud. lieu, accord à luy à soixante-quatre livres dix solz; et de trois poinsons vin blanc du creu de Lodun au pays bas, prins de sire Anthoine Camus, tenans lesd. troys poinsons neuf asnées, au pris de quatre livres l'asnée. » — « Mandement de 157 l. t. pour l'achapt de deux grandz tapis Turquie, à feu Barthélemy Teste, et de 87 l. 10 s. t., pour l'achapt d'un aultre grant tapis cairin, fait au sieur Hugues de la Porte, lesquelz troys tapis ont estez envoyez à Paris, pour d'iceulx faire don et présent à mons. Me Jehan Camus, secrétaire du Roy. » — « Achapt à Raphaël Malezieu de confitures, desquelles a esté

fait don et présent, tant à mons[r] le président Séguier que à mons[r] de Chasteauvilleyn, estant en lad. ville. » — Payement à « noble George Renoard, lieutenant du cappitaine de la ville, commys à la garde de l'artillerye et munytions de guerre, appartenant à la ville, de 100 l. t., oultre les gaiges ordinaires, pour plusieurs vaccations extraordinaires, pour-avoir prins la peyne d'aller parler de jour en jour, à Monseigneur le gouverneur de ceste ville, pour scavoir et entendre des affaires d'icelle, que pour avoir vacqué aux guetz, jour et nuyt, que avoit esté pour raison de la division de religion. » — « Certiffication de la vente des fagots et mayère, coupez ou broteau de la ville, au-dessoubz du pont du Rhône, deduict la façon du copaige et quatre milliers desd. fagotz, que ont estez donnez par le Consulat à l'hospital et Aumosne généralle, que est à chacun deux milliers, aussi déduict les fraiz d'avoir planté grand nombre de plansons, plantez oud. brotteau et couppez en icelluy. »

CC. 1099. — (Portefeuille) : 4 cahiers, ensemble 32 feuillets, in-4°, papier.

1561-1562. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Fraiz et despenses fournies par feu M[e] Claude Boulet, en son vivant ayant charge de la solicitation des affaires de lad. ville, et communaulté de Lyon en la court de parlement de Paris... » — « Parties fournies pour procès et aultres affaires de la ville, par M[e] Millany, pour l'expédition du procès et sentence, pour faire remuer les poissonniers; par Jehan Troignard et son père, pour plusieurs services faictz à la garde du château de Pierre Size; » — « par monsieur le greffier Durant, pour la grosse du procès-valbal *(sic)* de la dernière assemblée des estatz; pour une cousultation faicte le XXIIII[e] avril, sur les pièces concernans la maison qui fust de feu Jehan Sestre, où se tient Mons[r] le général de Piedmont, pour icelle achapter, pour faire ung ostel commun ; par les quatre trompectes qui ont assisté avec la crie, pour l'abollition de l'entrée du vin ; par Roman Accarel, sergent royal, pour avoir constitué prisonnier celui qui tient le jeu de paulme d'Enay pour le louaige; par Estienne Perret, pour faire emprisonner M[e] Beternas, pour raison des pies qu'il a appentionné de la ville; par Jérosme Sebrian, sergent royal, pour avoir vacqué avec messieurs les conseillers et maistres des métiers, à la visitacion des velotiers; par Mons[r] de Vauxelles, pour avoir faict les remonstrances, faictes au commissaire pour le faict de l'obeyne des biens de feu Léonard Spine; par ung homme de pied, exprest envoyé à Charlieu pour le faict du regent dud. lieu, pour le pouvoir avoir pour le colleige de la Trinité; par ung huissier, qui auroit contrainct messieurs les conseillers pour un paiement des gaiges de messieurs du siège présidial ; par Romain Acquarel, sergent royal, pour ses contrainctes et exploitz des pentionnaires de la place de Confort ; par le sergent, que auroit adjourné les quatre corriers des imprimeurs, pour comparoir en la Chambre du Conseil, le XII aoust, affin de leur estre faicte défense par le Conseil de faire leurs assemblées et confrerye; par les sergents, lesquels, par ordonnance du Conseil présidial, auroient aussi mandé tous les prieurs des couvents de religion de ceste dicte ville de Lyon, ensemble les curez et vicaires des paroisses de ceste dicte ville, pour comparoir en la Chambre du Conseil, à mesme fin; par les deux sergents, lesquels auroient, le jeudi XIII[e] aoust, placardé par les carrefours de la ville un placardz imprimez des défenses des confréries et assemblée desdits métiers, et apposé aux carrefours environ cent quarante placardz, comprins le sallaire d'un homme qui portoit la colle; pour une requeste et quatre copies d'icelle, faicte et actachée aux portes de sainct Elloy, sainct Anthoine et sainct Pol, pour adjourner les titulaires d'iceulx hospitaulx et chapelles ; — pour deux copies des lettres patentes obtenues pour raison desdits hospitaulx, baillées aux procureurs des titulaires par forme de communication, et pour une requeste présentée contre les prébendiers titulaires, à ce qu'ils fussent contrainctz remectre leurs tittres dans les trois jours. pour faire informations pour le faict desd. hospitaulx; — pour une consultacion faicte à Paris, sur les contrelettres et arrets obtenus par Mons[r] le cardinal de Tournon, pour raison desd. hospitaulx; pour une coppie de l'actestation faicte en Suisse, au prouffict des Pellissariis, pour raison de leur prétendue bourgeoysie; pour l'expédition par le greffier des esleuz, des lettres, arretz, requestes et response des estatz, remises au greffe par les habitants du plat pays; pour les coppies de sentences, obtenues en la séneschaussée de Lyon, pour raison du pavé; — coppie d'exploit et expédition faicte contre messieurs de St Nizier, ensemble la certilfication de Mons[r] le voyer. »

CC. 1100. — (Portefeuille) : 15 pièces, papier; 1 cahier, 14 feuillets, in-4°, papier.

1561-1562. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Indemnité accordée par le Consulat, au nom de Jaques Gimbre, « voyeur de la ville, pour les poursuites exercées contre lui, par Guillaume Chazottes, qui avoit impétré et obtenu du Roy, contre l'auctorité du Consulat, l'extat et office de voyeur ; » — « fraiz et despense d'un

voyage faict à Dijon pour la vériffication et enterinement des lettres patentes du Roy, octroyées au mois d'aoust dernier passé, pour le faict de la resve, adressées à messieurs des comptes de Dijon. » — Frais de vidimus, « des lettres patentes du Roy déclarant les conseillers, eschevyns de Lyon et habitans d'icelle ville, estre exemptz du ban et arrière ban pour les fiefs nobles, qu'ilz tiennent dans le royaulme; » — « des procès et affaires survenuz, meuz pendantz et intentez tant es cours de la séneschaulcée et ordinaire dudit Lyon que en la court du Parlement à Paris, et au grand et privé conseil du Roy, pour empescher que les habitans de lad. ville ne fussent contribuables aux tailles que ceulx du plat pays poursuyvent; » — frais de vidimus des « lettres patentes du feu roy Charles, contenant le privilleige de noblesse et aultres privilleiges, franchises et exemptions, octroyez aux conseillers eschevyns de lad. ville, et des lettres de confirmation desd. privilleiges, octroyez par les feuz roys Louis, Françoys, Henry et Françoys; despense faicte pour la publication des lettres et privilleiges de la juridiction du conservateur des foires de Lion, en la cour de Parlement de Bretagne, en laquelle estoit besoin et nécessaire faire publier et enregistrer lesdits privilleiges, au nom et poursuite de messieurs les conseillers et eschevyns de la ville de Lyon. » — Frais de deux vidimus, l'un des « lettres patentes du Roy, nostre sire, par lesquelles est mandé que les natifz et originaires des quantons de Suysse seullement, et non aultres, joyssent des privilleiges, franchises et libertez que Sad. Majesté leur a donné, sans y comprendre aultres que les natifz et originaires desd. quantons, et sans que, soubz prétexte de bourgeoysie desd. quantons, ilz en puyssent estre exemptz; l'autre des « lettres patentes du Roy confirmatives des privilleiges octroyés aux arquebousiers de lad. ville, et aux conseillers, manans et habitans de lad. ville, » par lequel « leur est permys de porter les armes, et sont déclarez nobles pour tuytion et deffence d'icelle ville, lequel vidimus a esté baillé à Monsr de Saulx, gouverneur, qui avoit faict défendre le port de toutes armes, et vouloit dessaisir les habitans de leurs arqueboutz, pistoles et pistoletz, à ce qu'il ne face lever lesdites armes auxdits habitants; » frais de vidimus « de la vendicion passée au prouffict de la ville des aides et gabelles, ayans cours et accoutumez lever en lad. ville. » — « Dépense faicte au voyage de Bourgoigne, à la publicacion et vérificacion du contract et lettres patentes, obtenues au mois de janvier, pour l'exemption du droict de rève et transport, que l'on voulloyt lever et faire payer en Bourgoigne sur les marchandises négotiées en la ville de Lyon; » placement à intérêt des fonds disponibles de la ville, « en attendant que Monsr de St-Marcel, de Grenoble, que l'on estoit délibéré à rembourser, vint prendre ses deniers. » « Fraiz de confection par M. Jehan Lavergne, clerc, habitant de Lyon, du répertoyre des livres des actes du Consulat, de la copie par le greffier des esleuz et plusieurs clercz de tous les roolles des parroisses du Lyonnois, cottisez à la grant taille, où sont comprins les habitans de lad. ville de Lyon; — d'ajournement par Charles Dormant, sergent royal, en la séneschaulcée de Lyon, des habitans des villages du Lyonnoys, par devant messieurs les générauls sur le faict de la justice des aydes à Paris, en cas d'appel interjecté de messieurs les esleuz de Lyonnois, à cause des tailles èsquelles ilz voulloient rendre contribuables les habitans de ceste ville. » — Honoraires de Me Claude Boullet, « advocat en la cour de Parlement, à Paris. » — « Parties des fraiz pour la despense de bouche de messieurs les conseillers, qui ont vacqué à la vériffication et révision des comptes, tant d'octroy que patrimoniaulx. »

CC. 1101. — (Portefeuille) : 3 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1561-1562. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville, dont le payement était assigné, sur le produit des gabelles : Ennemond Mulet, s^r de Saint-Marcel, « premier conseiller du Roy en sa cour de parlement du Daulphiné, mary de damoyselle Alis Buatière; » Me Gabriel de Russy, « jadys contrerolleur des deniers communs et des réparations de la ville; » J. Monery, « religieux et procureur du couvent de Notre-Dame de Confort, à Lyon; » — « damoyselle Catherine de la Tour, vefve de feu noble Luxembourg de Gabiano, « en son vivant s^r de Vourles; » Catherine Laurencin, dame de Varennes; Françoyse de Mornay; Laurens Tixier; « damoyselle Peloune de Bouzin, dame de Champs-lez-Lyon d'Ars et de Len en Dombes, vefve Clebergue, tutrice des enfants feu Claude Vinceut, dit Le Gourd; » Jehan Perret; Jullio Reste; Mathieu de Vauzelles; Jehan de la Chapelle, « docteur médecin; » Anthoine Barnoud, « advocat à Lyon; » Mr de Lange; Richard Richard, « recteur de l'ospital Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon »; Robert Gourlier, « recepveur et trésorier de l'haumosîne générale de Lyon; » Loyse Faye, tutrice, mère et procureur de MM^rs Jehan et Pomponne de Bellièvre; Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deubz à l'ospital du pont du Rosne; » Jehan Semeur, « clerc dud. ospital; » André Martin, « presbtre domestique dud. ospital; » Perrin, « manyeantau de l'esglise Sainct Nizier de Lyon; » Claude Monconys; Françoyse de Rubys, « vefve de feu messire Claude Paterin, en son vivant chevalier et premier président de Bourgoigne; » Ferruz l'aisné, « marchant de Bryanson »; Anthoine de Grossepierre,

« marchant du Buys ès baronnyes du Dauphiné; » — « Jacquette Laurencin, femme de noble Jehan de Paulat, sr de la Tour en Jarez, habitant de Lyon ; » — « dame Claude Gondelfinger, citoyenne de Lyon ; » — « Marguerite de la Tour, vefve feu honorable homme Françoys de Grandris ; » Benoît de Rochefort, « chanoyne de St-Nizier ; » Jacquellyne Pons, de Montbrison, Françoys de Ruzinant, etc., etc.

CC. 1102. — (Portefeuille) : 8 pièces, papier, 1 cahier, in-4°, papier, 22 feuillets.

1561-1562. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des propriétaires qui ont pension sur la vieille boucherie : « le grand hospital du pont du Rosne ; » Claude Guerrier, sr de Montessu, Loys Genevoys, etc., etc. — « Bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne. » — « Rolle de despense, faicte au mois d'avril 1562, pour avoir fait recouvrir sur les couvertz de la grand boucherie, tant sur la mayson appartenant à l'houstel commun, estant à lad. boucherie, que en aultres de lad. boucherie, tant en journées de recouvreurs tuille, au feur de sept solz pour jour ; maneuvres, au feur de cinq solz, chaux ou mortier, charroys que aultres fraiz. » — « Roolle de despence faicte au moys de mars mil cinq cens soixante ung, avant Pâques, pour avoir fait racoustrer des botiques, qui ont estés louées de nouveau en la grand boucherie de la ville, près la Lanterne, que en plusieurs aultres, tant en journées de charpentiers, au feur de sept solz par jour, bancs, pous, escharrassons, chevilles, charroys, clous, crosses, que aultres fraictz. » — Prix de payement de Pierre Faure, « me masson, Estienne Gonyn, et Claude Colet dit le Gré, me charpentier, des prix faictz à eulx baillez, de faire et parfaire le pont de boys du pont du Rosne, despuys la derniere pille et arc, ja faict de massonnerie, jusques et contre les maisons du faulxbourg de la Guillotière, de tant que se comportoit led. pont de boys, contenant en longueur 63 toises royales ou environ, et de semblable largeur que led. pont avoit esté convenu sur ledit Rosne, qui est de 23 pieds de roy de largeur, comprins les coudières et parefouz, lequel pont a la longueur et largeur dessus mentionnez, à neuf arcz et neuf pilles, déclinant iceulx arcz et pilles, en la forme et manière mentionnée au premier prifaict dud. pont. » — « Allocation au même de 2,029 l. 13 s. 4 d. t., pour avoir faict, oultre le contenu ausdictz, 46 toyses, 2 piedz, 6 pouces de muraille massive sur ledit pont, aux deux ailes de la descente d'icelluy, pour avoir faict 14 toizes de massonnerie pour l'élargissement et engrossissement dehors terre, de la masse de l'arc que estoit tombé et a esté refaict à neuf ; pour la pierre roupte myse et employée dans le fondz et masse de lad. pille, engrossie jusques à la haulteur des sièges, sous les sintres ; pour les cailloux employez en 12 toyses de pavey, faict de cousté de la Guillotière ; pour 21 paulx de chesne plantez soubz une des masses desd. pilles ; pour faire la fondacion d'icelle qui rencontrat en lieu de maretz et bourbe, et pour 1,998 piedz carrez, cadettes pierre choin, desquelles ont esté faites clefz en plusieurs lieux et endroictz dudit arc tumbé et refaict à neuf. » — Désignation au Consulat par « dame Magdeleine Genevoys, vefve feu monsr le receveur Guillaume Françoys, » des couples de Lyon, à marier sur le legs fait par son mari ; et par le Consulat du couple appelé à bénéficier de la dot constituée par « ordonnance testamentaire de feu noble Jehan de Licieulx, dit le Pavanyer, en son vivant varlet de chambre du Roy. » — Carnet des quittances de remboursement du prêt de l'année MVc XLII à Monsr du Perron, Anthoyne Gondy ; « l'esleu Le Vin ; dame Françoyse de Genas ; « honorable Paulin Franchioti, marchant Lucquoys, demeurant à Lyon, gouverneur et ayant l'administration, complyment et l'ung des compaignons de la bancque et compagnie, intitulée en ceste ville de Lyon, soubz les noms de honorables hommes, Philippe Burlamachi et Pierre Franchioti et compaignons dud. Lyon. »

CC. 1103. — (Portefeuille) : 15 pièces, papier ; 4 cahiers, in-8°, papier, ensemble 18 feuillets.

1561-1562. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages « des commis à faire la recepte par le menu de la resve et foreyne et contrerolle, aussi desmarqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, des quinze jours après la franchise des Allemans. » — « Parties et fraictz, fourny par Claude Dupré, pour le faict de la rêve et forayne en pappier blanc, marqué aulx armoyries de la ville, encre, chandelles, pinceaulx ; et par Simon Gros, libraire, tant pour une rame de papier, fournye à monsr le secrétaire Gravier, que pour les acquitz imprimez des marchandises expédiez durant les foyres des Roys, Pasques dernier passées. » — Louage au prix de 30 l. t., à Guillaume et Jacques Regnaud, d'un magasin, au lieu de St Vincent, « prins pour entreposer les marchandisees venues par eau, jusqu'à ce qu'elles aient acquitté le subside de six deniers pour livre. » — Garbeaux des foires de Toussaint 1561, des Rois, de Pâques et d'août 1562.

CC. 1104. — (Registre) : in-4°, 60 feuillets, papier.

1561-1562. — Comptabilité. — « Carnet des quittances du remboursement du prest de l'année MVc XLIIII de ce qui

en a esté payé en l'année finissant le derrenier septembre MV^c LXII : « Jehan Mosnier, fourbisseur; le général Néry Duboys; » les « heoirs Jehan Bellièvre, » Pierre de Folys, « orlogier; » les « heoirs Loyse de Sereyn; » Monsr l'argentier Baronnat; Mr du Péron, Anthoine Gondy; Monsr de la Pardieu, Françoys Roussellet; « Jhérosme de Tholoze; » Mathieu Croppet; Claude « et Nycolas Dupré, enfans et héritiers par bénéfice d'inventaire de feu mons^r Nycolas Dupré, banquier, etc., etc., du cousté de Fourvière; » et Jehan Martin, dorier, les « heoirs Geoffroy Rubys; » Jehan Richard, papetier; Florymond Pécoud; Corneille de Sept Granges; Nycolas Rousset, changeur; Françoys Juste; Denis Darcy, imprimeur, etc., etc.

CC. 1105. — (Registre) : in-folio, 296 feuillets, papier.

1562-1563. — Comptabilité. — « Livre de raison pour la ville et communaulté de Lyon, marqué à la lettre A, pour tenir compte, raison et registre de ce qui est deu aux marchans et particuliers qui ont mys deniers au party faict par ladite ville et communaulté avec le Roy, nostre souverain seigneur, sur l'ayde et subside de six deniers pour livre, sur toutes les marchandises et denrées entrans en lad. ville, durant huict années commençans le premier jour de janvier mil cinq cens cinquante-sept, lequel livre a esté commencé au nom de Dieu par moy, Françoys Garin, commys à le tenir par messieurs les conseillers, eschevyns de lad. ville et communaulté. »

CC. 1106. — (Registre) : in-folio, 40 feuillets, papier.

1562-1563. — Comptabilité. — « Compte quinziesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte des deniers patrimoniaulx et proppre dommaine de lad. ville seullement, et de la despense sur ce faicte, pour ung an entier commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante-deux et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens soixante troys, ledit compte présenté par devant vous, Monseigneur le séneschal de Lyon, ou son lieutenant, gens et officiers du Roy aud. lieu, et conseillers de lad. ville commys et deputez par icelluy seigneur pour icelluy compte examiner et cloure. » — Recettes : garbeau de l'épicerie; « rève cartulaire et imposition forayne; portz adjacens de la séneschaulcée deppendans de lad. acquisition de la rève et fourayne; cens, servis pensions et louages. » — Dépenses : gages des officiers du Consulat; des conseillers; fermage de laresve et foureyne. »

CC. 1107. — (Registre) : in-fol., 50 feuillets, papier.

1562-1563. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Compte particulier des receptes et dépense par luy faicte, à cause de l'ayde et subside de six deniers pour livre, puis le premier juing mil V^c LXIII, jusques au XVIII mars ensuivant. » — Gages de Henry Sève, « commys à faire la recepte par le menu dud. ayde et subside; » payement des rentes assignées sur led. subside; « payement faict par ordonnance et commandement de monseigneur le mareschal de Vieilleville, lieutenant général pour le roy ès pays de Lyonnoys, Daulphiné et Provence, pour le payement et solde de la compaignye du cappitaine Mormoyron, estant en lad. ville pour la garde de Monsr de Sault, lieutenant pour le roy en lad. ville, en l'absence de Monsr de Nemours, estant en nombre de deux cens hommes, laquelle led. s^r mareschal auroit ordonné payer pour deux moys, commençans le vingt-six novembre MV^c LXIII, des deniers provenans du subside de six deniers pour livre; » — « aux hostelliers et taverniers, qui ont fourny vivres aux dernières compaignyes suysses, estans en lad. ville; » frais de vérification dudit compte.

CC. 1108. — (Portefeuille) : 17 pièces, papier; 1 cahier, in-folio, 12 feuillets, papier.

1562-1563. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Françoys Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages de Pierre Grolier, procureur général de la ville; « parties fournies par Mathieu de Gès, contre-pointier pour adjancer les lietz, achapt de clouz pour tendre la tapisserie au logis de Monsr de Sault, gouverneur pour le roy en la ville de Lyon; » — « parties que Laurent Rave a fourny par le menu, pour avoir baillé vin pour Monsr Corquet, embassadeur de Suysse; pour deux chevaulx, pour aller quérir Monsr le général Faure et Monsr le capitaine George Regnoard, estans en leur grange; deux autres chevaux pour aller quérir mons^r le général Faure à Chaponey, avec mons^r le secrétaire Gravier et Laurens Rave; pour brochet, pain, vin et collation fournie aux conseillers, aux arquebousiers, à mons^r Fournel, à m^r de Lansac: pour faire enterrer les soldats que feurent tuez en la maison de ville; pour faire nétoier la salle de mess^rs que les soldats gastèrent; pour avoir faict passé par eau mons^r le greffier Cropet, pour aller cheulx mons^r de Berta à la Fontenière; pour ung charretier qui auroient amené deux coffres, de saint Jehan en la maison de ville. » — Frais de « voyage de

Nycolas de Fert, à Bourg et autres lieux, par ordonnance du Consulat ; » payement à Me Emond Auger, recteur du collège de la compagnie de Jésus, de Tournon, de 600 l. t. pour les arrérages d'une pension de 1,200 l. t. acquise par Monsr le révérendissime cardinal de Tournon, sur les revenus des gabelles de la ville ; — de 25 l. t. à Mr André Martin, « principal recteur du coleige de la Trinité, pour avoir faict l'orayson doctoralle ; autres dépenses de la St-Thomas, pour les marguiller et tirecorde de St-Nizier et secrétaire du Consulat ; » — mandats et quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville : mre André Martin, « presbtre de l'hostel-dieu du pont du Rosne ; » Catherine Durette ; Magdeleine Archimbaud, etc... ; louage de bancs de la boucherie Lanterne et des boutiques de la vieille boucherie St-Nizier ; — « parties de charpentaige que mes Estienne Genyn et Salvator Granjeu, maistres charpentiers en ceste ville de Lyon, ont faictes et fournyes depuys la réformation de l'esglise et réduction de lad. ville, tant par ordonnance et commandementz de monseigneur de Soubize, gouverneur et commandant pour le service de Dieu et du Roy en lad. ville, que de monsr de Blacon et capitaine Moreau, superintendant des réparacions et fortifficacions d'icelle ; » — confection d' « une grande porte sappin, doublé de noyer, au portail d'Enay ; d'une grande eschelle servant pour monter à l'engin de la serazine de fer, au portail St-Just ; de vingt quatre autres eschelles pour monter et descendre dans les tours, de quatre grands plateaulx de chesne, refenduz d'ung sommier, lesquelz ont été employez au pont de boys joignant le portail de St-Just ; de bancs du corps de garde de la maison du cordoannier au droict du boulevard royal au dedans de la ville ; des corps de garde et eschaffaulx du chasteau de Pierre Size ; de la Platière, d'une loge au boulevard Sainct Jehan, laquelle est sur ung grand bapteau ; d'un marchecoly, pour le portail de Pierre-Seize ; d'un engin sur le pont du Rosne, pour monter et descendre les bledz et farines aux moulins ; des eschaffaulx pour faire la muraille, et haulcer icelle qui est joignant le chateau de Pierre-Size, tirant à Saint-Just, dans la vigne de M Protery ; d'un engin et plate-forme achaffaudé pour monter et descendre les marrains, pierres et mortier pour haulcer et faire les murailles du boulevard de la Fontaine ; par le commandement de me Robert, commissaire de l'artillerie, pour monter les gros canons et artilleries sur le boulevard de Saône en Véze, et semblablement d'une platteforme, aussi pour mectre l'artillerie, qui est devers le jardin de monsieur le vis bailli de Vienne, pour lever la sarrazine de fer qui est au portail de Pierre-Size ; par Pierre Frèrejehan, d'un pont sur Saône traversant de Serain en la porte de Pierre-Size ; transport de la grand porte, qu'on a prinse au portail Saint-Irigny en rue Neufve, et de rue Neufve au corps de garde de Pierre-Size, pour la faire servir en la porte du pont de bois neuf à vis, ce que n'a peult faire, ains la fallut retourner aud. rue Neufve, où elle est de présent ; fourniture de grand trafz sapin pour barrer les rues de la Guillotière ; de la grand porte du portail de la closture du boulevard Saint Clere, de deux radeaulx qui servent à porter l'artillerie au boulevard Sainct Jehan ; réparacion du pont estant sur la Saone, au droict de Sainct-Michiel traversant lad. rivière à Sainct George. »

CC. 1109. — (Portefeuille) : 18 pièces, papier ; 2 cahiers, in-4°, ensemble 14 feuillets ; 1 cahier, in-8°, 8 feuillets, papier.

1565-1563. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de perception de la rève foraine. — Rabais accordé par le Consulat a Pierre Guillon, fermier de l'imposition de la revenderie, « dont il auroit esté dessaisi par monsieur de Malraz, trésorier général de France, au plus valable temps de l'année ; » et à Philibert Nobys, « jadiz fermyer des gabelles de la boucherie, pour n'avoir esté aussi maintenu le temps de son bail à ferme. » — « Certifficats délivrés par Jérosme de la Forge et Claude Lyvet, commis et ayant la charge de contreroler les marchandises qui se acquictent à la doane de la ville de Lyon, » du versement à faire par Henri Sève, « commis à la recepte d'icelle doane, » entre les mains de « Françoys Colland. » — « Estat des gages des commys à recevoir et contreroler et faire payer le subside de six deniers pour livre. » — Garbeau de la foire d'août.

CC. 1110. — (Registre) : grand in-4°, 432 feuillets, papier.

1562-1563. — Comptabilité. — « Deniers commungs de Lion, de deux années finies le dernier jour de septembre mil Vc soixante et troys. En ce présent compte sont comprins les deniers extraordinaires levez à cause des troubles durant lesdites deux années. Double à Mr Françoys Coulaud, recevеur. » Protestation de Me Guillaume Searron, intervenant comme procureur de la ville, contre la validité desdits comptes. — Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des quatre espèces, rente touchée par la ville sur les équivalents de Lyonnais, Forez, et Beaujolais ; « recepte faite par led. recepveur, à cause des aultres deniers levez extraordinaires, à cause des troubles et saisie d'icelle ville par ceulx de la nouvelle religion ; parmi les contribuables figurent le général Faure, le « contrerolleur » Henri Sève, le « recepveur Dortin, Claude Coullaud, l' « eslen » Mornieu,

Loise Labbé, Guillaume Roville, le « recepveur « de Massou, le juge de Villars, Jehan Vandemeures, « painctre; » le lieutenant Fournel, Me des Saiges, médecin ; Richard Bigotet, Jacques Faure, imprimeur; Jehan Naze, « orloger; » François Grollier, Mathieu de Vauzelles, Simon Cotières, Jehan Bourrard, orfèvre; Monsr de Silva ; le président Regnault ; le promoteur Chastillon ; les hoirs Pierre de Bourgoigne ; M. de Langes, M. de Beaujeu ; le président Bellièvre; Thomas Chifeman ; Philippes Grolier ; M. de la Chapelle, médecin ; le trésorier Grollier ; l' « esleu » de la Besse; Cornelle de Lage ; Anthoyne Roy, « cirurgien ; « M. Thomas, médecin ; Jehan Crozet; orfèvre ; le secrétaire Grolier ; Jehan et Marguerite Bellièvre; André de la Chapelle; le « recepveur » Cuzin ; Anthoine Canel, fondeur ; l'« esleu » de Vinolz ; Pierre Gigelet, fondeur; Blaise Sarin, portugais; Jean Baiard, fondeur ; Jehan François de Gabiano ; le « contrerolleur » Sève ; la « généralle » Dubois ; M. de Combelande ; Nicolas de Castellas ; le curé de Ste Colombe ; le capitaine Salla ; Jehan des Herd, « painctre ; » Jehan Saugrin, libraire ; Jehan de Cranne, « painctre ; » Charles Bigotet ; l'advocat Laurens ; Jehan Damanges, imprimeur ; Jehan Sausieu, imprimeur ; Pierre Du Chemin, orfèvre ; Gaspart de Portunariis ; le trésorier Carcaillon ; Anthoine Cornier, fondeur de lettres ; Nicolas Lhuillyer, orfèvre, gendre de Jean (de) Vienne ; Anthoine Jour, lapidaire; Philibert Rat, orfèvre; Anthoine Cousturier, fourbisseur ; Jehan de Savoye, « orfeuvre, » etc., etc. — « Recepte faicte par led. recepveur, à cause des deniers remis en ses mains, provenans de l'acord et permission de sortir les marchandises de lad. ville, des deniers provenans de la vente faicte par l'église reformée du magazin de la ville, » renfermant du « safran, de la cassonnade, gingembre, épices, toille de Bourgogne, galles pelade, laine, bezettes, maroquins, quincaillerie, garniture d'espées, gardes d'espées, alumettes et dagues, pleume, fer, tapisserie, couvertes, filletz, vaisselle de terre, chappeaulx de laine à l'Albanoise. » — « Recepte des deniers provenant de l'augmentation du prix du sel, de la vente du bled de la munition de la ville ; « fonds » pris et arrêtés par le baron des Adretz, en la conduicte qu'en faisoit un nommé Le Bezacier, commys du trésorier de l'extraordinaire des guerres de Piedmont; » taillon de Lyonnois, droit d'entrée perçu par le clergé sur le vin entrant dans la ville ; deniers saisis sur ceux qui étaient hors de la ville ; emprunts. — Dépenses : travaux publics : « à la descente du pont du Rosne, du costé de la Guillotière, tirant à la Part-Dieu ; » réfection « du chemin puis la porte Sainct Georges, jusqu'au pont dud. hospital St Laurent, et chemin tirant à Ste Foy ; du parviz de la grand place des Cordeliers, lequel estoit du tout tumbé en ruines, aussi de cellui qui est au bout de lad. place tirant en Grollée ; » clôture « de deux portes le long du Rosne, l'une appelée la porte des Filles, et l'autre au devant de la maison de Gomet Maignet ; » construction « d'une place pour mettre l'artillerye, et d'un corps de garde à la porte de St George. » — Curage « des fossez au long des remparts et fortificacions de la ville du costé d'Esnay ; descumbrement et agencement des rues près le cloistre de Saint Jehan et percement d'une ouverture pour passer l'artillerie, et ce, depuis la place des Cordeliers, jusques à l'hospital le long des rues et hors du Rosne ; frais pour avoir fait chasver, bastir et rehausser les lieux des forteresses faictes en lad. ville de Lion, pour le corps de garde de la ville, tant du costé du Rosne, prés les boullevertz de St-Clere et du Pérat, Vèze et Pierre-Size, et aussi le long de la courtine, qu'aussi au long de Fourvyère et Saint Just ; acoustrement du corps de garde près la porte du pont du Rosne ; construction de la porte de l'hostel commun, de portes aux Cordelliers et au pont du Rosne ; fortifications, murailles, corps de garde, depuis le boulevert Sainct Clere, jusques au pont du Rosne, et desmolissements de plusieurs maisons pour ouvrir le chemin le long de la rivière du Rosne, et depuis led. pont du Rosne à Esnay et jusqu'à la rivière de Saonne ; curage des fossez et réparation des boulevertz de terre ; réparations de la ville du costé de St Just pour la continuation de certains boulevertz de terre, que l'on faict du costé de St Just ; aussi pour racouster les boulevertz de terre du costé de Loiasse, que pour closre la porte St Georges, et pour faire plusieurs boulevertz de terre près Sainct Just, jusques Pierre-Size. » — Payement de Jean de Bruies, Nicolas de Chaumont, Jehan Paveur, Jehan Champion, « commissaires préposés à la surveillance desdits travaux de fortification, des maçons, couvreurs et charpentiers, fournitures de matériaux ; despense faicte pour vuider les rues et chemins, pour les descumbrer de plusieurs murailles abattues vers le cimetière de Saint-Michiel, et aultres endroictz, en sorte que l'on ne pouvoit charroyer, aller ne venir par lesdictes rues ; au cimetière St Nizier, au long et près le cloistre de St Jehan, au long du cimetière St Pol, à la porte St Pol près la Chamarerie, et aussi près l'esglise ; à St Eloy, à St Sorlin, à St Laurens ; retenemens et estampaiges et aultres choses de charpenterie pour la commodité du public et obvier à certaines maisons qui tumboient et estoient en ruyne ; ouverture des rues de Bellecourt et Confort, et creusement des fossez pour clore la vigne dudit Confort ; descumbrement de la rue Confort et destruction des pilliers de pierre estan devant l'église de St...... et extraction du boys des chaufaulx des canonyers ; abattage des lustres et autres de la maison de Jehan Millat, derrière la maison de ville, et réfection des murailles pour closre l'ouverture que l'on avait faicte en abatant lesd. lustres ; abattage du corps de garde de l'erberie et de la sentinelle Ste Hélène ; acoustrement de la maison Panchati, préparée pour le logys de

Mons[r] de Sault ; réparation de la Platière et agencement du poids de la ville ; établissement d'un chemin de la maison de Cluny à St Just ; gardes des portes de la ville; prix des rois de l'arc, de l'arbaleste, de l'haquebulte; » guet de nuit, « à cause du bruict de diversité de religion ; » inventaire des armes des habitants ; messe célébrée par les religieux du couvent de St Bonaventure, « en la chappelle du Sainct Esperit; » traitement de M[e] Jean Gibault, docteur « aiant en la charge de régir et gouverner le collége de la Trinité ; de M[r] André Martin, docteur en l'université de Paris, mandé avec trois regents, pour prendre la charge de principal recteur dud. collége ; » honoraires de trois messes dites par semaine par les gardien et couvent de St Bonaventure au collége de la Trinité ; indemnité aux prieur et religieux du couvent des Jacobins, pour la place « estant au devant dudit couvent, qui a été réduicte en place publique ; » confitures offertes à Mons[r] le président Séguier et à Mons[r] de Chasteauvillain ; « despense de Mons[r] Bohier, soubz despensier de l'abaye de Cluny, Mons[r] Boyer, procureur général ès juridictions dud. Cluny, Mons[r] le juge dud. lieu, M[e] Claude Trévillard, segrétaire de lad. abaye, et aultres venuz exprès pour raison de la rue et passaige, joignant la maison dud. Cluny, de laquelle il convient prendre portion pour eslargir la rue et icelle aiser, de sorte que le charoy et passantz puissent avoir commodité. » — Frais de *vidimus* des lettres patentes autorisant le consulat « à faire abattre et desmolir les haultventz pour la commodité des rues et places de la ville ; » des lettres d'octroy de l'entrée du pied fourché, du droit de XXX s. t. « par botte de vin du pais et 40 s. t. par botte de vin estrangier ; » payement de Françoys Peyroust, pour avoir nettoyé vingt corseletz garnis, rendus par Mons[r] de Savigny, gouverneur de la ville et lieutenant général pour le Roy ; de Mathieu Charryer, de Claude Pillet, « roy des harquebouziers ; » des « harquebouziers » de la garde de M. le comte de Sault ; de Georges Regnoard, Mathieu Charryer, Sainct Loys, Michel de Mars, officiers des arquebusiers ; indemnité aux veuves des arquebusiers noyés au service de la ville ; garde de Pierre-Scise, de l'hotel commun ; gages du capitaine Servyan, commissaire général de l'artillerie de la ville ; de Robert de Chynon, commissaire ordinaire, et des canonniers de la ville ; « fonte d'artillerie et remontaige d'icelle ; » gages de Girard Granjeu, « capitaine du charroy de l'artillerie ; » de César Farine, Barthélemy Salvaticquy, « chargé de la conduicte de l'artillerie du camp de Vienne ; » Estienne Vidal, « commis à la distribution des vivres, plomb et cordes du camp ; » Symon Burgin « et consorts, maryniers, pour avoir mené et ramené l'artillerie à Trevolz ; » Mathieu Dubois, « commissaire à prendre tous les chevaulx, chariotz et charrettes en ladicte ville ; » de Jehan Lhomme, « menuisier, pour le remontage de 38 pièces d'harquebuzes à croc ; » de « deux douzaines et demye de mosquetz ; » fabrication de poudre ; de cordes d'arquebuses ; d'échelles, de piques ; transport d'une pièce d'artillerie de Tournon à l'hôtel commun de Lyon ; fourniture de bois pour gabions ; pièce d'artillerie marquée aux armes de la ville ; solde de cinq cens hommes de guerre levés en Lyonnois par le commandement du comte de Sault et de leurs officiers, Jehan de La Porte, s[r] de Chaumocés, le capitaine Nicou, « commissaire de la reveue et monstre ; » payement d'Estienne Solon, « marchant vendeur d'armes ; » des capitaines de Cassart, de Monségur, Guerrier, Odeffret, Antragues, Sallettes, Pontais, Monferrier, Vertis, La Rochette, Baron, Moreau, le baron des Adretz, le maistre de camp de Blacon, le capitaine Pizay, Pierre Viret, Antoine Vincent, Pierre Vinier, autrement Terrasson ; Thierri Boulache ; Denis du Vau ; Charveyrieu, Regis, Prou ; la Raine, Saint Vincent ; La Planche, Bergeret ; Cumyn, Payen, Anibal, La Sauge, Gabriel, La Place, Misery, La Chaisne, La Bergère, Milly, Serrazin, Belline, Bataille, Poyet, Vigliet, Susset, « garde du chateau de Pierre Size ; » La Plène, Benoist du Regnard, Guillaume Geoffroy, « gentilhomme provensal ; » Noitollon, Jailly, Bref, Bernaud, Arsey, George, Villet, Ramoneau, Français ; Segueran, Hélieres, Molinguet, Tholon, Pellissier, Sauset, Martin, Reveau, Jombert, Allouet, Guibert, Potier, capitaines de Provence ; de « trente troys hommes maryniers pour la fregatte ; » des canonniers des compagnies de Mâcon ; de « Pierre Frerejehan, et des six hommes « qui ont vacqué à agouster les basteaulx des pontz ; » des capitaines Bricqueman, Geoffret ; Marc Herrain ; des sieurs de Senas, de Normans, Rumant, Placon, Cery et Beaujeu ; de Royères, Benoist Buat, Beauregard ; « des gens de pied allemans, dicts lansquenetz, commandés par le capitaine Hans-Féchet ; » des quatorze compagnies suisses, commandées par le « collonel Pierre Ambielle, de Vallay et Burele Hartt, Negily, Henri Inalbum, Gabriel Diesbach, Estienne Ambielle, Bellegarde, Triboullet, Blaise Hierry, Adrian Rubyn, Hans Donanche, Joachim Studer ; des six capitaines des six quartiers de la ville ; des fourriers « qui ont vacqué à bailler logis aux gens de guerre ; » de la « sentinelle estant sur le clocher de Saint Nizier ; » chauffage et éclairage des corps de garde ; construction « de la frégatte myse sur la ryvière de Saonne, pour aller chercher et quérir vivres ; » voyage de Jehan Gravier en cour au sujet de la reddition de Lyon aux protestants ; du capitaine Vertis, chargé de porter des lettres du comte de Sault, se plaindre au baron des Adrets, à Bais en Provence ; de M. de Morgues à Valence et à Bais, vers ledit baron ; d'un gentilhomme envoyé en Savoie se plaindre « des extorsions faictes ès pays de Bresse et Savoie, à ceulx qui entrent et sortent de lad. ville ; » de M. de Marmande, envoyé aussi

vers le duc de Savoie; de Claude Jordanet, envoyé par devers mons^r d'Andelot, de la part de mons^r de Soubise, et récompense à lui accordée « pour ce qu'il auroit esté desvalisé aud. voiage, et prins prisonnier des ennemys, dont il auroit esté continent paié rançon » ; frais de voyage « de Me Jehan Caze, jusques en Piedmont par devers Mr de Boudillon », par commandement de Mr de Soubise ; de Pierre Villet; de Claude Joton et Étienne Perret en Lyonnois, « pour contraindre les paisans et reffuzans à venyr travailler aux réparations de lad. ville, lesquelz auroient esté pris des ennemis et desvalizés » ; d'un homme envoyé vers le baron des « Adretz » ; de Mathieu Raoust, à Chambéry; de Guillaume et Pierre Chauve ; de Lambert Moret; du « contrerolleur » Servin par devers Monsr d'Andelot; de Monsr de Rambouillet, « par devers la royne et l'admiral; » de monsieur Burjat, « le séneschal de Valentinoys », en Languedoc; de M. de Mouvans ; de Me Claude Closerat, à Chambéry, par devers le sénat ; d'un homme à cheval envoié à Bourg ; de M^r de La Font, « nepveu de Mr de Blacon », en Languedoc; de M^r m^e Aubret « par devers l'admiral » ; de Mr André de Bez « en Daulphiné, et par devers Mr de Savoye, de la part de M. le gouverneur de la ville ; en court et en Allemaigne » ; de Mr Marc Février, en « Piedmont », par le commandement de M. le gouverneur; de Me Gaspard Neyrot, à Chambéry, « pour la sollicitation et poursuite de main levée des balles et marchandises arrestées ès pays de Savoye » ; de Mr de la Bessée, en Allemaigne ; de Mr de Laurencin, s^r de Saint-Irigny en Provence, de Mr de Beaujeu en « Piedmont » ; de Mr de Sapet en « court » ; de Bonacoursy vers le prince de Condé, d'André Spifaine à « Genefve » ; de Mr Cusonel en « court » ; de Loys Théze, à Valence ; du capitaine Bricqueman, « par devers MM. les contes en Provence » ; du s^r Faulconnier vers l'admiral ; du sieur de Sapet, « vers MM. les comptes » ; de Pierre de Villeneuve au Pays-Bas, de Gabriel Vegny et du capitaine Vertis, vers Mr de Sault ; d'Antoine Humbert en « court » ; de M. Laigneau en « court et à Fécant » ; de MM. Jehan Marchant et Cussonnel, « en Bourgogne, pour faire publier à Dijon, Chalon et aultres lyeux de Bourgongne, les lettres patentes de Sa Majesté, sur le restablissement des foires à payement à Lyon, et pour notifier à Chalon les lettres patentes du Roy, pour faire les payements de la foire des Rois de l'année MV^c LXII (v. st.) en lad. ville de Lyon » ; de Jehan Henry et Léonard Pournas « en court » ; — payement d' « Olivier Fleury, mareschal des logis de Monsr le baron des' Adretz, pour avoir fait la recherche des bledz estans à Saint-Simphorien », de Philippe de Roan, aussi maréchal des logis pour la même recherche; « de Jehan Moret, Monsr Rufy, Joseph de Couréron, Cezart Farine, pour avoir fait venir en la ville de Lyon, pour mener la munition de pain et de vin au camp de Vienne, pour avoir fourny pour l'entretenement des manouvriers et gaigne deniers, qui ont servi au camp de Toyssey; transport de vin d'Irignins à Lyon, mesurage du sel, surveillance de l'arrivage des blés, recherche des marchandises dans les maisons particulières et mises ès magasins de la ville pour subvenir aux affaires de la ville; marchandises envoyées vendre en divers lyeux pour recouvrer argent pour le payement des gens de guerre » ; transport par eau des troupes provençales à Lyon ; fournitures d'équipements, indemnités aux blessés et aux veuves des morts, louage de linge et de vaisselle pour le maréchal de Vieilleville; indemnités pour expropriations; gages des ministres « estans en lad. ville », remise à Simon de Fert, recteur de l'hôpital de lad. ville, « du produict de la vente du billon et patas neuf, monnoyez ou non monnoyez, trouvés en la maison de Polin Bénédicty, pour subvenir aux affaires dudict hospital »; payement de Claude Godon, « orlogeur » aud. Lyon « pour avoir conduict et gouverné les orloges des Cordelliers et St-Nizier » ; de François Beraudier, « exécuteur de la haulte justice, pour les exécutions qu'il a faictes pour la justice de lad. ville » ; de Pierre Frèrejehan « pour avoir remué quatre moulins de la rivyère du Rosne en Saonne » : gages de Mr de Soubise; « bassins d'argent pesant huit marcs une once, qui est au feur de huit livres douze sols tournois le marc » ; bois, velours et taffetas, « neuf marcs et demy de veysselle d'argent », lits fournis aud. s^r de Soubise, « gouverneur de lad. ville durant les troubles » ; gages de ses gentilshommes ; « des officiers magistrats tenans le siège présidial audit Lyon, que lad. ville et communaulté auroyent esté contrains de payer par emprisonnement des personnes des conseillers » ; — « deniers payez à aulcuns particuliers de la ville pour quelques marchandises prises d'eulx »; frais de contrainte des « cottisez »; pensions des Jacobins, à cause de la place établie sur leur terrain, garde des chaines placées sur la Saône; et entretien des bateaux desd. chaines; payement de quartiers aux rentiers de la ville ; des rentiers assignés sur les équivalents; remboursement de l'emprunt de 1544 ; gages des officiers de la ville.

CC. 1111. — (Registre.) — In-4°, 263 feuillets, papier.

1562-1563. — « Compte particulier de Françoys Coulaud, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, de la recepte et despense des deniers levez pour survenir tant au paiement et solde des gens de guerre, que pour aultres affaires nécessaires, survenuz en lad. ville pendant les troubles, et ce, puys le dernier avril mil cinq cens soixante deux, jusques au dernier juing mil cinq cens

soixante-trois, et puys led. temps jusques au dernier septembre ensuyvant, pour donner ordre, tant pour envoyer les gens de guerre, iceulx parachever de payer et aultres affaires nécessaires. — Recettes : (les mêmes qu'au registre précédent). — Dépenses : « nourriture des soldatz venuz et estans en lad. ville, avant et après qu'ils auroient fait monstre et revue » ; — « solde des gens de guerre à pied, tant françoys que provençaulx, et des canonniers, des maistres de camp, sergent major et autres chefs de guerre » ; — des gens de guerre à cheval ; des « lansquenetz » ; des quatorze « enseignes complectes de Suysse, Bernoys et Valesians », au nombre de cinq mille hommes ou environ ; des « six compagnyes suysses de Neufchastel et Vallésiens, demeurez en lad. ville ; des six capitaines de quartier ; des arquebusiers de la ville ; des commissaires de l'artillerie et canonniers ordinaires ; des fourriers qui ont vacqué à louger les gens de guerre en la ville ; gages des commis aux portes et portz de la ville, à prendre garde aux entrans et sortans » ; chauffage et éclairage des corps de garde ; artillerie, poudres et munitions de guerre ; achat d'échelles, de cordes pour arquebuses, de piques, de bois pour gabions ; désarmement des remparts à cause du traité de paix, et remise de l'artillerie, « assavoir celle du Roy à la Rigaudière, et incontinent, par commandement de Monsr de Sault, charroyée au boulevard St Jehan pour estre plus seurement, et celle de la ville en l'arsenal de la ville et grange Sainct Nicoulas ». — « Gages des capitaines et mariniers des frégates ; frais de voyage ; marchandises envoyées à Genefve pour reste du payement des compagnies suysses, vallésiens et bernoys » ; gages des officiers du présidial des « ministres estans en lad. ville » ; chaines tendues en travers de la Saône et bateaux pour les soutenir, réparations et fortifications. — (*Nota*. Ce registre est, pour les dépenses comme pour les recettes, la répétition du précédent ; seulement, le texte, qui est absolument le même dans ces deux registres pour les recettes, diffère pour les dépenses, et dans la disposition des chapitres, et le plus souvent, même dans leur rédaction.)

CC. 1112. — (Registre.) — In-4°, 76 feuillets, papier.

1563-1564. — Comptabilité. — « Compte seziesme de Me Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense faictes par led. Coulaud, à cause desd. dons et octroys, pour ung an, commençant le premier jour d'octobre MVc soixante trois, et finissant le derrenier septembre mil Vc soixante quatre, ce présent compte rendu à court par led. Coulaud en personne. » — « Receptes : barraige du pont du Rosne, entrées des quatre espèces ; rente et pension de sept mil huit cens soixante dix sept livres, dix sols, sur les équivallens de Lyonnoys, Mende et le Puy ; de neuf mil trois cens soixante quinze livres sur les équivallens de Viveraiz, Fourretz et Beaujolloys ; deniers prins à change pour fournir aux fraiz de l'entrée du roi Charles IX, à présent régnant, au moys de juing MVc LXIIII, pour nourrir les mallades, iceulx faire secourir et penser, que pour donner ordre à nectoyer la ville ; deniers receux des particulliers, qu'ilz ont baillé, ordonné et légué pour employer aux fraiz de la peste. » — « Despense : ouvraiges et réparations au grand bollevard Saint Jehan, près la rivière de Saonne ; pour refaire à neuf la tour au dessus du portal de la porte Saint George ; pour avoir réparé et racoustré les pontz et portes de Vèze et Saint Sébastien ; pour le pont du Rosne ; pour avoir fait paver au devant la place Saint Nizier, au lieu où soulloient estre les maysons abbattues, aussi rue Chalamon, pour réparations faites au colliège de la Trinité ; pour parachever un grand modelle boys pour faire une mayson de ville sur les roches au dessoubz du pont de Saonne ; pour faire une tripperie sur les foussez Lanterne, es pies appensionnées par lad. ville à Me Jehan de Bleternas et Pierre Gaban, qui auroient déjà commencé à bastir pour faire cloure les foussez le droit du bollevard au dessus de Saint George ; pour avoir commencé une porte le droit du bollevard Saint Clayr, pour ce que celle Saint Sébastien auroit esté occupée pour la citadelle nouvellement faicte en lad. ville, laquelle porte toutteffoys despuis n'auroit esté trouvée aysée, pour le grant passaige, venant tant des coustés de Savoye, Allemaigne, Ytallie et d'ailleurs, et demeure imparfaicte » ; gages d'officiers, prix des jeux de l' « hacquebute » ; — « gaiges des commis aux chaines tendues sur la rivière de Saonne, l'une du cousté Pierre Size, et l'autre du cousté d'Esney ; des commys à coucher la nuyt dans une cabanne, au myllieu des chaines du cousté d'Esney, pour garder les abus qui se peuvent commettre la nuyt aux entrées et sorties des marchandises et transportz d'or et d'argent ; fourniture des boys et chandelles pour les corps de garde de la compagnie Monsr le cappitaine Mormoron, estant en lad. ville, pour la garde Monsr de Sault, lieutenant général pour le Roy en lad. ville » ; frais de la peste ; « fraiz de l'entrée du Roy, nostre sire, Charles IX, à sa joyeuse et nouvelle venue en la ville de Lyon, au moys de juing MVc LXIIII ; achapt de sommyers, pennes, traubs, travons, bigues et autres boys, qui ont servi à dresser les eschaffaulx et théâtres ; pour nettoyer les ruynes du long du chemyn, puis le commencement du bourg de Veze, jusques à la porte du bollevard, entrée de la ville, aussi pour nectoyer du long du port rue Chalamon ; despense pour le poesle du Roy, fait de drapt d'or, avec cinq armoyries de sa majesté en broderie, tant pour habiller messieurs les conseillers que officiers

de lad. ville; don et présent du Roy »; achat de vin pour la suite du Roy; « despense pour les bateaulx et frégattes et pour habiller les maryniers; gaiges des patrons qui ont servi esd. frégattes et basteau de la Royne, pendant que le Roy a séjourné en lad. ville, pour donner passe temps sur l'eau à Sa Majesté; despense, tant pour le louaige des toilles pour couvrir les rues, tendaige d'icelles que pour les escussons, pour pendre au dessoubz lesd. toilles »; payement de Pierre Cruche, « peyntre et brodeur »; de Philibert « Jambe de Fert, musitien, et autres m^{es} musitiens, chantres et joueurs d'instruments; de sept trompettes estrangiers; d'Anthoyne Giraud, advocat, ayant eu charge et conduyte de faire les deseings de lad. entrée; Guillaume Chazottes et Claude Arpeau, commys à faire travailler les ouvriers du mareschal des compaignies du sieur Strossy, estans à la suyte du Roy; despense pour les habillemens des filles et personnaiges, qui ont joué sur les théâtres et eschaffaulx; pour faire tirer l'artillerie; pour avoir fait une grande gallerie à neuf au lougeys du Roy, en lad. ville, appelé l'*arceveschè*, ensemble fait les portes, fenestres, racoustré les galleries vieilles, carrouver les salles et chambres »; payement des rentes assignées sur les équivalents de Lyonnais, Mende et Le Puy; des rentes assignées sur les équivalents de Forez, Beaujolais et Vivarais; gages des officiers ordinaires de la ville; deniers rendus et non reçus.

CC. 1113. — (Registre.) — 10 pièces, papier.

1563-1564. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne; arrérages des louages des bancz de la boucherie; des rentes assises sur les bancz de la vielle boucherie. » — A compte payé par le Consulat « sur ce qui est deub à Claude Dupré et consortz, de la levée de quatre cens cinq toyses terre, mises au comblement des foussez de la Lanterne, au dedans et dehors la tripperie, et ce, outre ce qu'ils ont ja receu des particuliers prenans commodité de la place ». — « Parties de ce que Me Estienne Genyn, charpentier, a fourny pour la tripperie, que l'on veult faire sur les fossez. » — « Rolle des despense des chartiers et maneuvres, qui ont vacqué a charryé le boys de fustage du boulvart de soubz bize, et aultres lieulx du cousté Saint Just, au lieu où se fait la tripperie. »

CC. 1114. — (Registre.) — 2 pièces, papier, 4 cahiers, in-12, ensemble 2 feuillets, papier.

1563-1564. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Lettres patentes de Charles IX, données à Paris, le 9 octobre 1564, passant à Jacques Compaigny, pour une durée de neuf ans, bail de « la gabelle du fil d'or et d'argent, entrant dans le royaulme par la ville de Lion, consistant en deux droictz, l'un de cinq, l'autre de deux et demy pour cent, auparavant baillée et délaissée aux gouverneurs et eschevins de la ville de Lyon », à la charge par lad. Compaigny, de « paier, assavoir : cinq cens quinze livres, quatre solz, huit deniers tournois, faisant moitié de ce qui appartient au Roy, à cause de son droict en lad. gabelle quartier par quartier, en la recepte générale de ses finances dudit Lion, et pour l'aultre moitié, montant semblable somme, pour endosser en l'acquit et descharge du Roy, de ce qu'il doit aud. Compaigny, sur les obligations qui luy ont esté passées; et oultre ce, de paier ausd. gouverneurs et eschevins de lad. ville de Lion, à cause dudict droit, faisant moitié de celuy du Roy, qu'ils preignent par engaigement desd. fil d'or et d'argent, la somme à laquelle se treuvera monter une année commune de leurd. droict, prinse sur huict années de ce qu'ilz en ont cy devant receu, aussi par chacun quartier d'année, ès mains du receveur d'icelle ville pour le temps qu'elle tiendra icelluy droict, durant lesd. neuf années ». — « Estat de la recepte et mise faicte par Jehan de Laulbe, conseiller eschevyn de la ville de Lyon, pour ung voiage par luy faict en Bourgougne, par ordonnance de messieurs les conseillers, pour l'exécution des lettres patentes du Roy, adressées à Mons^{s} Me Jehan Peyrat, conseiller du Roy et trézorier de France, en Bourgogne, appellé avec luy l'un desd. conseillers eschevyns par lesquelles il est permys à tous marchans, tant du royaulme que estrangers, « de faire conduyre tant en temps de foire que hors icelle, en cested. ville de leurs marchandises venans d'Ytallie et pays ultramontains, et celles que, pour y porter, seront acheptées dans le roiaulme, par aultre chemyn que ceux de l'obéissance du duc de Savoye, et aud. s^{r} Peyrat, appellé avec lui, comme dit est, l'ung desd. eschevins, est mandé de préciser et ordonner ces chemins et passage pour conduire lesd. denrées et marchandise, dempuys la ville de Luan, duché de Bourgogne, jusques dans cette ville de Lyon, comme plus amplement est déclarée esd. lettres patentes »; et payement dud. Jehan de Laulbe. — « Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la resve et fouraine et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, des quinze jours après, pour la franchise des Allemans. » — Carbeaux des foires de Toussaint 1563, des Rois, de Pâques et d'août 1564.

CC. 1115. — (Registre.) — 16 pièces, papier; 1 cahier, in-4°, 8 feuillets, papier.

1563-1564. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de procédure : honoraires de Me Pierre Grollier, « docteur advocat, procureur général des procez et affaires de lad. ville » ; de « Me Jacques Clavel, docteur advocat en lad. ville » ; de « Me Jehan Chevalier, soliciteur des procez et affaires de lad. ville » ; de Me Jehan Ravot, « procureur en la seneschaulsée de Lyon » ; de « Me François Chabaudi, clerc, pour plusieurs escriptures et vacations par luy faictes, puis deux ans en ça » ; lettres relatives aux démêlés entre la ville de Lyon et le plat pays au sujet des tailles, « quictance servant de descharge d'un terme payé par Pierre Girard à Me Claude Gravier » ; frais d' « expédition par le greffier des esleuz du procès-verbal fait sur la saisie des gabelles de la ville, lesquelles M. de Malras a réduictes soubz la main du Roy, et dessaisi le corps commun de lad. ville ». — « Parties fournies par Claude Boussaud au voyage fait à Bourg en Bresse, pour messieurs les conseilliers eschevins de la ville de Lyon, en l'an mil Vc LXIII, contre Jehan Rozet, demeurant à Miribel. »

CC. 1116. — (Registre.) — 50 pièces, papier.

1563-1564. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville de Lyon : Me Jehan Ridady, Richard Richard, « recteur de l'ospital Nostre Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon » ; Loyse Faye, « procureuse de Mes Jehan et Pomponio Bellièvre, ses enfants » ; Catherin Trye, « sr de Varennes » ; Laurens Texier ; « Françoise de Mornay, généralle de Piedmond » ; — « Estienne de la Forge, seigneur de Chalonne ; Jullyo Reste ; Henry Sève, « contrerolleur ancien pour le Roy en sa doanne de Lyon, contuteur et administrant les biens de ses chers cousins Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfantz héritiers de feu Me Mathieu de Vauzelles, advocat pour le Roy en cested. ville de Lyon » ; Jehan de la Chapelle, « docteur médecyn » ; Pierre Pinatel ; Anthoine Bernod, « advocat à Lyon » ; — « demoyselle Catherine de la Tour, citoyenne de Lyon, dame de Vourles » ; Bonne Trye, « vefve feu Me Estienne de Bourg ; Jehan Semeur, « clerc de l'hostel Dieu » ; Thomas de Pierrevive, « commys à la recepte du pont du Rosne » ; Féderic Thomas, « commis à la recepte des deniers de l'aumosne généralle de Lyon ; » André Martin, « presbtre, qui s'est donné à l'hostel Dieu du pont du Rosne ; » Jehan Monconys, « pour et au nom de son père, Sre Claude Monconys » ; « messire Anthoine Bonnet, chanoyne et procureur général de messieurs les secrétain, chanoynes et chapitre de l'esglise Sainct Nizier » ; Pierre Sève « pour et au nom de Madame la présidente Patherin, dame Françoyse de Rubys ; madame Marguerite de la Tour, vefve François de Grandriz, en son vivant bourgeois de Villefranche » ; Claude de Rochefort, « pour et au nom de maistre Benoist de Rochefort, chanoyne de Saint Just et Saint Nizier, son frère » ; Claude Valleton, « pour et au nom de Amé Strossy ; » — « damoyselles Anne et Claude Gondelfinger, filles et héritières feue damoyselle Claude Perretia, leur mère », et la dernière des deux « (vefve feu Pierre Thèze, citoyen de Lyon » ; etc., etc.

CC. 1117. — (Registre.) — 52 pièces, papier.

1562-1564. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Deniers payez en l'acquit de la ville et communaulté de Lyon aux personnes cy après nommez, qui ont fourny deniers pour avoir la continuacion de six deniers pour livre, et de ce que leur a esté payé sur le principal pour deux moys, finissans le dernier novembre mil cinq cens soixante trois, esgallé à ratte de ce que a valu led. subside à chacun desd. créditeurs, durant led. temps : Guillaume Mellier, « advocat, tuteur, et à ce nom des heoirs feu l'esleu Le Vin » ; George Aubrecht, « conseiller et me d'hostel ordinaire du Roy » ; Claude Raverie ; Jacques de Lieques, Jehan Camus, notaire et secrétaire du Roy ; François Scarron, pour et au nom de son beau-frère, Me Guillaume de la Tour, « conseiller du Roy, et receveur des dons et remboursemens en sa ville de Lyon » ; Jehan Combe ; Berthélemy Molla ; Alexandre Charles, « tant en son nom que de son cousyn, Me Jehan Charles, esleu de Lyonnoys » ; Jehan Baptiste Bertholomé, « ayant le compliment de la maison des Salviati, pour et au nom des heoirs Léonard Spyna ; » François Bonvoysin ; Léonard Pournas, « l'un des tuteurs des heoirs feu Jean Paffy et Claude Gella » ; Philippe Bonacorsy.

CC. 1118. — (Registre.) — 93 pièces, papier ; 1 cahier, in-folio, 8 feuillets, papier.

1564-1565. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Paiement des arrérages et amortissement de l'emprunt fait pour l'acquisition du droit de six

deniers pour livre. — Quittances des prêteurs : Claude Raverye, Benoist et Mathieu Sève, Martin Ponthus, Jacques de Lieques, Guyot de Lieques, Pons Murat, Étienne Mussyo, Balthezard Douppes, Claude Buyssonnet, Pierre Clément, Laurent Tixier, « greffier de la Guillothière », Guillaume et Jehan Henry, Pierre Godin, Jehan Sirasse, tuteur de Jehan Garon ; Claude Bulyon, « mary de Claudyne Vincent, fille et héritière de feu Pierre Vincent »; Mr Étienne Coussyn, procureur au Parlement de Bourgogne, au nom et comme mary et conjointe personne de Bénigne Tisserant, sa femme, cohéretière pour la moytié et par bénéfice d'inventaire de feu Claude Tisserant, en son vivant marchant de Lyon, et Claude Marguat, marchant de Lyon, au nom et comme procureur de Hugues Tisserant, marchant demeurant à Dijon, aussi cohéretier » ; Me Georges Aubrecht, maistre d'hostel ordinaire du Roy » ; Henry Sève, « controlleur ancien pour le Roy en sa doanne de Lyon, contuteur et administrant les biens de ses chers cousins, Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfants héritiers de feu Mr Mathieu de Vauzelles » ; Claude Platel, Jehan Guymes, Pierre Sève, Jacques Bornicard, André Mornieu, « esleu de Lyonnois, filz et héritier universel de feue dame Estiennette Giraud, ayant droit par transport de Monsr le Me George Obreth ».

CC. 1119. — (Registre.) — 25 pièces, papier.

1563-1564. — Comptabilité. — Pièces justificatives des recettes effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Certificats délivrés par « Jérosme de la Forge et Claude Livet, commis et ayans la charge de contreroler les marchandisez qui s'acquictent à la doene de la ville de Lyon », des sommes « que Henry Sala, commis à la recepte d'icelle doene, doibt fournyr à Mr Françoys Collaud ».

CC. 1120. — (Registre.) — 32 pièces, papier.

1563-1564. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Traitements de Claude Senneton, sr de Larclaye, conseiller de Jehan Gravier, secrétaire du Consulat ; de Jehan Raze et Martin Noyer, mandeurs du Consulat ; de Pierre Grolier, procureur général de la ville ; de Pierre Pinet, « procureur substitué » ; nomination de « Jehan Gravier, notaire roial, pour exercer l'estat de secrétaire du Consulat, actendu le décès de Me Jehan Gravier, jadis secrétaire de lad. ville, son cousin, dernier décédé ». — Roolle de despence, faicte, payée et acquittée par Mr François Coulaud, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, aux personnes cy après escriptz, le jour de la publication des conseillers de l'année mil cinq cens soixante troys, pour l'orayson doctoralle prononcée par le sr Massillian Paule Anthoine, et publicacion de l'instrument du sindicat, publié led. jour au Temple Saint-Nizier » ; — mandement de « Baptiste Du Gelley, verrier, pour avoyr aconstré les verrières de la salle du Consulat » ; — « louage d'une maison appartenant à la dame d'Avrillat, située en ceste ville de Lyon, à la part de Fourvyère, en la place appellée le petit Palaix, en laquelle se tient à présent le comte de Sault, chevalier de l'ordre, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ceste ville » ; achat à « Jehan Henry, Estienne Chastel, Jacques Triollat, hoste de la Pomme-Rouge, et Antoine Gilles, hoste du Chapeau Rouge, de vin baillé à Monsr le mareschal de Vielleville, de la part de ladite ville » ; achat à « sire Pierre Nadal, de huit couvertes de Cathelloigne, employées au lougis de Monsr de Sault ». — « Parties et fraiz fourniz pour l'achapt des meubles et ustensiles achaptez par le Consulat, pour meubler le lougeys de Monsr le mareschal de Vielleville, lieutenant général pour le Roy en ladite ville, pays de Lyonnoys, Daulphiné et Provence, s'estant lougé nouvellement en la mayson Monsr de la Pardieu, rue Saint Jehan. » — Payement à « François Nau, l'argentier de monseigneur le mareschal de Vielleville, de la somme de onze cens quatre vingtz troys livres, seze solz, neuf deniers tournois, pour trente huict marcz, cinq onces et demy, veysselle d'argent doré, de laquelle a esté faict don et présent à monseigneur le duc de Nemours, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ladite ville, qui est au feur de douze escuz le marc ». — « Parties des fraiz fourniz par Servator Granjeu, me charpentier, pour ung feu de joye, faict sur le pont de Saonne, le samedy XVe apvril mil Vc LXIIII, après Pasques, par commandement de Monsr le mareschal de Vielleville, pour les bonnes nouvelles de la paix d'Angleterre. » — « Louage à noble Guillaume Regnaud d'un magasin à Saint Vincent, là où se lièvent les droictz acoustumé (*sic*) lever sur les marchandises. » — Mandement « pour noble Jehan Henry, de cinquante une livres tournois, pour son remboursement de semblable somme, qu'il a fournye en vaisselle d'argent, de laquelle a esté faict présent au secrétaire de la Bessée » ; pour « Jehan Berthaud, papetier, pour livres et papier blancs, qu'il a fourniz à diverses foys pour les affaires de la communauté ».

CC. 1121. — (Registre.) — 22 pièces, papier; 8 cahiers, in-4°, ensemble 64 feuillets, papier.

1563-1564. — Comptabilité. — Pièces justificatives de dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Estat des gages des commis à recevoir,

contreroller et faire payer l'ayde de six deniers pour livre, mys sur toutes denrées et marchandises, entrans dans la ville de Lyon et faulxbourgs d'icelle,.... pour les moys d'octobre, novembre et décembre mil cinq cens soixante troys, janvier, février, mars, avril et may mil cinq cens soixante quatre. » — « Estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, et des quinze jours après, pour la franchise des Allemans. » — « Parties et fraictz fourniz par Claude Dupré, pour le fait de la resve et forayne, pour gros boys; » livraison par « Bernard Maria, fondeur, de deux marques aux armoyries de la ville; de chandelles, fagotz, pinceaulx, encre, pappier blanc;... »

CC. 1122. — (Registre.) — 12 pièces, papier; 1 cahier, in-8°, 18 feuillets, papier.

1563-1564. – Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Deniers payez en l'acquit du Consullat par François Coulaud, qui avoient esté prins à change pour survenyr, tant aux fraiz de l'entrée du Roy, faicte en ladite ville, en moys de juing MV^{c} LIII, que pour le fait de la peste. » — Payement de deux mois de solde, au « s^{r} de Navailles, capitaine de vingt-cinq argolloys de la garde de monseig^{r} le duc de Nemours, » avec quittance signée dudit duc de Nemours; « à Pierre Ripod, de la somme de quarante livres tournoys, suyvant le commandement de monseigneur le mareschal de Vielleville, sur et en desduction de ce qui luy est deu par le cappitaine Blaise Horry »; à Aymé Clavel, « de la somme de douze livres, pour reste de ce qui luy est deub par les Suisses qui estoient en lad. ville lhors des troubles, et ce, actendu sa pauvreté »; quittance donnée par Edmond Auger, recteur du collège de la Trinité au Consulat, de la pension due aud. collège. — Désignation au Consulat par « demoyselle Magdeleyne Genevoys, vefve feu s^{r} Guillaume Françoys, en son vivant recepveur général pour le Roy en la généralité de Lyon », de Jacqueme Costallonne, « paouvre fille », pour bénéficier du legs de son mari. — Payement « aux hoirs de Me Pierre Gaban, de toutes les réparations faictes par led. Gaban, es pies, à luy appentionnées sur les foussez Lanterne, lesquelles pies et bastiment lesd. hoirs auroient remys au Consullat pour en icelluy lieu faire les bouticques des trippiers; à Jehan de Bleternas d'une récompense du bastiment de massonnerye et comblement de terre, qu'il a faicte faire sur les foussez Lanterne, en une place qu'il auroit appensionnée de lad. ville et laquelle il lui a remise pour faire les bouticques de la tripperie ».

CC. 1123. — (Registre.) — In-folio, 239 feuillets, papier.

1561-1564. — Comptabilité. — Livre de raison, marqué au dos de la lettre A *Dettes de l'échevinage*, contenant les revenus et les dettes de la ville, de l'année 1561 à l'année 1564.

CC. 1124. — (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1564-1565. — Comptabilité. — « Compte particullier de François Coulaud, recepveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, des recepte et despense des deniers ordonnez pour les fraiz de l'entrée du Roy en lad. ville, et aultres deniers ordonnez estre levez pour subvenir à la contagieuse malladye de peste, la recepte et despence desquelz deniers ont esté rejectez par ordonnance de nosseigneurs des comptes desd. deniers communs des années mil VL^{c} XIIII et LXV, et ordonné en faire le présent compte particullier des recepte et despence faictes par led. Coullaud, à cause desd. deniers, ainsy qu'il sera dict par le présent compte, rendu à court par led. recepveur en personne. » — Recettes: « deniers prins à change pour fournyr aux fraiz de l'entrée du Roy Charles, de Vincent Arnolphiny, « marchant lucquoys »: et Guillaume Meynard; et « pour fournir aux fraiz de la peste, de Pierre Anthoine Bandiny, Cosme Martelly, Ademond Regnaud, de St-Marcellin, George Langloys, Claude Valleton et Emond Ponat »: — « vente des fons à pension appartenant au grand hospital du pont de Rosne; » — « don de III^{m} l., fait par le Roy à la ville, pour subvenir aux fraiz de la peste et nettoyage; » dons et legs des particuliers, « pour subvenir aux fraiz de la peste »; — « subside mis sus et octroyé lever par le Roy sur les louages des maisons de lad. ville, assavoir la cinquiesme partie desd. louages d'une année, selon l'estime des maisons, faicte en l'année mil cinq cens cinquante, payé moictié par le propriétaire, à moictié par l'inquillin, lequel subside led. s^{r} auroit permis lever jusques à la somme de trente cinq mil livres, pour le remboursement des fraiz tant de l'entrée de Sa Majesté, que de la contagion de peste, pour acquitter les deniers prins à change. » — Dépenses: frais de l'entrée du Roi; V. pour le détail, l'article CC. 1112, dont celui-ci est la reproduction, sous ce rapport, de la peste, « nourriture des pestiférez estans es hospitaulx Saint-Laurent de Gadaigne et de la Trinité, et nourriture de ceulx qui servoient serrez es maisons infectes; gaiges des officiers, achaptz de bons basteaulx, tombereaux, onguens et drogues et autres affaires nécessaires »; gages de Guillaume Chazottes, « pour avoir vacqué à l'intendance de donner ordre au fait de la peste »;

de Bertheraud Bourset, de Jehan Bogin, médecins; de Jehan le Serussois, « cirurgien »; des « commis à faire nettoyer les maisons infectes et les rues; despence pour obtenir le subside des louaiges; gages des officiers, qui ont vacqué tant à acoustrer les chartreaulx des nommées des maisons de la ville, que à faire les billetz du taulx, et iceulx porter, que pour aller solliciter et contraindre à venir payer led. subside de louaiges; deniers prins à change pour survenir aux fraiz de l'entrée du Roy que de la peste ».

CC. 1125. — (Registre.) — 30 pièces, papier.

1564-1565. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des officiers du Consulat : François Garin, Claude Raverie, François Grolier, secrétaire du Roy, conseillers; Pierre Grolier, procureur général de la ville; Jehan Gravier et Claude Barsusaube, secrétaire de la ville; Ravot, secrétaire intérimaire entre les deux précédents ; Jehan Raze et Martin Noyer, mandeurs du Consulat. — Don fait par le Consulat à « Monseigneur le duc de Nemoux, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, à sa nouvelle venue, de cinq cens escuz testons, vallans douze cens livres tournois » ; — « vin blanc et cleret » offert au duc de Nemours, du prix de 4 l. 5 s. t. « l'asnée »; — et vin blanc, du prix de 4 l. « l'asnée ». — « Partyes de ce que Me Estienne Baille, charpentier, a faict et fourny ou logys où demeuroit monsr de Loise » — Payement aux « héritiers feue madame la Présidente d'Avrillat du louage de la maison où est lougé monsr de Losses, gouverneur et lieutenant général en absence de Monseigr de Nemours, icelle maison size au Petit Palaiz en la rue Saint Jehan, pour ung an escheu à Noël derrenière passée, et de quatre aulnes de velours pour lad. cause » ; don de mille livres tournois à Monsr de Losses; « fraiz fourniz par Guillaume Chazottes, pour meubler le logiz dud. Monsr de Losses ; » payement à « Philippe Guichard, appothicairé, de torches à baston et cire rouge », par lui fournies au Consulat; frais du « soupper donné par le Consulat à messieurs les ambassadeurs des ligues et cantons du pays de Suisse, le jeudy dernier may mil Ve LXV, jour de l'Assention, passans lors par lad. ville, pour aller vers le Roy, nostre sire, porter le renouvellement d'alliance d'entre led. sr et lesd. cantons de Suisse, lesquelz ambassadeurs estoient au nombre de trente-cinq accompagnez de.... personnes de leur suitte, tous assistans aud. banquet, où estoient aussi Monsr de Losses, monsr de Tavelles, qui auroit eu charge conduire lesd. ambassadeurs, messieurs les lieutenant, advocat et procureur du Roy et plusieurs notables de lad. ville, ouquel banquet il y avoit environ cent trente personnes d'assiette ». — Legs fait par Barthélemy Spinolli d'une pension de 10 l. t. sur les rentes qui lui étaient dues par la ville, « au monastère des frères minimes de la Croix de Colle ». — « Parties de papier et de reliure fournies par Geoffroy Gallian, libraire, au Consulat. » — « Parties et fraictz pour fagotz, gros bois, marques aux armoyries du Roy et de la ville, accoustrement d'une layecte, chandelle, papier et encre, fournys par Michel de Bruges, pour le faict de la resve et forayne. »

CC. 1126. — (Registre.) — 22 pièces, papier; 1 cahier, in-4°, 8 feuillets papier.

1564-1565. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de voyage de Ravat, secrétaire du Consulat, à Toulouse vers le Roy et dans d'autres villes du Midi, pour obtenir la confirmation des privilèges du Consulat ; deniers pris à change pour les frais de l'entrée du Roi ; « vériffication et closture des comptes de François Coulaud, par le sr Françoys Guérin, où il vacque avec messieurs les gens du Roy; » avances faites par led. François Coulaud, pour envoi de paquets en cour, gages de sergens et de clercs, frais de copies, de voyages, louages de chevaux, réparations dans la salle du Consulat. — « Estat de recepte et despence faicte par Mr Imbert Gravier, commis en court pour les affaires de la ville et communaulté de Lyon, despuys le Ve jour d'aoust 1564, jusques au XXVe may 1565, qu'il en est de retour. » — Payement à Guillaume Chazottes, « voyeur de la ville, des frais faits par lui, tant à cause de la maladie contagieuse que autres affaires ». — « Prise à change » de 10000 l. t. par Pierre Sève, Jehan Henry et Claude Raverie, pour la même occasion. — « Voyage vers le Roi à Dijon, de François Guérin, de Jehan Malézieux, aussi bourgeois de Lyon, à Crémieu et à Rossillon, de Nycollas de Chapponay, sr de Feysin avec les srs de Combelande et Claude Raverie, messire de Torvéon, lieutenant criminel, son lieutenant et autres notables, jusques au nombre de quinze chevaulx, de Jehan Henry auxdits lieux ci-dessus, et à Troye et Dijon, pour poursuyvre main levée du subside de six deniers pour livre. »

CC. 1127. — (Registre.) — 23 pièces, papier.

1564-1565. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement d'Humbert Gravier, « ayant charge des affaires de la ville en court » ; de Jehan Croppet,

« greffier en la séneschaulcée », pour expéditions ; « poursuyte de la suppression et abolition du garde des seaulx et garde à l'audiance du siège présidial de Lyon » ; de Me Hugues Valentin, « greffier des esleuz aud. Lyon, pour l'expédition des actes du procès du Consulat, contre les habitans du plat pays, et pour avoir faict imprimer et signer troys cens ordonnances de messieurs les esleuz, pour envoyer signiffier en tous les villages dud. plat pays, en ce comprins le vin des clercz et commissaires et sergens de tailles, suyvant l'accord sur ce faict d'entre monsr Grollier, advocat et procureur de lad. ville avec lesd. commissaires » ; de Jehan Ravot et Jehan Chevalier, « à cause de la solicitation des procès de la ville ; » gratification « aux secrétaire et commys de la poste, pour leur vaccation d'avoir apporté l'année passée aud. hostel et maison commune, plusieurs lectres et pacquetz venans tan de la court, Paris, que plusieurs aultres lieux » ; payement de Pierre Pinet, « procureur es cours ventillantes à Lyon » ; d'Antoine Chausson, de Pierre Sève, « pour un vidimus des lettres d'exemption et affranchissement des tailles, pour raison de vignes, vergiers, cloz et maisons de plaisirs, que les habitans de lad. ville ont hors icelle » ; de Jacques de Ferry, « clerc, pour escriptures ».

CC. 1128. — (Registre.) — 19 pièces, papier.

1564-1565. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Remise à la « vefve feu Anthoine Françoys, en son vivant, tenant le louage du broteau de lad. ville », dud. louage. — Poursuites contre les héritiers des locataires des bancs de la boucherie ; « bancz qui ont vacqué à la grand boucherie Lanterne » ; procès au sujet de certains bancs entre le Consulat et Robert et François Dupré, « escuyers srs de Chamagnye » ; remise à Pierre Fradyn, imprimeur, « des arréraiges de la pension qu'il doibt à cause de la place de Confort » ; payement à François Guerrier, conseiller, Pierre Roy, tonnelier, et Marguerite de Villars, sa femme, au sr Savyon, de leur pension sur les bancs de la vieille boucherie. — « Rolles des recovreux et maneuvres qui ont travaillé pour recouvrir la grand boucherie neufve, à raison de 12 s. par journée. » — « Mémoyre du rolle de ce que a esté faict par messsieurs de la ville en leur maison de la Lanterne. » — « Rolle des ouvriers qui ont travaillé à faire la nouvelle tripperye sus les foussez Lanterne. »

CC. 1129. — (Registre.) — 33 pièces, papier ; 3 cahiers, in-12, ensemble 20 feuillets, papier.

1564-1565. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Location par le Consulat « de la maison de Christofe Boetier, où l'on exerce la doanne ». — « Estat des gaiges des commys a faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle, aussi des marqueurs, et autres officiers servant durant la franchise des foyres, et des quinze jours pour la franchise des Allemans. » — « Obligé, recepte et conte de 3000 l. prestées à messieurs les eschevins de Lyon sur le party de 5 deniers pour livre en l'an 1557. » — Quittance d'Antoine Durant, « greffier de la monnoye de Lyon, » rentier de la ville. — Garbeaux des foires de Toussaint 1564, des Rois et d'août 1565.

CC. 1130. — (Registre.) — 30 pièces, papier.

1564-1565. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement de rentes assignées sur les gabelles aux personnes cy après : Féderic Thomas, « garde de la monnoye de la ville, et recepveur de l'haumosne générale » ; Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deulz à l'hospital du Pont du Rosne » ; André de la Chapelle, « tuteur de ses nepveux, enfants de feu Me Jehan de la Chapelle » ; Jehan Semeur, « clerc de l'hospital du pont du Rosne » ; Benoist de Monteonys ; Marguerite de la Tour ; Denys de Consu, « recepveur des aydes, porteur d'une quittance fournye par le commandement de Monsr de Monjoly à monsr le Jésuyte Me Edmond Oger » ; — « Anthoine de Grossepierre » ; Anne Godelfingel « femme de Monsr, le général Faure » ; Benoist Rochefort, « chanoine de Saint Nizier » ; le procureur général Grolier, etc., etc.

CC. 1131. — (Registre.) — 30 pièces, papier.

1565-1566. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, réceveur des deniers communs. — Gages des officiers et employés du Consulat ; du procureur général de Rubys ; de Nicolas de Chapponay, François Cousin, conseillers ; Barsusaube, secrétaire de la ville, Jehan Raze et Martin Noyer, mandeurs du Consulat ; François Guérin, « pour avoir vacqué à la vision et vériffication des comptes du receveur Coulaud, et pour tenir le compte des deniers communs, dons et octroiz, revenuz, charges et affaires de la ville, suyvant la charge et commission à luy baillée à part, en ung livre par parties et comptes doubles, en forme de livre de raison de marchant » ; d'Estienne Glas, « praticien es courtz de Lyon ; Ravat ; Me Jehan Jovenon, notaire royal dud. Lyon, solliciteurs de la ville » ; de Claude Sartier, « exécuteur de la haute justice ».

CC. 1132. — (Registre.) — 30 pièces, papier.

1565-1566. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Location « aux héritiers feue Madame la Présidente d'Avrillat, ou ayant charge d'eulx, de leur maison où souloit louger Monsʳ de Losses, pour lors gouverneur et lieutenant général, en absence de monseigneur le duc de Nemours, icelle maison size and. Lyon au *petit palaiz* en la rue Saint Jehan ». — « Rolle des journées et de la despence qui s'est faicte pour avoir acoustré le logis de monsʳ le gouverneur, monsʳ de Biragne, qui se faict sur les estres derrière Saint Jehan », du 1 octobre au 8 décembre 1565, à raison de « douze solz pour journée de chappuys, et de six solz pour journée de manœuvre ». — « Pris faict avec Claude de la Rochette, charpentier, demeurant à Lyon, de deux cents cinquante livres, pour la galleryе de monsʳ de Birague. » — Payement de Geoffroy Gaillyan, libraire, pour fourniture de papier, reliure « de quatre livres intitulez le privilège des foyres, une déclaration du Roy sur la confirmation des offices royaulx » ; pour encre, « acquitz de la reve et foraine ; pour avoir faict faire par Léonard Maria deux marques aux armoyries de la ville, pour marquer les balles durant la franchise de la foyre d'aoust ». — « Parties de despense fournye par Jehan Raze, l'un des mandeurs du Consullat, pour ung disner faict à l'hostel commun, le jeudy VIᵉ décembre MVᶜ LXV, où estoient messieurs les conseillers avec messieurs les lieutenants, advocat et procureur du Roy, illec assemblez pour le fait et règlement des affaires, poursuivy par messieurs les généraulx des monnoyes estans en ceste ville. » — Quittance donnée à « Nesme Angillo, dict la Galle, qui tient à louage la beverie dudit hostel commun de ce que moute le louage de lad. beverie, d'une année qu'elle a vacqué, despuys le temps des troubles, actendu que, oultre ce qu'elle a vacqué led. temps des troubles, et dont il n'a payé louage, elle a semblablement vacqué despuys, tout le temps de peste, à cause que commandement luy auroit esté faict de vuyder, parce que l'on s'en vouloit servir pour mectre le bureau du faict de la peste ». — Payement à « messieurs les camus d'une somme de cent trente sept livres sept solz tournois, pour semblable somme qu'ils auroient fournye à Paris, pour l'achat d'une cheyne d'or, de laquelle a esté faict don et présent à Mademoyselle de Saint Bonnet, eu esgard aux peynes et vaccacions que monsʳ de Saint Bonnet a prins pour les affaires de lad. ville en court, n'ayant voulu prendre aulcune récompense » ; — remboursement à « Philibert Cornillon, conseiller, de la somme de vingt-cinq escuz par luy fournye et ordonnée pour lad. ville, et de laquelle a esté faict don et présent au secrétaire de monsʳ de Losses ». — « Partyes fournyes par Mᵉ Claude Ysellet, charpentier de Lyon, pour le boys qu'il a convenu fourny pour le feu de joye, faict sur le pont de Saosne par le commandement de mʳˢ les conseillers. » — Payement à André Bacholy, « libraire, d'ung gros libvre papier par luy faict pour tenir le compte par le sʳ François Guérin ». — Don et présent de 400 l. t. « à monsʳ de la Bastie, gouverneur et lieutenant général pour monseigneur de Montpensier au pays de Dombes, en faveur de la traicte des bledz, qu'il a permis à ladite ville tirer de sond. gouvernement de Dombes ». — « Bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne. » — « Rolle des journées et de la despence qui s'est faicte, tant à recouvrir la maison de la ville, que une aultre maison, qui est à messieurs de la ville, vers la Lanterne, à douze solz pour journée de recouvreurs. » — Pension de 36 l. t. due par le Consulat aux custodes de Sainte Croix.

CC. 1133. — (Registre.) — 39 pièces, papier.

1565-1566. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Avances faites par led. Coulaud ; instructions de Jacques Regnaud, envoyé en cour par le Consulat ; avances faites par noble Philibert de Cornillon, conseiller, à Monsʳ de Combellande, de ses frais de voyage à Moulin ; « mémoyre des fraiz et despens payez et fournys par Estienne Glas, solliciteur de la ville, pour avoir esté quérir à Montbrison une attestation et certiffication de Monsʳ Mᵉ Denys de Cosu, jadis recepveur, commis à la recepte des deniers des gabelles et équivallans » ; frais d'expédition d'actes par Mᵉ Jehan Jevenon, notaire royal de Lyon ; de vidimus des lettres par lesquelles le roy exempte « les vignes, vergiers, maisons de plaisir et lieux plantez en boys des tailles, et que les habitans de lad. ville soient cotisez à part et séparez des habitants du plat pays de Lyonnoys » ; frais de procès de la ville « contre damoyselle Françoyse de Mornay, femme de Mᵉ Claude de Bourges, général de Piedmont » ; — « escripture de Mᵉ Pierre Grolier, procureur général de la ville, fournyes par devant messieurs les commissaires, envoyez par le roy en ceste ville contre Mᵉ André Pourret, demandeur, à raison de certaine tapisserie, qu'il prétendoit luy appartenir » ; contre Mᵉ Antoine Durand, demandeur, « pour la desmolition de la maison, lors à luy appartenant, situé en la rue de la Monnoye ; pour prendre la cause en main, pour ceux qui avoyent achapté les bolons d'assier, contre plusieurs particuliers, préthendans estre propriétaires dud. assier, contre Coignet et Jacques Le Michel, fermiers de l'entrée du vin ; pour lesd. sieurs eschevins, recteurs de l'hospital, touchant la fondacion faicte

aux pauvres d'ung repaz le jour de Pasques ; contre plusieurs particuliers demandans payement des bledz, qui leur auroient esté prins sur les champs ; contre Jacques Le Michel, fermier du poix des farynes, demandeur en garantie et Lepaige soubz fermier ; contre les habitans de Thurin et Saint Martin en ault ; contre Brebat, marchant d'Orléans, requérant restitution dez balles de sarges ; contre Ennemond Forestz, requérant payement des potz, prins par Pierre Frèrejehan et Guillaume Granjeu, pour faire les ponts de bois et corps de garde ; pour empescher que le subside de six deniers pour livre ne fut baillé à ferme, qui ont esté baillez à monsieur de Montjoly. » — Frais de « vidimus des lectres de l'assignacion que le roy auroit baillé à la ville, pour estre payé des arrérages des pensions deues sur les aides et gabelles de lad. ville, sur sa recepte générale ; des lettres de rabais de la forayne, pour bailler à Mr de Montjoly, et des lettres de l'assignation des quatre vingtz seze mil livres, et de quatre mil livres sur sa doanne à Dadiecboto, fermyer de lad. doanne ; de l'arrest sur le faict des tailles, donné à Molins le cinqme mars derrenier passé ». — Frais et vacation de Me Estienne le Mignon, « procureur de la séneschaulcée de Lyon à la cour du Roy à Moulins, » contre les habitants du plat pays ; de Jacques de Ferry, de Jacques Reboul pour écritures ; de Me Perrin, « advocat au Conseil privé du roy » ; de Pierre Buachon, secrétaire de la poste. — Pensions dues par la ville à Claude Raverie, Pierre Roy, « tonnellier », et Marguerite de Villars. — Frais de vidimus des lettres d'abolition du subside de six deniers pour livre, et des lettres, par lesquelles « le roy veult et déclaire que Jehan et Guyot Darut jouyssent de tous les privilleiges, franchises et libertez que jouyssent les sieurs des ligues et de Balle ; frais d'ajournement par Me Claude Gravier, commissaire des tailles, des habitants de la ville de Lyon, qui ont bien en la paroisse de Saint Just et Sainct Irigny, par devant Mr le général Chastellier, pour raison des tailles » ;—« prise à change » de 3000 l. t. au nom de la ville, par César Gros, conseiller ; frais d' « expédicion des appensionnacions des piez estans sur les fossez de la Lanterne, qui auroient esté par les précédents conseilliers appensionnées à plusieurs et diverses personnes, aux fins d'avoir payement des pensions qui en sont deus ; » payement à Me Estienne Chastel du loyer « d'une chambre qu'il tenoit à louage sur le port Saint Vincent, que le Consulat lui auroit promis, que pour les granges de feu Pierre Chastel, son frère, de ce qu'il auroit servy pour ladicte ville durant la maladie de la peste » ;—« frais de voyage d'Henry Lagneau de ceste ville en court, en poste, pour obtenir du roy don ou permission d'estre prins et levez quelques deniers sur la doanne, pour ayder à survenir aux fraiz de la peste. »

CC. 1134. — (Registre.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier ; 4 cahiers, in-12, ensemble 32 feuillets, papier.

1565-1566. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers, servans durant la franchise des foyres et des quinze jours pour la franchise des Allemans. » — « Parties et fraictz fournys par Michel de Bruges, en chandelle, gros boys, fagotz, marques aux armoyries de la ville, encre et pinceaulx pour le faict de la resve et fouryenne. » — Frais d'expédition « d'ung vidimus des privilleiges, franchises et libertez octroyez par le Roy aux ouvriers actuellement besoignans à la manufacture des drapz de soye ; fraiz d'un voyage de Mr Dausserre en court, pour présenter à Sa Majesté les remontrances qui ont esté dressées sur les lettres qu'a obtenues Loys Dediaceto, fermier sur le faict de la doanne aud. Lyon » ; frais d'expédition de « quatre vidimus en parchemyn, assavoir, l'ung, des troys vérificacions des trésoriers de France, actachées aux lectres d'assignations que Sa Majesté a baillé, tant sur la doanne que recepte généralle, lequel a esté baillé à Monsr le receveur Mellet, l'aultre d'ung édict provisionnel de la resve et forayne, l'aultre de l'abolition et suppression de lad. resve et forayne ». — Quittance donnée par « Simphorien Buatier, recepveur ordinaire du domaine du Roy à Lyon, » au Consulat, de la pension de 2,500 l. t. que celui-ci devait comme acquéreur de la « resve et fouraine ».

CC. 1135. — (Registre.) — 78 pièces, papier.

1565-1566. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement de rentes assignées sur les gabelles aux personnes ci-après : « Françoys Ferrus, conseiller du Roy, fils et cohéritier avec noble Georges Férrus, leur père, citoien de Brianson » ; Mme de Rubis, « vefve feu monsr le prézident Patherin et dame de Cruzille » ; Jehan de Monconys, pour et au nom de son père, sr Claude de Monconys » ; Claude Valleton, « pour et au nom des heoirs Strossy » ; Pierre Pinatel ; Jullyo Reste ; Laurens Galland, « advocat à Lyon, tuteur, et à ce nom, des heoirs Claude Guérin » ; Jehan Chappuis, « chanoine et procureur de l'église Saint Nizier de Lyon » ; Jacquette Laurencin, « fame de noble Jehan de Paulat, sr de la Tour en Jarestz » ; Jehan Semeur, clerc de Lyon ; Thomas de Pierrevive, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne » ;

Jehan Ridady ; Nycolas de Langes, « lieutenant particullier en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon » ; André de la Chapelle, « tuteur et à ce nom de ses nepveurs, les enfants feu Me Jehan de la Chapelle » ; Fédérich Thomas, « recepveur et trésorier de l'haulmosne générale de Lyon » ; Henry Sève, tuteur de ses chers cousins, Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfantz et héritiers de feu monsr Me Mathieu de Vauzelles » ; Françoyse de Mournay, « généralle de Piedmont, héritière de dame Clémence Millot » ; Catherine de la Tour, vefve feu noble homme, Luxembourg de Gabiano » ; Bonne Trye, « vefve feu monsieur l'advocat de Bourg » ; etc., etc.

CC. 1136. — (Registre.) — 60 pièces, papier.

1565-1566. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement des rentes assignées sur le produit des gabelles aux personnes ci-après : Pierre Grollier, « advocat à Lyon » ; Benoist de Rochelfort, « chanoine en l'esglise collégialle de Saint Nizier de Lyon » ; Marguerite de la Tour, « vefve de feu honnorable homme Françoys de Grandriz, en son vivant bourgeois de Villefranche ; » Arthus Prunyer, « sr de Saint André, ayant droit par cession et transport des hoirs Jehan Ferruz, de Brianson » ; — damoyselle Catherine Gimbre, femme de Me Anthoine Bernod, docteur, advocat es cours de Lyon » ; François Fléard, « premier président en la Chambre des Comptes, au nom et comme procureur de Monsr Me Ennemond Mulet, sr de St Marcel, premier conseiller en la court du Parlement du Daulphiné » ; Pierre François de la Robia, « secrétaire de Mme la généralle d'Elbeine, et Barthélemy Larchier, au nom et comme facteurs de sires Pierre Anthoine Bandini et compaignons à Lyon, procureur et à ce nom de Mr Ennemond Auger, principal de la compaignie de Jhésus en Aquitaine » ; — « damoyselle Anne Gondelfinger, « bourgeoyse de Lyon, femme de noble Humbert Faure » ; sire Anthonie de Grossepierre, « marchant de Buys en Dauphiné » ; Jacques Robert, « marchand d'Obenas, filz et ayant charge et procureur de Anne Strossy, légataire de feu Léonard Strossy, son frère » ; Furin, « procureur du couvent Nostre Dame de Confort » ; Richard Richard, « recteur de l'hospital de Mascon » ; Anthoine Thèse ; « noble Loup de Pollyn, escuyer, sr de Jacquillière » ; Mathieu Legourt, « conseiller du Roy et maistre ordinaire de sa chambre des Comptes à Dijon, tuteur et à ce nom de Jehan et Lucresse Le Gourt, enfens de feu son frère Claude Le Gourt » ; Estienne de La Font, « sr de Challovres » ; Jacques de Torvéon, « sr du Viver » ; Catherin Trye, sr de Varennes ; François Guerrier, sr de Combellaude ; etc., etc. — Désignation faite par « damoyselle Magdelaine Genevoys, vefve feu noble Guillaume Françoys, en son vivant bourgoys et citoyen de Lyon », des personnes appelées à profiter des dispositions testamentaires de son mari.

CC. 1137. — (Registre.) — In-4°, 57 feuillets, papier.

1565-1566. — Comptabilité. — « Estat pour l'année commençant le premier jour d'octobre MVc LXV, finissant le dernier septembre MVc LXVI, servant à Françoys Garin, commys par messieurs les conseillers eschevins de la ville et communaulté de Lyon à tenir un livre de tout l'estat, mesmes de la recepte et despence des deniers, tant ordinaires que extraordinaires d'icelle, pour faire apparoir par ledit Garin, ausd. srs conseillers, à chacun quartier d'année, et quand il leur plaira, dud. estat sommairement et plus amplement par led. livre. »

CC. 1138. — (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1565-1566. — Comptabilité. — « Compte dix huictiesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte des deniers patrimoniaulx et propre dommayne de lad. ville seullement, et de la despence sur ce faicte, pour ung an entier commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante cinq, et finissant le dernier jour de septembre mil cinq cens soixante six, led. compte présenté par devant vous, monseigneur le séneschal de Lyon, ou son lieutenant, gens et officiers du Roy audit lieu, conseiller de lad. ville, commis et depputez par icelluy sr, pour icelluy compte examiner et clourre. » — Recettes : garbeau de l'épicerie impositions, aides et gabelles, « resve cartullaire et imposition foraine, recepte des portz adjacens de la séneschaulcée deppendans de l'acquisition de la resve et foraine : cens servis, pensions et louaiges ; » boucherie Lanterne ; « places mises en pyes depuis la rivière de Saonne, du portail Chenevyer tirant le long des murailles de la ville par dehors à la boucherie Lanterne, et despuys lad. boucherie jusques au portail Lanterne » ; — « pensions receues des voisins de la place de Confort, cottizée suivant la valleur des louaiges des maisons et commodité de la place, pour ayder à payer la pension qui se paye aux religieulx dud. Confort, suyvant l'accord faict entre eulx » ; recettes diverses. — Dépenses : V. les pièces justificatives CC. 1131-1136.

CC. 1139. — (Registre.) — In-4°, 388 feuillets, papier.

1563-1567. — Comptabilité. — Les feuillets 1 à 161 (1563-1564) ne sont que la reproduction du registre CC. 1112 ;

au feuillet 165, commence le, « Compte dix septiesme de Me Françoys Coulaud, receveur des deniers commungs et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despence, faicte par led. Coullaud, à cause desdits dons et octroys, pour ung an commencezant le premier jour d'octobre MVc soixante et quatre, et finissant le derrenier jour de septembre mil cinq cens soixante cinq, le présent compte rendu à court par led. Coullaud, en personne, et Me Jehan de Charbonnières, son procureur fondé de procuration et recours sur les comptes précédens servans cy, et sur tous et chascuns les comptes que icellui Coulland a et aura à rendre par cy après ». Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrées des quatre espèces ; « rente et pension de sept mil huit cens soixante et dix-sept livres, dix solz, que prant chacun an la ville, sur les equivallans de Lyon, Mande et le Puy, pour la somme de quatre-vingt quatorze mil Vc quatre vingtz quatre livres prestées au Roy en l'année mil cinq cens cinquante huict » ; — « rente et pension de neuf mil troys cens soixante et quinze livres que prend la ville de Lyon, chacun an, sur les equivallens de Viveroyes, Forestz et Beaujolloys, pour la somme de cent douze mil cinq cens livres, prestez au Roy par les sieurs Laurens, Pierre et Thomas Renuchi(ni), marchans, pour laquelle somme led. sr a vendu lad. rente et pension à lad. ville, qui est à raison de huict et ung tiers pour cent, chacun an pour payer led. Chapony, Renuchini ; deniers que le Roy nostre sire a faict donner, et deniers prins à change, pour subvenir aux fraiz de l'entrée du Roy et de la peste ; » vente de « fonds et pensions, appartenans au grand hospital du pont du Rosne, pour subvenir aux fraiz de lad. peste ». — Dépenses : ouverture d'une porte au boulevard Saint Vincent, pour remplacer celle de Saint Sébastien ; réparations du Pont du Rhône ; du pont de Saône ; prix du jeu de l'arquebuse ; banquet en l'honneur des ambassadeurs suisses, de passage à Lyon, le 31 mai 1565, jour de l'Ascension ; « solde des vingt soldartz, ordonnez pour la garde de monsr de Losses, gouverneur et lieutenant général pour le roy en lad. ville, en l'absence de Monsr le duc de Nemours ; » nourriture des « pestiféraulx estans es hospitaulx St Laurent, l'hospital neuf de Gadaigne, la Trinité, aussy des petitz enfans infectez, estans en la maison du jeu de paulme d'Esnay ; achatz d'ongnemens et drogues pour secourir les malades », et autres frais à l'occasion de la peste ; remboursement des sommes empruntées pour l'entrée du Roi ; payement des arrérages des rentes assignées sur les équivalents ; gages d'officiers ; « deniers renduz et non receuz ». — « Compte dix-huitiesme de Me Françoys Coulaud.... (1565-1566.) — Recettes : les mêmes que ci-dessus. — Dépenses : réparation du pont du Rhône, du logis du président de Biragne, « nouvellement venu gouverneur et lieutenant général en lad. ville, en l'absence de monsr de Nemours, icelluy logis estant des appartenances de messieurs de Saint Jehan » ; réparations « des chemins des portes de Saint Sébastien, Vèze et Sainct Just, sy entièrement desrompuz, que les chevaulx, charettes et gens de pied ne pouvoyent passer » ; — « du colleaige de la Trinité ; du pont de boys de la porte de Vèze, qui est le grand passaige, tout ruisné et gasté ; » subvention aux « roy, conestable et maistres joueurs de l'arquebuse » ; honoraires d'avocats et procureurs ; subvention aux « Jésuites régens du collaige de la Trinité » ; pension due aux « gardien et couvent de Sainct Bonadventure, à cause de la place faicte au-devant de leurdit couvent » ; gages d'officiers et d'employés du Consulat ; achat à « Anthoine Durant, notaire, résidant à Lyon, et greffier de la monnoye dud. lieu, par la communaulté de lad. ville, de sa maison de Tramassac, pour faire ung passaige public pour l'hutilité et décoration d'icelle pour de lad. rue de Tramassac traverser en Garillian » : payement de « Pierre Jacquet et Claude Cozier, seulpteurs dud. Lion, pour les effigies par eulx faites, à l'entrée du Roy, pour mectre sur le batteau de la Reine » ; — « des hoirs de feu madame la présidente d'Orillac, pour le louaige d'une maison ou souloit loger Monsr de Losses, pour lors gouverneur et lieutenant général, en l'absence de Monsr le duc de Nemours en lad. ville, icelle maison assise aud. Lion, au petit pallais en la rue Sainct Jehan » ; des « dames abbesse et religieuses de Saint Pierre les Nonnains, pour faire refaire une muraille de leur jardin, à cause du passaige et chemin public qui avoit esté faict par leursd. jardins, traversant sur les fossez de la Lanterne » ; de Simon Coraille, « concierge du chasteau de Pierre Size, pour aulcunement le récompenser d'une petite muraille, qu'il a faicte refaire auprès dud. chasteau, que lad. ville auroit faict abattre à l'entrée du Roy » ; de « trente soldartz hallebardiers, que Monsr de Biragne, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, pour l'absence de Monsr de Nemours, avoit prins et choisis de creue pour sa garde, de la part et portion à quoy lad. ville a esté cottisée avec les autres villes closes du pays de Lyonnoys, pour le paiement et soulde de quarante arquebouziers à cheval, et ung cappitaine pour commander pour la garde de Monsr de Nemours et du sr de Losses, et de présent de M. le Président de Biragne » ; frais de la peste, deniers pris à change ; traite des blés ; payement des rentes assignées sur les équivalents, gages des officiers de la ville. — Compte dix neufvième de Me Françoys Coullaud, receveur des deniers communs..... 1566-1567. — Recettes : barrage du pont du Rhône, dixième du vin, entrée des quatre espèces, rentes sur les équivalents ; « subside mis sus et octroyé lever sur les louaiges des maisons de lad. ville ; deniers prins à change pour payer et acquicter ce qui estoit deu pour lad. ville de reste des fraiz de l'entrée du Roy et de la peste ». — Dépenses : « ouvra-

ges et réparations faictes au pont du Rosne, et plessières le long du Rosne ; aux pontz de Vèze et Sainct Just ; à la porte Sainct Just, pour abattre les terres d'auprès les murailles ; pour nectoyer le pont de Saonne, à cause des grandes glaces gellées et desgel ; pour avoir réparé et pavé le port du Temple, sur la rivière de Saonne ; aussi pavé à neuf celuy de la Balleyne ; pour avoir réparé le chemyn de la porte de Vèze, tirant à la malladerie de Bermont ; pour avoir faict paver au devant de la porte Sainct George ; pour plusieurs réparations faictes en la maison que tenoit à louage lad. ville de Mad^me^ la présidente d'Aurillac, au Petit Palaiz, pour loger Mes^rs^ de Sault et de Losses » ; au collège de la Trinité ; à l'hôpital Saint Laurent ; subvention aux « roy et joueurs de l'harquebuze » ; gages d'officiers et employés du Consulat ; honoraires d'avocats et procureurs ; subvention aux Jésuites de la Trinité ; indemnité à « Bertrand Polveret et Anthoinette Rogier, ayans droictz de Me Anthoine Durand, pour une maison, que auroit esté abattue, pour faire une rue tirant de Tramassac au Gariallan ; aux dames et abbesses de Saint Pierre, pour la muraille qu'elles ont faict refaire au long de leur jardin » ; don à Jehan Jacques Blancquet, « secrétaire de Monsr le président de Birague, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté aud. Lyon, en l'absence de Monseig^r^ le duc de Nemours, pour ses peines et vaccacions au service de la ville » ; mandement de 50 lit. pour « dame Jehanne de Lorme, vefve de feu Olivier Rolland, en son vivant, maistre maçon de lad. ville de Lyon, au nom et comme curatrice des héritiers de deffunct Rolland, tant pour la modelle de bois qu'elle sera tenue rendre à lad. ville entièrement complecte, d'une maison que lad. ville entendoit faire bastir sur le pont de Saonne, que aussy rendre le plain de lad. modelle, et tous autres plantz, figures et modelles, que led. deffunct avoit en sa puissance, appartenans à lad. ville ; » à « Marcel de Bargues, enlumyneur, et Jehan Remy, menuisier, demeurans à Lyon, pour la façon d'un tableau, où d'un costé sont les Évangilles, dorez et enluminez, et de l'aultre costé, ung calendrier, aussy doré et enlumyné, pour servir en la salle du Consullat » ; solde de « trente trois soldatz de creue, et officiers pour commander, accordez pour la garde de Monsr de Birague » ; solde de « II^c^ Suysses, estans en garnison en lad. ville, tant pour la garde de mons^r^ de Birague, que pour la pacificacion d'icelle ville, dont le Roy, nostre sire, auroit ordonné le payement estre faict, tant par ladicte ville, messieurs du clergé et nations, que par les habitans des pays du Lyonnoys, Forest, Beaujolois et Masconnois ; coucher et giste desdits II^c^ Suysses, accordé payer par le commandement de Monsr le gouverneur aux particulliers habitans de lad. ville des quartiers de Saint George et Saint Just, où ilz sont logez, au feur et pris de onze sols pour lict, par chacun mois ; » payement « tant des harquebuziers de la ville que des personnes employez, tant à faire le guect et garde, par chacune nuict, durant ung mois, que à la garde des portes, à cause du bruict de quelques mynes trouvées à la montaigne Sainct Sébastien, au devant de la cytadelle » ; — « payement et solde de trois cens harquebuziers de la ville, employez à tour, depuis le IIIe juin MV^c^ LVII, assavoir par chacun jour et nuict, vingt cinq pour la garde des portes, mesmes de celle de Sainct Vincent, au dessous de Sainct Sébastien, qui n'est en deffence, et vingt cinq pour chaque nuict, pour faire corps de garde aux deux descentes du pont de Saonne avec les Suysses, et autre tel nombre qu'il a esté commandé par Monsr le gouverneur, et ce, depuis le IIIe juin MV^c^LXVII que l'armée du Roy Philippes auroyt commencé à prendre le chemyn d'Itallye, allant en Flandres, passant par le Piedmont, Savoye, Bresse et Franche Compté, jusques à ce qu'elle auroit esté du tout retirée en Flandres ; et despuis, pour quelque temps, pour la paciffication de lad. ville de Lyon, jusques au XXVIe septembre ensuivant ; » — « remboursement des officiers du bureau de la foraine, de la finance par eulx fournye au Roy pour tenir estatz et offices, led. remboursement faict suivant l'acquisition faicte par le Consullat de lad. foraine et resve cartulaire, à raison d'une pension de II^m^ V^c^ l. t., chacun an, et de rembourser iceulx officiers ; « prest de XXV^m^ l. t., demandé par le Roy aux manans et habitans aysez de la ville de Lyon, payable dans six mois, après led. prest faict, et dont Messrs de Birague, Monsr de Malras, Trésorier de France en la généralité de Lyon, monsieur Chastelier, général des monnaies sont obligez pour led. s^r^ ; » — « traicte des bledz de Bourgogne ; » — « fraiz de l'entrée et nouvelle venue de madame la duchesse de Nemoux en lad. ville de Lyon, passant par icelle, venant des terres et pais de Monsr le duc de Nemoux, son mary, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville ; » — « subcide des louaiges des maisons pour le remboursement des frais de l'entrée du Roy et de la peste ; » confection des « chartreaux des nommées des maisons de la ville et des billetz des taulx ; » frais faits « tant pour porter iceulx billetz, que pour aller solliciter et contraindre à venir payer led. subcide » ; frais de contrôle de la recette dud. subside ; payement de rentes assignées sur les équivalents.

CC. 1140. — (Registre.) — in-folio, 52 feuillets, papier.

1566-1567. — Comptabilité. — « Compte dix neufviesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de l'année commençant le premier octobre MV^c^ LXVI, finissant le derrenier septembre ensuyvant MV^c^ LXVII, contenant la recepte des deniers patry-

moniaulx et du propre domayne de lad. ville seullement, et de la despence sur ce faicte. » — Recettes : reliquat du précédent compte, garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire et imposition foraine, recette des « portz adjacens de la séneschaulcée, deppendans de l'acquisition de la resve et foureyne ; cens, servis, pensions et louaiges; louaiges des boutiques nouvellement faictes pour les trippiers le long du Rosne, tirans à Saint Clayr » ; — « louaige de la boucherie Lanterne ; » — « places mises en pyes despuys la rivière de Saonne et portail Chenevyer, tiraut le long des murailles de la ville, par dehors à la boucherie Lanterne, et despuys lad. boucherie, jusques sur les vielz foussez ; » — « recepte à cause de la place de Confort ;» — « louaiges des maisons qui furent feu Jacques Paige, dit Mayod, prinses par exécucion, dont feu Me Claude Archimbaud estoit commissaire ; » recette de Me Nycolas Reiglet, receveur général des finances du Roy à Lyon de 4739 l. 5 s. 4 d. t. « pour quatre quartiers de l'assignation accourdée par le Roy, pour les arréraiges du revenu des gabelles, pendant le temps que led. sieur les a faicts lever soubz sa main, lesd. arrérages accourdés par led. sr payer en quatre années » ; — « arréraiges de la pension de deux cens escuz, chacun an, du légat feu Monsr de Licieulx, pour marier, chacun an, quatre paouvres filles, deux de la ville de Lyon, et deux du lieu de Vernoux, pour chacune desquelles est payé quarante escuz, et pour entretenir, chacun an, deux enffans au colliège de Tournon, pour la pension desquelz est payé par chacun an vingt escuz,... laquelle somme de IIc escuz se reçoit par les mains des heoirs Me Nycolas Dupré, banquier à Lyon ; autre recepte des erreurs et fauttes de carcul, trouvés es comptes des deniers patrimoniaulx, renduz par devant le séneschal de Lyon ou son lieutenant, au dommaige de lad. ville. » — Dépenses : (V. les Pièces justificatives CC. 1141-1146.)

CC. 1141. — (Registre.) — 25 pièces, papier.

1566-1567. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages de Thomas Faure, Léonard Pournas, conseillers; Barsusaube, « commis au secrétariat du Consulat » ; Claude de Rubys, « procureur général de la ville » ; Martin Noyer, Jehan Raze, Jehan Chelot, mandeurs du Consulat ; honoraires de Pierre Sève, Pierre Frère, « advocats au Parlement à Paris » ; Pierre Baron, « procureur en Parlement » ; Pierre Pinet, « procureur substitué ès cours de la séneschaucée de Lyon » ; Estienne Glaz, « sollicíteur de la ville » ; Me Claude Saltier, « me de l'haulte justice en ceste ville de Lyon ».

CC. 1142. — (Registre.) — 42 pièces, papier.

1566-1567. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Parties du tapissier, et Symond Corachie, lieutenant de Pierre Size, que ont vacqué à l'entrée de Madame de Nemours, tant pour tendre la tapysserie que aultres fournitures, ensemble les meubles qui ont esté perdus; » payement des « taborins et fiffres qui ont joué ; » « des hacquebousiers de la ville » ; des « robbes à la livrée de la ville, fournies aux mandeurs ; du costume du « notaire royal, commis au secrétariat de la ville, Barsusaube » ; de Nicolas Lebreton, orfèvre, « pour avoir doré une douzaine d'assiettes d'argent, comprinses au présent qu'a esté faict de la part de la ville à Madame de Nemours », de Jehan Perrussyn, « peinctre, pour quatre grandes armoyries. » — « Roolle des maneuvres, qui ont travaillé à nettoyer les fanges qui estoient à la porte de Veise, sur le pont de Veise, et à la porte de Pierre Seise, pour l'entrée de Madame la duchesse de Nemours, au feur de 5 s. par journée ; » — « fraiz d'ung disner, fait en l'hostel commun, le dimanche XXVIIe octobre MVcLXVI, que Madame la duchesse de Nemours avoit fait son entrée en lad. ville; » frais d'habillement de neuf conseillers; loyer et réparations du « Petit Palais, appartenant à Mr Laurens Rabot, conseiller au Parlement de Grenoble, gendre de feue Madame la présidente Daurillac », pour Monsr de Losses ; gratification à Me Jehan Jacques Planquet, « secrétaire de Monsr le président de Birague, gouverneur et lieutenant général, en l'absence de Monsr le duc de Nemours ; » payement de Françoys Pérose, « hacquebousier, pour avoir faict appuyé et retenir les travesons, et couvert muraille métoyenne d'une maison appartenant à lad. ville, seise en la rue de Bourgchanyn, que pour achapt de la moytié de la taille d'ung pillier double, posé au mur metoyen de lad. maison, et de Jehan Marmillod, et pour avoir faict poser led. pillier, et faict mectre tous marrains nécessaires pour la fondacion dud. pillier » ; — « achapt à Jane Delorme, vefve feu Mr Olivier Roland, en son vivant me masson de lad. ville, de la modelle de boys qu'elle sera tenue rendre à la ville, entièrement complecte, d'une maison, que lad. ville entendoit faire bastir sur le pont de Saonne, que aussi du plan de lad. modelle, et de tous autres plans, figures et modelles que le deffunct avoit en sa puyssance, appartenans à lad. ville ; » payement à sr Thomas Favre, conseiller, de « deux covertes aux armoyries de la ville, baillées à la chasse-marée, en faveur de ce qu'il amène de marée, toutes les sepmaines, en lad. ville, comme faict a esté de tout ancienneté » ; vin offert au cardinal de Guise, de passage à Lyon, du 4 au 6 août

1566 ; à M. de Losses ; à MM. de Suze et de Mongiron ; » torches portées à « l'enterrement de feu Monsr le général Faure », le 20 mai 1567 ; « bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne ; » frais de papier et de reliure ; journées de « recouvreur », à 10 s. t. ; « roolle des journées de pavisseurs, au feur de 10 s. t., et fourniture pour avoir pavé à la vielle bouchery et sur les pontz de Saulne et du Rosne, ensemble en la maison de Monsr le gouverneur ; » pension due « aux religieux et couvent de Nostre Dame de Confort, à cause de la place estant au devant de leur dit couvent ».

CC. 1143. — (Registre.) — 2 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 6 feuillets, 1 cahier in-8°, 10 feuillets, papier.

1566-1567. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Françoys Coulaud, recevеur des deniers communs. — Payement de Jacques de Ferry, de noble Nycolas de Chaponay, sr de Feisin, « pour leurs peines, journées et vaccations au fait du subside mys sus les louages des maisons » ; de sire Thomas Faure, « conseillier, pour faire tenir cent escuz à Monsr Dausserres, estant à la suytte de la court » ; de Me Humbert Gravier, « pour plusieurs vacations par luy faictes en court » ; de sr Pierre Frère, « conseiller, tant pour avoir copie des arrestz et exécussions que ceulx de la ville du Puy ont obtenu avec le plat pays, pour raison des tailles, que pour la despense d'ung homme, envoyé exprès pour ce faire » ; frais de « deux vidimus en parchemyn, l'ung des lettres du feu roy Françoys ayeul, que Dieu absoille, par lesquelles il auroit voulu la traicte et imposition forayne estre mys en la jouyssance des conseilliers eschevyns de la ville de Lyon, données à Sainct Just sur Lyon, le dixiesme septembre, l'an de grâce mil Vc quarante deux, et l'aultre des lettres du feu roy Henry, que Dieu absoille, contenant l'abolicion des officiers de lad. forayne, données à Amboise, au moys de mars, l'an de grâce mil cinq cent cinquante cinq, (v. st.) » — Remboursement de 1052 l. t. 8 s. t. « prins à change le dernier de février 1567, jusques au paiement qui se faict de la foire d'aoust, par la responce et crédit de Monsr l'esleu Mornieu, conseiller, et ce, tant pour le sort principal que change et intérêts des hoirs feu Bonadventure Michaëli, Jherosme Arnofiny, et compaignons ». — Payement de François Garin, « commys par le Consullat à tenir ung livre de tout l'estat des deniers et revenuz de ladicte ville et de la despense d'iceulx ». — Frais de marques, d'encre, de chandelles, de bois, « pour le faict de la resve et fouryenne » ; — « estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de lad. resve, et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, et des quinze jours pour la franchise des Allemans. » — Payement de Me Hugues Valentin, « greffier en l'eslection de Lyonnoys, pour ses peynes et vaccations, en l'année mil cinq cens soixante cinq, à cause des baulx à ferme par lui receuz pour le faict des aydes et gabelles, ayans cours en lad. ville de Lyon, dont Sa Majesté auroit faict main levée au proffict des habitans de lad. ville » ; quittance donnée par Nicolas Riglet, « conseiller du Roy, et par ledit sr commis à l'exercice de la recepte généralle de Lion, de 25,000 l. t. demandées par Sa Majesté, sur les aisez de la ville Lyon » ; quittance donnée par « Simphorien Buatier, recеveur ordinaire du domaine du Roy, à Lyon, de 10000 l. t. pour les arréraiges de la pension qu'ilz doibvent au Roy, à cause de la resve et foraine qu'ilz ont acquis dud. sr, et ce, pour quatre années commençantz le 1 octobre 1561 ». — Garbeaux des foires de Toussaint 1566, et août 1567.

CC. 1144. — (Registre.) — 61 pièces, papier.

1566-1567. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers assignés sur les gabelles : Pierre Sève ; Pierre Pinatel ; Nicolas de Langes, « lieutenant particullier en la séneschaussée et siège présidial » ; Richard Richard, « recteur de l'ospital de Bourgneuf en la ville de Mascon » ; Ridady ; Thomas de Pierrevive et Féderic Thomas, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne de Lyon » ; Jehan Semeur, « clerc dud. hospital » ; Ravot, « recepveur de l'aumosne généralle » ; Giulio Reste ; Henry Sève, « tuteur de ses chers cousins, Mathieu et Léonard de Vauzelles, heoirs Mathieu de Vauzelles, vivant advocat pour le Roy à Lyon » ; André de la Chapelle, « tuteur des enffans de feu Me Jehan de la Chapelle » ; François Fléhard, « premier président en la Chambre des comptes à Grenoble » ; Benoist de Rochefort, « chanoyne de St Just et de St Nizier » ; Pierre Grolier, « advocat à Lyon » ; etc., etc.

CC. 1145. — (Registre.) — 1 pièce, parchemin ; 84 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 10 feuillets, papier.

1566-1567. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement et quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville : Françoys de Ruzinant ; Jacques et Laurent de Grossepierre, « frères, de Buys en Dauphiné » ; — « damoyselle Anne Gondelfinger, femme du sr général Faure » ; Claude Mathieu, « recteur du collège de la Compagnie de Jésus, de Tournon » ; Marguerite de la Tour ; Artus Prunyer, « sr de Saint André » ; Françoyse de Rubys, « vefve feu Monsr le premier président de Bourgogne,

messire Claude Patherin » ; Françoys Ferruz, « conseiller du Roy, et Me des Comptes en Daulphiné » ; Claude de Monconys ; « frère Françoys Furin, procureur du couvent Nostre Dame de Confort » ; — « frère Jacques Périer, prieur dud. couvent ; » Jacquette Laurencin, « dame de la Tour » ; — « Me Jehan Chappins, chanoyne et procureur général de l'esglise Sainct Nizier, de Lyon » ; Catherine de la Tour « vefve noble Luxembourg de Gabiano, en son vivant, sr de Vourles » ; Catherin Trye, « sr de Varennes » ; Françoyse de Mournay ; Mathieu Le Gourt, « conseiller du Roy et me ordinayre de sa Chambre des Comptes à Dijon, tutteur, et à ce nom, de Jehan et Lucresse Le Gourt, enfans de feu son frère, Claude Le Gourt » ; — « noble Loupt de Pollyn, escuyer, seigneur de la Jacquilière, au nom et comme mary et conjoincte personne de damoyselle Léonarde Vincent, dict Le Gourt, fille de feu noble Vincent, dit Le Gourt » ; Barthélemy Dusocheys, « notaire roial à Lyon » ; etc., etc.

CC. 1146. — (Registre.) — 9 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier ; 8 sceaux, en cire rouge.

1566-1567. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Certificats, procurations et quittances des personnes appelées à bénéficier du « légat feu monsr de Licieulx, pour marier, par chacun an, deux filles de la ville de Lyon, et deux de la ville de Vernoux, pour lesquelles il a ordonné pour chacune XL escuz soleil, et pour entretenir deux enfans dud. Vernoux au colliège de Tournon, pour lesquelz il a donné pour chacun XX escuz, pour année ; et ce, puis la Toussainctz MVc LX, que les derreniers payemens dud. légat ont esté faictz, et ce, des deniers et prouffit de IIm Vc escuz, estans es mains des heoirs Monsr du Pré, montant chacun an, deux cens escuz, semblable somme que monte led. légat ». État des sommes affectées à l'usage ci dessus indiqué.

CC. 1147. — (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1567-1568. — « Compte vingtiesme de Françoys Coulaud, receveur des denyers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte des denyers patrimoniaulx et proppre domayne de lad. ville seullement et de la despence sur ce faicte, pour ung an entier, commençant le premier octobre mil cinq cens soixante sept, finissant le dernier septembre ensuivant mil cinq cens soixante huict, led. compte présenté par devant vous, monsieur le séneschal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audit lieu et conseillers de lad. ville, commys et depputez par icelluy sr, pour icelluy compte examiner et clorre. » — Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire et imposition foraine, « recepte des portz adjacentz de la séneschaulcée deppendans de l'acquisition de la resve et forayne, cens, serviz, pensions et louaiges, louaiges des bouticques nouvellement faictes pour les trippiers, le long du Rosne, tirant à Saint Clair ; de la boucherie Lanterne ; des places mises en pyes despuys la rivière de Saosne et portail Chenevyer, tirant le long des murailles par dehors à la boucherie Lanterne ; pensions receues des voysins de la place de Confort ; louaiges des maisons qui furent feu Jacques Paige, dict Mayoud, prinses par exécucion, dont feu Me Claude Archimbaud fut commissaire » ; sommes versées par Me Nycolas Reiglet et Anthoine Porte, « receveurs généraux des finances du Roy à Lyon ». — Dépenses : gages et pensions des officiers ordinaires de la ville ; des conseillers ; payement des rentiers assignés sur les gabelles et sur la vieille boucherie ; deniers payés et « non couchez en compte » ; frais de perception et de contrôle de la « resve et fourayne » ; couverture de « la tripperie le long du Rosne » et pavage de « la grand boucherie Lanterne ; denyers renduz et non receuz ». (V. le détail aux Pièces justificatives CC. 1149-1153.)

CC. 1148. — (Registre.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1567-1568. — « Compte vingtiesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recette et despence faicte par led. Coulaud à cause desd. dons et octroys, pour ung an, commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante sept, et finissant le dernier septembre mil cinq cens soixante huict. » — Recettes : barrage du pont du Rhône ; entrées des quatre espèces ; rente et pensions de 7877 l. 10 s. sur les équivalents de Lyonnais, Mende et le Puy ; de 9375 l. sur les équivalents du Vivarais, Forez et Beaujolais ; recette de 3864 l. t. « des deniers provenuz des penons, qu'ilz ont levez en leurs quartiers, pour partie du payement et solde des gens de guerre à pied, estans en garnison en lad. ville, aussi des nations estranges Florentins, Lucquoys » ; — « restes des vingt deux deniers mys sus en l'année mil cinq cens quarante cinq ; » — « deniers prins à change » en mai 1568, « pour licencier les gens de guerre estans en garnison en lad. ville » ; — « pour fournir au payement et solde des gens de guerre estans en garnison en lad. ville, commencement des secondz troubles, dès le moys d'octobre MVc LXVII. — Dépenses : construction « d'une tour au mylieu du pont du Rosne » ; — « réparations faictes aux murailles de Sainct Just, au pont de la porte de Vèze ; fondacions du corps de garde, au

dessus la porte Saint George »; despence de l'hospital Saint Laurent des pestifféreulx » ; — « pour avoir recouvert sur les douze boutiques tripperye le long du Rosne; pour la grant boucherie Lanterne ; pour avoir massonné une bresche sur la vieille porte de Bourgneuf » ; subvention aux « roy et joueurs de l'arquebutte » ; dépenses pour « la conservation, tuition et deffence de lad. ville soubz l'obéyssance du Roy, puis le commencement des secondz troubles ; pour achapt de pouldres, salpestres et boulletz pour la monition de lad. ville » ; garde des prisonniers « estans au couvent des Célestins ; au couvent des Cordelliers, du magazin des marchandises trouvées du costé de Fourvyère ; gaiges des commys aux portes à prendre garde aux entrans et sortans de lad. ville ; fraiz faictz pour faire venir vivres en lad. ville » ; solde des « deux cens Suysses estans en garnison en lad. ville, tant pour la garde de Monsʳ de Biragne, gouverneur et lieutenant général pour le Roy, en l'absence de Monsʳ de Nemours, que pour la paciffïcacion d'icelle » ; payement des rentiers assignés sur les équivalents ; gages d'officiers ; deniers rendus et non reçus.

CC. 1149. — (Registre.) — 35 pièces, papier.

1567-1568. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des conseillers : Pierre Frère, Claude Valleton ; André Mornieu, « eslen pour le Roy en l'eslection de Lyonnois » ; de Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; Jehan Raze et Jehan Chelot, mandeurs du Consulat ; François Garin, « commis par le Consulat à tenir l'estat mesme de la recepte et de la dépense » ; de Charles Serre, « commis à la garde du magasin des marchandises trouvez du costé de Fourvière » ; de « Jehan Venda et cinq sien compaignons, Claude Blanchet, et aultres, bedaulx de l'aumosne, commis à la garde de l'une des chambres des prisonniers, gardez et reteuuz aux Cordelliers » ; de Claude Saltier, « mᵉ des hautes œuvres » ; don de confitures au duc de Nevers ; achat de torches, « pour conduyre de nuit monseigneur le gouverneur, monsʳ le général Chastellier, que aultres seigneurs qui sont venuz au Consulat pour les affaires survenuz en lad. ville, à cause des présens troubles, et pour l'enterrement du général Faure ; frais de papier, encre, « pouldre pour l'escriptoyre », quittances imprimées. — « Parties de despence du jour St Thomas, appostre, XXI décembre MVᶜ LXVII, à la publicacion du syndicat, pour les conseillers nouvellement esleux. »

CC. 1150. — (Registre.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier ; 1 cahier, in-8°, 12 feuillets, papier.

1567-1568. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de voyage d' « Anthoine Scaron et Thomas Faure, tant par devers monseigneur le duc de Nyvernois, que monsieur le général de Chastiller, estans lors au camp devant Mascon, pour les affaires de lad. ville mesme pour prier led. sʳ général de Chastillier ordonner et commander à Monsʳ le Recepveur Reiglet de rembourser et paier lesd. sʳˢ eschevevins de la somme de vingt cinq mil livres par eulx prestée au roy dès le mois de mars dernier passé, et de laquelle ilz auroient esté assignez sur la recepte généralle de lad. ville » ; frais et honoraires de Mᵉ Jehan Scarron, « advocat en la cour du Parlement, à Paris, pour messieurs les conseillers » ; de « monsʳ l'advocat Dauserre » ; de Michel Brun, « clerc dud. Lion, pour copies et escriptures » ; de François Bailliard, « messager ordinaire » ; avances faites par Maurice Poculot, « en certaines affaires de lad. ville en court ; » par Jehan Frère ; frais de voyage de Claude de Rubys, docteur, procureur général de la ville, en cour ; frais « d'expédition, tant de lettres missives que commissions et aultres vaccacions, par Mᵉ Jehan Jacques Blanquet, secrétaire de monseigneur de Biragne » ; par Anthoyne Du Creux clerc dud. Lyon ; allocation à Jehan Ravot, « secrétaire du Consulat, commys despuys le quinziesme jour du moys d'aoust mil cinq cens soixante six en assemblée générale faicte des notables de lad. ville en l'hostel commun d'icelle, pour pourveoir à ce que, suyvant l'arrest donné au Conseil privé du Roy contre les habitans du plat pays, les maisons de plaisir, vignes et aultres biens, n'estans par led. arrest subgectz à lad. taille, soyent distraictes des rolles de la taille des habitans dud. plat pais » ; honoraires d'Estienne Glaz, sollicitenr. — « Transport de rentes pour les sʳˢ Baudiny, de Lyon, faictz par Thomas Fortin, par commission de Loys Corbinelli, sous le nom de Capponi. »

CC. 1151. — (Registre.) — 15 pièces, papier ; 1 cahier, in-4° ; 22 feuillets, papier.

1567-1568. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Remise « en l'hostel commun des picq et pioches, trouvez en la mayson de la royne d'Ongrie, rue Grenette » ; nettoiement de la « chambre du greffe des insinuations » ; frais « pour avoir fait pourter une douzaine des grans torches aux armoyries de la ville à la procession le

XVIIe novembre MV^c LXVII »; remise « du grand cachet d'argent aux armoyries de la ville, qui estoit au feu segrétère de lad. ville, es mains du segrétère Ravot » ; retrait « en l'hostel commun des enseignes de la ville, estans es mains de plusieurs particulliers » ; frais « pour avoir faict emprisonner Jehan Roux d'Aubenas, pour les fermyers de Viverez » ; achat de « douze torches avec les armoyries de la ville, portées à la procession du corps de Dieu, le XVIIe juing MV^c LXVIII » ; transport de « huict barilz pouldre soubz la voulte des archives et despuys on grenyers ; desd. huit barilz et deux aultres sur les foussez, où est la monition » ; frais « pour avoir saizy et arresté tous les louaiges des pyes Lenterne, pour avoir payement des pensions, et à chacun des inquellins faict un exploit : pour avoir faict contraindre les fermyers des gabelles, leurs cautions et certifficateurs » ; — « portaiges de torches à l'obsèque mons^r le voyer » ; frais « pour avoir faict ferré par Philibert le serrurier le corps de garde sur les fossez » ; payement à Monsr Rabot, « conseiller en la court de Parlement de Grenoble », partie en argent, partie en « deux aulnes de velours », du loyer de sa maison où loge Monsr de Losses ; « bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lenterne. — « Roulle des journez de recouvreurs à 10 s. et des manœuvres à 7 s., que chaulx que thuille, que brique, tant pour le poilx des farynes, que pour la tripperie devers le Rosne ; des paveseurs, à 10 s. qui ont pavé les bouticles de la grant boucheryez de la Lanterne. » — Payement « à Jehan Mation, lanternier, de quarante sept piedz de canon de fer blanc mys en la grand boucherie de la Lenterne ». — Rentes dues « sur les bancs de la grande boucherie ». — « Despence et frais forniz par la ville et commulnauté de Lyon, puys la cessation des premiers troubles jusques au commencement des présens troubles, pour la paciffication de lad. ville, tant pour les gardes des gouverneurs que pour l'entretènement des arquebousiers de lad. ville. »

CC. 1152. — (Registre.) — 30 pièces, papier ; 4 cahiers, dont 2 in-8° et 2 in-12, ensemble 24 feuillets, papier.

1567-1568. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres, et des quinze jours pour la franchise des Allemans. » — « Partyes de papier, encre, pouldre pour escriptoyre, parchemyn, getz d'Allemaigne, fournyes par Geoffroy Gailliand ; de marques aux armoyries de la ville, pinceaulx, charbon, gros boys et chandelles par Michel de Bruges, pour le faict de la resve et forayne. » — Remise faicte par le Consulat à « Anthoine Pitto, marchant de Bezançon sur le prix de draps des Célestins », à lui cédés en payement de « pouldres et salpestres », qu'il s'était engagé à fournir à la ville, en considération de ce que lesd. draps avaient été mis à un prix trop élevé pour trouver acheteur. Garbeaux des foires de Toussaint 1567, des Rois, de Pâques et d'août 1568.

CC. 1153 — (Registre.) — 98 pièces, papier.

1567-1568. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Mandats et quittances des rentiers de la ville : « Marguerite de la Tourt, vefve de honorable Françoys de Grandriz, quant vivoit, marchant de Villefranche » ; — « damoyselle Anne Gondelfingel, vefve feu Monsr le général Faure » ; — « Françoys de Ruzenantz » ; George Ferruz, « cappitaine, habitant de Brianson en Daulphiné » ; — « noble homme Françoys Guerrier, escuyer, s^r de Combellaude, et Roy, cappitaine de deux cens hommes, pour le service de Sa Majesté en ceste ville de Lyon » ; Claude Raverie ; « frère François Furin, procureur du couvent de Nostre Dame de Confort » ; Jehan Demonconys ; Barthélemy Dusocheys, « notaire roial à Lion » ; Molinod, « maistre des six clergeons de la livraison de l'esglise Sainct Nizier » ; J. Chappuis, « procureur de l'esglise Sainct Nizier » ; Jacquette Laurencin, « femme Monsr Delatour Paulat ; » Me Jehan Laurencin, « secrétain de l'esglise Sainct Nizier ; » Hugues de Gabiano ; Jehan Moyro, « commys à la recepte de l'aumosne généralle de Lyon » ; Jehan de Cornillon, « héritier feu sa femme Izabeau Vincent, dit Legourd, héritière pour une quarte partie de feu Claude Vincent, dit Legourd » ; Jullyo Reste ; Pinatel ; André de la Chapelle ; Nycollas de Langes, « lieutenant particullier en la seneschaulcée et siège présidial de Lyon » ; Richard Richard, « recteur de l'ospital Nostre Dame de Bourgneufz, en la ville de Mascon » ; Fédéric Thomas, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne » ; Jehan Semeur, « clerc, demeurant à Lyon » ; Anthoine Regnaud, s^r de Champaignyen ». Claude Mathieu, « recteur du collège de Tournon » ; Guillaume Creytton, « recteur », et Sébastien Desmoulineaux, « vice-recteur du collège de la Trinité, procureur du collège de Tournon » ; Jacques et Laurens de Grossepierre, « frères, de Buys, en Dauphiné, fils et héritiers universelz, seulz, à feu s^r Anthoine de Grossepierre, en son vivant marchant dud. Buys » ; dame Catherine Gimbre, « femme de Me Anthoine Bernod, advocat à Lyon » ; Benoist de Rocheffort, « chanoine de St Nizier » ; Pierre Grolier, « advocat ; » Ber-

trand Polveret, « s[r] de la Valla, cappitaine du chasteau Pierre Size » ; etc., etc.

CC. 1154. — (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1568-1569. — « Compte vingt ungiesme de Françoys Coulaud, recevcur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon de la recepte des deniers patrimoniaulx et proppre dommayne de ladicte ville seullement, et de la despence sur ce faicte, pour ung an entier, commençant le premier octobre mil cinq cens soixante-huict, finissant le derrenier septembre ensuyvant mil cinq cens soixante-neuf, ledict compte présenté devant Mons[r] le séneschal de Lyon ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy aud. lieu, et conseilliers de lad. ville, commys et depputez par icelluy s[r], pour icelluy compte examiner et clourre. » — Recettes : reliquat de l'exercice précédent ; garbeau de l'espisserie, impositions, aydes et gabelles, resve cartullaire et imposition forayne ; portz adjacens de la séneschaulcée, deppendans de l'acquisition de la resve et forayne ; cens, servis, pensions et louaiges ; boutiques nouvellement faictes pour les tripiers le long du Rosne, tirant à Saint Clair ; boucherie Lenterne ; places myses en pyes depuys la rivière de Saosne et portail Chenavyer, tirant le long des murailles de la ville par dehors à la boucherie Lanterne, et despuys lad. boucherie jusques sur les vielz foussez ; pensions receues des voysins de la place de Confort ; louaiges des maisons qui furent de Jacques Paige, dict Moyroud, prinses par exécution, dont feu M[e] Claude Archimbaud estoit commissaire. » — Dépenses : gages des officiers de la ville ; rentes assignées sur les équivalents, sur la vieille boucherie, frais de la rêve et foraine de la grande boucherie Lanterne. (V. pour le détail, les numéros CC. 1156-1164.)

CC. 1555. — (Registre.) — in-4°, 137 feuillets, papier.

1568-1569. — « Compte vingt ungiesme de Françoys Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte et despense faicte par led. Coulaud, à cause desdictz dons et octroys, pour ung an commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante huict, et finissant le dernier septembre mil cinq cens soixante neuf. » Recettes : barrage du pont du Rhône ; entrées des quatre espèces : camelots, vin, poids des farines et épicerie ; rentes de la ville sur les équivalents » ; recepte de messieurs du clergé ; denyers provenans de l'haussement du prix du sel, deniers prins à change pour fournir au Roy dix mil livres, en déduction des trente mil livres tournois demandez par led. s[r], pour subvenir aux fraiz de ses guerres ; « emprunt de trente cinq mil huit cent trente sept livres, dix solz tournoiz, faict on moys de décembre mil cinq cens soixante huict, dont il auroit esté baillé assignacion de remboursement sur la recepte et imposition faicte de trente une livres, dix solz tournois sur chacun clocher de la généralité de Lyon » ; reliquat de l'exercice précédent. — Dépenses : « ouvraiges et réparations du pont du Rosne, mesme de la tour du pont et pont levys ; des corps de garde et sentinelles, tant au long des murailles et aux places, et en faire à neuf ès lieux, où il estoit besoing et nécessaire pour la fortiffication, tiution et deffense de lad. ville ; de la porte neufve Sainct Sébastien, pour icelle fortiffier et remparer, fayre ung pont levys et porte colisse barrières et autres réparations et fortiffications nécessaires ; pour recouvrer l'hospital Sainct Laurens et Trinité des pestifferez ; pour clore toutes les ouvertures et bresches le long des murailles du Rosne, puys les Cordolliers jusques au pont du Rosne et au devant la place desd. Cordelliers, pour faire une chambre pierre massonnerye pour mettre les notables, à la porte neufve Sainct Sébastien, pour prendre garde aux entrans et sortans de lad. ville ; achaptz de plateaulx boys de chesne, pour les pontz de boys et pontz levys de lad. ville ; pour reparer une des tours le long du Rosne, joignant la porte et portail rue Neufve, pour avoir dressé une establerye pour l'escuyrie Mons[r] de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, en l'absence de Monseigneur de Nemours, en une maison Mons[r] de Montjoly, rue du Ganyvet ; journées des commys pour faire travailler les habitans de chacun penon des quartiers de lad. ville, pour faire et dresser le chemyn neuf, tirant de la maison de Clugny à Sainct Just » ; subvention « aux roy et joueurs de la hacquebutte, affin d'iceulx entretenir comme de coustume pour la deffense de lad. ville » ; frais du « voyaige de M[e] Claude de Rubys, procureur général de lad. ville en court, en la compaignye de s[rs] Claude Platel et Claude Valleton, conseillers, et M[e] Jehan Ravot, secrétaire de lad. ville, pour empescher que l'exercice de la religion nouvelle ne fust restably en lad. ville ; » feu de joye faict le quatriesme apvril mil cinq cens soixante neuf, à Bellecourt, pour la resjouyssance des joyeuses et bonnes nouvelles de la victoyre du Roy et mort du prince de Condé » ; présent de confictures de la part de la ville à l'ambassadeur du roi d'Espaigne, passant par lad. ville, allant en France » ; vollataille et aultres gibiers pour traicter Mons[r] le conte Ste Flour, passant par lad. ville, conduysant les bandes ytalliennes, allans au service du Roy, de la part de nostre Sainct Père le Pape, au bancquet que luy auroit esté préparé par monseigneur le gouverneur » ; — « achapt d'une cloche métail, mise en une tour près la porte de rue Neufve, pour donner advis d'ouvrir et fermer les

portes le long du Rosne, aux heures ordonnées »; achat « de deux vieilles selles, trois testières, troys mortz et trois paires d'estrieux prins de luy, pour harnicher aulcuns chevaulx, qui furent fourniz à Monsr le cardinal de Guize, à son despart de ladicte ville, revenant d'Espaigne »; — « despense pour le faict des bledz; » — « denyers payez et remys es mains du trésorier de l'extraordinaire des guerres, par commandement Monsr de Mandellot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville, en l'absence de monseigneur le duc de Nemours, pour le payement et solde des gens de guerre à pied estans en lad. ville, ensemble des estatz des sergent major, cappitaines et autres officiers commandans esd. compaignyes; » — solde des trois cens harquebouziers de lad. ville employez pour faire corps de garde, jour et nuyct, ès deux descentes du pont de Saosne et au boullevard de Sainct Cler; » — « des deux cens Suisses estans en garnison en lad. ville, tant pour la garde Monsr de Mandellot, que pour la pacifficacion d'icelle ville, dont le Roy auroit ordonné le payement estre faict tant par lad. ville, messieurs du clergé et nations, que par les habitans des pays de Lyonnoys, Foretz Beaujolloys et Masconnoys, » don de 1000 « escuz d'or soleil fait par la ville au duc de Nemours, en considéracion de plusieurs bénefflces et advantaiges receuz dudit sr, mesures des deffenses de restablissement en ceste ville de l'exercice de la nouvelle prétendue religion »; payement des pensions accordées à « plusieurs et divers explorateurs, entretenuz tans ès villes de Genefve que Mascon et Vienne, lorsqu'elles étoient occupées par les rebelles de la nouvelle prétendue religion, esquelles se machinoyent plusieurs entreprinses sur ceste dicte ville »; achat de munitions de guerre, de bois, charbon et chandelles pour les corps de garde; « gaiges des commys aux portes à prendre garde aux entrans et sortans de lad. ville; des commys pour le faict de la santé »; — « denyers payez en acquet de lad. ville, en déduction de trente quatre mil sept cens quatre vingtz quatre livres tournois de principal, prins à change dès le dixme décembre Vc LXVIII, pour lors fournir et prester au Roy, dont led. sr auroit baillé assignacion et remboursement de lad. somme, ensemble des changes accordez par les commissaires de Sa Majesté sur ces deniers provenans de trente une livres, dix solz, sur chacune paroisse ou clocher de la généralité dud. Lyon, montant led. principal, avec 1043 l. 10 s. t. pour les changes, puys led. temps jusques au payement de la foyre des Roys ensuyvant, la somme de 35827 l, 10 s. t.; » payement des rentes assignées sur les équivalents; gages d'officiers.

CC. 1156. — (Registre.) — 23 pièces, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des officiers du Consulat; Claude de Rubys, procurreur général de la ville; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat; François Garin, « commys par le Consulat à tenir l'estat, mesme de la recepte et de la despense »; de Jean Raze et Jehan Chelot, mandeurs du Consulat; de ce dernier et de Gabriel Dumas, « commys soubz le voyer de la ville pour le faict de la santé, et nectoyement des rues de la ville »; de Claude Saltier, « exécuteur de la haulte justice ».

CC. 1157. — (Registre.) — 22 pièces, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gratification de « six escuz pistolletz, vallans quinze livres tournois au courrier qui avoit apporté la nouvelle de la mort du prince de Condé, et victoyre faicte sur les rebelles; « don de 2625 l. t. au duc de Nemours; volailles et gibiers du banquet offert au comte de Sainte-Fleur, colonel des compagnies italiennes; confitures offertes à l'ambassadeur d'Espagne; payement à « Benoist Veysin, marchant de lad. ville de Lyon, de 40 l. t. pour quatre livres soyes de plusieurs coleurs, achaptez de lui pour envoyer et faire présent à certain seigneur de la court, duquel lad. ville a receu quelque faveur »; achat de torches et cierges de cire blanche pour les processions; « partyes fornyes par Geoffroy Gailliand, en reliures, pappier, pouldre pour l'escryptoire »; frais de voyage de Jacques Laurens; feu de joie pour la mort du prince de Condé; — « parties fournies par Guillaume Chazottes, voieur de la ville de Lyon, pour avoir faict abattre une muraille près le corps de garde de la porte Sainct Just, et la maison près Pierre Seize; pour avoir faict redresser et monter une barrière à la porte Sainct Just, et avoir faict racoustrer la porte de lad. barrière; pour avoir donné à ceulx qui ont aidé à abattre le Temple de la *Fleur de lys*, la première foys par commandement de mesd. srs les conseillers. » — « Parties de despence du jour St Thomas, appostre, XXIe décembre MVc LXVIII, à la publicacion du syndicat; » et notamment de « cinq livres à Martial de Bargues, illumyneur, pour avoir faict le préambulle du syndicat, en lettres d'or et d'azur, et vingt-cinq l. t. pour Me André Lorant, pour avoir faict et prononcé, tant en latin que en françoys, l'orayson doctoralle. » — Inventaire des meubles « appartenant à cer-

taines personnes incogneuz de la prétendue et nouvelle opinion, et lesquelz meubles furent prins et saisis ès portes de la ville au commencement des derniers troubles ».

CC. 1158. — (Registre.) — 19 pièces, papier ; 1 cahier, in-4°; 10 feuillets, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Parties fournyes par Pernecte Farnyer, chassière, pour messieurs les conseilliers eschevyns de la ville de Lyon, à cause des chassis de l'hostel commun. » — « Partyes pour messieurs les eschevyns de la ville de Lyon, faictes en la grand boucherye, par Estienne Jourdan, charpentier. » — Louage par le Consulat à « Monsr Me Laurent Rabot, consellier du Roy en sa court de Parlement de Daulphiné, d'une maison à luy appartenant, tenue de luy pour louger monsr de Mandelot ». — « Roolle des réparations faictes en la grande boucherye Lenterne, et bouticques tripperye le long du Rosne. » — Payement de « Maurice Fortune et consortz, pavisseurs, qui ont pavé au longt de la gran boucherie, cousté de bize ; et une partye par le bas des places devant lad. boucherye ont racoustrer les conduictz des eaulx près du puys, et par le derrier la porte joignant la tripperie, et venant jusqu'aux Rasses du cousté de Saoulne ». — « Roolle des recouvreur et maneuvre qui ont travaillé sur la gran boucherie, desseu les Terreaulx à douze s. t. par journée de recouvreur, et sept s. pour journée de maneuvre. » — Payement aux « couvent et religieux de l'abbaye d'Esnay, d'une somme de quinze l. t. deue annuellement sur le jeu de paulme d'Esnay, appartenant à lad. ville » ; — « aux prieur et religieulx des Jacobins de la somme de cent trente livres a eulx deue à raison de la place publicque faicte au devant l'esglize desd. Jacobins ; » — « aux dames abbesses et religieuses du monastère Sainct Pierre de la somme de huict vingt huict l. t., en la laquelle somme, par sentence du conseil et siège présidial en la séneschaulcée de Lyon, du unziesme d'aoust dernier, lad. ville comme débiterece de certaine pension, deue à Anthoine Thèze, enfans et héritiers de feue Claudine Gondelfinger, leur mère, a esté condempnée envers lesd. dames abbesse et religieuses de St Pierre. » — A compte à « Claude Padel, masson à Lyon, sur et en déduction du prix faict des murailles qu'il a faict en une maison appartenant à lad. ville, size sur les fossez de la Lanterne ».

CC. 1159. — (Registre.) — 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Nomination de Mr Odoart Lorant, « docteur ès droictz, sr de la Serra, pour conseil ordinaire des procès et affaires de la ville, au lieu de feu Me Mathieu de Vauzelles » ; honoraires de Me Claude Juge, « advocat en Parlement, à Paris » ; de Mes Anthoine de Massod et Pierre Dausserre, « advocatz ès cours de Lyon » ; de Me Pierre Baron, procureur, et Thorin, son clerc ; gratifications pour « Jehan Le Moyne, l'ung des varletz de chambre de Monseigneur le duc de Nemours » ; pour Dominico Vestin, chevaucheur d'escuyrie, et tenant la poste pour le Roy, à Lyon » ; frais de voyage de Maurice Poculot, « en court, comme depputé pour les affaires de la ville ; de Loys Reboul, en Viveroys, où il a esté envoyé pour le recouvrement des deniers imposez sur les clochers dud. pays » ; — « vaccations de Jacques de Fery, tant pour ce qu'il auroit vacqué au faict des louages des maisons, que à coppier et mectre au nect les rolles des cottisez de la religion prétendue réformée » ; de Geoffroy Gallian, « tant pour sollicitér, faire contraindre que exécuter les fermiers et plusieurs redebvables de la ville, tant à cause des pensions que louaiges et plusieurs aultres debtes de lad. communaulté » : frais de voyage à Tournon, de Guiot de Massod, « garde du seel pour le Roy, à Lyon » ; frais de vidimus de privilèges de la ville, « des lettres patentes de suppression de la foraine et officiers d'icelle ; des lettres patentes du subside de six deniers pour livre » ; frais de voyage de Claude de Rubys, « procureur général de la ville » ; relation de la procession de la Saint-Michel (1568), à Paris.

CC. 1160. — (Registre.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Prest sur les apparans et habitans de la ville, pour avoir deniers pour promptement fournir au Roy la portion à laquelle lad. ville a esté coetisée avec les villes closes du plat pays, pour la paye de IIIm hommes de guerre de pied ; » — remboursement des prestz faictz à la ville ès années mil Vc quarante deux et quarante quatre, pour survenir aux affaires d'icelle » ; frais de courtage dûs à « Paule de Médicys, pour plusieurs parties et sommes de deniers qu'il auroit faict trouver à change et interestz, pour le payement et soulde des gens de guerre » ; — — versement fait par la ville à « Anthoyne de la Porte, conseiller du Roy et receveur général de ses finances à Lyon », de 16000 l. t. sur les 30000 imposées à la ville, « pour la contribution et licentiement des gens de guerre qui estoient dans ce royaulme ». — « Achat de bledz à George Luylier,

marchant de Dijon en Bourgoigne. » — « Acquictz qu'il fault fournyr au compte des deuyers patrymoniaulx ; » — « ordonnance de rabaiz fait à Anthoyne Dumas, cy devant fermier de la gabelle de la boucherie, » en raison des franchises et exemptions faictes et données en l'année Vc LXVII, finissant VcLXVIII sur toutes espèces de denrées et vivres amenez en lad. ville durant led. temps, à l'occasion des guerres. » — « Despense faicte par Jehan Ravot, secrétaire de la ville et communaulté de Lyon. au voyage par luy faict en court, le Roy estant à Metz, par le commandement de messieurs les conseilliers eschevyns de la ville de Lyon, pour la poursuyte de plusieurs affaires de lad. ville, et entre aultres, par raison du subside de six deniers pour livre, demandé sur toutes marchandises pour le remboursement de plusieurs grandes sommes de deniers, employées durant les derniers troubles pour la conservacion de lad. ville, lequel subside auroit esté accordé sur les marchandises estrangières seullement. » — Quittance donnée aux conseillers par « Simphorien Buatier, sr de Montjolly, recevcur du domayne du Roy, à Lyon, » de 2500 l. t., « pour la pension qu'ils doivent au Roy, à cause de la resve et fouryenne ».

CC. 1161. — (Registre.) — 28 pièces, papier ; 4 cahiers in-8° ; ensemble, 48 feuillets, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la resve et fouryenne et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foyres et des quinze jours après, pour la franchise des Allemans. » — Achat de marques, d'encre, papier, pinceaux, chandelle et boys, « pour le faict de lad. rève et fourayne ». — Garbeaux des foires de Toussaint, des Rois, de Pâques et d'août.

CC. 1162. — (Registre.) — 25 pièces, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des dedeniers communs. — « Divers acquitz, collations et certifficacions, tant ce qui est deub d'arréraiges des gabelles, du subside du loage des maisons, pouldres et salpestres et aultres. » — Pensions « deues à plusieurs particuliers habitans de lad. ville et aultres, hospital, haulmosne générale, femmes vefves et orphelins, assignez sur le revenu des gabelles » ; — « change et intérestz » ; — gaiges, solles, estatz, appoinctement et entretenement des gens de guerre à pied, nouvellement levez et mis en garnison en la ville de Lyon pour le service du Roy, tuition et déffence d'icelle ville contre les entreprinses des séditieux rebelles et perturbateurs du repos et bien publicq de ce royaulme, durant le moys d'octobre dernier (1567) » ; — des hommes de guerre à pied choisiz et retenuz des bandes françoyses, entretenuz en ceste dicte ville pour la garde, servicte et deffence d'icelle, durant les troubles derniers, et jusques au dernier jour de may dernier (1567) que pour les estatz et appoinctemens de huict cappitaines et ung sergent major » ; — payement des « soldartz et arquebouziers de la ville » ; — frais de garde « jour et nuyt aux descentes du pont de Saosne, du cousté de Fourvyère et du cousté du Rosne, aussi à Saint Clair » ; — payement des « hostes Sainct Just et Sainct George, qui ont lougé les suysses durant cinq moys commençant le Vme apvril mil cinq cens soixante sept » ; — bois, charbon et chandelles pour les corps de garde des portes ; — « fraiz pour réparer et clourre les ouvertures et bresches le long du Rosne ; pour réparer et fortiffier la porte neufve Sainct Sébastien, la porte Sainct Just, la tour du milieu du pont du Rosne, où est le pont levys ; pour faire les sentinelles tout autour de la ville, réparer et faire à neuf plusieurs corps de garde ; » — « achapt de pouldres et salpestres, tant de celle venant de Savoye, que de celle acheptée en la Rigauldière ; de boulletz, picqs et pioches et montaige d'artillerie ; » — « estat et entretènement de monseigneur de St Chaulmont, chevalier du Roy estant venu en ceste ville, le commencement des présens troubles, avec force gentilzhommes et soldartz pour la conservacion d'icelle ; » — « fraiz pour faire venir vivres, tant du cousté de Bourgoigne, que Dombes et Lyonnoys, pour la provision et monytion de lad. ville. »

CC. 1163. — (Registre.) — 103 pièces, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement de rentes assignées sur les gabelles et deniers communs de la ville aux personnes ci-après : Françoyse de Rubys, dame de Crusilles, vefve de feu noble sr messire Claude Paterin, en son vivant chevalier, et premier président en la court de Parlement, à Dijon ; » Benoist de Rochefort, « chanoine de St-Nizier » ; Grolier ; dame Catherine, « femme de Me Anthoine Bernod, advocat ès cours de Lyon » ; Bertrand Polveret, « sr de la Valla, cappitaine du chasteau de Pierre Size » ; Symphorien Buather, « sr de Monjolly, procureur, et à ce nom, de Monsr de St Marcel, conseiller au Parlement de Grenoble » ; — damoyzelle Anne Gondelfinger, vefve de feu noble Humbert Faure, en son vivant seigneur de Thézé » ; Guillaume Creit-

ton, « recteur du colleige de la Trinité », et Claude Mathieu, « recteur du collége de Tournon » ; — « honneste femme Marguerite de la Tourt, vefve de honnorable homme Françoys de Grandriz, en son vivant bourgeoys de Villefranche » ; Molinod, « maistre des six clergeons de la livraison de l'esglise Sainct Nizier » ; Barthélemy Dusocheys, « notaire roial à Lyon » ; Benoist de Monteonys ; Jehan Baptiste Dufour, « secrétaire de l'arcevesché de cette ville de Lyon, procureur, et à ce nom, de dame Francoyse de Rubis, dame de Cruzilles » ; Guillaume Geoffroy, « natif de Briançon, drappier, à présent demeurant à Lyon ; procureur, et à ce nom de honnorable homme George Ferruz, capitaine, hab. dud. Briançon, en Daulphiné » ; Chappuis, « procureur de l'esglise de Sainct Nizier de Lyon » ; Jacquette Laurencin ; Bonne Trye, « femme de monsieur l'advocat Verdon » ; Hugues de Gabiano ; Jehan Moyro, « commis à la recepte de l'aulmosne générale de Lyon » ; Françoys Garnyer, « s^r du Garrel » ; Fédéric Thomas, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du pont du Rosne » ; André de la Chappelle, « tuteur des enffans de feu son frère, Me Jehan de la Chappelle » ; Loyse Grollier, « femme de Monsr Nycolas de Langes, lieutenant particulier en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon » ; Richard Richard, « recteur de l'ospital Nostre Dame de Bourgneuf en la ville de Mascon » ; Jehan Semeur, « clerc demeurant à l'hospital du pont du Rosne » ; Françoys Farin, « procureur du couvent Nostre Dame de Confort » ; etc., etc.

1164. — (Registre.) — 12 pièces, papier.

1568-1569. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Exécution des dispositions testamentaires du sieur de Licieulx en faveur de Florys Arnauld, marchand couroieur de la ville de Lyon, en la paroisse St Nizier, et Florye du Verney » ; de Jacques Cocard, « bouchier, demeurant à Lyon, natif de la paroisse de Montrotier », et de Guette Dumas ; de Mathieu Bourdet, « marchant chapellier, demeurant en ceste ville de Lyon », et de Claudine Bergeron. — Ordonnance consulaire prescrivant au receveur de la ville de Lyon, en exécution d'un arrêt du Parlement de Paris, en date du 20 juin 1569, de remettre à Claudine....., jeune fille, asgée de neuf à dix ans, estant présentement en l'hostel Dieu du pont du Rhosne, la somme de soixante livres parisis, que Loys Berthet et André Comte, armeuriers, ont esté condempnez à luy payer, pour raison des excès faictz contre elle », sauf audit receveur son recours contre les condamnés. — Exécution des dispositions testamentaires de « Me Guillaume Françoys, en son vivant recepveur des tailles à Lyon », en faveur d' « Andrée Daty et Benoiste Richard, paouvres filles à marier ».

CC. 1165. — (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1569-1570. — « Comptabilité. — Compte vingt-deuxiesme de François Coulaud, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la recepte ville des deniers patrimoniaulx et proppre domayne de lad. ville seullement, et de la despense sur ce faicte pour ung an entier, commençant le premier octobre mil cinq cens soixante neuf, finissant le dernier septembre mil cinq cens septante, ledict compte présenté pardevant vous, monseig^r le séneschal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audict lieu et conseilliers de lad. ville, commys et depputtez par icelluy s^r pour icelluy compte examiner et clorre. » — Recettes : « garbeau de l'espiceryc ; impositions, aydes et gabelles ; resve cartulaire et imposition fourayne ; recepte des portz adjacens à la sénéeschaulcée, deppendans de l'acquisition de la resve et fourayne ; cens, servis, pensions et louaiges ; bouticques nouvellement faictes pour les trippiers le long du Rosne, tirant à Sainct Clair ; boucherie Lenterne ; places mises en pyes depuys la rivière de Saosne et portail Chenavyet, tirant le long des murailles par dehors à la boucherie Lenterne et despuys lad. boucherie jusques sur les vieilz foussez ; pensions reçues des voysins de la place de Confort, coctizées suyvant la valleur des louaiges des maisons et commodité de lad. place, pour ayder à payer la pension qui se paye aux religieulx dud. Confort, suyvant l'accord faict entre eulx ; deniers du légat feu Monsr de Licieulx, tant du principal que des arreraiges ». — Dépenses : (V. les pièces justificatives CC. 1166.)

CC. 1166. — (Registre.) — 1 pièce, parchemin, 28 pièces, papier.

1569-1570. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Françoys Colaud, receveur des deniers communs. — Gages de François Lobat, Guillaume Faure, Anthoine Scarron, Balthazard Vallynot, s^r de Villette ; Guillaume Roville, conseillers ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Françoys Garin, « commys par le Consulat à tenir l'estat, mesme de la recepte et de la despense » ; de Jehan Raze et Vincent Dreu, mandeurs du Consulat, de Mathieu Olier, « coadjuteur auxdits mandeurs » ; de Gabriel Dumas, « commis soubz le voyer pour le faict de la peste » ; de Claude Cartellet, Jacques Marcuse, Estienne de Sainct Martin, et Jehan Alisant, « taborins » ; de Claude Psaltier, « m^e de

l'haulte justice ; » — honoraires de Me Jacques Guilloteau, « sollicitenr de lad. ville ». — Quittance donnée par « Simphorien Buatier, sr de Montjolly, recepveur du dommayne du Roy, à Lyon », de la somme de 2,500 l. t. due par les conseillers, « à cause de la resve et forayne ».

CC. 1167. — (Registre.) — 19 pièces, papier.

1569-1570. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Mandement de « dix escus à Bullioud, pour l'oraison doctoralle, par luy faicte le jour Sainct Thomas » ; — achat à Justinien Panse, au prix de 478 l. 2 s. 6 d. t. de « huit pièces tappisserie de Flandres, de laquelle a esté faict présent à madame la gouvernante a sa première gésyne, faicte en ceste ville » ; à Henry Austraim, au prix de 450 l. t. de « huict pièces de tapisserie de Flandres, de laquelle a esté faict le présent à monsr de Chambéry pour le rendre plus inclin et plus affectionné à la conservacion de la citadelle de laquelle deppend aussi la seurté de lad. ville » ; — « à Pierre Bernico, marchant joyelier, aux prix de 135 l. 13 s. 9 d. t. « d'une chaisne d'or, y comprinse la façon d'icelle, de laquelle a esté faict présent à l'abbé de Belle Estoille, lequel a esté envoyé en ceste ville porter le pacquet du Roy, contenant advertissement de l'heureuse victoire que le Roy a eue en la bataille donnée le IIIe de ce moys (octobre 1569) contre ses subjectz rebelles » ; — à Robert Thévenet « marchant joellier, » au prix de 274 l. 1 s. 3 d. t. d'une chaisne d'or en sainture à passement, sans esmail, avec le vaze au bout, et d'une aultre chaisne à porter au col de mesme façon » ; — à Anthoine Guillemard, marchant dud. Lyon, de vellours, pour faire présent à certains gentilzhommes de ce pays » ; — gratification à « Dco Vestin, chevaucheur, tenant la poste pour le Roy à Lyon, et à Nycollas Chevallier, son secrétaire » ; payement de « Claude Carterel, Jacques de la Marquise, Jehan Traffau et Pierre Gapt, taborins » ; de Léonard Marix, « fondeur, tant pour les quatre marques par luy faictes, pour marquer les balles d'espicerie grabellées, que pour avoir agrandy et eslargy la mesure du bled des bichetz et bichectes, esquelles le coppon qui estoit de lad. mesure, oultre icelle, a esté réduict et remys en la mesure dud. bichet et bichette » ; achat à « François de Castres, marchant portugois, d'ung bassin et vaze d'argent doré vermeil, pezant doze marez ou environ, à raison de trente deux livres le marc, achapté dud. Castres, que pour les avoir faict remettre en coulleur, et pour les estuytz d'iceulx, desquelz a esté faict présent à madame la gouvernante, femme de Monsr de Mandelot, lieutenant général pour Sa Majesté en ceste ville, en l'absence de monseigneur le duc de Nemours » ; payement à « Symon de Beaulieu, de torches et cierges de cire blanche livrées et fournies pour deux processions généralles, faictes l'une au moys de juing, et l'aultre au moys d'octobre derrenier ». — Compte pour la mezon de la ville deu à Jane Millier et Geoffroy Gailliand, pour pappier, parchemin et anchre ; deu à Mathieu Montchal, appoticaire, pour torches » ; — à « ..... Quinquaulx, marchant joyallier dud. Lyon, d'une chayne d'or achaptée de luy, et de laquelle a esté faict don à Madame Larchier, pour aulcunement recognoistre les vaccations et labeurs de Monsr Me Michiel Larchier, son mary, Conseillier du Roy et superintendant de la justice, par luy prinses, despuis deux ans qu'il est en ceste ville, par commission du Roy, durant lequel temps il s'est souvent transporté à la requeste et poursuite du Consulat, en plusieurs rues et endroictz de lad. ville, tant pour raison des maisons qu'il a convenu abatre et desmolir par son ordonnance, pour l'eslargissement des rues et embellissement de la ville que pour plusieurs autres affaires ».

CC. 1168. — (Registre.) — 31 pièces, papier.

1569-1570. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais et vacations de Claude de Rubys, procureur général de la ville ; de Jehan Ravet, secrétaire de la ville : honoraires de Me Claude Juge, « avocat en Parlement, à Paris » ; de Me Anthoine de Masso, « avocat en la seneschaulcée de Lyon, et procureur substitué de la ville en l'absence de Me Claude de Rubys » ; de Mr Mathieu Thomé ; « fraiz de poste de noble Anthoine Grollier, contrerolleur général des finances du Roy à Lyon, d'ung voyage qu'il a fait en court, à la prière et requeste du Consulat » ; gratification à « Mes Françoys Devetz et..... de Marles, secrétaires de M. de Mandelot, lieutenant général » ; — à « Mr ..... Daragon, l'ung des secrétaires, de monseigneur le duc de Nemours, lieutenant général pour le Roy en ceste ville et pays de Lyonnoys » ; à « Monsieur Lemort, secrétaire de monseigneur le duc de Nemours » ; payement de « Pierre Grata, clerc à Lyon » ; de Me Claude Barsusaube, notaire royal. — Quittance donnée par « Zacarie Godard, conseiller du Roy et recepveur général de ses finances à Lyon » au Consulat de la somme de 10005 l. t. « en testons de douze solz pièce, IXm l. douzains MV l.; et cela, pour le parfaict de la somme de vingt mil livres restans de la somme de trente mil livres, à laquelle les habitans de lad. ville de Lion avoient esté coctisez par Sa Majesté pour leur part de la contribution des villes clozes, mise sus en l'année mil Ve LXVIII ».

Indemnité de 175 l. 1 s. t. allouée par la Cour des Aides à « Jehan Vivian, de la ville de Mende, pour raison de certain emprisonnement faict de sa personne, pour le payement des rentes deues à certains particulliers, assignez, soubz le nom de la ville de Lyon, sur les équivallentz du pays de Givodan ». — Versement fait par François Coulaud, « receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, de la somme de 3121 l. 7 s. t., assavoir 3000 l. de principal, remys es mayns de mons^r de Montjolly, par commandement verbal de mons^r le gouverneur par forme de prest, pour le payement et solde des gens de guerre, estans en garnyson en lad. ville, dont le remboursement est assigné sur les louages des maysons des absens de lad. ville de la prétendue relligion, et CXXI l. VII s. t. pour le change et intérestz. » — Frais de courtage payés à Guillaume le Riche et à Paule de Médicis.

CC. 1169. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1569-1570. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville : « damoyselle Anne Goudelfinger, héritière de feue dame Claude Perret, sa mère » ; Françoys de Ruzinant ; Benoist de Rochefort, « chanoine de St-Nizier» ; Pierre Grolier, « docteur en droictz, advocat, demourant à Lyon » ; « dame Catherine Gimbre, femme de Monsr Me Anthoine Barnod, advocat en la court de la seneschaulcée et siège présidial de Lyon ; » Bertrand Polveret, « cappitaine du chasteau de Pierre Size » ; Françoys de Bourges, « conseiller du Roy, trézorier et recepveur général du Daulphiné » ; André de la Chappelle, « tuteur des enffans et héritiers de feu son frère Me Jehan de la Chappelle » ; Pinatel ; Bonne Trye, « femme de Monsr l'advocat Bourdon » ; François Garnyer et Jehan de Cornillon, héritiers de Claude Le Gourd » ; Martin Prunier, « S^r de St André de Grenoble, conseiller du Roy, trésorier et receveur général de Daulphiné » ; « le cappitaine Georges Ferruz » ; « damoyselle Catherine de la Tour, vefve feu noble Luxembourg de Gabiano » ; Barthélemy Dusocheys ; Jehan et Benoist de Monteonys ; Jehan-Baptiste Dufour, « secrétaire de l'arcevesché de Lyon, procureur et à ce nom de dame Françoyse de Rubis, dame de Crusilles » ; Nycollas de Langes, « lieutenant particullier en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon » ; « damoyselle Jacquette Laurencin » ; « honnorable Richard Richard, recteur de l'ospital Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon » ; Henry Sève « tuteur, et à ce nom, de ses chers cousins Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfantz héritiers de feu Monsr Me Mathieu de Vauzelles, vivant advocat pour le Roy, à Lyon » ; Molinod, « maistre des six clergeons de la lyvraison de l'esglise Sainct Nizier, de Lyon ; » Chappuiz, « procureur de l'esglise Sainct Nizier » ; Fédéric Thomas, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hospital du Pont du Rosne » ; Daveyne, « commis à la recepte de l'haulmosne généralle » ; etc., etc.

CC. 1170. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1569-1570. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Rentes dues et payées par le Consulat à « Guillaume Creytton, recteur du collège de la Trinité » ; « Françoys de Bourges, conseiller du Roy, et recepveur général du Daulphiné » ; au « cappitaine Jehan Ferruz » ; à « l'abbesse du monastère royal Saint Pierre de Lyon. » Attribution du legs de Licieulx à Marie de Michealon, dite Chassearnouze, Catherine Grangier, Jane Charretier, Anthoinette Rissaude, du lieu de Vernoux ; Catherine Martin, Yzabeau Bonardet, de Lyon.

CC. 1171. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1569-1570. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement des rentes dues aux propriétaires des bancs de la vieille boucherie : à « noble Pierre Guerrier, escuier, s^r de Combelande » ; à « messieurs les custodes de Saincte Croix » ; etc., etc. — « Partyes fornyes par Claude de la Rochelle, m^e charpentier, pour messieurs les conselliers eschevins de la ville de Lyon, par commendement de mons^r le voyer en la grand boucherie Lenterne. » — Bancz qui ont vacqué en la grand boucherie Lanterne. » — Payement à « Jehan Matron, lanternier, de quatre vingtz et ung pied de canons et tuyaulx de fert blanc, et iceulx posez aux couvertz de la grand boucherie » ; de « Loys Brossard, masson, et André Du Boys, charpentier, pour avoir recouvert sur l'establerye de l'escuyrie de monseigneur de Mandelot, au logis du Crible, rue de la *Vieille Monnoye* » ; payement à « Me Laurent Rabot, conseiller en la court de Parlement du Daulphiné du louaige de la maison que tient monseigneur le gouverneur au petit pallaix. » — Frais « des troys feuz qui ont esté faictz, tant au devant l'hostel de la ville, sur le pont de Saosne, que en la place des Cordelliers, à la nouvelle de l'heureuse victoyre, que Dieu a donné au Roy en la bataille contre ses ennemys, le troysiesme du mois d'octobre dernier (1569). — Achat à « noble Claude de Bourges, s^r de Myons, de sa maison, size aud. Lyon, près les Cordelliers. »

— Payement à « Françoys Gaifier, religieux et procureur de révérend père en Dieu Vespasien Gribaldi, archevesque et comte de Vienne, abbé de l'abbaie d'Esnay », de la pension de 5 l. t. due « sur le jeu de paume dud. Esnay ». — « Estat des comptes des fraiz et myses, par Jacques Guilloteau, praticien de Lyon, frayez et déboursez par le menu, pour les affaires de messeigneurs les conseilliers et eschevins de la ville de Lyon, tant à la poursuytte de la vente de la maison de Cluny, que des démolitions de maisons, sizes rue des Troys Pigeons, traverceant en rue Chalamont, et ce, par le commandement desd. s[rs] ». — Acompte payé à « Claude Padel, masson à Lyon, sur et en déduction du pris fait qu'il a prins à faire de lad. ville en la maison appartenant à icelle sur les fossez de la Lenterne ». — Payement, après vue d'expert, de Pierre Dijon, « pour avoir levé et emporté des terres dans les foussez de la ville, despuys la maison de lad. ville estant sur les terreaulx, là où demeure le cloustrier et l'appoticaire, assavoir toutes les terres qu'estoyent dedans le jardin et chemin de la court ».

CC. 1172. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier; 4 cahiers in-4°; en tout 55 feuillets, papier.

1569-1570. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — « Estat des gaiges des commys à faire la recepte de la resve et fouryenne, et contrerolle aussi des marqueurs et autres officiers, servans durant la franchise des foyres, et des quinze jours après pour la franchise des Allemans ». — « Parties et fraiz fournyz par Geoffroy Galliand et Mychel de Bruges, en papier, marques aux armoyries du Roy et de la ville, encre, pouldre pour l'escriptoyre, boys et chandelles »; payement de Michel Jove, « tant pour avoir relié certains previlleiges des foyres de ceste ville, que pour avoir imprimé certains acquietz en blanc, servans pour la resve forayne ». Garbeaux des foires de Toussaint 1569, des Rois, de Pâques et d'août.

CC. 1173. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1559-1570. — Comptabilité. — Contrôle des comptes de François Coulaud, pour les années 1559-1569.

CC. 1174. (Registre.) - In-4°, 126 feuillets, parchemin. [1]

1567-1570. — « Compte particullier des deniers levez sur aulcuns particulliers, manans, et habitans et négocians en la ville de Lion, que vente de marchandises appartenans à aulcuns de lad. ville de Lion, estans de la nouvelle religion, et ce, depuis le sixiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante sept, jusques au dernier jour de febvrier mil cinq cens soixante et dix; M[e] Guyot de Masso commis. — Lettres patentes de Charles IX, datées de Cognac le 31 août 1565, portant nomination de René de Biragne, « conseiller du Roy en son Conseil Privé, et président en son conseil souverain estably delà les Montz », comme « lieutenant général au gouvernement de Lionnoys, en l'absence du duc de Nemours, » au lieu du « s[r] de Losses, chevallier de l'ordre, et cappitaine de la garde escossoise », rappelé par le Roi. — Lettres du s[r] de Biragne, données à Lyon, le 2 octobre 1567, approuvant la nomination faite par le Consulat de Guyot de Masso, « garde du seel aud. Lyon, pour faire la recepte et despence des deniers, qui seroient levez sur laditte ville, pour la seureté et deffence d'icelle ». — Lettres du même, données à Lyon, le 25 mai 1568, « par lesquelles il auroit de nouveau pourveu M[e] Guyot de Masso à recevoir les deniers provenans dud. emprunt; et donné pouvoir audit de Masso contraindre et faire contraindre tous et chacuns les dessusnommez en cesd. roolles ». — Autres lettres du même, données à Lyon le 13 octobre 1568, continuant sa commission aud. de Masso. — Autres lettres du même, données à Lyon, le 9 octobre 1567, commettant « Jehan Buisson et Claude Dupré, marchant dud. Lyon, pour recevoir toute la marchandise de ceulx de la religion prétendue refformée, tant de ceulx qui sont absens, que autres qui seroient trouvez du costé du Rosne, lesquelles seroient transportées et remises au lieu des Célestins ». — Autres lettres du même, données à Lyon, le 7 novembre 1567, commettant « Berthellemy Flavard et Jehan Dodo, tant pour faire l'avalluation et estimation des draps et balles de laynes, estans en magazins du costé de Fourvière et du costé du Rosne, que pour faire la vente et délivrance d'iceulx draps et laines ». — Autres lettres du même, données à Lyon le 10 octobre 1567, commettant Bertrand Castel et Charles Serre, « à recevoir ez magasins du costé de Forvière, estably en la salle où soulloit estre tenu antiennement le chappitre Saint Paul, et garder toutes les marchandises, qui seroient envoyées par ceulx à ce commis et depputez ». — Lettres de « François de Mandelot, seigneur de Passy, chevalier de l'ordre du Roy, et gouverneur pour Sa Majesté à Lion, païs de Lionnois et Beaujollois, en l'absence du duc de Nemours », données à Lyon, le 10 mai 1559, « par lesquelles ledit s[r] mande aux conseillers et eschevins de lad. ville, qu'ilz aient à procedder à la taxe et cottisation sur ceulx de la prétendue religion. » — Recettes : « roolle de la cottisacion, faicte et imposée sur les habitans et négociateurs en lad. ville de Lyon, par led. s[r] de Biragne.... » du 6 octobre 1567. Parmi les cotisés figurent : Benoît

Buyart, « tailleur de livres » ; Claude Pons, Pierre Perrachon, Claude Le Vez, « orphèvres » ; Mᵉ Vincent, « lieutenant de la Conservation » ; Jehan de Sainct Paoul, « orlogier » ; Guillaume Maillot, libraire ; André de Laval, « orphèvre » ; les frères Huguetan, libraires ; Jehan Saugrin, libraire ; Salvator, médecin ; Zacarie, libraire ; Benoît Braillon, « tireur d'or » ; Pierre Mulet, libraire ; Mᵉ Tristan « joueur d'instrument » ; « la vefve de Cottière » ; Étienne Baulier, « tireur d'or » ; Pierre Mulet, « libraire » ; Claude Meley et Guillaume Barbier, « tireurs d'or » ; Jehan Creton, imprimeur ; Jehan Villager et Jehan Thierry, « orphèvres » ; Jehan Savion, imprimeur » ; Jehan de la Garde et François Royer, « orphèvres » ; Burelle, « orphèvre » ; Jehan Pan, imprimeur ; Corneille de Haye ; Étienne Fuillot, Guy et Jehan Naze, « orlogiers » ; Pierre Gallet, Anthoine Granjen, Jehan Perat, « orphèvres » ; Bastien Huberlin, Allemand ; Guillaume Gasche, « tireur d'or » ; Françoys Grégoyre, imprimeur ; Paris Presta, « maistre d'escole » ; Jehan Carrel, « imprimeur, gendre Claude Serruyn, imprimeur » ; Claude Semeur, « dict le Cayon, imprimeur » ; Pierre Fournier, « orphèvre » ; Jehan Meyrieu, « imprimeur » ; etc., etc. — Contribution de 17967 l. levée le 1 mai 1569, par ordre de M. de Mandelot, « sur les manans et habitans et négocians en ladicte ville de Lyon », pour le « paiement des gens de guerre estans en garnison en ladicte ville ». Parmi les contribuables figurent : messire Laurentier, « docteur, genevoys » ; Tristan Droin, « joueur d'instrument » ; François Dogier, « dict de Roez, orphèvre » ; Pierre Fournier, « orphèvre, rue St Jehan » ; Henry Bertrand, « orfebvre » ; Alexandre Compte, « Milanois » ; etc. — Vente des marchandises saisies ; compositions pour lesdites marchandises ; « sommes receues par les quictances d'aucuns particuliers, non trouvés comprins au roolle de Guyot de Masso soubz leur propre nom, mais soubz noms donnez à plaisir, par lesquelz ilz estoient mieulx congneuz ». — Recette de « mᵉ Simphorien Buyatier, sʳ de Montjolly, commis à la recepte des louaiges des maisons d'iceulx de la nouvelle religion » ; de Mᵉ Pierre Allard, « commis à la distribution des selz aux greniers et magazins à sel de lad. ville ». — Dépenses : versement à « Mᵉ Nicolas, conseiller du Roy, et par luy commis à tenir le compte, et faire le payement des fraiz de l'extraordinaire de ses guerres, et à Jhérosme de Bragelongne, trésorier de l'extraordinaire, de la solde des gens de guerre françois, en garnison dans la ville » ; à Mᵉ « Michel Sublet, conseiller du Roy et trésorier général de son artillerie » ; du coût des « pouldres et salpestres ; » à Adrien Peremol, « conseiller du Roy, commis à tenir le compte et faire les fraiz extraordinaires de ses guerres », de la solde d'une « compaignie de gens de guerre à pied suisses, estans, pour le service du Roy, en garnison en lad. ville de Lion, durant six mois entiers » ; à François Coulaud, receveur des deniers communs, de la solde de « deux cens harquebousiers de ladicte ville de Lion, estans soubz la charge du cappitaine Salla » ; payement de Charles Serre, « commis par le sʳ de Birague à faire la recherche des marchandises de ceulx de la religion prétendue réformée, et commis à la garde desdictes marchandises » ; à Jehan Malezieu, « de vingt-deux arquebuzes, de pouldres et cordes, d'harquebouze, baillées au cappitaine Jehan Vernay, chef et conducteur de deux frégattes, dressées pour servir de forces sur les rivières du Rosne et de la Sonne » ; des « massons, charretiers et mannouvriers qui ont travaillé, tant sur la tour du milieu du pont du Rosne, aux murailles de ladicte ville de Lyon, que aux corps de garde du pont du Rosne », de Pierre Faure et Albert Bassio, « ingénieurs, pour la confection des chemins depuis la porte de Pierre Size, jusques au corps de garde de Bresset » ; de « frères Jacques Périer et Jacques Maistrel, prieurs du couvent de Confort et des Carmes aud. Lion, pour avoir assisté à faire la recherche des livres suspectz et sensurez » ; de Marc Collon, « marchant armurier, demeurant à Lion, pour CLX morions » ; de Claude Oyselet, mᵉ charpentier, « pour avoir travaillé au corps de garde de la porte Saint Just » ; frais de garde des portes, d'inventaire des marchandises saisies, gages d'officiers ; deniers irrecouvrables.

CC. 1175. (Registre.) — In-folio, 532 feuillets, papier.

1565-1570. — « Livre intitullé B par parties et comptes doubles, en forme de livre de raison de marchant, tenu par François Garin, à ce commis par le Consulat, de tous les deniers communs, dons et octroiz, revenuz et charges de lad. ville et communaulté, ensemble des parties casuelles, tant de la recepte, que de la despense qui s'en fera par le receveur desd. deniers, affin de pouvoir par led. Consullat, plus facillement veoir l'estat des affaires de lad. communaulté, et le fondz de caisse des deniers de la recepte dud. recepveur, pour pouvoir par icelluy consullat myeulx et plus seurement en ordonner ».

CC. 1176. (Portefeuille.) 27 pièces, papier.

1570-1571. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des officiers et employés du Consulat : Jacques de Grymod, Symphorien Buatier ; Édouard Lorans ; François Grolier ; Poncet Bonnet, conseillers ; Claude de Rubys, procureur général ; Jehan Ravot, secrétaire du Consullat ; François Garin, « commis par le Consulat

à tenir l'estat mesme de la recepte et de la despense »; Claude Saltier, « exécuteur de la haulte justice »; Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs du Consulat; Pierre et Jehan Vande, « père et filz, commys à sonner la clochette du réveil, chacun lundy matin, l'ung du cousté de Fourvière, l'autre du Rosne ».

CC. 1177. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier; 2 cahiers in-4°; ensemble 14 feuillets, papier.

1570-1571. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de justice : honoraires de Mes Audoyn, « advocat en la court de Parlement de Daulphiné »; Anthoine Dechassio, « advocat en la séneschaulsée de Lyon et procureur substitué de lad. ville en l'absence de Me Claude de Rubis, procureur d'icelle »; frais du « voyage par luy faict en court, durant deux moys et demy, qu'il a vacqué à la poursuite faicte envers Sa Majesté, à ce qu'il luy pleust de laisser au gouvernement de ceste ville et pays de Lyonnoys Monseigneur de Mandelot, au lieu et par la démission faicte dud. gouvernement par Monseigneur le duc de Nemours, ce qui auroit esté par luy obtenu »; honoraires de Me Paulmyer, « agent des affaires de la ville à la suicte de la court. » Frais de voyage de « Jherosme de Chastillon, président en la séneschaulcée de Lyon, et l'ung des consulz eschevins de la ville de Lyon »; du receveur Coulaud en Vivarais, de Nicolas de Langes, « lieutenant général en la séneschaulcée de Lyon, à Blois ». — Frais faits pour le pour le compte de la ville par Claude Le Juge, « advocat en Parlement »; par Jacques Guilloteau, « soliciteur des affaires et procès de la ville, pour affichage des « placardz faictz par auctorité de Monsr Me Michel Larcher, conseiller du Roy en sa court de Parlement à Paris et superintendant de la justice de ceste ville de Lyon, commissaire par Sa Majesté en ceste partye, sur l'aliénation de la somme de cinquante mil escuz sur les biens ecclésiastiques, pour raison de la vente de la maison de Cluny, et ce, tant aux portes des églises Sainct Pierre les Nonnains, à la porte principalle du pallais de ceste ville, que ailleurs »; frais d'expédition du « procès-verbal sur la décoration de la ville et premiers pavez ordonnez estre faictz aux despens du Roy »; frais d'assignation aux « maistres des basses œuvres et à tous les marchans de charbon de ceste ville »; « sommation faicte contre Desgouttes, procureur des propriétaires des maisons circonvoysines de la place de Confort; assignation contre Jehanne de Lorme, veufve de feu maistre Olivier Roland, pour venir au premier jour de police, playder et respondre aux réquisitions de mesd. srs, pour avoir mené ung sergent expressément en sa maison »; « information contre Léonard Charrasson, sergent royal, sur la complaincte faicte par ung nommé Claude Aspot, marchant chandelier de la rue Duboys, au *Cheval Bardé* »; « exploictz baillez à chacun des cottisez, en l'emprunpt demandé par Sa Majesté sur les manans et habitans de ceste ville de Lyon, à raison de six deniers t. pour chacun »; « expédition de l'escrout et emprisonnement faict en l'an 1568, es prisons de Roanne, de la personne de Jehan Vivian; d'un acte ou ordonnance faicte par Monsr le Président Larcher, touchant l'emprisonnement de Blaise de Lespine, serviteurs des srs frères Chamaguyen »; gages du sergent, « qui auroit esté avec led. Guilloteau le 10e de juin 1570, jusques à la grange du recepveur Charron, hors les murs de la porte rue Neufve, pour l'aller contraindre, par emprisonnement de sa personne, à payer la somme de quatre-vingtz-dix livres t. en laquelle il estoit cottizé, en l'emprunt demandé par Sa Majesté; information contre les gresseurs et empoysonneurs des portes de ceste ville, y voullans semer la contagion de peste ». — Payement de Pierre Blache, « cler dud. Lyon, tant pour avoir vacqué par plusieurs et divers jours à faire payer les imposez au rolle de l'emprumpt, faict par Sa Majesté sur les riches et aysez de lad. ville, que aussi pour avoir vacqué au deschargement de certaine quantité de sel, achapté pour la provision et munition de lad. ville; de Deo Vestin, « chevaucheur d'escuyerie, tenant la poste pour le Roy à Lyon », et de son secrétaire; de Me Mathieu Thomé, « procureur en la séneschaulcée de Lyon »; de Pierre Grata, clerc; des « sergens royaulx qui ont esté exécuter les bouchiers et trippiers de la grand boucherie Lanterne, pour le louage de leurs bancz et boutiques »; de Me Jehan Marfourat, clerc de Monsieur le président de la Tourrette.

CC. 1178. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1570-1571 — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Désignation des personnes appelées à bénéficier des dispositions testamentaires de feu Me Guillaume Françoys : Permette Jambefort; Anthoine Thévenard, tissotier, de Lyon; des personnes appelées à bénéficier du legs du sr de Licieulx; André Rissoud et Jeanne Morette; Jacques Pallier, « de la paroisse de Filhac, mandement de Chalançon, en l'hault Viverès », et Jeanne Duchamp; Pierre Morette et Marguerite Rissoande; Jehan Guinet et Reynaude Salhenche; Me Pierre Reboul, « notaire royal et delphinal de Valence, habitant et natif du lieu de Marzane, éveshé dud. Vallence »; et Loyse Piberese; Michel Foyassan de Romans

et Jeanne Chalanee ; André Servant, « du lieu et mandement d'Orche en Dauphiné », et Jehanne Rayne ; Michel Fouassan, de la « peroisse de Charmes en Daulphiné, et Jehanne Martin diete de Chalan » ; Barthélemy Du Bost et Anthoine de Chanaleilhes, toutes les dites filles dudit lieu de Vernoux. — Contrats de mariages des bénéficiaires susdits.

CC. 1179. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier ; 4 cahiers, in-12, papier, ensemble 62 feuillets.

1570-1571. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Frais de change payés par les conseillers, « de la somme de trente-cinq mil deux cens dix-huict livres, seize solz, par eulx prestée et fournie au roy soubz le nom de la ville et communaulté, dès le dixiesme décembre mil cinq cens soixante-huit, de laquelle somme principalle, lad. ville et communaulté auroit esté assignée par Sa Majesté sur les clochiers de la généralité de Lyon ». — Vente par le Consulat à « Claude Clément, dict Ménestrier, marchant eytoien dudit. Lyon », d'une rente sur les équivalents des diocèses de Mende et du Puy, à lui cédés par le Roi, pour les 27,000 l. t., par lui levées « par forme d'emprompt sur les manans et habitans ayzés de la ville de Lyon. » — Testament de « dame Philiberte Nycolas, vefve de feu honnorable homme Jehan Berthet, en son vivant marchant bolengier » ; — « Rétrocession et transport par feu monsieur Bullyon à madame sa mère de la rente deue sur les équivalents de Forestz, Beaujollois et Vivarais et sur ceulx de Mende et le Puy ». — Lettres du Roi en date de Paris, le 17 mars 1571, ordonnant le payement à « Me Guyst de Masso, cy-devant commis à tenir le compte et faire la recepte et despense des deniers provenans tant des cottisacions faictes sur les habitans et négotians en nostre ville de Lyon, que vente de marchandises appartenans à aulcungs de lad. ville de la religion prétendue réformée », de la somme de 4945 l. 5 s. 7 d. t. par lui « employée à la solde de la gendarmerye et guarnison estant en la ville de Lyon, pour la seureté d'icelle et du pays de Lyonnoys ». — Payement du sénéchal de Lyon, G. de Gadaigne. — Quittance donnée par Simphorien Buatier, sr de Montjolly, de ce qui lui est dû par la ville pour la ferme de « la resve et forayne ». — « Estat des gaiges des commys à faire la recepte et contrerolle par le menu de la resve et fourayne aux portes et yssues des rivières de la ville de Lyon, aussy des marqueurs et aultres officiers, servans durant la franchise des quatre foyres et des quinze jours après pour la franchize des Allemans ». — Garbeau des foires de Toussaint 1570, des Rois, de Pâques et d'août, 1571.

CC. 1180. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1570-1571. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Mandats et quittances des rentiers assignés sur les gabelles de la ville : « Benoist de Rochefort, chanoine de Sainct-Nizier » ; Pierre Grolier ; damoyselle Catherine Gymbre, femme de Monsr Me Anthoine Barnod, docteur es droictz, advocat es cours de Lyon » ; Jehan de Cornillon ; « Françoys du Puget, conseillier du Roy au siège présidial à Lyon » ; André de la Chappelle, « comme tuteur des anffans et héritiers de feu Me Jehan de la Chappelle, son frère ; » Pierre Pinatel ; « honorable homme Richard Richard, recteur de l'hospital Nostre-Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon » ; Pompone Bellièvre, « conseillier du Roy en son conseil privé » ; Fédéric Thomas, « receveur des deniers du Pont du Rosne » ; frère Jacques Périer, « prieur du couvent de Nostre-Dame de Confort » ; Chappuis, « procureur de l'esglise Saint Nizier de Lyon ; Barthélemy Dusocheys ; « le cappitaine George Ferruz, de Brianson en Daulphiné » ; vénérable personne, Me Claude Mathieu, recteur du collège de Tournon » ; « damoyselle Anne Goudelfinger, vefve feu noble Humbert Faure, en son vivant seigneur de Thézé, bourgeoys citoyen de Lyon », etc., etc.

CC. 1181. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1570-1571. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Location à « Me Laurens Rabot, conseiller du Roy au Parlement de Grenoble, de la maison où est lougé Monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en lad. ville en l'absence de Monseigneur le duc de Nemours ». — Payement à Gabriel Dumas de « ses gaiges de huict moys qu'il a esté employé soubz le voyer de lad. ville pour le faict et règlement de la santé, qu'aux ouvraiges et réparations de ladicte ville » ; à « Claude de la Rochette, charpentier, de certains ouvrages de charpenterie par luy faictz pour les réparations des bastimens et maisons de la ville » ; de Jehan Picquard, « me maçon pour les réparations de massonnerie de la maison de ville » ; « Partyes faictes et fournyes par Estienne Genyn, pour avoir faict porter une grande eschelle de trente-cinq pas ou eschallons d'haulteur, pour monter et descendre au Pont du Rosne du cousté la Guillotière, laquelle eschelle auroit esté desrobbée » ; « barrières de boys sur le Pont du Rosne, pour garder

que les gens, chevaulx et charrettes ne tombent en la fousse là où l'on faict la voulte » ; « pour une grosse porte de la ville faicte de grosses postz de sappin par derrier et de grosses postz de puble par dehors, icelle porte servant pour fermer la porte appelée *des filles,* pour fermer le Rosne, laquelle porte est derrier et près le collège de la Trinité » ; « pour réparations en la cuysine que tient monsr le secrétaire Ravot ; en la cuysine de Monsr le receveur Coulaud, pour avoir faict ung rembourscy ou lambris au grenyer ou chambre des clercz de monsr le secrétaire Ravot » ; « pour avoir abatu la modelle, que fust faicte pour faire la maison de la ville sur Sausne, et icelle portée en la maison de la ville, et icelle avoir remontée comme elle est de présent » ; « pour avoir faict au grenyer de monsr le receveur Coulaud, une allée pour aller aux privez, laquelle est fonsée par dessus » ; pour avoir faict le fourneau en la chambre de monsr le secrétaire Ravot et avoir faict quatre ratelliers à la gallerie de la maison de la ville, pour entreposer les armes, ensemble ung rayon en son comptoir ; pour avoir faict ung rastellyer boys sappin, pour mectre en l'estable que tient monsr Ravot ; pour une petite fenestre servant pour fermer led. estable ; pour une eschelle de boys sappin pour monter et descendre les armes de la maison de la ville ; pour une postz de sappin, pour monsr le secrétaire Ravot, pour icelle mectre sur la court ; pour y entreposer les herbes et aultres choses, avec des portans plus une postz boys chesne, pour mectre au dessoubz des fenestres sur le jardin, pour y mectre des quaisses de giroffliers, aussi avec les deux portans, pour icelle porter ». — « Partyes et fraiz fourniz par Jehan Raze, l'un des mandeurs du Consulat, tant pour desplasser la salle du Consulat de la salle jougnant de l'hostel commung de lad. ville au-devant Sainct Nizier, que celle des papiers, et où soulloit estre le greffe des insinuations, des greniers où estoit l'arcenal de l'artillierye, pour le tout porter en la maison nouvellement acquise du général de Piedmont près les Cordelliers, que pour icelles maisons adjancer et accomoder des choses neccessaires ». — « Parties des ouvraiges, faictz par maistre Nicolas Durand, painctre et verrier pour messrs les conseilliers de Lyon, en la maison de lad. ville assize en la rue de la Grenette, par le commandement de Monsr le Voyeur et Monsr le Secrétaire ». — « Parties des ouvrages de maçonnerie faictz par Claude Padet, masson, pour relever ung enchampt de la petite court de la maison de la ville pour pouser et dresser aud. lieu ung esgudier ». — « Roulle des recouvreur et maneuvres et charretier qui ont travallé en la maison de la ville et aux poys des farine », à raison de 12 s. par journée de « recouvreur », et de 7 s. par journé de « maneuvre ». — Indemnité accordée à Catherine Bussillet, « pour la desmolition d'ung banc qu'elle aveit en la place où estoit la vielle boucherie » ; pension due « aux prieur et religieulx de Confort pour la place acquise devant lad. esglise de Confort pour la commodité publicque ». — Payement aux « dames, abbesse et religieuses du monastaire Sainct Pierre les Nonains des droictz de loudz et my loudz, à elles deubz pour la nouvelle acquisition et eschange faict de la maison commune de ladit. ville située près les Cordeillers, qui fust des père et filz de Bourges ». — « Partye fournye par Guynot de la Couldrée, de se que il ayt faict et fourny en la meson où il se tient apartenant à messieurs les conselié ». — « Roolle des recouvreurs et maneuvres et charretier qui ont travallé pour messieurs de la ville en la maison de dessus les Terrioux ». — Frais de poursuite contre la succession de « feu Blaise Fonteyne, quant vivoit bouchier au lyeu de la grand boucherie Lanterne ». Pensions dues sur les revenus de lad. boucherie aux possesseurs des bancs de l'ancienne boucherie.

CC. 1182. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1570-1571. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement à « Guillaume Fontfreyde, de certaine quantité de confitures prinses et acheptées de luy, desquelles a esté faict présent à monsr et madame Larcher, à leur départ de ceste ville s'en retournant à Paris » ; frais de port des lettres pour monsieur « le chastellain de Courdryée ; » location de chevaux pour aller au devant du maréchal Danville..., l'accompagner à son départ, et pour aller au devant de M. le Président de Châtillon ; » payement à Claude Morel, « espicier, d'une caisse de confitures de plusieurs sortes, tant de Gennes, Espaigne, que aultres lieulx, de laquelle a esté faict présent à monseigneur le mareschal Danville, passant en ceste ville pour l'exécution de l'édict de pacifficatiou, pour icelluy gratiffier et recognoistre de la promesse qu'il luy a pleu nous faire de faire entendre et remonstrer au Roy les doléances et grandes charges souffertes par les habitans de lad. ville, à l'occasion des troubles, à ce qu'il plaise à Sa Majesté soulager par cy après lad. ville, tant de la somme de vingt mil livres, pour partie de la soulde de cinquante mil hommes, que de la somme de treize mil livres, restant de quarante mil livres despartie sur ceste ville pour la part de lad. ville de la somme de six vingtz mil livres, imposée en ceste généralité » ; à « Symon de Beaulieu et André Bayard, appoticaires, de torches cire blanche, employées au baptizer de la fille de monseigneur le gouverneur, faict au moys de février dernier (1571) ». — Partyes de papier, parchemin, ancre, pouldre pour l'escriptoyre reluire, fournies par Geoffroy Gailliand et Michel de Bruges ». — Frais d'impression des « acquictz des foyres », par Michel

Jove. — « Partyes de despense du jour Saint Thomas, apostre, vingt ungniesme décembre mil cinq cens soixante-dix», et entre autres, de vingt cinq livres t. « ordonnées à Me Claude Le Riche, docteur, advocat à Lyon, pour l'oraison doctoralle ». — « Desjeunés et collations fourniz par Mathieu Olier aux penons et quaterniers, qui sont venuz chacun jour à l'hostel commun pour renouveller les nommées et estimes des habitans, pour la contribution et despartiment de la somme de trente-quatre mil livres, demandée par Sa Majesté». — Achat « à Loys Patron, marchant de lad. ville pour la somme de huict cens quinze livres t. de deux cens trente-troys aulnes tappisserie de Flandres, acheptez de luy à raison de troys livres dix sols l'aulne, pour d'icelle estre faict présent à madame la gouvernante, lors accouchée d'enfant.» Louage à « Me Zacharie Gaudart, sr de la Source, de la cave que Monseigneur le gouverneur tient en sa maison».—Achat à « Me André Bacholy, libraire, pour la somme de vingt-cinq livres, d'ung groz livre et papier blanc relié, réglé et couvert de cuyr, pour y escripre et tenir registre du contrerolle, tant de lad. recepte que despense des deniers patrimoniaulx et octroiz de lad. ville en forme de compte double ». Payement à Françoys Gaifier, « religieulx et procureur de révérend père en Dieu Vespasien Gribaldi, archevesque et comte de Vienne, abbé de l'abbaye d'Esney, des cinq livres t. que ladicte maison de la ville est tenue payer annuellement pour le grand jeu de paulme ». — « Parties de chauffaige et charbon pour le Consulat, durant la redition des comptes patrymoniaulx, fourny par Jehan Raze, l'un des mandeurs du Consulat ».

CC. 1183. (Registre.) — In-folio, 297 feuillets, papier.

1570-1572. — Comptabilité. — « Compte vingtroysiesme *(sic)* de feu Me Françoys Coulaud, vivant recepveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon de la recepte des deniers patrimonyaulx et propre dommeyne de lad. ville et de la despence sur ce faicte pour dix-huit moys commençans le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante-dix, et finissant le dernier mars mil cinq cens soixante-douze, auquel temps fust interdist audict deffunct l'exercice de lad. recepte par acte du Consulat du douziesme dud. moys cy après transcript, que rend Claude Coulaud, marchant de Lyon, oncle paternel et tuteur des enfans mineurs d'an, et héritiers par bénéfice d'inventaire dud. feu Me Françoys Coulaud, pardevant vous monsr le séneschal de Lyon, ou vostre lieutenant, gens et officiers du Roy audict lieu, conseilliers et eschevins de ladicte ville, commis et depputez par icellui sr pour icelluy compte examiner, vérifier et clorre ». Suit ladite interdiction. — Recettes et dépenses. — Na. L'énumération des recettes est la même que celle que nous trouvons aux années précédentes ; quant aux dépenses, beaucoup remontant à l'année 1561 et aux années suivantes, et figurant déjà dans les registres de ces années, reparaissent dans celui-ci, pour avoir « esté tenues en souffrance et surséance par la Chambre des Comptes, aux comptes y renduz par led. deffunt Coulaud; » nous nous dispenserons donc d'en reproduire le résumé ici.

CC. 1184. (Registre.) — In-4°, 470 feuillets, papier.

1568-1572. — Comptabilité. — Du folio 1 au folio 64 inclusivement, ce registre est le double du registre CC 1148; du folio 66 au folio 127 du registre CC 1155; du folio 128 au folio 186 du registre CC 1165. — Au folio 188 commence le « compte vingt-troisiesme de Françoys Coulaud, recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despense faictes par led. Coulaud à cause desd. dons et octroys pour neuf mois commençans le premier jour d'octobre MVc LXX, et finissans le dernier jour de juin ensuivant MVc LXXI, ouquel jour il partist de la ville de Lyon pour venir rendre ses comptes en la Chambre desd. Comptes, et au lieu duquel fut commis par le Consulat de lad. ville Me Pierre Blache, qui a exercé lad. recepte jusques au jour du décès dud. Coulaud, et dont sera faict ung compte à part cy après, soubz le nom d'icelluy Coulaud, néantmoings l'exercice faict par led. Blache, ainsi qu'il sera dict en ce présent compte rendu à court par Me Guillaume Henry, commis et facteur de Me Claude Coulaud, tuteur des enffans mineurs dud. deffunct Me Françoys Coulaud, présent recepveur, et Bauldouyn Billard, son procureur, suffizamment fondé desd. de procuration en dacte du XXe jour de novembre mil cinq cens soixante-quatorze, cy rendue, servant cy et sur le compte prochain ensuivant ». — Recettes : barrage du Pont du Rhône, dixième du vin, entrées des quatre espèces, rente sur les équivalents, assignation faite par le Roi au Consulat de 40000 l. t. sur les revenus de la douane de Lyon; emprunt de 120000 l. t. sur la généralité de Lyon ; recettes diverses. — Dépenses : travaux « au port neuf Saint Vincent, appellé le port du Noyer, à rompre les murailles, oster les pierres, jecter la terre et serrer le bois des corps de garde au long des murailles du costé de St Just, et mis le bois dans la tour de fer, et aussy avoir serré le bois des corps de garde et sentinelles du cousté d'Aisné, et mis le bois dessoubz la chapelle du pont du Rosne » ; payement de « Pierre Faure, maistre architecteur et toyseur pour le Roy en lad. ville pour faire les voultes de la chambre estant à l'endroit de l'escailler par où l'on descend du pont du Rosne au broteau de lad. ville et entre deux arcz dud. pont;

pour faire ung chemyn accessible pour monter faire la ronde au long des murailles de la ville, depuis la porte Saint Georges; » réparations du pont du Rhône; achats d'armes et de munitions; « priz francs des harquebuziers et gages du roy et connestable d'iceulx harquebuziers »; frais de procédure; gages d'officiers; payement de Jacques Charbonnier, « canonnier de la ville de Lyon, pour ung disner qu'il a faict et dressé en la salle du bureau de l'hostel-Dieu du pont du Rosne, auquel lieu ont esté assemblez, tant aucuns de messieurs les officiers de la justice, du clergé, que tous les maistres maçons et charpentiers de lad. ville, lesquelz à leur retour de la visitacion par eulx faictes des ruynes et démolitions advenues au pont du Rosne, par la grande inundation et creue dernièrement advenue de lad. rivière du Rosne se seroient retirez aud. hostel Dieu ou led. disner auroit esté préparé, pour y faire, conclure et rédiger par escript led. rapport et visitacion, pour, suivant icelluy, pourveoir à la réparation dud. pont, et autrement y procedder, comme par l'advis desd. s^rs^ du clergé et de la justice seroit advisé »; « détériorations et dégastz faictz de trois besches et petitz bapteaulx, qui furent prins pour servir aux personnes détenues et assiégées par les maisons des rues de ceste ville, à la creue inundation et desbordement du fleuve du Rosne »; subvention aux « Jhésuittes du colleige de la Saincte Trinité »; voyage d'Anthoine Giraud, « advocat », en cour, pour obtenir la traite des blés de Bourgogne; gages du « cappitaine Saint Marc, cy devant sergent majour des compaignies de la garnison de la ville »; payement à « Anthoine de Saint Rambert, m^e^ fondeur de la ville de Lyon, de douze pièces faulxconneaux de fonte sur roue, pesant ensemble deux mil deux cens soixante-dix-neuf livres »; subvention de 20 l. t. « aux Cordeliers, pour la nourriture d'une compaignie de l'ordre, qui sera assemblée en lad. ville cappitulairement pour l'élection d'un provincial dud. ordre, que autres affaires, concernans l'augmentation de la religion catholique »; voyage de « M^r^ Le Merle, secrétaire de Monsr le gouverneur, envoyé en Piedmont par devers mons^r^ le duc de Savoye, pour obtenir de luy permission de pouvoir tirer de ses pais et terres de Bresse, quelque bonne quantité de bledz et grains»; envoi d'espions à « certains endroictz pour explorer et entendre les desseings et entreprinses des trouppes de ceulx de la nouvelle religion »; « gaiges des commis aux portes de la ville que aux deux chaiennes de la rivière de Saonne, pour avoir l'œil aux entrans et sortans; » deniers payés par ordre du Roi à « Me Loys Le Febvre, conseillier du Roy, et trésorier de l'extraordinaire de ses guerres du costé de Piedmont, Languedoc et Guyenne »; à « François de la Gorsse, conseillier du Roy, et trésorier de l'extraordinaire de ses guerres du costé de Piedmont »; à « Anthoine de la Porte, conseillier du Roy et receveur général de ses finances estably à Lyon »; voyages en cour de Nicolas de Langes, « conseiller du Roy et lieutenant particulier, civil et criminel en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon, et noble Jacques de Tournon, s^r^ du Vivier »; de Jehan Ravot, secrétaire du Consulat; de Jacques de Grymo et Jehan Mutin, « conseilliers eschevins »; de « Jherosme Chastillion, conseiller du Roy, et président en la seneschaulcée de Lyon, et l'un des consuls eschevins de lad. ville; » de Guyot de Masso, « garde du sceil pour le Roy en lad. ville; » de Claude de Rubys, Anthoine Deschez; deniers pris à change; « payement des gens de guerre à pied, estans en garnison en lad. ville »; réparations du « pont de Varey, en vertu des ordonnances et mandemens de Me Claude Camus, conseiller du Roy, et général des finances en la charge et générallité establye en la ville de Lyon »; payement des rentiers assignés sur les équivalents, gages d'officiers, deniers rendus et non reçus. — « Compte vingt-quatriesme et dernier de feu Me François Coulaud, en son vivant recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despence, par led. Coulaud ou Pierre Blache, son commys, à cause desdictz deniers commungs, dons et octroys, durant neuf mois commençans le premier jour de juillet mil cinq cens soixante unze, que led. Coulaud partit de Lyon, pour venir en ceste ville de Paris, pour rendre ses comptes précédans et finissans le dernier jour de mars mil cinq cens soixante-douze, qu'il fut de retour, et lesquelz neuf mois ont esté exercez par ledict Blache, soubz ledict deffunct, combien que dès le deuxiesme jour dud. mois de mars mil cinq cens soixante-douze, qu'il fut de retour, et lesquelz neuf mois ont esté exercez par ledict Blache soubz ledict deffunct, combien que dès le deuxiesme jour dudict mois de mars icelluy deffunct Coulaud ayt esté suspendu en ladicte recepte, à luy interdicte par les eschevins et gouverneurs de ladicte ville, comme par acte du Consulat signé en fin Ravot, secrétaire, en dacte du douziesme à jour de mars l'an mil cinq cens soixante-douze, cy rendu à court par Me Guillaume Henry, commis et facteur de Me Claude Coulaud, tuteur des enffans mineurs d'ans dud. deffunct Me François Coulaud, présent recepveur, et Baudouyn Billard, son procureur, suffisamment fondé de lettres de procuration rendues sur le prochain compte précédent, servant cy ». — Recettes: barrage du Pont du Rhône, dixième du vin, entrées des quatre espèces; rentes sur les équivalents; reliquat de l'exercice précédent; « recepte du droict accordé par le Roy à la ville de Lyon sur la ferme du fil d'or et d'argent, baillé par Sa Majesté à ferme à Jacques Compagny, florentin, à la charge de paier ce que porte led. accord de lad. ville et communaulté de Lyon »; versement faict par Jehan Baptiste Dadiaceto, au nom de Ludovic Dadiaceto, son cousin, « fermier des douannes du Roy à Lyon ». — Dépenses: (V. les Pièces justificatives CC. 1190 et suivantes).

CC. 1185. — (Registre). - In-4°, 106 feuillets, papier.

1571-1572. — Double du registre précédent pour ladite année 1571-1572, jusqu'au 31 mars de cette dernière.

CC. 1186. — (Registre). — In-folio, 67 feuillets, papier.

1572. — Comptabilité. — « Compte de Pierre Blache, commis par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon à la recepte des deniers commungs, dons et octrois de lad. ville et communaulté de Lyon, de la recepte et despence que ledict Blache a faict des deniers patrimoniaulx et propre domaine de lad. ville, commençant le premier jour d'avril mil cinq cens soixante-douze et finissant le dernier décembre ensuivant dudit an ». — Recettes : garbeau de l'épicerie ; impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire et imposition foraine ; cens, servis, pensions et louages ; boucherie Lanterne ; « places mises en pies, depuis la rivière de Saolne et portal Chanavier, tirant le long des murailles de la ville par dehors à la boucherie Lanterne, et depuis ladicte boucherie jusques sur les vieulx fossez » ; assignation sur la douane ; rentes sur les équivalents, etc. » — Dépenses : gages d'officiers ; payement des rentiers ; payement des pensions assises sur la vieille boucherie Sainct Nizier ; frais de perception de la rêve foraine ; « deniers rayez et rejectez du compte des deniers commungs, dons et octroys de la ville ». (V. les Pièces justificatives CC 1190 et seq.)

CC. 1187. — (Registre). — Grand in-4°, 6 feuillets, parchemin.

1572. — Comptabilité. — « Compte particullier de la somme de trente-trois mil huit cens cinquante livres t. provenant de l'assignation de quarante-cinq mil livres t. accordée par le Roy aux consulz et eschevins de la ville de Lyon sur la douhanne dud. Lyon, et ce, pour trois quartiers finiz le dernier jour de novembre MV^c LXXII. — Me Pierre Blache, commis.

CC. 1188. — (Registre). — In-folio, 24 feuillets, papier.

1572. — Comptabilité. — « Estat des parties rayées et rejectées de la despence des comptes rendus pardevant Nosseigneurs des Comptes, à Paris, par Me Pierre Blache, cy devant commis à la recepte des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, assavoir du compte desd. dons et octrois pour trois quartiers escheuz le dernier décembre MV^e LXXII, et pour le compte particullier de l'assignation de quarante-cinq mil livres, accordée par le Roy à lad. ville, chacun an sur ses doannes aud. Lyon pour trois quartiers finissans le dernier novembre MV^e LXXII ». — Frais de voyage de « Benoist du Troncy, notaire roial, en court » ; et à Tours ; de Jehan Ravot, secrétaire du Consulat en Bourgogne, pour obtenir la traite des blés ; de Claude de Rubis, procureur général de la ville, « en court, tant pour raison de la doanne, que des six deniers pour livre » ; de Guyot de Masso, « l'ung des consulz et eschevins de lad. ville » ; « frais d'expédition de l'arrest du conseil privé pour les catholiques » ; frais « de seau des lectres d'exécution pour les marchandizes prinses aux catholiques en l'année MV^e LXXII » ; gages d'officiers ; de Mathieu Olier, « coadjuteur des mandemens de lad. ville, pour avoir aidé et secouru, par commandement desd. consulz, les mandeurs à mander les notables bourgeois, m^es des mestiers et autres de lad. ville, tant ez assemblées qui ont esté faictes que aux portes de lad. ville » ; frais de contrainte contre les « locatairez des bancs de la grand boucherie et trippière, que autres fermiers redebvables de la ville » : payement à Simon de Beaulieu de « quarante-quatre cierges de cire blanche, par luy fourniz pour les processions généralles faictes durant l'année de ce compte, tant au jour de la feste-Dieu, que despuys en la feste faicte au moys de septembre, pour louer Dieu de ce que le Roy auroit esté deslivré de la conspiration faicte à l'encontre par ceulx de la nouvelle oppignon ; » frais d'entretien des corps de garde ; achat à « Pierre Croisat, marchant dud. Lion de six boyttes de prunnes de Gennes pour faire présent à mons^r de Paris, passant par lad. ville de Lion, s'en retournant en court » ; à Barraban, « de confitures d'Espaigne et de Gennes, et deux poinssons de vin, dont a esté fait présent à monsieur le mareschal Danville durant le séjour qu'il a faict passant par lad. ville, allant au Languedoc, et aussi à mons^r de Gordes, lequel y a faict pareil séjour, pour gratiffier, assavoir ledict s^r Danville des dépêches qu'il a faictes au Roy, pour le supplier de donner quelque assignation, tant pour la construction du pont du Rosne, que pour retenir ledict fleuve du Rosne au cousté de lad. ville ; et led. s^r de Gordes, en considération d'ung infinité d'affaires consernant le passaige du sel, et autres vivres de Daulphiné, vennant en ceste ville » ; aux « héritiers Raphaël Chaleisieu, de certaine quantité de muscades confites, mirabolins et autres confitures, envoyées et présentées par les s^rs de Combelande et Mornieu à monseigneur le duc de Nemours, en sa maison de Chazey » ; à Claude Dufour, « orphèvre, de six tasses d'argent, pezant XXIIII mars V onces, XVIII d. et demy, et estuys de cuir d'icelles, dont a esté fait présent à monsieur de la Mante, chevallier du

Roy, et cappitaine en la citadelle » ; à Pierre Scarron, « des confitures, desquelles a esté faict présent à monsieur le cardinal de Lorraine, légat de Sa Saincteté, faisant son entrée en lad. ville, au moys de novembre (1572), et de douze aulnes de vellours noir de Gennes, douze aulnes taffetas noir, douze aulnes damas noir, et douze aulnes de satin noir, pour faire présent à mons[r] de Birague, chancellier de France » ; de « Mathurin Le Jay, contrepoinctier, pour avoir changé les armoyries, qui estoient au poille de Monsieur le cardinal Alexandrin, et y avoir mis celles dud. légat » ; de Claude Yzellet, m[e] charpentier, « pour avoir faict six arez triomphans despuys la porte du Pont du Rosne jusques à l'esglize Sainct Jehan » ; de quatre trompettes ; « des lacquais dud. s[r] légat, pour le poisle, qui a servy audict légat à lad. entrée, pour icelluy offrir en l'esglize de l'hostel Dieu du pont du Rosne, pour servir au Sainct Sacrement ».

CC. 1189. (Registre.) — Grand in-4°, 168 feuillets, parchemin.

1572. — Comptabilité. — « Compte de M[e] Pierre Blache, commis à faire la recepte et despense des deniers commungs, dons et octroiz, des fermes, des gabelles équivallens et autres redebvables et débiteurs de la ville et communaulté de Lyon, par acte du Consulat dudict Lyon des douziesme et dix-huitiesme jours de mars dudict an mil V[c] soixante et douze, des recepte et despense, par luy faicte durant une année commençant le premier jour de janvier ou dict an mil cinq cens soixante et douze, et finie le dernier jour de décembre ensuivant oudict an, de plusieurs sommes de deniers provenans des équivallens de Lyonnois, Mende et le Puy, Forest, Beaujollois et Vivaraiz, ordonnés pour le payement des rentes constituées sur l'hostel commung de la ville de Lyon, et ce, pour l'année susdicte, ce présent compte rendu à court par led. Blache, commis susd. en personne, M[e] Denis Demarque, son procureur fondé de lettres de procuration.... » — Recettes : versements des fermiers des équivalents de Vivarais et du Puy ; de Pierre de Lobépin, Claude Mabies, Claude Loreneuy, Antoine Vacherie, « receveurs des tailles et équivallens de Forez, Beaujolois et de Lyonnois, et fermier de l'équivalent de Mande ». — Dépenses : payement des rentiers de la ville sur les équivalents : Antoine et Pierre Scarron ; Anne Gondelfinger, « vefve de feu noble Humbert Faure, en son vivant s[r] de la maison forte de Thézé » ; François de Rézignan ; Anthoine Camus, « conseiller du Roy et trésorier de France, Philippe Senneton, « s[r] de la Verrière » ; Claude Coullaud ; Jehan de Tournes ; Henri Sève, « ou nom et comme tuteur de Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfans et héritiers de feu M[e] Mathieu de Vauzelles » ; Alexandre Charles, « bailly de la religion St-Estiene, ayant droict de Claude Platet, s[r] d'Azieu et de Genas » ; Pierre Bailliony ; Claude Baronnat, « président au Parlement de Dombes », Léonard Pournas ; Jehan Martin, « dict La Martinière, commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel-Dieu du Pont du Rosne » ; Balthazar de Joly, « s[r] de Lycrens », André de la Chappelle, « ou nom et comme tuteur des héritiers feu M[e] Jehan de la Chappelle » ; Jehan de Cornillon ; Nicolas Henry, « escuier, s[r] de Crémieu » ; « Mess[rs] de St-Nizier, ayans droict par transport de Jehan Paulat, s[r] de la Tour » ; Nicolas Durand, m[e] peintre et verrier à Lyon » ; Jacquette Laurencin, « vefve de feu noble Jehan Paulat, s[r] de la Tour et de la Porte » ; M[e] Jehan Videlly « greffier en la séneschaulcée de Lyon » ; Barthélemy de Gabiano ; Benoist Valentin, « greffier de Veze » ; Guillien de Sala, « s[r] du Cloz, cappitaine de la ville de Lyon » ; Édouard Laurens, s[r] de la Sarra ; Claude de Monconys ; Pierre Bullioud, « procureur du Roy en la séneschaulcée et présidial de Lyon » ; « les héritiers feu M[e] Ollivier Rolland, en son vivant m[e] ingénieux pour le Roy, à Lyon » ; François Grollier ; Jehanne Guilliot, « vefve et héritière de feu Jehan Le Clerc, luy vivant marchant orfèvre, citoyen de Lyon » ; « dame Lucresse de Calvacanti, vefve du feu général d'Elbène » ; Léonard du Péret, « s[r] de Fétan » ; Guillaume Roville ; « les héritiers de feu Hugues Chevrier, luy vivant m[e] paintre, à Lyon » ; « les héritiers de feu Jacques Jouety » ; « maistre Jacques Delechamps, docteur-médecin ; » André Bertholet, « fondeur de la ville de Lyon » ; Claude Ménestrier ; « noble homme Hugues de Genevoys, s[r] du Buisson, et bourgeois de Lyon » ; Anthoine Parié, « marchant maroquier demeurant aud. Lion » ; Zanoby Mauruelly, « dict Le Riche » ; Jehan de Langes ; M[e] Jehan Vincent, « docteur en droictz, lieutenant de la Conservation des privilleiges des foires dud. Lion » ; M[e] Aynard Tribilet, « notaire royal et procureur es cours de Lyon » ; M[e] Jacques Girinet, « greffier de la Primace » ; Anthoine Painfy, « commissaire des salpestres » ; « noble homme Catherin Trye, s[r] de Varennes » ; Jacques Nicolier, « procureur es cours de Lion » ; « Jehan de Chapponay, conservateur des privilleiges des foires de Lyon » ; Pierre Grolier, « advocat es cours de Lyon » ; M[e] Hugues Testefort, « notaire royal, à Lion » ; Fleury Vaure, « procureur es cours de Lion » ; etc., etc.

CC. 1190. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

1571-1572. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Gages des officiers du Consulat : de Christofle Boytier, César Gros, s[r] de St-Joyre ; Jehan Mutin ; François Grollier, conseillers ; M[e] Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ;

François Garin, « commis par le consulat à tenir l'estat, mesme de la recepte et despense » ; Claude Saltier, « exécuteur de la haulte justice » ; Gabriel Dumas, « commis pour le fait de la santé » ; Pierre et Jehan Venda, « pour avoir sonné la clochette pour le réveille-matin, le soir des dymenches » ; Vincent Dru et Jehan Raze, mandeurs du Consulat.

CC. 1191. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 18 feuillets, papier.

1571-1572. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Couland, receveur des deniers communs. — Frais de justice : honoraires de « Me Anthoine de Masso, advocat en la séneschaulcée de Lyon et procureur substitué de la ville, en l'absence de Monsr Me Claude de Rubys » ; de Me Millart, « commys de Monsr le général Chastillier » ; de Mes Claude Juge, Jacques Filleul, « advocats au Parlement de Paris » ; de Me Pierre Paulmyer, « agent des affaires de lad. ville à la suicte de la court » ; d'Édouard Laurens, sr de la Sarra, « conseil pour les affaires de la ville » ; de Me Mathieu Thomé, procureur de la ville ; de Me Jacques Guilloteau, « soliciteur des procès et affaires de la ville » ; payement de Pierre Grata ; « et autres clercz employez pour les affaires de la ville » ; amende due par le Consulat à Mr de Montjolly, « à cause du procès des Jésuistes » ; frais de courtage payés à « Paule de Médicis, corratier de change ». — « Parties et fraiz faictz et fournys par Pierre Blache, commys de Me François Couland, à la recepte des deniers communs.... pour les menuz affaires de la ville » ; payement de « Me Claude, serreurier, pour avoir faict une clef pour mectre en ung coffre, pour serrer les papiers des nommées, faictes en l'année MVcLXXI » ; de « Claude Moton, pour avoir osté certaine quantité de terre et immondices, estant à l'entour de l'hostel commun de lad. ville, novement acquise par le Consulat, size près les Cordelliers ; avoir osté certaine quantité de terre estant dans la grand et petite court dud. hostel commun, que avoir nectoyé lesd. courtz et autour dud. hostel commun » ; dud. Blache, envoyé par le Consulat, jusques à Coindrieu, vers Me Claude de Villars, chastellain dud. Coindrieu, et fermier de la rêve et fouraine de Ste Colombe, apartenant à lad. ville, pour avoir payement de ce que led. sr de Villardz doit à cause de lad. ferme » ; de « Geoffroy Martin, marchant libraire de Lyon, tant pour avoir reliez que derellyez les vieulx livres des nommées des habitans de la ville de Lyon, qu'estoient la plus part d'iceulx sans couverture et derellyez ; achapt de plomb pour plomber deux vourvelles, pour mectre deux cadenatz es chambres que tient le receveur Coulaud ; d'ung nommé Colombier, de St Romain, qui estoit en marché avec lesd. conseillers, pour le fait de sa grange qui est audit lieu de Saint Romain » ; louage « de deux chevaulx, prins par Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs, pour aller acompaigner mesd. srs pour faire compaignye à monsr Larchier à son retour à Paris ; expédition par Me Nycollas Dorlin, notaire royal, d'un contract de la rente et pension, nouvellement acquise par lesd. srs eschevins de Sa Majesté ; exécutions faictes par Pierre Guillebert, sergent royal, contre les bouchiers et trippiers de la boucherye Lenterne ; saysyes sur les pensionnaires et redebvables à lad. communaulté » ; frais de port des « lettres patentes concernant l'assignation de XXm l. t. octroyée par le Roy pour la réparation du Pont du Rosne » ; déménagement « du meuble du sr receveur Coulaud d'une chambre à aultre, pour en l'une desd. chambres faire la recepte de la subvention demandée par le Roy en lad. année ; de l'arrière-chambre du Consullat d'ung grand coffre, et icelluy porté jusques en l'une des chambres dud. sr receveur Couland, pour serrer les deniers de lad. subvention ; achapt de quatre torches à baston pour allumer ausd. srs eschevins, à la sortie de l'archevesché, là où lesd. srs auroient estez constituez prisonniers pour la subvention demandée par le Roy » ; retrait du greffe des « deux présentations faictes par led. Blache, par devant monsr Charreton, conseillier au siège présidial, contre messieurs les Jésuistes de la ville de Tournon ; expédition d'une sentence obtenue de la part desd. srs Jésuistes de Tournon contre led. Blache, pour avoir payement de ce qui leur est deu, à cause de la pension qu'ilz ont sur les aydes et gabelles » ; frais de la solennité de la Saint Thomas, et entre autres, payement à « Marcial de Bargues, me enlumyneur, de V l. t. pour la facture et enlumyneure du scindicat ; achapt tant d'une corde de chanvre, que une chaîne de fert, pour mectre au puys de l'hostel commun » ; achat de « torches pour conduyre lesd. srs eschevins, chacun chez eulx, à la sortie du lougys de monsr le gouverneur ; collations et bevettes faictes par lesd. srs eschevins aud. hostel commun es jours de Cousullat ; louage de deux chevaulx aux deux mandeurs, pour aller avec leurs robes et manches acompaigner lesd. srs eschevins, à l'entrée et bienvenue de madame la gouvernante et au departement de Monseigneur le Cardinal Alexandrin, député par Sa Saincteté » ; achat par « Vincent Dru, l'ung desd. mandeurs, de certains flascons, pour dans iceulx y mectre yppocras, pour faire présent, de la part du Consullat, à Monseigneur de Mandellot ; achept d'ung chandellier de loton, pour servir au comptoir de la recepte de l'hostel commun ».

CC. 1192. — (Portefeuille). — 28 pièces, papier.

1571-1572. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs. — Payement à François Regnauld, « marchant de Lyon, du taffetas des livrées et escharpes pour donner au cappitaine et arquebouziers de lad. ville, le jour de l'entrée et bienvenue faicte à Madame la gouvernante au moys de janvier dernier (1572); à « Simon Coctières, de quatre-vingtz livres tournoiz, pour une cheyne d'or et de perles, achaptée de luy pour faire présent à madamoyselle, fille de Mons[r] de Mandelot, estant avec Madame de Mandelot » ; au « s[r] Claude Mutin, changeur, de la somme de sept cens quatre-vingtz-dix livres, pour trente-une once cinq sixiesmes d'or fin, qui est entré en une cheyne, et ung lyon pendant à icelle, et façon d'icelle, de laquelle a esté faict présent à Madame de Mandelot » ; de 25 l. t. à « M[e] Chalon, docteur, pour l'oraison doctoralle » de 1571 ; frais d'impression par Jacques Roussin, m[e] imprimeur, de lad. oraison, au prix de 16 l. 4 s. t. » ; de « quelzques lamproys, et certaine quantité de malvoysie, envoyée en flascons à monseigneur le duc de Nemours ; voyture et port desd. lamproys et confictures, que pour les fraiz et despense de bouche des s[rs] Platet et Scarron, consulz eschevins de lad. ville, envoyez de la part dud. Consulat à mond. s[r] le duc de Nemours pour le remercier de tant de biens faictz receuz de luy par lad. ville et communaulté, et le supplier aussi escripre au Roy et à Noss[rs] de son conseil, en faveur de lad. ville, à ce que les marchans des nations résidens en ladicte ville soient contrainctz contribuer à la subvention demandée par Sa Majesté » ; à « Pierre Croizat, et Guillaume Fonfreyde des confitures et yppocras prins et acheptez d'eulx et donnés au premier jour de l'an, aux estraynes, à monsieur de la Mante, chevallier de lordre du Roy, et cappitaine de la citadelle » ; du vin et des confitures offerts au maréchal Danville et à M. de Gordes ; à M[gr] de Paris, « s'en retournant en court » ; au duc de Nemours ; à Claude Dufour, de 6 tasses d'argent, offertes à M[gr] de la Mante ; à « Pierre Lyonet et Loys Garancier, « patissiers, de disnez par eulx fournys à l'hostel de lad. ville » ; à « Jacques Charbonnier, d'ung disner par luy faict et fourny pour les eschevins, es prisons de l'arceveschè, où ils avoient esté constituez prisonniers le quinziesme octobre dernier (1571) pour le payement de la subvention demandée par le Roy sur ceste ville » ; à « Claude Rovillas dict Oyselet, m[e] charpentier, de bancz et bancques de boys sappin, qu'il a faictz et posez en la Chambre du Consulat de l'hostel commun pour le bureau dud. Consulat ; à « noble André Ballon, de treize aulnes et ung quart drapt verd, à raison de trois livres cinq solz l'aulne, pour garnyr les bancz du bureau du Consulat » ; de « Pierre d'Ambournay, pour avoir garny les quatre bancz et bancque du bureau du Consulat ; » achat de torches et cierges à André Bayard et Jehan Magdalene, « appoticaires » ; payement de Loys Alliod, charpentier, pour confection de « chassiz », et fourniture « d'huylle pour en gresser le papier » ; de Geoffroy Gailliand et Simon Gaulteret, « pappetiers », pour « parchemin vélin, ancre, pouldre pour l'escriptoyre, pappier » ; de Jehan Raze, « l'ung desd. mandeurs, pour faire présent de vin à mons[r] l'évesques de Langres et achapt de boys et de charbon pour le Consullat et chambre des receptes » ; de Mathieu Monchal, « appoticaire, pour une douzaine de grandes torches, qui ont esté employées aux processions générailes faictes l'esté dernier (1571) » ; de Guillaume de Clestre, « m[e] cirurgien, pour avoir visité certains mallades et aultres, qui décéddoient l'année passée (1571), pour raison de la suspection que l'on avoit de la contagion et malladie de peste » ; de Mathieu Martin, « m[e] peinctre pour plusieurs armoyries, festons et aultres effigies, faictes es portaulx, dressez tant à la porte de Pierre Size, que aultres endroictz des rues de lad. ville, par lesquelles madame la gouvernante a passé arrivant à icelle ».

CC. 1193. — (Portefeuille). — 1 pièce, parchemin ; 50 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 16 feuillets, papier.

1571-1572. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud et Pierre Blache, « son commis à la recepte des deniers communs, dons et octroiz » de la ville de Lyon. — Mandats et quittances des rentiers de la ville de Lyon, assignés sur les gabelles et aultres biens de lad. ville : Pinatel ; André de la Chappelle ; Jehan de Cornillon ; Jehan-Baptiste Athanase, « vice-recteur du collège de Tournon, de la compaignie de Jhésus » ; Claude Mathieu, recteur dud. collège ; M[e] Jacques de Grossepierre, docteur es droictz, procureur du bailliage du Buys, tant en son nom que de Laurens de Grossepierre » ; Jehan et Benoist de Monteonys, et au nom de leur père s[r] Claude de de Monteonys » ; Guillot, « m[e] et manécantant des enfans et clergeons de l'esglise Sainct Nizier » ; Chappuis, « procureur de l'esglise collégialle de Sainct Nizier » ; Frédéric Thomas, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu de Lyon » ; « frère Françoys Furin, procureur du couvent de Nostre-Dame de Confort » ; Benoît de Rochefort, « chanoine de Sainct Nizier » ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; damoiselle Anne Gondelfingel, vefve de feu s[r] Humbert Faure » ; « Françoize de Rubiz, dame de Cruix et de Crusille » ; etc., etc.

CC. 1194. — (Portefeuille). — 4 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier ; 2 cahiers in-4°, 32 feuillets, papier.

1571-1572. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs, ou par son commis Pierre Blache.— Quittances données par « Simphorien Buatier, trésorier et receveur ordinaire de Lyon » à Me Pierre Blache, des 2,500 l. t., dues annuellement par la ville pour la ferme de la « reve cartulaire ». — « Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la resve et fourayne, et contrerolle aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des quatre foyres, et des quinze jours après, pour la franchize des Hallemens ». — Mandat et quittance de « Michel Jove, libraire, pour les impressions qu'il a faictes des acquitz certifficacions servant pour la resve et forayne ». — « Parties et frais fournys par Michel de Bruges, en papier, encre, marques, pinceaulx que aultres choses, pour le fait de la rêve et foryenne ». Payement sur les 45,000 l. t. assignées par le Roi à la ville sur « Ludovico Dadiaceto, fermier des doannes du Roy », de 500 l. t. à « Monsr de Fizes, sr de Sauves, conseillier du Roy, et secrétaire d'Estat, pour le recognoistre et satisfaire, contenter et gratiffier de plusieurs expéditions et dépesches par luy faictes pour les affaires de ladicte ville, despuis que led. sr de Sauves a heu le despartement et affaires de ladicte ville en mandement ». — « Carnets des foyres de Pasques et d'Aoust 1572 ».

CC. 1195. — (Portefeuille). — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1571-1572. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs, et par Pierre Blache, son commis. — Remboursement à « Monsieur Le Merle, secrétaire de Monseigneur de Mandelot », des avances par lui faites au sieur Du Gayet, « pour le louage d'une maison située au *petit palais*, joignant au logis de mond. seigneur le gouverneur, en laquelle maison dud. sr du Goyet, les soldatz de la garde de mond. sr le gouverneur auroient esté logez ». — Correspondance du sr Brinon avec le sr Scarron, « conseiller du Roy, et contrerolleur général de ses finances estably à Lyon » ; de Claude et Jean de Masso ; ordre du duc de Nemours pour le payement d'une contribution, levée en Forez pour les fortifications de Lyon. — Disposition du legs du sr de Licieulx en faveur de Charlotte Maillard, de Loyse de Piberez, Regnaulde de Saillent, Jehanne Morette, Jehanne Duchampt, Étiennette Pitry, Richarde Du Pré et Claude Lodiane, « paouvres filles à marier ».

CC. 1196. — (Portefeuille). — 12 pièces, papier.

1571-1572. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par François Coulaud, receveur des deniers communs, et Pierre Blache, son commis. — Indemnité « aux prieur, religieulx et convent des Jacobins, pour raison de la place estant au-devant de l'esglise desd. Jacobins, acquise au prouffict de lad. ville ; à Marguerite Villars, « vefve de feu Pierre Roy » ; aux « custodes de Ste-Croix », pour « les bancs qu'ils avoient eu la vielle boucherie Saint Nizier ». Frais payés à « Me Nycolas de Langes, lieutenant-général en la séneschaulcée de Lyon, pour l'impétration de certaines lettres patentes, obtenues au nom du Consulat, pour contraindre les quinquailleurs à vendre leurs quinquaillieries et marchandises en la place de Confort » ; loyer payé à Me Laurens Rabot, « conseillier du Roy en court de Parlement de Grenoble, pour sa maison que tient monseigneur le gouverneur ».

CC. 1197. — (Registre). — In-4°, 92 feuillets, parchemin.

1571-1572. — Comptabilité. — « Compte particulier des deniers levez sur les habitans, depuis le dernier d'octobre MVc LXXI, jusques au IIe septembre MVc LXXII pour la subvention généralle et contribution des Suisses ». Parmi les cotisés, figurent : Anne Chevrier, « vefve de feu Hugues Chevrier, peintre » ; Jacques Dalechan ; Henry Cornet, orfèvre ; Me Nicollas Pollier, notaire royal ; Pierre Vandel, « faiseur de savon » ; Jehan Pierre, orfèvre ; Christofle Rigault, orfèvre ; Antoine Chausey, orfèvre ; Claude Chenan, libraire ; Jehan Vater, « painctre » ; Florys Cochaud ; « les hoirs feu Jacques Jonety » ; — Nicolas Le Prince ; les « hoirs Jacques Moderne » ; Jehan Bourras, orfèvre ; Jehan et Claude Bigotet ; Jehan Le Maistre, « tailleur d'ymaiges » ; François Arnoullet ; Jehan Bertrand, « bateur d'or » ; Me Pierre Pinatel ; Mathieu Fauret, « painctre » ; Joseph Cardon ; Simon Cotières » ; Jacques Roussin, « me imprimeur » ; Me Simon Conraille ; madame Charlote Bertholon, femme de Monsr de la Bastie » ; Me Guy de la Grange, « orlogier » ; Monsieur de Cosa, receveur de Forestz » ; « Me Jehan Robineau, me cirurgien » ; « noble Nicolas Henry, sr de Crémyeu » ; « monsieur de Laye » ; « noble homme Laurens de Chaponay » ; Barthélemy de Gabiano ; « messire Maurice Paris, chanoyne de St-Nizier » ; « messire Jehan Meyzieu, chanoine de Beaujeu ; Jehan Baptiste Malfachato, « corrier ordinaire

de Venise » ; « monsieur le général de Bourges » ; Me Bernard Bourgoignon, me d'escolle » ; « monsr le chanoine Palerne»; Jehan le Planchet, « hoste des Troys Roys » ; Claude Bertholier, « pouldrier » ; « Me Pierre Aymery, chanoine de St-Just ; » Thibault Rouze, « painctre » ; Jacques Chevalier, « painctre ; » Claude Caillet, « painctre » ; « Mr le contrerolleur Pichin ; » Germain Chevrot, « forbisseur » ; Antoine le Baveur, « forbisseur » ; Claude Pons, orfèvre ; Jehan Jacques Bardoin, « tireur d'or ; » Jehan Pierre, « dict Marque, tireur d'or » ; Pierre Larchier, « allumetier » ; Pierre Fournier, orfèvre ; Claude Dufour, orfèvre ; Monsr Vigro, médecin ; Simon, « joueur de luth » ; Mr Bailly, « correcteur d'imprimerie » ; Me Anthoine Des Granges, « faiseur de vertugalles ; » Claude Pichot, orfèvre ; Jehan Mouchon, orfèvre ; Monsr Bouchard, médecin ; Guillaume de Montferrand, « bateur d'or » ; Jehan Helmer, « faiseur de luthz » ; Jehan Cappelle, orfèvre ; Jehan Diversoire, orfèvre ; Guillaume Gachet, « tireur d'or » ; Jehan Richomme, changeur ; Jehan Berthier, changeur ; Pierre Fabis, « orologier » ; Pierre Combe, « orologier » ; Gilles Jamet, orfèvre ; Claude Clément, « dict Ménestrier » ; Jehan Dodin, orfèvre ; Nicolas Durand, « painctre » ; Pierre Varambier, fondeur ; Pierre Perret, orfèvre ; Pierre Galien, relieur ; Jehan Sevé, changeur ; Jehan Bellet, « marchant anglois » ; Loys Marc, « marchant florentin » ; Nicolas « le painctre » ; Jacques de Crozet, « advocat » ; Me Loys Torel, médecin ; Jehan Le Maistre, « tailleur d'imaiges » ; Pierre Motin, « banequier » ; François Rossin, « marroquinier » ; Loys Clocquemain, libraire ; Pierre Sei, fondeur ; Claude Quincaud, « geolier » ; Anthoine de Louan, changeur ; Perceval Flocard, changeur ; Jehan Anzo, « dict Croton », imprimeur ; Étienne Bouillet, tireur d'or ; François Arnoulet, libraire ; Jehan Bertrand, « batteur d'or » ; Jehan Aubert, « marchant de draps de soye » ; Philippe de Cyre, « tainclurier de soye » ; Étienne Jourdanet, « tainturier de fil » ; Conrat Spinglier, « tondeur de draps, allemant » ; Monsieur Salvator, médecin ; Me Benoist Corsaud, « notaire roial » ; Nicolas Faure, tireur d'or ; Mathieu Faure, paintre » ; François Grillet, orfèvre ; « les hoirs feu Claude St-Paul, oralogier » ; Pierre Hervieu, orfèvre ; « noble Philippes Paffy, sr de Neyronde » ; Jehan Grollon, veloutier » ; Anthoine Griphius, libraire ; Jehan Simple, « dict Combaud, veloutier » ; Jehan de la Palme, « veloutier » ; Étienne Vincendal, « veloutier » ; André Bacholly, libraire ; Jehan Vandemeure ; Jehan Marcorelle, imprimeur ; Benoît Rondet, imprimeur ; Jehan Perret « joailler » ; George Mathieu, « graveur d'histoire ; » Amblard Dumont, « perfumeur » ; Roland Cirode, imprimeur ; Pierre Jacquet, « tailleur d'images » ; Pierre Doyrieu, imprimeur ; Guillaume Bertheau, imprimeur ; Pierre Lanfrey, fondeur ; Me Jacques Roy, « chirurgien du Roy » ; Pierre Coutain, correcteur » ; Andreas Blanc, Genevois, « molinier de soye » ; Marc Colomb, « armeurier » ; Denis Pasqueron, « marroquinier » ; Messre Jehan Tachon, « presbtre vicaire de St Nizier » ; Mre François Laurencin, « prieur de St Yrigny » ; Loys Garnier, notaire royal ; Paule de Médicis, Lucquois ; Me Jehan de la Vaulpière, « banequier » ; Monsr de Montmartin et Monsr de la Bastye ; Étienne Guillermet, « taffetatier » ; Madame Charlotte Bertholon, « femme à Monsr de la Bastie » ; Me Claude Le Riche, « advocat » ; Me Guy de la Grange, « orelogier » ; noble Nycolas Henry, sr de Crémyeu » ; Me Claude Pierrefort, « notaire royal » ; Loys Raby, « habilleur de rompures » ; Me Antoine Ogier, et Pierre Fodra, doreur ; Vincent Framont, « veloutier » ; Me Thomas Balme, « scelleur de l'arcevesque » ; Me Jacques Girinet, « greffier de la primace » ; Me Pierre Faussonne, « notaire royal » ; Me Étienne Granjon, « presbtre » ; Me Pierre de la Fourestz, notaire royal ; « Monsr Me Jacques Cadier, esleu pour le Roy à Moulins » ; Denys Montpensier, orfèvre ; Pierre Morgue, veloutier ; « nobles Robert et François Dupré, srs de Chamaignieu » ; « sire Pierre Montin, banequier ; » Étienne Servyn, me imprimeur ; Jehan Molandier, « marroquinier » ; « noble Guillaume Henry, sr de Jargnou » ; Jehan Chionassy, « dict Clarissimo » ; Pierre Bas, sr du Prenay ; Me Humbert Gravier, greffier de la Conservation ; Robert Dey, « marchant florentin » ; « messire Anthoine Carraud, presbtre vicaire de St Pol ; Guillaume Prendhomme, notaire royal ; Monsr de Laye ; Me Fleury Noieulx, « greffier du prévost des mareschaulx » ; Phillibert Garnier, brodeur ; Michel Bernisset, « opérateur » ; « Me Philibert Chandenes, cirurgien » ; Jehan Borrin, « taincturier de soye » ; « sr Jehan, taffetatier » ; Me Pierre Cousturier, « notaire royal de Chasay » ; « Messire Michel Gaulleret, chanoine de St Just » ; Me Jehan Bayères, notaire royal ; Me Anthoine Margat, notaire royal ; « sire Pierre Bernicod, marchant joallier » ; « Me Estienne Valentin, chastelain de Vaugneray » ; Me Florimond Lusson, notaire royal ; Me Pierre Fayeul, notaire royal ; Me Jehan Cléard, notaire royal ; Gabriel Chardon, « joueur d'instrumens » ; Denys Chappuis, « taffetatier » ; Claude Julliard, « fileur de soye » ; Loys Bouclet, libraire ; Jehan Robineau, « me cirurgien » ; Jehan Levyn, « painctre » ; Me Luc Méan, « brodeur » ; Me Loys Lendrey, « receveur de l'espicerye » ; Me Laurens, Rabot, « conseiller en la court de Parlement, à Grenoble » ; « noble Laurens de Chapponay » ; « Allexandre Marcelly, marchant libraire » ; sr Barthélemy de Gabiano ; sr Jehan Sève, changeur ; « Messire Martin Gotelle, chanoine de St Nizier » ; sr Guillaume de Villars ; Jehan Daussel, « cirurgien » ; etc. etc. — Dépenses : remboursement de Thomas Faure, du sr de la Garde, de César Gros ; frais de perception de la subvention demandée par le Roi.

CC. 1198. — (Registre). — In-folio, 92 feuillets, papier.

1561-1572. — Comptabilité. — « Estat des parties rayées et rejectées, tant en recepte que despence des comptes des dons et octroiz, renduz en la Chambre des Comptes, à Paris, par Me François Colaud, en son vivant recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, assavoir au compte d'une année finie le dernier jour de septembre MVc LXI, au compte des années finies le dernier jour de septembre MVc LXII et LXIII, au compte d'une année finie le dernier jour de septembre MVc LXIIII, au compte de l'année finie le dernier jour de septembre MVc LXIIII, au compte de l'année finie le dernier jour de septembre MVc LXV, au compte particulier, faict pour l'entrée du Roy et contagion de la peste durant les années MVc LXVI, MVcLXVII, MVcLXVIII, MVcLIX, et MVcLXX, et au compte de trois quartiers finiz le dernier juing MVcLXXI, et au compte de trois quartiers finiz le dernier mars MVcLXXII ». (Voir les Pièces justificatives des dépenses desdites années.)

CC. 1199. (Registre.) — In-folio, 300 feuillets, papier.

1562-1572. — Comptabilité. — « Suite du livre cotté A pour tenir compte, raison et registre de ce qui est deu aux marchans et particuliers, qui ont mys deniers au party faict par lad. ville et communaulté avec le Roy, nostre souverain seigneur, sur l'ayde et subcide de six deniers pour livre sur toutes les marchandises et denrées entrans en lad. ville ».

CC. 1200. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1573. — Comptabilité. — « Compte de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte et despense par luy faicte des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville, pour trois quartiers commençans le premier jour de janvier MVcLXXIII, et finissant le dernier de septembre ensuivant aud. an ». — Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles, rêve cartulaire et imposition foraine ; « autre recepte des portz adjacens de la seneschaulcée, deppendans de l'acquisition de la rêve et foraine » ; cens, servis, pensions et louages ; « bouticques nouvellement faictes pour les trippiers le long du Rosne, tirant à St Clair ; boucherie Lanterne au circuit de laquelle y a cinquante-ung bancs ou bouticques, y comprins celles de deux maisons, estans en icelle boucherie, comme appert par les mémoriaulx, y couchez par ordre, selon les escripteaulx apposez, places mises en pies depuis la rivière de Saosne et portal Chenavier, tirant le long des murailles de lad. ville, par dehors à la boucherie de la Lanterne, et depuis lad. boucherie, jusques sur les vieulx fossez ; pension deue par les héritiers feu Me Nicolas Dupré, bancquier à Lion, à cause du légat faict par Monsr de Licieulx ; recepte de messieurs les fabriciens de St Nizier, provenant des louages des estaulx estans le long des murailles dud. Sainct Nizier, pour le payement de l'exécuteur de l'haulte justice ». — Dépenses : (V. les Pièces justificatives CC 1206-1215.)

CC. 1201. (Registre). — In-folio, 44 feuillets, papier.

1573. — Comptabilité. — (Double du registre précédent.)

CC. 1202. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1573. — Comptabilité. — (Triple du registre CC 1200.)

CC. 1203. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

1573. — Comptabilité. — « Compte de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de a ville et communaulté de Lion de la recepte et despence faicte par ledict de Masso desd. dons et octroiz, pour troys quartiers commencez le premier jour de janvier mil VcLXXIII, et finissans le dernier septembre ensuyvant audict an ». — Recettes : barrage du pont du Rhône ; dixième du vin ; « rentes des quatre espèces » ; rente de 7877 l. 10 s. t. sur « les équivalents de Lyonnois, Mende et le Puy, de 9375 l. t. sur ceux de Vivarois, Fourestz et Beaujollois ; de 3333 l. 6 s. 8 d. t. sur ceux de Mende et du Puy ; « droict accordé par le Roy à la ville sur la ferme du fil d'or et d'argent, baillée par led. sr à ferme à Jaques Compaigne, florentin, à la charge de ce que porte led. accord à la ville de Lyon ; deniers accordez par le Roy sur ses doannes à Lyon, à ladicte ville et communaulté pour estre emploiée en l'acquictement des debtes de lad. ville et communaulté » ; reliquat de la subvention demandée en 1571 et 1572 de la « contribution des Suisses, estans en garnison en lad. ville ». — Dépenses : payement de Claude et François Izeletz, Claude la Rochette et Jehan de Brussy, maistres charpentiers de lad. ville, pour CLVII pieulx qu'ilz doibvent planter au reffuz du moton, en la fondation de la muraille de la tripperie de lad. ville, naguères ruynée par l'innondation du fleuve du Rosne » ; confitures offertes à Monsieur de Bellièvre, conseiller du

Roy en son Conseil Privé » ; « ouvrages et maniffactures de charpenterie faicte par Claude Yzellet, pour l'entrée de monsr le Cardinal Ursin, légat du pape ; feuz de joye faictz en lad. ville, par commandement de Sa Majesté, en réjouyssance et allégresse de ce que Monseigneur, frère du Roy, a ezté esleu Roy du royaume de Poloigne » ; comblement du « grand fossé, estant au port de la Baleyne, lequel estoit empesché et incommodé dud. fossé » ; frais de confection de « l'enseigne des harquebuziers le jour de la moustre, qui a esté faicte, au mois de juin dernier passé, et d'écharpes pour les membres de la compaignie desd. harquebuziers » ; frais de visite des boulangers, « pour leur faire observer le pris et poidz du pain » ; indemnité aux Jacobins « pour le chemin tirant de la place de Confort en Bellecourt, lequel chemin auroit esté prins sur les terres appartenans ausdits religieux »; et construction d'une muraille pour leur servir de clôture ; payement à Me Nicolas Durand, « paінctre, des armoiries de la ville, painctes en huyle de deux coustez, en taffetas rouge, pour servir de banderole à la trompete ordinaire de lad. ville » ; subvention accordée à « Loys Jaquier et Anthoine Pavy, courriers de la confrérie du Corps de Dieu, pour ayder au paiement de la despense qu'il a convenu faire pour refaire et rabiller l'orloge de Sainct Nizier, attendu que toute la ville reçoit plus de commodité dud. orloge que de tous autres » ; « confictures achaptées à Denys Bourelier, marchant espicier, pour la collacion faicte en l'hostel commun à monseigneur le prince de Genevey le lendemain de St Jehan derreuier, que les feuz de joye et allégresse furent allumez par luy pour l'élection de Monseigneur, frère du Roy, au royaulme de Poloigne » ; envoi de « certain personnaige tant à Genève, que es environs de Berne, pour explorer et rapporter ce qu'il aura peu aprendre de la levée de quelques gens de guerre, que l'on dict se faire esd. pais par ceux de la nouvelle opinion pour descendre en ces quartiers de par deça, affin qu'estans les choses véritables, pourveoir en la sûreté de lad. ville de Lyon, ainsi que l'occasion le requerra». — Prix donnés à « Bastien Bonjehan et Claude Muse, pour avoir abatu le papegay, et pour avoir fait le meilleur coupt, partant créé connestable » ; payement de Jehan Brussy et Claude Izellet, « mes charpentiers, pour avoir dressé l'oiseau appellé papegay » ; des « huict pris francz accoustumez paier ausd. roy et harquebuziers» ; frais de procès, remboursement des sommes prises à change sur les 45,000 l. accordées par le Roy à la ville, sur le produit de la douane ; solde des deux cents Suisses de la garde de Monsr de Mandelot et de la garnison de la ville ; frais de perception et de contrainte de la subvention desd. Suisses ; payement des rentes assignées sur le produit des équivalents.

CC. 1204. — (Registre). — 46 feuillets, in-4°, papier

1573. — Comptabilité. — « Deniers d'octroy de la ville de Lyon, pour trois quartiers finiz le dernier jour de septembre mil cinq cens soixante et treize ». (Les dépenses sont les mêmes qu'au registre précédent, mais rangées dans un autre ordre.)

CC. 1204 *bis*. — (Registre). — 46 feuillets, in-4°, papier.

1573. — Comptabilité. — « Inventaire des acquictz, mandementz et aultres pièces servans pour la rédiction du compte de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon durant neuf moys, commençans le premier jour de janvier mil cinq cens soixante-treze, et finissantz le dernier septembre suyvant, lesquelz mandementz et quictances ledict de Masso a inventorizé, pour les envoyer à Paris, pour servir à la rédiction dudict compte à la chambre... » (Mêmes dépenses que dans les registres CC 1203 et 1204.)

CC. 1205. — (Registre). — 83 feuillets, in-folio, papier.

1573. — Comptabilité. — « Contrerolle, tenu par Françoys Garin, de la recepte faicte par Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lion, des denyers de la subvention demandée par le Roy sur les habitans de lad. ville pour les années mil cincq cens soixante-treize, comprins le don ordonné estre faict au Roy de Poloigne, frère du Roy, et la contribution du payement de la solde des Suysses, pour la garde de Monseigneur le gouverneur et de lad. ville, pour la part à laquelle elle avoit esté coctisée, et pour les fraiz de la levée desd. denyers, le tout comprins es sommes des taux des coctisez ».

CC. 1206. — (Portefeuille). — 37 pièces, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages de Pierre Scarron, Jacques Daveyne, Claude Coulaud, Ballon, Thomas Faure, « Jérosme de Chastelion, président en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon », conseillers ; François Garin, « commis à tenir le contrerolle de la recepte et despence des deniers communs»; Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Jehan

Ravot, secrétaire du Consulat ; Claude Saltier, « exécuteur de la haulte justice » ; Vincent Dru et Jehan Raze, mandeurs du Consulat ; Pierre et Jehan Venda, « cousturiers de Lyon, pour leurs gaiges et sallaires d'avoir sonné la clochette, chacune nuict, du dimanche au lundy, pour inciter les habitans de ceste ville de prier Dieu pour les trespassez, l'ung du cousté du royaulme, l'autre de l'empire » ; Gabriel Dumas, « pour toutes ses récompenses, taxes et vaccations, d'avoir vacqué pour le faict de la santé ; Mathieu Olier, « coadjuteur des mandeurs de la ville, pour le nectoyement des cours de l'hostel commun ».

CC. 1207. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier ; 1 cahier, in-4°, 18 feuillets, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais de justice : honoraires de Me Claude de Rubys, procureur général de la ville ; Mes Jacques Filleul et Odoard Laurens, sr de la Sarra, « conseils et advocats de la ville » ; Claude Juge, « advocat au Parlement de Paris » ; Mathieu Thomé, procureur de la ville ; Pierre Grata, clerc à Lyon. — « Estat de compte de la despence, fraiz et mises faictes par Jacques Guilloteau, praticien ez courtz de Lyon, pour les affaires et procès menz et pendans en la séneschaulcée et siège présidial de Lion.... pour l'inthimation faicte par le sergent à Mercurin de Rovyllatz de comparoir devant le sr Larcher, pour veoir faire extraictz de l'ordonnance de monsieur le gouverneur sur l'aliénation des sommes appartenans aux huguenotz ; pour le louaige troys chevaulx, prins tant pour la crye trompette, que pour faire les cryes et proclamations par tous les carrefours de lad. ville, tant sur le faict des emprumptz, que pour l'assignation donnée à tous les imprimeurs et libraires, tant maistres que compaignons, à comparoir pour veoir procedder à l'exécution de certain arrest obtenu par mesd. srs conseillers contre lesd. imprimeurs ; pour exploictz faictz des exécutions contre plusieurs des propriétaires et leurs inquelins, demeurans sur les fossez Lanterne ; pour expédition d'une sentence donnée sur la démolition de la maison de Mathieu, Benoist et Jacques Sève, frères, pour la décoration du port et place Sainct Eloy ; pour intimation d'une requeste au sire Pierre Faure touchant la réédiffication du pont du Rosne ; pour saisies et exécutions contre les bouchers, trippiers, que aultres, qui doibvent plusieurs pensions ; pour un registre, portant ordonnance de faire la visite du pont du Rosne, pardevant monsieur maistre Nicolas de Langes, lieutenant général en lad. sénéchaussée par maistres et gens notables, contre Me Faure, sr de Chauffaulx, masson juré de la ville de Lyon ; pour ung sac à mectre les pièces pour mesd. srs conseillers contre maistre Jacques Jontry et Jacques Ponchon, presbtres en l'église de Lyon, prébendiers de la prébende et commission de messes fondées en l'église Saincte Croix de Lyon, soubs le vocable Sainct Laurens, par feu Monsr Le Viste, quand vivoit, président à Paris ; pour autre sac à mettre les pièces contre les frères Regnault et consortz de Sainct Marcelin, pays de Daulphiné ; contre Guillemette Fichet, veufve et héritière par bénéffice d'inventaire de feu Jacques Le Michel, quand vivoit fermier de l'entrée de deux solz, six deniers t. pour chacune botte de vin entrant en la ville de Lyon, demanderesse ; pour envoy d'ung homme à Ellins, vers Monsr de Rubys, porter une lettre, aux fins de le faire venir, pour s'apprester à playder en audience, tant contre Françoys Riquette, Monsr de Vourles, Monsr de Montjolly, la veufve feu Jacques Le Michel, que autres ; pour saisies et ajournemens des propriétaires des maisons circonvoysines de la place de Confort ; pour expédition du procès-verbal, faict sur la visite des mestiers et ouvrages en draps de soye ». — État des frais de Me Pierre Paulmier, « ayant charge des affaires de la ville à la suite de la court » ; payement de « Pierre Guillebert, sergent royal à Lyon et de six de ses compaignons, pour contraincte du sr Coulaud, receveur des deniers communs, par vingt foys, pour cause des deniers de l'équivallent de Viveroys, qui estoient deubt aux nations et intéressez » ; frais de voyage de Me Jacques Reboul, « clerc suyvant les finances, pour douze jours qu'il a vacqué pour estre allé en la ville du Puy, pour signiffier au fermier de l'équivallent les lettres patentes obtenues pour contraindre ledict fermier au payement de ce qu'il doibt pour la nouvelle rente assignée sur luy à cause du prest dernièrement faict au Roy de la somme de quarante mil livres » ; condamnation de la ville par « la court du Parlement de Paris, au procès contre les seigneurs de Chamaigneu ».

CC. 1208. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier ; 1 cahier, 8 feuillets, in-4°, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Déclaration des frais faictz pour messieurs les conseilliers eschevins de la ville de Lyon, par Pierre Paulmier, agent de leurs affaires en court », pour les privilèges de la ville, les équivalents et la traite des blés. — Radiation de Me Laurent Rubot, « conseiller du Roy en sa court de Parlement de Daulphiné, et de damoyselle Méraulde d'Avrilhac, sa femme », du rôle de la « subvention généralle levée sur les villes du royaulme pour le payement des reistres et des Suisses », pour laquelle il était déjà inscrit à

Grenoble. — Liquidation en faveur de « damoyzelle Yzabeau de la Bessée, vefve et tutrice des enfans et heretiers de feu Me Françoys Coulaud, en son vivant recepveur des deniers communs de la ville, tant des gaiges que taxes à luy faictes et exherez, jusques au jour de son décez, affin que par ce moyen elle peust faire dresser les comptes de lad. ville, qui estoient à rendre et dont elle estoit chargée ». — Payement à Me Pierre d'Apesteguy, « soliciteur général, commis au recouvrement des amendes de la souveraine court du Parlement de Paris, d'une amende de soixante livres parisis, en laquelle la ville avoit esté condempnée envers Sa Majesté, par arrest de lad. court, au procès contre Robert et Françoys du Pré, srs de Chamaignieu » ; d'une autre amende de 75 l. t. « en laquelle elle auroit esté condempnée envers le Roy par arrest de lad. court, au procès contre Mercurin de Rovillas ». — — Commandement à « sire Anthoine Vachery, marchant de la ville de Mende, et en sa personne, à tous autres rentiers et entremecteurs dud. équivalent, d'avoir à envoyer aux srs consulz et eschevins de Lyon, ou bien à Me Guyot de Masso, leur receveur, ou à Me Pierre Blache, leur commis, la somme dont ilz sont redevables, ou en bailler et fornir la main de gaiges jusques à icelle ». — « Coppie de saisie pour Gaspard de Saulians, escuyer, trésorier des salpestres pour le Roy, demeurant à Valance en Daulphiné, faite entre les mains du receveur des deniers communs contre Claude de Bourges, sr de Myons ». — Procès en la sénéchaussée de Lyon entre « Me François Ferroux, conseiller du Roy, et auditeur de la Chambre des Comptes au pais de Daulphiné, et George Ferroux, leur père », et la ville de Lyon, à raison du remboursement de partie du capital de la rente à eux due par le Consulat. — Envoi par « Monseigneur de Mandelot, conseillier du Roy, chevaillier de son ordre et lieutenant général en ladicte ville de Lyon de plusieurs explorateurs et messagiers secretz, en plusieurs et divers lieux, tant es armées de ceulx de la nouvelle religion estans en Daulphiné et à Genefve, et autres lieux hors le royaulme, pour entendre et sçavoir, si les levées de gens de guerre, qui sont faictes esd. pais, estoient pour entreprendre en ceste ville ». — Lettres d'affaires du chevalier de Sèvre à Guyot de Masso, de M. de Reviglionse à M. de la Garde de Masso, de Jehan Erard, à « M. de Masso, garde général du sel pour le Roi à Lyon, et receveur des deniers communs ; d'Étienne de Lœille à M. de la Garde de Masso.

CC. 1209. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier ; 2 cahiers, ensemble 14 feuillets, petit in-folio, papier.

1572-1573. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Extraict des actes et registres de la court de la police à Lyon » ; saisies, attribution d'amendes aux dénonciateurs ; impression des ordonnances de police par Michel Jove ; salaire de Claude Bory et Denis de la Rue, « archiers du prévost des mareschaulx, pour avoir amené et rendu prisonnières Andrée Dorlly et Claude Clément, et icelles ramenées devant la court de la police » ; attribution sur la demande de « Hugues Athiaud, advocat, et l'ung des quatorze bourgeois de la police », de dix l. t. sur l'amende de 100 l. t., « en laquelle Guillaume Grisard a esté condempné » ; payement à François Yzelet, « me charpentier juré dud. Lyon, par les mains de Me Guillaume Falaize, commis de Me Guyot de Masso, de 100 l. t. à luy ordonnées par MM. de lad. police, pour l'auditoire qu'il a faict pour eulx, de postz bois sappin, en l'hostel commun de lad. ville ». États des amendes prononcées par « Messieurs les juges commis et depputez, suivant l'édict du Roy, sur le faict de la poulice aud. Lyon ».

CC. 1210. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 21 feuillets, papier ; 4 cahiers in-12 ; 40 feuillets, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Sommation à « Loys Dargo, adjudicataire des fermes du barrage du Pont du Rhône et de la gabelle de la grand'ferme » d'avoir à fournir en cette qualité les cautions requises ; réduction consentie par le Consulat à Antoine Dumas sur le prix des fermes « de la boucherie et bestes vives, grand'ferme, et de la gabelle des huictiesme, dixiesme et vingtiesme ». — « Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la resve et fourayne, et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchize des quatre foyres et des quinze jours après, pour la franchize des Hallemens ». — « Parties et frais fourniz pour le faict de lad. resve et forayne, par Michel de Bruges, en papier, marques, encre, pinceaux, boys de chauffage, chandelles » ; de « Michel Jouve, marchant libraire, pour avoir faict imprimer les acquictz et certifficacions de lad. reve et fouraine ». — « Soubz arrantement du droict de l'équivallent du hault pays de Viveroys ». — « Estat des arréraiges deubz à Pierre Blache, comme ayant droict de sieur Jehan Baze, au lieu et ayant droict par décret de deux pensions

appertenant à feu Claude Bessonnet, sur les équivallens de Lionnoys, Mende et le Puy ». — Quittances données par « Simphorien Buatier, trésorier et receveur ordinaire de Lyon», en quatre quartiers, de la somme de 2500 l. t. due par la ville à cause de la reve cartulaire qu'elle tient du Roy ». — « Contreroolle tenu par Françoys Garin de la recepte faicte par Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, des deniers de la subvention demandée par le Roy sur les habitans de lad. ville pour l'année MVcLXXII, et ce, pour ce qu'il en reste à recouvrer jusques au XIIIe jour de febvrier MVcLXXIII; ensemble de ce qui reste à payer par lesd. habitans, à cause de ce qu'ilz auroient esté imposez et coctisez pour la contribution du payement de la solde des Suysses, pour la garde de Monseigneur le gouverneur et de lad. ville qui est à raison de cincq solz pour livre, de ce qu'ilz sont coctisez pour lad. subvention ». — Garbeaux des foires des Rois, de Pâques et d'Août 1573.

CC. 1211. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 133 pièces, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers assignés sur les aides et gabelles: « frère Françoys Furin, procureur du couvent Nostre Dame de Confort » ; Mathieu Vaillant; Richard Richard, « recteur de l'hospital Nostre Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon » ; « noble homme Benoist de la Porte, archer de la compaignie de monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté, à Lyon » ; Hugues Broquin, « escollier, estudiant de présent à Toulouse»; Françoys Ferruz, « conseiller du Roy, et me de ses comptes en Daulphiné » ; Pierre Bellon, « contrerolleur pour le Roy en sa doanne à Lyon, au nom et comme commissaire, estably par auctorité de justice, des biens de feu Anthoine Barnoud, en son vivant advocat es cours de Lyon » ; Barnabé de Cussonnet, « chanoyne de l'esglise collégialle de St Just, procureur et à ce nom de nobles Messieurs Mes Jehan et Pomponne de Bellièvre, conseillers du Roy en son Conseil privé » ; Jacquette Laurencin ; « frère Jehan Rozet, religieux et procureur du couvent de Nostre Dame de Confort » ; Mathieu et Léonard de Vauzelles, « enfans et héritiers de feu Monsr Me Mathieu de Vauzelles, lui vivant, conseiller du Roy, et son advocat au Parlement de Dombes, séneschaulcée et siège présidial de Lyon » ; « noble Artus Prunier, seigneur de St André, Agnieret et la Buyssière » ; Barthélemy du Socheys, et Catherine de la Gontière, sa veuve ; Nicolas de Langes, « lieutenant général en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon » ; « Alix Buatier, dame de St Marcel, veufve et héritière universelle de feu monsieur Me Eynimond Mullet » ; Hugues de Genevoys, « escuyer, sr du Buysson, conseiller du Roy, et visiteur général des gabelles » ; Jehan et François Ridadi, « viollier, frères, bourgoys et demeurans à Lyon, filz et héritiers universelz de feu Me Jehan Ridady, quant vivoit procureur es cours de Lyon » ; « dame Catherine de la Fey, vefve de feu noble Françoys du Puget, en son vivant docteur es droitez, conseillier du Roy de France, et bourgeois de Bourg » ; Guillot, « maistre des enffans clergeons de la livraison de St Nizier » ; Chappuis, « procureur de lad. esglize St Nizier » ; Benoist de Montconys, « tuteur et ad ce nom des héritiers feu Claude Raverye » ; Pierre Pinatel ; « damoiselle Catherine Gymbre, « vefve de feu Me Anthoine Barnod, en son vivant advocat es seneschaulcée et siège présidial de Lyon » ; Benoît de Rochefort, « chanoyne en l'esglise Sainct Nizier, à Lyon » ; « religieuse personne, Me Claude Mathieu, provincial de la compagnie de Jésus, au nom et comme jadiz recteur du coleige de Tournon » ; Me Arnauld Voysin, « recteur principal du colleige de Tournon » ; Claude Valleton, « ayant droict des héritiers Léonnard Strossy » ; Anne Gondelfiuger, « vefve de feu noble Humbert Faure » ; François de Rusinantz ; Jehan Martin, « dict la Martinière, commys à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu du Pont du Rosne » ; François Garnier, « sr des Garetz » ; André de la Chappelle, « comme tuteur des héritiers feu Me Jehan de la Chappelle » ; Loup de Poullein, « comme mary et conjoincte personne de Léonarde Vincent »; Fédéric Thomas, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu de Lyon » ; etc., etc.

CC. 1212. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier ; 1 cahier, in-4°, 18 feuillets, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais d'approvisionnement : « compte de l'achapt des bledz faict en Bourgoigne par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, en l'année MVcLXXIII, et de la despense faicte tant pour la voicture d'iceulx, que aultres fraiz, ensemble de la vente faicte desd. bledz pour subvenir à la pénurie qui estoit en lad. ville ; au Comptast de Venisse par Méraud de Fissonnas » ; frais d'envoi au Consulat de « trois cent trente-huict saches bled, dont il y a plusieurs marqueez à une S, apartenant à Monsr de Saint Sixte, lesquelles led. sr de St Sixt et le sr Mérault de Fissonnas sont demeurez d'accord, que là où led. bled ne seroit aggréable au Consulat, celui-ci le remeist es mains du sr Alexandre Polalhon » ; lettres de voiture de chargements de blé à destination du Consulat, réception desd. chargements.

— Payement de Claude Masnier, « pour avoir vacqué par l'espace de dix jours à la grenette pour empescher que les boulangiers et revandeurs n'achettent le blé en lad. Grenette ».

CC. 1213. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais de pose « par Loys Allioud, chappuys, de chassiz des fenestres du Consulat et autres de l'hostel commun », et fourniture de « papier et huyle » à cet effet. — Payement de « Françoys Benoist et Nicolas Bellon, affaneurs, pour avoir nectoyé les privez et latrines de l'hostel commun ». — « Roulle des recouvreurs et maneuvre et charretier qui ont travallé aux cour de garde de la pourte Neuxve en la gran bouchery dever le pour Neux », à raison de 12 et 10 s. par journée d'ouvrier, et de 8 s. par journée de « maneuvre ». — « Rolle des journées de masson et manouvres, qui ont faict la muraille des privez de la maison de la ville, et bouché deux portes et une fenestre de la maison brullée, joignant l'estable de lad. maison de ville », aux mêmes prix que ci-dessus. — Payement aux « prieur et religieulx du couvent des Jacobins, de la pension à eux due, à cause de la place estant au devant de l'esglise de Confort ». — Quittance donnée au Consulat par « François Gaifier, religieulx et procureur de révérend père en Dieu, Mr Vespasien Gribaldi, archevesque et comte de Vienne, abbé de l'abbaye d'Esnay », des 10 l. t. « d'arreraiges de la pension deue aud. seigneur abbé d'Esnay, sur la place située au jeu de paulme aud. Esnay. » — Mandats et quittances des pensions dues par le Consulat à Marguerite de Villars, « vefve de feu Pierre Roy » ; Catherine Bussillet ; « noble Françoys de Guerrier, sr de Combellande, et gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy » ; Monsr Me André Amyot, « custode de Saincte Croix, pour récompense des bancz qu'ilz avoient en la vieille boucherie de Sainct Nizier, qui fut desmolye, pour la remectre aillieurs ». — « Fraictz faictz pour la boucherie de la Fleur de Lys, rue de Bourneuf, tant pour parfayre le puys, qui c'est trouvé dans la court dud. lieu de la Fleurdelys, que pour acoustrer les deux privez, et faict le pertuys, et plomber des angons des trois portes qui y ont esté mises à neuf. » — « Payement de Claude Yzelet et Jehan de Brussy, mes charpentiers, pour l'estempaige par eulx faict aux bouticques de la tripperie d'icelle ville, estans le long du fleuve du Rosne, la muraille desquelles a esté naguières ruynée par l'inondation du fleuve ». — Poursuites de Geoffroy Gallian, au nom de la ville, « pour faire payer tant les locataires des bancz de la grand'boucherie et tripperie, que aultres fermiers et redebvables de la dicte ville ». — Remise de son loyer, à « Loys Fusier, trippier, locataire d'une des bouticques de la tripperie, actendu la ruyne et submersion dernierement advenue en lad. tripperie, par l'impétuosité du fleuve du Rosne ». — « Sentence obtenue par Messieurs de Chamaignieu contre nobles les consulz et eschevins de la ville de Lyon pour les bouchiers de la Lanterne ». — Frais de poursuite « contre les bouchiers et trippiers de la grand' boucherie », en payement des louages de leurs bouticques.

CC. 1214. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier ; 1 cahier in-4°, 14 feuillets, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Depesche, frais et payement des postes d'ung corrier envoyé exprès jusques à Molins par devers Monsr le cardinal Alexandrini, lors légat du pape, revenant de la court, pour entendre et sçavoir le jour de son arrivée en lad. ville, affin de luy preste et préparée l'entrée en lad. ville, qui avoit esté ordonné et commandé par le Roy estre faicte aud. sr et légat comme à la propre personne de Sa Majesté ». — Payement de 25 l. t. à « Monsr Me Chalon, docteur, pour avoir faict l'oraison doctoralle ». — « Parties de torches deues aux héritiers feu Claude de Vienne ». — « Parties deues par messieurs de l'hostel de ville à Simon Gault, marchant papetier, pour ancre, papier, peau superréale pour fere le sindicat, peau fromsine, livres bastards, à luy prins ». — « Confictures acheptées à Denis Bourellier, marchant espicier, pour la collation faicte à l'hostel commun, à monseigneur le prince de Genevey, le lendemain de Sainct Jehan dernier (1573), que les feuz de joye et allégresse furent allumez par luy, pour l'élection du la personne de monseigneur frère du Roy au royaulme de Poloigne » ; autres « confictures offertes à Monsr de Belièvre, conseiller du Roy en son Conseil privé ». — Payement à « Me Laurent Rabot, conseillier du Roy, en sa court de Parlement de Grenoble, du louaige de la maison que ient monseigneur le gouverneur ». — Payement à Me Fédéric Thomas de la « despence de bouche faicte par aulcuns des srs consulz, qui ont vacqué, durant vingt jours, à procéder à la vision et closture des comptes de l'hostel-Dieu du Pont du Rosne ».— Gratification de 100 écus soleil, accordée par le Consulat, « au doyen de Beaujeu, Mr Guillaume Paradin, historigraffe, pour en partie recognoistre le labeur dud. sr doyen, et le récompenser de ses mérites, à cause de l'histoire de Lyon qu'il a rédigé par escript, et faict imprimer, actendu qu'il touche principallement au corps commun » ; — « de 20 écus soleil à Me Thomas..... secrétaire, de monsieur l'ambassadeur Belièvre » ; louage à « sr Jehan Baptiste Bartholomey, d'une

cave que monsr le gouverneur tient en sa maison » ; — achat au prix de 334 l. t. à sr François Scarron, marchant dud. Lion, de douze aulnes veloux noir de Gennes, douze aulnes taffetas noir, douze aulnes damas noir et douze aulnes satin noir, pour faire présent à monsr de Biragues, garde des seaulx de France »; et à « noble Pierre Scarron, de confitures offertes à monsieur le cardinal de Lorraine, légat de Sa Sainctetté, faisant son entrée en lad. ville, au mois de novembre dernier passé » (1572). — Frais de correspondance de Mes Juge et Paulmier, « depputez de la ville, estans en court » ; port « de certains édictz et réglementz faictz par les commissaires de la polliee à Paris »; payement d' « ung certain tesmoing, qui auroit mesuré le bled, vendu par Benoist Perrin, à certains marchans de Languedoc, lequel bled avoit esté arresté en ceste ville » ; « des gaigne deniers qui ont porté six torches aux enterrementz de sr Anthoine Regnault, sr de Champagnyeu, du filz de monsr de Combellande, de la femme de Monsr Ballon, l'ung des consulz, de sr Guilliaume Regnault, de monsr le recеveur Coulaud » ; — de « Me Anthoine Noyer, pour avoir faict troys coppies de comptes abrégez de monsr Françoys Coulaud, pour produyre en instance que la ville a pendentes par devant Mr des Arches » ; — « d'ung baptellier qui auroit passé la Saosne les srs eschevins, sortans du bureau de l'hostel Dieu, pour aller parler à monseigneur le gouverneur » ; — « achept d'une corde chanvre et chaine de fert pour mectre en icelle, pour servir au puys de l'hostel commun » ; payement de Claude Moton, « pour avoir nectoyé autour de l'hostel commung, grande et petite court, que salles, chambres et degrez » ; — « des gaignedenyers qui ont apportez demye douzaine de grandz fromaiges, despuys la citadelle jusques à l'hostel commun ; qui ont porté douze grandz torches, à une procession generalle, faicte le dymenche XXIIII septembre » ; « contraincte de Francoys Pérouze dict Bigorne, pour le reste de son louage du broteau » ; — « de deux baptelliers, qui auroient monté par eau les srs eschevins jusques au lieu de Pierre Size, lesquelz alloient actendre monsr le mareschal Danville, qui venoit de court en ceste ville, pour en après s'en aller au pays bas » ; — « de Mathieu Oullier, coadjuteur des mandeurs, pour estre allé quérir monsieur de Combellande, à sa grange appellée *à Roy* et Monsieur Platel, en la sienne, où lesd. sieurs estoient, et pour ung desjeuner, faict en la maison dud. sieur de Combellande » ; louage de deux chevaux, pour Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs ordinaires du Consulat ; « pour accompaigner messieurs, avec leurs robbes et manches, à l'entrée de monsieur le cardinal Ursin, légat de Sa Saincteté, que l'acompaigner aussi à son despartement de cested. ville pour s'en aller en court » ; — « achept de plomb, pour plomber les vourvelles et angons, à la chambre haulte de l'hostel commun ; de deux cachetz, où sont affigez les armoyries de lad. ville, ung grand et ung petit, pour cacheter les lettres de lad. ville » ; d'une clochette ; « de deux mochettes fert, servans à mocher les chandelles » ; — payement à « Martial de Bargues, me enlumyneur, de cinq l. t., pour la facture et enlumynaire du scindicat » ; louage pour Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs, de « deux chevaulx, pour acompaigner messieurs qui alloient au devant de monsr le cardinal de Guyse » ; — « voyage faict par Pierre Blache en Daulphiné, vers Messieurs de Mures et de Glerans, à cette fin que en leur distraict et serries, qu'ilz n'empeschassent le passage des bledz venans du pais de Daulphiné en ceste ville » ; frais de contrainte.

CC. 1215. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier.

1572-1573. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Attribution par le Consulat du legs de Licieulx à Andrée Riche, « aagée de vingt ans, fille de feu Françoys Riche et de Magdeleyne Anthoine » ; et à Claudine Dombein, fille de Grosjehan, et de Claudine Saddo.

CC. 1216. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — « Compte deuxiesme de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte et despence par luy faicte des deniers patrimoniaulx, et propre domaine de la ville, pour une année commençant le premier octobre MVcLXXIII, et finissant le dernier septembre ensuivant MVcLXXIIII ». — Recettes : garbeau de l'épicerie, impositions, aides et gabelles ; « resve cartullaire et imposition forayne ; » cens, servis, pensions et louages ; boucherie Lanterne ; « places mises en piez depuis la rivière de Saosne, le portail Chenavier, tirant le long des murailles de lad. ville par dehors à la boucherie Lanterne ; et depuis lad. boucherie jusques sur les vieulx fossez » ; legs de Licieulx ; « recepte des fabriciens de Sainct Nizier, provenant des louaiges des estaulx le long des murailles de St Nizier, pour le payement de l'exécuteur de la haulte justice » ; recette de 6,000 l. t. « prinse sur les deniers de l'assignation de quarante-cinq mil livres, octroiée par le Roy, sur ses doannes aud. Lyon » ; de 1646 l. 16 s. t. que la ville a à avoir sur les six deniers pour livre ». — Dépenses : V. les Pièces justificatives CC. 1222 et suivantes.

CC. 1217. — (Registre.) — In-4°, 60 feuillets, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Double du registre précédent.

CC. 1218. (Registre.) — 58 feuillets, in-4°, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — « Compte deuxiesme de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroyz de la ville de Lyon, des recepte et despence par luy faicte à cause des deniers, dons et octroiz de la ville de Lyon, à cause des fermes du barrage du Pont du Rosne, du dixiesme du vin, des quatre espèces, qui sont : l'entrée des camelotz, la petite entrée du vin, l'entrée du poids des farines et l'entrée de l'espicerie et celle du fil d'or et d'argent, que à à cause des deniers revenans bons du paiement de Messieurs du Siège présidial de Lyon, et ce, pour une année commenceant le premier jour d'octobre MVcLXXIII, et finissant le dernier jour de décembre MVcLXXIIII ensuivant, ce présent compte rendu à court par ledict de Masso en personne et Me Denis Demarque, son procureur, suffisamment fondé de lettres de procuration ». — Recettes : celles qui sont énumérées dans le titre ci-dessus. — Dépenses : frais de voyage d'André Mornier, « esleu en l'eslection de Lyonnois » ; de « monsieur Saiges, secrétaire du Roy : des secrétaires Mère et Blanquet ; de « srs Paulmier, Anthoine de Masso, advocat à Lyon ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat, par ordonnance, tant en court, Bourgongne, que aultres lieulx » ; gages d'officiers et d'employés du Consulat ; frais d'écritures ; d'inventaire des archives, de procédure ; santé publique ; prix des jeux de l'arquebuse ; gages des commis de la Grenette ; travaux publics ; frais du loyer « de la maison et logis de monsieur le gouverneur » ; des pensions des grandes places pour la décoration de la ville ; « entretènement des régens et célébration d'une messe, qui se dict chacun jour en l'église du Saint-Espriet du Pont du Rosne ; fourniture de boys, charbon, chandelles et autres choses nécessaires pour l'entretènement du corps de garde de lad. ville ; dons, rabaiz et modérations ».

CC. 1219. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1573-1574. — Comptabilité. — « Deniers de subvention levez sur les habitans de la ville de Lion es années MVcLXXIII et LXIIII, pour contribution de Suisses en garnison aud. Lion, et don gratuit pour le voiage du roy de Pologne. » — Recettes : versement fait de lad. contribution par les contribuables suivants : Jehan Labri, violon ; « noble Nycollas Henry, sr de Cremyeu » ; Me Humbert Gravier, greffier de la Conservation ; Martin de Malignes, « orfebvre », « noble Claude Pilla, sr du Gayet » ; Jehan Chionaci, « dict Clarissimo » ; Monsieur de Montmartin ; Monsieur du Palais ; Monsieur Baigliony ; Pierre Pevat, « orfebvre » ; Jehan Sullilac, « orfebvre » ; Me Gabriel Megret, « notaire royal » ; Christofle Neytard, allemand ; Me Odard Pyard, « notaire roial » ; Guillaume Le Riche, florentin ; Jehan Pierre, « orfebvre » ; Me Jehan Charles, « esleu de Lyonnois » ; « monsieur de Sainct Hiriguy » ; Me François Soleil, « notaire roial » ; Christofle Le Courle, « orfebvre » ; Paule de Magro, « milanois » ; « sire Laurens Cappon, sr d'Ambérieu, florentin » ; — « monsieur l'esleu Cadier et sa femme » ; — « Madame la prévoste Caille » ; — « Monsieur le trésorier de Laube » ; Jehan-Baptiste Dadiaceto ; » noble Jehan Baronnat, « sr de Beauregard » ; — « monsieur l'enquesteur Virieu » ; etc., etc. — Dépenses : versement des deniers recueillis entre les mains d' « Anthoine de la Porte et de Me Pierre Gaudart, conseillers du Roy et recepveurs généraulx de ses finances en la charge et généralité establye à Lyon, et François de la Gorse, conseiller du Roy et trésorier de l'extraordinaire de ses guerres » ; frais de « nourriture, sallaires et entretenement de douze soldatz, qui auroient esté baillez ausdictz consulz par Monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy audict Lyon, pour les faire aller avec les commis à la levée des deniers de la présente recepte, et iceulx mectre en garnison aux maisons de ceulx qui seroient reffusans au paiement des sommes de deniers, esquelz ilz auroient esté cottisez pour leur part de lad. subvention » ; frais de recouvrement de lad. subvention ; gages et salaires des personnes y employées.

CC. 1220. (Registre.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives de la comptabilité de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Lettres patentes de Henri III en date de Lyon, le....... 1574, « par lesquelles led. sr a quicté et remis aux habitans de la ville de Lyon, les sommes qu'ils pouvoient debvoyr de la subvention des années mil cinq cens soixante-douze, soixante-treize et soixante-quatorze, moyennant la somme de trente mil livres tournois de don à luy faict par lesd. habitants ». — « Compte des recepte et despense de lad. somme. — Recettes : versements faits par les cotisés : « les trésorier et général Camus ; Messieurs Groslier père et filz ; Messieurs l'esleu Mornieu ; de Grymo ; de Sainct-Joyre, « l'esleu Daveyne » ; de la Chappelle ; le greffier Vallentin ;

Me Claude Marchant; « contrerolleur »; etc, etc: assignation faite par le Roi à la ville de 45000 l. t. à prendre sur la ferme de la douane; — Dépenses: versement fait à « Me Claude Garrault, conseiller du Roy et trésorier de son Espargne »; frais de recouvrement et contrainte; deniers pris pris à change; gages du receveur; deniers rendus et non reçus.

CC. 1221. (Registre.) — Petit in-folio, 16 feuillets, parchemin.

1574.—Comptabilité.—« Compte particullier de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroys, et toutes autres debtes appartenans à l'hostel commung de ladicte ville de Lyon, des recepte et despence par luy faicte en l'année commenceant le premier jour de janvier mil cinq cens soixante-quatorze et finissant le dernier jour de décembre ensuivant oudict an, de la somme de unze mil huict cens quatre-vingtz-quatre livres dix solz tournois, ordonnée estre levée par forme d'emprumpt, de plusieurs bourgeois et notables de lad. ville de Lyon pour la solde et entretenement de deux cens hommes de guerre à pied françois, levez et entretenuz dans ladicte ville; ensemble pour fournir à plusieurs fraiz extraordinaires qu'il a convenu faire pour la tuition et conservation d'icelle ville, que pour les munitions de pouldres, cordaige pour l'artillerie, et conduicte d'icelle au siège et prévosté du chasteau de Perault et pour le paiement des compaignies de gens de guerre mentionnez en la despence de ce présent compte, rendu à court par led. de Masso, en personne, et Me Denis de Marque, son procureur, fondé de lettres de procuration, rendues sur led. compte dudict de Masso..... » — Recettes: versements faits par les personnes suivantes: « Messieurs Me Anthoine Grollier, conseiller du Roy et général de ses finances en Daulphiné; Me Anthoine Camuz, conseiller du Roy, et général de ses finances en la charge et géneralité de Lyonnois; Mr Jehan Genevoys, visiteur des gabelles à seel » *(sic)*; Me André de Mornieu; Me Hugues Vallentin, « greffier des esleuz; l'esleu Me Jacques Daveyne; Me Benoist Vallentin, chastellain de Veize »; etc., etc. — Dépenses: payement des « cappitaines Fenonil, la Piamante, de la Rize, de Marcelle et de leurs hommes, « levez pour le service du Roy, et pour la réduction du chasteau de Peyrault en Vivaraiz; de plusieurs harquebuziers qui auroient esté emploiez à faire garde en ladicte ville et portes d'icelle, que de plusieurs sommes de deniers, mises ez mains de Monseigneur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy audict Lyon »; payement de « noble Anthoine Guillien de Salla, cappitaine de lad. ville, de Monsieur Devetz, secrétaire dud. sr de Mandelot; du cappitaine Claude Buyer, enseigne des harquebuziers; Estienne Carel, cordier, pour plusieurs cordaiges, fourniz pour la conduicte de l'artillerie menée au camp et siège dud. chasteau de Perraut; d'André Marcel, manillier de Sainct Nizier, pour sonner, chacun seoir, la grosse cloche de Sainct Nizier, pour la retraicte des personnes estans aux champs; d'Ollier Perrin, pour un batteau de luy achepté par les consulz et eschevins, pour estre employé sur le Rosne, au lieu ordonné par Monseigneur de Mandelot, pour y faire la garde, chascune nuict, pour assurer passage dudict Rosne; de Claude Guide, pour avoir fourni du bois, charbon, mottes et chandelles pour les corps de garde de lad. ville; de Jehan Trichet, baptellier, pour avoir mené l'artillerie et plusieurs munitions de guerre depuis ladicte ville de Lyon, jusques aud. chasteau de Peyrault; de quelques hardes perdues, qui auroient esté distribuées à plusieurs soldartz; d'hostes que pour la nourriture d'aucuns d'iceulx, que de la distribution qui auroit esté faicte à certain nombre de soldatz, qui auroient esté envoyez à Chasteauneuf, Rive de Ger, que autres places dudict pays de Lyonnois, lesquelz n'auroient esté enrollez aux compagnies ci-dessus mentionnées; de Barthélemy de la Paulme, mareschal des logis de lad. ville, pour ses gaiges; de Mathieu Bienaymé, baptellier, pour avoir passé et repassé, par plusieurs foys, sur le fleuve du Rosne, plusieurs ouvriers, qui ont travaillé au corps de garde dressé sur led. fleuve; du messagier de lad. ville pour ung voiage par luy faict par commandement des consulz et eschevins, jusques en la ville de Tain en Vivaraiz, porter lettres à Mr de Saint Vidal, pour les affaires de guerre; de certain personnage ordonné pour avoir esté envoyé exprès par Messieurs les consulz et eschevins de ladicte ville, jusques au pays de Bresse, tirant sur le pais de Mascon, pour sçavoir et entendre le chemin, que auroient tenu certaines trouppes venans de Genefve, au nombre de quatre ou cinq cens hommes, tant à pied que à cheval, qui auroient passé à Nantua, prenans leur chemin du costé du païs de Bresse, et ce, pour plus facillement obvier aux surprinses et intelligences, qui se pourroient faire sur lad. ville »; frais de contrainte contre les cotisés; fournitures faites par Mr Jacques Laurens, « voyer de lad. ville de Lyon, pour les réparations tant du corps de garde, boullevertz d'Esney, pont de boys du Rosne, que autres fortiffications »; de Gabriel Dumas, pour les avances par lui faites, « tant aux massons, faiseurs de gazons, facines et marielles pour le rabillage et réparations des boullevertz de terre, estans près l'abbaye d'Esnay »; de Symon de Vaulx, me serrurier, « pour les ouvrages de serrures, tours, portes, barrières, et corps de garde de la ville »; de Jehan Roussy, me charpentier, « pour les ouvraiges de charpenterye par luy faict et fourniz ez barrières de la porte neufve Sainct Vincent, corps de garde du boulevert Nostre-Dame, etc. »; de Claude Yzellet, me charpentier, pour réparations des barrières, portes, et

corps de garde » ; gages du comptable ; deniers rendus et non reçus.

CC. 1222. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers et employés du Consulat : de Claude Platet, André Mornieu, « esleu de Lyonnois » ; Claude Valleton ; André de la Chappelle ; Guyot de Masso, conseillers ; Jehan Ravot, secrétaire du Consulat ; Claude de Rubys, procureur général de la ville ; François Garin, « commis à tenir le contrerolle de la recepte et despense des deniers communs » ; Odoard Laurens, s^r de la Sarra », advocat et conseil de la ville » ; Pierre Paulmier, « agent des affaires de la ville à la suitte de la cour » ; Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs du Consulat, et Mathieu Olier, leur coadjuteur ; Pierre Vendu et Jehan Venda, « son filz, cousturiers à Lyon, commis à crier pour les trespassez, à heure de mynuyt, tous les jours de lundiz et festes des trespassez : l'un du costé du royaulme, l'autre de l'Empire » ; Claude Saltier, « exécuteur de la haulte justice » ; Claude Byanier, « dict le sergent Ravel, commis par messieurs les eschevins à se prendre garde à la porte St Just, à ceulx qui entrent et sortent par lad. porte ».

CC. 1223. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la resve et fourayne et contrerolle, aussi des marqueurs, et autres officiers servans durant la franchize des quatre foyres, et des quinze jours après pour la franchize des Hallemens ». — Payement de Michel Jove, « marchant libraire », pour avoir faict imprimer les acquitz et certiffications servans à la resve et foraine, « de Michel de Bruges, commis à la recepte de lad. resve, tant pour ses gaiges, que pour pinceaulx, encre, marques pour marquer les balles, papier, groz boys, fagotz et chandelles » ; fourniture faite par Symon Gault, » marchant papetier, d'encre, papier, peau fromsine et superréale, parchemin raturé ». — Payement en quatre quartiers à « Simphorien Buatier, trésorier et receveur ordinaire de Lyon », par Guyot de Masso, receveur des deniers communs de lad. ville, de la somme de 2500 l. t. due au Roi par les conseillers, « à cause de la reve cartulaire qu'ilz tiennent de luy ». — Sursis accordé par le Consulat à « noble Jacques de Grymod, fermier du broteau du pont du Rosne », à raison de sadite ferme, « actendu qu'il n'y est entré que au moys de may de l'année MV^cLXXII, n'estant par ce moyen tenu au payement de toute l'année, joinct que, auparavant sond. bail, le broteau et herbe du pré auroit esté mangé et gasté par le bestail de ceulx de la Guillotière, et que l'année passée, estant le Rosne gellé, le peuple de la ville passoit au broteau sur la glasse, où ilz commençoient à faire ung grand dégast, y couppant les sauges et peuplys, et pour obvier à plus grand dommage et dégast, icelluy s^r de Grymo, du commandement desd. s^rs consulz y commist et employa quatre archers de robbe courte, et quatre autres de chevalier d[u] guet » ; — « rabaiz et modération de 200 l. t. », accordé[s] par le Consulat à Bernard Parent, caution de « feu Jehan Jacquemard, en son vivant fermier de la revenderie pour deux années », décédé insolvable, seulement après trois ou quatre mois de jouissance, estant filz de famille, et encores ayant le père d'icelluy Jacquemard spoillié son hoyrie ; et oultre ce, n'a esté lad. ferme de la valleur accoustumée, tant à l'occasion des guerres par le moyen desquelles les passages ont esté cloz, ne pouvans les marchans et marchandises arriver en ceste ville, comme ilz avoient accoustumé, comme aussy la stérilité et gellée de l'année passée » ; — « rabaiz et modération », accordés pour ces derniers motifs à « [f]e Nicolas Bastiaz, fermier du barraige du pont du Rosne ». — Payement sur les deniers de la douane à « messire Guillaume de Gadaigne, s^r de Bothéon, chevaillier de l'ordre du Roy, et gentilhomme ordinaire de sa Chambre, tant pour luy, que le s^r de Beauregard, son frère, de 1058 l. 5 s. 8 d. t. à eulx deues par la ville, pour les arréraiges des rentes et pensions à eulx appartenans, imposée sur les équivallens de Fourestz, Beaujolloys et Vivaraiz ». — Garbeaux des foires de Toussaint 1573, des Rois, de Pâques et d'Août 1574. — Commandements faits au Consulat, au nom d'Anne Gondelfingel ; à Léonard Primas, au nom de Marie Teste, « vefve de feu François Primas », et de Marie Primas sa fille ; de Jacques Giouty, « marchant libraire, à Claude Mathieu, recteur du colège de Tournon, pour vente et délivrance de marchandise de livres, pour la fourniture et service dud. coulliège » ; payement de « Bénigne Le Courtois, huissier des eaulx et fourestz, en la cour de Parlement à Paris, pour avoir esté à Grenoble, adjourner Me Françoys de Bourges, demeurant aud. Grenoble, en vertu des lettres royaulx, obtenues par le Consulat pour la rescision du contract passé de la maison de ville ». — Lettre de « Claude de Larche, dame Falèze », à « Monsieur de Masso, garde général du sel et recepveur des deniers commungs, dous et octroys de la ville de Lyon, » pour lui recommander son fils.

CC. 1224. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1572-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais « pour le faict de la police establie en l'hostel commung de la ville de Lyon » ; achat par « honnorable homme Anthoyne Scarron, bourgeoys de Lyon, d'une tapisserie et de l'effigie d'un crucifflx pour la decoration de l'auditoyre de la police » ; payement de Claude Malliot, « pour avoir faict trois aspes, pour le banc de la police ; de Jehan Bénieu, me menissier, pour avoir assemblé les bans, fourny de boys neuf, et avoir faict plusieurs pièces pour la police » ; payement de 4 l. t. à « Michel Josve, me imprimeur, pour avoir fourni d'ordonnances » ; fourniture de balances par Buatier ; payement de Mathieu Olier, coadjuteur des mandeurs ordinaires du Consulat, pour avoir « nectoyé l'auditoire de la police » ; vacations de Me Jehan Croppet, « greffier en la séneschaulcée de Lyon et de la police » ; de Jacques Brollier, Jehan Durand, sergent Vincent, employés au recouvrement desd. amendes ; liquidation par Me Jhérosme de Chastillon, président au siège présidial, George Grollier, conseillier, Françoys Grolier, secrétaire, des amendes reçues par noble Guyot de Masso, ou son commis Me Pierre Faleyse » ; sentence desdits commissaires, condamnant Nycolas Tixier à rendre et restituer à Jehan Bourguignon et Jehan Panisset, les deniers provenuz de la vente de seze bichetz et demy froment » ; autre sentence, condamnant Mathieu Mathelin, « bolengier, pour avoir achepté au devant sa boutieque troys bichetz bled froment que ung cotault amenoit vendre au lieu de la Grenette, en quoy faisant ledict Mathelin auroit grandement contrevenu aux ordonnances de police » ; autre sentence, condamnant « Anthoine Gardon, tavernier, demeurant à Lyon, rue Sainct Pol », pour avoir vendu son vin autrement qu'à pot, comme il lui était enjoint de le faire, à un nommé Cortebotte, et en avoir déclaré une quantité moindre que celle qu'il avait dans sa cave ; attribution à Vincent et La Garde, comme dénonciateurs, de partie de l'amende infligée à Paillerin et Bourguignon, à Denys Du Claux, clerc, demeurant à Lyon, de partie de certaines amendes, pour le même motif ; allocations accordées sur le produit desd. amendes, aux Carmes, aux religieux de l'Observance, aux Cordeliers de Saint Bonaventure, aux Augustins, aux Minimes.

CC. 1225. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais de construction d'un « bapteau dressé et préparé par le commandement du Consulat à la venue du Roy, pour luy donner plaisir sur la rivière de Saosne, à son arrivée de Poloigne ». — « Parties fournies par Jehan Paroys, marchant à Lyon, pour quarante-cinq aulnes de toille cirée, à dix s. t. l'aulne, pour couvrir le bapteau du roy ; par Claude Valet dict Beauregard, riveyran et batellier à Lion, pour ung batteau fourny et livré pour faire l'édiffice sur icelluy ; par la vefve de feu me Jehan Berson, serrurier ; par me Pierre Atier, me painetre, pour quatre vazes dorez et azurez mis aux quatre coings du bapteau du Roy ; par François Scarron, pour neuf pièces bougran pour le ciel du basteau ; par sire Anthoine Humbellot de Langres, pour trois douzaines et sept linceulx pour faire les tours et tourt du basteau ; par Claude Henry tornier, à Lyon, pour huit douzaines balustres pour ledict basteau ; par Loys Bas, capitaine des chaynes sur la rivière de ceste ville, et autres batelliers pour avoir promené le roy sur l'eau ; par me Pierre Cruche, me ingénieur, pour avoir fourny toutes les couleurs nécessaires à la peinture dud. bateau ; par Laurens Bonnier, lenternier, pour avoir couvert de fert blanc la lanterne dud. basteau ; par Nicolas, me peinctre, pour la peinture et les journées de Jehan Perressin, Anthoine Carra, Jehan le Vin, Jehan Morillard, François Jeunecœur, Barthélemy de la Rivière, Jehan Bastard, Petit Jehan, Noël Devida, Charles du Cresne, mes peinctres ; Jerosme Durand ; François Magnon ; Crespin Duverney ; Jacques Quatelle ; Guillaume Moula ; Michel Michellon ; Estienne Gorian ; Anthoine Ranquet ; Mathieu Chèvre, Bastien Morillard, Jacques Bayonne, Guillaume Morellet, compagnons, Estienne Parpinan, apprentif ; parties de Claude Blein, vendeur de poustz, pour poustz et cloux ; de Françoys et Claude Yzellet, mes charpentiers, pour sommiers, trabs, bigues et autres choses ; de dame Varambier, fondeur ; de Nycolas Fonteyne, me forgeur, pour cinq arbres pour les roues, huict sercles, six potances pour soustenir la roue, neuf signolles, pour allonger les cinq estriez, pour quatre arbres de fert à double, pour allonger les roues, virolles et clavettes ». — Assignation sur Ludovico Dadiaceto, fermier des douanes du roy, de 231 l. t. dues à Nicolas Alossure, « pour quatre pièces vin de Montélimard, tenans seize asnées et demy, à raison de quatorze l. l'asnée » ; de 64 l. t. dues à dame Jane Frédix, « pour ung grand poinsson vin tenant quatre anées, et de 101 l. 5 s. t. ; pour deux poinssons vin blanc, tenans six asnées, ung barral et demy, deues à Jehan Péraud,

pour donner et présenter à aulcuns s^rs de la suicte de la court; de 71 l. 12 s. t. deues à Gabriel le Vefve, hoste de la Teste Noyre, pour deux poinsons vin estrangier pour donner à M. de Saint Bonnet ». — Envoi d'un « messagier, jusques à Vienne et Grenoble, pour porter lettres aux consulz, eschevins desd. villes avec advertissement de la mort du feu roy Charles, affin de continuer l'obéissance deue au roy de Poulogne, son légitime successeur à la coronne de France » ; — avance faite par « noble Anthoine Guillen de Sala, cappitaine de la ville, de la soulde des arquebusiers de lad. ville qui ont vacqué à la garde d'icelle, durant l'absence de monseigneur le gouverneur et qu'il a demeuré en court ». — « Estat de recepte et despence des deniers levez dans la ville de Lyon par forme d'emprunt, suyvant les rolles baillez par monseigneur de Mandellot, s^r de Passy, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général pour sa Majesté au pays de Lyonnois, Forestz et Beaujolloys, pour la soulde et entretènement de deux cens hommes de guerre à pied françoys, levez et entretenuz dans lad. ville pour la tuition et conservation d'icelle, ensemble pour fournir à plusieurs fraiz qu'il convient faire extraordinairement pour la deffence d'icelle ». — Payement à Claude Yzellet, « tant des réparations et œuvre de charpenterie qu'il a faictes au basteau du roy que aultres charpenteries et réparacions faictes autour de la closture de lad. ville ».

CC. 1226. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Partyes des fraictz faictz et fornys par Guyot de Masso, tant le jour St Thomas XXIe décembre MV^cLXXIII, jour de eslection des six nouveaulx consulz eschevins de ladicte ville que de dimenche auparavant à la nomination d'iceulx; de Marcial de Bargues, enlumyneur, habitant à Lyon, pour la facture et enlumineure de la lettre du scindicat ; de monsieur m^e Anthoine Marnas, docteur, pour avoir faict l'oraison doctoralle » ; frais de voyage de « Monsieur de Rubis, procureur général de la ville, envoyé en Poloigne par le Consulat, après la mort du feu roy Charles, pour assurer sa majesté de la fidélité et obéissance que lad. ville lui doibt ». — « Parties d'ouvraiges faictz par Nicolas Durand pour messieurs les conseilliers de la ville de Lyon, par leur commandement, et de M. du Clou, dans l'enseigne de la ville et dans la croix blanche d'icelle, où ont esté faictes les armoyries de lad. ville, dorées et argentées avec la devise et certaines lettres avec le feston autour d'icelles ; de sept grandz escussons desd. armoyries en groz carthons renforsez pour les obsèques de feu monseigneur l'archevesque ; pour avoir raffrechy de coleur et blanchy aultres vieilles armoyries pour estre d'une mesme parure avec lesd. neufves et pour y avoir apposé de rubans de chevelyères ». — Frais des réparations du Chemin Neuf. — Réfection des « chassiz de l'hostel commun », et fourniture à cet effet par « Loys Allioud, chassetier, de papier, huylle et autres choses nécessaires ». — Payement à « François Chaignon, m^e masson et Jehan Matron, lanternyer, pour les ouvraiges de massonnerie, pierre et fert blanc par eulx faictz et fourniz en ung aigudier, qu'ilz ont faict en l'une des chambres de l'hostel commung ». — Parties fornyes par Jehan Matron, lenternyer à Lyon, par messieurs de la ville « es maisons et boutiecques de la grant boucherie neufve ». — « Roulle des recouvreur et maneuvre et charretier, qui ont travallé en la gran bouchery pour avoir recouvry le cartier du millieu et le couver dever la ville et accouttré les fanttes de l'aultre coutté ». — Pensions dues à Marguerite de Villars, aux custodes de Sainte Croix, à François de Guerrier, « sieur de Combelande, chevallier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa Chambre ».

CC. 1227. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 88 pièces, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Mandats et quittances des rentiers assignés sur les aides et gabelles de la ville : « Anthoine Dechez, mary et conjoincte personne de damoyselle Catherine de Rossy » ; Vincent Gaillard, « procureur du colleige de Tournon, et Arnauld Voisin, recteur dud. collége » ; — « noble Pierre de Sanneton, s^r de la Serve » ; — damoyselle Anne Godelfinger, vefve de feu noble Humbert Faure, en son vivant seigneur de la maison forte de Thézé ; — Benoyst de Monconys, tuteur ad ce nom des héritiers feu Claude Raverye, ayant droit de Jehan Ricquette ; — Jareysieu, maistre et manecantant des clergeons de l'esglise St-Nizier » ; — J. Chappuis, « procureur de l'esglise collégiale de sainct Nizier ; — frère Françoys Furin et frère Rozet, procureurs du couvent nostre Dame de Confort ; — Fédéric Thomas, commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu de Lyon ; — Pierre Pinatel ; André de la Chapelle, bourgeois de Lyon, au nom et comme tuteur de François de la Chappelle, son nepveu, héritier de feu m^e Jehan de la Chappelle » ; — « damoiselle Catherine de la Fay, vefve de feu noble François du Puget, et comme tutrice des enffans dudict s^r du Puget » ; — « noble Loup de Poulleyn, escuyer, s^r de la Jaclière en Bresse, au nom et comme mary

et conjoincte personne de damoiselle Léonarde Vincent dict le Gourd; — damoyselle Yzabeau Broquin, femme de noble Claude Platet, seigneur et baron de Vaulx; — de Gabiano; — Barnabé de Cussonnet, chanoyne de l'églize collégialle de St Just, procureur et à ce nom de nobles messieurs m^es Jehan et Pomponne de Bellièvre, conseillers du roy en son Conseil privé; — Jehan Pollet le jeune, recteur de l'hospital Nostre Dame de Bourgneuf, en la ville de Mascon; — Nicolas de Langes, s^r dudict lieu, conseiller du roy et lieutenant général en la seneschaussée et siége présidial de Lyon; — Hugues de Genevoys, escuyer, s^r du Buysson, conseiller du roy et visiteur général des gabelles à sel, comme mary et conjoincte personne de damoiselle Ysabeau de Guymes; — Françoys Ferruz, conseiller du roy et maistre des comptes en Daulphiné; — Benoist de Rochefort, chanoine en l'esglise Saint Nizier; — Mathieu et Léonard de Vauzelles, enfans et héritiers de feu mons^r m^e Mathieu de Vauzelles, luy vivant conseiller du roy, son advocat au Parlement de Dombes, séneschaulcée et siége présidial de Lyon », etc...

CC. 1228. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 16 pièces, papier; 1 cahier in-4°, 6 feuillets, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Subvention de 2000 l. t. accordée aux « recteurs des paouvres de l'aulmosne généralle, sur l'assignation de 45000 l. t. deue chaque année, sur la ferme de la doanne par Ludovico Dadiaceto, en déduction des arréraiges des pensions qui leur sont deues par lad. ville »; — mandement et quittance de Fédéric Thomas, « commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu du Pont du Rosne »; — de 4300 l. t. payées en diverses fois, sur et tant moingtz des arréraiges des pensions qui leur sont deues par la ville ». — « Compte des recepte et despence de l'aumosne généralle de Lyon, que rend Balmont Sanyon, l'ung des recteurs et commis à la recepte et despence d'icelle, commençant le XIe janvier 1573 et finissant le dernier décembre 1574 ». — Désignation par le consulat de Barbe du Pré et Loyse Montellette pour bénéficier des dispositions testamentaires du s^r de Licieulx.

CC. 1229. (Portefeuille.) — 1 cahier in-4°, 50 feuillets, papier. — 1 in-folio, 6 feuillets, papier.

1573-1574. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses effectuées par Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Inventaire des acquietz, mandementz et aultres pièces, servans pour la reddition du compte de mess. Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, durant une année, commençant le premier jour d'octobre MV^c soixante treze et finissant le dernier jour de septembre mil cinq centz soixante-quatorze, lesquelz mandementz et quittances ledict de Masso a inventorié pour les envoyer à Paris pour servir à la reddition dudict compte à la chambre ainsi que s'ensuyt. — Inventaire des acquictz et pièces servans à la reddition du compte que atend rendre M. Guyot de Masso, recepveur des deniers comuns dons et octroiz de la ville de Lyon des deniers prouvenanz de l'emprunt faict pour la prinse du Perrauld.

CC. 1230. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — « Compte troisiesme de M. Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte et despence par luy faicte des diz patrimoniaulx et propre dommayne de ladicte ville sur une anuée commençant le premier jour d'octobre mil cinq cens soixante-quatorze et finissant le dernier septembre mil V^cLXXV ». — Recettes: « grabeau de l'espiceryc », gabelles du huitième et vingtième du vin, de la boucherie, du blé, farine « fustorye, revenderye, horangerye », paille, foin, poisson frais, laine, droguerie, huile d'olive, pelleterie. — « Aultre recepte à cause de la refve cartallaire et impos forayne acquize du roy au prouffit de ladicte ville et communaulté de Lyon. — Aultre recepte des portz adjacens de la sennechaulcée deppendans de l'acquisition de la reve et forayne. — Recepte des cens et serviz de louaiges apartenans à ladite ville et communaulté. — Aultres louaiges des boutiques nouvellement faictes par les trippiers le long du Rosne tirant à St Clair. — Aultres louaiges de la boucherye ». — Location des places depuis la Saône et le portail Chenavier, le long des murailles, jusqu'à la boucherie Lanterne et depuis la boucherie jusque sur les vieux fossés. — « Autre recepte de la pention due par les héritiers feu M. Nicollas Dupré, bancquier à Lyon, à cause du légat faict par feu monsieur de Licieux » (pension pour marier chaque année quatre pauvres filles). — Recettes diverses. — Dépenses: paiements à Claude de Rubis, procureur général, à Thomas, secrétaire de l'ambassadeur de Bellièvre, Jacques Reboul, Guillaume Paradin, historiographe, Ysabeau de la Bessée, Pierre Baron, procureur, Pierre de Pétigny, solliciteur général, Guillins de Salla, capitaine de la ville, Anthoine Griphius, marchant libraire, pour impression des privilèges des foires de Lyon; — confitures pour M. de Villeroy, secrétaire d'Etat, pour le dauphin, monseigneur et madame de Nemours; — paiements: à

Adam Martin, « peintre, pour les fuzan, petereaulx et autres choses par luy fournies au feuz de joye faictz en Bellecour à l'arrivée du roy » ; au collége de la Trinité, aux arquebusiers de la ville, à monseigneur de Mandelot. — « Construction d'un batteau dressé et préparé à la venue du roy pour lui donner plaisir sur la rivière de Saosne, à son arrivée de Polloigne. — A Nicole du Monchel, fille de feu Jacques du Monchel, imprimeur de Lyon, trente-sept livres dix solz pour le pappier, encre, parchemin et livres relliés pour les afferes de ladicte ville ». — « A Michiel Jove, marchant libraire, la somme de quinze livres pour avoir fait imprimer les acquitz et certiffications servans à ladicte refve, qu'il a livrés et fournys aux commys ».

CC. 1231. (Registre.) — In-4°, 65 feuillets, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — « Compte troisiesme de Guyot de Masso ». — Ferme du barrage du pont du Rhône, « entrée des camelotz, petite entrée du vin », des farines de l'épicerie. — Taxes levées pour réparer les fortifications. — Ferme de l'entrée des fils d'or et d'argent. — Vente par la ville au trésorier des salpêtres « de trente barilz de pouldre d'arquebouze, pezans y compris lesdictz barilz quatre mil quatre cens quatre-vingtz livres », au prix de « treize cens seize livres cinq solz tournois ». — Dépenses du secrétaire du Consulat allant au devant de la reine mère ; frais de poste, « à raison de trois livres cinq solz chacune poste à trois chevaulx, compris le vin des valletz de poste et postillons. — Frais de Claude Rubis pour un voyage au « camp d'Andance, où il auroit esté envoyé, par lesdictz consulz et eschevins, vers monsieur de Mandelot pour les affaires concernant le service du roy et conservation de ladicte ville ». — Voyage de Jehan Sanyon et de Simon Court, échevins, « à Sainct Forgeul, où ilz auroient esté depputez par lesdiz consuls et eschevins pour assister à l'enterrement de feu monsieur l'archevesque de Lyon ». — Gages des receveurs, voyers, capitaine de la ville. — « Gaiges et sallaires de plusieurs personnes commis aux portes pour avoir ou tenir l'œil sur les entrans et sortans d'icelle ville de Lyon ». — Le capitaine des clefs et portes nommé par le roi, « au préjudice de ladite ville, à laquelle appartenoit et qui avoit toujours anciennement et auparavant tenu la garde desdictes portes en foy et hommage du roy ». — Gages des commis aux portes de « Pierre Size, de St Just, de St Georges, du Pont du Rosne, de la porte neufve Sainct Vincent ». — Sommes payées à Pierre Paulmier, « agent des affaires de Lyon à la suitte de la court » (confirmation des priviléges). — Gages de « noble homme, Anthoine Guillain de Sala, cappitaine de la ville ». — Réparations au pont du Rhône. — Secours à des gentilshommes qui avaient été pris par les Huguenots en Languedoc. — Passage de reîtres. — Dépenses « pour le faict de la santé de la ville et visitation des malades ». — Dépenses pour les arquebusiers, tir à « l'oyseau appellé papegaiz ». — Feux de joie sur le pont du Rhône pour l'arrivée du roi. — Réparations aux ports, corps de garde, hôtel de ville, fortifications. — Compagnie des arquebusiers.

CC. 1232. (Registre). — In-folio, 84 feuillets, papier.

1572-1575. — Comptabilité. — Compte particulier de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Solde de gens de guerre. — Impôt extraordinaire « sur les plus aysés manans et habitans de la ville de Lyon ». — Remboursements divers. — « Aultre despence faicte par ledict de Masso pour plusieurs parties de renboursement de deniers payez pour les affaires de ladicte ville de Lyon ». — Frais du voyage en Pologne du procureur général de Rubis. — Frais pour les arquebuziers. — Bateau préparé pour l'arrivée du roi. — « S'ensuyt les outils perduz en travaillant au bapteau dudit seigneur ». — Journées d'ouvriers. — Payement à « Pierre Couche, painctre, demeurant à Lyon, pour avoir fourny toutes les colleures nécessaires à la paincture du bapteau faict pour le roy à son retour de Poloigne et pour avoir fourny pour le mesme faict six douzaines de rozes, moulés en carton dorés, argentés, douze douzaines d'estrilles, aussy en carton argentés posés au planchier de la calle dudit bapteau ». — Dons à l'Hôtel Dieu. — Pensions. — Frais de comptabilité.

CC. 1233. (Registre.) — In-4°, 185 feuillets, papier.

1575. — Comptabilité. — « Compte particulier de maistre Guiot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lion, des recepte et despence par luy faicte en l'année MV^cLXXV, de la somme de soixante-huict mil huict cens soixante livres de patrimonial, de quinze cens livres, pour les fraiz imposez sur les habitans audict Lion et faux bourgs d'icellui pour estre emploiez au remboursement de sommes empruntées de plusieurs personnes plus aisez de ladicte ville de Lion que prinses à interestz et change pour subvenir au fournissement des sommes de trente mil livres de don faict au roy, douze mil V^c quarante une livres pour la despence faicte à la prinse de Maccnari *(sic)* et Perraut, douze mil livres pour entretènement des Suisses audict Lion; et quatorze mil trois cens dix-neuf livres pour achaptz de bledz faictz durant la charté ». — Solde des Suisses. — Prise de Perrault. — Rembourse-

ments divers, à Anthoine Griphins, Jacques d'Aveyne, etc. — Reprise d'Andance. — Solde de sergents royaux. — « A Michel Jouve, marchant librere audict Lion, la somme de six livres t. ordonnée tant pour l'impression et papier par luy fourny de trois mil cinq cens quittances ». — « Deniers rendus et non receuz..... toutes lesquelles parties et sommes cy dessus qui ne sont tirées hors ligne montent et reviennent ensemble à ladite première somme de XLIIIᵐ IXᶜ XVII l. XIII s., de laquelle n'a esté aulcune chose receue par ledict de Masso présent comptable des personnes dessus nommez à raison que la pluspart d'iceulx auroient faict prest de plus grand ou pareille somme de deniers que leur cottisation qui seroit demouré en leurs mains pour semblable somme qu'il luy auroict convenu fere pour ledict prest et des aultres n'en a peu estre aulcune chose recouvert ; aussi que la malladie et contagion de peste seroict survenu audict Lion, qui auroict cause qu'il n'auroict peu fere aucune poursuitte et contraincte contre lesdictz dessus nommez, et selon le contenu de plusieurs actes de consulat audict Lion, contenant qu'il auroict esté faict entendre à cedit comptable de continuer lesdictes contrainctes affin d'éviter à plus grand mal de ladite contagion et de ne molester lesdictz cotisez redevables, la pluspart affligez de ladicte contagion, à raison de quoy est cy faict reprinse de ladicte somme de XLIIIᵐ IXᶜ l. XIII s. t. »

CC. 1234. (Registre.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1574-1575. — Comptabilité. — « Compte particullier de Mᵉ Guiot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, des recepte et despence par luy faicte de la somme de dix mil cinq cens livres t., pour partye du remboursement par luy faict, ès années MVᶜLXXIIII et LXXV, des sommes deues à plusieurs particulliers ». — Subside de six deniers pour livre sur l'entrée des marchandises.

CC. 1235. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — Pièces justificatives du compte de Guyot de Masso, receveur. — Quittances de François Scarron, Louis Frère, Benoît de Monconys, Nicolas de Lange de leurs gages de consuls. — Quatre quittances de de Rubys pour quartiers de gages. — Somme payée à l'« exécuteur de la haulte justice au lieu de certains droictz qu'il prétendoit sur les villageois le jour de marché ». — Somme payée à Pierre et à Jehan Venda sur leurs « gaiges de la clochette qu'ilz sonnent chacun jour du lundy au matin, l'un du cousté du royaume et l'autre de l'empire ». — Gages du trompette de la ville.

CC. 1236. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Pensions payées par la ville. — Paiement à Anthoine de Masso, « lieutenant en la conservation et procureur substitué de ladite ville en l'absence de mᵉ Claude de Rubis, procureur général d'icelle ». — Frais du procès contre les « corratiers » Genevois, Florentins, Lucquois. — Frais « pour avoir leu et publié en l'audience les lettres pattentes pour n'emprisonner mess. les consulz eschevins, ny leur recepveur pour le faict des subventions ny autres choses ». — Paiement à « un clerc du greffe qui a expédié les deux appoinctementz en droict contre les recteurs du colleige de Tournon ». — Paiement à Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville de Lyon. — Procès de la ville. — Rente due par la ville à Pierre Pinatel transférée à Jean Ravot, secrétaire du Consulat. — Saisie entre les mains de Guyot de Masso de l'argent appartenant au Consulat. — Autre saisie entre les mains de Jean Coulaud (Procès de Bourges). — Quittances diverses, messagers, copistes.

CC. 1237. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1574-1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Estat des gaiges des commys à faire la recepte par le menu de la refve et forayne et contrerolle aussi des marqueurs et aultres officiers servans durant la franchise des quatre foyres et des quinze jours après ». — Ordre des consuls de payer ces gages. — Quittances des commis. — Ordre de donner 25 livres t. à Claude Dupré « pour avoir tenu le contrerolle et régie des marchandises qui sont sorties hors du royaulme, durant les quatre foyres de la présente année ». — Autre paiement à Jean Duvial, « commys pour se prendre garde et avoir l'œil sur les portz et chaynes de la rivière de Saosne à ce que aulcuns marchans, voicturiers ou aultres ne sortent de la ville aulcunes marchandises pour transporter hors le royaulme ». — Paiement à Michel Jouve, marchand libraire, « pour avoir faict imprimer les acquitz et certifficacions servant à la reve et foraine ». — Le Consulat fait remise de 100 livres à la veuve de Michel de Bruges sur 300 qu'elle lui devait.

CC. 1238. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 14 pieces, papier; 4 cahiers, petit in-8°, de 4 feuillets, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. — Simphorien Buatier, trésorier et receveur ordinaire du domaine du roi à Lyon, reconnaît avoir reçu 1000 livres t. en déduction d'une somme de « deux mil quatre cens soixante troys livres six deniers t. que lesd. sieurs eschevins sont tenuz de rendre et payer, suyvant l'arrest de messieurs de la chambre des comptes ». — Paiement fait à Tristan de Rostaing, baron de Bron, capitaine de 50 hommes d'armes. — Simphorien Buatier reconnaît avoir reçu « six cens vingt-cinq livres t. pour semblable somme dheue par messieurs les consuls et eschevins de ladicte ville, du quartier de Janvier, Febvrier et Mars de ceste présente année, à cause de la rente annuelle de deux mil cinq cens livres t. qu'ilz sont tenuz de payer en mes mains comme receveur susdict à cause de la reve cartulaire qu'ilz tiennent du roy ». — Rente de « Jehan Tricauld, en son vivant seigneur de la Place et bourgeois de Lyon ». — Paiement à Raphael Martelli, marchant Florentin, gouverneur de la « bancque exercée à Lyon soubz le nom des s[rs] Pierre Anthoine Baudini et compaignons, pour le quartier d'Octobre, Novembre et Décembre dernier passé d'une rente assignée sur l'équivallent de Forestz, Beaujoullois et Vivarez, que fust créé soubz le nom de Laurent et Pierre Capponi ». — Quittance des héritiers Jaques Jacominy, Jehan Baptiste Gondy, pour un quartier de rente. — « Frais faictz par Pierre Paulmier, agent des affaires de messieurs de la ville de Lyon à la suicte de la court pour leur communauté, despuis le premier jour d'Octobre mil V^{c} soixante-quatorze et finissant en septembre ensuivant mil V^{c} soixante-quinze ». — « S'encuyt tout le dénombremen des balles de marchandize qui ont esté garbellées et marquées en la foyre de Toussainctz 1574 ». — Id. foyre de Pâques 1575. — Id. foire des rois. — Id. foire d'août.

CC. 1239. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-4° de 4 feuillets, papier ; 1 cahier in-f° de 6 feuillets, papier ; 14 pièces, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur de la ville. — Ordre du Consulat de payer « à mons. m[e] Laurens de Bourg, docteur, la somme de vingt-cinq livres tourn. pour l'oraison doctoralle par luy faicte le jour sainct Thomas dernier en l'esglise Sainct Nizier, à la publication du scindicat et eslection des consulz eschevins de la présente année ». — Quittance de Laurent de Bourg. — « Parties fournyes par Mathieu Oullier pour avoir faict nettoyer ce que s'ensuyt pour le faict de la maison de la ville, de l'an 1574 : .... le XIII de Septembre ay passé la Saonne quant mess. estoient chez mons. de Montjustin, pour aller sçavoir si mons. le secrétaire avoit laissé quelques mémoyres à son clerc ; pour avoir faict nettoyer la grand court et la petite court et autour de la maison de la ville ». — « Parties fournyes par Geoffroy Gailliand pour la ville et communaulté de Lyon » : encre, parchemin, papier, « pouldre pour l'escriptoyre », reliure. — Ordre de payer « à Léonard Morel, appoticaire, la somme de six livres dix solz t. pour torches par luy fournyes pour les affaires de lad. ville ». — Paiement à Loys Allioud, chappuis « pour les chassiz par luy faictz en l'hostel commun ». — Paiement à Symon de Beaulieu, appoticaire, pour 12 cierges de cire blanche. — Paiement à Claude Dondeyne, épicier, pour confitures destinées à être offertes lors de l'arrivée de la cour. — Paiement à dame Constance Martellanches, veuve de Mathieu Monchal, apothicaire, pour fourniture de torches. — Paiement « à damoyselle Marguerite Girard pour la despence et nourriture de bouche faicte par elle, par le commandement du Consulat, à monsieur Paulmier et son homme, ayant charge des affaires de la ville à la suicte de la court, durant huict jours que le roy a demeuré en ceste ville à son retour d'Avignon ». — A la même, pour le même Pierre Paulmier et son valet, pour un séjour de trois mois. — Paiement des « fraiz faictz le jour St Thomas XXI[e] décembre MV^{c} soixante-quatorze, à la publication du scindicat de lad. ville, tant pour la messe dicte led. jour à la chappelle St Jacques à la manière accoutumée que pour autres fraiz ». — Quittance de deux sergents de l'argent à eux versé « pour le boyre des soldatz arquebouziers qui ont accompaigné le Consulat jusques à St Nizier, le jour de la publication du scindicat ». — Quittance de Marcial de Bargues d'une somme reçue pour « l'enlumyneure de la lettre appellée scindicat ». — Frais pour sonner les cloches et tapisser le chœur de St Nizier. — Solde de 200 hommes d'armes. — Sommes payées à divers capitaines ; cordages pour « la conduicte de l'artillerie au camp du Perault » ; bateau « por faire la garde chacune nuict por asseurer le passaige du Rosne » ; le manillier de St Nizier sonne la retraite chaque soir ; frais divers pour les fortifications.

CC. 1240. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 85 pièces, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Deux quittances d'Imbert Gelas pour arrérages de rentes. — Quittance d'Arnaud Voisin, recteur du collége de Tournon, pour un

terme de la pension faite par la ville audit collége. — Autre de Michel Motel, procureur de la compagnie de Jésus estably à Tournon. — Arrérages de rentes : Jean de la Plasse ; Benoist de la Porte, « archier de la compagnie de monseigneur de Mandelot, damoyselle Anne Godeltinger ». — Guillaume Roville donne quittance de ses gages de consul. — Quittances de Jacquette Laurencin, veuve de noble Jehan Paulat ; de « Fédéric Thomas, commis à la recepte des deniers deubz à l'Hostel-Dieu de Lyon ». — Revenus de l'Hôtel-Dieu. — Quittances d'arrérages de « Françoys Garnier, seigneur du Garetz, habitant de Villefranche en Beaujolloys », tant en son nom que comme curateur de Jehan Le Gourd, son beau-frère. — Quittances de noble homme « Loup de Poulleyn escuyer, sr de la Jaclière en Bresse » ; de Jean Perret, bourgeois de Lyon ; de « damoyselle Catherine de la Fay, vefve de feu noble Françoys du Puget, quant vivoit juge des appeaulx de Breysse et conseillier du roy » ; de dame Denise de la Chance, « vefve de feu Nicolas Clément » ; du « procureur du couvent Nostre-Dame de Confort à Lyon ; du manicantant et maistre des clergeons de St Nizier ; de Jean Chappuis, chanoine et procureur de St Nizier » ; de Girard Guychon, notaire royal et Catherine Durret ; d'Anthoine Thèze, de François Thèze. — Ordre de payer « quatre cens quatre-vingtz livres t. à Françoise de Rubis. » — Quittances de Françoise de Rubis ; de Denyse Patherin, dame de Cruiz, Cruzilles ; de « Barcille, femme de mess. Nycolas de Beaufromont, baron de Sennessey » ; d'Ysabeau Broquin, femme de Claude Platel, baron de Vaulx ; de André et François de la Chapelle, de François Frère ; de Pierre Bellon, « contrerolleur pour le roy en sa doanne à Lyon » ; de Catherine de la Gonthière ; de « Jehan Polet le jeune, recteur de l'ospital nostre Dame de Bourgneuf en la ville de Mascon » ; de Pierre de Senneton, bourgeois de Lyon, « au nom et comme procureur de me Hugues Broquin escollier estudiant en l'université de Tholoze » ; de Janne de Peret, veuve de feu noble Anthoine Regnault ; de Benoist de Rochefort, chanoine de St Just et St Nizier ; de Mathieu et Léonard de Vauzelles ; de Gabiano, de Guillaume Scarron, « l'un des recteurs de l'aulmosne généralle » ; de Hugues de Genevoys, « escuyer, sr du Buysson, conseiller du roy et viziteur général des gabelles à sel ».

CC. 1241. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier ; 4 cahiers in-4° ; en tout 26 feuillets, papier.

1574-1575. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Quittance de François de Guerrier, « sr de Combelande, chevallier de l'ordre du roy et gentilhomme ordinaire de sa chambre ». — Ordre du Consulat de servir la pension des héritiers de Marguerite de Villars. — Copie d'une transaction du 27 novembre 1540 entre le Consulat et les custodes de Ste Croix, au sujet des bornes de la boucherie de St Nizier. — Testament de Marguerite de Villars, veuve de Pierre Rey « marchant tonnellier ». — Acte de publication de ce testament. — Quittances des custodes de Ste Croix. — Copie de la transaction du 27 septembre 1540 entre le Consulat et le custodes de Ste Croix, au sujet de la boucherie de St Nizier. — Ordre de payer la rente des héritiers Raverie. — Le consulat fait une pension dotale à Nicole du Monchel. — Contrat de mariage de Nicole du Monchel et de Daniel Paidefin. — Quittance de Thibaud Gingeyne. — Distribution des rentes du legs Jehan de Licieulx (constitution de dots pour quatre filles pauvres).

CC. 1242. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1575-1576. — Comptabilité. — « Compte quatriesme de M. Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, de la recepte et despense faicte par ledict de Masso des deniers patrimoniaulx et propre dommayne de lad. ville ». — « Garbeau de l'espicerie appartenant à lad. ville ». — « Recepte des impositions, aides et gabelles ayans cours et accoustumées estre cuillies et levées en ladicte ville et banlieue de Lyon. — Refve, recette des ports ». — Rentes dues à la ville par les héritiers Philibert de Villars, Pierre Tissot, Pierre Portallier, Grégoire Figat, Jean Buffereau, François Soullier. — Débiteurs de la ville pour locations : Jacques du Grimo, « Bertrand Castel, voieur de lad. ville », François Peroney, Anthoine Salla, bonnetier. — « Aultres louaiges des boutiques nouvellement faictes pour les trippiers le long du Rosne. — Aultres louages de la boucherie de la Lanterne appartenant à lad. ville et communaulté. — Aultre recepte de la pension deube par les heoirs feu M. Nicolas Dupré, banquier à Lyon, à cause du légat faict par feu monsieur de Licieux. — Aultre recepte de messieurs les fabrissieurs de St Nizier, de la somme de trente livres t. des deniers provenans des louaiges des estaulx estans le long des murailles dudict St Nizier ». — Dépenses : « Gaiges et pensions des officiers ordinaires de lad. ville et communaulté ». — Gages de Claude de Rubis, procureur de la ville ; de Jehan Ravot, secretaire de lad. ville ; de de Masso, receveur ; Jehan Raze, l'un des mandeurs ordinaires du consulat ; de Vincent Dru, mandeur ; Mathieu Oullier, coadjuteur des mandeurs ; de Dominique Dufour, solliciteur, de Jacques Guilloteau, ci-devant solliciteur. — « Gaiges de messieurs les consuls eschevins ». — « Deniers payés en l'acquit de lad. ville aux personnes nommées en ce chappitre, lesquelz ont acquis du Consullat et

corps commun de lad. ville rentes et pensions sur le revenu de la communaulté : à dame Bonne Trye, à monsieur de Vourles, à l'aumosne généralle, à damoyselle Ysabeau Brocquin, aux héritiers dame Sabyne Brocquin, à mons. du Garest et Jehan le Gourd dict Vincent, à Loup Polain, Mathieu Vaillant, Jehan Perret, jouallier, aux héritiers mons. du Puget, aux héritiers mons. l'advocat Vauzelles, à l'hospital du Pont du Rosne, aux héritiers M. Jehan do la Chappelle, aux héritiers monsieur l'advocat Bernoud, à mons. Bavot, Claude Marchant, François Frère, aux héritiers Anthoine de la Chance, à mons. le lieutenant général de Langes, à l'hopital de Mascon, à messieurs les Bellièvre, à M. Fédéric Thomas, commis à la recepte des deniers deubz à l'Hostel-Dieu du Pont du Rosne, aux Jacobins pour deux pensions, à madame de la Tourt, à Jacquette Laurencin, à mess. de St Nizier, à madame la présidente Patherin, à François Theze à Anthoine Thèze, au collège de Tournon, aux héritiers Me Pierre Grollier. — « Aultres despenses et denyers payés pour vieulx arreyraiges du temps de feu mons. le recepveur Coullaud ». — Legs de Licieulx. — « Denyers payés au receveur du dommayne du roy à Lyon (Symphorien Buatier, sr de Montjoly), pour la pension de deux mil cinq cens livres t. — A M. Gual. Falloize, recepveur dud. dommayne, au lieu et par le décès dud. sr de Montjoly ». — « Aultres denyers payés par led. recepveur en l'acquict de lad. ville pour les pensions assizes sur la vieille boucherie Sainct Nizier » : à Benoist David, aux custodes de Ste Croix, à François Guerrier, à Jean et à Philippe de Rouillas. — « Denyers payés par led. recepveur pour les affaires de lad. ville : frais pour le scindicat, grand messe à la chappelle Sainct Jacquesme, sonnerie de cloches, façon du scindicat, arquebuziers, oraison doctoralle ; à Fédéric Thomas, à Mathieu Oullier, à Bertrand Castel, voyeur de la ville, à Jean Perrissin, paintre, à Anthoine Scarron». — « Frais pour la recepte de la refve forainne ». — Réparations à l'Hotel de Ville. — Procès de la ville.

CC. 1243. (Registre.) — In-4°, 56 feuillets, papier.

1575-1576. — Comptabilité. — « Compte quatriesme de M. Guiot de Masso, receveur ». — Recettes : ferme du barrage du pont du Rhône, imposition et gabelle du dixième du vin, ferme de l'entrée des camelots, ferme de l'entrée des fils d'or et d'argent, etc. — Dépenses : Paiement à « Anthoine Dechez, commis au contrerolle pour les fraiz du voiage qu'il a faict en Bourgongne pour obtenir traicté dud. païs des bois de sapin nécessaires pour les bastimens et édiffices de lad. ville ». — « Gaiges d'officiers ordinaires : de Masso, Bertrand Castel, sieur du Val, pourveu par le Consulat de l'estat et office de voier de lad. ville, — Anthoine Guillien de Salla, cappitaine de la ville ». — Paiement aux commis aux portes. — « Gaiges des commis à ouvrir et fermer par chacun jour les portes de lad. ville de Lion». — « A Claude Bianne, le jeune, sergent de la compagnie de gens de pied de la garnison de la citadelle dud. Lion, la somme de vingt-cinq livres t. à luy ordonnée pour plusieurs journées, esquelles il a esté emploié durant l'année du présent compte, tant pour prendre garde aux faux bourgs de St Just, St Yrigny et Sainct Georges aux personnes estrangères que y estoient logées, pour obvier aux surprinses qui se pourroient dresser esd. lieux sur lad. ville et en faire rapport chacun jour, tant à monsieur de Mandelot que aux consulz et eschevins de lad. ville ». — Traitement de Claude Bonnard, trompette ordinaire de la ville. — « A Jacques Lapin, confisseur, pour sucre et quelques confitures acheptées dud. Lapin et desquelles par ordonnance des consulz et eschevins de lad. ville de Lion a esté faict présent au cappitaine Luc, lieutenant de la cytadelle de lad. ville, revenu blessé au passaige de l'armée des reystres allemens qui ont passé en l'un des endroictz dud. gouvernement ». — « A Michel Teyssonnier, canonnier ordinaire de lad. ville de Lion, la somme de douze livres t. à luy ordonnée pour ce faire penser d'une blessure qu'il a eue en faisant le deu de sa charge au siège du Perault. — A Michel Jouve, imprimeur, vingt livres t. pour avoir imprimé et fourny par le commandement du consulat de lad. ville, les billetz que les commis aux portes baillent journellement aux personnes entrans en lad. ville durant l'année MVc LXXV jusques au IIIe avril MVc LXXVI, ensemble les placardz imprimez qu'il a convenu baillier aux penons, contenans les règlemens qu'ilz debvoient faire observer aux hostelliers de leur quartier ». — Frais pour la compagnie des arquebuziers. — Gages des commis à la Grenette. — Honoraires de Claude Juge, avocat au parlement de Paris. — Construction d'un escallier de bois pour arriver au sommet de la tour qui est au milieu du pont du Rhône. — Réparations aux fortifications. — Frais pour le logement de Mandelot. — Autres locations de la ville. — Corps de garde.

CC. 1244. (Registre.) — In-4°, 15 feuillets, papier.

1576. — Comptabilité. — « Compte particulier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers commungs ; dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon, des recepte et despence par luy faicte, en l'an MVc LXXVI, de la somme de dix-sept cens quatre-vingts livres t. pour employer tant à l'entretien de cinq cens hommes de guerre à pied François que autres despences pour réparations, pour la garde, tuition et deffence de lad. ville de Lyon » : — Pennonage. — Solde de capi-

taines. — Réparations aux fortifications, fournitures de fascines. — Gages du receveur. — Frais d'écriture.

CC. 1245. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

1575-1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives des dépenses de Guyot de Masso, receveur. — Quittance de Pons Murard pour ses gages d'échevin. — Quittances de Simon Court, de Guillaume Faure, Jehan Sanyon, « esleu pour le roy en l'eslection de Lyonnois, eschevins ». — Surcroît de gages à « noble Anthoine Guillien de Sala, cappitaine de la ville, pour plusieurs charges et vaccations extraordinaires par luy faictes durant la présente année ». — Quittance de Guillien de Sala. — Surcroît de gages à Claude de Rubys, procureur général de la ville. — Deux quittances de de Rubys. — Deux quittances de Ravot, secrétaire du consulat. — Allocation de cent livres à Pierre Blache, commis du receveur Guyot de Masso. — Paiement de 125 livres « à damoyselle Anne de Rochefort, vefve et tutrice des enfans de feu Françoys Guérin, quant vivoit, commys au contrerolle des deniers communs et octroiz de lad. ville ». — Quittance d'Anne de Rochefort. — Quittance d'Antoine Déchez, commis au contrôle. — Allocation de 400 livres aux recteurs du collège de la Trinité. — Avance de vingt-cinq livres t. faite à Jehan Raze et Vincent Dru, mandeurs de la ville, et à Mathieu Oulier, leur coadjuteur. — Allocation de cent livres à Jacques Laurens, « esleu en l'eslection de Lyonnoys, cy-devant voyer de lad. ville ». — Allocation de 200 livres à Bertrand Castel, voyer de la ville. — Autre allocation de soixante livres à Gabriel Dumas, commis du voyer. — Quinze livres allouées à Claude Psaltier, « exécuteur de la haulte justice, pour la moytié de la somme de trente livres t. à luy cy-devant accordée par chacun an, au lieu de certains droictz qu'il prétendoit sur les villageois le jour du marché ». — Quittance de « Jehan Venda, cousturier à Lyon », tant en son nom qu'en celui de Pierre Venda, son père, « pour leur gaige de crier, par chacun lundy matin, pour la commémoration des trespassez, l'un du cousté de l'empire et l'aultre du royaulme ». — Gages d'un sergent de la garnison de la citadelle, posté « pour prendre garde aux faulxbourg de St Just, Sainct Yrigny et Sainct Georges, aux personnes estrangères qui y estoient logées ». — Gages du trompette de la ville. — Gages de Nycolas Tixier « pour avoir faict la visitation accoustumée des bollaugiers pour leur faire observer le pris et le poix du pain ». — Gages de Mathieu Oulier, coadjuteur des mandeurs.

CC. 1246. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier ; 1 cahier in-4° de 37 feuillets, papier ; 1 autre, de 10 feuillets, papier ; en tout 42 pièces.

1572-1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Ordre de paiement pour l'avocat « en la seneschaucée et siége présidial de Lyon et procureur subtitué de lad. ville en l'absence de me Claude de Rubis, procureur général d'icelle ». — Deux ordres de paiement pour Claude Juge, « advocat au Parlement de Paris et ayant charge des procès et affaires de lad. ville et communaulté aud. Paris ». — Deux quittances dudit Claude Juge. — Quarante livres t. de surcroît de gages données à Dominique « du Four, soliciteur des procès et affaires de ladicte ville ». — Jaques Guilloteau, solliciteur de la ville est remplacé par Dominique Dufour. — « Compte de la despence faicte par Dominique Dufour à la sollicitation des procès de mess. les consulz eschevins de la ville de Lyon despuys le dernier may 1575 jusque au XXIIIe may 1576 ». — Paiement de 50 livres t. « à monsieur Me Jehan Croppet, greffier en la seneschaulcée et siége présidial de Lyon, en considération, récompense et payement des escriptures expédiées au nom de lad. ville ». — Paiement d'Arnauld Neyron, procureur de la ville. — Paiement à Pierre Grata, clerc et commis du secrétaire de la ville. — « Estat des fraiz faictz par Me Claude le Juge, advocat en Parlement, pour la poursuicte des affaires et procès poursuiviz en lad. court pour messieurs les conseilliers et eschevins de la ville de Lyon, depuis le premier jour de décembre mil Vc LXXIIII jusque au Xe jour de décembre mil Vc soixante quinze ». — Paiement de Jacques Guilloteau, solliciteur des procès. — Compte de Jacques Guilloteau, d'août 1572 à août 1575. — Menus frais de Guyot de Masso. — Allocation de sept livres t. à Ogier, « pour avoir vacqué cinq jours entiers pour avoir faict plusieurs saizies seur les inquillins et propriétaires des maisons sizes sur les foussés Lanterne ». — Fourniture de charbon pour les corps de garde. — Allocation de six livres t. « pour forme d'estreyne à cellui qui reçoit les clefz des portes en la maison de monseigneur le gouverneur, par devers lequel elles sont portées chacun jour au soir ». — Supplique de André Fonvielle et Jean Deville pour obtenir le paiement de leur travail pendant le procès entre la ville et l'hôpital du pont du Rhône. — Frais de vidimus de lettres patentes. — Frais des charpentiers et serruriers. — Paiement « de troys mil livres à François Frère pour son remboursement de semblable somme par luy payée comptant en acquict de lad. ville à nostre réquisition à noble me Françoys de Bourges, conseiller du roy, trésorier et

receveur général des finances de Sa Majesté au païx de Daulphiné ». — Arrêt du Parlement condamnant Guyot de Masso en l'appel contre le recteur du collège de Tournon. — Bénéficiaires du legs de Licieulx.

CC. 1247. Portefeuille.) — 59 pièces, papier ; 1 parchemin ; 1 cahier in-quarto de 8 feuillets, papier ; en tout 61 pièces.

1575-1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — « Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la refve et forayne et contrerolle, et aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des quatre foyres ». — Quittances à ce sujet de Jacques de Fenoil, de Claude Dupré, Jean Raze, François Sonda, Mathieu Oullier, Pierre Grata. — Autre état ; quittances des mêmes, sauf de Fenoil décédé et remplacé par « Jehan Martin dict la Martinière ». — Ordre de payer 25 livres t. à Jacques de Fenoil. — « Parties et frais fournis par Jaques de Fenoil pour le faict de la reve et forayne : marques de la ville, chandeliers, encre, papier. — Cinq ordres de paiement pour Jehan du Vial, commys par se prendre garde et avoir l'œil sur les portz et chaynes de la rivière de Saosne. — Ordre de paiement pour Claude Dupré, « commys au contrerolle de lad. reve ». — Paiement à « Michel Jouve, marchant libraire, de la somme de quinze livres t. pour avoir faict imprimer les acquitz et certiffication servant à la reve et foraine, qu'il a fourniz et livrés aux commys au bureau de lad. reve ». — « Parties et fraitz fournis par Michel de Bruges, pour le fait de la reve et forayne » ; marque aux armoiries de la ville, encre, papier, chandelles. — Représentation des députés de Lyon au Roi, au sujet de l'imposition sur les marchandises entrant dans la ville. — Ordre de payer 204 l. t. à Arnaud Feyssin, viguier de Ste-Colombe. — Quittances diverses de Symphorien Buatier. — Ordre de paiement à Tristan de Rostaing, capitaine de cinquante hommes d'armes. — Paiement d'Antoine Déchez, commis au contrerolle des deniers communs. — Payement à François Scarron de la somme de « soixante-quinze livres neuf solz t. pour vingt-troys escuz Italye et quatre testons pour son remboursement de semblable somme par luy fournye et advancée pour les fraiz faictz à la poursuicte de quinze cens asnées de bled par nous obtenues de monseigneur de Savoye de son pays de Bresse ». — Envoi de deux messagers à Serignan « pour vériffier les faictz articullés au procès contre la dame de Bouillon ». — « Estat de la despence faicte par Anthoine Déchez au voyage qu'il a faict pour avoir esté veoir congnoistre, visiter les bledz estans au chasteau de Serignan au contal d'Avignon et pour raison duquel procès est pendant au grand conseil, entre vous (les échevins) et Mérauld de Fissonnaz » : visite des greniers où sont les blés, frais de route, difficultés du voyage. — Quittance de Jean-Baptiste Gondy et Philippe Jacominy, procureurs de seigneur Jérôme Fieravanty. — Acte de sommation de Pierre Doiz, « fermyer général du hault et bas pays de Viveroys contre Jehan Chassaignes ». — Pension de Mathieu et Claude Michallet. — Garbeau des foires de la Toussaint 1575, des Rois, de Pâques, d'août 1576.

CC. 1248. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1575-1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur de la ville. — Quittances pour arrérages de rente de noble Claude Valleton, au nom de Jeanne Guymes ; de « damoyselle Catherine de la Fay, vefve Françoys du Puget » ; de « Jehan Pollet, recteur de l'ospital Nostre Dame de Bourneufz de la ville de Mascon » ; de d'Aveyne, comme ayant droit des héritiers de feu Amé Ponchon ; de frère « Françoys Furin, procureur du convent Nostre Dame de Confort ; de Jehan Chappuys, chanoyne et procureur du chappitre de St Nizier » ; de la Blanche, chanoine de St Nizier ; — de Benoît David, au nom de sa femme Ancelly de Jasseron, héritière de Marguerite de Villars ; — de Jehan de la Plasse, charpentier à Montbrison ; — de Guillaume Creytton, vice provincial de la compagnie de Jésus en l'Aquitaine et recteur du collège de la Trinité à Lyon ; — de Fédéric Thomas « commis à la recepte des deniers deubz à l'hostel Dieu de Lyon » ; — liste de legs à l'Hôtel-Dieu. — Quittance de Benoît de Rochefort, chanoine de St-Just et de St-Nizier. — Contrat de mariage entre Guichard Valin, boulanger, et Benoite Guillaume. — Quittance d'Yves de Lus, procureur « de damoiselle Alix Buater, dame de St-Marcel, héritière d'Ennemond Milliet, conseiller du Roy en sa court de Parlement de Daulphiné ». — Quittances de Mathieu Vaillant ; de « Nicolas de Langes, s[r] dud. lieu, conseiller du Roi et lieutenant général en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon » ; d'Hymbert Gellaz ; — de François de Guerrier, gentilhomme de la chambre du Roi ; — de François de Reginaud ; — de Jehan Besson, libraire à Carpentras, procureur de Jacques de Grossepierre ; — de François Guérin ; — de Barnabé de Cussonnet, chanoine de St Just ; — de Jehan et Françoys Ridadiviolier ; — de Catherine de la Gonthière, veuve de Barthélemy du Sochers ; — de Bermond Sanyon, « commis à la recepte des deniers de l'Aulmosne généralle » ; — de Benoît Besson, « courdounannier de St Simphorien-le-Chasteau » ; — de François Thèze ; — de Guiot Heury, procureur de noble Artus Prunier ; — d'André Laurens dit Figat, au nom de Jeanne Dupré ; —

à Pierre Palmier, chambellan ordinaire de mons. le duc, frère du Roi, procureur du président de la cour du Parlement de Grenoble ; — de la veuve de Nicolas-Clément Durant, apothicaire à Lyon ; — de François de Reymond ; — de Jacques Robert, marchant d'Aubenas ; — de Pierre de Senneton, procureur de Hugues Broquin, docteur ès droits à Lyon ; — de Bartholomye Combe, veuve de Noël Charretier ; — Jeanne Dupré, « héritière de Denys Dupré, mercier à St Just en Chivallet, pays de Forest ; — d'Anne Godelfinger ». — Deux carrés de parchemin, d'un côté : « Pour servy de quitance à monsieur maistre Guiot de Masson pour la somme de quatre-vingt livres t. » ; au dos, la signature Delaporte.

CC. 1249. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1575-1576. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement de 25 livres t. à Me Pierre Allard, « advocat en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon, pour avoir faict l'oraison doctoralle, le jour de saint Thomas dernier passé à la publication du scindicat. » — « Estat des fraiz faictz le jour St Thomas appostre, vingtiesme jour de décembre mil Ve soixante-quinze, jour de l'eslection des six nouveaulx consulz eschevins de lad. ville pour l'année advenir ». — Quittance de Nicolas de la Mare, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers de la ville. — Onze livres allouées à Jehan Perrissin, peintre à Lyon, pour avoir peint diverses armoiries. — Paiement à Jacques Lapin, confiseur, pour confitures fournies au capitaine Luc. — Paiement de Michel Jouve, imprimeur. — Indemnité à Jehan Perret, « fermier du cartellaige qui se lève à la grenette, appartenant à mons. l'arcevesque et à mess. de Sainct Jehan » ; la levée de ce droit avait été suspendue « pour la nécessité du bled, à l'occasion du passaige des gens de guerre estans audict païs et au païs de Bourgoigne » ; — à Michel Teyssonnier, « canonnier de la ville », pour sa blessure. — Paiement à Fédéricq Thomas, « commis à la recepte des deniers de l'Hostel Dieu du pont du Rosne » ; — à Geoffroy Gallian pour fournitures de registres, papier, parchemin. — Fourniture de torches. — « S'ensuyet le rolle des recouvreur, maneuvre et charretier qui a travallez en la maison de la ville ». — Réparations à la grande boucherie. — Entretien de la maison de ville. — Paiement à Claude Yzellet, charpentier, « pour plusieurs peines et vaccations, tant à la visite du pont du Rosne et aultres réparations et fortiffications de lad. ville ». — Paiement à Jehan Brussy « qui a refait le planchier de la cave sur le devant de l'ancienne maison de ville près Sainct Nizier ». — Réparation à la « galerie de pierre de taille qui est au devant de l'hostel commun ». — Autres réparations de bâtiments de la ville. — Renouvellement du loyer de l'hôtel du gouverneur. — Quittance du custode de Ste-Croix. — Pension aux Dominicains. — Dégrèvement de Louis Roland, teinturier.

CC. 1250. (Registre.) — Grand in-fo, 305 feuillets, papier ; 3 cahiers in-fo de 8, 88 et 24 feuillets, papier.

1575-1576. — Comptabilité. — Livre de raison. — « Au nom de Dieu, le père et le filz et le sainct Esprit, amen. Ce présent livre sera intitullé C, ensuyvant ung autre précédent livre, intitullé B, tenu par moy Françoys Garin, commis par le Consullat de la ville et communaulté de Lyon, à tenir compte à part en ung livre par parties et comptes doubles, en forme de livre de raison de marchant, de tous les deniers communs, dons et octroiz, revenuz et charges de lad. ville et communaulté, ensemble les parties casuelles tant de la recepte que de la despence qui s'en fera par le receveur desdiz deniers, affin de pouvoir par led. Consullat plus facillement veoir l'estat des affaires de lad. communaulté et le fondz de caisse des deniers de la recepte dud. receveur, pour pouvoir par icelluy Consullat myeulx et plus seurement en ordonner. Lad. commission commencée du premier jour d'octobre mil cincq cens soixante-cincq, ainsi que plus à plein est contenu par l'acte d'icelle commission et retenue dudit Garin conservée ès actes dudict Consullat du VII jour de janvier prochain ensuyvant ». — Ce registre est précédé d'un répertoire, d'un cahier supplémentaire et du « billan tiré du gros livre ».

CC. 1251. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — « Compte cinquiesme de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communngs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte et despense faicte par led. de Masso des deniers patrimoniaulx et propre domeyne de lad. ville ». — Garbeau de l'épicerie. — Recette des impositions, aides et gabelles. — « Aultre recepte à cause de la refve cartulaire et imposition foraine ». — « Aultre recepte des ports ajacens de la séneschaulcée dépendans de l'acquisition de la reve et foraine ». — « Recepte des cens et servis, pentions et louaiges appartenans à lad. ville et communaulté ». — « Autres louaiges de la boucherie Lanterne ». — « Autres receptes à cause des places despuis la rivière de Saosne et portal Chenavier, tirant le long des murailles de lad. ville jusque sur les vieux fossés ». — « Aultre recepte de la pension deue par les héritiers feu Mr Nicolas Dupré, banequier à Lyon, à

cause du légat faict par feu mons. de Lissieu ». — Dépenses : Gages de Claude de Rubys, procureur général, de Benoît du Troncy, secrétaire de la ville, du receveur de Masso, de Jean Raze, mandeur, de Vincent Dru, mandeur, de Mathieu Ollier, coadjuteur des mandeurs, d'Antoine Déchez, « commis au contrerolle des deniers, dons et octroyz », de Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville. — Gages des consuls : George Grolier, Antoine Scarron, François Frère, Justinien Panse, François Bonvoisin, Philippe Galand. — Rentes dues par la ville. — « Autre despence pour les gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la resve forayne et contrerolle ». — Avances au collège de la Trinité et aux Jacobins. — « Autre despence pour les procès et affaires de lad. ville et communaulté de Lion. » — Paiements à Odoart Laurens, conseil et advocat de la ville ; à Arnaud Neyron, procureur, à Dominique Dufour, solliciteur. — Deniers rendus et non reçus.

CC. 1252. (Registre.) — In-4°, 54 feuillets, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — Compte de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Recettes diverses, gages des officiers de la ville. — Paiements divers : — « à Anthoine Griphius, me imprimeur de Lion, la somme de vingt-cinq livres t. à luy ordonnée pour l'impression qu'il a faict faire du discours de la contagion qui a esté en lad. ville et des moiens et remèdes qui ont esté observez pour l'en purger ». — Solde de vingt-huit arquebusiers à cheval. — Solde de 80 soldats en Forez avec Mandelot « pour chasser l'ennemi qui s'estoit emparé de quelques fors dud. pais de Forest ». — Achat de « vingt harquebuzes et vingt fournimens de Milan ». — « Au roy et connestable des arquebuziers de lad. ville acoustumés comme chacun an, la somme de cinquante livres t., néant, d'aultant qu'il n'en a esté faict aulcun durant l'année du présent compte à cause de la contagion qui estoit en lad. ville lorsque l'on debvoit tirer l'oyseau appellé papegay ». — Réparations à la porte neuve St-Vincent ; à la tour du pont du Rhône, aux corps de garde. — Location de la maison de Mandelot. — Pension aux Cordeliers. — Fournitures de charbon, mottes, chandelles. — Gages de tambours et fiffres « pour avoir sonné les tambours et fiffres à l'entrée qui fut faicte à monseigneur de Mandelot, gouverneur dud. Lion », revenant de son expédition de Languedoc. — Gages de Claude de Fenoil, « gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et sergent majour de lad. ville ».

CC. 1253. (Registre.) — In-folio, 11 feuillets, parchemin.

1576-1577. — Comptabilité. — « Compte deuxiesme particulier de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lion ». — « Deniers paiez, baillez et délivrez comptant par led. de Masso, receveur susd., à Me Anthoine de Chaunes, conseiller du Roy et trésorier des guerres du costé de Piedmont ». — Compagnie levée « pour estre envoyée en Dauphiné au secours de mons. de Gordes, lieutenant général pour sa majesté aud. pais ». — Levées de troupes. — Remboursements de dettes. — Paiement aux charpentiers et ouvriers « qui sont emploiez à planter les paux pour servir de boullevert et retenue au cours du Rosne qui prend son chemin du costé de Dauphiné ». — Arrérages de rentes. — Paiement « au sieur Jehan Chazotte, commis et depputé à distribuer par le menu aux fraiz que a convenu faire à cause de la contagion de peste aud. Lion, la somme de trois mil livres tournois ».

CC. 1254. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1577. — Comptabilité. — « Compte particullier de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon ». — « Recepte suivant le roole de la cottisation faicte sur les aisez manans et habitans de la ville de Lion pour le soudoyement de la compaignie du baron de Vaulx, nouvellement levée pour la deffence, tuition et conservation de lad. ville et spéciallement pour aller en Forest accompaigner monsieur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général pour le roy ez pais de Lyonnois, Forest et Beaujollois, pour chassier l'ennemy qui s'estoit saisy et emparé d'aucunes places aud. pays de Forest ». — Dettes de la ville. — Paiement à « André Ogier, sergent royal, pour avoir vacqué l'espace de six jours entiers aux exécutions et contrainctez contre ceulx qui avoient esté cottisez pour le soudoyement de deux cens hommes de pied pour la seureté et deffence de lad. ville, lorsque les reistres passèrent par le gouvernement de Lion s'en allant en France ».

CC. 1255. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur de la ville. — Quittances des échevins Antoine Scarron, François Frère,

Justinian Panse, François Bonvoizin, Philippe Galland, George Grolier. — Gages de Bertrand Castel, voyer de la ville; d'Antoine Guillien de Sala, capitaine de la ville; de « noble Claude du Fenoil, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et sergent majour de la garde qui se faict ordinairement en ladicte ville pour la conservation d'icelle dans l'obéissance du Roi »; de Claude de Rubys, procureur général de la ville; de Jehan Ravot, « ci-devant secrétaire du Consulat »; de « Pierre Grata, clerc et commys du secrétaire de la ville »; de Pierre Blache, commis du receveur; de Benoît Dutroncy, « secrétaire de la ville et communaulté de Lyon »; de Claude Sonthonas, commis du secrétaire de la ville; d'Antoine Déchez, « commis au contrerolle »; de Mathieu Ollier, coadjuteur des mandeurs. — Pension aux régents et recteurs du collège de la Trinité. — Gages des mandeurs de la ville. — Gages de « Pierre Roy, commis à fermer et ouvrir la porte et pont levy de la porte Neufve St Vincent »; — de « Laurens Bony, commis à fermer et ouvrir la porte et pont levy du pont du Rhosne »; de Louis Bullioud, commis à Vaise; d'André Marcel, « commis à tirer et sonner la cloche pour faire assembler le consulat en l'hostel commun de lad. ville, aux jours et heures accoustumés »; de Gabriel Dumas, « commis du voyer et à ouvrir et fermer les portes de Sainct Just, de Sainct George et rendre les clefz à celluy qui a esté députté pour la garde d'icelles ». — Gages des sonneurs de cloche et crieurs « réveille-matin pour les trépassés ». — Gages de Fleury Margand et Jacques Bigaud, crieurs de la ville, de Claude Bonard, trompette de la ville; de Claude Psaltier, exécuteur de la haulte justice; d'Antoine Jacquet, « secrétaire à la poste de lad. ville, pour ses peynes et vaccations au port et dépesche des pacquetz tant allans que venans de la cour et Paris ».

CC. 1256. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier; 2 cahiers in-4° de 8 feuillets; en tout 31 pièces, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages de Claude de Rubys, procureur général. — Remboursement de 236 livres t. à Gaspard de Poges. — Avance à Antoine Scarron et Jean de Masso, députés aux états de Blois. — Honoraires de Hugues Athiaud, « advocat, procureur substitué de lad. ville en l'absence de mons. me Claude de Rubis, procureur général ». — Gages « de Claude le Juge, advocat au Parlement »; de Dominique Dufour, « sollicileur des procès et affaires de la ville ». — « Compte de la despense faicte par Dominique Dufour à la solicitation des procès de messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, en la séneschalcée et siège présidial dud. Lyon, despuis le XXV may MVcLXXVI jusque au XII may mil Vc soixante-dix-sept ». — « Parties des escriptures faictes par Dominique Dufour pour messieurs les consulz eschevins de la ville ». — Surcroît de gages à Arnaud Neyron, procureur de la ville. — Gages d'André Ogier, sergent royal. — Gages du sergent « commis à avoir soing sur les faulxbourgs de St Just et de St Heregny ». — Surcroît de gages à Jean Ravot, secrétaire de la ville. — Pension au collège de la Trinité. — Fournitures de papier. — « Acquictz qu'il fault lever du dernier compte de la dohanne pour le mettre sur l'octroy »; frais de voyage « faict en court par mess. le président de Chastillon, de Rubis et de Pusignan »; — divers voyages à la cour, solde des arquebuziers. — « Etat abrégé du compte de la dohanne ». — Pierre Blache à Paris pour règlement de compte; lettre de lui à Guyot de Masso. — Lettres des consuls aux députés de la ville pour obtenir dégrèvement d'impôt, vu leurs grandes dépenses, « s'estant la contagion collée en quelques rues de ceste ville, mesme es quartiers de Sainct George et du Puys Pellu, nous faisons tout ce qu'il nous est possible pour y remédier, aiant barré et close toute une rue et mis en une maison aux champs tous ceulx qui y demeuroient, encores qu'ils ne fussent mallades ».

CC. 1257. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs de la ville. — Paiement aux mandeurs de la ville « pour le vin en bouteille qu'ilz ont fourny et dont a esté faict présent au nom de lad. ville à monseigneur le grant prieur de France, passant par icelle ville ». — Don de confitures au seigneur Delamante, capitaine de la citadelle. — « Estat des fraiz faictz le XXI décembre MVcLXXVI, jour St Thomas appostre, pour l'eslection des six nouveaux consulz eschevins pour l'année advenir ». — Paiement à l'avocat Hugues Brocquin pour avoir prononcé l'oraison doctorale. — Gages d'André Marcel, « maniglier de l'église St Nizier ». — Paiement à Pierre Tolet, docteur médecin, « en considération des bons advertissements de conseil qu'il a baillié tant par escript que aultrement des moyens que l'on avoyt à tenir pour la purgation et nettoyage de lad. ville de la maladie contagieuse de peste, de laquelle lad. ville a naguères esté affligée, et du bon office que pendant icelle il y a usé ». — Paiement « à Bertrand Castel, voyer de lad. ville, de la somme de deux cens livres tournois que luy avons ordonnée, tant pour achepter des banz à fermer et mettre aux portes des maisons suspectes de contagion, que pour fournir promptement aux fraiz qui seroient nécessaires pour pourveoir à la santé de

lad. ville ». — Paiement à « Anthoine Griphius, me imprimeur de Lyon, pour l'impression qu'il a naguères faict faire du discours de la contagion qui a naguères esté en lad. ville, et des moyens et remèdes qui y ont esté observez pour la purger ». — Paiement à « Michel Jove, me imprimeur, pour avoir faict imprimer pour lad. ville plusieurs ordonnances de mons. de Mandelot, concernant la santé et conservation de cette dite ville et plusieurs bulletins pour la resve cartulaire et traicte fouraine », ainsi que « plusieurs placcardz concernans les défenses du Roy des payemens de Pontarli et Bezançon ». — Paiement à « Anthoine de Rebours, marchant drappier, de neuf cens quatre-vingtz-troys livres dix solz t. à quoy reviennent six pièces de drap d'escarlatte vyolette qu'il a fournye et livrée pour faire noz robbes consulaires ». — Paiement de « cinq cens quatre-vingtz-seize livres unze solz sept deniers t. à Françoys Scarron, marchant de draps de soye, pour les veloux, sattins et bougrans employez pour les doubleure et paremens des robbes vyolettes des douze consulz eschevins et des quatre officiers, assavoir : troys cens quatre-vingtz livres pour vingt aulnes veloux vyollet de Gennes cramoisy pour les paremens des robbes desd. srs consuls eschevins à raison de XIX esc. l'aulne, quatre-vingtz quatre livres pour douze aulnes sattin violet de Lucques à VII l. t. l'aulne pour les jectz et bandes; cent une livre six solz t. pour sept aulnes et demye veloux noir à deux poil de Gennes, à XIII l. X s. l'aulne pour les paremens des robes desd. officiers; vingt-six livres t. pour quatre aulnes sattin noir pour les jectz et bandes d'icelles robbes à six livres dix solz t. l'aulne; de cinq livres, six solz, huict deniers pour dix aulnes deux tiers bougrand vyolet, à raison de dix solz l'aulne ». — Robes des mandeurs de la ville. — Robe de Mathieu Ollier, coadjuteur des mandeurs de la ville. — Ordre de paier une robe fournie à « me Barthélemy Fournier, advocat des paouvres de lad. ville, en considération des bons et charitatifz offices qu'il faict ordinairement en sa charge gratuittement, et pour le récompenser aussy en partye du labœur qu'il a prins à la traduction des vers et sentences dorées de Pithagoras et de Phocilidée, philosophes des Greez, qui servent grandement à l'édification du publicq ». — Paiement à « Loys Aillioud, chassetier », pour les chassis de l'hôtel de ville. — Compte de torches « fournyes pour le service de lad. ville à conduyre lesd. sieurs eschevins de l'hostel commun d'icelle en leur logis, les jours tant ordinaires que extraordinaires ». — Fournitures de papier. — « Partyes fournyes par Geoffroy Gailliand pour la ville et communaulté de Lyon : demy dozaine de lacetz pour enfiler les acquictz et mandements du Consulat; deux grandes peaulx de parchemin et ung peloton de grosse ficelle pour empaqueter lesdictz acquictz et mandemenz pour les envoyer à Paris » ; reliure des livres de compte.

CC. 1258. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier ; 1 cahier petit in-4° de 10 feuillets, papier ; en tout, 56 pièces, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Quatre quittances de Guillaume Fallaize, receveur ordinaire du domaine du Roi à Lyon, pour quartiers de la rente annuelle de deux mil cinq cent livres t. dues par les consuls « à cause de la refve cartulaire qu'ilz tiennent du roy ». — « Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la refve et fourayne et contrerolle aussy des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des quatre foyres », y joint les quittances des commis, Jean Martin dit « la Martignière », Claude Dupré, Jean Raze, François Sonda, Mathieu Oullier, Pierre Grata. — Réparations à la vieille maison de ville. — Marques de la ville, pinceau, encre, papier. — Gages de Claude Dupré, « commis à tenir le contrerolle » ; de Jehan Martinière; de Jehan du Vial, « commis pour se prendre garde et avoir l'œil sur les portz et chaînes de la rivière de Saosne à ce que aucuns marchans, voicturiers ou aultres ne sortent de lad. ville aulcunes marchandises pour transporter hors le royaulme, sans acquit suffisant des commis au bureau de la resve et foraine ». — Paiement à Pierre Henry qui remplit les mêmes fonctions aux chaînes d'Ainay. — Remboursement à Philippe Galand d'une somme prêtée par lui pour l'envoi de trois hommes « en la ville de Valence en Daulphiné, pour l'enqueste que nous y faisons faire pour servir au procès des bledz acheptez par Meraud de Tissonnas de la dame de Boullon ». — Mandat de Jehan Perners et Claude Petit, envoyés à Sérignan pour la même affaire. — Mandat de paiement pour Antoine Dechez, même affaire. — Mandat de Nicolas Tixier « pour avoir assisté durant lad. année à la grenette, chacun jour de marché, pour tenir le pris du bled en raison et faire observer l'ouverture dud. marché aux heures accoustumées ». — Expédition de blé. — Dépense pour les arquebusiers qui ont accompagné le Consulat le jour de l'élection. — Quittance de Guyot de Masso au fermier de la douane. — Remboursement d'avances faites à la ville. — Revenus de la ville en 1577. — Garbeau des foires de la Toussaint, des Rois, de Pâques, d'août.

CC. 1259. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Mandat de paiement pour Claude Guillermet, peintre verrier à Lyon, pour pose et réparations de vitraux à l'hôtel de ville. — Compte

et quittance de ce peintre. — Mandat pour un terme de la pension des Jacobins. — Mandat de Claude Ysellet, m^e charpentier, «pour plusieurs peynes et vaccations extraordinaires par luy faictes durant lad. présente année, tant à la visite du pont du Rhosne que aultres réparations et fortiffications de lad. ville ». — Quittance du custode de l'église de Ste-Croix pour un terme de pension. — Rentes de Benoît David. — Legs de Guillaume François pour doter de pauvres filles désignées par ses héritiers. — Paiement de rentes à l'Aumône générale ; l'institution est « tellement chargée de pauvres et la charité si refroidie qu'ils n'ont du tout point de moien de subvenir à la distribution ordinaire de lad. aulmosne ». — Donation de rentes à l'hopital du pont du Rhône par « messire Nicolas Henry, chevalier, comte d'Altressan ». — Dotation par le legs Guillaume François.

CC. 1260. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Arrérages des rentes de Himbert Gellas, — « Benoist de Rochefort, docteur en droictz, chanoyne ès esglises St Just et St Nisier ». — Jean de la Place, tonnelier à Montbrison, transporte sa rente à Marcelin Charbonnier, sergent royal de Montbrison. — Arrérages de Jean Ravot; — de Denise de la Chance ; — de « Jehan Polet, recteur de l'ospital Nostre Dame de Bourgneufz de Mascon » ; — de Jehan et François Ridadi, frères ; — de d'Aveyne, ayant droit des héritiers Amé Ponchon; — de François Furin, procureur du couvent N^{re}-Dame de Confort ; — de Jaquette Laurencin, veuve de noble Jehan de Paulat, seigneur de la Tour; — de Jean Chappuys, chanoine et procureur général de l'église Saint-Nizier de Lyon; — de Michel Chareysieu, chanoine et m^e des clerjeons de Saint-Nizier; — de Hugues de Genevoys, écuyer, seigneur du Buisson, conseiller du Roi et visiteur général des gabelles; — de Jean Cotereau; — de Claude de Paulat, seigneur de la Tour, « comme mary de damoyselle Jane de Guines»; — de Marie de Vinolz, veuve de Claude Teste; — de Barthelemye Combe, veuve de Noël Charretier; — de Jeanne Dupré; — de Claudine Laurens, de St-Simphorien le Chastel; — de François Theze ; — d'Anne Godelfinger, veuve d'Humbert Faure; — de Pierre de Senneton, « escuyer, seigneur de la Serve » ; — de Benoît Delaporte. — Mandat de Vincent Gaillard, procureur du collège de Tournon, pour Antoine et Pierre Oliviers. — Quittance de Jean de la Grange, théologien du college de Tournon, au nom du recteur. — Arrérages de Gabiano; — de Loup de Pollein, mari de Léonarde Vincent, dit le Gourd ; — de Mathieu Vaillant; — de Jean Perret. — Gages d'Antoine Déchez. — Arrérages de l'Hôtel Dieu, quittance de Fédéric Thomas; — de l'Aumône générale; — de P. Sève; — de Jean Perret; — de Pierre Bellon, « contrerolleur pour le Roi en sa doanne de Lyon » ; — de François Frère; — de Barnabé de Cussonel, chanoine de St-Just, au nom des Bellièvre; — de Catherine de la Gontière; — de Catherine Durret, veuve de Grégoire Trente, et de Gérard Guichon, etc.

CC. 1261. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier.

1576-1577. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Despence par le menu des remboursements faictz à pluzieurs particulliers qui avoient presté pour la levée de cinq cens hommes ». — Achat d'arquebuses d'un marchand Milanais. — Reçu de Michel Antoine de Salluces, s^r de la Manthe, chevalier de l'ordre du Roi, « gouverneur et cappitaine de la citadelle de Lyon, et commandant en lad. ville en l'absence de mons. de Mandellot, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays de Lyonnois, Fourestz et Beaujollois, de deux cens cinquante-six livres t. payées à quatre-vingtz soldatz envoyés soubz la conduicte du cappitaine de Mons au pays de Fourestz, trouver mond. s. de Mandellot, lequel est allé aud. pays de Fourestz avec forses pour chasser l'ennemi qui s'est emparé de quelques forts dud. pays ». — Montre des arquebusiers à cheval conduits par le capitaine Perret. — Gages du commis à la « porte Neufve à se prendre garde et avoir l'œil à ceulx qui entrent et sortent par lad. porte ». — Gages du commis à la porte du Rhône. — Gages du sergent « commis à se prendre garde sur les faulx bourgs de St Just et St Herigny ». — Solde de la compagnie du capitaine Platel. — Ordre au fermier de la douane de faire un versement à Guyot de Masso. — Ordre de Mandelot au Consulat de fournir 1470 l. pour solde d'une compagnie à envoyer en Languedoc. — Acompte d'un remboursement à Antoine Grolier pour prêt fait au Consulat pour fournir 30,000 livres au Roi, lors de son voyage d'Avignon. — Demande de Pierre de Musino d'être rayé de la compagnie du baron de Vaulx, attendu qu'il est allé en Forez avec Mandelot. — Mandelot certifie que « Pierre de Musigno, s^r d'Eguebelle, fut en Forest, lorsque les ennemys y entrarent dernièrement, avec deux chevaulx de faction et son équipage de guerre ». — « Estat de despens des deniers provenans de la cotization faicte sur les habitants de la ville de Lyon pour le soudoiement de deux cens hommes de guerre à pied François, levez en lad. ville soubz la charge du cappitaine de Vaulx ».

CC. 1262. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — Compte sixième de Me Guyot de Masso, « recepveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte et despence par luy faicte des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville ». — Garbeau de l'épicerie. — Recette des impositions, aides et gabelles. — « Reve cartulayre et imposition forayne. » — « Aultre recepte des portz ajacens de lad. séneschaulcée de Lyon ». — « Receptes des cens, servis, pentions et louaiges appartenans à lad. ville et communaulté ». — « Louaiges des boutiques nouvellement faictes pour les tripiers le long du Rosne, tirant à Sainct Clair ». — Louage de la boucherie Lanterne. — Rentes dues à la ville. — Gages des officiers de la ville : Claude de Rubys, procureur général; — Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville; — de Masso, receveur; — Jean Raze, mandeur; — Vincent Dru, mandeur; — Mathieu Ollier, coadjuteur des mandeurs; — Dominique Dufour, solliciteur des procès; — Arnaud Neyron, procureur; — Claude Guerrier, consul. — Paiement des rentes dues par la ville. — « Deniers payez au recepveur du domayne à Lyon » pour droits de « refve et forayne ». — Frais pour l'élection des consuls. — Olivier Delaporte, conseiller du Roi au siège présidial de Lyon, fait l'oraison doctorale. — Paiement à Claude Psaltier, « exécuteur de la haulte justice ». — Paiement à « Jehan Vanda et Claude François pour leurs gaiges d'avoir sonné la clochette tous les lundi pour inciter le peuple et habitans de lad. ville pour prier Dieu pour les trespassez ». — Fournitures de robes pour le Consulat. — Don « aux abbesse, dames et religieuses du couvent de la Déserte, par mandement du vingt-sixiesme juin mil Vc soixante-dix-huit et quittance, le tout cy rendu, de la somme de vingt escuz sol. à eulx donnée pour employer à la rébédification de la muraille qui sert de closture dud. couvent entre le jardin d'icellui et le chemin ou passage publicque, par lequel l'on va à la porte Neufve St Vincent ». — « Gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la refve forayne et contrerolle ». — « Despence pour les procès et affaires de la ville et communaulté ».

CC. 1263. (Registre.) — Petit in-folio, 56 feuillets, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — « Compte sixiesme de Me Guiot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octrois de la ville et communaulté de Lion des recepte et ...ence par lui faictes durant une année». — Ferme du pont ...e. — Gabelle du dixième du vin. — Ferme des « camelots et poix des farines ». — « Ferme de l'ayde et entrée du vin ». — « Droict que lad. ville de Lion a accoustumé de prendre chacun an sur l'entrée de l'espicerie venant du costé de Gennes, Venize et aultres lieulx estrangers ». — Ferme du fil d'or et d'argent. — Dépenses : — voyage de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, « pour aller en court afin d'obtenir la révocation de monseigneur de Mandelot, gouverneur audit Lion, du voyage de Languedoc ». — Voyage de Benoît Dutroncy « aux estats de Daulphiné naguère tenuz à Grenoble, pour obtenir es dictz estats l'abbolition de la dohanne naguères establie en forme de péage sur toutes marchandises entrans et sortans de ce royaulme par le païs de Daulphiné ». — Voyage en poste de Bertrand Castel, voyer de la ville, « en la ville de Chambéry, pour veoir et s'informer au vray de l'estat et santé de lad. ville » ; on craignait que la peste, que l'on croyait alors à Chambéry, ne fut apportée à Lyon par les marchandises. — Voyage de Bertrand Castel « jusques à Mascon, au devant de monseigneur Mandelot, gouverneur audict Lion, revenant de la court ». — « A Raphaël Calonges, la somme de vingt-cinq escuz sol. à luy ordonnée pour le récompenser en partie des pertes qu'il a eues en ung voiage dud. Consulat vers mons. le cardinal d'Armignac ». — Paiement à Henry Touchard « pour les fraiz d'un voiage qu'il a faict au mois de janv. MVcLXXVI en Bourgongne par commandement du Consulat de lad. ville pour faire amener les bledz aud. Lion. — Gages de de Masso; — de Bertrand Castel, voyer de la ville ; — d'Antoine Guillien de Salla, capitaine de la ville. — Gages des commis aux portes « pour avoir et tenir l'œil sur les entrans et sortans d'icelle ville ». — « Gages des commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes de lad. ville ». — Gages de Claude de Rubys, procureur général, de Benoît Dutroncy, de Bertrand Castel, de Guillien de Salla, de Claude de Fenoil, de Jean Raze, de Vincent Dru, de Mathieu Ollier, de Pierre Blache, de Claude Sonthonaz, officiers de la ville. — Paiement à Claude Ysellet, charpentier, pour la visite du Pont du Rhône, « réparations et fortifications de lad. ville ». — Gages de Nicolas Texier, « pour avoir assisté à la Grenette, chacun jour de marché, pour tenir le pris du bled en raison et faire observer l'ouverture dud. marché aux heures accoustumées ». — Gratifications à Jacques Dutartre, soldat, « demeurant ordinairement à la porte St Just », à Jacques Jacquet, secrétaire de la poste de la ville et à Jehan d'Auvergne, porteur des lettres. — Paiement à « Lionnet Charretier, boucher, fournissant la chair qui est distribuée aux pauvres de l'Hostel Dieu du pont du Roosne, pour le récompenser en partie de la perte par luy soufferte en l'année MVcLXXVII, tant pour la chair qu'il a fournie aud. Hostel Dieu pendant la contagion que au paiement qui luy a esté faict suivant le cours que les monnoies avoient lors, qui

depuis sont révaluées par ordonnance du roy publiée tout incontinent après led. paiement ». — Fourniture de marrons. — Paiement à Pierre Lhuissard, « pauvre tainturier de lad. ville, chargé de femme et sept petits enffans, en considération du dommage souffert, en la démolition du portail ou porte de Bourgneuf, pour et au lieu faire ung port au proffit et bénefice du publicq, joignant une maison appartenant aud. Luissart ». — Paiement à Jacques Bigaud, crieur public, et à Antoine Regnauld, trompette de la ville, pour avoir « vacqué à la publication faicte tant en lad. ville que ez faulxbourgs d'icelle, des deffences faictes sur les personnes et marchandises entrant en lad. ville et venant des lieux suspects de la contagion ». — Honoraires de Claude Juge, avocat au Parlement de Paris. — Gages de Gabriel Dumas, commis du voier, « pour avoir vacqué au faict de la santé ». — Subvention à la compagnie des arquebusiers. — Réparations au pont du Rhône. — « Aux père gardien, religieulx et convent des Cordeliers dudit Lion, la somme de seze escuz deux tiers à eulx ordonnée pour la pension annuelle de cent livres qui leur a esté constituée par lad. ville en récompense de l'interest qu'ilz ont souffert pour la démolition de la closture qui estoit au devant de leur esglise, laquelle closture est de présent réduicte en place publique ». — Aux mêmes, « six escus deux tiers, pour la cellébration de la messe qu'ilz sont tenuz dire à chacun jour en la chappelle du pont du Rhosne ». — Fournitures de bois, mottes, charbon, chandelles. — Gages de tambours et fifres qui ont accompagné les arquebusiers allant recevoir le gouverneur Mandelot. — Gages de Claude du Fenoil, sergent major de la ville.

CC. 1264. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville: de Claude Guerrier, échevin ; — de Claude de Rubys, procureur général; — de Dominique Dufour, solliciteur des procès ; — d'Antoine Guillien de Salla, capitaine de la ville ; — d'Antoine Deschez, commis au contrôle; — d'Hugues Athiaud, « advocat en la séneschaulcée et siège présidial de Lyon. — Honoraires de Claude le Juge, avocat de la ville de Lyon au Parlement de Paris. — Gages de Bertrand Castel, voyer de la ville; — de Gabriel Dumas, commis du voyer ; — d'André de Fontville, clerc de Me Arnaud Neyron ; — de Dutroncy, secrétaire de la ville ; — de Claude de Fenoil, sergent major de la ville ; — de Lorans, conseil ordinaire des procès et affaires de la ville; — de André Marcel, « marguillier de l'église Saint Nizier dud. Lyon et commis à sonner la grosse cloche de lad. église pour faire assembler le Consulat en l'hostel commun de lad. ville; — de Jean Raze et Vincent Dru, mandeurs; — de Mathieu Oullier, leur coadjuteur. — Gages de Pierre Henry, commis aux chaines d'Énay; — de Mathieu Ollier, « commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes qui sont le long la rivière du Rosne », — de Claude Bonard, trompette de la ville, — de Jacques Bigaud, crieur public, — d'Antoine Regnaud, trompette. — Paiement au secrétaire de la poste et à Jean d'Auvergne « pourteur des lettres d'icelle ». — Gages de Nicolas Tixier, commis à la grenette, — de Claude Southonas, commis du secrétaire de la ville, — de Pierre Blache, commis du receveur. — Compte de Jacques Bigaud, crieur public. — Gages du bourreau, — des crieurs et réveille-matin.

CC. 1265. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Estat des fraiz faictz le XXI décembre MVcLXXVII, jour St Thomas appostre, pour l'eslection des six nouveaulx consulz eschevins pour l'année advenir ». — Ordre de paiement de « cent solz tournoys à Martial de Bargues, illumineur, pour avoir illuminé le scindicat de la ville ». — Quittances de Claude Yzellet, charpentier, pour paiement de ses diverses fournitures et déjeuner qu'il a donné « es mandeurs et commis du voyer de la ville et es charpentiers et treeurs de cordes, lesquelz se sont aydés à tappisser et à touquer la cloche le jour de St Thomas ». — Paiement aux arquebusiers ; — à Olivier Delaporte, qui a fait l'oraison doctorale. — Paiement à Jean Raze, Vincent Dru, mandeurs, et à Mathieu Ollier leur coadjuteur, « oultre leurs gaiges ordinaires pour leurs peines et vaccations d'avoir assemblé le consulat à diverses foys extraordinaires, tant à l'hostel de ville que au lougis de monseigneur le gouverneur ». — Paiement « à André Bayard, marchant de lad. ville, de la somme de vingt-quatre livres dix-sept solz et six deniers t. à laquelle se montent les flambeaux ou cierges de cire blanche par luy fournys aud. consulat pour la procession de la feste du corps de Dieu dernière ». — Fournitures de torches, papier, encre, etc. — Port de lettres, commissions diverses. — Visite du pont du Rhône, réparations. — Corps de garde. — « Parties pour les soldats de la citadelle », fournitures de médicaments divers : « julep réfrigératif, julep digestif, médecines laxatives », etc. — « Party es fraiz faicts et fournys par Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, pour les menuz fraiz et affaires de lad. ville et communautté de Lyon » : dîner du consulat ; paiement à « Jehan Raze, Vincent Dru et Mathieu Ollier, mandeurs de lad. ville pour le louaige à chascun d'eulx de deux che-

vaulx pour aller au devant du consullat faisant compaignie à monseigneur de Mandellot s'en allant en court » ; goûter du consulat ; « pour un disner faict à mess. quand ilz s'assemblèrent pour décider du différend qu'ilz avoyent contre mons. Ravot, où estoient messieurs les officiers et mandeurs ». — Paiement « à Bernard Voullandrin, blanchisseur, pour avoir blanchi la maison de ville près St Nizier, lorsqu'elle fut remise ausd. s[rs] consulz eschevins pour l'habiter. — Autres réparations à l'hôtel de ville. — Paiement à « Claude Chauva, emballeur, pour l'emballage par luy faict de huict balles et ung bahu où il y avoit marrons, citrons, oranges et autres fruictz pour faire présent en court par mess. de Chastillon, du Rubis et Ruynant, depputés en court par lad. ville ». — Voyaige faict par de Masso à Villefranche, pour parler à mess[rs] le bailly et juge dud. Villefranche leur remonstrer le droict que lad. ville a de lever la refve fourayne aud. lieu de Villefranche et portz adjacens ». — Robes des six échevins élus à Noël. — Paiement à « Pons Murard, marchant espicier, tant pour le loage de son jardin et tout le temps qu'il a esté occupé pour lad. ville aux malladies des pestes dernières que aussy pour tous dommages et interestz et réparations que led. s[r] Murart pourroit prétendre à l'encontre de lad. communaulté ». — Fourniture de marrons. — Paiement du boucher de l'hôtel Dieu. — Allocation aux dames de la Déserte. — Subvention à Pierre Luysard. — Copie du permis à Jean de Tournes d'imprimer les ouvrages de Papon ; au dos, minute d'une supplique de Catherin Fortuné, « lieutenant en la maîtrise des portz de ceste ville à mons. Delanges, lieutenant général en la séneschaulcée et siège présidial ».

CC. 1266. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier ; 1 cahier, in-folio, 8 feuillets, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Voyage à Paris du président de Châtillon, du conseiller de Rubys et de François de Ruynant, au sujet des procès de la ville ; — suivent les quittances des trois députés. — Procuration de de Masso à François Frère pour l'achat de blé de Sérignan. — « Estat de la despence faicte par Anthoine Déchez, s[r] du Marez, controlleur des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, que led. Déchez rend à messieurs les conseillers et eschevins de lad. ville pour avoir esté faire faire la vente et délivrance des bledz acheptez par Mérauld de Fissonnas, de madame la duchesse de Bouillon ou de m[e] Laurens de Guillemon, son facteur, au chasteau de Sérignan, par vertu des lettres du grand conseil par vous obtenues le XX[e] juillet dernier, suyvant la depputation par vous sur ce faicte dud. Déchez par acte consullaire du XI[e] aoust dernier, comme aussy à vostre requeste pour avoir faict faire l'enqueste contre lad. dame ». — « Frais et despence faict au voyage des Estatz généraulx convocqués par sa Majesté en sa ville de Blois, au quinziesme novembre MV[c]LXXVI, par nous Anthoine Scarron et Jehan de Masso, depputez par la ville de Lyon pour y assister de la part d'icelle » : frais détaillés de route et de séjour.

CC. 1267. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Supplique du fermier principal de l'équivalent du diocèse et pays de Viveroys à la cour des aides contre les échevins de Lyon ; — il avait été dépouillé en partie par le duc d'Uzès et le receveur du roi de Navarre et du prince de Condé. — Procès de la ville au sujet de l'équivalent. — Transaction entre les consuls et le contrôleur Jean Ravot. — Procès entre le consulat et André de Serre, fermier particulier du droit de l'équivalent de la ville de Mende. — Compte entre Guyot de Masso et M[e] Anthoine Vachen, fermier de l'équivalent de Mende. — Ordre de paier « au père recteur du colleige de la Société de Clermont, fondé en la ville de Tournon, la somme de vingt-huict escuz et ung quart d'escu sol. et deux deniers t., à laquelle somme montent certains despens adjugez par arrest de la court de Parlement de Paris ». — Procès entre la ville et Bertrand Plovier et Marguerite Bullioud, veuve de Laurent Prunier. — « Validation des parties des comptes de feu M[e] François Coullaud, recepveur de la ville de Lyon. Pierre Blache commis de lad. recepte et M[e] Guyot de Masso à présent recepveur à lad. ville ». — Supplique des échevins à la chambre des comptes pour l'entérinement des lettres patentes du roi.

CC. 1268. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier ; 3 cahiers petit in-4°, ensemble 36 feuillets, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs de la ville et communauté de Lyon. — « S'ensuyvent les noms et surnoms de ceulx qui ont juré et affermé par serement par devant messieurs les esleuz de Lyonnoys, y estans adjournez à la requeste de Jehan Civel, fermier de la grand ferme, pour rendre compte suyvant les demandes à eulx particullièrement balliées des marchandises qu'ilz ont vendues hors foyre, puis le premier octobre mil cinq cens soixante seze, comme est cy après dict ». — Rabais accordé à Sébastien à la Sibille, sur le prix de la ferme du barrage du

pont du Rhône, à cause de la peste qui sévissait en 1577. — Cinq quittances de Guillaume Fallaize « conseiller du roy et recepveur ordinaire de son domaine » des sommes à lui dues « à cause de la rente annuelle de deux mil cinq cens livres t. qu'ilz (les consuls) sont tenuz de paier en ses mainz, comme receveur susdit, à cause de la refve cartullaire qu'ilz tiennent du roy ». — Paiement à « Me Hugues Valentin, greffier en l'eslection de Lyonnoys de la somme de dis escuz d'or sol. pour les vaccations qu'il a faictes pendant la présente année mil cinq cens soixante dix huict aux procès intentez à cause de la ferme du huictième, dixième et vingtiesme du vin ». — Gages de Robert Pradel, commis à la recepte des huictiesme, dixiesme et vingtiesme du vin ». — Gages de Antoine Dalachar, sergent royal, commis avec Me Robert Pradel à la même recette. — Accord entre le consulat et Jean Civel, fermier de la grande ferme du cinq pour cent. — Gages de Pierre Bault, « commis à tenir le contrerolle aux chaisnes d'Esnay des bledz qui sortent hors lad. ville par lesd. chaisnes et pour empescher qu'il n'en sorte sans passeport de monseignenr le gouverneur ». — Gages de César Camet, « commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne à ce qu'il ne sorte aulcune marchandise de lad. ville sans avoir payé et acquicté le droict de la resve et traicte fouraine ». — Paiement de cinq écus d'or sol. à Michel Jouve, imprimeur, « pour l'impression qu'il a faicte des acquictz de la resve capitulaire et traicte foraine pour les foyres des Roys et de Pasques dernières ». — « Partyes fornyes par Jehan Martin dict la Martinière pour la rève et foreyne par toute l'année 1577 » : papier, chandelles, marques aux armes de la ville, encre, pinceaux et bois. — « Estat des gaiges des commis à faire la recepte par le menu de la refve et fourayne et contrerolle aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des quatres foyres ». — Quittances des commis. — « Compte de ce que Me Gillibert Collet a receu du vintiesme du vin à la porte de Sainct George, despuis le premier jour d'octobre 1577 jusqu'au dernier jour de septembre ». — Garbeau des foires de la Toussaint, des Rois, de Pâques, d'Août.

CC. 1269. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 103 pièces, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes dues par la ville à Benoît de Monteconis, — Antoine Theze, — Delanges, — Jane Duperret, « vefve feu noble Anthoine Regnaud », — damoiselle Bonne Trye, — Jean Madryères de St-Genis-Laval, — Jacques Robert, — Himbert Gellas, — Girard Guychon, — Jean Ravot, — Guyot de Masso, — Hylaire Raymond, — Léonard de Vauzelles, — Barnabé de Cussonet, « chanoine de l'esglise collégiale de St-Just », — François et Jean Ridadiviolier, — François et Philippe Guérin, — Nicolas Luyssard, — Hugues de Genevois, sr du Buisson, — Claude Paulat, sr de la Tour, — Jeanne Dupré, — Claudine Laurens, — damoiselle Marie de Vinoulz, — Bartholomye Combe, — Benoît de Rochefort, — Jean Pelletier, — Gabiano, — François de Ruymant, — Benoît de la Porte, — Marcellin Charbonyer de Montbrison, — Jean de la Place, — Loup de Polein, — Denise de la Chance, — Hugues Brocquin, — Ysabeau Broquin, — Vincent Pinay, — Jean Perret, — Arthur Prunier, seigneur de St-André, — Mathieu Vaillant, etc.

CC. 1270. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1577-1578. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot Masso, receveur des deniers communs. — Quittance de la pension deue chascun an aux clergeons de St-Nizier, — au chapitre de St-Nizier, — aux custodes de Ste-Croix, — à l'hopital de Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon ; — à l'Aumône générale, liste des legs faits à cette institution, — à l'hôtel Dieu du Pont du Rhône, — au couvent Notre-Dame de Confort, — au collège de Tournon, — au collège de la Trinité. — Constitution de dot à de pauvres filles par le legs de Licieux. — Contrat de mariage entre François Marthoud et Françoise Dupré. — Constitution de dot à de pauvres filles par le legs Guillaume François.

CC. 1271. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1576-1579. — Comptabilité. — « Compte deuxiesme particulier de Me Guiot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lion, des recepte et despence par luy faicte de la somme de six mil huict cens dix-neuf escuz seize solz tournois pour partie du remboursement par luy faict pour les années MVcLXXVI, LXXVII, LXXVIII, LXXIX des sommes deues à plusieurs particuliers, créditeurs du party sur le subside de VI d. pour livre à prendre sur toute sorte de marchandises entrant en lad. ville de Lion. »

CC. 1272. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, papier.

1578-1579. — Comptabilité. — Compte de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Recettes : produit des fermes des barrages et divers impôts ; — sommes dues à la ville, — location de la boucherie de la Lanterne ; — bou-

tiques de tripiers le long du Rhône. — Dépenses : paiement à Claude Pernet, charretier, « pour le charrois de trente-six tomberées de gravier et deux de boys qu'il a naguères conduictes et menées sur le pont du Rosne pour la réparation d'icelluy », — à Nicolas Fontayne, « pour avoir accoustré les chaînes du pont levys du pont du Rosne ». — Don aux religieux de St François de Paule. — Paiement à Geoffroy Gailliard pour fournitures de papier, parchemin et encre, — à Claude Ysellet, charpentier, pour réparations diverses ; — paiement à « Michel Jove, libraire, de sept escuz d'or sol. pour l'impression qu'il a faict faire tant des acquictz de la refve des foyres d'aoust et Toussainctz dernières que pour autres choses par luy fournyes pour lad. ville ». — Remboursement à Henry Austrain, Alexandre Pollalhon, Jean-Baptiste Bruno et François Benoist, de la somme par eux prêtée pour le voyage d'Antoine Déchez à Valence. — Paiement à Bertrand Castel, « voyeur de la ville, en récompensation de pluseurs voyaiges qu'il a faictz tant en la ville de Chambéry que autres endroits de la Savoye, par commandement du consullat pour présentir et informer de la santé de lad. ville de Chambéry et autres endroictz qui estoyent lors affligés de contagion ». — Gages d'Antoine Guilhien de Sala, capitaine de la ville, — de Claude de Fenoil, sergent major, — de Hugues Athiaud, procureur substitué en l'absence de monseigneur Claude de Rubis, procureur général, — Arnaud Neron, procureur de la ville, Jean Baze, Vincent Dru, Mathieu Ollier, mandeurs, — Claude Southonas, commis du secrétaire de la ville, — Gabriel Dumas, commis du voyer. — Gages de divers officiers. — Pensions faites par la ville. — Gages de Pierre Martin et Claude Carteret, tambours, « pour sonner du tambour tous les soirs et matins, tant du cousté de Fourvières, comme de St Nizier au devant et pour assembler la garde qui se fait ordinairement en lad. ville ». — Paiement à Michel Jouve pour avoir imprimé les « tilletz qui se donnent par les commis des portes à ceulx qui entrent en lad. ville pour y loger, pour avoir encores imprimé pluseurs acquictz en blanc concernans la refve et traicte forayne». — Rachat à Hillaire Remond de sa ferme du droit de « pontonaige et copponaige accostumés d'estre levés en ceste ville sur les bledz entrans par le pont du Rosne pour estre vendu et débité en la grenette » ; on veut ainsi faciliter les envois des Dauphinois et faire baisser, dans la ville, le prix du blé qui augmente de jour en jour. — Paiement à Claude Gravier, « commis à avoir l'œil et se prendre garde à la porte de Pierre Seize à ceulx qui entrent et sortent par lad. porte, pour le récompenser en partye des fraiz qu'il a faictz et qu'il luy conviendra encores faire contre certains soldatz qui l'ont cy devant blessé à la porte dudit Veyse, faisant sa charge, l'ung desquelz soldats a esté condempné à estre pendu et estranglé où se pourra estre apréhendé, et ce pendant en éphigie ». — « Despense des deniers de l'assignation des quinze mil escuz sol. accordés par le roy aux consulz eschevins de la ville et communaulté de Lyon pour une année commençant le premier jour de septembre mil VᶜLXXVIII et finissant le dernier aoust ensuyvant mil VᶜLXXIX ». — Remboursement de l'emprunt de la ville. — Rentes dues par la ville.

CC. 1273. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1578-1579. — Comptabilité. — « Compte septiesme de Mᵉ Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octrois de la ville et communaulté de Lion, des receptes et despences par luy faictes durant une année commençant au premier octobre MVᶜLXVIII et finissant au dernier septembre MVᶜLXXIX ensuivant à cause des deniers des dons et octroiz d'icelle ville provenans des fermes des barraiges du pont du Rosne, dixième du vin, des quatre espèces qui sont l'entrée des camelotz, pois des farines, entrée de l'espicerie et celle du fil d'or et d'argent ». Gages des officiers de la ville, — commis aux portes, etc. — « Autre despense faicte par le faict de la santé de la ville et visitacion des malades ». — « Autre despence pour le faict des joueurs d'arquebuze ». — Réparations à la butte des arquebusiers, — aux portes et barrières, — au pont du Rhône, — aux fortifications. — « Rabillaige du chemin neuf tirant vers la Vieille Monnoie et Sainct Just ». — Réparations aux corps de garde, — au pont de Saône. — Location de la maison du gouverneur Mandelot. — Fournitures de bois et charbons, chandelles, etc. — Gages des tambours. — Dépenses de comptabilité.

CC. 1274. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1578-1579. — Comptabilité. — « Compte septiesme de Mᵉ Guyot de Masso, recepveur des deniers commungtz, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte et despence par luy faicte des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville ». — « Garbeau de l'espicerie. — Recepte des impositions, aydes et gabelles. — Autre recepte à cause de la rêve cartulaire et imposition forayne acquise du roy au proffit de la ville et communaulté de Lyon. — Recepte des cens, servis, pensions et louaiges : pension due par les héritiers de Philibert de Villars sur une maison size à la Pescherie, — les héritiers Pierre Tissot, dit Sorlin, sur une maison de la rue Lanterne. — Autres louaiges des bouticques nouvellement faicles pour les trippiers, le long du Rhosne tirant à Sainct-Clair. — Autres louaiges de la bou-

cherie Lanterne. — Autre recepte à cause des places mises en pies despuis la rivière de Saosne au portal Chenavier, en tirant le long des murailles de lad. ville par dehors à la boucherie Lanterne, despuis lad. boucherie jusques sur les vieux fossez. — Recepte de la pension deue par les héritiers feu mᵉ Nicolas Dupré, banequier à Lyon, à cause du légat faict par feu monsieur de Lissieu. — Gaiges et pensions des officiers ordinaires de lad. ville et communaulté ». — Rentes dues par la ville. — Dots constitués à de pauvres filles avec le legs de Licieux. — « Deniers payez au recepveur du domayne à Lyon pour la pention de huict cens trente-trois escuz et ung tiers au lieu de deux mil cinq cens livres t. retenue par led. sʳ faisant la vente de la refve foraine à lad. ville et communaulté sur icelle refve et forayne ». — Gages des « commis à faire la recepte par le menu de la refve, forayne et conterolle. — Despence pour les procès et affaires de lad. ville et communaulté ».

CC. 1275. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1578-1579. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. — Gages des officiers de la ville : de Jean-Baptiste Bruno, sieur de la Duchère, « l'ung des consulz et eschevins », — d'Arnaud Neyron, procureur des consuls, — d'Antoine Guillien de Sala, capitaine des arquebusiers de la ville. — Gratification au voyer Bertrand Castel « pour plusieurs vaccations par luy extraordinairement faictes pour les réparations, fortiffications et aultres affaires de lad. ville, mesmes pour avoir l'œil à la santé d'icelle ». — Gratification à Gabriel Dumas, commis du voyer, « pour toutes récompenses, taxes et vaccations qu'il pourrait expédier pour avoir vacqué, durant la présente année, tant au faict de la santé que aultrement ». — Gages de « noble Claude de Fenoil, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy et sergent majeur de lad. ville », — de Claude de Rubys, procureur général, — de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, — de Claude Sonthonas, commis du secrétaire, — d'Antoine Déchez, commis au contrôle, — de Pierre Blache, commis du receveur, — de Gabriel Dumas, « commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes Sainct Just et Sainct George et rendre les clefz à celluy ou ceulx qui sont députez pour la garde d'icelles », — du sergent Revert, « commis à se prendre garde et avoir l'œil sur les faulxbourgs de Sainct Just et Sainct Hérigny », — de Mathieu Ollier, « pour ses peynes et vaccations pour avoir durant la présente année par chacun jour fermé les portes le long du Rhosne de lad. ville. » — Gages du même coadjuteur des mandeurs de la ville. — Gages des mandeurs Jean Raze et Vincent Dru, — de Nicolas Tixier, « bourgeois dud. Lyon pour avoir assisté chacun jour de marché à la grenette, durant la présente année, pour tenir le pris du bled en raison et faire observer l'ouverture dud. marché aux heures accoustumées ». — Gratifications au secrétaire de la poste et au « distributeur des pacquetz de lad. poste ». — Gages de Jacques Bigaud, crieur public de la ville, — de Claude Bernard, trompette ordinaire de la ville, — de César Camet « commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne à ce qu'il ne sorte aulcune marchandise de lad. ville, hors foyre, sans avoir payé et acquitté le droict de la resve et traicte foraine », — d'André Marcel, marguillier de Saint Nizier, « pour avoir sonné la cloche pour assembler le consulat les jours ordinaires d'icelluy (les mardy et jeudy de chacune sepmaine à la manière accoustumée) », — de Jean Venda et Claude François, réveille-matin, — de Claude Psaltier, « exécuteur de l'haulte justice ».

CC. 1276. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

1578-1579. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement de « huict escuz et ung tiers d'aultre escu d'or sol. à mᵉ Rolin, docteur es droictz, advocat en la court de Parlement à Paris et siége présidial de Lyon », pour avoir prononcé l'oraison doctoralle le jour de la St-Thomas. — Mandement à Guyot de Masso de 10 écus sol. 20 sous, six den. t. pour les « fraiz ordinaires faicts le jour feste St Thomas ». — Mandement à « messire Charresieu, chanoyne et manicantant de l'esglise St Nizier que aux clerjons de lad. esglise pour cellébrer une grand'messe du St Esperit, à haulte voix le dymanche avant le jour St Thomas ». — Paiement à Claude Yzellet, charpentier, « pour la sonnerie des cloches et la tapisserie du chœur où se fait l'oraison doctoralle », — « à Jean Chappuis, chanoyne, pour la célébration d'une messe basse après l'oraison doctoralle et la lecture du scindicat », — « à Marcial de Bargues, mᵉ illumineur pour la fourniture et illumineure dud. scindicat ». — Frais des déjeuners « faict tant à monseigneur le gouverneur, messieurs les trésoriers généraux de France, messieurs les consulz eschevins, terriers et aultres, tant le dymanche auparavant led. jour St Thomas que led. jour St Thomas ». — Paiement à Claude Sonthonas, commis du secrétaire de la ville, pour l'expédition du syndicat. — Paiement aux sergents Dumas et Rolet « por le disné qu'ilz ont faict aux arquebousiers de lad. ville qui accompaignèrent le jour feste St Thomas dernier lesd. sʳˢ eschevins en l'église St Nizier ». — Fourniture de sept robes consulaires et d'un « reytre » pour le lieutenant de Masso. — Fourniture de torches par Robert Ferou, apothicaire. — Fourniture de parchemin,

papier, encre, corde « poisant doze livres pour servy à tirer la barre du poidz des farines », — réparation aux « ferrouz de la porte dud. poidz des farines ». — Paiement à « Nicolas Fonteyne, forgeur, pour avoir racoustré la romaine du poidz des farines et pour l'avoir faict reschandiller » (compte de Geoffroy Gailliand). — Don de « troys aulnes et ung tiers drap noir » à Claude Sonthonas, commis à l'exercice du consulat. — Paiement à Michel Jouve pour impression « tant des acquictz de la refve cartulaire, traicte foraine pour les foyres d'aoust et de Toussainctz dernier passé que de la rame de tiletz pour les portes du Rhosne et de Sainct Just ». — Au même pour « l'impression qu'il a faicte au moys de febvrier dernier du règlement que monseigneur le gouverneur a faict concernant les cappitaines penons ». — A Claude Scarron et George Lhuilier, « marchans espiciers », pour confitures offertes au duc de Nemours à son passage à Lyon, — envoi de fruits, « en la ville de Grenoble, à la royne mère et roy ». — « Partyes fournyes par Mathieu Oullier, l'ung des mandeurs de la ville et communaulté de Lyon, pour le vin dont a esté faict présent à monseig. le duc du Mayne, estant en ceste ville les dymanche, dernier jour de may et lundy et mardy premier et deuxième du présent moys de juing 1579 ». — Paiement à Jean Beynier, menuisier, « pour avoir allongé la table du bureau ou salle dud. hostel commun et faict deux bancz autour de lad. table, le tout en boys noyer ». — Frais pour un cabinet fait au logis du gouverneur Mandelot. — Paiement à « Anthoine Sibillon, pavisseur, pour vingt toyses de pavé qu'il a faict sur les foussez de la Lanterne, au devant de la maison de monsieur Ravot ». — Paiement à François Chaignon et Claude Jaillet, maçons, pour « les réparations et aultres choses qu'ilz ont puis naguères faictes tant en l'hostel commun de lad. ville que pour bouscher et massonner une porte qui estoit sur la rivière du Rhosne appellée la porte des Filles ». — Paiement à Claude Ysellet, maître charpentier, pour la visite du pont du Rhône et réparations aux fortifications. — Réparations au pont du Rhône par Robert Dauvin, maître maçon.

CC. 1277. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

1578-1579. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Pièces relatives au legs de Jean de Lissieu. — Donation dotale à Marguerite Faure dicte Bargette, femme de Jean Duchamp. — Procuration des mariés Duchamp à Étienne Faure. — Contrat de mariage de Jean Duchamp et Marguerite Faure. — Dots d'Ysabeau et Jane Mayeul. — Supplique de Françoise Bernard, leur mère, pour obtenir la dot de Jane. — Contrat de mariage d'Antoine Santtin, m[d] de soie et Jane Mayeul. — Contrat de mariage de « Mathieu Cognet et de Philipe Monepraché », dite Martine. — Contrat de mariage de Louis Bonnel et de Marie de Frances. — Constitution de dot à Philippe Moneprat, dite Martine. — Constitution de dot à Rose Narbet. — Constitution de dot à Françoise de Myons. — Contrat de mariage d'Antoine Teste et Françoise Lambert. — Constitution de dot à Jane Guet. — Contrat de mariage de Claude Beautie et de Rose Narbet. — Constitution de dot à Françoise Cherat. — Contrat de mariage d'Étienne Faure et de Françoise Cherat. — Dotations de Catherine de Sauliz, femme de Jean Duran, et d'Anne Eustachorme, femme de Jean Mermet. — Legs Guillaume François : dotation à Guyonne Cuzine. — Quittances « de Jehan Polet, recteur de l'ospital Nostre Dame de Bourgneufz de Mascon ». — Pension annuelle des Jacobins, quittances de François Furin, procureur du couvent. — Don aux religieux « de St François de Polle de Lyon, vulgairement appellez Minimes». — Rentes faites au collège de la Trinité, quittances de Guillaume Creyton, recteur. — Rentes du collège de Tournon, quittances de Vincent Gaillard, procureur, et d'Arnauld Voisin, recteur. — Pensions du chapitre de St-Nizier, des custodes de Ste-Croix, de l'Hôtel Dieu.

CC. 1278. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier.

1578-1579. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes dues par la ville. — Quittances de « noble Claude Arcons, bourgeoys de Lyon, en son nom, et damoyselle Léonarde Arcons, femme de noble Benoist de Monteonys, seigneur de Liergues », — de Benoît de Montconys en son nom, — du même au nom de Jean et Claude Raverye, ses pupilles, — d'Hector Barnoud, curé de Belligny, comme tuteur des enfants de Charles Barnoud, — de Hugues Broquin, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon, — d'Ysabeau Broquin, femme de noble Claude Platel, s[r] et baron de Vaulx, — de Catherine Duret, veuve de Grégoire Trente, — de Denise de la Chance, veuve de Nicolas Clément, apothicaire, — Bartholomye Combe, veuve de Noël Charretier, — Jean Madrières, mari de Guicharde Comba, — « Benoit David, marchant celier à Lyon, tant en son nom que de Ancelle Jasseron, sa femme, héritiers de feue Marguerite de Villars », — de Daveyne, « comme ayant droict des héritiers feu dame Magdelleine Genevoys, sur les bancz de la grande boucherie neufve et sur tout le patrimoine de lad. ville et communaulté de Lyon », — d'Antoine Delaporte, s[r] de Saint-Bernard, « comme procureur de s[r] Benoist Delaporte, mari de damoizelle de la

Tourt », — de Jeanne Dupré de St Symphorien le Chastel. — Procuration de Madeleine Fléchard, « vefve de messire Philibert de la Forestz, en son vivant chevalier, baron de la Bastie, à Anthoine Carron, châtelain de la Bastie d'Albaneys en Savoie ». — Pension de mons. du Garest. — Quittances d'Humbert Gellas, — de Hugues de Genevois, sr du Buisson, mari et « conjoincte personne » de dame Ysabeau de Guymes, d'Anne Godelfinget, veuve de feu noble Humbert Faure. — Rentes de Laurent et Jacques de Grossepierre. — Quittances de François Guérin, — François de Guerrier, — Jacquette Laurencin, veuve de Jean Paulat, — de Claudine Laurens, veuve de François Guilliard, tanneur, de Saint-Symphorien-le-Château, — Claude de Paulat, sr de la Tour, mari de Jeanne de Guimes, — Denise Paterin, femme de Nicolas de Bauffremont, — Jeanne du Peret, veuve d'Antoine Regnaud, — Jean Raverye, — François Ridady dit Violier, — de Serracin, pour les héritiers de noble Jean de la Chapelle, — Benoît de Rochefort, — d'Antoine Theze, — Bonne Trye, — Mathieu Vaillant, « damoizelle Marie de Vinoulz, vefve de feu s. Claude Teste ».

CC. 1279. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 4 cahiers, papier, en tout 64 feuillets.

1578-1579. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement de vingt écus à « monsieur me Claude Vitton, secrétaire de mons. frère du roy en recognoissance des services qu'il a faictz en court à ladicte ville ». — Compte de Pierre Paulmier, agent en cour de la ville de Lyon. — Lettre de de Masso à Claude Juge qui lui demandait l'extrait de la constitution de rente de madame d'Elbene. — Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville. — Gages de « Jehan Chaudon, cy devant advocat en la cour de Parlement de Paris ». — Nomination de Jean Chaudon comme conseil de la ville. — Honoraires des avocats Meslier, Bonau et Pujol. — Gages d'Arnaud Neyron, procureur de la ville. — Gages de l'avocat Athiaud « procureur substitué de lad. ville en l'absence de monsieur me Claude de Rubis, procureur général d'icelle ». — Gages de Claude Juge, avocat au Parlement. — Emprunt fait au receveur de la ville par Jean Garon, marchand drapier. — Paiement par la ville des dépens assignés par arrêt du Parlement aux héritiers de François Coulaud. — Condamnation de la ville dans le procès Jérôme Subrian. — Supplique à la Chambre des comptes de Pierre Blache, commis à la recette des deniers communs. — Lettre de Reboul à Guyot de Masso pour le prier de lui faire payer ce qui lui était dû par un individu emprisonné. — Présentation au consulat des comptes de Guyot de Masso. — « Estat des quittances trouvées en l'estre de feu me Estienne Desmartineaulx, pour la décharge des comptes de mons. de Masso. — Contrainte contre « Anthoine Vachery, jadis fermier de l'équivallent de Mende ». — Pension de Jean Ravot, seigneur de Crépieux. — Paiement des intérêts dus à Guillaume Roville. — Remboursement à Henri Austrain, — Alexandre Pollaillon, — J.-B. Bruno, — François Benoist. — Ordre de paier à « Hylaire Reimond, fermier du droict du pontonnage et copponaige accostumé d'estre levez en cette d. ville sur les bledz entrans par le pont du Rhosne pour estre vendu et débité en la grenette d'icelle, depuis la feste de Nativité Sainct Jehan Baptiste jusques à la Sainct Jullien, la somme de dix escuz d'or sol. à laquelle nous avons convenu avec led. fermier pour le faire cesser de lever led. droict depuis ce jourd'huy jusques à la Sainct Jullien prochaine, pour donner occasion à ceulx du Daulphiné d'apporter plus librement du bled en cette d. ville pour y estre vendu, afin de faire aviller et rabbaisser le pris d'icelluy qui haulse de jour à aultre ». — « Compte de me Claude Damon, fermier de la boucherye et bestes vifes pour deux années escheues le dernier septembre 1579 ». — « Roolle de la grand ferme de la ville de Lyon, pour l'année mil cinq cens soixante dix neuf ». — Paiement à Pierre Bault, clerc, pour « les mémoires envoiés à mons. le secrétaire Dutroncy, estant à présent en court, au mois de décembre dernier, concernant le faict des tailles » et « pour la coppie du cahier qui avoit esté présenté aux estatz, contenant vingt ung fueilletz, aussi de grand papier ». — Surcroît de gages à Claude Dupré et à Jean Martin dit la Martinière, commis à la recette et contrôle de la rève cartulaire. — « Partyes fournyes par Jehan Martin dit la Martinière pour la rève et foreyne et pour toute l'année 1578 » : registres pour la recette, marques aux armes de la ville, encre, bois, fagots, chandelles. — Gages des commis « à faire la recepte par le menu de la resve foraine et contrerolle, aussy des marqueurs et aultres officiers de lad. resve ». — Gages de Jehan Raze, « commis à faire les billetz aux marchans, ainsy qu'ilz font marquer leurs balles durant les franchises des foyres de Toussainctz MVcLXXVIII, des Roys, Pasques et aoust suyvant, MVcLXXIX et des quinze jours apprès lesd. franchizes, pour la franchize des Hallemandz ». — Quittances de C. Paroys. M. Oulier, François Sonda, Jean Raze, Claude Dupré, Jean dit la Martinière, commis pour la levée de la rève. — Quatre quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du roi. — Garbeau de la foire de la Toussaint 1578 et des foires des Rois, de Pâques et d'août 1579.

CC. 1280. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1577-1580. — Comptabilité. — « Compte troisiesme particulier de maistre Guyot de Masso, recevenr des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communauté de Lyon des recepte et despence par luy faicte de la somme de quarante cinq mil escuz d'or sol. provenans de l'assignation accordée par le roy aux eschevins de lad. ville sur ses douanes dud. Lion, à raison de quinze mil escuz pour chacun an et ce pour trois années entières, pour icelle somme estre employée au paiement et acquict des debtes et autres charges de lad. ville ». — Recette de cette somme des mains de Martin Houdry, fermier général des douanes du roi à Lyon. — Dépenses : — « Deniers paiez, baillez et délivrez comptant par led. de Masso, receveur et comptable susdict à Me Anthoine de Chaune, cons. du roy et trésorier de l'ex^r^ des guerres du costé de Piedmont », — à Pierre Billard, aussi trésorier des guerres du côté de Piémont. — « Aud. de Masso, receveur susdict la somme de troys mil quatre cens douze escuz deux tiers de deniers de lad. assignation à luy ordonnée pour estre baillée, délivrée et distribuée aux particippes des six deniers pour livre ». — Dépenses pour les bâtiments, réparations au pont du Rhône. — Voyage d'Antoine Scarron et Jean de Masso pour assister aux états de Blois. — Voyages de Françoys Rezynant et Claude de Rubys à la cour « pour la poursuitte de l'assignation de la continuation des XLV^m^ l. t. accordée chacun an». — Voyage en cour de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, « pour empescher que François Laviz qui c'estoit faict pourveoir de l'office de prévost des mareschaux de France en la province de Lionnois ne fut receu en lad. charge pour la deffiance que tous les habitans avoient de leur seurreté et repoz sy led. Avis eut esté receu aud. office ». — Deux voyages du même relativement aux impôts et pour « empescher que monseigneur de Mandelot n'abandonnast son gouvernement de lad. ville et province pour suyvre l'armée du roy envoyée en Daulphiné ». — Dettes de la ville, remboursements, paiements de rentes à Jean-Baptiste Dufour, secrétaire de l'archevêché, Pierre Scarron et Benoît de Monteonis, Henry Austrain, Jacques d'Aveyne, Jean Ravot, Claude Martin, J.-B. Bruno. — Mandement pour les arquebusiers, — pour Antoine Scarron et Jean de Masso, — Claude de Rubys, — Jérôme de Chastillon, — François de Resinan. — Alexandre Pollaillon, — Claude Platel, — Claude Gellas, — Antoine Grollier, — François Benoist et Philippes Galland, — Jacques Jacquet, — César Gros, — Antoine Déchet, — Guillaume Roville, — Claude Valleton, — Jean Pelletier, — Christophe Bottier, — André Mornieu, — Nicolas d'Orlin, — Jean Ravot, — Pierre de Thollet, « abbé de plain pied de Fontaine de Jehan, aumosnier de la reine mère du roy ». — Autres remboursements à Marguerite et Claudine Girard, — André Mornieu, — Guillaume Roville. — Paiement aux arquebusiers. — Rentes dues par la ville à François de Resignant, — Jean Bullin, — Antoine Camus, — Jaquette Laurencin, — Marguerite de la Tour, — Antoine Teze, — Jean Pelletier. — Mandement « au sieur Paul de Médicis pour le courretaige des sommes de deniers qu'il a faict avoir à change ausd. consulz et eschevins ». — « Gaiges et sallaires » de Guyot de Masso. — Dépense commune, frais de papier, copie, parchemin, — frais de comptabilité.

CC. 1281. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1579-1580. — Comptabilité. — « Compte huictième de M. Guiot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lion, de la recepte et despence par luy faictes des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville». — « Garbeau de l'espiccrie appartenant à lad. ville de par don et octroy du roy ». — « Recepte des impositions, aydes et gabelles ayans cours accoustumé estre cuillies et levées en la ville et banlieue de Lion ». — « Autre recepte à cause de la reve cartullaire et imposition forayne acquise du roy au proffict de la ville et communaulté de Lyon ». — « Autre recepte des ports adjacens de la séneschaucée déppendans de l'acquisition de la resve forayne ». — « Recepte des cens, servis, pensions et louaiges, appartenans à lad. ville et communaulté ». — Louage des boutiques, le long du Rhône et de la boucherie Lanterne. — « Autre recepte de la pention deue par les heretiers feu Me Nicolas Dupré, bancquier à Lyon, du légat faict par feu monsieur de Licieux ». — Recettes diverses. — Dépenses: — Gages des officiers de la ville : Claude de Rubys, procureur général, — Benoît Dutroncy, secrétaire, — Guyot de Masso, receveur, — Jean Raze, Vincent Dru, Mathieu Oullier, mandeurs, — Dominique Dufour, solliciteur des procès, — Arnaud Neyron, procureur substitué. — Gages des consuls Antoine Grolier, Jacques Teste, Antoine Delaporte, Jacques Jacquet. — Rentes dues par la ville à Bonne Trie, — de Vourles, — l'Aumône généralle, — Ysabeau Brocquin, — Dugarest et Jean Legourd, — Mathieu Vaillant, — Jean Perret, — Jean Pelletier, — de Vauzelles, — l'hôpital du pont du Rhône, — aux héritiers de Jean de la Chapelle, — à l'avocat Bernoud, — Jean Ravot, — Pierre Pinatel, — Jean Pichin, — Claude Marchand, — François Frère, — Antoine de la Chance, — au lieutenant général de Langes, — à l'hopital de Mâcon, — aux Bellièvres, — à Riddadi Viollier, — au receveur général Jean de Masso, —

à l'élu Daveyne, — Jean Marino et Joanny Radimilli, — Barth. Spinolli, — André Martin, — aux Jacobins, — à Jacquette Laurencin, — aux chanoines de St-Nizier, — aux clergeons de St-Nizier, — aux héritiers Claude Guérin, — aux héritiers Barthélemy du Socheis, — à Benoît de Monteonys, — Ysabeau Guymes, — Grégoire Trente, — Gérard Guichon, — la présidente Patherin, — aux héritiers Ferrun, — à de Masso, — au trésorier Prunyer, — à Barthellemie Combe, — Jane Dupré, — Claudine Laurens, — Hilaire Raymond, ayant droit de Guicharde Combe, — aux héritiers Antoine Regnaud, — à François et Antoine Theze, — Anne Godelfinget, — Hugues Brocquin, — Jacques de Grossepierre, héritier de madame de la Tour, — Jacques Robert, — aux héritiers Marguerite Camus, — au collège de Tournon, — aux héritiers Antoine Janynet, — aux héritiers Jaqueline Pons, — à François Resignant, — aux héritiers Claude Raverie, — à Didier Chauldol et Antoinette Trottet, — Michelette Flestin, — Jeanne Humbert, — Catherine Mossette, — Françoise Thullin, — Madeleine Fléard, veuve Philibert de la Forest, — au chanoine Rocheffort, — à Pierre Grolier, — Catherine Gimbre, — Marie de Vinolz, — aux héritiers Jean de la Chapelle, — à Hilaire Raymond, ayant droit de Guicharde Combe. — Legs de Licieux : — dots d'Hélène Bonjour, Louise Delapra, Jeanne Rissonnant, Catherine Coasse, Marie Fressine, Françoise Moulfonant. — « Deniers paiez au receveur du dommayne du roy ». — Pensions dues sur la boucherie Lanterne à Benoît David et Ancelli Josserand, — aux custodes de Ste-Croix, — à François de Guerrier. — Élection des consuls. — Déjeuner des arquebusiers, honoraires de l'avocat Guillaume Vieney, qui a fait l'oraison doctorale. — Gages du bourreau Claude Saltier, — de Jean Venda et Claude François « réveille matin », — d'André Marcel, marguillier de St-Nizier, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès, — Pierre Blache « commis à la recepte des deniers deubz par les bollangiers », — Marcellin Serat, solliciteur ez cours de Lyon », — du clerc Jean Paroi, — de François Broillard, messager de la ville, — de Jean Raze, Vincent Dru et Mathieu Ollier, mandeurs, — de Jacques Bigaud, crieur public. — Dépenses diverses : — Paiement à Simon Gaud pour fourniture de papiers et parchemin, — à André Bayard pour fourniture de cierges ou flambeaux de cire, — à Mathieu Oullier pour fournitures de torches et de papier huilé pour les chassis de l'hôtel de ville. — Avances faites par de Masso pour les réparations à la boucherie Lanterne. — Paiement de Geoffroy Gallien pour fourniture de papier, parchemin, encre. — Paiement à Robert Feron pour fourniture de torches, — « à Pierre Fonteney, m^e masson à Lion, pour ung cabinet de massonnerye qu'il a longtemps faict au logis de monseigneur de Mandellot. » — Pension faite au collège de la Trinité, — aux Jacobins « en récompensation de la closture dud. couvent qui a esté desmolie et convertie en place publicque ». — Remboursement d'avances faites par « Nicolas Dorlin, receveur pour le roi en la douane de Lyon ». — Don de 12 aunes de velours noir de Gênes à Pierre Paulmier, secrétaire du roi et agent en cour de la ville de Lyon. Don de 12 aunes de satin « à Jehan Chaudon, conseiller du roy et maistre des requêtes ordinaires de son hostel, en considération des bons offices qu'il a faict et faict journellement pour lad. ville ». — Robes consulaires. — Solde des arquebusiers. — Paiement de « Jehan Perein (Perrissin), m^e painctre à Lyon, pour avoir painct en huille les armoiries du roy et de la ville, à la girouette de la porte du pont du Rhosne et faict autres painctures sur le portail ». — Gages des commis « à faire la recepte par le menu de la resve cartullaire et imposition forayne et contrerolle, aussi des marqueurs et autres officiers servans durant la franchise des foires et les quinze jours après la franchise des Allemandz » : Jean Martin dit la Martinière et autres. — Paiement à Michel Jouve pour l'impression de « placardz, tilletz et passeportz », — à César Camet, « commis à se prendre garde et avoir l'œil sur les portz et le long de la rivière du Rhosne, » — à Claude Dupré, le jeune, pour ses écritures. — Frais de procédure. — Honoraires d'Odoart Laurent et d'Antoine de Masso, avocats conseils de la ville, — d'Arnaud Neyron, procureur substitué, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès, — de Hugues Athiaud, procureur substitué.

CC. 1282. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1579-1580. — Comptabilité. — (Double du précédent.)

CC. 1283. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1579-1580. — Comptabilité. — « Compte huictième de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs ». — Recettes : ferme du pont du Rhône, — dixième du vin, — droit sur « les camelotz, petite entrée du vin, poix des farines et l'entrée de l'espicerie », — ferme du fil d'or et d'argent. — Dépenses : Voyage d'Antoine Delaporte pour achat de blé en Bourgogne. — Voyage de François de Rezinan, en Piémont « vers monsieur le duc de Savoie, pour prier Son Altesse de la part de lad. ville de faire ouvrir les passaiges qui avoient esté interditz par sad. altesse, à cause de la contagion ». — Voyage de Jacques Teste en Bourgogne pour achat de blé. — Messager expédié à Tournon au gouverneur Mandelot. — Gages d'officiers de la ville. — Gages des

commis aux portes. — Gages des commis à ouvrir et fermer les portes. — Dépenses diverses : — allocation à Antoine Regnaud, trompette, «pour la proclamation des ordonnances faictes pour le faict de la santé et police de la ville ». — Tonneau de muscat donné « à monseigneur le grand escuier de France, gouverneur pour le roi en Bourgongne, pour le rendre favorable et accorder traicte de bledz de son gouvernement pour lad. ville ». — Fourniture par l'imprimeur Michel Jouve de « sept cens petitz livretz pour bailler aux dames honorables de lad. ville pour les instruire de l'ordre qu'elles doibvent tenir à visiter les pauvres de l'Hostel-Dieu dud. Lion ». — Paiement à Jacques Jacquet, « l'un des consulz qui a tenu compte de l'achapt et de la vente d'un batteau de bled pour le distribuer à la grenette de lad. ville et empescher le surhaulcement du bled ». — Aumône aux Minimes. — Frais de Nicolas Dorlin à la cour. — Gages du sergent Revert « commis aux faulxbourgs de St Just et St Irigny ». — Gratification à Claude de Rubys pour affaires extraordinaires, — à Benoît Dutronсy, secrétaire, pour la rédaction de plusieurs actes et être allé « en diverses assemblées qui se font journellement par les consulz et eschevins pour le service de lad. ville et communaulté, et ce, à cause de la garde et conservacion d'icelle, au logis de mons. le gouverneur dud. Lion ». — A Bertrand Castel, voyer de la ville, pour surveillance des réparations, fortifications et « autres affaires de lad. ville, mesmes pour avoir l'œil à la santé d'icelle », — à Guillems de Sala, capitaine des arquebusiers, — à Claude de Masso, lieutenant, — à Claude de Fenoil, « sergent majeur de lad. ville », — à Jean Raze, Mathieu Ollier, Vincent Dru, mandeurs, — à Pierre Blache, commis de Guyot de Masso, — à Claude Southonas, commis du secrétariat, — à Claude Ysellet, charpentier de la ville, — à Nicolas Tixier, surveillant de la grenette, — à Jacques Jacquet, secrétaire de la poste et à son « porte paquet », — à Louis de la Chassaigne, clerc du secrétariat « pour plusieurs voiages qu'il a faitz avec led. secrétaire tant à Grenoble qu'ailleurs », — à Rollet Ligeret, sergent des arquebusiers, — à Pierre Guichard « pour avoir assisté avec les mandeurs ordinaires pour assembler le consulat aux assemblées générales qui ont esté faictes et pour plusieurs vaccations qu'il a faictes pour lad. ville », — à Jacques Bygaud, crieur de la ville « pour plusieurs criées et proclamations à cause de la contagion ». — Paiement à Claude Granil « pour le louaige d'une bouticque où l'on tient le poix des farines à la porte de Veyse ». — Honoraires de Claude Juge, avocat au Parlement. — « Despence faicte por le faict de la santé et visitacion des malades », — pour les « joueurs d'arquebouze ». — Gages des commis à la grenette. — Réparations à la butte des arquebusiers, — au port de Vaise, — aux corps de garde, — au logement du gouverneur Mandelot, — aux deux tours du portail du pont du Rhône. — Paiement de « Jehan Maignan, peintre et habitant dud. Lion, pour la peinture qu'il a faicte à la venue de la Royne, mère du Roy, sur le portail du pont du Rosne, par où elle entra, et pour avoir paint dedans et dehors le batteau qui avoit esté préparé sur la rivière de Saosne pour passer et repasser lad. dame et la pourmener sur lad. rivière ». — Paiement à Jean le Clerc dit Monde « pour avoir recouvert à neuf le jeu d'arquebouze et la tour y joignant ». — Remboursement à Bertrand Castel, voyer de la ville, d'une somme « par luy fournie et paiée, pour empescher que la contagion estant en une maison aud. Lion, en l'année MV^e LXXIX, près la Pierre Percée, ne print pied ou racine, pour à quoy obvier, il convient mettre et movoir pour ung long temps hors de lad. ville tant Benoît Guichard que autres de lad. maison ». — Réparations au port de la Baleine, — à la porte du pont du Rhône, — à la porte de St-Just, — au corps de garde de la porte neuve St Vincent. — Ouverture faite pour aller de Bellecour à Bourchanin. — Maisons louées par la ville. — Pension des Cordeliers. — Fournitures pour les corps de garde. — Gages des commis à prendre les bullettes, — des tambours. — Paiement à « Rollet Legeret, l'un des sergents de la compaignie de deux cens arquebouziers de lad. ville, et à six tambours et deux fiffres qui ont esté emploiez à la réception de la royne, mère du roi, venant des païs de Guyenne, Languedoc, Provence et Dauphiné ».

CC. 1284. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 59 pièces, papier.

1579-1580. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville : — des consuls Jacques Jacquet, Jacques Teste, Antoine de Laporte, Antoine Grolier, — du procureur général de la ville, Claude de Rubys, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès, — d'Arnaud Neyron, procureur de la ville, — d'Antoine Guillems de Sala, capitaine de la ville, — de Claude du Fenoil, sergent-major, — Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Benoît Dutronсy, secrétaire de la ville, — Pierre Blache, commis du receveur et commis à « la recepte et despence des bledz qui furent délivrés en lad. année (1574) aux boullengiers de lad. ville ». — Claude Southonas, commis au secrétariat, — Louis de la Chassaigne, clerc du secrétaire de la ville, — des mandeurs Jean Raze, Mathieu Oulier, Vincent Dru, — de Pierre Guichard, chargé d'assister les mandeurs pour assembler le consulat et convoquer les assemblées générales. — Gratification à Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, et à Jean d'Auvergne « porte paquet ». —

Paiement à François Broullard, messager ordinaire de la ville. — Gages de Nicolas Tixier, commis à la grenette, — de Louis Olivier, chargé d'ouvrir et fermer les cadenas des chaines de la Saône, — du sergent Revert « commis à se prendre garde et avoir l'œil sur les faulxbourgs de Sainct Just et Sainct Heregny », — de Mathieu Oulier, commis à ouvrir et fermer les quatre portes le long du Rhône, — de Claude Granil, « commis à avoir l'œil et se prendre garde à la porte de Pierrescize à ceulx qui entrent et sortent par lad. porte », — de César Camet, « commis à se prendre garde sur les ports et le long des rivières du Rhône et de la Saosne, à ce qu'il ne sorte aulcune marchandise de lad. ville, sans avoir payé et acquitté le droit de la rêve et traicte foraine », — de Gabriel Dumas, commis à ouvrir et fermer les portes Sainct-Just et Sainct George ». — Gages du trompette Antoine Regnaud, — de Jacques Bigaud, crieur de la ville, — d'André Marcel, marguillier de St Nizier, — de Jean Venda et Claude François, « réveille-matin », — du bourreau Claude Saltier.

CC. 1285. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

1579-1580. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Pièces concernant les réparations du Pont du Rhône entreprises par le maçon Robert Dauvin. — Paiement à « Pierre Fonteney, me masson de Lyon, pour un cabinet de massonnerye qu'il a longtemps faict au lougis de monseigneur de Mandelot ». — Pose de chassis à l'hôtel de ville. — Réparations à la boucherie Lanterne, — à la porte de Saint Just. — Paiement au charpentier Claude Ysellet pour visite du pont du Rhône et réparations aux fortifications. — Compte des frères Yzellet pour réparations à la porte St-George, au pont-levis du pont du Rhône, à la porte de Vaise, à la porte St-Just, « au corps de garde de l'Erberiez du cousté de Forvière », à la porte Neuve, au corps de garde de la place des Cordeliers, à la porte de Pierre Size, à la porte du pont du Rhône. — Location du bas de la maison de Pierre Ferlay, à la porte St-George « auquel bas, les Suisses qui gardent lad. porte font leur corps de garde ». — Location de la maison de Claude Granil, pour la « boutieque où l'on tient le poidz des farines, à la porte de Veyse ». — Paiement à Jean Perrissin peintre, « pour avoir pain en vuyle les arme du roy et de la ville au guiroitte de la porte du Rosne, avec leur fleur de lis dorée d'or fin, avec leur fluron doré de maime ; plus, pour avoir doré tout le couronnement qui traverse depuis unne tour jusque à l'autre, semé de flur de lis et de fluron d'un côté et d'autre, ensanble les petis fluron qui sont seur les vite avec leur flur de lis ; plus, pour avoir pain de gris la courniche qui anvironne toutte les tours ».

CC. 1286. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

1579-1580. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. — Paiement à me Guillaume Vianey, avocat, pour l'oraison doctoralle. — Déjeuner des arquebusiers qui accompagnèrent le consulat à St Nizier. — Compte de Guyot de Masso : paiement au manicantant et aux clergeons de St Nizier, déjeuner des marguillers, paiement pour la célébration de la messe, paiement à Marcial de Bargues « mr illumineur, pour la fournyture et illumineure dud. scindicat ». — Déjeuners du gouverneur, des trésoriers généraux de France, des consuls et de « messieurs de la justice ». — Frais pour l'expédition du syndicat. — Fourniture d'écarlate pour les robes consulaires. — Frais pour « ung batteau préparé à la venue de la Royne, mère du Roy, à son retour de Provence et Daulphiné, pour avoir le plaisir et commodité de se promener sur la rivière de Saosne ». — Confitures offertes à la « Royne, mère du Roy, à monseigneur le duc de Mayenne, comte de Charny, et aultres seigneurs, tant pour obtenir une traicte de bledz de la Bourgoigne que pour rendre lad. dame favorable à lad. ville contre ceulx qui, pour troubler le repos d'icelle y vouloient establir ung presche ». — Paiement pour la « dépense de bouche des arquebouziers qui avoient esté mis au corps de garde et ont couché sur le port de rue Chalamon, pour empescher que les batteaulx chargez de bled, qui y estoient, ne sortissent de lad. ville ». — Gratification à Pierre Perret, porte-enseigne des arquebusiers. — Solde des arquebusiers. — Fourniture de « torches à baston, pour désormais conduire la nuict lesd. sieurs eschevins, en leur lougis, lorsqu'ilz sortiront du consulat ». — Cierges et flambeaux de cire blanche pour la Fête-Dieu. — Gratification à un messager « pour estre venu exprès de Tholoze en cetted. ville nous apporter lettres d'advis de la part de mons. Durant, conseiller du roy et son advocat général au Parlement dud. Tholoze, comme il y avoit et se brassoit une grande entreprinse sur cette ville et sur la citadelle d'icelle ». — Gratification à « deux messagiers, envoyez exprez en cette ville de Lyon, par messieurs les consulz de la ville de Lymoges, pour apporter lettres d'advertissemens d'une entreprinse conspirée, par les mal affectionnez au service du roy et perturbateurs du repoz public, sur cetted. ville, arrivez, le premier le mercredy ou jeudi absolut, auquel fut baillé cinq escuz ; et ung escu et demy à ung aultre messagier envoyé de la part desd. srs eschevins au pays de Forestz, pour s'informer et descouvrir les troupes de soldatz qui y estoyent arrivez ». — Paiement à Michel Jouve, imprimeur, « pour l'impression et relieure de sept cens petitz libretz, pour bailler aux dames honorables de lad. ville pour

les instruire de l'ordre qu'elles doibvent tenir à visiter les paouvres de l'Hospital », — pour « cent cinquante feuilles en placardz pour la police de la garde des penons en la ville en febvrier 1579 », — bulletins pour les portes, — passeportz de la contagion, — « tilets de la resve ». — Fourniture de papier, parchemin, encre, par Simon Gaud. — Reliure et fourniture de papier par Geoffroy Gailliand. — Remboursement à François de Resinant d'une avance par lui faite « pour le seau et fraiz des lettres qu'il obtint pour l'abolition de la traicte foraine ». — Présent de « douze aulnes de bon satin à Jean Chaudon, conseiller du roy et maistre des requestes ordinaires de son hostel », pour les bons offices qu'il a « faitz pour lad. ville et communaulté près la personne de Sa Majesté et nosseigneurs de son conseil privé ». — Présent de douze aunes de velours à Pierre Paulmier, agent en cour de la ville, à l'occasion de son nouveau mariage. — Cadeau d'un tonneau de muscat « à monseigneur le grand escuyer de France, gouverneur pour le roy en Bourgoigne, pour le rendre favorable à accorder traicte de bledz en son gouvernement pour lad. ville et communaulté ». — Cadeau de vin à « mons. Grassis, commissaire députté par mons. le duc de Savoye et magistratz de la santé de Piedmont, pour recognoistre tout le long de la foyre d'aoust dernière les marchandises que les subjectz de Son Altesse achepteront en ceste ville et leur bailler certifficat qu'elles n'estoient venues de lieu suspect de contagion, durant lequel sien séjour qui a esté d'ung moys entier, on luy a apporté led. vin soir et matin ». — Paiement au consul Jacques Jacquet, qui a tenu le compte de « l'achapt et de la vente d'ung batteau de bled qui au moys d'aoust dernier fut arresté sur la rivière du Rhosne pour le distribuer à la Grenette de lad. ville et empescher, comme par ce moyen il a esté faict, le surhaulcement du bled ». — Frais payés par Guyot de Masso : réparations aux châssis de l'hôtel de ville, — dîners des échevins et d'autres officiers de la ville, — réparation au poids des farines, — gages des sergents royaux chargés de faire rentrer ce qui est dû à la ville, — expédition d'actes. — Location de chevaux pour les mandeurs accompagnant « messieurs, allant au-devant la Reyne mère ». — Paiement « aux gaigne denyers qui ont porté six torches aux barmoyrie de lad. ville à l'enterrement du s[r] Fran. Grollier ». — Louage d'un cheval que le mandeur Jean Raze « avoyt retenu pour aller accompaigner mess. lorsque monseigneur de Nemours estant en ceste ville s'en vouloit aller en court. — Autre compte de de Masso : — fournitures pour la reine, — paiement de messagers chargés de surveiller les mouvements de corps de troupes.

CC. 1287. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1579-1580. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Jean-Baptiste d'Adjaceto au nom de Ludovic d'Adjaceto, comte de Châteauvillain, — Hector Barnoud, curé de Belligny en Beaujolais, — Hugues Brocquin, avocat, — Antoine Carron, « chastellain de la Bastie d'Arbanoys, en Savoye », — Denise de la Chance, veuve de Nicolas Clément, — Barthélemye Combe, veuve de Noël Charretier, — Jean Cotereau, — Barnabé de Cussonnet, au nom de Jean et Pomponne de Bellièvre, — des héritiers de Jean de la Chapelle, médecin, — de Benoît David et Ancelly Jasseron, héritière de Marguerite de Villars, — Jean Delaplace, — Antoine Delaporte, s[r] de St-Bernard, — Jeanne Dupré, — François Frère, — de Gabiano, — François Garnier, — Catherine Gellaz, — Himbert Gellas, — Hugues de Genevoys, — Anne Godeffinget, — François de Guerrier, — François Guérin, — Claudine Laurens, veuve de François Guillia, — Jaquette Laurençin, veuve de m[r] de la Tour-Paulat, — Jean de Masso, — Jean de Riddady-Viollier, — Benoît de Monteonys, tuteur de Jean et Claude Raverie, — André Mornieu, — Claude de Paulat, — Jean Pelletier, — Jean Perret, — Antoine Thèze cède sa créance à Alexandre Pollaillon, — Loup de Polein, — Benoît de Rochefort, — Claude Romanet, par procuration de Madeleine Fléchard, — Jacques Robert, — François de Resignant, — Bonne Trye, — Mathieu Vaillant.

CC. 1288. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1579-1589. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances d'arrérages de rentes payés au collège de la Trinité, — au collège de Tournon, — au chapitre de St-Nizier. — Aumône aux Minimes, — pension des Jacobins. — Quittances de Jean Polet, « recteur de l'ospital Nostre-Dame de Bourgneufz de Mascon », — des custodes Ste-Croix, — de Frédéric Thomas, commis à la recette des deniers dus à l'Hôtel-Dieu de Lyon. — Legs Guillaume François pour doter de pauvres filles. — Dot d'Antoinette Trottet, femme de Didier Chauldot, — de Michelette Frettry, — de Jeanne Humbert, femme Gaspard Dandré, — de Catherine Mossette, — de Françoise Thulin. — Legs de Licieux : — dots d'Hélène Bonjour, femme de Geoffroy Gravot, — de Louise de la Pra, femme Bruschon, — Jeanne Rissonau, femme de Jean

Versaing, — de Catherine Coysse, femme d'Antoine Colet, — de Marie Freyssine, femme de Reymond Alzias, — de Françoise Montlloune, femme de Jean Fressin.

CC. 1289. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier ; 4 cahiers petit in-8° ; en tout 47 feuillets, papier.

1579-1580. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Billet de Guyot de Masso à Guillaume Roville, pour prêt fait par ce dernier. — Réclamation au sujet d'un achat d'étoffes. — Pension de six écus et quarante sous à Guy Pouldret, pour le « récompenser de la perte et dommaige « qu'il souffrira en rebâtissant une sienne maison, naguières « bruslée size en rue de la Grenette et de Chalamont, faisant « lequel édifice, lad. ville et communaulté le contrainct, « suyvant le pouvoir qu'elle a du roy, par lettres patentes, « fondées sur l'embellissement d'icelle ville, pour eslargir « ses rues tropt estroictes, et se retirer à droict fil et à nyveau « de la maison naguières bastie en lad. rue de Chalamont ». — Gages de Hugues Athiaud, avocat, procureur substitué de la ville. — Honoraires de Claude Le Juge, avocat de la ville au Parlement de Paris. — Frais de procédure et de chancellerie faits par Nicolas Dorlin à la suite de la cour. — Remboursement au même d'une somme avancée pour obtenir « lettres patentes de la prolongation et delay de sursoyance « pour troys moys advenir des deffences au privé conseil du « Roy aux habitans du plat pays, de faire payer les habitans « de lad. ville, ce à quoy ilz avoient esté imposez aux tailles « pour les rothuriers qu'ilz tiennent et possèdent hors lad. « ville ». — Paiement à « Me Claude Cerat, practicien et sollicitteur es cours de Lyon, pour ses peines, fraiz et sollicitations aux procès de la ville ». — Gratification à Benoît Mermand, commis du fermier de la douane du roi. — Gages de Claude Dupré, commis au contrôle. — Paiement à Jean Parois pour être allé « plusieurs foys à Ste-Colombe quérir « le payement que y est deub de la resve dud. lieu, à « Villefranche, pour faire apporter le payement de l'équi- « vallent deub par le pays de Beaujollois ». — Comptes de Dominique Dufour, sollliciteur des procès de la ville. — Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du roi. — Fournitures pour la rêve et foraine. — Gages des commis. — Garbeau de la foire de la Toussaint 1579, des Rois, de Pâques, d'Août 1580.

CC. 1290. (Registre.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1580-1581. — Comptabilité. — « Compte neufviesme de « Me Guyot de Masso, recepveur des denyers communs, dons « et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, des recepte « et despence par luy faicte, durant une année, à cause des « denyers des dons et octroiz d'icelle ville ». — Recettes : ferme du pont du Rhône, — entrée du vin, — des farines, — des camellots, — des fils d'or et d'argent, — de l'épicerie. — Dépenses : — voyage du secrétaire de la ville Benoît Dutronecy « en court, pour empescher (qui heust peu) que « monseigneur de Mandellot, gouverneur et lieutenant géné- « ral pour Sa Majesté aud. Lyon, pays de Lyonnois, Forest « et Beaujollois n'allast en l'armée de Daulphiné ». — « Voyage du même, « en Aulvergne pour lad. ville et com- « munaulté, pour y recouvrer ung vidimus des privilleges « de la ville de Clermont, mesme des lettres patantes de « l'exemption des tailles et arrest sur icelles intervenu, pour « s'en servir au procès que lad. ville de Lyon a au privé « conseil du Roy, contre les habitans du plat pays de Lyon- « nois ». — Gages des officiers de la ville : — Guyot de Masso, receveur, — Bertrand Castel, voyer, — Humbert Grollier, « cappitaine de la ville de Lyon au lieu et pour le décès de feu noble Anthoyne Guilien de Salla ». — Gages de Claude de Masso, lieutenant du capitaine de la ville. — Gages des commis aux portes, Claude Granil, Barthèlemy Giroud, Gilbert Collet, Jean du Vial, Symon de Messillieu, Ennemend Bizet. — Gages de Louis Dufour, capitaine des portes et chaines de la Saône, — du batelier Guillot, chargé de le conduire. — Fourniture de torches pour le consulat. — Aumône aux religieux de Saint-François de Paule. — Gages de Robert Pradel, chargé de poursuivre le paiement des droits de gabelle du VIIIe, Xe et XXe du vin. — Paiement à « Pierre Pasquier, cirurgien, pour le secourir en ses « affaires et en considération de ce qu'estant recherché des « champs pour aller penser les mallades pestiférez qui est « sa principalle profession, il s'est contenu en sa maison « pour faire service en lad. ville et communaulté quand « l'occasion se présentera et qu'il en sera requis ». — Indemnité à François du Rhosne, cordier, dont la maison fut détruite lors de l'explosion de la poudrière. — Gages d'officiers de la ville. — Paiement à « Jehan Vallet, architecteur « pour le roy, en lad. ville de Lyon, en considéracion de « plusieurs vaccations qu'il a faictes et qu'il contynue de « jour à autre pour la conduite de la réparation du pont du « Rhosne et pour avoir l'oeil qu'elle soit faicte et parachevée « sellon le priffaict qui en a esté donné à l'entrepreneur ». — Paiement à Robert Dauvin « me masson et priffacteur des

« réparations du pont du Rhosne ». — Indemnité au sergent La Foy, pour réparer le dommage causé à sa maison par la construction d'un corps de garde « sur la rivière, « près les chaisnes, du cousté d'Esnay ». — Récompense à « Etienne Joyet, roy du jeu de l'barquebouze, pour avoir « tiré et abattu l'oyseau appellé le pappegay, et à Anthoine « Salla, connestable dud. jeu, pour avoir fait le meilleur « coup après led. Joyet ». — Réparations à la butte des arquebusiers. — Fournitures diverses pour la ville. — Location de maisons. — Rente servie aux Cordeliers. — Fournitures pour les corps de garde.

CC. 1291. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1580-1581. — Comptabilité. — «Comptes neufiesme de « M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs ». — « Recettes: Grabeau de l'espicerie, — recepte des impositions, « aides et gabelles ayans cours accoustumés estre levées en « la ville et banlieu de Lyon, lesquelz le consulat, puis le « mois de décembre mil cinq cens trente six, auroit acquis « du roy au prouffict de lad. ville et communaulté, tant de « plusieurs personnes, comme gentilshommes, bourgeois, « vefves, églises, hopitaulx et enfans orphelins, esquelz a « esté vendu par ledict consulat revenu et pension, à raison « de huit et sept pour cent sur le revenu desd. gabelles. — « Recepte des cens, servis, pensions et louages appartenans « à lad. ville et communauté ». — Recette des fabriciens de St-Nizier, provenant des « louages des estaulx le long des « murailles de Sainct-Nizier, pour le paiement de l'exécu- « teur de l'haulte justice ». — Dépenses: — Gages des officiers de la ville. — Gages de Claude Byanier, « sergent « de la compagnie des gens de pied en garnison à la cita- « delle, pour plusieurs journées esquelles il a esté emploié « durant l'année mil cinq cens soixante-quinze, pour pren- « dre garde aux faulxbourgs de Sainct-Just, Sainct-Ilirené, « aux personnes estrangières qui y estoient logez, pour « obvier aux surprinses qui se pouvoient dresser ausd. lieux « sur ladicte ville ». — Présent de confitures au capitaine de la citadelle.—Gratification au canonier Michel Teyssonier, blessé au siége de Peyrault. — Paiement à l'imprimeur Michel Jouve pour les « billetz que les commis aux portes « baillent journellement aux personnes entrans en ladicte « ville, durant l'année mil cinq cens soixante-quinze jus- « ques en avril mil cinq cens soixante-seize ». — Remboursement à François Scarron d'une somme par lui avancée pour « les fraiz faicts à la poursuitte de la traicte de « quinze cens asnées de bled obtenue par les s^rs consuls « eschevins de lad. ville de mons. le duc de Savoye de son « païs de Bresse ». — Voyage de Claude Petit et Jean Perners à Serignan, au sujet du procès contre la dame de Bouillon. (V. les comptes précédents.)

CC. 1292. (Registre.) — In-folio, 227 feuillets, papier.

1580-1581. — Comptabilité. — (Double du précédent).

CC. 1293. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1580-1581. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville : — des consuls de Villars, Dorlin, Pelletier, Jacques Jacquet, Benoît de Monteonys. — Gages de Claude de Rubys, procureur général, — d'Hymbert Grollier, capitaine de la ville, — Claude de Masso, lieutenant du capitaine, — Claude de Fenoyl, sergent-major, — Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, Benoît Dutronchy, secrétaire,—Claude Sonthonas, commis du secrétaire, — Dominique Dufour, solliciteur des procès, — Arnaud Neyron, procureur substitué, — l'avocat Lorard, conseil ordinaire de la ville, — Pierre Blache, commis du secrétaire, — Anthoine Jacquet, secrétaire de la poste, — des commis au contrôle, Dominique Dufour, Claude Dupré, Jean Martin, Pierre Garnier, Robert Pradel, — des mandeurs Mathieu Oulier, Vincent Dru, Jean Raze, — de Geoffroy Gallien pour « avoir assisté la présente année aux mandeurs « ordinaires de lad. ville », — Nicolas Tixier, commis à la Grenette, — des commis aux portes César Camet, Gabriel Dumas, sergent Revert, Mathieu Oulier, — du trompette Antoine Regnaud, — du crieur Jacques Bigaud, — de Jean Venda et Claude François, « réveille-matin », — André Marcel, marguillier de l'église Saint-Nizier, — du bourreau Claude Saltier.

CC. 1294. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

1580-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. — Paiement de Jean Valet « architecte pour le roy en cette ville et l'ung des maistres « massons jurez d'icelle, pour conduicte de la réparation du « pont du Rhosne ». — Mandats pour Robert Dauvin, entrepreneur des réparations du pont du Rhône et quittances du même. — Billet du receveur de Masso à Benoît de Monteonys, au sujet d'une somme prêtée pour la reconstruction du pont. — Certificat du consulat à la chambre des comptes pour les dépenses de la reconstruction du pont du Rhône. — Paiement à François Chaignon pour réparations aux fortifications et

au pont du Rhône. — Paiement à Claude Ysellet, maître charpentier, pour réparations aux fortifications et « visitation du pont du Rhône ». — Paiement à Symon de Vaulx pour travaux de serrurerie. — Réparations à une boutique de la boucherie Lanterne. — Pose de chassis à l'hôtel de ville. — Paiement au sergent La Foy « tant pour le loaige « et réparations des ruines qui ont esté faictes en une sienne « maison, cy devant occupée par lad. ville pour faire un « corps de garde sur la rivière près les chaisnes et du costé « d'Esnay ». — Paiement à Pierre Ferlat, bedeau de l'Aumône générale, et à Benoîte Perret, sa femme, « en considé- « ration et pour récompense de l'occupation faicte par le « corps de garde des Suisses de la porte Sainct-George d'une « petite maison de lad. Perret ».

CC. 1295. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

1580-1581. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Paiement à « Louys de Rochefort, advocat es cours de Lyon, pour « avoir prononcé l'oraison doctorale, le jour de la fête « St-Thomas ». — Paiement aux arquebusiers chargés d'accompagner les nouveaux consuls. — Remboursement des sommes avancées par Guyot de Masso le jour de la fête St-Thomas. — Paiement à Rolet Ligeret, tailleur, « pour la « fasson et baston de l'enseigne des arquebousiers de lad. « ville, faicte pour la monstre qu'ilz firent aux festes de « Penthecostes dernier ». — Paiement des « archiers du « chevalier du guet qui ont assisté à l'exécution ou fusti- « gation naguères faicte, à nostre dilligence et poursuytte, « par l'exécuteur de la haulte justice, à la personne de « Humbert Dumont, savattier ». — Paiement à deux sergents de la compagnie des arquebusiers. — Fournitures pour les robes consulaires. — Don de confitures à divers seigneurs. — Remboursement à Nicolas Dorlin de la somme qu'il a avancée en 1564 « pour parfaire la somme de mil « escuz dont quelques particulliers bourgeoys, au nom de « lad. ville et communaulté feirent don gratuit à mons. le « duc de Nemours, pour lors gouverneur et lieutenant géné- « ral pour le roy en lad. ville ». — Présents au duc de Mayenne. — Lettre du roi à Mr de la Mante, pour lui annoncer l'arrivée d'un ambassadeur turc. — Mandat pour le conseiller Bullioud. — Fourniture de vaisselle. — Fourniture de torches pour accompagner les consuls au sortir des séances. — Reliures et fournitures de papier par Geoffroy Galliand. — Fourniture de papier « por faire les billets de la garde de nuictz ». — Don de velours noir à « l'autel de l'Hospital ». — Étrennes de Dupuys, clerc d'Arnaud Neyron. — Paiement de l'imprimeur Jean Pillehotte. — Billets tirés par Guyot de Masso pour paiements divers.

CC. 1296. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1580-1581. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. — Quittances de Claude Juge, avocat de la ville au Parlement. — Gages de Hugues Athiaud, procureur substitué de la ville. — Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Compte des frais faits par Dominique Dufour. — Billet souscrit par Jean Ravot au receveur de la ville. — Paiement à Louis de la Chassaigne, clerc du secrétaire de la ville, « en considération « de deux voiaiges qu'il a faictz en court avec led. secré- « taire pour les affaires et services de lad. ville ». — Paiement à mons. Vitton, secrétaire du roy, pour frais de « l'ex- « pédition et dépesche des lettres patentes de comission de « nosseigneurs l'archevesque de Lyon et de Mandelot, pour « décider à l'amyable le procès que pour le faict des tailles « est entre les habitans de lad. ville et ceulx du plat pays « de Lyonnoys ». — Engagement pris par Pierre Cussonnet « de poursuivre le procès entre la ville et Jean Chabert, André Marchand et Claude Laurens. — Frais de Jean Chabert pour soutenir le procès. — Acte de sommation de Guyot de Masso contre le fermier de l'équivalent du haut Vivarais. — Sommation de l'huissier. — Ajournement de de Masso pour rendre ses comptes. — Quittance de Jeanne de Vandetar, dame de Monmartin, des dépens à elle adjugés par le Parlement contre la ville. — Paiement aux propriétaires des bancs de boucherie démolis près du pont du Rhône. — Gages de Geoffrey Gallien, commis à distribuer « les bledz « retenus sur la ville d'Avignon pour le secours du peuple ». — Paiement à Thomas le Poivre pour ses peines d'un voyage en cour avec le secrétaire de la ville. — Détail des sommes avancées par François Scarron pour les commis aux faubourgs des portes de Lyon. — Voyage du secrétaire Dutroncy à Clermont « pour y recouvrer ung vidimus des priviléges de lad. ville de Clermont. — Voyage du même à la cour, « pour empescher que monseigneur de Mandellot « n'allast en l'armée de Daulphiné ».

CC. 1297. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1580-1581. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes dues par la ville à Guyot Henry, — Jean Boullanger, — Hugues Brocquin, — Jean Chabert, — Denise de la Chance, — Arpin Clément, — J. Daveyne, — Benoît David et Ancellie Jasseron, — Bartholomye de Combe, —

Jeanne Dupré, Pierre Fautet, au nom de Mathieu et Bernard de Vauzelles, — Charles de la Forest, seigneur de la Bastie d'Albanoys, — C. de Gabiano, — Hymbert et Catherine Gellas, — Hugues de Genevois, s[r] du Buisson, — Guychon, — Anne Godolfinget, — Nicolas Lachasse, — de Langes, — Benoît de Montconys, — Denise Patharin, femme de Nicolas de Baufremont, — Claude de Paulat, s[r] de la Tour, — Jacquette Laurencin, veuve de Jean Paulat, — Jean Pelletier, — Jean Perret, — Hilaire Raymond, — Jacques Robert, — Benoît de Rochefort, — Richard de Serracin, — Mathieu Vaillant, — les héritiers Balthasard Valinot, — Jean Vincent dit le Gourd, — Anne Vivian.

CC. 1298. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier.

1559-1581. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Rentes payées au chapitre de St-Nizier, — à l'Hôtel-Dieu, — au collège de la Trinité, — aux Jacobins. — Aumône aux Minimes. — Don du consulat pour aider à marier Jeanne Rochet. — Paiement à M[e] Pierre Pasquier, chirurgien, « en considéra- « tion de ce qu'estant recherché des champs pour aller « penser les mallades pestifferez, qui est sa principalle pro- « fession, il s'est tenu en sa maison pour faire service à lad. « ville ». — Indemnité accordée à François du Rosne pour l'aider à réparer sa maison en partie démolie, lors de l'explosion de la poudrière. — Pièces concernant les legs Guillaume François et Jean de Licieulx, pour doter des filles pauvres.

CC. 1299. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio ; en tout 28 feuillets, papier.

1580-1581. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes du receveur Guyot de Masso. — Vente à Mathieu Chomat d'une rente annuelle de cinq l. t. — Ordre de Pierre Mollan, trésorier de l'épargne à Christophe Bourdon, receveur général des finances du Roi, de payer sur les deniers « provenans des XIII[m]III[c]XXXIII l. t. que Sa Majesté a « ordonné de lever sur les habitans de Lyon, la somme de « mil escuz sol. à Charles Chaudenot, lieutenant de la com- « pagnie du cappitaine Lafont », — une même somme à Emmanuel Chalon, docteur ès droits, — même somme à Mathieu Souverain, « gentilhomme de la suitte de mons. le « duc de Montmorency », — même somme à Anthonyen Lhutartt, « gentilhomme à la suitte de mons. le duc de Mayenne ». — Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du roi à Lyon. — Gages de Pierre Perret et Jean Daloin, commissaires des tailles au pays de Lyonnais pour avoir « porté en toutes les parroisses dud. pays de Lyonnoys « des lettres de monseigneur de Mandelot pour lui apporter « le dénombrement au vray des biens que les habitans de « lad. ville tiennent et possèdent en chacune parroisse et, « ce pendant, surseoir toutes exécutions sur lesd. habitans ». — Restitution à Antoine Volant, dominotier, des « molles « servans à imprimer », saisis à la requête du fermier de la gabelle de la « menue revenderie » ; « François Pannerat, « fondeur de cuyvre et leton, et Jehan Le Fèvre, taillieur « d'histoires à Lyon », viennent affirmer par serment « que « les molles sus mentionnez sont et appartiennent aud. « Anthoine Voulant, parce qu'ilz les ont veuz en sa maison « et que led. le Fèvre en a taillé et pourtraict la plus grand « part ». — Quittance de Pierre Blache à Guyot de Masso pour « la closture du compte des deniers patrimoniaulx et propre domayne de lad. ville ». — Rabais accordé au fermier de la gabelle « des bestes vifves et mortes ». — « Partyes « fornyes par Jehan Martin dict la Martinière, pour la reve « et foreyne. — Partyes rayées purement en plusieurs « comptes de monsieur de la garde de Masso. — Estat des « debets de quittances, restans sur les comptes des rentes « despuis l'année MV[c]LXXIII jusques en MV[c]IIIIxx ung ».

CC. 1300. (Registre.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1579-1582. — Comptabilité. — Compte de Guyot de Masso « des deniers receuz de plusieurs particuliers, tant « par prest que autrement pour emploier au bastiment et « construction du pont du Rosne de la ville de Lyon ». — Dépenses ; — Remboursement de prêts. — « Deniers paiez « et baillez pour le descombrement de toutes les pilles des « aretz qui par innondation des eaues ont esté rompus au « pont du Rosne du costé de la Guillotière ». — Frais pour des « paux acheptez pour planter dans le Rosne, aux lieux « et endroictz que l'on vouloyt construire les arcz dud. « pont que plantaige d'iceulx. — Pointes de fer mises aux « paux pour fonder les pilles et arcz du pont du Rosne et « autres ouvraiges faictz pour led. pont en nature de fer ». — Sommes payées à Robert Dauvin « priffacteur des arcz « dud. pont ». — Paiement des « santres ». — Gages de « Jehan Vallet, architecteur pour le Roy en lad. ville pour la « conduicte de la réparation du pont du Rosne ». — Paiement à plusieurs « particulliers et diverses personnes qui « ont travaillé et fourny plusieurs estoffes pour faire ung « enjein qu'ilz appellent trompe, faict exprez pour esgoutter « les eaues qui empeschoient la fondation des pilles et arcz « dud. pont du Rosne, pour éviter aux grandz fraiz qui se « faisoient pour la multitude des hommes que l'on estoyt

« contrainct y mettre ». — Paiement à Barthélemy Hébert, fondeur, « pour troys fleurs de lys et trois panonceaux de « cuivre qu'il a faitez pour mettre sur le portail du pont du « Rosne ». — Paiement à Barthélemy Hébert « pour toutes « choses qu'il pourroyt prétendre tant pour le racoustrage « d'ung engin apellé trompe, propre à tirer et esgoutter les « eaues des chaucées, faictes pour la fondation des arcz « refaitez aud. pont, que pour vingt huict livres de cuivre ». — Gages de Nicolas Gaulthier, « commis par le consulat à « avoir l'œil et se prendre garde et faire travailler en la « fabricque et réparation des arcz du pont du Rosne « dud. Lyon les manœuvres et journalliers qui y tra- « vaillent ».

CC. 1301. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1579-1582. — Comptabilité. — Double du précédent.

CC. 1302. (2 registres.) — In-folio, 74 et 56 feuillets, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — « Compte dixiesme « de Guyot de Masso, receveur des denyers communs, dons « et octroiz de la ville et communaulté de Lyon ». — Garbeau de l'épicerie. — Recettes des impositions, aides et gabelles.— « Autre recepte à cause de la refve cartullaire et foraine ». — « Recepte des portz adjacens de la séneschaussée ». — Louages. — « Recepte à cause des places mises en pyes ». — Dépenses : — Gages des officiers de la ville. — Pensions des rentiers de la ville. — Paiement du legs « Dellicieux ». — Paiement au receveur du domaine du Roi. — Pensions dues sur la boucherie Lanterne. — Dépenses pour l'élection des consuls. — Gages de divers fonctionnaires. — Paiement à Jean Maignan, « me painctre à Lyon, pour les ouvrages de paincture par « luy faictz au bapteau que lad. ville et communaulté auroyt « faict faire pour le service du Roy nostre sire, au dernier « voyaige qu'il a faict en cetted. ville, qui fust au moys « d'aoust dernier ». — Affaires diverses. — Gages des « commis à faire « la recepte par le menu de la refve cartullaire ». — Paiement pour les procès. — Pensions dues par la ville.

CC. 1303. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Fragment de compte de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais de Benoît Dutronçy, secrétaire de la ville, pour un voyage à la cour et à Clermont. — Gages des officiers de la ville : — Guyot de Masso, receveur, — Bertrand Castel, voyer, — Humbert Grollier, capitaine, — Claude de Masso, lieutenant. — Gages des commis aux portes. — Paiement de torches à l'apothicaire Robert Féron. — Don aux religieux de St-François de Paule. — Paiement à Robert Pradel pour « avoir « faict contraindre certains taverniers qui restoyent à payer ». — Paiement à Pierre Pasquier, chirurgien, — à François du Rhosne pour réparations à sa maison effondrée lors de l'explosion de la poudrière, — à Claude de Rubys, Benoît Dutronçy, Bertrand Castel, Humbert Grollier, Claude de Fenoil, Jean Raze, Vincent Dru, Mathieu Oulier, Pierre Blache, Claude Sonthonas, Claude Ysellet, pour vaccations extraordinaires, — « à Jehan Vallet, architecteur pour le Roy », — Nicolas Tixier, pour inspection de la Grenette, — à Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, et au porte-paquet, — à Robert Dauvin pour les réparations du pont du Rhône. — Dépenses « pour le faict des joueurs d'harquebouze ». — Gages d'Antoine Lachar, commis à la Grenette. — Frais pour diverses réparations. — Paiement à Ennemond Ravot de la location de la maison où habite le gouverneur Mandelot. — Paiement aux « gardien et religieux de St-Bonaventure d'une pension à eulx deube au lieu de la place qui est au devant dud. couvent ». — Paiement aux mêmes « à cause d'une messe qu'ilz célèbrent tous les jours à la chapelle du St-Esperit, près le pont du Rosne ».

CC. 1304. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville : — Claude de Rubys, procureur général, — Humbert Grolier, seigneur du Soleil, capitaine de la ville, — Claude de Masso, lieutenant, — Claude de Fenoyl, sergent major, — Benoît Dutronçy, secrétaire, — Claude Sonthonas, commis du secrétaire, — Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Pierre Blache, commis du receveur, — Claude Vitton, notaire et secrétaire du Roi, « cy devant retenu pour seul agent en court, au lieu de mons. me Pierre Paulmier », — Arnauld Neyron, procureur substitué, — Hugues Athiaud, « advocat ès séneschaulcée et siège présidial dudit Lyon, — Lorard, « conseil ordinaire de lad. ville et communaulté aux procès et affaires d'icelle ». — Mandement du consulat qui ordonne « que pour donner moyen à me Dominique Dufour de s'entretenir tenant le registre du contrerolle des deniers communs, dons et octroys de lad. ville soubz lesd. srs eschevins, ou celluy d'entre eulx qui sera commis au contrerolle desd. deniers, sera par cy après payé par chacun an à icelluy Dufour par me Guyot de Masso, receveur desd. de-

niers communs, dons et octroys, quartier par quartier et par forme d'avance, la somme de cent trente-troys escu et ung tiers d'aultre escu d'or sol., au lieu de la taxe que l'on a accostumé de luy faire à la fin de l'année, en considération du travail et escriptures qu'il faict tenant ledict registre, et ce, tant et si longuement qu'il plaira audict consulat l'y employer et non aultrement, et sans tirer led. payement et avancement à conséquence pour l'advenir ». — Gratification à Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, et à Jean Dauvergne « porte paquet ». — Gages des mandeurs Jean Raze, Vincent Dru et Mathieu Oulier. — Nomination de Jean Morlat à la charge de mandeur en remplacement de Vincent Dru. — Gages des commis aux portes et « à se prendre garde et avoir l'œil sur les ports et le long des rivières », César Camet, Nicolas Gautier, Claude Granil, Benoît Marmant, Mathieu Oulier, Jean du Vial, — de Nicolas Tixier, commis à la Grenette, — Louis Dufour et Philibert Genoud, « commis à prendre tous les matins les bulettes qui sont apportées tous les soirs au lougis de monsieur de Mandelot, gouverneur et lieutenant général, pour recognoistre les estrangiers qui sont entrez en lad. ville en leurs lougis », — André Marcel, marguillier de Saint-Nizier. — Étienne de Saint-Martin, Claude Carteret et Claude Issart, tambours, — Jean Glatard, trompette, — Jacques Bigaud, crieur public, — Jean Venda et Claude François « réveille-matin », — Claude Saltier, bourreau.

CC. 1305. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Fourniture de torches pour le consulat. — Décharge donnée à Guyot de Masso des frais par lui faits lors de l'élection des nouveaux consuls. — Compte dudit de Masso. — Fourniture de robes pour les nouveaux échevins. — Distribution de cierges de cire blanche aux consuls et aux officiers de la ville « pour accompaigner la procession du jour et feste du corps de Dieu ». — Paiement des arquebusiers qui accompagnèrent les consuls à St-Nizier, lors de l'élection. — Paiement à me Anthoiyne de Roddier, de la somme « de dix escuz d'or sol., pour avoir, le jour feste de sainct Thomas derrenier, dict et déclamé l'oraison que à tel jour l'on a accoustumée de déclamer en l'église Sainct-Nizier dudict Lyon, à la passation des nouveaulx eschevins créez et esleuz en eschevinage pour la présente année ». — Fourniture de drap par la veuve Jacquier. — Collations faites par le consulat. — Compte et menu de deux diners faits à l'hôtel de ville. — Dépenses faites pour le bateau du Roi. — Paiement au capitaine Lapalme pour « ses peynes et vaccations d'avoir ces jours passez, comme commis, de la part du consultat, en la charge de fourrier, faict loger en lad. ville les seigneurs et aultres personnes qui estoyent à la suitte du Roy ». — Paiement à des « joyeurs d'instrumens de musicque pour leurs peynes et vaccations d'avoir ces jours passez jouié desd. instrumens devant le Roy nostre sire, le jour de la coltation que lesd. s. eschevins firent à Sa Majesté ». — Gages des bateliers du bateau du Roi. — Prix d'achat du bateau du Roi. — Frais de menuiserie pour ledit bateau. — « Parties fournies des confiturez pour faire présent à mons. l'ambassadeur venant de Turquie ». — Cadeau de vin fait à des émissaires du duc de Savoie. — Achat de « huict quaisses de mellons, poncilles et oranges que Barthélemy Delbon a faict venir de Gennes et conduire à la court, estant à Paris, pour consigner ès mains de me Benoist Dutroncy, secrétaire de lad. ville, pour les distribuer et en faire des présans de la part de la ville à la Royne, mère du Roy, et à nosseigneurs de son conseil ». — Don de vaiselle d'argent « à damoyselle Andrée Bourdon, femme de noble homme monsieur me Anthoine de Masso, conseiller du Roy et lieutenant conservateur des privilleiges royaulx des foyres dud. Lyon, en considération de ce que led. sieur de Masso n'a volu prendre ny accepter aulcune récompense ny taxation de ses vaccations qu'il a faictes l'espace de six à sept moys qu'il a demeuré en court, tant pour la vuidange des procès des tailles que à la poursuitte d'aultres grandz et importans affaires de lad. ville ». — Achat de « vaysselle de terre, pour faire présens à des seigneurs, en recognoissance des faveurs que lad. ville a receu d'eulx ». — Achat de vin muscat et de grenades pour envoyer en cour. — Achat de confitures « pour faire présent aux ambassadeurs du Turc à leur retour de la cour ». — Achat de vin blanc pour divers présents. — Achat de confitures et dragées « pour faire présens aux ambassadeurs des cantons et ligues des Souisses, passans par cette ville en allans en cour ». — Paiement à Henry Maigret, marchant orfèvre à Lyon, pour « une tasse d'argent dorée poisant deux marcz quatre onces six deniers, à raison de seize escuz sol. le marc ». — Achat de vin pour cadeau. — Paiement à Mathieu Oulier, « pour le vin qui a esté naguières présenté de la part du consulat à monseigneur l'arcevesque de Vyenne, passant par cestedicte ville, pour aller en court, et à monseigneur de Haultefort, premier président du parlement de Dauphiné ». — Envoi de vin « aux depputez des estatz du pais de Dauphiné, passant par icelle ville pour aller en court ». — Paiement à Jean Le Fèvre, graveur, pour avoir « faict et gravé en forme de marque les armoyries de lad. ville pour marquer ou apposer sur la couverture des missaulx qui ont esté faictz pour porter à Nostre-Dame de Lorette, à cause du vœu que lad. ville l'année passée y fit ». — Remboursement à Mathieu Oulier du « vin envoyé de la part du

consulat tous les jours deux foys aux commissaires envoyez par deux diverses foys en cette ville de Lion par l'altesse du duc de Savoye pour informer au vray de l'estat de la santé, affin de tousjours tenir le passaige par ses pais libre ». — Avances de Jean Sève, receveur général, pour la solde des troupes. — Gages de deux émissaires « à cause du voyage et séjour qu'ilz ont ey devant faict au pays de Savoye, où ils auroient esté envoyez de la part dudict consulat pour se prendre garde et s'informer tacitement quel chemin prendroit l'armée d'Espaigne qui lors passoit par led. pays de Savoye et pareillement celle du duc de Savoye qui estoit à l'entour de Genève ». — Paiement à Claude de Masso, « lieutenant du cappitaine de lad. ville pour les fraiz et vacations et extraordinaires qu'il a esté contrainct de supporter pendant la malladie contagieuse, de laquelle cested. ville a naguières esté affligée ».—Quittance d'Humbert Grolier d'une somme à lui payée pour le même motif. — Compte des vêtements de George de Bauffremont. — Paiement aux arquebusiers pour avoir fait « guet et garde, tant aux deux descentes du pont de Saosne que aultres endroictz » lors de la peste. — Compte de Jean Pillehotte, marchand libraire : impression des acquits de la rève, bulletins pour les ports, bulletins pour faire sortir les pauvres de la ville, « une rame placard pour ne laisser entrer marchandz ny marchandize de Paris, demy rame de bulletes pour changer la poste de Tarare à St-Clément, ung placard du département des pennons, ung advertissement de mons. de Lyon à son peuple, imprimé par deux foys, arrest des habitans de Lyon imprimé au nombre de troys centz ». — Fournitures de papier et parchemin. — « Partyes, fraiz faictz et fournys par me Guyot de Masso, pour menuz fraiz et affaires communes de lad. ville, despuis le premier jour d'octobre mil cinq cens quatre vingtz jusqu'au dernier septembre ensuyvant mil cinq cens quatre vingts et ung ». — Compte du même pour l'année suivante, fournitures diverses pour le consulat, réparations à la maison de ville, collations du consulat, compte du mandeur Jean Morelat. — Compte de Dominique Dufour des frais de son voyage à Montbrison « pour recepvoir deux quartiers de l'équivalent de Forest ».

CC. 1306. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Pose de châssis à l'Hôtel de Ville. — Prix fait de François Chaignon pour l'entreprise des « murailles qui seront nécessaires pour faire une salle et une chambre y joignant sur le coing de l'hostel commun de lad. ville, du cousté de rue Longe, et sur lesd. salle et chambre des greniers ». — Paiement à « Jehan Clerc dict Monde, masson et couvreur de maisons, pour le rabillaige du couvert de la grande boucherie de la Lanterne ». — Compte des frères Ysellet pour réparations à la boucherie Lanterne. — Paiement à Claude Ysellet pour « la visitation du pont du Rhosne et aultres réparations et fortiffications. — Paiement à Pierre Garnier « pour plusieurs escriptures et vaccations qu'il a faictes en ce qu'il a esté employé tant pour raison des réparations du pont du Rhosne que en plusieurs voyaiges qu'il a faict tant en Forestz, Mende que le Puys, pour l'accélération des deniers deubz à lad. ville ». — Commandes de pierres à la Balme pour les réparations du pont du Rhône. — Pavage devant le collège de la Trinité. — Achat d'une « petite pie de jardin » pour achever la rue ou passage qui va « droict des fossez de la Lanterne au bollevart de Sainct Clair ». — Locations diverses. — Compte de Pierre Garnyer.

CC. 1307. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Copie de l'acte consulaire autorisant le receveur de Masso à demander un délai pour rendre ses comptes. — Voyage à Vienne de Jean de la Voypière pour y rejoindre le duc de Mayenne. — « Estat des frais faictz par me Claude le Juge, advocat au Parlement ». — « Vidimus des lettres d'imposition de XXVm escus pour le remboursement des fraiz de la peste de l'année 1581 ». — Paiement à Louis de la Chassaigne, clerc du secrétaire de la ville pour « avoir mis au nect le registre des actes consulaires de lad. ville » et autres écritures. — Paiement du messager Pierre le Merle. — Paiement à Claude Sonthonas pour expéditions « des contractz passez entre lesdits srs (eschevins), comme recteurs de l'hospital des pestifferez, et les srs de Gadaigne, à cause du réachapt que l'ont faict pour l'amortissement d'une rente de cinquante livres à laquelle lesd. srs de Gadaigne estoient obligez et tenus, par la disposition testamentaire de feu leur père, pour entretenir de couverture led. hospital des pestifferez, que aussy des contractz de l'acquisition qui a esté faicte par led. hospital, tant de la Ferratière que jardin d'Athanasy ». — Gratification au secrétaire de Mandelot. — Paiement à Claude Juge pour les procès en Parlement. — Emprunts faits à Paris par les officiers de la ville.

CC. 1308. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 110 pièces, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville: — Bonvoizin, — Brocquin, — Denise de la Chance, — Barthélemie Combe, — Jean Cotereau, — Daveyne, — Benoît David, — Jean Demareien, — Jeanne Dupré, — Pierre Fautet, procureur de Mathieu et Léonard de Vauzelles, — Claude Figat, — Madeleine Fléard, — Lucrèce de Calvalcanti, « veuve de feu messire Albisse d'Elbeine », — Garnyer, — Catherine Gellas, Humbert Gellas, — de Genevois, — Catherine de la Gontière, — le Gourd, — de Grossepierre, — François Guérin, — François de Guerrier, — Guychon, — Antoine Gynet, — de Langes, — Jacquette Laurencin, — Claudine Laurens, — Pierre de Musino, — de Paulat, — Jeanne de Guines, femme de Claude de Paulat, — Ennemond Perret, — Jean Perret, — Jean de la Place, — Loup de Polain, — Antoine de la Porte, — Artus Prunier, — Riddady Viollyer, — B. de Rochefort, — François de Ruymant, — de Serracin, — Antoine Theze, — Bonne Trye, — C. Valleton, — Procuration de George de Bauffremont à Gaspard Girod, — État des sommes dues à François Scarron. — Poursuites contre le fermier de l'équivalent de Mende.

CC. 1309. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des chanoines de St-Nizier, — des Jacobins. — État des sommes dues aux Jésuites. — Quittances du procureur du collège de Tournon, — du recteur de l'hôtel Dieu N.-D. de Bourgneuf de Mâcon. — Don de quatre écus d'or soleil à Ysabeau Roy à employer « ez habitz nuptiaulx pour Sarra Rollet, sa fille, qu'elle a fiancée, eu esgard à sa paouvreté ». — Don à la veuve et aux enfants du mandeur Vincent Dru. — Aumône aux Minimes. — Pièces concernant les legs de Lissieu et Guillaume François.

CC. 1310. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin; 76 pièces, papier; 2 cahiers in-folio; ensemble 35 feuillets, papier.

1581-1582. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. Ferme du dixième et vingtième du vin continuée à Antoine Perdicz et Jean Dru. — Gages de Claude Dupré et Jean Martin dit la Martinière, « commis à la recepte et contrerolle de la resve cartulaire et traicte foraine ». — Compte des fournitures de Jean Martin pour l'année 1581. — Ferme de l'équivalent du Puy donnée à Christophe de Lafayette. — Supplique du fermier de l'équivalent du Puy « aux trésoriers généraulx de France en la charge de Languedoc de présent establye à Narbonne ». — Ordre de de Masso d'exercer contrainte contre le fermier de l'équivalent de Mende. — Contraintes contre Jean Roux, sous fermier de l'équivalent de Vivarais. — Procédures des héritiers Guillaume Henry au sujet de l'équivalent. — Acte de présentation des comptes « par m^r le receveur général des derniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon ». — Lettre de de Masso à la Chambre des Comptes pour protester contre un exploit d'huissier. — « Signiffication d'arrest de la Chambre des Comptes à Paris de ne compter par devant aultres qu'eulx à peine de V^c escuz d'amende ». — Quittances de Guillaume Fallaize receveur du domaine du Roi. — « Inventaire des tiltres et pièces bailhées à monsieur Pocullot, conseiller du Roy et commissaire de ses guerres. » — Procédures des héritiers Guillaume Henry. — Gages des commis de la rêve. — « Inventaire des acquictz des rentes constituées sur les équivallens de Lyonnoys, Forestz, Beaujoloys, Mande, le Puy et Vivarez ».

CC. 1311. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1582-1583. — Comptabilité. — « Compte unziesme de maistre Guyot de Masso, recepveur des denyers communs dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon ». — Recettes: — Garbeau de l'épicerie, — gabelles, — droits d'octroi, — louages, etc. — Dépenses: — gages des officiers ordinaires de la ville, Claude de Rubys, procureur général; Benoît Dutroncy, secrétaire; Guyot de Masso, receveur. — Gages des mandeurs, — du solliciteur des procès, — du procureur substitué, — des consuls: Antoine de Masso, Humbert Grollier, François Scarron, Étienne Passard. — Rentes dues par la ville. — Legs de Lissieu. — Paiement au receveur du domaine du Roi. — Frais du jour de la St-Thomas. — Gages du bourreau, — des réveille-matin. — Supplément de gages aux mandeurs, pour vaccations extraordinaires. — Paiements aux fournisseurs. — Frais de voyages. — Paiement à « m^e Jehan Perrissin, painctre, la somme de quarante escuz sol. pour avoir painct le dedans de la maison de la ville en divers membres d'icelle et faict deux harmoiries du roy et de la ville à la porte St-George ». — Cadeaux offerts par la ville. — Gages des commis aux portes. — Frais de procédures. — Dépenses diverses.

CC. 1312. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1582-1583. — Comptabilité. — Compte unzième de me Guyot de Massso, receveur des deniers communs. (Double du précédent.)

CC. 1313. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier.

1582-1583. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville : — des consuls Imbert Grolier, de Masso, Passard, de la Porte, François Scarron ; — de Claude de Rubis, procureur général, — Humbert Grolier, capitaine de la ville, — Claude de Masso, lieutenant, — Benoît Dutroncy, secrétaire, — Claude Sonthonas, commis du secrétaire, — Pierre Blache, commis du receveur, — Bertrand Castel, voyer de la ville, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Pierre Paulmier, agent en cour, — Claude Vitton, agent en cour, — des mandeurs : Jean Raze, Mathieu Ollier, Jean Morlat, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville, — de l'avocat Lorans, — du conseil de la ville Antoine de Masso, — d'Arnaud Neyron, procureur substitué, — de Dominique Dufour, « commis à tenir le contrerolle des deniers tenus à change ». — Gratification au secrétaire de la poste. — Gages de Nicolas Tixier, commis à la grenette, — des commis aux portes et le long des fleuves : César Camet, Nicolas Gautier, Mathieu Ollier, Louis Dufour, — des commis à prendre les bullettes : Philibert Genoud et Louis Dufour, — du trompette Jean Glatard, — du crieur juré Jacques Bigaud, — des réveille-matin Jean Venda et Claude François, — du marguillier de St-Nizier, — du bourreau Claude Ésartier.

CC. 1314. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

1582-1583. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Constructions, entretien des bâtiments. — Mémoire de me Pierre, serrurier, pour avoir ferré « les barrières de devant le logis de chenlx mons. de Mandelot ». — Réparations à la maison de Mandelot ; comptes des charpentiers, maçons, couvreurs, paveurs, rôles des ouvriers. — « Parties della besogne fette au lougis du Roy à Lion, en aoust et septembre 1583 ». — Autres comptes pour réparations à l'hôtel du gouverneur. — Fournitures de tuiles de Bourgogne. — Compte du verrier Bertin Ramé ; pose de vitraux à l'hôtel de ville : « pour la sale neufve d'en hault et la chambre d'auprès, quatorze vitres aveeq leurs armoyries et ordres et compartimens, à ung escu pièce ; pour quatorze vitres blanches à trente solz pièce ; plus pour lesdictes vitres, cinquante-six verges à deux solz six deniers ; pour avoir racoustré les quatre vitres de la porte du Rosne, chambre des notables, dont le vent en avoit emporté la moytié, et pour quatre verges de fer que j'y ai livrées et ung cent de cloux, etc. » — Paiement de « trois escus ung tiers sol. à Robert Dauvin, me masson juré de lad. ville, pour huict gros quartiers de pierre blanche de Tournuz emploiez au bastiment neuf de l'hostel de ville ». — Paiement de 40 écus d'or sol. à Jean Perrissin, peintre, « pour avoir peint le dedans de la maison de la ville en divers membres d'icelle et faict deux armoyries du roy et de la ville à la porte de St-George ». — Compte de Jean Perrissin : « pour avoir painct le batteau du roy en colleurs d'orange, tant par dedens que par dehors et verni touz les parement des corniche balustres, dix escuz ; plus pour avoir semé le ciel et les deux faces su le sattin séleste du dedans dud. batteau de fleur de lie d'or fin, ensemble semé de chiffres de trois coulleurs avec les frimbes des pentes en escalle ; plus pour avoir paiuct huict rames en colleur d'orange par deux fois.... ; plus pour avoir repainct à la maison de la ville, à la salle des pas-perdu le lion humilliez avec le roy qui le reçoy ; plus pour avoir coulori en bois noier le bâtiment d'une chere et grisé les allée d'en bas et des liteau en la salle du consulat ». — « Rolle des ouvriers qui ont travalhé à la maison que messieurs les consulz eschevins de Lion ont aquize de monsieur du Coing, près la plasse des Changes ». — Quittances de François Chaignon, me maçon de l'hôtel de ville. — « Estat de ce que a esté payé par le menu pour le bastiment de la maison de la ville à Lion ». — Quittances de Pierre Labelle, « perreur », et de Pierre Perray, tailleur de pierre de St-Cyr au Mont-d'Or. — Gages du charpentier Claude Yzellet. — Paiement à Pierre Voultier, serrurier. — Locations pour mettre les corps de garde. — Paiements à Benoîte Perret, femme Pierre Ferlat, et à Claude Granil. — Réparations à la boucherie Lanterne. — « Partyes, frais faictz et fournys pour Me Guyot de Masso ». — Paiement à « Nicolas Le Roux, sculteur, pour avoir fait le fourneau de la salle de la maison de la ville et pour les journées du masson qui luy a aidé ». — Paiement à Andréa Batacivoli, libraire, « pour deux livres faictz pour la maison de la ville ». — Paiement pour le pavé posé devant la maison de ville. — Compte de Philibert Genoud pour voyages et fournitures. — Paiement « à François Izelet pour les journées de douze charpentiers et le déjeuné de plusieurs harquebousiers de la ville employées pour faire hobéir à messieurs les eschevins Loys Bas, dict Derria, pour avoir contrevenu et estre désobéissant aux ordonnances du consu-

lat ». — « Rolle des ouvriers qui ont travalhé à fermer la bresche qui sépare le bolevard Roial au faubourg St-Just ». — Paiement à Vincent Bourdillon « pour avoir fait faire quatre grosses crosses servantz à la grosse barre de bois pour condempner la grande porte de Trion lorsqu'on emporta la ferrure et serrure du guichet ; plus payé à Grillon, masson, en la présence du s^r Gabriel Dumas, lorsqu'on emporta et rompit ladite grosse barre et au lieu y avoir fait mettre une grande barre de boys ». — Paiement à Baptiste Dugellay, m^e vitrier « pour avoir levé dix vitres de la chambre basse sur rue Longe, de la maison de ville, icelles raccoustré, et pour ce faire, fourny plomb, verres, soudure », etc.

CC. 1315. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 52 pièces, papier.

1582-1583. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittance de Bernard Seyton, pour fourniture de « veisselle de terre blanche ». — Achat de vins pour envoyer à Paris. — Don à Benoît Mure, serviteur du procureur général Claude de Rubys, de la somme de « douze escuz d'or sol. pour employer en habitz des chams, lorsqu'il accompaigna led. s. du Rubis au voiaige qu'il fit pour lad. ville à N.-Dame de Lorette pour y rendre le vœu solempnel que icelle ville avoit faict pour la santé d'icelle ». — Don de soixante-six écus deux tiers à Claude de Rubys « pour employer en habitz des champs et en chevaux lorsqu'il partist de cette d. ville pour aller rendre le vœu solennel que pour la santé d'icelle nous avions faict à N.-Dame de Lorette. — Paiement à Louis de la Chassaigne pour frais d'un « voiaige qu'il a naguières faict à Grenoble et autres endroictz du Dauphiné, pour la vériffication des lettres de l'abollition du subside de deux et demy pour cent qui a esté mis sur les marchandises venans aux foires de ceste ville et passans tant par eau que par terre aud. pais de Dauphiné ». — Gratification de 100 écus d'or sol. à Claude de Fenoyl, sergent-major de la ville. — Paiement à Ysaac de Vaulx, batellier, pour avoir « passé et repassé tous les jours la rivière de Saosne sur son bapteau le seigneur Davyn, l'ung des commissaires généraulx députez par le Roy en ses pays de Lionnois, Forestz, Beaujoloys et Daulphiné, ensemble les serviteurs et gens de la suitte d'iceluy sieur Davin ». — Gages de Jeanne Presle et Claude Brouchette qui ont servi ce commissaire. — « Estat des fraiz faictz le jour St-Thomas appostre, XXIe de décembre mil V^c IIII^xx II, pour l'année advenir mil V^c IIII^xx III, pour l'eslection de six nouveaux consulz eschevins ». — Paiement à l'avocat Pierre Maillet pour avoir fait l'oraison le jour de la St-Thomas. — Fournitures de bonnets pour le consulat. — Don de bouteilles de vin « aux commissaires qui naguières ont esté envoyez en cette ville pour monseigneur le duc de Savoye, pour s'informer du faict de la santé d'icelle aux fins d'ouvrir les passaiges sur le rapport desd. commissaires ». — Fournitures de torches. — Compte de Claude de Laistre, marchand de Paris, pour fournitures de vêtements faites à George de Bauffremont, comte de Crusilles. — Compte de l'imprimeur Jean Pillehotte. — Fournitures de papeterie. — Fournitures pour les robes consulaires. — Envoi à Paris de quatre caisses de fruits. — Cadeau de vin aux commissaires du Roi, « pendant le séjour qu'ilz ont faict en cette ville à leur retour de Dauphiné et Prouvence ». — Frais du voyage de Jean et Guyot de Masso à Vienne et à Vernoux. — Fourniture de cierges de cire blanche pour la St-Thomas. — Cadeau de vin à « monsieur le juge maje de Chambéry, venu exprès en cette ville pour explorer la santé d'icelle, lequel vin luy a esté porté en bouteille tout le temps qu'il y a séjourné ». — Fourniture de confiserie pour la réception du Roi. — Fournitures diverses pour la réception du Roi. — Don de 12 écus d'or aux laquais du Roi. — Fourniture de vaisselle de terre « pour le festin que la ville fait à Sa Majesté ». — Garnitures pour le bateau du Roi. — Achat de « six pièces vin de Tournon, pour faire présens, lorsque le Roy sera en cette ville, à ceulx de sa suitte ». — Mémoire de la vaisselle rompue. — « Parties pour messieurs de l'argant que j'é déborcé por la chere du Roy : pour le boys de la chere faict en corbe 1 écu ; pour 26 fleur de lis, d'accord 1 é. 5 s. ; pour les samgles de ladicte chere et les petis clous dorés, 30 s. ; por deux pomes dorées seur les piés de la chere, avec la toyle qui est sous le siége, 30 s. ; pour la fason, 2 éc. 30 s. — Vêtements des bateliers du Roi. — Gages des « six m^es viollons qui ont joué pendant que le Roy princt la collation que la ville luy a faicte à l'archevesché. — Gages des bateliers du Roi.

CC. 1316. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

1582-1583. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Fournitures de blé à l'hôpital du Pont du Rhône. — Fournitures de fagots à l'Hôtel Dieu. — Pension de l'Hôtel Dieu. — Pension des Jacobins. — Aumône aux Minimes. — Pension du collège de la Trinité, — du collège de Tournon, — des custodes de l'église Ste-Croix, — de l'église St-Nizier. — Legs Guillaume François : dot de Pernette Ysellet, — de Benoite Nerel, — de Claudine Tamisier. — Legs Jean de Lissieu ; dots de Catherine Prunier, femme de Jean Allemand, — d'Alix Chavalhelles, femme de Claude Dufour ; — promesse de mariage entre Catherin Alequet et Jeanne Chastin, — dot de Françoise Dru, fiancée de Jean Cousturier.

CC. 1317. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio, ensemble, 27 feuillets, papier.

1582-1583. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. —Quittances des rentiers de la ville : George de Bauffremont, lettres de change du même, — les héritiers Claude Benoist et Antoine Perrin, — Hugues Broquin, — Denise de la Chance, — Jeanne Cottereau, — Benoît David, — Jeanne Dupré, — Lucrèce de Calvalcanti, « vefve de feu messire Albisse d'Elbene », — Madeleine Fléard, veuve de Philibert de la Forest, — François Frère, — Garnyer, — Catherine Gelas, —Hugues de Genevois, — Pierre Godin, — Le Gourd, — Jacques de Grossepierre, — François Guérin, — Jeanne de Guymes, — Guychon, — Jacques Jacquet, — de Langes, — Jean Laurencin, — Claudine Laurens, — Jean Pelletier, — Jean Perret, — Jean de la Place, — Antoine de la Porte, s^r de St-Bernard, — Artus Prunier, — Jean Raze, héritier de Claude Bessonnet ; — Jean Ridady Violier, — Jacques Robbert, — B. de Rochefort, — François de Ruzinaut, — de Serracin, — Antoine Thèse, — Guillaume de la Tour, — Bonne Trye, — les héritiers Pierre Vincent. — État « de la recepte et despence faictes par Me Guyot de Masso, cy-devant receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, à cause du payement des rentes constituées sur lad. ville ». — « Inventaire des acquitz deubz par Me Guyot de Masso, receveur des denyers commungs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, sur les comptes par luy renduz, à la Chambre des Comptes de Paris, des rentes et équivallens de Lyonnays, Mendes et le Puy, Fourestz, Beaujollois et Vivarestz ».

CC. 1318. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier ; 5 pièces, parchemin ; 1 cahier petit in-4° ; 26 feuillets, papier.

1582-1583. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — « Parties fournies pour la rève et foreyne par Jean Martin, dit la Martinière ». — Gages de Claude Dupré et Jean Martin, commis au contrôle. — Supplique du consulat pour la suppression du contrôle, énumération des charges portées par la ville depuis 1562. — Rabais accordé à Antoine Dufour, fermier de la petite revenderie. — Concession à Jean Civel de la ferme « de l'imposition et gabelle de la mercerie, drapperie, peinctrerie, bapterie, espicerie, drogues, soye, draps de soye, fruicterie, huylle d'olyves, amandres, figues, raisins et autres fruictz, venans du pays bas, pelleterie, cordoannerie, espinollerie, papetterie, laynes, parchemin, et autres marchandises deppendans de la grand ferme qui seront rendues hors foyre ». — « Inventaire des pièceset production des s^rs eschevins de Lyon, héritiers feu Guillaume Henry et Guyot Henry, au procès de l'emprisonnement de Christofle de la Faiette, soy disant fermier ». — Compte des frais de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Acquisition par Jean Dru de « la ferme de l'ayde de boucherie des bestes vifves ». — Concession à Jean Civel de la ferme des « impositions et gabelles des bledz, farine, fusterie, revenderie, harengerie, poysson salé, ferraterye, canebasserie et poyssonnerie fraische ». — Gages de Claude Juge, avocat au Parlement. — Dépenses faites en cour pour obtenir la conservation de l'office du receveur de la ville. — Compte du fermier de l'équivalent du Puy, — d'Antoine Vachery, — Villarest, — Chevallier. — État des dettes de la ville. — Suppression à Lyon de la charge de surintendant des deniers communs patrimoniaux. — Rabais accordé à Antoine Dumas, fermier de la grand ferme. — « Rolle des non valloir », remis au consulat par Antoine Dumas. — Rabais accordé à Claude Davyon, fermier de « la gabelle de la boucherie et bestes vifves ». — Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. — Gages des officiers et commis à la rève cartulaire : Pierre Garnyer, Mathieu Oulier, François Sonda, Jean Raze, Claude Dupré, Jean Martin dit la Martinière.

CC. 1319. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1583-1584. — Comptabilité. — « Compte douziesme de Me Guyot de Masso, recepveur des denyers communs ». — Recettes : « Garbeau de l'épicerie, — garbeau du huitième et vingtième du vin, — impôts et gabelles de la boucherie, des bledz, de la grand-ferme, — recette de la rève cartullaire, — des portz adjacens de la séneschaussée, des cens, servis, pensions et louaiges, places mises en pyes ». — pension due par les héritiers Nicolas Dupré, — par les fabriciens de St-Nizier, recettes diverses. — Dépenses : — Gages des officiers : Claude de Rubys, procureur général, — Benoît Dutroncy, secrétaire, — de Masso, receveur, — des mandeurs Jean Raze, Mathieu Oulier, Jean Morellat, Pierre Gingenne, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès, — d'Arnaud Neyron, procureur, — des consuls, Claude Coullaud, Henry Austrain, d'Aiguebelle, Claude Scarron, Claude Vize, Louis Ponnard. — Rentiers de la ville. — Legs de Lissieu. — Sommes payées au receveur du domaine du Roi. — Pensions dues pour la boucherie Lanterne. — Frais de la St-Thomas. — Déjeuner des arquebusiers. — Ferrures de la porte du jardin de l'archevêque. — Réparations à l'hôtel de ville. — Secours au capitaine Merello, pour cause de maladie. — Secours à Jean Flichet. — Pension de Simon

de Messilieu. — Paiement à Jacques Regnaud « pour assister messieurs les commissaires depputez par le Roy pour visiter les biens que les habitans de lad. ville avoyent aux champs ». — Fournitures de papier. — Copies d'actes. — Gages de commis. — Fournitures diverses. — Procès de la ville. — Pensions.

CC. 1320. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1583-1584. — Comptabilité. — Compte douziesme de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs. — Recettes (v. le précédent). — Dépenses : — « Voyages faicts tant en court que aultres lieux pour les affaires de lad. ville ». — Voyage de Dutroncy à la cour. — Voyage de Dutroncy et Philibert Galland à St-Rambert en Forez, — de Pierre Paintendre à Narbonne, « vers monseigneur le mareschal de Joyeuse », — de Pierre Gingeyne en Forez, en Bourgogne, à la cour. — Gages des officiers de la ville, — des commis aux portes, — des commis à ouvrir et fermer les portes. — Dépenses diverses. — Gratifications. — Paiement à Antoine de Chaulne, trésorier général, « pour employer en partie du payement et entretènement des garnisons de Daulphiné, suivant les conventions faictes entre monsieur de Gragnière, trézorier de France aud. pays, et lesd. sieurs consuls et eschevins » — Dépenses pour la santé, — pour les arquebusiers. — Gages des commis à la Grenette. — Compte des réparations. — Dépenses pour le logement de Mandelot, — Célébration d'une messe en l'église du St-Esprit du pont du Rhône. — Fournitures pour les corps de garde. — Gages des tambours.

CC. 1321. (Registre.) — 64 feuillets, parchemin.

1583-1584. — Comptabilité. — « Compte particulier de me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroy de la ville et communaulté de Lyon, des recepte et despense par luy faicte depuis le mois de febvrier McVIIIIxxIII, jusques au moys de mars MVc IIIIxx IIII, à cause des sommes cottizées sur plusieurs habitans de lad. ville de Lyon, en vertu des lettres patentes du Roy, du Xe jour de janvier MVc IIIIxx deux, transcripte au commencement de ce compte pour estre employée au remboursement de plusieurs personnes qui avoient fourny plusieurs somme à change et intérest pour subvenir aux fraiz de la santé ». — Recette : liste d'emprunt. — Dépenses : — Remboursements à Jacques d'Aveyne, François Scarron, Pons Murard, Étienne Passard. — Gages des « commis à soliciter et faire aporter en l'hostel commung de ladicte ville, par les habitans d'icelle, ce à quoy ilz on esté cottisez, pour emploier au remboursement de plusieurs qui avoyent fourny deniers pour le fait de la santé, ainsy, comme il s'ensuyt ». — Voyages, « tant à Villefranche que autres pais et lieux circonvoisins pour le faict de la santé ». — Voyage de Philibert Galland « vers monseigneur le duc de Savoye ». — Paiement à Lamartinière, « pour les fraiz et vacations d'un voiage qu'il a faict accompagné d'un greffier et d'un trompette de lad. ville, de l'ordre du consulat d'icelle, es lieux contagieux que sont es environs de lad. ville pour faire publier quelque ordonnance faicte pour le faict de lad. santé ». — Paiement à Pierre Gingeyne et Jean Glatard pour « estre allez aux portes de Villefranche faire deffence aux habitans de lad. ville de venir à Lion, à cause de la contagion qui estoit en lad. ville, et aux villages circonvoisins pour leur faire le semblable ». — Paiement à Claude Tamizier et Pierre Gingeyne de « la somme de quatre escus sol. pour leurs fraiz et vacations, durant deux jours qu'ils ont esté à Villefranche pour avoir l'œil sur ceulx de lad. ville de Lion qui estoient allez au marché, affin de les pouvoir empescher, à leur retour l'entrée d'icelle ville de Lion, attendu le danger de lad. malladie ». — Gages des commis aux portes et dans les faubourgs « pour prendre garde que personne venant de lieu infect ou suspect de contagion n'eust entrée ausd. faulxbourgs ». — « Despence faicte par le pourvoieur et despencier des pauvres infectz et suspectz de contagion estans es hospitaux d'Athanaze et St-Laurent ». — Fournitures pour les hôpitaux. — Gages « des médecins, chirurgiens et appothicaires qui ont esté emploiez pour le faict de lad. santé ». — Gages des commis des hôpitaux. — Dépenses « pour plusieurs pauvres personnes enfermées en leurs maisons, comme suspectz de contagion ». — Gages des commis. — Fournitures diverses.

CC. 1322. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1583-1584. — Comptabilité. — « Compte troisiesme particullier de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs des recepte et despence par luy faicte de la somme de XVIIIc L écus pour partie du remboursement par luy fait en l'année MVc IIIIxx quatre des sommes deues à plusieurs particuliers, créditeurs du party sur le subside ». — Liste des personnes remboursées.

CC. 1323. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1583-1584. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des échevins : Henri Austrein, Louis Ponard, Claude Scarron, Pierre de Musino, Claude Coulaud, Claude Vize ; — du procureur-général de Rubys, — d'Humbert Grollier, capitaine de la ville, — de Claude de Masso, lieutenant, — de Claude de Fenoil, sergent-major, — de Benoît Dutroncy, secrétaire, — de Gabriel Dumas, commis du voyer, — de Pierre Blache, commis du receveur, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès, — de Claude Dupré et Jean Martin, commis au contrôle, — de Dominique Dufour, commis au contrôle. — d'Arnaud Neyron, procureur substitué, — de l'avocat Lorans, — des mandeurs Jean Raze, Mathieu Ollier, Jean Morellat, — de Pierre Gingeine, coadjuteur des mandeurs, — de Mathieu Olier, commis à ouvrir et fermer les portes, — de Louis Dufour et Philibert Genoud, commis à prendre tous les matins les bulletes, — de César Camet, commis à avoir l'œil sur les ports, — de Nicolas Tixier, commis à la grenette, — d'André Marcel, marguillier de St-Nizier, — de Claude Françoys et Jean Venda, réveille-matin, — de Jean Glatard, trompette, — de Jacques Bigaud, crieur juré, — de Claude Yssard et Étienne de Saint-Martin, tambours.

CC. 1324. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

1583-1584 — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à l'avocat François Fournel, pour avoir prononcé l'oraison doctorale. — Fournitures de velours pour les robes consulaires. — Dépenses pour le feu de joie du pont de Saône. — Fourniture de torches à bâton. — Paiement à Geoffroy Galien, libraire, pour fournitures de papier. — Paiement à Mathieu Oulier « pour l'ancre et pappier qu'il a fourny durant cinq années pour les tilletz qui ont esté envoyez tous les jours durant led. temps aux notables de lad. ville, pour aller aux portes ». — Paiement à l'imprimeur « Jehan Pillehotte pour les acquictz imprimez de la resve et traicte foraine ». — Paiement à Charles de Villeneufve, épicier, « pour troys tappys de Turquye et les confictures et autres choses par led. s^r de Villeneufve fournies à lad. ville et communaulté, qui ont esté envoyées en présent à monsieur de Mandelot, gouverneur, lieutenant général pour le Roy aud. Lion, à présent malade en sa maison de Sainct-Loup en Bourgongne ». — Paiement au roi des arquebusiers; dépenses diverses pour la compagnie. — Quittances du batelier Benoît Odry, « commis pour hospitalier en l'hospital St Laurent ». — Frais pour commis de la santé. — Paiement à Jean Glatard, et Pierre Giugeyne « pour le voiage que, de l'ordonnance de monseigneur de Mandelot, ilz vont présentement faire à Villefranche, Sainct-Simphorien-le-Chastel, May et l'Aubespin et autres lieux suspectz de contagion, pour faire deffences de par le Roy et mondict seigneur de Mandelot aux habitans desd. lieux de venir en cetted. ville ». — Paiement « aux quatre commissaires des tailles du plat pays de Lyonnoys, pour porter à tous les villages dud. pays les bulettes qui ont esté imprimées pour le faict de la santé ». — Gages des commis à nettoyer les maisons et hopitaux infectés de contagion. — « Rolle des ouvriers qui ont travalhé pour mess. les eschevins de la ville de Lion à la démolission de la maison acquise de monsieur du Coing, size près les Changes. » — Paiement à m^e Pierre Christophle, « m^e masson, pour avoir faict une voulte en la cave au-dessous l'auditoire de la police en l'hostel commun ». — Paiement à Jean Clerc, dit Monde « pour recouvrir le corps d'hostel de devant de la maison de ville ». — Paiement à Claude Yzellet, charpentier de la ville, — à Pierre Vaultier serrurier, pour les ferrures de la porte « de la muraille que le consulat a faict faire au jardin de monseigneur l'archevesque dud. Lyon, au lieu de Rontallon, en récompense de ce que led. s^r archevesque a voulu et consenty que la place en laquelle estoyt ung puy demeurast au public », — au même, « pour l'ouvrage qu'il a faict au corps d'hostel neuf dud. hostel commun », à Nicolas Fontaine, maître forgeur, pour « bandes de fer, crampons, barres de fer, aneaulz et cloz par luy fournis à lad. ville et communaulté et employez tant au pont levis de la porte du Rhosne que à la porte Sainct-Just dud. Lyon », — à Michel Maillet, pour la construction du « clocher que l'on faist faire sur le boulevard de la Porte neufve ». — Frais « tant en charretiers que maneuvres et port des marches de pierre à la maison de ville, pour le regard de la maison appartenant à la ville, naguières acquise de monsieur Valleton ». — « Parties faictes et fournies par Claude Levet, m^e serrurier à Lyon au colleige de la Trinité, pour la maison des pensionnaires ». — Avances faites par de Masso ; réparations diverses.

CC. 1325. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

1583-1584. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais divers pour la réception du Roi. — Paiement pour l'impression « du placcard du taux des vivres qui fut faict en cetted. ville avec monsieur de Chemerault, mareschal des logis du Roy, lorsque Sa Majesté arriva en cetted. ville, qui

fut le sabmedy vingt-sept, jour d'aoust dernier ». — Gages du capitaine Barthélemy de la Palme « pour avoir assisté au mareschal de lougis du Roy à faire loger les seigneurs et gentilz hommes qui estoyent à la suytte de Sad. Majesté ». — Indemnité à Arnaud Neyron, « pour le desdommaiger des fraiz et despences qu'il a faictz, le Roi estant dernièrement en cette ville, pour accomoder sa maison pour le lougis de monsieur de Mandelot qui délogea du sien pour y recepvoir et loger Sa Majesté ». — Paiement « de cent quarante-sept escuz d'or sol. pour feuz artificielz, jectez à plusieurs et diverses foys sur la rivière de Saosne, le soir, le dernier voiaige que fut au moys d'aoust dernier que le Roy estoit en cetted. ville, que por habitz et livrées qui furent données par lad. ville à ceulx qui joustoient sur lad. rivière, pour donner plaisir à Sa Majesté ». — « Rolle des maneuvres qui ont travaillé en rue Ste-Héleyne, près Bellecourt, pour le jeu du pallemard du Roy ». — Don de vingt-cinq écus d'or soleil aux maréchaux-des-logis du Roi. — Gages du capitaine la Palme, pour avoir assisté les fourriers et maréchaux des logis du Roi « et conduict lesd. fourriers es maisons tant de lad. ville que des champs non privilleigées, pour loger les seigneurs de la suitte ». — Fournitures de vins, distribués à la suite du Roi. — Confitures, fruits, collations, menus, vaisselle, etc. — Frais pour l'achat et l'aménagement du bateau du Roi.

CC. 1326. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

1583-1584. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à Benoît Balandrin, bourgeois de Loyes en Bresse, — Amy Besson, — Claude Bessonnet, — Georges de Bauffremont, — Jaquème Bodin, femme de Jean Rosset, — Jean-Louis Bourel, — Marguerite de Bripion, — Hugues Broquin, — Étienne Mura, — Denise de la Chance, — André de la Chapelle, — de Chaponnay, — Maurice Chastillon, — Jeanne Cottereau, — Barnabé Cussonnet, — Jacques Davanton, — Benoît David, — Madeleine Fléard, — François Frère, — Garnier, — Hugues de Genevois, — Jacques de Grossepierre, — François de Guerrier, — Gérard Guychon, — Jean Huguetan, — héritiers Guillaume Henry, — de Langes, — Claudine Laurens, — Barthélemy Micard, — Léonard de Monteeau, — Claude de Paulat, — Jean de la Place, — Jean Pourchon, — Claude de Raverie, — Ridadi Violier, — Jacques Roubert, — Rousset, — François de Ruzinant, — de Rubys, — Antoinette Saulnier, — de Serracin, — P. Sève, — Bonne Trye, — Mathieu de Vauzelles, — Jeanne de Villars, veuve d'Humbert Gelaz, — Jean Vincent, dit le Gourd. — « Inventaire des acquictz des rentes constituées à la ville de Lyon, sur les équivallens de Lyonnoys, Forestz et Beaujolois, Vivarez, Mande et le Puy pour l'année MVc quatre-vingtz-quatre ».

CC. 1327. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 43 pièces, papier.

1583-1584. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement de rentes à l'Hôtel-Dieu, — au couvent des Jacobins, — aux chanoines de St-Nizier, — au collège de la Trinité, — au collège de Tournon, — aux custodes de l'église Ste-Croix, — à l'hôpital de Mâcon. — Don aux Minimes. — Don à Jean Perret. — Secours à Antoine Brun, dit Bribaille, boucher, — au capitaine Merello. — Supplique de Jean Fléchet, qui ne peut payer le droit de gabelle du vin « à cause de ce que il, sa femme, enfans et famillie auroyent estez affligez de la malladie contagieuse de laquelle seroyent décédez quatre siens petis enfans, une chambrière et deux autres servans ». — Pension de Simon de Messillieu. — Dots de Marceline Morillat, — Louise Chanalhelles, y joint le contrat de mariage, — Louise Magnin, — Jane Masson.

CC. 1328. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

1583-1584. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Mandement à Louis de la Chassagne, clerc du secrétaire, pour avoir mis au « nect et en grosse le registre des actes consulaires », — à Pierre Garnier, « clerc suyvant les finances » pour « plusieurs voyages en Forestz, Mende, le Puy en Vellay et autres lieux ». — Frais du voyage en cour de Benoît Dutroncy. — « Despense qu'a faict le sr Pierre Paintandre au voiage qu'il a faict à Narbonne à mons. le mareschal de Joieuse pour les exprès affaires et par commandement de messieurs les consulz eschevins de Lyon ». — Paiement à Pierre Gingeine, coadjuteur des mandeurs, « en considération de quatre voiaiges qu'il a naguières faictz avec le secrétaire de lad. ville pour les affaires d'icelle, ung en Forestz, deux en Bourgogne et ung autre à la court estant à Sainct-Germain-en-Laye ». — Gratification à un messager, — au secrétaire de la poste, — à Arthaud Granjon pour « plusieurs coppies et escriptures », — à Claude Southonas, commis du secrétaire, — Claude de Rubys, procureur général, — Benoît Dutroncy, secrétaire, « pour plusieurs vaccations, escriptures, lettres, missives, mémoyres, requestes, remonstrances, rescriptions et mandemens par luy faictz et escriptz, tant aux penons quaterniers et dixmier, par raison de la garde de lad. ville et autres personnes sur diverses occurences

et par plusieurs autres dépesches extraordinaires qu'il a faictes la présente année pour les affaires d'icelle, tant à la majesté du Roy et à celle de la Reyne, sa mère, que autres princes, seigneurs, gouverneurs de provinces, maires et eschevins de villes et autres, à quoy il n'auroit peu satisfaire sans l'entretenement des clercz à ce nécessaires ». — Gratification à Claude de Masso, lieutenant de la ville, pour la collation des deux cents arquebusiers. — Honoraires de l'avocat Hugues Athiaud, — de Claude Juge, avocat au Parlement. — État des frais de Claude Juge. — Gages de Pierre Paulmier, agent en cour. — Pièces de procédure de la ville et de l'archevêque, au sujet d'une maison de la place du Change.

CC. 1329. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1583-1584. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à Jacques Regnaud, « commis, comme personne notable, pour assister messieurs les commissaires députez par le Roy, pour visiter les biens que les habitans de lad. ville avoient aux champs ». — Paiement à Geoffroy Guillien, pour avoir « porté à la Croix-Haulte et aultres passaiges des haultes montaignes de Daulphiné la commission du sieur Graignieu (trésorier général de France au pays de Daulphiné), et en vertu d'icelle faict supprimer de lever l'impost de deux et demy pour cent qui avoit esté mis sur les marchandises passans par led. pays ». — Paiement à Jean Pillehotte, pour les acquits de la rève. — Comptes et gages des « commis à faire la recepte par le menu de la refve et imposition foraine ». Garnyer, Jean Raze, Mathieu Oulier, François Sonda, Claude Dupré, Jean Martin dit la Martinière. — Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. — Procès des héritiers Guyot Henry, au sujet de l'équivalent.

CC. 1330. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — « Compte treiziesme de M. Guyot de Masso, receveur des denyers communs ». — Recettes diverses. — Dépenses : — Gages des officiers de la ville. — Paiement des rentes dues par la ville. — Paiement au receveur du domaine du Roi. — Rentes dues sur la boucherie Lanterne. — Dépenses pour le jour de la St-Thomas. — Déjeuner des arquebusiers. — Paiement à Mathieu de Vauzelle pour avoir prononcé l'oraison doctorale. — Don au bourreau, « pour achepter des meubles et ayder à se cazer en cested. ville ». — Paiement au maçon François Chaignon « pour abbattre et desmolir promptement sans offencer la pierre de taille la maison que led. consullat avoyt acquise de noble Claude Valleton », — au bourreau « pour empescher qu'il ne levast les burres, œufz et fronmaiges, les jours de marché », — à Mathieu Oulier, pour fournitures de torches, — à Guillaume Vallansot, « pour pourter une caissette de confitcture à Paris pour faire présent à ung grand seigneur de la court pour implorer sa faveur », — à de Masso, « pour les fraiz faictz à l'audition des comptes de l'hostel Dieu du Pont du Rhosne », — « pour une voulte qui a de l'ordonnance du consullat esté faicte à la fontaine de la Déserte qui vient distiller au bénéfice du publicq en la rue de St-Sébastien », — à « Mathieu Martin dict Adam, demeurant aud. Lyon, la somme de six escuz sol., pour douze harmoyries grandes de la ville, dorées et argentées, par luy faictes sur cartons doubles », — à Jehan Pillehotte « pour les acquictz imprimez pour la refve et foraine ; des cappitaines penons et tilletz envoyez de la part du consullat à tous les principaux et plus aisez habitans de lad. ville, pour les prier de prester à lad. ville les sommes ausquelles chacun d'eux a esté respectivement coctizé pour fournir à la somme de quarante mil escuz, dont lad. ville a faict don au Roy pour le secourir en la nécessité de ses affaires ». — Frais de procédure.

CC. 1331. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — « Compte treizième de M. Guyot de Masso, recepveur des deniers communs ». — Recettes (double du précédent). — Dépenses : — Gages des officiers, — des commis aux portes « pour avoir et tenir l'œil sur les entrans et sortans par lesd. portes » : Claude Granil, Barthélemy Girard, Barthélemy Mestrat, Jean du Vial, Hilaire Raymond, le capitaine Lamartinière, Ennemond Bizet, Louis Dufour, Philibert Genoud. — Gages du capitaine et « commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes de lad. ville ». Louis Dufour, Pierre Guillot dit Lyssard. — Aumône aux Minimes. — Surcroît de gages à divers officiers de la ville : — Dépenses pour la santé, — les « joueurs d'arquebuse ». — Gages des commis à la grenette. — Réparations à la porte du pont du Rhône. — Paiement à Nicolas Fontayne « forgeur, pour parties qu'il a faictes et fournyes, des poinctes de paulx et autres ferraments qu'il a faictes et fournyes à lad. ville pour la planté des paulx et autres répparations faictes en la rivière du Rhosne, au port de la Mollette, du costé de Daulphiné, pour destourner le cours de lad. rivière et la rejecter contre lad. ville, ainsi qu'il est contenu plus au long esd. parties ». — Fonte d'une cloche de deux cent vingt

livres pour mettre à la Porte Neuve St-Vincent. — Pavage place St-Nizier et au pont de Saône. — « Aultre despense tant pour le louaige des maisons et logiz de mons. de Mandellot ». — Locations diverses. — Célébration d'une messe dans la chapelle du pont du Rhône. — Entretien des corps de garde. — Sommes allouées aux arquebusiers pour la garde de la ville.

CC. 1332. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1584-1585. — Comptabilité. — Compte particulier de Guyot de Masso, receveur des deniers communs, « des recepte et despence par luy faicte en l'année MV^cIIII^xx cinq de la somme de quarente mil escuz levée sur les habitans de lad. ville dud. Lyon, payez au Roy pour la démolition de la citadelle dud. Lyon ». — Liste des imposés. — « Autre recepte faicte par led. de Masso, receveur susd., à cause de plusieurs sommes de deniers prins à change ». — « Autre recepte à cause de plusieurs sommes de deniers prestez gratuitement par les nations soubz les promesses particullières des sieurs consulz eschevins ». — Autre somme prise sur le revenu de la douane. — Vente des domaines de la ville. — Recette des amendes et contraventions. — Dépenses : sommes payées aux trésoriers du Roi. — « Entretenement et soudoyement de deux compagnies de gens de guerre à pied françois », pour la défense de la ville. — Achat d'armes. — Solde des troupes. — Frais de démolition. — Autres frais « qu'il a convenu faire journellement et grandes despences faictes à cause de la malladye contagieuse ». — Voyages divers.

CC. 1333. (Registre.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1584-1585. — Comptabilité. — « Compte particulier de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octrois de la recepte et despence par luy faicte de la somme de deux mille escuz pour employer aux réparations nécessaires de lad. ville et communaulté de Lyon». — « Réparation de la rivière du Rhosne pour luy faire reprendre son cours ordinaire contre les murailles de lad. ville ». — Réparations aux portes.

CC. 1334. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso. — Gages des officiers de la ville : — des consuls Claude Poculot, Nicolas de Chaponay, Pons Murard, Galland, Claude de Rubys, Guillaume Roville, — du procureur général Claude de Rubys, — du capitaine Humbert Grollier, — du lieutenant Claude de Masso, — du sergent-major Claude de Fenoil, — du secrétaire Benoît Dutroncy, — de Claude Sonthonas, commis au secrétariat, — de Gabriel Dumas, commis du voyer, — de Pierre Blache, commis du secrétaire, — de Vitton, agent de la ville à la cour, — d'Arnaud Neyron, procureur substitué, — d'Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, — Nicolas Tixier, commis à la grenette, — Claude Dupré, commis au contrôle, — Dominique Dufour, commis au contrôle, — Jean Martin, dit la Martinière, « commis à la recepte de la resve cartulaire et traicte foraine », — des mandeurs Jean Raze, Mathieu Ollier, Jean Morellat, — du coadjuteur des mandeurs, Pierre Gingeyne, — de Mathieu Ollier, commis à ouvrir et fermer les portes, — de César Camet, « commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne, à ce qu'il ne sorte aulcune marchandise de lad. ville sans avoir payé et acquitté le droict de la resve et traicte foraine », — de Rolet Ligeret et Claude Bolet, « sergens de la compaignie des deux cens arquebousiers de lad. ville », — de Guillaume Blanc, Benoît Morel, Pierre Poytrasson, Benoît Navette et Guillaume Girardot, caporaux de la compagnie des arquebusiers, — de Pierre Perret, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers. — Pension faite au canonier Michel Tessonière. — Gages de Louis Dufour et Philibert Genoud, commis à prendre les bullettes, — des tambours Claude Yssard et Étienne Saint-Martin, — du trompette Jean Glatard, — du crieur public Jacques Bigaud, — des réveille-matin Jean Venda et Claude François, — du marguillier Antoine Monet. — Don à « Mathieu Michiel, exécuteur de la haulte justice en cette ville de Lyon, pour achepter des meubles et s'ayder à se cazer en cetted. ville ».

CC. 1335. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à « m^e Mathieu Martin, dict Adam, peinctre, demeurant aud. Lyon [de] la somme de six escuz d'or sol. pour douze grandes armoyries de la ville, dorées et argentées par luy faictes sur cartons doubles ». — Surcroît de gages au voyer Bertrand Castel « pour plusieurs vaccations par luy extraordinairement faictes pour les réparations, fortiffications et autres affaires de lad. ville, mesmes pour avoir l'œil à la conservation de la santé d'icelle ». — Pose d'une cloche «en la tour qui est au milieu du pont du Rhosne pour servir à la sentinelle à advertir par le son d'icelle, tant le jour que la nuict le corps de garde de la porte dud. pont ». — Remboursement à Pierre Loubières, boucher, « demeu-

rant en la grand boucherie sur les Terreaulx à Lyon, (de) la somme de six escuz d'or sol., somme à laquelle se montent les réparations qu'il a faict faire en la maison qu'il tient à loage du consulat en lad. boucherie ». — « Parties de la despansa feta pour simanté la terrassa du logis de mons. Dellin demorant mons. le governeur : quinse livre de cere jaune, quinse livre de zolfre ». — Dépenses pour le feu de joie annuel. — « Parties faictes et fournies par Jehan Clerc dict Monde pour mess. de la ville de Lyon, pour avoir recouvert la grand boucherie sur les Terreaulx ». — Paiement pour une voûte « faicte à la fontaine de la Déserte qui vient distiller au bénéfice du publicq en la rue de Sainct-Sébastien » — Réparations au corps de garde de la porte St-Sébastien. — Paiement à François Chaignon, maître maçon, « pour abattre et desmolir promptement, sans offencer la pierre de taille, la maison que led. consulat avoit acquise de noble Claude Valetton, seigneur de Graveins, qu'estoit size aud. Lyon près la place des Changes ». — Paiement à François Yzellet, charpentier, de la « charpenterie par luy faicte et parachevée en l'hostel commun de lad. ville de Lyon ». — Paiement au charpentier Claude Yzellet « pour la visitation des réparations et fortiffications de lad. ville », — au menuisier Julien Duport « pour son desdommaigement et récompense de la perte qu'il peult avoir soufferte pour l'occupation de sa boutieque, en laquelle, en ces troubles, l'on a faict corps de garde, en la place de Confort, durant cinq sepmaines ». — Corps de garde dans la maison de Benoîte Perret, veuve de Pierre Ferlat, près la porte Saint-George. — États de recettes et dépenses de l'emprunt pour la démolition de la citadelle.

CC. 1336. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à l'avocat Mathieu de Vauzelles, pour avoir « faict l'oraison à la publication du scindicat ». — Frais divers payés par de Masso, lors de l'élection. — Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte « pour sept rames et demye de papier imprimé de tilet qui se sont donnez par les commis aux portes à ceulx qui sont entrez en lad. ville et pour les acquictz imprimez qui se sont donnez en la resve et traicte foraine durant cinq moys ». — Autre, « tant pour les acquictz imprimez de la resve cartulaire et traicte foraine des cappitaines penons et tiletz envoyez de la part du consulat à tous les principaulx et plus aysez habitans de la ville, pour les prier de prester à lad. ville les sommes ausquelles chascun d'eulx a esté respectueusement coctizé et taxé ». — Dépenses pour les robes consulaires. — Fournitures de torches. — Gratification à Louis Dufour et Philibert Genoud pour avoir porté « les fruictz que lad. ville et communaulté donnoit tous les jours à Sa Majesté et aux seigneurs de sa suitte ». — Paiement des robes des mandeurs. — Fournitures de papeterie. — Paiement à Claude Bolot, sergent des arquebusiers « pour rambourseument de pareille somme que le sabmedy quinziesme d'aoust dernier, mil cinq cens quatre-vingtz quatre, estant en garde avec soixante soldatz de lad. compaignie en la porte de Veyse, jour de l'arrivée du s^r d'Espernon en cette ville, il paya et fournit pour la despence que luy et lesd. soixante soldats feirent led. jour à lad. porte et encore le lendemain, y comprenant le boys et chandelles qu'ilz gastèrent toute la nuict, tennant lad. porte ouverte, par commandement du Roy, lequel estoit sorty cette nuict là hors la ville, pour aller veoir led. s. d'Espernon qui estoit tumbé de cheval en venant en la parr[oiss]e d'Escully ». — Paiement de confitures « fournies au consulat pour faire présens à certains grandz seigneurs de la court qui ont employé leur faveur et assisté deux députez qui ont esté envoyez en court par led. consulat à la poursuitte des affaires communs de lad. ville ». — Paiement de deux écus d'or sol. à un clerc, « pour trente-six coppies qu'il a faictes d'une ordonnance faicte au conseil d'estat tenu au lougis de monseigneur de Mandelot, pour bailler aux trente-six penons de lad. ville, concernans la garde et tuition de lad. ville soubz l'obéissance de Sa Magesté ». — Paiement pour le vin blanc et clairet distribué « deux foys le jour, le matin et le soir, aux ambassadeurs et déleguez des Souysses qui sont allez vers le Roy nostre sire, tant qu'ilz ont séjourné et demeuré en cetted. ville ». — Remboursement à Rolet Ligeret, du déjeuner des arquebusiers qui ont accompagné le consulat lors de l'élection. — Solde de troupes levées par la ville. — Frais divers payés par de Masso. — Achat d'une pierre «appellée lapis bezoard, de laquelle le consulat a faict don à ung grand seigneur de la court qui s'est employé pour les affaires importantes de lad. ville ». —Don au seigneur « Delamante, naguières gouverneur et cappitaine de la citadelle, d'une grande couppe d'argent vermeil dorée et cizellée avec son couvercle poisant six marcz deux onces, à raison de quinze escuz le marc, et d'ung vaze d'argent vermeil doré et cizellé, poisant cinq marcz, troys onces ». — Dons de vin aux colonels des Suisses, — au cardinal de Joyeuse, — à l'évêque de Nazareth ; collations des échevins en la boutique du sieur Anthoine Scarron. — Achat d'oranges, citrons, grenades « pour les envoyer à Paris faire des présens à quelques seigneurs de la court ». — Confitures « desquelles a esté faict présent à ung seigneur qui a fait plaisir à la communaulté ». — Don de manteaux à Dominique Dufour et Louis de la Chassagne. — Achat de confitures « pour faire présent à des grandz seigneurs, en recognoissance des faveurs et plaisirs

qu'ilz ont faict et que nous espérons qu'ilz feront aux affaires communs de lad. ville ». — Don de « veloux noir à ramaige à ung grand seigneur de la suitte de la court, affin d'y avoir pour reccommandé les affaires communs de lad. ville ». — Don de confiture. — Paiement à « Gonin Boclet, affaneur, pour plusieurs voiaiges qu'il a faict despuis ung mois en ça hors lad. ville pour les affaires d'icelle ».

CC. 1337. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à Georges de Bauffremont, — Hugues Brocquin, — Catherine Bussillet, — Capponi, — Denise de la Chance, — Chaponay, — Clémence Dallières, — Benoît David, — Madeleine Fléhard, — Garnier, — de Genevois, — Jean Gerba, — Antoine Gilles, — François de Guerrier, — Jeanne et Françoise Guillard, — Guychon, — Jean Huguetan, — de Malezieu, — Étienne Mura, — de Paulat, — Pierre Perret, — Jean de la Place, — Antoine de la Porte, — Jean Pourchon, — Artus Prunier, — Claude de Raverie et sa femme Catherine de Chastillon, — Hylaire Reymond, — François Regnault, — Ridadi Violier, — Jacques Robert, — Louis de Rochefort, — François de Ruzinant, — de Serracin, — Léonard Strossi, — Antoine Theze, — Hélène de Tourvéon, — Bonne Trye, — Guillaume Vallensot, — Mathieu de Vauzelles, — baron de Vaulx, — Jane de Villars, — Jean Vincent, dit le Gourd. — « Inventaire des acquictz du paiement des rentes escheues à la ville de Lyon sur les équivallens de Lyonnoys, Forestz et Beaujolloys, Vivarez, Mende et le Puy, pour l'année MV^{c} quatre-vingtz-cinq ».

CC. 1338. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 58 pièces, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées à l'hôtel Dieu, — aux religieux de Notre-Dame de Confort, — aux custodes de Sainte-Croix, — aux Minimes, — aux chanoines de St-Nizier. — Pension de Simon de Messillieu. — Legs de Lissieu : dots de Cécile Lodye, femme Raymond Pellissier, — Claudine Furian, — Laurence Chazelette, — Marie des Farges, fille de l'orfèvre Olivier des Farges ; — pension de Jacques Lombard, François Sailhene et Louis Oudouze au collège de Tournon. — Legs Guillaume François : dots de Claudine Prelle, — Antoinette Mye, — Catherine Rozier, — Bonne Mazue. — Dépenses diverses pour la santé.

CC. 1339. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Comptes « des fraiz faictz et fourniz pour les procès et affaires de la ville de Lyon par moy Dominique Dufour, solliciteur desd. procès ». — Voyage à Mâcon de Dominique Dufour. — Gages de de Masso, conseil de la ville. — Avance à de Rubys. — Gages de Hugues Athiaud, avocat au présidial de Lyon, procureur substitué de la ville. — Gages de l'avocat Lorans. — Paiement à Louis de la Chassagne pour écritures diverses. — Paiement à Pierre Garnier, « clerc, suyvant les finances pour plusieurs services qu'il a faictz la présente année à lad. ville et communaulté ». — Gages d'Arnaud Neyron, « procureur es cour de Lyon, substitué pour lad. ville et communaulté » ; — de l'avocat Nicolas Mellier, avocat consultant dans le procès contre l'archevêque et le chapitre. — Paiement à Claude de Rubys pour remboursement d'une somme « qu'il a fournye et avancée à monsieur de Pogge pour partie des fraiz du voyage que led. sieur de Pogge a faict à Paris pour les affaires de lad. ville ». — Constitution d'Antoine de Thélis pour procureur de la ville au Parlement de Paris. — Procédures contre les héritiers de François Coulaud. — Paiement à Bernard Duchastel, clerc de l'avocat Claude Juge. — Honoraires de Claude Juge, avocat au Parlement de Paris. — États des frais faits par lui pour les procès de la ville. — Procédures contre Denis Bourrellier, tuteur des enfants de l'échevin François Loubat.

CC. 1340. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier ; 5 cahiers ; ensemble 58 feuillets, papier.

1584-1585. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Supplique de de Masso à la Chambre des Comptes. — Demande d'un délai à la Chambre des Comptes, tant à cause d'une maladie du receveur de Masso que parce qu'il a été « ordinairement occupé à la confection de l'inventaire qui se faict des tiltres, pancartes et aultres choses qui sont es archives de lad. ville, à laquelle confection led. de Masso est très necessaire, pour estre personnaige le mieulx instruict des affaires d'icelle ville ». — Prêts divers. — Lettres de change tirées sur la ville. — Remboursements. — « Roolle de ceulx qu'il fault contraindre des restans à payer la cottization ». — Pièces concernant les fermes et gabelles. — Certificat du consulat constatant que sur la

somme de deux mille écus pris à change « il y a heu de perte de la somme de sept escuz sol., trois solz, quatre deniers t., d'aultant que pour l'urgent affaire que l'on avoit de lad. somme, l'on fust contrainct recepvoir de ceux que la prestarent des escuz pistollez d'Espaigne, pour escuz sol. et autres monnoyes que l'on n'a peu passer pour mesme pris que l'on les avoit prinses ». — Avances faites pour la démolition de la citadelle. — Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. — Gages des « commis à la recepte de la resve cartulaire et traicte foraine ». — Carnets du garbeau des foires de la Toussaint 1584, des Rois, de Pâques, d'Août 1585. Approvisionnement du grenier à sel.

CC. 1341. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets, papier.

1585-1586. — Comptabilité. — « Compte quatorziesme de maistre Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, de la recepte et despense par luy faicte, des deniers patrimoniaulx et propre domaine de ladicte ville ». — Dépenses (1580-1581) : Voyage en cour du secrétaire Benoît Dutroncy (f. 35) ; voyage du même en Auvergne. — Surcroît de gages alloué au receveur. — Fourniture de torches à bâtons, pour « conduire la nuict lesd. s^rs^ eschevins sortans du consulat ». — Aumône aux Minimes. — Paiement à Pierre Pasquier, chirurgien, « en considération de ce qu'estant recherché pour le faict de la santé, il s'est contenu en sa maison pour faire service à lad. ville et communaulté ». — Gratifications aux officiers de la ville. — Paiement à « Jehan Valet, m^e^ architecte pour le Roy, en ceste ville, et l'ung des m^es^ massons jurez d'icelle, en considération de plusieurs vaccations qu'il a faictes pour la conduicte des réparations du pont du Rhosne ». — Voyage de Jean de la Voypière, « par devers monsieur le duc de Mayenne, qui estoit pour lors à Vienne en Dauphiné » (1581-1582). — Gages de commis. — Aumône aux Minimes. — Surcroît de gages aux officiers de la ville. — Paiement à Antoine Froyssard, Symon d'Ayme, Thomas Vigne, Barthélemy Gottefroide et Julio Cursio, pour avoir joué « des instrumens de musique devant le Roy nostre sire, le jour de la collation que ladicte ville fit à Sa Majesté ». — Gages des bateliers du Roi. — Commande à Gênes de melons, grenades, oranges, pour envoyer à Paris, en présent à la Reine mère du Roi. — Présents divers. — Gages des officiers (1582-1583). — Collation faite au Roi. — Dépenses pour la réception du Roi.—Voyages de Benoît Dutroncy (1583-1584), de Pierre Painteudre et de Pierre Gingenne. — Surcroît de gages pour les officiers. — Gages des officiers (1584-1585). Louage de la maison de la veuve Ferlat, pour établir un corps de garde. — Vin offert au cardinal de Joyeuse (f. 100). — Cadeaux à des seigneurs de la cour. — Voyage de Dominique Dufour à Mâcon (1585-1586). — Gages des officiers et des commis. — Achat de la maison de Philippe et Mathieu Rosset, près la porte St-George, pour y loger des Suisses. — Envoi en Bourgogne du messager Vincent Gaignères, « pour pourter lettres de mons. de Mandelot et du consulat à M. de Brion, pour estre secouru des bledz qu'il a réservé en ses greniers ». — Cadeaux à d'Épernon. — « Aultres deniers rayez et rejettez du compte des deniers d'octroy, par devant nos seigneurs de la Chambre des Comptes », pour les années 1587 et 1588, et des comptes de la démolition de la citadelle et de la santé. — Rentes payées par la ville.

CC. 1342. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1585-1586. — Comptabillité. — « Compte quatorziesme de Me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs ». — Voyage de Dominique Dufour à Mâcon. — Voyage « vers la personne de monsieur de la Vallette, lieutenant général pour le Roy en son armée de Daulphiné, pour avoir ouverture des passaiges, pour les marchandises passans par led. pays ». — Gages des officiers de la ville. — Gages des commis aux portes et à « tenir et avoir l'œil sur les entrans et sortans par lesd. portes ». — Gages du capitaine et commis « à ouvrir et fermer chacun jour les portes ». — Surcroît de gages pour les officiers de la ville, louages, fournitures diverses. — Dépenses pour la santé, — « pour le fait des joueurs d'arquebouze ». — Réparations aux corps de garde, — à la barrière de Vaise, — au pont-levis de Vaise, — à la porte Saint-Sébastien. — Location de la maison du gouverneur. — Entretien des corps de garde. — Dépenses pour vaccations extraordinaires des arquebusiers.

CC. 1343. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

1585-1586. — Comptabillité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville : — des consuls Hugues Valentin, François Platel, seigneur de Vaulx, Claude Gaspard, Jean Charbonnier, Louis Prost, — de Claude de Rubys, procureur général, — Humbert Grolier, capitaine de la ville. — Claude de Masso, lieutenant. — Claude de Fenoyl, sergent-major, — Benoît Dutroncy, secrétaire, — Claude Sonthonas, commis du secrétaire, — Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Pierre Blache, commis du receveur, — Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville, — Arnaud Neyron, procureur substitué, — Jean Raze, Mathieu Oulier, Jean Morlat, mandeurs, —

Pierre Gingeyne, coadjuteur des mandeurs, — Pierre Perret, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers, — Rolet Ligeret et Claude Boulot, sergents, — Guillaume Blanc, Benoît Morel, caporaux, — Dominique Dufour, commis au contrôle, — Pierre Garnyer, commis au contrôle, — du capitaine la Roze, « commis à se prendre garde et avoir l'œil le long de la rivière du Rhosne », — de Nicolas Tixier, commis à la Grenette, — Dufourt, commis à ouvrir et fermer les portes, — César Camet, « commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne », — du commis à ouvrir et fermer les portes, Mathieu Oulier, — des commis à prendre tous les matins les bullettes, Louis Dufour et Philibert Genoud, — des tambours Claude Yssard et Étienne de Saint-Martin, — du trompette Jean Glatard, — du crieur Jacques Bigaud, — du marguillier de St-Nizier, — des réveille-matin Jean Venda et Claude François, — du bourreau Mathieu Michel.

CC. 1344. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

1585-1586. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Compte de Jean Perrissin, pour peinture d'armoiries, quittance de sa femme Simonde Meschin. — Réparations au pont du Rhône, visite « deux foys le jour des logis du faulxbourg de la Guillotière, pour veoir et recognoistre ceulx qui y estoyent logez à cause des troubles de ce royaulme ». — « Rolle de la despence qui a esté faicte pour la démolition du bolevard royal ». — Réparations au collège de la Trinité. — Achat d'une petite maison « haulte moyenne et basse size aud. Lyon, près la porte Sainct-George, pour y louger partie des Suisses qui font la garde en icelle porte ». — Louages pour les corps de garde.

CC. 1345. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier.

1585-1586. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Remboursement à Rolet Ligeret, sergent des arquebusiers, de la somme de trois écus d'or sol. « qu'il a fournye, dez le jour feste Sainct Thomas dernier, pour le desjeuner des deux cens arquebousiers de lad. ville ». — Paiement à l'avocat Guillaume de Villars, pour avoir prononcé l'oraison doctorale. — Détail des frais faits le jour de l'élection. — Fournitures diverses, par Mathieu Oulier. — Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte « pour les acquictz imprimez de la resve et traicte foraine des foires d'Aoust et de Toussainctz dernière, pour cinq cens placcardz des departemens des penons, quaterniers et dixeniers, pour faire rendre chacun en son quartier advenant allarme, pour les mandemens et quittances de l'emprumpt de quarante mille escuz et pour l'impression des lettres patentes du Roy, pour la démolition de la citadelle de lad. ville, et d'autres lettres patentes authorisans le pouvoir desd. s[rs] eschevins. — Paiement au même, « pour l'impression de deux cens reiglemens des cappitaines entretenuz par lad. ville et communaulté ». — Solde de troupes. — Gratification aux muletiers, pour les attirer à la Grenette. — Menu de repas servi au Consulat. — Achat de bas de soie pour en faire présents à la cour. — Cadeau de vin au duc de Nemours. — Cadeau de vin « tant aux députez de monseigneur le duc de Savoye, envoyez par Son Altesse, pour explorateurs de la santé de lad. ville et ouverture des passaiges bouchés es terres de son obéyssance, que à monsieur le président Brulart, pendant le séjour, que par commission du Roy il a faict en cetted. ville ». — Cadeau de vin au duc d'Épernon et à sa suite. — Autre cadeau « à mons. de la Valette, lieutenant général pour le Roy en l'armée de Daulphiné et aux gentilzhommes de sa suitte, pendant le séjour qu'il a faict en lad. ville ». — Cadeau de confitures « à madame de Nemours, passant par cette ville au moys de décembre dernier ». — Compte des menus frais payés par de Masso. — Avances « pour la nourriture de plusieurs paouvres personnes enfermées en leurs maisons, comme suspectes de contagion ». — Achat de matelas et couvertures « pour les Souysses, et du drap pour habiller à neuf ceulx qui font quarantaine en l'hospital des pestifférez ».

CC. 1346. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

1585-1586. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à Clémence d'Allières, veuve de Jean de Masso, — Georges de Bauffremont, — Hugues Brocquin, — Catherine Bussillet, femme de Jean Baudin, — Denise de la Chance, veuve de Nicolas Clément, — de Chaponnay, — Barnabé de Cussonnet, procureur de Pomponne de Bellièvre, — Daveyne, — Benoît David, — François Frère, — de Gadaigne, — le Gourd, — Antoine Grolier, — François de Guerrier, — Guychon, — Claude Juge, — de Langes, — Claude de Malézieu, — Étienne Mura, — Claude de Paulat, — Michel de St-Paoul, — Jean Pelletier, — Jean de la Place, — Amé Queirot, procureur de Madeleine Fléard, — Hilaire Raymond, — Ridadi Violier, — Louis de Rochefort, — François de Ruzinant, — Claude Scarron, — de Serracin, — Jean Thévenon, Mathieu de Vauzelles, — Jeanne de Villars. — Comptes de Claude Buyssonnet, — Guillaume Gellas, — Jacques François de

Grimaud, — Jacques Jacquet, — Benoît de Monteonys, — Pons Murard, — Alexandre Pollalion, — François Searron. — « Inventaire des acquictz du payement des rentes constituées à la ville de Lyon, sur les équivallens de Lyonnoys, Forestz et Beaujoloys, Vivarez, le Puy et Mende ».

CC. 1347. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1585-1586. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à l'Hôtel-Dieu, — aux custodes de Sainte-Croix, — aux chanoines de St-Nizier, — aux Jacobins, — aux Minimes. — Pension de Simon de Messillieu. — Pension de Michel Teissonnière. — Legs Guillaume François : — dot de Judith Michalle. — Legs de Lissieu : — dot de Marguerite Charnier, — Marguerite Guerrier. — Contrat de mariage entre François du Sex et Françoise Filloud, — dot de Françoise Filloud.

CC. 1348. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier ; 5 cahiers ; ensemble 40 feuillets, papier.

1585-1586. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Vérification de m^{rs} de la court des aydes, du Xe d'octobre 1585, sur les lettres patentes de Sa Majesté d'octroy du subcide sur les chairs ». — Paiement à Jean Perret « fermier du quartellage et coponage de la grenette de lad. ville, pour son desdommagement et récompence de troys mois escheuz, le dix-neufviesme jour du présent moys, durant lesquelz led. Perret a cessé de lever led. coponaige et cartellaige des bledz qui se sont vendus durant led. temps en lad. grenette, suyvant l'instance et prière que luy en fut faicte, de la part du consulat et du consentement de monseigneur le révérendissime archevesque de cetted. ville et de messieurs les doyen, comtes et chanoynes de l'église Sainct-Jehan dud. Lyon, ausquelz lesd. copponaige et cartellaige appertiennent ». — Dédommagement accordé à Hilaire Rémond, « fermier du copponaige, que les prieur de la Platière et abbesse de Sainct-Pierre-les-Nonains ont droict de prendre sur les bledz qui entrent en lad. ville par le pont du Rhosne ». — Diminution accordée à Jean Civel, « fermier de la gabelle des cinq pour cent, qui se lève sur les marchandises vendues hors foyre en lad. ville ». — Cession de la ferme de la « revenderie » à Jean Masson, dit la Marche, et à Mathieu Colon. — Rabais accordé au fermier de la gabelle du vin. — Cession de la ferme de la boucherie à Jean Masson. — Quittance de de Masso à Guillaume Roville. — « Vidimus de commission de nossieurs des Comptes à Paris, pour me faire aller compter et voir juger ung deffault avec l'exploict de l'huyssier ». — Quittance de de Masso à « monsieur de la Sarra et monsieur le conservateur son filz ». — Don par Nicolas Perret à la ville, de « la somme de vingt cinq escuz d'or sol. sans espérance d'en estre jamais rambourssé, pour avoir esté tenu quitte de la somme de cinquante escus sol., à laquelle il avoyt esté cottizé pour sa part de la somme de quarante mil escuz accordez à Sa Majesté pour la démolition de la citadelle ». — Remboursement au boulanger Philippe Gorret, d'une amende de « quarante escuz d'or sol., que par arrest de la vénérable court de Parlement de Paris, en datte du deuxiesme mars dernier, a esté ordonné estre rendue aux bolengiers de lad. ville ». — Paiement à Hugues le Blanc, « commis pour les affayres de l'argenterye du Roy », d'une lettre de change tirée par le s^{r} de Servières et Benoît Dutroncy, alors à la cour. — Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. — Gages des commis à la recette de la rêve. — Garbeaux des foires de la Toussaint, des Rois, de Pâques et d'Août.

CC. 1349. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 28 pièces, papier.

1585-1586. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à Philibert Genoud, pour ses voyages, à Paris, Moulins, Grenoble et Mâcon. — Voyages d'Antoine Rodillas en Auvergne et en Bourgogne. — Voyage de Vincent Gagnières à Mirebeau, « pour porter lettres de monseigneur de Mandelot et de nous à monsieur de Brion pour estre secouruz des bledz qu'il a en réserve en ses greniers ». — Voyage de Jean Caze « vers la personne de monsieur de la Valette, lieutenant général pour le Roy en son armée du Daulphiné, pour avoir ouverture des passaiges pour les marchandises passant par led. pays ». — Voyages du mandeur Pierre Gingeyne à Oullins, à Tenay, à Joigny. — Frais de voyage de Dominique Dufour. — Voyage de Jean Morelat à Ternay « pour prier le s^{r} de Bertha, l'ung d'entre nous, de venir en lad. ville, pour pourvoir aux affaires d'icelle, et trois autres voyages à Francheville, pour prier le s^{r} Valentin, aussi nostre coeschevin pour les mesmes effectz ». — Gages des procureurs substitués Arnaud Neyron et Hugues Athiaud. — Paiement au notaire Nicolas Dorlin « pour l'extraict qu'il a faict sur son prothocolle à la requeste du consulat de tous les biens fondz et héritaiges qui furent prins par le Roy nostre sire, à la couste et porte Sainct-Sébastien, pour la construction de la citadelle ; à qui ilz appartenoyent, ceulx qui furent récompensez et aussi le nom de ceulx ausquelz fut constitué rente ». — Frais de procédures. — Honoraires de

Claude Juge. — Quittance de l'avocat Lorans, — de de Masso, conseil de la ville, — de Vitton, agent en cour. — Remboursement à Pierre Scarron, de 250 écus d'or soleil. — Gratification au secrétaire de la poste. — « Mémoyre de M. de la Rochette, pour dresser le compte des équivallens ».

CC. 1350. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1580-1857. — Comptabilité. — « Compte quatriesme particullier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon, des recepte et despence par luy faicte de la somme de CVI^m^ II^c^ L écus ». — Paiements aux receveurs généraux. — Arrérages de rentes. — Voyages. — Dépenses pour la réception du Roi. — « Autre despence faicte par ledict comptable pour le faict de la contagion. » — Remboursements divers.

CC. 1351. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, parchemin.

1585-1587. — Comptabilité. — « Compte particullier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lion, des recepte et despence par luy faicte, depuis le moys d'avril M V^c^ IIII^xx^ cinq jusques au dernier décembre MV^c^ IIII^xx^ sept de plusieurs diverses sommes de deniers, provenant de dons et aulmosnes, de deniers d'octroy de lad. communaulté, deniers empruntez sans intérest et autres deniers prins à change par nécessité pour subvenir au faict de la santé qui estoit pour la nourriture et entretènement des pauvres mallades affligez de la contagion, estans es hospitaux dud. Lion, durant le temps susdict ».

CC. 1352. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — « Compte quinziesme de M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lion, de la recepte et despence par luy faicte des deniers patrimoniaulx et propre domaine de ladicte ville ». — Gages des officiers de la ville. — Gages des consuls Jacques Jacquet, François Girard, Claude de Fenoil, Guillaume Gella, Antoine de la Porte. — Rentes dues par la ville. — Legs Jean de Lissieu. — Sommes payées au receveur du domaine du Roi. — Pensions assignées sur la boucherie Lanterne. — Frais faits le jour de la Saint-Thomas. — Paiement à l'avocat Pierre Dorlin pour avoir prononcé l'oraison doctorale. — Gages du bourreau Mathieu Michel et de son successeur. — Fourniture de torches. — Cadeaux de vin, à l'envoyé du duc de Savoie, au cardinal de Joyeuse, au nonce du pape. — Réparation faites à « des tours qui sont sur la rivière du Rhosne aux fins de les rendre habitables pour les gardes que l'on y mect le jour et sentinelles de nuict ». — Voyages d'Antoine Larchier, « en Forestz, Mendes et le Puy en Velley ». — Paiement à Pierre Gingeyne, coadjuteur des mandeurs, « pour employer en une robbe violette avec l'escusson aux armoyries de lad. ville en l'une des manches d'icelle ». — Fournitures de papeterie. — Envoi de délégués en Dombes « pour faire la description des bledz qui se trouvèrent battuz, mis pour réserve es greniers audict pays ». — Location de la maison de Mandelot. — Paiement « pour le bastiment qui se fait en l'hostel commun de lad. ville ». — « Aultre despence pour les gaiges des commis à faire la recepte de la refve par le menu, aussi le contrerolle, et des marqueurs et officiers servans durant la franchise des quatre foyres et des quinze jours après pour la franchise des Allemans ». — Frais de procédure. — Pensions aux Jacobins, au collège de la Trinité.

CC. 1353. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — « Compte quinziesme de M. Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroys ». — Frais de voyage de Benoît Dutroney, Louis de la Chassagne, Antoine Rodilas. — Gages des officiers de la ville. — Gages des commis aux portes, — des commis à ouvrir et fermer les portes. — « Aultre despence faicte pour plusieurs et diverses affaires, concernant le faict public de lad. ville et communaulté de Lyon ». — Dépenses pour la santé. — Gages des commis à la Grenette. — Réparations à la porte du pont du Rhône, — « à l'une des tours size sur les murailles du pont du Rhosne », — à la porte St-Just, — Entretien des corps de garde. — Paiement aux arquebusiers.

CC. 1354. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville, — des consuls Jacques Jacquet, de Fenoyl, Guillaume Gellas, François Girard, Antoine de la Porte, Antoine Scarron, — de Claude de Rubys, procureur général, — d'Humbert Grolier, capitaine de la ville, — de Claude de Masso, lieutenant, — Claude de Fenoyl, sergent-major, — Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — de Benoît Dutroney, secrétaire, — Claude Southonas, commis du secrétaire, —

Pierre Blache, commis du receveur. — Dominique Dufour, commis au contrôle, Antoine Jacquet, secrétaire de la poste, Pierre Perret, capitaine enseigne des arquebusiers, — Rolet Ligeret, Claude Boulot, sergents, — Guillaume Blanc, Benoît Morel, caporaux, — Nicolas Tixier, commis à la Grenette. — Nomination de Jean Buguet à la charge de « marqueur et grabelleur du cousté de Forvière ». — Gages des mandeurs Jean Raze, Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne, — de Jean Morelat, coadjuteur, — des commis aux portes et le long des rivières, — des commis à prendre les bulettes, — des tambours, — de Jean Glattard, trompette, — Jacques Bigaud, crieur public, — Geoffrey Regnaud, crieur public, — Jean Venda et Claude Françoys, réveille-matin, — Jacques Tirot, marguillier de St-Nizier, — Mathieu Michel, Jean Chastin, bourreaux.

CC. 1355 (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Compte de Jean Perrissin, pour avoir, à la porte Pierre-Seize, doré « d'or fort et fin les armoiries du roy et de la ville, lesquelles il l'on faict pouser sur ladicte porte, et ausi promet de paindre deus grands lions, qui tiendron lesditte armoirie et toutte la face, despuis la sime du couver, jusques en bas à la terre, et faict en pierre grise, et ausi la petitte santinelle qui et le qu de lampe avec le couté regardant sur la Saune et aussi le cousté de la ville qui fine les trois fasse, le tout en rustique grise ». — Réparations de deux tours donnant sur le Rhône « aux fins de les rendre habitables pour les gardes que l'on y met le jour et sentinelles de nuict ». — Gages de Claude Ysellet, charpentier de la ville. — Locations des corps de garde. — « Compte des deniers des réparations, pour l'année mil V^{c} quatre-vingt sept ».

CC. 1356. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Paiement à l'avocat Pierre Dorlin, pour avoir fait l'oraison doctorale. — Déjeuner de 86 arquebusiers qui ont accompagné le consulat le jour de la St-Thomas. — Frais divers faits le jour de la Saint-Thomas. — Fournitures pour les robes et bonnets des consuls. — Diner du consulat « en l'hostel commung de ville, pour calculler et arrester le compte qui a esté tenu de l'achapt et de la vente des bledz, que au commancement de cette année, et avant les dernières moyssons nous avons faict achepter en la Beauce, pour survenir à la nécessité en laquelle cette ville estoyt lors réduicte ». — Achat de torches à bâton. — Robes des mandeurs. — Flambeaux de cire blanche pour la Fête-Dieu. — Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte « pour cinq cens tariffes imprimez de l'essay faict du pain, pour policer les boulengiers de lad. ville, cinq cens placcardz imprimez du restablissement faict par le Roy du commerce par la rivière du Rhosne, contre les deffences au contraire du s^{r} de la Valette, commandant en Dauphiné, acquictz de la resve et traicte foraine des foyres d'Aoust et de Toussainctz de la présente année et pour les bulletins baillez pour les portes à ceulx qui entrent pour louger en lad. ville ». — Fourniture de papeterie. — Vin offert au nonce du pape. — Don à Pierre d'Auxerre, conseiller du Roi, d'une « chambre de tappisserie de cuir d'Espaigne doré, au lieu d'une tappisserie de Bergame ». — Don de vin aux gouverneurs d'Auvergne et de Velay et au capitaine de la Barge, — au cardinal de Joyeuse, — à Jean-Baptiste Ruscatio, commissaire du duc de Savoie. — Dépenses pour le séjour du Roi. — Paiement « au cappitaine la Palme, qui, lorsque mons. le duc d'Espernon passa par cette ville avec les s^{rs} de sa suitte, pour aller, pour le service du Roy en Provence, fut employé par eulx pour faire les lougis à tous les seigneur de la suitte dud. s^{r} ». — Paiement aux arquebusiers « qui ont esté en garde au bolevard Sainct-Clair ». — Paiement à Hans Ratze, capitaine de 250 Suisses, de ses fournitures de bois, mottes et charbon « es corps de garde des bolevardz Sainct-Jehan et Sainct-Clair ».

CC. 1357. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 137 pièces, papier ; 3 cahiers petit in-folio, ensemble 16 feuillets, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à Benoite Beynard femme de Jean Faure, procureur de Claude Juge, — H. Broquin, — Catherine Bussillet, — Denise de la Chanee, — de la Chapelle, — de Chaponay, — Gaspard du Coing, — Barnabé de Cussonnet, procureur de Pomponne de Bellièvre, — Clémence Dallières, — Jean de la Forest, fils de Madeleine Fléard, — les héritiers Hugues de Gabiano, — Marguerite Galland, — André Garbot, — Catherine Gellas, — François Gellas, — Hugues de Genevois, — Pierre Godin, — Catherine de la Gonthière, — Jean le Gourd, — Jacques de Grossepierre, — Guillaume la Gryve, — François de Guerrier, — Jeanne et Françoise Guillard, — Guychon, — Claude Juge, — de Langes, — Lucrèce Martin, — Benoît de Monteonys, — Pierre de Monteonys, — Étienne Mura, — Pons Murard, — Michel de Saint-Pol, — Claude Pariat, — de Paulat, — Pelletier, — Perret, — Jean de la Place, — Pierre de la Place, — Alexandre Pollalion, — Jean Pourchon, — Jean Pré, —

Artus Prunier, — Claude de Raverie. — François Regnauld, — Ridadi Violier, — de Rochefort, — de Serracin, — Bonne Trye, — de Vaulx, — de Vauzelle, — Pierre Vincent. — « Vérification de l'estat des quittances que baille mons. de Masso, lesquelles il dict estre en debet aux comptes des rentes desd. équivalans ». — « Inventaire des acquicts du payement des rentes constituées à la ville de Lyon sur les équivalleus ».

CC. 1358. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur. — Rentes payées à l'Hôtel-Dieu, — aux custodes de Ste-Croix, — aux chanoines de St-Nizier, — au collège de la Trinité, — aux Jacobins, — à l'hôpital Notre-Dame de Mâcon. — Gages des soldats qui « ont esté employez pour ayder à distribuer l'aulmosne généralle qui s'est faicte en lad. ville aux paouvres qui estoyent assemblez pour la recepvoir à la coste Sainct-Sébastien ». — Legs d'André Mornieu aux pauvres de l'Aumône générale. — Indemnité à Étienne Buyer, « pour ses despens, dommages et intérestz par luy souffertz, pour à la requeste du consulat avoir esté constitué et arresté quelque temps prisonnier es prisons ordinaires de Lyon, pour une calomnye et faulce accusation contre luy, de, faisant sa charge de commis (à la porte St-Just), avoir empesché et refusé l'entrée à quelques cottaulx qui apportoyent du bled en lad. ville au temps qu'elle en avoyt le plus de besoing. » — Secours accordé à Lucrèce Martin, veuve d'Hilaire Raymond, commis à la porte du pont du Rhône. — Pension de Michel Teissonnière. — Pension de Simon de Messilieu. — Legs de Lissieu : dot de Noëmie Alioud, — de Jane Trompellier, — Marie Charratière, — Philiberte Muffat, — Oriane Brutet, — Jane Dru, — Anne de Villars, « ayans mis en considération les grandes et excessives pertes que le sieur Guillaume de Villardz, nostre concitoyen, a cy devant faictes en Hespaigne, qui luy ont osté presque tous moyens de marier Anne de Villars, sa fille ».

CC. 1359. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à Antoine Larchier, commis du receveur, « pour plusieurs voyages qu'il a faictz en Forestz, Mendes et le Puy en Vellay, pour le reouvrement de plusieurs parties deues à lad. ville et communaulté. » — Paiement à « me Pierre Roy, praticien, qui soubz monsieur de Chastillon, premier président au Parlement de Dombes, et comme son scribe ou secrétaire, au moys d'octobre mil Vc IIIIxx V, fut au pays de Dombes, à la requeste desd. s. eschevins et soubz la conduicte de mons. Gella, à ce commis et député pour faire la description des bleds qui se trouveroyent bastus et mis pour réserve en greniers aud. pays de Dombes, et faire deffences aux propriétaires d'iceulx de les vendre et transporter ailleurs que en cetted. ville. » — Envoi de messagers en Berry et en Beauce, pour achat de blé. — Voyage de Louis de la Chassagne à Orléans et à Paris. — Voyage d'Antoine Rodillas en Dombes, pour achat de blé. — Paiement « à troys hommes secretz qu'ont esté envoyés, tant du cousté de Dauphiné que Vivarais, pour descouvrir quelque chose de l'entreprinse conspirée contre cetted. ville par les huguenotz. » — Voyage à la cour de « Claude de Stuard, seigneur du Cazau. » — Comptes de Pierre Palmier, agent en cour. — Quittance de Vitton, agent en cour. — Quittance de Lorans, avocat de la ville. — Paiement à Hugues Athiaud, procureur substitué. — Honoraires de Claude Juge, avocat au Parlement. — Paiement à Arnaud Neyron, procureur substitué. — Gages de Dominique Dufour solliciteur des procès. — Paiement à Jean Meaupeou, premier huissier du siège présidial. — Ajournements à la Chambre des comptes. — Pièces de procédure. — Compte des menus frais avancés par Guyot de Masso.

CC. 1360. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 76 pièces, papier ; 4 cahiers ; ensemble 16 feuillets, papier.

1586-1587. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Remboursement à Louis Prost d'une somme qu'il a payée « aux sieurs Benoist Bernardin, Estienne et Anthoine Bonvisi et comp., de Lyon, pour les changes et intérestz de la somme de quinze cens escuz d'or sol. que led. sieur Prost, lors eschevin de lad. ville, avoyt emprumptée à change en son nom desd. Bonvisi, pour les affaires de lad. ville et communaulté ». — Sur la requête « verballement faite de la part de noble Anthoine Scarron, bourgeois de Lyon, jadis consul eschevin et esleu terrier pour l'année dernière mil cinq cens quatre vingtz six, tendant à ce qu'il fut déclairé exempt du payement de la gabelle des marchandises qu'il peult avoir vendues en lad. ville, durant lad. année, hors le temps de foyre », le consulat décide que le receveur « déduyra au fermier de lad. gabelle, sur le payement du pris de sa ferme, ce à quoy led. sieur Anthoine Scarron est cottisé par le roolle de lad. gabelle. » — Lettre de change pour la comtesse de Crusilles, tirée sur Antoine Chastagnier et Christophe Fayn, du Bourg-St-Andéol. — Liste des bancs vaquants à la boucherie Lanterne. — Remboursement à la veuve de Maurice de la Croix des menus

frais couverts par son mari, commis à la recette de la rêve. — Gages des commis à la recette de la rêve. — Quittances de Guillaume Fallaize, receveur du domaine du Roi. — Carnets des foires de la Toussaint, des Rois, de Pâques et d'Août. — Rabais et remboursements aux fermiers.

CC. 1361. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, papier. — 1 cahier in-folio, 20 feuillets, papier.

1575-1588. — Comptabilité. — « Livre des comptes des deniers tenus à change par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon pour les affaires de ladicte ville et communaulté de Lyon, despuis les payemens de Pasques mil V^{c} soixante quinze, tenu par Dominique Dufour à ce commis soubz l'ung desd. s. eschevins. » — Y joint le répertoire.

CC. 1362. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1586-1588. — Comptabilité. — « Compte particulier de M. Guyot de Masso, cy-devant receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lyon, des receptes et despence par luy faictes à cause des deniers du nouveau subcide de trois deniers levez sur chacune livre de chair creue de bœuf, veau et mouton estans en la ville de Lyon, vendu, débité et consommé en icelle. » — Recettes. — Dépenses : « Deniers paiez et deslivrez comptant par cedict présent receveur et comptable aux particuliers habitans de lad. ville de Lyon cy après nommés qui auroit contribué à l'emprunt de quarente mil escuz sol., accordez au feu Roy dernier décédé que Dieu absolve, en considération de la grâce et faveur que Sa Majesté fist en ladite ville de commander la démolition de la citadelle d'icelle. » — Paiement à François Girard, consul, pour les frais de la santé, — à Bernardin, recteur du collège de la Trinité, pour réparations faites au collège, — à Guillaume Gella, consul, pour remboursement d'une somme qu'il aurait payée comptant à « Gaspard Merle, secrétaire du s^{r} de Mandelot, pour son remboursement de payer comptant à la prière et requeste desd. eschevins à ung gentilhomme et ung mesager secret qui ont esté emploiez l'un en couret l'autre ailleurs pour le bien et service de lad. ville », — à « Jacques Guilleteau, praticien, demeurant à Paris », de la somme « à laquelle auroit esté accordé avecq luy par M. Benoist Detroncy, secrétaire et greffier de lad. ville au nom des eschevins et des recteurs de l'Hostel-Dieu de Lion, pour raison des procès et différends qui estoient entre ledict Guilleteau, demandeur, et lesd. consulz et eschevins », — à cinquante arquebusiers « pour faire la garde durant le moys d'aoust (1586), aux deux décentes du pont de Soosne, pour soullaiger les habitans de lad. ville de faire ladicte guarde », — à Laurent Simon, pour remboursement « de ce qu'il a fourny par advance de ces deniers à faire desmolir le boulevard de la citadelle, où il fut emploié par le s^{r} du Soleil », — au sieur du Soleil, capitaine de la ville, « pour ce qu'il auroit fourny à la conduicte des trouppes de pied et arquebuziers sortis pour accompagner le sieur de Mandelot qui se seroit opposé au passage de l'armée des Huguenotz, venant de France en Vivaretz..... et pour distribuer aux soldatz de lad. compagnie et arquebuisers à cheval pour les desdommager des pertes qu'ilz firent de leurs chevaulx à la rencontre de l'ennemy ». — Confitures offertes au sénéchal de Lyon allant à la cour. — Présent au « sieur de Villeroy l'aisné ». — Emprisonnements, dépenses diverses, gages de commis.

CC. 1363. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1586-1588. — Comptabilité. — Compte des réparations et fortifications. — Frais pour la santé. — Réparations à la porte St-Georges, à la porte de Vaise. — Paiement au charpentier Claude Ysellet pour avoir fait « en bois de sappin le modelle du pont de pierre que le consulat veult et entant faire à la porte de Veize au lieu de celluy de bois qui y est ». — Portail et pont-levis de Vaise. — Pavage du pont de Saône. — Réparations aux portes. — Paiement au peintre Jean Perrissin. — Frais pour murer « une porte qui est à la courtine par-dessus le chasteau de Pierre-Scize, laquelle porte a unze piedz de haulteur, huict d'espoisseur et quatre piedz et demy de largeur. » — Cloche pour la tour du pont du Rhône. — Logement des Suisses à la porte St-Sébastien. — Paiement au peintre Perrissin « pour la dorure et painceture qu'il a faicte aux pannonceaux et couvert de la porte de Pierre-Scize. — Autre paiement à Jean Perrissin « pour dorer à la porte de Pierre-Scize de lad. ville, les armoiries du Roy et de lad. ville et de paindre deux grands lyons qui tiendront lesdites armoiries et autres paintures. » — Réparation du logement des Suisses dans le bastion St-Clair. — Paiement à Claude Roger des armoiries « taillées pour la porte de Pierre-Scize ».

CC. 1364. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — « Compte seziesme de m^{e} Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lion. — Recettes diverses. — Dépenses : — gages des officiers de la ville, — rentes payées par la ville, — legs « de Licieulx », — paiements au receveur du domaine du Roi, — pensions assignées

sur la boucherie Lanterne. — Frais faits le jour de la St-Thomas. — Vin offert à « monsieur de Grillon ». — Vin blanc et clairet offert « tant au père visitteur des jésuistes que à Mr le comte de Carses. » — Présent de vin à « monsieur Audineau », « au collonel Alfonse, gouverneur du Sainct Esprit ». — Achat de papier et parchemin. — Paiement à Luc Alamany, évêque de Mâcon. — Achat de « six rancons, six halebardes montées et garnies de houppes et crespelines de floret verd, pour mettre en l'hostel de ville dégarny d'armes despuis les derniers troubles ». — Réparations à la loge de la butte des arquebusiers. — Réparations aux tours « qui sont sur la rivière du Rosne, pour s'en pouvoir servir tant le jour que la nuict pour la garde de lad. ville ». Paiement au charpentier Claude Yzellet « pour la closture qu'il a faict de grandz poteaux de chaisne d'une place faisant l'un des boutz de la court de l'hostel commun de lad. ville, de laquelle closture l'on se serd de chambre et bureau pour la recepte des droitz de rève et traicte foraine ». — Paiement à Françoise Delilier, fondeuse pour fonte d'une cloche destinée à la porte de Pierre-Scize. — Paiement à un messager secret « pour ung voyage qu'il a faict en Savoye, pour descouvrir ce qu'il se pouvoit brasser contre le service du Roy, repos de lad. ville, après la nouvelle de la prinse du marquisat de Salusses ». — Cadeau de vin et de fruits au duc de Mayenne et au comte de Charny, gouverneur de Bourgogne « aux fins d'obtenir d'eulx une traicte de bledz du pays de Bourgongne ». — Dépense de 10 écus, 25 s. 6 d. t. « pour une banderolle faicte par l'ordonnance du consulat pour service du trompette de cested. ville ». — Défense aux habitants de Vimy, Fontaine et autres lieux suspects de contagion de venir à Lyon. — Paiement « à Claude Pocullot, marchant espicier, de la somme de huict escuz, trente-deux solz six deniers t. pour huict gros jambons de Mayance, prins et acheptés de luy pour faire présent, tant à monsieur le sénéchal, que pour accompagner les depputez de lad. ville aux estatz généraulx de ce royaume, convocquez par le Roy en sa ville de Bloys ». — Gages des commis à la recette de la rève. — Frais de procédures. — Frais de comptabilité.

CC. 1365. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — « Compte seiziesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon ». — Recettes diverses. — Paiement à « Pierre Guillard et François Jacquet, soldatz de la garde de monseigneur de Mandelot, pour les fraiz d'ung voyage faict par commandement dud. sieur à Brignais et Givort, pour faire sortir quelques soldatz qui auroient passé de Daulphiné en son gouvernement et leur faire rebrousser chemin et retourner audict pays de Daulphiné. — Paiement à Pierre Gingenne, coadjuteur des mandeurs pour divers voyages. — Voyage d'Antoine Rodillas à Grenoble « trouver M. de Maugiron, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays de Daulphiné, pour avoir traicte de bledz dud. pays, pour le soulagement des habitans de lad. ville de Lyon ». — Voyage du capitaine La Roze et de Pierre Gingenne, au mois de décembre 1587, « avec le sieur de Beaulne, pour l'accompaigner et le guider, avec quelque troupe de soldatz à cheval, vers monsieur de Mandelot qui, par le commandement du Roy, s'estoit acheminé avec les forces de lad. ville aux frontières de Forestz, pour empescher les trouppes du sieur de Chastillon de passer la rivière de Loyre ». — Gages des officiers de la ville. — Gages des commis aux portes, — du capitaine commis à ouvrir et fermer les portes. — « Autre despence pour plusieurs et diverses affaires, concernant le faict public de lad. ville et communaulté de Lyon ». — Dépense pour la santé. — Dépense « pour le faict des joueurs d'arquebouze ». — Gages des « commis à faire tenir le marché ». — Frais de réparations. — Louages. — Entretien des corps de garde. — Paiement aux arquebusiers pour vacations extraordinaires. — Gages et pensions.

CC. 1366. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — Compte seizième de Guyot de Masso. (Double du n° CC 1364).

CC. 1367. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville : — de Claude de Rubys, procureur général ; — acceptation par le consulat de la résignation de de Rubys en faveur de son neveu « Charles de Poges, aussi docteur es droictz et advocat es cours dud. Lyon ». — Gages d'Humbert Grolier, capitaine de la ville, — de Claude de Masso, lieutenant, — Claude de Fenoyl, sergent-major, — Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Benoît Dutroney, secrétaire, — Louis de la Chassaigne, clerc du secrétaire, — Pierre Blache, commis du receveur, — Jean Raze, Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne, mandeurs, — Pierre Perret, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers. — Rolet Ligeret et Claude Boulot, sergents, — des caporaux Guillaume Blanc, Antoine Salla, Benoît Morel, Benoît Bergeret et Benoît Chardon, — de Nicolas Tixier, commis à la grenette, — Julien Picardeau et François Payrard, commis à la grenette, — du capitaine La Roze,

« commis à se prendre garde et avoir l'œil du long de la rivière du Rhosne à ce que personne venant de lieu infect de contagion n'entre en ladicte ville » ; — de Mathieu Ollier, « commis à ouvrir et fermer chacun jour les portes qui sont sur la rivière du Rhosne », — de César Camet, « commis à se prendre garde sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne à ce que aulcune marchandise ne sorte de lad. ville, sans avoir payé et acquitté le droict de resve et traicte foraine ». — Nomination de Simon de Messilieu comme garde au boulevard St-Jean pour empêcher « que aulcungs venantz de lieulx suspectz de contagion, comme de Trevostz, Vimy, Villefranche, Fontanes et aultres villaiges du pays de Dombes n'entrent en cestedicte ville ». — Gages de Louis Dufour et Philibert Genond, commis à prendre les bulettes, — de Louis Bulichon et Louis Morellet, tambours, — de Jean Glatard, trompette, — Jacques Bigaud, crieur juré, — Jean Venda et Claude François réveille matin, — Jacques Tirot, marguillier de St-Nizier, — Jean Chastain et Jacques Constant, bourreaux.

CC. 1368. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes du receveur Guyot de Masso. — Paiement à Jacques Volet et Antoine Arnaud, « pour le recouvraige de la grande boucherie de la Lanterne », y joint leur compte. — Réparations à la butte des arquebusiers. — Remboursement au consul Guillaume Gella des sommes avancées par lui alors qu'il était commis aux réparations. — Remboursement au receveur des avances par lui faites pour les réparations. — Paiement à Jean Clerc, dit Monde, pour réparations à l'Hôtel de Ville. — Réparation « aux tours qui sont sur la rivière du Rhosne, pour s'en pouvoir servir, tant le jour que la nuit pour la garde de lad. ville ». — Paiement au notaire Louis de la Chassagne « pour la réception et expédition de plusieurs priffaitz et autres actes par luy receus, concernans les réparations de lad. ville », — au charpentier Claude Ysellet « pour la closture qu'il a faict de grandz poteaulx de chesne d'une place faisant l'ung des boutz de la court de l'hostel commung, de laquelle closture l'on se sert de chambre et bureau pour la recepte des droictz de resve et traicte foraine », — au même, « pour plusieurs vaccations extraordinaires par luy faictes pour le service de lad. ville et communaulté aux réparations et fortifications de lad. ville ». — Maisons louées par la ville pour corps de garde à la porte St-George, à la porte des Farges, à la porte de Vaise, à la porte de Pierre Seize, au Petit Palais.

CC. 1369. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes du receveur Guyot de Masso. — Paiement à Jean Chausse, avocat, de « la somme de dix escuz d'or sol. pour avoir le jour feste Sainct-Thomas XXIe jour de décembre dernier passé, faict l'oraison en l'église de Sainct-Nizier à la publication du scindicat ». — État des frais faits le jour de la St-Thomas. — Fourniture de robes et de bonnets pour les consuls. — Achat de torches pour accompagner les consuls le soir. — Robes des mandeurs. — Achat « de six rancons et six allebardes montées et garnies de houppes et crespellines de floret vert ». — Fournitures de papier et d'encre. — Compte du papetier Geoffroy Gallien. — Paiement à Jean Pillehotte, imprimeur, pour l'impression du « règlement concernant les gardes et recherches qui se font en ladicte ville, des acquictz qui se sont distribuez pour la resve et traicte foraine de ladicte ville des foyres d'Aoust et de Toussainctz dernières, des départemens des penons et des bulettes qui se sont données ès portes de ladicte ville aux estrangers entrans en icelle ». — Achat de cierges « le jour de la procession généralle qui fut faicte en lad. ville, en action de grâces à Dieu de la bonne nouvelle qui vint en lad. ville par lettres du Roy, de la deffaicte et routte des reistres qui estoient venuz en France contre Sa Majesté et la religion catholicque ». — Fournitures et peintures pour la banderole du trompette de la ville. — Réparations aux bancs de la salle du consulat. — Cadeau de vin au visiteur des Jésuites et au comte de Carses. — Achat de vin « pour faire présent au nom de ladicte ville à monsieur de Grillon pendant le temps qu'il a séjourné. — Cadeaux de vin à « monsieur Audyneau, au seigneur Alphonse Corse, gouverneur du pont Sainct-Esperit, au duc de Mayenne et au comte de Charny ». — Achat de jambons de Mayence « pour faire présent tant à monsieur le séneschal que pour accompaigner les députez de lad. ville aux estatz généraulx de ce royaulme convocquez par le Roy en sa ville de Bloys ». — Fournitures de cierges pour la Fête-Dieu.

CC. 1370. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 59 pièces, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à François Benoist, sieur de la Chassagne, — Hugues Broquin, — Catherine Bussillet, — Louis Capponi, — Nicolas Clément, — de Chaponay, — Barnabé de Cussonnet, procureur de Pompone de Bellièvre,

— Madeleine Fléard, — François Gellas, — Hugues de Genevois, — Catherine de la Gontière, — Jean le Gourd, — Blanche Grollier, — François de Guerrier, — Françoise Guillard, — Guyehon, — de Langes, — Jean Lofficial, — Étienne Mura, — Michel de St-Paoul, — de Paulat, — Jean Penet, — Bertrand Plovier, — Jean Portalier, — Jean Pourchon, — Artus Prunier, — Claude de Ravery, — Jean de Ridadi Violier, — Alexandre Renuchiny, — Jacques Robert, — Louis de Rochefort, — de Serracin, — Jean Thévenon, — Bonne Trye, — de Vauzelle. — « Inventaire des acquictz du payement des rentes constituées à la ville de Lyon sur les équivallens de Lyonnais, Forestz et Beaujoloys, Vivarez, Mende et le Puy ».

CC. 1371. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées aux chanoines de St-Nizier, — aux Jacobins, — à l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon, — au collège de la Trinité. — Aumône aux Minimes. — Pension de Michel Teyssonière. — Pension de Simon de Messilieu. — Dot de Judith Chantemerle, — son contrat de mariage avec François Freyssin. — Dots de Marie Saulnière, femme Jean Salene, — de Ymberte Saulnier, femme Antoine Bérard, — Claude la Brebis et Antoinette du Tour.

CC. 1372. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

1587-1588. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. —Paiement à Pierre Gingeyne « pour ung voiaige qu'il a faict à Mascon, ung autre à Lyergues, deux à Vienne, ung à St-Didier et deux à Oulyns ». — Paiement à « Pierre Guillard et Françoys Jacquet, soldatz de la garde de monseigneur de Mandelot, pour les fraiz d'ung voiaige que par son commandement ilz ont faict à Brignais et Givort, pour en faire sortir quelzques soldatz qui avoient passé de Daulphiné en son gouvernement et leur faire rebrosser chemin et retourner aud. pays de Daulphiné ». — Voyage d'Antoine Rodillas à Grenoble, « trouver monsieur de Maugiron, gouverneur et lieutenant général pour le Roy au pays de Dauphiné, pour avoir traicte de bledz dud. pays, pour le soulaigement des habitans de cette ville ». — Voyage du capitaine la Roze et de Pierre Gingeyne « avec le seigneur de la Baulme pour l'accompaigner et le guider avec quelque trouppe de soldatz à cheval vers monseigneur de Mandelot, qui, par commandement du Roy, s'estoyt acheminé avec les forces de lad. ville aux frontières de Forestz pour empescher les trouppes du sieur de Chastillon de passer la rivière de Loyre ». — Paiement à monsieur du Soleil, capitaine de la ville, pour dépenses faites « à la conduicte des trouppes de pied et arquebousiers à cheval sortis d'icelle ville le Ve jour de décembre dernier pour accompaigner monseigneur de Mandelot, qui, par exprès commandement du Roy s'alla lors opposer au passaige de l'armée Huguenotte, venant de France, pour aller en Vivaraiz et de là en Languedoch ». — Remboursement au capitaine la Martinière, commis à la porte St-Sébastien, « des fraiz et despens qu'il a faictz et fourniz pour envoier en divers lieux, notamment en Savoye et Genève des messagiers secreetz, pour descouvrir les entreprinses qui se faisoient contre et au préjudice du repos de lad. ville ». — Envoi de commis « au lieu appellé la grange du Pape, sur le Rhosne, distant d'une lieue de lad. ville, pour se prendre garde la nuict s'il descendra aulcun batteau par lad. rivière du Rhosne et en bailler advis par feux et arquebousades ». — Envoi d'un messager « en Savoye et à Mascon, pour s'informer de quelque entreprinse que l'on disoit estre faicte sur ceste ville ». — Envoi de deux messagers « l'ung à Genève et l'autre à Grenoble, pour descouvrir quelques entreprinses que l'on disoit s'y brasser contre ceste ville ». — Défenses aux habitants de Vimy, Fontaines et autres lieux suspects de contagion de venir à Lyon. — Gratification « au chevaulcheur Girodet, tenant la poste pour le Roy à Moulins, en recognoissance de la bonne nouvelle et grande allégresse que lad. ville a reçeu de l'éédict de réunion qu'il a apporté de la part du Roy à monseigneur de Mandelot pour y estre publié et observé ». — Gages des agents en cour Pierre Paulnier et Vitton. — Honoraires de l'avocat Lorans, — des procureurs substitués Hugues Athiaud et Arnaud Neyron. — Comptes de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Honoraires de Claude le Juge, avocat au Parlement. — Gratifications aux commis. — Pièces de procédure. — Comptes des « menuz fraiz ».

CC. 1373. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier ; 1 pièce, imprimée.

1587-1588. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes du receveur Guyot de Masso. — Réductions accordées aux fermiers, « eu esgard et mis en considération la misère du temps et notamment des troys dernières années esquelles cette ville a esté affligée de peste et de famine et le pays ruyné du passaige de la gendarmerie, mesmes pour les deffences de négocier sur la rivière du Rhosne ». — Gages des commis à la recette de la rève. — Carnets des foires de Toussaint 1587, de Pâques, Août, des Rois 1588. — Quittances de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi. —

Lettres du Roi enjoignant aux huissiers et sergents de contraindre les débiteurs de la ville de payer leur dette entre les mains du receveur. — Don gratuit de 2000 écus au gouverneur Mandelot, pour les « bons et signalez offices qu'il a faictz pendant son gouvernement à lad. ville et communaulté, tant pour la deffendre contre ceulx qui s'en vouloyent saisir et emparer que pour la conserver en ses anciens privilleiges et libertez, mis en controverse pour les habitans du plat pays de Lyonnois, pour les biens roturiers que les habitans de lad. ville ont hors d'icelle, et pour avoir par son saige et prudent conseil procuré la démolition de la citadelle qui servoit d'ung joug perpétuel au préjudice de la liberté de lad. ville ». — Avances et remboursements.

CC. 1374. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — « Compte dix-septiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon. » — Recettes ordinaires. — Dépenses : — Gages des officiers de la ville. — Rentes dues par la ville. — « Aultre despence et deniers paiez, au receveur du domaine du Roy à Lion, pour la pention de unze cens soixante-six escuz deux tiers, y compris l'augmentation de IIIc XXXIII écus t. qu'il a pleu à Sa Majesté faire sur ladicte rève ». — Pensions dues pour la boucherie Lanterne. — Frais faits le jour de la St-Thomas. — Paiement aux arquebusiers, — à l'avocat Charles de Pogge, pour avoir prononcé l'oraison doctorale. — Achat de torches, « employées à l'enterrement et obsèques de feu monseigneur de Mandelot ». — Paiement à « Jehan Persin, painctre, pour douze grandz escussons aux armoyries de lad. ville, qui ont esté faictz pour servir aux obsecques de feu monseigneur de Mandelot ». — Remboursement à « Augustin Buyat, jardinier, inquillin et locataire du jardin de la Ferratière », de ce « qu'il a fourny et déboursé pour faire recouvrir les couvers dudict lieu de la Ferratière et celle en laquelle il habitte, deppendant d'icelluy tènement, ensemble les hospitaulx de St-Laurens, Athanaze et la Blancherie ». — Fournitures de papier et parchemin. — Paiement à Jacques Constant, « exécuteur de la haulte justice, pour n'avoir pas levé aux marchez dud. Lion, les œufz, vivre et autres choses qu'il avoit accoustumé lever ». — Pension de Simon de Messilieu. — Gages de Jacques Tyrault, marguillier de St-Nizier, — de Jean Venda et Claude François, réveille-matin, — de Dominique Dufour, commis au contrôle. — Paiement aux héritiers de Symphorien Buatier, receveur du domaine du Roi. — Remboursement à Guyot de Masso, pour la fourniture des robes et bonnets consulaires. — Robes des mandeurs. — Secours à César Camet. — Paiement « à Mathieu Martin dict Adam, me painctre, pour les fournitures qu'il a faictes pour le feu de joye ». — Gages des commis à la recette de la rève. — Frais de procédure. — Apurement des comptes.

CC. 1375. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — « Journal servant à me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, tant en recepte que despence desd. dons et octroiz que patrimonial et propre domayne d'icelle ville ». — (Registre inachevé, une grande partie en blanc).

CC. 1376. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1588-1593. — Comptabilité. — Comptes de Pierre Blache, commis du receveur.

CC. 1377. (Registre.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Compte de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais de guerre. — Avances aux capitaines « Jacques de Crémeaulx, dict monsieur de la Grange, de Chollier, Chappon, Mallezieu, de Sacconay, du Hault Villars, baron de Vaulx. — Paiement « à me Anthoine Bondio, sculteur, pour les armoyries qu'il faict pour la porte de Veze ». — Remboursement au voyer Bertrand Castel de ce qu'il a payé « pour la fourniture et munitions de la compagnie du cappitaine Malezieu que l'on a envoyé à Condrieu, pour la garde et tuicion d'icelle ». — Achat de « trois douzaines de draptz de fine thoille acheptée pour le service de monseigneur le duc de Nemours ». — Paiement « à noble Jacques de la Roze, commissaire depputé par monseigneur de Nemours, pour la conduicte de trois cens Suisses, envoyés par son excellance, de duché de Bourgogne en ceste ville pour la garde d'icelle ». — Paiement de la compagnie du marquis de St-Sorlin. — Paiement aux capitaines des Suisses. — Paiement à « ung messagier secret qu'a esté envoyé en Daulphiné et qui a séjourné quelque temps pour descouvrir les actions, desseins et déportementz du collonnel Alphonse ». — Paiement à « Anthoine d'Abondio, tailleur d'ymages ». — Gages d'un « messagier secret, envoyé en l'armée de monseigneur le duc de Savoye, pour descouvrir les desseings de son altesse sur le sourd bruict qui couroit qu'elle se voulloit saisir de Grenoble ». — Paiement à « me Jehan Perressin, painctre, pour œuvre qu'il a faict de son estat ». — Solde de la compagnie de Nicolas Pérard. — Paiement à

« m^e Anthoine Abondio, sculteur, pour les armoyries qu'il faict pour les portes de la ville ». — Dépenses « pour ung disné, faict à l'hostel de ville, le XVII juillet dernier, que l'on a traicté les Suisses ». — Paiement à « m^e Anthoine d'Abondy, sculteur ». — Dépense faite à Vaise, par « le s^r de Sainct-Vidal et sa compagnie ». — Avances aux capitaines « la Blache et la Lisse ». — Paiement au capitaine Sainct Marc « pour la garnison qui est en la tour Saincte Collombe ». — Paiement à « Jehan Pillehotte, libraire, pour plusieurs impressions qu'il a faict, concernant le faict de la guerre ». — Voyage d'Aimé Morin à Trévoux et à Thoissey. — Paiement « au s^r Ridady, surnommé le cappitaine Lespine, pour distribuer à sa compagnie que va accompagner le canon, pour abattre les chasteaux de la Bussière et de Saillans ». — Gratification à un messager « pour avoir apporté lettres de la routte des trouppes du comte de Cruzilles ». — Paiement à « Anthoine d'Abondio, sculteur », pour les « armoiries qu'il faict aux portes de la ville ». — Avance « au cappitaine Sainct-Marcq, gouverneur de Vienne, pour luy donner moyen de lever et entretenir une compagnie ». — Paiement « à ung messagier secret qu'a esté envoyé en l'armée de Alphonse Corse, à cause du siège de Pipet. »

CC. 1378. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville : — de Claude de Rubis, procureur général, — de Charles de Pogge, « qui a la survivance de la procuration généralle de lad. ville, pour ses peynes et vaccations d'avoir assisté la présente année, es consulatz, tant ordinaires que extraordinaires qui se sont tenus, tant en l'hostel de ville que au lougis de monsieur le gouverneur pour le Roy en icelle », — d'Humbert Grollier, capitaine, — Claude de Masso, lieutenant, — Claude de Fenoyl, sergent-major, — Benoît Dutroncy, secrétaire, — Claude Sonthonax, François Flachier, commis du secrétaire, — Antoine Larchier, Pierre Blache, commis du receveur, — Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Pierre Perret, capitaine enseigne de la compagnie des arquebusiers, — Rolet Ligeret, Claude Boulot, sergents, — des mandeurs Jean Raze, Pierre Gingeyne, Mathieu Oulier, — de Pierre Paintandre, coadjuteur des mandeurs, — Julien Picardeau et François Peyrat, commis à la Grenette, — Jean Glatard, trompette, — Jacques Bigaud, crieur juré. — Gages des commis aux portes, — des réveille-matin, — du marguillier de St-Nizier, — du bourreau Jacques Constant.

CC. 1379. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 40 pièces, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Achat à « Ambroyse Caravagio, marchant milanois, d'ung carquant enrichy de pierreries pour faire ung présent à madamoyselle de Mandelot, fille aisnée de monseigneur de Mandelot ». — Don au capitaine Ferrand de 100 écus d'or sol., « pour toutes récompenses et prétensions qu'il pourroit avoir, quereller et demander en quelque fasson que ce soyt, pour raison d'une maison size à la citadelle dud. Lyon, qu'il prétendoyt luy avoir esté promise verballement par le consulat pour sa retraicte et demeure ». — Paiement d'un « messagier secrect, que après la nouvelle de la prinse du marquisat de Salusses nous avons envoyé en Savoye, pour descouvrir ce que s'y pouvait brasser contre le service du Roy et repos de cette ville ». — Don de confitures au sénéchal de Lyon allant à la cour. — Fonte d'une cloche, pour mettre à la porte Pierre-Scize et sonner la retraite. — Achat de torches pour accompagner les consuls le soir. — Paiement de six écus 24 s. t., au peintre Jean Perrissin, « pour douze grandz escussons des armoiries de lad. ville, qui ont esté faictz pour servir aux obsèques de feu monseigneur de Mandelot ». — Fourniture de papier, encre, parchemin. — Paiement des portefaix et charretiers « desquelz l'on s'est servy pour le remuement et transport des armes qui estoit au lougis de la Teste Noire remises en garde à noble François Platet, seigneur et baron de Vaulx ». — Paiement à l'imprimeur Pillehote « pour les placardz d'une ordonnance faicte par monseigneur de Mandelot pour faire sortir hors de la ville ceulx de Savoye et aultres menuz artisans qui y sont venuz habiter despuis trois ans ». — Achat de torches pour l'enterrement de Mandelot. — Fourniture de papier. — Paiement à l'avocat Charles de Pogge « pour avoir le jour feste Sainct Thomas faict l'oraison en l'église de Sainct-Nizier à la publication du scindicat et nouvelle eslection des consulz eschevins de lad. ville ». — Solde de troupes ». — Frais de la Saint-Thomas ». — Fourniture des robes consulaires ». — Paiement au peintre Mathieu Martin, dit Adam, de ce qu'il a fourni pour le feu de joie. — Envoi d'un messager en Dauphiné pour découvrir « les actions et déportemens de quelzques trouppes qui s'estoient desbandées et qui approcharent à la fille de cette ville ».

CC. 1380. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement au charpentier de la ville, pour réparations aux fortifications. — « Partyes faictes pour messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, par Lancellot Bonardet, painctre, pour vittres qu'il a fournyes en l'hostel de ville ». — Paiement à Georges David, m^e des basses œuvres, « pour avoir curé et nettoyé le sac des latrines d'une maison appartenant à lad. ville, size près la boucherie de la Lanterne ». — Conventions faites avec Michel Maillet, pour réparer les fortifications. — Toiture de la porte du pont du Rhône ; des tours et corps de garde de St-Just. — Paiement à Edouard Faure, maître maçon, pour « faire ung clochier au boulevard Sainct-Clair ». — Assignation de rentes à François Cochet, pour la cession de ses maisons démolies pour élargir la place du Change. — Locations pour les corps de garde.

CC. 1381. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio ; ensemble 28 feuillets, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à Georges de Beauffremont, — Pomponne et Anne de Bellièvre, — Pierre Blache, — Benoît, — Hugues Brocquin, — Catherine Bussillet, — de Langes, — de Chaponay, — Daveyne, — Madeleine Fléard, — Hugues de Gabiano, — François Gellas, — Hugues de Genevois, — Catherine de la Gontière, — François de Guerrier, — Françoise Guillard, — Guychon, — Jean Lofficial, — de Monteonys, — Etienne Mura, — Claude de Poulat, — Pelletier, — François Regnauld, — Ridadi-Violier, — de Rochefort, — Michel de St-Paoul, — Bonne-Trye, — de Vauzelles. — « Estat des quittances rapportées par m^e Guiot de Masso, receveur des deniers communs et d'octroy de la ville de Lyon et qui estoient par luy deues sur les comptes qu'il a cy-devant renduz à cause du payement des rentes constituées sur l'hostel commung de la ville de Lyon. »

CC. 1382. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes dues par la ville à l'Hôtel-Dieu. — Legs de Pierre Lebaron, en faveur de l'aumône générale. — Rentes payées au collège de Tournon, — aux jésuites de Lyon, — aux chanoines de St-Nizier, — aux Jacobins, — à l'hôpital de Bourgneuf de Mâcon, — aux Minimes. — Pension de Simon de Messilieu. — Aumône à « Cézar Camet, jadis commis aux chaisnes d'Esnay, en considération de sa paouvreté et maladie ». — Dots de Suzanne Giraud et d'Isabelle Hostachon, femme Besset.

CC. 1383. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Frais de procédure. — Gages de Pierre Paulmier, agent en cour. — Honoraires de Claude le Juge, avocat de la ville au Parlement. — Comptes et gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Gages de l'agent en cour Vitton. — Honoraires de l'avocat Hugues Athiaud, procureur substitué, — d'Arnaud Neyron, procureur substitué. — Gages de Ballon, procureur de la ville au Parlement, — de César Beraud, greffier du bureau des finances. — Honoraires de l'avocat de Pogge. — Procédures de l'affaire Guillaume Henry. — Voyage de Benoît Dutroncy en Bourgogne.

CC. 1384. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin ; 132 pièces, papier.

1588-1589. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Réductions accordées aux fermiers sur le prix de leur ferme. — Revenus du contrôle. — Saisie de l'argent et des marchandises déposées à la douane. — Ordre de payer au receveur du domaine du Roi la somme de 708 écus 40 s. t. à compte « de la rente de unze cens soixante-six escuz deux tiers qui est deue annuellement au Roy sur les deniers de la resve et traicte foraine ». — Pièces relatives à l'affaire des héritiers Guillaume Henry. — Supplique de Benoît Sève au consulat pour obtenir réduction de la somme à laquelle il était imposé. — Gages des commis « employés à la recherche des facultés d'iceulx qui ont esté cottisés à l'emprumpt qui a esté faict sur quelques habitans de lad. ville, aux fins d'avoir payement des cottizés qui s'y estoient absentés sans payer. » — Décision du consulat établissant l'emprunt « taut sur les Heuguenotz obstinez et non réduictz que sur les prétendus réduictz et pareillement sur les catholicques et politicques. » — Revenus de la boucherie Lanterne. — Quittances de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi. — Gages des commis à la recette de la rève. — Gages des commis au

contrôle, — Recettes diverses. — Etats de dépenses. — « Inventaire des comptes et acquiz mis dans ung coffre et envoyez à Paris par noble Guyot de Mapsso, receveur des denyers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon ».

CC. 1385. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — « Compte particulier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz et autres deniers extraordinaires qui se lèvent soubz le nom et auctorité de la ville de Lyon ». — Prêt fait par Jauetto de Lecqui, consul, « pour emploier aux fraiz et despence des pauvres gens des pennonages qui ont faict la garde jour et nuict continuellement, depuis le jeudy 23 Febvrier 1589 jusques au dernier dud. mois ». — Prêt fait par « madame d'Espesses pour estre emploié au remboursement de la despence faicte à Tours par monsieur le trésorier Régnier, détenu prisonnier en ladicte ville ». — « Autre recepte faicte par ledict comptable du sieur Janetto de Lecqui, l'un des consuls eschevins de lad. ville pour emploier tant aux fraiz de la guerre que réparations et autres choses ». — « Subcide d'un escu sol., mis sur chacune pièce de vin entrant en lad. ville de Lyon ». — Revenus de la douane. — Solde de la compagnie de St-Sorlin. — Gages des officiers d'artillerie « qui sont emploiez par ladicte ville en l'armée du sieur de Chevrières, à Vienne ». — Voyages de Guillaume de Villars l'un « à Paris vers monsieur le duc de Mayenne, et l'aultre à Grenoble, vers le sieur Alphonse Corse ». — Voyages de Philibert Genoud « pour aller trouver messieurs de Saint-Forges, du Pinay et Sainct-Marcel, pour leur porter lettres de la part du consulat ». — Trois voyages du même, au pays de Daulphiné aux environs de ceste ville, pour descouvrir et recognoistre les trouppes de soldatz qui estoient en compaignie s'approchans de cestedicte ville ». — Voyage du même à « Chaslon sur Saulne, vers monsieur de Nemours, pour le supplier d'envoyer trois cens Suisses en ladicte ville, pour la garde d'icelle ». — Voyage du même « aux portz de Pierre-Benoiste, Irigny, Vernaison et Grigny, pour faire remonter les basteaux contremont la rivière en ceste ville, afin d'empescher le passage de ceux de Daulphiné, tenans le party du Roy ». — Voyage du même à Villefranche « pour recognoistre si le conte de Cruzille avoit prins ladicte ville, comme le bruit couroit », — « à Condrieu, pour amener la compagnie du cappitaine Malezieu pour aller en Boulongne, à Belleville et lieux circonvoisins, pour recognoistre les trouppes de l'ennemy qui estoient aux environs desdictz lieux, afin de leur coupper chemin et les mettre en routte », — « à Chambéry vers son altesse ou allieurs où elle sera, pour la supplier de faire haster le secours qu'elle a promis pour faire lever le siège de la ville de Vienne ». — Voyage de Pierre Paintendre à Beaujeu pour « porter lettres de monsieur de Nemours à monsieur le trésorier Charreton, afin de luy faire apporter son estat abrégé de la recepte qu'il a faicte de la vente des biens, meubles et ferme des immeubles de ceulx de la religion prétendue réformée du pays de Beaujolloys. » — Paiement au capitaine Vangodet pour voyage « à la Cresche près de Mâcon, pour faire esloigner quelques compaignies qui s'i assembloient ». — Paiement « au sieur de Crémeaux pour un voiage par luy faict en Vellayt, vers le seigneur de St-Vidal, pour conférer et traicter avec luy d'affaires de très-grande importance ». — Paiement « au sieur Bernard de Montereau, lieutenant d'une compaignie de deux cens hommes de pied soubz la garde de ladicte ville, soubs la charge du sieur Malezieu, pour la nourriture et munitions de guerre fournyes à lad. compaignie en ung voiage qu'elle a faict en Forestz, pour la deffence dudict pays ». — Voyage de l'avocat « Charles de Poges à Coindrieu et à Vienne, pour faire jurer l'union à ceux dudict Coindrieu et porter lettres au gouverneur et à monsieur l'archevesque dudict Vienne ». — Voyage de Benoît Dutroncy en Bourgogne « pour la conduicte des munitions de guerre envoyées à Mascon pour forcer des places, esquelles le comte de Cruzille faisoit sa retraite pour ravager au Masconnoys et pour ramener les régimens des sieurs de la Grange, de Conflans et d'Isenne, pour aller au secours de monsieur de Savoye ». — Voyage de Louis Lorens à Grenoble « de la part de monsieur de la Bastie Montgascon, qui l'avoit envoyé exprès avec lettres de créance, portant advis des desseings du sieur colonnel Alphonse, qui s'estoit joinct avec les hérétiques de Daulphiné contre le party de l'Union, mesme pour assiéger la ville de Grenoble ». — Voyage d'Aimé Morin à Trévoux et Thoissey pour « porter lettres à aucuns seigneurs, pour la conservation de ladicte ville ». — Voyage de Louis Prost « à Francfort et autres villes d'Allemaigne, pour descouvrir au vray s'il y aurait levée d'Allemans pour le service du Roy ». — Paiement au capitaine penon Allard « pour les fraiz de trois voiages qu'il a faictz, à sçavoir l'un en Vivarais, l'autre en Foretz, en l'armée qui fut lors envoyée pour la prinse des chasteaulx de Montrond et Rochetaillé et le troisiesme pour les affaires de ladicte ville que pour la despence extraordinaire qu'il faisoit lors audict Vienne ». — Paiement à Antoine Gaultier, « pour porter un pacquet de lettres à messieurs du conseil général de l'Union, estably en ladicte ville de Dijon ». — Messager envoyé du Pont-de-Beauvoisin « par le sieur de la Bastie Montgascon, pour donner advis comme le colonel Alphonse se délibéroit d'aller asseiger le chasteau de Faverges, place d'importance pour la garde de Grenoble, appartenant audict sieur de la Bastie, qui pour ce

demandoit estre secouru des forces de ladicte ville ». — Espion envoyé « en l'armée du colonel Alphonse Corse et Dediglers *(sic)*, tenans le party contraire à l'Union, estans lors en Daulphiné, au chasteau de Pipet et aux environs, afin de descouvrir ce qui se passoit en ladicte armée et en donner advis à celle qui estoit lors à Vienne pour le service de ladicte Union ». — « Fraiz faictz à la garde du chasteau de Pierresize ». — « Garde du chasteau de Vernaison et autres lieux circonvoisins ». — Garde de la tour de Sainte-Colombe. — « Autre despence pour la frégatte et bateau mis sur le Rosne ». — « Fraiz faictz par les cappitaines penons de ladicte ville, lorsque ladicte ville fut réduicte à l'Union ». Solde de troupes. — Troupes envoyées « tant à son altesse en Savoye, Masconnoys et Vienne que alieurs pour le service de l'Union des catholicques », etc.

CC. 1386. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — « Compte particullier de me Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octrois de la ville et communaulté de Lyon, tant de la recepte que despence des deniers levez sur aulcungs habitans de ladicte ville, par forme d'emprumpt, autres deniers levez à cause de subcide de ung escu sur chacune pièce de vin entrant en ladicte ville, dohanne, subcide du fert que autres deniers fournis par aulcungs des sieurs consulz eschevins ». — Paiement au receveur général des finances pour la solde des Suisses. — Remboursements d'emprunts. — Voyage à la cour de Jacques Regnier « vers Sa Majesté, pour le supplier du relasché de monseigneur l'archevesque de Lyon. — Voyages divers pour affaires de la ville et faits de guerre. — Dépenses pour la garde du château de Pierre-Seize. — Garde de la tour de Sainte-Colombe. — Dépenses « pour la fargatte, bapteau mys sur la rivière du Rosne ». — « Fraiz faictz par les cappitaines penons lhorsque ladicte ville fut réduicte à la Saincte Union ». — « Aultre despence faicte, pour la solde et entretènement des compagnies des sieurs baron de Vaulx et Mallezieu ». — « Payement des cappitaines et compagnies envoyées, tant à son altesse en Savoye, Masconnoys, Vienne que ailleurs, pour le service de la saincte union des catholicques ». — Dépense « pour la conduicte de l'artillerie envoyée, tant en Fourestz, Vienne, que ailleurs ». — Garde de l'Hôtel de ville. — Garde « à la montée des desgrez du Change et à celle des Cappucins ». — Garde à la Rigaudière. — Paiement à « la vefve de Nicolas Féron, paouvre soldatz de la compagnie du sr baron de Vaulx, lequel fust occys le mardy VIIe du présent moys de Mars M Vc quatre-vingtz-et-neuf, au rencontre faict au pays de Dombes ». — Garde des prisons de l'archevèché. — Cadeau d'orange « à madame la duchesse de Florence et à madame de Brousvig passans par ceste ville ». — Cadeau de fruicts au duc de Mayenne. — Paiement « à Jehan Blanc, baptellier, pour avoir conduit et mené par eau la compagnie du sr Malezieu à Coyndrieu pour la garde de lad. ville ». — Achat de 1000 piques et 900 lances. — Arrestation d'espions. — Cadeau de confitures « à madame la princesse de Lorraine ». — Paiement « à Louys Coutton, surnommé le sergent Vinaigre, pour le faire pencer et médicamenter de deux arquebuzades qu'il a receues au siège de Rochetaillée et desffaicte de la compagnie de monsieur de Saconnay, dont il estoit sergent ». — Paiement à l'imprimeur Pillehotte « pour les impressions qu'il a faictes en plusieurs ordonnances quy ont esté faictes pour la garde de lad. ville des déclarations de l'Union ». — Paiement « à Claude Cousturier, surnommé la Bourgade, sergent de la compagnie du sr baron de Vaulx, en considération du debvoir où il s'est miz à la prinse du chasteau de Cruzilles ». — Voyage de « Barthélemy Hébert, ingénieur faisant de pot à feu, grenades et autres artiffices, pour pourter à Vienne une douzaine de grenades, y faire séjour et s'en servir contre l'ennemy quy a assiégé lad. ville ». — Paiement de partie de la rançon de l'archevêque de Lyon, détenu prisonnier au château d'Amboise. — Autre dépense « pour la munition de vivres envoyez au siège de Pippet et Vienne ». — Entretien des corps de garde. — Réparations. — Réception du légat.

CC. 1387. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1588-1590. — Comptabilité. — « Compte dix-septiesme de mr Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville de Lion » (V. CC. 1374). — « Compte dix-huictiesme de me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs ». — Recettes diverses. — Dépenses : — Gages des officiers, — des commis aux portes. — Paiement aux Minimes « en considération du service divin qu'ilz ont fait tout le long de l'année en la chapelle St-Roch ». — Locations.

CC. 1388. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1589-1590. — Comptabilité : — « Compte dix-huictiesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs dons et octroiz de la ville de Lyon de la recepte et despence par luy faicte des deniers patrimoniaulx et propre domeyne de lad. ville ».

CC. 1389. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1590. — Comptabilité. — Livre de recettes et dépenses tenu par Pierre Blache, commis du receveur de Masso. — Gages de Charles Peyron, « m^e fondeur et pétardier ». — Paiement à « Jehan Vaultier pour ses peines, sallaires et vacations qu'il a heues à la conduitte des pionniers quy ont suyvy l'armée de monseigneur le marquis de Sainct-Sorlin, tant à Saincte-Colombe que à Charlieu ». – Fourniture de confitures « pour la collation que fut donnée hors ceste ville à monseigneur le cardinal Cayetan ». — Achat de poudre et balles « pour envoyer aux soldatz quy sont en garnison à Sainct-Pierre de Chandieu ». — Paiement à « divers ouvriers, pour boys et autres choses qu'ils ont fourny pour le boullevard d'Esnay ». — Paiement « aux vieulx Suysses, pour leur sourtie pour conduyre l'artillerie que l'on meyne et faict conduyre en l'armée quy est au-devant le chasteau de Thisy ». — Paiement « au lacquaiz de monsieur de Varennes, pour avoir apporté lettres au consullat de la prinse de Verdun ». — Paiement à Jehan Baril, « pour les fraiz d'ung disné qu'a esté faict aux Jésuistes par commandement de messieurs les consulz eschevins de lad. ville, le jour de feste Saincte Trinité dernier ». — Fourniture par Claude Bonnier, hôte du Sauvage, à la Guillotière, de foin et paille, pour les compagnies allant au secours de Saint-Pierre de Chandieu. — Paiement à « Symon Berodat et Claude Pré, marchans sur la rivière de Saosne, pour avoir conduict de ceste ville jusques au port de Belleville l'artillerie pour mener au camp quy [est] devant Thysy ». — Achat de munitions pour la garnison de Givors. — Paiement « au sieur Anthoine d'Habondio », sculpteur. — Paiement « à m^e du Mollin pour ses vaccations pour avoir esté employé aux vivres en l'armée de monseigneur le marquiz de Sainct-Sorlin, pendant le siège de Vienne, Charlieu et Thisy ». — Arrestation à Brignais, d'un laquais venant du camp du roi de Navarre. — Paiement « au cappitaine du Meylat, cy-devant commis par le sieur Gellas pour la conduitte de l'artillerie quy a esté envoyée ez sièges de Thisy et Riverie, où il a séjourné vingt-cinq jours ». — Paiement « au laquaiz de m^r de Varennes, gouverneur de Mascon, pour son vin d'avoir apporté lettres de monseigneur de Mayenne, par lesquelles il asseuroit que le roy de Navarre avoit layssé le siège devant Paris ».

CC. 1390. (Registre.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — « Inventaire des acquictz fourniz par monsieur de Masso, cy-devant receveur des deniers comuns, dons et octroyz de la ville de Lyon, à Estienne Desmartineaulx, procureur en la Chambre des Comptes ».

CC. 1391. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des officiers de la ville. — Gages de Claude de Rubys, procureur général, — de l'avocat de Pogge, substitut du procureur général, — de Benoît Dutroncy, secrétaire de la ville, — de Claude Sonthonas, François Flachier, Pierre Fornel, commis au secrétariat, — de Bertrand Castel, voyer de la ville, — de Gabriel Dumas, commis du voyer, — de Pierre Blache, commis du receveur, — Antoine Larchier, commis du receveur, — des mandeurs Pierre Gingeyne, Mathieu Oulier, Pierre Paintendre, d'Aimé Morin et Philibert Genoud, commis à prendre les bulettes, — des commis à la Grenette, — de Jean Venda et Claude François, réveillematin, — de Jean Glatard, trompette, — de Jacques Bigaud, crieur juré, — de Jacques Constant, bourreau.

CC. 1392. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à l'avocat Pierre Mathieu pour son discours lors de l'élection du consulat. — Etat des frais faits le jour de la St-Thomas. — Fournitures de drap et soie pour les robes des consuls. — « Estat de la despence du desjeuné faict en l'hostel commung de la ville de Lyon, le dimanche, jour de feste Saincte Trinité, suyvant la coustume ancienne pour s'assembler aud. hostel commung et d'illec se transporter aux Jésuistes ». — Fournitures de papier et parchemin. — Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte. — Fournitures de cierges « tant pour la procession de la feste du corps de Dieu que pour celle du jour Sainct Roch ». — Compte du peintre Mathieu Martin de ses fournitures pour le feu d'artifice. — Paiement « à monsieur le trésorier Scarron, cy devant consul eschevin de lad. ville, de la somme de neuf escuz sol. quatorze solz t., pour son ramboursement de pareille somme qu'estant eschevin il a fournie et paiée pour le rabillaige d'ung carcant qui fut achepté par lad. ville, pour faire présent à la fille de feu monsieur de Mandelot, lorsqu'elle contracta mariage avec le seigneur d'Alincourt ».

CC. 1393. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Etat de réparations faites à l'Hôtel de ville. — Paiement au maître maçon Benoît Bernard, pour réparations à la porte Pierre-Seise. — Réparations à la porte de Vaise. — Quittances d'Etienne Lagnon « pierreur » chargé de « rompre la roche, pour le pont-levis de la porte de Pierre Size », — Réparations au boulevard St-Jean. — Paiement au charpentier Claude Yzellet. — Locations pour corps de garde.

CC. 1394. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à Georges de Beauffremont, baron de Senecey, — Hugues Broquin, — Catherine Bussillet, — Pomponne et Anne de Bellièvre. — Laurens de Bourg, — Gaspard du Coing, — de Chaponay, — Jean Chareysieu, — Denise de la Chausse, veuve de Nicolas Clément, — Jean Lofficial, — Jacques d'Aveyne, — Madeleine Fléard, — Hugues de Gabiano, — Garnyer, — Jeanne Gella, — de Genevois, — François de Guerrier, — Françoise Guillard, — de Lauges, — Jean et Pierre de la Place, — Etienne Mura, — Claude de Paulat, — Pelletier, — François Regnauld, — Ridadi-Violier, — Michel de St Paoul, — Louis de Rochefort, — de Serracin, — Jean Thévenon.

CC. 1395. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Pensions dues aux chanoines de St-Nizier, — aux Jésuites du collège de la Trinité. — Allocation aux Jésuites pour « establir lecture de la théologie et empescher par ce moyen qu'elle ne soit tirée en la ville de Dolle qui la recherche ». — Pension des Jacobins, — des Minimes, — de l'hôpital N. D. de Bourgneuf de Mâcon, — des Jésuites de Tournon, — de Simon de Messillieu. — Dots de Jeanne Foquette, — Lucrèce Messy.

CC. 1396. (Portefeuille.) — 1 pièce, imprimée ; 74 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Copie des lettres du cardinal Charles de Bourbon, roi de la Ligue, affectant les tailles du Velay aux frais de la guerre. — Remboursement du capitaine de la ville de Mâcon, caution du consulat de Lyon envers le baron de Senecey. — Recette pour la solde des Suisses. — Réception par « Hiérosme de Coux, garde ordinaire et provincial de l'artillerie en munitions, au magazin de Lyon ». Nomination de François de Ruzinand pour aller en députation auprès du duc de Savoie. — Mandat pour un soldat blessé devant Thisy. — Paiements à divers messagers. — Certificat de pavage devant l'hôtel de ville délivré par le voyer. — Envoi de messagers, — fournitures de munitions. — Réparations diverses. — Ordonnance du lieutenant général de Velay pour la saisie des biens et revenus des Henrys. — Quittances d'officiers. — « Estat de la despence et fraiz faictz par sieur Françoys de Ruzinant, depputté par monseigneur le marquis de St-Sorlin et eschevins de la ville de Lyon, pour aller vers l'altesse du duc de Savoye et ambassadeur d'Espaigne, pour avoir des forces, tant de cavallerie que infanterye, artilleries, balles et pouldres.... ».

CC. 1397. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des sommes avancées par Janetto Delecchi au receveur de la ville.

CC. 1398. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Honoraires de l'avocat Hugues Athiaud, conseil de la ville. — Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Compte des frais avancés par Dominique Dufour, pour les procès de la ville. — Gages d'Arnaud Neyron, procureur substitué. — Honoraires de Claude le Juge, avocat de la ville au Parlement. — Honoraires de l'avocat Lorans. — Paiement de 218 écus d'or sol. à Jeanne Bossu, tutrice de François Bœuf.

CC. 1399. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Exploits du crieur public contre le trippier Paul Blain, — les bouchers, Antoine Vignard, — Guy Martin, — et Pierre Bagoyard. — Locations de bancs de la boucherie Lanterne aux bouchers : Jehan André, — Pierre Bagoyard, — Claudine Bravaret, veuve de Jean Yvon, — Claude Buyer, — Jacques Challon, — Jean Colon, — Jean Cordellier, — Louis Coteret, — André Crusy, — Jacques Cusset, — Etienne Ducrest, — Jean Durand, — Nesme Gazet, — Etienne Gonin, — Pierre Lobverier, — Jacques Montet, — Guy Martin, — Guillaume Matron, veuve d'Ennemond Durret, — Claude Odieu, Gilles Odieu, — Benoît Ogier, — Jehan Pradot, — Benoît Roland, — Antoine Vignaud ; — aux trippiers : Pierre Bloys, — Antoine Conan, — Jean Conan, — Louis Fournel. — Liste des bancs non loués à la boucherie Lanterne.

CC. 1400. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1589-1590. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Réduction accordée à Antoine Gros, fermier de l'imposition et gabelle de cinq pour cent. — Paiement fait par le fermier de Vivarais au collège de Tournon. — Rabais accordé à Jean Civel, « fermier de la revenderie des marchandises vendues hors foyre ». — Rabais accordé à Jean Dru, « fermier des gabelles du VIIIe, X^{e} et XXe du vin, qui se vend en gros et destail en lad. ville, et des boucheries et ventes des bestes vifves ». — Reçus de Pierre Blache pour l'entrée du vin à la porte Pierre-Seize. — Reçus du même pour les équivalents de Beaujolais et du Puy. — Reçus des commis au contrôle des droits de cinq et quatre pour cent du subside du fer, des droits de deux et demi pour cent, au commis à la recette, Pierre Fautet. — Etat de recette et dépense du droit de 2 1/2 pour cent. — Recette et dépense des droits de 4 et 5 pour cent. — Quittances de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi à Lyon. — Ordre de n'exiger de Michel Molla, « que quarante solz t. pour l'entrée d'ung rappé qu'il ha faict entrer dans ung petit poinsson, lequel ne se compte que pour les deux tiers d'ung poinsson de vin, attendu que la pluspart est grappe ». — Constitution de rente sur la ville à Benoît Dutroncy et à ses héritiers pour la cession d'une maison, rue des « Escloysons » et d'une autre rue Lanterne. — Ordre de paiement pour Louis Prost. — Ordre de paiement pour Claude Poculot, cessionnaire de Claude Scarron et André Ollier. — Emprisonnement du banquier Bonvisi par ordre du consulat, pour se faire livrer une somme d'argent, reconnaissance de dette. — Réclamation de Davity, au sujet du louage de sa maison. — Ordre à François de Ruzinand de rendre au prêteur la somme avancée pour offrir aux officiers du duc de Savoie, officiers qui l'avaient refusée. — Gages des commis à la recette de la rève et traite foraine. — Procédures donnant ordre au consulat de délivrer à Jean Buy les rentes appartenant au baron du Cruzilles. — « Compte des charges de mil escus que s^{r} Claude Poculot, l'ung des consulz eschevins de la ville de Lyon, a prins à change à la prière des autres s^{rs} eschevins. — Ordre de paiement aux héritiers François Coulaud. — Fournitures d'Antoine Rodillas pour les foires. — Etat des dettes du consulat à « messieurs de Grenoble et de Pressins ». — Carnets des foires de Toussaint 1589, des Rois, Pâques et Août 1590. — Certificats de Pierre Garnier, commis à tenir « le conterrolle de la refve et forayne ».

CC. 1401. (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

1590. — Comptabilité. — « Compte particulier de m^{r} Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon et autres deniers qui se lèvent soubz le nom et auctorité d'icelle ville, des recepte et despence faicte à cause des deniers extraordinaires levez en ladicte ville et receuz par m^{e} Pierre Blache, commis dudict de Masso, pendant son absence d'icelle, pour n'avoir voulu adhérer au party de la Ligue ». Recettes provenant de l'impôt, des emprunts et droits d'octroi. — Dépense : Paiement à « André Corneille, commis à l'exercice de la recepte généralle des finances à Lyon, pour et au lieu de m^{e} Jehan Sève, receveur général d'icelle ». — Paiement à « m^{r} Jehan Payon, commis du trésorier de l'artillerye », — à Claude Bonnot, « général en l'armée de Bourgongne, conduicte par le baron de Senecey, chevalier de l'ordre du Roy et lieutenant général pour Sa Majesté au gouvernement dudict pays de Bourgongne, pour l'absence du duc de Mayenne » ; — aux « commis des commissaires généraulx des munitions de vivres et autres fraiz pour l'entretenement de l'armée de Vienne et Ste-Colombe ». — Gages des officiers de la douane. — Remboursements de prêts faits à la ville. — Voyage de Jean Charbonnier, « à une assemblée faicte de la noblesse du Lyonnois au chasteau de Bothéon ». — Gages des commis aux portes. — Allocation « au sieur de Lynardz, ingénieux, pour le reste et entier paiement tant de la despence qu'il a faicte à Vienne au siège d'icelle, que ses vaccations ». — Paiement à Philbert Forestier, cappitaine de charroy de

l'artillerye de Bourgongne ». (f° 135v°). — Gages d'un « personnage secret qui auroit donné adverdissement de jour à autre ce qui se passoit en Daulphiné ». — Garde de Sainte-Colombe et du château de La Bâtie. — Frégate sur le Rhône. — Dépenses pour le siège de Vienne. — Solde des gens de guerre. — « Achaptz de bled, avoyne, foing, et autres munitions et ustencilles pour les vivres de l'armée de Vienne et Sainte-Colombe ». — « Despence de gentilzhommes de l'armée de Bourgongne estans en la ville de Lyon, pour le service d'icelle ». — Dépenses pour le siège de Pipet. — Entretien à la prison archiépiscopale de Raymond du Cap, messager de Montpellier. — Paiement à un gentilhomme « pour le recognoistre des fraiz qu'il a faictz pendant son séjour en ladicte ville de Lyon, avec cinq chevaux de poste, pour asseurer ladite ville de la prinse et rébellion de celle de Charlieu et du prieuré dudit lieu, servant de chasteau ou forteresse et du devoir auquel il s'est mis d'y conduire sa compaignye de chevaux légers, pour l'investir ». — Paiement « à François de Ruzinand et Jehan Martin, pour leur droit de dénonciateurs, à raison de dix pour cent de la somme de deux mil quatre cens quatorze escuz vingt solz, qui à leur dénonciation et poursuitte auroit esté receue des moiens et facultez du s^r Baliony, qui avoit réunis lad. somme de II^m IIII^c XIIII écus XX^s en la bancque des s^rs Capponi et compagnons de ladicte ville, d'où elle auroit esté retirée ». — Achat de balles « pour la compagnie du s^r de Rochebonne lorsqu'elle partit des environs de lad. ville pour aller à Rohanne par commandement du marquis de St-Sorlin ». — Envoi d'artillerie « au port d'Anthon pour battre le fort qui est sur la rivière du Rosne pour lors occupé par l'ennemy ». — Fournitures pour l'équipement de la compagnie de chevau-légers. — Fournitures « pour meubler le logis du duc de Nemours ». — Louage d'un bateau « pour mener la compagnie du cappitaine Flaminio qui s'en alloit acompagner l'artillerye envoyé en l'armée que le marquis de St-Sorlin conduisoit à Ste-Colombe ». — Don d'un cheval « au s^r de la Barre, gentilhomme de Bourgongne, en recognoissance de la prinse qu'il a faicte du colonel Alphonse Corse ». — Envoi d'une garnison à Belleville. — Paiement au procureur Pierre Pomey « pour le recognoistre en partie du repos que ladicte ville et tous les habitans d'icelle ont receu de luy, qui a descouvert la conspiration qui avoit esté brassée et tramée pour la surprinse de ladicte ville ». — Achat de confitures « pour la collation qui fut donnée hors la ville à l'illustrissime cardinal Cajetan, légat de Sa Sainctété en France lorsqu'il entra en ladicte ville, qui fut le neufiesme novembre M V^c IIII^xx neuf ». — Munitions pour le château de Chandieu (f. 200). — Voyage de Nicolas de Chaponnay et du lieutenant Tourvéon « pour assister au nom de ladicte ville à la conférance qui fut faicte au mois de Juin dernier aud. an, au lieu de St-Geneys-Laval, avec les députez des s^rs de Vantadour, de Bothéon et Maugiron ». — Munitions pour le château de Montagny. — Travaux faits à Vienne pour la prise du château de Pipet. — Achat de munitions pour le siège de Riverie. — Paiement de trois écus « à quelques habitans de Brignais pour la saysie et prinse qu'ilz firent d'un espion de l'ennemy et avoir procuré sa fustigation. — Envoi d'artillerie pour les sièges de Thisy et Riverie. — Achat d'une chaîne d'or à Claude Bigotet, joaillier « pour faire présent à la dame de Rochebonne, pour l'honneur qu'elle auroit faict ausdictz eschevins, comme représentans tout le corps de ladicte ville, d'estre ses compère en ses dernières couches, ayans à sa requeste porté solennellement une fille dont elle estoit accouchée à laquelle ilz auroient donné le nom de Blandine au saint sacrement de baptesme ». — Gages des ouvriers employés à la démolition du château de Riverie. — Aumône aux religieuses de Sainte-Claire de Bourg en Bresse. — Dépenses pour le siège de Morestel. — Paiement à Jean et Gabriel Glatard « pour servir de trompettes aux gens de cheval qui sortirent de ladicte ville de Lyon pour faire escorte en icelle à monsieur l'archevesque de Lyon, depuis la ville d'Orgellet au conté de Bourgongne où il s'estoit arresté à son retour de France à cause des entreprinses que l'ennemy avoit faictes sur luy ». — Indemnité « au s^r advocat Poinet, de Vienne, envoyé avec l'advocat de Villardz en la ville de Grenoble pour traicter une confédération et union entre la court de Parlement séant audict Grenoble et la noblesse catholique de ladicte province avec ladicte ville de Lyon ; et pendant le séjour qu'ilz ont faict pour ladicte négociation les faulxbourgs de Saint-Laurent où ils estoient furent surprins de nuict par l'ennemy es mains duquel ilz fussent tombez, si à la faveur de l'obscurité de la nuict ilz ne se fussent sauvez par les halliers et rochers, ayant laissé en leur logis leurs hardes et chevaulx ». — Présent au marquis de St-Sorlin « de la garniture d'une chambre de tapisserie ». — Paiement au marquis de St-Sorlin, « pour partie du voiage qu'il alloit faire en Auvergne pour faire lever le siège devant la ville de Vichy assiégée par le grand prieur de France, tenant le party contraire de l'Union ». — Réparations aux fortifications de la ville. — « Autre despence et deniers payez aux vieulx Suisses estans en garnison en ladicte ville oultre ce qui leur est payé d'ordinaire ». — « Autre despence faicte par ledict présent commis et comptable pour la garde des s^rs de St-André, Genoilhy et de Serres, prisonniers de guerre ». — « Autre despence et deniers paiez aux officiers servans à la doanne ».

CC. 1402. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — « Compte dix-neufviesme de me Guyot de Masso, recevenr des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon ». — Dépenses: Gages de Claude de Rubys, procureur général, — de Benoît Dutroncy, secrétaire, — de de Masso, receveur, — Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintandre, mandeurs, — de François Faure, procureur substitué, — Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Rentes payées par la ville. — Paiement au receveur du domaine du Roi. — Rentes dues sur la boucherie Lanterne. — Paiement à « Anthoine Fily, docteur ez droictz, pour avoir le jour et feste St-Thomas, appostre, faict l'oraison en l'esglise St-Nizier ». — Robes des mandeurs. — Fourniture de cierges. — Robes et bonnets des consuls. — Gages « des commis à faire la recepte par le menu de la rève cartulaire et imposition forayne, aussy à tenir le contrerolle ». — Frais de procédures.

CC. 1403. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages de Claude de Rubis, procureur général de la ville, — Charles de Pogge, « qui a la survivance de la procuration générale », — Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Pierre Blache, commis du receveur, — Pierre Fournel, clerc de la recette, — Benoît Dutroncy, secrétaire, — Claude Southonas, George Troncy, François Fléchier, commis au secrétariat. — Paiement au « sieur de Rochefort, sergent-majour de lad. ville pour la despence de bouche par luy faicte pendant le temps qu'il a esté au chasteau de Pierre-Seize ». — Gages des mandeurs Pierre Gingeyne, Mathieu Oulier et Pierre Paintandre, — des commis aux portes, — des commis à prendre les bullettes, — des commis à la grenette, — du crieur, — du trompette, — des réveille-matin, — du bourreau Jacques Constant.

CC. 1404. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio ; ensemble 20 feuillets, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Estat des fraiz faictz le XXIe décembre mil Vc IIIIxx dix, jour et feste de Sainct-Thomas appostre, pour l'élection dez six nouveaux sieurs consulz eschevins de la ville de Lyon ». — « Estat du disné faict par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, assistez de plusieurs bourgeoys d'icelle, le jour et feste Sainct-Thomas appostre ». — Paiement à « monsieur me Anthoine Fili, docteur ès droictz, advocat ès cours de Lyon, pour avoir faict l'oraison en l'église Sainct-Nizier à la publication du scindicat ». — Robes des mandeurs Pierre Gingeyne et Mathieu Oulier. — Compte de fourniture de robes et bonnets pour le consulat. — Fournitures de cierges et de torches. — Compte du voyer pour le feu de joie de la St-Jean. — Compte de Jean Pasquet, pour fournitures de papier et parchemin. — Achat de « balles de fonte » pour envoyer à Givors. — Locations de meubles et linge « pour le service du seigneur de Sainct-André, prisonnier de guerre au chasteau de Pierreseize ». — Don d'un calice d'argent à l'église de Notre-Dame de l'Isle. — Paiement à Olivier Clerc pour l'entretien des « six fontaines qui pissent es hospitaulx Sainct-Laurens, la Blancherie, maison d'Athanase et jardin de la Fleur de Lix, ensemble celle de Saincte-Catherine venant du jardin de la Déserte et passant par la fontaine appellée des Gardes ». — « Parties, fraiz faictz et fournis par me Guyot de Masso, recepveur des deniers comungs, dons et octrois de la ville et communaulté de Lyon pour les menuz fraiz et affaires commungs de ladite ville ».

CC. 1405. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Comptoir placé « dans la maison de ville pour tenir le contrerolle du poix des marchandises ». — Pose de chassis à l'hôtel-de-ville. — Repas des maîtres-maçons et charpentiers et du voyer, chargés de toiser les murs de l'hôtel de ville. — Réparations à la boucherie Lanterne. — Réparations aux boulevards de St-Jean et d'Ainay. — Gages de Claude Ysellet, charpentier juré de la ville. — Réparations de chassis à l'hôtel-de-ville. — Réparations au corps de garde Sainte-Hélène, — aux portes de Vaise et Pierre-Seize. — Louages de maisons pour les corps de garde.

CC. 1406. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Levée d'une compagnie Suisse dans le canton de Fribourg, — d'une autre dans le canton de Lucerne. — Frais « pour rompre les glaces qui traversent et tiennent la rivière de Saône deppuis le port neufz, près la porte St-George, jusques dernier St-Jehan ». — Secours de route accordé à « Symond du Chaisne, pauvre gentilhomme du Mayne ».

CC. 1407. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à : Jacques d'Aveyne, — de Barjat, — Broquin, — Denise de la Chance, — Nicolas de Chaponay, — Clémence d'Allières, — Jacques Doriol, — Benoît Dutroney, — Magdeleine Fléard, — Hugues de Gabiano, — Jeanne Gellas, — François Guérin, — François de Guerrier, — Jeanne Guillard, — Guychon, — Jean et Pierre de La Place, — de Monteonys, — Etienne Mura, — Claude de Paulat, — — Balthasard Pécoul, procureur de Barthélemy Uchard, — Pelletier, — Jean Ridady Violier, — de Rochefort, — Michel de Saint-Pol, — Bonne Trye, — de Vaulx, — de Vauzelles. — « Mémoyre pour les pensions qui ont estez remises à mons[r] le trésorier d'Aveyne ». — Pension de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet.

CC. 1408. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées à l'Hôtel-Dieu, — au collège de la Trinité, — aux Jacobins, — aux Minimes, — aux chanoines de St-Nizier, — Pension de Simon de Messillieu.

CC. 1409. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — « Compte des fraiz faictz et fourniz par moy, Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville de Lyon, pour le procès de la conspiration faicte sur ladicte ville, depuis le XXVI[e] febvrier mil V[c] IIII[xx] XI jusques au VI[e] may audict an ». — Paiement à « M[e] Claude Barsusaulbe, notaire royal, pour l'expédition de cinq contractz ». — Gages de « M[e] Pierre de la Bruyère, notaire royal à Lyon, commissaire député pour le renouvellement du terrier de la directe et censive noble ». — Surcroît de gages accordé à François Faure, procureur substitué. — Paiement au notaire Jean Gravier « pour la cherche d'expédition qu'il a faicte de seize contractz receuz au prouffict de ladicte ville ». — Procès du marchand de grains Jean Prest, contre le comte de Cruzilles qui lui avait enlevé un bateau de blé.

CC. 1410. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiements à Janetto Delecquy des sommes par lui avancées à la ville, — quittances de Pierre Blache, — billets à vue.

CC. 1411. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin; 86 pièces, papier.

1590-1591. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Concession à Jean Neyret de la ferme de l'octroi du barrage du pont du Rhône, et à Jean Dru de celle de la « gabelle de la boucherye et bestes vifves ». — Quittances du receveur pour Jean Dru, fermier « des huictiesme, dixiesme et vingtiesme du vin, ensemble de la pettite entrée du vin ». — « Bail du VIII[e], X[e] et XX[e] du vin, passé à Mathieu Breth pour III années ». — Concession à Anthoine Gros de la ferme de la revenderie. — Quittances des droits d'équivalent payés par les fermiers au receveur général de Languedoc. — Locations de boutiques aux bouchers Daniel Audieu et Joseph Trévoulx. — Droits de lods et de mi-lods dûs à la ville. — Ordre du duc de Nemours de contraindre Pierre Mutin à payer sa quote-part de l'impôt pour les fortifications. — Transport à Richard de Serracin d'une somme de mille écus dus à Henri de St-André d'Apchon. — Acte consulaire qui accorde un dégrèvement d'impôt à Gilbert du Plaix, joaillier. — Remboursement à Arthus Henry, trésorier-général de France, d'une somme par lui prêtée à la ville. — Remboursement à Antoine Charrier des sommes par lui prêtées. — Remboursement aux héritiers François Coulaud. — Autorisation aux héritiers de Guillaume Faure, cessionnaires de la créance du consulat de poursuivre Claude Quibly, fermier du subside de la chair. — Remboursement à l'échevin Louis Prost. — Intérêts payés à Jean Yvernageau, dit de Toulouse, et Louis Teste. — Gages des commis aux foires et au contrôle. — Quittances des recettes de la douane. — Caruet des foires de la Toussaint 1590, des Rois, de Pâques, d'Août 1591. — Quittances de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi. — « Compte pour damoiselle Catherine Buyer, vefve feu noble Jehan Charbonnier, contre sieur Richard de Serrassin ». — « Mémoyre pour les pensions qui ont estez remises à monsieur le trésorier Daveyne. ».

CC. 1412. (Registre.) — In-folio, 376 feuillets, papier.

1591. — Comptabilité. — « Compte troiziesme particulier de M. Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroyz de la ville et communaulté de Lyon ».— Paiements à Grégoire Boyronnet, receveur général des finances. — Gages des officiers de la douane. — Intérêts payés aux héritiers Coulaud.— Paiement au duc de Nemours. — Remboursements à Pierre de Monteonys, Etienne Faure, Pierre Scarron, François Benoist, sieur de la Chassagne, Jean Pelletier, Claude Veize, Richard de Serracin, Amable Tierry. — Remboursements à Janneto de Lecqui. — Autres remboursements à François Platel, Claude Poullot, Louis Prost, Jean de Grassy, Antoine Charrier, Arthus Henry. — Voyage d'Aimé Morin à Belleville « pour porter argent au cappitaine Baron et le faire passer la rivière pour se joindre avec ses trouppes devers monsieur le marquis de Sainct-Sorlin ». — Paiement à « Claude de Crémeaux, sieur de Charney, pour les fraiz d'ung voiage qu'il a esté priez de faire en Auvergne pour assister le sieur marquis de Sainct-Sorlin aulx estatz qui se debvoient tenir, et pour ce faire depputé par ladicte ville ». — Envoi d'un courrier au duc de Mayenne « qui pour lors estoit à Soissons, ville de Picardie, pour luy donner advis en quel estat estoient lors les affaires de ladicte province ».— « Voyage de Claude de Chaponay à Sainct-Rambert en Savoie, vers monsieur le marquis de Sainct-Sorlin, qui pour lors s'en revenoit du voyage de Chambéry avec ses forces, pour le secours de Grenoble, pour faire entrer ses forces au païs de Dombes et ce saisir des villes et forteresse dudict païs, affin de prévenir les desseings de l'ennemy qui s'en vouloit emparer » (f. 77). — Envoi de deux messagers au duc de Nemours alors en Bourgogne, « l'un pour luy donner advis du passage que voulloient faire les ennemys lors sur le Rosne et du siège par eulx mis devant Gyvort, et l'autre pour lui porter nouvelles de la prinse dudict Givort». — Entretien d'un espion à l'armée royale. — Envoi d'un messager « à la suitte de monsieur le mareschal de Montmorency pour descouvrir ses actions et déportemens ». — Entretien d'un espion auprès de Lesdiguières. — Paiement « à ung certain personnage, lequel, par commandement de monsieur le duc de Nemours,fust envoié vers monsieur de Joieuse en Gascogne, avec lettres de créance, pour luy faire entendre les motifs de la continuacion de la trefve avec la ville de Vienne et païs de Daulphiné ». — Gages des commis aux portes et des gardes des bateaux du Rhône et de la Saône.— Gages des « canonniers et pestardiers ». — « Paiement tant des chevaulx légiers, pour le service de ladicte ville que aultres compagnies ». — Solde des Suisses. — Gages du sieur de Rochefort, sergent major de la ville. — Gages de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet. — Achat de boulets. — Achat de munitions « pour la garde du chasteau de Favergues en Daulphiné ». — Journées des manœuvres employés à briser la glace sur le Rhône et la Saône. — Achat de velours pour le duc de Nemours. — Divers pour « messieurs de la justice de ladicte ville pendant qu'ilz faisoient le procès criminel à Prades et autres accusez de la trahison qui estoit sur ladicte ville ». — Paiement de fournitures faites au mois de juin 1590 au « sieur marquis de Fortunat et son lieutenant avec douze gendarsmes de sa compagnie, allans au secours de la place de Chandieu, lors assiégée par l'ennemy ». — Paiement pour l'entretien des gens « du seigneur d'Albigny que par ordonnance de monsieur le marquis de Sainct-Sorlin ont estés logés aulx faulxbourgs de la Guillotière, pour les empescher de tenir les champs au Lyonnoys, comme elles auroient faict quelques temps au pays de Dombes, à la grande foulle et ruine dudict pays ». — Dîners, l'un « à la Croix-Blanche, près la porte Sainct-Just, où quelques depputtez du consulat avec des ingénieux et m^es massons se seroient assemblés pour pourveoir aulx fortiffications de ladicte ville, du costé de ladicte porte, et ung aultre au chasteau de Pierresize pour les magistratz et officiers de la justice qui vindrent audict chasteau pour ouyr les prisonniers qui y estoient accusez de la conspiration faicte sur ladicte ville ». — Présent fait au duc de Nemours « d'ung lict de damas, garny de passement d'or ». — Paiement « au sieur de Nérestang, cappitaine de la garnison de Givort, pour recongnoistre et récompenser les soldatz et aultres qui l'ont assisté à l'heureuse exécution de l'entreprinse qu'il a faicte d'aller prendre sur le pont de Vienne la frégatte que l'ennemy y avoit, la mettre en pièces et brusler après s'estre saisy des pièces qui estoient dedans ». — Ameublement du duc de Nemours. — Présent d'une chaîne d'or «au sieur de Neufchalles ». — Démolition « des vieilles murailles hors la porte Sainct-Just qui faisoient obstacle à la porte de ladicte ville de Lyon » (f. 200). — Réparations aux fortifications le long du Rhône.— Démolition d'une vieille tour « qui estoit sur la rivière de Saosne près de la maison de la Roche ». — Réparations à la fontaine « allant au chasteau de Pierre Seize n'y ayant plus d'eaue il y avoit fort longtemps ». — Travaux de Jean Perrissin à la porte de Vaise. — Aumône aux religieux de l'Observance, — à douze pauvres religieux de l'ordre Sainct-Bernard « venans d'Itallie et retournans en leur couvent à Paris », — à des Feuillants, — aux religieuses Sainte-Claire de « Desize », — à Claude Chavant, « pour luy aider à se faire penser en la maladie dont il estoit debtenu, s'estant rompu et brisé les deulx cuisses en trois ou quatre parties en mestant bas certaines murailles aulx faulxbourgs Sainct-Just », — « à Jehan de

Lanney, pauvre patissier à Lyon, en considération qu'il auroit tousjours porté les armes pour le service de ladicte ville, et mesme s'estant acheminé avec les trouppes au camp de Molitel en Daulphiné où il auroit esté estropié d'ung coup d'arquebuzade ». — Gages des commis à la douane. — Location de meubles « pour le service du sr de Sainct-André prisonnier de guerre au chasteau de Pierre-Seize ».

CC. 1413. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1591. — Comptabilité. — « Compte troisiesme particulier de Pierre Blache, commis de noble Guyot de Masso, recepveur des deniers commungs, dons et octrois de la ville et communaulté de Lyon, tant de la recepte que despense des deniers levez sur aulcuns habitans de ladicte ville, par forme d'emprumpt, aultres deniers levez à cause du subcide d'ung escu sur chascune pièce de vin entrant en ladicte ville, dohanne, subcide du fer », etc. — « Remboursement faict à aulcungs des sieurs bourgeois de ladicte ville qui ont esté cy-devant consulz eschevins d'icelle en déduction des sommes qu'ilz ont prestées à ladicte ville ». — Voyage de « Claude de Crémeaulx, sieur de Charney, en Auvergne, pour assister de la part de monseigneur le marquis de Sainct Sorlin et de ladicte ville aux estatz qui s'y doibvent tenir ». — Voyages divers. — Gages des commis aux portes. Paiements aux messagers secrets (v. CC. 1412). — Garde des bateaux. — Gages des canonniers. — Solde des chevau-légers. — Solde des Suisses. — Dépenses diverses. — Fournitures pour les corps de garde. — Réparations aux fortifications. — Aumônes. — Gages des commis de la douane.

CC. 1414. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — « Compte vingtiesme de Me Guyot de Masso, recevenr des deniers communs ». — Gages de Claude de Rubys, procureur général, — de Benoît Dutroncy, secrétaire, — du receveur, — des mandeurs, — de François Faure, procureur substitué, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Rentes payées par la ville. — Paiement au receveur du domaine du Roi. — Pensions dues sur les boucheries. — Frais pour l'élection des consuls. Paiement à l'avocat Pierre du Boys, pour avoir prononcé l'oraison doctorale. — Gages des réveille-matin, — du bourreau. — Paiement au peintre Mathieu Martin pour ses fournitures pour le feu de joie. — Réparations à l'Hôtel de Ville, — aux hôpitaux, — à la boucherie Lanterne. — Fourniture de cierges. — Gages de Dominique Dufour, commis au contrôle. — Gages de « Pierre Labruyère, notaire royal et commissaire depputé, pour le renouvellement du terrier de la directe et censive noble de ladicte ville ». — Achat de robes et de bonnets de velours noir pour les consuls ». — Gages des commis à la recette de la rève. — Acquisitions de maisons. — Dépenses de comptabilité.

CC. 1415. (Registre.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — « Compte dix-neufviesme de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs » (double de CC. 1402). — « Compte vingtiesme de Me Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon » (double de CC. 1414).

CC. 1416 (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages de Claude de Rubys, procureur général, — de Charles de Pogge « qui a la survivance de la procuration généralle de ladicte ville », — de Benoît Dutroncy, secrétaire, — George Troncy, Claude Sonthonas, François Flachier, clercs du secrétaire, — de Bertrand Castel, voyer, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Pierre Blache, commis du receveur, — Pierre Fournel, clerc du receveur, — des mandeurs, Pierre Gingeyne, Mathieu Oulier, Pierre Paintendre, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès, commis au contrôle, — du commis à la grenette, — des commis aux portes: Barthélemy Jacquet, — la Martinière, — Pierre Gingeyne, — Mathieu Oulier, — Gabriel Dumas, — Pierre Roy, — Jean Thévenon, — François Drivon, — la Roze, — Pierre Guillot, — de Philibert Genoud, commis à prendre les bulettes, — du trompette Jean Glatard, — de Jacques Bigaud, crieur juré, — de Jean Venda et Claude François, réveille-matin, — de Jacques Constant, bourreau.

CC. 1417. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. Mandement de l'avocat Pierre du Boys, « pour avoir faict l'oraison en l'église St-Nizier, à la publication du scindicat ». — « Estat des fraiz faictz pour l'élection des six nouveaux sieurs consulz eschevins de la ville de Lyon ». — « Fournitures des escarlattes violettes acheptées à Venise, drapt de soye, fasson et autres choses necessaires pour les

robbes et bonnetz consulaires ». — Achat de robes pour les mandeurs. — Comptes de l'imprimeur Jean Pillehotte. — Comptes des papetiers Jean Pasquet et Simon Gault. — Fourniture de torches. — Dépenses « pour les fraiz d'ung vœu rendu à nostre Dame de l'Isle pour la grâce que Dieu a faicte d'avoir purgé cette ville de la contagion de peste ». — Fournitures faites par le peintre Mathieu Martin, pour le feu de joie de la Saint-Jean. — Paiements à des messagers. — Fournitures diverses. — Menues réparations. — Mise en vente des terrains de la citadelle.

CC. 1418. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Réparations à l'Hôtel de Ville. — Fournitures de pierres de taille pour l'Hôtel de Ville. — « Estat de ce que a esté payé par Me Guyot de Masso, pour le bastiment de l'hostel de Ville ». — Réparations au corps de garde d'Ainay. — Réparations à la boucherie Lanterne. — Paiement à Guillaume Marqueron et Jehan Clerc, maçons et recouvreurs de maisons, pour avoir recouvert les hospitaulx de Sainct-Laurens, le tènement de la Blancherie, l'hospital de Gadaigne, la maison de la Ferratière, et autres couvers qui en déppendent ». — Paiement au maçon Guillaume Pardon de ses travaux faits « au chemin d'entre le grand hospital et maison de Thanaze et la Ferratière, auquel il a faict dix murailhes dans terre et remailhé les murs de la Ferratière sur ledit chemin, ensemble racoustré les degrez, desquelles murailhes traversières il y en y a faict dix, parties desquelles sont d'environ quatre piedz et autres de deux piedz d'espesseur ». — Paiement à Jean Morin, « commis par le consulat pour arpenter la ruette qui est dernier le tènement du seigneur de Montmartin, vendue aux particulliers propriétaires des maisons et jardins qui aboutissent à icelle ». — Réparations à six fontaines « des hospitaulx de Sainct-Laurens, la Blancherie, Athanase et jardin de la fleur de Lix ». — Gages de Claude Ysellet, charpentier de la ville. — Locations de maisons pour les corps de garde. — Achat par la ville d'une maison de M. George Chanu. — Acquisition par la ville, de Jane du Peret, d'immeubles situés près la porte St-Georges. — Quittance de Jane du Peret, dame de Champagneu.

CC. 1419. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Clémence d'Allières, — d'Aveyne, — de Barjac, — Broquin, — Catherine Bussillet, — Magdeleine de Champier, — Gaspard du Coing, — François Gellas, — Hugues de Genevois, — Catherine de la Gontière, — François de Guerrier, — Jeanne Guillard, — de Langes, — Isaac Michaille, — Pierre Michallon, — de Monteonys, — Etienne Mura, — Jean l'Official. — Claude de Paulat, — Jean et Pierre de la Place, — Bertrand de Polverel, — Jean Pré, — de Raverie, — François Regnault, — Ridadi Violier, — de Rochefort, — de Serracin, — Thévenon, — de Vaulx.

CC. 1420. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Rentes payées par la ville à l'Hôtel-Dieu, — au collège de la Trinité, — aux Jacobins, — aux Minimes, — aux chanoines de St-Nizier, — à l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon. — Pension de Simon de Mesillieu. — Dot de Julienne de la Motte. — Dot de Françoise Grata.

CC. 1421. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Honoraires de l'avocat Claude le Juge. — Gages de Dominique Dufour, sollicitenr des procès. — Compte des frais faits par Dominique Dufour. — Gages de François Faure, procureur substitué. — Quittance de l'avocat Lorans. — Compte des sommes dues au secrétaire Dutroncy. — Concession de ferme à Antoine Gros. — Procédures au sujet de la perception de l'impôt. — Ordre du duc de Nemours aux habitants du Puy en Velay, de laisser percevoir les droits d'équivalent par les consuls de Lyon. — « Esplois des criés des équivalens fais au diozèze du Pui en Velay, pour messieurs les eschevins et Henris de Lion. » — « Fraiz faietz par Pierre Fournel, clerc suyvant les finances à Lyon, en ung voyage par luy faict au Puy en Velay pour faire contraindre les fermiers de l'équivallent dud. Puy, par commandement de messieurs de Masso, receveur des deniers commungs dons et octrois de lad. ville de Lyon, et Henry, assisté de Me Nicolas de Villeneufve de Sainct-Didier en Velay ». — « Sommation et protestation contre le sieur de la Forge, scindic de Forestz, pour 100 écus restans à payer pour les réparations et fortiffications de la ville de Lyon. » — Commission de l'huissier Meaupeou pour exercer les contraintes au paiement de l'impôt.

CC. 1422. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Louage de boutiques aux bouchers ou trippiers : Claude Audien, — Guillaume Bochard, — Pierre Bonet, — Vincent Bouchard, — Claudine Bravardt, — Claude Buyer, — Louis Catellet, — Jacques Chaslon, — Jean Chrestien, — Jean Colomb, — Antoine Conan, — Jean Conan, — Jean Cordellier, — André Crosy, — Jacques Cusset, — François Duboys, — Etienne Ducret, — Jean Durand, — Louis Fornet, — Nesme Gaze, — Etienne Gennay, — Antoine Gey, — Etienne Gonin, — Pierre Lobvrier, — Guillemette Matron, — Daniel Odieu, — Gilles Odieu, — Benoît Ogier, — Philippe Parton, — Benoîte Peisselon, — Jean Pelletier, — Jean Pradot, — Antoine Rey, — Benoît Roland, — Jacques Seigne, — Pierre Vandel. — Liste des bancs vacants de la boucherie Lanterne.

CC. 1423. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à Pierre de la Bruyère « commis et député pour le renouvellement de la rente noble que lad. ville a dedans sa closture » — Droits de lods et mi-lods dûs à la ville par Amy Baloffin, — Benoît Barrel, — Catherine Broullat, — César Camet, « bourdeur », — Sarra Chaboud, — Pierre Cléret, — Amy Courbel, — Pierre Dalphin, — Jean Pasquier, — Antoine Perret, — Benoît Perret, — Benoît Pousard, — Marie Roberjot, — Pierre Vaultier, — Claudine Verdure, — Guigonne Viornet. — Transaction entre le consulat et Jean Daniel au sujet d'une amende. — Billets de recettes du commis à la porte St-Sébastien. — Contrôle des recettes de Pierre Fautet, commis à la douane. — Extrait du compte de Guyot de Masso. — « Rescriptions faictes par M. Blache à M. Delecqui ».

CC. 1424. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

1591-1592. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances de Pierre Garnyer, « commis à tenir le controolle des deniers qui se lèvent de la resve et traicte foraine ». — Mandement pour Antoine Rodillas, « commis à faire la recepte des deniers qui se lèvent de la resve et traicte foraine ». — Comptes des fournitures faites par Antoine Rodillas. — Gages des commis à la rève : François Sonda, — Mathieu Oulier, — François Lapryme, — Benoît Mure. — Carnets des foires.

CC. 1425. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1591-1592. Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Transport de la créance des frères Mathieu et Léonard de Vauzelles au sieur de Vaulx. — Acte d'indemnité pour Jules Doucet. — Reconnaissance de dette à « monsieur le marquis de Final ». — « Copie de la procuration par M. le comte marquis de Finalle au sieur Rustici. — Quittance de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi à Lyon. — Ordre de paiement pour les héritiers François Coulaud. — Paiement à Janetto Delecqui, « pour les changes de la somme de douze mil huit cens soixante quinze escuz trente-six solz qu'il a prestez à lad. ville. » — Remboursement au consul Michel de Pure. — Ordre de paiement pour le « seigneur de Chazeul ». Reconnaissance de dettes pour les sieurs Teste et Louis Prost. — Requête présentée par Guyot de Masso aux sieurs de Vic et de Gastines commissaires chargés de la vérification des comptes des deniers patrimoniaux. — « Estat des quittances envoyées à Paris par Me Guyot de Masso, cy-devant receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, deues sur les comptes par luy rendus à cause du payement des rentes constituées sur l'hostel commun de Lyon ».

CC. 1426. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier.

1592. — Comptabilité. — « Compte quatriesme particulier de Me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville et communaulté de Lyon, des recepte et despence par luy faictes, tant à cause des deniers levez sur aucuns habitans de lad. ville par forme d'emprunct, aultres deniers levez à cause du subcide d'un escu sur chacune pièce de vin entrant en lad. ville, dohanne, subcide du fer, que autres deniers fournys par aucuns des consulz eschevins d'icelle ». — Paiements au duc de Nemours. — Gages des officiers de la douane. — Remboursement des sommes prêtées à la ville. — Voyage de Dutroncy à Vienne, « pour la continuation de la tresve avec le pays de Daulphiné pour tout le mois de janvier. » — Messager envoyé de Mâcon « pour aporter nouvelle du rencontre d'Aumalle où le roy de Navarre fut blessé, et de la prinse par l'armée catholique de la ville et chasteau de Neufchastel ». — Voyage de Phi-

libert Genoud « à Quirieu, vers le sieur de St-Julien, aux fins de retirer de luy le péage d'Anthon, pour le soulagement des marchans qui négocient sur la rivière ». — Paiement à un laquais du duc de Nemours, « pour son vin, d'avoir apporté lettres et advis à ladicte ville, de la part dudict sieur de Nemours, de la prinse par luy faicte de la ville d'Ambert en Auvergne ». — Gages des commis extraordinaires aux portes. — Gages des canoniers et pétardiers (f. 101). — Dépenses pour la rupture des glaces. — Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte. — Paiement au fondeur Jean Campin, «pour la plus valleur d'une cloche qu'il a fournye en eschange d'une rompue pour mettre en la tour de la porte de Pierre Seize, pour servir et donner advis à la garnison, qui est en garde à ladicte porte, des estrangers qui approchent en lad. porte pour y entrer, et aussi pour sonner la retraicte ». — Compte du voyage en Auvergne de François Dubois, chargé d'emmener deux canons, deux coulevrines, de la poudre et des boulets pour le duc de Nemours. — Fourniture de vin du 9 juillet 1592, « au seigneur dom Olivari, chef de l'armée espagnolle, lorsqu'elle passa audict lieu de la Guillotière pour le service de monsieur le duc de Nemours au pays de Daulphiné ». — Envoi de vin au camp des Echelles. — Paiement aux voituriers et bateliers « qui ont conduict l'infanterie espagnolle et néapolitaine jusques à Vienne ». — Passage à la Guillotière des troupes du sieur de Montréal. — Paiement « au fourrier et sergents des Suisses de la porte St-Just, pour avoir accompaigné le consulat avec quelques soldatz suisses, allant au devant de monsieur le cardinal de Sens, lorsqu'il entra en ladicte ville, qui fut au mois d'aoust ». — Solde des troupes du duc de Nemours au Pont-de-Beauvoisin. — Compte de Ponson Bernard : fournitures de cordes d'arquebuse, plomb, boulets, hallebardes, voyages et nourriture de troupes. — Achat de piques de Pompeo Porro, marchand milanais. — Saisie des bateaux sur la Saône, depuis Lyon jusqu'à Vimy. — Paiement à un batelier « pour descendre par eaue monsieur le marquis de St-Sorlin avec ses gentilshommes et garde et trois compagnies suisses ». — Solde des Suisses. — Dépenses pour les réparations et fortifications. — Réparations de fontaines. — Aumône « aux père gardien et religieux de l'ordre St-François, surnomméz Cordeliers, pour emploier en la fabrique d'une paire d'orgues, pour célébrer le service de Dieu en ladicte église, à la charge que lesd. religieux y feroient mettre les armoiries de lad. ville ». — Distribution « aux pauvres qui estoient venuz en grande affluence du costé de Daulphiné au bourg de la Guillotière et sur le pont du Rhosne ». — Aumône aux Augustins « pour faire recouvrir leur église et couvent qui se périssoit et gastoit à faulte de couverture ». — Gages des commis de la douane. — Gages des commis à lever le subcide.

CC. 1427. (Registre.) — Grand in-folio, 203 feuillets, papier ; 130 feuillets en blanc ; 1 cahier grand in-folio, 48 feuillets, papier.

1585-1593. — Comptabilité. — Compte patrimonial ; état des rentes dues par la ville, y joint le répertoire.

CC. 1428. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1592. — Comptabilité. — Dépenses de guerre. — Remboursement de prêts faits à la ville (f. 67). — « Deniers paiez à monseigneur le duc de Nemours, pour survenir aux fraiz de la guerre ». — Paiement à Benoît Dutroncy, « pour son remboureement des fraiz d'ung voyage qu'il a faict à trois chevaulx de poste, à Vienne pour la continuation de la trefve avec le païs de Daulphiné, pour tout le présent mois de janvier ». — Remboursement au même d'un écu et demi donné à un messager venu de Mâcon « pour apporter nouvelles du rencontre d'Aumalle où le roy de Navarre fut blessé et de la prinse par l'armée catholicque de la ville et chasteau de Neufchastel ». — Gages des commis extraordinaires mis aux portes : Cavallary, commis à la porte de Vaise ; Cotton, commis à la porte St-Just, et Berjot, commis à la porte du pont du Rhône. — Envoi de messagers secrets à l'armée de Mayenne, au camp de Nemours, à Grenoble, à Montbrison, en Auvergne. — Gages des « canonniers et pétardiers » de la ville. — Gages de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet. — Dépenses pour rompre les glaces. — Achat de boulets de canon et de coulevrines à Humbert des Vignes. — « Nettoiage des privez de la maison et corps de garde de la garnison suysse qui est en garde à la porte Sainct-Just ». — Paiement à Jehan Compam, fondeur, « pour la plus vallue d'une cloche qu'il a fournye en eschange d'une rompue, pour mettre à la tour de la porte de Pierrescize ». — Paiement à François Dubois, « cy-devant commis à la conduicte de deux canons, deux colevrines et des pouldres et boulletz qui ont esté envoiez de cette ville en Auvergne à monseigneur le duc de Nemours ». — Remboursement au mandeur Pierre Paintendre « de la despense qui a esté faicte au lieu de Sainct-Geneys-Laval, durant le temps de la conférance qui y a esté faicte au mois d'apvril dernier jusques au VIe du présent mois de may, pour la continuation de la trefve ». — Envoi de « boteilles et de fruictz à monseigneur de Nemours, au lieu de Sainct-Geneys d'Hoste en Savoye ». — Remboursement audit Paintendre de ce qu'il a avancé « en la ville de Vienne lhorsque monseigneur de Nemours se saisit de ladite ville ». — Achat de quatre ânées de vin clairet, « pour un présent faict à monseigneur le duc de Nemours estant au

siège du fort des Eschelles ». — Paiement de 33 écus 5 sous t. « à François Agudy, hoste de la Guillotière lez Lyon, pour le vin qu'il a fourny au seigneur don Olivary, chef de l'armée Espaignolle, lhorsqu'elle passa audict lieu de la Guillotière pour le service de monseigneur de Nemours au païs de Daulphiné ». — Paiement « aux voyturiers pour eaue qui ont conduict par eaue l'infanterie espaignolle et napolitaine jusques à Vienne ». — Remboursement à François Dargud et Armand Genin des avances par eux faites, lors du passage à la Guillotière des troupes du sieur de Montréal. — Paiement aux Suisses qui accompagnèrent le consulat « allant au devant de monseigneur le cardinal de Sens lorsqu'il entra en cette ville, qui fust au mois d'aoust dernier ». — Paiement aux capitaines suisses chargés de conduire au Pont-de-Beauvoisin la solde des troupes du duc de Nemours. — Achat de piques au milanais Pompeo Porro. — Achat de poudre pour envoier à Vienne. — Envoi à Vienne de deux compagnies suisses et du régiment « du sieur de Thenessey ». — Envoi de 6000 écus soleil au duc de Nemours, devant les Echelles. — Paiement à « Benoît Dubois, pour avoir faict descendre du bolevard d'Esnay une pièce d'artillerye appellée Bastarde, et l'avoir mennée de là en l'arsenac de lad. ville ». — Saisie de tous les bateaux sur la Saône de Lyon à Vimy, pour être conduits devant l'arsenal, « pour l'exécution de l'entreprinse de Vienne ». — Départ pour Vienne du marquis de Saint-Sorlin, de ses gentilshommes et de trois compagnies suisses. — Paiement à François Platel des piques qu'il « avoit prestés pour la garde de Givort, desquelles l'ennemy se saisit lhorsqu'il força led. lieu de Givort ». — Entretien des corps de garde. — Réparations aux fortifications.

CC. 1429. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — Inventaire de la comptabilité de Guyot de Masso pour l'année 1592-1593.

CC. 1430. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — « Compte vingt-uniesme de me Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroys de la ville et communaulté de Lyon ». — Recettes : Garbeau de l'épicerie, — aides et gabelles, — rêve cartulaire et imposition foraine, — ports adjacents de la sénéchaussée, cens, servis et pensions, — louages, location à Benoît Dutroncy du tènement de la Ferratière, à cette condition que si les hôpitaux de St-Laurent et St-Thomas ne sont « suffisans et capables pour y recevoir les malades de la contagion et ceulx qui retourneront à convalescence, led. Dutroncy et les siens seront tenus laisser jouyr du susd. tènement avec ses appartemens lad. ville, pour s'en servir tant et si longuement que lad. contagion durera ». — Dépenses : Gages de Claude de Rubys, procureur général, — de Benoît Dutroncy, secrétaire, — de Masso, receveur, — Mathieu Ollier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintendre, mandeurs, — Dominique Dufour, solliciteur des procès, — François Faure, procureur substitué. — Rentes payées à Bonne Trye, — Nicolas de Chapponay, — héritiers Hugues de Gabiano, — l'Aumône générale, — François Platel, — Pierre de Montconys, — Gaspard Coing, — Claude Arcousin, — Bertrand Pulveret, — du Garest, — Jean Vincent, dit le Gourd, — Jean Perret, joaillier, — Mathieu et Léonard de Vauzelles, — l'hôpital du Pont du Rhône, — Richard de Serracin, — Nicolas de Langes, — de Bellièvre, — Claude Paulat, — Arthus Prunier, etc. — Dots d'Anne Paintandre et de Françoise Petit. — Pensions dues sur la boucherie Lanterne. — Frais de la St-Thomas. — Fourniture de cierges. — Gages des réveille-matin. — Gages du bourreau, — de Dominique Dufour, commis au contrôle, — des commis « à faire la recette par le menu de la rève cartulayre et imposition forayne ». — Frais de procédure. — Deniers rendus et non reçus. — Dépense commune.

CC. 1431. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

1592-1593. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages des officiers de la ville. — « Estat des taxes qu'il se faisoyent ordinairement chascun an aux officiers de la maison de ville, oultre leurs gaiges ». — Gages de Claude de Rubys, procureur général de la ville, — de Charles de Pogge « qui a la survivance de la procuration généralle », — de Benoît Dutroncy, secrétaire, — François Flachier, Claude Sonthonas, George Troncy, commis au secrétariat, — de Pierre Blache, commis à la recette, — Pierre Fournel, clerc du receveur, — Gabriel Dumas, commis du voyer, — Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet, — de Pierre Paulmier, agent en cour, — Dominique Dufour, commis au contrôle, — Nicolas Martin, clerc de Dominique Dufour, — des mandeurs Pierre Gingeyne, Mathieu Ollier, Pierre Paintandre. — Allocation aux mandeurs pour faire leur provision de blé, vin, bois et charbon et l'entretien de leur famille. — Gages d'Ennemond Bizet, commis aux chaînes de Pierre-Scize, — de Pierre Gingeyne, commis « à ouvrir et fermer tous les jours les portes qui sont le long de la rivière du Rhosne, depuys le port Charlet jusques à Ste-Helleyne », — de Claude Peronnet, commis à la grenette, — de Claude

François, Jacques Venda et Jacques Arnoud, réveille-matin, du bourreau Jean Mareschal.

CC. 1432. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — « Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, recevеur des deniers communs. — « Estat des fraiz faictz le XXIe décembre mil Vc IIIIxx douze, jour et feste de sainct Thomas, appostre, pour l'élection des six nouveaux sieurs consulz eschevins de la ville de Lyon esleuz pour l'année M Vc IIIIxx treize ».— Remboursement à Catherine Buyer, veuve de Jean Charbonnier, d'une somme avancée pour l'achat de « deux cens aulnes de toille dont ont esté faictes cinquante palliasses pour l'une des compagnies souysses qui sont en garnison en lad. ville ». — Paiement à Thomas Balade et Aymé de Houblan, « palefrenyers de monseigneur de Nemoux, pour achepter les provisions nécessaires pour les chevaulx de son excellence, pendant sa captivité ». — Achat de cierges « pour la procession généralle qui fut faicte le dimenche xve du présent moys (de novembre), pour prier Dieu d'inspirer les estatz généraulx de France à eslire et créer ung bon roy catholique ». — Achat de cierges pour la Fête-Dieu et du flambeau « pour alumer le feu de jouy ordinaire de la Sainct-Jehan ». — Fournitures de Mathieu Martin pour le feu de joie : « 18 gran roue à feu ; 4 douzayne de fuzé pour aler en l'ert ; 4 douzayne de moulinet ; 8 douzayne de petereau ». — Achat de robes pour les mandeurs. — Paiement à Mathieu Ollier de ses frais pour les « chandelles, papier et encre qu'il a employez pour les étiquettes et tilletz qui ont esté portez aux capitaines penons de lad. ville pour faire la garde ». — Comptes du papetier Jehan Ribbe. — Comptes de l'imprimeur Jean Pillehotte. — « Parties et fraiz faictz et fournis par me Guyot de Masso, pour les menuz fraiz et affaires commungs de lad. ville ». — Envoi d'un messager pour porter « lettres de monseigneur de Nemours au cappitaine Cambrey, à Chandieu, aux fin d'empescher que led. Cambrey ne fist quelque acte d'hostellité au préjudice de la continuation de la trefve.

CC. 1433. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages du fontainier Olivier Clerc. — Fourniture de tuiles « pour emploier au recouvrement du logis de monseigneur le duc de Nemours ». — Fourniture de dalles « pour la plateforme de la sentynelle du pont de Rosne ». — Quittance du serrurier Jean Cleraud, — de Pierre Vautier, serrurier, pour le prix de ses réparations à la boucherie. — Quittances de charpentiers. — Paiement à George David, « maistre des basses œuvres, pour le nettoyage des privez qui sont près de la court de la maison de monsieur d'Illins, premier président au Parlement de Grenoble, en laquelle monseigneur de Nemoux est lougé ». — Maisons louées par la ville, pour les corps de garde, à la porte de Vaise, à la porte St-George, à la porte St-Just, au quartier d'Énay. — Location d'un bas de maison, « pour retirer et louger le jour les notables et commis que nous avons aux chaisnes d'Esnay pour se prendre garde à ceulx qui entrent et sortent par lesd. chaisnes ». — Autres locations pour les corps de garde à la porte Pierre-Scize et à Bellecour. — Acquisition d'une grange appartenant aux frères Henry, pour agrandir le collège de la Trinité. — Indemnité à la veuve de Guillaume Humbert, « pour son desdommagement d'avoir esté mise hors d'une maison qu'elle tenoit à loage auprès du collége de la Trinité, dont lad. ville l'a faict sortir avant l'expiration de son bail à loyer, pour en accomoder led. collége, aux fins d'aggrandir l'une des classes d'icelluy ». — Assignation de rentes à Catherine la Gontière, pour l'indemniser d'une partie de son jardin prise pour élargir le chemin « en la montaigne de Tunes et au devant du couvent des frères Capuchins ». — Quittances du maçon chargé de construire le mur de clôture dudit jardin.

CC. 1434. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers : Laurens de Bourg, — Broquin, — Nicolas de Chaponay, — comte de Crusilles, — Guillaume Gella, — François de Guerrier, — Jeanne et Françoise Guillard, — de Langes, — Lavergne, — Isaac Michaille, — de Monteonys, — Étienne Mura, — de Novelier, mari de Catherine Busillet, — Claude de Paulat, — Alexandre Pollalion, — Polverel, — Jean Pré, — de Rochefort, — de Serracin, — Thévenon, — de Torvéon, — Julien Viard. — « Estat de la recepte et despense faictes par me Guyot de Masso, cy-devant receveur des deniers comuns, dons et octroiz de la ville de Lyon, à cause du paiement par lui faict des rentes constituées sur lad. ville ».

CC. 1435. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers com-

muns. — Mandements pour le paiement des rentes de l'Hôtel-Dieu. — État des rentes dues à l'Hôtel-Dieu. — Rentes payées à l'Aumône générale. — Acte consulaire constituant une rente aux Jésuites pour la création d'un cours de philosophie. — Quittances de François Caquin, procureur, et de Pierre Majorius, recteur du collège de la Triuité. — Rentes payées aux Jacobins, — aux Célestins, — aux chanoines de St-Nizier, — à l'hôpital N.-D. de Bourgneuf de Mâcon. — Dots d'Anne Paintandre et de Françoise Petit.

CC. 1436. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Solde de troupes. — « Estat des parties paiées par m^e Claude Obert aux compagnies des Suysses ». — Montre d'une compagnie suisse. — Paiement au capitaine Leaucourant, « pour la levée d'une compaignie de cent hommes de pied, françois », — au capitaine La Forge, pour la levée d'une compagnie de cent arquebusiers. — Solde des capitaines suisses Nicolas Bérerd et Nicolas Chomacre. — Solde de la compagnie du capitaine Hantz Vuild. — Solde des capitaines Hans Vuild et Gottron. — Compte du capitaine Guillaume Baltazar. — Comptes des capitaines Ludovicq Phiffer et Guillaume Baltazard. — « Compte abrégé en forme de marchant de ce qu'est deub et de ce qu'a esté payé aux nouveaux Suysses. »

CC. 1437. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Mandement du consulat allouant aux s^rs Gella et de Villars, députés aux états généraux, la somme de 2000 écus d'or au soleil. — Sommes dues à Janetto Delecqui. — « Estat des pentions remises par messieurs les eschevins de Lyon à monsieur Daveyne ». — Déclaration de Pierre Blache, constatant que Jehan Charbonnier avait reçu une partie des sommes à lui dues par la ville. — Sommation de Catherine Buyer, veuve de Jean Charbonnier, de faire ladite déclaration. — Remboursement à Jean Charrier, cessionnaire des héritiers Jean Cyrasse, des sommes avancées par la succession. — Paiement aux héritiers de François Coulaud. — Paiement à Jeannetto De Lecqui des intérêts des sommes avancées par lui. — Réclamation de l'évêque de Grenoble, mandataire de la dame de la Forest, sa sœur. — État des sommes dues à Guillaume Gella. — Remboursement à Jacques Jacquet de sa dépense pour l'achat des « escuz en espèces d'or », donnés aux sieurs Gella et de Villars. — État des sommes dues au sieur Pelletier. — Remboursement à François Platel. — État des sommes dues à Louis Prost. — Copie des quittances remises à Louis Prost. — « Estat de ce qu'a esté payé à s^r Loys Prost, cy-devant consul eschevin de la ville de Lyon ». — État des sommes dues à Jean de Toulouse. — « Obligation pour les s^rs Proust, de Toulouse, et Teste, contre messieurs les eschevins ». — Quittance de Saminiati. — Extraits des comptes de Guyot de Masso.

CC. 1438. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Procédures, baux des fermiers. — Gages de François Faure, procureur substitué. — Honoraires de Claude Le Juge, avocat au Parlement. — Gages de Dominique Dufour, solliciteur des procès. — Paiement à Jacques Baillard, « pour plusieurs escritures, copies de comptes et autres services ». — Paiement à Pierre Vial, pour deux voyages « qu'il a faictz en Auvergne, pour les affaires de lad. ville ». — Honoraires de l'avocat Laurans. — Continuation à Antoine Gros du bail de la gabelle de cinq pour cent. — « Bail de la grand ferme passé à Anthoine Gros, par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon ». — Ferme de la gabelle du huictième, dixième et vingtième du vin concédée à Claude Davyon. — Réduction accordée à Antoine Vallée « fermier du droict et barraige du pont du Rhosne ». — Copies de lettres écrites au procureur Brulard, au sujet de procédures. — Paiement à Pierre Pollalion des sommes avancées par son frère pour les affaires de l'équivaleut. — — Paiement à Benoît Janvyer, pour son voyage du Puy à Lyon. — Procédures pour la levée de l'équivalent du diocèse du Puy.

CC. 1439. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

1592-1593. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Décharges données à Pierre Fautet de ses recettes « des anciens droictz de deux et demy pour cent, qui se lièvent en la doanne ». — « Recepte du droict de quarante solz qui se prend et liève sur chascune balle de camelotz ». — Gages de Pierre de la Bruyère pour le renouvellement des terriers. — Ordre de contrainte contre les héritiers de Hugues Athiaud. — Contraintes contre les bouchers: Guillaume Bouclart, Philippe Parton et Jean Crestien. — Gages de Pierre Garnier, « commis à tenir le contrerolle des deniers qui se lèvent de

la resve et traicte foraine ». — Gages d'Anthoine Rodillas, « commis à faire la recepte de la resve et traicte foraine ». —Carnets des foires de Toussaint 1592, des Rois, de Pâques, d'Août 1593. — Gages des commis à la rève: Rodillas, Pierre Garnier, François Sonda, François la Prime, Benoît Muret.

CC. 1440. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1593. — Comptabilité. — « Compte particulier cinquiesme de me Guyot de Masso, receveur des droictz communs... à cause des deniers extraordinaires imposez et levez en lad. ville, tant sur les marchandises sortant d'icelle, sur le fer y entrant et sur les marchandises aussi y entrans, que pour le subcide d'un escu pour pièce de vin... » — Recettes diverses. — Dépenses: Paiement à George Boyronnet, receveur général des finances. — Paiement à Aimé Barailhon, commis au paiement de l'ancienne compagnie de Suisses. — Gages de Michel Baudouyn, « receveur du droict de cinq pour cent qui se prend et lève sur les marchandises d'or, d'argent et de soye, or fillé et soye taincte », — « d'Anthoine Mallo, receveur du droict de deux escus sol. pour chacune pièce de velours de Gennes et autres draps de soye de la manufacture dudict Gennes », — « de Thomas André, receveur du droict d'entrée des espicceries et drogueries», — « d'Horatio Bevai, pourveu par monsieur le duc de Nemours et ses lettres données et seellées à Lyon, le dix huictième jour de janvier MVc IIIIxx treize, de l'estat et office de receveur du domaine à Lyon, que naguères vouloit tenir et exercer me Berthelemy Viette ». — Intérêts payés et remboursements faits à Jacques Jacquet, Claude Vize, Hugues Valentin, Amable Thierry, Martin de Couvet, Charles Neyrat, Louis de Verny, Durand Colhabaud, Antoine Charrier, Jean Cirasse, Benoît Dutroncy, Louis Prost, Jean Yvernogeau, Antoine Teste, Jacques d'Aveyne, Claude de Poculot, Michel de Pure, Janetto Delecqui, Catherine de Buyer, veuve de Jean Charbonnier, Pierre Searron, Jean-Baptiste Regnaud, René de Thomassin, Arthus Henry, Pierre de Monteonys, Alexandre Pollalion, Gaspard Mornieu, François Benoist, Jean Pelletier, Antoine du Lyn, Gaspard du Coing, Jean Croppet, Mathieu de Vauzelles, Odet Cropet, Henri Austrein, Pierre et Claude de Sève, Hugues Loubat, Guillaume Faure et Étienne Faure, Jean Vessière, Antoine Jorty, Georges Louys, Jean Guillemin et André Besson, Hugues Poisson, Pernette Sève, aux héritiers François Coulaud. — Voyage à Ambert de Richard de Serracin ; de Philibert Genoud à Montbrison ; « de sr de la Bastye Montascon, gentilhomme de Daulphiné, à Crémyeu vers le sr de St-Jullien et à Vienne » ; du « sr Berthelemy, l'un des secrétaires du duc de Nemours, en Provence ; de Pierre Paintandre, à Tournus ; « de Jehan Castillon, lieutenant du prévost des mareschaulx, au chasteau de Joux, pour y prendre un espion et l'amener ès prisons de ladicte ville ». — Paiement « à un gentilhomme que monsieur le duc de Mayenne auroit envoyé de Challons en ladicte ville pour advertir les consulz eschevins d'icelle du secours qu'il préparoit de leur donner ». — Paiement au sieur de la Tour, « pour les fraiz d'un voiage qu'il a faictz de Paris en la ville de Lyon, par le commandement de monsieur le duc de Mayenne pour aporter lettres patentes de sa part aux fins de faire poser les armes à monsieur le duc de Nemours, à monsieur de St-Sorlin, son frère, et faire exécuter la tresve généralle » ; — « au sr de la Fontaine, pour les fraiz d'un voiage qu'il a faict à huict chevaulx vers le sieur marquis d'Urfé » ; — « au sieur de Charnay pour les fraiz d'un voiage qu'il alloit faire vers la noblesse d'Auvergne et les villes catholiques dudict pays pour les exhorter à une unyon et corespondance avec lad. ville » ; — au capitaine Baron, « pour la conduicte hors du gouvernement de Lyonnois des troupes du baron de Cenecey » ; — à Ponson Bernard, « tant pour les fraiz d'un voiage qu'il a faict à Heryeu en Daulphiné, vers le colonel Alphonce, que pour quelques présens qu'il a faict à l'un des secrétaires dudit colonel ». — Gages « du messager secret tenu en la court de monsieur le duc de Savoye et à sa suitte depuis les mouvemens de ladicte ville contre monsieur le duc de Nemours ». — Voyage à Paris du sr de la Tour, « pour haster l'acheminement du duc de Mayenne en ladicte ville pour la pacification des troubles qui y estoient ». — « Aultre despence faicte par ledict présent comptable pour le paiement des gaiges ou taxations des commis extraordinères mis aux portes de la ville de Lyon ». — « Paiement des messagers secrets envoyez en divers lieux pour les affaires de lad. ville ». — Gages des canonniers. — Gages de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet. — Paiement « aux deux sergens du cappitaine la Fonte, qui avoit en garde monsieur le duc de Nemours, pour leurs estraines ». — Conduite de la compagnie du sr de Montréal de Lyon à Vienne. — Gratification à Guillaume Galloys, concierge des prisons de l'archevêché, « en considération de ce qu'il reçoit gratuitement et indifféramment les prisonniers qui sont envoyez en la geole à la requeste desd. consulz ». — Achat de « deux cens aulnes de thoille dont auroit esté faict cinquante paillasses pour l'une des compaignie des Suisses estans en garnison en lad. ville ». — Indemnité allouée à Benoît Dutroncy, « tant pour les fraiz par luy faictz et supportez en la prison, en laquelle il a esté détenu, par commandement de monsieur le duc de Nemours, pour les advis qu'il avoit donnez d'une entreprinse brassée contre la ville, que pour la despence, fraiz et vaccations de trois messagers qu'il auroit envoyez en Bourgougne pour se justifier ». — Paiement aux archers « qui ont demeuré jour

et nuict au couvent des Capuchins, pendant l'oraison des quarante heures, pour empescher qu'il n'y vint quelque scandale ». — Envoi à Vienne de 300 Suisses. — Gages du sonneur de S[t]-Nizier, pour sonner la retraicte « sur les neuf heures du soir ». — Publication de la trève par le crieur de la ville. — Paiement à deux palefreniers du duc de Nemours pour l'achat des provisions nécessaires à l'entretien des chevaux du duc, pendant sa captivité. — Indemnité payée aux habitants de Vaise, pour le dommage causé par les troupes de Tavanes et de Chevrières. — Envoi d'un messager « pour porter lettres au sieur duc de Mayenne, tant du conseil que du consulat, aux fins de s'acheminer promptement en lad. ville, pour pourveoir aux affaires du gouvernement ». — Paiement « à Jehan Chevalier, cappitaine de la frégatte nouvellement dressée pour tenir la rivière en liberté », de la somme de dix écus « pour pareille somme qui luy auroit esté promise par un volleur nommé Laforest, aux fins de l'eslargy et mettre en liberté, laquelle somme luy auroit esté accordé de luy paier à la charge de représenter led. Laforest ès prisons de lad. ville ». — Paiement de quatre ânées d'avoine « fournyes aux trouppes de Bourgongne qui estoient venues au secours de lad. ville ». — Dépense à l'hôtel du Lion-d'Or du « seigneur de Chanvallon à douze chevaux et six hommes de pied, durant douze jours, y estant envoyez par monsieur le duc de Mayenne, pour adviser de pacifier les troubles de lad. ville ». — Achat de « deux coffres de camp, un gibier et autres choses, pour faire présent au colonel Alphonce, en recognoissance du devoir auquel il est mis d'amener un secours de cinq cens maistres à cheval et mil arquebuziers, contre les forces de monsieur le duc de Nemours et du marquis de S[t]-Sorlin, son frère, qui exerçoit toutes actes d'hostillité contre lad. ville et le plat pays ». — Don d'un cheval « au sieur de Chanvalon pour le recognoistre de la peine qu'il auroit prinse d'estre venu exprès de Paris en lad. ville, pour pacifier les troubles d'icelle ». — Dépense à l'hôtellerie du Chapeau-Rouge du « seigneur de S[t]-Jullien, gouverneur de Crémieu, venu en lad. ville à la requeste des consulz pour conférer sur les troubles ». — Dépenses du vicomte de Tavanes et de sa suite. — Frais pour « conduire hors du gouvernement la compagnie du s[r] baron de Gimel ». — Paiement « au s[r] d'Andelot, Charles de Coligny, pour sa nouriture et entretènement, en considération des services qu'il a faictz et continue faire pour ladicte ville ». — Envoi à Vimy du capitaine Laviolette et de ses soldats. — Don de chevaux à d'Ornano. — Indemnité à « Claude Noir, jardinier de la Croix-Rousse, pour son desdomagement des ravaiges qui ont esté faictz en la maison et jardin par les soldatz de la compagnie du cappitaine Rochemont ». — Paiement « au sieur baron de Lucz venu exprès de la ville de Paris en celle de Lyon, par commission de monsieur le duc de Mayenne, pour négocier un bon accord entre monsieur de Nemours et lad. ville ». — Paiement à « Bernardin Grie, chartier, pour avoir conduict à Vienne et ramené en ladicte ville une litière que l'on y auroit envoyée pour en ramener le sieur d'Albigny, l'un des hostages de monsieur le duc de Nemours ». — Frais faits « par le s[r] président Janyn et ses gens, pendant le séjour qu'ilz ont faict en lad. ville ». — Désarmement de 300 Suisses en garnison à Vienne. — Envoi de vin à Montbrison, pour le duc de Nemours. — Dépense faite au Poing-d'Or « par le sieur de Genolly, ses gens et chevaulx, durant deux jours qu'il a séjourné aud. logis, pour traicter au nom de la noblesse de lad. province du fait de la guerre, avec monsieur de Lyon, gouverneur de lad. ville ». — « Autre despence et deniers paiez par ledict présent commis et comptable pour les réparations et fortifications de lad. ville ». — Solde de trois compagnies suisses. — Solde de la compagnie du marquis de S[t]-Sorlin. — Solde de divers capitaines. — Paiement aux « cappitaines penons de ladicte ville, pour fournitures qu'ilz ont faictes avec barricades ». — Aumône aux religieux des couvents de S[t]-Bonaventure et de l'Observance. — « Autres deniers payez par cedict comptable aux officiers servans à la dohanne ». — « Aultres deniers paiez par ledict comptable aux commis à lever le subcide et nouveau impost mis sur les marchandises sortans hors de la ville de Lyon ». — Frais pour la garde des prisonniers (otages du duc de Nemours).

CC. 1441. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1593. — Comptabilité. — « Compte de la guerre, répparations et fortiffications de la ville de Lyon, de l'année commencée le premier janvier 1593 et finissant le dernier décembre suyvant aud. an ». — Recettes : versements « de m[e] Anthoine Rodillias, commis à faire la recepte par le menu dud. nouveau impostz ». — Revenus de la douane. — Avances faites par Du Troncy, Claude Vize, Hugues Valentin, Amable Thierry, Charles Noyrat, Louis de Berny, Durand Collabaud, Louis Prost, Jean Yvernogeau, Jean de Grassy, Jacques Jacquet, etc. — « Aultre recepte, à cause du subcide d'ung escu sol. mis sur chascune pièce de vin entrant en lad. ville ». Depenses : rentes payées à l'Hôtel Dieu. — Solde de Suisses. Remboursements divers. — Voyages à Ambert et à Montbrison auprès du duc de Nemours. — Paiement à « monsieur de la Bastie Montgascon, pour les fraiz d'ung voyage qu'il a faict tant à Crémyeu qu'à Vyenne ». — Voyages en Provence et en Dauphiné. — Voyage de Pierre Paintendre à Tournus. — Paiement « à ung gentilhomme que mons. le duc de Mayenne a envoyé de Challon en ceste ville ». — Paiement « au s[r] de

la Tour pour les fraiz d'ung voyage qu'il a faict de Paris en ceste ville, par commandement de monseigneur de Mayenne ». — Paiement « au s. de la Fontaine pour les frais d'ung voyage qu'il a faict à huict chevaulx, vers le s[r] marquis d'Urfé ». — Voyage « du s[r] de Charnay, vers la noblesse d'Auvergne. »—Voyage du capitaine Baron « pour la conduicte hors ce gouvernement des trouppes du baron de Chenessey ». — Voyage du consul Ponson Bernard « à Heryeu en Daulphiné, vers le s[r] colonnel Alphonse ». — Gages d'un « messagier secret tenu en la court de mons. de Savoye et à sa suytte ». — Gages des commis aux portes. — Paiement à Jacques Forjat, « pour le port d'ung pacquet qu'il a apporté de Paris, de messieurs Gella et de Villardz, depputez de ceste ville aux Estatz généraulx ». — Envoi de messagers « en Forestz et au Puy, pour les affaires de la cause généralle ». — Envoi de lettres au duc de Mayenne, au vicomte de Chavanes, au colonel d'Ornano. — Message à la noblesse d'Auvergne. — Messager envoyé par le gouverneur du Mâconnais, « pour donner advis de l'arrest que la garnison de Thoissey faict des bapteaux et marchandises qui dessendent en ceste ville ». — Gages de canonniers. — Gages de Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet. — Indemnité à « Benoist du Troncy, tant pour les faictz par luy faictz et supportez en la prison en laquelle il a esté dettenu par commandement de monsieur de Nemours. — Paiement à Léonard Merlin et Salomon Levrault, « pour avoir conduict par eau de ceste ville à Vyenne troys cens Suysses que l'on y a envoyé pour la garde de lad. ville de Vyenne ». — Paiement aux palefreniers du duc de Nemours « pour achepter des provisions nécessaires pour les chevaulx de son excellence, pendant sa captivité ». — Indemnité payée aux habitants de Vaise pour les dégâts commis par les troupes. — Dépenses de la compagnie de Chevrières au faubourg de Vaise (v. CC 1440). — Fournitures pour les corps de garde. — Réparations et fortifications. — Solde de trois compagnies suisses. — Paiements au duc de Nemours pour les frais de la guerre, solde de capitaines. — Paiements aux capitaines pennons. — Dons aux religieux de St-Bonaventure et de l'Observance. — Gages des commis de la douane.

CC. 1442. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1592-1594. — Comptabilité. — « Compte vingt ungniesme de m[e] Guyot de Masso, receveur des deniers communs » (1592-1593). — Recettes : barrage du pont du Rhône, ferme du vin, quatre espèces, entrée des camelots, poids des farines, épicerie, ferme du fil d'or et d'argent, « deniers revenans bons du payement des gaiges de messieurs les officiers de la séneschaulcée », deniers reçus pour les gages des commis à ouvrir et fermer les portes. — Dépenses : gages des officiers de la ville, gages des commis aux portes, gages des « cappitaines commis à ouvrir et fermer les portes et chaisnes et du commis pour les conduire tous les soirs et matins », gages des commis extraordinaires aux chaînes; aumône aux Minimes; gages des officiers de la ville; gages des commis aux portes, fourniture de cierges, robes des mandeurs, papier, parchemin; indemnités de reculement et d'expropriations, sommes payées aux Jésuites; frais pour la santé; location de la maison du duc de Nemours, pensions pour la décoration de la ville; entretien des corps de garde. —« Compte vingt deuxiesme de m[e] Guyot de Masso, receveur des deniers communs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, des recepte et despence par luy faictes durant une année commançant le premier jour d'octobre MV[c] IIII[xx] XIII et fenissant le dernier décembre ensuivant MV[c] IIII[xx] XIIII ». — Gages des officiers de la ville, des commis aux portes. — Aumône aux Minimes, aux Augustins, aux Carmes, aux Jacobins, aux Cordeliers, à l'Observance, aux Capucins; — gages de fonctionnaires. — Fourniture de papier, robe des mandeurs, frais d'écritures; paiement aux Jésuites. — Location de la maison du gouverneur, messe célébrée dans la chapelle du pont du Rhône. — Entretien des corps de garde. — Dépense commune.

CC. 1443. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1593-1594. — Comptabilité. — « Compte vingt deuxiesme de m[e] Guyot de Masso, receveur des deniers communs ». — Recettes : garbeau de l'épicerie, garbeau de la foire de Toussaint, gabelle du vin, de la boucherie, du blé, de cinq pour cent (« mercerie, draperie, panetterie, bapterye, espicery, droguerye, soye », etc.), rève cartulaire, ports adjacents, « cens, serviz et pensions », louages, marché de la « cuyraterie ». — Dépenses : gages de François Fournel, procureur général, des mandeurs Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintandre; de Dominique Dufour, solliciteur des procès; de François Faure, procureur; « quant aux gaiges qui souloyent estre payez aux s[rs] consulz eschevins de lad. ville, néant, d'aultant qu'il n'en a esté payé aulcune chose »;—rentes payées à Bonne Trye, Nicolas de Chapponay, Hugues de Gabiano, Anne de Gabiano, à l'aumône générale, François Platel, Pierre de Monteonys, Gaspard Coing, Claude Arcousin, Bertrand Polveret, du Garest, Jean Vincent dit le Gourd, Mathieu Vaillant, Jean Perret, joaillier; Jean Pelletier, « au lieu des herettiers feu M. du Puget »; Mathieu et Léonard de Vauzelles; à l'Hôpital du pont du Rhône; de Terracin, Himbert Gelas, Michel de St-Paul, Jean Ravot, François Frère, Claude Marchand, Antoine de la Chanse,

Nicolas de Langes, l'hôpital de Mâcon, de Bellièvre, Jean Ridady Viollier, Jean de Masso, Jacques d'Aveyne, Jean Marignan, Barthélemy Spinoly, André Martin, Jean Semeur, aux Jacobins, à Jaquette Laurencin, à St-Nizier, Jean Cottereau, Claude Guérin, Barthélemy de Socheys, Pierre de Montconys, Hugues de Genevois, Claude de Paulat, Girard Guychon, la présidente Patherin, George Ferrus, de Masso, Arthus Prunier, Hilaire Raymond, Jane Dupré, Claudine Laurens, François Regnaud, Alexandre Polaillon, Antoine Thèze, Hugues Brocquin, Jacques de Grossepierre, Benoît Porte, Jacques Robert, Marguerite Camus, au collège de Tournon, à Pierre Davity, Jean et Pierre de la Place, François de Buzinand, Claude de Raverye, Jean de Raverye, Madeleine Fléard, Louis de Rochefort, la ville « ayant droict de M. Anthoine Deschetz au lieu de me Pierre Grollier » ; dot de Lucrèce Meilsy ; — paiement à Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi, pour la ferme de la rève. — Pensions payées par la ville « à plusieurs particulliers assignez sur les deniers provennans des louages de la boucherie Lanterne, au lieu des bancz que lesd. particulliers avoyent sur la vieille boucherie St-Nyzier » : François de Guerrier, Jean de Nouvellier, Jean l'Official, Jacques d'Aveyne, Julien Viard. — Paiement à l'avocat Bernard, pour avoir fait l'oraison le jour de l'élection des consuls ; gages du bourreau, des réveille-matin Claude François et Jacques Arnoult ; de Dominique Dufour, commis au contrôle ; de Bertrand Couty, marguillier de St-Nizier ; de Dominique Dufour, solliciteur des procès ; du mandeur Mathieu Oulier, pour ses fournitures de chandelles et papier ; — Achat d'étoffes pour les robes consulaires ; — gages de Jacques Bigaud, crieur ; de Simon d'Anthoine, commis du voyer ; de George Febvre, Jérôme Garnier, commis du voyer ; paiement à Mathieu Martin dit Adam, pour les frais par lui faits pour le feu de joie ; paiement à Alix Thévenon, veuve d'Ennemond Bardel, capitaine du charroi de l'artillerie pour sa maison au pied du château de Pierre-Scise ; — gages des commis à la recette de la rève ; frais de procédure ; — Pensions dues aux Célestins et à Roland Henry ; « deniers rendus et non receus » ; — dépense commune.

CC. 1444. (Portefeuille.) — 1 pièce, imprimée ; 71 pièces, papier.

1593-1594. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittance de de Rubys, procureur général, — Benoît du Troncy, secrétaire, — Thomas du Troncy, François Flachier, Claude Sonthonas, clercs du secrétaire, — de Gabriel Dumas, commis du voyer, — de Bonne Giroud, veuve de Gabriel Dumas, — Simon d'Anthoine, George Fèvre, Jérôme Durand, Jérôme Garnier, commis du voyer, — de Pierre Blache, Claude Obert, Jacques Baillard, commis du receveur, — de Barthélemy Jacquet, dit la Palme, fourrier du maréchal des logis de la ville, — d'Urbain Parenty, commis à ouvrir les lettres suspectes, — de Dominique Dufour, commis au contrôle, — de Nicolas Martin, clerc de Dominique Dufour. — Gages et gratifications des mandeurs Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne et Pierre Paintendre. — Gages de Mathieu Oulier et Pierre Paintendre, commis aux portes ; — de Claude Peronnet et Gabriel Berthaud, « commis à se prendre garde et avoir l'œil sur les portz et le long des rivières du Rhosne et de la Saosne » ; — de Jean Glatard, trompette, — Jacques Bigaud, crieur ; — Philibert Genoud et Aimé Morin, commis à prendre les bulettes ; — de Claude François et Jacques Arnoud, réveille-matin ; — Bernard Couty, marguillier de St-Nizier ; de Jean Mareschal, bourreau. — Paiement au bourreau de la somme de 88 écus d'or, « pour avoir ce jourdhuy (15 juillet 1594) pendu et estranglé à la plasse de Confort de ceste ville, ung nommé Jaques Girard, Estienne Portal, Benoist Largeot ; aussi pour avoir coppé la teste à ung nommé de Combes, plus pour avoir coppé la teste en effigie au baron de Cozan ; plus pour avoir bolly en huille, en effigie Franscisco et Romanet, plus pour avoir pendu et truslé un nommé le Parisien et le Provensal ; plus pour avoir penduz en effigie Boullion de Rochaz et le laquaiz dudict Francisco et ung nommé Guilliaume Lalement, ausquelles exécutions ont assisté ung nommé la Grange et Besson, ayans l'art au col et après banniz ».

CC. 1445. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier ; 1 cahier in-folio ; 12 feuillets, papier.

1593-1594. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Paiement à l'avocat Bernard, pour avoir « faict l'oraison en l'église Sainct-Nizier à la publication du scindicat ». — « Estat des fraitz faictz le vingt-uniesme décembre mil cinq cens quatre vingtz treze, jour et feste St-Thomas apostre, pour l'ellection des six nouveaulx consulz eschevins de lad. ville de Lyon ». — Mandat pour les « sergent et soldartz du pennonnaige de monsieur Buysson, pour leur boyre, à cause du corps de garde par eulx faict céans, ce jourdhuy dix-neufvième décembre, pendant l'élection des srs eschevins ». — Quittance de Flachier de la somme reçue par lui, « pour avoir grosseyé le scindicat ». — Paiement à « Rambert Badoy, illumineur, pour l'illumineure qu'il a faict du scindicat ». — Dépense pour le déjeûner « des offieyers de la resve, mandeurs, commis du voyer, mes jurés et autres officyers de la maison de ville ». — Déjeuner des consuls à

Vaise; envoi de lettres à Crémieu au s^{r} de St-Julien; pose de chassis à l'hôtel de ville; gratification à Antoine de Lorme et Jean d'Auvergne, « tambours des sieurs viscomte de Chamoix, gouverneur de Thoissey et du cappitaine Lassault, pour avoir apporté lettres dudict s^{r} viscomte à monsieur le colonnel d'Ornano »; envoi d'un messager à Belleville, « pourter lettres au cappitaine Monceau, commandant aud. lieu de Belleville »; gratification d'un écu soleil « au cappitaine la Bastille, de la compagnie du cappitaine la Forge, pour avoir appourté lettres à messieurs de Givort prinses à ung lacquais de mons. le marquis de St-Sorlin »; paiement à Marc Roux, « pour avoir esté à Mascon et Tournus, pour faire descendre les deux fergattes et icelles accompaigner ensemble deux collovrines envoyées à mons. le collonnel Alphonce d'Ornano au lieu et ville de Tournus »; envoi d'une litière au-devant de Bellièvre; paiement à Marguerite du Champ, veuve de Jean Pellegrin, tué devant Tournus, dans l'armée de d'Ornano; dépenses pour « plusieurs bevettes et collations faictes en l'hostel de ville et ailleurs »; location de chevaux pour les mandeurs qui accompagnèrent « mess. allans au devant de monsieur le cardinal de Plaisance, venant de France et s'en allant en Itallie »; avances faites par Mathieu Oulier « pour plusieurs desjeunez et collations faictz en l'ostel commun de lad. ville »; paiement à « Jehan Crestien, trompette, pour deux jours qu'il a vacqué à cheval pour aller sommer ceulx de Givors pour recepvoir la compagnie du cappitaine Laforge ». — État des avances faites par Mathieu Oulier pour les collations du consulat. — Menus de collations et déjeuners. — Lettre de Villeneuve au Consulat au sujet des équivalents. — Fournitures de torches. — Drap violet pour la casaque du trompette. — Robe consulaire de Jacques Jacquet. — Fournitures de draps et velours par Amable Thierry. — Location de meubles pour le logement du connétable de Montmorency. — Fournitures de papier et registres par le papetier Jean Ribbe. — Paiement à l'imprimeur Jean Pillehotte.

CC. 1446. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1593-1594. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs.— Réparations des bâtiments et des fortifications de la ville. — Compte de serrurier. — Réparations à la porte du Rhône. — Fournitures de pierres de St-Cyr, — Paiement à Claude Droguet dit la Planche, charpentier, pour ses travaux à la porte St-Sébastien. — Mandat pour le charpentier Claude Ysellet. — « Parties pour la despence faicte en l'hospital St-Laurens et la Blancherie, pour le remuement des meubles qu'estoient en la maison de la Ferratière apportez et accommodez à mettre en garde en ladicte Blancherie ». — Réparations aux boucheries et triperies. — Locations de maisons payées à Claude Vize, Michel Carron, Antoinette Sollier, Antoine Martin, André Accarie, Balthasar de Villars, François de Vaulx, François Ponson, Louis des Isles, François Gonin, Jean Henry, Philibert le Mort. — Procédure au sujet des maisons de la « Doanne, le Petit Paris, la Pile Bruslée, le Cul de Lampe, le logis de St-Martin et l'Eschiquier ». — Paiement à Claude Faure, pour avoir « copié et grossoyé le procès verbal faict pour agrandir la place de Confort et le roolle des propriétaires des maisons proches d'icelle place ». — Achat par le consulat, d'Alix Thévenon, veuve d'Ennemond Bardel, de maisons situées à Pierre Ciseau, pied du château.

CC. 1447. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier; 1 cahier in-folio; 16 feuillets, papier.

1593-1594. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers : Hugues Brocquin, Catherine Busillet, Madeleine de Champier. — Testament de Jean le Gourd. — Quittances : de Denise de la Chausse, Antoine Fabre, de Chavigny, procureur des frères Fléhard; François Gellas, François de Guerrier; Jeanne Guilliard, femme de l'imprimeur Étienne du Rhosne; Gérard Guychon, de Langes Jean l'Official; Lucrèce Martin, veuve d'Hilaire Raymond; Jeanne Mathieu, de Monteonys, Étienne Mure, de Paulat, Pelletier, Jean et Pierre de la Place, Alexandre Pollalion, Polverel, Benoît de la Porte. — Cession de rentes par Benoît de la Porte, à Claude Gaspard, seigneur du Sou. — Quittances de Raverie, de Serracin, Julien Viard. — Procuration passée par Louise Vitel, veuve Jacques de Grossepierre, à son neveu Zacharie Vitel. — « Estat de la recepte et despence faites par m^{e} Guyot de Masso, à cause du payement par luy faict des rentes constituées sur lad. ville pour les années mil V^{c} IIII^{xx} neuf..... et IIII^{xx} treize ».

CC. 1448. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

1593-1594. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs.— Pensions dues à l'Aumône générale; aux Célestins, aux Minimes, aux Augustins, aux Carmes, aux religieux de l'Observance, aux chanoines de St-Nizier, aux clergeons de St-Nizier, aux Jacobins, aux Cordeliers, aux Jésuites de la Trinité, aux Capucins, aux Jésuites de Tournon, à l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon. — Dot de Lucrèce Messy.

CC. 1449. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier; 3 cahiers in-folio ; en tout 38 feuillets, papier.

1593-1594. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des derniers communs. — Paiement aux capitaines suisses qui, requis « de continuer le service qu'ilz ont jusques icy fidèlement faict pour la garde et conservation de lad. ville, attendu qu'elle est et sera tousjours catholique, estant résolue de ne se despartir jamais de la religion catholique, apostolique et romaine, ont respondu qu'ilz ne peuvent renouveller aucun serment, ny faire aucune nouvelle promesse qu'ilz n'en ayent le commandement de leurs supérieurs, bien ont ilz promis touteffoys de servir très fidèlement lad. ville et la conserver envers et contre tous, jusques à ce qu'ilz ayent la volonté et commandement de leursd. supérieurs ». — Paiement au capitaine la Vioze, — à Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet, — aux capitaines Wolfgang, Begischer, Jean Jacques, de Staal, Wilhem Schuvaller. — Paiement au conseiller Allard pour ses frais de voyage.— Paiements pour les capitaines Baltezard et Chivallier. — Solde du capitaine Laforge, — Combet, — Guillaume Balthesar. — Divers billets pour fournitures aux troupes. — Paiement de 2,000 écus à cent arquebusiers à cheval et à 200 piétons. — Avertissement donné aux habitants de Ste-Foix « que l'ennemy faict estat de les venir pétarder ceste nuict (21 janvier 1594) ou au plus tard demain ». — Fournitures de poudre. — Dépense faite aux Trois-Rois « par le sieur de Vic et son train, pendant son séjour en ceste ville, pour le service du Roy, despuys la réduction d'icelle soubz son obéyssance ».— Solde des capitaines Nicolas Bérerd et Nicolas Chomaccere. — Dépenses faites au pennonage de François de Bourges « durant les dernières barricades qui se sont faictes en la ville, pour la réduction d'icelle en l'obéissance du Roy ». — Voyage en Suisse de César Béraud. — Ordre à Guyot de Masso de faire un versement de 2,958 écus sol. aux mains de Jean du Benoist, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres. — Solde du capitaine Rochemont. — Réparations faites au pont-levis de la porte St-Sébastien. — Solde du capitaine Chevalier, capitaine des deux frégates. — Obligation souscrite au capitaine Henri Fiffert. — Solde du capitaine Niclaus Burby. — Solde des capitaines Beraud et Chomacre, Guillaume Balthasard et Henry Phiffer, Hans Wild. — Frais pour la captivité du duc de Nemours.— Frais du voyage à Mâcon de M. de Marle. — « Compte des deniers paiez et fournis par Cézard Béraud, au voyage que luy a esté commandé et ordonné de faire ez pais de Dauphiné et Languedoc, par messeigneurs de Bellièvre et collonel d'Ornano et les srs consulz et eschevins de la ville de Lyon ». — Solde des troupes des capitaines Nérestang, de Dizimieu, Normand, La Tour, La Ville, Bourdillon. — « Estat de la despence faicte par messieurs les consuls eschevins de la ville de Lyon, puys le septiesme jour de febvrier dernier mil cinq cens quatre vingtz et quatorze, que lad. ville de Lyon fust réduytte soubz l'obéissance du Roy, jusques à cejourdhui dernier de juing » : solde de troupes, fournitures pour la garnison. — « Estat de la recepte et despence faicte par me Guyot de Masso, recepveur des deniers communs, dons et octroys de la ville de Lyon, despuys le premier janvier mil cinq cens quatre vingtz quatorze, jusques au dernier juing suyvant ».

CC. 1450. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

1593-1594. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Ordre à Guyot de Masso de payer au vicomte de Chamois la somme de 1,000 écus à lui due, moitié par la ville de Lyon, moitié par le pays de Dombes. — Formules des bordereaux d'emprunt. — Sommes provenant des droits de douane versées par Pierre Fantet. — Paiement au sr de Montmartin. — Quittance de Claude Poculot. — État des dettes et de l'avoir du baron de Vaulx. — État des somme avancées par Pelletier. — « Compte de monsieur le général Henry ». — Comptes de Martin Couvet, Galland de Vaissière, Arthus Henry, Guillaume Gella, Claude Poculot. — « Estat abbrégé de ce que doibt la ville et communaulté de Lyon, employé pour le service du Roy, garde et conservation de lad. ville soubz son hobéissance ». — État de la comptabilité de Pierre Blache. — Quittances et billets du même. — Recettes de loyers. — Compte des sommes dues pour droits de douane par le sieur Bourgeois. — « Estat de ce qu'a esté receu de messieurs les consulz eschevins par Me Guyot de Masso, recevveur des deniers commungs, puys le XIe febvrier 1594 jusques à ce jourdhuy XVIIIe mars aud. an ».— Réclamations de Guyot de Masso pour obtenir de la Chambre des Comptes le double de ses comptes.

CC. 1451. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1593-1594. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages de François Faure, procureur substitué de la ville, — de Jacques Poysuel, son clerc,— de Guillaume de Villars, avocat et conseil de la ville, — de Dominique Dufour, solliciteur des procès.— « Compte des fraiz faictz et fourniz par

Dominique Dufour, solliciteur des procès et affaires de la ville et communaulté de Lyon pour lesd. procès et affaires, depuis le XVIIe octobre MV^{c} IIII^{xx} XII jusques au dix-huictiesme décembre MV^{c} IIII^{xx} IIII ». — Poursuites contre les bouchers. — Saisie contre Annibal de Novelier et Claude Gondard, à la requête de Didier Thomas. — Bail à ferme du barrage du pont du Rhône, — de la boucherie, — de la petite entrée du vin, — de la revenderie. — Quittance de Guyot de Masso au receveur des aides et tailles de Forez. — État des sommes dues sur les équivalents aux héritiers Guillaume et Guyot Henry. — Sommation de Jean de Roqueplan au fermier Nicolas de Villeneuve d'avoir à payer le prix de sa ferme. — Procès-verbal du sergent maltraité par les domestiques du sieur Mutin de Charly, chez qui il allait faire une saisie. — « Estat de ce qui reste à payer à la recepte des den. communs, dons et octroiz de la ville de Lyon, par les receveurs particuliers de l'eslection de Forestz ». — Quittance de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi. — Carnets des foires de Toussaint 1593, des Rois, de Pâques et d'Août 1594. — Quittances des commis à la recette de la rève. — Ordre du Roi de laisser passer les nesles que transportaient des marchands français, grisons, italiens et suisses.

CC. 1452. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1594. — Comptabilité. — « Compte particulier sixiesme de m^{e} Guyot de Masso, receveur des deniers commungs, dons et octroiz de la ville et communaulté de Lyon, des recepte et despence par luy faictes à cause des deniers extraordinaires levez en icelle despuis le premier jour de janvier MV^{c} IIII^{xx} quatorze jusques au derrenier décembre ensuivant audit an ». — Recettes : prêts faits à la ville ; nouvel impôt sur la sortie des marchandises ; droits de douane ; nouvel impôt sur l'entrée du fer ; impôt sur le vin ; obligation passée « au proffict des anciens Suisses qui estoient en garnison en icelle ville. » — Dépenses : paiements aux trésoriers royaux ; paiements aux officiers de la douane ; remboursement de prêts ; « aultre despence et deniers paiez pour la tresve faicte avecq monsieur le marquis de St-Sorlin ». — « Aultres deniers paiez, tant pour la conduitte de l'artillerie menée en divers endroitz pour le service de Sa Majesté que pour achapt de vivres et munitions ». — Gages « et appoinctemens des canonniers pétardiers de lad. ville ». — Frais de « voiages faictz par plusieurs et diverses personnes en divers endroitz pour le service de lad. ville ». — Voyage de Mathieu Candora à Dijon « porter lettres à mons. de Lyon et de la ville à mons. le duc de Mayenne et à mons. le vicomte de Tavannes » ; voyage du même à « St-Chaumont et à Audance vers les sieurs colonels Alphonse et de Charrière » ; pourboire « au lacquais du s. de Varennes, gouverneur de Masconnois, qui auroit apporté lettres dud. sieur, responcives à celles qui luy avoient esté escriptes pour tenir sa compagnie de gens d'armes preste » ; paiement à Jean Baudin, messager de Verdun, « pour ung voiage qu'il a faict dud. Verdun à Lyon, envoyé par Philibert Genoud, prisonnier aud. et prins en allant à Paris où il estoit envoyé » ; envoi d'un messager à Anse, Villefranche, Belleville et Beaujeu, pour avertir les habitants de la marche de l'ennemi. — Gages des commis extraordinaires aux portes. — Envoi d'une garnison à Brignais. — Paiement au colonel d'Ornano. — « Solde et appoinctement des gens de guerre à pied françois ». — « Solde et appoinctement des gens de guerre à pied suisses ». — Solde des nouveaux Suisses. — « Achapt des fréguates estans sur les rivières de Roone et Saosne ». — Paiement à Hugues Lescot, lieutenant du chevalier du guet, pour ses gages et la garde des prisonniers de l'archevêché (gentilshommes de la suite du duc de Nemours, Girard de la Bretonnière). — Paiements « à aucuns penons et autres de lad. ville, des fraiz et despence par eux faictz durant les barricades ez mois de septembre MV^{c} IIII^{xx} treize et febvrier IIII^{xx} quatorze, pour la réduction de la ville de Lyon en l'obéissance du Roy ». — Achat de vin pour cadeaux ; cadeau de vin aux colonels d'Ornano et de St-Julien ; paiement au capitaine la Vigne, « pour avoir amené et conduict en sauvegarde jusques en lad. ville ung nommé Berthélemy André dict Humbert, accusé de trahison contre lad. ville, et mené aux prisons de l'archevesché; » solde des soldats de garde aux boulevards St-Jean et St-Clair; paiement de deux écus par jour aux deux notables chargés de garder le duc de Nemours à Pierre-Scise, depuis le 30 décembre 1593 au 26 juillet 1594; paiement aux religieux de l'Observance « pour avoir l'un d'eux journellement dict et célébré la saincte messe dans le chasteau de Pierre-Scize, mons. de Nemours y estant détenu prisonnier, depuis le jour de Toussainctz de l'année MV^{c} IIII^{xx} treize, jusques à la feste des Roys ensuivant ; » paiement au bourreau pour l'exécution du baron de Couzan et de ses complices ; arrestation à Estivareilles de courriers venant d'Espagne ; indemnité au capitaine La Serve pour la blessure qu'il avait reçue à Tarare « allant faire escorte aux déléguez de lad. ville par devers le Roy ; » paiement à François Dubois, capitaine enseigne du Plâtre St-Esprit pour les frais « par luy faictz à la garde de frère Anthoine, religieux de l'Observance » ; remboursement à Guyot de Masso de ses avances « pour les escharpes blanches qui auroient esté baillées à XXXV soldatz qui furent mis en garde en l'hostel commung de lad. ville, durant les barricades de la prinse des armes pour la réduction de lad. ville en l'obéissance du Roy » ; paiement à Marceau Bouzon, joaillier, « pour la valleur d'une chaisne et platine d'or donnée par les

consulz au cappitaine Jehan Georges de Castagna, lieutenant de la [compagnie du cappitaine] Henry Phiffer qui gardoit la porte Pierre Scize, en récompance du bon service que led. Suisse fict à lad. ville à la descouverture de l'entreprise qui se traictoit avecq luy par ung religieux cordelier de l'Observance, pour faire évader le duc de Nemours prisonnier au chasteau de Pierre Scize »; paiement au capitaine Thomas, pour la garde de l'hôtel de ville pendant la remise de la ville au Roi; feu de joie sur le pont de Saône « en recongnoissance et réjouissance de l'obéissance deu au Roy »; arrestation d'un courrier espagnol à St-Rambert en Forez; célébration de messes à Pierre-Seize devant le duc de Nemours; paiement à Antoine Michon « pour avoir vacqué à la visitation de ce qui entroit et sortoit du chasteau de Pierre Scize, mons. le duc de Nemours y estant détenu prisonnier »; vin offert « tant au sergent major des troupes de Languedoc, m^e de camp de M^r le connestable, M. le cardinal de Plaisance, que autres seigneurs »; paiement à Dominique Dufour chargé de convoquer les deux notables qui devaient garder le duc de Nemours. — « Autres deniers paiez aux hostelliers de ladicte ville pour despences faictes en leurs logis par aucungs seigneurs gentilhommes et soldatz ». — « Autres deniers payez tant aux officiers commis servans à la dohanne du Roy à Lyon, pour leurs gaiges ou taxations que pour le louage des maisons et bureaux où s'exerce ladite dohanne ».—Gages des commis à lever le nouveau subside du vin. — Gages des commis à lever le nouvel impôt sur les marchandises sortant de la ville. — Réparations aux bâtiments et fortifications de la ville. — Dépense commune.

CC. 1453. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1594. — Comptabilité. — Compte des recepte et despence faicte par m^e Guyot de Masso. (Abrégé du compte précédent.)

CC. 1454. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1594-1595. — Comptabilité, — « Compte de l'extraordinaire tant du nouveau subside, du vin que tiers ou surtaulx de la nouvelle augmentation imposée sur la dohanne dudict Lyon ». — Recettes : « deniers provenus dudict succide du vin »; « fourniture du boys charbon, mottes et chandelles pour les corps de garde, payée par m^e Hiérosme Garrault, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres ». — Dépenses : paiements aux trésoriers royaux ; achat de munitions; gages de canonniers; dépenses faites pendant le séjour des ambassadeurs de Venise ; paiement « au père Michel Coissard, suppérieur du collége de compaignye des Jésuites, pour la viaticque de ladicte compaignye s'en allant de ladicte ville »; gages des commis à la levée du nouveau subcide du vin. — Dépenses pour l'entrée du Roi : frais pour le bateau ; don aux domestiques de la maison du Roi ; paiement au peintre Christophe de la Haye ; « aux sieurs Janin et Granil pour l'escorte qu'ilz ont faict avec quatre vingtz soldatz jusques à Tarare à madame la marquise de Monteeaulx »; « à Pierre Mathieu pour inventer les édiffices et théâtres faictz pour l'entrée du Roy »; « aux baptelliers qui auroyent remonsté le bapteau du Roy jusques à Montuel pour ramener Sadicte Majesté »; frais pour la décoration de la ville; paiement aux orfèvres Louis Berthier et Frédéric Bernard, « tant pour la fasson que la valeur de l'or qu'ilz ont fourny à la fabrication du présent faict au Roy ». — Réparations. — Dépense commune.

CC. 1455. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1594-1595. — Comptabilité.— « Compte vingtroisiesme de m^e Guyot de Masso, receveur des deniers communs ». Recettes : garbeau de l'épicerie, aides et gabelles, rève cartulaire, rève de Ste-Colombe et ports adjacents, « cens, servis et pensions », louages, places mises en pies, marché de la « cuyraterie ». — Dépenses : gages des officiers de la ville ; arrérages des rentiers ; dots de filles pauvres; paiement au receveur du domaine du Roi ; pensions assignées sur la boucherie Lanterne. — Paiement à l'avocat Pierre Mathieu pour avoir prononcé l'oraison doctorale ; robes des mandeurs, gages des réveille-matin ; indemnité au bourreau « pour n'avoir levé aux marchez les œufz et beurre que autres choses qu'il avoyt accoustumé lever ausd. marchez » ; — confection du rôle général des « marchans boutiquers et autres tenans magasin en lad. ville subjectz aux droictz des gabelles »; paiement pour « l'obtemption et expédition de la sauvegarde et exemption généralle des logis des gens de guerre dans les granges et maisons des citoyens manans et habitans de lad. ville »; gages des commis du voyer. — Gages des commis à la recette de la rève. — Paiements pour le collége de la Trinité. — Réparations à la boucherie.

CC. 1456. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin; 31 pièces, papier.

1594-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Gages de François Fournel, procureur général de la ville. — Ordonnances de maintenir dans leurs charges les capitaine, lieutenant, sergent-major et receveur de la ville.—

Paiements à Bertrand Collaud et Mathieu Brette pour la confection du rôle des gabelles. — Gages du secrétaire de la ville. — Gratification de Guillaume Saunier, clerc du secrétaire. — Gages des commis du voyer Nicolas Royer, George Fèvre, Jérôme Durand, Simon d'Anthoine, Jérôme Garnier. — Gages des mandeurs Mathieu Oulier, Pierre Gingeyne, Pierre Paintandre. — Gages des réveille-matin Claude François et Jacques Arnoud. — Gages du bourreau Jean Mareschal.

CC. 1457 (Portefeuille.) — 44 pièces, papier ; 2 cahiers in-folio, ensemble 12 feuillets, papier.

1594-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs.— État des frais faits le 21 décembre 1594, pour l'élection des nouveaux consuls. — « Mémoyre de la dépense faicte par Claude Yzellet pour tapiser le cœur de l'esglise St-Nisier ». — Paiement à l'avocat Pierre Mathieu pour avoir fait l'oraison de la St-Thomas. — Paiement aux gagne-deniers « qui ont porté des tortes à l'enterrement du sr Laurens ». — Don aux valets de chambre du Roi. — « Nombre des officiers domestiques du s. de Bellièvre ». — Paiement aux mandeurs pour suivre à cheval le consulat accompagnant les ambassadeurs de Venise, le maréchal de Biron, le connétable et le colonel d'Ornano. — Location de meubles pour la maison du connétable. — Achat de munitions. — Paiement à cinq portefaix « qui ont porté les meubles de mess. les Jésuistes dans les bapteaulx ». — Envoi de 50 soldats pour servir de garde aux Jésuites. — Voyage de Jacques Réal « ès envyrons de la ville de Montbrison en Forestz, pour sçavoir quelles trouppes de gens de guerre entroyent et sortoyent en lad. ville ». — Envoi à Vienne de 15 soldats et d'un sergent. — Achat de vin pour présents à divers personnages. — « Despence faicte par Pierre Paintandre à la conduicte des deulx pièces et munytions que luy sont esté remyses par hordonnance du conceil tenu à Lyon le 6 novembre 1594, pour les conduyre en Dombes, par la rivière de Saosne, le septiesme novembre au matin, et ramenées dedans la ville de Lyon, au port Seaint-Vincent, le mecredit neuviesme dud. moix ». — Paiements pour briser la glace sur la Saône. — Dîner des consuls « en la maison de Mr le baron Couvet au mois de septembre 1595 ». — « Desjeuner faict à messieurs les eschevins, le XVIIIe may 1595, allant à l'enterrement de Mr Pelletier. — Repas du 18 et 19 décembre 1594 ». — Paiement au serrurier Amblard Palvet pour « deux cadenatz et troys vourvelles à vis pour fermer les buffetz de la salle du consulat ». — Paiement au charpentier Claude Droguet « pour le levaige de trois statues que messieurs les consulz et eschevins dud. Lyon ont ordonné estre mis et eslevées à la place du Change ». — Décoration de la ville pour l'entrée du Roi par Christophe de la Haye, Jean Magnan, Jean Perrissin, peintres, et François Blavier, brodeur. — Feu de joie par Mathieu Martin. — Fournitures pour les robes et bonnets consulaires. — État des menus frais.

CC. 1458. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier.

1594-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Réparations à l'hôtel de ville ; — à la boucherie Lanterne ; à la tripperie. — Paiement au fontainier Olivier Clerc, pour réparation des « six fonteynes qui passent ez hospitaulx Sainct Laurens, la Blancherie, maison d'Athanase, jardin de la Feur de Lis. — Achat et louage de maisons pour les corps de garde et divers services de la ville.

CC. 1459. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

1594-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Quittances des rentiers de la ville : Clémence d'Allières, — de Bargues, — Brocquin, — Claude Bullion, Catherine Bussillet, — Jacques Doriol. — Testament de Jacques Robert. — Donation et rémission pour Jacques Robert. — Quittance d'Antoine Fabre, — Laurens de Fesnes, — Claude Gaspard, — François Gella, — François de Guerrier, — Jeanne Guillard, — Catherine de la Gonthière, — Jeanne Mathieu, — Étienne Mure, Jean de la Place, Benoît de la Porte, — de Rochefort, — Viard.

CC. 1460. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

1594-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — Testament d'Étiennette Guérin, veuve Aimé Lymosin, en faveur de l'Aumône générale. — Pensions dues à l'Aumône générale, — aux Jésuites, — aux Jacobins, — aux Cordeliers de St-Bonaventure, — aux chanoines de St-Nizier, — aux clergeons de St-Nizier, — aux Capucins, — à l'hôpital Notre-Dame de Bourgneuf de Mâcon. — Aumône à « Christofle Couache, gentilhomme du royaulme d'Ongrie ». — Dot d'Isabelle Hostachonne.

CC. 1461 (Portefeuille.) — 22 pièces, papier, 1 cahier, petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1594-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. —Réclamation du consulat à la Cour des Comptes, pour que le receveur de la ville n'aille pas rendre ses comptes à Paris, à cause des dangers de la route. — Quittance de Pierre Garnier de la somme par lui reçue « pour plusieurs coppies et collations de plusieurs contractz, lettres patantes, et autres pièces et tltres touchant les équivallens de Mende, le Puy, Forest et Beaujollois ». — Quittance du notaire Pierre Combet de ses honoraires pour une vente faite à la ville par Alix Thévenin et Ennemond Bardel. — Réclamation de Barthélemy Vallensot, contre Benoît Michon. — Lettre de Bertrand Castel, priant Guyot de Masso de donner quelque argent à sa mère. — Paiements d'épices à la Chambre des Comptes. — Reçu donné à Guyot de Masso de l'état de ses comptes qu'il avait remis au consulat. — Assignation donnée à Guyot de Masso pour venir rendre ses comptes à Paris. — Paiement à Jacques Bollioud pour s'être chargé des affaires de la ville au Parlement et au Conseil du Roi. — Quittance de Ballon, procureur au Parlement de Paris. — État des frais faits par Dominique Dufour, solliciteur des procès de la ville. — Pièces de procédure concernant la comptabilité de feu Pierre Blache, commis de Guyot de Masso.

CC. 1462. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier; 1 cahier, in-folio 10 feuillets, papier, 1 autre, petit in-folio, 14 feuillets, papier.

1594-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masso, receveur des deniers communs. — « Roolle des noms et surnoms des particulliers qui tiennent et possèdent maisons en la rue de la Grenette, près la place des Cordelliers, lesquels reçoivent commodité à cause du marché de la cuyraterie à eulx accordé par messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon, moyennant la somme de trente troys escuz ung tiers de pension chascun an ». — Acte consulaire réglant le mode de perception des gabelles de cinq pour cent « que se lèvent sur les marchandises vendues hors foyre et que souloient estre séparées et distinguées par deux fermes, l'une appellée la grande ferme, et l'aultre la ferme de la revenderie ». — Bail à ferme de l'équivalent du haut et bas Vivarais. — Procédures contre les fermiers du Puy, Viviers et Mende. — Lettre d'un fermier de Vivarais demandant au consulat quittance des sommes qu'il va faire porter. — « Estat au vray des arréraiges de messieurs les consulz eschevins de la ville de Lyon par les soubznommés fermier des équivalentz du diocèse de Viviers, outre les vieulx vérifiés à Narbonne par messieurs les thrésoriers généraulx de Languedoc ». — Contrainte contre Jean Civel, commis à la recette des gabelles. — Contraintes contre les fermiers Claude Davyon, Antoine Gros, Nicolas Royet. — Remboursement à Pierre Pollaillon de la somme qu'il a payée « de ses deniers à monsieur Galliat, premier secrétaire de monseigneur le connestable pour l'obtention et expédition de la sauvegarde et exemption générallle des lougis des gens de guerre dans les granges et maisons des citoyens, manans et habitans de lad. ville. » — Recettes pour l'entretien du collège de la Trinité. — Billet signé Grolier, annonçant que Scarron est prêt à payer la somme de 500 écus et d'en préparer le reçu. — Lettre de de Masso au sieur Clersellier, à Paris, pour le prier de remettre les doubles de ses comptes au sieur Desmartineaulx. — Quittances de Guyot de Masso à Ambroise Thomas, receveur de l'équivalent de Lyonnais. — « Inventaire des acquietz servans pour les comptes d'octroy patrimonial et autres, remys à Anthoine Larchier ». — État des sommes dues par la ville à Jacques Jacquet. — « Mémoire de tout l'argent contant que nous Louys Prost et Franseois Girard avons prins pour conte de la maison de ville ». — « Compte particulier septiesme de me Guyot de Masso, à cause du nouveau subside d'un escu vingt solz, mis et imposé sur chascun poinsson de vin entrant en lad. ville ».

CC. 1463. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

1594-1595. — Comptabilité. — Pièces justificatives des comptes de Guyot de Masson, receveur des deniers communs.— Louages des bancs de la boucherie et de la tripperie aux bouchers et trippiers Paul Blaiz, Vincent Bouchard, Jean Bravarel, George Bretton, Claude Buyer, Jacques Challon dit Cachet, Jean Conan, Jean Cordellier, Pierre Cottet, Jean Collomb, André Cruzy, Jacques Cusset, Jean Cusset, Pierre Derma, François Dubois, Claude Duchesne, Jean Durand, Jean Foucault, Louis Fournel, Mathieu Foucault, Nesme Gayet, Étienne Genotz, Étienne Gonin, Antoine Jay, Jean Mattron, Claude Odieu, Daniel Odieu, Gilles Odieu, Benoît Ogier, Jean Pelletier, Benoîte Peyssellon, Jean Prador, François Regnauld, Jacques Saigne, Joseph Trévoux. — Exploits contre les bouchers ou tripiers Vincent Bouchard, Jean Colomb, Jean Cordellier, Louis Cotelle, Étienne du Crest, Jean Foucaud, Joseph Trévoulx, Jacques Saigne. — Honoraires de Pierre Garnier, notaire, qui avait rédigé les baux pour les bancs de la boucherie Lanterne. — Dominique Dufour reconnaît avoir reçu de Guyot de Masso les quittances à remettre aux bouchers, et promet de lui rapporter en échange l'argent qu'il doit recevoir.

CC. 1464. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 34 pièces, papier ; — 1 cahier in-folio, 8 feuillets, papier.

1594-1595. — Recette de l'imposition sur les marchandises entrant dans Lyon. — Quittance de Pierre Nardoin, commis à lever la rêve de Ste-Colombe, pour ses gages. — État de la recette faite à Ste-Colombe par Pierre Nardouin. — Lettre de Pierre Nardoin demandant les ordres de Guyot de Masso. — Menus frais fournis par le bureau de la rêve. — Compte d'Antoine Rodilias, commis à la recette de la rêve. — Gages des commis à la rêve, Antoine Rodillias, Pierre Garnier, Pierre Tassard, François Sonda, Mathieu Ollier, François la Prime, Benoît Mure. — Quittance de Barthélemy de Viette, receveur du domaine du Roi. — Carnets des foires de Toussaint 1594, des Rois, de Pâques et d'Août 1595. — « Estat de recepte et despance des deniers commungs, dons et octroys de la ville de Lyon, receuz et payez par Anthoine Clémant, en vertu de la commission à luy baillée par messieurs les consulz eschevins d'ycelle ».

CC. 1465. (Registre.) — Grand in-folio, 196 feuillets, papier.

1573-1596. — Dettes de l'Échevinage. — Comptes de Balthasar Valinod, Jean Sargon, Pons Murard, Guillaume Faure, Antoine Scarron, Justinien Panse, Philippe Galand, François Frère, François Bonvoysin, Jean-Baptiste Dufour, Jacques d'Aveyne, Henri Austrain, Alexandre Polaillon, Jean-Baptiste Bruno, François Benoict, Claude Platel, François Platel, Jean Ravot, Guillaume Boville, Jacques Jacquet, André Mornieu, Gaspard Mornieu, Antoine de la Porte, Claude Valleton, Antoine Grollier, Pierre Scarron, Jean Pelletier, Benoît de Monteonys, Pierre de Monteonys, Antoine de la Porte, François Lobat, Jean de Voypière, Humbert Grollier, Mathieu Vaillant, François Scarron, Étienne Passard, Claude Colaud, Claude Scarron, Claude Vize, Louis Ponnard, Pierre de Musino, Jean de Masso.

CC. 1466. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1589-1596. — « Extraict tiré sur les comptes des deniers extraordinaires des années 1589 jusques à l'année 1596 des sommes qui ont esté prestées par divers et qui sont ausd. comptes en recepte ». — Liste alphabétique des créanciers de la ville.

FIN DU TROISIÈME VOLUME


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 10 17 08 014 0